Le saint Dominique de San Domenico Maggiore à Naples.
Première moitié du XIII^e siècle.

LE COUVENT DE SAINTE-SABINE

À ROME.

Fr. J.-J. BERTHIER O. P.

LE COUVENT

DE

SAINTE-SABINE

À ROME

ROME
COOPÉRATIVE TYPOGRAPHIQUE « MANUCE »
rue de Porta Salaria, 23-B

1912

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/lecouventdesaint0000frjj

Je dédie ce volume à tous ceux qui auront travaillé à la rédemption et à la résurrection du vieux et cher couvent de Sainte-Sabine.

L'AUTEUR.

5469

NIHIL OBSTAT :

Fr. L. Lehu, mag. in S. Theol.

Fr. P. Mandonnet, mag. in S. Theol.

Fr. P.-M Girardin, lect. in S. Theol.

Fr. R. Coulon, Archiv. Ord. Praed.

IMPRIMATUR :

Fr. Hyac. M. Cormier, Mag. Gen. Ord. Praed.

IMPRIMATUR :

Fr. P. Albertus Lepidi, Ord. Praed.
S. Pal. Ap. Mag.

IMPRIMATUR :

Franciscus Faberi, Vic. Urbis Adsessor.

PRÉFACE

Notre volume intitulé: *L'église de Sainte-Sabine à Rome,* sert d'introduction à celui-ci. Les deux ne font en réalité qu'un seul ouvrage, bien qu'à raison de quelques difficultés, nous ayons été obligé de partager celui-ci en deux.

Au sujet de ce premier volume, en même temps que de notre travail: *L'église de la Minerve à Rome,* nous avons reçu des lettres fort encourageantes de la part des hommes, trop peu nombreux d'ailleurs, qui s'occupent de l'histoire, si intéressante et si importante, des églises anciennes et des vieux couvents. Nous nous permettons de publier ici celle que nous apprécions le plus à raison de la compétence et du caractère de son auteur. Son Eminence le Cardinal Rampolla daignait nous écrire en français la lettre suivante:

« Révérend Père, je viens de recevoir votre aimable lettre et les deux volumes illustrés: *L'église de la Minerve* et *L'église de Sainte-Sabine à Rome.* Veuillez en agréer mes plus vifs remercîments, et soyez sûr que votre présent m'a été bien agréable.

« Vos savants travaux, tandis qu'ils illustrent les monuments des deux églises romaines, démontrent votre culture et votre goût exquis pour les beautés artistiques: ce qui honore hautement votre intelligence et l'Ordre illustre des Frères-Prêcheurs auquel vous appartenez.

« Continuez, Mon Père, à travailler dans ce noble but, et Dieu bénira vos efforts, et vous en donnera une bien large récompense.

« Agréez, je vous prie, mes sentiments de sincère estime et particulière bienveillance.

« Rome, ce 31 juillet 1910.

« M. Card. Rampolla ».

Nous serions heureux si *Le Couvent de Sainte-Sabine à Rome* répondait en quelque mesure à ces encouragements et à cet idéal.

A première vue, il semble que l'histoire d'un couvent n'offre guère d'intérêt général. Ce serait une erreur de le supposer. Un couvent qui durant de longs siècles a vu passer dans ses murs des hommes illustres par leur sainteté et leur savoir, doit être compté comme un foyer qui a rayonné autour de lui la chaleur et la lumière, et fut de la sorte un centre de bienfaisance religieuse et sociale. Il en fut ainsi du couvent de Sainte-Sabine, où l'on voit défiler une longue série d'hommes remarquables, depuis Dominique de Guzman, Jourdain de Saxe, Albert-le-Grand, Raymond de Penafort, Thomas d'Aquin, Jean de Verceil, Hyacinthe et Ceslas de Pologne, Innocent V, Benoît XI, Pie V, Benoît XIII, Ciaconius, Prieras, et tant d'autres, jusqu'à Guillelmotti, Mauri, Jandel, Besson, Lacordaire et leurs disciples.

L'histoire de ce couvent est d'importance générale. Nous avons essayé d'en retracer les grandes lignes. Nous l'étudiâmes et l'écrivîmes il y a déjà de longues années, avant que le glorieux monastère n'eût été enlevé à ses vieux hôtes, et dévasté pour sa transformation en lazaret. Nous habitions l'ancien cloître quand nous faisions nos recherches: de là

quelque chose de vécu qui se reconnaîtra peut-être dans notre livre.

Ici encore l'absence de tout travail d'ensemble fait dans le passé avant nous, la destruction et le gaspillage des documents, nous ont imposé un labeur considérable de lectures, de recherches, d'investigations. Cette observation est nécessaire pour comprendre et la difficulté du travail et les lacunes qu'on pourra y rencontrer.

Au surplus nous croyons que l'ensemble de cette étude se suit et se développe convenablement. On pourra y ajouter, sans doute, mais uniquement, des détails plus ou moins accessoires ou importants, que souvent nous avons omis volontairement, en particulier dans les biographies, pour ne pas grossir démesurément notre volume et l'effroi du lecteur.

On nous reprochera probablement de nous être étendu trop longuement sur la première période et sur la vie dominicaine d'alors, ou encore d'avoir raconté des faits et des légendes déjà connus. Si pourtant on réfléchi que durant cette période Sainte-Sabine était à la fois le cœur et la tête de l'Ordre, que les faits et légendes rappelés se passèrent sous ses toits et font partie intégrante de ses annales, on finira par comprendre, et, qui sait même? par approuver notre pensée [1].

---

[1] Nous avons cité des récits légendaires, bien plus à raison de leur signification morale, qu'à raison de l'authenticité ou de l'importance intrinsèque de ces récits. Ce qui nous y intéresse, c'est l'idée représentée, dont le fait légendaire n'est que la forme extérieure, authentique ou imaginaire.

Nous aimons aussi la critique, mais non pas celle que Heine appelait si plastiquement chez ses compatriotes « de la morgue d'épicier ». Citons à ce propos les très justes réflexions de Th. de Wyzewa, dans l'*Introduction* à sa traduction à la *Légende Dorée*: « Et quant à soutenir comme ils (les critiques Vives, Launoi et consorts) le soutenaient, que la plupart des récits de la *Légende Dorée* sont des fables, parce que les documents

Ce qui frappe surtout le long des sept siècles de durée que compte notre cher couvent, c'est la ténacité de l'effort réalisé pour rester fidèle à la pensée du Fondateur, saint Dominique. A ce point de vue encore son histoire est des plus remarquables. Tout ce que l'Ordre dominicain a compté de plus illustre dans la science et dans la vertu, y apporté son admiration et sa sympathie. A toutes les époques en effet, on y retrouve le souci toujours sincère, souvent intense, de réaliser ce que Jourdain de Saxe donnait comme la définition de la vocation dominicaine : « Vivre vertueusement, s'instruire et instruire » [1].

Sous ce rapport, on devra remarquer cette partie de l'illustration de notre volume, que nous empruntons aux peintures si remarquables dont Tommaso de Modena embellit la salle capitulaire du couvent de Trévise en 1352, au lendemain même de la grande et effroyable peste : peintures grandement significatives, dans leur sain réalisme, restées à peu près inédites, jusqu'à ce jour. La plupart des personnages qui y figurent appartiennent à l'histoire de Sainte-Sabine, tantôt comme religieux ou hôtes du couvent, tantôt comme titulaires de l'église : tous lui appartiennent comme représentants de l'idéal d'austérité, de savoir et d'enseignement qui régnait alors dans l'Ordre de saint Dominique tout entier, spécialement dans le couvent de Sainte-

contemporains n'en font pas mention, c'est en vérité montrer à l'égard de ces documents une crédulité plus naïve encore que celle des contemporains de Jacques de Voragine à l'égard du dragon de saint Georges et du centaure de saint Antoine. Qu'un document soit contemporain des faits qu'il atteste, comme par exemple nos journaux, ou qu'il leur soit postérieur, comme les histoires et les chroniques les plus abondantes, on ne risque guère à soutenir que l'erreur y tient plus de place que la vérité ; que de mille choses considérables ils ne font point mention, et qu'ils en mentionnent mille autres qui n'ont jamais existé ».

[1] « Honeste vivere, discere et docere ». *Vitae Fratrum*, p. 3, c. 42, § 3.

Sabine, où l'on s'efforça de le conserver dans toute sa grandeur.

Quelle énergie et quelle constance dans l'acquisition et la distribution du savoir chez ces Papes, ces Cardinaux, ces Evêques, ces simples moines, entourés de volumes faits ou consultés par eux! Quelle variété d'étude et d'activité littéraire! On écrit, on copie, on déchiffre, on confronte, on réfléchit, on s'interroge: toutes les formes du travail intellectuel y sont représentées, toutes les énergies de la pensée y sont figurées. La suite de l'effort qui se poursuivra à travers les siècles est virtuellement renfermée dans ces âmes des ancêtres.

Et en même temps quelle austérité de vie, mère de l'énergie physique et morale, dans ces cellules étroites, pauvrement meublées, toutes semblables!

Ces peintures ne représentent pas seulement des individus: elles nous représentent une catégorie admirable d'hommes qui se grandissent comme tels en élargissant, en élevant leur intelligence jusqu'à Dieu [1].

Et toutefois, dans l'histoire de cette générosité, il faut distinguer deux périodes très diverses. Durant la première elle rayonne et s'impose sans conteste: tous l'admirent et la veulent. Cette période dure jusqu'à la grande peste, soit jusqu'au milieu du XIV^e^ siècle.

On voit alors régner splendidement ce principe qu'une société est une réunion d'hommes qui tendent au même but, par l'application et la pratique des mêmes lois, sous l'autorité des mêmes chefs. S'il y a des déviations, elles ne sont qu'individuelles.

Mais vient une autre période, qui suit immédiatement

[1] Nous reviendrons sur cet artiste. Cf. BERTONI et VICINI, *Tommaso da Modena.*

celle dont nous venons de parler, et pendant laquelle cette même générosité recevra les hommages et de la fidélité qui l'accepte et de la jalousie qui ne l'accepte pas. Alors elle se repliera sur elle-même, se réfugiera dans quelques sanctuaires privilégiés, pour s'y défendre en même temps contre les récriminations qui vont l'y assaillir: nous aurons des observances exclusives, des congrégations séparées.

Les moyens y seront un peu différents de ceux de l'Ordre en général.

L'autorité elle-même n'y sera pas l'autorité commune. Les Maîtres généraux, les Chapitres généraux n'auront parfois qu'à s'occuper très peu de ces Congrégations, soustraites plus ou moins à leurs prescriptions, et les chefs de ces Congrégations n'auront point le droit de participer à ces Chapitres de tout l'Ordre, et d'y travailler à leur tour en unissant leur sagesse et leur énergie à celles des autres, ou, s'il le fallait, en contrecarrant leurs faiblesses. Le but lui-même ne sera plus toujours le même, et l'on constatera une tendance à donner la primauté aux austérités prises en soi-même, sur le but formel et spécifique de l'Ordre.

L'Ordre sera ainsi une société où tous les membres ne poursuivent pas absolument le même but, par la pratique de lois exactement les mêmes, sous la direction de chefs non plus subordonnés, mais juxtaposés et agissant parallèlement.

De là des tiraillements et des querelles, et par suite un affaiblissement du corps social, car toute division est dissolution et mort. Les uns auront la tendance à croire que tout est variable dans les lois, les autres que tout y est immuable; les uns ne trouveront pas « le milieu de raison » dans la désagrégation indéfinie; les autres, oubliant l'importance pratique des temps et des lieux, du « hic et nunc », ne le trouveront pas davantage dans l'immobilité absolue.

Les créateurs d'observances isolées et séparées seront exposés comme certains fondateurs très zélés, mais peu judicieux, à oublier que les pires lois sont les lois les plus saintes si elles sont impossibles ; et cela parce qu'ils se réclament exclusivement du passé, parce qu'ils font une réaction et parce qu'ils perdront de vue l'ensemble des circonstances qui doivent modifier les lois d'application : ils feront de « l'utopie ».

Nous rencontrerons ce phénomène dans l'histoire de notre cher couvent : il sera toujours généreux, parfois isolé.

De cette histoire, pensons-nous, il faudra conclure que, pris en lui-même et en dehors de certaines circonstances spéciales, le meilleur système de réforme consistera toujours en ce que le pouvoir législatif, inébranlable sur les lois fondamentales, examine ce qui est moralement possible, pour les lois d'application, dans l'ensemble social, eu égard aux circonstances réelles du présent, puis porte des lois imposées par ces circonstances, et y soumette énergiquement la société tout entière. Il raffermira de la sorte la Communauté par la présence des éléments plus robustes, il réunira toutes les forces sous les mêmes lois, en vue du même but.

Notre première antiquité nous instruit sur ce point excellemment.

Bien peu d'années après la mort de saint Dominique, le bienheureux Jourdain de Saxe, son successeur immédiat, son pénitent et son confesseur, trouve que la législation de l'Ordre est déjà encombrée et touffue, et dès 1226, il procède à un élaguement considérable, adaptant ainsi aux circonstances actuelles les lois d'application.

Trente années ne se sont pas écoulées depuis la mort de Jourdain, qu'un autre personnage, plus fameux encore et non moins éclairé et généreux, Hugues de Saint-Cher, le

premier Cardinal de l'Ordre, titulaire de Sainte-Sabine, homme d'une compétence éprouvée en ces sortes de questions, puisque dès 1241, par ordre du Souverain Pontife, il avait réorganisé la législation des Carmes, Hugues de Saint-Cher, disons-nous, fit part au Souverain Pontife Alexandre IV de ses inquiétudes au sujet du trop grand nombre des lois, et sur l'inopportunité, et par suite la caducité de certaines lois et coutumes. Le grand Pape, l'incomparable protecteur de l'Ordre de saint Dominique, lui répondit par une magnifique lettre, en date du 3 février 1255. Cette lettre est manifestement calquée sur les observations du cardinal.

La voici tout entière:

« Alexandre Pape, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre cher fils, Hugues, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine, salut et Bénédiction apostolique.

« On sait que le Dieu de toutes vertus vous a rendu remarquable presque dès votre enfance par les saints désirs, par les sages conseils, par les œuvres de justice, et l'on dirait que chaque jour agrandit dans votre cœur l'amour de la vie de piété et de la pratique religieuse. Nous en trouvons aujourd'hui une preuve nouvelle et très claire dans ce fait que vous insistez humblement, ardemment auprès de nous, afin que nous veillions à ce que l'Ordre de nos chers fils les Frères-Prêcheurs, jusqu'à ce jour si utile et si fameux, reste toujours attaché à la pratique des vertus et constamment fidèle à la rigueur de la discipline, et qu'ainsi, de par la sagesse du siège apostolique, nous daignions pourvoir à ce que la vigueur de la discipline religieuse ne vienne pas à être énervée dans l'avenir par l'incurie, la négligence, l'insouciance des quelques successeurs: ce dont Dieu nous préserve!

« Nous embrassons de toute notre affection votre pensée

si louable, si digne de faveur, et, par l'autorité de ces présentes Lettres, nous ordonnons qu'avec le concours du Maître général et des Frères discrets de l'Ordre, que vous choisirez selon votre prudence, vous examiniez avec soin la Règle, les Constitutions, les coutumes dominicaines ; que vous choisissiez ce qui vous semblera le plus important et le plus utile, pour le réduire en un seul code, ou encore que vous le disposiez autrement, selon que vous le croirez convenable, pour la conservation inviolable et la stabilité assurée de l'Ordre.

« Donné à Naples, le 3 des nones de février, de notre pontificat la première année » [1].

De ce document, comme des Actes de Jourdain de Saxe, il résulte que durant cette période héroïque entre toutes on admettait et on pratiquait l'adaptation des lois aux exigences du but et à la possibilité des moyens; on reconnaissait qu'une distinction était à faire entre ce qui est plus essentiel et utile à codifier et à conserver, et ce qui l'est moins; qu'enfin le code nouveau sera pour tout l'Ordre, et qu'on n'imagine même pas des catégories ou des spécialités diverses au point de vue de l'obligation et de la pratique des lois.

En d'autres termes, la législation, précisément parce qu'elle doit être durable, devra comporter des lois de principe immuables, et des lois d'application modifiables, imposées par les circonstances actuelles et réelles, c'est-à-dire moralement possibles pour la société tout entière.

Ces réflexions et d'autres encore s'imposeront au lecteur en présence de ce long et généreux effort du couvent de Sainte-Sabine à poursuivre le bien meilleur, malgré les obstacles de toute sorte, et d'autant plus méritoire qu'il était plus

[1] C'est-à-dire le 3 février 1255. Voir *Bullar. O. P.*, t. I, p. 271. Cf. HUMBERT DE ROMANS, *In Constit*, c. XX.

isolé, mais en même temps à la vue de ce fait incontestable qu'il est moins suivi que combattu dans la conquête de son idéal.

Quoi qu'il en soit, son passé est grandement enviable.

Lorsqu'en 1893 on transforma le vieux couvent en lazaret, fut trouvée dans le sol une touchante inscription chrétienne du IIIe ou IVe siècle, ainsi conçue :

« Atticus, dors en paix! Dans la sécurité de ton salut, prie (pour nous) avec bonté, à cause de nos péchés » [1].

Nous pouvons nous aussi implorer les grands religieux qui y vécurent, et leur demander d'obtenir de Dieu, au sein de leur paix éternelle, que nous soient rendues les murailles sanctifiées par leur souvenir et leurs bénédictions.

Au IXe siècle, vers l'an 820, Bruun, le moine peintre et érudit de Fulda, voulant glorifier son monastère, empruntera à la grande inscription en mosaïque de Sainte-Sabine, que sans doute il y avait vue lui-même, une belle expression : il l'appellera la Cour du Christ : « Christi aula » [2]. Nous n'osons demander aux hommes, mais nous demandons aux saints de Dieu de nous rendre notre « Cour du Christ », qui fut le couvent de Sainte-Sabine.

---

[1] ATTICE
DORMI · IN · PACE
DE · TUA · INCOLUMITATE
SECURUS · ET · PRO · NOSTRIS
PECCATIS · PETE · SOLLICITUS.

Bollett. d'Arch. Crist., 1894, p. 58.

[2] Voici les paroles du moine :

Quamque egomet, quondam hac « Christi nutritus in aula »
Presbyter et monachus Bruun vilisque magister,
Depinxi ingenio tenui parvaque Minerva.

Cité par A. MICHEL, *Histoire de l'Art*, t. I, pag. 327.

On remarquera que le moine Bruun peignait juste à l'époque où Léon III et Eugène II exécutaient à Sainte-Sabine les embellissements dont nous avons parlé dans l'histoire de l'église. C'est alors sans doute qu'il lut l'inscription à laquelle il emprunte son expression.

LE COUVENT DE SAINTE-SABINE

PREMIÈRE PARTIE.

Construction et description du couvent.

Nous avons étudié ailleurs l'église de Sainte-Sabine: nous allons étudier le couvent du même nom.

L'intérêt de cette nouvelle étude pourra être moins général que celui de la première. Cependant, à plusieurs points de vue, il ne sollicite pas uniquement l'attention des enfants de saint Dominique, et nous avons confiance qu'il se maintiendra, s'il a existé dans le précédent ouvrage.

Après l'histoire et la description monumentale de l'édifice, nous parlerons de ceux qui l'ont habité durant sept siècles bientôt écoulés.

Un couvent de moines, et spécialement un couvent de Frères-Prêcheurs, se distingue essentiellement de la « maison », de la « résidence » des religieux modernes. On ne pourrait l'appeler de ces noms, sans faire preuve d'inattention. Il est vrai que dans les vieux documents, le couvent monastique s'appelle fréquemment

« domus », mais cette première expression était alors comprise dans un sens plus général et moins exclusivement bourgeois qu'à notre époque.

Le couvent se divise naturellement en deux parties, le rez-de-chaussée et le premier étage, que l'on appelle, dans le langage monastique, les « cloîtres » et les « dortoirs », comprenant sous ces noms et les parties de l'édifice qui s'appellent, à proprement parler, de la sorte, et les parties qui s'y rattachent.

CHAPITRE PREMIER.

Les cloîtres.

§ 1er - *Les portiques du cloître.*

Pour pénétrer dans le couvent, nous devons revenir dans l'« atrium » de l'église. La porte est sur le côté méridional de l'« atrium », et il faut monter, pour arriver au cloître, une petite rampe douce, ou escalier en briques à « cordonate ». A Rome on appelle de ce nom un escalier à plan lisse, interrompu seulement par des « cordons » de pierre ou de marbre. Cette sorte d'escalier est d'origine pélasgique [1], d'autres disent étrusque. On le trouve dans plusieurs villes de l'Italie et de la Grèce. Celui qui est devant nous, date de 1599, et a coûté 16 écus [2].

A côté de cette première entrée, et dans le même côté de l'« atrium », il en est une seconde, qui aboutit aux appartements pontificaux, dont nous aurons bientôt à parler. Par cette double entrée, l'une arrivant au cloître et réservée aux religieux, l'autre évitant le cloître et servant surtout pour la suite du Pape, on empêchait un mouvement gros de bruit et de distractions, qui se serait produit nécessairement lorsque le Souverain Pontife séjournait à Sainte-Sabine.

---

[1] Cf. AMPÈRE, *Hist. rom. à Rome*, vol. Ier, pag. 128.

[2] *Memorie*. Les *Memorie* sont une sorte de chronique de Sainte-Sabine, résumant la *Cronaca di Santa Sabina*, publiée par M. Rodocanachi. Quand nous ne citons que le titre, il faut simplement recourir à la date indiquée dans le texte. On les trouve imprimées en *Appendice*, à la fin de notre volume : *L'église de Sainte-Sabine*.

Franchissons la petite montée, et arrivons au cloître.

M. Letarouilly, architecte belge, qui a fait un recueil appelé *Edifices de Rome moderne*, ne tarit pas de malédictions contre le cloître de Sainte-Sabine. Il le trouve lourd, sans inspiration, sans art.

Tant pis pour l'architecte belge qui n'a pas su comprendre et distinguer entre le cloître et les constructions postérieures dont il est surchargé ! Tout le monde, y compris les hommes les plus compétents, est d'un avis contraire. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la gravure qu'en a donnée Fontana [1], bien qu'elle dénature l'entrée du chapitre, pour s'étonner d'un tel jugement, et le retourner un peu contre M. Letarouilly, même après les transformations modernes qui ont modifié l'antiquité.

M. F. L. Frothingham, qui est un peu plus sérieux, en écrit de la sorte : « Ce fut le premier établissement important des Dominicains dans Rome, et les constructions qui datent du XIII^e^ siècle, principalement le cloître, se peuvent assigner à l'époque de la vie de saint Dominique, c'est-à-dire à l'époque antérieure à 1221. Nous savons qu'en 1216 on y commença des constructions. Le cloître de 104 [2] colonnes montre le type de transition au style du cloître du Latran. L'élégance et l'accouplement des colonnes, le style gothique à feuillage des chapiteaux, la modénature des arcs, démontrent l'influence exercée sur les artistes romains par l'art gothique des Cisterciens. On n'a pas encore introduit l'usage de la décoration en mosaïque et en stuc, ni la variété des formes dans les petites colonnes qui distinguent le style romain à son développement » [3].

---

[1] *Raccolta delle migliori chiese*, vol. I^er^.

[2] L'auteur écrit 103.

[3] *Bullettino d'Archeol. Crist.*, serie V, an. III, p. 148 et suiv.

Voici le texte italien :

« Questo fu il primo stabilimento importante de' Domenicani a Roma, e le costruzioni che datano dal XIII secolo, principalmente il chiostro, possono assegnarsi all'epoca della vita di S. Domenico, cioè all'epoca anteriore all'anno 1221.

« Sappiamo che nel 1216 vi principiò delle costruzioni. Il chiostro di 103 colonne mostra il tipo di transizione allo stile del chiostro lateranense La sveltezza e l'accoppiamento delle colonnine, lo stile gotico a fogliami de' capitelli, le modanature degli archi, mostrano l'influenza esercitata sugli artisti romani dell'arte gotica de' Cisterciensi.

Le cloître est un carré long, pavé en simples briques rouges, orienté vers le levant, mesurant 37 mètres de longueur, sur 33 m. 27 de largeur, y compris les dimensions du portique. Ce dernier mesure à peu près 4 m. 50 de largeur. Le pourtour intérieur se compose d'un mur haut de 0.85 centimètres et épais de 0.48, sur lequel appuyent les petites colonnes rondes et lisses, en marbre blanc, et les piliers carrés en maçonnerie, qui supportent les voûtes et les murs des cellules établies au-dessus.

Les colonnes sont disposées par groupes de quatre, et les groupes divisés par un pilier. Les colonnes sont distribuées comme sur les angles d'un losange très étroit, de sorte qu'entre deux colonnes isolées, rejetées aux angles aigus, s'élèvent ensemble et très rapprochées deux colonnes semblables, placées au sommet des angles obtus. Elles sont à distance de 0.65 centimètres. Le fût de la colonne, haut de 1 m. 17, avec un diamètre de 0.10 centimètres, repose sur une base élevée de 0.15 centimètres, et se couronne d'un chapiteau folié de 0.21 centimètres de hauteur.

Les deux colonnades, dans le sens de la longueur, comprennent chacune vingt-huit colonnes divisées en sept groupes, et, dans le sens de la largeur, chacune vingt-quatre colonnes, distribuées en six groupes: en tout cent-quatre colonnes. Chaque groupe est divisé par un pilier carré en maçonnerie, avec une base en marbre.

On compte six piliers intermédiaires pour chaque grand côté, et cinq pour chaque côté moindre, et en outre, quatre piliers plus massifs aux angles. Diverses réparations exécutées sur le côté septentrional, ont dissimulé quelques colonnes, qu'il a fallu cacher et encadrer dans des maçonneries, pour les soulager: car elles fléchissaient sous le poids du lourd étage superposé plus tard.

Sur les colonnes et les piliers s'élèvent de petits arcs, unis et fort simples, qui supportent la voûte et la pesante muraille dont nous avons parlé. Il n'en fut pas toujours ainsi. Jusqu'au XVI^e^ siècle les petites colonnes supportaient uniquement un toit léger, qui

---

Manca l'uso della decorazione a mosaico ed a stucco, e la varietà nelle forme delle colonnine che distingue lo stile romano sviluppato ».

Pour les chapiteaux gothiques à feuillage comparer ce qui reste des fenêtres du chapitre, à San Sisto, et surtout les chapiteaux du portique devant le chapitre, et, si on veut faire une étude, les colonnes analogues des cloîtres de Subiaco.

s'appuyait sur la muraille du couvent, et couvrait immédiatement les portiques du cloître. Au-dessus de ce toit, s'ouvraient les petites fenêtres des « dormitoriums », comme on le voyait dans tous les anciens monastères dominicains, et comme on le voit encore dans ceux de San Marco à Florence, de San Domenico à Fiesole, etc. Ainsi se justifiait la légèreté de la petite colonnade.

Combien nous regrettons cette admirable simplicité! Lorsqu'on s'avisa de donner à Sainte-Sabine des aspects grandioses, on arriva uniquement à détruire en partie son histoire et son art.

C'est en 1518 que le cardinal Bendinello Sauli, avec les meilleures intentions du monde, commença les voûtes du cloître avec travées; c'est en 1588 qu'elles s'achevèrent et qu'on y plaça, au prix de 600 écus, ce chaînage de fer qui les traverse et les fortifie [1]. Deux autres princes de l'Eglise, les cardinaux Giustiniani et Bernerio firent surtout continuer et achever cette entreprise. Des armoiries, placées au milieu des voûtes, au levant et au nord, rappellent le souvenir de ces bienfaiteurs, et nous apprennent que le cardinal Bendinello Sauli fit faire la voûte dans l'aile septentrionale; le cardinal Giustiniani dans l'aile orientale; le cardinal Bernerio dans les deux autres.

Le cardinal Sauli fit en outre orner de peintures l'aile septentrionale. « Il restaura ce superbe cloître, dit Piazza, et l'embellit de peintures représentant la vie de saint Dominique » [2].

Ces peintures ne restèrent pas découvertes longtemps après l'époque où écrivait Piazza, vers 1703. Elles furent cachées sous un crépissage, et on perça bientôt au milieu des peintures, quinze petites niches en mémoire des quinze Mystères du Rosaire. Ces niches elles-mêmes furent fermées plus tard, et enfin réouvertes par le P. Besson, qui ne se lassait pas d'explorer ces vieilles murailles.

Les peintures du cardinal Bendinello subsistent encore en grande partie dans cette aile du cloître. Il nous a été donné d'en découvrir assez, pour en reconnaître la distribution, et même des scènes et des personnages entiers [3].

---

[1] *Cronaca di Santa Sabina* et les *Memorie*.

[2] *Gerarch. Card.*, p. 429 et suiv. — Cfr. *L'église de Sainte-Sabine*, aux *Appendices*.

[3] Depuis que nous écrivions ceci, les choses ont changé, sans doute.

En haut, dans la surface laissée vide par l'arc des travées, était peint, de grandeur naturelle, un saint ou personnage illustre à Sainte-Sabine. On y remarquait dès l'entrée et de chaque côté, les saints titulaires de l'église, et plus loin, des cardinaux, des religieux, la plupart vénérés spécialement dans le vieux monastère. Au-dessous on lisait le nom et les titres des personnages représentés, et chaque portrait était flanqué de deux grands vases de fleurs.

Plus bas, dans la partie inférieure de la muraille, était représentée la vie de saint Dominique, en petites scènes qui ne manquaient ni de vie, ni d'élégance. Ces dernières peintures nous reproduisaient surtout les faits et les miracles accomplis par le glorieux Patriarche, dans Rome même, et nous montraient les paysages et les édifices tels qu'ils existaient à l'époque du cardinal Bendinello. A ce point de vue, elles avaient une importance spéciale pour l'archéologue. Ainsi, dans les peintures découvertes, on voit l'ancienne église de Sainte-Anastasie, avec son « atrium » très vaste, son campanile aigu, etc.

En face de l'escalier d'entrée, à l'extrémité du bras occidental du portique, se voyait une grande fresque représentant la Vierge et son Enfant, entre deux dominicains, dont il ne subsiste plus que des fragments. Le style est plus moderne; la Vierge est élégante et gracieuse [1].

Tel a été, tel est ce cloître. Le P. Lacordaire l'a bien décrit: « Le cloître est une cour entourée d'un portique. Au milieu de la cour, selon les traditions anciennes, devait être un puits, symbole de cette eau vive de l'Ecriture, « qui rejaillit dans la vie éternelle... ». Dans l'arc formé par la naissance des voûtes, on peignait les actes des saints de l'Ordre ou du monastère. Ce lieu était sacré; les religieux même ne s'y promenaient qu'en silence, ayant à l'esprit la pensée de la mort et la mémoire des ancêtres. La sacristie, le réfectoire, de grandes salles communes régnaient autour de cette galerie sérieuse » [2].

---

[1] Ces vestiges ont été définitivement détruits par ceux qui ont transformé le cloître en dortoir d'hôpital. On trouvera les détails relatifs à ces œuvres dans les *Additions* qui font suite aux *Memorie*, parmi les *Appendices* de notre volume : *L'église de Sainte-Sabine*.

[2] *Vie de saint Dominique*.

Souvent, on creusait les tombeaux des Frères, et même des séculiers amis du couvent, sous les dalles des portiques, et le long des murs on gravait des inscriptions funéraires. A Sainte-Sabine, on ensevelissait uniquement dans l'église: mais parce que les cloîtres étaient généralement consacrés par les reliques des défunts, on se conformait, ici comme ailleurs, à la loi qui obligeait les Frères au silence, dans ce lieu de repos, et, s'ils étaient nombreux, à y marcher seulement en récitant avec gravité le *De profundis* et des oraisons pour les morts. Le cloître était un lieu de « grand silence », et dès l'an 1258, le Chapitre de Toulouse enlève aux supérieurs le droit de dispenser de ce silence, imposé d'ailleurs par les Constitutions elles-mêmes, dès le début de l'Ordre [1].

Le cloître était compris dans la clôture, et les femmes ne pouvaient y être introduites, sans une dispense des Souverains Pontifes.

On peut se demander à quelle époque fut construit le cloître primitif. Il n'est pas douteux qu'il date lui aussi de la première moitié du XIII^e^ siècle. Lorsque Sainte-Sabine eut été cédée aux Frères-Prêcheurs, on dut se mettre immédiatement à l'œuvre pour la création d'un couvent régulier dans Rome. Les petites colonnes furent faites pour le cloître. Leur style est de l'époque; plusieurs d'entre elles n'ont pas même été achevées, dans le côté occidental. Les chapiteaux des colonnes géminées, dans les fenêtres du chapitre, ne sont sculptés que du côté du cloître. Tous ces indices nous reportent à la date que nous avons assignée, et il ne serait point difficile d'en invoquer d'autres, si toute insistance n'était inutile.

Il semble que ce monument est vraiment digne du goût pur, simple et austère du XIII^e^ siècle, et il y rayonne partout je ne sais quelle suavité et quelle gravité, que l'on dirait un reflet de l'âme de saint Dominique.

---

[1] « Silentium Fratres nostri teneant in claustro, dormitorio, in cellis, in refectorio, et « in oratorio Fratrum, nisi forte aliquid silenter loquantur ». Dist. I, cap. XII. Et le Chapitre de Toulouse ajoute: « Declaramus quod in locis supranominatis continuum debent « tenere silentium, nec in praedictis locis debet Praelatus dispensare cum Fratribus, ut silen- « tium frangant. Et quidem cum Fratres transeunt per claustrum, debent psalmum De pro- « fundis et alias orationes pro Defunctis dicere ».

Et pourtant il lui manque la vie, écrivions-nous il y a 25 ans, depuis le jour où il devint presque désert, où quelque moine à peine s'y rencontra de temps en temps, et parfois déguisé. Il était beau, lorsque derrière sa gracieuse colonnade passaient les longues files de religieux dans leur robe blanche, marchant avec gravité et pensant aux choses de leur vocation sublime; lorsque, au début, parmi ces moines on distinguait Dominique, Jourdain de Saxe, Raymond de Pegnafort, Humbert de Romans, Thomas d'Aquin, Malabranca-Frangipani; lorsque, plus récemment, on y devinait Lacordaire, Besson, Piel, Réquédat, et d'autres encore, pour ne signaler que ceux qui s'imposent le plus à nos souvenirs et à notre vénération, dans le premier et le dernier jour de son histoire!

§ 2 - *La cour intérieure.*

L'intérieur du cloître de Sainte-Sabine a été longtemps une sorte de jardin; et vraiment, entouré de son suave portique, il devait être ravissant.

Il y avait des arbres, surtout des amandiers. En 1528, on y récolta des amandes si belles, qu'on osa en offrir au pape, comme une rareté. On y semait aussi des simples, qui servaient à divers usages [1].

Il y eut et dès les premiers temps, le puits traditionnel. Il existe encore, sous le nom de puits de saint Dominique. Il est vers l'angle oriental de la cour et mesure 42 mètres de profondeur, à travers les entrailles de l'Aventin. Il descend donc jusqu'au niveau du Tibre. L'eau en est excellente, mais difficile à puiser, à cause de la profondeur. Les dernières réparations y furent faites par ordre de Mgr De Mérode, et pour l'usage des zouaves pontificaux.

Ce n'est pas uniquement par raison de symbolisme que l'on construisit ce puits: il fallait de l'eau sur l'Aventin, et elle n'y arrive point seule, depuis le jour où l'on détruisit les vieux aqueducs, et il la fallait bonne autant que possible, parce que les fièvres y sont faciles.

Il existe dans la même cour un autre puits et une citerne, creusée probablement en 1598.

---

[1] *Memorie.*

Aujourd'hui l'intérieur du cloître est pavé de fragments de marbre, et il n'y a de végétation que des superbes massifs de violettes qui poussent dans les fentes, de magnifiques citronniers, à qui on a laissé un peu de terre dans le pavé, et enfin un pommier tenace, qui a fini par lasser les efforts et la patience de ceux qui l'ont voulu déraciner ou couper à diverses reprises. Il est devenu grand et donne de bons fruits.

Le pavé est formé de débris apportés sans doute de l'église. Il est curieux à étudier. On y trouve toutes sortes de marbres: du vert et du jaune antiques, de l'albâtre, du granit, du marbre de Paros, etc. On y rencontre des fragments d'inscriptions chrétiennes et païennes, des morceaux de pierre d'autel marqués de la croix liturgique, des invocations aux saints et aux dieux Mânes, etc. Enfin, on y remarque des vestiges nombreux d'ornementations diverses: des débris de statues païennes, d'escaliers étrusques, des personnages et des chapiteaux en bas-reliefs, des ornements en filigranes du meilleur goût, des « opera reticularia » de toutes les variétés et de tous les âges, des dessins du plus pur classique: en un mot, c'est en petit, les débris de plusieurs mondes, renfermés dans cet espace d'environ 620 mètres carrés.

Ces débris provenaient du pavé de l'église et des résidus de fouilles pratiquées un peu partout dans le sol de Sainte-Sabine [1].

§ 3 - *Inscriptions des cloîtres.*

Il nous paraît bon d'indiquer ici les fragments d'inscriptions que l'on trouve dans les cloîtres de Sainte-Sabine.

On remarque d'abord quelques inscriptions dans la surface supérieure du mur qui entoure la cour intérieure et supporte les colonnes du cloître. Toute cette surface est couverte de plaques de marbre, de pierres tombales, prises en plus grande partie dans le sol même de Sainte-Sabine. Elles ont fléchi et parfois se sont brisées sous le poids des colonnes et des murs qu'elles supportent; le temps et les hommes ont détérioré ces vestiges d'antiquités; souvent, ils

[1] Aujourd'hui ces messieurs ont applani et asphalté tout le préau, et croient avoir réalisé une prouesse.

sont à moitié cachés sous les bases des colonnes. On peut signaler néanmoins ce qui en subsiste.

Du côté méridional nous trouvons plusieurs inscriptions.

La première qui s'offre à nous ne peut être lue suffisamment. Elle est fruste, fine, à moitié engagée sous un pilier; les caractères en sont éraillés. Elle est à deux colonnes. Nous n'avons pu la déchiffrer. C'est une inscription païenne.

La seconde est également illisible en grande partie. C'est une vaste épitaphe en gros caractères, à moitié usée par le temps. On y distingue les mots:

XPI .... SED APOST.

Tout près de celle-là on en trouve une autre de même facture, mais illisible, sauf la syllabe: ENT.

Du côté oriental on rencontre des fragments d'épitaphes peu lisibles et frustes.

Plus loin on lit cette inscription, sans doute païenne:

DVLCI FILI	IFATI
VIX AN	____ λ · VIII
ET DVLCISSIMAE CONIVNX	

Vient ensuite un fragment inintelligible d'inscription funéraire.

Sur le côté septentrional nous ne trouvons qu'un fragment, mais d'une importance sérieuse. C'est une pierre tombale, représentant au milieu le Bon Pasteur, avec des strigiles aux deux extrémités. Il n'y a pas d'inscription. Le Bon Pasteur est vêtu de la tunique courte, porte sur ses épaules une brebis; une autre brebis se voit à terre, près de lui et le regarde; plus haut une colombe vole vers sa tête.

Ce bas-relief est en partie caché sous un pilier, et nous ne pouvons constater ce que nous soupçonnons, savoir que de l'autre côté du Bon Pasteur il se trouve encore une autre brebis. Il a été fort maltraité, et la tête du Sauveur est méconnaissable: mais la partie inférieure est conservée.

C'est pour nous un amer regret que cette relique ne soit pas intacte. Au point de vue artistique cette représentation d'un sujet si fréquemment répété est des plus belles que l'on puisse voir. La pose du Sauveur, l'élégance de la démarche et du geste, la justesse des proportions, la simplicité et la vie: rien n'y manquait pour en faire un chef-d'œuvre en son genre. Et cette beauté du style nous fait croire en même temps à une antiquité primitive.

Mais les regrets son inutiles, et il faut nous résigner à interpréter ce qui nous reste.

Nous n'apprendrons pas au lecteur que parmi les antiquités chrétiennes, la représentation du Bon Pasteur est l'un des sujets les plus fréquents. Dieu s'était comparé lui-même au berger, quand il avait fait dire par son prophète que le bœuf reconnaît son maître, et que le peuple d'Israël ne l'a point connu, Lui. Le Christ s'appela lui-même le Bon Pasteur, qui donne sa vie pour ses brebis [1].

Les premiers chrétiens aimèrent à reproduire un sujet si touchant, parce qu'il rappelait toute une série d'enseignements précieux.

Il eurent un autre motif de leur prédilection. On sait que lorsqu'ils le purent, ils s'emparèrent du symbolisme païen pour voiler leur doctrine chrétienne. C'est ainsi que le D. M., qui signifiait DIIS MANIBVS chez les païens, signifia DEO MAXIMO chez les chrétiens, qui l'adoptèrent plus d'une fois.

Ainsi encore Ulysse, Orphée furent des représentations du Sauveur.

Or le Bon Pasteur avait eu chez les païens de Rome, d'Athènes, d'Alexandrie et d'Antioche une représentation analogue, dans l'Hermès Criophore ou Mercure-Porte-brebis [2]. La ressemblance est parfois si frappante, qu'il est difficile de les distinguer dans les monuments antiques, bien que l'Hermès, à l'encontre du Bon Pasteur, soit en général représenté nu et dansant. On peut dire que cette métaphore, avec ses significations diverses, existait chez les païens comme chez les chrétiens. Homère déjà nous compare sans

---

[1] Voici l'indication des principaux textes bibliques qui expliquent la tradition chrétienne du Bon Pasteur: Ezech., XXXIV; Ps. XXII; Is., XLIV; Luc., XV; Joan., X.

[2] Il y eut aussi le Silène aegophore. Cf. Collection de M. Dutuit, pl. XIII, Paris, Lévy, 1879. — Cf. CLARAC, *Musée de sculpt.*, pl. 726.

cesse les rois à des bergers: *ποιμενες λαων*. Les chrétiens n'avaient qu'à prendre ces significations diverses pour les appliquer excellemment à leur Christ, et ils n'y manquèrent point. Ils donnèrent même ce nom aux représentants du Sauveur, par exemple et surtout à saint Pierre, chef des apôtres [1]. L'évêque lui-même prit parfois le titre de disciple du chaste Berger, *μαθητὴς ποίμενος αγνοῦ*, et par une connexion d'idées facile à comprendre, les fidèles s'appelèrent du nom de brebis: « brebis royales, brebis raisonnables », dit Clément d'Alexandrie.

Jadis le pallium des archevêques était orné de l'image du Bon Pasteur, et peut-être simplement de l'agneau. Aujourd'hui, on ne fait plus que des croix, mais on les fait avec la laine d'agneaux. C'est assurément une réminiscence lointaine du vieux passé.

Nous pouvons observer maintenant quelques particularités de notre monument.

Remarquons d'abord que l'artiste a su exprimer son identité, et qu'il est impossible de le confondre avec la représentation païenne. Les premiers chrétiens désignaient de diverses manières leur Bon Pasteur. Tantôt ils lui entouraient la tête d'un nimbe, ou l'accostaient d'un monogramme [2]; tantôt ils lui plaçaient sur le front une couronne d'étoiles. Ici, c'est la colombe qui désigne le Sauveur. On sait en effet que la colombe fut regardée souvent comme un symbole du Sauveur. Prudence chantait:

Tu mihi, Christe, columba potens,
Sanguine pasta cui cedit avis [3].

On sait encore que la colombe, symbole évangélique du Saint-Esprit, signifiait de la sorte l'Esprit du Verbe incarné.

Mais il faut observer spécialement ce qu'a déjà indiqué Ciampini, savoir que la valeur numérique de *περίστερα*, colombe, est précisément celle de l'*A Ω*, qui accostent et désignent ailleurs le Bon Pasteur chrétien.

---

[1] Dans l'antique église de Saint-Clément on voit une statue de saint-Pierre Bon Pasteur. Dans celle de Notre-Dame du Port à Clermont-Ferrand on trouve Isaïe Bon Pasteur.

[2] MAMACHI, *Orig. chrét.*, III. — CIAMPINI, *Vet. mon.*, I. — BELLORI, *Le antiche luc.*, p. III. — MARTIGNY, art. *Etoiles*.

[3] *Cathemer. hymn.*, III. — Cf. TERTULL., *Adv. Valent.*, c. III.

Le type de notre Bon Pasteur ressemble à celui si célèbre que l'on conserve au Latran. Il n'est pas assis, il ne tient pas sa brebis sur les bras: c'est un jeune homme debout qui la porte sur ses épaules.

Le type des deux monuments est d'une frappante ressemblance, et, dans l'un et l'autre, il se rapproche manifestement du type antique, «fixé, pense-t-on, à la plus belle époque de l'art grec, par la main de Calamis (ROCHETTE, *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XIII, p. 101). C'est (le type primitif) un beau jeune homme imberbe, sauf de bien rares exceptions (PERRET, II, Pl. LI), parce que, au dire de saint Augustin (*ap. Boll. VII Mart.*), la jeunesse du Bon Pasteur est éternelle: il a les cheveux courts, l'œil plein de tendresse. Il porte une tunique courte, ceinte autour des reins» [1]. Ces caractéristiques conviennent parfaitement à notre bas-relief. Sans doute on ne peut plus distinguer les traits de la figure et l'expression du regard depuis les dégradations qu'il a subies: mais la pose de la tête est si suave, la brebis placée à sa droite le regarde avec tant de douceur et de confiance, et le Bon Pasteur tourne si bien son visage vers elle, que l'imagination supplée sans peine: c'est bien là le Pasteur que les Brebis connaissent et dont elles connaissent la voix.

Les artistes chrétiens des premiers temps ont représenté dans les catacombes, sur les sarcophages et partout, chaque circonstance du récit évangélique. Tantôt le Bon Pasteur va partir à la recherche de la brebis égarée, et porte sa main sur sa tête en signe de regret; tantôt on le voit partir, menant son chien en laisse; parfois il se repose dans la course; le plus souvent il nous apparaît portant la brebis sur ses épaules et revenant au bercail: ici il nous est montré au moment où il rentre au bercail; il n'a pas encore déposé la brebis aventureuse, et déjà le troupeau fidèle est près de lui. Fortunat décrit ainsi notre scène:

Sollicitus quemquam ne devoret ira luporum
Colligit ad caulas Pastor optimus oves.
Assiduis monitis ad pascua salsa vocatus
Grex vocem agnoscens currit amore sequax [2].

[1] MARTIGNY, art. *Bon Pasteur*.

[2] *Opp.* P. I, lib. II, cap. XIII.

Un autre poète chrétien, Sédulius, se rappelant que Jésus-Christ est l'Agneau de Dieu, chante ainsi :

> ...Ut semita vitae
> Ad caulas me ruris agat, qua servat amoenum
> Pastor ovile Bonus, qua vellere praevius albo
> Virginis agnus ovis, grexque omnis candidus intrat [1].

Une particularité à observer est que le Bon Pasteur de notre monument a les jambes et les pieds nus, d'ailleurs d'un mouvement et d'un modelé merveilleux. L'artiste a voulu indiquer ainsi la course que vient de fournir le Berger divin, et que rappelaient déjà la tunique courte relevée aux hanches par une ceinture, la tête nue et la brebis encore placée sur les épaules de son Maître.

Est-il possible d'exprimer plus éloquemment à l'âme attentive des vérités plus suaves et plus nombreuses ?

Nous terminons notre petite étude en exprimant le regret que notre sarcophage, tel qu'il est, ne soit pas plus connu et étudié.

Nous n'ajoutons rien au sujet des strigiles qui accompagnent le bas-relief. Chacun sait en quoi consiste cette sorte d'ornement : série de rainures en forme de S, qui doit son nom à sa ressemblance avec l'instrument de ce nom, en fer, argent, cuivre, or, ivoire, etc., dont se servaient les anciens, païens ou chrétiens, pour s'exciter la peau au sortir du bain. Dans notre monument, ils sont exécutés avec une exactitude et une élégance dignes du reste de l'œuvre.

Du côté occidental du cloître on ne trouve que ces initiales :

S · A

E · S ·

Quelques autres documents analogues sont parsemés sous les portiques du cloître.

---

[1] *Paschal.*, l. Ier, cité par Martigny.

Dans le pavé, à l'angle nord-ouest, on trouve deux fragments. D'abord deux très grandes lettres, gravées avec soin dans une plaque de marbre :

Ces deux lettres signifient sans doute ou « Sancta Sabina », ou « Sancta Seraphia », ou enfin « Sabina Seraphia », et proviennent de l'église.

A côté on rencontre cet autre fragment:

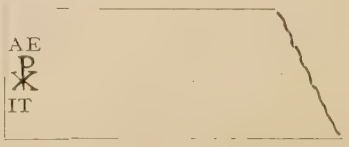

Cette dernière inscription est ancienne et contribue à corroborer les conclusions que nous avons hasardées à propos des inscriptions chrétiennes du IV^e^ et V^e^ siècles, conservées dans l'atrium de l'église.

Dans le seuil de la fenêtre du chapitre, qui est à droite en entrant, on lit cette inscription sans doute chrétienne, puisqu'elle porte le mot DEP. :

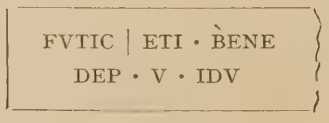

Dans la cour intérieure on ne trouve que des fragments, parmi lesquels nous signalons le mot:

Il semble qu'il faut lire DIANA. Serait-ce un vestige de l'ancien temple que remplace l'église de Sainte-Sabine?

Plus loin, vers le couchant, on trouve ce mot sur une plaque de marbre:

LOCVS

Ce mot, comme le mot « loculus », désigne une tombe chez les païens et chez les chrétiens, par opposition aux « puticoli », dans lesquels les païens jetaient pêle-mêle les cadavres des pauvres et des animaux.

Les chrétiens ne connurent que le « locus » ou le « loculus ».

Ceux qui ont visité les catacombes, connaissent ces excavations pratiquées dans le tuf, ayant en général la grandeur d'un cercueil moderne, et fermées par une planche de marbre ou par des briques soigneusement cimentées, pour empêcher les exhalaisons cadavériques.

Il y avait néanmoins cette différence entre le « locus » chrétien et le « locus » païen, que ce dernier accompagnait généralement une urne. Il ne paraît pas que notre inscription ait été destinée à un usage semblable. Au surplus, il semble que nous devrions y voir plutôt un monument chrétien, même sans autres indices, que le nombre plus grand des incriptions chrétiennes à Sainte-Sabine.

S'il en est ainsi, nous avons un souvenir de la plus haute antiquité chrétienne, puisqu'il semble avéré que l'expression « locus » fut mise en usage plus tôt que l'expression « loculus »[1].

D'autres fragments se rencontrent encore dispersés çà et là, sous les cloîtres, et nous indiquons ici ceux qui pourraient être intéressants à divers points de vue.

Malheureusement, la négligence des uns et la rapacité scientifique, si l'on veut, mais également peu honnête des autres, a dépouillé Sainte-Sabine de souvenirs du plus haut intérêt. Il nous souvient en particulier d'une belle inscription grecque, trouvée par

---

[1] Cf. MARTIGNY, art. *locus*.

nous et déposée sous le cloître, que nous nous proposions de transcrire à loisir: elle n'y resta pas deux jours.

Recueillons encore cette autre relique des temps païens. C'est une inscription funéraire en grands caractères latins gravée sur une planche de marbre blanc, que l'on vient de déposer dans le jardin:

VIBIoNEMESEoBENEME
*re*NTIQVIVIXITANNISTOT ME

§ 4. - *Le chapitre.*

Il est dans l'aile orientale du cloître, voisin de l'escalier d'entrée.

L'entrée est aujourd'hui une grande porte carrée, mesurant 2 m. 70 de hauteur et 1 m. 30 de largeur. Primitivement elle dut être cintrée, comme celle du chapitre de San Sisto Vecchio, construite à la même époque et par les mêmes religieux. Le cintre combinait d'ailleurs plus exactement avec l'architecture du cloître et des fenêtres latérales de la porte. Ces dernières sont au nombre de deux et placées de chaque côté. Elles sont géminées ou divisées en deux par deux colonnettes semblables à celles du cloître, et chaque partie se termine par un arc identique. Les fenêtres mesurent 1 m. 80 de hauteur et 1 m. 34 de largeur.

Au-dessus de la porte on lit cette inscription qui rappelle une gloire de ce lieu béni:

IN HAC AVLA CAPITVLARI
B. DOMINICVS
HABITV RELIGIONIS
S. HYACINTHVM ET B. CESLAVM
POLONOS GERMANOS FRATRES
INDVIT

Avant de raconter le fait que nous rappelle cette inscription, entrons dans le chapitre et donnons-en quelque idée.

C'est aujourd'hui une salle carrée, surmontée d'une voûte. Les dimensions sont 11 m. 10 de longueur, 7 m. 40 de largeur, avec une hauteur de 4 m. 50. Les deux premières dimensions n'ont jamais varié. La longueur est déterminée par le mur de l'escalier qui continue le mur extérieur de l'atrium de l'église, et par le mur du réfectoire, qui n'a point changé, puisque jusqu'à ces derniers temps, on y a respecté et vénéré la place où saint Dominique s'était assis pendant ses repas.

La largeur n'a pu varier non plus, étant comprise entre le cloître et le mur extérieur.

Mais la hauteur n'est plus celle d'autrefois. Elle mesurait jadis 3 mètres environ. Nous le savons par la hauteur de la cellule de saint Dominique, qui est restée la même, et était la première du « dormitorium », situé sur le chapitre.

Il fut alors orné de peintures. Sur le mur, en face de la porte d'entrée, se voyait un grand Christ, entouré d'une frise, dans laquelle on avait représenté divers prophètes, portant un volume avec un mot relatif à la passion. Près de la croix se tenaient quatre anges, dont deux recueillaient dans un calice le sang du Sauveur, tandis que les deux autres pleuraient. Les vieux documents ne disent pas que ces peintures se trouvaient à la place que nous leur assignons, mais il est de toute vraisemblance qu'elles étaient au-dessus de la place priorale, située en face de la porte.

Cette fresque existait encore en 1625-26. Elle fut restaurée à cette époque, et quoique nous ne puissions juger la retouche, nous savons du moins qu'on eut alors la piété et le bon sens de ne pas détruire ce monument des antiquités dominicaines [1].

Aujourd'hui il n'en reste pas le moindre vestige.

La disposition matérielle du chapitre n'était pas non plus ce qu'elle est aujourd'hui.

---

[1] Dans les vieux couvents monastiques, en particulier chez les Dominicains, ce fut un usage constant d'orner le chapitre d'un Crucifix, placé au-dessus du siège prioral. Santa Maria Novella, San Marco de Florence, San Domenico de Fiesole, etc., sont des monuments fort connus en ce genre.

Tout autour de la salle et appuyé contre le mur régnait un banc de pierre, et au milieu s'élevaient deux colonnes de granit ordinaire, qui, avec les murs extrêmes, supportaient trois arcs de « breccia », sur lesquels appuyait le plafond ou « soffitto ». Le chapitre de San Sisto Vecchio fut donc le modèle de celui de Sainte-Sabine, jusque dans les détails moins importants.

C'est au XVII[e] siècle, vers 1615, que ce dernier fut modifié et mis dans l'état actuel. On remplaça le « soffitto » par des voûtes, belles d'ailleurs, mais sans caractère monastique et sans valeur historique.

Les petites fenêtres, heureusement intactes, ont également leur histoire et leur raison d'être.

Dans les anciennes salles capitulaires on les retrouve constamment. Elles servaient non seulement à donner de la lumière, mais encore à laisser aux séculiers, parfois aux Frères convers, qui n'assistaient pas aux exercices du chapitre, la facilité d'entendre les instructions du Prieur. Après l'instruction, quand le moment des coulpes était venu, on les fermait, et les religieux de chœur étaient libres dans leurs accusations et leurs proclamations.

A une époque récente, où l'on ne songeait guère aux traditions antiques, elles furent fermées par un hôte trop frileux de Sainte-Sabine. Le P. Besson, qui avait en même temps le goût de l'archéologie et de l'art, les devina et les fit rouvrir. « Tout en travaillant à la réforme, dit son historien, le P. Besson rêvait la restauration matérielle du couvent de Sainte-Sabine ; il aimait en artiste son admirable position, sa douce basilique, ses antiquités, son cloître ravissant, et il aurait voulu rendre à ses murs vénérables leur antique splendeur. Il devina et déboucha les fenêtres romanes de la salle du chapitre, et il fit des cartons, pour les garnir de vitraux, qu'il espérait pouvoir exécuter lui-même. « Comme vous le savez, m'é-« crivait-il, je fais ce que je puis, pour restaurer un peu Sainte-Sabine. « Il me semble que le renouvellement de ce sanctuaire est une image « de ce qui se fait dans la sphère morale. Puisque vous m'offrez « pour cela vos services, j'en profiterai en vous demandant de vou-« loir bien me procurer des renseignements sur la méthode à suivre, « pour la peinture sur verre, les couleurs qu'on y emploie, et la « manière de cuire. Indiquez-moi aussi la préparation du carton-pierre,

« les ingrédients qui servent, et en quelle proportion. Je ne sais si « le temps me permettra d'user de ces renseignements, n'en ayant « que très peu à ma disposition; ils peuvent m'être utiles cepen- « dant ».

« Non seulement le temps lui manquait; mais avant de songer aux embellissements des beaux-arts, il fallait se préoccuper des nécessités de la vie; et l'économe du couvent avait trop de peine à payer le boulanger, pour pouvoir solder les notes du marchand de couleurs. Sainte-Sabine avait des revenus suffisants pour entretenir quatre ou cinq religieux, et il fallait en nourrir plus de cinquante. C'était là un des griefs contre la réforme » [1].

Dans une fenêtre, le P. Besson voulait peindre les quatre gracieuses saintes dominicaines qu'il a transportées plus tard sur deux piliers de la salle capitulaire de San Sisto Vecchio: sainte Agnès de Montepulciano, sainte Catherine de Sienne, sainte Catherine de Ricci, sainte Rose de Lima. Dans l'autre, il voulait représenter saint Pierre Martyr et saint Vincent Ferrier, dont le carton existe; saint Thomas et saint Hyacinthe, dont on possède seulement un calque. Ces derniers dessins sont conservés à Rome, par l'un des plus fidèles et des plus honorables amis du P. Besson [2].

Toutes les figures sont admirables de pureté et de douceur; quelques-unes, surtout celle de saint Thomas, sont merveilleuses de majesté et de vie expressive.

Le chapitre tient une place considérable dans l'histoire d'un monastère. C'était l'endroit le plus sacré de la maison, après l'église: aussi avait-il fréquemment la forme d'une chapelle [3].

Nous devons en indiquer ici l'importance, soit au point de vue général, soit au point de vue particulier de notre histoire.

Le chapitre est la salle des réunions officielles du couvent. Lorsque le Prieur de la Communauté, le Provincial ou le Général, avaient quelque communication importante à faire aux Frères, ils

---

[1] *Vie du P. Besson*, par M. CARTIER, vol. I[er].

[2] Cet ami était M. Descemet, grand admirateur du P. Besson. Il est mort il y a quelques années. De sa collection des dessins du P. Besson a disparu entre autres celui qui représentait saint Thomas et saint Hyacinthe.

[3] Voir pl. 15.

les réunissaient au chapitre. Il y avait à cet usage une cloche spéciale.

C'est ici surtout que le Visiteur était reçu et faisait à la Communauté les recommandations convenables. Ici enfin on recevait les étrangers de distinction, même les séculiers.

Mais la salle capitulaire s'appelait de ce nom parce qu'elle était spécialement destinée à la réunion du Chapitre conventuel.

L'Ordre de saint Dominique réalise avec une harmonie incomparable ce mélange des formes gouvernementales, qui, pour saint Thomas, est en pratique l'idéal le plus sûr et le plus beau, parce qu'il donne au supérieur outre l'autorité du pouvoir, l'autorité morale qui lui vient du choix de ses frères, ces derniers ayant une part à son élection et à la détermination des lois qui les obligent.

L'Ordre entier se gouverne par le Chapitre général et par le Maître général ; la Province, par le Chapitre provincial et par le Provincial ; le couvent par le Chapitre conventuel et par le Prieur conventuel.

Le Chapitre conventuel se composait des religieux clercs qui avaient rempli certaines conditions soigneusement indiquées.

Il traitait toutes les affaires importantes du couvent. Chacun avait le droit d'y proposer modestement son avis ; puis on recueillait les votes, et la majorité faisait loi, sauf l'approbation du Provincial ou du Général, s'il y avait lieu.

On y discutait l'admission des postulants et des novices ; l'acquisition ou l'aliénation de quelques biens, les transformations notables à introduire dans le matériel du couvent, etc., quoique toujours dans la seule mesure de la liberté laissée par la Règle ou les Constitutions.

Durant six siècles et demi le chapitre de Sainte-Sabine a servi à ce noble usage. Que d'hommes illustres y ont passé ! Que de saints religieux s'y sont rencontrés ! Que de généreuses vocations y furent acceptées ! On ne rencontrerait pas facilement des murailles plus saintes après celles du temple de Dieu.

Nous pourrions citer des faits nombreux, si nous ne craignions de lasser notre lecteur. Il nous suffira, après avoir rappelé que la plupart des grands religieux, dont nous aurons à parler plus tard, comme de gloires de Sainte-Sabine, ont reçu ici les livrées de

saint Dominique, de raconter le fait que mentionne en partie l'inscription placée sur la porte capitulaire et citée plus haut. C'est en 1220, un peu avant Pâques, d'après Echard, que saint Hyacinthe, et les bienheureux Ceslas, Henri le Morave et Hermann le Teutonique y reçurent l'habit religieux, des mains de saint Dominique.

Saint Dominique s'était assis à la place priorale, ayant autour de lui la grande communauté récemment amenée de San Sisto Vecchio. De nombreux ecclésiastiques, et spécialement l'oncle des deux premiers candidats à la vie religieuse, étaient présents. Tout avait été disposé pour la cérémonie, et en particulier les Frères s'étaient déclarés heureux d'ouvrir leurs rangs aux vaillants jeunes hommes qui en faisaient maintenant la demande publique.

Les postulants sont étendus la face contre le sol et les bras en croix [1].

Dominique leur demande: « Que voulez-vous? » et tous les quatre simultanément et à haute voix ont répondu par l'antique formule monastique [2]: « La miséricorde de Dieu et la vôtre ».

Dominique alors leur avait dit de se relever, et leur avait exposé les rigueurs de la Règle qu'ils désiraient embrasser. Il ne s'écarta point sans doute de ces pensées qui le préoccupaient habituellement, et qu'il allait exposer prochainement dans le Chapitre général de Bologne, le premier de l'Ordre, savoir que le Frère-Prêcheur ne doit pas seulement parler avec Dieu comme le contemplatif exclusif, mais encore parler de Dieu aux autres. C'est là, disait-on, une sublime vocation, semblable à celle des anges et des bienheureux, qui ne pouvant aimer Dieu autant qu'il est aimable, l'aiment du moins et le font aimer de toutes leurs forces. Mais pour réaliser cet idéal, il faut avant tout écarter les obstacles qui nous viennent et des indépendances de notre volonté, et des séductions de nos sens, et des illusions de la convoitise; et le grand patriarche rappela la triple obligation de la pauvreté, de la chasteté, de l'obéissance, qu'il faudrait ensuite confirmer par des vœux irrévocables, afin d'aimer ainsi Dieu sans partage, sans retour, sans mesure, et de travailler librement à la diffusion de sa gloire.

---

[1] Voir pl. 16.

[2] Cf. D. Martène, *De Antiq. Monach. Rit.*, l. V, c. II, n. 10.

Ce n'est pas tout. Pour écarter les obstacles et atteindre le but proposé, de rudes entreprises s'offrent aux candidats: les longs offices du jour et de la nuit, les humiliations du chapitre, les jeûnes prolongés et rigoureux, l'abstinence perpétuelle, les études difficiles et soutenues, le silence; en un mot toutes les antiques observances religieuses jointes aux fatigues nouvelles de l'apostolat et de sa laborieuse préparation; tel est le programme. Saint Dominique le résuma sans doute dans ces mots dont il allait faire son testament: « Mes Frères bien-aimés, il faudra persister à servir le Seigneur dans la ferveur de l'esprit; aimer la chasteté, garder la charité, posséder la pauvreté volontaire, puis travailler à la dilatation de l'Ordre. Acceptez-vous ces obligations? » Les quatre jeunes gens répondirent ensemble: « Nous acceptons ». Saint Dominique reprit: « Que le Seigneur qui a commencé achève toutes choses » [1]; et la communauté entière ajouta: « Amen ». Alors les candidats quittent leurs vêtements séculiers, pour recevoir l'habit dominicain, spécialement le scapulaire que le bienheureux Réginald, à Sainte-Sabine même, venait de faire consacrer au nom de la Mère de Dieu; et pendant ce temps, le chantre entonne le solennel *Veni Creator*, que poursuit la Communauté entière.

Après la vestition, tous les religieux se mirent en procession vers l'église, et le maître des novices, peut-être saint Dominique, marchait avec les novices. Arrivés à l'autel, ceux-ci se prosternent encore de tout leur corps, et la face contre terre et le capuchon sur la tête, devant les degrés, pendant que saint Dominique récite cette prière: « O Dieu qui avez éclairé des lumières de votre Esprit les cœurs des fidèles, accordez-nous de connaître le vrai dans ce même Esprit, et de jouir constamment de ses consolations, par N.-S. J.-C. ». Les novices se lèvent alors, s'approchent de saint Dominique, qui les asperge d'eau bénite et leur donne ensuite le baiser de paix, et tous les Frères à leur tour échangent avec eux ce même baiser de paix. On les conduit enfin au Frère chargé des rasures, et bientôt ils apparaissent le front rayonnant des joies de son dépouillement [2].

---

[1] Cf. *Constit. O. P.: De recipiendis.* Texte primitif.

[2] Cf. Cassito, *Liturg. dominic.* in fine.

A de telles âmes, placées sous la direction d'un tel maître, peu de temps suffisait pour la formation religieuse, et bientôt, en présence de tout le couvent, les quatre novices, à genoux devant saint Dominique et leurs mains dans ses mains, prononçaient les paroles que voici: « Moi, frère Hyacinthe (Ceslas, Hermann, Henri), je fais profession et je promets obéissance à Dieu, à la bienheureuse Vierge Marie, et à vous, Dominique, maître de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, et à vos successeurs, selon la Règle du bienheureux Augustin et les Constitutions des Frères-Prêcheurs; et je vous serai obéissant à vous et à vos successeurs jusqu'à la mort ».

Saint Dominique savait que l'important est de créer des âmes énergiques et droites, bien plus encore que de les river à un mécanisme de vie qui est la suppression de l'individu; il savait la signification de cet axiome au point de vue philosophique et moral: Tant vaut la personne, tant valent les actions.

Peu de jours après, Dominique emmenait avec lui à Bologne les quatre jeunes religieux, puis les envoyait vers le nord de l'Europe, où ils accomplirent des merveilles,

C'est ici l'un des faits importants de l'Eglise. Non seulement ces quatre enfants de Sainte-Sabine furent d'illustres apôtres, et firent, comme leur chef-d'œuvre, la Pologne catholique: mais ils devinrent les maîtres d'une légion d'ouvriers évangéliques, et spécialement de la Congrégation des « Frères Pèlerins de la foi » dont nous parlerons ailleurs.

La petite salle, où nous sommes, fut l'une des sources du catholicisme pour les pays slaves, et en général pour le nord de l'Europe. Ne serait-ce pas assez pour sa gloire?

Les régions du nord doivent beaucoup à l'Aventin. Qu'il nous suffise de rappeler saint Adalbert que les Prussiens tuent à coups de bâton, saint Boniface que les Russes mettent à mort par le glaive, qui tous deux au X^e^ siècle quittent le monastère voisin de Sant'Alessio, pour évangéliser les barbares du nord [1].

Saint Hyacinthe reprend avec ses compagnons, au XIII^e^ siècle, l'œuvre d'évangélisation.

---

[1] Cf. Nerini, *De Coenobio SS. Bonifacii et Alexii.*

La salle capitulaire servait aussi pour le chapitre des coulpes, ainsi appelé parce que les Frères s'y accusaient ou y étaient accusés des fautes extérieures commises contre la Règle.

Il commençait par des prières: « Après Matines, quelquefois après Prime, et lorsque le supérieur ne l'a pas différé à raison de l'étude, il faut tenir le chapitre. Lorsque la communauté est entrée dans la salle, un Frère lit le Calendrier, et le prêtre (hebdomadaire) continue « Pretiosa ». Vient ensuite une lecture des Constitutions ou de l'Evangile ». Enfin on indiquait le nom des bienfaiteurs de la Communauté, et on priait pour eux, pour le Pape et pour les défunts. « Le Prieur disait après cela, en peu de paroles, ce qu'il avait à dire pour la bonne tenue de la Communauté, pour la correction des Frères. Les novices sortaient alors, parce qu'ils avaient leur chapitre particulier, et le supérieur disait: Que ceux qui ont à s'accuser se prosternent en « venia », c'est-à-dire de tout le corps et le front sur le sol. Les Frères se levaient ensuite et accusaient humblement leurs fautes, et quand un manquement méritait une punition, le Prieur ou un autre qui en recevait l'ordre, l'administrait immédiatement.

Au chapitre, les Frères ne pouvaient parler que pour deux motifs: c'est-à-dire pour accuser simplement leurs fautes ou celles des autres, et pour répondre aux questions du supérieur. Quand un Frère parlait, nul autre ne pouvait prendre la parole. On ne faisait pas de proclamation, d'accusation sur un autre, ou basée uniquement sur un soupçon; on ne pouvait en faire sur un simple ouï-dire, si l'on n'indiquait celui qui avait donné l'information, et si ce dernier n'était présent dans la Communauté.

Après les coulpes, on récitait un psaume, et l'on sortait rendant grâces à Dieu de ce qu'il laissait à ses serviteurs la conscience et le courage du devoir.

Dans un Ordre ou dans une Communauté, il faut une surveillance et une réprobation des fautes commises contre la loi, si l'on ne veut que bientôt il n'y ait plus de loi. Deux moyens peuvent être employés dans ce but: la dénonciation secrète et l'accusation publique.

La dénonciation secrète, qui peut avoir ses inconvénients et fournir des prétextes à plus d'un abus et semble moins loyale, est cependant

plus admissible en certaines institutions d'organisation moderne; l'accusation publique dans une Communauté fervente et généreuse, est plus contrôlée et suppose un esprit plus large et plus généreux: dans une Communauté déchue, elle offre des inconvénients assez nombreux. Le premier procédé est plus ordinaire, le second plus héroïque. L'utilité respective dépend en grande partie des circonstances.

Nous savons comment la pratiquaient nos aïeux.

L'objet des accusations était la faute commise contre la Règle et sans caractère infamant. Celui qui ne s'était pas préparé dès le premier signal à se rendre aux exercices communs, au chœur, à l'église, au chapitre, au réfectoire, qui avait commis des fautes, même involontaires, contre les obligations de sa charge, qui aurait ri au chœur ou y aurait porté des regards distraits, qui aurait fait quelque rumeur considérable dans le dortoir, qui aurait parlé de choses étrangères en se rendant à la prédication, qui aurait fait ou provoqué des rires immodérés, qui aurait dormi pendant les leçons, qui aurait lu des livres défendus, qui n'aurait pas reçu la bénédiction du Prieur au sortir du couvent et à la rentrée, qui se serait montré peu modeste à l'extérieur, dans sa démarche, devait en faire l'aveu en présence de tous les Frères. Il devait s'excuser encore s'il avait eu quelque contestation passionnée, s'il avait manqué fréquemment au silence, s'il avait dit quelque parole pénible au sujet d'une proclamation dont il aurait été l'objet, s'il avait médit de ses frères, si sans une grande nécessité, il avait voyagé à cheval, mangé gras, ou porté de l'argent avec lui [1]. Pour ces fautes et pour d'autres encore, il devait être d'une franchise absolue. Après son accusation, il s'étendait en « venia » et le supérieur demandait aux autres religieux s'ils avaient quelques proclamations à faire. Les Frères présumant bien de la charité de tous, jaloux du bien de la religion, faisaient alors leurs proclamations, s'il était arrivé au coupable d'oublier ou de ne pas remarquer une faute. « Si nous ne voulons pas nous faire complices des délinquants, disait Humbert de Romans, si nous désirons le bien du prochain,

---

[1] Cf. *Constit O. P.*, Dist. I.

si nous avons le zèle du bien commun, si nous voulons conserver notre fidélité au Christ, si nous nous laissons toucher par les exemples des saints, si l'honneur de Dieu nous préoccupe, nous devons, selon les temps et les lieux, proclamer nos frères avec charité et pour leur correction » [1].

Ainsi parle Humbert de Romans.

Mais parce qu'il serait inutile de connaître les délits s'ils n'étaient supprimés, le même grand dominicain demande de la fermeté au supérieur. Il ne veut pas de ces supérieurs, qui, selon un mot cruel mais vrai rappelé par Pie IX, sont « tanquam signum in taberna » [2], comme une enseigne de cabaret.

Supposant que le supérieur donne lui-même le bon exemple et ne rend pas ses exhortations inefficaces par ses propres négligences, il lui trace ainsi ses devoirs au sujet de la correction des fautes: « De même que les maîtres de ce monde, s'ils sont justes, exercent leur justice contre les délits: de même un supérieur juste doit pratiquer la correction. Ce n'est pas de la malice: c'est de la miséricorde. Saint Isidore compare les supérieurs faibles à un berger endormi qui laisse tomber son bâton pastoral, et les peintres les représentent dormant et appuyés sur leur coude, contre leur siège, et laissant tomber leur crosse.

« On a raison de les représenter ainsi.... Ils ressemblent à ces dignitaires, qui sans ombre de motif, font porter un glaive devant eux, et sont trop paresseux pour s'en servir.... On peut encore les comparer à l'image du bienheureux Nicolas, qui tient toujours sa crosse à la main et n'en use jamais. Selon le mot de Zacharie, ils sont à la fois « pasteur et idole »... Et pourtant, dit saint Bernard, ne pas se mettre en colère quand il le faut, c'est un péché.... La négligence dans la correction est une source de maux, pour le supérieur, pour le subordonné, pour la Communauté....

« Pour le supérieur, c'est la honte d'avoir des enfants indisciplinés....; c'est la faute qu'il commet, puisque la faute qu'il ne corrige pas devient sa faute à lui; c'est la punition temporelle que

---

[1] *In Regul. S. Aug.*, cap. XCIV. Voir les chapitres suivants, qui sont du plus haut bon sens.

[2] Ce mot fut prononcé à propos d'un supérieur que nous ne voulons pas nommer.

Dieu inflige même dès ce monde.... Pour le subordonné, c'est l'aveuglement, puisqu'il n'est plus éclairé par la correction ; c'est la multiplication des fautes ; c'est la perdition finale.... Pour la Communauté, c'est l'infection, la difficulté d'une amélioration, et la révolte contre le bien » [1].

« ....Il ne suffit donc pas, dit-il ailleurs, que le supérieur procure un bel exemplaire de la Règle, que l'on pourra lire et expliquer souvent : pour le salut, il faut encore l'observer, selon ce mot de l'apocalypse : « Bienheureux celui qui lit et écoute les paroles de cette prophétie, et observe ce qui y est écrit » [2]. C'est pourquoi saint Augustin commande au prélat, qui a charge d'âmes, non seulement de faire copier et lire la Règle, mais encore de la faire observer. Il arrive parfois que des supérieurs sont beaucoup plus occupés de faire observer des avis particuliers, des coutumes, et certaines observances surajoutées à la Règle, que les prescriptions de la Règle elle-même. On pourrait les comparer aux Pharisiens, à qui Notre-Seigneur reproche d'abandonner les commandements de Dieu pour les traditions des hommes. C'est une grande folie de s'occuper moins du fondement que de la partie supérieure de l'édifice. Quand le fondement cède, tout s'écroule ; mais le reste peut tomber, sans que le fondement souffre.

« ....Il est aussi des Communautés, où l'on observe beaucoup de points de la Règle, mais où en même temps on en néglige quelques-uns : c'est se rendre coupable de toutes les transgressions, selon ce mot de saint Jacques [3] : « Celui qui observe toute la loi, sauf en un point, est coupable de l'infidélité entière. » Il faut donc que le supérieur fasse observer toute la loi. Pourquoi certains supérieurs sont-ils négligents à corriger les transgressions ? C'est par pusillanimité de cœur, par humilité superstitieuse, par crainte de ne rien obtenir, par ignorance des fautes commises et insouciance à les connaître ; parce qu'ils aiment leur repos, qu'ils craignent de troubler ; parce que eux-mêmes sont en faute, et éprouvent ainsi de la honte à corriger les autres ; parce que en secret ils ont la cons-

---

[1] *In Regul. S. Aug.*, cap. CLXXXIII.

[2] Cap. I.

[3] Cap. II.

cience qui leur fait des reproches et les rend timides, parce qu'ils aiment leur charge et craignent de la perdre avec la faveur des subordonnés; parce qu'ils manquent de zèle, ou sont négligents.... Saint Bernard nous compte le prélat négligent parmi les abus du cloître.... Il en est d'autres qui punissent le passé, mais ne préservent pas l'avenir; d'autres qui ne se préoccupent pas beaucoup de punir les fautes passées. Pour une véritable correction, il faut le châtiment du passé et la préservation de l'avenir.... Enfin on en rencontre qui trouvant la correction difficile, se découragent et abandonnent tout: un bon supérieur doit en référer au supérieur majeur » [1].

Le chapitre ainsi pratiqué est une force immense contre les faiblesses de la nature humaine, en face de devoirs aussi nombreux et aussi difficiles que ceux de la vie monastique. Tous les avantages en ont été résumés dans une gracieuse légende, dont le théâtre est précisément le couvent et surtout le chapitre de Sainte-Sabine. « De vieux religieux de l'Ordre, personnages dignes de foi, nous dit Gérard de Frachet, racontent qu'un jour saint Dominique trouva le diable qui parcourait le couvent, et lui demanda ce qu'il voulait. L'ennemi répondit qu'il était venu pour compter ses gains. « Et que gagnes-tu ici, lui dit le bienheureux Dominique, en le conduisant au dortoir? » — « Ici, je gagne un peu. Je fais dormir les Frères plus qu'il ne faudrait, je les fais se lever en retard et ainsi manquer l'Office divin. Et quand je le puis, je les tente autrement, je leur donne certaines illusions ». Saint Dominique le conduisit à l'église et lui demanda: « Que peux-tu gagner en un lieu si saint? » Il répondit: « Oh! souvent je les fais arriver en retard, sortir trop tôt; je leur donne des distractions ».

« Saint Dominique le mena au réfectoire, en lui disant: « Et ici, comment leur crées-tu des tentations? » Alors le démon, sautant d'une table à l'autre, répétait: « Tous m'écoutent plus ou moins ».

« Saint Dominique le conduisit ensuite au parloir, en lui demandant: « Ici, que gagnes-tu? » Le démon répondit en riant: « Cet endroit est à moi tout entier. Ici on rit, ici on médit, ici on bavarde ».

---

[1] *In Reg. S. Aug.*, cap. CLXXVI.

« Mais quand on arriva au chapitre, le démon essaya de fuir avec terreur, et il refusait d'entrer; et comme le bienheureux Dominique lui demandait le motif de cet effroi, il répondit: « Tout ce que je gagne ailleurs, je le perds ici; surtout quand le supérieur sait imposer la loi, et quand le subordonné sait accepter la peine. Ce lieu m'est un enfer! On y avertit les Frères, ils s'y accusent, on les y proclame; ils y reçoivent leurs disciplines et l'absolution. Il n'y a pas de lieu que je haïsse plus que celui-là, et je le déteste plus que tous » [1].

Nous serions tenté de rappeler ici le proverbe italien: « Si ce n'est pas vrai, c'est bien trouvé ». Oh! oui! Très bien! Cette légende vaut plus que de l'histoire, parce qu'elle exprime une idée commune.

C'est pourquoi la négligence du chapitre fut toujours le signe infaillible d'une décadence religieuse; et toute réforme dut commencer par le rétablissement sérieux de cette antique et puissante institution.

§ 5. - *Le réfectoire.*

Après le chapitre, et dans la même aile de cloître, nous rencontrons le réfectoire.

C'est une vaste salle carrée, qui compte 15 m. 10 de longueur et 7 m. 40 de largeur. C'est la même largeur que celle du chapitre. La hauteur primitive fut également celle du chapitre, et pour les mêmes raisons. Elle était donc de 3 mètres à peu près. Elle est aujourd'hui de 4 m. 50.

Le pavé est un simple « mattonato » ou briquetage. Les voûtes sont fort belles et furent faites au XVII[e] siècle, par les soins du cardinal Bernerio. Il avait été jadis orné de peintures comme les réfectoires monastiques en général. Nous ignorons le sujet, la date et l'auteur de ces peintures. On le voit, la disposition actuelle ne diffère pas essentiellement de la disposition antique. Alors, comme aujourd'hui, régnaient le long des murs des bancs immobiles, où se plaçaient les Frères, et d'un seul côté de la table: disposition qui facilite le service et le recueillement.

---

[1] *Vitae Fratrum*, P. II. Cf. MALVENDA, *Annal. O. P.*, p. 342.

Le Prieur était au fond, à la table transversale, mise dans le sens de la largeur. Il avait ainsi toute la Communauté sous les yeux.

Dans ce réfectoire, saint Dominique a pris ses repas avec ses Frères. Aussi avait-on soigneusement réservé la place où il s'était assis, et nul de ses successeurs n'avait voulu en user. Pour ce motif, on avait coupé en deux la table priorale, qui primitivement, à Sainte-Sabine comme dans les autres couvents, était d'une seule pièce. Quelques-uns veulent même que l'usage de couper en deux la table priorale se soit introduit postérieurement dans l'Ordre, à raison de cet exemple, sans compter d'ailleurs, que cette coupure favorise la circulation des religieux. Les anciennes peintures nous représentent en effet la table priorale faite d'une seule pièce, et saint Dominique au milieu des autres Frères. Antonio Sogliani a respecté cette tradition dans sa superbe fresque du réfectoire de San Marco à Florence. Aujourd'hui l'usage contraire a prévalu.

Quoi qu'il en soit, la place occupée à Sainte-Sabine par saint Dominique fut réservée. On pratiqua à l'arrière, dans la muraille, une sorte de niche, ornée plus tard de quelques peintures, spécialement d'une image de saint Dominique [1]. En notre siècle seulement, cette niche a été transformée en une porte, pour l'usage d'un brave homme qui n'appartenait point au couvent, mais avait son importance prépondérante, et redoutait de prendre « un colpo d'aria fresca », un coup d'air frais, en passant par le cloître pour se rendre de son lit au réfectoire.

Dans ce but il fit construire le petit escalier qui va du vestibule de la chambre de saint Dominique au chapitre, et pour cela détruisit l'ancienne chapelle de l'oranger de saint Dominique, puis fit enfoncer le mur qui sépare le chapitre du réfectoire, pour y faire une porte, juste à l'endroit ou saint Dominique avait pris ses repas!

Durant le XVI[e] siècle, le réfectoire fut abandonné et on le louait 15 écus annuels « per la mortella » [2]. Plus tard il fut rendu à sa destination primitive. Il était précédé d'un atrium qui existe encore aujourd'hui. L'atrium du réfectoire dominicain n'est mentionné que très rarement dans les documents primitifs de l'Ordre. La fontaine

---

[1] Cf. *Vita del P. Vincenzo Ricci,* Vicenza, 1774, pag. 213.

[2] *Memorie,* an. 1581.

et les essuie-mains qui s'y voient de nos jours, pour les religieux qui doivent se laver les mains avant de prendre leur repas, étaient dans le cloître attenant au réfectoire. Là aussi étaient disposés le long des murs les bancs où devaient s'asseoir les Frères, en attendant le signal de la clochette priorale, qui leur permettait d'entrer au réfectoire [1]. Nous ignorons à quelle époque fut changée à Sainte-Sabine la disposition antique.

L'atrium mesure à peu près 7 mètres carrés. Il est magnifiquement voûté, comme le réfectoire lui-même. Les Frères y prennent aujourd'hui leur repas, écrivions-nous il y a 25 ans, et encore est-il trop grand pour le petit nombre des hôtes de Sainte-Sabine [2].

Ce n'est pas la première fois d'ailleurs que l'atrium sert de réfectoire. Lorsque, par une insouciance qui serait impie, si elle n'était effroyablement niaise, on perdit de vue les souvenirs les plus sacrés ; quand le réfectoire de saint Dominique, il « refettorio vecchio », devint une sorte de grange à louer, on construisit le « refettorio nuovo ». Il était dans l'aile méridionale du cloître, et comprenait l'atrium actuel.

Le nouveau réfectoire était, disait-on, moins humide que l'ancien. Il était orné de peintures baroques, dont il subsiste encore quelques traces enfumées, et était couvert d'un « soffitto » que supportaient de grands arcs, encore subsistants de nos jours. Quelquefois, on y faisait la classe de deux heures aux novices étudiants.

Au commencement du XVII[e] siècle, on construisit à l'endroit où est l'atrium actuel, un « camino » qui devrait être illustre, puisqu'on le fit aux frais du pape Paul V, de l'ambassadeur d'Espagne, du cardinal Bandini et de l'évêque de Caserta !...

On ouvrit aussi une porte dans le mur oriental, et donnant sur le jardin. Elle est fermée aujourd'hui, et remplacée par une autre qui fut pratiquée en 1852, dans le mur méridional, entre l'atrium et la cuisine.

---

[1] Cf. HUMB. DE ROMANS, *De Off.*, cap. XXIII.

[2] Depuis le jour où nous écrivions ces lignes, le réfectoire a été supprimé par les envahisseurs.

Il reste de l'ancienne porte quelques traces d'ornementation, et on y remarque spécialement une profusion de tulipes en stuc. Serait-ce une date, et ces travaux auraient-ils été achevés à l'époque où les tulipes passionnaient l'Europe et étaient cotées à la Bourse de Harlem?...

La bonne tenue du réfectoire monastique est une question d'autant plus importante qu'on y conserve plus soigneusement les austérités de jadis. Nos ancêtres l'avaient parfaitement compris. Pour justifier leurs précautions à ce sujet, il nous faut indiquer d'une manière générale combien sobre et sévère doit être la table dominicaine. Sur ce point, comme sur les autres, saint Dominique reste fidèle aux traditions monastiques, acceptées jusqu'à lui. De Pâques à la fête de la Sainte-Croix, 14 septembre, les Frères pouvaient faire deux repas chaque jour, sauf les vendredis, le temps des Rogations, les vigiles des grandes fêtes, etc. Le reste de l'année, le jeûne était constant, avec un seul repas, exception faite pour les dimanches. Pendant le Carême, l'Avent, les Quatre-Temps, etc. on n'usait que de la nourriture plus austère appelée « quadragésimale ». Nul ne pouvait être dispensé, sans une raison notable.

L'abstinence était continuelle, et les malades seuls pouvaient user d'aliments gras, et en dehors du réfectoire commun [1]. Les Frères qui se trouvaient en dehors du couvent pouvaient accepter des aliments préparés au gras, mais non point la viande même, et cette tolérance leur était permise pour ne point molester ceux qui leur donnaient l'hospitalité.

On ne faisait régulièrement dans la communauté que deux tables identiques: l'une pour la communauté, l'autre pour les Frères convers et les serviteurs qui n'avaient pu assister à la première.

---

[1] Les repas des Frères ressemblaient sans doute à ceux des premiers chrétiens, que Prudence nous décrit ainsi dans son *Cathem.*, III:

Sint fera gentibus indomitis
Prandia de nece quadrupedum:
Nos oleris coma, nos siliqua
Foeta legumine multimodo
Paverit innocuis epulis.
...Hinc quoque pomiferi nemoris
Munera mitia proveniunt.

En temps de jeûne le second repas était remplacé par la collation. Les Frères se rendaient au réfectoire, et, pendant une lecture de l'Ecriture sainte, et après une bénédiction donnée par l'hebdomadaire, pouvaient prendre quelque boisson, s'ils en avaient le désir [1].

Ces rigueurs étaient communes à tout l'Ordre. Elles étaient spécialement acceptées dans la Province romaine, dont Sainte-Sabine fut l'âme, pendant la belle époque de son histoire. Pour ne parler que de l'abstinence, elle y fut généreusement pratiquée. En 1239, le Chapitre rappelle la dispense de la Constitution en faveur des malades; mais en 1245, il avertit les supérieurs qu'ils ne peuvent l'accorder sans raisons sérieuses. En 1252, il ne permet pas que les Frères, qui auraient les apparences de la santé, puissent faire gras, à raison d'infirmités inconnues; il interdit aux lecteurs robustes, forts et jeunes, de s'autoriser de leurs charges; et le supérieur qui transgressera ces prescriptions doit jeûner trois jours au pain et à l'eau. En 1297, les Prieurs de Narni, Foligno, Tiferno sont cassés de leur charge pour avoir violé ces lois [2].

Rien n'est plus souvent répété que ces recommandations, durant toute cette première période: mais il est clair que ces punitions des supérieurs nous annoncent des lassitudes, et voici la grande peste de 1348 qui brise les dernières bonnes volontés.

Toutefois, comme nous le dirons bientôt, Sainte-Sabine fut plus fidèle. Dès le commencement du XIVe siècle elle est déclarée couvent de noviciat et d'observance: ces rigueurs y étaient donc pratiquées sans découragement; ou du moins, si pendant la peste qui dépeuplait les cloîtres comme le monde, il y eut un relâchement forcé, nous le verrons revenir aussitôt aux vieilles traditions de saint Dominique.

Humbert de Romans explique ainsi pour quels motifs le Prêcheur doit spécialement rester fidèle à ces austérités. « Il prêche Jésus-Christ crucifié, dit-il: n'est-ce pas une honte de le prêcher avec un corps surchargé d'embonpoint?... Il conseille aux autres

---

[1] *Const. O. P.*, Dist. I, cap. V et VI.

[2] Mêmes recommandations dans les Chapitres de 1279, 1307, 1308, 1313, 1319, 1341. Cf. *Archiv. O. P.*, Cap. Prov. Rom. Ces recommandations se répètent pour la loi du jeûne.

de dompter leurs passions : et lui n'en fera rien pour lui-même ?... Il aborde un monde plein de périls : et il espère se sauver sans précautions ?... Il se dit l'envoyé du Roi Céleste : et il ne veut pas en porter les caractères ?... Il doit gagner le monde par l'aspect de sa sainteté : et il ne voudra pas de l'abstinence ?... Il doit louer Dieu : et il ne lui souvient pas qu'une peau grasse ne résonne point ?... Il lui est nécessaire de pénétrer le sens des Ecritures : et il ne se rappelle plus que, d'après saint Jérôme, l'obésité ne donne pas la finesse de l'esprit ?... Il doit amener les hommes à imiter la vie de Jésus-Christ :... et il ne sait pas que le meilleur moyen de la faire connaître, c'est de la peindre aux yeux ?... » [1].

On conçoit que ces motifs sont trop élevés pour convenir à tout le monde, et le même grand Dominicain poursuit ainsi : « Et pourtant on voit des religieux qui vivent non selon l'esprit, mais selon la chair. Ils sont vaincus par la gourmandise. Expérience faite, ils ont pris en horreur les austérités qu'ils avaient embrassées volontairement, et dès lors ils ne reculent devant aucune indignité. Ces mortifications les font sortir du cloître, comme la faim fait sortir le loup du bois. Quand l'occasion s'en offre, ils acceptent avec bonheur les dignités, sans redouter la charge des âmes ; ils vivent chez les séculiers, même au péril de leur honneur ; ils passent d'une religion à une autre pour trouver une vie plus facile ; parfois ils rentrent dans le siècle, et y restent, comme le corbeau sorti de l'arche resta à ses cadavres. S'ils restent dans le cloître, ils le haïssent comme une prison. J'ai connu un Frère, qui avait vécu dans le monde, et était devenu le prisonnier de Frédéric. On l'avait confié à un citoyen pour être gardé. Les religieux, à force d'efforts, obtinrent qu'il rentrerait chez-eux : mais après une expérience de quelques jours, ce malheureux, voyant l'austérité de leur vie, préféra retourner en prison, plutôt que de rester avec eux. Pour ce motif encore, on en voit qui sont toujours en course, et il est impossible de les retenir dans le couvent. Et quand ils sont dans le couvent, on ne peut, malgré tous les soins possibles, les appliquer à aucune œuvre religieuse. On dirait des histrions, qui se trouvent toujours où sont les meilleurs repas.... Ils ne peuvent

---

[1] *In Regul. S. Aug* , cap. LIX.

s'appliquer à la prière, se livrer à l'étude, se donner à des occupations pieuses. On les voit courir constamment par la maison, regarder ce qu'on va manger, visiter ce qu'on apporte du dehors, regarder la hauteur du soleil; ils molestent le sacristain, quand il sonne les heures, parce qu'il laisse passer le moment du dîner; ils se tiennent près de l'hospice, pour se faire inviter. S'il manque quelque chose, ils murmurent comme les Enfants d'Israël; pour la moindre diminution de leur manger gras, ils font des résistances désespérées; si on leur donne une pénitence de mortification, ou ils ne la font pas, ou ils la diffèrent jusqu'à ce qu'elle soit ensevelie dans l'oubli. Dès qu'il s'agit de se faire dispenser de l'abstinence, il n'y a plus pour eux ni nécessité, ni raison. Quand ils rencontrent des supérieurs faciles sur ce point, ils les louent, les exaltent comme excellents; ceux qui se montrent plus sévères sont pour eux intolérables. S'ils sont indisposés, il leur faut tant de médecines, de récréations, de soins, qu'ils ne s'occupent plus d'autre chose. C'est alors qu'on les voit parfois devenir propriétaires.... sous prétexte que la Providence leur manque. Et ils font souvent de tels excès en nourriture, en boisson, en remèdes, en repas du soir, qu'ils exténuent leur misérable corps, sous prétexte de le fortifier, comme ceux qui noient celui qu'ils veulent baigner. On comprend ainsi comment Nabuzardan, le prince des cuisiniers, c'est-à-dire la gourmandise, détruit et brûle la maison du maître, c'est-à-dire la religion »[1].

Chacun voit que ce portrait est pris sur le vif. Dans le chapitre suivant, Humbert de Romans recommande avec instance au supérieur de ne point se montrer trop facile dans les dispenses. Nous y renvoyons le lecteur curieux de savoir ce qu'est l'idéal de la mortification chrétienne.

Ce serait néanmoins une erreur de supposer qu'Humbert de Romans et ses contemporains aient prêché ces mortifications à perte de vue et d'haleine. « Il faut toutefois éviter l'indiscrétion, poursuit-il, par amour de la société, de la pauvreté et de la charge qu'on occupe. La mortification immodérée des sens peut amener des maladies et des impuissances qui rendront le religieux à charge

---

[1] *In Regul. S. Aug.*, cap. LX.

aux autres.... Il faudra faire des dépenses peut-être considérables. Puis le voyageur prudent qui veut aller loin, sait ménager sa monture... Saint Augustin nous dit qu'il faut dompter la chair et non pas la tuer...; Saint Grégoire, qu'il faut détruire les vices, non la chair » [1].

Saint Dominique et ses successeurs se rappelèrent d'autant plus facilement ces vérités que pour l'Ordre nouveau la mortification était un moyen utile, et non pas la fin même proposée à leur générosité. On introduisit donc et on affirma le principe de la dis-

---

[1] *In Regul. S. Aug.*, cap. LXI. Cf. S. BERNARD, *In Cant.*, C. XXX. On voit que les théories mises en vogue de nos jours, que l'homme se tue en trop mangeant, surtout la graisse, ne sont rien moins que modernes.

Etienne de Bourbon, contemporain d'Humbert de Romans, rapporte deux légendes que l'on racontait de son temps, et qui résument ces doctrines en les personnifiant.

Voici la première légende, touchant la nécessité de la discrétion: « L'abstinence indiscrète rend parfois les religieux incapables, inutiles, à charge à eux-mêmes et à autrui; impuissants à remplir les devoirs de leurs fonctions... Au commencement de l'Ordre, le démon voyait les Frères exténués par la pauvreté et le défaut de nourriture et de sommeil, et aussi par les tortures corporelles qu'il leur infligeait. Un jour que les Frères chantaient le *Te sanctum Dominum* après Matines, afin d'invoquer le secours des bons anges contre la rage du démon, celui-ci, au moment où l'on chantait « cherubim quoque ac seraphim », cria ces mots par la bouche d'un Frère dont il s'était emparé, à cause de ses abstinences indiscrètes: « Misérables! Vous ne savez pas ce que vous chantez! Vous ne savez pas combien sublimes sont les anges! Je le sais, moi, qui fus l'un d'eux. Parce que je n'ai point de corps pour faire pénitence, je ne puis plus remonter au ciel. Ah! si j'avais seulement autant de chair qu'il y en a dans le doigt de l'homme, je ferais tant de pénitences, que je remonterais encore plus haut ». Le bienheureux Jourdain, comprenant la fourberie de l'ennemi, prémunit les Frères contre les mortifications indiscrètes ». *De Dono Scientiae.*

L'autre légende réprouve l'excès contraire.

« J'ai entendu raconter par Frère Pierre d'Espagne, qu'il était venu dans l'Ordre un Frère, qui auparavant s'était occupé de médecine. Il aimait donc la vie physique « cum vellet physice vivere ». Il refusait les fèves et autre nourriture grossière, parce que, disait-il, sa complexion ne pouvait les supporter; et tandis que les autres travaillaient généreusement à l'œuvre du Seigneur, il devait passer son temps dans l'infirmerie, occupé à se ruiner le corps avec d'innombrables remèdes. Le mal augmentait chaque jour. Une fois pourtant, il vint manger au réfectoire avec la Communauté, et voilà qu'il aperçut la bienheureuse Vierge Marie, accompagnée d'une très belle jeune fille, qui faisait le tour de la salle. La jeune fille tenait un vase magnifique, rempli d'une liqueur précieuse, et la bienheureuse Vierge, avec une cuiller, mettait de cette liqueur sur la nourriture vulgaire des religieux, et aussitôt cette nourriture devenait savoureuse et saine. Mais lorsqu'elle arriva vers lui et que déjà il s'apprêtait à recevoir sa part, la Vierge retira la main en disant: « Puisque tu suis ta médecine, tu n'auras pas la mienne ». Le Frère se convertit, et désormais il trouva la santé et en même temps la saveur dans les mets ordinaires ». *De dono Fortitudinis.* Encore une fois, « se non è vero, è ben trovato! »

pense pour les individus, dès qu'il y avait une raison convenable; le supérieur put ajouter selon les besoins particuliers; les infirmes et ceux qui se livraient à des travaux particulièrement pénibles purent être l'objet de dispenses et de soulagements. Mais surtout, les supérieurs durent veiller attentivement à la bonne organisation du réfectoire de la Communauté, parce qu'ils étaient spécialement chargés de sauvegarder le bien commun contre les découragements et les exagérations.

On établit d'abord la charge du « réfectorier », confiée à un Frère convers ou à un religieux de chœur, intelligent, actif et charitable. Il devait veiller à la ponctualité du service, à la propreté et à l'organisation de toutes choses. Il faisait mettre d'avance sur les tables la portion de vin pour chacun ou pour plusieurs ensemble, selon les coutumes; disposer les nappes de façon à ce que la moitié de la table dans le sens de la longueur restât découverte, pour y placer le vin, le sel, l'eau, les lumières, les restes, etc., tandis que l'autre restait couverte d'une nappe double, dont les Frères abaissaient la moitié sur leurs genoux, au moment du repas. Il faisait parfois chauffer le réfectoire, donner de l'eau tiède aux Frères qui en demandaient.

Il avait également soin de la « dépense », où l'on conservait en quantité suffisante ce qui était plus ordinairement nécessaire pour la bonne tenue du réfectoire; il était attentif à ce que le lavoir fût toujours propre; il donnait des ordres aux serviteurs de la cuisine et rappelait au prieur les nécessités imprévues.

Le réfectorier avait à ses ordres les serviteurs de table, qui devaient apporter les portions sans faire aucunement attendre, parcourir souvent les tables pour examiner si rien ne manquait aux Frères. Ordinairement le service commençait par les inférieurs, à moins qu'il n'y eût à table des étrangers de distinction, et ceux-ci étaient servis les premiers. Cette habitude avait été introduite le jour où les anges apparurent, disait-on, au réfectoire de San Sisto et de Sainte-Sabine peut-être [1] pour servir les Frères, et commencèrent

[1] Le miracle légendaire du pain apporté par les anges se renouvela à Rome, et il n'est pas impossible, croyait-on, qu'il ait eu lieu la seconde fois à Sainte-Sabine, d'autant plus que les vieux documents n'assignent formellement que le premier miracle à San Sisto. Cf. Humbert de Romans, *Vita S. Dom.*; Theod. Apold, l. IV.

par les inférieurs, pour arriver ensuite à saint Dominique. Il leur appartenait aussi de servir les religieux, qui, pour punition ou mortification, devaient manger assis au milieu du réfectoire, et se contenter parfois de pain et d'eau. Humbert de Romans a noté tous ces détails avec un soin exquis dans son *De Officiis* [1].

Les Constitutions dominicaines obligent les Frères à garder le silence [2] et à écouter une lecture pendant le repas. Dès le début, la lecture de table se fit, comme dans les anciens Ordres religieux. Elle était d'ailleurs prescrite dans la Règle de saint Augustin. A San Sisto déjà elle était établie, et sœur Cécile nous raconte que le jour où les anges arrivèrent au réfectoire, saint Dominique avait déjà fait entrer les religieux et commencer la lecture [3]. Humbert de Romans nous explique la légitimité de ces prescriptions. Il nous rappelle que le Concile de Tolède avait imposé la lecture à la table des prêtres, et il ajoute que cette mesure fut prise pour trois motifs: afin qu'il y eût une nourriture pour l'âme, à côté de la nourriture du corps....; afin que l'esprit étant occupé à la lecture, on ne fût pas si exclusivement absorbé par le plaisir de se nourrir matériellement....; afin qu'on évitât les paroles mauvaises qui se disent habituellement durant les repas ordinaires. A l'époque d'Humbert de Romans, le clergé séculier avait déjà oublié en très grande partie ces prescriptions: mais, ajoute-t-il, les moines doivent les comprendre et s'en emparer pour toujours [4].

La première raison est la plus pratique, si nous ne faisons erreur, et nous nous plaisons à en signaler l'importance. Tout ce qu'on peut lire durant les repas, lorsque la lecture se fait régulièrement, est incroyable. On n'imagine pas non plus, avec quelle facilité on finit par l'entendre, et tout ce que la mémoire en peut retenir. C'est donc une institution salutaire à tous les points de vue, et si elle a des ennemis, ce sont la gourmandise et l'ignorance.

Afin que la lecture fût entendue de tous, elle se faisait d'une chaire placée assez haut dans la muraille latérale du réfectoire; et

---

[1] *De Off.*, cap. XXIII.
[2] *Const. O. P.*, Dist. I, cap. XII.
[3] *De Mirac. S. Dom.*, III.
[4] *In Reg. S. Aug.*, cap. LXVIII.

on n'y laissait monter que les Frères qui avaient une voix suffisante.

Puis la lecture devait être faite avec intellligence. Le lecteur devait en prévoir l'étendue, l'accent, la ponctuation et le sens. S'il avait quelques doutes, il devait recourir aux gloses, aux commentaires ou aux explications que pouvaient lui donner les religieux plus instruits et plus compétents, et surtout le correcteur de table. Enfin, il avait comme prescription de lire lentement, attentivement et distinctement.

La Règle de saint Augustin se lisait tous les lundis, s'il n'y avait pas des étrangers au réfectoire. Les autres jours, on lisait les Constitutions, les actes des Chapitres généraux et provinciaux, les principales rubriques, la Bible et quelques livres utiles, spécialement des ouvrages historiques. Le soir, on faisait des lectures édifiantes prises le plus souvent dans les Vies des Pères et les Conférences de Cassien. Il appartenait au correcteur de déterminer avec le Prieur le sujet des lectures, comme il lui appartenait de corriger les fautes que pouvait faire le lecteur. Il devait enfin procurer au couvent quelque grammaire, quelques « correctoria », etc., pour l'usage de ceux qui avaient à préparer leur lecture.

On conçoit combien les Frères pouvaient profiter à divers points de vue d'une lecture ainsi préparée et faite avec intelligence [1].

A Sainte-Sabine, dans l'aile méridionale du cloître, se trouve aujourd'hui la cuisine. A toutes les époques elle dut se trouver dans cet endroit ou non loin de là, c'est-à-dire dans le voisinage du réfectoire. Il serait inutile de raconter les diverses transformations ou les translations multiples qu'elle peut avoir subies. Rappelons seulement quelques-uns des devoirs qui s'imposaient au cuisinier, et qui dépendaient en grande partie de la nécessité d'une bonne tenue du réfectoire.

Le cuisinier était un Frère convers, capable de préparer les aliments avec compétence, politesse et propreté. Il devait naturellement être choisi entre tous, pour sa prévoyance à se procurer et à conserver ce qui était nécessaire; par son activité, sa discrétion et sa charité.

---

[1] Cf. Humbert de Romans, *De Off.*, cap. XXV et XXVI.

Il devait, autant que possible, utiliser sagement toutes choses; se procurer tous les instruments convenables et les demander au procureur.

Il avait la clé de la cuisine, et ne devait point permettre aux religieux d'y entrer. S'il avait quelque chose à leur donner, il devait le leur transmettre par la petite porte ou guichet destiné à cet usage.

Sa patience devait être à toute épreuve envers les étrangers et les malades. S'il en était besoin, on lui donnait des serviteurs ou des Frères convers, pour l'aider. Il lui appartenait alors de leur commander et de les instruire avec charité et douceur. Le silence ne devait jamais être interrompu par des paroles inutiles ou prononcées à haute voix [1]. Ainsi tout se faisait selon l'ordre et l'esprit religieux.

§ 6. - *Les caves.*

Elles ont aussi leur place dans un couvent bien organisé. Humbert de Romans nous rappelle qu'en certains pays on faisait deux caves, l'une au rez-de-chaussée pour l'hiver, l'autre sous le sol pour l'été [2].

Il en était précisément de la sorte à Sainte-Sabine. La cave d'hiver était dans l'aile méridionale et au-dessus du sol. On l'appelait « cantina di sopra », la cave d'en haut, ou « tinello ».

La cave d'été se trouvait à l'entrée de l'aile septentrionale du cloître et sous terre. Elle existe aujourd'hui avec ses escaliers, qui datent de 1622. Des graffites qu'on lit dans le plâtre des murailles prouvent qu'elle date au plus tard du XIV^e^ siècle. Elle est pratiquée dans le massif même de l'Aventin, au milieu d'antiques constructions. On y remarque en particulier de grands soupiraux qui remontent à l'époque de l'empereur Adrien et de sainte Sabine, comme le prouvent les belles briques dont ils sont construits et

---

[1] Cf. Humbert de Romans, *De Off.*, cap. XXX.

[2] *Ibid.*, cap. XXXI.

qui portent une marque de fabrique datant de cette époque [1]. C'était la « cantina inferiore », la cave inférieure.

Cette cave est excellente, et elle est distribuée comme le demande avec tant de sagesse Humbert de Romans.

Le religieux chargé du soin de la cave devait être choisi avec prudence. Il devait être expert à connaître et à conserver les vins, savoir quand il faut les transvaser, quand il convient de fermer ou d'ouvrir les fenêtres de la cave, quel vin il importe d'utiliser promptement, etc. Il lui était absolument interdit de donner aux Frères du vin gâté, ou de le mêler avec du vin meilleur, sous prétexte d'économie [2]. Toutes ces prescriptions étaient pleines de bon sens et même de pensée religieuse.

§ 7. - *Les lavoirs.*

Dans une Communauté dominicaine la propreté est une loi, et c'est pourquoi les monuments primitifs de notre histoire nous montrent que les supérieurs devaient, chez les Frères-Prêcheurs, s'occuper non seulement de la préparation convenable des aliments, mais encore de la bonne tenue des vêtements, et en particulier de leur propreté: « Sicut nimius splendor in veste sapit vitium, dit Humbert de Romans, ita et sordes » [3].

La malpropreté est un vice comme l'exquise recherche.

Aussi y trouve-t-on un double lavoir. L'un, le plus ancien, occupait la partie extrême du sous-sol, dont la cave inférieure occupe l'entrée, et avait vue sur le Tibre. Il était parfaitement organisé, et on en peut voir encore les bassins, les conduits, etc.

L'autre, qui est plus moderne, et doit dater de 1586, était au-dessus du sol, à l'extrémité de la « cave d'hiver », dans l'aile méridionale.

---

[1] Ces indications auraient pu être publiées dans l'œuvre considérable qu'avait préparée un modeste savant français, M. Descemet, sur les briques anciennes. C'est à lui, un ami pour nous, que nous avions communiqué nos indications. On entrevoit sans peine combien ce genre de travail peut être utile pour déterminer la chronologie des monuments.

[2] Humbert de Romans, *De Off.*, cap. XXXI.

[3] *In Regul. S. Aug.*, cap. CXXI. Lire tout ce chapitre. Saint Bernard disait: « La pauvreté m'a toujours plu: jamais la malpropreté ».

Il était également organisé avec ordre et propreté. On y voit encore de grandes vasques en marbre, fixées dans un lit de maçonnerie. Quelques-unes ont été creusées dans de grands chapiteaux anciens et historiés.

Il pouvait arriver alors que chaque religieux lavât lui-même ses vêtements [1], selon le mot de la Règle de saint Augustin.

§ 8. - *Autres particularités.*

Dans l'aile septentrionale nous avons à noter quelques autres particularités. Le long du portique claustral s'étend un autre corridor, qui fut construit à l'époque de saint Pie V et par les soins de ce Pape, et sur lequel s'ouvraient autrefois sept portes de cellules. Sur la porte de l'extrémité occidentale, on lit cette inscription qui nous donne le nom du fondateur et la date de la construction :

PIVS V PONT. MAX. AN. II.
M D LXVIII

Cette même inscription se lisait autrefois à l'entrée du corridor, et rappelait que le grand Pape fit construire toute cette partie inférieure, de même commencer la partie supérieure de cette aile ajoutée au couvent, complétée bientôt par le cardinal Bernerio.

Ces cellules ou chambres étaient destinées aux étrangers et aux serviteurs du Pape, lorsque ce dernier venait séjourner à Sainte-Sabine [2]. Elles sont assez désagréables parce qu'elles manquent de vue et de lumière. C'est pourtant dans l'une de ces cellules froides, obscures, que voulut s'installer le P. Besson, lorsque l'espace fit défaut pour la grande Communauté établie à Sainte-Sabine. Ce souvenir n'est pas l'un des moins touchants, parmi ceux que nous rappellent ces chères murailles, et j'admire le P. Besson, artiste de goût et faible de santé, s'ensevelissant dans ce tombeau. Il n'avait pour lit qu'une vaste caisse (nous permettra-t-on ce détail?) qui est rendue aujourd'hui à sa destination première, et sert à ren-

---

[1] Cf. Humbert de Romans, *loc. cit.*

[2] Bartol. de S. Giacinto, *Hist. de la Congr. de Sainte-Sabine.*

fermer les longs cierges dont se pare le maître-autel aux grandes solennités. Partout et toujours le P. Besson apparaît comme un saint véritable.

Aux temps passés, l'une des vieilles cellules fut transformée en cuisine particulière pour les serviteurs du Pape. C'était la cellule la plus rapprochée du Tibre. Là aussi se trouvait la prison, où, pour des fautes particulièrement graves, un religieux pouvait être puni de réclusion [1].

Deux autres, à l'extrémité opposée, devinrent, vers 1685, la grande sacristie actuelle. Antérieurement, en 1608, une autre sacristie avait été organisée dans l'atrium de celle qui existe aujourd'hui.

Dans ce vestibule s'offrent à notre attention quelques souvenirs. C'est d'abord un grand tableau de l'« Addolorata » peint sur le mur septentrional, et encadré entre deux montants de marbre qu'ornent en bas-reliefs des guirlandes de fleurs et de fruits, des trophées d'armes, etc. Ces sculptures, style du XV^e^ siècle, ne sont nullement à dédaigner. Elles devaient orner le tombeau de quelque chef militaire.

Un autre détail à noter est l'inscription suivante, qu'on lit sur une plaque de marbre blanc, dans le mur oriental, près de l'escalier qui conduit à l'église et traverse le campanile :

CLEMENTI XII PON. MAX.
QVOD HAS AEDES
AB HONORIO III PRAED. SVO
D. P. DOMINICO EIVSQ. ORDINI CONCESSAS
AN. DOM. MCCXIX
VETVSTATE LABANTES
EXIMIA BENEFICENTIA REPARAVIT
AN. DOM. MDCCXXXII
PRIOR ET FRATRES HVIVS CONVENTVS
GRATI ANIMI MONVMENTVM POSVERE

Bien qu'il y ait dans cette inscription un peu de rhétorique, elle appartient néanmoins à l'histoire sous divers rapports.

---

[1] *Const. O. P.*

Dans l'aile occidentale du cloître, nous trouvons trois grande salles, qui se terminent par des escaliers, dont l'un conduit au dortoir supérieur et l'autre au sous-sol. Elles servent à retirer les produits du jardin, à sécher le linge, etc. Il y eut autrefois des cellules de religieux, formées de petites cloisons à hauteur d'homme, et closes d'un simple rideau. Heureuse simplicité! Elle nous ap paraît toujours avec je ne sais quel air de générosité et d'héroïsme. L'homme qui se contente de si peu nous semble si grand!

Ici s'achève la description des cloîtres et des lieux qui s'y rattachent: nous pouvons maintenant monter aux dortoirs, qu'on appelle parfois du nom ancien de « dormitorium ».

CHAPITRE SECOND.

Les dortoirs.

Revenons à l'entrée même du cloître, près de l'escalier qui nous y a introduits, et prenons sur notre droite cet autre escalier, en « peperino », large et bien éclairé, qui nous conduit dans la partie supérieure du couvent. Nous y recueillerons les souvenirs à mesure qu'ils s'offriront à notre attention.

§ 1er. - *La cellule de saint Dominique*[1].

Après avoir franchi dix-sept marches d'escalier, on a devant soi un petit oratoire de la Vierge, que les Frères saluent toujours en se découvrant, et devant laquelle brûle habituellement une petite lampe. Durant la saison des fleurs, on y voit souvent un bouquet. Les novices les plus pieux étaient chargés de le renouveler.

A la droite du visiteur, s'ouvre une petite porte ornée de peintures baroques, et au-dessus on lit dans un cartouche:

ADITVS AD SACRAM
D. PATRIARCHAE DOMINICI CELLVLAM

Nous sommes en effet à l'entrée de la cellule dite de saint Dominique. Si nous en avons la dévotion, nous irons immédiatement

---

[1] Ce chapitre a déjà été imprimé dans le volume relatif à l'église de Sainte-Sabine: nous le répétons ici parce que c'est sa place naturelle.

faire une prière dans ce lieu bénit, puis nous reviendrons sur nos pas pour l'étudier.

On arrive d'abord dans un vestibule orné habituellement de quelques tableaux sans valeur artistique. Il mesure 2 m. 36 de large et 2 m. 80 de long. Il est voûté et le pavé est en marbre avec le lis des Bourbons au milieu, nous indiquant à quelle bienfaisance il est dû. Naguères encore on lisait dans le mur, à gauche en entrant, cette inscription qui complète ce souvenir, et en rappelle d'autres:

DOMVS ISTHAEC
SACRAE PRAEDICATORVM FAMILIAE
SEX ABHINC SAECVLIS IVRIS FACTA
S. DOMINICI IN VRBE PRACIPVA SEDES
CHAROLI IIII
HISPANIARVM REGIS
IVSSV ET IMPENSIS
EX DIREPTIONE IMMINENTI VINDICATA
B. FVNDATORIS SACELLO
OPERIBVS MARMOREIS EXCVLTO
ET COMMODIORI ACCESSV DONATO
FRATRIBVS PRAEDICATORIBVS OBVIANTIBVS
REGIAE MAIESTATI
IIII ID. SEPTEMB. A. R. S. MCCXV
RESTITVTA
IN PRISTINVM IVS ITERATO REDIIT
EIVSDEM ORDINIS FRATRES
KAL. QVINTIL. MCCCXVI
HOC GRATI ANIMI
M. P. C.

Cette inscription nous rappelle que le roi Charles IV d'Espagne fit mettre le vestibule et la chapelle dans l'état où ils se voient aujourd'hui, et qu'il rendit aux enfants de saint Dominique le couvent tout entier, après l'avoir acheté d'un acquéreur, dont nous aurons à parler ailleurs.

A la droite du visiteur qui entre, s'ouvre la porte en marbre qui conduit à l'antichambre de la cellule de saint Dominique. Etudions la cellule d'abord, ensuite l'antichambre [1].

Pour comprendre cette distribution, il importe de se rappeler que, d'après une tradition immémoriale, on conservait en cet endroit la cellule occupée par saint Dominique lui-même. Toutefois c'est en 1645 seulement, que l'on songea à en faire une chapelle, grâce à la pieuse et énergique initiative du P. Archangelo Nanni, de Cagli [2], dont nous avons rencontré le souvenir dans l'église de Sainte-Sabine.

Le local se composait alors de deux cellules: une grande et une petite. On les avait respectées en 1547, lorsque l'on modifia si complètement l'ancien dortoir, et qu'on l'éleva presque de toute la hauteur des antiques cellules.

La plus petite cellule donnait sur le cloître. On commença par y organiser un peu toutes choses, et elle devint un oratoire; la grande fut une sacristie. Ces premières réparations coûtèrent 40 écus.

Elles se continuèrent l'année suivante. Jusqu'alors un petit escalier en « peperino » avait donné accès non point à l'oratoire, mais directement à la sacristie; on l'enleva et on le remplaça par un escalier nouveau qui conduisait à la chapelle elle-même. On ouvrit ainsi une petite brèche dans le mur septentrional de la chère cellule, et ce fut regrettable. On éleva un autel dans l'oratoire et la sacristie fut embellie d'un carrelage en briques. Quand tous ces travaux furent achevés, Mgr Vittucci, vice-gérant, vint visiter le nouveau sanctuaire, et accorda la permission d'y célébrer la messe, comme on le fit toujours, depuis cette époque.

Les choses restèrent en cet état jusqu'au pontificat de Clément IX, en 1672.

Clément IX fut un grand ami et bienfaiteur de Saint-Sabine. On sait qu'il venait y faire une retraite chaque année. Il entreprit donc d'embellir le petit sanctuaire avec une piété et une munifi-

[1] Voir pl. 17.

[2] *Memorie*. Cf. Bart. di S. Giac., *Historia*, etc.

cence vraiment pontificales; et il chargea Borromini de préparer les travaux [1].

On commença par décider qu'on ne toucherait point à la simplicité de l'oratoire lui-même, sous prétexte d'ornementation. Dans cette même pensée, on supprima le petit escalier construit par le P. Nanni, et on ferma la porte ouverte dans la paroi de la cellule, afin de rendre à cette dernière son intégrité primitive, même en augmentant un peu la longueur. On ne toucha pas au « soffitto », que l'on supposait remonter à l'époque de saint Dominique; et on se contenta de dorer les angles des petites poutres qui supportent le plancher. On fit un pavé en marbre et on blanchit les murs à la chaux.

On respecta les dimensions anciennes, fixées par la tradition et par les lois dominicaines. Ces dernières en effet avaient déterminé primitivement la grandeur de la cellule du Frère-Prêcheur. On trouva que la cellule de saint Dominique avait précisément les proportions des cellules du couvent de Saint-Romain à Toulouse, construites sous la direction du glorieux Patriarche lui-même. La cellule de saint Dominique à Sainte-Sabine mesure aujourd'hui 3 m. 50 de longueur, 2 m. 37 de largeur et 2 m. 47 de hauteur, jusqu'aux poutrelles du « soffitto », soit un peu plus de 35 mètres cubes d'air [2].

Au fond de la cellule, on éleva un petit autel, dont le « paliotto » en stuc est une merveille de dessin habile et correct. C'est un don de la bienfaisante princesse de Rossano. Il est signé et daté par cette petite inscription qu'on lit au centre: MANNELLI F. AN. 1701 Dans l'embrasure de la petite fenêtre fermée à raison de la construction des voûtes du cloître, on plaça l'image de saint Dominique, peinte par Bozzani. Ce tableau mesure 1 m. 12 en hauteur et 0.85 en largeur [3].

Saint Dominique en chape monastique y est représenté de profil, à mi-corps, les mains jointes et appuyées sur une table, devant un crucifix qu'il contemple avec une attention et un amour

---

[1] Cf. NIBBY, *Roma nel 1838*.

[2] Sur les dimensions des cellules du couvent de Toulouse, cfr. PERCIN, *Mon. Conv. Tolos.*

[3] Voir pl. 18.

sans mesure. L'artiste s'est étudié à nous montrer saint Dominique tel que nous le dépeint la tradition [1]. Il porte la barbe courte et les cheveux foncés.

Quoi qu'il en soit, on peut le considérer comme une belle œuvre d'expression simple, noble et intense.

Le coloris vaut moins que le dessin, et malheureusement une couche de vernis surajoutée plus tard ne lui a pas été peu nuisible. On avait eu également la pensée pieuse, mais imprudente de recouvrir la toile d'un verre, et, par suite, la peinture s'est crevassée en divers endroits.

Ce tableau n'en reste pas moins d'une beauté sérieuse et aujourd'hui encore l'art et la piété en multiplient les reproductions. Dès 1690, il était déjà l'un des tableaux les plus souvent reproduits dans Rome [2].

Des ornements en bois sculpté et doré l'entouraient jadis, par les soins et aux frais du P. Monroy, général de l'Ordre. Depuis cette époque rien n'y avait été modifié sérieusement. C'est à peine si un gros vernis bleu, et deux peintures des Cœurs de Jésus et de Marie nous attestaient qu'un goût plus moderne avait passé là.

Récemment ces superfétations ont enfin disparu.

Chère cellule! que de souvenirs elle nous remet en mémoire! Là vécut, pria, étudia saint Dominique! Là il organisa son Ordre! Là nous avons un modèle de la cellule dominicaine!

Les religieux et les fidèles n'ont pas cessé d'y voir un lieu de pèlerinage. Les prêtres viennent souvent y célébrer la messe. Pie IX facilita ce concours et par son exemple et par ses largesses spirituelles. Le 25 juin 1863 il envoyait ce Rescrit: « Sa Sain-« teté le Pape Pie IX, accédant avec clémence aux prières du « R. P. Angelo Martini, Prieur du couvent de Sainte-Sabine

---

[1] Bart. di S. Giac., *Historia della Congr. di Santa Sabina.* Voici le langage de sœur Cécile: « Fuit autem forma B. Dominici hujusmodi. Statura mediocris, tenuis corpore, « facies pulcra et parum rubea, capilli et barba modicum rubei, pulcher oculis. De fronte « ejus et inter cilia quidam splendor radiabat qui omnes ad sui reverentiam et dilectionem « attrahebat. Semper hilaris et jucundus permanebat... Magnam vocem et pulcram, et re-« sonantem habebat. Nunquam fuit calvus, sed coronam rasilem totam integram habebat, « paucis canis respersam ». *Mirac. S. Dom.*

[2] Cf. Bart. di S. Giac., *Historia*, etc.

« des Frères-Prêcheurs, dans la ville de Rome, vu le rapport « présenté par le Secrétaire de la Congrégation des saints Rites, « a accordé par une faveur spéciale, que, étant donnée la vénéra- « tion particulière accordée aux chapelles des saints Dominique et « Pie V, qui existent dans ce couvent, et eu égard à certaines « circonstances qui le décident à cette résolution, les prêtres sécu- « liers et réguliers qui le voudront, puissent célébrer la messe « propre des deux saints, même en l'occurrence d'une fête de rite « double, avec cette différence que dans la chapelle de saint Do- « minique, la messe du saint puisse être célébrée les jours des « fêtes qui dans le calendrier de l'Ordre sont notées avec le rit « double, et même avec le rit tout double ordinaire, selon la litur- « gie particulière de l'Ordre, mais non en l'occurrence d'un rit plus « élevé; dans la chapelle de saint Pie V au contraire, on ne le « puisse que les jours de fête double et simple, selon la liturgie « des Dominicains, pourvu qu'on observe les rubriques. Malgré « toute clause contraire, etc. Le 25 juin 1863 ».

Le 14 juillet suivant, le même Pontife délivrait ce Bref:

« Pour mémoire perpétuelle de la chose. Comme il Nous a été « rapporté que dans le couvent de Sainte-Sabine de Rome, appar- « tenant aux Frères-Prêcheurs, il existe deux chapelles dédiées « l'une à saint Pie V, l'autre à saint Dominique, Nous, voulant « augmenter la dévotion des fidèles et favoriser le salut des âmes, « en ouvrant les trésors célestes de l'Eglise, et mû à cela par une « pieuse charité, à tous les fidèles qui seront vraiment repentants « et confessés et munis de la communion sainte, et qui pour les « fêtes des saints Pie et Dominique, depuis les premières vêpres, « jusqu'au coucher du soleil (du lendemain) et le mercredi des Cen- « dres, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, auront visité les « susdites chapelles, et y auront prié pour la concorde des princes « chrétiens, pour l'extirpation des hérésies, et pour l'exaltation de « la sainte Eglise, accordons, miséricordieusement dans le Seigneur, « pour le jour où ils auront accompli ces bonnes œuvres, une in- « dulgence plénière de tous leurs péchés. Et aux mêmes fidèles, « qui, ayant au moins la contrition de leurs fautes, visiteront ces « chapelles en un jour quelconque, et y prieront comme ci-dessus, « sept années et autant de quarantaines des expiations qui leur

« sont imposées, selon la forme usitée par l'Eglise. Et Nous accor-
« dons que toutes ces indulgences, toutes ces rémissions de péchés,
« toutes ces relaxations de peines puissent être appliquées par
« mode de suffrage aux âmes des défunts qui auront quitté cette
« vie en possession de la charité divine. Nonobstant aucune clause
« contraire.

« Donné à Rome, le 8 juillet 1863 ».

La place et les dimensions de la cellule de saint Dominique sont d'une souveraine importance pour déterminer ce que furent primitivement les lieux réguliers du vieux couvent: nous n'en disons rien ici, parce que nous aurons à en parler plus tard.

Revenons quelques pas en arrière, pour jeter un coup d'œil dans l'antichambre.

La longueur en est de 4 m. 10, la largeur de 2 m. 36; le pavé et les parois en sont ornés de marbres, et elle est couverte d'une voûte cintrée, qu'ornent des « stucchi » et des peintures. Elle mesure 4 mètres d'élévation, jusqu'à la corniche, et 5 mètres jusqu'au cintre.

Tant qu'il s'agit de la cellule même de saint Dominique, la piété et la munificence de Clément IX furent arrêtées par le respect de ces murs dont la nudité fait la gloire: mais il n'en fut plus de même pour l'antichambre.

Par ordre du Pape, Borromini dirigea l'œuvre de l'embellissement. Ici du moins le célèbre architecte ne commit pas d'extravagance, et grâce sans doute à l'absence de vanité qui n'y trouvait pas le champ libre, il fit réellement une œuvre remarquable dans l'ensemble; une véritable miniature d'église, pleine de grandeur et de calme.

Il éleva l'escalier latéral, jusqu'à la hauteur du vestibule, et ouvrit dans le mur qui fermait l'antichambre une grande et noble porte, surmontée d'une fenêtre basse et cintrée. La porte est habituellement fermée par une grande « cortina » de pourpre, ornée sur les bords d'une guirlande en fleurs de lis, les fleurs de saint Dominique, brodées par quelques mains aristocratiques.

Les montants de la porte et les parois de l'antichambre furent recouverts de marbres riches et variés, qu'avait choisis et donnés Clément IX. Le dessin représente des piliers plats et cannelés d'ordre corinthien, supportant une frise et une corniche; sur la corniche

s'appuie la voûte. Les « stucchi » de la voûte furent exécutés aux frais de la toujours généreuse princesse de Rossano, qui y dépensa 140 écus.

Au-dessus de la porte qui conduit à la chapelle ou cellule de saint Dominique, on a peint une fresque assez bonne, mais retouchée naguère, où l'on voit saint Dominique, saint François d'Assise et saint Ange du Carmel devisant ensemble des choses de Dieu, et représentés chacun avec son caractère spécial et individuel.

La légende nous raconte en effet que les trois saints se réunirent plus d'une fois dans cette cellule, pour s'y entretenir de Dieu et de leurs Ordres. Un jour en particulier, saint Dominique et saint François allèrent entendre un sermon de saint Ange, qui prêchait dans la basilique du Latran. L'orateur connut aussitôt quelle était la sainteté de ses deux illustres et humbles auditeurs. Après la prédication il s'achemina avec eux du côté de Sainte-Sabine. Chemin faisant, ils rencontrèrent un noble personnage, atteint de la lèpre: ils le guérirent en lui disant: « Vade in pace! ». La conversation reprit très sérieuse, et se continua jusque dans la cellule de saint Dominique, avec tant d'intérêt qu'ils y passèrent la nuit. Ils s'étaient prophétisé mutuellement les destinées futures des trois Ordres [1].

C'est ce fait hypothétique que rappelle la peinture. Au-dessous on lit cette inscription:

ATTENDE ADVENA
HIC OLIM SANCTISSIMI VIRI
DOMINICVS FRANCISCVS ANGELVS CARMELITA
IN DIVINIS COLLOQVIIS VIGILES PERNOCTAVERVNT.

Telle fut l'œuvre de Clément IX. Il avait voulu montrer ainsi ses prédilections pour la Congrégation si observante de Sainte-Sabine. Les Frères, pour en perpétuer le souvenir et celui de leur grati-

---

[1] Henoch, Patriarch. Hieros., *Vita S. Angeli*, cap. XII.
Un poète quelconque a résumé ainsi le but de cette entrevue:

Unus martyrium praenunciat; alter amoris
Stigmata divini: vox tertia firmat utrumque.

tude, firent graver l'inscription suivante, dans un cartouche en marbre blanc, placée sur la porte d'entrée de l'antichambre, à l'intérieur:

CLEMENS IX PONT. MAX.
ARCANVM HVNC S. DOMINICI RECOLLECTIONIS LOCVM
PVBLICAE FIDELIVM DEVOTIONI
APTARI ET EXORNARI FECIT AN. II. PONTIF.
ET SAL. M. DC. LXIX.

§ 2. - *Le « corino »*.

On appelle de ce nom le chœur moins solennel que celui de l'église où se réunissent les religieux pour les offices psalmodiés, surtout en temps d'hiver. Celui de Sainte-Sabine est sur l'atrium de l'église, et on en trouve l'entrée à droite, en sortant de la chapelle de saint Dominique.

Jusqu'en 1589, il y avait sur l'atrium de l'église le dortoir des Frères convers. On y logeait parfois les hôtes et on l'appelait « Domus charitatis ». De l'extérieur, on en aperçoit encore les petites et vieilles fenêtres, aujourd'hui murées. A cette époque on y construisit le « corino », et on ouvrit dans la façade une fenêtre ronde au-dessous de la mosaïque dont nous avons parlé, et donnant sur le maître-autel. La dépense fut de 300 écus, donnés en grande partie par Sixte V, par le cardinal Bernerio et par Mgr Vincenzo Lauriano.

Plus tard, en 1648, on agrandit les attenances du « corino » soit pour les Frères convers, soit pour les novices. On y dépensa 100 écus. Les novices ont habité ces humbles réduits (nous ne saurions leur donner un autre nom) à deux reprises différentes: au commencement de la Réforme de Passerini et pendant celle qu'y dirigea le P. Besson.

Les jeunes gens qui, après avoir le plus souvent vécu dans les aises de la vie, acceptaient de subir là et les chaleurs des étés et les froids des hivers, offraient des gages sérieux de générosité et de vocation solide. C'est qu'alors on ne se faisait pas religieux pour la « bouchée de pain ». Mais en d'autres temps et lieux, le

bourgeoisisme a triomphé parce que trop souvent ceux qui se donnaient à la vie religieuse n'avaient fait que peu de sacrifices en quittant le monde [1].

Mais revenons au « corino ». A une époque plus récente, sous Clément XI, il fut élevé assez considérablement. On voulait donner ainsi à l'atrium de l'église un caractère plus magnifique, pour la canonisation de sainte Rose de Lima. On remplaça alors l'« occhio » ouvert sur l'église par les deux fenêtres actuelles; et les petites fenêtres du côté du jardin, par les deux « finestroni » qui s'y voient aujourd'hui.

§ 3. - *Une inscription.*

En sortant du « corino » on a devant soi un escalier qui aboutit à une plate-forme, sur laquelle viennent se rencontrer deux « dortoirs ». Sur le mur qui fait face à l'escalier on lit ces mots écrits en grands caractères noirs:

IN SILENTIO ET IN SPE
ERIT FORTITVDO VESTRA.
Is., XXX., 15.

Cette inscription a une histoire. Fidèle à notre habitude de confier à des plumes sérieuses et impartiales le soin délicat d'écrire

---

[1] Ceci nous remet en mémoire une parole d'or qu'a écrite le cistercien Baccetti, et que nous recommandons instamment à tous les inventeurs et admirateurs des « Collegini », des « Ecoles apostoliques » et autres institutions semblables. Il disait: « Tamdiu rem stetisse monasticam, quamdiu a vitae commodis ad incommoda claustri transitum est; tum vero maxime disperiisse, quando indigentia vitae cum claustri sagina commutari est coepta ». *Historia Septimaniae*. Cela est vrai pour tous les Ordres, mais spécialement pour ceux qui veulent et doivent respecter les observances monastiques. Les précautions que prenait Savonarole sur ce point, sont une excellente preuve de son bon sens.

Ces écoles, le plus souvent organisées comme des huis-clos, façonnent naturellement, si l'on n'y prend garde, de petits êtres « determinati ad unum », mesquinement instruits, d'autant plus facilement remplis d'eux-mêmes que l'espace à remplir a été moins agrandi au contact des réalités, sans compter qu'ils ne résistent que très peu au plein air. Après la peste de 1348, on recourut beaucoup à ces recrutements. Il en sortit quelques personnalités excellentes : mais n'empêche qu'on a pu se demander si la seconde peste n'était pas pire que la première.

ce qui parfois pourrait heurter certaines susceptibilités, nous transcrivons simplement le récit de M. Cartier: « L'œuvre de la réforme, dit-il, était trop importante, pour ne pas rencontrer des contradictions. Les religieux même qui avaient désiré la résurrection de l'Ordre, s'effrayaient déjà des moyens choisis pour l'obtenir. Leur paix était troublée. Ils redoutaient la contagion de l'exemple. Malgré les adoucissements apportés dès les commencements à la règle du couvent de Sainte-Sabine, ceux qui la suivaient semblaient tombés dans la plus imprudente exagération. On appelait le P. Jandel le grand tigre, et le P. Besson le petit tigre, et on plaignait leurs victimes qui ne se doutaient pas de leur malheur. Un parti s'organisa contre ces deux français qui venaient tout bouleverser. Le P. Besson soutint la lutte, et prêta au P. Jandel un énergique concours. Il défendit contre les assauts du dehors les religieux qui lui étaient confiés, et leur enseigna le moyen de persévérer, en faisant inscrire sur les murs de Sainte-Sabine ces paroles d'Isaïe: « In silentio et in spe erit fortitudo vestra ». Is., XXX, 15. Il s'était attiré leur confiance et s'efforçait de leur faire comprendre peu à peu la beauté de la mission à laquelle la Providence les appelait » [1].

Ces recommandations étaient d'autant plus nécessaires que la résignation coûtait beaucoup à plusieurs de ceux qui s'étaient donnés sérieusement à la vie dominicaine. Ils se disaient, et avec justice, que s'ils étaient restés dans le monde, nul n'aurait pu les empêcher d'user d'aliments maigres, de se lever la nuit pour l'Office, etc.; et qu'à plus forte raison ils pouvaient revendiquer ce droit, depuis qu'ils s'étaient créé l'obligation de lui faire honneur, en entrant dans l'Ordre de saint Dominique. Il fallait toute la prudence du P. Besson pour empêcher que les clameurs de ceux qui non contents de ne pas faire le bien, veulent l'empêcher encore chez les autres, ne créassent des distractions trop vives dans la jeune communauté de Sainte-Sabine [2].

---

[1] CARTIER, *Vie du P. Besson*, vol. Ier, p. 241.

[2] Nous nous sommes promis de ne pas toucher à l'histoire d'autrui, lorsque la nécessité ne s'en imposera pas absolument. Nous ne voulons appliquer à personne le vers d'Ovide:

Quae fecisse juvat, facta referre pudet. *Epist.*

§ 4. - *Le dortoir de saint Pie V.*

Nous parcourrons successivement la partie supérieure des quatre ailes du couvent, et nous commencerons par celle que nous avons devant nous. C'est le « dormitorium » de saint Pie V, ainsi appelé soit parce que ce Pape y avait sa cellule, soit parce qu'il en a construit une partie. C'est un corridor voûté et très élevé, long de toute la longueur du couvent, avec des cellules à droite et à gauche.

§ 5. - *La cellule de saint Pie V.*

Après avoir franchi l'entrée du dortoir, nous avons à notre droite un espace vide qui fut en des temps modernes l'infirmerie du couvent. On voit encore dans le mur voisin de l'église une fenêtre qui permettait aux malades de suivre les offices. C'est là que les Frères atteints par quelques infirmités étaient soignés avec un amour tout fraternel.

Là, bien des religieux ont rendu à Dieu leur âme sanctifiée. Qu'ils reposent tous dans la paix du Seigneur! [1]

Saluons ce souvenir en passant et entrons dans la cellule de saint Pie V [2] que nous avons devant nous, et que nous annonce une inscription gravée en grandes lettres noires, au-dessus de la porte, dans un cartouche en marbre blanc:

CVBICVLVM
S. PII V. P. MAXIMI.

Saint Pie V, comme tous les saints et grands hommes de l'Ordre, fut un grand ami du couvent de Sainte-Sabine. N'étant encore que Commissaire du Saint-Office, en 1553, il comptait déjà parmi les bienfaiteurs des Frères. Devenu Cardinal, il fit preuve d'une générosité plus assidue encore, et obtint du Pape ce qu'il ne pouvait

---

[1] Cf. HUMBERT DE ROMANS, *De Off.*, cap. XXVII et XXVIII. On ne lira pas sans une profonde émotion ce qu'il enseigne comme devoirs de charité envers les malades. La vision et l'énoncé de ces réalités bienfaisantes nous console de tant de sonorités vides sur le même sujet!

[2] Voir pl. 19 et 20.

donner lui-même [1]. Enfin, monté sur le trône de saint Pierre, il n'oublia pas son couvent de prédilection. Il lui donna plus de 700 écus d'aumônes. Pour les voûtes et autres travaux de maçonnerie, il donna 400 écus. Souvent il venait à Sainte-Sabine. Le 30 juillet 1566, il y visita les malades et leur laissa une aumône importante. Le 1er août 1568, il y vint passer la journée entière avec ses Frères, et y conversa familièrement avec eux. Lorsque lui arriva de France la nouvelle de la défaite des hérétiques, il témoigna sa gratitude à Dieu par l'envoi de 33 écus au couvent de Sainte-Sabine. Les Frères avaient tant prié à son intention, durant les jours d'attente et d'inquiétude!

C'est encore ce grand Pape qui unit le couvent de Sainte-Sabine à la Province de Lombardie en 1567, et lui donna Saint-Nicolas de'Prefetti. Il en fit aussi augmenter les constructions. Toute la partie inférieure de ce bras de cloître, et les deux premières cellules à droite, furent son œuvre. Ces deux dernières portent écrit sur le linteau des portes ouvertes sur le dortoir:

PIVS. V. PONT. MAX. AN. II. M. D. LXVIII.

Ces deux cellules furent naturellement un objet de vénération, à cause des souvenirs qu'elles rappelaient.

Saint Pie V les avait construites et habitées. Dès 1590, on les fait blanchir avec soin. Un peu plus tard, on y célébrait la messe pour les malades.

Mais c'est au cardinal Ferrari, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, que la première des cellules de saint Pie V doit d'avoir été mise dans l'état actuel. Les réparations et embellissements furent exécutés vers 1710.

Elle mesure 5 m. 30 de long (du sud au nord); 4 m. 16 de large; 5 m. 35 de hauteur, jusqu'à la voûte, et 4 m. 08 jusqu'à la corniche. Le pavé est en marbre, et date de cette époque [2].

L'architecture et l'ornementation sont riches mais baroques. Tous les ornements sont en plâtre et consistent, pour les parois, en

---

[1] *Memorie*. Cfr. Bart. di S. Giac., *Historia della Congr. di Santa Sabina*.

[2] Crescimbeni, *Storia di Santa Maria in Cosmedin*, p. 376.

douze grandes colonnes plates et cannelées, avec dorure aux arêtes, et supportant une grande corniche ; pour la voûte, en guirlandes de fleurs, groupes d'anges, médaillons, etc., mais sans dorure ni couleurs. Les « stucchi » de la voûte sont l'œuvre de Rusconi [1]. Déjà en 1744, Ficoroni recommandait de visiter cette chapelle, pour les admirer, et déclarait que jusque-là on n'avait rien fait de mieux en ce genre [2]. Nous avouons qu'il serait difficile de reproduire avec plus d'adresse et d'opulence des guirlandes de fleurs, avec leurs vivants pétales, leurs formes exactes, la délicatesse de leurs tissus. Mais est-ce suffisamment sobre et sérieux ?... Quant aux anges ils ne sont que jolis.

L'autel s'élève en face de la porte d'entrée. Il est carré, lourd et pesamment orné. Il est en maçonnerie, et ne doit dater que du commencement du XIX^me^ siècle.

L'autel primitif était en bois sculpté, d'une architecture « nouvelle et bizarre, dit Crescimbeni [3], mais, ajoute-t-il, d'un fort beau travail ». Disons qu'il ne faudrait pas trop s'y fier. On en était au XVIII^e^ siècle, siècle désolant entre tous quand il s'agit de philosophie et d'art religieux.

Au-dessus de l'autel et fixé dans le mur, se voit un tableau qui représente saint Pie V priant à genoux et prosterné sur son Crucifix ; et, au-dessus, un ange qui montre le saint en prière, et arrête les anges de la justice prêts à frapper. Il était jadis enfermé dans un superbe cadre sculpté, et de chaque côté se voyaient deux statues en bois doré, de grandeur naturelle, que Crescimbeni déclare d'un goût excellent. Toutes ces sculptures ont été détruites ou dérobées par la révolution, au commencement du siècle passé. Le tableau, qui ne manque point de mérite, est l'œuvre de Domenico Muratori, de Bologne [4]. Il rappelle une autre peinture du même artiste, représentant le fameux miracle du Crucifix qui refuse et retire son pied empoisonné aux lèvres du saint [5].

---

[1] NIBBY, *Roma nel 1838*.
[2] *Vest. di Roma antica*, p. 77.
[3] *Storia di Santa Maria in Cosmedin*, etc.
[4] NIBBY, *Roma nel 1838*.
[5] *Procès de Canonisation de saint Pie V.*

Les autres peintures sont de Marliani, et n'offrent rien de remarquable comme qualité ou comme défaut. La figure du saint y est austère et pieuse, et la composition n'est pas trop bruyante.

Elles sont au nombre de quatre, et rappellent certains faits importants de la vie de saint Pie V.

A gauche en entrant et sur la paroi est représenté le cardinal Ghislieri, assis en costume de religieux et en « zucchetto » rouge; et devant lui saint Philippe de Néri qui lui prophétise le pontificat: un ange apporte en effet la tiare dans le lointain du ciel.

Au-dessus, près de la voûte, dans un grand médaillon que soutiennent des anges, apparaît saint Pie V, en vêtements pontificaux, qui repousse du pied une femme superbement parée et gisant à ses pieds dans les contorsions d'une obsédée. La figure du Pontife est très expressive, et nous montre ce que peut être le mépris indigné d'un saint. Cette peinture nous rappelle sans aucun doute un acte énergique du grand Pontife. Il entreprit d'extirper le scandale le plus enraciné et le plus criant de Rome: l'effronterie des femmes de mauvaise vie. S'il dut tolérer quelque mal pour en éviter un plus considérable, il prit des mesures sévères pour en diminuer la propagation. Il ne toléra qu'un petit nombre de ces femmes, leur assigna un quartier à part et leur défendit de sortir, sous peine du fouet et de l'exil. Il leur destina deux ou trois églises où il leur serait permis d'entendre un sermon et la messe; mais en même temps, il décréta que toutes celles qui mourraient dans le péché ne seraient pas ensevelies en terre sainte [1].

Sur la porte d'entrée, dans un grand demi-cercle, est une autre peinture qui nous montre le saint Pape à genoux, le chapelet en main, et le regard fixé sur l'horizon, où lui est montrée dans le lointain la victoire de Lépante. Un ange écarte le voile de la distance, et on aperçoit les étendards chrétiens qui flottent au sommet des mâts, tandis que les navires turcs sont brisés et à moitié engloutis dans les flots. L'attitude du Pontife exprime fort bien la joie qui succède subitement à une grande inquiétude.

---

[1] Cf. Maffei, *Vie de saint Pie V*, l. II, cap. IV.

Enfin, à droite en entrant, et près de la voûte, est un médaillon, qui nous montre saint Pie V debout, vêtu des ornements sacrés; et, devant lui, à genoux, un personnage important, qui tient une nappe blanche. Ce dernier est l'ambassadeur de Pologne qui est venu demander des reliques à Pie V. Le Pape lui répond que tout est relique dans Rome, et en même temps jette dans sa nappe une poignée de poussière qui devient sanglante.

La fenêtre qui est au-dessous a vue sur Rome et sur le palais des Savelli. Elle est restée dans sa simplicité primitive, comme un monument de l'humilité de Pie V.

Les Papes eurent toujours une dévotion pour la cellule que nous visitons. Pie IX se distingua entre tous. En 1872 il y apportait lui-même un Crucifix qui avait appartenu à son glorieux patron, et le faisait remettre à Mgr Amanton, de sainte mémoire, alors Prieur du couvent. Le Crucifix fut retiré plus tard, pour faire partie de la collection d'objets ayant appartenu à Pie V, que Pie IX avait voulu réunir dans le musée sacré. Le Pape fit donner alors pour le remplacer, le petit Crucifix en cuivre doré qu'on y remarque aujourd'hui, et qu'il enrichit de plusieurs indulgences.

Pie IX, dès 1863, avait accordé d'autres faveurs à ceux qui y célébreraient la messe, ou y feraient une visite; et dès 1859, à ceux qui y réciteraient la Prière de saint Pie V: « Signor mio Gesù.... ».

Aux époques de persécution, les Papes recourent à leur indomptable et saint prédécesseur. Pie VII déjà, au milieu de ses épreuves, s'était rappelé son patron et avait ouvert les trésors de l'Eglise en faveur de ceux qui réciteraient l'hymne: « Belli tumultus ingruit » [1].

C'est que par son énergie invincible, le grand Pape dominicain est le modèle de tous ceux qui ont à lutter contre la force brutale, et par sa sainteté, il est l'espoir devant Dieu, de la justice opprimée ou menacée. Qui nous racontera dignement cette existence? On l'a étudiée: mais elle est trop grande pour que l'étude soit complète.

---

[1] Les documents relatifs à ces concessions se conservent dans le couvent.

§ 6. - *Le dortoir.*

Outre la cellule de saint Pie V, il compte six cellules à droite du visiteur, et autant à gauche, non comprise la bibliothèque, qui est située à l'extrémité. L'ensemble est également spacieux et régulier, mais sans caractère ni mondain, ni religieux.

Le dortoir fut construit de 1567 à 1599. Les deux premières cellules à droite sont dues à saint Pie V, comme nous l'avons dit, et furent à son usage. On voit encore dans la seconde ses armes avec cette inscription:

PIVS V. PONT. O. M.
ORD. PRAED. III.
PRO. LOMB. II.
AN. II.

Les autres furent construites par le cardinal Bernerio, comme l'atteste cette inscription gravée au-dessus de la porte:

F. HIER. BERNERIVS CORRIG. CAR. ASCVL. M . D . XCI.

C'est dans ces chambres que s'installaient les Souverains Pontifes, lorsque Sainte-Sabine, à raison de la beauté du site, fut devenue « un luogo di diporto », ou lorsque les Papes venaient y passer la période du Carnaval [1]. Il y a donc là de chers souvenirs. On aime à se représenter le Souverain Pontife, s'arrachant pour quelques jours à la vie souveraine du Vatican, pour habiter la solitude bienfaisante de l'Aventin.

Dans ces circonstances, en général, la première chambre à droite, vers le Tibre, la dernière du dortoir, servait pour audiences; dans la cellule suivante dormait monseigneur le « maestro di camera »; la troisième était la chambre à coucher du Pape; et dans la quatrième il célébrait la messe [2]. Toutes ces chambres sont voûtées, et on voit par les grands clous restés dans les parois, que jadis elles étaient tapissées de tentures.

Ce dortoir est récent, et n'a pas de souvenirs nombreux.

---

[1] Cf. Novaës, *Vita Pontif.* — Panciroli, *Tesauri nascosti*, p. 735. — Piazza, *Gerarch. Card.*, p. 429 et seq.

[2] Bart. di S. Giac., *Breve Storia*, etc.

§ 7. - *Le belvédère.*

A l'extrémité du dortoir pontifical, et presque sur le bord du Tibre, est un grand balcon qui mesure 8 mètres de long, sur 1 m. 30 de large, s'appuyant sur des bases qui partent des escarpements même de l' Aventin. Il est entouré d'une grille de fer, qui sert de balustrade. Il fut construit en 1598, et réparé en 1604. On a de là l'une des plus belles vues de Rome. C'est de ce point sans doute que Nibby a levé sa belle carte monumentale de la Ville éternelle, placée à la fin de son *Itinéraire*. Nous avons de là « l'horizon le plus illustre qui soit au monde, la terre foulée par les Romains, la ville qu'ils avaient bâtie des dépouilles de l'Univers, le centre des choses sous leurs deux formes principales: la matière et l'esprit; où tous les peuples ont passé, où toutes les gloires sont venues, où toutes les imaginations cultivées ont fait au moins de loin un pèlerinage; le tombeau des martyrs et des apôtres; le concile de tous les souvenirs: Rome!... » [1].

Il nous serait facile de faire ici une description détaillée de Rome monumentale, et même historique [2]. Nous avons sous les yeux le Vatican et le Capitole, le Tibre et ses deux rives. Et s'il fallait la rendre très complète, nous monterions au faîte de l'édifice, où se trouvait jadis un autre belvédère: et nous pourrions contempler vingt-cinq siècles de souvenirs, dans un seul regard. Mais on aurait raison de prendre ce travail pour un hors-d'œuvre. Comment dire tout ce qu'on peut étudier d'ici, dire ce qu'est Rome:

> Roma vetusta fui; sed nunc nova Roma vocabor:
> Eruta ruderibus culmen ad alta fero [3].

Cependant nous ne résistons pas au plaisir de traduire la description poétique que le poète gibelin Fazio degli Uberti en écrivit vers 1356, et qu'il semble avoir prise du sommet de l'Aventin. Nous

---

[1] LACORDAIRE, *Lettre sur le Saint-Siège.*

[2] Voir pl. 21.

[3] Ce distique se lisait sur le fronton d'un ancien temple de Bellone. Cfr. URLICHS, *Codex Romae topographicus.*

renverrons au texte italien le lecteur curieux de comprendre tout ce qu'il y a de dantesque dans cette superbe prosopopée. C'est incomplet comme archéologie; c'est grand comme poésie[1]:

« Déjà on entendait dans les arbres le rossignol chanter tout à l'entour, avec des accents plus doux que ceux des autres oiseaux ;

« Et l'Orient brillait, tout resplendissant des rayons de l'amoureuse étoile, qui au printemps annonce fidèlement le jour ;

« Lorsque d'une voix distincte et noble, elle (Rome) me dit: Lève-toi! Maintenant que le jour est arrivé, tu pourras comprendre combien je fus belle.

« Et moi, à qui le désir ardent faisait trouver long comme mille années le délai du départ, je fus sur pied à l'instant.

« Et autant que je puis me rappeler, nous partîmes sans dire autre parole, jusqu'à ce que je vis un mur et un fossé.

« Voici la boucle sans ardillon, voici ma riche et belle ceinture, qui fut si précieuse aux anciens.

« Et afin que tu saches quelle est sa vraie mesure, si tu veux le conter aux peuples étrangers, apprends qu'elle a certainement vingt-deux milles de long.

« J'en eus une autre dans la Cité Léonine; et dans le Tibre une autre, toutes deux semblables à celle que nous avons ici près de nous.

« Maintenant avançons, et tu pourras voir ce que furent mes forteresses, mes hautes tours, mes grands palais, mes arcs de triomphe.

« Et je te dis que sans les parcourir, ce sera une merveille que dans ce grand tableau ta mémoire ne se perde point, parmi tant de choses.

« Je marchai, comme elle me commandait, et nous arrivâmes aux pieds d'un mont qu'elle gravit, et où je la suivis, marchant après elle.

« D'ici toutes choses se verront mieux, me dit-elle; et elle me montra un grand palais qui était en face de nous.

« Et elle ajouta: Contemple ce que j'embrasse! Vois, là, un roi et de nombreux barons, tous rester et vivre à l'aise.

---

[1] *Dittamondo*, lib. II.

« Vois-le rempli de mes légions. Il est placé comme un symbole de monarchie, là où tu places le centre.

« Regarde où, par une grande prophétie, fit élever une grande statue d'or celui qui me nomma et m'épousa le premier.

« Et regarde là, sur la colline du Quirinal, où établit son séjour Pompilius avec les siens, bien que, grâce aux longs siècles, il ne reste rien de ses travaux.

« Et regarde encore la Velia où fut Tullus Hostilius; et l'autre édifice, sur l'Esquilin, où vécut Servilius.

« Et regarde l'arc où Décius est honoré; celui de Camille, de Fabius, de Scipion; et le lieu où demeurèrent Paul et Pompée.

« Voici le souvenir de Sergius, qui au commencement, lorsque Enée passa ici, vint avec lui: antique maison de magnifique origine!

« Là est ce qu'on nomme l'Enfer, et là par Marcus Curtius je fus préservée du feu, comme je t'ai dit et comme tu peux l'apprendre d'autres encore.

« Et bien que le souvenir m'en soit pesant, là descendit celui par qui Fiésole fut détruite, et moi souvent offensée [1].

« Je bannis sa race, et ensuite j'appris qu'elle s'était fixée sur l'Arno, au plus haut endroit où Florence s'élève.

« Solin [2] n'ajouta aucune parole inutile mais, tourné vers moi, il me fit un tel sourire, que le souvenir m'en reste gravé dans le cœur.

« Voici le tombeau où fut mise la cendre de celui qui fit trembler le monde, plus que jamais nul autre, selon mon avis.

« Voici comme un château, de forme presque ronde. Il fut couvert de cuivre. Vois à l'intérieur des sièges pour regarder ceux qui combattaient au fond (dans l'arène).

« Et puisque tu aimes ce que je te dis, vois les chevaux de marbre, et vois les deux qui les sculptèrent, comme tu lis.

« Et vois, là où s'élève cette grande enceinte près du Latran, l'autre que l'on dit de Constantin, mais qui n'est pas de lui.

---

[1] Allusion à Catilina et à César.

[2] Historien et guide du poète.

« Regarde l'endroit où Octave crut voir le ciel ouvert et un bel Enfant qu'une Vierge tenait dans ses bras.

« Regarde le lieu où le Trastévère donna l'huile à ceux qui en voulaient, le jour où de la Rose naquit le Lis.

« Voici l'arc de Priscus, d'où Constantin enleva les chevaux, quand il me laissa et se tourna vers Byzance.

« Regarde les Thermes du beau Dioclétien ; vois l'obélisque et le « Settesoglio », [1] œuvres si grandes que j'en parle toujours.

« Vois l'antique et riche Capitole. C'était ma tête, et je pourrais dire, le faîte et l'orgueil du monde.

« Ici elle se tut, et moi, prosterné à ses pieds, je lui dis : Seigneurie, combien je suis content de vos paroles, je ne saurais l'exprimer.

« Désormais, quand cela vous plairait, volontiers je trouverais le chemin par lequel je pense vivre en mourant.

« Et elle, d'une voix noble et douce : Qu'il ne te déplaise point de satisfaire mon désir en me disant quel est ton nom, et où tu vas maintenant.

« Seigneurie, répondis-je, le vieux Fazio, comte de Pise et fils de Gérard, dont vous dites que Charles fit le massacre, me donna son nom ; et, bien qu'il se fasse déjà tard, je me suis fait pèlerin, pour voir du monde ce que le soleil embrasse de son regard.

« Mon ancêtre, Uberto Sergio, fut votre citoyen. Et elle : Maintenant, va ! adieu ! Je l'ai connu et l'ai vu petit orphelin.

« Et ainsi, tout en pleurs, je partis » [1].

§ 8. - *L'aile occidentale.*

En revenant sur nos pas, nous lisons bientôt à notre droite, au-dessus d'une grande porte à deux battants, aujourd'hui sans serrure, écrivions-nous il y a un quart de siècle, et fermée sim-

---

[1] Le « Settizonio ».

plement avec une pièce de bois transversale ; nous lisons, disons-nous, ce mot en grandes lettres noires :

BIBLIOTHECA.

Ce mot réveille de grandes pensées. Les moines en général, les dominicains en particulier, ont beaucoup aimé les livres. Ils ont tant fait pour les conserver et les multiplier ! Puis tous les souvenirs littéraires de l'Aventin, et ils sont nombreux, nous reviennent en foule. Sur l'Aventin, Asinius Pollion avait le premier dans Rome fondé une bibliothèque publique, et selon le mot de Pline : « ingenia hominum rem publicam fecit » [1], il a fait des génies humains la chose de tous, et à son exemple, cent autres nobles romains avaient réuni de nombreux et précieux volumes [2]. Près de l'Aventin s'étaient installés des « libraires », et parmi les inscriptions funèbres trouvées au XVIII[e] siècle, non loin de Saint-Sixte-le-Vieux, on remarque celle-ci : P. CORNELIUS CELADUS LIBRARIUS AB EXTRA PORTA TRIGEMINA. VIX. ANNI XXVI [3].

Sur l'Aventin encore, Ennius avait sa maison. Il s'était fixé au milieu du quartier populaire, et il s'acquit une telle gloire par les leçons qu'il y donnait aux jeunes patriciens, qu'après sa mort, les Scipion lui offrirent l'hospitalité dans leur tombeau.

Sur l'Aventin, se réunissaient fréquemment les auteurs et les acteurs, dans le temple de Minerve, pour y offrir des dons en l'honneur de celui qui avait vaincu dans quelque grande fête nationale.

L'Aventin chrétien n'oublia point l'héritage que lui léguait l'Aventin du paganisme, et pour ne nommer que des faits peu nombreux : ici Jérôme expliquait les Ecritures à de nobles et savantes romaines [4] ; sur l'Aventin, se réunirent plus d'une fois les Arcades ; sur l'Aventin avait son centre l'Académie « degl'Infecondi » !

---

[1] PLINE, *Hist. nat.*, lib. 35.

[2] Cf. Ch. PETIT-RADEL, *Recherches sur les Bibliothèques anciennes et modernes*. — A. DE BROGLIE, *Fondation de Constantinople.*

[3] MELCHIORRI, *Guida*, p. 867.

[4] Il est curieux qu'Asinius Pollion ait conquis sa bibliothèque sur les Dalmates, c'est-à-dire sur les compatriotes de saint Jérôme. — PLINE, *Hist. nat.*, l. 35.

Mais ce fut surtout Sainte-Sabine qui continua ce passé, par ses grands théologiens, ses orateurs, ses cours d'études, par l'institution du Magistérat du Sacré Palais, et du Lectorat du Sacré Palais, etc., et par l'érection de sa bibliothèque.

La vocation de frère-prêcheur, qui oblige à l'enseignement, suppose des études sérieuses et variées, et par suite, à raison de sa vocation nouvelle, l'Ordre de saint Dominique fut le premier qui ait eu l'étude comme but spécial et formel: et pour les études, il faut des livres. On sait ce qu'en pensait saint Thomas d'Aquin, qui aurait donné tout Paris pour le Commentaire de saint Chrysostome sur saint Matthieu. Les documents primitifs de l'histoire dominicaine abondent en témoignages sur ce point. Et d'ailleurs, si rien n'est plus vrai que le mot d'Euripide, cité par saint Paul [1]: « *φθείρουσιν ἤθη χρηστὰ ὁμιλίαι κακαί* », les mauvais discours gâtent les bonnes mœurs, il est vrai aussi que les bons livres peuvent beaucoup pour le bien-être moral d'une communauté.

Outre les livres concédés à chaque religieux, il y avait une bibliothèque conventuelle, pour l'usage de tous. Il semble que celle de Sainte-Sabine datait de l'époque même de la fondation. Nous apprenons en effet de la bienheureuse Cécile, que lorsque les Frères vinrent de San Sisto à Sainte-Sabine, ils y transportèrent les livres et les ustensiles [2]: ce qui semble indiquer une bibliothèque commune.

Le premier bienfaiteur illustre et généreux de la bibliothèque de Sainte-Sabine fut le cardinal Latino Malabranca, mort en 1294 [3].

Le temps aidant, la bibliothèque du couvent devint bientôt considérable, et nous entendrons plus tard Ficoroni affirmer qu'elle

---

[1] Saint Paul a cité cette parole dans sa I, *Cor.*, c. XV, 33, et on la traduit ainsi: « Corrumpunt bonos mores colloquia mala ». Il faut lire les admirables chapitres d'Humbert de Romans sur l'étude, *In constit.*, cap. VIII, sq. Il nous indique en particulier la pensée de saint Dominique, en nous rappelant que son Ordre « primo habuit studium cum religione ». C'est l'idéal opposé à celui de saint François, qui disait: « Non curent nescientes litteras, litteras discere ». WADDING, *Ann.*, T. II, p. 67.

[2] « Cum autem Dominus Papa dedisset Fratribus ecclesiam Sanctae Sabinae, ad inhabitandum, et deportassent omnia utensilia et libros.... ». *Mirac. S. Domin.*, cap. XIII.

[3] Cfr. MICHEL PIO, *Huomini illustri*, p. 550: « Ornò il convento di Santa Sabina d'una illustre e florida Libreria ».

était fort belle [1]. Les livres des Frères défunts augmentaient sans cesse le fonds de la bibliothèque [2].

Il s'agit ici de la bibliothèque formelle, dont les livres étaient enchaînés, et dont les Pontifes avaient défendu sous peine d'excommunication, d'extraire des ouvrages.

Dès l'an 1437, le Chapitre général de Venise avait porté une défense semblable. Urbain VIII, par son Bref du 23 mars 1626, la confirma et lui donna pour sanction la peine de l'excommunication [3], et le Chapitre général de Toulouse, tenu en 1628, rappelait cette disposition à tous les religieux.

Dès l'an 1576, on avait pris ou renouvelé à Sainte-Sabine une autre précaution, celle d'enchaîner les livres [4], après les avoir mis dans un ordre meilleur.

Mais il existait dans le couvent une seconde bibliothèque appelée « provvisionale » [5], et composée de livres moins rares, que les religieux pouvaient porter dans leurs cellules, quand ils en avaient besoin, avec obligation de les rendre lorsqu'ils leur étaient inutiles.

Cette précaution facilitait manifestement le travail et la pratique de la pauvreté. En 1674, elle se trouvait dans l'aile méridionale du couvent.

En 1699, les deux bibliothèques furent sans doute fondues en une seule, puisque à cette date le Prieur de Sainte-Sabine obtenait du Pape Innocent XII, un Bref qui autorisait les religieux à porter dans leurs cellules les livres de la bibliothèque. Le Pontife s'exprimait en ces termes:

« Notre cher Fils le Prieur actuel du couvent de Sainte-Sabine « de Rome, appartenant aux Frères-Prêcheurs de la Congrégation « de Lombardie, Nous a fait exposer que Notre Prédécesseur Ur- « bain VIII, d'heureuse mémoire, avait interdit par des Lettres en

---

[1] *Vestig. di Roma antica.* Mabillon nous donne le même témoignage.

[2] « Libri vel denarii pro libris Fratrum morientium, vel apostatantium non expendantur nisi in libris ». Cap. Rom. an. 1244. Cette décision fut formulée à Sainte-Sabine même.

[3] Cf. *Bull. O. P.*, t. VI, p. 47.

[4] *Memorie.*

[5] *Memorie.*

« forme de Bref, que jamais, sous aucun prétexte, on osât extraire « les livres de la bibliothèque.... Or, ajoute le même Prieur, l'expé- « rience a démontré que cette défense apporte de nombreuses dif- « ficultés aux religieux de ce couvent, et qu'il est très important « de favoriser l'étude dans les cellules. Le susdit Prieur Nous fait « donc supplier de vouloir bien y pourvoir, dans notre bénignité « apostolique. Nous donc,... accédant à ces supplications, et en « vertu de Notre Autorité Apostolique, Nous concédons et accor- « dons que les Frères du susdit couvent, qui y seront actuellement « de résidence, puissent, avec la permission du Prieur, et pour un « motif d'étude, porter dans leurs cellules les livres de la biblio- « thèque, en laissant néanmoins dans la bibliothèque une note qui « indiquera le livre enlevé ».

Cet état de choses dura jusqu'en 1719. A cette époque le cardinal Ferrari reconstruisit et organisa la bibliothèque [1], il l'enrichit de livres et la dota généreusement pour l'entretien, comme en fait foi l'inscription commémorative qu'on lisait jadis sur la porte :

F. THOMAE M^AE FERRARI MANDVRIENSI
ORDINIS PRAEDICATORVM
S. R. ECCLAE CARDINALI S^TI CLEMENTIS
DOCTRINA PIETATE CAETERISQVE VIRTVTIBVS
ABSOLVTAE SANCTITATIS ARGVM^TIS COMENDATO
PATRES COENOBII S. SABINAE
EXIMIIS LOCVPLETATI BENEFICIIS
OB
BIBLIOTHECAM A FVNDAMENTIS EXSTRVCTAM
LIBRIS REFERTAM
ANNVOQVE CENSV AVCTAM
B. M. P. P. ANNO MDCCXIX.

[1] D'après le témoignage de Concina, *De Vita Card. Ferrarii*, p. 102, et d'après le texte même de l'inscription, il semble que la bibliothèque comprenait les deux étages.

L'inscription dit que le Cardinal la construisit « a fundamentis ». Concina disait : « Monumentum quod prae omnibus aedificiis card. Ferrarii nomen immortale posteritati reddit, ut bibliotheca in eodem Sanctae Sabinae coenobio a fundamentis erecta, et duplicem in ordinem superiorem et inferiorem distributa ».

Concina était témoin oculaire. On peut ajouter que le Cardinal aurait peu mérité les éloges qu'il a reçus, s'il n'avait préparé que le local que nous connaissons.

On peut se demander maintenant comment se composait la bibliothèque de Sainte-Sabine. Nous sommes heureux de pouvoir résoudre cette question, au moins d'une manière générale. Avant tout on exigeait dans une bibliothèque ancienne les livres dont les religieux devaient faire un plus fréquent usage, pour leurs études ou leur édification: la Bible avec gloses et sans gloses; la Somme des cas de conscience; les divers traités des Vertus et des Vices; les Concordances, les Décrétales, des recueils de sermons pour les dimanches et fêtes de l'année; les Sentences, les Chroniques, les Actes des Martyrs, les Légendes des Saints, l'Histoire ecclésiastique [1], etc., etc. La Théologie dogmatique, morale, mystique, en constituaient naturellement la partie la plus importante, d'autant plus qu'il y eut toujours un enseignement à Sainte-Sabine; et en outre le couvent fournissait et des professeurs à la Sapience, et des confesseurs à divers monastères, etc. [2]

Nous avons des indications plus précises sur l'ancienne bibliothèque de Sainte-Sabine. Nous savons en effet que les religieux durent y étudier d'une manière spéciale les langues de l'Orient, surtout l'hébreu; non seulement parce que de nombreux enfants de Sainte-Sabine se destinaient à l'évangélisation de l'Orient, mais encore parce que souvent ils furent chargés de prêcher aux Juifs à Rome et en d'autres villes d'Italie. Il fut une époque où le couvent de Sainte-Sabine devait fournir des prédicateurs aux Juifs de Rome, Ravenne, Lugo, Osimo, etc. [3]. Les quelques documents ou vestiges qui nous restent de l'antiquité nous apprennent en effet que le couvent possédait une riche collection d'ouvrages hébraïques, depuis l'époque même où saint Raymond de Penafort et Raymond Martini rendaient florissantes dans l'Ordre les études de linguistique, jusqu'à l'époque où l'un des Frères Ciantes, dont nous avons rencontré la tombe dans notre église, devenait l'un des plus forts hébraïsants de l'époque, et traduisait en hébreu la « Summa contra gentes », de saint Thomas. Le P. Concina nous apprend que

---

[1] Cf. Humbert de Romans, *De Off.*, c. XIII.

[2] *Memorie.*

[3] *Memorie.* — Bartol. di S. Giac., *Hist.*, etc.

notre bibliothèque comptait aussi beaucoup d'excellents manuscrits [1]. Mais de toutes ces richesses accumulées dans le passé, de ces ouvrages importants pour le public, importants pour le vieux couvent en particulier, de ces chroniques, de ces archives, il ne reste rien à Sainte-Sabine. Les barbares de notre siècle ont égalé les Goths qui détruisirent sur l'Aventin la fameuse bibliothèque de Pollion [2]: peut-être même les ont ils dépassés, car il n'est pas improbable qu'il subsiste quelque part des vestiges de la bibliothèque de Pollion: mais de la bibliothèque de Sainte-Sabine?....

Dans le local actuel de la bibliothèque, il ne reste pas même les boiseries des armoires, et c'est à peine si on reconnaît sur les murailles, peintes de couleur verdâtre, les traces des rayons disparus.

Il est éclairé au levant et au couchant par de grandes fenêtres. Il est probable que la bibliothèque fut toujours placée en cet endroit, où ne se trouvèrent jamais des cellules. La « biblioteca provvisionale » devait être à côté. Le local fut réparé à diverses reprises. En 1546 on refait le briquetage; en 1574 de nouvelles et importantes modifications et améliorations y sont introduites [3].

Il serait difficile de mieux choisir pour l'installation d'une bibliothèque dans Rome. Ici le calme est plus grand, l'air plus vif, la lumière plus pure, la vue plus belle que nulle part dans la Ville éternelle.

Saint Thomas d'Aquin disait qu'il aurait voulu voir trois choses: la Rome chrétienne dans sa splendeur, saint Paul prêchant, saint Augustin disputant. De notre bibliothèque placée en face de Rome, et ou régnaient par leurs œuvres saint Paul et saint Augustin, on avait presque ce spectacle.

Notre Humbert de Romans nous a appris ce que dut être la bibliothèque chez nos aïeux. « La sagesse céleste, dit-il, est comme une source qui nous arrive par le canal des livres.... Mais hélas! il est des religieux qui n'oublient rien et font de grandes dépenses,

---

[1] *De Vita Card. Ferrarii*, p. 102: « Manuscriptis quoque et quidem optimis abundat ».

[2] Martinelli, *Roma ex ethnica sacra.* — Piazza, *Gerarch. Card.*

[3] *Memorie.*

et construisent des aqueducs superbes afin d'amener à leurs couvents l'eau matérielle, qui leur servira pour des bains, pour l'arrosage des jardins, pour d'autres commodités encore: et ils n'ont souci de la sagesse... ».

Il en est d'autres qui ne soignent pas les livres. « On préserve soigneusement le fromage des rats, les pommes et les poires des moisissures, les habits des teignes: mais on néglige même les livres sacrés, que l'on traite sans respect, que l'on perd par insouciance, que l'on détruit par incurie. C'est un crime.... Salomon disait: « Les richesses ne sont rien pour moi en comparaison de la sagesse; je ne lui compare pas même les pierres précieuses; tout l'or de la terre mis en sa présence me paraît un peu de poussière, l'argent un peu de boue.... ».

Il en est enfin « qui ont des livres bien gardés, mais qui ne s'en servent pas, ou ne s'en servent guère. On raconte que Louis, roi de France, disait un jour à certains religieux qui lui faisaient admirer leurs superbes volumes: « Il serait bon qu'ils fussent un peu plus défraîchis »..... Saint Jérôme aimait tant les Ecritures, qu'étant malade et ne pouvant se redresser sur son lit pour continuer ses études, il se faisait suspendre à une poutre avec une corde... Les Ecritures sont comme un miroir où chacun peut s'apprécier: et de même que les grandes dames se regardent sans cesse dans leurs miroirs, de même les saints se contemplent dans les Ecritures.....

« Il ne faut pas que les livres soient précieux par la valeur matérielle, surtout chez les religieux qui professent la pauvreté. Saint Jérôme demande des livres, non pas magnifiques, mais bien corrigés.... Souvent on ne les lit pas [1].... Il faut se rappeler le mot de Pythagore: « Gardez-vous d'avoir plus de science dans votre armoire que dans votre tête » [2].

Pour la bonne tenue de la bibliothèque, on nommait un bibliothécaire, « librarius ». On le choisissait naturellement parmi ceux qui aimaient le plus les livres. Il devait être attentif à ce que le

---

[1] Le bienheureux Humbert parle ici des livres accordés aux Frères en particulier.

[2] *In Reg. S. Aug.*, cap. CXL, seqq.

local fût bien abrité contre l'humidité, la pluie, le soleil. Il lui appartenait de faire construire, avec l'assentiment du Prieur, des armoires avec de nombreux rayons, où il plaçait les livres par ordre de matière, en indiquant le contenu sur le dos du volume. Les armoires devaient être en bois, et le bibliothécaire en tenait la clé: seulement à certaines heures déterminées, il se trouvait à la bibliothèque pour les ouvrir, selon les besoins des Frères. Si on le pouvait, on lui donnait une cellule dans le voisinage de la bibliothèque, afin qu'il fût à la portée de tous. Il lui appartenait d'augmenter, de conserver, de surveiller la bibliothèque; de faire vendre les doubles, et d'en employer le prix à des acquisitions nouvelles. Enfin il devait tenir le catalogue exact des livres, qu'il remettait à son successeur, quand il sortait de charge [1].

Nul autre souvenir intéressant, que nous sachions, ne hante cette partie du couvent. Traversons les deux salles qui suivent la bibliothèque, et servirent successivement de salles de classe et d'ateliers de peinture, et entrons dans le « dortoir » de l'aile méridionale.

§ 9 - *Le dortoir méridional.*

Il compte quinze petites cellules, séparées par un corridor, et voûtées du côté du jardin et non du côté du cloître. Celle qu'occupa le P. Lacordaire est à l'extrémité occidentale, du côté du jardin, près de l'escalier. Le corridor se termine du côté du Tibre par un petit perron, d'où l'on a une vue superbe sur le Janicule et le Vatican.

Cette partie du couvent est le « Noviciat »; mais l'organisation est moderne et ne date que du XVII[e] siècle.

Toutes les cellules sont aujourd'hui dans un état lamentable, depuis le séjour qu'y ont fait à diverses reprises les soldats de drapeaux ennemis. Les traces multiples de leur passage se voient partout. Les uns écrivent au charbon d'innombrables: « Viva Ga-

---

[1] Humbert de Romans, *De Officiis*, cap. XIII. — Cf. Robert Holcott, *O. P. Philobiblion.*

ribaldi! ». D'autres: « Viva Pio IX! ». De toute part des noms français, allemands, anglais, italiens; des croquis vaillamment enlevés ou lourdement ébauchés. C'est à peine, si au milieu de ces profusions, on peut distinguer encore le mot SILENTIVM aux deux extrémités du corridor, et le nom du saint écrit sur la porte étroite de chaque cellule.

Il serait facile de faire, avec ces vestiges, une étude d'ethnologie.

Qui ne reconnaîtrait un sage allemand dans cette poésie qu'un soldat de Francfort écrit au crayon sur un mur?

L'humilité m'a fait aimer,
L'amour m'a porté à l'honneur,
L'honneur m'a fait riche,
La richesse m'a donné l'orgueil,
L'orgueil m'a fait tomber dans la misère,
La misère m'a rendu l'humilité. [1]

Un italien nous donnera un échantillon de la phraséologie connue et de ses convictions équivoques:

Avance en ami, ô ennemi. Le pont d'or
Je ne le prépare pas à un ennemi ;
Je ne t'ouvrirai pas des ruisseaux sur la peau du front.
Les Dieux suppriment ce qui encombrait nos pas :
Enlève ce casque ! Découvre enfin ton front,
Et arrive-moi les yeux dans les yeux, en ami ;
Joins tes lèvres à mes lèvres, ta poitrine à ma poitrine ;
Tends au moins ta droite à ma droite ! [2]

---

[1] Demuth hat mich lieb gemacht;
Lieb hat mich zu Ehr gebracht;
Ehr hat mir reich umgeben;
Reichtum hat mir Hochmuth geben;
Hochmuth fillt ins Elend nieder:
Elend geb mir Demuth wieder.

[2] Giungi amante, ô nemico! Il ricco ponte
Io già non preparava ad uom nemico,
Ne gli apriva i ruscelli in fior la fronte,
Sgombrando i Numi ciò ch'è ai passi intrico.
Togli quest'elmo! O mai scopri la fronte ;
E gli occhi agli occhi miei s'arrivi amico:
Giungi i labbri alle labbra, e seno a seno,
Porgi la destra alla mia destra almeno!

Les Français n'ont pas laissé de poésies; mais des jeux de mots. L'un d'eux appelle la Légion Romaine la « Légion Roulante ». Ils mettent partout leur nom et « Vive Pie IX! ». Nous avons remarqué spécialement qu'ils ont séjourné plus souvent que les autres en salle de police; ou du moins qu'ils y ont écrit plus de souvenirs. La salle de police se trouvait sous le « dortoir » de saint Pie V, près de l'ancienne prison du couvent.

§ 10. - *Le dortoir oriental.*

Nous y pouvons pénétrer par une porte ouverte devant nous et au-dessus de laquelle nous lisons ce mot:

DOMVS PROBATIONIS

qui nous apprend que le dortoir précédent était spécialement réservé au noviciat. Le dortoir oriental en fit partie à certaines époques. Il est plus régulier et plus monastique que les autres, et à lui surtout convient la description tracée par le P. Lacordaire:

« Le long de ces corridors hauts et larges, dont la propreté était le seul luxe, l'œil ravi découvrait à droite et à gauche une file symétrique de portes exactement pareilles. Dans l'espace qui les séparait, pendaient de vieux cadres, des cartes de géographie, des plans de ville et de vieux châteaux, la table des monastères de l'Ordre, mille souvenirs simples du ciel et de la terre. Au son d'une cloche, toutes ces portes s'ouvraient, avec une sorte de douceur et de respect. Des vieillards blanchis et sereins, des hommes d'une maturité précoce, des adolescents, en qui la pénitence et la jeunesse faisaient une nuance de beauté inconnue du monde, tous les temps de la vie apparaissaient ensemble, sous un même vêtement. La cellule du cénobite était pauvre, assez grande pour contenir une couche de paille ou de crin, une table et deux chaises; un crucifix et quelques images pieuses en étaient tout l'ornement. De ce tombeau qu'il habitait pendant ses années mortelles, le religieux passait au tombeau qui précède l'immortalité » [1]. Il y a bien

[1] *Vie de saint Dominique*, cap. VIII.

quelques traits modernes dans ce magnifique tableau : il n'eût pas été fidèle, si Lacordaire l'eût tracé avant 1547, comme nous l'indiquerons bientôt : mais il peint l'actualité.

Le corridor qui sépare les deux rangs de cellules est éclairé du côté du midi, par une grande fenêtre. Pendant la nuit une lampe brillait constamment dans le corridor.

Les cellules sont au nombre de dix-huit, dix d'un côté, huit de l'autre, bien que plusieurs soient fermées aujourd'hui. Toutes sont voûtées, et celles qui s'ouvrent au levant ont une vue magnifique sur la campagne romaine, peuplée de ses souvenirs et de ses ruines, sur Frascati et Tivoli, sur la Voie Appienne se perdant à travers les vieux monts du Latium qui ferment l'horizon.

Chaque cellule a une porte semblable, et au-dessus on lit dans un écusson le nom d'un saint ou d'un bienheureux de l'Ordre, qui en est comme le protecteur d'office.

C'est dans ce « dormitorium », à l'extrémité méridionale et sur le cloître, que se trouvait la chapelle du noviciat, il y a 40 ans. Aujourd'hui elle est complètement délabrée, et c'est à peine si quelques lambeaux de tapisserie rouge pendant aux murailles nous rappellent ce passé. Cette ruine doit être particulièrement chère aux dominicains français.

« Le 16 mars 1840, dit M. Cartier, est une date précieuse pour l'histoire du rétablissement des Frères-Prêcheurs en France. C'est le jour où le P. Lacordaire installa dans ce couvent de Sainte-Sabine les jeunes gens qui s'associaient à son œuvre. Beaucoup de Français et de personnes distinguées de Rome voulurent assister à cette cérémonie. La pieuse princesse Borghèse et quelques dames de sa maison obtinrent du Souverain Pontife Grégoire XVI la permission de pénétrer dans la clôture, et, toute la journée, une vie nouvelle parut animer ce vieux couvent, si célèbre dans l'Ordre.... par le long séjour qu'y fit son saint Fondateur. Un rayon d'espérance et de résurrection éclairait ce beau cloître et ces grands corridors, si longtemps déserts, et l'on remarqua comme un rameau prophétique le rejeton qui avait poussé l'année précédente, au pied de l'oranger de saint Dominique, pendant le noviciat du P. Lacordaire. Il devait renouveler le tronc épuisé par les siècles, et offrir ses fruits d'or aux générations futures.

« Le matin, le P. Lacordaire célébra la messe dans la cellule de saint Dominique, et le soir, quand la foule fut écoulée, il réunit ses compagnons dans la chapelle du noviciat. Il épancha son cœur devant eux, et leur fit une exhortation qui commençait par ces mots: « Mes Frères, nous voici réunis pour une œuvre effroyablement difficile ».

« Le P. Lacordaire ne se faisait pas d'illusion sur les obstacles qu'il devait rencontrer, et il ne voulait pas en laisser à ceux qui s'associaient à son œuvre. Il tenait à dissiper toute erreur d'imagination et à leur montrer que Dieu seul pouvait faire réussir une entreprise que la prudence humaine condamnait. Le *Mémoire sur le rétablissement de l'Ordre des Frères-Prêcheurs en France* les avait déjà prévenus. Revêtir l'habit de saint Dominique, c'était peut-être se condamner à de longues années d'exil et à ne voir jamais ici-bas la récompense de leur sacrifice » [1].

Mais ceux à qui le P. Lacordaire parlait de la sorte, sous la lumière d'une humble lampe, entre ces murailles silencieuses, étaient frères Requédat, Piel, Hernscheim, Besson et Jandel. Pas un d'eux n'était capable de reculer devant l'emploi d'un moyen légitime en vue d'une fin telle qu'ils se la proposaient: introduire ostensiblement et sans masque la vie religieuse en France. Voilà un beau souvenir pour cette humble chapelle.

Bien des saints ont vécu ici! Bien des âmes généreuses y ont offert ce qu'elles avaient de meilleur! Beaucoup ont baigné ces murailles de leur sang; beaucoup ont accepté ici avec bonheur les étreintes de la pauvreté, et les austérités de l'obéissance. Ces murailles sont relativement récentes: elles ont toutefois abrité bien des générosités. Les PP. Passerini da Sestola et Besson les ont illustrées par la sainteté de leurs discours et de leurs exemples. La cellule plus grande qui s'ouvre à l'extrémité méridionale du dortoir et du côté de la campagne romaine, était la salle des exercices. Ici furent enseignées longtemps les Constitutions des Frères-Prêcheurs, sans diminution et sans faiblesse. Ici furent acceptés avec amour les sacrifices qu'elles imposent et qui seront à jamais et l'honneur et la force des vrais enfants de saint Dominique.

---

[1] *Vie du P. Besson*, vol. Ier.

Avant de quitter ces souvenirs, disons une parole de ce mot SILENTIVM que nous avons déjà rencontré dans les autres dortoirs et que nous retrouvons encore écrit aux deux extrémités de celui-ci.

Le « dormitorium » était un lieu de silence absolu [1], de grand silence. On devait l'observer toujours, mais plus inviolablement encore depuis Complies jusqu'à Prime du lendemain. Souvent un frère, zélé entre tous par son amour inflexible de la règle, était choisi pour en surveiller le respect, et spécialement en ce qui concerne le silence. S'il rencontrait un religieux en faute, il devait le proclamer, et nulle punition ne s'infligeait plus facilement que celle qui châtiait les infractions à la loi du silence. Ce frère s'appelait le « Circator » [2].

La facilité de l'étude et du recueillement sont au prix de ce silence. C'est pour ce motif que les Chapitres généraux et provinciaux se montrèrent autrefois si jaloux de nos prescriptions législatives à ce sujet. Dans la province romaine en particulier, le Chapitre de Viterbe en 1258, celui de Pérouse en 1328 renouvellent les antiques lois et les sanctions qui les accompagnent.

Un vieux récit, rapporté par tous les historiens primitifs de saint Dominique, nous montre sous une forme poétique de quelle manière s'aimait et se respectait le silence.

« Saint Dominique, dit le *Vitae Fratrum*, avait coutume de faire de longues veilles dans l'église. Or une fois qu'il y était en oraison, pendant le sommeil des Frères, le démon se montra à lui sous la figure d'un religieux priant devant un autel. Saint Dominique le voyant, s'étonna que ce frère restât dans l'église après le signal; et de la main il lui fit signe d'aller se reposer. Le faux frère inclina la tête et partit. Après matines, au moment du Chapitre, saint Dominique avertit les religieux de ne pas rester à l'église après l'heure du coucher. Mais le fait se renouvela une seconde et une troisième fois. La troisième nuit, pendant que le faux frère feignait de prier, le bienheureux Dominique s'approcha, et lui fit

---

[1] *Const. O. P.*, Dist. I, cap. XII.

[2] *Acta Capit. gen. Budae an. 1254.*

une rude remontrance et lui dit: « Quelle est cette désobéissance? J'ai averti tant de fois les Frères de ne pas rester ici après le signal, et c'est la troisième fois que je vous trouve ici ». Alors l'hypocrite lui répondit plein de joie: « Maintenant, je t'ai fait rompre le silence!... ». Mais le saint, reconnaissant la perfidie, lui répondit sans se troubler: « Ne te réjouis pas misérable! Je suis au-dessus du silence, et je puis parler quand il me plaît. Sur ce point, tu ne saurais me tromper ». A ces paroles, l'ennemi s'enfuit plein de confusion » [1].

Le théâtre de ce fait légendaire doit être Sainte-Sabine.

Pour prévenir toute irrégularité dans les communautés plus nombreuses, les Constitutions dominicaines demandent qu'il y ait pour le dortoir des Frères le « custos dormitorii », spécialement chargé de l'ouvrir et de le fermer, de surveiller chaque détail, d'entretenir la lampe qui doit l'éclairer, etc. Saint Dominique remplissait en quelque sorte cet office, lorsqu'il se trouvait au milieu de ses enfants. « Fr. Jean de Bologne, disent les *Vitae Fratrum*, avait veillé pendant sept nuits, pour voir comment le bienheureux Père passait les siennes. Il racontait que saint Dominique était constamment en oraison, tantôt debout, tantôt prosterné. Parfois le sommeil s'emparait de lui; mais dès qu'il s'éveillait, il se remettait aussitôt à la visite des autels, et il faisait de la sorte jusqu'à minuit. Alors il allait tout doucement visiter les Frères, couvrait ceux qui étaient découverts, faisait sur eux le signe de la croix, puis il revenait à l'église, et priait encore » [2].

Comme ce passé est simple et grand!...

§ 11 - *Le vieux dortoir.*

Grâce à la conservation de la cellule de saint Dominique, nous pouvons rétablir l'ancien « dormitorium » et retrouver quelques dimensions et dispositions des autres lieux réguliers: question importante à de nombreux points de vue.

Les vieilles Constitutions dominicaines nous disent: « Les Frères n'auront que des maisons médiocres et humbles. On ne fera ou on

[1] *Vitae Fratrum*, part. II, cap. XV.
[2] *Vitae Fratrum*, part. III, cap. XVIII.

ne permettra dans leurs maisons ni curiosités, ni superfluités considérables, en sculptures, peintures, pavés, et autres choses. On pourra néanmoins les permettre dans nos églises. Si quelqu'un se met en contravention, il sera soumis à la peine de la faute plus grave » [1].

Saint Dominique ne cessa de veiller au respect de ces lois somptuaires. Un jour, pendant l'absence du saint, le Procureur d'un couvent avait fait élever les cellules plus qu'il ne convenait. A son retour, saint Dominique se mit à pleurer et reprit plusieurs fois le Procureur et les Frères, en leur disant: « Vous voulez donc renoncer si tôt à la pauvreté, et vous construire de grands palais? » Et il commanda d'abandonner l'entreprise qui resta inachevée jusqu'à sa mort [2].

La pauvreté et l'humilité devaient régner avant tout dans la cellule du religieux. « Lorsque saint Dominique construisit le couvent de Saint-Romain de Toulouse, qui fut le premier de tout l'Ordre, dit Flaminio, il lui donna les dimensions que devaient accepter tous les autres couvents à l'avenir ». Et il ajoute en parlant des cellules: « Saint Dominique voulut que les cellules n'eussent que six pieds, avec un lit en châssis « ex cratibus », une table pour lire, écrire, étudier: et tout devait être fort ordinaire et respirer l'humilité et la pauvreté. Il voulut que les cellules fussent ouvertes par devant afin que ceux qui y vivaient pussent être vus des passants » [3]. Mamachi est plus explicite, et résume ainsi les indications fournies par l'antiquité: « Marchant sur les traces des vieux Cénobites, saint Dominique voulut construire le couvent de Toulouse de manière qu'il restât un modèle pour tous les couvents que l'on construirait encore. Les cellules où dormaient les Frères ne devaient pas être fermées de toute part, comme les chambres des maisons séculières: le mur devait être moins élevé qu'une taille ordinaire d'homme, afin que ceux qui passaient devant les cellules dans le « dormitorium », pussent voir sans peine dans l'intérieur.

---

[1] *Const. O. P.*, Dist. II, cap. I.

[2] Mamachi, *Annal. O. P.*, Append. col. 127. — Theod. Apold....

[3] *Vita S. Dom.* — Cf. Malvenda, *Annal.*, p. 171. — Percin, *Mon. Conv. Tolos.*, p. 19. — Galvan Flam., *Chron. ad an. 1217.*

Les cellules avaient six pieds de large : juste ce qu'il fallait pour contenir le lit et la table de travail ; quant à la longueur elle devait être telle qu'un homme put s'y tenir couché. Il interdit pour les cellules les serrures et les armoires, afin que tout put être vu de tous. Il défendit l'usage des lits amollissants, et commanda l'usage des « stramina » et des couvertures de laine » [1]. Comme ornement, on ne tolérait qu'une image du Crucifix et de la Vierge [2]. C'est grâce à cette dernière prescription que plus tard, fra Angelico, peuplera les cellules de Saint-Marc des fresques célestes que nous connaissons tous.

Cependant tous les Frères n'avaient pas leurs cellules, et souvent on ne l'accordait qu'aux lecteurs, aux vieillards et aux supérieurs. Pour les autres Frères il y avait le dortoir commun : le « dormitorium » proprement dit. Ainsi s'explique le texte des Constitutions qui interdit un lieu spécial de repos pour les Frères [3]. De là une nouvelle raison pour imposer à tous la loi sévère du silence, l'obligation de coucher vêtu, etc.

Malgré le silence des documents, nous pensons qu'à Sainte-Sabine il y eut dans le principe le « dormitorium » commun et les cellules. Dans les récits des miracles et des apparitions que nous rappellerons bientôt, il semble que saint Dominique pouvait voir à distance les Frères endormis : ce qui suppose le « dormitorium ». Mais en même temps il sera parlé des cellules d'une manière indéterminée : ce qui indique les cellules admises dans les dortoirs.

Dans l'Ordre en général, dans la province romaine en particulier, la pensée de saint Dominique fut d'abord énergiquement respectée et imposée à tous.

Le Chapitre général, tenu à Paris en 1246, n'accorde la cellule qu'aux lecteurs, sauf les cas exceptionnels ; et le Chapitre provincial de la province romaine, en 1266, rappelle cette prescription. Souvent et avec insistance, durant cette époque, les Chapitres provinciaux exigent que les cellules restent ouvertes comme le vou-

---

[1] *Annal. O. P.*, p. 386.

[2] Galv. Flam., *Op. cit.*, et *Vitæ Fratr.*, *passim*.
Saint Dominique l'avait fait régler spécialement dans le Chapitre général de 1220.

[3] *Const. O. P.*, Dist. I, cap. IX.

laient les ancêtres [1]. Mais à partir du XIVe siècle, la rigueur fléchit sur ce point, d'une manière générale, sauf à Sainte-Sabine. On couvre et on ferme les cellules. A Sainte-Sabine, c'est en 1547 seulement que s'introduit l'innovation [2]. La même sévérité et la même décadence successives se remarquent dans l'histoire du « confortable » des cellules.

Relativement aux dimensions des cellules, nous ferons ici une observation. On se pourrait demander si saint Dominique ne craignait pas d'étouffer ses religieux, en les ensevelissant dans un pareil tombeau? Plusieurs n'osent répondre à la question. Pour la résoudre, il suffit de rappeler que l'antique cellule dominicaine doit être prise telle qu'elle fut en réalité.

Sans doute elle fut étroite et la fenêtre petite: mais en même temps elle était ouverte en haut et l'air y circulait librement jusque sous les toits. Lorsqu'on l'eut fermée, quand le corridor à son tour eut été clos en haut par un « soffitto » ou une voûte, et qu'ainsi il ne fut plus même possible d'établir un courant d'air entre la petite fenêtre et la porte, la cellule devint une étuve. Dans la pensée de saint Dominique, tout s'enchaîne: détruisez un élément, le reste devient absurde. Quant aux rigueurs du froid qui pouvaient être un inconvénient réel avec le glorieux système de nos aïeux, il y avait diverses manières de le conjurer; et ce n'est nullement le lieu d'en parler ici.

En deux points, la tradition se maintint plus fidèle dans la province romaine: ce fut le dortoir commun pour les novices et les frères convers, qui fut admis jusqu'au XVIe siècle; ce fut encore la défense formelle pour chaque religieux d'entrer dans la cellule d'autrui. Celui qui violait cette dernière interdiction était encore puni en plein XVIIe siècle.

Mais étudions de plus près l'importance de la cellule de saint Dominique, que nous pouvons considérer comme le type des autres.

La hauteur, disions-nous, est 2 m. 47, jusqu'aux poutrelles du

---

[1] Cf. *Capp. ann. 1266, 1267, 1291, 1299.*

[2] « 1547. - Si fabbrica il dormitorio colle camere, e si fanno i tavolati sopra le camere. Questo dormitorio è quello che guarda a Castelli, che è sopra il Capitolo, refettorio ed atrio ». *Memorie.*

« soffitto » ; celles-ci ont 0.18 centimètres d'épaisseur. La largeur est de 2 m. 37 ; la longueur de 3 m. 50.

Nous n'avons pas à nous occuper de la hauteur, puisque les autres cellules n'étaient pas fermées en haut, et que d'ailleurs nous ne répondons pas de l'antiquité primitive du « soffitto » de la cellule de saint Dominique, bien que celle-ci ait dû être fermée pour le bien du silence dans le « dormitorium ».

Ce qui nous intéresse le plus, ce sont les autres dimensions.

La largeur paraît absolument primitive.

Quant à la longueur, il n'est pas impossible qu'elle ait subi quelque modification, lorsque fut fermée la porte que le P. Nanni avait ouverte sur la muraille latérale. On remarque effectivement dans les murailles et dans le « soffitto » une adjonction d'environ 0.50 centimètres de facture plus récente. Des crochets de fer qui servaient jadis à fermer une porte confirment cette donnée. C'est ainsi qu'il faudrait expliquer la différence qui peut se remarquer entre cette cellule et les cellules de Saint-Romain de Toulouse, s'il existe quelque différence.

La fenêtre de la cellule existe, mais fermée par la voûte du cloître, et par la peinture de Bozzani ; et il n'est pas facile d'enlever ce tableau, pour prendre les dimensions [1]. A en juger par l'ensemble, et d'après les fenêtres antiques, aujourd'hui fermées, qui se voient sur l'atrium de l'église et dans le mur du couvent vers le jardin de sainte Catherine, elle a dû mesurer, comme celles-ci, 0.64 de hauteur, sur 0.44 de largeur. Comme celles-ci, elle était quadrangulaire.

Comme nous savons que toutes les cellules étaient semblables, et que d'ailleurs les dimensions du bras de cloître n'ont pas changé, il est facile de reconstruire le « dormitorium » primitif.

Il y avait ici comme ailleurs deux rangs de cellules, séparés par un corridor. Ce dernier existait encore devant la cellule de saint Dominique, à l'époque du P. Nanni, ainsi que l'escalier qui y conduisait.

---

[1] La difficulté provenait du fait que le tableau, à l'époque où nous écrivions, se trouvait encastré dans une boiserie aujourd'hui disparue, et heureusement !

Or le bras de cloître mesure à peu près 38 mètres de long, sur 7 m. 40 de large: on avait ainsi de 15 à 16 cellules de chaque côté, en tout, 30 ou 32 cellules, séparées par un couloir large d'environ 1 mètre 40, la cellule de saint Dominique étant aujourd'hui plus longue de 0.50 centimètres. Au milieu brûlait une lampe, durant la nuit: c'est près de cette lampe que saint Dominique voit, d'après la légende, s'arrêter la Vierge aspergeant les Frères.

Un autre « dormitorium » fut établi dès le principe, sur l'aile septentrionale du cloître, plus longue, comme on le sait, que l'aile orientale, et sur l'atrium de l'église. Il n'est donc nullement difficile d'expliquer, comment Sainte-Sabine put, à l'époque de saint Dominique, abriter de cent vingt à cent quarante religieux, surtout si on se rappelle que les Frères convers pouvaient habiter les maisons attenantes, et que l'un des dortoirs au moins, put être un dortoir commun, selon l'explication donnée plus haut. Nous ignorons d'ailleurs s'il n'y eut pas un dortoir sur l'aile méridionale, et nous n'avons aucun motif pour le nier. Nous savons seulement que du côté du Tibre, il n'y eut jamais de cellules proprement dites, ni de « dormitorium ».

La position de la cellule de saint Dominique autorise d'autres conclusions non moins intéressantes. Celles qui l'entourent aujourd'hui sont beaucoup plus élevées: mais il n'en fut pas toujours ainsi, et ce luxe date de l'époque où furent faites les voûtes des salles inférieures. La cellule de saint Dominique se trouvait entre les deux dortoirs et à l'entrée de l'un et de l'autre. Tout naturellement il fallait admettre cette disposition, puisque c'était la cellule du supérieur, qui devait être plus facilement abordable. Mais elle était au même niveau que toutes les autres. Or le plancher inférieur de la cellule bénie est à 3 mètres au-dessus du sol et de l'« area » du cloître. Nous avons donc eu raison de conclure que le chapitre, le réfectoire, l'atrium du réfectoire, situés sous ce « dormitorium », avaient 3 mètres d'élévation, moins l'épaisseur du plancher qui les séparait. Et cette conclusion, à raison de la Règle qui présidait aux constructions, à raison des harmonies architectoniques, et de l'élévation identique des cloîtres, s'impose pour tout le reste du couvent. Nous avons donc ici pleinement réalisée la loi des dimensions imposées par nos ancêtres, pour la

hauteur des ailes de nos cloîtres: douze pieds « sine solario », et vingt pieds « cum solario ».

L'inspection des murs dans l'aile méridionale, où l'on voit la partie ancienne, au-dessous des adjonctions plus récentes; l'inspection du mur, vers le jardin de sainte Catherine diminution faite de ce qui est base simplement, nous amènent aux mêmes conclusions.

Enfin la fenêtre de la cellule de saint Dominique nous apprend ce que fut le simple toit qui couvrait le cloître de Sainte-Sabine comme de tous nos anciens couvents. Le toit s'appuyait d'un côté contre le mur, de l'autre sur la petite colonnade du cloître.

Du côté du mur, il devait se trouver immédiatement au-dessous de la fenêtre de la cellule sainte et des autres fenêtres, et ne pouvait être plus haut, sous peine de rendre les fenêtres inutiles, et de leur enlever la lumière. Il devait donc se trouver à la hauteur d'environ 4 mètres, puisque le sol de la cellule est à 3 mètres de hauteur. Du côté de la cour intérieure, les vraisemblances de la pente nécessaire pour le toit, et une ligne horizontale parfaitement reconnaissable sur les arcs de la colonnade, nous indiquent la hauteur de l'ancienne muraille et du toit au-dessus des arcs: le toit était à peu près à 3 mètres de hauteur.

La petite colonnade alors pouvait supporter sa charge, et ne pliait pas comme aujourd'hui sous le poids énorme des cellules accumulées sur les cloîtres; tout était proportionné, alors: mais depuis, les barbares sont venus!

Si jamais on exécute une réparation sensée dans le vieux cloître, il faudra détruire ces cellules et ce mur prosaïques, et rétablir l'ancien toit sur les cloîtres, comme on le voit dans nos vieux et dans nos plus beaux couvents: à San Marco, à Santa Maria Novella, etc.

Avant de passer à d'autres souvenirs, recueillons quelques merveilles dont le vieux « dormitorium » fut le théâtre. C'est si pur, au moins comme poésie et idéal!... et aussi comme enseignement!...

« Dans le couvent de Rome vivait un novice très fervent, qui, une nuit, pendant le sommeil des Frères, priait devant son lit. Tout d'un coup il lui sembla entendre comme le bruit de plusieurs personnes qui marchaient dans le dortoir. Il lève les yeux et voit

trois personnages semblables à trois Frères, dont l'un portait une croix, l'autre un vase d'eau bénite, et le troisième, avec un aspersoir, jetait de l'eau bénite dans chaque cellule. Le novice, croyant voir le Prieur qui habituellement faisait cette aspersion, se mit immédiatement sur son lit et se couvrit, afin de paraître en repos comme tous les autres. Quand les trois personnages arrivèrent à sa cellule, ils l'aspergèrent à son tour. Mais il entendit l'un d'eux dire à l'autre: « Nous les avons chassés du dortoir: qui les chassera des autres lieux? » Ce dernier répondit: « Dieu en a envoyé beaucoup d'autres pour les chasser des autres lieux ». Pendant plusieurs mois, le novice ne dit rien de toutes ces choses, pensant toujours avoir vu le Prieur et les acolytes. Mais voyant que le fait ne s'était jamais renouvelé, il le conta au Maître des novices, qui lui commanda d'en faire part à plusieurs Frères »[1].

Un autre récit[2], plus gracieux encore, nous a été laissé par sœur Cécile, que nous traduisons fidèlement: « Une fois, saint Dominique, ayant veillé jusqu'à minuit en prière, dans l'église, vint dans le dortoir.... et se mit encore à prier près de l'entrée. Pendant son oraison, il vit venir de l'autre extrémité du dortoir trois femmes, très belles. L'une d'elles, qui se tenait au milieu, était une matrone vénérable plus belle et plus majestueuse que les autres. L'une de ces dernières tenait un vase resplendissant et de toute beauté; la seconde, un aspersoir qu'elle offrit à la grande Dame, et celle-ci aspergeait les Frères en faisant le signe de la croix. Elle fit le tour des cellules: mais elle passa devant un frère sans lui donner l'eau bénite et sans faire le signe de la croix. Saint Dominique remarqua cette omission et vit de quel frère il s'agissait; puis il se leva et alla au-devant de la grande Dame, jusqu'à la lampe qui brûlait au milieu du dortoir. Il se prosterna à ses pieds et la supplia de lui dire qui elle était, bien qu'il la reconnût. En ce temps là, la belle et dévote antienne du « Salve Regina » ne se chantait pas encore dans le couvent des Frères et des Sœurs de Rome; on se contentait de la réciter à genoux. La grande Dame

---

[1] *Vitae Fratrum*, P. I, cap. V.

[2] Thierry d'Apolda confirmant le récit de sœur Cécile nous dit formellement que l'aspersion des Frères eut lieu « Romae apud S. Sabinam ». *Vita S. Dom.*, cap. X.

répondit au bienheureux Dominique: « Je suis Celle que vous invoquez tous les soirs, et quand vous dites: « Eia ergo! Advocata nostra! » je me prosterne devant mon Fils, lui demandant de protéger cet Ordre ». Alors le bienheureux Dominique demanda qui étaient celles qui l'accompagnaient. Elle répondit: « L'une est Cécile, l'autre Catherine ». Enfin le bienheureux Dominique voulut savoir pourquoi elle avait passé sans jeter l'eau bénite et faire le signe de croix sur un frère. Elle répondit: « Parce qu'il ne se tenait pas convenablement ». Elle continua alors le tour des dortoirs, jetant l'eau bénite et faisant le signe de croix, puis elle disparut.

« Le bienheureux Dominique retourna prier à l'endroit où il se trouvait d'abord, et voilà que tout à coup il fut ravi en esprit devant Dieu, et il vit le Seigneur et la bienheureuse Vierge assise à sa droite. Et il semblait au bienheureux Dominique que Notre-Dame portait un voile couleur de saphir. Or le bienheureux Dominique regardait à l'entour et voyait des religieux de tous les Ordres devant Dieu; mais il n'y voyait aucun enfant de son Ordre. Il se mit à pleurer amèrement. Il se tenait à distance et n'osait approcher du Seigneur et de sa Mère. Alors Notre-Dame lui fit de la main, signe d'approcher; mais Dominique n'osa avancer jusqu'à ce que le Seigneur l'y eût invité lui-même. Il approcha enfin et se prosterna devant eux en répandant de très abondantes larmes. Le Seigneur lui dit de se lever, et lui demanda quand il fut debout: « Pourquoi pleures-tu? » Dominique répondit: « Je pleure parce que je vois ici des religieux de tous les Ordres, et que je n'en vois pas un seul du mien ». Et le Seigneur reprit: Veux-tu voir ton Ordre? » Dominique répondit en tremblant: « Oui, Seigneur ». Le Seigneur mit la main sur l'épaule de la bienheureuse Vierge et dit au bienheureux Dominique: « J'ai confié ton Ordre à ma Mère ». Et il ajouta: « Veux-tu absolument voir ton Ordre? » Dominique répondit: « Oui, Seigneur ». Alors la bienheureuse Vierge ouvrit la chape dont elle était enveloppée, et cette chape semblait si grande qu'elle paraissait couvrir la voûte du ciel; et au-dessous Dominique vit une grande multitude de Frères. En ce moment il se prosterna et rendit grâces à Dieu et à Marie sa Mère. A l'instant, la vision disparut. Saint Dominique

revint à lui, et l'on sonna Matines [1]. Après l'office de Matines, il convoqua les Frères au chapitre et leur fit un long et très beau sermon, pour les exhorter à l'amour et au culte de la bienheureuse Vierge Marie; et entre autres particularités, il leur raconta cette vision.

« Après le chapitre, il appela ce frère sur lequel la bienheureuse Vierge n'avait pas fait le signe de la croix, et lui demanda avec douceur si par hasard il avait quelque péché secret qu'il ne lui eût point confessé : car le même frère avait fait une confession générale au bienheureux Dominique. Le frère répondit : « Père saint, je ne trouve rien dans ma conscience, si ce n'est que cette nuit, en me réveillant, je me suis trouvé sans ma tunique ».

« Le bienheureux Dominique lui-même raconta cette vision à sœur Cécile et aux autres sœurs de Saint-Sixte. Il en parlait comme si elle fût arrivée à quelque autre : mais les Frères qui l'accompagnaient et l'avaient entendu, faisaient signe aux Sœurs qu'il s'agissait de lui-même.

« Ce fut à cette occasion que le bienheureux Dominique ordonna que les Frères dormiraient toujours avec la ceinture « cincti » et « cum caligis » [2]. On sera bien aise de trouver le motif de cette loi dominicaine : « Fratres cum tunica et caligis cincti dormiant » [3]. Les érudits ne sont pas d'accord sur la signification du mot « caligae ». Saint Jérôme les prend pour des chaussures [4] ou simplement des sandales, et il se moque d'une vierge connue, qui portait « caliga.... nitens stridore », des souliers craquants, pour appeler à elle les jeunes gens [5]. Plus tard la signification changea, et les

---

[1] Après avoir raconté cette vision, les Bollandistes se posent quelques difficultés et y font cette réponse étrange :

« Certe non videmus cur similis visio monacho Cisterciensi et S. Dominico offerri non potuerit, cum Beatissima Virgo minimam nostram societatem eodem favore dignata sit, ut narrat!... ».

Pour nous, nous ne donnons ces vieux récits que comme de gracieux apologues, comme des paraboles dont le sens réel est toujours édifiant.

[2] Sœur Cécile, *Mirac. S. Dom.*, cap. VII. — Cf. MALVENDA, *Annal. O. P.*, p. 224.

[3] *Const. O. P.*, Dist. I, cap. IX.

[4] « Sandalia i. e. caligae ». *In Isai.*, cap. XX. — Cf. *Act. Apost.*, cap. XII.

[5] *Epist. 47.*

« caligae » furent des sortes de guêtres, montant à mi-jambe, dit Mabillon [1]. Saint Dominique et ses premiers disciples les prirent manifestement dans le sens de caleçons, puisqu'ils les portent et les imposent au nom de la décence [2]. Le Chapitre de la province romaine, tenu à Aquila en 1284, s'exprime ainsi : « Celui qui sera surpris ne portant pas les « caligae » devra jeûner au pain et à l'eau, sans aucune dispense, autant de jours qu'il aura manqué au devoir. Si c'est le Prieur qui est en faute, et qu'il n'ait pas corrigé l'abus aussitôt qu'il sera parvenu à sa connaissance, il sera soumis à la même pénitence ».

Et les Constitutions de l'Ordre, s'autorisant des anciens Chapitres généraux, commentent ainsi cette prescription :

« La Constitution ne dit pas que nous devons dormir avec notre scapulaire qui est pourtant l'habit de notre Ordre, et que nous devons toujours porter quand nous paraissons en public, puisqu'il est le signe de notre profession : par suite, le frère qui dormirait sans le scapulaire ne serait pas en faute, et nos Frères peuvent licitement dormir sans en être revêtus. Mais ils doivent toujours dormir avec la tunique, la ceinture et les « caligis » ; parce que la tunique semble être une partie de nos vêtements de nuit, et nous devons toujours la porter sur le corps [3]. Et par conséquent ceux qui sans raison, et uniquement par sensualité, dorment sans la tunique et les « caligis », surtout s'ils en ont l'habitude, sont sur la pente d'un mépris damnable » [4].

Un autre usage fut établi dans l'Ordre, à la suite des visions précédentes : celui de faire porter chaque dimanche dans les cel-

---

[1] *Ann. O. S. Ben.*, l. XXXVIII, cap. 62 : « Caligae ad mediam suram.... pertingebant ».

[2] Au surplus les mots *caligae*, *calzoni*, caleçons.... ont la même origine. Le mot *caligae* eut sans doute autrefois une signification générique, et ne rappela pas précisément l'idée d'une forme spéciale. Il est raconté dans la vie de saint Fulgence qu'il portait des *caligae* en hiver, et des *caligulae* en été. On peut croire que dès lors on fit la distinction que nous faisons aujourd'hui entre *calze* et *calzoni*, *chaussettes* et *chausses*, etc. Les *caligae* furent les *caligulae* agrandies comme *calzoni* et *chausses* sont des augmentatifs de *calze* et *chaussettes*.

[3] *Cap. gen. Narbon. an. 1394.*

[4] *Const. O. P.*, Dist. I, cap. IX, édit. 1872.

lules des Frères de l'eau bénite, par deux acolytes en surplis. L'un la verse dans le bénitier, tandis que l'autre asperge le religieux et la cellule. Le lecteur trouvera comme nous qu'il fait bon remonter ainsi à l'origine des choses. Elles en deviennent en même temps plus respectables et plus poétiques, et se revêtent et de la noblesse et de la grâce de leur institution.

Ces souvenirs appartiennent spécialement au cher couvent de Sainte-Sabine, ou, s'il faut être plus précis, à son antique dortoir. La tradition est formelle non moins qu'ancienne sur ce point; et le texte du récit primitif est parfaitement explicite pour la seconde vision. Sœur Cécile nous apprend qu'elle eut lieu dans le couvent des Frères de Rome, et à l'époque où il y avait des Frères et des Sœurs qui récitaient déjà, mais ne chantaient pas encore, le *Salve Regina*. C'est donc après la translation des Frères de Saint-Sixte à Sainte-Sabine que le fait se serait passé, et par conséquent dans ce dernier couvent.

Ici se termine notre excursion dans le couvent de Sainte-Sabine. Nous avons interrogé ses pierres, ses cloîtres, ses murs: ils nous ont répondu et nous ont raconté de touchantes choses. Nous pensons que tout enfant de saint Dominique, et même tout homme soucieux de ce qui honore l'humanité constatant ce qu'elle peut quand elle est généreuse, nous auront accompagné avec intérêt.

Nous les invitons à faire maintenant une petite excursion dans les jardins du couvent.

CHAPITRE TROISIÈME.

Les jardins du couvent.

Le couvent de Sainte-Sabine avait deux jardins: l'un au midi et à l'orient, l'autre au nord.

Le premier jardin est fermé à l'orient par une haute muraille; au midi par l'église et le couvent de Sant'Alessio; au couchant, c'est-à-dire vers le Tibre, par un mur à hauteur d'appui, qui donne sur la pente de l'Aventin et sur la « macchia »[1].

C'est un jardin potager. Il sert pour l'entretien de la Communauté: « Votre aumône, écrivait un jour le P. Besson, alors Prieur de Sainte-Sabine, arrivera bien à propos, car le pauvre Père « Sindaco » qui a cinquante religieux sur les bras, est au bout de ses ressources.... Il fait pousser des choux.... »[2].

Il y a aussi de la vigne, des arbres: orangers, figuiers, citronniers, etc. Les citrons de Sainte-Sabine sont renommés pour leur grosseur et leur parfum.

C'est depuis 1674 seulement que le couvent de Sainte-Sabine possède ce jardin avec cette étendue. Auparavant, il ne possédait guère que la partie orientale, et le jardin de Sant'Alessio arrivait presque jusqu'à l'atrium du réfectoire. On s'explique ainsi comment cet atrium s'ouvrait du côté de l'orient. Grâce à un échange, Sant'Alessio céda en 1674 l'un de ses quatre jardins à Sainte-Sabine qui se donna ainsi plus d'air libre[3].

---

[1] Voir pl. 22 et 23.

[2] *Vie du P. Besson* par M. CARTIER, vol. Ier.

[3] *Memorie*, anno 1674. — Cf. NERINI, *De coenobio S. Alexii*, etc. Ce dernier entre dans de nombreux détails au sujet de cet échange.

Nous ne rappellerons pas ici que tout ce sol est comme pétri d'antiquités, et que des fouilles bien dirigées pourraient nous rendre des reliques précieuses du vieux monde. Nous n'ajouterons pas que l'ancienne voie consulaire passait dans ce jardin, devant l'église de Sainte-Sabine: nous l'avons raconté une première fois.

Faisons immédiatement une visite à l'oranger de saint Dominique.

Il est presque au sommet de l'angle formé par l'atrium de l'église et la façade orientale du couvent.

Il s'élève dans une grande urne en maçonnerie, haute de 1 m. 30; ornée, au nord, d'un bas-relief en terre cuite, passable imitation du tableau de Bozzani, et portant de l'autre côté des poutres de marbre enfoncées par une extrémité dans la maçonnerie, et formant un escalier.

L'oranger a un double tronc: l'un est vieux, et à demi-vermoulu et brûlé du soleil; il a dû être étayé et porte une couche de goudron, qui recouvre l'échancrure; l'autre est plus jeune.

Au reste, l'urne en maçonnerie sert à élever le sol autour de l'arbre, qui est par là invité à pousser de temps en temps des racines nouvelles, et à rajeunir sa sève.

Le tronc plus jeune a son histoire: « Nous vivions à Sainte-Sabine avec d'illustres souvenirs de notre Ordre, dit le P. Lacordaire.... On montrait dans le jardin, entre des parois de briques, un vieux tronc d'oranger que la tradition disait y avoir été planté par saint Dominique lui-même. Pendant notre séjour, il poussa du pied une jeune et forte tige, qui donna bientôt des fleurs et des fruits. On remarqua ce phénomène comme une sorte de présage d'un rajeunissement de l'Ordre et de l'esprit du saint Patriarche, et notre foi accueillit volontiers cet encouragement » [1]. Ceci se passait en 1840 [2].

L'arbre mesure environ 6 m. de hauteur.

Nous l'avons vu chargé de fleurs, et au moment où nous écrivons il promet une abondante récolte de fruits.

---

[1] *Le Testament du P. Lacordaire*, p. 108.

[2] Voir pl. 24, 25, 26.

Or une tradition immémoriale, et consignée par écrit depuis des siècles, veut que saint Dominique ait planté cet oranger de ses propres mains.

Un missionnaire nous racontait que la même tradition est répandue en Louisiane, et nous affirmait que d'après une certaine croyance, qui n'est d'ailleurs pas la nôtre, tous les orangers de cette contrée seraient nés de boutures transportées là-bas par des Prêcheurs.

C'est à raison de cette croyance que les fidèles ont une véritable dévotion pour les fruits de l'oranger de saint Dominique. Jadis on les réservait généralement pour le Pape et les Cardinaux, à qui on les offrait le mercredi des Cendres, quand ils arrivaient pour la station à Sainte-Sabine. Lorsqu'en 1648 Clément IX vint faire sa retraite habituelle au couvent, le P. Maurizio del Bosco, Prieur, lui offrit deux rosaires et deux chapelets des oranges de saint Dominique ; car avec les petites oranges qui tombent en grand nombre après la défloraison, et que l'on fait sécher, on fabrique des chapelets pleins de parfums et de souvenirs.

Pie IX aimait aussi à recevoir ces oranges et les distribuait ensuite à ses amis, qu'il savait amis des Frères-Prêcheurs. C'est ainsi qu'il en donna un jour au vénérable cardinal de Lyon, Mgr Caverot.

Malvenda, qui écrivait en 1625, nous assure que cette dévotion était populaire à son époque: « On n'imagine pas, dit-il, avec quel empressement et quelle piété, le peuple, hommes et femmes, accourt le jour des Cendres, pour obtenir un fruit ou une feuille de cet arbre, que leur offrent les religieux. On se les dispute. On les fait servir à différents usages, spécialement à des remèdes contre diverses maladies, et l'on croit en avoir éprouvé la merveilleuse efficacité en plus d'une circonstance. Voilà quatre cents ans environ (aujourd'hui 700 ans bientôt) que l'oranger est debout et survit. C'est pour ainsi dire un prodige de résurrection opéré chaque année, puisque chaque année à peu près on le dépouille et de ses feuilles et de ses branches » [1].

---

[1] *Annal. O. P.*, p. 228. — Cfr. Ugonio, *Staz.*, etc.

Saint François de Sales est plus gracieux encore: « J'ai vu, écrit-il à sainte Chantal, un arbre planté par le bienheureux saint Dominique à Rome; chacun le va voir et chérit pour l'amour du planteur; c'est pourquoi ayant vu en vous l'arbre du désir de sainteté, que Notre-Seigneur a planté en votre âme, je le chéris tendrement, et prends plaisir à le considérer.... Je vous exhorte d'en faire de même et de dire avec moi: Dieu vous croisse, ô bel arbre planté! Divine semence céleste, Dieu vous veuille faire produire votre fruit à maturité » [1].

Lorsque saint François de Sales fonda l'Académie Florimontane, qui est l'aînée des Académies françaises, et spécialement de l'*Académie Française*, et dont pourtant ne dit pas un mot le récent historien des Académies de Province, il lui donna pour emblème une branche d'oranger, avec ces paroles: « Flores fructusque perennes ». N'étant pas académicien, je ne ferai pas de l'incertain, comme d'autres font du silence, et je ne chercherai pas où saint François de Sales a pris la pensée de l'emblème et de la devise. Puisse seulement l'Ordre de saint Dominique donner lui aussi « des fleurs et des fruits toujours! »

On avait construit jadis une chapelle près de l'arbre béni, et on l'appelait « l'autel de l'arbre de saint Dominique » [2]. Elle était dans l'angle même formé par le couvent et l'église, là où se trouve maintenant encore une sorte d'édicule en maçonnerie, soutenue par deux piliers. C'est le P. Ancarani qui la fit détruire avec beaucoup d'autres souvenirs, lorsqu'il vint fixer son séjour à Sainte-Sabine.

Cette chapelle avait été ornée de peintures, que l'on restaura encore en 1625 [3].

A côté de l'oranger, on remarquera un grand palmier, l'un des plus beaux de Rome, où d'ailleurs, ils ne sont pas nombreux. Il est probable qu'il fut apporté d'Orient par les anciens missionnaires de Sainte-Sabine.

---

[1] *Prémière lettre.*
[2] *Memorie.*
[3] *Memorie an. 1625.*

Nous pouvons revenir sur nos pas et longer ensuite le mur méridional du couvent, regarder en passant quelques débris d'antiquités, des bas-reliefs, des chapiteaux, etc., fixés dans le vide des grands arcs pleins qui soutiennent la muraille de ce côté, et arriver ainsi sur la pente qui domine le Tibre.

Le point de vue est beau, mais ne diffère pas de celui que nous avions du Belvédère, et nous n'en parlerons point.

Nous dirons seulement un mot de la « macchia », c'est-à-dire de ce bois, composé d'arbres et de broussailles, qui couvre la pente de l'Aventin, et dont l'entrée est à notre droite.

Remarquons d'abord un jeune cèdre planté et grandi vigoureusement au milieu de la petite plate-forme qui s'étend devant l'entrée de la « macchia ». Il fut planté par M. le commandeur Descemet, sous le priorat du P. Besson, et bénit par le révérendissime P. Jandel. On le baptisa sous le nom de « Cèdre de saint Pie V »[1].

Le sommet a été brisé. C'est un symbole de l'état douloureux où vit aujourd'hui le couvent de Sainte-Sabine. Heureusement qu'il reste un peu d'espérance!...

La « macchia » elle-même est un souvenir diminué des vieilles forêts qu'Evandre trouva sur l'Aventin [2], lors de son arrivée, et que l'empereur Claude y fit renouveler plus tard par des plantations.

On y trouve un peu toute sorte de plantes, surtout l'ormeau, le cyprès, le chêne et le laurier.

La « macchia » fournissait jadis au couvent du bois de chauffage et même du bois de construction, comme aux temps païens elle fournissait des cyprès pour les statues des déesses. En 1635, on y coupe un pin très grand, dont on fait des poutres, et trois seulement de ces dernières se vendent 6 écus.

En 1638, on abat un cyprès dont on fait 22 planches et 6 petites poutres, qui servirent plus tard pour construire des bancs et des armoires dans la sacristie, et des tables au réfectoire. De la « macchia » sans doute provient le cyprès qui servit pour les panneaux de la vieille porte de Sainte-Sabine.

---

[1] Voir pl. 27.

[2] Cfr. Virg., *Eneid.*, Cant. VIII, v. 104-108. — Ovid., *Fast.*, III.

Le P. Besson avait résolu de créer le long de cette pente et sous ces arbres de frais sentiers pour les promenades des Frères: l'œuvre fut commencée par lui, mais abandonnée après son départ.

On sait que là encore il fit ouvrir un puits de descente pour les fouilles exécutées par ses soins en 1855-1857.

De nombreux souvenirs s'offriraient ici à notre attention: la Porta Trigemina, la Marmorata, les restes des vieux murs de Rome, l'antre de Cacus, le pont Sublicius, les ruines des tours élevées durant le moyen âge, pour protéger le port de Rome, etc. Mais nous en avons parlé suffisamment dans notre *Eglise de Sainte-Sabine*, autant du moins que ces souvenirs se rattachent à notre sujet. Un seul détail, d'origine plus moderne: le marbre avec lequel fut fait le « paliotto » de la chapelle de Raphaël au Panthéon provient d'une tour autrefois couverte de marbre, qui existait au pied de l'Aventin, et répondait à une autre tour élevée en face, sur l'autre rive du Tibre [1].

L'autre jardin, disions-nous, est de l'autre côté du couvent, au nord. Il s'appelle le jardin de sainte Catherine, parce que sans doute il touche à la chapelle de sainte Catherine, que nous avons décrite en parcourant l'église. Jadis on l'appelait moins saintement « l'Orto della cantina », le Jardin de la cave.

C'est l'emplacement de l'ancien palais des Savelli, dont il reste des pans de murailles, des tronçons de tours, des bastions, etc.

Il s'étendait durant les derniers temps, sur tout le sommet de l'Aventin, depuis le couvent de Sainte-Sabine, jusqu'au chemin qui descend en pente rapide vers le Tibre [2]. La plus grande partie était devenue, dit-on, propriété de la Commune, et nous l'avons vue transformée en un immense poulailler: elle a été vendue depuis lors. Il ne reste à l'usage de l'église que la portion la plus mesquine [3].

Près du couvent et du côté du Tibre, le jardin est soutenu par une haute muraille, qui s'écroula en 1617, et qu'il fallut reconstruire.

---

[1] C'est Carlo Fea, je crois, qui rappelle ce détail.

[2] Voir pl. 28.

[3] La situation a été un peu modifiée, depuis que nous écrivions ceci, il y a 25 ans.

Ce sol, aujourd'hui si humble, si abandonné, est pourtant riche en souvenirs païens et chrétiens, et mériterait une histoire à part.

Pour ne pas sortir de notre sujet, rappelons seulement quelques faits plus humbles, relatifs au couvent.

Les Frères avaient utilisé ce lieu, comme ils avaient pu. En 1499, il s'y trouvait un « fienile », ou grenier à foin, non loin du Tibre. On le louait 25 écus annuels, ce qui était un revenu assez considérable.

Ce fut là sans doute l'un des premiers revenus de Sainte-Sabine, car en 1433, le pape Martin V affirme encore que les religieux de Sainte-Sabine vivent « ex puris eleemosynis », exclusivement d'aumônes, et c'est lui qui accorde au Général de l'Ordre l'autorisation de posséder en commun des immeubles à distance du couvent. En réalité, toutes les possessions de Sainte-Sabine sont d'acquisition postérieure.

Dix ans plus tard, le « fienile » étant loué à un Cardinal Légat, fut incendié, et le cardinal à sa mort donna 200 écus, pour le reconstruire.

En 1627, il menaçait ruine. On le détruisit, et les matériaux furent vendus 184 écus. On remarquait en particulier six colonnes qui furent estimées 24 écus à elles seules.

Sur l'emplacement on fit un jardin, qui fut loué 4 écus par an.

Le jardin lui-même avait été réparé par le cardinal Fazio Santorio [1], qui se montra vraiment amateur généreux. Ces réparations s'exécutaient vers 1505.

Il fit également réparer la maison attenante à l'église, que venait habiter parfois le Cardinal titulaire.

La maison passa plus tard aux Capizucchi, qui, en 1616, la vendirent au cardinal Domenico Ginnasi, avec le consentement des Frères.

Le Cardinal la restaura convenablement, s'y établit, y composa son docte commentaire sur les *Psaumes* et c'est là qu'il mourut.

---

[1] « Fatius Sanctorius Cardinalis hortorum amoenitate praecinxit, aedibus instauratis ». MARTINELLI, *Roma ex ethnica sacra*. « Quod quidem (palatium Sabellorum)... a Fatio « Sanctorio Viterb. ejusd. Tituli Cardinali, cum viridario in nonnullis locis instauratum; « in quo loco erant aedes Sanctae Sabinae ». FRANC. DE ALBERTINI.

C'est ce même cardinal qui fit faire des boulets avec les marbres du pont jeté sur le Tibre en face de sa maison, et appelé alors pont Sainte-Marie [1], et en envoya 400, sur 20 chariots, au comte Riario qui combattait pour le Pape [2].

Plus tard, au XVIII[e] siècle, ce palais fut un lieu de réunion pour l'Académie des Arcades. Le prince Ruspoli, membre lui-même de l'Académie, avait fait organiser un superbe théâtre dans le jardin, et on y lisait les compositions littéraires envoyées par les « Colonies », qui, en 1715, étaient au nombre de vingt-quatre, dispersées dans les principales villes d'Italie [3].

Vers 1766, on y établit pour quelques années l'Académie « degl'Infecondi », qui s'y réunissait plusieurs fois par an [4].

En 1780, cette villa ou ce palais, fut racheté avec le jardin, par le P. Torlini, Prieur de Sainte-Sabine. Après la révolution on le louait, et il constituait l'une des ressources du couvent.

En 1819, on le loue pour 27 ans, au prix de 50 écus pour les cinq premières années, et de 55 pour les autres.

En 1848, il est loué pour 50 écus; en 1863, pour 60. Ces détails, si humbles au premier abord, ont aussi leur importance à divers points de vue.

On n'a pas oublié que près de l'église de Sainte-Sabine, dans les ruines du vieux palais des Savelli, et près de l'abside de l'église, on trouva une grande somme d'argent, en 1483. Ce trésor servit à enrichir divers personnages, dont l'un, pour remettre quelque paix dans sa conscience, fit construire le couvent des Carmes de Viterbe. Aujourd'hui rien ne subsiste du palais au-dessus du sol: les fondements toutefois restent intacts dans le sol, à une petite profondeur, et supporteraient sans peine une construction nouvelle. Une humble maison complètement abandonnée, a été construite à une date récente, contre le mur de l'église.

Nous connaissons maintenant le couvent de Sainte-Sabine: il ne nous reste qu'à parler de ses hôtes durant les sept siècles de son existence.

---

[1] NERINI, *De Coenobio S. Alexii*, p. 553.

[2] PIAZZA, *Gerarch. Card.*, p. 429.

[3] CRESCIMBENI, *Storia di S. Maria in Cosmedin.*

[4] VENUTI, *Roma moderna, rione XII.*

Je ne sais si quelqu'un me reprochera de raconter encore des faits parfois vulgarisés dans les histoires de saint Dominique. Il me sera facile de répondre que ces faits sont partie intégrante de mon récit et que je ne puis les omettre, sans créer des lacunes. Et d'ailleurs, ceux qui les ignorent aimeront à les apprendre, et ceux qui les connaissent, à se les rappeler :

Indocti discant, et ament meminisse periti.

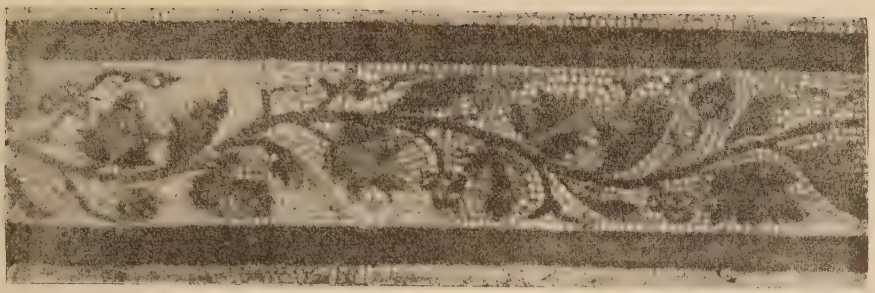

DEUXIÈME PARTIE [1].

Les Hôtes de Sainte-Sabine.

Nous commençons ici l'histoire de ceux qui ont vécu à l'abri de ces murailles bénies, dont nous venons de parcourir la description, et y cherchèrent la solitude, le calme, la paix, la prière et la science, pour en sortir bientôt avec des élans tout renouvelés contre les vices et les erreurs du monde.

Nous espérons que cette dernière étude, si différente de la première par son objet, offrira cependant à tous quelque charme.

Cette histoire se divise naturellement en deux grandes périodes, dont la première s'étend depuis la fondation du couvent de Sainte-Sabine jusqu'à l'érection de la Congrégation de Sainte-Sabine (1220-1668); la seconde depuis l'érection de cette Congrégation, jusqu'à nos jours.

Durant la première période, le couvent de Sainte-Sabine, malgré son importance exceptionnelle, n'est point un centre officiel de vie dominicaine: il dépend d'une Province ou d'une Congrégation; durant la seconde période au contraire, il est le foyer reconnu d'un

---

[1] Cet en-tête et celui de la Première Partie sont une bordure des mosaïques exécutées par l'empereur Philippe, dans l'« area subdivalis » du temple de Diane, pour le millénaire de la fondation de Rome, et retrouvées dans le vestibule de Sainte-Sabine.

rayonnement nouveau de vie dominicaine, et exerce autour de lui une action plus autonome.

Chacune de ces deux périodes est susceptible de subdivisions que nous devons indiquer ici, pour plus de clarté.

De 1220 à 1393, le couvent de Sainte-Sabine est simplement soumis au Provincial de la Province Romaine, et fait partie de cette dernière; de 1393 à 1482, il appartient à la Congrégation romaine réformée; de 1482 à 1668, à la Congrégation de Lombardie. C'est toute la première période de son histoire.

De 1668 à 1850, il est le centre de la Congrégation de Sainte-Sabine; de 1850 à nos jours, il est couvent « généralice », c'est-à-dire dépendant exclusivement du Général de l'Ordre et devient un noviciat de réforme nouvelle, jusqu'à ce que la révolution vienne le transformer en lazaret.

C'est toute la seconde période.

CHAPITRE PREMIER.

Saint-Sixte-le-Vieux.

La première communauté de Sainte-Sabine venait tout entière de Saint-Sixte-le-Vieux: nul ne s'étonnera que nous disions un mot de son berceau.

Mais pourquoi une communauté nouvelle? Pourquoi un Ordre nouveau? Dante et Lacordaire ont répondu avec éloquence à ces questions, et nous leur renvoyons ceux qui aiment les grandes vues de l'histoire magnifiquement exposées. Il nous appartient à nous de nous élever moins haut et de raconter plus de détails.

Les Ordres religieux existent pour l'amour plus grand du vrai et du bien; pour la haine plus profonde de l'erreur et du mal. Chaque Ordre en particulier est prédestiné à montrer une forme spéciale et nouvelle de cet amour et de cette haine.

Or, quand le XIII^e^ siècle se leva sur son horizon, il se rencontrait dans le monde et beaucoup de vérités et beaucoup d'erreurs, qui se combattaient de toutes parts, dans le champ de la métaphysique religieuse.

Les erreurs philosophiques et religieuses qui menaçaient les âmes étaient devenues plus nombreuses peut-être qu'à nulle autre époque de l'histoire, grâce au travail des esprits qui se réveillaient de la barbarie, et cherchaient autour d'eux une vérité dont ils ne saisissaient souvent que le fantôme; grâce aux désordres introduits dans la société, non point par le malheur des temps, comme on le dit toujours, sans savoir ce que l'on dit, puisque ce sont les hommes qui font les temps mauvais, mais bien par la faiblesse et la malice humaines.

Les Manichéens sont ressuscités, nient les deux Testaments et l'Incarnation, et admettent toujours leur double principe des choses ; Bérenger enseigne que l'Eucharistie n'est qu'une figure ; Michel Cérulaire ne veut plus de l'Eglise romaine; Roscelin affirme l'existence séparée des personnes divines; les Bogomiles, entre autres erreurs, nient la Trinité; Tanchelin attaque la hiérarchie catholique; les Pétrobusiens et les Henriciens ne veulent pas du Baptême pour les enfants et enseignent les doctrines des iconoclastes; les Arnaldistes, outre ces erreurs, prétendent que tous les prêtres qui possèdent des biens temporels sont en état de damnation inévitable; Abélard et Gilbert de la Porrée mettent en péril les doctrines les plus saines sur la divinité; Eudon se prêche comme le juge des vivants et des morts; les Apostoliques interdisent le mariage, au nom de l'Evangile; Volmar prêche la séparation réelle du corps et du sang sous les espèces eucharistiques; les Vaudois attaquent l'Eglise, les sacrements, les dogmes, et se divisent en nombreuses sectes, sous les noms les plus étranges [1]. D'autres erreurs naissent avec le XIII^e^ siècle lui-même.

Les Albigeois renouvellent le manichéisme; Amaury prétend que le Père a régné sous la Loi Mosaïque, le Fils sous le Nouveau Testament, et que le règne du Saint-Esprit doit commencer avec lui, Amaury; l'Abbé Joachim détruit la Trinité d'une autre manière, en niant la distinction des personnes; l'auteur de l'*Evangile éternel* résume et augmente toutes ces erreurs; les Stadings, les Circoncellions, les Flagellants, Guillaume de Saint-Amour, Jean de Pouilly, Pierre-Jean Olive, les Fraticelles, Hermann, Segarelli, Dulcino, les Béguards, Arnauld de Villeneuve, les Lolhards, Cecco d'Ascoli, Ekard, Marsile de Padoue, Jandun, les Palamites, Jean de Mercuria, Nicolas de Ultricuria, Maître Simon, Frère Guy, Maître Louis, Berthold de Bolbach, Martin Gousalve, Nicolas de Calabre, Barthélemy Janovezi, Bérenger de Montefalcone, Jean de Calore, Denys Soulechat, Jean de Latone, Pierre de Bonageta, Arnaud de Montaneri, les Turlupins, Raymond Lulle, Raymond le Néophyte, Simon Langham, Wickleff et cent autres vont arriver sur la scène, avec des aberrations plus ou moins nombreuses, plus ou moins

[1] Cf. NATAL ALEX., *Hist. Eccl. saec. XI et XII.*

extravagantes, mais toutes écoutées, répandues, très souvent populaires.

On le voit, l'erreur envahissait le monde de toute part et sous mille formes diverses. Dans l'ordre habituel de la Providence, Dieu ne manquera pas de lui envoyer des adversaires pour l'empêcher de régner sur l'esprit de tous. Ce fut la première raison d'être de l'Ordre des Frères-Prêcheurs.

Une seconde raison d'être se trouve dans l'état de la vérité à cette époque.

Tout le dogme, toute la morale, toute la doctrine chrétienne dans ses diverses ramifications avaient été explorés, enseignés : mais de ces études et de ces enseignements, il n'existait pas une formule synthétique.

Les données en étaient éparses dans d'innombrables volumes : les *Sommes* logiques, méthodiques, organisées n'avaient pas encore été conçues. On avait des recueils, on n'avait pas des œuvres complètes et discutées au point de vue scolastique, c'est-à-dire de l'argument de raison. Avec tous ces matériaux, il fallait créer des édifices.

Or, quand tous les historiens ne seraient pas d'avis que cette entreprise fut spécialement confiée à l'ordre de Saint Dominique, il faudrait pourtant le confesser en présence des faits incontestables.

Albert le Grand et Thomas d'Aquin son disciple mettent la grande philosophie, qui embrasse toutes les sciences, au service de la religion : Albert le Grand lui donne le Baptême, Thomas d'Aquin une telle puissance, qu'à jamais il en sera regardé comme le maître incomparable. Leur école poursuit et propage leur œuvre avec une fidélité qui ne s'est point démentie, au milieu de toutes les illusions.

Vincent de Beauvais conçoit la première et la plus sublime encyclopédie des sciences profanes et religieuses.

Dans le domaine de la science révélée, l'Ordre nouveau ne rend pas de moindres services.

Les Dominicains font les premières éditions critiques de la Bible et inventent les *Correctoria* ; Hugues de Saint-Cher crée les célèbres *Concordances*, et le premier fait un commentaire de toutes les Ecritures ; Sanctes Pagnini et Sixte de Sienne feront les premières

Introductions à l'étude de la Bible et les premiers Dictionnaires bibliques; Raymond Martini le premier a recours aux monuments hébraïques pour la défense de la vérité chrétienne; Pagnini fait de l'hébreu une traduction classique des saints livres, etc.

Mêmes succès en théologie; et pour ne citer que les chefs-d'œuvre, saint Thomas écrit sa *Somme théologique*; saint Raymond compose la première *Somme des cas de conscience*; sainte Catherine et Louis de Grenade porteront la doctrine mystique à une élévation et à une ampleur sans égales; Melchior Cano créera la science des Lieux Théologiques, et nul ne l'a égalé jusqu'ici.

En Droit Canon, Raymond de Penafort fait le premier recueil authentique des Décrets; les Dominicains écriront le plus beau des catéchismes, celui du Concile de Trente; Durand de Mende, un des leurs, dit-on, créera la science de la Liturgie, que Pie V organise définitivement; Ludolphe le Chartreux, enfant de saint Dominique avant de se retirer auprès de saint Bruno, apprend chez les Frères-Prêcheurs à écrire la plus belle vie de Notre-Seigneur qui existe; Jacques de Voragine écrira la première Histoire des Saints; Noël Alexandre la plus sérieuse des histoires ecclésiastiques. Wansleben est l'un des créateurs des sciences orientales et frayera la voie à Champollion; comme Ciaconius, Fra Giocondo, Fra Francesco Colonna, Fra Marmochini seront comptés parmi les initiateurs des sciences archéologiques, et Mamachi en sera l'un des interprètes les plus intelligents [1].

Et cette doctrine si vaste sera confiée à d'innombrables prêcheurs qui la porteront aux extrémités du monde. Quand il faudra la défendre, les Pontifes de Rome auront recours spécialement à leur intelligence et à leur énergie, et leur confieront des pouvoirs terribles et aujourd'hui fort discutés.

Enfin s'il faut exprimer ces doctrines autrement que dans une parole écrite ou parlée, c'est-à-dire par le pinceau et le compas, l'Ordre de saint Dominique comptera parmi ses enfants les plus chrétiens des artistes: Fra Angelico et Fra Bartolomeo, le bien-

[1] Nous ne disons rien ici des sciences profanes: mais quand on écrira l'histoire de l'électricité, de l'aérostatique, de la botanique, il faudra bien citer les noms des PP. Volta, Gallien et Barelier qui furent de véritables initiateurs.

heureux Jacques d'Ulm, Fra Marcillat, le P. Besson, Fra Sisto, Fra Ristoro et tant d'autres.

Que de détails je pourrais ajouter à ces grands traits! Je pourrais rappeler que certaines langues modernes, l'italien, l'espagnol, l'allemand ont leurs premiers représentants irréprochables chez les enfants de saint Dominique; que dans l'éloquence sacrée... Mais je dois me souvenir que je ne trace pas une histoire de l'Ordre; et il me suffit d'avoir indiqué ce qui explique la mission et les demandes de saint Dominique.

Le Patriarche des Frères-Prêcheurs était né à Calaroga en Espagne, l'an 1170, sous le Pontificat d'Alexandre III. Son père était Félix Guzman, sa mère Jeanne d'Aza, tous deux de noble origine.

Son éducation avait été commencée à Gumiel d'Izan, sous la direction d'un oncle maternel, et achevée à l'Université de Palenza, où on l'avait vu devenir « grand docteur », puis vendre ses livres pour faire l'aumône. Après avoir achevé ses études théologiques, il avait laissé une si haute opinion de son savoir qu'il avait été chargé d'enseigner les Saintes Lettres à son tour; enfin l'évêque Diégo l'avait appelé à Osma, où il était devenu chanoine régulier. Diégo l'avait choisi pour compagnon de ses voyages, et un jour, passant à Toulouse, Dominique avait préludé à sa vocation en convertissant son hôte de l'hérésie à la foi catholique.

En 1205, il était venu une première fois à Rome, avec Diégo; et lors de son retour, passant par Montpellier, il avait commencé ses prédications contre les hérétiques. Il avait conseillé à ses compagnons la prédication simple et sans faste, et des résultats sérieux étaient à espérer, lorsque presque tous les prédicateurs abandonnèrent le champ de bataille. Dieu lui vint en aide. Le livre où il avait résumé la doctrine catholique avait été miraculeusement respecté par les flammes, d'autres prodiges avaient été accomplis; de nombreuses dames nobles s'étaient converties à sa parole, et Dominique les avait réunies dans le monastère de Prouille (1206), sa première fondation. Dominique, durant sept années, ne cessa de disputer, de prêcher, de souffrir, de prier, jusqu'à ce qu'enfin la bataille de Muret, dont le succès était dû à ses prières, mit un terme aux insolences de l'hérésie (1214). Il conçut alors la pensée de son Ordre.

En 1215, il avait réuni quelques compagnons dans une maison de Toulouse, puis, au mois d'octobre, pour consulter le Saint-Siège, avait accompagné à Rome Foulques, évêque de Toulouse, qui s'y rendait pour le concile de Latran. Innocent III régnait alors dans le monde des âmes. Ce grand Pontife confirma toutes les donations faites au monastère de Prouille: mais quand Dominique lui demanda d'approuver l'Ordre des Frères, il hésita d'abord. Il y avait déjà tant d'ordres religieux dans l'Eglise! Cependant un prodige vint décider le Pontife. « Une nuit, nous dit l'antiquité, le Pape était endormi, et il lui sembla voir en songe la basilique du Latran chanceler sur ses bases et menacer ruine. A cette vue, le Pontife tremblait et pleurait: mais voici que tout à coup Dominique, l'homme de Dieu, accourait, et soutenait de ses épaules tout l'édifice. Le Pape étonné de cette vision étrange, en comprit bientôt la signification, et dès lors, loua la pensée de l'homme de Dieu, et accepta avec joie sa demande. Seulement il l'exhorta à retourner vers ses frères, à choisir avec eux une règle déjà approuvée, pour en faire la base de l'ordre nouveau, et à revenir ensuite, pour recevoir l'approbation » [1].

Saint Dominique de son côté avait reçu lui aussi des assurances célestes. « Un Frère Mineur, dit le *Vitae Fratrum*, religieux digne de foi, qui avait été longtemps le compagnon de saint François, raconta à quelques Frères Prêcheurs que le bienheureux Dominique se trouvant à Rome, vers 1215, à l'époque du concile de Latran, vit, une nuit, pendant qu'il priait, le Seigneur assis sur son trône, et tenant d'une main trois javelots qu'il voulait lancer contre le monde. Mais la Vierge sa mère se prosternait à ses pieds, et le suppliait de se montrer clément envers ceux qu'il avait rachetés, et de tempérer sa justice par la miséricorde. Son Fils lui répondait: « Ne vois-tu pas combien de sacrilèges se commettent? Je « voudrais avoir pitié, mais ma justice ne saurait laisser ces crimes « impunis ». Alors la Mère reprit: « Vous savez tout, mon Fils, vous « savez et je sais aussi comment vous ramènerez les hommes à

[1] Humb. de Rom., *Vita S. Dom.*, XXII. Il reste entendu que nous prenons tous ces récits merveilleux dans leur signification symbolique bien plus que dans leur réalité historique. Mais sous la parabole du songe se cache une donnée vraie.

« votre grâce. J'ai un fidèle serviteur que vous enverrez au monde « pour annoncer votre parole, et le monde abandonnera les sentiers « du mal, pour revenir à vous le Sauveur de tous. Je lui donnerai « aussi un compagnon qui travaillera avec lui ». Alors le Fils dit à la Mère: « Je suspends ma justice et j'accepte ta parole. Mais « montre-moi ceux que tu destines à une telle entreprise ». Alors la bienheureuse Vierge prenant saint Dominique le présenta à Jésus-Christ son Fils. Et le Christ dit: « Il fera bien et avec zèle ce « que tu as dit ». Elle présenta aussi saint François et le Seigneur le loua de la même manière.

« Cependant le bienheureux Dominique avait considéré attentivement saint François, et le lendemain, lorsqu'il le rencontra dans l'église, il le connut d'après sa vision, et sans l'avoir jamais vu auparavant. Il se jeta dans ses bras, le baisa et l'embrassa, en disant: « Vous êtes mon compagnon, vous marcherez avec moi. « Tenons-nous ensemble, et nul adversaire n'aura raison de nous ». Il raconta ensuite fidèlement la vision qu'il avait eue; et désormais, ils furent un seul cœur et une seule âme dans le Christ: amitié qui, par la grâce de Dieu, se conservera chez leurs enfants à jamais. Ainsi soit-il » [1].

Dominique retourna à Toulouse, selon l'ordre du Pape, et il était plein d'espérance. Il retrouva ses frères, qui avaient beaucoup prié pour le succès de son voyage. Ceux-ci étaient alors au nombre de seize: Matthieu de France, Noël de Prouille, Bertrand de Garrigues, Pierre Cellani et Thomas de Toulouse, tous deux nobles d'origine, Etienne de Metz, Guillaume Claret, et Frère Odéric convers: tous ceux-là étaient français; les autres étaient le bienheureux Mannès, frère de saint Dominique, Michel Fabra, Michel de Elzero, Pierre de Madrid, Suerio Gomez, un autre Dominique, Jean de Navarre et Laurent d'Angleterre.

Saint Dominique les réunit à Prouille, où ils choisirent d'un commun accord la Règle de saint Augustin, avec quelques Constitutions d'une grande austérité. Ce fait nous démontre combien généreuses étaient leurs pensées.

---

[1] *Vitae Fr.*, Part. I, c. I. Ici encore l'apologue a sa signification historique.

Ceci se passait en 1216, d'après Echard. On fonda alors, à Toulouse, le couvent de Saint-Romain.

Dominique, après avoir conduit à l'Ecole publique de Théologie six de ses disciples qui n'avaient pas encore reçu le sacerdoce, reprend le chemin de Rome, où il arrive vers le mois d'octobre. Mais Innocent III était mort au mois de juillet précédent, et Honorius III lui avait succédé. Le nouveau Pape avait hérité des pensées de son prédécesseur, et confirma avec amour le nouvel Ordre des Frères Prêcheurs (1216) par deux bulles solennelles [1].

Les vieux récits nous apprennent que le Ciel voulut ratifier ces approbations: « Un jour, dit Constantin d'Orvieto, que l'homme de Dieu Dominique était à Rome, et priait dans la basilique de Saint-Pierre, pour la conservation et la dilatation de son Ordre, la main de Dieu se manifesta sur lui, et il vit venir en imagination les deux glorieux apôtres Pierre et Paul. Saint Pierre lui donna le bâton, saint Paul le livre, et ils lui disaient: « Va, prêche, « puisque tu as été choisi pour ce ministère ». Et en ce moment il lui sembla voir ses enfants dispersés par tout le monde, marchant deux à deux et annonçant la parole de Dieu aux peuples » [2]. Quelques auteurs ajoutent qu'en ce moment une flamme merveilleuse descendit sur sa tête, comme elle descendit autrefois sur les apôtres, en signe de sagesse et de grâce. Dès ce jour, Dominique portait toujours en main le bâton de voyage et l'Evangile de saint Matthieu avec les Epîtres de saint Paul.

Il commence dès lors à expliquer publiquement les Epîtres de saint Paul dans le Palais Apostolique, il se conquiert la haute et sainte amitié du Cardinal d'Ostie, et il envoie à Paris Guillaume de Montferrat, qui lui promet d'entrer dans l'Ordre, après deux années d'études théologiques.

Dominique prend lui même le chemin de la France, passe quelques mois à Toulouse pour y instruire ses enfants, et le jour de l'Assomption, il les réunit à Prouille et les disperse par le monde: il en laisse deux à Prouille, deux à Toulouse, en envoie quatre en Espagne et sept à Paris: puis il reçoit de nouveaux sujets dans

---

[1] Cf. *Bulla O. P.*, T. I.

[2] *Vita S. Dom.*, 20. C'est toujours de l'histoire sous forme symbolique.

l'Ordre. Enfin il songe à partir lui-même pour évangéliser les Cumans et laisse croître sa barbe dans cette prévision.

Bientôt il revient à Rome, emmenant avec lui Fr. Etienne de Metz, et peut-être Fr. Tancrède [1], et quatre jeunes novices: les Frères Othon, Henri, Albert et Grégoire ; et en outre, deux des quatre Frères envoyés en Espagne vinrent le rejoindre à Rome: Fr. Miguel de Uxedo et Frère Dominique, tandis que les deux autres y fondent un couvent. Nous sommes à la fin de 1217.

Ici, pour la première fois il est question de Saint-Sixte dans nos annales: c'est le premier séjour des Frères à Rome.

Saint-Sixte est au pied de la pente méridionale du Célius, sur le bord de la voie Appienne; en face des thermes de Caracalla, non loin de la porte Capène, dans la XII Région de Rome. Le Célius est célèbre dans les annales romaines par son temple de Mars, par les souvenirs que laissa dans le voisinage la nymphe Egérie, etc.

Des découvertes récentes, et d'autres découvertes plus nombreuses qui restent à faire peuvent intéresser l'archéologue à ce vieux sol tant de fois bouleversé, et hanté par tant de mémoires.

Constantin construisit une église en cet endroit, et quelques-uns ont voulu y voir l'ancienne église de Saint-Sixte-le-Vieux. D'autres, plus nombreux opinent que cette église fut fondée par une riche romaine appelée *Tigris*. C'est ainsi qu'il s'agirait de Saint-Sixte, lorsque l'histoire nous parle du « Titulus ad Tigridem », dès l'époque de saint Symmaque et de saint Grégoire.

Adrien Ier restaura le Titre de Saint-Sixte, et Innocent III y exécuta des réparations considérables. Benoît XIII, voyant que l'édifice menaçait ruine, le fit reconstruire en entier, sauf la salle capitulaire, qui ne fut point modifiée dans sa partie inférieure. L'entrée qui s'ouvre sous le cloître, avec ses deux fenêtres géminées, semblables à celle du chapitre de Sainte-Sabine, remonte incontestablement au XIIIe siècle. Les voûtes néanmoins sont modernes, ainsi que les peintures. Celles-ci sont l'œuvre du Fra Angelico contemporain, du P. Besson, Prieur de Sainte-Sabine.

---

[1] Mamachi, *Ann.*, p. 418. — Echard, *Script. O. P.*, p. 26.

Innocent III, en faisant reconstruire Saint-Sixte avait une grande pensée: celle d'y réunir les religieuses bénédictines et autres qui vivaient dispersées et sans discipline suffisante en divers quartiers de Rome. Le soin des religieuses aurait été confié aux chanoines de saint Augustin, fondés au XII^e^ siècle, par saint Gilbert, à Sempingham, en Angleterre[1]. Saint Gilbert n'avait songé d'abord qu'à la création d'un ordre de femmes, et il ne fonda un institut d'hommes que plus tard, sous le coup d'une sorte de nécessité, lorsque les Cisterciens eurent refusé de s'occuper des nouvelles religieuses. Les chanoines étaient chargés des communautés de religieuses.

On conçoit que le Souverain Pontife Innocent III, dont le cœur était grand comme le monde, ait jeté les yeux de ce côté, pour résoudre une difficulté de son projet; et Saint-Sixte fut placé sous la direction des chanoines de saint Gilbert, avant même que les religieuses eussent pu s'y réunir.

Honorius III se fit l'héritier des pensées d'Innocent III et ne songea qu'à les réaliser: mais d'une part les chanoines mettaient peu d'empressement à répondre à l'appel pontifical, et, d'un autre côté, saint Dominique plus zélé venait d'arriver à Rome et d'offrir ses encouragements et son concours pour l'accomplissement de cette noble entreprise.

Le nouveau pape écrivit donc la lettre suivante aux chanoines anglais: « Nous avons reçu avec toute bienveillance nos chers Fils les chanoines R. et R. vos envoyés, porteurs de vos lettres pour le Saint-Siège, et autant que nous l'avons pu devant Dieu et selon notre devoir, nous avons exaucé les demandes présentées à notre autorité, car nous avons à cœur tout ce qui, selon Dieu, touche aux intérêts et à l'honneur de votre Ordre.

« Mais quant à l'église de Saint-Sixte de Rome, depuis longtemps elle n'est plus desservie comme il faudrait, et cela par votre faute. Nous vous ordonnons par conséquent, en vertu de nos Lettres Apostoliques, si vous désirez conserver cette église, que, avant les prochaines fêtes de Noël, vous envoyiez pour cette église quatre de vos Frères, qui sauront et pourront y organiser toutes choses

---

[1] Cf. *Monasticum Anglicanum.*

selon les institutions de votre Ordre, et aux frais du Saint-Siège. Dans le cas contraire, nous y établirons des religieux d'un autre Ordre, pour y pratiquer convenablement le service de Dieu ».

Cette lettre était du 3 août 1218.

Les chanoines y apportèrent une lenteur dont nous ignorons les motifs, mais qui est certaine, et obligea le Souverain Pontife à réaliser ses menaces. Il leur écrivit le 4 décembre 1219. « Nous vous aimons vous et votre Ordre dans les entrailles du Christ et d'une affection toute paternelle: nous avons donc reçu avec bienveillance les chanoines R. et V. vos envoyés, et nous avons, autant qu'il nous a semblé possible en présence de Dieu, eu soin d'exaucer les suppliques présentées de votre part.

« Nous avions pourtant espéré que ces chanoines, envoyés par vous, arrivaient pour desservir l'église de Saint-Sixte de Rome, confiée à vous et à votre Ordre. Mais ils nous ont appris qu'il vous serait difficile d'envoyer ici des personnes capables, avec tout ce qui leur serait nécessaire pour le service de cette église. C'est pourquoi nous dégageons cette église de l'obédience qui la rattachait à vous et à votre Ordre, et nous vous déchargeons de la juridiction et du soin de cette même église » [1].

Ces documents démontrent de nouveau que les Frères n'ont pu se fixer définitivement à Saint-Sixte avant 1220, puisque c'est seulement à la fin de 1219 que les chanoines anglais sont, par leur faute, dépossédés de l'église. Toutefois, ils ne sont nullement en contradiction avec les témoignages de l'antiquité, ni avec les autres preuves apportées par les historiens, relativement au séjour de saint Dominique et de ses compagnons, à Saint-Sixte, dès le commencement de 1218, au plus tard.

L'usage temporaire avait été concédé aux Prêcheurs, qui y résidaient comme dans un pied-à-terre, en attendant une décision de l'autorité pontificale. Nous remarquons d'ailleurs que le Souverain Pontife ne met aucun retard à envoyer sa dernière sommation aux chanoines anglais, dès qu'il tient sous sa main la bonne

[1] Ces deux lettres pontificales ont été imprimées parmi les pièces justificatives du deuxième volume des *Annales O. P.*, resté lui-même manuscrit. Voir numéros 5 et 8. Elles se trouvent également dans le *Regeste* d'Honorius III, ann. III et IV.

volonté de saint Dominique et des siens; et à peine a-t-il prononcé sa sentence de dépossession, qu'il concède le vieux sanctuaire aux nouveaux religieux.

Le 17 décembre 1219, il écrit le Bref suivant:

« Honorius Evêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos chers Fils de l'Ordre des Prêcheurs, salut et Bénédiction apostolique.

« Désirant selon les obligations de notre charge, planter des arbres féconds dans le jardin de l'Eglise, et favoriser ceux qui déjà y sont plantés, Nous avons cru convenable de donner l'église de Saint-Sixte de Rome à notre cher Fils Frère Dominique et aux Frères de son Ordre, dans l'espérance que lui et ses Frères serviront aux âmes affamées les fruits nouveaux et anciens que l'Epoux conserve pour l'Epouse, selon le mot de l'Ecriture. C'est pourquoi nous vous invitons avec bienveillance, nous vous exhortons et vous obligeons par nos Lettres Apostoliques, à vous transporter à cette église, quand vous en serez requis par le même Frère Dominique, et selon ses réquisitions, afin d'y offrir au Seigneur et dans votre Ordre un service de piété.

« Donné à Civita Castellana, le XVI des Kalendes de janvier, quatrième année de notre Pontificat » [1].

Les Frères avaient accepté avec gratitude la munificence pontificale. L'église seule est explicitement nommée dans la concession: mais le couvent y est compris comme l'accessoire dans le principal, puisque les Frères doivent y habiter.

Le voyageur ni l'historien ne se préoccupent guère de Saint-Sixte aujourd'hui; et cependant, dit le P. Lacordaire, nul lieu ne conserve plus que celui-ci la trace des pas de saint Dominique.

Un pape a résumé de la sorte ces gloires antiques: « C'est la première église qui ait été accordée dans Rome, à saint Dominique, dit Clément VIII; là il établit lui-même les Frères de son Ordre, qu'Honorius III notre prédécesseur confirma de son autorité apostolique.

---

[1] Cf. *Bullarium O. P.* On y trouvera les documents pontificaux que nous citons au cours de notre récit. Les exceptions seront signalées.

« Le Dieu miséricordieux a illustré cette église par de nombreux miracles, grâce aux mérites et aux prières de saint Dominique, comme nous le lisons dans sa vie.

« Saint Dominique la baignait de son sang, chaque nuit trois fois.

« Un architecte qui travaillait à la construction du couvent tomba, sous un amas de pierres et de terre : par l'intercession de saint Dominique, il sortit vivant.

« Le fils d'une veuve était mort d'une fièvre aiguë, pendant que la mère était allée entendre une prédication de saint Dominique dans l'église de Saint-Marc : il revint à la vie par les prières du même saint patriarche.

« Napoléon, neveu d'Etienne, cardinal de Fosseneuve, était tombé de cheval et resté mort ; mais il fut ressuscité par saint Dominique, et saint Dominique lui-même, durant le saint sacrifice qu'il offrait pour lui, soit pendant l'élévation du corps de J.-C., soit pendant les prières qu'il faisait après la messe, apparut aux yeux de tout le peuple élevé d'une coudée au-dessus du sol.

« Un jour le pain manquait pour le repas des Frères qui étaient fort nombreux dans le couvent : Dieu, par le ministère de ses anges leur envoya du pain et du vin en abondance » [1].

L'église illustre dont parle le Pontife, n'existe plus. Il en subsiste seulement quelques fragments derrière l'abside actuelle, avec de vieilles peintures de l'école de Giotto. Ces peintures que nous décrirons ailleurs, manquent bien moins de mérite que ne le prétendent MM. Crowe et Cavalcasselle [2].

Au surplus, nous ne voulons pas décrire ici l'église, ni rappeler tous les souvenirs archéologiques de Saint-Sixte, puisque nous espérons que la Providence nous permettra de l'étudier plus longuement dans un travail particulier.

Après ce coup d'œil général, nous devons revenir de quelques pas en arrière, c'est-à-dire au commencement de 1218 ou à la fin de 1217, n'oubliant pas qu'à cette époque l'année romaine commençait le 25 mars, jour de l'Annonciation.

---

[1] *Bull. Ord. Praed.*, T. V, p. 599.

[2] *Storia della pittura in Italia*, vol. Ier.

A peine de retour à Rome, saint Dominique reprit ses œuvres de charité et ses prédications. Il annonça la parole de Dieu dans les principales églises de la Ville, et spécialement dans le vieux Saint-Pierre, au milieu d'un concours immense de peuple. Il parlait avec tant d'intelligence et de piété, avec un oubli si complet et si visible de sa propre gloire, avec un amour si exclusif de l'honneur de Dieu et du bien des âmes, que rien ne résistait à son éloquence, parce que rien ne gênait l'éloquence des vérités qu'il annonçait. Ces vérités parlaient d'elles-mêmes et très clairement à toutes les intelligences et à tous les cœurs, d'autant plus que saint Dominique avait soin de les incarner dans quelques exemples, dans des paraboles, dans des paroles vibrantes qu'on n'oubliait plus [1].

La multitude était ravie, se précipitait sur le passage du serviteur de Dieu, se disputait les lambeaux de ses vêtements qu'on lui arrachait de force.

Ce fut un immense succès dans Rome. Le bienheureux Jourdain de Saxe signale ainsi les motifs humains de cet empressement public: « Une chose est plus remarquable et plus belle encore que les miracles, en saint Dominique. Il avait une pureté de mœurs si transparente, un parfum si pénétrant de ferveur divine, qu'on pouvait réellement le comparer à un vase d'honneur et de grâce, orné de toutes les pierres précieuses. Il possédait une imperturbable égalité de caractère, sauf pour la compassion et la miséricorde; et parce que le cœur joyeux rayonne sur la figure humaine, la paix intérieure se manifestait en lui dans la joie et la bonté de son visage. Quand il avait pris une résolution qui lui semblait bonne devant Dieu, il montrait une telle constance de sentiment, que jamais ou presque jamais on ne le vit abandonner un projet énoncé et médité par lui.

« Cette joie du cœur qui s'épanouissait de sa conscience sur son visage, lui gagnait toutes les affections, toutes les sympathies; et tous aimaient à le voir. Partout où il se trouvait, en voyage avec ses compagnons, dans les maisons avec ses hôtes, parmi les princes ou les prélats, il avait toujours sur les lèvres des discours

---

[1] Cf. Const. d'Orvieto et Jourdain de Saxe, *Vita S. Dom.*

pleins d'édification, avec de nombreux exemples à l'appui, pour amener ceux qui l'entendaient à l'amour de Jésus-Christ et au mépris du monde. Dans ses paroles, dans ses œuvres, partout il se montrait prédicateur de l'Evangile. Pendant le jour, nul n'était plus familier, plus joyeux que lui avec les Frères ou les amis; le soir lui amenait les larmes; le matin lui rendait la joie. Il donnait le jour au prochain, la nuit à Dieu, sachant que Dieu a donné le jour pour ses miséricordes, la nuit pour sa louange. Il pleurait beaucoup et souvent, et ses larmes furent sa nourriture du jour et de la nuit; le jour, principalement après sa messe qu'il n'omettait jamais; la nuit, durant les longues veilles qu'il s'imposait outre les veilles communes » [1].

Tout prédicateur qui autant que saint Dominique, aura en horreur le pédantisme et la mondanité, est sûr du succès, au milieu du monde le plus obstiné. N'eût-il que ses vertus, il serait éloquent; ce serait un « Crucifix qui parle », comme on le disait un jour du P. Besson. Si aux vertus du saint il ajoute la science du théologien et la parole qui doit porter cette science dans la raison des auditeurs, il sera l'une des meilleures grâces que Dieu puisse faire aux hommes.

Outre ses prédications publiques, le glorieux et ardent prêcheur reprit dans le palais pontifical l'interprétation de l'Evangile de saint Matthieu et des Epîtres de saint Paul, et pour ce motif, on l'appelait le Docteur ou « Maître du Sacré Palais », nom qui est devenu célèbre et dont nous aurons à parler bientôt avec de plus nombreux détails.

Saint Dominique n'excluait personne, n'excluait nulle bonne œuvre des attentions de sa charité.

Il y avait alors à Rome comme dans beaucoup d'autres villes une sorte de pénitents étranges qu'on appelait les emmurés. Ils s'enfermaient dans de pauvres et étroites cellules, creusées dans les vieilles murailles de Rome, et s'enlevaient volontairement la possibilité d'en sortir. L'héroïsme d'une telle vie devait créer de grandes vertus dans ces âmes, et parfois aussi de grandes misères.

---

[1] *Vita S. Dom.*, cap. 45.

Or saint Dominique aimait à les visiter, à les secourir autant qu'il le pouvait. Nous connaissons quelques détails relatifs à cette forme nouvelle de sa charité. Sœur Angelica raconte, ce qui suit, d'après sœur Cécile : « Il y avait à Rome une recluse appelée sœur Bona, femme d'une grande sainteté et religion. Elle vivait dans une tour, près de la porte du Latran, et était servie par une femme du nom de Jacqueline. Le bienheureux Dominique l'avait en grande vénération, à cause de sa sainteté. Il la visitait souvent, entendait sa confession, et lui apportait fréquemment la communion.

« Or cette pieuse solitaire souffrait une grande infirmité : elle avait la poitrine dévorée par une multitude de vers ; et néanmoins, quand il en tombait un par terre, elle le recueillait et le remettait à sa place.

« Un jour le bienheureux Dominique lui avait donné la communion, selon sa coutume, et, assis près de sa petite fenêtre, lui disait quelques paroles de consolation et d'édification ; puis il lui demanda de lui montrer son mal. Aussitôt elle ouvrit sa tunique et lui montra sa poitrine pleine de vers. A cette vue, le bienheureux Patriarche fut profondément ému, et il lui dit avec pitié : « Je vous « donnerai une grande récompense : cédez-moi l'un de ces vers ». Mais Bona ne voulait le lui donner qu'à la condition qu'il le lui rendrait. Ayant enfin reçu une promesse de restitution, elle en prit un dans sa poitrine, et le lui passa par la petite fenêtre. Il était très gros et avait la tête noire. Le bienheureux Dominique tendit la main, et à peine l'eut-il saisi de ses doigts et regardé, que le ver se transforma en très belle pierre précieuse. Voyant cela, les Frères qui l'accompagnaient lui dirent de ne plus le rendre ; tandis que la femme se mit à pleurer et à supplier le bienheureux Dominique de lui rendre sa pierre précieuse. Dominique le posa sur la petite fenêtre et le lui rendit. Bona le reprit en présence de Dominique et de ses Frères, et le remit dans sa poitrine, et voilà que de nouveau il redevint un ver comme il était précédemment. Alors le bienheureux Dominique lui donna l'absolution, fit sur elle le signe de la croix, la bénit et s'en alla. Mais à peine était-il parti, que la pourriture tomba de la poitrine de cette femme avec les vers, les hideux insectes moururent et la poitrine de la malade se raffermit et redevint saine et fraîche comme celle d'une jeune fille de douze ans.

« Quelques jours plus tard, Dominique vint la visiter, et la trouva en pleine santé, comme autrefois. Bona montra à Dominique et aux Frères comment elle avait été guérie, par les mérites de son serviteur. Le bienheureux Dominique lui-même, et Frère Tancrède, qui l'avait accompagné et avait tout vu et entendu, racontèrent à sœur Cécile et aux autres Sœurs de Saint-Sixte tout ce que nous venons d'écrire » [1].

Une autre guérison non moins merveilleuse fut opérée à cette époque, disait-on, en faveur d'une autre emmurée.

« Derrière Sainte-Anastasie, dit sœur Angelica, vivait une autre recluse appelée Lucie. Sœur Cécile, avant d'entrer dans le monastère l'avait visitée plus d'une fois. Or elle avait au bras une effroyable maladie qui lui avait rongé la chair et la peau ; et tout l'os du bras apparaissait complètement dénudé jusqu'au coude. Le bienheureux Dominique passait fréquemment par là, en se rendant à Saint-Sixte, et lui faisait une visite. Un jour qu'il la visitait, en compagnie de Frère Bertrand d'Espagne et de plusieurs autres, il lui commanda de lui montrer son bras malade. Elle le lui montra, et le bienheureux Dominique fit sur le bras le signe de la croix, lui donna sa bénédiction et partit. La pauvre recluse recouvra une parfaite santé par les mérites du bienheureux Dominique. Le bienheureux Père lui-même et Frère Bertrand qui avait été le témoin oculaire et auriculaire du fait, racontèrent les détails à sœur Cécile et aux autres Sœurs de Saint-Sixte » [2].

Cependant, le glorieux Patriarche ne négligeait pas la construction du couvent et l'activait sans relâche.

Durant les travaux, un autre miracle vint manifester la puissance de Dieu et la sainteté de Dominique.

Pendant que le bienheureux Dominique était à Saint-Sixte de Rome, raconte le bienheureux Humbert de Romans, « un architecte, qui était au service des Frères, tomba dans l'effondrement d'une muraille, et resta longtemps mort sous les décombres. Les Frères accoururent à la nouvelle de l'accident, et furent saisis d'une douleur inexprimable. Ils se demandaient avec anxiété quelle était le

---

[1] *Mirac. S. Dom.*, c. XI.

[2] *Mirac. S. Dom.*, c. XII.

sort du défunt devant Dieu; puis ils redoutaient les appréciations injustes de la multitude, qui aurait pu s'irriter d'autant plus facilement que le nouvel ordre était moins connu encore. Mais le bienheureux Père saint Dominique, dont le cœur était plein de confiance en Dieu, ne pouvant supporter la désolation de ses enfants, fit enlever le cadavre des décombres, ordonna qu'on le plaçât devant lui, et par ses prières lui rendit en même temps la vie et la santé » [1].

D'autres merveilles, dit-on, illustrèrent encore ces débuts. A cette époque sans doute, il faut rapporter le premier prodige des pains miraculeux. Les vieux écrivains sont d'accord que deux fois les Frères étant venus au réfectoire, sans qu'il fût possible de leur y donner même un morceau de pain [2], saint Dominique se mit en prière, et deux jeunes hommes apparurent dans la salle, et servirent à chaque religieux un pain superbe. Une première fois les religieux étaient environ quarante, la seconde fois, une centaine [3]. Le premier miracle se doit sans doute rapporter à l'époque où nous sommes; mais nous imiterons les vieux chroniqueurs et nous raconterons principalement le second avec détails, lorsque nous le rencontrerons à la date que lui fixe la légende.

Le procureur du couvent en ce moment difficile était Jacques de Melle, un romain, qui par sa connaissance de la ville pouvait rendre de grands services, bien que sa quête ne fût pas toujours heureuse. Cependant il était une précieuse ressource. Or il racontait qu'un jour il était tombé gravement malade, et le mal empirant sans relâche, il en était arrivé à la dernière extrémité. « On lui avait déjà administré l'Extrême-Onction et les Frères l'entouraient, afin de protéger par leurs prières son âme au sortir de son corps. Ils étaient fort tristes de se voir enlever un frère alors si nécessaire, parce qu'ils n'en avaient pas un autre aussi connu que lui dans la ville. Le cœur paternel du bienheureux Dominique

---

[1] *Vita S. Dom.*, cap. XXXIV.

[2] Constantin d'Orvieto dit à ce propos : « Missi fratres pro eleemosyna cum domos « multas circuissent, Sacerdotes quidem et Levitas quamplurimos, sed Samaritanum ra- « rissime invenerunt ». *Vita S. Dom.* Cfr. Echard, t. I, p. 31.

[3] Mamachi, *Ann. O. P.*, p. 425. — Echard, *Script.*, t. I, p. 31. — Humbert, *Vita S. Dom.*, cap. XXXVI.

s'émut, lorsqu'il vit l'affliction de ses enfants. Il leur ordonne donc de se retirer, et ferme la porte sur lui; il s'étend alors comme un autre Elisée sur le corps du mourant, et fait une fervente prière dont la puissance retient l'âme prête à s'envoler. Enfin il appelle les Frères et leur présente de sa main le malade complètement guéri, qui peut reprendre sans délai son office » [1].

Dieu communiquait à Dominique, ajoute-t-on, non seulement sa puissance, mais encore sa prescience.

Pendant que les Frères étaient encore à Saint-Sixte [2], « une nuit qu'il avait passé une longue veille en prière, auprès des catacombes [3], dit Gérard de Frachet, il eut une vision; et étant revenu au couvent pour Matines, il convoqua les Frères (au chapitre) [4], et se mit à leur parler avec une voix entrecoupée de sanglots, et leur dit cette parole redoutable de l'Evangile: « Voici que « Satan a entrepris de vous cribler comme le froment ». Tous les Frères pleuraient à ces paroles, et lui, il pleurait aussi et plus que tous. Enfin il leur dit la nouvelle qu'il connaissait prophétiquement: « Mes Frères, dit-il, deux d'entre nous doivent mourir pour la vie « et deux pour la mort ». Les Frères, épouvantés de ces dernières paroles et pleurant plus abondamment, se demandaient intérieurement: « Est-ce moi! »

« L'oracle se vérifia. Quelques jours plus tard, deux Frères sortirent de l'Ordre, et il n'est pas douteux qu'ils ne soient allés à la mort; les deux autres déposant le fardeau de la chair, partirent pour la vie éternelle » [5].

L'antiquité ne nous a rien appris des deux premiers défunts, et nous ne tenons pas à en parler. Ils sont eux aussi de ceux pour lesquels Dante écrivait:

> De ceux-là le monde ne garde nulle mémoire;
> La miséricorde et la justice les dédaignent;
> N'en parlons pas: regarde et passe [6].

---

[1] Constantin d'Orvieto, *Vita S. Dom.*

[2] Cfr. Mamachi, *Ann. O. P.*, p. 424. — Echard, *Script.*, t. I, p. 33.

[3] « Apud catacumbas ». Ce détail peut intéresser les archéologues.

[4] Mamachi, p. 424. — Echard, t. I, p. 33.

[5] *Vitae Fratr.*, édit. Cormier, p. 66.

[6] *Div. Comm.*, *Inf. III.*

Sœur Cécile a fait comme Dante et n'en a point parlé; mais elle nous a laissé ce gracieux croquis des deux autres défunts, qui étaient partis pour le ciel: « Ce Frère Albert que saint Dominique envoyait avec un compagnon chercher des aumônes, fut, dit-elle, l'un des deux Frères dont Dominique avait prophétisé la mort à Rome. L'autre fut Frère Grégoire, d'une beauté et d'une grâce merveilleuses. Frère Grégoire, muni des sacrements, s'en alla le premier au Seigneur; trois jours après, Frère Albert, ayant reçu lui aussi les sacrements avec piété, sortit de cette prison ténébreuse, et alla habiter les célestes palais » [1].

Les deux Frères prédestinés à mourir les premiers dans le nouveau et premier couvent dominicain de Rome furent deux français: saint Dominique les avait reçus dans l'Ordre il y avait peu de mois, et les avait amenés avec lui à Rome pour les instruire et en faire les bases de sa fondation. Ils avaient assisté aux œuvres héroïques et miraculeuses du grand patriarche, et avaient si bien profité de ses exemples et de ses enseignements, qu'ils furent jugés dignes d'être aux yeux de Dieu les premières assises de la fondation nouvelle.

Mais voici que la Providence envoie à l'Ordre une vocation non moins généreuse et bien plus illustre: nous voulons parler de l'entrée du bienheureux Réginald dans la famille de saint Dominique [2].

Il était né, dit-on, à Saint-Gilles en Provence, vers 1175, et y fit son éducation dans la fameuse abbaye de ce nom. Il y apprit toutes

---

[1] *Mirac. S. Dom.*, n. III. Puisque le nom de sœur Cécile se trouve placé ici à côté de celui du Dante, rappelons un souvenir qui nous revient en mémoire. Il est raconté dans les biographies de Dante (Cfr. BALBO, *Vita di Dante*, p. 15. — DANTE, *Div. Comm.*, *Inf. XV*, 73-78, édit. Fraticelli) que la famille du grand poète était d'origine romaine, et remontait à la plus haute antiquité par les Frangipani. Il est intéressant de rapprocher le nom de la gracieuse écrivain et celui du plus grand des poètes chrétiens puisqu'ils ont du même sang dans les veines.

Plus tard nous rappellerons que le cardinal Frangipani fut sans doute l'auteur du *Dies irae*.

La famille d'Aquin se prétendait également issue des Frangipani. Est-ce assez de gloire? On pourrait en ajouter bien d'autres.

[2] Cfr. les travaux spéciaux des PP. Touron, Sénaut, C. Bayonne; de Mons. Baunard, de Mlle Alphonse Karr, etc., et les historiens primitifs de l'Ordre.

les sciences connues de son temps, résumées dans le « Trivium » et le « Quadrivium ». Le premier comprenait: la Grammaire, la Rhétorique et la Dialectique; le second: la Musique, l'Arithmétique, la Géométrie et l'Astronomie.

Vers sa dix-huitième année, il se rendit à l'Université de Paris qui alors, comme aujourd'hui, s'appelait la « Ville lumière ». Il y étudia la théologie dans le *Livre des Sentences* de Pierre Lombard, et le Droit Canon dans le *Décret de Gratien*. Le Droit Canon devint la spécialité du jeune étudiant, qui n'avait que deux soucis, au milieu de la foule bruyante et parfois corrompue qui l'entourait: prier et étudier. Le Droit Canon n'avait pas encore été coordonné par Raymond de Penafort: mais Réginald sut y introduire l'ordre et la clarté, grâce à la force et à la rectitude de son esprit. Bientôt il devint l'oracle de la foule, et il passa sans délai du rang de disciple à celui de maître: il enseigna le Droit Canonique à l'Université de Paris.

Depuis cinq ans il communiquait « sans jalousie ce qu'il avait acquis sans fiction », lorsque, sa gloire s'étant répandue au loin, le chapitre de Saint-Aignan d'Orléans le fit son doyen: honneur deux fois remarquable, et à raison du mérite qu'il supposait, et à raison de la jeunesse de Réginald. Les historiens nous ont appris tout ce qu'il déploya de sagesse, de fermeté et de bonté dans l'exercice de sa charge, à une époque aussi difficile que la sienne,

Cependant Réginald aspirait, comme un jour avait fait saint Dominique, à greffer la vie de l'apôtre sur la vie du chanoine. Sept années de commandement toujours respecté et aimé n'avaient pu satisfaire toutes ses ambitions: la Providence allait exaucer ses vœux et l'envoyait chercher la lumière à Rome.

Manassès, évêque d'Orléans, qui aimait Réginald avec tendresse, allait partir pour un grand pèlerinage à Rome et à Jérusalem, et emmenait avec lui son saint ami. Ils arrivèrent à Rome, vers le milieu de 1218. « Réginald, dit Humbert de Romans, avait, sous l'inspiration de Dieu, conçu le projet de tout abandonner pour se livrer entièrement à la prédication. Il se disposait à choisir ce genre de vie, mais ne savait pas encore de quelle manière il lui conviendrait de mieux réaliser son projet, car il ignorait encore l'existence de l'Ordre des Prêcheurs.

« Un jour qu'il s'entretenait familièrement avec un cardinal, il lui fit part de son dessein, ajoutant que son plus grand désir était de renoncer à tout et d'embrasser la pauvreté volontaire, pour parcourir le monde et prêcher Jésus-Christ. Le cardinal lui répondit: « Voici que précisément il vient de s'établir un ordre des Prêcheurs, « qui exerce le ministère de la prédication et pratique la pauvreté « volontaire, comme vous le désirez. Le Maître de l'Ordre est en « ce moment dans Rome, et y prêche fréquemment ». Apprenant cela, Maître Réginald fit mander immédiatement le bienheureux Dominique et lui révéla le secret de son cœur; puis, séduit par l'aspect de sa sainteté, et par les paroles gracieuses de son exhortation, il prit dès lors la résolution d'entrer dans l'Ordre.

« Mais il fallait que l'adversité vint éprouver sa résolution sainte. Tout à coup Maître Réginald tombe gravement malade: le mal augmente, les forces succombent, la mort s'annonce, les médecins désespèrent de le sauver.

« Mais le bienheureux Dominique ne pouvant subir la perte prématurée de son enfant, se met ardemment en prière, importune la clémence divine par les cris de son âme, et déclare qu'il ne se taira que si Dieu lui conserve ce fils qui est à peine conçu et qui n'est pas encore né. Et lui-même racontait plus tard dans ses entretiens avec les Frères qu'il demandait à Dieu de le lui conserver au moins quelque temps. Dominique persistait donc dans la prière; et voilà qu'un jour Maître Réginald, au plus fort d'une violente fièvre, mais pendant son réveil, vit la bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, Reine du monde, lui apparaître visiblement, accompagnée de deux jeunes filles admirablement belles; et le malade entendit la Reine lui dire: « Demande-moi ce que tu voudras « et je te le donnerai ». Pendant qu'il cherche ce qu'il va demander, l'une des deux jeunes filles qui accompagnaient la Reine, lui fait signe de ne demander d'autre faveur que celle que la Reine daignera lui accorder, et de s'en rapporter complètement à elle. Il se conforme à ce sage conseil et s'en remet à la volonté de la bienheureuse Mère de Dieu, la priant de lui accorder ce qu'elle voudrait. Alors Marie étend sa main virginale et fait avec un parfum qu'elle avait apporté des octions salutaires sur les yeux, les oreilles, le nez, la bouche, les mains, les reins et les pieds du ma-

lade, prononçant une formule particulière pour chaque onction. Je connais seulement les paroles qu'elle prononça pour l'onction des reins et des pieds. Pour l'onction des reins, elle disait: « Que tes « reins soient ceints du cordon de la chasteté! » et pour les pieds: « Je fais l'onction à tes pieds pour la prédication de l'Evangile de « paix ». Alors elle lui montra l'habit de l'Ordre des Prêcheurs, et lui dit: « Voici l'habit de ton Ordre »; et à ces mots la vision disparut aux yeux du malade. Le bienheureux Réginald, ayant reçu de la sorte les soins de la Reine du Ciel, fut bientôt guéri: car Marie est la Mère de Celui qui sait faire les onctions salutaires. Dès le matin suivant arriva le bienheureux Dominique qui lui demanda familièrement comment il se trouvait. Réginald répondit: « Je suis guéri »; et il lui raconta toute la vision.

« On rendit des actions de grâces très dévotes, je pense, au Sauveur qui guérit ceux qu'il frappe et offre des remèdes à ceux qu'il blesse. Les médecins furent stupéfaits d'une guérison si subite et si imprévue, ignorant par quels soins avait été guéri celui dont ils désespéraient.

« Trois jours après, un religieux de l'Ordre des Hospitaliers racontait au bienheureux Dominique et à Maître Réginald qu'il avait vu la Vierge arriver visiblement et faire les onctions de sa main sur tout le corps de ce dernier. Or cette onction céleste purifia les membres du serviteur de Dieu non seulement de toute fièvre, mais encore de toute concupiscence, tellement que, selon son propre témoignage, jamais un mouvement même involontaire ne se produisit en lui à l'avenir.

« Le bienheureux Dominique révéla cette vision aux Frères après la mort de Frère Réginald, car ce dernier l'avait adjuré de n'en rien dire pendant son vivant, et avait imposé le silence comme sous le sceau de la confession.

« Ayant donc reçu sa guérison du ciel, le bienheureux Réginald se donna tout entier à Dieu, et fit profession entre les mains de Dominique » [1].

---

[1] Humbert de Romans, *Vita S. Dom.*, cap. XXVII. — Echard, Mamachi, etc.

Les deux jeunes filles qui accompagnaient la Vierge étaient les saintes martyres Cécile et Catherine, d'après le récit de Constantin d'Orvieto.

Les vieux historiens, s'ils diffèrent sur quelques détails accessoires, sont néanmoins tous d'accord sur le fait lui-même [1].

Cette vision a une véritable importance dans les annales dominicaines. Elle fut en effet le motif d'une modification introduite dans le costume accepté jusque-là par les Frères. Le P. Echard a écrit sur cette question une dissertation savante et consciencieuse.

Des écrivains postérieurs, sous prétexte que « si la légende a ses charmes, l'histoire a ses droits », ont supprimé la moitié des documents historiques, et ont nié ensuite qu'un changement eût été introduit dans le costume des Frères à la suite de la vision du bienheureux Réginald. Nous pensons qu'il convient de rappeler quelques éléments du procès, et de montrer que pour mieux respecter l'histoire et moins faire de la légende, il n'est pas nécessaire de créer des nouveautés [2].

Nous indiquerons sous forme d'objections les preuves sur lesquelles on s'appuie pour affirmer comme seule probable ou comme plus vraisemblable l'opinion contraire.

Voici donc Barthélemy de Trente qui nous dit: « (Réginald) guéri, raconta aussitôt la vision au saint Patriarche, et prit l'habit, comme il lui avait été montré. Car auparavant, les Frères portaient des surplis » [3].

Etienne de Salanhac raconte que l'Abbé Joachim avait annoncé et peint dans son monastère, « avec l'habit de l'Ordre, non pas celui que Dominique avait porté comme chanoine, mais celui qui avait été reçu de la Vierge, lors de l'onction de Réginald » [4]. Et il ajoute plus loin que la Mère de Dieu « lui montra l'habit qu'il

---

[1] Quelques auteurs affirment que le bienheureux Réginald reçut deux fois l'onction. — Cfr. MAMACHI, *Ann.*, *O. P.*, p. 428.

[2] Cfr. P. DANZAS, *Etudes sur les temps primitifs de l'Ordre de saint Dominique.*

[3] « Hanc visionem liberatus illico sancto Patri retulit, et habitum, ut praeviderat, assumpsit: nam ante superpelliceis utebantur ». *Epilog. Vit. S. Dom.*

[4] « Non quem primo ut canonicus tulit, sed quem a beata Virgine fratrem Reginaldum inungente recepit ». *De bono et strenuo duce*, apud MAMACHI, p. 431.

fallait revêtir, parce que précédemment les Frères portaient des surplis » [1].

Thierry d'Apolda, Jacques de Voragine, Bernard Guy, l'auteur anonyme qui écrivait au XIII^e siècle le *Traité de l'approbation de l'Ordre*, puis un grand nombre d'écrivains du XIV^e siècle sont de ce sentiment [2]. Ce n'est donc pas sans motif que ce dernier auteur avertissait les Frères de ne pas se montrer ingrats:

> La sainte Reine fait à Réginald deux présents:
> Elle le guérit de son mal et lui donne un beau vêtement.
> Et toi, misérable, tu refuserais les dons d'une telle Bienfaitrice?

De tous ces auteurs, nous ne citerons que Thierry d'Apolda qui s'exprime ainsi: « Ils sont véritablement heureux ceux qui méritèrent de porter les vêtements de grâce, que la Femme forte avait tissés pour ses serviteurs. Ils sont revêtus des armes de lumière, et peuvent marcher dans la sainteté, et ils ne seront pas exclus des noces de l'Agneau. Il est heureux, il est glorieux l'Ordre des Frères-Prêcheurs parmi tous les autres ordres. Il ressemble aux ordres angéliques; il loue, il bénit, il prêche, et nul ne doute que ce ne soit là le ministère des anges. A la manière des anges, il conseille et offre la pénitence, pour détruire la souillure du mal. Il éclaire les ténèbres des infidèles et des ignorants, et prêche la science du salut; il est utile à ceux qui marchent vers la patrie, en leur montrant une voie meilleure.... C'est la Vierge Mère qui l'a obtenu de son Fils en ces derniers temps, pour le salut de son peuple. Elle le protège de sa puissance, le comble de ses bienfaits, l'illustre par ses miracles, l'assiste dans les tribulations, le soutient dans les tentations, le délivre de tous les périls avec bonté et puissance. Par un privilège de charité toute spéciale, par une faveur choisie, elle revêtit les enfants de cet Ordre, d'un très précieux habit. Les religieux portaient dans le commencement le costume des chanoines réguliers: maintenant ils ont été surnaturellement revêtus d'un habit inestimable donné par la très glorieuse Vierge Mère [3]. C'est

---

[1] « Habitumque nostrorum induendum ostendit, quia antea fratres superpelliceis ute« bantur ». *De illustr. prol. S. Dom.*

[2] MAMACHI et ECHARD ont cité ces témoignages. *Op. cit.*

[3] « Qui cum regularium canonicorum vestibus induerentur, nunc gloriosissimae Virginis « Matris vestitu impretiabili induti ex alto ».

une faveur à part. Qui parmi tous les saints, si ce n'est le Saint des saints, peut se glorifier de porter un vêtement donné par la Reine du Ciel? Conserve donc, ô mon Frère très cher, avec le plus grand respect, ce vêtement virginal qui te couvre; conserve-le toujours avec sa blancheur: qu'il reste pur par la chasteté des sens, la lumière du vrai dans les œuvres, la sincérité inaltérable dans le cœur ».

Barthélemy de Trente est mort en 1240; Etienne de Salanhac en 1290, et Thierry d'Apolda en 1298, comme Jacques de Voragine. Tous d'un commun avis regardent la Vierge comme la « Vestiaire » de l'Ordre, « Ordinis Vestiaria », selon le mot consacré par la tradition.

Pour répondre aux objections, il suffit de rappeler quelques détails. Le costume primitif des Frères-Prêcheurs consistait en une tunique de laine blanche, serrée par une ceinture de cuir, et recouverte d'un rochet ou d'un surplis, et en une chape noire munie d'un capuchon de même couleur. D'après les auteurs que nous venons de citer et d'après toute la tradition antique le changement introduit dans le costume, à la suite de la vision de Réginald, consisterait en ce que le surplis aurait été remplacé par le scapulaire. La modification n'est donc que partielle; et dès lors on conçoit sans peine que quelques écrivains primitifs, par exemple Etienne de Bourbon, aient pu raconter que la Vierge montra à Réginald l'habit de son Ordre, encore nouveau et inconnu, sans que le scapulaire en eût été précédemment une partie intégrante. Il est incontestable que le scapulaire était connu avant saint Dominique, particulièrement chez les Prémontrés. Il est certain encore qu'il remplaçait le rochet, et, dans certains monastères, on se servait du premier pour travailler ou par esprit de pauvreté, et du second pour les fonctions religieuses et solennelles. A l'époque d'Humbert de Romans, les Frères en certaines circonstances, quittaient le capuchon, pour revêtir le surplis ou le rochet, et le capuchon était alors synonyme du scapulaire [1]. Les Frères se servaient donc de l'un ou

[1] « Scapulare quod caputio operit caput, nos etiam ante pectus operit, et a dorso; « haec pars posterior in parte superiori jungitur cum parte anteriori, et ambae conjunguntur « cum caputio ». Anonyme du XIII^e siècle: *De approb. Ord.*

de l'autre, selon les circonstances. Pourquoi ne pas admettre, dit Echard, qu'à la suite de la vision de Réginald, il fut décidé qu'on porterait uniquement le scapulaire, parce que le scapulaire et non le rochet avait été montré au bienheureux? Dès lors le scapulaire devint « protestativum professionis nostrae », et l'on peut dire en toute vérité que la vision miraculeuse fut la cause d'un changement dans le costume du Frère-Prêcheur, sans que pour autant on soit contraint à regarder le scapulaire comme inconnu jusque-là même dans l'Ordre nouveau.

C'est la conclusion d'Echard. On nous la donne fort injustement comme opposée à la vieille tradition. « Il ne serait pas difficile de tout concilier, dit-il. On pourrait concéder que l'habit ordinaire, pour saint Dominique, comme pour les chanoines d'Osma, se composait d'abord d'une tunique en laine blanche, d'une ceinture de cuir, d'un capuchon blanc, muni d'un scapulaire; d'une chape noire avec un capuchon de même couleur. Les premiers compagnons de saint Dominique furent vêtus habituellement de la même manière. Mais quand ils étaient au chœur ou servaient à l'autel, ils quittaient la chape, le capuchon blanc avec le scapulaire, et prenaient le rochet, comme les chanoines.... Mais, après la vision du bienheureux Réginald, ou plus vraisemblablement, comme le veut Flaminio, dans le premier Chapitre général de 1220 à Bologne, par respect pour la Vierge qui avait montré seulement au bienheureux Réginald les premiers vêtements, on résolut d'un commun accord, de ne plus porter le rochet au chœur; ce qui d'ailleurs était parfaitement conforme à l'esprit de pauvreté » [1].

On comprend dès lors, comment, d'après Etienne de Bourbon, la Vierge a pu montrer à Réginald l'habit distinctif de son Ordre, encore inconnu; comment, selon le bienheureux Jourdain, elle lui a montré « tout » son habit; comment, d'après quelques auteurs, les Romains s'arrachaient les reliques du scapulaire de saint Dominique, même avant la vision du bienheureux Réginald. En un mot tous les témoignages s'harmonisent; l'antiquité ne souffre pas

---

[1] Echard, *Script. O. P.*, t. I, p. 74. Sur ces questions il faut consulter Echard et Mamachi.

de la critique, et celle-ci, tout en restant sérieuse, respecte les charmes de la légende et les droits de l'histoire.

Le bienheureux Réginald, encouragé, guéri et fortifié par la Vierge, reçut, sans délai, des mains de saint Dominique et dans le couvent de Saint-Sixte, l'habit qui venait de lui être montré. Ses sentiments, dont ne nous parlent pas les historiens, s'expliquent et par le long désir qu'il avait eu de cette vie nouvelle, par la bénédiction que venait de lui apporter la Vierge, par le spectacle des vertus de saint Dominique et de ses Frères, et se prouvent par les fruits magnifiques dont il fut comme la fleur.

La profession religieuse se fit en même temps que la vestition. A cette époque on n'avait pas fixé canoniquement la durée de l'épreuve pour les candidats de la vie religieuse, et il appartenait aux Supérieurs de déterminer à quelle heure il était convenable pour chacun de s'engager irrévocablement par des vœux.

Au reste, saint Dominique autorisa sans difficulté le bienheureux Réginald à réaliser son projet de pèlerinage, et le nouveau religieux partit pour l'Orient avec son ami l'évêque Manassès. L'Ecriture à la main, il visita, comme tant de chrétiens l'avaient fait à toutes les époques, et malgré les périls d'un tel voyage, les lieux consacrés par la présence du Sauveur, de ses prophètes et de ses apôtres. Les deux pèlerins furent de retour à Rome, vers le mois de décembre, et ils se séparèrent. L'évêque Manassès rentra dans sa ville épiscopale, et Réginald prit le chemin de Bologne, où Dominique l'avait institué son vicaire.

Dominique avait quitté Rome dès l'époque de Pâques : mais avant son départ, il avait envoyé à Bologne, dans la savante Bologne, une colonie de ses enfants. On sait que Dominique avait conscience de la mission que lui avait confiée la Providence et que symbolisait l'étoile de son front, comme le soleil qui brillera sur la poitrine de saint Thomas la symbolisera un jour. Pour ce motif, il porte sans hésitation son regard vers les capitales intellectuelles du monde: Paris, Rome, Bologne. Dès le mois d'avril de cette année 1218, Dominique avait envoyé à Bologne Frère Jean de Navarre, qui arrivait de Paris ; Frère Bertrand, qu'il ne faut pas confondre avec le bienheureux Bertrand de Garrigues ; Frère Chrétien et

Frère Pierre d'Espagne convers, sous la conduite de Frère Richard, un vieillard vénérable d'une sainteté merveilleuse.

Les Frères ne trouvèrent d'abord que l'indifférence et l'abandon. Ils durent demander l'hospitalité à d'autres religieux.

Les Bénédictins leur permirent de célébrer les Offices dans leur église de Saint-Procule ; puis les chanoines réguliers de Ronceveaux mirent à leur disposition leur hospice et l'église de Sainte-Marie-de-Mascarella.

Cependant les Frères étaient découragés, et la fondation nouvelle menaçait d'échouer, lorsque saint Dominique apporta un peu de confiance à ses enfants. Il venait de quitter Rome pour se rendre en Espagne, et avait voulu les saluer en passant, et les consoler. Dominique renouvela alors le miracle de Saint-Sixte. Un jour que les Frères étaient au réfectoire pour prendre leur repas, le pain manquait : Dominique se met en prière, et deux adolescents apparaissent et mettent devant chaque Frère un pain magnifique. Le grand Patriarche exhorte alors ses enfants au courage, et les quitte en leur promettant que bientôt Bologne se montrerait moins inclémente. Ainsi s'expriment les anciens récits.

En effet, Réginald allait arriver, tout débordant de science et de zèle. Il était à Bologne le 21 décembre, et se mit aussitôt à exercer cette vocation de prêcheur qu'il avait tant désirée et cherchée. Bologne fut émue ; l'Université ne résista pas à cette éloquence, les conversions furent innombrables. Maître Moneta de Crémone, professeur illustre de philosophie ; Maître Clair Sesti, maître-ès-arts et Droit Canon, se donnent à Réginald ; Frère Paul de Venise, Frère Frugère, revêtent à leur tour l'habit des Prêcheurs. Le couvent de Sainte-Marie-de-Mascarella fut bientôt trop étroit, et il fallut le transporter près de l'église de Saint-Nicolas-des-Vignes.

Cette dernière appartenait à l'illustre famille d'Andalò, et il ne fut pas facile aux Frères de l'acquérir. Heureusement la jeune Diane d'Andalò aimait l'Ordre, et, peut-être, songeait déjà à se donner à lui : les difficultés furent vaincues par elle, et le nouveau couvent s'éleva rapidement. Radulphe, le chapelain de Saint-Nicolas-des-Vignes, avait lui-même revêtu l'habit de saint Dominique et de Réginald, et avait été fait procureur.

C'est alors que Maître Roland de Crémone, célèbre docteur de l'Université, savant physicien, le premier des Frères qui ait enseigné la théologie à Paris, se donna à l'Ordre. Il fut suivi de Frère Tancrède, que nous retrouverons Prieur de Saint-Sixte et de Sainte-Sabine. Dieu bénissait visiblement ses serviteurs [1].

Cependant, Dominique avait visité les couvents d'Espagne et de France, et venait de rentrer en Italie. Il avait traversé Bergame et Milan, et arrivait à Bologne, accompagné de quelques disciples, spécialement de trois savants jurisconsultes, auxquels il venait de donner l'habit. Il prêcha à Bologne, et l'émotion fut grande dans le public; beaucoup de vocations se déclarèrent. Il faut remarquer entre toutes celle de la bienheureuse Diane d'Andalò, que nous retrouverons plus tard, et qui fit profession entre les mains de saint Dominique, et en présence de Maître Réginald, de Frère Guala, de Frère Radulphe et de plusieurs dames. Dès lors, les plus illustres familles de Bologne furent dévouées à l'Ordre.

Le nombre des Frères ayant considérablement augmenté, Dominique « en envoya plusieurs fonder des couvents à Bergame, à Milan, à Florence, et même à Barcelone, sur la demande de l'évêque Bérenger, qui, en passant à Bologne, avait obtenu du savant jurisconsulte Raymond de Penafort, qu'il le suivrait dans sa ville épiscopale. Enfin, il voulut achever de fonder l'Ordre en France, et Frère Réginald, son vicaire, reçut ordre de se rendre à Paris » [2].

Les sept Frères envoyés de Prouille à Paris, en 1217, avaient jeté les fondements du célèbre couvent de Saint-Jacques, Réginald arrivait pour y faire régner la science en même temps que la sainteté. Un mois après son départ de Bologne, il se trouvait dans la capitale de la France.

La faveur publique et la grâce de Dieu l'entourèrent encore ici, et il fixa de nombreuses vocations, spécialement celle de Jourdain de Saxe et d'Henri de Cologne.

Mais vers le commencement de 1220, il fut atteint d'une grave maladie, et bientôt on s'aperçut qu'il avait fourni sa courte mais

[1] Gherardacci raconte que l'enthousiasme pour entrer dans l'Ordre de saint Dominique fut tel que la force publique intervint pour l'empêcher. An. 1219.

[2] P. C. Bayonne, *Vie du bienheureux Réginald*, p. 96.

glorieuse carrière. « Le vénérable Père qui fut le premier et le dernier Abbé de notre Ordre, et plus tard Prieur de Paris, Frère Matthieu, raconta lui-même que Frère Réginald..... étant arrivé à ses derniers moments, il s'approcha de lui, lui demandant s'il voulait recevoir l'Extrême-Onction, parce que l'heure de la lutte contre la mort et les démons était proche. Le bienheureux répondit: « Je ne crains « pas cette lutte, je l'attends et la désire avec joie. La Mère de « Miséricorde m'a donné l'onction à Rome; j'ai confiance en elle, « et je vais à elle avec un immense désir de la contempler. Ce- « pendant je ne veux pas qu'on me suppose du mépris pour l'onc- « tion ecclésiastique; je la veux et la désire » [1]. Le bienheureux se fit ensuite coucher sur la cendre, comme on le faisait fréquemment à cette époque dans l'Ordre, et il rendit à Dieu son âme pure et généreuse, au commencement de février 1220. Il fut enseveli dans le Monastère de Notre-Dame-des-Champs, parce que les Frères n'avaient pas encore un lieu de sépulture » [2].

Sa mémoire resta en bénédiction parmi les hommes, un culte fidèle lui fut voué. Pie IX l'a reconnu et approuvé, et la fête du bienheureux Réginald se peut célébrer dans l'Ordre de saint Dominique et dans les diocèses de Paris et d'Orléans.

Nous avons ainsi esquissé à grands traits la vie d'un enfant illustre de Saint-Sixte-le-Vieux. Pour une intelligence plus complète de ses vertus, nous renvoyons à ses historiens et à ceux de l'Ordre.

Saint Dominique était de retour à Rome vers les fêtes de Noël, 1220. Lorsqu'il avait quitté la communauté de Saint-Sixte, elle se composait d'environ quarante religieux. Pendant son absence, elle avait grandi, et il lui amenait lui-même des vocations nouvelles. Enfin il était porteur d'une autre faveur pour les Frère Il avait vu à Viterbe le Pape Honorius III, qui l'avait reçu avec la plus grande bonté, et lui avait remis, à Cività Castellana, une Bulle qui lui donnait sans condition le couvent de Saint-Sixte. Son œuvre croissait donc sous la bénédiction divine.

---

[1] *Vitae Fratr.*, P. V, cap. II.

[2] Cfr. Jourdain de Saxe, *Vita S. Dom.* — Gérard de Fr., P. IV, c. 3.

Mais ce n'était point là toute la préoccupation du grand saint et du grand homme. A peine rentré dans la capitale du monde chrétien, il reprit ses instructions dans le palais pontifical et dans les églises publiques, encore retentissantes de sa dernière parole. Ce fut le même enthousiasme pour sa science et sa sainteté. Tous le regardaient comme un envoyé de Dieu.

Sœur Cécile nous a transmis quelques détails du plus vif intérêt et de la plus haute signification, à ce sujet.

Les faits qu'elle va nous rapporter se doivent fixer à cette époque de sa vie, puisqu'ils se passèrent lorsque déjà on « préparait le couvent de Saint-Sixte pour recevoir les sœurs ».

« Il y avait, dit-elle, une dame romaine, appelée Tuta, de la paroisse de Saint-Sauveur « in Pesilis de Buvalischis » ; et elle éprouvait la plus grande dévotion pour saint Dominique. Un jour, bien que son petit enfant fût gravement malade, elle voulut entendre la parole divine de la bouche même du bienheureux Dominique qui prêchait en ville, dans l'église de Saint-Marc. Elle laissa son fils malade, et se rendit à l'église. Après le sermon, elle revint aussitôt chez elle : mais son fils était mort. Sa douleur fut horrible : et néanmoins elle ne dit pas un mot, et pleine de confiance dans le pouvoir de Dieu et dans les mérites du bienheureux Dominique, elle ordonna à ses servantes de la suivre, et court à Saint-Sixte, où le bienheureux Dominique demeurait alors avec les Frères ; et elle portait avec elle le cadavre de son fils. Comme en ce moment-là on préparait la maison pour recevoir les Sœurs, les personnes étrangères pouvaient y entrer avec les ouvriers. La pauvre mère entra donc et trouva Dominique debout devant la porte du chapitre, comme s'il attendait quelque chose. Quand elle le vit, elle déposa son fils à ses pieds, se prosterna et se mit à le supplier avec larmes de lui rendre son fils. Le bienheureux Dominique est saisi de la plus profonde pitié. Il s'écarte un peu, fait une courte prière, se lève, s'approche de l'enfant, fait sur lui le signe de la croix ; puis il le prend par la main, le relève vivant et le rend à sa mère guéri et plein de santé, lui commandant de n'en rien dire à personne.

« Mais la mère, revenue chez elle et toute inondée de bonheur, raconta ce qui lui était arrivé à elle et à son fils, de sorte que le

bruit en arriva aux oreilles du Souverain Pontife. Celui-ci voulait raconter le miracle dans une prédication publique: Dominique, ami sincère, gardien fidèle de l'humilité, s'y opposa, en disant que s'il le faisait, il ne resterait plus dans ces régions, franchirait les mers et se rendrait chez les Sarrasins.

« Craignant cette décision, le Pape ne publia point le prodige.

« Cependant le Seigneur qui a dit dans son Evangile: « Celui « qui s'humilie sera exalté »; qui a coutume de glorifier et d'honorer ses serviteurs contre leur gré et leurs désirs, concilia si bien à Dominique le respect et la dévotion du peuple et des grands, qu'on le suivait partout comme un ange, et on s'estimait heureux de toucher ses vêtements et d'en prendre des morceaux que l'on conservait comme reliques. Sa chape et son capuchon à la fin lui descendaient à peine jusqu'aux genoux. Les Frères voulaient s'opposer à ce qu'on mit en pièces ses vêtements: pour lui, il se réjouissait de cette dévotion du peuple et disait: « Laissez-les faire, et con- « tenter leur dévotion ».

« A ce grand miracle furent présents Frère Tancrède, Frère Othon, Frère Henri, Frère Grégoire, Frère Albert et beaucoup d'autres. Plus tard, ils racontèrent tous les détails à sœur Cécile, et aux autres Sœurs, qui alors habitaient encore à Sainte-Marie au delà du Tibre » [1].

Les prodiges se multipliaient en faveur des Frères comme en faveur des fidèles.

« Lorsque les Frères habitaient encore Saint-Sixte, poursuit notre sœur Cécile, et que déjà ils étaient au nombre d'une centaine, le bienheureux Dominique commanda un jour à Frère Jean de Calabre et à Frère Albert de Rome d'aller en ville chercher l'aumône. Or ils quêtèrent depuis le matin jusqu'à trois heures, sans rien trouver, et ils retournaient au couvent n'apportant aucun secours. Cependant, comme ils passaient devant l'église de Sainte-Anastasie, ils rencontrèrent une dame qui avait une grande dévotion pour l'Ordre, et qui les voyant revenir sans rapporter aucune aumône, leur donna un pain, en disant: « Je ne veux pas que vous retour-

[1] *Mirac. S. Dom.*, n. I. — Cfr. MAMACHI, p. 473.

« niez les mains absolument vides ». Ils reçurent donc le pain et continuèrent leur chemin.

« Mais voici qu'un homme d'une grande beauté et radieux, se mit à marcher avec eux, leur demandant l'aumône avec instances. Ils commencèrent par s'excuser en disant qu'ils n'en avaient pas pour eux-mêmes et qu'ils n'en pouvaient donner. Cependant, comme il insistait, ils se dirent entre eux: « Que ferons-nous d'un pain? « Donnons-le lui pour l'amour de Dieu ».

« Ils lui donnèrent donc le pain, et à l'instant celui qui l'avait reçu disparut et on ne sut pas où il se dirigea. Lorsqu'ils arrivèrent au couvent, le bienheureux Patriarche, qui avait déjà connu par l'Esprit de Dieu tout ce qui leur était arrivé, s'avança à leur rencontre et leur dit, le visage joyeux: « Mes enfants, vous n'avez « rien! » Ils répondirent: « Non Père ». Et ils lui racontèrent le fait du pauvre à qui ils avaient donné le pain. Le bienheureux Dominique leur dit: « C'était un ange du Seigneur! Le Seigneur nour- « rira ses serviteurs. Allons prier ».

« Il entra à l'église, un moment; en sortit bientôt, et commanda aux Frères d'appeler la Communauté pour le repas. Et ils lui répondirent: « Père saint, comment voulez-vous que nous les fassions « venir, puisque nous n'avons rien à leur donner? »

« Mais lui, qui savait l'avenir, leur dit: « Le Seigneur nourrira « ses serviteurs ».

« Cependant, comme les Frères tardaient à accomplir son ordre, il appela Frère Roger, le cellérier, et lui commanda de réunir les Frères pour le repas, parce que le Seigneur y pourvoirait.

« Enfin on avait couvert les tables, placé les coupes, et, le signal ayant été donné, les Frères entrèrent au réfectoire. Alors le bienheureux Père bénit les tables, puis tous prirent leur place et Frère Henri de Rome commença la lecture de table.

« Cependant le bienheureux Dominique avait joint les mains, et s'était mis à prier devant la table: et voici que comme il l'avait promis sur une révélation du Saint-Esprit, apparurent au milieu du réfectoire deux beaux jeunes hommes, envoyés par la Providence, et portant deux serviettes très blanches, pleines de pains devant et derrière. Puis, commençant par les inférieurs, l'un à droite, l'autre à gauche, ils donnèrent à chaque Frère un pain en-

tier d'une admirable beauté. Quand ils arrivèrent au bienheureux Dominique, ils lui donnèrent également un pain entier, puis, ayant fait une inclination de tête, ils disparurent subitement, et on ne sait pas encore où ils sont allés ni d'où ils venaient. Le bienheureux Dominique dit alors à ses Frères: « Mangez, mes Frères, le « pain que le Seigneur vous a envoyé! »

« Il commanda ensuite aux Frères servants d'apporter du vin aux Frères. Mais ils répondirent: « Père saint, nous n'en avons pas ». Le bienheureux Dominique, éclairé de l'esprit prophétique, leur dit: « Allez au tonneau, et servez aux Frères le vin que le Sei- « gneur y a envoyé ». Ils partirent donc, comme ils en avaient reçu l'ordre, et trouvèrent le tonneau plein jusqu'à l'orifice d'un vin excellent. Ils en puisèrent et en servirent aux Frères. Et le bienheureux Dominique dit: « Buvez, mes Frères, du vin que le « Seigneur a envoyé! » Ils mangèrent et burent à leur gré ce jour-là, le lendemain et le surlendemain.

« Après le repas, le bienheureux Dominique fit donner aux pauvres tout ce qui restait de pain et de vin dans le réfectoire, et ne permit pas qu'on laissât des restes dans la maison.

« Pendant ces trois jours, il n'envoya pas les Frères à la quête, puisque le Seigneur avait envoyé du ciel le pain et le vin en abondance.

« Le bienheureux Patriarche fit ensuite aux Frères un très beau sermon, pour leur rappeler qu'ils ne devaient jamais se défier de la Providence, même au milieu de la pénurie.

« A cet illustre miracle assistèrent Frère Tancrède prieur des Frères, Frère Odon de Rome, Frère Henri de Rome, Frère Laurent d'Angleterre, Frère Gaudion, Frère Jean de Rome, et beaucoup d'autres. Ils le racontèrent à sœur Cécile et aux autres Sœurs lorsqu'elles demeuraient encore à Sainte-Marie au delà du Tibre. Ils apportèrent même de ce pain et de ce vin aux Sœurs, qui pendant plusieurs années le conservèrent comme reliques » [1].

Ce miracle est considéré comme l'un des plus célèbres dans la vie de saint Dominique et des plus illustres dans son Ordre.

[1] *Mirac. S. Dom.*, II.

On remarquera en passant la précaution que prend saint Dominique de faire distribuer aux pauvres tous les restes du repas. Serait-ce à cette générosité de son grand cœur, qu'il faudrait faire remonter la tradition fidèlement conservée dans son Ordre, de donner aux pauvres tout ce qui reste sur la table dominicaine?... L'origine ne saurait être plus touchante.

Il semble que saint Dominique avait fait assez pour la gloire de Dieu dans Rome. Le peuple et les grands avaient bénéficié de sa parole et de ses exemples; et pour perpétuer cet enseignement une famille de prêcheurs avait été créée et promettait de ne pas dévier de la voie tracée par le glorieux Patriarche. Mais Dominique était de ceux qui, pour l'amour de Dieu, croient n'avoir rien fait, tant qu'ils n'ont pas tout fait, ou du moins fait tout le possible. Son zèle pour le salut des âmes ne connaissait pas de limites, non plus que son désir de la gloire divine. Sa sollicitude s'étendait par conséquent avec une prédilection nécessaire aux âmes qui faisaient profession de mieux servir Dieu et de montrer aux autres plus généreusement la voie de la sainteté. C'est pourquoi il s'occupa des religieux et des religieuses avec une tendresse plus attentive. On sait ce qu'il fit pour les Frères; on se rappelle moins ce qu'il avait fait pour les Sœurs. Et cependant, Prouille avait été sa première fondation, et là il avait réuni les femmes converties dans le Midi de la France. Il n'avait cessé de visiter et d'aimer paternellement celles qu'il nommait ses filles.

Saint Dominique apportait dans Rome les mêmes préoccupations. On pourrait même affirmer que ses pensées durent y être particulièrement sollicitées dans ce sens par une double circonstance.

D'abord il constatait dans Rome ce phénomène si souvent constaté, savoir que la vie religieuse y était comprise moins généreument qu'ailleurs.

On remarquait en particulier dans la ville un grand nombre de religieuses qui vivaient sans clôture et subissaient les conséquences de cette trop grande liberté. Les monastères étaient nombreux, mais désorganisés. Saint Dominique voulut y mettre ordre.

Il se rappelait d'ailleurs que le grand Pape Innocent III avait eu une pensée analogue, dont la mort seule l'avait empêché de

poursuivre la réalisation; et même le couvent de Saint-Sixte où habitaient maintenant cent religieux, avait été destiné à recevoir des religieuses. Dominique était à même de comprendre Innocent III, et il lui vint l'inspiration de solliciter auprès d'Honorius l'autorisation d'accomplir le vœu de son prédécesseur. Il demanda au Pape la cession d'un autre couvent pour les Frères et la permission d'établir les Sœurs à Saint-Sixte. Le Pontife accepta la double proposition. Le couvent donné aux Frères fut Sainte-Sabine. Ceci se passait vers la fin de 1219, année romaine.

L'entreprise, comme on va le voir, était difficile, et Honorius III adjoignit à Dominique pour lui aider trois Cardinaux très influents: Ugolino évêque d'Ostie, Nicolas évêque de Tusculum, et Etienne de Ceccano.

Le bruit de ce projet se répandit bientôt dans le public: ce fut un soulèvement universel, surtout chez les religieuses. Celles-ci refusaient d'obéir à Dominique, aux Cardinaux, au Pape, et avaient recours à l'appui de leurs familles. Elles voulaient continuer le genre de vie qu'elles avaient embrassé; elles refusaient de se faire esclaves, et vouloir leur imposer une loi, à elles qui étaient de noble race, c'était leur faire une sanglante injure. Si elles avaient abusé de leur liberté, le Pape pouvait les punir; mais parce qu'elles n'avaient commis aucun crime, elles étaient disposées à tout souffrir, plutôt que d'accepter le joug qu'on prétendait leur imposer; et rien ne modifierait leur résolution. Les Cardinaux étaient à délibérer sur les mesures à prendre, et pendant ce temps, les religieuses appelèrent leurs familles à leur aide, et supplièrent leurs parents de leur prêter secours. Dominique est un imposteur qui a trompé le Pape et les Cardinaux; on veut les asservir, les déshonorer, etc.![1]

Dominique laissa l'effervescence se calmer pendant quelques jours, puis se remit à l'œuvre.

Or il y avait au delà du Tibre un célèbre et antique monastère de Bénédictines, où l'on conservait une image de la Mère de Dieu attribuée à saint Luc pour le dessin, et aux anges pour la peinture. C'est une « achéropite » dont l'histoire et la description sont

---

[1] Cfr. Sœur Cécile; Thierry d'Apolda, etc.

du plus vif intérêt [1]. Saint Dominique s'adressa particulièrement à ces religieuses, pour la réalisation de son projet. Mais donnons la parole à notre sœur Cécile, témoin oculaire de ces événements: « Lorsque le bienheureux Dominique, dit-elle, voulut, selon l'ordre du Pape Honorius, réunir les nombreuses religieuses qui habitaient divers monastères de Rome, et les placer à Saint-Sixte où les Frères avaient vécu jusqu'alors, l'Abbesse de Sainte-Marie au delà du Tibre, où se trouvait l'image de la Vierge qui est maintenant à Saint-Sixte, fit profession entre les mains du bienheureux Dominique, avec sœur Cécile et les autres Sœurs, à l'exception d'une seule. Elle promit d'aller à Saint-Sixte avec toutes les religieuses, si l'image de la Vierge restait avec elles dans l'église de Saint-Sixte. Si au contraire elle retournait à son vieux sanctuaire, comme elle avait déjà fait autrefois, toutes les Sœurs cesseraient d'être liées par cette profession. Le bienheureux Dominique accepta volontiers cette condition.

« Après leur profession, le bienheureux Dominique leur dit qu'il ne leur permettait plus de sortir du cloître pour visiter leurs parents ou d'autres personnes. Quand les parents apprirent ce qui s'était passé, ils vinrent au monastère et se mirent à reprocher violemment à l'Abbesse et aux religieuses la pensée de vouloir détruire un si noble monastère, et de se livrer ainsi entre les mains d'un inconnu, d'un malfaiteur, d'un « ribaud ». Quelques-unes se repentirent de leur profession.

« Le bienheureux Dominique apprit ces détails par une révélation. Il vint donc un matin au monastère, célébra la Messe, fit une prédication, et dit à la Communauté: « Mes filles, vous re-« grettez déjà votre promesse; et vous voulez reculer dans la voie « du Seigneur. Je demande donc que toutes celles qui veulent en-« trer librement à Saint-Sixte fassent de nouveau profession ». Alors l'Abbesse et toutes les autres, même celles qui avaient eu quelque regret, furent raffermies dans leur sainte pensée, par les mérites de Dominique, et firent de nouveau profession entre ses mains.

---

[1] Nous l'avons publiée jadis sous ce titre: *La Vergine acheropita dei SS. Domenico e Sisto.*

« Lorsque toutes eurent fait profession à la condition déjà expliquée, le bienheureux Dominique prit toutes les clés du monastère, et se réserva l'exercice de la pleine supériorité.

« Il établit des Frères convers pour garder le monastère jour et nuit, et donner aux Sœurs la nourriture et tout ce qui était nécessaire, et il ne permit plus à celles-ci de parler seules à leurs parents ou à d'autres personnes » [1].

Mais avant de constituer définitivement la communauté de Saint-Sixte, Dominique et les trois Cardinaux jugèrent à propos d'exiger une autre formalité qui fut illustrée d'un grand prodige. « Ils décidèrent, dit toujours sœur Cécile, que le premier mercredi de Carême, après l'imposition des cendres, toutes les Sœurs se réuniraient à Saint-Sixte, et qu'en leur présence l'Abbesse renoncerait à sa charge, et remettrait tous ses droits entre les mains des quatre Commissaires apostoliques. Le bienheureux Dominique et les trois Cardinaux étaient déjà réunis, l'Abbesse et ses religieuses étaient présentes, lorsque tout à coup arrive un homme s'arrachant les cheveux et criant de toutes ses forces : « Hélas ! Hélas ! » On lui demande ce qu'il y a ; et il répond : « Le neveu de Mon« seigneur Etienne est tombé de cheval et s'est tué ». Ce jeune homme s'appelait Napoléon. A ces mots, son oncle foudroyé de douleur s'affaisse en penchant sa tête sur le bienheureux Dominique. On le soutient, le bienheureux Dominique se lève, l'asperge d'eau bénite et le quitte pour se rendre auprès du défunt, qu'il trouve horriblement meurtri et défiguré, et qu'il fait transporter et enfermer dans une maison voisine. Le bienheureux Dominique commande alors à Frère Tancrède et aux autres Frères de tout préparer pour la Messe. Il y avait là, avec le bienheureux Dominique, trois Cardinaux et les autres Frères, puis l'Abbesse avec ses religieuses. Les Cardinaux et le bienheureux Dominique avaient pour l'Abbesse le plus grand respect, à cause de sa sainteté.

« Alors le bienheureux Dominique célébra la Messe avec une grande abondance de larmes. Au moment où il élevait le Corps du Seigneur, le tenant en ses mains comme d'habitude, tous le virent avec stupeur s'élever de terre à la hauteur d'une coudée.

---

[1] *Mirac. S. Dom.*, n. XIII. La dernière mesure était motivée par les circonstances actuelles.

« Après la Messe, il retourna auprès du cadavre avec les Cardinaux, les Frères, l'Abbesse et les Sœurs. Il entra et de sa main très sainte, il se mit à disposer tous les membres broyés ou déchirés des pieds à la tête ; puis il se prosterna en priant avec d'abondantes larmes, auprès du mort. Il fit cela trois fois, disposa encore le visage et les membres déchirés ; enfin il se lève, fait un grand signe de croix sur lui, et, debout à la tête du défunt, il élève les mains au ciel, et, par la puissance divine, s'élève lui-même à plus d'une coudée au-dessus du sol, puis s'écrie d'une grande voix : « Jeune Napoléon, je te le commande, au nom de Notre-« Seigneur Jésus-Christ, lèves-toi ! » Et à l'instant, à la vue de tous ceux qui étaient accourus pour ce grand spectacle, le jeune homme se leva sain et sauf, et il dit au bienheureux Dominique : « Père, « donnez-moi à manger ». Le bienheureux Dominique lui donna à manger et à boire, et le rendit à son oncle, sain, joyeux, n'ayant pas une trace de ses blessures. Il était resté mort depuis le matin jusqu'à la neuvième heure. Ce grand miracle, tel qu'il est consigné ici, a été raconté par sœur Cécile qui y fut présente, qui vit tout de ses yeux et entendit tout de ses oreilles » [1].

Cet illustre prodige eut lieu le jour des Cendres, 14 février 1220, fête de saint Valentin martyr [2]. Il a inspiré bien des artistes : nul ne l'a compris comme le P. Besson Prieur de Sainte-Sabine, qui l'a représenté avec les deux autres résurrections, celle de l'architecte et celle du petit enfant, dans la salle capitulaire de Saint-Sixte.

Rien de plus émouvant que cette peinture, surtout si on la contemple après avoir lu les récits que l'antiquité nous a laissés de ce miracle. Elle est le chef-d'œuvre du P. Besson.

On conçoit sans peine que ce prodige gagna à Dominique toutes volontés hésitantes, et lui facilita la double translation des Frères à Sainte-Sabine, des Sœurs à Saint-Sixte.

Celle des Frères se fit durant les trois jours qui séparent le mercredi des Cendres du premier dimanche de Carême. Ils portèrent à Sainte-Sabine « le mobilier et les livres », nous dit sœur Cécile, et « le premier dimanche de Carême les Sœurs entrèrent à

---

[1] *Mirac. S. Dom.*, n. II.

[2] Cfr. Echard, *Scrip. O. P.*, t. I, p. 28. — Mamachi, *Ann. O. P.*, p. 563.

Saint-Sixte. La première qui reçut l'habit, et sur la porte même du couvent, fut sœur Cécile, âgée alors d'environ dix-sept ans, et pour la troisième fois elle fit profession entre les mains de bienheureux Dominique. Après elle, firent profession l'Abbesse et toutes les autres Sœurs de son monastère, et d'autres religieuses ou d'autres séculières encore, de sorte que leur nombre s'éleva (dès le premier jour) à quarante-quatre.

« Quant à l'image, on la transporta à Saint-Sixte durant la nuit qui suivit l'entrée des Sœurs, par crainte des Romains, qui voulaient empêcher qu'on ne la transportât ailleurs, parce que là ils pouvaient plus facilement la visiter. Le bienheureux Dominique, accompagné des deux cardinaux Nicolas et Etienne dont il avait ressuscité le neveu, et de beaucoup d'autres personnes qui précédaient ou suivaient, marchant pieds nus et tenant des torches, la transporta sur ses épaules jusqu'à l'église de Saint-Sixte. Les Sœurs l'attendaient pieds nus, en prière et avec beaucoup de dévotion. L'image fut placée dans l'église des Sœurs (le chœur), où elle se trouve encore aujourd'hui, pour le triomphe de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui soit rendu honneur et gloire dans les siècles des siècles » [1].

Ainsi termine ses récits, l'ardente et sympathique sœur Cécile. Nous lui avons donné souvent la parole, parce que nous avons trouvé qu'elle parle si bien, avec tant de sincérité et de simplicité, quoique d'ailleurs ses récits ne nous soient arrivés que par l'intermédiaire de sœur Angelica, qui les a rédigés et sans doute embellis [2].

Nous allons la quitter, en quittant Saint-Sixte. Nous la laissons dans une communauté nombreuse dès le premier jour, car lorsque les divers monastères de la ville eurent envoyé à Saint-Sixte les âmes généreuses qui voulaient prendre part à l'œuvre de saint Dominique, les Sœurs furent plus de cent dans le nouveau cloître. Honorius III s'en félicita, et dans son Bref du 25 avril 1221, il

---

[1] *Mirac. S. Dom.*

[2] Sœur Cécile, avec ses deux compagnes, Diane d'Andalò et sœur Aimée, ont été mises naguères sur les autels.

déclara qu'il avait transplanté « tous ces arbres à fruits d'un terrain stérile dans un sol fécond ».

Un jour, dans un autre travail, nous retrouverons la nouvelle Communauté de Saint-Sixte, et nous verrons sœur Cécile partir pour Bologne, où, selon un mot de saint Dominique, tant aimé d'elle, elle ira travailler à la propagation de l'Ordre.

Pour l'instruction des Sœurs, saint Dominique fit venir huit religieuses de Prouille, qui arrivèrent vers le 25 mars, et l'une d'elles, sœur Blanche, fut la première Prieure de Saint-Sixte. Quatre de ces religieuses retourneront plus tard à Prouille, pour y porter les dernières instructions de saint Dominique.

Cette intimité entre les Sœurs de Saint-Sixte et les Frères de Sainte-Sabine se perpétuera à travers les âges, et nous les verrons plus tard s'entr'aider dans la lutte pour le bien. La preuve de notre affirmation se démontrera spécialement par ce fait que les visiteurs réguliers de Sainte-Sabine seront toujours ceux de Saint-Sixte.

De même les souvenirs de la France resteront chers aux uns et aux autres. Les premiers Frères de Saint-Sixte et les fondateurs de la communauté de Sainte-Sabine vinrent de France, comme les Sœurs qui formèrent les Dominicaines de Saint-Sixte. Plus tard nous trouverons des Dominicains français dans ce vieux cloître, lorsqu'il s'agira d'y faire revivre quelque chose d'un grand passé.

CHAPITRE II.

Installation à Sainte-Sabine.

Les Frères y arrivèrent le 15 ou 16 février 1220, sous la conduite de Frère Tancrède, premier Prieur de Sainte-Sabine [1]. Ils étaient au nombre de cent et peut-être plus nombreux encore.

Ils s'établirent dans le couvent et dans les dépendances du palais des Savelli, où le pape Honorius III, qui appartenait lui-même à cette famille, avait fixé son séjour ordinaire.

Saint Dominique reprit sans délai ses prédications et ses œuvres de charité dans Rome: mais, on le conçoit, ses soins les plus attentifs furent pour ses deux communautés. Il sentait arriver le terme de sa laborieuse carrière, et il voulait donner à ses enfants ses suprêmes recommandations. Il partagea ses journées entre ses deux communautés. A Saint-Sixte, il multiplie ses visites et ses miracles. Il y prêche constamment; il y délivre du démon une possédée, à qui il donne le nom touchant de sœur Amata; il chasse et humilie le démon qui, dit-on, sous la figure de divers animaux vient molester les Sœurs; il multiplie le vin dans une coupe, à laquelle boivent cent quatre Sœurs et vingt-cinq Frères sans l'épuiser.

Empruntons à sœur Cécile le récit de ce dernier prodige. Il nous peint si gracieusement les hommes et les choses; et en outre il regarde Sainte-Sabine, puisqu'il fut accompli en présence et en

---

[1] Cf. Sœur Cécile, *Mirac. S. Dom.*, nº VI.

faveur de nombreux Frères: « Le vénérable Père avait coutume de consacrer toute sa journée au salut des âmes. Il prêchait constamment, il confessait, il se donnait aux œuvres de charité. Le soir, il venait chez les Sœurs, et, en présence des Frères, il leur faisait une conférence ou une instruction, et les informait des choses de l'Ordre, car elles n'avaient pas d'autre maître pour les leur enseigner.

« Un jour, il vint plus tard que d'ordinaire, et les Sœurs pensant qu'il ne viendrait pas, s'étaient déjà retirées de l'oraison et étaient entrées dans le « dormitorium ». Voilà que tout à coup les Frères sonnent la petite cloche qui servait à avertir les Sœurs, lorsque le bienheureux Père arrivait. Toutes les Sœurs arrivent en hâte à l'église, ouvrent les grilles, et le trouvent déjà assis avec les Frères, et les attendant. Le bienheureux Dominique leur dit: « Mes Filles, je viens de la pêche, et le Seigneur m'a donné un « gros poisson ». Il parlait ainsi de Frère Gaudion, qui était fils unique d'un riche citoyen de Rome, appelé Alexandre, et que le vénérable Père avait reçu dans l'Ordre. Il fit ensuite une conférence qui donna une grande consolation aux Sœurs. Puis, il ajouta: « Mes Filles, ne serait-il pas bon de boire un peu? » Il appelle Frère Roger, le cellérier, et lui dit d'apporter du vin et une coupe. Quand le Frère eut tout apporté, le bienheureux Dominique lui commanda de remplir la coupe jusqu'au bord; puis il la bénit, en but le premier et la passa aux Frères présents. Ceux-ci, entre religieux de chœur et laïques, étaient au nombre de vingt-cinq. Ils burent tous autant qu'ils voulurent, et pourtant la coupe ne diminuait pas.

« Quand les Frères eurent bu, le bienheureux Dominique ajouta: « Je veux que toutes mes filles boivent aussi ». Il appela sœur Nubia et lui dit: « Allez au tour, prenez la coupe et passez-la à toutes « les Sœurs ». Sœur Nubia vint avec « sa compagne » (cum socia), prit la coupe pleine jusqu'au bord, sans en répandre néanmoins une seule goutte; et toutes les Sœurs burent à leur gré, d'abord la Prieure, ensuite toutes ses religieuses, pendant que le bienheureux Dominique leur disait: « Allons, buvez bien, mes filles ». Les Sœurs étaient alors au nombre de cent quatre; elles burent toutes à la coupe, qui cependant ne fut pas diminuée et resta pleine,

comme si on n'avait pas cessé d'y ajouter du vin. Le bienheureux Dominique se fit rendre la coupe, et elle était pleine comme lorsqu'il l'avait envoyée. Ce qu'il en fit, on l'a ignoré jusqu'à ce jour »[1].

C'est alors que Dominique, malgré l'heure avancée de la nuit, malgré les instances de Frère Tancrède, Prieur des Frères, et de Frère Odon, Prieur des Sœurs, voulut partir pour Sainte-Sabine : car il avait vu en esprit que Frère Jacques, son novice, pensait s'échapper du couvent après matines, et il voulait le raffermir dans ses résolutions ébranlées. Nous savons déjà, et nous avons raconté comment, d'après le même récit, les anges accompagnèrent le bienheureux Dominique jusqu'à Sainte-Sabine, et lui ouvrirent sans bruit les portes du couvent; comment, avec une prière, il rendit subitement le courage à Frère Jacques.

A Sainte-Sabine, comme nous l'avons raconté déjà, les merveilles de Dieu et de son serviteur n'étaient ni moins nombreuses, ni moins illustres.

C'est alors, d'après les récits anciens, que le bienheureux Dominique met en fureur le démon par ses prières, alors qu'il voit la Vierge parcourir le dortoir des Frères et les bénir; alors qu'il reçoit dans l'Ordre saint Hyacinthe, le bienheureux Ceslas, et les vénérables Frères Henri de Moravie et Hermann le Teutonique.

Tous ces travaux avaient rempli le Carême entier, et le grand Patriarche, malgré les fatigues du labeur et de la mortification (il jeûnait habituellement au pain et à l'eau), partit après Pâques, qui était le 29 mars, cette année-là, pour Bologne, où devait se tenir le premier Chapitre général de l'Ordre (mai 1220). Il emmenait avec lui plusieurs Frères, particulièrement les quatre novices que nous venons de nommer.

Il passa par Viterbe, afin de rendre compte au Souverain Pontife de ce qu'il avait fait à Rome, et spécialement de la double translation; et de lui demander des conseils et un appui. Le Pape se montra d'une bienveillance d'ami, lui accorda ce qu'il deman-

---

[1] *Mirac. S. Dom.*, n. VI. Le lecteur, dans tous ces récits, saura distinguer le fond historique du revêtement légendaire. La légende est l'auréole de l'histoire.

dait, lui conféra la pleine juridiction sur tout l'Ordre, et permit à quelques moines de suivre saint Dominique.

Cependant c'était trop de fatigue pour le grand Prêcheur: il tomba malade à Viterbe et dut y attendre sa convalescence.

Dominique se rendit de là à Sienne, où, depuis le 14 mars, étaient arrivés quelques religieux envoyés de Rome. Il faut indiquer les noms de ces fondateurs du couvent de Sienne, puisqu'ils comptèrent, au moins pour la plupart, parmi les hôtes de Sainte-Sabine. C'étaient les Frères Fruger, Bène, Orlandino, Grégoire, Guido, Donato, Aldobrandino, Ange, Gaudion, Barthélemy, Gautier.

Dominique encouragea les Frères, prêcha au peuple, reçut un couvent et des vocations, puis partit pour Bologne, en traversant Florence. Il arriva à Bologne vers les premiers jours de mai, et le premier Chapitre général se tint pour la Pentecôte.

Quel superbe monument que la collection des Chapitres généraux des Frères-Prêcheurs! Ce sont les Conciles de l'Ordre. Tout ce qui regarde l'administration et l'organisation intime de l'Ordre; tout ce qui concerne ses rapports avec le monde extérieur y est réglé, déterminé et jugé avec une maturité de conseil, une clairvoyance de regard qui font le plus grand honneur à ces vénérables assemblées, surtout aux meilleures époques de l'Ordre. La série des Chapitres commence en 1220.

Ces premiers comices eurent une importance spéciale, non seulement parce qu'ils furent une inauguration dans l'histoire des Frères-Prêcheurs, mais encore à raison de la gravité des questions qui y furent résolues.

Les religieux réunis furent d'ailleurs très nombreux. Le seul couvent de Saint-Jacques à Paris envoya quatre députés. Parmi tous, on distinguait les Frères Ventura de Vérone, Guillaume de Montferrat, Rodolphe de Faenza, Etienne d'Espagne, Paul de Venise, Jourdain de Saxe, etc.

Réunissant les enseignements de leur expérience, les lumières de leurs études et de leur sainteté, ils résolurent d'accepter la *Règle* et les *Constitutions* telles qu'on les avait acceptées dans la réunion de Prouille en 1216. On renonça à toute sorte de possessions, sauf les couvents, les églises et les jardins, et on en fit don aux religieuses dominicaines ou cisterciennes. Il fut interdit aux Frères

de porter de l'argent avec eux et de voyager à cheval. On accepta l'abstinence perpétuelle, sauf le cas de maladie, et les jeûnes prolongés durant plus de la moitié de l'année. Enfin la pauvreté devrait seule resplendir dans nos couvents, et s'il était permis de faire quelque magnificence, elle devait être réservée à nos églises.

Ayant ainsi réglé l'avenir, Dominique, soit pour offrir un triomphe intime à son humilité, soit parce qu'il sentait diminuer ses forces, voulut donner sa démission. Mais vaincu par les larmes de ses enfants, il conserva le fardeau, et entreprit immédiatement de nouvelles courses apostoliques. Il envoie en Pologne saint Hyacinthe et ses compagnons, et parcourt lui-même les principales villes de la Lombardie, convertissant les multitudes et donnant à l'Ordre des vocations également nombreuses et choisies.

Enfin, aux premiers jours de décembre, il est de nouveau à Rome. C'était sa dernière visite à la Ville éternelle, au tombeau des Apôtres, à ses deux chers couvents de Saint-Sixte et de Sainte-Sabine. Dominique obtient pour son Ordre divers privilèges du Pontife romain, et spécialement une lettre de recommandation en faveur de son Ordre, adressée aux pasteurs et aux fidèles du monde entier.

Comment le Pape ne se serait-il pas montré généreux envers un tel serviteur. Dominique, en effet, à peine rentré dans Rome, reprend ses prédications et son enseignement [1], avec le succès des

---

[1] Il ne nous semble pas hors de propos d'ajouter ici quelques détails relatifs aux ouvrages que dut composer saint Dominique à Rome, comme professeur.

Frère Jean Colonna, après nous avoir rappelé que saint Dominique avait enseigné à Rome au milieu d'un grand concours de disciples, ajoute: « Scripsit autem tunc super omnes Epistolas Pauli, cujus scripta multa scientia et devotione plena, adhuc inveniuntur ». *De vir. ill.* Cf. ECHARD, *Script. O. P.*, T. II, pag. 996.

Jean Colonna écrivait vers 1250.

Dans la liste des ouvrages de saint Dominique, on trouve en effet celui-ci: *In Pauli Apostoli Epistolas lectiones Romae in Palatio Apostolico dictae.* ECH., T. Ier, p. 88.

Dans un manuscrit du XVe siècle, conservé autrefois à Sainte-Sabine et perdu aujourd'hui, on lisait: « Item (B. Dominicus) Romae in aula Domini Papae, ubi fuit primus lector, legit omnes Epistolas Pauli, postillando uno anno; secundo vero legit Apocalissim postillando ». *Ex Archiv. O. P.*

Le manuscrit dont se servait saint Dominique a été conservé longtemps au couvent de Saint-Romain de Toulouse. MALV., *Annal. O. P.*, an. 1218.

Il ne pouvait en être autrement. On sait par le témoignage de Frère Jean d'Espagne,

années précédentes, et résumant ainsi dans ses œuvres toute la vie du Frère-Prêcheur.

Plus souvent que jamais il visite Saint-Sixte et y laisse déborder la sainteté et les affections de son âme. Il y accomplit de nouveaux miracles et en particulier y guérit merveilleusement trois Sœurs malades [1]; il s'occupe aussi des intérêts temporels du cher monastère et reçoit pour lui de riches donations.

A Sainte-Sabine, ses paroles et ses exemples créent dans toutes les âmes des aspirations d'une hauteur incomparable, vers les sommets de l'idéal religieux.

Cependant le second Chapitre général allait se célébrer à Bologne. Dominique dut dire adieu, le dernier adieu, à la Ville éternelle, où il laissait une si grande partie de son existence. Il prit vraisemblablement la voie de Viterbe, Sienne, Florence, et pour le 30 mai il fut à Bologne. On était en 1221.

Le Chapitre divise tout l'Ordre en huit Provinces, dont chacune obéirait à un Provincial. Le Provincial romain fut Frère Claire, dont nous parlerons bientôt. On décida encore que le chef de l'Ordre entier s'appellerait « Maître général », et ce titre fut conféré à saint Dominique.

Le Chapitre ayant terminé ses travaux, le 5 juin, le bienheureux Patriarche se rendit aussitôt à Venise, auprès du cardinal Ugolino, et probablement y fonda un couvent. Vers la fin de juillet il rentrait à Bologne. Mais la fatigue du voyage et l'excessive chaleur lui ont causé une fièvre mortelle [2]. Dominique sait que l'heure

---

dans le procès de canonisation, que Dominique portait toujours sur lui et savait par cœur l'Evangile de saint Matthieu et les Epîtres de saint Paul; qu'il étudiait constamment l'Ecriture. Les riches commentaires devaient lui être faciles, car il étudiait plus en théologien qu'en bibliographe: « Ad Sapientiam Scripturarum — nous dit saint Antonin — et S. Theologiae totum se applicans B. Dominicus amore ejus noctes ducebat insomnes, ut sacra ejus testatur historia; idque hausit avide quod postea effudit abunde... Legit in Curia Romana et in aliis locis plures libros Paginae sacrae » (*Hist.*, P. III, Tit. XXII, cap. II). Et Frère Jean d'Espagne disait: « Fr. Dominicus saepe monebat et hortabatur Fratres Ordinis verbis et litteris suis quod semper studerent in Veteri et Novo Testamento ».

[1] Sœur Cécile, *Mirac. S. Dominique.*

[2] Voir les dépositions de Frère Ventura, le premier témoin dans le procès de canonisation.

de son départ a sonné. « Le bienheureux Patriarche, dit Barthélemy de Trente, illustre par ses vertus à lui et par les vertus de ses enfants, désirait voir venir sa délivrance et être avec le Christ. Or, l'an du Christ 1221, étant à Bologne, il vit venir à lui, dit la légende, un très beau jeune homme qui lui dit: « Viens, mon « bien-aimé; viens au bonheur! » [1]. Le mal fit des progrès, et le vendredi 6 août, Dominique expira au milieu de ses enfants, et dans une cellule empruntée. Il avait 51 ans.

Son corps, tout parfumé d'une odeur surnaturelle, fut enseveli près de la vieille église de Saint-Nicolas, et les funérailles furent présidées par le cardinal Ugolino, son ami fidèle, qui, sous le nom de Grégoire IX, devait le canoniser le 7 juillet 1234.

Cependant, nul sentiment noble ne meurt dans l'âme des élus, et Dominique dans la gloire se souvint de ses enfants de Rome. « Le jour même de sa mort, Frère Raon, un saint religieux, se rendait à Tivoli avec Frère Tancrède. Arrivé à l'hospice vers la sixième heure (probablement près de Saint-Sixte) [2], Frère Tancrède commanda à Frère Raon de célébrer la messe. Ce dernier s'était d'abord confessé et avait reçu comme pénitence de prier à l'autel pour le bienheureux Père qu'on disait malade à Bologne. Quand le célébrant fut arrivé au « memento » des vivants, et qu'il s'appliquait à bien accomplir la pénitence reçue, il fut tout à coup ravi en esprit, et, debout, immobile devant l'autel, il aperçut dans une claire vision le serviteur de Dieu, Dominique, le front ceint d'une couronne d'or, tout resplendissant d'une clarté merveilleuse, et s'éloignant de Bologne par le grand chemin, en compagnie de deux personnages très vénérables. Il lui fut donné de comprendre avec certitude qu'à cette même heure, c'est-à-dire à la sixième heure du vendredi, le bienheureux Dominique était monté glorieux à la patrie céleste. La vision s'évanouit; Frère Raon revint à lui-même et continua la messe interrompue. Longtemps il tint cachée cette vision, parce qu'il voulait rester dans sa profonde humilité:

---

[1] *Vita S. Dom.* Cf. Theod. Apold., *Vita S. Dom.*

[2] Barthol. de Trente. Les vieux documents nous apprennent qu'il y eut dès le principe un *Xenodochium* près de Saint-Sixte.

mais plus tard, averti secrètement, il la fit connaître à plusieurs » [1].

Désormais Dominique protégera du haut du ciel ceux qu'il avait si bien guidés sur la terre.

Nous devons maintenant jeter un coup d'œil rapide sur les grandes œuvres dominicaines dont l'origine est à Saint-Sixte et à Sainte-Sabine, et faire une connaissance plus intime avec quelques-uns des Frères qui y vécurent à l'époque où nous sommes, autour du bienheureux Patriarche.

Nous avons rencontré déjà à Saint-Sixte et à Sainte-Sabine l'origine de plusieurs observances dominicaines, relatives à sa vie et à son organisation intimes [2]: nous n'avons pas à les rappeler de nouveau. Il nous reste seulement à parler de certaines institutions publiques dont l'importance est manifeste dans l'histoire générale de l'Eglise.

Nous rencontrons d'abord à Saint-Sixte et à Sainte-Sabine les origines de la double institution de Maître du Sacré Palais et de Lecteur du Sacré Palais.

Nous avons dit à plusieurs reprises que Dominique à Rome

---

[1] Humb. de Rom., *Vita S. Dom.*

[2] Quelques auteurs ont cru que les deux Bulles de confirmation de l'Ordre, expédiées le 22 décembre 1216, par le pape Honorius III, étaient datées de Sainte-Sabine. Cette affirmation est probablement une erreur.

Il faut remarquer en premier lieu qu'on ne trouve pas d'autres Bulles de ce Pontife, certainement expédiées de Sainte-Sabine. Il y avait fixé son séjour, mais non pas transporté les diverses chancelleries. Peut-être, pour expliquer l'erreur de quelques historiens, et même pour concilier la divergence des opinions, faudrait-il concéder que les Bulles furent accordées à Sainte-Sabine et rédigées ou signées ailleurs.

En second lieu, Bernard Guidonis, ou Guy, dans son Traité: *De tribus gradibus praelatorum*, affirme que les Bulles furent expédiées de Saint-Pierre: « Anno Dñi MCCXVI, XI kal. januarii, Indictione V, Romae, apud S. Petrum fuit confirmatus Ordo Praedicatorum ».

Le P. Brémond, après avoir imprimé dans son Bullaire que les deux documents avaient été expédiés de Sainte-Sabine, s'est corrigé lui-même lorsqu'il en eut trouvé l'original aux Archives secrètes du Vatican, et lu: « apud S. Petrum ». Cf. Mamachi, *Ann. O. P.*, p. 389.

Enfin le Père Balme a retrouvé à Toulouse et fait autographier un original de ces Bulles, et nous y lisons la leçon: « apud S. Petrum ». *Ex Archiv. O. P.*

prêchait au peuple dans les églises, et au personnel de la Cour pontificale et des clercs étudiants.

Frère Jean Colonna, auteur contemporain et l'une des gloires de Sainte-Sabine, entre sur ce point dans quelques détails précieux : « Lorsque l'homme de Dieu se trouvait à Rome (c'est-à-dire pendant les années 1216, 1217, 1218, 1220), la foule accourait pour entendre de ses lèvres l'enseignement de la pure doctrine. Il expliquait dans les écoles publiques les Epîtres de saint Paul, et autour de sa chaire, il y avait foule d'écoliers, de prélats; et tous lui donnaient le nom de Maître..... » [1].

Dans le Palais pontifical, saint Dominique exerça un double enseignement. Il instruisait d'abord la famille du Pape et des Cardinaux, et ce fut l'origine de la charge des Maîtres du Sacré Palais; puis il y fit un véritable cours de théologie à l'usage des clercs et des prélats: ce fut le Lectorat du Sacré Palais.

« Le bienheureux Dominique, nous raconte J.-A. Flaminio, voyait que chaque jour, pendant que les Cardinaux se trouvaient occupés avec le Pape, leurs serviteurs perdaient leur temps à se promener dans la cour, à tenir des conversations frivoles, et il en fut affligé, Il se rendit auprès du Souverain Pontife et lui dit: « Il est hon-« teux, regrettable que tant de personnes perdent inutilement leur « temps ». Il ajouta qu'il lui semblerait une bonne œuvre de charger un homme instruit de leur donner quelque enseignement, tandis que les Cardinaux étaient occupés des affaires de l'Eglise. Cet avis plut beaucoup à Honorius, qui en chargea celui-là même qui avait donné cet avis, car Dominique était fort instruit dans les Saintes Lettres. Dominique s'en chargea volontiers, et chaque jour, au milieu d'une assemblée nombreuse et attentive, il se mit à expliquer les Epîtres de saint Paul. L'institution fut reconnue si utile, qu'à l'avenir un Frère-Prêcheur fut constamment choisi pour remplir cette charge honorable. Il s'appela le Maître du Sacré Palais » [2].

Le Pape s'est constamment réservé le choix de celui à qui fut confiée cette charge, jadis surtout si délicate, aujourd'hui encore si importante.

---

[1] *De viris illustr.*

[2] *Vita B. Dom.*, fol. 24, édit. 1529.

Le catalogue des Maîtres du Sacré Palais prouve que les Souverains Pontifes, pendant des siècles, choisirent le Maître du Sacré Palais dans toutes les Provinces de l'Ordre, et un grand nombre de Maîtres du Sacré Palais ne furent pas plus romains que saint Dominique, le créateur de cette institution.

Quant aux devoirs de la charge, ils sont multiples autant que les privilèges.

De droit, le Maître du Sacré Palais prêche dans la maison du Pape, et jadis il exerçait lui-même les fonctions de Prédicateur apostolique aujourd'hui confiées à d'autres. Il doit examiner préalablement tous les discours qui se prêchent devant le Pape, et même reprendre publiquement le prédicateur, s'il vient à rien changer dans le texte écrit et approuvé.

Le prédicateur désigné ne peut se donner un suppléant, sans avoir consulté le Maître du Sacré Palais.

En cas d'absence, celui-ci, avec l'agrément du Pape, peut se choisir un vicaire. Il eut même parfois le droit de se choisir des vicaires pour exercer, conjointement avec l'Evêque, l'office de surveillant de la doctrine parlée ou écrite, dans les diocèses où il n'y avait pas d'inquisiteurs.

Mais sa principale charge consiste à examiner les ouvrages nouveaux qui se publient dans Rome. Rien ne peut s'imprimer sans son approbation. Il peut prohiber les livres et permettre la lecture des livres défendus. Pour ce motif sans doute ils eurent juridiction sur l'église des libraires, dédiée à sainte Barbe.

Il est de droit consulteur dans les Congrégations de l'Inquisition, de l'Index, des Indulgences, des Rites, de l'Examen des Evêques et des Curés; avec les auditeurs de Rote, il assiste aux Conclaves. Il demeure dans le palais du Pape et reçoit le titre de « Révérendissime », jadis réservé aux Cardinaux.

Il peut conférer les insignes du doctorat même aux religieux, si le Pontife en donne l'autorisation, et donner les grades en philosophie et en théologie dans l'Université romaine. On comprendra mieux la raison de ce dernier privilège, quand nous aurons rappelé que l'office de Lecteur du Sacré Palais fut l'origine de cette Université.

Plus tard encore, le Maître du Sacré Palais reçut une prébende

dans la basilique du Vatican, pour l'enseignement de la véritable doctrine de saint Thomas d'Aquin. C'est Pie V qui fut l'auteur de cette dernière institution.

En un mot, ils furent comblés de responsabilités et d'honneurs. Nous aimons à croire que ce n'est pas uniquement à cause des honneurs qu'on a cherché parfois à faire enlever à l'Ordre de saint Dominique le monopole de donner à l'Eglise les Maîtres du Sacré Palais [1].

Nous n'indiquerons pas les grands noms que nous lisons dans le catalogue de ceux qui occupèrent cette charge; nous ne signalerons en particulier aucun des services qu'ils ont rendus. Nous renvoyons le lecteur aux historiens qui en ont écrit, au P. Fontana [2], et surtout à Catalano [3]. Ce dernier est vraiment sérieux et mérite confiance. Il donne les détails que nous ne pouvons pas même indiquer ici.

C'est également saint Dominique qui fit créer la charge de Lecteur du Sacré Palais, et fut ainsi le fondateur de l'Université romaine.

Comme nous l'avons dit, il enseigna la théologie aux clercs qui remplissaient la Cour pontificale; et pour ce motif il fut Lecteur du Sacré Palais. Il eut des successeurs, et l'œuvre de son zèle devint une institution.

Souvent, dans le principe, le Maître du Sacré Palais en fut en même temps Lecteur, et durant tout le XIII^e^ siècle les Lecteurs furent choisis exclusivement dans l'Ordre de saint Dominique. Ce fait a persuadé quelques écrivains que les deux charges se confondaient plus ou moins. C'est une erreur. Elles furent toujours distinctes, quoique exercées parfois par le même religieux. C'est ainsi d'ailleurs qu'Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin et d'autres furent « Lecteurs », sans devenir « Maîtres » du Sacré Palais.

---

[1] Une tentative en ce sens fut faite au XIV^e^ siècle, sous le bienheureux Raymond de Capoue. Cf. MAMACHI, *Ann. O. P.*, p. 405. Elle a été renouvelée surnoisement de nos jours par des hommes qui ne datent pas du XIV^e^ siècle.

[2] *Syllabus Magistrorum S. Palatii.*

[3] *De Magistro S. Palatii.* Cf. aussi MAMACHI, *Annal. O. P.*, pp. 405, 473, 632.

Le Lecteur accompagnait toujours la Cour pontificale: il n'en était pas toujours ainsi du Maître du Sacré Palais.

Le Lecteur pouvait être laïque ou prêtre, séculier ou religieux. Le motif du choix était uniquement le mérite de l'élu.

Souvent, c'est le Pape qui nommait directement le Lecteur du Sacré Palais; plus souvent, il chargeait le Général de l'Ordre ou le Chapitre général de faire cette élection.

Bien que cette charge ait été parfois confiée à des hommes choisis en dehors de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, les Papes néanmoins se souvinrent toujours que les Dominicains avaient eu l'initiative de l'institution, et leur demandèrent à toutes les époques des professeurs distingués par leur science et par leurs vertus [1]. C'est pour ce motif encore, que le Maître du Sacré Palais, sans en être le Lecteur, exerçait néanmoins dans l' « Ecole » une sorte de juridiction réelle, et avait le droit de conférer les titres et les privilèges des grades.

Peu à peu l'école prit de l'importance et de l'extension. En 1447, il y avait déjà un personnel de professeurs, outre le Lecteur ordinaire, et souvent dans les vieux documents de l'histoire dominicaine on trouve les noms de Lecteurs ou Bacheliers extraordinaires dans l'Ecole du Sacré Palais. Ces professeurs furent choisis si fréquemment chez les Frères-Prêcheurs qu'une décision législative fut prise par eux en 1475, portant que les religieux employés à l'enseignement dans la nouvelle université, pourraient aspirer aux grades théologiques, et les recevoir avec l'autorisation du Général.

Léon X, afin de faciliter le concours des auditeurs et peut-être aussi afin de délivrer son palais des discussions scolastiques, alors un peu vieillies, fit commencer la construction de l'Université romaine, sur les plans de Buonarotti. Sixte V, Urbain VIII, Alexandre VII achevèrent l'édifice et l'Ecole du Sacré Palais y fut transportée. L'université nouvelle fut appelée la « Sapienza », à cause du verset: « Initium sapientiae timor Domini », gravé sur une fenêtre, au-dessus de la grande porte.

---

[1] Cf. Catalano, Fontana, *opp. cit.*

Pour des détails plus nombreux, nous renvoyons le lecteur aux ouvrages spéciaux [1], et nous rappellerons seulement ici que parmi les premiers Lecteurs du Sacré Palais, il faut nommer après saint Dominique, Albert le Grand, Thomas d'Aquin et Ambroise de Sienne.

Albert le Grand avait été mandé à Rome par le pape Alexandre IV, à propos de la querelle survenue entre l'Université de Paris et les Ordres mendiants. « Après la discussion et la solution des difficultés, nous dit Thomas de Champré, le Pape et tous les Cardinaux demandèrent à Maître Albert de leur exposer l'Evangile de saint Jean et les Epîtres canoniques » [2]. Albert le Grand fit cette exposition au milieu d'un concours dont on ne revit jamais le semblable.

Après lui, nous devons nommer Thomas d'Aquin son disciple. Ciacconius nous apprend « que saint Thomas, appelé à Rome par le pape Urbain IV, et refusant les dignités qu'on lui offrait spontanément, se donna tout entier à son enseignement et à ses écrits. Il établit à Rome une école, et, par ordre du Souverain Pontife, composa plusieurs ouvrages » [3]. C'est alors qu'il écrivit son nouveau commentaire sur le premier livre des Sentences. C'était vers 1260 ou 1261. Toutefois, ces mêmes fonctions qui motivèrent le séjour de saint Thomas à Rome, en motivèrent également l'absence. L'école du Sacré Palais suivait le Pape, et c'est par ce fait que l'on doit s'expliquer comment le Docteur angélique enseigna successivement à Urbino, Anagni, Viterbe, Pérouse, où le Souverain Pontife demeura tour à tour.

Enfin, nous citerons un troisième et illustre Lecteur du Sacré Palais: le bienheureux Ambroise de Sienne. Il fut l'un des plus admirables enfants de saint Dominique, par l'ampleur de son savoir et la générosité de ses vertus religieuses. Le Pape qui le connaissait par sa grande réputation, l'appela à Rome pour y enseigner, et le Bienheureux y donna des leçons de théologie durant trois

---

[1] Cf. Jos. Caraffa, *De Gymnasio romano.*

[2] *Vitae*, lib. II, cap. X.

[3] *Vita Urb. IV.*

années, au milieu des applaudissements de tous. Il eut une autre gloire. Le Pape avait dû quitter Rome, remplie des intrigues de l'empereur Frédéric II, et déshonorée par la défection si facile des Romains: il avait dû en même temps licencier l'école. Le bienheureux Ambroise eut l'honneur de la rétablir et de l'illustrer en même temps.

Saint-Sixte et Sainte-Sabine se partagent la gloire d'avoir vu naître et grandir la double institution dont nous venons de parler: il en est une troisième dont le berceau fut particulièrement Sainte-Sabine, nous voulons dire la Congrégation des « Frères Pèlerins de la Foi », ou des « Pèlerins pour le Christ ».

On sait que saint Dominique n'avait pas eu de meilleur désir pour lui et pour ses enfants que l'évangélisation de l'Orient. Dans le Chapitre de Bologne de 1221, on décide l'envoi de missionnaires parmi les barbares. Bientôt l'élan fut irrésistible parmi les Frères.

Le signal de cette croisade pacifique partit de Sainte-Sabine. Les bienheureux Hyacinthe, Ceslas, et leurs compagnons de vestition, partent les premiers pour l'Orient. Ils sont suivis bientôt par une multitude de héros qui demandent l'apostolat ou le martyre, ou plutôt les deux en même temps. C'est alors que Paul de Hongrie fait des merveilles, que le bienheureux Sadoc est massacré avec ses quarante-huit compagnons. Lorsque dans un Chapitre général de Paris le bienheureux Jourdain demande si quelques-uns veulent partir pour les pays barbares, tous se mettent en « venia » et demandent avec larmes l'autorisation de partir [1]. Et le même fait se répète à plusieurs reprises. Au début de son Généralat, le bienheureux Humbert de Romans invita les « volontaires » [2] à passer les mers, et apprendre les langues orientales. Avant lui déjà il existait dans l'Ordre de magnifiques écoles pour l'étude de la linguistique, et Raymond Martini en était une gloire comme de tous.

---

[1] *Vitae Fratr.*, P. IV, cap. I.

[2] *Vitae Fratr., loc. cit.*: « Si qui voluntarii essent ad transfretandum ad barbaros ». Dans l'édition lithographiée du *Vitae Fratrum* publiée par les soins du P. Cormier, on trouve à la fin du volume de nombreuses et importantes indications sur les missions dominicaines en Orient, durant les temps primitifs. Cf. dans le même volume la vision rapportée. P. I, cap. VI, pp. 31-32. Voir le P. André, *Missions Dominicaines.*

Bientôt il y eut des postes avancés pour la défense et la propagation de la vérité chrétienne, depuis le Groënland jusqu'au fond de l'Ethiopie [1].

Les Pontifes romains et les Supérieurs de l'Ordre voyant que de toute part arrivaient les « volontaires » de l'Evangile, résolurent d'en former une milice spéciale dans la grande armée dominicaine, et de la soumettre à un Vicaire particulier, dépendant du Général.

C'est le pape Jean XXII qui prit cette mesure, vers 1318. Précédemment déjà les Supérieurs avaient donné des chefs à ces nombreux et hardis pionniers.

Les religieux qui firent partie de la Congrégation des pèlerins de la foi furent l'objet des meilleures munificences pontificales, dont on peut voir l'énumération dans le Bullaire de l'Ordre [2]. Enfin, parce que leur vocation les conduisait généralement au martyre, les Pontifes voulurent qu'ils portassent la ceinture, les bas et les chaussures rouges. C'était un symbole.

C'est aux Frères Pèlerins que l'on doit la conversion des Arméniens, qui conservèrent toujours de si étroites relations avec l'Ordre de saint Dominique. Leurs moines s'affilièrent la famille dominicaine et furent appelés les Frères-Unis.

La Congrégation des Pèlerins de la foi eut beaucoup à souffrir des victoires turques, vers 1430, surtout après la prise de Constantinople, et fut dissoute par le Chapitre général de Montpellier en 1458. Tous les efforts tentés plus tard pour la rétablir restèrent inutiles à raison des difficultés nouvelles, créées par les circonstances.

Lorsque à une époque plus récente des religieux de Sainte-Sabine prendront de nouveau avec ardeur le chemin de l'Orient, ils

---

[1] Jean XXII adresse ainsi l'une de ses lettres pontificales : « Joannes Episcopus, Servus Servorum Dei, dilectis Filiis Fratribus de Ordine Fratrum Praedicatorum, in terris Sarracenorum, Paganorum, Graecorum, Bulgarorum, Cumanorum, Iberorum, Alanorum, Gazarorum, Gothorum, Sicocorum, Ruthenorum, Jacobitarum, Nubianorum, Nestorianorum, Georgianorum, Armenorum, Indorum, Motorum, aliarumque non credentium nationum Orientis et Aquilonis, seu quarumcumque aliarum partium, proficiscentibus salutem et apostolicam Benedictionem ».

[2] Tom. VIII, tit. VIII.

ne feront que marcher sur les nobles traces de saint Hyacinthe, du bienheureux Ceslas et de leurs imitateurs [1].

Telles sont les institutions importantes qui prirent naissance à Saint-Sixte et à Sainte-Sabine. Quelques auteurs ont prétendu que la « Militia Christi » ou le Tiers-Ordre avait été fondée à Sainte-Sabine. Il n'est sans doute pas impossible que saint Dominique ait songé à créer dans Rome une armée de croisés pour la défense des droits de l'Eglise [2]: mais nous savons que la « Militia Christi » fut établie primitivement en France [3], et nous n'avons point à en parler ici spécialement.

Examinons maintenant s'il nous serait possible de faire revivre quelques traits des gracieuses figures de religieux qui entourent saint Dominique à Saint-Sixte et à Sainte-Sabine.

Quelques-unes nous sont déjà connues, et ont suffisamment fixé notre attention pour que nous soyons dispensés d'y revenir. Tels sont le bienheureux Réginald, les Frères Albert et Grégoire. Au surplus, les documents nous font défaut pour compléter les physionomies de ces derniers, et nous devons nous contenter du gracieux profil que nous en a laissé notre Sœur Cécile.

Le premier nom qui s'offre à nous dans la première page des annales de Sainte-Sabine, est celui de saint Hyacinthe.

Il a été surnommé l' « Apôtre du Nord », et ce titre glorieux lui convient sans restriction.

Selon l'opinion la plus probable, il naquit en 1185. Sa famille était celle des Odrowanz, l'une des plus nobles de la Silésie, et vivait près de Breslaw.

Dès son enfance, le jeune Hyacinthe montra le plus heureux naturel, et ses parents, comprenant le don précieux que leur avait fait la Providence, l'entourèrent d'une sollicitude qui ne se démentit jamais, pour la formation de son intelligence et de son cœur. Leurs espérances ne furent point trompées, et leur enfant put séjourner

---

[1] Cf. Sigismundus Ferrari, *Historia Provinciae Hungaricae.* — Mazetti, *Monumenta veteris disciplinae... in Prov. Rom.*, t. Ier, p. 457 et seqq.

[2] Il y avait dès l'an 1225 un couvent de Sœurs Tertiaires à l'endroit où s'élève actuellement le monastère des Saints-Dominique-et-Sixte.

[3] Cf. Mamachi, *Ann. O. P.*, p. 234 et seqq.

dans les écoles de Cracovie, de Prague et de Bologne, sans subir aucune des atteintes que l'on pouvait redouter de tels milieux.

A Bologne, il fut fait docteur en Droit et en Théologie ; et alors ces titres avaient une valeur sérieuse.

Après son retour à Cracovie, l'évêque, du nom de Vincent, le fit chanoine de sa cathédrale et voulut partager avec lui les soucis de l'administration. Hyacinthe édifia le chapitre et le peuple, par son zèle, sa piété, sa mortification et son recueillement.

Bientôt l'évêque Vincent abdiqua pour se préparer à la mort, et son successeur fut Ives de Konsky, un oncle de Hyacinthe. Le nouveau prélat fit en 1218 le voyage de Rome, et se fit accompagner de ses deux neveux Hyacinthe et Ceslas. Ceux-ci firent connaissance de saint Dominique et reçurent l'habit de ses mains à Sainte-Sabine, avec les Frères Hermann le Teutonique et Henri de Moravie, eux aussi de famille illustre.

Les généreux novices ont bientôt compris et aimé sans mesure l'œuvre de saint Dominique ; ils font profession après quelques mois ; accompagnent saint Dominique au premier Chapitre général, et partent à pied pour les régions du Nord, afin d'y prêcher l'Evangile et d'y introduire les Frères-Prêcheurs.

Saint Hyacinthe avait alors trente-trois ans, et fut le chef de la mission.

Pendant le cours de son voyage, il ne cessait d'annoncer la parole de Dieu : mais c'est à Frissach qu'il fit sa première étape de missionnaire. Le fruit de ses prédications fut merveilleux, et il y fonda un célèbre couvent, qui fut le berceau de la Province de Teutonie. Il prit ensuite le chemin de Cracovie, laissant partout la lumière de ses exemples et de sa parole. Vienne et Olmutz surtout furent évangélisées. Les princes, les peuples, les habitants des villes et des campagnes accouraient avec un égal empressement.

Sa réputation l'avait précédé à Cracovie : l'Evêque, le clergé et le peuple vinrent à sa rencontre. Il prêcha dans la cathédrale et y opéra encore d'innombrables conversions du mal au bien, ou du bien au mieux. Rien ne résistait à cette parole brûlante et lumineuse. C'est alors, dit-on, que Boleslas-le-Chaste et sa femme Cunégonde firent vœu de conserver la continence dans le mariage.

Saint Hyacinthe fonda un couvent à Cracovie, comme il avait fait jusque-là, à Vienne, Olmutz, et ailleurs. Au reste l'exemple de ses vertus et l'éloquence de ses miracles rendaient ses volontés toutes puissantes parmi les multitudes.

Il méditait continuellement la Passion de Jésus-Christ, et avec une telle intensité, que souvent il était ravi en extase, ou versait des torrents de larmes. Chaque jour, il célébrait la messe, quand il le pouvait. Il passait en oraison ses nuits presque entières, et quand il dormait, c'était pour quelques instants à peine, et sur la terre nue, avec une pierre pour reposer sa tête. Parfois il se contentait de s'appuyer un peu contre un mur ou un autel, à l'exemple de saint Dominique.

Ses autres mortifications n'étaient pas moins héroïques. Outre les longs jeûnes de sa Règle, il ne prenait que du pain et de l'eau, les vendredis et les vigiles de la Vierge. Il portait sur son corps une horrible chaîne de fer, et comme saint Dominique, il prenait la discipline trois fois chaque nuit. L'endroit où il s'était agenouillé était constamment baigné de larmes et de sang. Grâce à ces prières et à ces mortifications, il porta au ciel la fleur de sa virginité.

Ses nuits étaient surtout à Dieu, ses journées spécialement au prochain. Sans cesse on le voyait prêcher, enseigner, confesser, accomplir des miracles. Ces miracles étaient nombreux. Il guérissait les paralytiques, les possédés, les aveugles, les boîteux; il ressuscitait les morts, et répandait d'innombrables bienfaits pour les corps, comme pour les âmes, au dire des vieux historiens.

Cependant, ses grandes ambitions n'étaient point satisfaites, et après avoir évangélisé les contrées voisines de Cracovie, il porte ses regards et ses pas vers le nord. Il laisse à ses compagnons, spécialement au bienheureux Ceslas, le soin de parcourir la Moravie, la Bohême, la Silésie, la Saxe; et, lui, il choisit pour théâtre à son zèle, la grande et la petite Pologne, la Moscovie, la Poméranie, la Prusse, la Livonie, la Lithuanie, la Russie, la Suède, la Finlande, la Norvège, le Danemark, etc. Partout il détruit les superstitions invétérées, les autels consacrés au démon, et les remplace par la connaissance du vrai Dieu et des temples chrétiens; et afin de donner à son œuvre une durée certaine, il fonde partout des couvents pour la maintenir et l'achever. Il crée alors les cou-

vents de Sandomir, de Pollotzk, de Dantzig, de Kiew, de Léopol, etc.

Après avoir évangélisé les contrées septentrionales de l'Europe, il revient vers l'Orient, afin d'éclairer toute la Russie moitié idolâtre, moitié schismatique. Il convertit les princes Daniel et Coloman, et fait reconnaître à leurs peuples l'Eglise catholique romaine; il se rend en Tartarie, et y gagne à la foi véritable Procrus, un roi tartare, et une multitude de tout rang et de toute condition. Par ses religieux, il prépare, en Grèce, l'union avec l'Eglise romaine, et dispose l'empereur à confesser la suprématie du Pontife romain.

Ces merveilleux succès s'expliquent par la grâce de Dieu, par l'éloquence de son apôtre et par les prodiges qu'il semait sur ses pas. On raconte en particulier qu'au sac de Kiew par les Tartares voulant soustraire à leur fureur le saint Sacrement et une image de la Vierge, il prit l'un et l'autre dans ses bras et franchit le Borystène, en marchant sur les eaux devenues fermes pour favoriser sa fuite. De là vient qu'on le représente généralement tenant d'une main un ostensoir, de l'autre une statue de la Vierge en albâtre.

Il avait une grande dévotion à la Mère de Dieu, particulièrement au mystère de son Assomption, et pour ce motif il mérita de mourir le jour même qui vit le triomphe de Marie, c'est-à-dire le 15 août 1257. C'est à Cracovie, où il était revenu depuis peu, qu'il rendit à Dieu sa grande et sainte âme. Rien de plus touchant que le récit légendaire de sa mort. Les jours qui précédèrent l'Assomption, il suivit exactement les exercices de la communauté, malgré son excessive fatigue. Comme les Frères l'invitaient à se retirer pour se reposer un peu, il répondit qu'il fallait travailler plus que jamais, et ajouta ces paroles du psaume: « Laudabo Do-« minum in vita mea: psallam Deo meo quandiu fuero ». La veille de la fête, il réunit tous les Frères, leur fit des recommandations semblables à celles que saint Dominique avait faites sur son lit de mort, et les encouragea à exposer généreusement leur vie pour la gloire de Jésus-Christ. Il se leva encore pour Matines, comme d'habitude; puis célébra la Messe à l'autel majeur, et se communia en Viatique. Il se fit donner ensuite l'Extrême-Onction; il assista encore aux Heures canoniques, avec la plus grande paix, pendant

que tous les Frères étaient en pleurs. Enfin, à l'Heure de None, et sans changer de visage, il tourna son regard vers une image du Sauveur, et prononça ces mots: « In manus tuas, Domine, com- « mendo spiritum meum », et il expira. Il avait soixante-douze ans d'âge. D'après des révélations faites, disait-on, à diverses personnes pieuses, et spécialement à l'Evêque de Cracovie qui célébrait la Messe en ce moment, la Mère de Dieu vint le chercher, entourée d'une immense lumière et d'une multitude d'anges et de vierges, et les chœurs célestes chantaient: « Ibo cum Hyacintho ad mon- « tem myrrhae » [1]. Son cercueil répandit le plus suave parfum; et l'on vit trois rayons descendre du ciel sur ses pieds, sa poitrine et sa tête. Le concours des fidèles fut incroyable auprès de sa dépouille mortelle, et l'on raconta d'innombrables merveilles accomplies par la puissance de Dieu et l'intercession de son serviteur.

Clément VIII le canonisa en 1592.

L'histoire de ce grand apôtre est encore à écrire, et constitue l'une des plus belles pages de l'histoire de l'Eglise [2].

Le bienheureux Ceslas fut digne de saint Hyacinthe. Il mérita son nom, qui en polonais signifie honneur et gloire. On sait qu'ils étaient parents, frères sans doute; qu'ils naquirent dans le même pays, étudièrent ensemble, ensemble se consacrèrent à Dieu. Ils pratiquèrent les mêmes vertus.

Quand Hyacinthe fut nommé chanoine de Cracovie, Ceslas le devint aussi, et reçut en outre le titre de Conservateur du Chapitre de Sandomir. Il se distingua spécialement par son amour généreux des pauvres et par son étude constante des divines Ecritures.

Les deux Frères renoncèrent ensemble à leurs titres et se firent apôtres de l'Evangile. Afin de gagner un plus grand nombre d'âmes à Jésus-Christ, ils se séparèrent en 1222. Le bienheureux Ceslas évangélisa surtout la Bohême, en compagnie d'un Frère Jérôme, et fut reçu avec faveur par le roi Prémislas; il érigea à Prague un couvent pour les Frères et un monastère pour les Sœurs. L'un et l'autre devinrent illustres par la sainteté de leurs hôtes. Il fonda

---

[1] Zuccheri a peint la scène dans la voûte de la chapelle du saint à Sainte-Sabine.

[2] Cf. Bzov., Leand. Alb., Echard, Touron, Malvenda, etc.

encore d'autres couvents, en particulier celui de Breslaw, qui unis à ceux qu'avait créés saint Hyacinthe, formèrent une vaste et puissante Province. Il évangélisa encore d'autres contrées, surtout la grande Pologne.

Son apostolat ressemblait à celui de saint Hyacinthe: c'étaient la même sainteté et la même éloquence de la part de l'apôtre, la même bénédiction et les mêmes merveilles du côté du ciel. La maladie ne résiste pas à ses prières, la mort lui rend ses victimes, les fleuves lui sont dociles, et quand les Tartares assiègent Breslaw, une grande flamme, allumée par les supplications du Bienheureux, jette l'épouvante dans leur camp et les oblige à la fuite.

Il mourut, après une vie remplie de vertus, au mois de juillet 1242. Une sainte religieuse, dit-on encore, le vit, entouré d'une splendeur inénarrable, prendre place dans les rangs des apôtres.

Les miracles se multiplièrent sur son tombeau, et Clément XI en approuva le culte le 18 octobre 1713 [1].

Henri de Moravie fut un compagnon de saint Hyacinthe et du bienheureux Ceslas.

Nous ne savons de lui que peu de détails. Il était de noble et opulente famille, et pour ce motif sans doute il était l'ami de l'évêque Yves qu'il suivit également à Rome. Mais il résolut d'échanger cette gloire extérieure et mondaine contre le bien meilleur de la vertu et de la science religieuses. Il se donna à l'œuvre de saint Dominique, comme ses deux amis, et il eut la joie, dit un historien de saint Hyacinthe [2], d'assister à la résurrection du jeune Napoléon Orsini.

Il partit lui aussi pour évangéliser la Pologne et partagea spécialement les travaux du bienheureux Ceslas.

Il mourut dans le couvent de Breslaw, laissant un nom bénit du ciel et de la terre. Voici comment le *Vitae Fratrum* raconte sa mort bienheureuse:

« Frère Henri de Pologne, du couvent de Breslaw, était arrivé à sa fin. Déjà il avait reçu avec la plus vive piété les Sacrements

---

[1] Cf. Touron, Bzovius, Taëgius, etc.

[2] Cf. Mamachi, *Ann. O. P.*, pp. 579-581.

d'Eucharistie et d'Extrême-Onction, et il regardait avec amour une croix placée sous ses yeux. Tout à coup, lorsque déjà le souffle lui manquait, il se mit à chanter la fin de cette antienne: « Securus « et gaudens venio ad te, ita ut et tu exultans suscipias me disci- « pulum ejus qui pependit in te ». Comme le Frère qui était présent et qui a écrit ce récit de sa propre main lui demandait ce qu'il voyait, il répondit: « Je vois le Seigneur Jésus-Christ et ses « apôtres ». Et comme le Frère lui demandait s'il pensait être reçu parmi eux, il dit: « Oui, comme tous les Frères qui auront observé « les règles de leur Ordre. Ils auront place parmi les apôtres ». Il répéta deux fois ces mêmes paroles; puis il regarda de nouveau la croix, et se mit à sourire doucement et à applaudir des mains, montrant la plus grande joie de son âme, par son visage, son regard et ses gestes. Un instant après, lorsque les Frères l'entouraient et priaient pour lui, il dit: « Voici les démons hérétiques qui « veulent troubler ma foi: mais moi je crois que le Père, le Fils « et le Saint-Esprit sont un seul et vrai Dieu ». Il n'ajouta rien, et rendit son âme à son Créateur » [1].

A côté d'Henri de Moravie, nous trouvons à genoux devant saint Dominique pour recevoir l'habit religieux un troisième compagnon de saint Hyacinthe: c'est le bienheureux Hermann-le-Teutonique, le premier de ce nom. Ce nom, comme celui d'Henri, sera porté fréquemment et noblement en Allemagne, dans les débuts de l'Ordre, et il n'en est pas de plus gracieux dans les annales dominicaines [2].

Hermann était fort jeune quand il renonça aux richesses de ce monde, pour revêtir les humbles livrées du Prêcheur. De bonne heure, il s'habitua à méditer la Passion du Sauveur, et nulle joie n'égalait celle qu'il éprouvait dans ses contemplations. Il avait pour dévotion particulière, après être resté de longues heures à genoux devant son Crucifix, de répéter cinq fois ces paroles: « Adoramus « te, Christe, et benedicimus tibi, quia per sanctam Crucem rede-

[1] Part. V, cap. III. Cf. Leand., Taeg., Bzov., Touron.

[2] Cf. P. Danzas, *Etudes sur les temps primitifs de l'Ordre de saint Dominique*. Cf. P. Denifle, *Œuvres de Henri Suzo*.

« misti mundum »; et chacune de ces invocations était suivie de l'Oraison dominicale. Il aimait à étudier chaque détail de la vie et de la personne adorable du Sauveur; son enfance, sa vie, sa mort, sa résurrection, sa gloire; son corps, son cœur, son âme, et chacune de ses facultés étaient successivement l'objet de ses méditations embrasées et lumineuses, et l'on raconte que plus tard il en parlait avec cette intensité et cette perspicacité de langage que nous retrouvons dans les écrits et les paroles de la bienheureuse Angèle de Foligno, de Catherine Emmerich, de sainte Catherine de Ricci, etc., et leur donnent une si poignante éloquence. Si les prophètes sacrés sont si touchants, c'est parce qu'ils disent avec sentiment ce qu'ils ont bien vu. Il en est ainsi de tous les voyants, même quand leurs visions ne s'élèveraient pas au-dessus de la mystique humaine.

La dévotion du bienheureux Hermann envers la Mère de Dieu, n'était ni moins assidue, ni moins touchante. Comme pour Jésus-Christ, il méditait chacun de ses actes, chacune de ses vertus, et dans un fait, une parole, il trouvait des enseignements d'une richesse incomparable. La foi, l'humilité, la douceur, la patience, la mortification, le courage, toutes les vertus de Marie saisissaient son intelligence. Il joignait à sa méditation l'habitude de réciter fréquemment la Salutation angélique, et renouvelait sans cesse en lui la résolution d'imiter plus parfaitement les exemples de sa vie.

Cependant, la charité pour Dieu remplissait son âme de charité pour le prochain, et il regrettait d'être moins savant que les autres pour évangéliser les peuples. Il pria donc le Sauveur, par l'intercession de sa Mère, de vouloir bien changer en une grande intelligence des Ecritures une partie de cette suavité intérieure qu'il éprouvait à contempler les mystères divins, afin de pouvoir faire quelque chose pour le service des âmes, de l'Ordre et de l'Eglise. Il fut exaucé, reçut la science infuse et devint l'un des plus grands prédicateurs de son temps. Il prêchait en plusieurs langues, et convertit à la vertu des multitudes sans nombre.

Il avait été l'un des fondateurs, et il fut peut-être le premier Prieur du couvent de Frissach [1]. Il créa beaucoup de couvents et

[1] Cf. Echard, t. Ier, p. 21, et Mamachi, p. 584.

de monastères. Il mourut en 1245. Au moment de sa mort, on crut voir sur l'église des Frères, et en plein jour, briller une immense croix d'or, toute resplendissante de rayons enflammés [1].

Nous devons signaler ici Frère Giacomo Crescenzio de Rome. Il accompagnait en Pologne le cardinal Crescenzio, lorsqu'il se décida à revêtir l'habit si glorieusement porté par saint Hyacinthe, qu'il avait sans doute connu à Sainte-Sabine. Il le reçut des mains du grand apôtre de la Pologne, en 1223. Il accomplit d'innombrables conversions chez les hérétiques et les barbares, et parcourut la Prusse, la Russie, la Wolynie, la Podolie, et fonda des couvents sur les bords de la Baltique et du Pont-Euxin. Il vivait encore en 1233 [2].

Il est un nom que nous rencontrons sans cesse à l'époque où nous sommes, sous la plume de Sœur Cécile, de Thierry d'Apolda et des autres chroniqueurs primitifs: c'est le nom de Frère Tancrède. Peut-être fut-il porté par deux religieux: voici ce que l'on sait ou ce que l'on conjecture de l'un et de l'autre.

Le premier qui nous est le plus connu s'appelle constamment « Tancredus Bononiensis ». Il n'est cependant pas démontré que Bologne soit sa patrie, et il se peut qu'il porte ce nom parmi les Frères, parce que c'est à Bologne qu'il entra dans l'Ordre de saint Dominique. Il semble seulement qu'il fut allemand d'origine, parce que son nom est allemand, et parce qu'il fut d'abord au service de l'empereur Frédéric II. Voici comment le *Vitae Fratrum* raconte la vocation de ce saint religieux: « Frère Tancrède, dont il est parlé dans la vie du bienheureux Dominique et qui fut autrefois Prieur à Rome, racontait que se trouvant encore soldat à la cour de l'Empereur, il se mit un jour à réfléchir sur les périls de son état, et à prier de tout son cœur la bienheureuse Vierge Marie, la suppliant de le diriger dans la voie du salut. Or il la vit lui apparaître dans son sommeil et l'entendit lui dire: « Viens « dans mon Ordre ». Ceci se passait à Bologne. Tancrède se réveille, prie encore avec instance et se rendort; et voilà que se

---

[1] Leand., Bzov.

[2] Cf. Michel Pio, *Uomini ill. O. P.*, édit. 1620, col. 146.

montrent à lui deux personnages portant l'habit des Frères-Prêcheurs, et l'un d'eux plus âgé lui disait : « Tu pries la bienheureuse Vierge « de te diriger dans le salut : viens avec nous et tu seras sauvé ». Il se réveille, mais ne savait pas reconnaître l'habit de cet Ordre, parce qu'il n'avait pas encore vu des Prêcheurs ; et il se croyait victime d'une illusion.

« Le matin venu, il se lève et prie son hôte de le conduire à une église, pour y entendre la Messe. Celui-ci le mène à l'église de Saint-Nicolas, où les Frères venaient de s'établir. Or, à peine Tancrède était-il entré dans le cloître, qu'il voit venir à lui deux Frères, et l'un d'eux, un vieillard, était le Prieur, c'est-à-dire Frère Richard, qu'il reconnut immédiatement pour celui qu'il avait vu durant son sommeil, la nuit précédente. Aussitôt Tancrède mit ordre à ses affaires, et entra chez les Prêcheurs » [1].

A l'appel spécial de Dieu Tancrède répondit par un courage de soldat. Il est constaté fréquemment dans l'histoire des Ordres monastiques que de telles vocations sont plus fréquemment généreuses jusqu'à l'héroïsme.

C'est en 1218 ou 1219 [2] que Frère Tancrède entrait dans l'Ordre. Immédiatement il fut envoyé à Rome, et son mérite dut être reconnu de tous pour que sans délai il ait été créé Prieur des Frères à Saint-Sixte, puis à Sainte-Sabine. Sœur Cécile nous racontant le second miracle du pain apporté par les anges à Saint-Sixte, nous désigne déjà Frère Tancrède comme Prieur, et un peu plus tard, lorsque Dominique voudra se rendre à Sainte-Sabine, au milieu de la nuit, Tancrède portera encore le même titre de Prieur des Frères [3].

Il assista aux principales merveilles accomplies à Rome par saint Dominique ; il fut spécialement, dit Sœur Cécile, le témoin de la résurrection du jeune Napoléon. Il était encore Prieur de Sainte-Sabine au mois d'août 1221, puisqu'à cette époque il commande à Frère Raon de célébrer la Messe et de prier pour le bienheureux Dominique, qui lui apparaît dans son éternité.

---

[1] *Vitae Fratrum*, Parte IV, cap. XIV.

[2] Cf. Echard, t. Ier, p. 91. — Mamachi, *Ann. O. P.*

[3] Cf. *Mirac. S. Dom.*, nn. III et VI.

Nul n'a dit les dernières œuvres de Frère Tancrède, ni l'heure et le lieu où il mourut.

D'après plusieurs auteurs, le nom de Tancrède aurait été porté par un autre Frère, originaire de Sienne, et issu de sang illustre [1]. Il aurait étudié à Paris avec les plus brillants succès [2], vécu à Rome; composé des ouvrages pleins de science [3]. Echard discute et nie les nombreux détails racontés par divers historiens [4].

Astolfi ajoute d'autres merveilles. D'après lui, Frère Tancrède de Sienne aurait vu la sainte Vierge apparaître à saint Dominique, lui dicter ses sermons. Il serait parti ensuite pour l'Orient, où il aurait été Prieur d'un couvent durant dix-huit années. Son bonheur était de vénérer et d'étudier les lieux que le Verbe Incarné consacra par sa présence.

A sa dernière heure, il vit lui apparaître la Vierge qui lui disait: « Viens, mon bien-aimé, dans mon jardin, recevoir la couronne des mains de mon Fils » [5].

Ni ces faits, ni d'autres que nous racontons ici ne sont d'une authenticité suffisante; mais la légende prouve la gloire de la vertu.

Un autre disciple de saint Dominique qui s'illustra dans le couvent de Sainte-Sabine fut Frère Raon.

Il était romain d'origine. Le *Vitae Fratrum* en fait cet éloge: « Frère Raon fut un homme d'une remarquable sainteté et perfection, dans la pratique des abstinences, des veilles, de l'oraison. Son zèle pour les âmes fut admirable, et il devint très célèbre dans Rome » [6].

---

[1] Son nom était « Tancredus de Tancredis ».

[2] On disait alors: « Filii nobilium, dum sunt juniores, mittuntur in Franciam fieri doctores ».

[3] Echard indique les suivants, sans en affirmer l'authenticité pour son propre compte:

1. *Commentaria super Libros IV Sententiarum.*
2. *Postillae super Cantica Canticorum, Jeremiam, Danielem et Pauli Epistolas.*
3. *Tractatus de Dei misericordia, potentia, scientia, praedestinatione ac reprobatione, et de utilitate credendi.*
4. *Sermones quadragesimales, adventus, de tempore et de SS. per annum.*
5. *Centum Sermones de B. V.*

[4] *Script. O. P.*, t. Ier, p. 91.

[5] Cf. ASTOLFI, *Immagini miracolose*, p. 263.

[6] Part. I, cap. VI. Il en est souvent question dans le *Vitae Fratrum.*

Nous savons déjà que sa grande humilité le porta, dit-on, à cacher la vision qu'il avait eue le jour de la mort de saint Dominique.

Il avait une grande dévotion pour les âmes du purgatoire. Voici ce que raconte le *Vitae Fratrum*: « Frère Raon, romain, religieux d'une très grande sainteté, disait dans une conférence aux Frères, que l'une des choses qu'il redoutait le plus, c'était de mourir avec quelques dettes envers les défunts. Il arriva une fois, ajoutait-il, qu'un Frère mourut avec une dette semblable, et longtemps après il apparut à l'un de ses amis pendant la nuit. Il était triste et tout brûlé. Son ami lui demanda comment, après un temps si long, il n'avait pas encore achevé sa peine. Ce dernier répondit: « Parce « que je n'ai reçu aucun secours. Les autres ont reçu les suffrages « qui leur étaient dus: moi j'attends encore la miséricorde de Dieu et la vôtre » [1].

Frère Raon fut sans doute l'un de ceux qui contribuèrent le plus à donner à l'Ordre de saint Dominique cette touchante sollicitude pour les morts que l'on remarque dans ses observances: le « De profundis » récité avant chaque repas, à la fin de chaque journée, chaque fois que l'on passe dans les cloîtres; l'office des morts chaque semaine, des services funèbres le long de l'année, etc.

Notre saint religieux était en commerce familier avec le monde surnaturel, et il eut, raconte le *Vitae Fratrum*, une vision semblable à l'une de celles que nous avons rapportées de saint Dominique: « Il raconta souvent lui-même aux Frères cette apparition, sans indiquer le nom de celui qui l'avait reçue: mais Frère Jacques de Bénévent, lecteur, homme d'un grand savoir, d'une très haute autorité et excellent prédicateur, avait appris de Frère Jean de Penna [2] que Frère Raon lui-même avait été favorisé de cette apparition. Parfois donc qu'il était dans sa cellule veillant et priant pour tous les Frères, il vit à plusieurs reprises, pendant la nuit, quand les Frères étaient au lit, la bienheureuse Vierge accompagnée de quelques vierges, parcourir les dortoirs, et faire le signe de la croix

---

[1] Part. V, cap. VII.

[2] « Joanne Pennensi ».

sur les Frères et sur leurs cellules. Un soir pourtant qu'il vit la Vierge passer comme d'habitude, il observa que non seulement la Vierge ne bénit point un certain Frère ni sa cellule, mais qu'en passant elle se voila la face avec un pan de son manteau. Frère Raon remarqua quel était ce Frère qui avait été fort délicat dans le siècle. Le lendemain, il le prit à part, lui demanda comment il se trouvait, l'interrogea et lui recommanda de bien se tenir en garde contre tout ce qui pourrait offenser Dieu et la bienheureuse Vierge Marie. Il lui raconta alors sa vision, et la seule faute qu'il trouva pour expliquer pourquoi la bienheureuse Vierge ne l'avait pas bénit, fut que pendant la nuit, à cause de la grande chaleur, il avait retiré ses « caligae », et que pour prendre un peu de frais, il avait sorti de sa tunique tantôt une épaule, tantôt l'autre. C'était l'inconvenance dont avait été offensée la Vierge. Quand le coupable se fut corrigé, il reçut la bénédiction comme les autres Frères. On croit que celui qui racontait la vision en avait été lui-même favorisé » [1].

Naturellement, le démon avait en horreur Frère Raon. « Il rapportait lui-même qu'il n'y avait pas un membre de son corps qui n'eût souffert du démon. Parfois il lui apparaissait visiblement, avec des regards terribles, et le menaçait. Une fois que le saint religieux était en prière devant son Crucifix, le diable se mit devant lui, pour faire ombre et l'empêcher de voir le Crucifix, et comme le Frère ne se laissait pas distraire, l'ennemi commença à faire des grimaces ridicules et à se tourner vers lui, au moins pour gêner l'expression de ses sentiments de piété » [2].

C'est à lui, en même temps qu'au bienheureux Guala, que saint Dominique voulut faire connaître spécialement et prophétiquement le fait et l'heure de sa mort, comme nous l'avons raconté.

Frère Raon lui-même se montra après sa mort bienheureuse. « Ce religieux fervent était mort, et il apparut dans une vision à Frère Nicolas de Juvenazzo, et lui dit: « Nicolas, mon Frère très « cher, la bienheureuse Vierge te fait dire d'être prêt, parce que

---

[1] *Vitae Fratr.*, P. I, c. VI.
[2] *Id.* P. IV, c. XVI.

« ta couronne de gloire est préparée ». C'est Frère Nicolas qui raconta le fait à ses Frères bien-aimés, et peu de jours après, il mourut avec beaucoup de dévotion » [1].

Un autre Frère très sympathique est Frère Gaudion. Il était romain, de famille noble, et entra dans l'Ordre lorsque déjà les Sœurs étaient à Saint-Sixte, puisque saint Dominique alla se réjouir avec elles de cette vocation. Sœur Cécile nous a déjà raconté comment un soir Dominique arriva plus tard que de coutume à Saint-Sixte, fit sonner, malgré l'heure avancée, réunit les Sœurs, et leur adressa sans préambule cette parole qui indique tant de joie et de bonté dans son cœur paternel: « Mes Filles, je viens de « la pêche, et le Seigneur m'a fait prendre un gros poisson ». Il parlait de Frère Gaudion, le fils unique d'un seigneur romain, très riche et illustre, appelé Alexandre » [2].

C'est donc à Sainte-Sabine que fut reçu Frère Gaudion. Les détails nous manquent sur la fin de sa vie: mais les commencements furent trop généreux pour que la fin en soit devenue indigne:

Dimidium facti qui bene coepit habet,

disait un vieux pentamètre, et saint Dominique prévoyait sans doute un bel avenir, quand il se réjouissait si cordialement de cette conquête et voulait qu'en signe d'allégresse, les Frères et les Sœurs présents à Saint-Sixte, bussent le vin du miracle, comme le racontent Sœur Cécile et les vieux historiens [3].

Frère Jacques de Melle fut également célèbre à Saint-Sixte et à Sainte-Sabine. Il était romain et il devint un excellent procureur dans la communauté nouvelle.

Cette charge, en apparence très humble, est néanmoins très importante dans une communauté nombreuse, et suppose des vertus fort variées et une intelligence active et sûre. Un Frère deman-

---

[1] *Vitae Fratr.*, P. V, c. V.

[2] Sœur Cécile, *Mirac. S. Dom.*, n. VI.

[3] On se rappelle que jadis il était peint avec Frère Jacques, sur la porte qui conduisait de l'atrium de l'église au jardin, et qu'il portait le titre de Bienheureux dans cette vieille fresque.

dait un jour au bienheureux Jourdain d'être déchargé de ses fonctions de procureur. Le bienheureux lui répondit avec esprit, car il avait beaucoup d'esprit: « Dans une fonction il y a en général quatre choses: la négligence, l'impatience, le travail et le mérite; je vous décharge des deux premières, et, pour la rémission de vos péchés, je vous impose les deux autres » [1].

Le bienheureux Humbert de Romans entendait ainsi les choses, et ce qu'il exige du procureur nous indiquera le caractère et les vertus de Frère Jacques de Melle: « Le Procureur s'occupe du temporel; mais pourtant saint Benoît nous apprend quelle doit être sa vertu, lorsque parlant du cellérier [2], qui chez nous s'appelle procureur, il s'exprime en ces termes: « Comme cellérier il faut « choisir dans le couvent un homme sage, aux mœurs graves, sobre « dans la boisson et dans la nourriture, humble, calme, poli, actif et « économe. Il doit être plein de crainte de Dieu et porter dans son « cœur une grande affection pour tous les religieux ». Il ne doit rien faire sans la permission du Supérieur; faire ce qui est ordonné, ne pas contrister les Frères. Si par hasard, un Frère fait une demande déraisonnable, il ne doit pas lui infliger un mépris, mais refuser avec humilité ce qui est demandé sans raison. Qu'il songe à son âme et se rappelle cette parole de l'Apôtre: « Celui qui « accomplit bien sa charge, s'acquiert un grade meilleur ». Les infirmes, les enfants, les hôtes, les pauvres doivent être l'objet de toute sa sollicitude, et il en rendra compte au dernier jour. Il aura soin de tout ce qui appartient au monastère » [3].

Frère Jacques avait compris tous ces devoirs et les avait accomplis avec tant de zèle et de succès, que lorsqu'un jour il tomba gravement malade, toute la communauté supplia saint Dominique de faire un miracle pour lui rendre la santé, parce que, disait-on, il était impossible de trouver alors un procureur comme lui [4]. Il

---

[1] *Vitae Fratrum*, P. III, c. XLII.

[2] Il ne faut pas confondre le « cellarius » avec le « cellerarius », comme font souvent les copistes et les imprimeurs. Le « cellarius » existe chez les Frères-Prêcheurs.

[3] *De Officiis. De officio Procuratoris.*

[4] Cf. Humbert de Romans, *Vita S. Dom.*, cap. XXXVI.

était procureur à Saint-Sixte, lorsque les anges apportèrent le pain miraculeux aux Frères [1]. Les autres détails de sa vie nous sont inconnus: mais ne suffit-il pas de savoir qu'elle fut remplie d'humilité et de dévouement? Le devoir observé sans bruit et avec constance, la mort sans retentissement, n'est-ce pas aussi un idéal?

Il y eut à Rome un autre Frère Jacques, plus jeune que celui dont nous venons de recueillir la mémoire. Il était novice à Sainte-Sabine, lorsque déjà les Sœurs étaient à Saint-Sixte.

Le soir même où saint Dominique était venu déjà bien tard annoncer aux Sœurs l'entrée de Frère Gaudion et s'en réjouir avec elles, il eut prophétiquement connaissance des hésitations de Frère Jacques, un jeune novice romain, qui avait projeté de s'enfuir du couvent après Matines. Le bienheureux Dominique, malgré la nuit et les prières de tous, part pour Sainte-Sabine, prenant avec lui Frère Tancrède et Frère Odon; un ange les accompagne et les introduit dans le couvent. Dominique aborde Frère Jacques, lui parle de ses tentations secrètes, et l'exhorte à la persévérance. Le novice ne veut écouter ni avertissement, ni prières, se lève, quitte son habit et déclare qu'il a résolu d'abandonner l'Ordre. « Au moins, mon Fils, attends un peu, reprend Dominique: tu feras ensuite ce que tu voudras ». Le saint se met en prière et bientôt le novice fond en larmes, se prosterne aux pieds de Dominique, lui demande de lui pardonner et de lui rendre l'habit, et promet de rester fidèle dans le service du Christ. Le lendemain Dominique retourna à Saint-Sixte et raconta que le démon avait voulu ravir une brebis du Seigneur, mais que les projets diaboliques avaient été déjoués par la miséricorde divine. Et, ajoute Sœur Cécile, qui nous a conservé tous ces détails, il vécut longtemps et louablement dans l'Ordre [2].

Les documents primitifs nous parlent souvent de Frère Odon de Rome. On le nomme sans doute ainsi pour ne pas le laisser confondre avec cet autre Frère Othon que saint Dominique reçut dans l'Ordre en France.

---

[1] Cf. Humbert de Romans, *Vita S. Dom.*, cap. XXXV et XXXVI.

[2] *Mirac. S. Dom.*, n. VI.

Frère Odon de Rome était sans doute romain. Il assista à plusieurs des miracles accomplis par saint Dominique, particulièrement à la distribution du vin merveilleux, à Saint-Sixte.

Il dut se distinguer spécialement par sa prudence dans les conseils, et par son austérité et sa gravité, puisque saint Dominique le choisit entre tous pour le faire le premier Prieur des Sœurs de Saint-Sixte. Il fut en même temps Prieur du groupe de Frères qui résida près de Saint-Sixte pour le service des Sœurs. Cette communauté se composa dans le principe de deux prêtres, Frère Jean de Calabre et Frère Albert; d'un Frère convers, Frère Jean d'Espagne, qui devait surveiller les abords du couvent, protéger les intérêts temporels des Sœurs, et diriger ceux qu'on appelait les « Frères convers des Sœurs » [1].

Et Frère Henri de Rome, quelle gracieuse et vaillante figure, dans cette galerie de vieux portraits!

Il était né à Rome et de très illustre famille: mais il était plus grand encore par la pureté et la simplicité de ses mœurs. Dominique l'avait gagné à l'Ordre par ses prières, et déjà lui avait ouvert les portes du couvent. Frère Henri avait alors 25 ans, dit-on [2]. A cette nouvelle, les parents entrent en fureur et se mettent en devoir de ramener le jeune homme dans le monde, non seulement par des exhortations, mais encore par les menaces et la violence. Quand il apprit cette résolution, le bienheureux Dominique confia le novice à quelques religieux, pour le conduire dans un autre couvent: les parents alors choisissent une troupe d'hommes disposés à tout faire, et leur ordonnèrent de le poursuivre et de le ramener. Ceux-ci sortent par la Porte Nomentane, où l'on avait vu passer les Frères, et bientôt se trouvent sur le bord d'une rivière que les religieux viennent de franchir, il y a un instant à peine.

Se voyant sur le point d'être atteint, Frère Henri recourt à la prière et implore l'aide du bienheureux Dominique. Or, à l'instant les eaux grandissent sans mesure, et il devient impossible de tra-

---

[1] Cfr. Mamachi, *Ann. O. P.*, p. 562.

[2] Garzon, *Vita S. Dom.*

verser, même à cheval, tant elles sont grandes et rapides. Les persécuteurs sont forcés de revenir sur leurs pas. Frère Henri tient conseil avec ses compagnons, et, voyant les eaux décroître immédiatement, on se persuade que les parents, touchés de ce prodige, mettront un terme à leur opposition, et l'on revient à Rome [1].

Frère Henri assista souvent aux miracles de saint Dominique. Il fut témoin de la résurrection du fils de la veuve; il faisait la lecture au réfectoire, lorsque les anges apportèrent aux religieux le pain miraculeux.

Nous ne connaissons pas la fin de son existence: mais il y eut au début trop de bonne volonté de sa part, et trop de grâces du côté de Dieu, pour qu'elle n'ait pas été généreuse et sainte jusqu'au bout. Il mérita de notre antiquité le titre de « Bienheureux » [2], au dire de Castiglio.

Nous devons nommer encore quelques Frères qui nous apparaissent rapidement dans le lointain, comme au milieu d'un éclair, sur la nuit des temps.

Frère Roger était de Rome. Il fut spécialement chargé de la cave et du réfectoire. C'est lui que saint Dominique charge d'appeler la communauté pour le repas, lorsque les anges vont servir leur pain. C'est lui qui va chercher la coupe de vin que le bienheureux Dominique doit multiplier pour les Frères et les Sœurs.

Frère Albert de Rome et Frère Jean de Calabre qui vécurent à cette époque, prirent part à toutes les générosités primitives. Il semble que les deux religieux furent liés d'une étroite amitié. On les trouve toujours nommés ensemble dans les vieilles chroniques. Ils furent désignés pour la petite communauté de Frères à Saint-Sixte, qui devait s'occuper des Sœurs, disions-nous, sous la direction de Frère Odon. Ce fait nous apprend quelles furent et leur gravité et leur obéissance.

Frère Jean de Rome était aussi un privilégié de saint Dominique. Il assista avec Frères Tancrède, Odon, Henri, Laurent, Gaudion, à la distribution du pain et du vin merveilleux.

---

[1] Thierry d'Apolda.

[2] *Hist. Gen. S. Dom.*, l. I, c. XXXIX.

Ce Frère Laurent que nous venons de nommer était anglais. Il fut l'un des plus anciens et des plus illustres compagnons de saint Dominique, et eut une grande part à la fondation du couvent de Saint-Jacques à Paris. Il fit ensuite un séjour en Ecosse, dit-on, et revint à Rome, où il assista aux miracles opérés par saint Dominique. Sœur Cécile le désigne spécialement parmi les témoins de ses récits. Il serait difficile en effet de mieux s'autoriser.

Frère Laurent avait reçu le don de prophétie, et avait particulièrement annoncé les tribulations qui attendaient les Frères à Paris. Ses vertus furent dignes de tels privilèges. Il mourut avec la réputation d'un grand serviteur de Dieu, et souvent il est appelé Bienheureux par les historiens [1].

Frère Jacques Suron ou Xuron, l'un des religieux qui fondèrent le couvent des Dominicains de Milan, était aussi un hôte de Sainte-Sabine. On croit même qu'il y avait reçu l'habit des Prêcheurs des mains de saint Dominique. Le grand Patriarche l'envoya de Rome lui-même pour la fondation.

Sa parole et ses vertus brillèrent d'un éclat merveilleux, et firent des prodiges. Il fut ensuite Lecteur à Gênes: mais ce n'était pas assez pour son zèle. Un jour qu'il était en oraison, il entendit une voix surnaturelle qui lui disait à l'oreille: « Lève-toi, va au-delà des mers; pars pour l'Orient. Là tu seras grand prêcheur, tu feras de grandes choses, tu me gagneras des âmes nombreuses ». Le saint religieux obéit, demanda l'autorisation à ses supérieurs, et passa en Grèce avec un compagnon. Durant l'un de ses voyages, dit-on, il rencontra un enfant contrefait et estropié des deux jambes. Emu de pitié, il lui en toucha une avec la main et la guérit: mais à la vue du miracle et redoutant le bruit qui allait s'en répandre, il n'osa toucher l'autre pour la guérir, dit encore la légende.

Il séjourna en Grèce et y établit plusieurs couvents. Il passa ensuite dans l'île de Candie, où il fit d'innombrables conversions.

Il mourut vers 1244, illustre par sa science, son éloquence, ses vertus et ses miracles. Son corps fut placé dans un noble tombeau et vénéré comme le corps d'un saint [2].

---

[1] Cf. Mamachi, *Ann. O. P.*, pp. 370-371 et p. 412. Cf. Touron, Michel Pio, etc.

[2] Cf. Taeg., Borselli, etc.

Frère Chrétien vécut aussi dans le couvent de Sainte-Sabine. On ne possède presque pas de détails sur son compte, si ce n'est que par sa vie angélique, il mérita d'être désigné par saint Dominique pour la fondation de Bologne. Comme ses compagnons, il trouva le bonheur dans l'humble et austère couvent primitif [1], et s'y conquit une influence proportionnée à son détachement et à ses vertus: son seul ennemi était le démon, qui le persécuta à outrance et de toutes manières, pour empêcher le bien des âmes [2].

Frère Jean d'Espagne, ou de Navarre, avait passé à Saint-Sixte et sans doute à Sainte-Sabine [3]. Saint Dominique l'avait envoyé de Rome à Toulouse, pour lui donner l'habit, et de là à Paris pour ses études. Mais avant son départ, Frère Jean, encore peu habitué aux attentions de la Providence, demanda à Dominique de l'argent pour le voyage. En vain le grand Patriarche lui rappela ce qu'était la pauvreté, et même se jeta à ses pieds en pleurant, il fallut lui donner quelque argent. Plus tard, ses idées se modifièrent, et il devint l'un des compagnons les plus assidus de saint Dominique. Il fut témoin juré dans la canonisation de son maître, et nous a révélé des détails nombreux et touchants sur l'histoire du glorieux Patriarche et de son œuvre. Il avait été envoyé à Bologne pour la fondation du couvent des Frères, et fut digne de la mission qui lui était confiée.

Un autre religieux, émule de ceux que nous venons de nommer,

---

[1] Voici une note qu'on lit dans les *Huomini illustri O. P.* de Michel Pio, édition abrégée de Bologne, 1620. Elle confirme ce que nous avons dit ailleurs de la dimension des cellules: « Non erano queste celle più di sette piedi di longhezza, e quattro piedi e due oncie di larghezza, talchè apena vi poteva capire un ben angusto letto et puoche altre cose. Anzi che più anguste furono fatte altrove in qualche parte. Et di ciò se ne vede il segno a S. Domenico di Bologna, nel dormitorio di sotto, ove nel pavimento, avanti un'effigie della B. Vergine, che accompagnata da due santi, rappresenta la visione che hebbe S. Domenico dell'aspersione dei Frati, vi sono tirati alcuni segni, quali, come è traditione antica, discesa ne' posteri, significano la forma delle celle dei primi nostri padri in quella casa, et sono sei piedi et tre oncie di lunghezza, et cinque di larghezza, tanto amavano quelli la povertà et il patire! » Col. 20. Il faut se rappeler néanmoins que ces étroites cellules, étaient ordinairement ouvertes en haut, et donnaient dans un « dormitorium » sans « soffitto », étaient moins redoutables qu'elles ne le seraient dans les systèmes modernes.

[2] Cf. *opp. cit.* et Mamachi, *Annal. O. P.*, Append., col. 111.

[3] Mamachi, *Ann. O. P.*, Append., col. 114.

séjourna parmi les Frères de Rome: ce fut Guillaume de Montferrat [1].

Frère Guillaume était italien d'origine. Il avait rencontré souvent saint Dominique chez Ugolino, évêque d'Ostie, prédestiné au trône de saint Pierre. Fréquemment il l'avait entendu parler de ses projets: il l'aima et finit par se donner à lui.

Dominique l'envoya d'abord étudier à Paris, et convint avec lui que lorsqu'il aurait terminé ses études, ils passeraient tous deux en Orient pour évangéliser les infidèles. Il était clerc, lorsque Dominique lui donna l'habit religieux à Paris, puis l'amena à Rome. Il fut témoin de plusieurs miracles et des vertus sublimes de son maître. Il le vit guérir miraculeusement le neveu et la sœur d'un prêtre qui lui donnait l'hospitalité; obtenir du ciel un morceau de pain, pour un pauvre Frère convers qui tombait d'inanition, le long d'un voyage pénible. A raison de cette intimité trois fois enviable, Frère Guillaume fut le second témoin assermenté dans le procès de canonisation, et entre beaucoup de faits relatifs à la vie du saint, il raconta comment, durant ses maladies, il ne se dispensait jamais des jeûnes, des abstinences et autres observances rigoureuses; ne se nourrissait que des plus humbles légumes, et il signale particulièrement les raves; ne se plaignait jamais de rien, faisait de longues oraisons entremêlées de saintes larmes, avant de prendre son repos; dormait avec sa tunique, sa ceinture, ses chausses et sa chape, ne voulait jamais de matelas et se servait plus fréquemment et plus volontiers de planches que de paille, pour reposer ses membres fatigués; comment il ne rompait jamais le silence sans utilité, et le plus souvent pour parler avec Dieu ou de Dieu.

Tant de si sublimes exemples ne furent point perdus pour Frère Guillaume, qui se fit l'héritier des meilleures pensées de saint Dominique. Il garda en particulier le projet d'évangéliser les barbares de l'Orient. Au surplus, Ugolino devenu Grégoire IX était là pour l'y encourager. Bientôt, nous voulons dire dès l'année 1233, nous trouvons Frère Guillaume, accompagné d'autres Prêcheurs, évangélisant les peuples de l'extrême Orient: la Syrie,

---

[1] Mamachi, Append., col. 108.

la Palestine, l'Arménie, l'Egypte, la Chaldée, la Mésopotamie, ecc. Les archives romaines conservent sur ces missions lointaines des premiers dominicains un grand nombre de documents du plus haut intérêt pour l'histoire de l'Eglise en général, pour celle de l'Ordre des Frères-Prêcheurs en particulier. Qui donc osera secouer et lire ces archives?...

Ne citons ici qu'une lettre de Grégoire IX, datée du 15 février 1235, et imprimée par le P. Brémond dans le Bullaire de l'Ordre [1].

« Grégoire évêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu, à son cher Fils Guillaume de Montferrat et à ses compagnons, Salut et Bénédiction apostolique.

« Nous sommes arrivé à la onzième heure du jour où les ouvriers doivent sortir pour travailler jusqu'au soir du monde; et il semble que pour la consolation de notre sainte Mère l'Eglise, nous allons voir se réaliser bientôt cet oracle de l'Apocalypse, selon lequel des hommes possédant la pureté de la vie spirituelle et la grâce de l'intelligence comme saint Jean, prophétiseront de nouveau à des peuples, à des nations, à des races, et à des rois sans nombre; et la conversion des derniers enfants d'Israël, prophétisée par Isaïe ne se fera point, selon l'Apôtre, avant que la multitude des gentils ne soit entrée dans la vérité. Nous donc, qui malgré l'insuffisance de nos mérites avons été élevé au faîte de la dignité apostolique, nous mettons toute notre fidélité et toute notre prudence à bien dispenser les mystères de Dieu et à favoriser les œuvres saintes, et, puisque approche la plénitude des temps, nous avons soin, après les pieux efforts de nos devanciers, d'envoyer à la vigne du Dieu des armées, des ouvriers nouveaux, peut-être les derniers, qui pendant de longues solitudes, ont appris la sagesse. Vous donc, qui selon le devoir de la Religion par vous embrassée, brûlez du zèle de sauver les âmes, et, montés sur le char triomphal que vous dirigez grâce aux dons célestes et à la puissance de votre foi, voulez courir partout et élever au loin l'étendard du Roi de gloire, parmi les peuples qui ne connaissent pas Jésus-Christ, parmi ces enfants de

---

[1] T. Ier, p. 73.

subversion qui n'obéissent point à la sainte Eglise romaine..... marchez dans votre voie sans aucun obstacle ».

Le Pape leur accorde ensuite de nombreux privilèges, qui leur sont en même temps et la facilité du bien et la gloire du mérite. Les résultats furent merveilleux, et une lettre d'un missionnaire citée par Echard [1], suffirait à elle seule pour nous apprendre ce que purent et cette parole et cette sainteté des apôtres nouveaux. Mais de plus amples détails appartiennent seulement à l'histoire générale des Frères-Prêcheurs. Ce que nous venons de rappeler suffit à nous démontrer qu'après une telle vie Frère Guillaume dut mourir comme un saint, comme un digne émule de saint Dominique.

Un manuscrit de la Chronique d'Orviéto nous assure que deux autres religieux vécurent à Sainte-Sabine.

« Frère Angelo Ghozzi, prêtre et excellent prédicateur, eut une parole accueillie partout, spécialement dans sa patrie, malgré les périls de la terre natale que nous signale le Sauveur en disant que « nul n'est prophète goûté dans son pays ». Il fut Prieur à Orviéto et agréable à Dieu et aux hommes. Il était si universellement aimé, que jamais il ne s'éleva dans ce pays une querelle qu'il n'ait pu apaiser, en rétablissant la concorde et la charité. Il mourut dans le couvent d'Orviéto et retourna à son Dieu, plein de jours et de mérites, peu de temps après la fondation de ce couvent ». Une main différente de celle qui a écrit le manuscrit a ajouté en marge: « Il fut le premier Prieur et reçut l'habit des mains de saint Dominique à Rome ». Cette observation doit dater des commencements du XV^e^ siècle.

« Frère Latino d'Orvieto entra d'abord dans l'Ordre comme Frère convers, et, ajoute cette main étrangère que nous venons de signaler, il fut reçu à Rome par le bienheureux Dominique. C'était un homme de sainte vie, marchant sur les traces de saint Dominique, dans la justice et la vertu. Il mérita d'assister au miracle que Dieu opéra par son serviteur, lorsque les anges apportèrent du ciel le pain merveilleux, pour venir en aide à l'indigence des

---

[1] T. I^er^, p. 104-105.

Frères. Aussi, par une décision du Chapitre provincial, il reçut bientôt l'habit des religieux de chœur, et eut ordre de se rendre à Todi, pour y fonder un couvent. Grâce à son crédit et à sa prudence, il obtint le monastère de Saint-Fortunat, où il vécut quelque temps avec des Frères en petit nombre. Mais on ne tarda pas à abandonner ce qui avait été fait, et l'Ordre reçut dans la même ville le couvent de Saint-Leucius avec toutes ses possessions. Les Frères, en véritables pauvres du Christ, refusèrent tous les revenus, et n'acceptèrent que le local où ils habitent actuellement. Le séjour y est désagréable, parce que l'espace y fait défaut, et à cause de la fureur des vents qui frappent nos murailles jour et nuit.

« Quant à Frère Latino, il mourut dans une bonne vieillesse, avec beaucoup de piété, laissant auprès de tous la réputation d'un saint » [1].

Parmi les nombreux et nobles candidats de la perfection auxquels saint Dominique donna l'habit religieux pendant ses derniers séjours à Bologne, on remarquait beaucoup deux jeunes hommes de Plaisance: Frère Buonviso dei Monaci, et Frère Stefano Ruzolo.

De ce dernier on sait seulement qu'il était docteur ès lois, comme Frère Buonviso.

Nous avons quelques détails de plus sur celui-ci.

Il se faisait remarquer par sa piété et sa prudence. Il fut le compagnon de saint Dominique à Bologne, Milan et Rome [2]; le soigna dans ses maladies, et de ses yeux vit l'héroïsme du grand Patriarche. Il se conquit la confiance du saint, comme il le raconte lui-même, au point qu'étant encore simple novice, il fut envoyé dans sa patrie pour y prêcher et y fonder un couvent. Le pauvre Frère s'excusait, en disant qu'il n'avait pas encore assez étudié la théologie pour prêcher; mais Dominique lui répondait: « Non, mon fils! Va, ne doute point, aie confiance en Dieu qui te mettra lui-même la parole sur les lèvres ». Le novice obéit, prêcha, convertit une multitude de pécheurs, fonda un couvent et donna l'habit

---

[1] *Chron. Urbev.*, édit. P. Girardin.

[2] Cf. Mamachi, *Ann. O. P.*, Append., col. 111.

à trois novices. Il fut procureur au couvent de Bologne, et assista au repas des figues et du pain miraculeux apportés par les anges, à la prière de saint Dominique.

Il fut lui aussi témoin officiel dans le procès de la canonisation de saint Dominique. Il raconta en particulier, que lorsqu'il suivit le saint Patriarche à Rome, il le vit quitter sa chaussure dès qu'il sortait d'une ville ou d'une bourgade, et ne les remettait que pour y entrer; qu'il chantait joyeusement des cantiques sacrés, quand il pleuvait ou neigeait; qu'il était constamment occupé à lire ou à prier.

Frère Buonviso fut un vrai disciple de saint Dominique. Il ne se contenta point d'en porter les blanches livrées: il voulut vivre comme lui. Entre autres détails, nous savons qu'il faisait lui aussi de longs voyages pieds nus [1].

Frère Etienne d'Espagne vécut aussi à Sainte-Sabine [2]. Il était étudiant à Bologne, lorsqu'il y connut saint Dominique, l'aima et se confessa à lui.

Or un soir, au moment de souper, deux Frères vinrent lui dire que le saint l'attendait immédiatement au couvent. « Si vous le permettez, leur dit-il, je vais faire un peu de souper, et je suis au couvent à l'instant ».

Mais comme les Frères lui dirent qu'il était attendu sans délai, et qu'ils avaient commission de l'emmener avec eux, il laissa tout, même son souper, s'étonnant beaucoup de cette précipitation. Quand Dominique le vit de loin entrer dans le couvent, il se tourna vers quelques religieux qui se trouvaient par là, et leur dit: « Mes enfants, apprenez à ce Frère comment il doit s'humilier pour demander l'habit religieux. Il vient se faire novice et rester parmi nous ».

L'étudiant avait entendu ces paroles. Il approche néanmoins, s'agenouille, et sans dire une syllabe, reçoit l'habit des Frères, que saint Dominique lui donne en prononçant ces paroles: « Je veux vous armer, afin que vous puissiez combattre le démon toute votre vie ».

---

[1] Cf. Michel Pio, *Huom. ill. O. P.*, édit. citée.

[2] Mamachi, *Ann. O. P.*, App., col. 123.

Il devint l'ami et même le confesseur de saint Dominique, et Provincial de Lombardie. Il vécut une longue vie, toujours fidèle à Dieu et à Dominique.

Lors de la canonisation du saint, il révéla, sous la foi du serment, un grand nombre de faits glorieux. Il parla en particulier de sa miséricorde pour les affligés, de ses longues et pieuses veilles; il raconta que souvent, pendant l'office de Matines, il passait d'un chœur à l'autre pour encourager les Frères à chanter vigoureusement et dévotement; qu'il prenait souvent son court repos dans un cercueil, qu'il n'avait jamais que des vêtements pauvres, quoique toujours propres.

Frère Fruger accompagna également saint Dominique à Sainte-Sabine [1]. Il était né à Penna, petite ville de la Marche d'Ancône, et avait reçu l'habit à Bologne des mains du bienheureux Réginald. Saint Dominique en fit son confesseur, et l'emmena avec lui à Florence et à Rome. Il se rendit surtout admirable par son humilité, son austérité, et son amour inviolable des Règles dominicaines.

Il parut comme neuvième témoin dans le procès de canonisation, et raconta que saint Dominique aimait assez la Règle pour la pratiquer lui-même, et pour la faire pratiquer par les autres. Souvent il imposait des pénitences redoutables pour les fautes qu'il ne manquait jamais de reprendre et de punir: mais il le faisait avec tant de charité, que les Frères ne se plaignaient nullement [2].

Mais il faut terminer ici notre galerie d'esquisses, malgré le plaisir que l'on éprouve au milieu de ces chers et nobles souvenirs. Ne citons plus que quelques noms, qui brillent encore dans ces lointains horizons de l'histoire de Sainte-Sabine; nommons Frère Paul de Venise [3], Frère Etienne de Metz [4], Frère Henri de France [5], Frère Othon de France [6], Frère Sixte, qui peut-être fut

---

[1] Mamachi, App., col. 135.

[2] Michel Pio, ouvr. et édit. cit.

[3] Michel Pio, *Uomini ill.*, édit. 1620, col. 77.

[4] Mamachi, *Ann. O. P.*, pp. 371, 418. Bernard Guy l'appelle, « Carnis suae regidius macerator ». *Chron.* (xi).

[5] Mamachi, pp. 374, 413, etc.

[6] *Ibid.*, pp. 374, 413, etc., et Sœur Cécile, *Mirac. S. Dom.*

romain [1], Frère Michel de Ussero [2], Frère Laurent d'Espagne [3], Frère Pierre d'Espagne [4], Frère Bertrand d'Espagne [5]. Il faudrait ajouter à ces noms cent autres noms, dont quelques-uns sont connus, dont le plus grand nombre n'est plus inscrit que dans le livre de Dieu. Ceux qui les ont portés, prièrent dans cette église, dormirent dans ces dortoirs, s'accusèrent dans ce chapitre, prirent leurs repas dans ce réfectoire, passèrent dans ces cloîtres...

Il ne nous est pas possible de recueillir autour de ces noms même tous les rayons dispersés et pâlis, car l'espace nous fait défaut. Il nous suffira d'avoir remarqué que tous les religieux furent dignes des origines de l'Ordre, et de l'idéal sublime que leur proposait saint Dominique et des exemples héroïques qu'il leur donnait. Les légendes le prouvent comme l'histoire.

Quelle noble couronne de fils autour d'un tel père!

En vérité, c'est la génération promise à celui qui craint Dieu: sa famille entoure sa table nombreuse comme les plants d'olivier dans un champ! Comme tout y est pur, ardent, lumineux! Ces temps ne se reverront pas.

C'est, je crois, dans ses *Misérables*, que M. Victor Hugo a écrit ceci: « Qui dit couvents, dit marais: leur putrescibilité est évidente, leur stagnation est malsaine, leur fermentation enfièvre les peuples et les étiole ». Si le sonore poète parle des couvents déchus, stagnants..., nous sommes pour le coup, mille fois de son avis: mais s'il parle de ceux-là, il devrait avertir son lecteur. S'il parle de couvents généreux, tels que les veulent les saints, et tels qu'ils les ont faits, M. Victor Hugo, ici comme ailleurs, a grand tort de se hérisser et de faire la grosse voix: il prend ses haines et ses fantasmagories pour des réalités historiques. La vérité est que tous les poètes et romanciers ensemble, y compris l' « Olympien », n'ont jamais pratiqué, ni prêché autant de vertus, autant d'humilité, de

---

[1] Mamachi, p. 424.
[2] *Ibid.*, p. 411.
[3] *Ibid.*, p. 371. Cf. *Vitae Fr.*, P. IV, cap. XXV.
[4] Mamachi, Append., col. 134.
[5] *Ibid.*, col. 256, 261.

chasteté, d'abnégation, d'amour du prochain que le seul couvent de Sainte-Sabine, à l'époque où nous sommes...

Hélas! Ces souvenirs ne protègent point ces murs vénérables: au moment où nous écrivons (juillet 1883) on est en train de détruire ou de transformer ces vieux cloîtres: on craint le choléra; on installe un lazaret à Sainte-Sabine, et les enfants de saint Dominique n'y peuvent conserver un pied-à-terre qu'à la condition de se faire dès maintenant les chapelains des futurs cholériques.

On nous reprochera peut-être de trop nous arrêter à ces antiquités: nous répondrons par ces paroles qu'écrivait Humbert de Romans, lorsqu'il envoyait à l'Ordre le *Vitae Fratrum*: « Le Sauveur du monde qui désire le salut de tous, a envoyé son Esprit pour suggérer à ses serviteurs des actions et des paroles glorieuses et édifiantes. On les a consignées par écrit, pour l'instruction et le salut des générations futures, qui en conserveront le souvenir... Dans l'Ordre et par l'Ordre, il s'est accompli, nous le savons, au milieu des diverses nations du monde, bien des faits qui auraient servi à jamais pour la consolation et l'avancement spirituel des Frères, si on les avait mis par écrit. Au reste, plusieurs religieux, dévoués au Seigneur, nous ont demandé de faire recueillir les souvenirs, avant que l'oubli les ait complètement fait disparaître » [1].

Et Frère Gérard de Frachet, racontant les caractères de ce livre qu'il vient d'entreprendre, s'exprime en ces termes: « Les exemples des Pères de l'Ancien et du Nouveau Testament remplissent le monde, et rassasient la multitude des Fidèles, à qui la Bonté Divine les fait distribuer par ses Ministres... Il faut maintenant recueillir les fragments qui s'en conservent dans notre Ordre des Prêcheurs... Il faut les recueillir, de crainte qu'ils ne périssent...

« Nous avons donc réuni pour l'utilité des lecteurs tous les exemples et toutes les actions illustres de nos Frères, dont les travaux et les sueurs ont fait naître et grandir notre Ordre; dont les mérites le font subsister..., afin que ceux qui viennent après eux, connaissent la dignité de leur Ordre, sachant clairement dans quelle perfection marchèrent leurs aînés..., et qu'ainsi ils prennent

---

[1] *Vitae Fratr.*, Prolog. II.

leurs précautions pour ne point dégénérer d'une telle sainteté et d'une telle ferveur, ou qu'au moins ils aient honte de leur négligence et de leur torpeur...

« Nous prions le lecteur, s'il trouve dans ces pages quelque chose à admirer et à louer, de bénir le Seigneur qui est admirable dans ses saints et magnifique dans ses œuvres. Si quelques détails lui paraissent fastidieux, qu'il laisse à un goût mieux disposé le soin d'en juger. Le palais n'est pas disposé chez tout le monde de la même manière, et ce qui déplaît à l'un peut être agréable à l'autre. Il se peut surtout que notre travail ne convienne pas à ceux qui se croient de grands esprits. Qu'ils ne s'acharnent pas à le déchirer et à le salir, parce qu'ils croient impossible ce qui est grand, et méprisent comme vil tout ce qui est édifiant. La piété et la charité croient vite et facilement, et c'est à elles que nous dédions ces pages »[1].

Cette dernière observation de Gérard de Frachet nous convient à merveille pour un certain nombre de faits, historiques ou légendaires que nous rappelons. Nous ne les donnons pas toujours comme certains, mais toujours comme gracieux, purs, édifiants. Ils appartiennent à l'histoire, puisque ces récits constituent par eux-mêmes un fait dont l'importance ne saurait, de nos jours, échapper à personne [2].

On nous objectera encore que plusieurs religieux que nous venons de louer n'ont fait que passer à Saint-Sixte et à Sainte-Sabine. Nous répondrons que leur passage même est aussi une gloire pour le vieux couvent. D'ailleurs ils y passèrent parfois à plusieurs reprises, et y séjournèrent; beaucoup y vécurent longtemps. Puis il faut remarquer que si dès le début il existait des affiliations par

---

[1] *Vitae Fratr.*, Prolog. I.

[2] Nous venons de citer Gérard de Frachet. Puisque nous invoquons si fréquemment son témoignage, on nous permettra de citer l'épitaphe naïve, consacrée à la mémoire de celui qui a écrit les *Fioretti* de l'Ordre de saint Dominique :

FRATER GHERARDE DE FRACHETTO, PIE VALDE,
TENVIS HIC A TE CAPITVR LOCVS IMMEDIATE.
ORDO, GENVS, VITA, DISCRETIO, LINGVA POLITA,
FAMA, PVDOR, PIETAS TE LAVDANT PAX, AMOR, AETAS.

couvents ou par Provinces (ce que plusieurs ont nié, du moins partiellement [1]), du moins, le détachement et l'ardeur de tous étaient si complets que peu leur importait le théâtre assigné à leur zèle: ils couraient où les appelait l'obéissance; et les Supérieurs, sûrs de leurs subordonnés, savaient que leur passage d'une province dans une autre ne créerait ni jalousies ni difficultés provenant de la diversité des observances, diversité qui alors n'existait pas, ou n'existait que malgré la bonne volonté de tous, et n'imposait aucune limite étroite à l'élan de ces grandes âmes.

Il n'est pas surprenant que des religieux venus de toutes les extrémités du monde, se soient rencontrés à Sainte-Sabine de Rome, et nous avons le droit de leur demander d'où ils viennent, ce qu'ils sont, où ils vont, et s'ils furent grands devant Dieu et les hommes. C'est une gloire pour Sainte-Sabine de leur avoir donné l'hospitalité, comme un monument s'honore d'avoir été visité par un homme illustre, une maison, de l'avoir abrité.

---

[1] Cf. Concina, *De origine disciplinae regularis*, etc. — De Rubeis, *Hist. Congr. B. Salomonii.*

CHAPITRE III.

Le couvent de Sainte-Sabine de 1221 à 1275.

Ces deux dates nous indiquent l'une la mort de saint Dominique, l'autre la fondation du couvent de la Minerve à Rome. A la première, s'achève l'installation, ou mieux la période de fondation; à la seconde, celle de confirmation. Cette division existe pour l'histoire de l'Ordre en général, et se vérifie pour Sainte-Sabine en particulier.

Avant de nous demander ce que devient durant sa longue existence la famille que le glorieux Patriarche saint Dominique laissa à Sainte-Sabine, il semble à propos de jeter un coup d'œil rapide sur les six siècles et demi de son histoire[1], afin de mieux constater ce fait merveilleux qu'une bénédiction spéciale n'a pas cessé de rester attachée à ces vieux cloîtres, et d'y conserver avec une ténacité indestructible la sève des meilleures générosités dominicaines.

Durant la période primitive, c'est-à-dire depuis la fondation jusqu'au milieu du XIV^e^ siècle, Sainte-Sabine est peuplée de saints et de grands hommes. D'autres couvents, plus jeunes, auront déjà leurs faiblesses à cette époque: Sainte-Sabine restera digne de devenir le seul noviciat de Rome en 1326.

Bientôt la grande peste vient dépeupler subitement les cloîtres d'Italie, et les communautés que l'on improvise lorsqu'on veut s'essayer à la résurrection, ne savent plus renouer le présent au passé. Le séjour des Papes en France, les scandales du grand

[1] Cette histoire va compter bientôt sept siècles.

schisme augmenteront la profondeur du mal, en diminuant la vigueur des énergies par la diminution de la foi. Cet abaissement appelait une grande réforme: elle se fit vers la fin du XIV^e^ siècle et le commencement du XV^e^: or dès 1397, Sainte-Sabine, par les soins du bienheureux Raymond de Capoue, le grand réformateur, est peuplé d'un petit nombre de religieux choisis.

Ce retour aux lois primitives avait naturellement amené des résultats dignes des premiers jours: mais il arriva ici comme en toute société humaine que le repos de la conquête suivit l'effort de la lutte, et cette paix, comme toujours, affaiblit les énergies, et des affaissements nouveaux se produisirent dans les âmes, avec l'étiolement dans les œuvres. Sainte-Sabine voudra échapper à ce sommeil: en 1474, il fait partie d'une congrégation d'observance, qui s'était organisée au sein de la Province romaine, collatéralement à la Congrégation de Lombardie. Quelques années plus tard, la généreuse communauté, aspirant à réaliser un idéal meilleur, se donne à la Congrégation lombarde elle-même. Ceci s'accomplissait entre les années 1482 et 1500. Cette lenteur est due non point à la nonchalence des Frères de Sainte-Sabine, mais à l'opposition traditionnelle de ceux qui, non contents de ne point réaliser le bien, prétendent encore empêcher autour d'eux le bien qui se voudrait produire, et menacerait de troubler leur sommeil par un peu de remords.

Après de nombreuses années, et à la suite de certaines transformations imposées de haut, les observances furent de nouveau en péril, et même en déchéance: aussi Sainte-Sabine s'en sépara en 1680, et devint le centre d'une réforme nouvelle, qui s'appela Congrégation de Sainte-Sabine, et dura jusqu'à la Révolution.

Au lendemain de la Révolution, la vie se reprit à Sainte-Sabine. Dès 1821, le P. Viviani fait une tentative pour ramener les anciens jours; enfin vers le milieu du XIX^e^ siècle, les PP. Lacordaire, Besson, Jandel y organisent une vitalité que n'aurait point dédaignée le Fondateur lui-même.

Hélas! au moment où j'écris, la dévastation règne dans les cloîtres, et toute notre consolation est dans cette prière: « Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor? »

Nous pouvons revenir maintenant à cette époque limitée pour la durée, mais grande par ses gloires, que nous appelons époque primitive.

Au second Chapitre de Bologne, en 1221, l'Ordre fut divisé en huit Provinces: celles d'Espagne, de Provence, de France, de Lombardie, de Rome, de Teutonie, d'Angleterre et de Hongrie. Il ne comptait alors qu'environ quarante couvents. La Province romaine comprenait les Etats romains, la Toscane, l'Ombrie, la partie méridionale de l'Italie et la Sicile: à l'époque où nous sommes, elle comptait les seuls couvents de Sainte-Sabine à Rome, de Viterbe, de Florence, de Sienne, et peut-être de Pise.

Elle n'occupait que le cinquième rang dans la série des Provinces, parce que l'Ordre trouvait ailleurs ses origines: mais son importance ne cessa pas d'être grande dans l'Ordre, parce qu'elle avait son centre à Rome, le séjour des Papes, et, par suite, des Supérieurs majeurs de l'Ordre. Durant cette première période, Sainte-Sabine bénéficia de sa situation exceptionnelle. Là vécurent ou séjournèrent les plus grands saints, les plus illustres docteurs de l'Ordre; là vécurent les Maîtres généraux, les Supérieurs de la Province; là se tinrent les premiers Chapitres provinciaux; là, les Souverains Pontifes choisirent leurs plus dévoués serviteurs.

Les Maîtres généraux, qui après saint Dominique vécurent à Sainte-Sabine, furent le bienheureux Jourdain de Saxe, saint Raymond de Penafort, le bienheureux Jean le Teutonique, le bienheureux Humbert de Romans, Jean de Verceil, Munio de Zamora. Or, Galvaneus Flamma raconte la légende que voici: « Un jour que Frère Réginald, se trouvant à Bologne, priait pour la conservation de l'Ordre, il entendit une voix qui criait: « Dirigimur! « Dirigimur! Dirigimur! ». Effrayé, le bienheureux Réginald se remit en prière, demandant l'explication de ce mot trois fois répété. Il lui fut répondu: « Aussi longtemps que l'Ordre des Prêcheurs aura « pour Maîtres généraux des hommes dont le nom commencera par « les lettres qui composent le mot « dirigimur », il sera dans un « état de prospérité; mais quand la série des lettres sera inter- « rompue, l'Ordre commencera à décliner ». Et en effet D signifie Dominique; I, Jourdain; R, Raymond; I, Jean le Teutonique; G, Humbert, qui s'appelait jadis Gumbert; I, Jean de Verceil;

M, Munio de Zamora. Mais après ce dernier, vint Etienne, et l'oracle cessa d'être favorable; l'Ordre commença à déchoir »[1].

Je crois la prophétie peu authentique; mais ce récit prouve que nos ancêtres comprenaient que les Supérieurs ne doivent pas seulement « régner », mais encore « gouverner ». Pour eux, comme pour saint Bernard, un Supérieur ne doit pas ressembler aux singes qui font uniquement des grimaces sur les toits.

Au surplus l'histoire prouve que l'Ordre de saint Dominique commença précisément à décliner vers l'époque assignée par notre légende; et durant toute cette période, Sainte-Sabine est le centre moral de l'Ordre. Celui-ci atteint son apogée sous le bienheureux Humbert, dont nous aurons à parler dans ce chapitre même. Jean de Verceil et Munio de Zamora, qui auront leur nom dans le chapitre suivant, ne font que maintenir ce qui venait d'être définitivement organisé.

Les Provinciaux de la Province romaine furent tous des hommes remarquables, des hommes religieux, insignes par leurs vertus, et nous aurons à parler de plusieurs d'entre eux dans notre récit.

Les Prieurs du couvent ne nous sont malheureusement que peu connus et leurs noms mêmes ne nous ont pas été conservés, sauf quelques magnifiques exceptions. On peut croire néanmoins que tous furent dignes de ceux que nous connaissons. Et d'ailleurs quand une communauté est généreuse, quand les « Supérieurs majeurs » sont tels que nous les trouvons ici, il ne saurait arriver qu'un Supérieur subalterne, élu par la communauté, approuvé par les premiers Supérieurs, ne soit pas digne des uns et des autres. En un sens, et sauf des faveurs exceptionnelles de la Providence, il est très vrai qu'une communauté, non moins qu'un peuple, a toujours les Supérieurs qu'elle mérite, lorsque la communauté elle-même a une part dans le choix des Supérieurs.

Les Prieurs qui vécurent à cette époque et dont les noms sont restés plus illustres, furent Frère Tancrède, Frère Aldobrandini (1232), Frère Jean de Penne (1235), Frère Nicolas (1251), Frère Latino Malabranca, Frère Jacques Bovacsanus (1271), Frère Uberto de Quer-

---

[1] Galv. Flam. ap. Taeg,

ciosa (1292), Frère Jacques Castellobonus. Nous connaissons le premier; bientôt nous connaîtrons mieux les autres: tous furent dignes de saint Dominique.

On ne saurait assez bénir la Providence de la miséricorde avec laquelle il lui plut de conserver le bon exemple de la vie religieuse dans le couvent dominicain de Rome. Quoiqu'on ait dit bien souvent: « A Rome on fait les lois, ailleurs on les observe »; bien qu'il n'y ait rien de plus connu dans le monde que ce proverbe: « La pelle è il numero uno », il n'en est pas moins vrai que les exemples venus de la Capitale du monde chrétien ont toujours une influence à part, motivée par ce fait que toujours les œuvres non moins que les doctrines qui nous arrivent de ce côté, sont censées être approuvées ou tolérées par l'autorité à qui il appartient plus qu'à nulle autre de juger le bien et le mal, la vérité et l'erreur.

Ce qui est vrai pour le monde chrétien en général, est vrai encore pour un Ordre religieux en particulier.

A Rome réside le Général, c'est-à-dire le représentant de saint Dominique et de la Règle, que jadis on peignait toujours portant la discipline en main. Ce qui se fait sous les yeux de successeur de saint Dominique sera toujours un encouragement dans le bien ou dans le mal. Quand des religieux venus des extrémités du monde trouveront des saints dans leurs frères de Rome, ils s'en retourneront fortifiés et éclairés: s'ils voient au contraire la lâcheté, les négligences, les hypocrisies régner là où ils venaient chercher un idéal; si dans Rome plus ou autant qu'ailleurs on ignore la notion pratique et même théorique de la vie religieuse et dominicaine; si là plus ou autant que nulle part, les religieux sont insignifiants pour la science et la vertu, il faudra au pauvre pèlerin une plus grande grâce de Dieu, pour qu'il ne souffre pas dans ses générosités.

Or, durant toute l'époque où nous sommes, où le couvent de Sainte-Sabine fut le centre de l'Ordre, nul péril semblable ne se rencontra, grâce à la bénédiction de Dieu, à l'énergie des Supérieurs, au courage des subordonnés. Fasse le ciel qu'un jour nous puissions voir revivre ces premiers âges!

Nous voudrions peindre cette époque: mais hélas! où trouver les débris qui nous permettraient de reconstruire ce tableau? C'est

ici surtout que nous éprouvons un poignant serrement de cœur, en ne retrouvant que des fragments épars et rares de l'original. Nous essayerons pourtant, et nous tâcherons d'imiter ces artistes qui groupent leurs personnages de façon à ce que le premier plan, seul net et distinct, laisse deviner plus qu'il ne laisse voir les masses profondes des arrière-plans. Nous tâcherons de distribuer avec précision et netteté les diverses parties de cette grande composition. Ce que nous voulons avant tout, c'est

Non fumum ex fulgore, sed ex fumo dare lucem.

Voici comment on raisonnait à cette époque.

La charité est le principe de ce qu'on nomme la perfection chrétienne, parce qu'elle unit l'homme à Dieu, sa fin suprême, et tout être qui atteint sa fin suprême conquiert la perfection.

Tous les hommes doivent pratiquer cette charité qui est l'exclusion de l'inimitié de Dieu ; une charité meilleure est offerte comme conseil à ceux qui voudraient agir plus exclusivement et plus efficacement sous l'influence de cette charité. Ceux qui acceptent ce conseil se nomment religieux.

Quand une fois le religieux possédera cette charité excellente, il lui arrivera naturellement d'accomplir ses œuvres sous l'impulsion de cette force intime et puissante, car, disait saint Augustin, lorsqu'on aime, on agit volontiers pour celui qu'on aime.

Si les œuvres de la charité religieuse sont plutôt une application actuelle de l'intelligence et du cœur à l'étude du Créateur lui-même, nous aurons ce qu'on a nommé la « vie contemplative » ; si au contraire, à raison de cet amour du Créateur, on applique son activité au service de la créature, par des œuvres extérieures, nous aurons la « vie active ».

Ce n'est pas que la première soit moins agissante que la seconde : mais parce qu'on ne juge de la vie que par le mouvement, et qu'aux yeux des hommes les seuls mouvements extérieurs sont saisissables, il est arrivé que la seconde a été appelée exclusivement « active ».

De ces deux vies, la première est plus parfaite, puisqu'elle a pour fin immédiate le Créateur plutôt que la créature ; puisqu'elle met principalement en œuvre les facultés supérieures de l'homme,

les facultés intellectuelles; puisqu'elle est de sa nature plus constante et plus durable, ayant pour objet l'immuable vérité.

Mais serait-il impossible d'ajouter la perfection de la vie active à toute la perfection de la vie contemplative, et de concevoir ainsi une vie composée des deux autres et possédant les excellences de chacune?

Non pas! La vie entière de l'apôtre ou du prêcheur a Dieu contemplé pour objet et pour fin, comme la contemplation; elle se dépense tout entière au bien des hommes, autant que nulle vie active. L'apôtre est plein de son Dieu, et il le communique sans le perdre de vue, ou plutôt il s'en embrase d'autant plus qu'il veut le faire rayonner plus complètement au dehors.

Une telle activité l'emporte manifestement en excellence sur chacune des deux autres: ce fut celle de Jésus-Christ [1], de ses Apôtres, de ses Docteurs; c'est l'activité des anges qui annoncent Dieu sans détourner leur regard de sa face trois fois sainte [2].

Réaliser cette activité fut la pensée et la gloire de saint Dominique, et doit être l'ambition de quiconque ose se réclamer de lui: « aut cum Deo aut de Deo loqui », disait le Patriarche.

Un but si noble réclame clairement une vocation sérieuse chez ceux qui le poursuivent.

Une vocation consiste avant tout dans l'absence d'obstacles trop considérables, eu égard à la nature de la vie à embrasser, et dans une bonne volonté généreuse et éclairée, provenant en même temps et de l'énergie humaine et de la grâce divine. Nos ancêtres y songèrent dès le premier jour. « Dans chaque couvent, disent les Constitutions primitives, le conseil capitulaire choisira trois religieux capables, qui examineront avec soin les postulants, et dans leurs

---

[1] Platon, d'après Albinus, disait même que c'est la vie de Dieu. Albinus, dans son *Introduction aux Dialogues de Platon*, nous dit qu'on y trouve des *Δογματα ων τα μεν επὶ θεωρίας, καὶ τον θεωρητικον βιον εχει την αναφοραν, τα δ'επὶ πραξιν καὶ τον πρακτικον βιον· αμφω δε ταυτα επι τῳ ομοιωθηναι θεω.* PLATONIS, Opp., vol. III, p. 228, édit. Didot.

[2] Inutile de renvoyer le lecteur à saint Thomas. Chacun sait que mieux que nul autre il a précisé la notion de la vie religieuse dans les divers ouvrages où il en parle. Pourquoi ne les lit-on plus?

mœurs et dans leur science, en feront l'objet d'un rapport au Prieur et au Chapitre, et laisseront à celui-ci le soin d'admettre ou de renvoyer les candidats »[1]. Les Papes ont renouvelé souvent cette recommandation salutaire. Clément IV, un grand ami de l'Ordre, et plein pour lui d'une sollicitude éclairée, écrivait, le 24 février 1266, aux définiteurs du Chapitre général: « Relativement aux « vestitions », il faut user de la plus grande prudence, afin de ne pas accepter ceux qui n'auraient qu'une vertu ou une science insuffisantes, et de ne pas attirer ainsi le mépris sur l'Ordre »[2]. Clément IV appartenait au Tiers-Ordre de saint Dominique. Un autre Pontife, qui appartenait à l'Ordre lui-même, et dont on sait la vertu, la prudence et la science consommées, Innocent V, faisait à son tour cette recommandation au Chapitre général, le 10 mai 1276: « Quand il s'agit de recevoir des novices, gardez-vous de trop vous hâter, et sachez procéder avec une sage lenteur, et en examinant avec soin quelle est la science et la vertu de ceux que vous admettez, parce qu'ils doivent devenir des vases d'élection devant le Seigneur »[3].

Il va sans dire que le Chapitre général inscrivait ces conseils parmi ses lois, et chaque Chapitre provincial, se faisant l'écho fidèle du Chapitre général, en imposait la pratique dans les Provinces. Dans la Province romaine en particulier, les Chapitres de 1245, 1300, 1301, 1305, 1306, 1307, et d'autres encore, portent des prescriptions fort sages et très sévères en ce sens, avec des sanctions pénales contre les délinquants.

Il fut spécialement interdit de recevoir des novices trop jeunes, et dès la seconde moitié du XIII^e^ siècle, l'âge fixé pour les réceptions fut de 14 ou 15 ans. Le motif de cette législation est que lorsqu'on se fait sérieusement religieux, on doit agir en connaissance de cause, et pouvoir expérimenter préalablement les moyens et les obstacles: sinon on se préparera des déboires.

---

[1] *Const. O. P.*, Dist. I, c. XIII. — Cf. HUMBERT DE ROMANS, *De off. examinatorum*.

[2] *Bull. O. P.*, t. I, p. 471.

[3] *Bull. O. P.*, t. I, p. 543.

La durée du noviciat fut primitivement laissée à la prudence des Supérieurs [1]. Cependant il fallut bientôt régler définitivement cette question d'une si souveraine importance. Voici donc l'admirable Bulle qu'écrivait le 11 juillet 1236, Grégoire IX, l'ami intime de saint Dominique et de son Ordre: « Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses chers fils, le Maître et les Frères de l'Ordre des Prêcheurs, salut et Bénédiction apostolique. — Ce n'est pas seulement en faveur du candidat, mais aussi en faveur du monastère, qu'un temps de probation (épreuve) a été accordé par les anciens. Il faut que le candidat puisse expérimenter les austérités du monastère, et celui-ci, les mœurs du candidat. Dans la Règle de saint Benoît, il est recommandé de ne pas ouvrir trop vite la porte aux postulants, mais d'examiner, selon le conseil de l'Apôtre, s'il est conduit par l'Esprit de Dieu, et de lui laisser le temps de connaître la voie dure et abrupte qui conduit au Seigneur. Selon la même Règle, on doit dire au candidat: « Voici la loi, sous la- « quelle tu désires combattre; si tu peux l'observer, tu peux entrer; « autrement, tu es venu libre et tu peux repartir libre ». Et nous aussi nous réglons que pendant toute une année, avant la réception de l'habit que l'on donne aux profès, soit avant la profession, les candidats puissent retourner librement dans le monde. Et pour faire disparaître toute ambiguité, comme il arrive parfois que l'habit des novices ne se distingue pas de l'habit des profès, nous ordonnons que l'on bénira l'habit donné au moment de la profession, et ainsi se distingueront l'un et l'autre vêtement Vous avez le zèle des âmes et brûlez de les gagner au Seigneur: il faut néanmoins que la pureté des intentions soit toujours accompagnée de prudence, de peur qu'en cherchant le bien spirituel, on ne mette en péril son salut. C'est pourquoi, par l'autorité des présentes Lettres, nous vous défendons expressément d'obliger quelqu'un à entrer dans l'Ordre, avant la profession, ou pendant l'époque de probation, instituée régulièrement en prévision des faiblesses humaines; de l'engager, par des actes ou par des paroles, à faire profession, et à renoncer nécessairement au siècle; ou d'empêcher qu'un no-

[1] *Const. O. P.*, Dist. II, c. VII. — Cf. Humbert de Romans, *De off. mag. nov.*

vice, durant son épreuve, ne puisse passer à une autre Religion qu'il aurait choisie librement; et ce, nonobstant la décision que vous avez portée, qui est contraire à notre présent décret, et que nous déclarons nulle et de nul effet; ou encore toutes Lettres apostoliques par vous obtenues. Qu'il ne soit permis à personne de violer notre défense et décision »[1].

Innocent IV renouvelle les mêmes prescriptions en juin 1244, par un double décret, et porte des peines sévères contre ceux qui se mettraient en contravention[2]. « C'est que, disent les vieilles Constitutions de l'Ordre, il ne faut pas qu'un jeune homme se trouve sous le joug de la religion par naissance et non par choix »[3]. Elles résument ainsi les devoirs du Maître des novices: « Il doit les instruire des choses de l'Ordre, les encourager à l'église; et les reprendre autant que possible. d'une parole ou d'un signe, lorsqu'ils commettent quelque négligence. Il aura soin de leur procurer, autant qu'il pourra, ce qui leur est nécessaire. Quand les novices demandent pardon de quelque faute ostensible, il doit leur donner une pénitence, ou les proclamer dans le chapitre du noviciat. Il leur apprendra à conserver l'humilité du cœur et du corps, selon ce mot: « Appre« nez de moi que je suis doux et humble de cœur ». Il leur enseignera à se confesser souvent simplement, discrètement; à vivre pauvres, sans volonté propre, et à faire l'obéissance volontaire selon les ordres du Supérieur. Il leur apprendra comment ils doivent se comporter en toutes circonstances, se tenir à leur place; se conduire quand on leur donne ou qu'on leur enlève quelque chose; quand on leur dit une parole bonne ou mauvaise; ...à garder la modestie des regards; ...à prier à voix basse; ...à se prosterner aux pieds de leurs frères, s'ils les ont scandalisés; ...à n'avoir de discussion avec personne; ...à ne pas juger ce qui se fait autour d'eux, ou à interpréter favorablement ce qui leur semble répréhensible, en supposant les intentions bonnes; ...à ne point parler des absents ».

---

[1] *Bull. O. P.*, t. I, p. 90.

[2] *Ibid.*, p. 144.

[3] Dist. I, cap. XIV. Nous entendons par vieilles Constitutions le texte primitif tel qu'on le lit encore aujourd'hui dans toutes les éditions, et par opposition aux commentaires plus modernes.

Enfin, lorsque l'année de l'épreuve touchait à son terme, le supérieur appelait le novice et lui déclarait « que sa profession l'obligerait aux trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, selon la Règle de saint Augustin et les Constitutions des Frères-Prêcheurs, et non point selon ce qui se pratique en tel temps ou en tel lieu » [1]. Telle était la préparation fondamentale.

Si maintenant nous jetons un coup d'œil sur la communauté de Sainte-Sabine, il ne nous sera pas difficile de constater par les faits comment l'on sut y comprendre la vocation du Frère-Prêcheur, qui doit être moine et apôtre, et joindre les austérités des anciennes religions aux devoirs et aux périls également redoutables de la prédication. L'histoire confirmera ainsi les données de la raison et les prescriptions de l'autorité.

Un fait qui frappe en premier lieu, c'est que les candidats de la vie dominicaine se laissent guider par les motifs les plus nobles, les plus élevés.

Les parents font parfois opposition acharnée à la vocation de leurs enfants: nous ne les voyons jamais employer des suggestions ou des violences pour leur faire accepter une vie arbitrairement imposée. Et que seraient-ils venus demander à l'Ordre pour leurs enfants? La richesse? Mais l'Ordre était pauvre, et les Dominicains de ce temps-là étaient des « mendiants » sérieux. Nul ne pouvait y chercher la « pagnotta ». Des honneurs? Mais il existait alors de vieux Ordres, dont la situation était magnifique, à ce point de vue. Les Frères-Prêcheurs se vouaient au sacrifice et à l'abnégation, et ils faisaient honneur à ces promesses dans la pratique de leur vie. Au surplus, les parents des candidats de la vie religieuse à Sainte-Sabine étaient le plus souvent illustres et riches, et avaient entre les mains tout ce qu'ils auraient souhaité pour leurs enfants, à ce point de vue. Enfin, on était alors trop chrétien et trop sage pour oublier jamais que les religieux dont toute la vocation est l'ambition familiale ou personnelle manquent fatalement des deux forces qui doivent coexister à un degré excellent, pour constituer une

[1] *Const. O. P.*, Dist. I, cap. XIV.

vocation religieuse, je veux dire la bonne volonté de Dieu et la bonne volonté de l'homme. On n'y venait guère pour « la carriera ».

Nul non plus ne venait chercher dans la religion un bien-être personnel, qu'il ne pouvait y espérer. Que dis-je? On se donnait à la vie dominicaine précisément parce qu'elle était dure, humble, laborieuse, pleine de veilles et de mortifications. C'est là ce qui tentait les Orsini, les Savelli, les Colonna, les d'Aquin, les Aldobrandini, les Malabranca, les Annibaldi, et tant d'autres, qui abandonnaient tout dans le monde pour l'existence du frère-prêcheur. C'était là leur idéal. S'ils en avaient eu un autre, ils seraient restés dans le siècle. Ce sera un éternel honneur pour la providence et l'humanité, que les Ordres enrichis, paresseux, orgueilleux ne seront jamais choisis que par les ambitieux, les vaniteux, c'est-à-dire par les plus mesquins des hommes [1].

D'ailleurs on savait étudier alors les motifs des vocations.

Parlant de ceux qui furent riches dans le monde, le bienheureux Humbert écrivait ceci: « Ils sont sortis du siècle, mais ils aiment encore les leurs en vrais séculiers, et ils leur donnent leur affection plus qu'au monastère... S'ils abandonnent leurs biens au monastère, ils ne se contentent pas des ressources communes, et ne veulent pas tout mettre à la disposition de tous. Ils se réservent la portion ou la totalité, pour leur vieillesse, pour leur maladie... Ils ont quitté le siècle, et ne sont pas religieux; ou plutôt, ils sont moitié religieux moitié séculiers. C'est à l'un d'eux, ancien sénateur, que le bienheureux Basile disait: « Tu n'es plus sénateur, « mais tu n'es pas encore moine » [2].

[1] Etienne de Bourbon raconte à ce sujet l'anecdote suivante: « Quidam novitius, cum intrasset Ordinem Praedicatorum, et quidam monachi vellent eum extrahere ab ordine quem intraverat et attrahere ad ordinem suum, multa ei obloquendo de ordine quem intraverat, multa excellentia loquendo de ordine suo, quaesivit ab eis si Dominus Jesus Christus dedit nobis formam bene vivendi super omnes, et si ejus actio esset nostra institutio. Qui aiunt: Ita! Ergo, ait ille, cum legerim D. N. J. C. non fuisse monachum album vel nigrum sed fuisse pauperem praedicatorem, volo potius sequi ejus vestigia qnam alterius ». *De dono pietatis.*

Si la vérité historique était libre aujourd'hui comme autrefois, nous demanderions à plus d'un prêcheur ce qu'il pense de cette doctrine.

[2] Humbert de Romans, *In Reg. S. Aug.*, cap. XXII.

A ceux qui arrivaient de la pauvreté du siècle à celle du cloître, et qui, n'ayant pas placé un grand sacrifice à l'entrée de leur carrière, pouvaient être moins forts et plus exposés, le même Dominicain parlait plus sévèrement encore : « On en voit qui sortent de la pauvreté, et cherchent l'abondance dans la religion... Quelques-uns même exigent non seulement l'abondance, mais encore les délicatesses. Saint Jérôme parlant en leur nom dans sa lettre à Népotien, s'exprime ainsi : « Je suis né dans une pauvre maisonnette, dans « une chaumière de campagne ; c'est à peine si je pouvais rassa- « sier de pain grossier ma faim toujours furieuse : aujourd'hui le « froment et le miel me dégoûtent ».

« Parfois aussi ils cherchent les honneurs ; ils veulent être appréciés, eux qui étaient nés pour le mépris... Souvent après avoir gagné leur vie par leur travail, ils veulent ne rien faire dans le cloître... Il leur faut quelquefois tant de remèdes pour leur santé, qu'au lieu de venir dans le cloître pour y consumer leur vie, selon le conseil du Christ, on dirait qu'ils sont venus s'y guérir d'après les consultations d'Hippocrate. On en voit encore qui viennent se faire un nom là où d'autres, illustres dans le monde, cachent leur vie en Dieu avec le Christ. Saint Bernard en parle en ces termes : « Jusqu'ici ils étaient à peine connus dans leur village, dans leur « petit hameau : on les voit aujourd'hui parcourir les provinces, « fréquenter les cours, faire la connaissance des rois, entrer dans « la familiarité des princes » [1].

Les Frères n'oubliaient pas ces enseignements, lorsque plus tard ils étaient entrés plus avant dans la vie. « Un jour, dit le *Vitae Fratrum*, un Frère s'imaginait être digne de l'épiscopat, et il se disait ce qu'il ferait, s'il était évêque. Cette pensée l'avait préoccupé durant toute sa méditation après Matines. Mais c'était malgré lui, et il condamnait lui-même cette préoccupation, et il priait Dieu avec larmes de le conserver dans la pauvreté évangélique qu'il avait promise, loin des honneurs et des richesses. A la fin, il s'endormit, et il crut voir l'Esprit de Dieu lui apparaître, qui lui disait : « L'affection des parents selon la chair, la faveur populaire,

---

[1] Humbert de Romans, *op. cit.*, cap. XXIV.

« la malice des temps, les soucis domestiques, la perte des biens « spirituels, le scandale de l'Ordre, l'incertitude de la fin dernière, « doivent être des motifs suffisants pour fuir les dignités; car il « est écrit: Un jugement très sévère est réservé à ceux qui com- « mandent ». Le Frère se réveilla à ces mots et les écrivit de sa main » [1].

« Une autre fois, un Frère tout en marchant, se demandait ce qu'il ferait, s'il était évêque, et voilà que tout à coup il tomba dans un fossé plein de boue. Revenant alors à lui, il se dit à lui-même: « Levez-vous, Monseigneur l'Evêque! C'est bien fait! A un tel prélat « convenait un tel endroit ». Et peut-être disait-il vrai. Si sa pre- mière pensée s'était réalisée, il serait tombé dans la boue de nom- breux péchés » [2]. L'histoire est au moins bien trouvée.

Quand un religieux était fait évêque à cause de ses vertus, l'Ordre en souffrait. « On racontait une fois au bienheureux Jourdain qu'un Frère fort connu par ses vertus et sa science allait être fait évêque. Il repondit: « J'aimerais mieux le voir dans le cercueil et « porté en terre, qu'élevé sur le siège épiscopal » [3].

Il pouvait arriver encore que quelques-uns fussent élevés à ces dignités pour des motifs mondains. On se rappelait alors des récits comme le suivant: « Un jour le bienheureux Jourdain arriva dans une grande assemblée d'évêques, et on lui demandait comment des évêques choisis dans les Ordres religieux se conduisaient moins dignement, il répondit: « C'est à vous la faute. Tant que ces per- « sonnages ont été dans notre Ordre, nous les avons corrigés comme « il convenait. C'est vous qui les avez délivrés, et c'est chez vous « que se produisent leurs insolences. J'ai vécu de longues années « dans l'Ordre, et il ne me souvient pas que le Pape, un Légat « ou un Chapitre, ait jamais demandé de se faire indiquer un bon « Evêque. C'est par amour des parents, et pour des motifs encore « moins spirituels, qu'ils les choisissent à leur gré. La faute n'en « est pas à nous » [4].

---

[1] *Vitae Fratr.*, P. IV, cap. XXII.
[2] *Vitae Fratr.*, *loc. cit.*
[3] *Vitae Fratr.*, P. III, cap. XLII.
[4] *Vitae Fratr.*, *loc. cit.*

Ces enseignements étaient nécessaires à Rome plus qu'ailleurs. Le voisinage des Pontifes romains pouvait provoquer plus facilement des ambitions; on pouvait aspirer à des charges, à des titres impossibles ailleurs. Assurément les Pontifes avaient raison de choisir leurs serviteurs chez les religieux, et nous verrons quelles marques illustres de confiance ils donnèrent à la communauté de Sainte-Sabine: mais ce fait même pouvait être une tentation pour les ineptes. De là les avertissements du bienheureux Jourdain, d'Humbert de Romans, de Thomas d'Aquin [1].

Il était important que nulle préoccupation semblable ne sollicitât ceux qui se donnaient à la vie dominicaine. Gérard de Frachet énumérant les motifs pour lesquels on revêtait l'habit des Frères-Prêcheurs, nous apprend qu'on se décidait tantôt par la considération de la vanité du monde, tantôt sous l'action brûlante de la parole divine prêchée par les Dominicains; souvent on était touché et entraîné par l'exemple de leurs vertus; souvent encore la pensée de la mort, la crainte des châtiments éternels mettait dans les âmes assez de générosité pour leur faire embrasser les moyens les plus sûrs de salut. Quelquefois une révélation mystérieuse parlait à leur âme; d'autres fois, ils entraient par amour de la Vierge, dans l'Ordre qui lui était si spécialement consacré. Rien de plus noble et de plus pur que ces motifs de vocation.

Cependant, toute vocation ne suffit point pour toute vie religieuse. De même que chaque Ordre a son caractère et son but particuliers, de même chaque vocation doit revêtir certaines conditions particulières quand il s'agit de choisir un Ordre, pour y servir Dieu et le prochain. Tel fera un saint religieux parmi les enfants de saint Bruno, qui sera son Prêcheur lamentable.

Dans l'Ordre de saint Dominique, on exige avant tout une vertu très éprouvée. Dans un Ordre où les religieux vivent loin du monde, ou bien, s'ils vivent dans le monde, y sont occupés à des œuvres en soi peu éclatantes, tel que l'enseignement, la pratique des œuvres de charité, etc., on rencontrera nécessairement des périls bien moins fréquents et pressants: le Frère-Prêcheur est appelé

---

[1] Cf. 22^{ae}, q. 185, a. 1.

par sa vocation à un ministère qui le place en évidence, et le jette dans un monde bruyant. Si le succès couronne son zèle, le danger ne fait qu'augmenter. On comprend ainsi pour quels motifs saint Dominique voulut que ses enfants fussent en même temps moines et prêcheurs, les observances monastiques devant protéger l'apôtre contre les illusions et les distractions.

Une autre condition également requise, c'était la possession ou la capacité de la science sacrée. Il fallait que le Prêcheur fût instruit, parce qu'il devait instruire les autres. A l'instruction il devait joindre la douceur et la force du caractère, un esprit judicieux et flexible, toutes qualités indispensables à celui qui doit dans une mesure quelconque diriger l'intelligence ou le cœur de ses semblables, y faire pénétrer efficacement l'amour du vrai et du bien.

Pour ces motifs, saint Dominique, le bienheureux Jourdain, le bienheureux Réginald prêchaient plus volontiers dans les grands centres intellectuels, Paris et Bologne. Il avait été décrété que le Chapitre général, qui alors se célébrait chaque année, se tiendrait alternativement dans l'une ou l'autre de ces deux villes. Assurément le motif que nous invoquons ne fut nullement étranger à cette résolution des premiers Dominicains.

C'est en effet dans les deux universités que se firent les plus belles conquêtes. Saint Dominique et les premiers Prêcheurs y employaient la prédication et la prière, et Dieu bénissait leurs efforts. Le bienheureux Jourdain donna à plus de mille novices l'habit religieux, et le plus grand nombre de ces jeunes gens lui vint des universités. C'étaient des canonistes, des théologiens, surtout des élèves ès arts qui se donnaient à l'Ordre. « Comme on demandait une fois au bienheureux Jourdain pourquoi les « artistes » entraient fréquemment dans l'Ordre, tandis que les théologiens et les décrétistes se donnaient plus rarement, il répondit : « Les paysans « s'enivrent plus facilement avec le bon vin, parce qu'ils sont ha- « bitués à ne boire que de l'eau. Les nobles et les bourgeois au « contraire ne trouvent aucun vin trop fort, parce qu'ils y sont « habitués. Les artistes boivent toute la semaine l'eau d'Aristote « et des autres philosophes, et quand arrive le dimanche ou une « fête, ils boivent la parole vivante du Christ et des saints, et aus- « sitôt ils se trouvent pris et enivrés du vin de l'Esprit-Saint, et

« ils donnent alors non seulement leurs biens, mais encore leur « personne. Pour les théologiens, ils entendent souvent ces doc- « trines, et il leur arrive comme au pauvre sacristain, qui, à force « de passer devant l'autel, finit par s'y comporter avec moins de « respect, et lui tourne le dos fréquemment, tandis que tout le « monde s'incline » [1].

Rien de plus providentiel que ce genre de vocation.

L'Ordre de saint Dominique, dans les desseins de Dieu, devait opposer au rationalisme antichrétien ce que j'oserais appeler le rationalisme chrétien, c'est-à-dire l'explication rationnelle de l'affirmation dogmatique. Le rationalisme païen menaçait le monde, à l'époque où naquit l'Ordre des Frères-Prêcheurs: pour lui répondre efficacement, il ne suffisait plus de lui opposer les simples affirmations de la théologie positive, quelque démontrées qu'elles fussent par les preuves extrinsèques: il fallait saisir cette affirmation, la disséquer, l'analyser, et montrer aux yeux ce qu'elle renfermait en elle-même de lumière et d'harmonie. Ceci était la théologie scolastique.

Or c'est un païen, c'est Aristote, qui créa, ou du moins codifia la méthode, et trouva dans son génie des forces telles que nul avant ni après lui ne fit un usage plus vaste et plus profond de sa raison. On conçoit dès lors que les disciples du Philosophe fussent plus facilement prédestinés à une vocation dominicaine.

Les fondateurs de l'Ordre, Dominique et ses premiers successeurs comprirent merveilleusement ce point de vue, et quand ils rencontraient un jeune homme, doué de cette force du cœur et de l'esprit, ils ne se donnaient pas de repos qu'ils ne l'eussent conquis à l'Ordre, par leurs prières et leurs conseils.

Toutefois, il fallait d'autres conditions encore pour une vocation dominicaine. A raison des observances monastiques, dont le bienheureux Dominique ne voulut jamais diminuer l'austérité, et auxquelles il ajoutait les labeurs pénibles de l'apostolat, il fallait des santés suffisantes. Un supérieur qui n'eût pas tenu compte de cette exigence, eût créé fatalement dans l'Ordre la nécessité de

---

[1] *Vitae Fratr.*, P. III, cap. XLII.

sacrifier ou la fin de l'Ordre qui est l'apostolat, ou les moyens désignés par saint Dominique. Parce qu'on était profondément persuadé que mieux vaut un petit nombre de bons religieux, que mille religieux impuissants de corps ou d'esprit, on ne s'éloignait jamais des sages prescriptions fixées par saint Dominique sur ce point capital.

Enfin, parce que le Dominicain devait vivre en même temps et de la vie de communauté et de la vie de solitude, le novice devait apporter un tempérament gai et joyeux. C'était d'ailleurs le caractère de saint Dominique, du bienheureux Jourdain et des premiers chefs de l'Ordre qui alliaient si merveilleusement l'austérité et la joie sainte.

Déjà nous avons parlé de l'aménité de saint Dominique. Le même caractère se retrouve dans les actes et les paroles du bienheureux Jourdain. Il suffit de lire dans le *Vitae Fratrum* le chapitre où l'on a recueilli un certain nombre de ses bons mots, pour s'en convaincre pleinement [1]. C'était d'ailleurs pour lui une question de principe: « Une fois Maître Jourdain conduisait avec lui de nombreux novices qu'il avait reçus dans une localité où les Frères n'avaient pas encore de couvent. On s'était arrêté dans un hospice, et le bienheureux Jourdain récitait Complies avec les novices et ses autres compagnons, lorsqu'un novice se mit à rire, et bientôt tous les autres en firent autant, et de toutes leurs forces. L'un des compagnons du Général leur faisait signe de rester sérieux, mais ils n'en riaient que plus fort. Alors, Maître Jourdain fait cesser Complies, et après avoir dit « Benedicite », il se tourna vers son compagnon et lui dit: « Mon Frère, qui vous a fait Maître de nos « novices? De quel droit les corrigez-vous? » Puis se tournant vers les novices, il leur dit: « Mes très chers, riez tant que vous pourrez, « et ne vous gênez pas à cause de ce Frère. Je vous donne la per- « mission. Vous avez raison de vous réjouir et de rire, puisque vous « voilà sortis des prisons du démon, puisque voilà brisés les liens « terribles qui vous ont retenus captifs tant d'années. Riez donc, « mes très chers, riez ». Ces paroles remplirent les Frères de

[1] *De prudentibus responsis et verbis ejus*, P. III, cap. XLII.

consolation spirituelle, et ils ne purent plus rire immodérément » [1].

Quiconque voudra se donner une idée complète de cette joie et de cette austérité, devra étudier les physionomies qu'a peintes Fra Angelico à San-Marco de Florence. La réforme de San-Marco, peut-être le prouverons-nous un jour, fut une reproduction merveilleusement fidèle de l'époque primitive. Or on y remarque la même alliance entre la mortification et la joie sainte, et l'une et l'autre rayonnent incomparablement sur ces figures que nous a laissées Fra Angelico, toutes figures originales et vraies, qu'il voyait de son temps, autour de lui. Et si, parmi toutes ces physionomies, nous devions signaler celle qui porte le mieux ce double caractère, nous indiquerions spécialement celle du bienheureux Jourdain, que notre incomparable artiste a peinte dans la salle capitulaire, au-dessous de la grande scène du crucifiement. Jamais cet idéal dominicain n'a été mieux et plus complètement exprimé que dans cette délicieuse figure.

Mais, n'anticipons point, et revenons à notre Sainte-Sabine des premiers temps.

Quand une fois on avait indiqué et déterminé le but qu'il fallait atteindre ; lorsqu'on avait compris qu'il s'agissait de pratiquer cette vie excellente entre toutes qui consiste dans l'union intime de l'action avec la contemplation, de sorte que la première, au lieu de nuire à la seconde, en soit plutôt la conséquence et le résultat, comme le rayon procède du soleil, on se mettait hardiment à l'œuvre pour la réalisation de cet idéal ; et avant tout on se préoccupait de créer dans l'âme du prêcheur une immense charité, car on savait bien avant la naissance de la physique moderne, que la lumière procède de la chaleur. « Un jour, un clerc demanda à saint Dominique en quels livres il avait étudié. Il l'avait sans aucun doute entendu prêcher excellemment et interpréter avec profondeur les Ecritures. Le Serviteur de Dieu lui répondit qu'il avait plus étudié dans le livre de la charité que dans aucun livre. Il avait raison,

---

[1] *Vitae Fratr.*, P. III, cap. XLII.

car c'est là le livre qui apprend toute science » [1]. La raison de cette doctrine est universelle. C'est la passion qui fait l'éloquence proprement dite [2], et dans les doctrines saintes, c'est la charité qui produit la passion. « Tous doivent posséder la charité, dit Humbert de Romans, mais surtout le prédicateur. « Quand même je par-« lerais la langue des anges et des hommes, si je n'ai pas la cha-« rité, je ressemble à un airain retentissant, à une bruyante « cymbale », qui sert aux autres et les appelle, mais qui s'use et se détruit elle-même. « Or que sert-il à l'homme de gagner le monde « entier, s'il se perd lui-même? » Sans doute le prédicateur doit être instruit surtout dans la science du salut, puisque, comme saint Luc nous l'apprend de saint Jean, « il doit donner la science « du salut à son peuple ». Il est cependant incontestable que cette science peut manquer, et que la charité peut instruire elle-même. Au surplus, il appartient au prédicateur d'enflammer plutôt que d'instruire, et comment saura-t-il enflammer s'il ne brûle pas, si la charité ne met du feu dans ses paroles et n'en fait des torches ardentes? Enfin, le plus grand vice d'un prédicateur, c'est la torpeur et la paresse: or la charité réveille, excite le prêcheur..., qui dès lors ne cherche plus son bien-être, mais la gloire de Jésus-Christ » [3].

Ces nobles doctrines régnaient alors dans tout l'Ordre. C'était le cœur de saint Dominique qui rayonnait ainsi lumière et chaleur. Quand un Frère était mis à mort pour la foi, c'était une fête pour les Frères [4]. Il y avait alors un élan, un courage, et par suite une indépendance vis-à-vis du monde, qui ne furent plus égalées depuis lors, si ce n'est peut-être à l'époque et par les disciples de Jean Dominici et de Savonarole.

Pour atteindre ce but, il fallait avant tout écarter les obstacles qu'opposent les faiblesses humaines. Ces obstacles étaient signalés avec soin et détail, et l'on racontait de nombreuses légendes pour

---

[1] *Vitae Fratr.*, P. II, cap. XXV.

[2] Voir les *Souvenirs de Berryer*, par Mme Joubert. L'histoire de la prédication confirme pleinement cette doctrine.

[3] *In Reg. S. Aug.*, cap. VIII.

[4] Quand Frère Conrad fut tué, on raconta qu'il avait été « feliciter martyrizatus ». Cf. *Vitae Fratr.*, édit. Cormier, p. 159.

rappeler la nécessité de les vaincre, et les châtiments infligés par Dieu dans l'autre monde à ceux qui se montraient négligents.

Dans le *Vitae Fratrum*, se lit un chapitre intitulé : « Des peines du purgatoire infligées aux Frères, pour diverses affections »[1]. Gérard de Frachet y raconte treize histoires, et en résume ainsi la morale : « De ce que nous venons de dire, il résulte que les Frères, à la mort et après leur mort, furent gravement punis, pour des affections trop grandes envers les parents, pour une complaisance illégitime dans une belle voix, pour des curiosités recherchées dans les édifices, pour un amour trop tenace des livres, pour une trop grande avidité dans les quêtes, pour un trop vif empressement dans le boire, pour une négligence à se confesser, pour irrévérence vis-à-vis des Supérieurs, pour des distractions trop nombreuses dans les choses du siècle, pour méconnaissance de bienfaits, pour des soins exagérés du corps, pour des légèretés de paroles, pour excès d'activité même dans les choses qui semblent utiles, et pour d'autres motifs encore, qui à nous semblent de si petite importance. Il faut donc nous en préserver, et si peut-être nous sommes coupables, il faut brûler, il faut trancher en ce monde, afin qu'il nous soit pardonné dans l'autre »[2].

Au surplus, on ne s'en remettait pas uniquement à la justice de Dieu, pour punir certains délits ; et outre les peines indiquées dans les Constitutions de l'Ordre, les Supérieurs locaux, et, dans les temps primitifs, les Prieurs eux-mêmes avaient le droit d'expulser les incorrigibles. Dans la Province romaine il fut longtemps et saintement fait usage de ce pouvoir ; et les actes de ses chapitres abondent en témoignages sur ce point. Dans le Chapitre d'Arezzo de 1271, sur onze coupables, quatre sont condamnés à la prison et sept à l'expulsion. Les Chapitres de 1243, 1253, 1258, 1271, 1283, 1301, 1309 et d'autres renferment des indications nombreuses[3]. Le couvent de Sainte-Sabine, en ses belles époques, obéissait lui-même à cette pénalité. Plusieurs des assemblées capi-

---

[1] *De poenis purgatoriis Fratrum propter diversas affectiones*, P. V, cap. V.

[2] *Vitae Fratr.*, P. V, cap. V.

[3] Pour l'Ordre en général cf. *Bull. O. P.* : *De consensu Bullarum*, XII.

tulaires que nous venons de rappeler se tinrent à Sainte-Sabine, comme on le sait. Il faisait bon se rappeler la justice en même temps que la miséricorde, dans les cloîtres qu'avait habités saint Dominique. On y était naturellement plus disposé à respecter et à faire respecter son œuvre.

Rien de plus hygiénique à tous les points de vue que cette législation ancienne qui autorisait les Supérieurs à expulser les indignes. Il est des miséricordes, il est des lenteurs fatales qu'on prévenait ainsi, et on sauvait le bien en châtiant ou en écartant le mal.

Prétendre que ces pénalités ou leur application sont peu honorables pour un Ordre religieux, c'est une grande erreur. Dès que la vie religieuse ne rend ni invincibles ni impeccables ceux qui l'embrassent, il est logique et juste qu'elle puisse se préserver elle-même, et tant qu'on la verra repousser le mal de son sein, on restera persuadé qu'elle possède assez de forces pour vivre. Quand le phénomène contraire se produit, il faut désespérer de la vie, ou conclure que si jamais cette institution a paru se mouvoir, ce n'était pas d'un mouvement organique et vital, mais d'une activité simplement extérieure et mécanique.

Essayons de préciser en quoi consistaient dans la pratique ces austérités du cloître dominicain.

On se rappelait alors très clairement que parmi les conseils de perfection, les uns sont essentiels dans la vie religieuse en général, une fois qu'on se l'est imposée: ce sont les conseils de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, qui dépouillent l'homme des biens extérieurs, des joies de son corps, et des orgueils de sa volonté. D'autres conseils, renfermés dans les règles spéciales de chaque Ordre, sous le nom de Constitutions, observances, etc., servent à la pratique excellente des premiers.

Naturellement, on veillait avant tout à la pratique exacte et rigoureuse des premiers.

La pauvreté était encore pratiquée dans toute sa rigueur primitive chez les Frères de Sainte-Sabine, à une époque où les possessions en commun, et même ce qu'on appelle la « vie privée », avaient été introduites dans l'Ordre par la nécessité ou le malheur des temps.

L'an 1423, Martin V nous apprend que la communauté de Sainte-Sabine vivait encore de pures aumônes, et par conséquent ne possédait pas encore des biens immeubles, sauf un jardin près du couvent. Nous verrons ailleurs que l'héroïsme de ces autérités dura jusqu'à une époque plus récente encore [1].

On sait comment se pratiquait alors la vie du mendiant. Les récits de Sœur Cécile et des historiens primitifs nous ont déjà appris que les Frères étaient envoyés à la quête deux par deux. Ils demandaient du pain, du blé, du vin. Tous les Frères, sauf le Prieur, et plus tard les Lecteurs, pouvaient être envoyés à la quête. Saint Dominique, le bienheureux Jourdain, et tant d'autres l'avaient d'ailleurs pratiquée spontanément, et le Chapitre général de 1245 avait commandé aux Frères de mendier leur pain, en signe de pauvreté [2], dans les localités où ils habitaient.

On désignait pour chaque couvent un territoire dans les limites duquel il pouvait mendier; et parce que le religieux donnait le bien spirituel de la vérité aux peuples à qui il demandait un peu de pain, ce territoire s'appelait « praedicatio ».

Toutes les aumônes étaient mises entre les mains du procureur, qui devait rendre compte des recettes et des dépenses chaque mois, ou du moins chaque trimestre [3]. Le procureur devait distribuer les aumônes à la communauté.

On raconte de nombreuses anecdotes au sujet des quêtes, et elles sont toutes intéressantes, quoique à un point de vue bien différent de celles qu'on a inventées plus tard à la charge des Fils de saint François.

« La noble comtesse qui possédait le château appelé Anguillaria, près de Rome, était fort dévouée à l'Ordre, et méritait toute créance. Elle raconta elle-même au Prieur de Viterbe qu'un jour deux Frères

---

[1] Tous les grands religieux ont compris l'importance de la pauvreté chez les moines. On raconte que pour la leur faire pratiquer, sainte Thérèse demandait une suppression tous les cent ans. Le P. Lacordaire disait un jour à ses religieux : « Mes Frères, si je savais que votre couvent dut s'enrichir même de vos épargnes légitimes, je me lèverais cette nuit, et j'y mettrais le feu aux quatre coins ».

[2] « Fratres in locis ubi habitant, panem petant in signum paupertatis ».

[3] *Cap. prov. an. 1253.* Cf. *Cap. ann. 1258 et 1270.*

convers, Frère Ranuccio d'Orviéto et Frère Dominique de Viterbe, vinrent la trouver dans son château de Capralica, près de Sutri, sur la route de Rome. Selon l'habitude, ils lui demandèrent quelque aumône pour les Frères. Elle leur fit donner, ou plutôt leur consigna de ses propres mains une certaine mesure de farine, haute d'un palme. Les Frères reçurent cette farine avec reconnaissance pour la comtesse, et avec joie pour la communauté. Le soir, quand la comtesse se fut retirée, ils transportèrent cette farine du sac où elle se trouvait dans celui qu'ils avaient apporté avec eux, et, le matin, ils s'en retournèrent au couvent emportant leur farine avec un grand bonheur, parce que en ce moment-là les Frères se trouvaient dans une grande détresse.

« Le lendemain la comtesse vint par hasard à l'endroit où elle avait pris la farine, et elle trouva le sac rempli complètement. Elle se mit en grande colère contre les Frères convers, et commença à les accuser violemment d'orgueil, supposant qu'ils avaient méprisé son aumône de farine, et dédaigné de l'emporter.

« Cependant, peu de jours après, l'un de ces convers revint chez elle. La grande dame le reçut avec des paroles de vifs reproches, lui demandant pourquoi il avait refusé de porter aux Frères la farine qu'elle avait donnée. Le Frère s'étonne et s'afflige de ces dures récriminations; cependant il les supporte avec patience, et assure, selon la vérité, qu'il a emporté la farine. « Comment, « dit-elle, avez-vous emporté cette farine, puisque je trouve mon « sac rempli comme auparavant? » La comtesse nie la vérité, sans le savoir, et le Frère convers l'affirme. La comtesse s'indignait de plus en plus. Cependant, comme le Frère continuait ses assertions et les confirmait par un serment légitime, elle finit par acquiescer et par croire qu'il y avait là un miracle accompli par les mérites de l'Ordre.

« Mais, pour mieux s'en assurer, elle demanda à tous les domestiques et serviteurs si on avait apporté d'autre farine ce soir-là, ou le matin, dans la maison, ou si on avait vu quelqu'un en apporter. Tous répondirent qu'ils n'avaient apporté ni vu introduire aucune farine dans la maison. Il faut donc admettre sans hésitation que Celui qui, sous le prophète Elie, conserva intacte une mesure de farine, voulut conserver et augmenter encore la dévotion et la

piété de la comtesse, en remplissant par sa toute-puissance le sac qu'on venait de vider en partie. Ce miracle a été raconté par le Prieur de Viterbe, qui le tenait de la comtesse et du Frère convers » [1].

« Une autre fois, Frère Jean Colonna, Provincial de la Province romaine, plus tard archevêque de Messine, alla demander l'hospitalité à la même comtesse, dans le même château de Capralica. La châtelaine était ravie de recevoir un hôte si considérable, et elle courut au coffre où elle voulait prendre de l'argent pour faire préparer le souper. Mais voilà que l'ennemi de l'hospitalité, le démon sans doute, vint tout déranger: en vain la comtesse cherche la clé du coffre: impossible de la trouver! En désespoir de cause, elle prend une petite clé avec laquelle jusque-là elle avait tenté en vain plusieurs fois d'ouvrir le coffre. La confiance de la comtesse ne fut pas trompée: voilà que tout à coup le coffre s'ouvre, et elle put recevoir convenablement son hôte et ceux qui l'accompagnaient. On peut croire pieusement qu'on put ainsi ouvrir beaucoup moins à l'aide de la petite clé, que par le secours de Celui qui ferme, et nul ne peut ouvrir; qui ouvre, et nul ne peut fermer. Ceci est d'autant plus vraisemblable que jamais plus à l'avenir on ne put ouvrir avec cette petite clé » [2].

La pauvreté individuelle n'était pas moins austère que la pauvreté commune: on peut même dire que dans la pensée de saint Dominique, celle-ci ne fut si complète que pour favoriser la première. Sur ce point important, il est bon de rappeler les enseignements de l'antiquité, afin de juger sainement des faits que l'on cite trop fréquemment, sans en donner la signification vraie. Nous donnerons la parole à Humbert de Romans, parce que nulle autorité n'est plus grande en ces matières, spécialement au point de vue dominicain, et nous pensons que sa doctrine est à la fois de la théologie et de l'histoire:

« Un Supérieur peut-il permettre à un subordonné de devenir propriétaire? Il ne le peut pas, quelle que soit son autorité. Le

---

[1] *Vitae Fratr.*, P. I, cap. V.

[2] *Vitae Fratr.*, ibidem.

Pape lui-même ne le peut pas. Dans l'Extrav. *De statu monach.: Cum ad monasterium*, on lit: « L'Abbé ne doit pas s'imaginer qu'il « puisse par une dispense autoriser un religieux à devenir propriétaire, parce que l'abdication de la propriété, comme l'observation « de la chasteté, est tellement de l'essence même de la Règle monastique, que nul, pas même le Souverain Pontife, ne saurait donner « une dispense contraire ».

« Le Supérieur peut-il du moins dispenser relativement à l'usage d'un bien? Il faut observer que l'usage d'un bien peut être de deux sortes. Il est un usage qu'on peut appeler « certain » et que nul ne peut empêcher; un autre qu'on appelle incertain, et qu'un Supérieur peut empêcher à son gré. De l'usage « certain », nul ne peut dispenser le religieux, parce que la volonté du religieux doit toujours être soumise au Supérieur, de telle sorte que sur un signe de celui-ci, le subordonné soit disposé à tout résigner.

« Quant à l'usage « incertain », le Supérieur peut dispenser, pour une raison convenable. Mais quelle sera la raison convenable? Il peut y avoir deux motifs à une semblable dispense: la nécessité et l'utilité.

« La nécessité peut être individuelle ou commune. Il pourrait y avoir nécessité individuelle d'accorder à un religieux qui vivrait dans un monastère pauvre et ne pourrait en obtenir ce qui lui est nécessaire, l'autorisation de conserver quelque chose pour subvenir à une nécessité particulière, quoique toujours avec l'intention de tout résigner, dès qu'il en serait requis. Il y aura nécessité « commune » d'accorder à un religieux chargé de pourvoir la communauté, la permission de faire les dépenses nécessaires pour l'entretien et l'usage de tous.

« De même l'utilité pourra être individuelle et commune. Il y aura par exemple utilité individuelle lorsqu'on accordera un livre à un Frère, pour y apprendre des prières ou s'y instruire des choses de sa sanctification, sans qu'il soit chargé d'instruire les autres; il y aura utilité commune, quand on concèdera à un Frère l'usage d'un livre, pour une étude qui sera utile aux autres.

« Mais quoique ces nécessités et utilités soient parfois une cause suffisante de dispense, cependant toute nécessité et toute utilité n'est pas suffisante. Il faut un motif vraiment raisonnable et ma-

nifeste quand il s'agit de dispenser dans les besoins quotidiens par exemple, en ce qui regarde la nourriture et le vêtement. Il faut bien se garder d'accorder facilement des dispenses. Il faut d'abord redouter l'apparence du mal: car il peut arriver que l'apparence du mal subsiste, même quand il y a un motif de dispense. Il faut craindre encore le péril de la conscience, qui se crée facilement des motifs qui n'existent point: l'iniquité se ment à elle-même, quand elle demande des dispenses en ces conditions-là. On doit craindre enfin la contagion. Quand on dispense facilement de la règle pour un bon motif, un autre demande facilement des dispenses sans motif.

« Mais s'il arrive qu'un Supérieur dispense sans motif un subordonné relativement à l'usage incertain d'une chose, le subordonné sera-t-il exempt du vice de propriété, s'il est dans la disposition de tout résigner dès qu'on le lui demandera? Il est exempt du vice de propriété, mais non pas de péché, parce que celui qui dispense abuse d'un pouvoir qui lui a été conféré non point pour la destruction, mais pour la conservation et l'augmentation du bien; et parce que chez celui qui reçoit une telle dispense, il y a avarice, dès qu'il retient près de lui, sans cause raisonnable, un bien dont un autre pourrait profiter, semblable à celui qui avait mis dans un coin de son « sudarium » l'argent qu'il aurait dû faire fructifier. Il aura donc à en rendre un compte rigoureux. Par conséquent, que tout soit commun...

« Cependant on pourrait croire que chacun peut à son gré prendre dans le bien commun, comme dans son bien à soi. Saint Augustin écarte cette erreur quand il ajoute que tous les objets doivent être « distribués » aux Frères... Et il s'agit ici non seulement de la nourriture et du vêtement mais de toutes choses nécessaires... Sur ce point, l'habitude la plus louable est celle des religieux qui ne donnent pas tel vêtement en tel temps déterminé, par exemple, une tunique chaque année, une chape tous les deux ans; mais qui les donnent selon le besoin. Quant à cette autre habitude qui consiste à donner une somme déterminée à des époques fixes, pour acheter des vêtements ou autres choses nécessaires, elle est entièrement condamnable, non seulement parce qu'elle crée une propriété, mais encore parce qu'elle est contraire à la Règle (de

saint Augustin) qui commande de distribuer, non pas de l'argent, mais la nourriture et le vêtement » [1].

Développant ailleurs cette dernière pensée, le même dominicain ajoute avec son merveilleux et perspicace bon sens : « Grâce à cette coutume, on donne le superflu à celui qui n'a besoin de rien ; on ne pourvoit pas suffisamment aux besoins de celui qui a plus d'indigence. Elle introduit en outre la propriété ou l'apparence de la propriété, et il faut éviter l'un et l'autre. Elle fournit l'occasion de dépenser à d'autres usages ce qui a été donné pour des vêtements, et cela contrairement à la volonté de Dieu. C'est une rapine que l'on commet et on ne se pourvoit point de vêtements. Quelques communautés, voulant éviter ces inconvénients et d'autres encore, établissent que ce qui sera donné à un Frère, soit à la maison soit au dehors, en étoffe ou en argent, sera confié aux soins d'un même religieux chargé de les conserver, mais à la condition que rien ne sera jamais adjugé à un autre. Ceci est encore contre la Règle qui veut que tout soit commun. Elle dit en effet que tout doit être conservé ensemble et donné à celui qui en a besoin. Au surplus, cette méthode enlève aux bons religieux le mérite de la confiance en Dieu, qui leur recommande de ne pas songer au lendemain, puisqu'on les pourvoit de vêtements et du reste pour une année, ou pour un temps plus ou moins long... Il y a en outre là une sorte de propriété, car celui qui se fait conserver avec soin un bien chez un autre, n'est pas moins propriétaire que celui qui le conserve chez-soi.

« D'autres communautés, pour sortir de ces difficultés, suivent une autre voie, surtout quand elles sont pauvres : elles autorisent les religieux à se pourvoir auprès de leurs amis ou de leurs parents, quand ils sont dans le besoin. Mais ceci semble pareillement condamnable. Il en résulte en effet une grande inégalité. L'un sait à qui demander, l'autre n'a personne à qui il puisse s'adresser ; l'un reçoit beaucoup et facilement, l'autre n'obtient rien qu'à grand'peine ; l'un reçoit des vêtements superbes, l'autre des vêtements trop misérables... Il arrive aussi, à raison de cette méthode,

---

[1] *In Reg. S. Aug.*, cc. XVIII, XIX.

que les religieux sont obligés de s'occuper encore d'eux-mêmes après y avoir renoncé, ce qui est contraire à cette parole de saint Bernard: « Puisqu'une fois vous avez chargé autrui de s'oc- « cuper de vous, pourquoi retournez-vous encore à vous occuper « de vous? » Enfin cette méthode diminue le mérite de la charité, qui préfère le bien commun au bien particulier... Il faut donc réprouver les trois méthodes dont nous venons de parler, et ordonner que l'on mettra en commun toutes les aumônes données pour des vêtements, afin qu'un seul « vestiaire » pourvoie ensuite aux besoins de tous, selon la recommandation de saint Augustin. On ne saurait mettre en doute que la Providence ne vienne spécialement en aide à ceux qui suivent cette méthode, puisque à ceux qui cherchent la justice, elle promet à la fois la nourriture et le vêtement... Ce qui est vrai du vêtement, l'est encore plus de la nourriture, et nul n'est plus condamnable que ceux qui en religion se procureraient des mets ou des vins particuliers, à l'hospice, à l'infirmerie... » [1].

Ces citations nous apprennent trois choses: d'abord qu'à l'époque même d'Humbert de Romans, tous n'entendaient pas de la même façon la pratique du vœu de pauvreté religieuse; ensuite que jamais l'idéal du meilleur ne se perdit, surtout chez les plus grands religieux; enfin de quelle manière nous devons interpréter certains faits historiques [2], dont on a parfois abusé.

---

[1] *In Reg. S. Aug.*, cc. CX, CXI.

[2] Humbert de Romans ajoute quelques vérités que nous laissons en latin, pour le motif qu'a indiqué Boileau. C'est une autre formule de la doctrine du « perinde ac cadaver ». On pourrait même ajouter que l'ancienne comparaison est moins boiteuse que la plus moderne. « (Perfectorum) est nihil superfluum quaerere, sed solum necessariis et minus quam necessariis esse contentos... Ipsorum est non solum patienter sufferre paupertatem, sed et ipsam amare; propter quod dicuntur pauperes spiritu, id est animo, qui ducuntur ab amore... Dicendum est aliquid de vitio murmuris quod facile solet oriri in claustris contra facta vel dicta majorum... Murmur valde sui diffusivum est, quia sicut porco grinniente alii idem incipiunt: ita murmur unius facile facit alios murmurare... Cum quidam volens ingredi religionem, quaereret a quodam viro sancto quid esset ei faciendum, dixit ei: « Tu et asinus unum estote. Asinus enim quando non habet quid come- « dat, vel quando imponitur hoc vel illud onus, nihil reclamat vel murmurat: ita et religiosus « debet facere ». Psal.: Jumentum factus sum apud te. Per murmur ergo ponitur religiosus

Nous savons maintenant, nous apprenons d'une autorité contemporaine des origines, et parfaitement compétente, pourquoi les Supérieurs recommandèrent si souvent dans le principe la pauvreté rigoureuse; pourquoi les Chapitres généraux et provinciaux prirent tant de déterminations spéciales sur ce point; et si parfois, à raison de circonstances particulières, ils concédèrent en certains cas, l'usage de quelque argent aux religieux, nous saurons quelle était la portée et quelles furent les conditions d'une semblable tolérance. Tous les documents antiques sont d'une merveilleuse harmonie en ces questions. Si nous étudions en particulier les écrits des plus grands religieux, de ceux qui joignaient à une vertu héroïque une clairvoyance complétée par une expérience prolongée de la vie religieuse et par une étude assidue de l'histoire monastique; si nous remarquons l'insistance de leurs conseils et de leurs craintes, nous serons frappés de voir combien l'avenir leur a donné raison, et combien sur ce point il faut une constante et absolue vigilance, pour ne pas se jeter dans les abîmes qu'ils signalaient.

Dans la Province romaine des premiers temps, on respecta comme ailleurs les obligations de la pauvreté, jusque dans leurs rigueurs les plus généreuses. Il semble que dans le principe, nous voulons dire peu après la mort de saint Dominique, on usa parfois de la tolérance signalée par Humbert de Romans, et sans doute pour les motifs qu'il a indiqués lui-même. On lit en effet dans le Chapitre de Pérouse de 1262: « Les Frères ne doivent pas acheter eux-mêmes l'étoffe pour leurs habits; ils doivent la faire acheter par le Vestiaire, même lorsqu'on leur donne de l'argent pour l'acheter » [1].

---

extra statum suum. Ideo dixit Abbas Pastor in Vitis Patrum: « Qui quaerulosus est, mo- « nachus non est ». Ex quo patet quod murmur facit de monacho non monachum...

« Circa hoc nota quod sunt aliqui magis curiosi de exterioribus; majorem interdum dant operam ad sciendum defectum solis et lunae, quam ad cognoscendum defectus animarum suarum... Porro intrinseca hominis perpenduntur per extrinseca: haec enim sunt quae annuntiant de homine. Murmur ergo et contentio exterior indicant vacuitatem intrinsecam, sicut resonantia dolum; item defectum unctionis intrinsecae, sicut rota carri murmurantis ». *In Reg. S. Aug.*, cc. CXIII, CIV, CV. Humbert de Romans analyse infiniment mieux les caractères que La Bruyère ou Théophraste, qui voient surtout les dehors.

[1] « Pannum pro vestibus fratres non emant, sed hoc fiat per vestiarium, etiam ubi pecunia pro vestibus datur ». Cette prescription était la reproduction de celle du chapitre

Mais bientôt la tolérance fut supprimée, parce que sans doute les circonstances qui l'avaient motivée n'existaient plus; parce que peut-être on en avait reconnu les périls, à la lumière de l'expérience.

Et en effet, dans les Chapitres de 1272, 1281, 1283, il est interdit de donner de l'argent aux Frères pour se procurer des vêtements [1]; on doit leur donner les vêtements ou l'étoffe, selon les besoins de chacun.

La défense renouvelée par le Chapitre de 1283 était formulée à Sainte-Sabine même.

Dans le cher couvent se conservait en effet plus vif qu'ailleurs l'amour de ce qu'avait aimé saint Dominique. On l'y avait vu si souvent, lui, « fixer si complètement son amour en Dieu, que, relativement aux choses extérieures, il était complètement détaché des choses grandes, mais encore des choses petites et ordinaires. Il pratiquait la pauvreté dans les livres, dans les vêtements, dans les chaussures, dans la ceinture, dans le « coltellino » qu'il portait rarement, et dans tous les objets de ce genre. Il voulait que tout y fût vulgaire, et souvent il reprenait les Frères, s'il remarquait chez eux quelques curiosités ou quelque recherche en ces sortes de choses » [2].

---

général de 1252: « Volumus et ordinamus ut Fratres non emant sibi pannum, sed per manus vestiarii ematur, sive dentur vestes de communi provisione, sive etiam de licentia praelati dentur alicui pecuniae pro vestibus ».

[1] « Inhibemus ne aliter Fratri de bonis conventus certa pecunia concedatur, sed per Priores vel eorum vices gerentes emi faciant, et fratres indigentes secundum honestatem ordinis, prout facultas permiserit in vestibus provideant opportunis ». *Cap. Prov. Rom. ann. 1272.*

« Praelatis injungimus quod sollicite procurent ut Fratres circa Festum Omnium Sanctorum habeant vestes, nec pro indumentis detur pecunia, sed pannus, ita quod Fratribus indigentibus prius subveniatur: Fratres vero qui alias de vestibus sibi providere possunt, parcant communitati ». *Cap. Prov. Rom. ann. 1281.*

« Nulli pro vestibus pecuniam tradant ». *Cap. Prov. Rom. ann. 1283.*

Le P. Mazetti, après avoir cité les textes précédents, conclut ainsi, mais non pas sous l'inspiration de la logique: « Haec satis ostendunt pecuniam pro vestibus dari in more fuisse Provinciae ». *Monum. et antiq.*, T. I, p. 102. Il faut lire ces paroles de ses propres yeux pour les croire possibles.

[2] *Vitae Fratrum*, P. II, cap. XXIV.

Il ne serait pas impossible de refaire ce que l'on pourrait appeler le trousseau de saint Dominique. Il suffirait d'examiner et de décrire ce qui nous en reste: son Bréviaire

Gérard de Frachet nous a conservé encore une charmante légende dont le théâtre est Sainte-Sabine, et qui nous montre avec quel soin scrupuleux les Frères pratiquaient la pauvreté, mais aussi avec quelle intelligence ils la comprenaient: « Un Frère appelé Martin, homme également distingué par sa vertu et par son savoir, fut persécuté durant trois ans par le démon qui lui apparaissait sous diverses formes, pour l'effrayer. Maître Jourdain, homme de sainte mémoire, l'avait conduit avec lui à Rome; et, un soir que ce religieux lisait dans sa Bible qui était belle, le démon arriva sous la forme d'un petit moinillon très noir, et se mit à gambader devant lui, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, en disant: « Idole! Idole! » Le Frère lui demanda pourquoi il tenait ce langage. Le démon répondit: « C'est parce que tu as fait ton Dieu de cette « Bible ». Le Frère reprit: « Pourquoi me persécutes-tu avec tant « d'acharnement? » Le démon répliqua: « Parce que tu m'appar- « tiens tout entier ». Puis il s'en alla. Alors le Frère, tout épouvanté, bien qu'il n'eût conscience d'aucun péché, alla trouver Maître Jourdain et lui raconta tout ce que le démon lui avait dit et fait, et il ajouta: « Je ne vois pas ce qu'il peut me reprocher, « si ce n'est cette Bible. Je vous l'apporte donc: faites-en ce qu'il « vous plaira ». Mais le vénérable Jourdain, comme éclairé de Dieu, et comprenant l'astuce de l'ennemi, qui voulait par ce moyen empêcher l'étude de ce Frère et le bien des âmes, lui dit: « Et moi, « au nom de Dieu, je te la donne, afin que tu en profites ». Dès lors, le démon cessa de persécuter le Frère, parce que ce Frère avait été humble et que le Serviteur de Dieu avait prié pour lui » [1].

---

qui est à Rome, sa chaussure qui est à Montpellier, son couteau qui est à Florence; sa chape, sa tunique, etc., dont on conserve des fragments en divers endroits. Cette tâche pourra sourire un jour à quelqu'un de ses enfants.

[1] *Vitae Fratr.*, P. IV, cap. XV.

Le récit suivant nous apprendra avec quelle rigueur était puni le vice de propriété: « Il y avait un Frère convers, plein de zèle pour les choses temporelles, et indifférent pour les choses spirituelles. Il s'était approprié quelque argent, à l'insu des Supérieurs. Or il tomba malade, le mal fit des progrès, et bientôt le Frère se trouva aux portes de la mort. Le Maître des Frères convers s'approche de lui et l'exhorte à se confesser. Le Frère répondait: « Ce n'est pas encore le moment; quand le moment sera venu, je vous

La vertu de pureté qui détache l'homme de ses propres sens était pratiquée avec un amour non moins vigilant. Toutes les mortifications de l'Ordre, les jeûnes, les veilles, le silence, l'abstinence perpétuelle avaient pour but d'affaiblir l'ennemi. Une doctrine sévère tenait en haut les esprits et les cœurs, des précautions nombreuses préservaient chacun contre soi-même et contre les autres, enfin les exemples des grands religieux encourageaient dans l'amour exclusif, généreux, de ce qui est plus grand et plus pur. C'était d'ailleurs dans l'éclat de cette pureté irréprochable que la prédication trouvait l'une de ses plus grandes forces, et l'Ordre des Prê-

---

ferai appeler ». Tous les religieux qui venaient le visiter lui donnaient le même conseil de recourir à la pénitence : mais, lui, il faisait la sourde oreille et méprisait ces avis. Cependant la maladie suivait son cours, et bientôt le malheureux perdit la parole. Le Prieur, fort inquiet sur son salut, vint à lui, le priant avec instance de se repentir, et de montrer quelque douleur au moins par un signe. Mais pendant que le Prieur lui parlait ainsi avec douceur, le malade lui faisait, avec la main, signe de s'éloigner. On aurait dit que le temps de la pénitence était fini pour lui. Quelques instants après, il expira sans confession et sans communion. Il fut néanmoins enseveli dans le cimetière des religieux. Mais voici qu'un autre Frère, entrant un jour dans la cellule du défunt, pour y habiter, trouve cachés dans le lit vingt-trois écus d'or, qu'il remit immédiatement au Prieur. Le fait fut porté à la connaissance du Visiteur du couvent, qui déclara le défunt coupable du crime de propriété, et indigne de la sépulture ecclésiastique. Il ordonna que le cadavre fût retiré de sa tombe, et, en présence de toute la communauté, jeté hors du cimetière, et enseveli comme une bête de somme : « et sepultura asini... sepultus est ». On jeta avec lui dans la fosse les vingt-trois écus, pendant que tous les religieux présents disaient : « Que ton argent périsse avec toi ! ». Taeg., *Chron. maj. mss.*

Cette rigueur primitive de l'Ordre au sujet de la pauvreté commune, et, à plus forte raison, de la pauvreté individuelle, jointe aux explications que nous a données Humbert de Romans, nous indiquent, disions-nous, comment il faut interpréter certains faits et certains textes anciens. Parlant de saint Thomas d'Aquin, Ptolémée de Lucques nous dit : « Infirmatus est (D. Th.) ad Molariam, in domo D. Card. Ricardi de Tertiana, secumque infirmatus est fr. Reginaldus, cui fr. Thomas misit reliquias B. Agnetis, quas secum ferebat de Urbe... et curatus est. Propter quam causam disposuerat singulis annis facere festum solemne de ipsa, cum bona refectione Fratrum, quod et illo anno fecit Neapoli, sequenti vero transiit ad Dominum ». *Hist. Eccl.*, lib. XXII.

Concina ajoute : « Asserunt itaque nummicolae D. Thomam peculium suum conflasse ex proventu cathedrae quam Neapoli moderabatur. Hanc vero calumniam propulsat vel ipsum regium diploma, in quo stipendium solvi mandatur non ipsi D. Thomae Aquinati, sed sui conventus Priori, vel ejusdem nuntio seu procuratori, vel syndico, ut vocant...

« In Regesto Caroli Primi, anno 1274, fol. 1° : « Cum religiosus vir fr. Thomas de « Aquino, dilectus noster, apud Neapolim in theologia legere debeat, nos volentes sibi

cheurs, l'une de ses meilleures gloires. Saint Dominique en avait fait l'objet d'une recommandation spéciale dans son Testament, et il avait mérité lui-même que le lis fût placé à côté de la palme dans son écusson.

Ses enfants imitèrent ses exemples et suivirent ses leçons ; et pour ne signaler que des hôtes de Sainte-Sabine, voici le bienheureux Jourdain qui repousse les sollicitations lubriques des complices de Frédéric, voici Thomas d'Aquin qui va déjouer les suggestions de Satan, voici Frère Dominique d'Espagne... Le *Vitae Fratrum* nous raconte « d'après des témoignages dignes de foi, dit-il, que Frère Domi-

---

« exhibere subsidium in expensis, et propter hoc de una uncia aureî ponderis generalis, « pro quolibet mense, quamdiu ibidem legerit, sibi provideri velimus, fidelitati vestrae, sub « poena dupli quantitatis ipsius praecipiendo mandamus, quatenus ad requisitionem Prioris « Fratrum ejusdem Ordinis in Neapolî, vel certi nuntii ejus, de praedicta uncia auri ad « generale pondus, singulis mensibus, donec idem fr. Thomas ibidem legerit, praedicto « priori, vel ejus certo nuntio pro eodem per dohanarios, de proventibus dohanae, quam « anno praesenti primae indictionis exercent, quae sunt et erunt, per manus eorum sine dif- « ficultate qualibet satisfieri faciatis, recepturi praesentes litteras, et de his quae dederitis « idoneas apodissas, non obstante mandato aliquo vobis facto, per quod effectus prae- « sentium impediri valeat vel differri, sciturî quod si dilationem, vel defectum ultra « debitum commiseritis in executione praesentium, praeter dictam poenam dupli, quam a « vobis extorqueri infallibiliter faciemus, indignationem nostram exinde incurretis. Datum « Neapoli, mense octobris, 16 ejusdem anni ».

Concina rapporte ce document et en fait l'historique dans son *Commentarius* sur la Congrégation du bienheureux Salomoni.

Au surplus, saint Thomas nous a appris comment il comprenait la pauvreté religieuse, et, assurément, il n'était point homme à ne pas faire ce qu'il croyait. Il se fait cette objection : « Divitiae communes quodammodo pertinent ad singulos qui sunt in communitate. Unde Hieronymus dicit de quibusdam loquens : « Sunt ditiores monachi quam fuerant sae- « culares. Possident opes sub Christo paupere, quas sub locupleto diabolo non habuerunt. « Suspirat eos Ecclesia divites, quos tenuit mundus ante mendicos ». Sed quod aliquis habeat divitias proprias derogat perfectionis religionis : ergo etiam perfectioni religionis derogat quod aliquid in communi habeatur ». Le saint Docteur répond : « Verbum Hieronymi habet locum ubi sunt superabundantes divitiae quae habentur quasi propriae, vel per quarum abusum etiam singuli de communitate superbiunt et lasciviunt. Non autem habet locum in divitiis moderatis communiter conservatis, ad solam sustentationem vitae, qua singuli indigent. Eadem enim est ratio quod singuli utantur iis quae pertinent ad necessaria vitae, et quod communiter conserventur ». *Sum.*, 22ae, q. 188, art. 7. Il serait facile d'indiquer les lieux parallèles. La dernière phrase du texte cité est de la plus haute importance et explique tout ce qui à première vue peut réjouir les « Nummicolae » dans les faits anciens.

nique ayant fait chasser de la cour les histrions et les femmes de mauvaise vie, l'une de ces dernières, également effrontée et séduisante, accepta de tendre des embûches au saint religieux. Elle fit semblant de venir se confesser, et apporta au tribunal les plus instantes sollicitations. Frère Dominique, voyant l'astuce et l'impudeur de cette femme, lui répondit: « Je ne suis pas habitué à ces choses; « puis je suis vieux et glacé ». Il lui commanda pourtant de revenir le lendemain, et de préparer un endroit secret pour l'entrevue. Il se mit lui-même à faire les préparatifs: il alluma un grand feu, et quand cette femme se présenta, il s'étendit dans le brasier et l'invita à venir à lui. Voyant ce courage, et émerveillée de constater que le feu n'atteignait le saint homme ni dans ses membres ni dans ses vêtements, elle resta hors d'elle-même, et se mit à pousser des cris, ce qui fit connaître le miracle à un grand nombre de personnes » [1].

Et le même ouvrage ajoute: « Nous en connaissons beaucoup, par nous-même ou par ouï-dire, qui par amour de la pureté, triomphèrent de très grands périls » [2]. Le bienheureux Nicolas de Juvenazzo, que nous allons retrouver Provincial de la Province romaine, résumait ainsi les sentiments des Frères et les siens: « Un jour que ce saint et prudent religieux était à Naples, il s'endormit un peu après Matines, et il lui sembla qu'il disait aux Frères réunis au chapitre: « Mes Frères, la pensée de nos Pères qui ont fondé cet « Ordre, a été de ne jamais l'abandonner, ni pour les tentations « des sens qui sont séduisantes, ni pour les tentations du monde « qui sont vaines, ni pour les persécutions des démons ou des « hommes qui sont fastidieuses: mais de tout surmonter, par amour « du Christ ». Le bienheureux Frère se lève alors et raconte son rêve à tous les religieux » [3].

Enfin la vertu d'obéissance n'était ni moins recommandée, ni moins lumineusement enseignée.

De même que la pauvreté et la chasteté pouvaient rencontrer des difficultés spéciales chez des religieux appelés à paraître dans

---

[1] *Vitae Fratr.*, P. IV, cap. IV.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, P. IV, cap. XXIII.

le monde: de même et pour les mêmes motifs l'obéissance pouvait se trouver en péril, chez des hommes qui ne devaient pas toujours vivre exclusivement et immédiatement sous la main des Supérieurs. Tant que les religieux ne furent que moines, constamment placés sous l'œil et aux ordres de l'autorité, l'exercice constant de l'obéissance en favorisait l'amour et la pratique: mais l'apôtre devait en certaines circonstances être livré à son initiative particulière: de là un péril pour le religieux, celui de reprendre dans le détail ce qu'il abdiqua dans l'ensemble, lorsqu'il prononça ses vœux. Et parce que l'obéissance est la base de la vie religieuse, au point que dans la formule de profession usitée chez les vieux Ordres, on ne promettait que l'obéissance selon la Règle, l'obéissance comprenant ainsi la pauvreté et la chasteté, le danger dont nous parlons était plus redoutable, et menaçait les fondements de la vie religieuse.

Saint Dominique le comprit, et n'oublia aucune précaution pour l'écarter ou le prévenir. Les Chapitres conventuels, provinciaux et généraux furent le principal moyen de préservation. Là chaque religieux pouvait et devait dénoncer les infractions aux lois et aux préceptes; et les Supérieurs infligeaient irrémissiblement la peine méritée.

Il ne nous appartient pas de décrire ici cette noble organisation créée par saint Dominique, puisque nous ne faisons que l'histoire de l'un de ses couvents. Disons seulement que dans la Province romaine en particulier, durant toute cette première période, toute la loi y est promulguée, défendue et vengée avec une générosité et une sagesse qui ne se démentent point. Chaque année se tient le Chapitre provincial, et dans le principe, il se célèbre surtout à Sainte-Sabine. Les détails y sont examinés de près et consciencieusement; les observations y sont sérieuses et selon la loi, et la sanction s'y applique avec justice. On sait encore que la justice est ici la meilleure miséricorde et pour les délinquants et spécialement pour la Province. Ainsi se perpétue le respect et l'amour du bien; la haine et le discrédit du mal.

Il serait facile d'entrer ici en de nombreux détails: mais il faudrait résumer les Actes des Chapitres de la Province romaine qui subsistent encore, et ce serait une lecture fastidieuse. Ne donnons

que les indications suffisantes, afin d'offrir au lecteur une idée de la discipline qui régna alors dans la Province romaine, spécialement à Sainte-Sabine.

Il y avait les Chapitres électifs, qui nommaient surtout les Provinciaux ; et les Chapitres « définitoires », qui décrétaient spécialement les mesures disciplinaires.

Vers la fin du XIV^e^ siècle, le Chapitre définitoire fut remplacé par la Congrégation intermédiaire, dont les attributions étaient sensiblement les mêmes.

Le Chapitre se composait des Prieurs de tous les couvents, et d'un « socius » élu par chaque communauté, au scrutin secret. Il fut rappelé dans le Chapitre célébré à Sainte-Sabine, en 1244, que les compagnons ou « socii » du Prieur « doivent être choisis parmi ceux que leur discrétion, leur zèle et leur droiture désigneront comme les plus aptes à traiter les affaires de la Province »[1] ; et parce que les Frères de Foligno oublièrent cette recommandation en 1297, ils reçurent comme pénitence de jeûner sept jours au pain et à l'eau. Le Chapitre de cette même année punit les couvents de Spolète et d'Anagni, parce que, oublieux d'une défense antérieure, ils ont élu comme « socii » leurs Sous-Prieurs, de sorte que les communautés restaient sans Supérieurs.

Parfois, on ne s'entendait que difficilement dans ces élections, et les scrutins se multipliaient ou n'aboutissaient pas. Les Chapitres y voyaient un indice d'ambition ou d'obstination, et infligeaient des jeûnes, des psautiers, des litanies aux couvents qui avaient fait de trop nombreux scrutins ; et si l'élection ne s'était pas faite, ils privaient les communautés du droit de vote, pour une ou plusieurs années. Cette discipline s'applique indistinctement et assez fréquemment.

Les élus devaient arriver au Chapitre à pied. On exemptait de faire acte de présence ceux qui ne pouvaient venir qu'à cheval ; on punissait ceux qui ne venaient pas à pied. Si l'on s'absentait sans raison on était passible de diverses peines. Le Chapitre de 1244,

---

[1] « Socii Priorum eligantur tales qui tum ex discretione, tum ex zelo et rectitudine, sint de magis idoneis ad negotia Provinciae pertractanda ».

tenu à Sainte-Sabine, inflige aux coupables trois jours de jeûne au pain et à l'eau et cinq psautiers. Les chapitres de 1250, 1254, 1293, etc., appliquent des pénalités semblables, pour les mêmes méfaits.

Dans les Chapitres définitoires, les Prieurs conventuels devaient rendre compte de leur administration, s'accuser de leurs négligences, et, s'il y avait lieu, recevaient leur punition. Assez souvent les Prieurs sont cassés de leur charge, pour un motif qui est soigneusement indiqué.

On rappelait ensuite les résolutions prises par les Chapitres généraux ; on faisait des ordinations spéciales pour la Province, selon les nécessités courantes pour la répression du mal et le progrès du bien.

Les Chapitres électifs nommaient le Provincial.

« A l'époque où nous sommes, dit un dominicain du XV^e^ siècle, quand il s'agissait d'élire le premier Supérieur de la Province, on ne faisait jamais acception de personnes ; on savait que le bien ou le mal descend des chefs aux subordonnés, et dépend de leur courage ou de leur lâcheté. On ne les élevait pas aux dignités et aux charges, à raison de leurs ambitions ou de leurs munificences ; mais souvent il fallait recourir aux prières et même aux préceptes, pour obtenir d'eux un consentement difficile. On ne regardait qu'à la vertu, au bien de la religion, à l'édification des peuples » [1]. Quand un choix aussi consciencieux avait été fait, on avait infailliblement un homme tel que le décrit Humbert de Romans : « Au début de son gouvernement, le Provincial marchait avec crainte et retenue ; avait recours à Dieu par la prière, et demandait souvent aux Frères de prier pour lui... Il ne se hâtait pas d'introduire des nouveautés, et s'en rapportait plus à l'expérience qu'à sa propre sagesse ; il faisait peu de changements, jusqu'à ce qu'il eût une connaissance plus complète de la Province, des couvents et des Frères. Il s'en rapportait plus facilement aux conseils des Frères qui se distinguaient par leur crainte de Dieu, leur zèle de la religion et leur plus grande prudence. Il avait soin, lorsque

---

[1] *Vie d'Aldobrandini-Cavalcanti*, par Fr. Giovanni de' Carli.

par hasard surgissait quelque division, de se montrer parfaitement impartial, et ne faisait jamais rien qui fût ou semblât inspiré par une affection particulière. Il examinait avec soin les droits du Maître général, au-dessus de lui, ceux du Prieur conventuel, au-dessous de lui, et enfin ses propres droits; et il étudiait son devoir pour le remplir avec exactitude. Il distinguait soigneusement ce que ses prédécesseurs avaient fait de louable, et le conservait autant que possible, et il ne craignait pas d'interroger humblement et simplement ceux qui les avaient aidés s'ils méritaient confiance, afin de s'instruire lui-même »[1].

Le Chapitre se séparait, et chaque Supérieur de communauté emportait les décisions prises en commun. Au Chapitre célébré à Sainte-Sabine pendant le Carême de 1244, il fut décrété que chaque Prieur les transmettrait à sa communauté, et que le Sous-Prieur les « ferait transcrire et conserver dans un livre, afin qu'on pût les y trouver au moment opportun »[2].

L'année suivante, en 1245, et en 1248, dans un autre Chapitre tenu encore à Sainte-Sabine, on constate que certains Sous-Prieurs ont été négligents: on les condamne à neuf jours de jeûne au pain et à l'eau. Dans le Chapitre de 1306, on recommande encore de faire copier les Actes du Chapitre sur bon parchemin et non sur papier[3], et les Sous-Prieurs négligents doivent être punis et cassés de charge.

Ainsi s'imposait l'obéissance, à une époque où l'on savait ce qu'est la vie religieuse.

Ce n'est pas tout. Le Chapitre provincial avait pris une autre précaution, pour assurer l'exécution de ses volontés. Il avait nommé quatre Visiteurs, qui devaient parcourir les divers couvents de la Province, aider le Provincial dans la visite des communautés, surveiller et dénoncer au Chapitre suivant les abus qu'ils auraient remarqués, les faiblesses des Supérieurs, les désobéissances des inférieurs. Dès l'an 1239, le Chapitre général de Paris ordonne la

---

[1] *De off. Prioris provincialis.*

[2] « Transcribere et custodire ut inveniantur, cum necesse fuerit ».

[3] « Acta capituli scribantur in bona charta de pergameno, et non in papyro: Suppriores negligentes puniantur et absolvantur ».

nomination des Visiteurs. Afin de prévenir toute complicité, on n'envoyait jamais comme Visiteur dans une région qu'un religieux étranger. « Il doit, dit Humbert de Romans, porter avec lui la Règle et les Constitutions bien corrigées; les Actes des Chapitres généraux et provinciaux, au moins de cette année; les lettres du Général et les autres ordinations du Chapitre général et provincial. Dans toute maison qu'il visite, si ces documents ne s'y trouvent pas, ou ne s'y trouvent que mal corrigés, il doit les faire transcrire ou corriger, en sa présence; il doit également faire lire au Chapitre ou au Réfectoire, quand la communauté est réunie, et en sa présence, les prescriptions émanées du Chapitre général ou provincial, cette année-là » [1].

Le Chapitre de la Province romaine, célébré à Sainte-Sabine en 1280, exige en outre que les Visiteurs écrivent le nom de chaque religieux soumis à leur autorité, et le transmettent au Provincial et au Chapitre des Définiteurs, avec des indications spéciales sur les aptitudes, les défauts, la condition de chacun [2]. Plus tard, en 1282, on leur recommanda particulièrement de se rendre compte de l'état des études, et de dénoncer les négligents [3].

Cette recommandation faite aux Visiteurs de connaître et de signaler les aptitudes des religieux était excellente. Chacun sait en effet que tous ne sont pas aptes aux mêmes offices. La bonne volonté de celui qui accomplit un ordre reçu, la bonne foi de celui qui commande, les grâces d'état ne sont pas tout: il faut aussi les aptitudes dans le cours des choses humaines, absolument comme dans l'ordre physique la forme ne s'empare que d'une matière convenablement préparée. Dans un Ordre religieux, où par suite des rigueurs de l'obéissance, les goûts et les aptitudes des individus ont moins de liberté et d'action pour se manifester, il appartient

---

[1] Humbert de Romans, *Regul. S. Aug.*, cap. XLII, *De off. Visitatoris.* Voir tout le chapitre.

[2] « Districte injungimus Visitatoribus quod singulorum Fratrum suae visitationis nomina conscribant, et Provinciali et Diffinitoribus Capituli Provincialis referant eorum notabiles sive aptitudines ad officia, sive defectus, ut scire valeant eorum conditiones ».

[3] « Visitatores de profectu studentium inquirant, et negligentes denuntient ». Perus. ann. 1282.

aux Supérieurs de les deviner et de les utiliser. C'est grâce à cette précaution que saint Thomas d'Aquin ne fut pas Prieur ou Procureur, que Fra Angélico ne fut pas sacristain. Les négligences sur ce point peuvent être fatales au bien de l'Ordre et des individus; elles remplaceront infailliblement la vie par le mécanisme, rendront inutiles les bienfaits de Dieu, feront le malheur des religieux, et si, pour comble d'infortune, un Supérieur en venait à se persuader que la mortification est la mort, plutôt qu'une simple amputation des superfluités... Mais revenons à notre sujet.

Nous savons maintenant avec quelle rigueur s'imposait l'obéissance. Ce n'était ni le despotisme, ni l'arbitraire: mais le Supérieur avait le droit et le devoir de faire observer toute la Règle, en ne faisant observer que la Règle; et s'il manquait à ce droit et à ce devoir, il était lui-même puni, selon les lois.

De ces faits, nous pouvons deviner comment s'acceptait l'obéissance par les inférieurs; non seulement parce que en général nul ne résiste à une autorité si ferme et si juste, quand on se rappelle avoir juré de lui obéir; mais encore parce que, dans l'Ordre de saint Dominique, l'élection nomme les Supérieurs, et il en résulte que la nature du choix qui est fait nous donne la mesure des pensées et des vœux de la majorité. Quand donc on nommait comme Supérieurs des hommes plein de lumière et de force, c'est qu'on était résolu à les suivre.

A Sainte-Sabine, il en fut ainsi; nous pourrions l'affirmer sans autres preuves. Mais nous avons aussi nos documents pour démontrer cette conclusion. Nous verrons des religieux affronter tous les périls, pour accomplir le devoir; nous verrons passer devant nous ces générosités humbles et obéissantes, qui seront à jamais la gloire de l'Ordre des Frères-Prêcheurs. Pour le moment, ne citons que deux récits plus simples et non moins éloquents. Le premier nous rappellera quel était le mobile de l'obéissance dans ces grandes âmes. « Un certain Frère, très religieux, nous a rapporté lui-même qu'il avait été envoyé en prédication dans le diocèse de Tivoli avec un autre Frère plus ancien, par le Prieur de Rome. Ils arrivèrent tous les deux près du « castrum » appelé Colonna, et demandèrent pour le soir l'hospitalité dans une auberge remplie d'une multitude de paysans. Le premier Frère dont nous avons parlé se mit à con-

sidérer la pauvreté, les labeurs et les sévérités de l'Ordre, et les misères de ceux qui doivent voyager. Cette pensée le remplit de découragement; il se mit à pleurer, et se jeta baigné de larmes sur sa couche étroite et pauvre. Mais voici qu'il s'endormit, et le Seigneur Jésus lui apparut et lui dit: « Lève-toi, mon Frère, et « écoute ce que je vais te dire ». Le Frère se leva en tremblant, et il vit à la suite du Christ, un Frère qui tenait à la main un bâton, comme les religieux en voyage, et qui était entré cette année même dans l'Ordre. Il l'avait laissé plein de santé à Rome, au moment du départ. Le Seigneur Jésus-Christ lui dit alors: « Je viens « de prendre celui-ci dans votre couvent, et je l'emmène avec moi. « Toi, tu vivras longtemps et tu supporteras pour moi de nombreux « travaux. Sois courageux et joyeux au milieu de toutes tes peines, « parce qu'un jour je viendrai te chercher comme celui-ci, pour t'in- « troduire parmi les miens ». En disant ces mots, il s'en alla avec beaucoup de splendeur, emmenant le novice avec lui. Le Frère qui avait eu la vision, la raconta à son compagnon. Quand ils rentrèrent au couvent, ils apprirent que le novice dont on a parlé avait en effet quitté la vie présente avec beaucoup de dévotion, le jour même où avait eu lieu la vision »[1].

Dans le chapitre du *Vitae Fratrum* intitulé *De tentatione indignationis*, on lit le récit suivant: « Il y avait à Rome un Frère qui ne pouvait pas supporter le Procureur du couvent. Afin de mettre un peu de calme dans son âme, le Prieur lui ordonna de réciter chaque jour un « Pater » pour le Procureur. Cet ordre ne fit que l'exciter plus vivement et enflammer encore sa haine. Or, un jour, il tomba subitement malade, et se trouvait aux portes de la mort, quand on l'entendit crier tout à coup: « A l'enfer! A l'enfer! » Et il maudissait les Frères et son Ordre. Cependant les religieux étaient en prière, et à la fin le malade dit: « Mère de Dieu! Mère de Dieu, « venez à mon aide! » Il raconta lui-même qu'à cause de sa colère, il s'était vu jeté dans un feu très ardent, et, au milieu de ces peines intolérables, il s'était mis à désespérer et à blasphémer: mais les prières des Frères et l'intercession de la bienheureuse Marie l'a-

---

[1] *Vitae Fratr.*, P. V, cap. V.

vaient rendu à lui-même. En preuve de ce fait, il perdit toute la peau de son corps » [1]. Ces sages légendes naquirent à Sainte-Sabine.

Nous savons déjà comment dans l'Ordre de saint Dominique on s'efforça de faciliter la pratique des trois conseils essentiels, par le respect et l'amour des vieilles austérités monastiques. En parlant du réfectoire, du chapitre, de la lingerie, du dortoir, nous avons rappelé comment on y acceptait la mortification et la pauvreté : il serait superflu d'y revenir. Cependant, soit pour donner quelque idée de la tenue extérieure de la communauté, telle qu'on la voulait ; soit pour en montrer l'importance, nous allons laisser le bienheureux Humbert de Romans, nous dire ce que le Maître des novices devait enseigner sous ce rapport aux jeunes religieux qui lui étaient confiés : « Le Maître des novices doit avant tout demander au Prieur quels pouvoirs il lui donne sur les novices, pour les confessions, les permissions et autres détails semblables... Il apportera le plus grand soin à la formation des novices, sachant bien que toute l'espérance de la religion dépend de cette formation première ». Et après de nombreux détails sur la réception, la profession, l'expulsion des novices, sur leur manière d'arriver en classe, au chœur, le même écrivain ajoute, relativement à la formation extérieure, que le Maître doit enseigner aux novices une bonne tenue extérieure. La gravité dans les mouvements et la démarche, la modestie des regards et des paroles, la modération dans la joie, tout est étudié et réglé. Pas un détail n'échappe aux observations du sage Supérieur. Il veut aussi que les religieux se donnent le nom de « Frères », leur défend de se tutoyer, veut qu'ils se découvrent devant les Supérieurs, leur interdit de rire aux grands éclats. « Ils ne porteront pas non plus la tête et le cou droits, mais légèrement inclinés ; ils ne montreront jamais de colère sur le visage ou dans leurs actes ; ils n'auront pas la fierté, mais plutôt l'humilité dans le regard. Ils ne prêteront pas volontiers l'oreille aux bruits du monde et seront plus attentifs aux choses de Dieu... Leurs vêtements seront graves et religieux et on ne les portera point avec l'air lascif des séculiers ». Ces humbles et nobles recommandations

---

[1] Part. IV, cap. XXIII.

devraient être lues et méditées de tous les dominicains; et s'il en était ainsi on serait moins exposé à rencontrer des spectacles parfois si douloureux, tant ils accusent de légèreté d'esprit et de cœur [1]; tant on comprend quels périls l'homme du dehors peut créer à l'homme intérieur!

Cependant, il ne suffit pas d'écarter les obstacles: il faut imprimer un élan aux âmes. Ce n'est point assez d'ouvrir la voie, il faut y marcher.

Or, dans les énergies humaines, malgré les faiblesses et les passions, il est incontestable que l'essor est proportionné à la sincérité et à l'élévation des convictions et des doctrines. Dans l'ordre naturel, il en est ainsi, parce que Dieu a fait l'homme raisonnable; et il n'y a d'actes humains que ceux où la raison rayonne: dans l'ordre surnaturel il en est encore ainsi, et Dieu, ne voulant point créer une contradiction dans ses bienfaits, exige que toute sainteté soit lumineuse et clairvoyante.

Cette loi doit se retrouver surtout dans l'Ordre des Prêcheurs, que Dieu prédestinait et à briller et à éclairer. Aussi dès le principe, sentons-nous vibrer partout l'amour de la science sainte. Les Maîtres de la doctrine se donnent en foule à l'Ordre nouveau; les aspirants du savoir suivent les maîtres, et une fois devenus Prêcheurs, loin de refroidir leur zèle, ils lui donnent libre carrière dans le domaine de la plus haute des sciences, celle de Dieu.

Toutefois, l'organisation des études dans l'Ordre ne fut point l'œuvre d'un jour. Au début, chaque communauté avait ses cours de science sacrée, et les Frères ne sortaient de leur couvent que lorsqu'il s'agissait de suivre les leçons des professeurs illustres de l'Université de Paris.

Humbert de Romans apporta sur ce point comme sur tant d'autres, son attention et son admirable bon sens. Avec le concours de Pierre de Tarantaise, d'Albert le Grand et de Thomas d'Aquin, il organisa les études. Il était difficile et périlleux pour les Frères de se rendre à Paris en grand nombre: on créa par conséquent des cours semblables à ceux de la fameuse université, dans les

---

[1] Cf. Humbert de Romans, *De officio magistri novit.*

quatre Provinces d'Allemagne, de Provence, de Lombardie et d'Angleterre. Cologne, Montpellier, Bologne et Oxford devinrent ainsi des centres lumineux, où allèrent puiser ou distribuer la science les jeunes gens les mieux doués, les professeurs les plus célèbres. On y accourait de tout l'Ordre, sans préoccupation de nationalité, ni d'observance: l'unité était parfaite dans l'amour du vrai et du bien.

Cependant les cours d'études subsistèrent dans chaque Province et dans chaque couvent. Il y eut en effet le « Studium generale » de la Province, et le « Studium particulare » du couvent. Le premier était une imitation des universités qui se multipliaient alors sous l'impulsion des papes et des empereurs, et chaque communauté y envoyait ceux de ses meilleurs étudiants qu'elle croyait inopportun d'envoyer au dehors. Le second subsista dans chaque couvent, jusque vers le milieu du XIV^e^ siècle, et les Chapitres provinciaux n'oublient point d'assigner régulièrement dans les diverses communautés un certain nombre de lecteurs et d'étudiants.

La Province romaine ne resta point en dehors de cette organisation. En 1286 on lui accorde un « studium » semblable à ceux de Paris et de Bologne. En 1269, le Chapitre provincial y établit deux « studia generalia » de théologie: l'un à Naples pour la Sicile et l'Italie méridionale, l'autre à Orviéto pour la Toscane et l'Ombrie. Les « arts » furent enseignés d'abord à Pérouse, plus tard à Pise. Le Chapitre de 1272, célébré à Florence, porta la prescription que voici: « Nous confions pleinement à Frère Thomas d'Aquin le soin de régler ce qui regarde le « studium generale » de théologie pour le lieu, les personnes, le nombre des étudiants » [1].

Mais ce n'était là qu'une application particulière d'une ardeur plus universelle, et dès 1265, le Chapitre provincial d'Anagni avait décrété ceci au sujet du « studium particulare » de Rome: « Nous commandons à Frère Thomas d'Aquin, pour la rémission de ses péchés, de tenir le « studium » à Rome, et nous voulons que les Frères qui demeurent avec lui pour étudier soient pourvus

---

[1] « Studium generale Theologiae quoad locum, personas et numerum studentium plenarie committimus Fr. Thomae de Aquino ».

des vêtements nécessaires par les couvents auxquels ils appartiennent » [1].

Ce fait appartient entièrement à l'histoire de Sainte-Sabine, où existait alors le cours d'études pour Rome. Qui n'aurait voulu étudier dans une si chère solitude, au milieu d'une si ardente fraternité, sous la direction d'un tel maître? On donnait aux étudiants des livres déterminés par des lois spéciales [2], avant tout la Bible, les Sentences, les Décrets. On les appelait pour ce motif « livres de texte ». Lorsque saint Thomas d'Aquin se rendait à Paris pour étudier, il emportait avec lui le Bréviaire, la Bible et les Sentences, s'il faut en croire l'un de ses historiens [3]. Enfin, pour laisser une liberté plus complète aux méditations scientifiques, des privilèges furent accordés aux professeurs et aux étudiants.

Les lecteurs furent exemptés partiellement des exercices choraux, de l'obligation de mendier, et eurent une cellule à leur usage, tant qu'ils restèrent appliqués à l'enseignement. Les Chapitres de la Province le démontrent surabondamment [4].

Les étudiants, surtout les étudiants en Théologie, ne tardèrent pas à participer aux mêmes faveurs [5].

Le couvent de Sainte-Sabine n'eut qu'un « studium particulare », composé en général de deux lecteurs et de huit à dix étudiants.

Les études commençaient par les « arts », c'est-à-dire par la

---

[1] « Fr. Thomae de Aquino injungimus in remissionem peccatorum, quod teneat studium Romae, et volumus quod fratribus qui secum stant ad studendum provideatur in necessariis vestimentis, a conventibus de quorum praedicatione traxerunt originem ».

[2] On appelait ces livres « libros de textu »: « Libros de textu appellamus Biblias, Sententias, hystorias, Breviaria, Missalia, Decreta, Decretales, libros glossatos ». *Cap. Prov. Rom. an. 1264.* Les livres liturgiques nous rappellent qu'il y avait des écoles de chant et de cérémonies.

[3] Pierre Calo, *Vita S. Thomae*, ms.

[4] « (Lectores) nec ad chorum nec ad funera mittantur, nisi necessitas aut causa necessaria superfuerit ». *Cap. Rom. an. 1273.*

« Lectores habeant licentiam remanendi in ferialibus diebus, missa et completorio exceptis ». *Cap. Urbev. an. 1300.*

[5] « Studentes in theologia gaudeant eodem privilegio quo studentes Parisienses, hoc excepto quod teneantur ire ad primam missam et completorium, et facere quaestus « communes », sicut frumenti et vini ». *An. 1278.*

Logique d'Aristote, soit dans l'œuvre même du philosophe, soit dans le résumé qu'en avait donné le célèbre Pierre d'Espagne. Jusque-là les novices avaient été exclusivement livrés à l'étude des cérémonies, à la lecture de la Bible et aux œuvres de piété.

A l'étude de la Logique s'ajoutait celle de la Grammaire, de la Rhétorique, de la Physique, d'après Aristote. Ces dernières sciences étaient fort rudimentaires et incomplètes, de même que l'étude de l'Histoire que l'on cultivait également.

Enfin, on arrivait à l'étude des sciences sacrées, à la connaissance raisonnée de la Bible, des Sentences et du Droit Canon. Après deux ans d'application au moins, les étudiants qui avaient le plus brillé par leurs succès étaient envoyés aux grands cours de Paris, de Bologne ou d'ailleurs.

On conçoit que cette organisation simple mais ferme ait donné d'heureux résultats aussi longtemps qu'elle fut appliquée avec intelligence.

Le P. Badetti nous a tracé des études primitives un tableau authentique et intéressant que nous voulons mettre sous les yeux du lecteur. On y trouvera des contrastes qui n'ont point cessé d'exister. « D'après tout ce que nous venons de démontrer, dit-il, je pense que tout le monde trouvera excellente la méthode des études adoptée par nos ancêtres. Aujourd'hui, nous avons des livres plus élégants, et peut-être plus riches en érudition sacrée ou profane: mais nul, si je ne me trompe complètement, ne trouvera une méthode plus sûre et plus facile pour former un théologien chrétien.

« Avant tout on étudiait la Bible qui renferme la parole de Dieu et la règle de nos croyances et de nos œuvres.

« Afin de mieux en pénétrer les mystères, on apprenait avec soin la Théologie, c'est-à-dire cette science créée par les génies des savants chrétiens, dans laquelle toutes les vérités que renferment les Saintes Ecritures, sont placées dans un ordre et une méthode admirables.

« En même temps, pour prémunir les jeunes religieux contre les séductions de la subtilité et du raffinement en cette science, et les empêcher d'oublier la simplicité et la gravité des ancêtres, on leur imposait l'étude des décisions portées par les Pontifes et les Conciles,

et des monuments de l'antiquité, d'après les Pères et les historiens de l'Eglise. Ces autorités, ces traditions prémunissaient les esprits et les cœurs contre les nouveautés et les hallucinations de la raison humaine.

« Cependant on comprenait que les études libérales peuvent être un ornement, une splendeur, pour les sciences sacrées, si on en accepte le concours avec sobriété et prudence: c'est pourquoi on permettait de s'y livrer, non point à tous indistinctement, mais à ceux dont le talent et la perspicacité laissaient prévoir qu'ils y trouveraient un sérieux avantage.

« Ces travaux, ces soins, ces veilles avaient pour but de mettre entre les mains des Frères les raisons et les documents qui devaient leur servir, non pas tant à réfuter de vieilles erreurs dont le souvenir même n'existait plus, qu'à former les chrétiens dans la sainteté et la vertu, à amener les infidèles à la religion véritable, surtout à dévoiler les hérétiques de ces temps, à les instruire par des écrits et par la prédication, à les délivrer de leurs superstitions et à détruire leur influence funeste.

« Nos maîtres modernes feraient bien de méditer souvent et de comparer avec leur conduite la méthode qu'employaient nos ancêtres dans leurs études. Ils se croient plus habiles que les anciens, ils se flattent d'être plus érudits, et en même temps ils exercent si bien leurs élèves dans leurs classes, qu'ils les renvoient ignorants comme ils les ont reçus, si ce n'est qu'ils leur ont appris l'art d'ergoter, ou plutôt de juger avec arrogance, et comme du trépied fatidique, ce dont ils n'ont aucune connaissance. J'en connais quelques-uns qui après avoir passé quatre ans et plus longtemps encore dans les écoles, en sortent si savants qu'ils ignorent absolument les hérésies de notre époque et toutes nos controverses actuelles, d'autant plus redoutables pour l'Eglise qu'elles sont plus cachées. Que parlé-je d'hérésies et de controverses? Ils ne sauraient pas même donner et expliquer les titres des Livres sacrés! Ils ignorent à ce point la doctrine et les faits du passé, que tout en se glorifiant de marcher sur les traces de saint Thomas qui leur a été donné pour maître (grâce à un conseil très sage, mais pour eux complètement fortuit de la Providence), ils ne savent pas distinguer ses ouvrages authentiques de ses ouvrages supposés; ils

sont incapables d'indiquer le nombre d'ouvrages qu'a écrits le grand Docteur, et même l'année où il mourut »[1].

Ce que nous dit le P. Badetti des études telles qu'on les pratiquait dans l'Ordre en général, est vrai, particulièrement des études dans la Province romaine et au couvent de Sainte-Sabine[2]. L'enthousiasme alla jusqu'à créer des scrupules. Voici ce qui arriva, selon la légende, dans la Province romaine, et sans doute dans le couvent de Sainte-Sabine: « Dans la Province romaine, un certain Frère était tenté de science et il priait Dieu de la lui accorder et de lui ouvrir par sa grâce les voies de la science divine. Or il eut une vision: il lui fut montré durant son sommeil un grand livre tout plein des questions de la foi, et à la fin il était écrit: « Maître... « l'important c'est qu'il soit permis de servir le Christ dans la sim- « plicité »[3].

Ce récit nous apprend comment on aimait l'étude et comment on la sanctifiait. On a écrit plus tard avec raison que le but des méditations du Prêcheur sera d'étudier, de contempler, de pénétrer les mystères du Fils de Dieu fait homme, de le connaître, non plus par ouï-dire et par une connaissance historique, comme pour un fait qui n'est plus, mais par une connaissance dont l'amour aura éveillé les douces et ardentes investigations, et qui ensuite rend à ce même amour le centuple de ses impulsions: commerce vivant, actuel, expérimental; communication intime et personnelle

---

[1] *Ann. ms. O. P.*, t. II, an. 1221.

[2] Voici à ce sujet quelques extraits des prescriptions en vigueur dans la Province romaine:

Frère Aldobrandinus Cavalcanti, enfant du couvent de Sainte-Sabine, disait: « Fratribus nostris studia saecularia percurrenda transeundo; omnem vero operam in sacris Litteris collocandam esse ». *Ex vita ejus ms.*

Le Chapitre général de 1308 voulait: « Quod in singulis provinciae conventibus aliquis seu aliqui statuantur in quibus sola Biblia legantur biblicè i. e. interpretative, et ad illud fratres idonei deputentur ». Lire « bibliquement » la Bible! C'est une trouvaille d'or.

Celui de 1248 avait déjà demandé que « magis studeant contra haereticos ».

Le Chapitre provincial de la Province romaine, célébré à Sainte-Sabine en 1273, disait: « Qui habent licentiam disputandi in disputationibus se exerceant, non vanarum, sed utilium quaestionum, et fratres qui sunt de prioribus ad respondendum idonei, si ad id se difficiles exhibuerint, per Priores respondere cogantur, quin a lectoribus requirantur ».

[3] *Vitae Fratr.*, P. IV, cap. XXII.

de nos cœurs et de nos intelligences avec la splendeur de la Lumière éternelle, voilée et tempérée sous les humbles traits du Fils de Marie, avec le Verbe fait chair, plein de grâce et de vérité. C'est lui que nous avons entendu, nous dit son Disciple bien-aimé; nos yeux l'ont contemplé; nous l'avons pénétré, et nos mains ont touché le Verbe de vie: « Quod audivimus, quod vidimus oculis nostris, quod perspeximus et manus nostrae contrectaverunt de Verbo vitae ». Et le Prêcheur aussi doit lui aussi pouvoir dire avec le Disciple: Nous l'avons entendu, nous l'avons contemplé, et nous avons touché ce Verbe de vie, par la vivacité de notre foi. L'Apôtre est un écho, une image, un dépositaire et un dispensateur à la fois de ce Verbe de vie. Et de même que pour le distribuer sous les espèces sacramentelles, il faut qu'il le prenne dans son Tabernacle; ainsi ne pourra-t-il le faire vivre dans les âmes, s'il ne le possède et ne le tient. Et recueillons encore des paroles du Disciple bien-aimé cet autre enseignement. Ce n'est pas seulement la contemplation du Verbe qui a laissé dans l'âme de l'aigle de Pathmos une onction si pénétrante et si tendre: mais la vue et le contact du Verbe dans la chair, mais Jésus tout entier. Ainsi saint Paul ne voulait savoir que Jésus et Jésus crucifié. On ne doit séparer ni dans la spéculation, ni dans le ministère, ce que Dieu a uni: les abaissements qui doivent nous guérir, et les splendeurs qui doivent nous élever; la chaleur de la tendresse, et les clartés intellectives. Prêcher philosophiquement sur le Verbe, sur son éternelle filiation, sur son image imprimée dans nos âmes; élever sur cette base l'édifice d'un enseignement métaphysique du reste de nos dogmes: c'est de la lumière peut-être; mais ce n'est plus cette chaleur qui féconde. Prêcher de la sorte c'est exalter la raison et souvent c'est faire des orgueilleux. Prêcher l'humble Jésus et Jésus crucifié, c'est faire des chrétiens. Et ceci est la doctrine de saint Thomas. Il remarque dans son Commentaire sur les Evangiles que tant que saint Jean-Baptiste parla de l'origine du Verbe, il ne convertit personne; mais lorsqu'il parla des abaissements de Notre-Seigneur Jésus et de son Incarnation, alors il lui attira des disciples; parce que, dit le saint Docteur, les souffrances et les humiliations endurées par le Christ, sont plus faites pour nous émouvoir. Mais on n'oubliera pas néanmoins que le même Jésus est la lumière éclai-

rant tout homme venant en ce monde. On ne perdra pas plus de vue les splendeurs adorables que les abaissements tout aimables que Dieu a daigné unir hypostatiquement dans son Fils [1].

Les professeurs ou lecteurs étaient les premiers à donner l'exemple, quand ils s'appelaient Latino Malabranca, Hugues de Billom, Thomas d'Aquin. On sait que ce dernier avait constamment sur sa table les *Conférences des Pères*, qu'il lisait de temps en temps, au milieu des aridités scolastiques.

Au surplus l'organisation de la vie dominicaine avait été disposée de manière à atteindre le résultat de la science, sans en subir les inconvénients. Sans doute on devait étudier nuit et jour ; mais la prière n'était pas moins assidue que l'étude. Les longs offices solennellement célébrés et universellement fréquentés, le chant pieux et vivant, les cérémonies simples et nobles, tout était fait pour élever les âmes de la connaissance philosophique à la connaissance affective de Dieu. « Nos ancêtres savaient et comprenaient, dit le P. Badetti, que ceux qui ne rentrent point en eux-mêmes, qui ne mettent pas leur félicité dans la contemplation du bien suprême, qui ne prient pas constamment... demandant à Dieu de leur venir en aide dans une vie pleine de labeurs et de périls, mettent sérieusement leur salut en danger, et s'exposent à briser cette amitié qu'ils ont contractée avec Dieu. Ils veillaient donc et priaient sans cesse » [2].

Gérard de Frachet et Thierry d'Apolda nous apprennent que ces grands religieux pratiquaient au pied de la lettre cette obligation. Non contents des prières obligatoires, ils passaient encore de longues heures à prier selon leur dévotion. L'église ne restait jamais seule. Après complies et jusqu'à un signal donné, ils priaient devant les autels qu'ils aimaient: pratique enrichie d'indulgences par les Souverains Pontifes, qui entre autres faveurs accordèrent les indulgences des Stations romaines aux Frères ou aux Sœurs pour une visite faite à cinq autels. Après matines, qui se disaient vers minuit, peu de Frères allaient à leurs livres; un moindre nombre encore retournait se coucher; presque tous se confessaient

---

[1] D'après le P. Danzas.

[2] *Chron. ms. Ord. Praed. an. 1221.*

avant de célébrer la messe. L'examen de conscience se faisait deux ou trois fois le jour, et en général on se confessait trois fois la semaine, ou plus souvent encore, selon d'autres historiens [1].

Après leur dévotion pour Notre-Seigneur, nulle autre n'était plus ardente que celle qu'ils avaient pour sa Mère. Ils commençaient ou finissaient toutes leurs actions par une prière à la Vierge. Ils aimaient surtout à lui réciter un petit office, appelé « Coronula », diminutif de la « Corona » qui désignait le Rosaire. Cet office, imaginé ou propagé par le bienheureux Jourdain, se composait de prières dont les premières lettres réunies devaient former les mots « Ave Maria » [2]. Aujourd'hui encore on la récite parfois dans les couvents d'Italie, après la collation du soir. Le Souverain Pontife Grégoire XV l'a enrichie d'indulgences [3].

Ainsi préparés les Frères pouvaient sans péril aborder le monde pour y propager et y défendre l'Evangile. Il nous reste à les voir à l'œuvre: le spectacle sera magnifique, bien que trop voilé par « la nuit des temps ».

Une vieille légende nous apprend de quelle manière on comprenait l'Ordre des Frères-Prêcheurs, dans les temps primitifs. « Une fois, dit le *Vitae Fratrum*, un saint et vénérable religieux, Eberard, abbé de Cîteaux, dans le diocèse de Constance, et alors que notre Ordre était encore tout nouveau, eut une vision durant son sommeil. Le Christ lui apparut et lui dit: « Demain, je t'en« verrai mes coursiers, et tu en auras soin ». L'abbé, à son réveil, se rappela sa vision et se mit à se demander quels pouvaient être

---

[1] « Post matutinas pauci currebant ad libros, pauciores revertebantur ad lectos, paucissimi qui non confiterentur antequam missam celebrarent ». Gerard. Frach., P. IV, c. I. « In conventu Lingonensi fuit quidam frater... qui non sicut moris est fratrum, bis vel ter in hebdomada, sed in mense semel, vel in quindena confitebatur... ». Ibid. c. VII. « Fiebant igitur discussiones mentium assiduae, confessionesque quotidianae, nec tantum uno diei tempore, aut semel, sed vespere et mane et meridie, quandocumque quidpiam occurreret quod piam conscientiam perturbaret ». Theod. Apold., *Vita S. Dominici*, P. VI, cap. II.

Il serait facile de multiplier les témoignages et les faits, s'ils n'appartenaient plutôt à l'histoire générale de l'Ordre.

[2] Cf. Gerard. Frach., *Vit. Fratr.*, P. III, cap. XXIII. — Galvan. Flam., *Chron. ms. an. 1221.*

[3] *Bull. Ord. Praed.*, t. V, p. 427.

ces coursiers dont le Seigneur lui commandait si amoureusement de prendre soin, et il ne pouvait réussir à trouver une bonne interprétation de son rêve. Mais voilà que le lendemain arrivèrent au couvent Frère Jean, de sainte mémoire, qui plus tard devint Evêque et Maître de l'Ordre, et Frère Henri de Thuringe. L'abbé qui n'avait jamais vu leur costume, leur demanda respectueusement de quelle règle ils étaient, ce qu'ils voulaient, et pourquoi ils parcouraient ainsi le monde avec des livres, un bâton, et un costume tout nouveau. Frère Jean répondit à toutes ses questions, lui raconta l'origine de l'Ordre, sa raison d'être, sa manière de vivre, et, se servant des paroles du prophète Zacharie, montra que comme les coursiers du Seigneur, nombreux et forts, ils devaient parcourir le monde. Il ajouta que le Sauveur n'avait laissé qu'un bâton, c'est-à-dire sa croix qu'ils annonçaient, et sa Mère en qui ils espéraient et se confiaient spécialement. A ces mots, l'abbé, touché de dévotion, se prosterna à leurs pieds et les baisa, en s'écriant: « Vous « êtes donc les vaillants coursiers que le Seigneur m'avait annoncés ». Aussitôt il leur fit laver les pieds, les introduisit, leur fit apporter des chaussures fraîches, des vêtements et tout ce qui leur fut nécessaire. Dès ce moment, l'abbé fut un grand ami et un grand bienfaiteur de l'Ordre, pendant toute sa vie » [1].

Ce tableau est l'histoire des travaux accomplis par les Frères, aux temps héroïques.

Un autre récit, non moins légendaire, si l'on veut, mais non moins significatif, que nous lisons toujours dans le *Vitae Fratrum*, nous apprend quelle prédication ambitionnaient les Frères.

« Un moine de Cîteaux, vivait près du mont Gargano, non loin de Sienne, en Toscane. Il s'appelait Frère Jacques. C'était un homme d'une grande simplicité, d'une grâce et d'une réputation remarquables, et pour ce motif on l'appelait souvent en Cour de Rome. On rapporte de lui des choses merveilleuses, mais spécialement les visions sublimes que Dieu lui accordait durant la célébration de la messe. Or il avait une dévotion et un amour particuliers pour l'Ordre. Il l'aimait plus tendrement à cause du fruit de la prédi-

[1] P. I, cap. V.

cation, et il disait avec amour, que souvent il avait désiré que tous les bons prêtres du monde entrassent dans notre Ordre, pour sauver les âmes par la prédication. Une fois donc que quelques-uns de nos Frères étaient venus à Gargano, et y avaient travaillé avec succès, ils lui demandèrent de prier particulièrement pour l'Ordre. La nuit suivante le saint religieux suppliait avec une ferveur inaccoutumée le Seigneur de lui indiquer quelle prière la meilleure il pourrait offrir pour l'Ordre des Prêcheurs. Il lui fut répondu pendant sa contemplation qu'il devait réciter les oraisons suivantes, qui lui furent données écrites par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le Seigneur lui dit: « Frère Jacques, reçois ces oraisons et récite-les immédiatement pour les Prêcheurs:

« *Oraison.* — Seigneur, illuminez par la grâce du Saint-Esprit l'âme de vos serviteurs, et donnez-leur une parole de feu, et à ceux qui prêchent votre parole accordez le secours de votre puissance, par Notre-Seigneur Jésus-Christ...

« *Secrète.* — Seigneur, donnez à vos serviteurs une parole gracieuse; et en sanctifiant les offrandes que nous apportons, visitez leur cœur par votre bienfaisance, nous vous en supplions, par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« *Postcommunion.* — Conservez, Seigneur, vos Serviteurs, par la réception du corps et du sang de votre Fils unique, et à ceux qui annoncent votre parole, accordez l'abondance de vos grâces, par Notre-Seigneur Jésus-Christ » [1].

« Le Pape approuva ces oraisons, et accorda l'autorisation de les réciter à la messe » [2].

L'histoire confirme la légende. Honorius III écrivait le 17 mars 1226 aux Frères-Prêcheurs et Mineurs qui évangélisaient le Maroc: « Il nous a été exposé de votre part que selon l'ordre du Saint-Siège,

---

[1] « *Oratio.* — Corda famulorum tuorum, Domine, illumina Sancti Spiritus gratia, et ignitum eis eloquium dona, et qui tuum praedicant verbum, iis largire virtutis augmentum. Per Dominum nostrum, etc.

« *Secreta.* — Famulis tuis, Domine, verbum tribue gratiosum, et munera oblata sanctificans, corda eorum in salutari tuo, quaesumus, visita. Per Dominum...

« *Post communio.* — Conserva, Domine, famulos tuos, Unigeniti tui corpore et sanguine suscepto, et tuum nuntiantibus verbum, largitatem tribue gratiarum. Per eumdem... ».

[2] *Vitae Fratrum*, P. I, cap. V.

vous vous exposez librement à bien des périls, pour le salut des peuples, et qu'usant d'une sage prudence, vous vous laissez croître la barbe [1] et les cheveux, non point tant pour échapper temporairement à la férocité d'une race sauvage, dont on sait la haine cruelle à l'endroit des chrétiens, que pour être utiles à un plus grand nombre, visiter plus librement les chrétiens dans leurs prisons et ailleurs, leur imposer leurs pénitences, leur porter les enseignements de salut, et les sacrements de l'Eglise. Cependant il arrive que dans ces régions vous ne trouvez que difficilement votre nourriture, parce qu'on donne en aumône non pas du pain, mais de l'argent. L'urgente nécessité vous oblige à accepter ce genre de charité, mais avec modération, et seulement pour votre nourriture et vos vêtements. Mais parce que ceci est contraire aux institutions de votre Ordre, et bien que vous trouviez une excuse dans une inévitable nécessité et dans le bien évident et considérable du prochain, vous craignez, comme Job, le sévère jugement de Dieu, pour toutes vos œuvres, et, pour la paix de vos consciences, et l'honneur de votre réputation, vous demandez une dispense à l'autorité apostolique » [2]. Et le Pape leur accorde la dispense sollicitée.

Il serait facile de multiplier les témoignages. Le Bullaire des Frères-Prêcheurs, à cette époque, est la démonstration magnifique de ce chapitre de l'histoire dominicaine. Cette précieuse collection qui fait tant d'honneur au savoir et au courage du P. Brémond, nous apprend que de la fin du pontificat d'Innocent III à celui de Jean XXII, c'est-à-dire pendant l'espace de cent quinze ans, il fut expédié en faveur ou à la louange de l'Ordre, 1358 grandes Bulles; que les Pontifes lui demandèrent 503 Evêques, Archevêques ou Cardinaux, et plus de 96 Légats. Et cette énumération est loin d'être complète. Nous ne comptons pas les Bulles que le P. Brémond ne fait qu'indiquer, comme moins importantes, et nous ne

---

[1] Wadding croit pouvoir conclure de ces paroles que primitivement les fils de saint François ne portaient point la barbe. Peut-être Wadding a-t-il raison, surtout si l'on suppose, selon toute vraisemblance, qu'ils se rasaient alors peu souvent et fort mal, comme nous disions ailleurs: cependant nous ne voulons pas toucher à cette épineuse histoire.

[2] *Bull. O. P.*, t. I, p. 16.

pouvons non plus énumérer celles qui, en si grand nombre, manquent au Bullaire, et se trouvent dispersées dans les archives du monde entier [1]. Ces chiffres ont leur éloquence. Quand les religieux furent tombés en léthargie, l'Eglise cessa de compter sur eux, et se contenta de leur accorder de temps en temps quelque faveur en souvenir des ancêtres. Ce châtiment était mérité. Mais malheur à qui le mérite? « Ad nihilum valet ultra, nisi ut mittatur foras et conculcetur ab hominibus ».

Si notre lecteur est un peu au courant de l'histoire dominicaine, il nous posera ici une question que nous acceptons volontiers et à laquelle nous pouvons et voulons répondre. Chez les Frères-Prêcheurs, à côté du Docteur angélique, on trouve le Peintre angélique. Nul Ordre ne donna autant d'artistes que celui-là. Fra Angelico et Fra Bartolomeo, Fra Damiano et Fra Marcillat, Fra Sisto, Fra Ristoro, Fra Giocondo et tant autres [2], sont d'admirables artistes. Ne trouverait-on pas à Sainte-Sabine les premiers essais de l'art dominicain? Nous les y trouvons en effet, quoique diminués par les ravages des temps.

Nous n'osons affirmer que le cloître de Sainte-Sabine soit l'œuvre des Frères, les témoignages nous faisant défaut sur ce point. Il n'y a toutefois rien là que de très vraisemblable, car il n'est pas croyable que sur un si grand nombre de religieux, il ne s'en soit rencontré aucun pour diriger les travaux, et qu'on ait recouru à autrui pour une œuvre qu'on pouvait réaliser de soi-même. Au surplus, ils ont du moins inspiré et accepté cette architecture si simple et si noble; simplicité et noblesse qui seront en quelque sorte la caractéristique de l'art dominicain, sous chacune de ses formes.

Nous ne savons ce que furent les autels consacrés dans l'église de Sainte-Sabine, durant cette période primitive: en 1263, en l'honneur de saint Pierre Martyr; en 1248, en l'honneur des saints Anges; en 1238, quatre autels placés le long du mur intermédiaire de l'église. L'un de ces derniers était consacré en l'honneur de saint Dominique. Peut-être est-ce une relique de cet autel que nous trouvons dans ce fragment de haut-relief en marbre blanc, orné de mosaïques,

---

[1] Le docte et saint P. Ligiez a préparé ce complément qui reste à imprimer.

[2] Cf. Marchese V., *Artisti domenicani.*

placé maintenant à l'entrée de la chambre de saint Dominique. S'il en était ainsi, il faudrait conclure qu'à cette époque déjà on comprenait l'élégance et la vie.

Mais nous avons, grâce à Dieu, des documents plus complets pour nous renseigner dans nos recherches: nous voulons parler des vieux livres liturgiques, écrits et ornés à Saint-Sabine même, par les Frères, ou sous leur direction et inspiration.

Nous avons d'abord un missel dominicain, conservé aujourd'hui à la Bibliothèque de Clermont-Ferrand, et provenant de Sainte-Sabine. Le cardinal Hugues de Billom, qui vécut de nombreuses années dans notre couvent, laissa tous ses livres au couvent de Clermont. Le missel était compris dans cette donation. C'est un grand in-4° en parchemin. On lit à la dernière page ces mots: « Ce missel est celui de Frère Hugues de Billom, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, autrefois Cardinal d'Ostie: et il fut écrit dans notre couvent de Sainte-Sabine, à Rome, l'an du Seigneur 1252, et le Cardinal l'a donné au couvent de l'Ordre des Frères-Prêcheurs de Clermont » [1]. Cette note est postérieure à la mort du Cardinal: mais l'écriture et les fêtes contenues ou omises du missel, nous en démontrent l'antiquité incontestable, telle que l'affirme la note.

Or les lettres initiales de ce manuscrit sont fréquemment ornées de vignettes ou de sujets dogmatiques et historiques, dont on remarquera les ors superbes et le style sobre et simple.

Les sujets représentés sont fort nombreux, et appartiennent en général à la vie du Sauveur ou de sa Mère: Noël, le Christ au

---

[1] « Istud missale est fr. Hugonis de Billiomo ordinis fratrum p.dicator. condam cardinal hostiens. et fuit sc.m in conventu n.ro Roma S.ae Sabinae anno d.ni M.CC.LII et dedit conventui ordinis fratru. p.dicator. Claromontens. ».

Ce missel est très important à raison des rubriques qu'il renferme dans le texte même, lorsqu'il en est besoin.

On peut observer que dans les Litanies des saints, l'invocation « Sancte Dominice » est déjà répétée deux fois.

Les vignettes ont aussi leur valeur liturgique. Le célébrant à l'autel porte une chasuble souvent bleue, et quelquefois en or. Le calice sur l'autel n'est qu'à moitié recouvert par le voile. Au-dessus de l'autel est suspendu un baldaquin; l'autel ne porte pas de fleurs, ni d'ornementation bruyante, etc. Ceux qui aiment ces antiquités feraient bien d'étudier notre manuscrit.

Jardin des Olives, la trahison de Judas, le repas d'Emmaüs, l'Ascension, la Pentecôte, le Père éternel tenant le Crucifix ; puis les saints Pierre et Paul, saint Grégoire, la mort de saint Pierre Martyr et le prodige des anges apportant le pain miraculeux à saint Dominique et à ses Frères, etc. Nous pensons que cette représentation de ce dernier miracle est la plus ancienne qui en existe, et qu'elle constitue une véritable autorité sur l'antiquité du récit.

Nous regrettons vivement qu'à notre époque, où l'on a reproduit tant d'antiquités artistiques, on n'ait pas encore vulgarisé celles-là. Elles le méritent également et au point de vue de l'histoire et au point de vue de l'esthétique.

Il nous reste un autre souvenir de l'art dominicain à Sainte-Sabine : ce sont deux volumes de la collection des livres choraux donnés par le cardinal Latino Malabranca à son cher couvent. Ce don est absolument démontré. Que les deux volumes in-folio, en parchemin, dont nous parlons soient une portion de cette antique munificence, il n'est point difficile de l'établir. Ces livres sont assurément du XIII^e^ siècle, et antérieurs à la fête du « Corpus Christi », dont l'office n'est qu'en supplément et écrit à une date postérieure. Or il n'est nullement vraisemblable que le cardinal Latino eût donné d'autres livres choraux, si déjà on en possédait une collection si remarquable ; il est également invraisemblable qu'après avoir reçu le présent du Cardinal, on ait songé aussitôt à créer une autre collection aussi riche et aussi coûteuse.

Au surplus, que ces livres aient été écrits à Sainte-Sabine, nous en avons la preuve et dans le fait que ces livres existaient à Sainte-Sabine, et dans l'analogie avec le missel dont nous parlions plus haut, et enfin dans l'imitation incontestable d'une mosaïque de Sainte-Sabine, que nous allons constater dans un instant.

Dans ces deux grands in-folios en parchemin, les lettres initiales des offices sont le plus souvent ornées de fleurs, d'oiseaux ou d'arabesques. On y trouve parfois des scènes tirées de la Bible ou de l'histoire dominicaine. Ces dernières sont au nombre de trois : la glorification de saint Dominique, la translation de son corps, et la mort de saint Pierre Martyr. Ces sujets étaient particulièrement populaires dans l'Ordre à l'époque où, selon nous, furent écrits ces volumes.

Dans la première scène, saint Dominique est devant un autel, couvert d'un tapis et surmonté d'une grande croix dorée et échancrée. Il est debout, revêtu de la chape dominicaine et porte la barbe. De la droite, il tient un livre, sur lequel il appuie la main gauche, et, détail remarquable, le saint par respect, s'est enveloppé la main d'un pan de sa chape, comme on le voit souvent dans les monuments antiques. Il regarde en haut une main qui émerge d'un nuage, et lui donne une bénédiction avec deux doigts ouverts. Au-dessous, on voit une foule de Frères, avec ou sans barbe, qui contemplent avec admiration la scène supérieure.

L'artiste a voulu peindre la mission de « Frère-Prêcheur » donnée à saint Dominique, et, avec raison, il n'a rien trouvé de mieux que d'imiter la mosaïque ancienne qui existait alors sur la façade intérieure de Sainte-Sabine et représentait la mission semblable donnée à l'apôtre saint Paul. Si l'on veut bien se reporter à la description et au dessin que nous en avons donné d'après Ciampini, dans notre *Histoire de l'église de Sainte-Sabine*, on restera frappé de la ressemblance. Avouons d'ailleurs que l'artiste avait fait un choix plein de goût.

La scène qui représente la translation des restes de saint Dominique, est beaucoup plus simple. Le saint nous est montré au moment où les Frères le retirent du tombeau. Tous ont la chape et la barbe, comme saint Dominique.

Enfin, dans le troisième tableau, nous avons la mort de saint Pierre Martyr. Le saint est représenté au moment où le bourreau lui fend la tête d'un coup de sabre. Ce dernier est vêtu comme les guerriers antiques, et l'artiste n'a point trop mal réussi dans l'imitation du vieux bas-relief qu'il aura sans doute voulu traduire.

Il nous resterait une multitude d'observations à faire sur ces peintures, si nous ne devions abréger. Nous nous contenterons de remarquer en passant et d'une manière générale, que la composition est sobre et vraie, que le dessin accuse une bonne indépendance vis-à-vis du mécanisme byzantin, que la couleur est naturelle, sans manquer de richesse. Espérons qu'un jour il sera fait un recueil de ces premières pages de la peinture dans l'Ordre de saint Dominique. Nous n'avons voulu en parler ici que pour constater une gloire nouvelle du couvent de Sainte-Sabine : celle d'avoir été, croyons-nous, le berceau de l'art dominicain ; car nous ne

sachions pas que nul autre couvent puisse nous désigner des essais plus anciens.

Ce qui est vrai de la peinture semble l'avoir été également de la sculpture, et il est de toute probabilité que Frère Pascal, le premier sculpteur dominicain à nous connu, fut enfant de Sainte-Sabine, puisque nous savons qu'il était de Rome. On lit en effet dans le *Moniteur de Rome* du 21 mars 1884: « M. le prof. Ojetti a rendu compte dans la dernière séance d'une découverte qu'il a faite au couvent de Sainte-Marie de Gradi près de Viterbe. Ce couvent, fondé vers 1215, avec l'église annexée, par le cardinal Capocci, fut offert par le fondateur à saint Dominique, son intime ami. La partie la plus remarquable est le cloître qui ressemble à ceux de Saint-Jean-de-Latran et de Saint-Paul-hors-les-murs (comme à celui de Sainte-Sabine), à cette différence près que les arcs sont ogivaux. Près du cloître, se trouve une petite fontaine, ornée de statues d'animaux, provenant d'un monument sépulcral ». Sur une de ces sculptures, M. le prof. Ojetti a lu l'inscription suivante, indiquant le nom de l'artiste:

HOC OPVS FECIT
FRATER PASCHALIS ROMANVS
MAGISTER ORDINIS PRAEDICATORVM
ANNO DOMINI M. CC. LXXXVI [1].

[1] Nous ajouterons plus loin une courte biographie de notre artiste, en nous aidant de quelques documents nouveaux, découverts ou observés depuis que nous écrivions les lignes ci-dessus.

CHAPITRE IV.

Personnages et faits illustres de l'histoire de Sainte-Sabine à cette époque.

Lorsqu'on aborde l'histoire d'une société quelconque, les premiers noms qui se présentent à nous sont naturellement ceux des supérieurs: ils résument en quelque sorte l'existence de la société elle-même.

A Sainte-Sabine nous rencontrons durant cette période primitive, non seulement les Prieurs du couvent, mais encore les Supérieurs de la Province et de l'Ordre, qui souvent y font des séjours plus ou moins prolongés. C'est sans doute à la présence des Supérieurs majeurs qu'il faut attribuer d'une part la célébration fréquente des Chapitres provinciaux à Sainte-Sabine; de l'autre, les mentions très rares qui sont faites du couvent lui-même dans les actes des Chapitres. L'autorité supérieure déterminait sans doute au jour le jour, les questions qui s'offraient sans cesse dans cette nombreuse communauté.

Les Prieurs du couvent nous sont malheureusement très peu connus: quelques figures seulement nous ont été conservées, et même, dans celles-ci, bien des traits ont disparu [1]. Toutefois les

[1] Voici les noms de ceux que nous avons rencontrés. La date qui les accompagne n'indique pas le jour de l'élection, difficile à déterminer, mais l'époque où les Frères désignés étaient en charge: Frère Tancrède (1220), Frère Aldobrandini (1232), Frère Joannes de Penna (1235), Frère Pancratius (1251), Frère Nicolas (1252), Frère Thomas Fusconi de Berta (1253), Frère Aldobrandini (1261 ?), Frère Jacobus Bowaczanus (1271), Frère Latinus Malabranca (1277).

portraits qui nous restent, suffisent pour nous donner une idée du style et de la physionomie, absolument comme les figures que Fra Angelico a peintes sur les murs de San-Marco, nous laissent deviner ce que fut la communauté où tant d'âme, tant de pureté et d'élévation a pu s'épancher sur des visages humains.

Frère Tancrède, nous le connaissons déjà: il était digne d'inaugurer l'histoire du couvent de Sainte-Sabine.

Après lui nous trouvons un Frère Aldobrandini, et ce nom reviendra encore trente ans plus tard. Il semble un peu difficile qu'il soit ici question de Frère Aldobrandini Cavalcanti, qui en ce moment était bien jeune sans doute pour exercer les fonctions de Prieur. Dans cette hypothèse, nous n'aurions aucun détail sur ce religieux: s'il faut le confondre avec Aldobrandini Cavalcanti, comme il apparaît plus probable, nous aurons à en parler bientôt.

Frère Jean de la Penna nous est mieux connu. Son nom nous indique sans doute sa patrie. Il était de Penna. Or, d'après Léandre Alberti, il y a Penna dans les Abruzzes et Penna dans la Marche d'Ancône. C'est vraisemblablement ici que naquit le Prieur de Sainte-Sabine. Il était en charge, lorsque le 25 août 1235, il reçut de Grégoire IX l'ordre de se rendre auprès d'Angelo Malabranca, sénateur de Rome, pour lui remettre des lettres apostoliques contenant les articles de la paix, et pour recevoir son serment. Il fut rédigé de cette mission un procès-verbal que nous reproduisons en entier: « Au nom du Seigneur. L'an du Christ 1235, Indiction III, le 25 du mois d'août. Comme les actions humaines s'oublient facilement, si le souvenir n'en est conservé en des documents publics, moi, Manerius, « scriniarius », spécialement appelé à cet effet, j'ai pris soin de consigner dans un acte public ce que j'ai vu et entendu. J'ai vu, étant présent, que Frère Jean de Penna, Prieur des Frères-Prêcheurs, du couvent de Sainte-Sabine à Rome, en présence de D. Grégoire, Abbé du vén. monastère de Saint-Paul de Rome, et de D. Grégoire Fusconi de Berta, sous-diacre, et chapelain du Seigneur Pape, et de mon secrétaire (scriniarii) et des témoins soussignés, au nom du Seigneur Pape et de nos Seigneurs les Cardinaux romains, a consigné à Angelo Malabranca, Sénateur de la Ville, les Lettres apostoliques dont voici la teneur: « Gré-« goire, évêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu, à nos chers Fils

« Angelo Malabranca, Sénateur de la Ville, et au peuple de Rome, « salut et Bénédiction apostolique. A l'instigation de l'ennemi du « genre humain, il s'est élevé une controverse sur certaines ques- « tions entre la sainte Eglise romaine, votre Mère, et vous qui êtes « ses enfants privilégiés. Par la grâce de l'Auteur de toute paix, les « cœurs sont revenus à l'humilité, et vous avez juré de vous en « tenir à nos ordres, relativement aux articles discutés. Nous, après « y avoir mûrement réfléchi, et du conseil de nos Frères, nous « avons jugé bon de porter les prescriptions suivantes :

« En vertu du serment qui nous a été prêté, Nous vous défen- « dons à vous, Angelo Malabranca, Sénateur de la Ville, et au « peuple romain, de construire à l'avenir ou de faire construire dans « la forteresse ou le territoire de Montalto, et vous ordonnons de « restituer ou de faire restituer les otages, si vous en avez, ou l'ar- « gent que l'on pourrait avoir reçu pour leur délivrance, pendant « que Luca (Savelli) a été Sénateur, et de renoncer ou de faire re- « noncer à toute caution ou obligation, si on en avait exigé pour « les otages antérieurement libérés ; nous défendons de recevoir « des otages désormais, à raison d'aucune construction à faire dans « la forteresse ou dans le territoire de Montalto ; nous voulons que « vous laissiez ce château en libre possession à l'Eglise romaine, « et que vous n'exigiez plus des fidèles de l'Eglise des serments « semblables à ceux qui furent exigés lorsque le susdit Luca était « Sénateur, de la part des habitants de Montalto, et d'autres fidèles « de l'Eglise ; c'est-à-dire qu'ils s'en tiendraient exclusivement aux » ordres du Sénateur et du peuple romain. Nous ne voulons pas « que sans notre assentiment, ou celui de nos successeurs, vous « placiez ou fassiez placer des limites dans le patrimoine du bien- « heureux Pierre, ni dans les terres des fidèles de l'Eglise ; et s'il « en subsiste encore de celles qui furent placées lorsque le susdit « Luca était Sénateur, nous ordonnons que vous les enleviez ou les « fassiez enlever, et que, à l'avenir vous renonciez à exiger de tels « serments, et à occuper ainsi les possessions de l'Eglise et de ses « fidèles. Tels sont nos ordres, sans préjudice de ceux que nous « avons faits déjà, relativement à d'autres excès. Donné à Pérouse, « le 12 des ides d'août, neuvième année de notre Pontificat ». Le même Sénateur (Malabranca) a reçu humblement et dévotement les

précédentes Lettres, et les a remises au Prieur de Sainte-Sabine pour les faire lire et traduire; et lorsque le susdit Prieur les eut lues et interprétées en langue vulgaire, (le Sénateur) répondit en présence de tous, que, relativement aux constructions et aux otages de Montalto, aux limites placées dans le patrimoine du bienheureux Pierre et des fidèles de l'Eglise, et aux serments exigés des fidèles de l'Eglise, au temps de Luca Savelli, il promettait de s'en tenir aux ordres du Seigneur Pape, comme il est dit dans le privilège, et il a juré de les observer, ainsi que les autres articles de la paix, et il les observe volontiers: mais il n'a pas entendu et juré que le château de Montalto resterait en libre possession de l'Eglise. Au contraire, il avait toujours compris que la Ville devait conserver ses droits intacts, comme auparavant; enfin, il a dit qu'il tiendrait conseil et ferait son devoir. — Témoins: Frère Girolamo, Frère Rao, Frère Petrucciolo de Mantua, Frères-Mineurs; et Frères Romano et Pietro, frères de Maître Amato, ainsi que les susdits abbé et sous-diacre. Et moi, Manerius, par la grâce de Dieu, « scriniarius » du saint Empire romain, parce que j'ai été présent, j'ai écrit ce qu'on vient de lire, et j'y ai ajouté le signe de mon nom. Fait à Sainte-Marie-du-Capitole, l'an du Seigneur 1235, indiction III, le 25 août »[1].

De ce document nous ne voulons tirer que cette conclusion qui s'impose à raison de notre sujet: c'est-à-dire la preuve de la haute estime que s'était acquise le Prieur de Sainte-Sabine, et de la confiance que le Pontife romain et le peuple avaient en sa lumière et en sa droiture. Le choix pontifical démontre que Frère Giovanni jouissait d'un crédit égal de part et d'autre. Nous ne connaissons pas d'autres actions de Frère Giovanni de Penna: celle-là suffit à sa louange.

Frère Pancratio de Rocca di Papa fut créé évêque de Bitonto, le 12 août 1253. C'est sans doute pour s'être montré excellent Su-

---

[1] *Ex Archiv. secret. Vatic., Regest. Greg. IX, an. IX.*

On trouve dans l'histoire de Rome au moyen âge des faits analogues, démontrant qu'il y avait subsisté quelques vestiges de l'ancienne république. Les Papes et le Sénat romain traitent comme de puissance à puissance en 1188, 1393, 1404, etc. Cf. les ouvrages de GRÉGOROVIUS, de REUMONT, etc.

périeur dans le cloître qu'il mérita de monter dans la chaire épiscopale : les moines alors ne briguaient point les dignités, et les gouvernements n'imposaient point leurs préférences : le mérite seul décidait le choix des Pontifes en faveur d'un religieux [1].

Les vieux documents nous signalent Frère Niccolò comme successeur immédiat de Frère Pancrazio, dans la charge de Prieur. Il s'agit sans doute ici du bienheureux Nicolas de Juvenazzo qui florissait à cette époque dans la Province romaine : toutefois, les preuves indubitables nous faisant défaut, il convient d'en parler à un titre moins contestable, celui d'hôte de Sainte-Sabine.

Frère Thomas Fusconi de Berta fut un homme très remarquable à son époque. Il était romain et de noble famille [2]. Les Frères de Sainte-Sabine l'avaient élu Prieur, et, en 1253, il se trouvait à remplir ses fonctions, lorsque le 30 septembre un Bref d'Innocent IV le fit évêque de Céphalu. Le Pape annonçait en ces termes cette nomination au Chapitre de Céphalu : « Innocent, Serviteur des Serviteurs de Dieu, etc. Le devoir de notre charge nous impose entre autres sollicitudes dont nous sommes accablé sans relâche, un soin vigilant pour le bien des églises sans pasteur... Or, l'Eglise de Céphalu a été longtemps privée des secours d'un pasteur, et de là est résulté pour elle une situation pleine de périls, et des dommages graves au point de vue spirituel et temporel... Nous avons donc résolu... de choisir notre fils bien-aimé, Frère Thomas Fusconi de Berta, Prieur des Frères-Prêcheurs de Rome, homme remarquable par son savoir et ses vertus, prudent en ses conseils, circonspect dans les choses spirituelles et temporelles, et agréable à Nous et à nos Frères, à raison de sa sainteté ; et, conformément à l'avis de nos Frères, et de la plénitude de notre pouvoir, Nous le faisons évêque et pasteur de cette Eglise, etc. ».

Pour des motifs que nous ignorons, le Pape changea ce premier avis, et, le 13 décembre de la même année, il fit Frère Thomas évêque de Sienne. « ...L'Eglise de Sienne, écrivait Innocent IV au

---

[1] Cf. UGHELLI, *Episc. Bitunt.* ; FONTANA, *Teatro Dominic.* ; CAVALLERIUS, t. I, p. 26 ; *Bull. O. P.*, t. I, p. 264, et t. VII, p. 512.

[2] *Bull. O. P.*, t. I, p. 264, et t. VII, p. 512.

Chapitre de cette ville, est privée de son pasteur. Nous donc, qui par le joug de l'autorité apostolique sommes liés au soin de toutes les églises, voulant pourvoir la vôtre... d'un pontife dont l'habileté et le zèle soient au niveau d'une telle charge, Nous avons jeté les yeux sur notre cher fils, Frère Thomas de l'Ordre des Prêcheurs, déjà évêque nommé de Céphalu, homme d'une vie éprouvée, d'une grande science, d'une prudence expérimentée, agréable à Nous et à nos Frères, pour ses vertus, et Nous l'avons fait évêque et pasteur de l'Eglise de Sienne, conformément à l'avis de nos Frères et de la plénitude de notre pouvoir. Nous le délions des liens qui l'attachent à l'Eglise de Céphalu, et nous le transférons à celle de Sienne, etc. » [1].

Ce ne furent point là les seules marques d'estime que lui donna le Souverain Pontife: il le fit encore son Pénitencier et son Vicaire, en 1260, et l'institua exécuteur testamentaire d'un Frangipani. Cette dernière mission est l'objet d'une longue Bulle conservée aux Archives secrètes du Vatican, et inédite pour le public, si nous ne faisons erreur.

Frère Jacques Bowaczanus, autre Prieur de Sainte-Sabine, reçut une semblable preuve d'estime. En 1271, il est exécuteur testamentaire d'un certain Crescenzio Leone Giovanni, etc., d'après un document publié par Nerini [2].

Le dernier des Prieurs à nous connus durant cette époque est Frère Latino Frangipani. Par son père, il appartenait à l'antique famille Anicia, ou des Frangipani, appelée encore Malabranca et Brancaleoni; par sa mère, il était de la famille non moins illustre des Orsini. Rien de plus grand parmi les grandeurs humaines. « Parmi les grandes maisons qui donnaient l'exemple de cette trans-

---

[1] Les deux documents qui précèdent sont extraits des Archives secrètes du Vatican, *Regest. Inn. IV.* Cf. *Bull. O. P.*, t. I, p. 264, et t. VII, p. 512.

[2] *De Coenobio S. Bonifacii*, p. 448-449. — Cette marque de confiance était souvent accordée aux vrais religieux « mendiants » de l'époque. En 1262, un autre Prieur de Sainte-Sabine, dont nous ignorons le nom, est l'objet d'une confiance semblable. Cf. *Bull. O. P.*, t. I, p. 431-432. — La fin de Frère Jacques fut malheureuse. Envoyé à Philippe-le-Bel par les Colonna, en 1297, il fut bientôt arrêté par l'Archevêque de Lyon, jeté en prison, et il y mourut.

formation chrétienne du patriciat romain, écrit Montalembert dans son admirable livre *Les Moines*, il faut surtout signaler la « gens Anicia » qui remontait aux plus beaux temps de la République, et qui semble avoir été la plus riche et la plus puissante de Rome à la fin du IVe siècle. Elle comptait alors parmi ses membres le fameux Anicius Petronius Probus, qui était préfet du Prétoire, c'est-à-dire le premier personnage de l'empire après l'empereur, et dont le fils Petronius fut, selon quelques-uns, moine avant d'être évêque de Bologne. Elle devait produire plus tard les deux plus grands personnages de l'histoire monastique, saint Benoît et saint Grégoire-le-Grand : et dès lors, les deux plus illustres docteurs de l'Occident, saint Jérôme et saint Augustin, célébraient à l'envi la gloire d'une race, où tout le monde semblait naître consul, mais qui avait donné encore plus de vierges au Christ que de consuls à la République. Leur enthousiasme avait pour objet une jeune religieuse issue de cette même race, Démétriade... » [1].

Félix III et Boëce portaient le même nom.

Quand ce nom fut allié ou confondu avec celui des Orsini, Malabranca, Frangipani, il ne perdit rien de sa splendeur. Dès le premier siècle de l'Eglise chrétienne, le premier évêque de Bourges est le bienheureux Orsini, qui inaugure ainsi cette noble série de vingt-deux saints ou bienheureux, issus du même sang, inscrits par l'Eglise au catalogue de ses héros [2]. On sait que Dante se croyait d'origine romaine. Il se fait dire par Brunetto Latini : « Ta fortune te réserve une si grande gloire que l'un et l'autre parti auront faim de toi : mais que l'herbe passe loin du bouc ! Que les bêtes de Fiésole (les Florentins descendus de Fiésole) fassent litière d'elles-mêmes, et qu'elles ne touchent pas à la plante qui pourrait surgir encore dans leur fumier, et faire revivre la sainte race de ces Romains qui y restèrent, quand fut construit ce nid de tant de malice » [3]. Or, d'après les historiens, c'est par la famille des Frangipani que Dante se croyait romain.

---

[1] *Les moines d'Occident*, t. I, p. 148.
[2] Cf. *Gallia Christiana. Episc. Bitur.*
[3] *Inferno*, c. XV.

Enfin la famille des comtes d'Aquin à son tour se prétendait issue de la famille des Frangipani.

Il nous a plu de rappeler ces gloires d'un nom qui se retrouve sans cesse dans les annales dominicaines, depuis le jour où Dominique rendit la vie au jeune Napoléon Orsini, à Saint-Sixte-le-Vieux ; où Sœur Cécile Frangipani, l'ardente et gracieuse historienne, voulut recevoir la première l'habit dominicain sur le seuil du monastère nouveau, jusqu'au jour où les Orsini construiront presque à eux seuls les couvents de la Minerve, de l'Umiltà, de la Maddalena dans Rome, et où le futur Benoît XIII, un Orsini, se fera dominicain, puis, le bienfaiteur insigne de son Ordre [1].

Mais revenons au cardinal Latino Frangipani. A raison de sa naissance, et étant, par sa mère, Mabilia Orsini [2], neveu du cardinal Giovanni Orsini, qui allait devenir Souverain Pontife sous le nom de Nicolas III, il pouvait espérer beaucoup de l'avenir. Ses qualités personnelles ne pouvaient que grandir ses ambitions légitimes. Jeune encore, il avait été envoyé à Paris, pour y étudier le Droit, et y avait brillé par son intelligence et sa vertu.

Cependant, à peine fut-il de retour à Rome, qu'il se présenta à Sainte-Sabine pour y recevoir l'habit religieux, et il y fit profession après une épreuve généreusement acceptée. Il se livra aux études théologiques, et y montra des dispositions si exceptionnelles, que les Supérieurs l'envoyèrent de nouveau à Paris pour y étudier dans le couvent de Saint-Jacques, alors le centre intellectuel de l'Ordre. Il s'y trouvait vers 1263 et s'était fait un nom parmi les orateurs de la faculté.

Revenu à Rome, il y enseigna les *Sentences* et y exerça diverses charges de supérieur. Il était Prieur de Sainte-Sabine lorsque Nicolas III, son oncle, fut élu au souverain pontificat, le 25 novembre 1277. Au mois de mars suivant, il fut nommé Cardinal et Evêque d'Ostie et de Velletri. Selon quelques écrivains, il fut Grand inquisiteur ; il est du moins certain, que pendant l'absence du Pape,

---

[1] On attribue aussi aux Frangipani une gloire d'un tout autre ordre : celle d'avoir inventé la crème appelée « Frangipane ». Cf. BOUILLET, *Dict. des sciences*. Assurément l'inventeur ne fut pas l'un des personnages que nous venons de nommer.

[2] Cf. G. VILLANI, VII, LIV ; REUMONT, *Geschicht der Stadt Rom.*, II, p. 597.

il fut nommé Vicaire de Rome, avec le cardinal Jacques Colonna. Il fut envoyé comme Légat en Lombardie, en Toscane et ailleurs. Les motifs de ce choix nous sont ainsi indiqués par un vieux chroniqueur, qui après avoir fait l'éloge de son éloquence, ajoute: « Sa vie était très exemplaire et très sainte: c'est pourquoi le Pape l'envoya comme Légat en Lombardie et en Toscane. Se trouvant à Bologne il fit peindre saint Dominique sur toutes les portes de la ville. A Florence il rétablit la paix, et fit rentrer les Gibelins » [1], comme il la rétablit à Bologne entre les Gérémei et les Lambertazzi. Il aimait avant tout la douceur; mais ensuite il aimait la fermeté. Il sut venger l'injure des inquisiteurs de Parme et sauvegarder avec énergie les droits des Pontifes romains. Il ne perdit rien de son crédit sous le règne des Papes qui suivirent: de Martin IV, Honorius IV et Nicolas IV.

Sous Honorius IV, arrivèrent à Rome deux théologiens de Paris, Pierre de Rodez et Thomas de Pontoise, envoyés par quelques Evêques de France, afin d'obtenir des explications sur la Bulle « Ad fructus uberes » de Martin IV. Les envoyés écrivirent eux-mêmes qu'il n'y avait rien à faire contre les moines, tant le crédit de Frère Latino était grand auprès du Souverain Pontife. Pierre de Rodez raconte lui-même qu'au moment où il voulait exposer en présence du Pape les raisons des réguliers, pour les réfuter sans délai, le cardinal Latino l'interpela en ces termes: « Il ne vous appartient pas de dire les raisons des réguliers: exposez les vôtres; ils sauront bien exposer les leurs ».

Le pape Nicolas IV lui imposa une douloureuse mission, celle d'obtenir la démission du Maître général Munio de Zamora, que nous raconterons ailleurs. Le cardinal Latino obéit au Pape, mais sans agir jamais en son nom privé.

Enfin l'un des grands actes de l'illustre dominicain fut l'élection de Célestin V. Depuis vingt-huit mois, douze Cardinaux étaient

---

[1] Jean de Caccia, *Ex archiv. O. P.* Au surplus cette paix ne fut guère durable, puisqu'on n'eut pas même le temps d'achever l'inscription qui la racontait, et qu'on peut lire encore à Sainte-Marie-Nouvelle, dans la chapelle « della Pura »: *In no.ie d.ni n.tri Yh.u | XPI am. | Venerabilis pater d.ns Fr. Latin. | Genere Roman. Ord.is Fr. P.dcatorum | Ostien. eps. cardin. ap.lice Sedis Legatus Florentinus veniens cives...*

réunis à Pérouse pour le Conclave, et ne savaient pas s'entendre sur le choix à faire, au grand scandale et dommage de l'Eglise. Le cardinal Latino, à force d'éloquence et de bon sens leur persuada d'élire un pontife pris en dehors du Conclave, et désigna Pierre de Murrone, un moine ermite fort connu par la sainteté de sa vie. C'était l'unique moyen d'en sortir.

« Le cardinal Latino, dit Barthélemy de Lucques, était un homme de grande religion et sainteté, et il aimait particulièrement Frère Pierre de Murrone. Depuis qu'il avait fait sa connaissance, il lui envoyait chaque année une aumône, et il soutenait ses religieux qui avaient un couvent à Rome, non loin de Saint-Pierre. C'est à raison de cette amitié et de cette confiance qu'il le fit élire Souverain Pontife » [1].

Le cardinal Latino mourut saintement à Pérouse l'an 1294, peu avant l'abdication de Célestin V. S'il en eût été le témoin, il n'aurait pas prétendu, comme l'osa Dante par haine de Boniface VIII, « qu'il fit par lâcheté le grand refus » [2], mais il est probable qu'il n'eût point vu sans douleur cet acte de loyauté et de courage [3].

Son corps fut transporté à Rome, et enseveli dans l'église de la Minerve. Une inscription métrique et barbare, gravée sur le cénotaphe laissé à Pérouse, nous rappelle ainsi la mort et la translation :

EN DOCTOR MAGNVS CONSTANS QVOQVE MITIS VT AGNVS,
CANTV DOTATVS MIRO DICTAMINE GRATVS
TVSCIS ET LOMBARDIS LEGATVS A PAPA FIT DECORATVS
DVCTVS MORTE QVIDEM PERVSII FINITVR IBIDEM
POST HAEC PORTATA ROMAE SVNT OSSA BEATA SVB ANNIS
DOMINI MCCXCIIII, DIE SCIL. X MENSIS AVGVSTI [4].

---

[1] *Hist. Eccl.*, l. XXIV, cap. XXX.

[2] *Inf.*, c. III, v. 60.

[3] Le cardinal Latino était toujours accompagné d'un Frère convers appelé Mazzeus. Il fut lui aussi probablement un fils, et assurément un hôte de Sainte-Sabine ; et c'est sans doute sa vertu et son intelligence qui lui valurent la prédilection du grand Cardinal. *Archiv. O. P.*, vol. O. O., p. 49.

[4] *Ex Chron. Urbev.*, p. 35, édit. Girardin.

La *Chronique d'Orviéto* nous laisse ce portrait des vertus religieuses du grand Cardinal: « Elevé au faîte des dignités, il n'en resta pas moins appliqué aux saintes œuvres. Il pratiquait les lois de son Ordre, prêchait souvent au clergé et au peuple avec une grâce souveraine. Il ne portait jamais qu'une chape courte et humble, selon la coutume de l'Ordre. Pendant sa vie et à sa mort, il montra la plus grande affection pour ses frères en religion. Il aima surtout son couvent, que, pendant sa vie, il enrichit de livres précieux, et de magnifiques ornements d'église, et d'autres objets sacrés pour le culte divin. Il chargea aussi ses exécuteurs testamentaires d'envoyer de larges aumônes à plusieurs couvents de notre province. Rien n'égalait sa compassion pour les pauvres. Il se fit leur grand aumônier. Il était libéral et grand par nature: toutefois à ses parents ou à ses proches, il ne donna rien ou presque rien, ni pendant sa vie, ni à sa mort ». Voilà du moins un parent de Nicolas III qui n'a point profité du népotisme odieux que Dante le rancuneux prête à ce Pape illustre en faveur des siens [1]. Quand il s'agit de politique, notre grand Dante oblie la parenté, la justice, tout, sauf son idée et ses adversaires.

Nous ne pouvons résister au plaisir de citer ici quelques détails donnés par ce bizarre Fra Salimbene, franciscain, qui, avec sa mauvaise langue, raconte si bien les drôleries et y met quelque méchanceté: « Le troisième Cardinal de la parenté du pape Nicolas III fut le seigneur Latino des Frères-Prêcheurs.

« Il ressemblait beaucoup physiquement à Pietro Capricio Lambertini de Bologne, si je ne me trompe.

« Le pape Nicolas le fit Légat en Lombardie, en Toscane et dans les Romagnes.

« Il créa parmi les femmes une grande agitation par l'une de ses prescriptions: il leur prescrivit de porter des robes rognées à

---

[1] On connaît la terrible scène du XIX[e] chant de l'*Enfer*, où Nicolas III, enseveli la tête en bas dans une fosse ardente, s'exprime ainsi:

E veramente fui figliuol dell'orsa,
Cupido si per avanzar gli orsatti,
Che su l'avere, e qui me misi in borsa.

Sur l'expression de « Filii Ursi » voir *Nécrologe lapidaire de la Minerve*, ms.

ras le sol, et ne leur permit qu'un palme en surplus. Elles traînaient auparavant par terre des queues d'une brasse et demie, que Patecclus appelait :

De longues traînes soulevant la poussière [1].

« Il fit publier cette ordonnance dans les églises, il en fit une loi pour les femmes, et défendit à tout prêtre de les absoudre, si elles ne s'y conformaient. Cette prescription fut pour les femmes plus dure que la mort. L'une d'elles me disait familièrement qu'elle aimait plus sa queue que tout le reste de son vêtement.

« Dans la même ordination le cardinal Latino prescrivit que toutes les femmes, les jeunes, les demoiselles, les mariées, les veuves, les matrones porteraient des voiles sur la tête. Ce fut pour elles une épreuve horrible.

« Cependant à cette tribulation elles trouvèrent un remède qu'elles ne purent trouver pour l'amputation des queues. Elles se firent faire de fins voiles de lin et de soie, entremêlés d'or, avec lesquels elles paraissaient dix fois plus belles et plus séduisantes aux yeux des spectateurs.

« Il affligea surtout très fort les dames de Bologne en leur enlevant un certain ornement de pompe et de vanité qu'elles portaient sur les épaules, attaché au manteau, et qu'elles appelaient vulgairement « rigole » (regolium).

« Le cardinal Latino était fort maigre » [2].

Le cardinal Latino laissa en mourant un certain nombre d'ouvrages, dont quelques-uns ont été signalés par Echard [3] et par les autres historiens de l'Ordre. Une vieille chronique française, datant du commencement du XV^e^ siècle, lui attribue un commentaire sur le livre des *Sentences* : « Frère Latin, docteur ingénieux, qui fut de saincte vie et de grande doctrine, lequel escrit sur les quatre livres des *Sentences*, et pour le grand renom de luy fust faict évesque cardinal d'Ostie » [4].

---

[1] Et trappi longhi ke la polver mena.

[2] *Chron.*, pp. 169-170, 436, etc., édit. *Mon. Germ.*

[3] T. I^er^, p. 437.

[4] *Archiv. O. P.*

Cette assertion n'a rien que de fort vraisemblable, puisque nous savons qu'il enseigna précisément les *Sentences*, durant ses années de professorat [1].

Mais nous ne voulons ici attirer l'attention que sur deux œuvres où notre grand cardinal trouve une gloire non moins impérissable: nous parlons de l'église de Sainte-Marie-Nouvelle et de la prose *Dies irae*: deux chefs-d'œuvre de l'art chrétien.

Les Dominicains de Florence n'eurent primitivement qu'une église basse et étroite. Le noble dominicain florentin Frère Aldobrandini Cavalcanti, que nous allons retrouver à Sainte-Sabine, ne pouvait se contenter d'une telle pauvreté dans la maison de Dieu. Sans doute les lois dominicaines imposaient même pour l'église la gravité et la sobriété: mais elles autorisaient la simplicité grandiose et pure, et Fra Aldobrandini voulait construire une église plus digne de Dieu. Devenu Evêque d'Orviéto et Vicaire du Pape, il lui fut possible de réunir les ressources nécessaires pour le commencement de l'entreprise. Au mois de mars 1279 il rentrait à Florence, examinait et faisait approuver le plan que venaient de dessiner Fra Sisto et Fra Ristoro. Il se disposait à bénir la première pierre de Sainte-Marie-Nouvelle, lorsque Dieu l'appela à lui, pour le récompenser de ses œuvres passées et de ce dernier bon vouloir. « Sur ces entrefaites, le cardinal Latino arriva à Florence avec trois cents chevaliers de l'Eglise, raconte Giovanni Villani, et il fut reçu par les Florentins et par le clergé, avec grands honneurs et en procession; le « carroccio » alla à sa rencontre, entouré d'un grand nombre d'hommes armés; enfin (le 18 octobre 1278, vieux style) il plaça et bénit la première pierre de la nouvelle église de Sainte-Marie-Nouvelle, des Frères-Prêcheurs, auxquels il appartenait lui-même, et là, dans le couvent des Frères, il traita et ordonna tout ce qui était relatif à la paix, d'abord entre Guelfes et Guelfes, puis entre Guelfes et Gibelins » [2]. Pour transmettre à la postérité le souvenir d'un événement si heureux, on ne pouvait

---

[1] Sur le cardinal Latino, cf. ECHARD, BRÉMOND, LEANDRO ALBERTI, CIACONIUS, etc.

[2] *Chron.*, l. VII.

mieux faire que d'élever un temple au Dieu de la paix. La paix! Elle fut bientôt troublée par l'ambition des Buondelmonti. Alors Fra Latino apparut de nouveau comme l'envoyé de la réconciliation. « Il réunit tout le peuple en assemblée, poursuit le même chroniqueur, dans la vieille place de l'église (de Sainte-Marie-Nouvelle) entièrement couverte de tapis, et d'immenses estrades en bois, où prirent place le Cardinal, les Evêques, les prélats, les clercs, les religieux, le Podestat, le Capitaine, tous les conseillers et tous les Ordres de Florence. Le Légat fit un noble et grand discours avec de très belles raisons, comme il convenait à son sujet, et à sa réputation de sage et illustre orateur; après quoi, il ordonna aux chefs des Guelfes et des Gibelins de s'embrasser en signe de paix, ce qui fut fait à la grande joie de tous les citoyens. Les chefs étaient au nombre de cent cinquante de chaque côté » [1]. Ainsi fut fondée Sainte-Marie-Nouvelle, la bien-aimée, la « sposa » de Michel-Ange, le chef-d'œuvre de l'architecture simple, pure et grande, le temple merveilleux où nulle beauté ne manque, où nulle beauté n'est superflue. Cet idéal fut tellement goûté, que les Frères Cavalcanti et Latino voulurent le transporter à Rome, et faire de la Minerve une autre Sainte-Marie-Nouvelle.

« C'est que jamais, dit M. Carle, l'art n'a respiré un parfum aussi suave, jamais les conceptions d'un artiste ne furent traduites par des lignes plus pures, jamais pensées ne furent plus sublimes que celles qui germèrent dans les cœurs de Fra Sisto et de Fra Ristoro » [2].

Ces éloges conviennent sans restriction et sans modifications à cet autre chef-d'œuvre d'art que nous appelons la prose *Dies irae*.

Tous les sentiments forts s'expriment naturellement par le chant, et comme Dieu n'a jamais rien détruit ou renié de ce qu'il avait fait, on a toujours chanté dans l'église de Dieu, et nous parlons ici d'un chant populaire et traditionnel.

Au XIII[e] siècle, au lendemain de l'affranchissement des communes, lorsque pour résister à l'envahissement épidémique de l'hé-

---

[1] *Chron.*, l. VII.

[2] *Hist. de saint Thomas d'Aquin*, Introduction.

résie, les deux Ordres de saint Dominique et de saint François durent créer parmi les peuples un mouvement en sens inverse, et dans ce but, créer des associations, des confréries, des tiers-ordre, le chant populaire jaillit spontanément de ces poitrines enthousiasmées. Ces chants prirent le nom de « Laudi ». Dans le principe on les retint de mémoire, plus tard on les écrivit. Ils furent innombrables.

Ces religieux enthousiasmes s'étaient traduits dans le sanctuaire dès le Xe siècle [1]. Mais nulle composition de ce genre n'est aussi justement célèbre que la Séquence des morts.

On admet comme démontré qu'elle est du XIIIe siècle, et qu'elle fut composée en Italie [2]. Enfin les hymnologistes pensent en général qu'elle fut écrite, non point pour l'office des défunts, mais pour le premier dimanche de l'Avent [3].

Qui est l'auteur de l'ode formidable? Bien des opinions ont été mises en avant. De l'avis de tous, deux seulement sont sérieuses: celle qui l'attribue au franciscain Thomas de Celano, et celle qui en fait honneur au dominicain Latino Malabranca [4].

Le P. Clair, S. J., qui a écrit un opuscule sur le *Dies irae*, ayant à se prononcer entre les deux opinions, repousse naturellement la seconde et accepte la première. Il n'apporte qu'une autorité en faveur de son hypothèse, celle de Wadding [5], si connu pour son

---

[1] On admet généralement que Notker, abbé de Saint-Gall, fut l'auteur des premières Séquences vers la fin du IXe siècle.

[2] ADALBERT, *Thesaurus Hymnologicus*, t. II. Cf. P. CLAIR, *Dies irae*, Introd., et ECHARD, art. *Latinus Malabranca*.

[3] Cf. BARTHÉLEMY, *Traduction de Durand de Mende*, vol. III, p. 402. Cf. D. GUÉRANGER, *Instit. Liturg.*, t. I, p. 350.

[4] *Annal. Minor.*, t. II, p. 207.

[5] Il faut admettre avec le P. Clair, citant le P. Cahier, que « ce chant flottait pour ainsi dire dans l'atmosphère chrétienne, avant de se condenser dans sa forme actuelle ». La *Divine Comédie* elle-même avait existé avant le Dante, en cet état de « nébuleuse », et on a pu écrire un livre intitulé: *Les sources du Dante.*

En confirmation de cette assertion, nous croyons devoir reproduire quelques strophes d'une « laude » écrite en vieux dialecte génois, et qui est manifestement une traduction ou peut-être une expression parallèle du *Dies irae*. Elles sont extraites d'un manuscrit

amour du bien d'autrui. Il ne fait que signaler et n'a garde de rapporter l'article de Moroni [1], où se trouve résolue la question en sens contradictoire, avec d'excellentes preuves à l'appui. En voici donc la traduction: « Au témoignage du Nomenclateur de Ciaconius; de Mandosi, dans sa *Biblioteca romana*, p. 66; de Pompeio Sarnelli, dans la *Serie degli Arcivescovi Sipontini*, p. 224; et d'Alessandro Borgia, dans la *Storia di Velletri*, p. 293, l'auteur du rythme, prose ou Séquence *Dies irae* fut le cardinal Latino Frangipani Malabranca Orsini, romain, de l'Ordre des Prêcheurs [2]..... Angelo Rocca, dans un travail manuscrit, conservé dans la Bibliothèque Angelica... à Rome, lettre Q, 3, 13, recherche avec un soin infini quel a été l'auteur de cette prose si émouvante et si tendre, ou de cette Séquence, comme il l'appelle. Or, après avoir allégué l'autorité de Giammaria Varrato, qui dans son opuscule sur la

---

du XIVe siècle, qui renferme vingt-cinq « laudi », et qui a été étudié par M. Ippolito Isola, dans la *Rassegna Italiana*, vol. XI, an. IV:

Or onde porra scampar
La dolente peccaor
Quando verra lo Segnor
Per lo mondo zuigar?
...Davanti a XPo onnipotente
Saran tuti congregai
Et li saran examinai
Da lo Altissimo Creatore.
O doloroso peccaore
Come te porrai scuxare?
...Or che fara lo peccaore
Abandonao da ogni spèranza?
Quanto sara lo so dolore!

La question est de savoir qui a condensé cette formule flottante de la pensée chrétienne en face du jugement.

[1] *Dizionario di erudizione, ad vocem* DIES IRAE.

[2] Nous ajoutons le témoignage très autorisé du P. Cavallerii, O. P. « Pro missis defunctorum (adhibentur Sequentia) *Dies irae, dies illa*, quam composuit beatae memoriae fr. Latinus Card. Ursinus..., ex Bzovio..., ex Leandro Alberto atque ex nostris ubique chronicis, quidquid alii comminiscantur... (Hanc) in nostra missalia Venetiis excusa primo irrepsisse scribit P. Jo. de Palentia ». *Statera sacra*, tit. XII, n. 192.

Messe des morts rapporte que selon quelques-uns, il faudrait l'attribuer à un roi de Hongrie; selon d'autres, à Fra Agostino de Biella, ou à Humbert de Bourgogne (Humbert de Romans)..., Général de l'Ordre des Prêcheurs, comme le prétend Giuseppe Panfilo, augustinien, évêque de Segni, précédemment sacriste pontifical, cite enfin le témoignage de Marco Lancella, qui a écrit un livre entier sur le *Dies irae*, et conclut avec lui que le cardinal Latino est sans aucun doute le véritable auteur de la *Séquence des morts*, comme on la nomme généralement. L'annaliste Bzovius, année 1294, lui attribue également la prose qui commence par ces mêmes paroles ». Les PP. Le Brun, Puccetti, Cassito, etc., sont du même sentiment. Il faut tenir compte surtout du témoignage des chroniqueurs de Sainte-Marie-Nouvelle, qui l'affirment explicitement. Le P. Biliotti du XVI^e^ siècle reproduit et fait sienne l'affirmation du P. Macci, contemporain du cardinal Latino [1].

Dom Suitbert a donc raison de conclure au moins en ces termes modestes: « Il est certain que cette séquence remonte, dans sa forme la plus ancienne, aux premiers siècles du moyen âge, tandis que la rédaction actuelle semble être l'œuvre du cardinal Latino Malabranca » [2].

Ces témoignages sont confirmés par l'inscription gravée sur le tombeau du grand dominicain, où il est loué comme « cantu dotatus »: éloge qui fait manifestement une allusion comprise du public, c'est-à-dire à un chant connu et populaire.

Nous savons d'ailleurs que le cardinal Latino aimait beaucoup tout ce qui se rapportait à l'Office divin; il vivait à une époque

---

[1] Le P. Modesto Biliotti, dans la chronique ms. de Sainte-Marie-Nouvelle, qu'il achevait en 1586, d'après des chroniques et documents plus anciens, et particulièrement d'après la chronique du P. Macci, écrivain de la fin du XIII^e^ siècle, confirme entièrement ce fait: « Fuerat ipse fr. Latinus ante Ordinis ingressum celeberrimus jure consultus, evasitque sub toga dominicana in theologum eruditissimum, et in concionatorem egregium. Praecipue vero religione venerabatur uti referunt, Mariam Virginem. Quare et multa cantica (sequentias vocant), in ejus edidit laudem. Edidit et illam non minus eruditam quam piam Defunctorum sequentiam cujus principium est: « Dies irae dies illa Solvet saeclum in favilla », Teste David, etc. ». Fol. 4°, vel. 8° in alio ms.

[2] *Hist. du Bréviaire*, t. II, p. 69. Cf. KRAUS, *Kirchengeschichte*, etc.

et dans une communauté où l'on se préoccupait, sous l'inspiration si sûre d'Humbert de Romans, de retrouver la pureté et la splendeur de l'antique liturgie. Il aimait surtout le chant religieux, comme le rappelle son épitaphe, et il se faisait l'ami de ceux qui s'y entendaient. Il s'attacha particulièrement « Fra Annibaldo Guidalotti, toscan d'origine, et enfant du couvent de Pérouse. Dans le siècle, Fra Annibaldo avait été prêtre de Santa Lucia in Colle, et dans l'Ordre, il devint un savant lecteur, un prédicateur aimé, un charmant écrivain, un homme dont tous goûtaient le caractère. Pour le chant, il n'eut pas de pareil, en son temps. Il fut très estimé de deux Cardinaux de l'Ordre, Fra Latino Frangipani et Fra Nicolò da Prato, et lorsque ce dernier, par ordre du Pape, couronna l'empereur Henri, à Rome, Fra Annibaldo fut diacre à la Messe très solennelle, et chanta l'Evangile. Il était si pieux que jusqu'à la fin de sa vie, et bien qu'il fût devenu aveugle, il assistait au chœur le jour et la nuit, et qu'il récitait chaque jour tout le psautier en son particulier et par dévotion. Il mourut plus que septuagénaire, l'an 1345 » [1].

Enfin il nous reste une dernière preuve en faveur de notre affirmation. Le cardinal Latino a composé d'autres séquences. On en connaît quatre, dont deux furent imprimées au XVII[e] siècle, par Maracci, à la fin des œuvres d'Isidore de Thessalonique, et de la *Purpura Mariana.*

Or la ressemblance entre le style de ces séquences et celui du *Dies irae* et des plus frappantes. Même grandeur, même sobriété, même manière d'exprimer vivement et simplement les choses. Nous ne craignons pas d'affirmer qu'une telle comparaison décide péremptoirement la discussion.

Le P. Clair [2] a recueilli les principales variantes introduites dans le *Dies irae.* A la seule lecture, on devine que ce n'est plus le maître qui parle et qui chante: si l'on porte la comparaison plus loin, on arrive à reconnaître la même âme, la même imagination,

---

[1] Michel Pio, *Uomini illutri,* col. 344, édit. 1620.

[2] *Op. cit.*

la même langue harmonieuse chez le poète de notre Séquence et chez l'auteur des proses que nous signalons [1].

On se peut demander qui a composé le chant, si digne des paroles. Sarnelli [2] croit que Thomas de Celano le premier mit la prose en plain-chant, et que pour ce motif quelques-uns l'aient supposé l'auteur de la prose elle-même. Nous ne savons si Thomas de Celano a essayé de mettre en plain-chant cette merveilleuse poésie: mais nous pouvons affirmer sans témérité qu'il n'a pas été le premier à y songer. Nous avons là, non point une composition quelconque, que l'on chante plus tard à son gré, comme le *Lac* de Lamartine, mais bien un chant qui dans la pensée de son auteur, devait être exécuté immédiatement, dans l'église, au milieu des offices.

Il en était ainsi de toutes les séquences. Nous n'ignorons pas que jusqu'au XVII[e] siècle, comme le démontre le P. Le Brun [3], on a discuté si l'on pouvait admettre la Prose des morts; nous savons que le Chapitre général des Frères-Prêcheurs célébré à Salamanque en 1576 interdit le chant de cette séquence, comme

---

[1] Voici quelques strophes de la première séquence en l'honneur de la Vierge:

Ecce ad te confugio,
Virgo nostra salvatio,
Spes salutis et veniae,
Mater misericordiae!

Salva ad te fugientem,
Salva de te confidentem;
Super omnes te adoro,
Super cunctos te imploro.

Tu omnium es potentior,
Inter omnes et dulcior,
Inter omnes humilior,
Inter cunctos sublimior!

Nullus enim confunditur,
Reus tantum non perditur,
Qui se tibi commendabit,
Qui te, Virgo, invocabit!

O Maria, Mater Dei,
Miserere, precor, mei,
Atque pro me ora Deum,
Ut me salvet nimis reum.

Ecce tibi me commendo,
Mea vota nunc impendo;
Tu, Domina, me suscipe,
Et clementer respice.

Et visita me miserum,
Oppressum mole criminum:
Nam si tu me visitabis
Visitando me curabis.

...Et ad portum fac venire
Nunquam sinas me perire
Sed ad coeli palatia
Tua da ferri gratia. Amen.

[2] *Lettere eccles.*, t. IX, p. 35.
[3] Part. II, art. VII.

contraire aux rubriques, car il était admis comme principe, que la « séquence », « rythme » ou « neume », n'était qu'une continuation des modulations de l'*Alleluia*, auxquelles on donnait une signification plus précise, en leur donnant des paroles [1], et que dès lors on ne les chantait pas, quand l'*Alleluia* lui-même faisait défaut: mais il est à propos de ne pas oublier que le *Dies irae* a été composé pour le premier dimanche de l'Avent, où tout nous rappelle le jugement suprême: « Venture Judex saeculi »; « Judexque cum post aderis »; « Ecce venit Rex »; « Erunt signa »; « Cum audieritis », etc. Dès lors l'objection disparaît: ce que l'on interdisait, ce que l'on mettait en doute pour la messe des morts restait parfaitement loisible pour le premier dimanche de l'Avent.

Le cardinal Latino, d'après son épitaphe, était poète: il a fait la séquence destinée à être chantée; il était musicien, d'après la même épitaphe: il a donc créé le chant de sa poésie.

On doit donc admettre que le cardinal Latino Frangipani fut l'auteur du *Dies irae* et qu'il composa et les paroles et le chant. Au surplus les paroles et le chant sont manifestement d'une même inspiration, tant la pensée et l'expression s'harmonisent merveilleusement!

C'est donc à Sainte-Sabine sans doute que fut répété pour la première fois l'hymne redoutable, alors que Frère Latino pouvait s'occuper plus facilement des choses du culte sacré. Est-ce que cette gloire est l'une des moindres parmi celles que peuvent revendiquer la vieille basilique et le vieux cloître? Nous ne le pensons point, et ainsi ne l'ont point pensé ceux qui l'ont imitée et traduite, ou qui s'en sont inspirés dans leurs propres œuvres. Les poètes Kerner, Goethe, Krashaw, Roscomon, Lisco, Hildner, Lafontaine, et tant d'autres; les sculpteurs ou peintres qui furent Nicolas de Pise, Orcagna, Fra Angelico, Luca Signorelli, Michel-Ange, etc., les musiciens Cherubini, Mozart, Berlioz, etc., ont essayé de le traduire, de le reproduire, de l'interpréter: aucun n'a dépassé l'original pour la poésie et son chant; bien peu ont approché de la grandeur de l'original.

---

[1] De là le mot « sequentia », « neuma », « rythmus », etc.

Beaucoup d'auteurs ont écrit du *Dies irae*: nul ne l'a fait avec un sentiment aussi intense et aussi justifié que P.-J. Proudhon.

« A ceux qui nient l'art chrétien, dit-il, on peut se contenter de citer le *Dies irae*.

« Chaque strophe se compose de trois vers de huit syllabes sur une seule rime. Les strophes sont couplées pour le chant de la manière suivante:

« Les deux premières se chantent alternativement par les chantres et le chœur sur une mélodie, les deux suivantes sur une seconde mélodie, les deux suivantes encore sur une troisième. Puis après ces six strophes, les mêmes mélodies recommencent dans le même ordre, jusqu'à trois fois. Cette variété dans la monotonie des rimes et du chant produit la mélodie la plus effrayante, la plus douloureuse qu'on n'ait jamais imaginée. Aussi, dans le *Dies irae*, la musique ne doit pas se séparer des paroles. Les deux dernières strophes sont écourtées: elles n'ont que deux vers, deux rimes au lieu de trois; puis, après ces deux strophes, un dernier cri en trois paroles, sans rimes, mesure rompue. Les derniers accents des chantres et des choristes et les derniers sons de l'orgue s'arrêtent ensemble, dans une note sombre, dirigée sur la pensée de l'éternité; je ne connais vraiment rien, ni dans les Psaumes, ni dans les Latins, ni dans les Grecs, ni dans les Français, qui soit de cette force: la description du jugement est effrayante; la prière du défunt, avec ses répétitions en mode hébraïque, encore plus lugubre; à la troisième strophe, on croit entendre le résonnement de la trompette finale « à travers les sépulcres des régions » (sans habitants); ce vers « Per sepulcra regionum » est le sublime de la désolation et de la mort.

« Du reste, tous les dogmes principaux du Christianisme se trouvent résumés dans cette ode unique, et c'est ce qui en fait le caractère extraordinaire:

La fin du monde;
Le jugement dernier;
L'enfer et la béatitude éternelle;
La résurrection;
La gratuité du salut;
La terreur des peines;

La miséricorde infinie;

Le salut par le Christ, sa vie, sa passion, sa mort;

La nécessité du repentir, et son efficacité auprès de Dieu.

« Cicéron, Virgile, revenant sur la terre, ne comprendraient mot à ces paroles, à ces rimes étranges; ils diraient: « Voces quidem latinae, sermo autem barbarus, ignotus ».

« Pour moi, je l'avoue, me plaçant successivement à tous les points de vue, je trouve autant d'art dans le *Dies irae*, le *Lauda Sion*, que dans les plus belles odes d'Horace; dans la statuaire du moyen âge, que dans la grecque » [1]...

Nommons un autre supérieur de Sainte-Sabine, illustre à l'époque où nous sommes.

Frère Romain [2] était Sous-Prieur, lorsqu'il reçut d'Innocent IV le Bref suivant:

« Innocent, Serviteur des serviteurs de Dieu, à notre cher Fils, Frère Romain, évêque élu d'Alfano, salut et bénédiction apostolique. Le devoir de notre charge nous impose entre les autres sollicitudes dont nous sommes constamment accablé, un soin tout particulier relativement aux églises, dont nous devons sauvegarder les avantages. Nous devons nous intéresser particulièrement aux églises veuves, et, de peur qu'elles ne souffrent les inconvénients de l'absence prolongée des pasteurs, leur en imposer le plus promptement possible, qui soient à même, par la grâce de Dieu, d'en promouvoir constamment les intérêts spirituels et temporels. Or, nous avons résolu de transférer au siège de Viterbe notre vénérable Frère A. (Alferius), évêque élu d'Alfano, et d'autre part, nous ne voulons point que l'église d'Alfano souffre d'un long veuvage. C'est pourquoi, Nous, qui sommes liés à toutes les églises par ce joug de la servitude apostolique, voulant pourvoir convenablement aux besoins de l'Eglise d'Alfano, Nous vous avons choisi, vous, Sous-Prieur des Frères-Prêcheurs de Rome, et, de la plénitude de

---

[1] PROUDHON, *Du principe de l'art et de sa destination sociale*, cité par le *Messager du Midi*, 29 juillet 1865, alors que le musicien Danjou était rédacteur en chef de ce journal. Nous nous proposons d'ailleurs de développer notre pensée dans un travail spécial.

[2] Ce nom a été porté par plusieurs religieux à cette époque. Nous trouverons ailleurs un autre Frère Romain de Rome.

notre pouvoir, et avec le conseil de nos Frères, nous vous faisons évêque et pasteur de cette église, ayant le ferme espoir et confiance qu'avec l'aide de Dieu vous saurez procurer le bien spirituel et temporel de cette même église d'Alfano. Nous vous prescrivons par conséquent de recevoir avec humilité le fardeau qui vous est imposé par le Seigneur, et de veiller avec tant de sollicitude autour du troupeau confié à vos soins, que tout vous soit à vous un mérite en cette vie, et un bon exemple à votre troupeau, et que Nous, à raison de ce zèle, nous vous devions notre faveur et notre bienveillance. Donné au Latran, le 5 des calendes d'avril, onzième année de notre pontificat » [1].

Cette lettre nous montre dans le Sous-Prieur de Sainte-Sabine l'un de ces hommes humbles et défiants d'eux-mêmes, qui ont besoin d'encouragements, mais qui ne font jamais défaut à une mission imposée par l'obéissance. Tel fut Frère Romain [2].

Cependant le couvent de Sainte-Sabine étant à cette époque le seul couvent dominicain de Rome, devenait à raison de cette situation, le séjour des Provinciaux romains.

Ils ont vécu en grande partie dans ce cher couvent les années de leur charge, lorsque auparavant ils n'y avaient point passé leurs premières années de vie religieuse, comme enfants de Sainte-Sabine.

Voici d'abord Frère Jacques ou Jean Salomoni, de la Province de Lombardie. Il était de l'illustre famille des Salomoni, disent la plupart des historiens, et il avait reçu le jour à Plaisance. Tout jeune, sur les conseils de Frère Bonvisi, il avait revêtu les livrées dominicaines vers l'an 1219, dans le couvent de San Giovanni in Canale. C'est en 1221, au Chapitre de Bologne présidé par saint Dominique, qu'il fut élu Provincial, tant le grand Patriarche et tous les Frères avaient une haute estime de sa vertu et de sa prudence.

Selon quelques auteurs, il aurait été Evêque de Vintimille,

---

[1] C'est-à-dire le 28 mars 1254. *Bull. Ord. Praed.*, I, 265.

[2] Cf. UGHELLI, *Episc. Aliffan.*; FONTANA, *Theatrum dominicanum*; CAVALLERIUS, etc. — Nous avons déjà nommé un autre Sous-Prieur de Sainte-Sabine, Frère Pierre, qui était en même temps Lecteur, et qui, en 1244, reçut du Chapitre provincial l'ordre d'organiser les livres liturgiques.

vers 1244, les Pontifes romains n'ayant pas éprouvé une moindre confiance en ses mérites [1].

Après lui, voici Frère Clair que connaissent pour ainsi dire de figure ceux qui ont vu la peinture de Fra Angelico dans le Chapitre de San-Marco.

Il était né dans le voisinage de Florence, et s'était fait dominicain pour le futur couvent de Sainte-Marie-Nouvelle. Envoyé à Bologne pour ses études, il y réalisa des progrès merveilleux, et, dès l'an 1260, Gérard de Frachet pouvait écrire: « Frère Clair a été un homme plein de vertu et d'une grande autorité. Il devint habile dans le droit civil et dans les arts; enseigna le droit canonique, et fut ensuite Prieur provincial et Pénitencier du Pape » [2].

De son vivant, il était déjà célèbre par ses œuvres miraculeuses.

Plusieurs questions se présentent ici relativement à la chronologie de son existence; j'aurais à me demander s'il a existé plusieurs religieux de ce nom: ces discussions m'entraîneraient trop loin et en dehors de mon sujet; je me contente de renvoyer aux historiens de la Province romaine.

Il me suffit d'avoir salué en passant cette douce et austère figure, que nous venons de rencontrer dans le cloître de Sainte-Sabine.

Frère Clair fut Provincial jusqu'à l'année 1230, selon les meilleures vraisemblances. Il mourut à Viterbe, vers 1240 [3]. Il laissa plusieurs ouvrages auxquels il travailla sans doute à Sainte-Sabine.

Il eut pour successeur le bienheureux Nicolas Paléa de Juvenazzo.

Celui-ci naquit à Juvenazzo dans la Pouille, vers 1197, de la noble famille des Paléa. Dès sa première enfance, passée sous les yeux de ses parents, il annonça quelle serait un jour sa sainteté.

Pendant qu'il étudiait à Bologne, il entendit une prédication de saint Dominique et demanda à devenir l'un de ses enfants, ce qu'il obtint vers l'année 1220. Rentré dans sa patrie, il fonde le

---

[1] Cf. sur ces détails douteux: *Bull. O. P.*, t. I, p. 257; Ughelli, Fontana, Cavallerio, *opp. cit.*

[2] *Vitae Fratr.*, P. I, cap. IV; Theod. Apold., l. III, cap. III.

[3] Sur ses ouvrages, cf. Echard, t. I, p. 92.

couvent de Trani vers 1225, puis est élu Provincial. Dans cette nouvelle charge, sa pieuse activité reçoit un élan nouveau. Il réforme, par ordre du Pape, le couvent de Saint-Anthème [1]; reçoit pour la Province le couvent de Naples que venait de construire le bienheureux Thomas de Lentino, reçoit celui d'Orviéto, organise la fondation de celui de Pérouse. Il enthousiasma à ce point les habitants de Pérouse, qu'il en reçut l'autorisation de fonder un couvent sur leur territoire, partout où il lui plairait.

Pendant ce temps, il se livrait avec ferveur à une prédication féconde, et opérait partout des merveilles de conversion.

Après un premier provincialat qui se terminait vers 1233, il était placé une seconde fois en tête de la Province en 1255, et mourut vers cette même année. Sa mort fut celle d'un saint, et eut lieu à Pérouse. Frère Raon de Rome, mort longtemps auparavant, la lui avait annoncée dans une vision en ces termes: « Frère Ni-« colas, frère très cher, la bienheureuse Vierge t'envoie dire de te « tenir prêt, parce que la couronne de gloire t'est préparée ». C'est le bienheureux Nicolas lui-même qui racontait la révélation. Peu de jours après, il trépassa avec beaucoup de dévotion » [2].

Léon XII, en 1827, a autorisé l'office du bienheureux pour l'Ordre de saint Dominique et pour le clergé de Pérouse, et la fête a été assignée au 14 février, bien que sa mort ait eu lieu vraisemblablement au mois d'août.

Le bienheureux Nicolas de Paléa est peut-être le même que Frère Nicolas que nous trouvons parmi les Prieurs de Sainte-Sabine à cette époque (1252). C'était un esprit fin et cultivé. Le *Vitae Fratrum* nous raconte de lui des traits charmants; et les actes du Chapitre provincial, célébré à Anagni, en 1256, nous apprennent qu'il s'était occupé d'une édition de concordances bibliques, œuvre illustre de Hugues de Saint-Cher.

Frère Giovanni Colonna, qui fut élu après le bienheureux Nicolas, est l'une des gloires les plus pures de Sainte-Sabine. A lui seul, il mériterait une longue étude.

---

[1] Cf. *Bull. O. P.*, t. I.

[2] *Vitae Fratr.*, P. V, cap. IV; cf. Michel Pio, édit. 1620, col. 58.

Il naquit à Rome, vers l'an 1203, de l'illustre famille Colonna, qui devait donner plus tard un si grand nombre de ses enfants à l'Ordre de saint Dominique. Son père était Jourdain Colonna et sa mère Sophie des ducs de Ravenne.

Son oncle, le cardinal Jean Colonna, célèbre à cette époque par la confiance que les papes Honorius III et Grégoire IX lui avaient accordée dans les plus graves affaires, l'envoya à Paris, pour y conquérir la science, et espérait que son neveu n'hésiterait pas à entrer dans la brillante carrière qu'il achevait lui-même de parcourir.

Mais le bienheureux Jourdain venait d'arriver et de commencer ses prédications dans la capitale. « Il y eut un certain Frère très noble, dit le *Vitae Fratrum*, du nom de Jean Colonna, et neveu d'un Cardinal qui l'envoya à Paris pour étudier. Or, Maître Jourdain, de sainte mémoire, l'engageait à entrer dans l'Ordre, et un grand clerc s'efforçait de l'en détourner. Le jeune homme promit à ce dernier de ne pas entrer avant de lui en avoir parlé de nouveau, et un jour il se rendait à sa demeure pour lui annoncer sa prochaine entrée. Maître Jourdain avait même autorisé cette démarche, lui disant qu'il avait confiance en Dieu, et que le grand clerc ne parviendrait pas à briser ses résolutions. Et voilà qu'en arrivant, le jeune homme apprend que le clerc est mort presque subitement et que déjà on l'a transporté dans le chœur d'une abbaye, à Paris.

« Cette mort subite ne fit qu'encourager le jeune étudiant à accomplir généreusement son projet » [1]. Mais il fallait compter avec le monde. Le précepteur du jeune postulant n'omit rien pour le décourager. « Mais, poursuit Gérard de Frachet, le jeune homme se montra d'une si grande constance et ferveur, que son maître ayant obtenu de lui parler en présence des Frères, il lui répondit si bien, malgré sa jeunesse, que le maître se retira stupéfait avec les siens » [2].

Le cardinal Jean Colonna obtint de Grégoire IX des mesures de rigueur contre cette vocation. « Il envoya au jeune postulant

---

[1] *Vitae Fratr.*, P. IV, cap. XI.
[2] *Vitae Fratr.*, ibidem.

l'ordre de se rendre auprès de lui, et expédia à ce sujet des préceptes formels à tous les prélats, afin de l'atteindre en quelque pays qu'il se fût réfugié. Mais prévoyant cette mesure, le postulant s'enfuit en compagnie d'un Frère, s'arrêta en diverses localités de France et d'Allemagne, se cachant, afin de n'être pas découvert et afin que personne n'encourût l'excommunication à son sujet. Toutes les fatigues, toutes les privations qu'il endura depuis ce jour jusqu'à sa profession, nul ne le saurait dire. Chose merveilleuse! Il arrivait parfois que les gens envoyés à sa poursuite, et porteurs des lettres et des sentences pontificales, étaient dans la même maison que lui, et ne le trouvaient pas » [1].

Ceci se passait vers 1226, et le jeune homme avait alors de 20 à 25 ans.

Enfin, l'oncle, vaincu par cette constance et par la grâce, finit par approuver cette résolution, et le vaillant postulant reçut l'habit de saint Dominique dans le couvent de Sainte-Sabine. Un début si généreux nous laisse tout espérer pour la continuation et la fin. « Et en effet, dit Taegio, noble par le sang, il fut plus noble par la foi. Il y avait en lui un génie investigateur, une sagesse consommée, une science remarquable, un goût particulier pour l'étude des Ecritures Saintes. Il aimait avec passion l'histoire des âges écoulés, et il écrivit, sous le nom de *Mare historiarum*, divisé en dix livres, un ouvrage digne d'une estime sérieuse. Il écrivit également de nombreuses lettres à différents personnages » [2].

Il était Prieur de la Province romaine dès l'an 1235, et avait été élu à Sainte-Sabine même. En cette année, il reçoit du Souverain Pontife l'ordre de faire prêcher la croisade par ses religieux [3]. Son provincialat s'achevait vers 1240: mais, dix ans plus tard, la même charge lui est encore confiée, et de nouveau le Souverain Pontife ordonne de faire prêcher la guerre sainte [4]. Il reste Provincial jusqu'en 1255. Durant ces années, il enseigne à Sainte-Sabine,

---

[1] *Vitae Fratr.*, ibidem.

[2] Taeg., *De insignib. O. P.*, t. I; cf. Taeg., *Chron.*, vol. I, fol. 96.

[3] Cf. *Bull. O. P.*, t. I, p. 82; Mazetti, *Monum. Prov. Rom.*, t. I, p. 217.

[4] *Bull. O. P.*, t. I, p. 230.

il ramène la concorde dans sa famille [1], s'occupe de ses recherches historiques, etc.

Le pape Alexandre IV voulut utiliser pour l'Eglise et ces vertus et ces talents. Frère Jean Colonna devint archevêque de Messine, administrateur-légat du diocèse de Taormina en Sicile [2], puis fut rappelé à Rome, en 1263, par Urbain IV, qui le créa son Vicaire.

Nous avons rencontré dans l'église de Sainte-Sabine une vieille inscription, où nous lisons que le mardi de la semaine sainte de cette même année, étant Vicaire d'Urbain IV, il consacra un autel à la gloire de saint Pierre Martyr.

L'année précise de sa mort n'est point connue, mais ne saurait être antérieure, ni de beaucoup postérieure à 1280. Il laissa en mourant son grand ouvrage historique, un recueil de biographies sur les personnages illustres du paganisme et du christianisme, et quelques ouvrages de piété, dont Echard a donné une docte description [3].

Mais revenons sur nos pas. En 1243, Frère Trojano del Regno, fils du couvent de Naples, est élu Provincial. C'était un homme célèbre à son époque pour son savoir et son influence [4]. Il devint plus tard le premier Procureur général des Frères-Prêcheurs, puis inquisiteur en Campanie, par ordre de Charles Ier d'Anjou, qui venait de vaincre Manfred, Conrad et Conradin, et voulait extirper l'hérésie, où il voyait aussi le mal de la société civile.

Après lui, nous rencontrons sous les cloîtres de Sainte-Sabine en 1245, un autre Provincial, Frère Robert le Normand, dont le nom indique suffisamment l'origine. Il se montra particulièrement soucieux de faire progresser les études sacrées dans les couvents. Il ne pouvait en être diversement à l'époque où nous sommes.

En 1247, Pierre de Chieti est élu Provincial à Sainte-Sabine. Aucun détail ne nous est parvenu sur ses œuvres.

---

[1] Cf. D. Tosti, *Hist. de Boniface VIII.*

[2] Th. Fazellus, *Rer. Sicul.*, l. VIII.

[3] *Script. O. P.*, I, p. 418. — Cf. Gerard. Vossius, *De historicis latinis*, l. II; *Bull. O. P.*, t. I, p. 411.

[4] Cf. Mazetti, *Mon. Prov. rom.*, t. I, p. 220.

Nous retrouvons ensuite des figures déjà connues: Jean Colonna (1250); Nicolas Paléa (1255).

En 1255, nous trouvons comme Provincial Frère Thomas Agni de Lentino, l'un des hommes les plus connus de son temps, pour sa vertu, son savoir et sa prudence. Il avait été admis dans l'Ordre vers 1218, à Naples. En 1231, il était Inquisiteur par le choix de Grégoire IX, et en 1243 il donne l'habit des Frères-Prêcheurs à saint Thomas d'Aquin.

A peine ses Frères l'avaient-ils placé à la tête de la Province, qu'Alexandre IV le fit Evêque « in partibus » de Bethléem. Mais il fut impossible à Frère Thomas de se rendre en Orient, et il fut nommé successivement aux sièges de Cosenza et de Messine. Enfin, il fut nommé patriarche de Jérusalem par Grégoire X, en 1272. Il mourut en 1277 [1], laissant la réputation d'un saint et d'un grand homme.

En 1256, Frère Jean Verreschi est Provincial, et le fut plus tard encore. Il avait la réputation d'un homme très savant et très ferme, contre les hérétiques de son temps. Il a laissé plusieurs ouvrages importants [2].

Saluons pour la seconde fois Frère Trojano del Regno, qui est Provincial en 1260, et abordons Frère Aldobrandini Cavalcanti, qui vient d'être élu à Pérouse en 1262.

Il naquit à Florence, en 1217, de l'illustre famille des Cavalcanti, l'une des forces du parti guelfe. A l'âge de treize ans, il reçut l'habit religieux à Sainte-Marie-Nouvelle, des mains du bienheureux Jean de Salerne, et peu après fit sa profession.

Ses études furent brillantes, et bientôt il se distingua par son talent d'orateur et de controversiste. Dès 1245, on le trouve Prieur de son couvent, tant il était aimé et estimé de tous! Ses amitiés seules eussent pu le rendre illustre, car il fut lié avec les principaux personnages de son temps, en particulier avec saint Thomas d'Aquin, le bienheureux Ambroise de Sienne, le bienheureux Jacques de Mévania, et saint Pierre Martyr, qui alors remplissait la Toscane du bruit de son éloquence.

---

[1] Cf. Echard, t. I, p. 358.

[2] Mazetti, *Mon. Prov. rom.*, p. 234.

Après diverses charges exercées dans l'Ordre, il fut envoyé comme Pacificateur, par Urbain IV, aux Pisans et aux Lucquois (1263), et par Clément IV, aux Florentins (1266). On raconte qu'un jour Grégoire X lui offrant des faveurs, il répondit: « Je n'en veux qu'une seule, la paix pour Florence ». Ce dernier Pontife professait pour lui la plus haute estime. Il le fit Evêque d'Orviéto en 1272, et lorsqu'en 1274, il voulut abandonner Rome pour se rendre au Concile général de Lyon, il le laissa dans Rome comme son Vicaire, avec des pouvoirs absolus. Il lui écrivait: « Nous voici à la date fixée pour la célébration du Concile général de Lyon. Il nous est impossible de différer plus longtemps notre départ, et nous devons abandonner notre église spirituelle, pour prendre en toute hâte le chemin des régions transalpines, si Dieu le permet. Mais nous craignons que notre absence ne crée des dommages à nos sujets: c'est pourquoi nous voulons choisir une personne capable d'administrer la justice chez eux, et de suppléer à notre absence, et c'est sur vous que Nous avons jeté les yeux, en toute confiance, et parce que nous connaissons votre vertu aussi grande qu'éprouvée. Nous voulons que les chefs des églises, en Campanie, dans la Marche d'Ancône, dans le Duché de Spolète, dans le Patrimoine du bienheureux Pierre, et en Toscane, puissent en appeler à vous comme à notre représentant en ces choses; et par la teneur des présentes Nous vous conférons l'autorité nécessaire pour écouter les personnes ecclésiastiques et séculières de ces territoires, qui en appelleraient à vous de leurs Supérieurs, et, après avoir discuté les questions selon l'ordre du droit, pour terminer définitivement les querelles, et faire exécuter vos décisions par les censures ecclésiastiques. Donné auprès de Sainte-Croix, le 13 des calendes de septembre, seconde année de notre Pontificat » [1].

Tel moderne, investi d'une semblable dignité, se serait montré d'autant plus orgueilleux qu'il serait monté de plus bas, au point de vue mondain: Frère Aldobrandini Cavalcanti se montra d'autant plus humble qu'il avait renoncé à plus de grandeurs terrestres: il alla simplement s'installer parmi ses frères à Sainte-Sabine, ne

---

[1] Ex Ughell., *Epis. Urbev.*, t. I.

changeant rien à son costume ni à ses habitudes, et pratiquant sa règle comme le dernier des religieux. Il ne dédaignait pas de chanter au chœur, d'entendre les confessions, de prêcher, etc.

Nous savons ce qu'il fit pour Sainte-Marie-Nouvelle, nous dirons bientôt ce qu'il fit pour Sainte-Sabine et Sainte-Marie-de-la-Minerve. Il mourut le 30 août 1279, à l'âge de 62 ans, et fut enseveli à Sainte-Marie-Nouvelle, au milieu de ses Florentins, à qui il venait de rendre un dernier service, en leur faisant envoyer par Nicolas III Fra Latino Frangipani, comme messager de paix.

Il a laissé de nombreux sermons, dont Echard nous parle doctement [1]. Un exemplaire s'en conserve à la bibliothèque de Montpellier.

Le Provincial qui lui succéda fut Frère Sinibaldi de Alma, du couvent de Pérouse (1268...). « Il était le vrai père de la Province, dit le Nécrologe du couvent de Pise; très éloquent, très saint, très savant » [2]. Il travailla beaucoup en faveur de la Province, reçut plusieurs couvents, et porta des prescriptions d'une remarquable sagesse. Il interdit spécialement aux Frères, sous les peines les plus graves, de passer d'un couvent dans un autre, sans l'autorisation des Supérieurs et sans une raison importante [3].

Il mourut vers 1285 [4], et fut le dernier Provincial qui ait séjourné certainement à Sainte-Sabine: après lui, les chefs de la Province habitent vraisemblablement la Minerve.

Les Supérieurs généraux de l'Ordre eurent également à cette époque leur résidence plus habituelle à Sainte-Sabine, devant se trouver en quelque sorte sous la main du Souverain Pontife.

Le premier qui se présente à nous, est le bienheureux Jourdain. Nous le connaissons déjà, et pour de plus amples détails relatifs à son action générale, nous renvoyons à Gérard de Frachet [5], et au P. Danzas [6]; nous renvoyons même à Fra Angelico, qui l'a

---

[1] T. I, p. 380. La vie de Frère Aldobrandini a été écrite par Frère Caroli. Cf. Taegio, *Chron.*; Léandre Alberti, etc. Cf. *Bull. O. P.*, t. I, pp. 477, 517, etc.

[2] *Cron. Conv. S. Cater. Pis.*

[3] *Acta Capitul. Provincial. Rom.*

[4] Mazetti, *Monum. Prov. Rom.*, vol. I, p. 228.

[5] *Vitae Fratr.*, l. III.

[6] *Etudes sur les temps primitifs de l'Ordre de saint Dominique.* Cf. Echard, t. I, p. 93.

peint avec tout son caractère dans le chapitre de San-Marco. Thomas de Champré [1] a composé à sa louange un long rythme, dont voici la dernière strophe qui nous semble le mieux caractériser cette existence :

Par sa douce éloquence, il en amena
Beaucoup à vivre selon le Christ,
A mépriser les vanités pompeuses,
A chercher la beauté de l'âme,
A répandre le verbe de vie
De leurs lèvres enflammées ;
A détruire les fruits du péché.

Le voici tel qu'il nous apparaît à Sainte-Sabine.

« Le Maître général (le bienheureux Jourdain) arrive à Rome pour visiter les Frères. A son arrivée, il reçoit la bénédiction des Frères voyageurs et dit la messe. Il entre ensuite à l'infirmerie pour y visiter les malades, et il y trouve un Frère convers qui semblait posséder sa raison, et qui néanmoins était lié avec soin. Il interroge le captif, et celui-ci répond qu'il se sent mieux depuis quelques jours, et que depuis l'arrivée du Maître général, il est complètement guéri. Le vénérable Jourdain crut trop vite cette perfide affirmation et ordonna que le captif fût délivré. On obéit sans délai.

« Cependant le pape Honorius, tout heureux de l'arrivée de Jourdain, lui fait dire qu'après le dîner et la « sieste », il l'attend dans son palais pour faire un sermon au clergé. Le Maître général vient à dîner avec tout le monde et y fait venir le Frère convers qu'il avait délivré. Celui-ci ne donna aucun signe de folie. Après le repas et les grâces, Maître Jourdain alla se reposer un peu dans la

---

[1] *Lib. Apum.*

Allexit ore melleo
Multos ut Christo viverent ;
Spreto cultu phalereo,
Cultum cordis induerent,
Et verba vitae spargerent,
Ore flammantes igneo,
Fruges peccati pellerent.

cellule qu'on lui avait préparée. Mais voilà que, pendant son sommeil, le démoniaque arrive avec un rasoir et lui fait une grande blessure à la gorge. Maître Jourdain s'était réveillé, et en écartant le rasoir s'était coupé deux ou trois doigts, presque complètement. Toute la communauté arrive épouvantée. On trouve le Général à moitié mort; tous remplissent le couvent de leurs sanglots.

« Le Prieur impose silence, et de peur que l'accident ne devienne un scandale pour l'Ordre, ou un sujet de risée pour les adversaires, il défend d'en parler aux séculiers.

« Cependant l'heure du sermon arriva, et c'est le Prieur qui alla prêcher à la place du Général. Mais à peine avait-il annoncé son sujet, et allait-il en aborder le développement, qu'il lui devint impossible de retenir ses sanglots et poussa un grand cri. Tous les Cardinaux étaient stupéfaits. L'un d'eux, très attaché à l'Ordre, prend le Prieur à part et lui demande le motif de son affliction. Le Prieur l'avoue, et tous deux se rendent immédiatement auprès du Pape, qui, au récit de ce malheur, se met à fondre en larmes et s'écrie : « Hélas! Seigneur Dieu! Qu'arrive-t-il? Aujourd'hui vient de tomber « une grande colonne de l'Eglise ». Cependant les chirurgiens examinent la profondeur des blessures, et déclarent qu'il faut plutôt recourir au secours divin, à force de prières, qu'au secours humain. Mais voici que le matin du troisième jour après ce malheur, Maître Jourdain commande à un jeune novice de lui préparer l'autel en secret. Le novice fut naturellement très étonné, et alla rapporter au Prieur ce qui lui était commandé. Le Prieur, non moins surpris, se rend auprès du malade, pour savoir s'il délire, ou s'il est vrai qu'il veuille ainsi célébrer la messe au péril de sa vie.

« Maître Jourdain, en voyant venir le Prieur, détourne les yeux et lui fait signe de se retirer. Le Prieur obéit et se mit à attendre la fin des choses. Alors le Général se lève, comme il peut, revêt les ornements sacrés, et célèbre le saint sacrifice. Après la communion, il lave avec les ablutions du calice les plaies de ses doigts et de sa gorge, et tout à coup il se trouve parfaitement guéri. Ce fut un grand étonnement parmi tous ceux qui eurent connaissance du fait.

« Bientôt le vénérable Jourdain put prêcher de la manière la plus

glorieuse en plein consistoire, devant le Pape, les Cardinaux et tout le clergé.

« Cet événement provoqua chez le Pape et chez les Cardinaux ses frères une grande dévotion pour l'Ordre des Prêcheurs, qui dès lors reçut beaucoup de grâces et de privilèges.

« Puis, lorsque le vénérable Jourdain, au moment de s'éloigner, dut prendre congé du Pape et des Cardinaux, le Souverain Pontife, contrairement à toutes les habitudes, l'obligea à s'asseoir à sa table [1]. Après le repas, le Maître général sortit de Rome.

« Il avait fait environ six milles de chemin, lorsqu'il fut surpris par la nuit, et il demanda l'hospitalité à un prêtre de campagne qui la lui refusa. Il fut reçu chez un pauvre, qui ne put lui offrir aucune nourriture, et il dut se coucher sans collation. Il dit alors avec une grande joie aux Frères qui l'accompagnaient: « Béni soit « ce prêtre qui nous a refusé l'hospitalité! Il m'a enlevé toute la « gloire que m'avait apportée l'hospitalité du Souverain Pontife » [2].

Tels étaient ces hommes; tel était le bienheureux Jourdain: assez grands pour dédaigner et les petitesses et les grandeurs de la terre.

Ce souvenir du bienheureux Jourdain n'est pas l'un des moins touchants parmi tous ceux qui se rapportent à Sainte-Sabine. Il ne faut pas oublier que le palais pontifical, à l'époque du fait que nous venons de raconter, était le palais des Savelli, tout près de Sainte-Sabine. Le fait lui-même arriva avant la mort d'Honorius III, c'est-à-dire avant 1227.

Après le bienheureux Jourdain, voici saint Raymond de Penafort.

Il était né à Barcelone, et avant d'entrer dans l'Ordre, il s'était acquis une réputation universelle comme canoniste. On raconte qu'ayant dissuadé quelqu'un d'entrer dans l'Ordre, il en eut ensuite du remords, et reçut lui-même l'habit, afin d'offrir une compensation. Mandé à Rome par Grégoire IX, il devint son Pénitencier, son Confesseur, son Avocat. Il composa entre autres ouvrages la

---

[1] Le texte latin ajoute que cette table était en forme de croissant: « In modum lunae torniculatam ».

[2] Taeg., *Chron. maj.*, t. I, fol. 39 et 40.

Compilatio Decretalium, dont on se sert ancore aujourd'hui, et une *Summa poenitentiae*. Ces deux livres nous donnent la plus haute idée et de l'immense érudition et de la grande science de l'auteur. Dans le premier, il remet en un ordre plus clair et plus sûr les lois de la discipline extérieure ; dans le second, qui est un ouvrage tout nouveau, une véritable création, il rappelle par voie d'autorité les règles à suivre dans la direction intérieure des consciences. Nul, avant saint Raymond, n'avait réalisé une œuvre semblable à celle-ci ; nul ne l'a dépassé dans la suite. Cette somme des cas de conscience, chose étrange, avait particulièrement pour but de parer aux divagations dissolvantes de la fausse scolastique, et aujourd'hui elle pourrait être d'une utilité analogue contre la fausse casuistique [1].

Saint Raymond organisa définitivement les Constitutions dominicaines, et les mit dans l'ordre où elles sont encore aujourd'hui. C'est toujours la même sûreté de jugement ; toujours le même besoin de clarté et de méthode.

Il accomplit d'autres œuvres encore, et travailla spécialement, avec saint Pierre Nolasque et Jacques d'Aragon, à la fondation de l'Ordre de la Merci, pour la rédemption des captifs, dont il rédigea les Constitutions. Mais ces faits et d'autres encore, non moins glorieux, n'entrent point dans notre cadre, et nous ont été déjà racontés par le P. Danzas, dans ses *Etudes sur les temps primitifs de l'Ordre de saint Dominique*.

Il nous appartient de savoir à quelle époque saint Raymond a dû vivre à Sainte-Sabine. Sans entrer dans de nombreux détails à ce sujet, nous dirons simplement qu'il y séjourna de 1230 à 1235, comme le démontrent les biographes du saint [2]. C'est donc à

---

[1] Sparsa summorum monimenta patrum,
Colligit mira studiosus arte
Quaeque sunt prisci sacra digna cedro
Dogmata juris.

Brev. O. P., XXIII januar.

[2] Cf. ECHARD, I, p. 106 ; *Bull. O. P.*, t. I. Voir l'édition de la *Summa poenitentiae*, imprimée à Vérone en 1744. *Proleg.*, p. XXXIII, col. 2, note.

Sainte-Sabine qu'il composa, ou du moins acheva ses grands travaux. Il lui était d'ailleurs difficile de trouver en dehors de Rome les innombrables documents qui lui étaient indispensables pour des ouvrages de ce genre, ou chaque article est une décision de Pape ou de Concile.

Il n'est pas à douter que le successeur de saint Raymond, le bienheureux Jean le Teutonique, ou de Waldeshausen, en Saxe, qui prêchait en grec, en latin, en français, en italien et en allemand, et pour ce motif, autant que pour ses admirables vertus, accompagna tant de légations pontificales, et, selon le témoignage d'Humbert de Romans, devint ainsi fort connu à la cour du Pape, comme à celle de l'Empereur [1], n'ait passé lui aussi à Sainte-Sabine. Toutefois aucun détail ne nous reste, et il est certain que ce séjour ne dut jamais se prolonger, tant ce grand homme s'appartenait peu à lui-même [2].

Nous ne faisons donc que le saluer comme un illustre passant, et nous allons au-devant de son successeur, Humbert de Romans, admirable dominicain, comme lui. Il était né à Romans, près de Valence. Dans l'Ordre de saint Dominique, il devint bientôt célèbre par sa science et ses vertus. Trois qualités le distinguaient entre tous et le désignaient pour le gouvernement: il comprit, avec un bon sens qui tient du génie, l'idéal dominicain; il connut avec une incomparable finesse les hommes en général, et particulièrement ceux qui vivaient autour de lui dans l'Ordre de saint Dominique; et enfin il fut d'une constance et d'une fermeté inébranlables en face de toutes les résistances. Aussi, après avoir enseigné quelque temps les sciences théologiques, il fut bientôt et successivement Prieur de Lyon, puis Provincial de France, de Lombardie et de Toscane. C'est alors qu'il conçut et exécuta ses travaux sur l'histoire, la liturgie et les lois dominicaines; alors aussi, grâce à ses nombreuses relations et à son expérience chaque jour renouvelée, il acquit cette connaissance des hommes et des choses de son temps, dont il nous a laissé des monuments inappréciables

---

[1] *Chron.*

[2] Cf. ECHARD, t. I, p. 111.

dans tous ses livres, mais surtout dans ses sermons et dans le recueil des questions qu'il voulait voir se traiter au Concile de Lyon [1].

Il fut élu Général de l'Ordre en 1254, deux ans après la mort du vénérable Jean le Teutonique, arrivée à Strasbourg en 1252. Il gouverna l'Ordre jusqu'en 1263. A l'exemple de saint Raymond de Penafort, il donna alors sa démission, pour se recueillir tout entier dans la pensée de sa mort et visiter les Lieux saints. Son généralat fut peut-être le plus fécond de l'Ordre. C'est alors que ce dernier atteint le point culminant de sa grandeur au point de vue de la sainteté, de la science et de l'apostolat. Echard [2] rapporte qu'on avait gravé cet éloge sur son tombeau:

Ci-gît la fontaine des jardins, l'aire féconde en fleurs,
La règle des Docteurs, la lumière, la voie, la forme des mœurs.
Il se nommait Humbert de Romans.
Il fut constant, ne céda à aucun obstacle.
Pendant neuf années il fut Maître
De l'Ordre, le Directeur des Frères, la gloire des Pères [3].

Léandre Alberti fait ce portrait de notre grand religieux: « Humbert était d'un aspect suave, avait une figure distinguée et ouverte; il était gracieux, doux, grave dans ses démarches; discret, prudent, lettré, et surtout plein de la grâce de Dieu. En un mot, c'était un modèle de tous les religieux ». Rien de plus vrai.

Il séjourna à Rome comme Provincial et comme Général.

Il fut Provincial de la Province romaine pendant trois ans,

---

[1] Cf. ECHARD, t. I, p. 142.

[2] T. I, p. 143. Cf. P. J.-J. BERTHIER, *Opera B. Humberti de vita regulari*, princ.

[3] Hic jacet hortorum fons, fertilis area florum,
Regula doctorum, lux, semita formaque morum,
Hic fuit Humbertus Romanis nomine dictus,
Constans repertus, nullo discrimine victus.
Septem cum binis annis fuit ipse Magister
Ordinis, et Fratrum rector, lux, gloria Patrum.

Cf. TOURON, *Hommes illustres*; SOUÈGES, *Année dominicaine*. J'y ai écrit dans la nouvelle édition de ce dernier ouvrage une vie plus détaillée du bienheureux Humbert.

de 1240 à 1243, et célébra trois Chapitres provinciaux à Sainte-Sabine, dont la construction fut alors poussée activement par ses soins, sans aucun doute.

A cette époque déjà sa réputation était si grande, qu'après la mort de Grégoire IX en 1242, il reçut de nombreux suffrages au conclave pour le souverain pontificat. Innocent IV fut élu. On a supposé que la concurrence involontaire mais redoutable que lui avait faite Humbert de Romans fut un motif de l'aversion que le nouveau Souverain Pontife manifesta contre les Ordres mendiants. C'est, selon nous, une erreur.

Le bienheureux Humbert vécut encore à Sainte-Sabine durant son généralat, surtout au moment de la grande lutte contre Guillaume de Saint-Amour et ses nombreux partisans à Rome.

C'est enfin à Sainte-Sabine qu'il créa la charge de Procureur général pour l'Ordre tout entier.

Jusqu'en l'année 1256, les affaires de l'Ordre, selon le témoignage de Sébastien d'Olmeda, avaient été traitées en cour de Rome par le Provincial de la Province romaine, ou par l'un des pénitenciers du Pape [1]. Cet intermédiaire était suffisant, à l'époque où l'Ordre n'avait encore qu'une existence moins complexe : à l'époque d'Humbert, il n'en pouvait plus être ainsi. Il institua donc un Procureur général de l'Ordre, et, jusqu'ici, ce droit d'institution est resté au chef de l'Ordre, qui peut le nommer, le destituer à son gré, augmenter ou diminuer ses pouvoirs, selon les circonstances. Il appartient au Procureur général de soutenir en Cour romaine toutes les causes civiles, criminelles, ecclésiastiques, où se trouvent en jeu les intérêts de l'Ordre. Une telle charge confère naturellement un grand crédit et dans l'Ordre et en Cour romaine, surtout après les privilèges dont elle fut successivement gratifiée, et après la suppression des Procureurs particuliers que les Provinces pou-

---

[1] « Sub quo (scil. Humberto de Romanis) Procurator Ordinis in Curia instituitur, illum alias procurante Provinciali romano, aut aliquo ex Poenitentiariis Domini Papae ». *Vita Humberti*. L'auteur récent des *Antiquitates Provinciae romanae*, a cependant écrit que « antiquitus hoc officium (scil. Procuratoris generalis) fuerit juris Provinciae nostrae (scil. Romanae Provinciae) ». Il faut ignorer non seulement l'histoire, mais encore la nature de l'Ordre de saint Dominique, pour rêver que primitivement une charge qui regardait tout l'Ordre allait être confiée spécialement à une Province.

vaient envoyer primitivement auprès du Souverain Pontife. Aussi, afin d'éviter les abus toujours possibles et parfois réels, le Chapitre général de 1601 ordonna que le même religieux ne pourrait exercer simultanément la double charge de Procureur général et de Vicaire général de l'Ordre. Il est si difficile et si rare de rencontrer des hommes assez grands pour que le cumul de certaines fonctions ne pèse trop sur leur tête et par suite sur celle des subordonnés!

C'est au Chapitre général de 1256, célébré à Paris, qu'il est fait mention pour la première fois du Procureur général. Le Chapitre de l'année suivante, célébré à Florence, nous nomme le premier de ceux que nous connaissons: c'est Frère Trojano, dont nous avons déjà parlé, et qui écrit à Humbert de Romans, d'abord pour lui offrir sa démission, ensuite pour lui faire porter certaines prescriptions relativement à la manière de s'adresser au Procureur général [1].

Son successeur fut Frère Lapo, florentin; puis vint un romain, enfant de Sainte-Sabine, que nous retrouverons bientôt, Frère Paparones de Paparonibus (1265) [2]. A l'époque où nous sommes, furent encore revêtus de cette charge Frère Jacques de Viterbe (1269), futur Archevêque de Tarente, et Frère Jean Verreschi (1274).

Nous les nommons ici, parce que, à raison de leur charge, ils durent se fixer à Rome, et habiter par conséquent le couvent de Sainte-Sabine. Il n'est même pas improbable qu'ils y restèrent encore longtemps après la fondation de la Minerve, la Cour romaine n'habitant pas alors le Vatican, mais plus souvent le Latran et parfois l'Aventin.

C'est le bienheureux Jean de Verceil, qui, en 1264, succéda à Humbert de Romans dans la charge de Maître général. Il était célèbre comme théologien et canoniste, et avait enseigné à Paris avec le plus grand éclat, avant même d'entrer dans l'Ordre. Il refusa constamment les plus hautes charges ecclésiastiques.

---

[1] Cf. Fontana, *Constit. Declar. Capitul. O. P. tit. Procurator Ordinis.*

[2] Le successeur immédiat de Frère Trojano fut Frère Lapo, florentin, du couvent de Sainte-Marie-Nouvelle. Il entra en charge en 1258. *Chron. ms. Sanctae Mariae Novellae*, par le P. Modesto Biliotti, t. I. Cette indication est une correction pour le P. Mazetti et ses inductions.

Placé à la tête de l'Ordre, il le visita tout entier, voyageant toujours à pied, le petit bagage sur l'épaule et le bâton à la main [1]. C'est, croit-on, le dernier Général qui ait eu sa résidence ordinaire à Sainte-Sabine. Il gouverna effectivement l'Ordre jusqu'en 1283, date de sa mort, et c'est en 1275 que fut fondé le couvent de la Minerve, où s'installèrent désormais les chefs de l'Ordre. Le P. Lacordaire, s'autorisant nous ne savons de quels documents, affirme même que le Général habita la Minerve dès l'an 1273 [2].

Nous savons maintenant, autant qu'il nous a été possible de le constater, sous quelle direction marcha la communauté de Sainte-Sabine à cette époque. Assurément de nombreuses données nous font défaut: toutefois celles que nous possédons sont assez nombreuses et assez significatives, pour que nous puissions saisir parfaitement l'ensemble des choses. D'autres documents pourraient

---

[1] Jacques de Soest, *Chron. Ord. Pr.*, I QQ, 452, Arch. Ord.

La petite chronique de l'Ordre, placée à la fin des anciennes éditions des Constitutions, raconte à ce sujet une curieuse anecdote: « Un jour, le Général devant se rendre dans un célèbre couvent d'Allemagne, laissa ses compagnons en dehors de la ville, et entra au couvent avec un seul Frère, vers l'heure du dîner. On leur demanda qui ils étaient; ils répondirent qu'ils étaient des dominicains lombards. Le Prieur qui dînait au réfectoire ne leur fit rien préparer à l'hospice, et dit au serviteur: « Va, prépare à ces lombards « une place à l'extrémité de cette table ». Le serviteur obéit; mais on traita mal les deux voyageurs. Le Maître général voyant que le Prieur et les autres Frères avaient du bon poisson, et qu'à lui et à son compagnon on n'apportait qu'un plat, appela le serviteur et lui dit: « Mon bon frère, dites au Père Prieur qu'il veuille bien nous donner à nous « aussi un peu de poisson; nous sommes fatigués et nous jeûnons ». Quand cette demande fut rapportée au Prieur il dit à haute voix: « Nous n'avons point de poissons pour les « lombards! » Le Maître général l'entendit et souffrit tout en patience. Mais voilà qu'après le repas, et selon l'ordre du Général lui-même, les compagnons de voyage, qu'il avait laissés en dehors, frappent à la porte du couvent, au moment où l'on disait encore les Grâces. On les introduit et on leur demande qui ils sont. Ils répondent qu'ils sont les compagnons du Révérendissime Maître général. « Et où est le Maître général? » reprend-on. Ces religieux demandent: « Est-ce qu'il ne vous est pas arrivé déjà un religieux âgé, por- « tant un bâton, et accompagné d'un Frère? » Tous alors sont consternés, confus, ne savent que faire. Le Général fait sonner alors le chapitre, s'y rend lui-même et prend pour thème de son allocution: « Nous n'avons point de poisson pour les lombards! » Il reprocha très vivement au Prieur et aux Frères leur inhumanité, fit la visite, cassa le Prieur et réforma la communauté ». *Chron. Mag. gen.*, cap. VIII. Véritablement la réforme était juste non moins que la punition.

[2] *Vie de saint Dominique.*

confirmer ce que nous venons d'indiquer à grands traits : nul ne le saurait contredire sérieusement. Les Supérieurs de Sainte-Sabine furent alors des hommes éminents par la science, le jugement, la vertu : nous en pouvons conclure que la communauté marchait à merveille dans la voie que lui traçaient de tels guides. Nous répétons, d'ailleurs, qu'il ne s'agit pas seulement ici des Prieurs du couvent, mais encore des Supérieurs de la Province et de l'Ordre qui y séjournèrent, qui y surveillèrent, et au besoin, étant donné leur caractère, surent y imposer la pratique de l'idéal dominicain.

Il nous serait facile d'en conclure avec certitude, et sans chercher d'autres preuves, que la sainteté des religieux et leur activité extérieure répondit à cette impulsion.

Ces religieux pratiquaient leur Règle, nous l'avons vu dans le chapitre précédent ; ils avaient de vrais Supérieurs, nous venons de le rappeler : donc ils étaient certainement grands devant Dieu et devant les hommes. C'est l'éternelle logique, que confirmera éternellement l'histoire [1].

Nous pensons qu'avant d'aborder les autres portraits de famille, qui se rapportent à cette période, il est bon de signaler quelques faits plus généraux, qui ont aussi leur place marquée dans notre récit. Nous y gagnerons d'interrompre notre série de biographies. Au surplus, les faits dont nous allons rappeler le souvenir regardent plutôt la communauté dans l'ensemble, que les individus en particulier : or les individus, quelque illustres qu'ils soient, ne viennent qu'après la communauté, si d'ailleurs ils ne sont point chargés de marcher à sa tête.

On pourrait affirmer sans exagération que tous les grands faits qui s'accomplissent dans l'Eglise et dans l'Ordre ont leur écho le plus retentissant à Sainte-Sabine. Quand les Pontifes demandent des apôtres, des Légats, des Evêques pour le service de Jésus-Christ ; quand ils récompensent le zèle des Frères-Prêcheurs par des pri-

---

[1] Il vint un jour où les moines l'oublièrent : le peuple alors trouva pour les stigmatiser des proverbes comme ceux-ci : « La religione loro non è che un oggetto di biancheria : lo indossano e se lo levano a lor talento. Quando è sudicio, lo mandano alla lavandaia » ; ou cet autre : « Si uniscono senza conoscersi, convivono senza amarsi, muoiono senza piangersi ».

vilèges et les élèvent dans des dignités; quand Dieu accomplit des merveilles par la main de ses serviteurs; lorsque des extrémités du monde connu arrivent les nouvelles des conversions, des triomphes, des supplices, etc. [1], tous ces grands faits viennent émouvoir le cœur de la vivante et généreuse communauté.

Mais nous ne pouvons même énumérer ces grands faits, et nous devons signaler uniquement ceux qui appartiennent de plus près à la monographie que nous écrivons. Il y a des joies et des douleurs, des luttes et des triomphes: il faut dire tout ce qui est le plus grand.

Nous devons parler avant tout du grand fait de la canonisation de saint Dominique, le fondateur de l'Ordre des Frères-Prêcheurs et du couvent de Sainte-Sabine. Elle eut lieu le 3 juillet 1234, par les lèvres de Grégoire IX, autrefois ce cardinal Ugolino, évêque d'Ostie, qui avait été l'ami intime de saint Dominique lui-même. Il aurait pu parler comme témoin, s'il n'avait dû parler comme juge.

D'ailleurs, il venait de recevoir plus de trois cents dépositions favorables et sur les vertus et sur les miracles.

Les enfants de saint Dominique avaient mis peu de zèle à obtenir cette gloire pour leur patriarche. Par un principe de pauvreté et d'humilité ils avaient soin de faire disparaître et d'interdire de son tombeau tous les symboles de dévotion qu'y apportaient les fidèles. C'était l'humilité sociale, reléguée aujourd'hui chez les Chartreux.

Cependant, sous l'action de l'élan universel, il fallut céder. En 1233, le bienheureux Jourdain, en présence des dignitaires ecclésiastiques et séculiers fit cette translation célèbre, qui remplit d'enthousiasme ceux qui en furent témoins, surtout les Frères-Prêcheurs. Le culte se popularisa après la canonisation solennelle. D'autres translations eurent lieu, et l'on connaît le tombeau merveilleux que la piété des fidèles, la piété et le génie des artistes chrétiens lui élevèrent à Bologne [2].

---

[1] Voir le *Bullar. O. P.*, t. I. A ceux qui souhaiteraient connaître les conditions sociales de l'Italie à cette époque, afin de mieux comprendre quel était le rôle exercé alors par les Ordres mendiants, nous signalons l'histoire d'*Ezzelino Romano*, par C. Cantu.

[2] Voir P. J.-J. Berthier, *Le tombeau de saint Dominique*, in-folio.

Les miniatures des livres choraux de Sainte-Sabine nous ont conservé le souvenir de ces grandes solennités. Un monument plus illustre de la joie filiale qui fit tressaillir le couvent de Sainte-Sabine fut l'autel que l'on éleva à saint Dominique, contre le mur qui divisait alors en deux la vieille basilique, et que Grégoire IX, par une nouvelle preuve d'amitié, voulut consacrer lui-même, en 1238.

Une autre joie, semblable à la première, était réservée à l'Ordre et au couvent de Sainte-Sabine : nous voulons parler de la mort glorieuse de Pierre Martyr.

L'intrépide défenseur de la foi, au moment où il tombait sous le poignard d'un assassin, avait recueilli toutes ses forces, pris une poignée de son sang et écrit sur le sol le mot pour lequel meurent les martyrs : « Credo ».

Une année ne s'était pas écoulée depuis sa mort, que le 25 mars 1253, il fut placé au rang des saints par Innocent IV.

Or saint Pierre Martyr avait séjourné lui aussi à Sainte-Sabine. Frère Barthélemy de Trente, un autre dominicain célèbre, et son ami, raconte en particulier qu'en 1244 il se trouvait à Rome avec Pierre de Vérone, pour aviser aux moyens de rétablir la paix entre le Pape et l'Empereur [1]. Aussi notre saint eut-il bientôt un autel dans Sainte-Sabine, et cet autel, sans être comparable au merveilleux monument de Saint-Eustorge à Milan, dut cependant ne point manquer d'art et de grandeur, puisque Frère Jean Colonna le consacra si solennellement en 1263, et qu'on en grava le souvenir dans cette inscription que déjà nous avons lue en parcourant notre église.

Mais à côté de ces fêtes, il y avait les tribulations. L'Ordre de saint Dominique, comme tous ceux qui doivent lutter contre de grands maux et de nombreux adversaires, ne conquit sa place au soleil, qu'au prix de longs combats. Et plût à Dieu qu'aux jours d'affaissement la bataille vint toujours le réveiller!

La première de ces luttes a déjà été signalée : c'est la lutte contre Satan. L'intervention de l'esprit mauvais dans les choses de ce monde, pour empêcher le bien et augmenter le mal, ne peut être niée, sans niaiserie, par aucun de ceux qui admettent la valeur

---

[1] *Vitae SS.*, cap. 183 et 328, Cod. Bon.

de l'argument historique. Rien de mieux affirmé dans l'histoire dominicaine que ces manifestations de rage diabolique durant cette première période: cris de rage, injures, mauvais traitements, visions affreuses, obsessions, possessions: tout le « diabolisme » s'y retrouve. On interprétait ainsi ces épouvantables phénomènes: « Aux débuts de l'Ordre, dit Etienne de Bourbon, les démons firent tous leurs efforts pour décourager les Frères, non seulement par des tentations intérieures et spirituelles, mais encore par des violences physiques. Plusieurs m'ont raconté, et même le bienheureux Jourdain m'a dit, comme en parlant d'un autre, que le diable apparut un jour au bienheureux Jourdain, Maître de l'Ordre, et lui dit que s'il voulait obliger les Frères à ne pas le molester dans leurs prédications, il les laisserait en paix. Maître Jourdain lui répondit qu'ils ne cesseraient point de prêcher à cause de lui, mais qu'au contraire, ils prêcheraient avec plus de zèle que jamais contre lui. Le démon reprit que dès lors il continuerait sa guerre avec un acharnement plus tenace encore. Le bienheureux Jourdain commanda alors de chanter dans tout l'Ordre, après Matines, le répons des anges: « Te sanctum Dominum », pour invoquer le secours des bons anges » [1].

Plus tard on chanta le « Salve Regina »; mais la dévotion aux anges resta générale dans l'Ordre. Nous en trouvons des preuves dans les vignettes des vieux livres choraux, pour ce qui regarde le couvent de Sainte-Sabine. Nous en avons une autre preuve dans l'érection et la consécration d'un autel à saint Michel et aux saints Anges, faite solennellement en 1248. Ainsi finit la première lutte, quelle que fût d'ailleurs l'origine de ces phénomènes.

La seconde, plus redoutable en un sens, la suivit de près.

La faveur universelle dont les nouveaux Ordres jouissaient auprès des Souverains Pontifes, des princes et des peuples, leur attirait nécessairement de nombreuses jalousies. On se mit donc à les accuser et à les persécuter. On prétendait qu'ils devaient recevoir l'absolution et la communion de la main des curés, qu'ils ne pouvaient conserver le saint Sacrement dans leurs églises, qu'ils

---

[1] *De dono pietatis*, P. II, tit. II, cap. XIV.

ne pouvaient être ensevelis chez eux, qu'ils ne devaient avoir ni cloches, ni cimetières. Il appartenait au clergé séculier, disait-on, de déterminer le nombre des religieux prêtres et des religieux convers; de gouverner les « Frati », de tenir leur chapitre, de les punir, etc. Innocent IV qui raconte ces prétentions et d'autres encore dans sa Bulle du 17 septembre 1245 [1], sut d'abord y mettre bon ordre.

Mais subitement il changea d'avis, et retira la plupart des concessions faites par ses prédécesseurs et confirmées par lui-même. Il régla que les Frères ne pourraient plus recevoir les fidèles dans leurs églises les jours de dimanche et de fête, qu'ils ne pourraient prêcher dans leurs églises tant que toutes les messes des paroisses ne seraient pas achevées, qu'ils ne pourraient confesser personne sans l'autorisation expresse du curé, que lorsque l'Evêque serait à écouter le sermon dans quelque église les Frères ne pourraient prêcher nulle part, que pour tous les ensevelissements ils payeraient, au terme de huit jours, et sans en être priés, une somme d'argent au curé, etc.

On a cherché les motifs de ce brusque changement dans les dispositions du Pape. On disait autrefois, mais nous ne savons si on peut dire aujourd'hui, qu'à Gênes les Frères avaient pris parti pour le peuple contre certaine tyrannie qu'on voulait lui imposer (cela est bien arrivé parfois dans l'Ordre!), et avaient refusé l'emplacement de leur couvent où l'on voulait construire un château-fort, parce que de là on dominait toute la ville. On racontait encore que les Frères avaient reçu dans l'Ordre et admis à la profession, sans en prévenir le Pontife, l'un de ses neveux qu'il voulait faire grand dans le monde... Quoi qu'il en soit, l'émotion fut grande parmi les Frères, quand ils se virent ainsi frappés. Ce coup devait être nécessairement fatal à un Ordre créé pour la prédication et le ministère libres. Ils eurent recours à la prière, et l'on récita partout les fameuses Litanies des Prêcheurs, avec la plus grande dévotion. On les récitait, la communauté entière étant prosternée à terre. Le secours s'annonça bientôt, et entre autres preuves, on

---

[1] Cf. *Bull. O. P.*, t. I, p. 153.

racontait celle d'un Frère de Rome, qui durant la récitation des Litanies avait vu la Reine du ciel supplier son Fils d'exaucer les Frères.

Peu après mourut Innocent IV, et son successeur Alexandre IV n'eut rien de plus pressé, en arrivant au pouvoir, que de révoquer les décrets d'Innocent au sujet des religieux nouveaux.

Cependant les ennemis des Frères reprirent bientôt courage, et trouvaient dans les actes d'Innocent IV des raisons d'espérer qu'on pourrait obtenir un jour de Rome une sentence fatale. Guillaume de Saint-Amour, chanoine de Mâcon et professeur à l'Université de Paris, honteusement jaloux des succès de Thomas d'Aquin, publia son *Tractatus brevis de periculis novissimorum temporum*. Dans ce livre, il prétend en particulier que les religieux Mendiants sont en état de damnation, qu'ils ne peuvent recevoir l'aumône, qu'on ne peut la leur donner sans commettre un péché mortel, que le Pape ne peut leur permettre de confesser ni de prêcher, sans l'assentiment des curés, que tous les caractères de l'antéchrist conviennent indubitablement aux nouveaux religieux, etc.

L'Université, le Roi de France, les religieux attaqués envoient leurs défenseurs auprès du Pape, qui donne le livre à une commission composée de quatre Cardinaux: Eudes de Châteauroux, Jean de Tolède, Hugues de Saint-Cher, et Jean Orsini.

Les religieux avaient choisi pour leurs défenseurs les trois premiers génies de l'époque: le franciscain Bonaventure et les dominicains Albert-le-Grand et Thomas d'Aquin. Ce dernier surtout pulvérisa pour toujours les sophismes des ennemis, et le livre de Guillaume de Saint-Amour fut condamné [1].

L'issue de cette querelle si redoutable à raison du nombre et de l'influence des adversaires fut due au génie des grands hommes que nous venons de nommer, et aux quarante Bulles qu'Alexandre IV publia en faveur des religieux attaqués.

Le couvent de Sainte-Sabine assistait de trop près à la lutte, pour ne pas en être plus vivement ému, et pour n'y avoir pas répandu plus généreusement les prières de ses craintes et le sang

---

[1] Cf. Bareille, *Vie de saint Thomas*, ch. XVII.

de ses mortifications. De nouveau les puissantes Litanies des Frères-Prêcheurs furent récitées solennellement dans l'église de Sainte-Sabine, et assurèrent, disait-on, la victoire contre la haine, l'astuce et le mensonge.

Ce fait est resté célèbre et mériterait à lui seul un long récit. Il y a là tant de personnages et de passions en jeu ; la question débattue est si constamment renaissante ! Espérons que ce livre (car il faut un livre) nous sera donné bientôt avec les documents qui en feront en même temps le sérieux, l'attrait et le caractère.

Il est temps de revenir aux grandes figures qui illustraient alors les murs de Sainte-Sabine.

La première qui se présente à nous est celle de Hugues de Saint-Cher, « du diocèse de Vienne, de la nation de Bourgogne, docteur en théologie à Paris, qui fut devant saint Thomas. Fut Provincial de France, le premier de l'Ordre des Frères-Prescheurs apellé pour estre Cardinal (1244), et fut le premier qui postilla entièrement sur la Bible et premier autheur des Concordances » [1]. Il écrivit d'autres ouvrages encore et eut d'autres gloires qu'il est inutile d'énumérer ici [2]. Nous ne signalerons qu'un détail. On aura peut-être observé parfois que le costume des Carmes est, pour la couleur, l'inverse du costume des Dominicains. Ce fait s'explique par cet autre fait que Hugues de Saint-Cher, avec un autre frère-prêcheur, Frère Guillaume [3], furent chargés de mettre dans un ordre meilleur les vieilles constitutions du Carmel, et réglèrent ainsi le costume des enfants d'Elie.

Hugues de Saint-Cher séjourna fréquemment à Sainte-Sabine. Aussi trouvait-on son portrait sous le vieux cloître, parmi les portraits de famille qu'on y avait réunis. C'était d'autant plus juste, que le Pape, pour récompenser sa science, ses vertus et ses services, ne trouva pas de titre mieux adapté aux goûts du premier Cardinal dominicain que le titre de Sainte-Sabine. Durant ses séjours

---

[1] *Vieille chronique française des Frères-Prêcheurs*, Archiv. O. P.

[2] Cf. ECHARD, t. I, p. 194.

[3] Ibid., I, p. 195.

à Rome, le grand homme dut gravir souvent les pentes de l'Aventin, pour saluer son église, revoir le cher couvent [1] et méditer son pieux projet de faire établir la fête du saint Sacrement.

A côté du célèbre interprète des Ecritures, voici celui qui mieux que personne jusqu'à lui, interpréta la raison et son rôle dans le domaine scientifique: Albert-le-Grand; « lequel, comme estant de l'aage de seize ans, dit un vieux récit, un jour paraît la Vierge Marie laquelle s'a parut à luy disant: Albert, fuy le monde et entre l'Ordre des Frères-Prescheurs, car Dieu te donnera si grande sapience, que par toy l'Eglise sera illuminée » [2].

Chacun sait que cet oracle ou cette histoire répond à une grande réalité. Ses œuvres imprimées forment plus de vingt volumes in-folio, et combien d'autres restent en manuscrit, et la réputation de ce grand homme, immense au moyen âge, diminuée chez les pédants insupportables du XVIII[e] siècle [3], a repris son éclat à notre époque, à mesure que la science moderne, plus sérieuse et plus maîtresse d'elle-même, s'est préoccupée de reconnaître ses origines, et ceux qui avaient bien mérité d'elle par leur génie et leur amour. Les Humboldt, les Blainville, les Pouchet ont entrevu dans Albert-le-Grand un glorieux ancêtre. Il eut en effet le mérite non seulement de concevoir dans toute sa grandeur, comme les autres maîtres de la scolastique, mais encore d'appliquer loyalement et courageusement à la recherche du vrai, et la méthode de la métaphysique et de l'« a priori », et la méthode de la physique ou de l'expérience, soit « a posteriori », préparant ainsi la superbe synthèse qui se fera un jour de la science ancienne et de la science moderne. Il explora et élargit tout le domaine de la science sacrée

---

[1] Nous devons observer ici que dans la Province romaine on faisait grand usage des *Concordantiae* de Hugues de Saint-Cher, commencées à Paris en 1242, et rééditées en 1250, sous le nom de *Concordantiae novae*. Le bienheureux Nicolas de Juvenazzo en avait fait commencer une copie, et le Chapitre provincial d'Anagni, célébré en 1256, porte: « Volumus et ordinamus quod opus Concordantiarum procedat et perficiatur secundum ordinationem B. M. Fr. Nicholai, patris nostri, ita ut opus completum ad sequens Capitulum deferatur ».

[2] *Chron. française ex Archiv. O. P.*

[3] Le P. Feller est l'un des plus sots appréciateurs d'Albert-le-Grand. *Dictionnaire*, art. *Albert-le-Grand*.

et de la science profane, accepta toute la révélation et toute la raison, se prosterna devant le Verbe incarné et baptisa Aristote [1].

Or, Albert-le-Grand, lui aussi, passa à Sainte-Sabine lors de ses voyages et de ses séjours à Rome, et y représenta surtout le génie de la vérité rationnelle, comme Hugues de Saint-Cher y avait représenté le génie de la vérité révélée. Il y écrivit même plusieurs de ses ouvrages, spécialement un commentaire sur saint Jean et un traité sur l'unité de l'intelligence, contre Averrhoès [2].

Dante met ces paroles sur les lèvres de Thomas d'Aquin:

> Celui qui m'est plus voisin, à droite,
> Fut mon frère et mon maître: c'est Albert
> De Cologne: moi, je suis Thomas d'Aquin [3].

En effet, après Hugues de Saint-Cher et Albert-le-Grand, voici celui qui achèvera leur œuvre et s'emparant de ces deux foyers lumineux qui sont l'intelligence de Dieu et la raison de l'homme, va en faire converger le rayonnement sur les grands problèmes de l'esprit humain: c'est Thomas d'Aquin.

Le grand Docteur séjourna plus d'une fois à Sainte-Sabine. Il y arrive pour la première fois en 1243. Après avoir successivement étudié au mont Cassin et à l'Université de Naples, il venait de se donner à l'Ordre de saint Dominique, où l'on professait d'étudier plus exclusivement et plus constamment la science de Dieu [4].

Mais cette détermination avait exaspéré les ambitions mondaines de Théodora, la mère de Thomas. Théodora court de Roccasecca à Naples, où son fils vient de revêtir les livrées dominicaines: mais

---

[1] Sur Albert-le-Grand, cf. sa vie par le Dr J. Sighardt. D'autres allemands en ont écrit avec mérite: il reste pourtant à faire un travail définitif, et surtout une édition critique de ses œuvres. C'est l'Allemagne qui devrait y songer, si elle tient à sa vraie gloire.

[2] Cf. Echard, t. I, p. 162 et seqq.

[3] *Parad.*, c. X.

[4] La liturgie l'a chanté:

> Thomas insignis genere
> Claram ducens originem,
> Subit aetatis tenerae
> Praedicatorum Ordinem.
>
> *Ex Brev. O. P.*, VII martii.

elle apprend que son fils n'y est plus et qu'accompagné de quelques religieux, il vient de partir pour Rome. Le jeune novice venait en effet d'arriver à Sainte-Sabine par la voie de Terracina et Anagni.

« Il est reçu avec des transports de joie, dans le célèbre couvent de Sainte-Sabine, où sa réputation l'avait précédé...

« Thomas retrempe son courage dans les souvenirs héroïques qui peuplent cette sainte demeure; mais en vain se serait-il flatté d'y trouver le repos et la sécurité: sa fuite n'a fait qu'irriter les désirs de sa mère. Elle est déjà sur ses traces, et revient vers Rome avec toute la célérité que l'or prodigué peut donner à son ardente poursuite. Et, chose extraordinaire, elle prévient dans cette grande cité le bruit de ce second voyage.

« Surpris dans sa retraite, Thomas n'a d'autre ressource que de s'y retrancher de son mieux, et de s'y rendre invisible: c'est ce qu'il fera. En vain sa mère demande-t-elle que les portes lui soient ouvertes, avec toutes les instances que sa tendresse et son autorité, également blessées, peuvent lui suggérer: on est sourd à ses larmes comme à ses ordres. En vain proteste-t-elle que son intention n'est nullement de combattre la vocation de son fils; qu'elle n'a au contraire entrepris de si longues courses que pour l'affermir dans ses saintes résolutions, et se réjouir avec lui de la faveur spéciale qu'il vient de recevoir: on doute de la sincérité de ses promesses, ou de la fermeté de son cœur; et les supérieurs, à la sollicitation même du courageux novice (tous les historiens s'accordent en ce point) s'obstinent à refuser une entrevue en apparence si légitimement demandée...

« Craignant enfin que la puissante comtesse ne parvint à la longue à se faire ouvrir les portes de la citadelle sacrée, les Dominicains de Sainte-Sabine en firent sortir secrètement celui qui était l'unique motif de cette sorte de siège » [1].

On sait ce qui arriva: Théodora, apprenant cette fuite, fait avertir ses deux fils aînés, commandant tous deux des troupes impériales en Italie, d'intercepter les passages et d'arrêter le fugitif. Ce dernier fut en effet arrêté près d'Acquapendente entre Sienne

---

[1] L'Abbé Bareille, *Histoire de saint Thomas d'Aquin*, ch. VI.

et le lac Bolsena [1]. dépouillé violemment de l'habit religieux, ramené à Roccasecca, et emprisonné dans une tour.

La comtesse Théodora fait tout pour décourager son fils; elle charge ses deux filles de convertir Thomas au monde, et elles se laissent convertir à Dieu. Les deux frères de Thomas, Rainaldo et Landolfo, emploient d'autres séductions, dont Thomas se délivre par le moyen que l'on connaît; enfin toutes les instances, toutes les violences sont lassées: après un an de captivité l'héroïque novice fait profession et reprend le chemin de Rome. Il rencontre dans la capitale du monde chrétien une difficulté nouvelle. Le Souverain Pontife, sur les instances de Théodora, offrit à Frère Thomas l'abbaye du mont Cassin [2], avec l'autorisation de garder les livrées si glorieusement conquises des Frères-Prêcheurs: Thomas sut encore refuser et resta maître de sa liberté [3]. Peu après il part pour Cologne, en compagnie de Jean-le-Teutonique, et va étudier sous la direction d'Albert-le-Grand.

C'est au mois d'octobre 1244 qu'il quitta Sainte-Sabine, après un séjour qui se prolongea au moins pendant huit mois. Thomas d'Aquin revient en Italie en 1256, à l'époque de la grande lutte contre Guillaume de Saint-Amour. On l'y trouve de nouveau vers 1260. Frère Conrad de Suessa, témoin au procès de canonisation, et déjà vieillard de 77 ans, affirmait en 1319 avoir vu Thomas à Orviéto et à Rome, 62 ans auparavant, sous le pontificat d'Urbain IV, ce qui nous reporte vers 1260.

Le Chapitre provincial de la Province romaine célébré à Anagni en 1265 impose à Frère Thomas de tenir le « studium » à Rome, en rémission de ses péchés. Il y enseigne les *Sentences* dont il compose un commentaire aujourd'hui perdu et déjà égaré au temps de Ptolémée de Lucques [4].

Il y accomplit encore d'autres travaux. « Dès son arrivée à Rome,

---

[1] Guill. de Tocco, Ptol. Luc., Bernardus Guy, etc.

[2] Thom. Catimp., *De Apib.*, l. I, cap. XX.

[3] Nous savons déjà qu'une épreuve semblable fut imposée à la vocation d'un enfant de Sainte-Sabine, Frère Jean Colonna. Plus tard, nous la trouverons imposée de nouveau à une autre vocation dominicaine: celle du futur Benoît XIII. Par contre, lorsque Fra Petruzzio Ildibrandi reçut l'habit religieux, c'est son père qui voulut sonner la cloche.

[4] Cf. l. XXIII, cap. XV. Echard, I, p. 280.

dit l'un de ses historiens, Thomas reprit le triple enseignement où se déployait son incessante activité. Son Général lui confia immédiatement une chaire de théologie dans le collège dominicain, et l'on vit se renouveler à Rome les étonnants succès de Cologne et de Paris. Le docteur revoyait cependant quelques-uns de ses écrits antérieurs, ou se livrait à la composition de plusieurs autres ouvrages; le prêtre distribuait en même temps dans les églises de Rome le pain de la parole sacrée.

« C'est dans cette ville que Thomas revit et publia de nouveau ses *Questions diverses*, son *Traité de l'âme* et son *Apologie des Ordres religieux*. C'est là qu'il écrivit son *Commentaire littéral de tout le livre de Job*, et cette admirable explication des Evangiles par les Pères, que les érudits ne connaissent que sous le nom de *Chaîne d'or* » [1].

Nous n'avons pas à apprécier ici ces superbes ouvrages, et nous devons renvoyer le lecteur à ceux qui en ont parlé, ou plutôt à l'auteur lui-même: mais il nous convenait de rappeler ce souvenir, parce qu'il est une gloire pour Sainte-Sabine.

A cette même époque sans doute saint Thomas accomplit à Rome deux prodiges que nous racontent ses historiens.

Un jour, Frère Thomas sortant de l'église où il avait prêché, vit une femme s'approcher vivement de lui, et toucher son vêtement. Aussitôt cette femme fut guérie d'un flux de sang dont elle souffrait: miracle tout semblable à l'un de ceux que nous raconte l'Evangile.

Une autre fois, Frère Thomas fut invité par le cardinal Richard à lui faire visite dans sa « villa ». Il y rencontra deux rabbins célèbres également et par leur richesse et par leur savoir, non moins que par leur attachement à la synagogue.

La discussion ne tarda pas à s'engager sur le terrain religieux. Elle fut longue, constante. L'avantage fut dès le premier instant pour Frère Thomas, qui se plaçant immédiatement au point de vue de ses adversaires, se servit de leurs propres armes pour les combattre. Cependant, après la conviction il restait la persuasion à conquérir: la nuit survint et les deux rabbins n'ayant plus de

---

[1] Bareille, *Hist. de saint Thomas d'Aquin*, ch. XX.

raisons, trouvaient encore des sophismes. On se sépara en se promettant une nouvelle entrevue pour le lendemain.

Frère Thomas profita des veilles de la nuit pour prier avec plus de ferveur encore que de coutume, et recommander le salut de ces deux âmes au Verbe Incarné, dont on célébrait ce jour-là précisément la naissance.

Le lendemain eut lieu l'entrevue promise: mais dès le début les deux rabbins se déclarent pleinement persuadés et disposés à accepter la foi catholique.

Peut-être faut-il faire remonter partiellement à cette double conversion, qui fit alors grand bruit, le soin de prêcher aux Juifs, confié aux religieux de Sainte-Sabine.

Frère Thomas partit ensuite pour le Chapitre général de Londres où il devait paraître comme Définiteur, puis rentra en Italie, et sur une pensée venue d'en haut, il demanda au Souverain Pontife l'institution de la fête du très saint Sacrement: dévotion digne d'avoir un tel apôtre, un tel docteur. L'Eucharistie est l'âme du catholicisme: or à l'époque de Thomas plus d'un oubli, plus d'un outrage lui était prodigué. Dieu se vengea par des miracles où le mystère devint en quelque sorte visible. A Bolsena en particulier, un prêtre à l'autel, doutant du Sacrement, vit une si grande quantité de sang s'échapper de l'hostie, que les linges, disait-on, en furent baignés. Ceci se passait en 1263 [1].

Ces faits et les instances du Docteur angélique décidèrent Urbain IV à autoriser pour l'Eglise universelle ce que le dominicain Hugues de Saint-Cher avait approuvé depuis plusieurs années pour l'Allemagne. C'est le 8 septembre 1264 que fut expédiée la Bulle d'approbation. Frère Thomas avait été chargé de composer l'Office pour la fête nouvelle: c'est le plus bel office de la liturgie catholique. « Dans cette œuvre en effet le génie du Docteur angélique se révèle sous un aspect inattendu: le profond théologien s'y montre poète sublime. Mais cette poésie qu'on trouve dans ses hymnes sacrés n'a point d'exemple dans l'antiquité païenne; ce ne sont

[1] Le récit des vieux historiens est plus expressif encore que la superbe peinture de Raphaël, dans les « Stanze » du Vatican.

point là de ces formules empruntées aux modèles classiques : tout y est nouveau ; le cœur et la voix, comme l'objet qu'il chante... C'est une sorte d'inspiration primitive, puisée dans la contemplation immédiate de la vérité, et dans un amour immense de cette même vérité. L'exactitude du dogme catholique n'y souffre jamais des transports de la reconnaissance ; il est chanté dans toute sa magnifique simplicité » [1]. S'il est incontestable, comme nous le croyons, que le beau est la « splendeur du vrai », selon le mot attribué à Platon, nulle poésie humaine n'est plus grande que celle-là, parce que nulle n'exprime plus grandement de plus grandes vérités [2]. Cette poésie est celle du dôme de Cologne auquel travaille Albert-le-Grand ; celle de Sainte-Marie-Nouvelle, dont méditent le plan Fra Sisto et Fra Ristoro ; celle du *Dies irae*, que chante Frère Latino Malabranca : c'est la poésie du grand XIII^e^ siècle [3].

A peine la Bulle pontificale eut-elle paru, que partout on s'empressa de célébrer la nouvelle solennité. Dans l'Ordre de saint Dominique en général, et spécialement dans la Province romaine, on ne se permit aucun délai. A Sainte-Marie-Nouvelle, Fra Lapo l'introduit dès 1264. Le zèle ne fut pas moindre à Sainte-Sabine, et peut-être est-ce saint Thomas lui-même qui l'y introduisit. A cette époque il est souvent à Rome [4]. Il est raisonnable de penser qu'il a médité sa grande poésie sous les cloîtres du cher couvent, qu'il y intervint à la première fête de l'Eucharistie ; il est certain qu'il put y assister et peut-être a-t-il participé au chant de ses cantiques incomparables.

On pourrait se demander si saint Thomas n'aurait point consulté Frère Latino, pour les mélodies du nouvel office. Il n'y a rien là que de très vraisemblable. Frère Latino était chantre habile, il

---

[1] BAREILLE, *Hist. de saint Thomas*, ch. XXII.

[2] Cf. D. DÜRET, *Schönheiten des Officiums in Festo Corporis Christi*, Vienne, 1854.

[3] Wadding a voulu enlever le *Lauda Sion* à saint Thomas, comme il a voulu enlever le *Dies irae* à Frère Latino. Cette tentative n'est que ridicule ! Cf. DE RUBEIS, *Diss. in opp. S. Th.*

[4] Frère Conrad de Suessa dit dans sa déposition au procès de canonisation : « Quod conversatus fuit cum eo pluribus annis, Neapoli, Romae et in Urbeveteri, tempore fel. rec. Urbani Papae (IV) ». *Apud Bolland.* Un document conservé aux Archives du Vatican, nous apprend qu'en 1262, Frère Thomas prêcha à Rome sur l'Eucharistie en présence de tout le Consistoire. *Invent. Vatic.*, t. V, p. 71.

vivait près de saint Thomas: il a dû intervenir pour le choix, sinon pour la composition des magnifiques mélodies.

Le Docteur angélique poursuit ses immenses travaux. En 1272, il est de nouveau à Sainte-Sabine, et la province le charge l'année suivante d'organiser les études, avec pleins pouvoirs sur les personnes et les choses.

Il écrivait alors la *Somme théologique*, dont la rédaction occupe les neuf dernières années de son existence. Ce livre est le résumé méthodique et logique de ce qu'ont pensé de vrai les hommes des siècles antérieurs, et de ce qu'a pensé Thomas lui-même depuis qu'il se préoccupe de ces sublimes questions. Dieu en lui-même; Dieu auteur des créatures; retour des créatures à Dieu: tel est le sujet. Il fut étudié à toutes les époques de l'histoire humaine: jamais il ne le fut si complètement et si sûrement que par saint Thomas d'Aquin.

Que ne donnerions-nous point pour rencontrer au moins une fois l'Ange des Ecoles, passant, grave et bon, sous le toit des cloîtres de Sainte-Sabine, et méditant les sereines et hautes vérités qu'il va nous enseigner?...

Mais le voilà qui s'éloigne de Rome et prend le chemin de Paris où l'attend Louis IX. Consolons-nous pourtant: il reviendra une dernière fois. Quand toutes les universités se disputeront l'honneur de le posséder, Naples sera préférée, et en se rendant où l'obéissance l'appelle, il s'arrêtera à Rome. « L'obéissance l'obligea même à s'arrêter pendant quelques jours sous le toit hospitalier de Sainte-Sabine. Mais cette halte du génie ne fut pas infructueuse pour la science catholique et pour la vieille cité. C'est là qu'il commença la dernière partie de la *Somme* et qu'il écrivit les *Commentaires* sur quelques livres de Boëce [1]. Il fut même contraint de reparaître, ne fût-ce qu'un instant, sur sa chaire de théologie, et la foule n'en fut que plus avide à recueillir sa parole. Rome vit alors un de ces phénomènes intellectuels qui sembleront toujours incompréhensibles et par là même incroyables à certains esprits;

---

[1] On le voit, saint Thomas ne cessait jamais de faire converger et l'intelligence de Dieu et la raison de l'homme, pour éclairer à ce double foyer les dogmes religieux. Sa *Somme*

ils manifestent cependant au plus haut degré la puissance de réflexion et de méditation dont était douée l'âme de Thomas d'Aquin. Il expliquait le livre de Boëce qui traite du mystère de la Trinité; le flambeau qu'il tenait pour s'éclairer se consuma entre ses doigts, et les brûla pendant quelque temps, sans que le sentiment de cette douleur physique eût prise sur une âme absorbée dans la contemplation de la vérité » [1].

A cette époque de sa vie et à ce séjour dans Rome il faut encore rapporter, selon quelques historiens, la connaissance miraculeuse qu'il eut de l'état des siens dans l'éternité. Sa sœur qui était morte abbesse de Sainte-Marie de Capoue était entrée en possession de Dieu, après avoir expié quelques fautes en purgatoire. Ses deux frères, frappés dans leurs ambitions mondaines, avaient eu le temps de se convertir et avaient assuré leur salut [2].

Enfin saint Thomas dut quitter Rome une dernière fois. En sortant de la Ville éternelle, il s'arrêta chez le cardinal Richard qui était son ami depuis la conversion des deux célèbres rabbins. Il fut même malade chez lui: mais l'indisposition disparut bientôt.

Frère Reginaldo, son ami inséparable qui l'accompagnait, tomba malade à son tour, et plus gravement: saint Thomas recourut alors à sa chère sainte Agnès et opéra en faveur de son ami une gué-

---

concentre ces deux rayonnements du ciel et de la terre, et c'est par elle surtout qu'on a pu chanter du Docteur angélique:

Typum gessit luciferi
Splendens in coetu nubium,
Plus quam doctores caeteri
Dogma purgans gentilium.
Profunda scrutans fluminum
In lucem pandit abdita,
Dum supra sensus hominum
Obscura facit cognita.

Brev. O. P., VII martii.

[1] Bareille, *op. cit.*, chap. XXV. Voir les vies de saint Thomas par le P. Touron, par l'abbé Carle, etc.

[2] Cf. *Istoria di Santa Sabina del P. Bartolomeo di San Giacinto*, ms.

rison merveilleuse, qui leur permit de reprendre aussitôt le chemin de Naples [1].

Saint Thomas ne devait plus revoir Rome et Sainte-Sabine. Son souvenir du moins y resta ineffaçable, et sera toujours un légitime orgueil pour le vieux couvent.

Cependant, il faut citer d'autres noms qui sans être aussi illustres, ont aussi leurs gloires.

Frère Reginaldo de Piperno que nous venons de rencontrer auprès de Thomas d'Aquin était son ami inséparable, son confesseur et son secrétaire. C'est lui qui nous a recueilli plus d'un commentaire tombé des lèvres du grand Docteur sur la sainte Ecriture. C'est lui encore qui emporta les feuilles éparses du commentaire sur Boëce, que saint Thomas venait de dicter à Sainte-Sabine. Il entendit la dernière confession de son illustre pénitent, une confession générale, dont il fut merveilleusement édifié. Il mourut en saint. Souvent il s'était trouvé à Sainte-Sabine avec son maître, et c'est un devoir d'y conserver son nom.

Au nombre des amis de saint Thomas d'Aquin nous trouvons Frère Romain de Rome [2]. Il était comme le cardinal Latino Malabranca, un neveu du pape Nicolas III, et appartenait à l'illustre famille des Orsini ; il était frère puîné du cardinal Matteo Rossi Orsini, du titre de Santa-Maria-in-Portici.

Il entra tout jeune dans l'Ordre, et reçut l'habit et fit profession, sans doute, au couvent de Sainte-Sabine, comme son parent, Frère Latino Malabranca. Il se distingua également par sa vertu et par son talent, au point qu'après avoir enseigné dans son couvent et dans sa province, il fut envoyé à Paris pour y conquérir

---

[1] Cf. Echard, t. I, p. 282.

Saint Thomas savait mieux que personne cet axiome que le bienheureux François de Possadas devait formuler ainsi plus tard : « Si vous voulez devenir saint, rappelez-vous que les vôtres vous donneront à faire ». Cependant saint Thomas dut revoir avec bonheur le pays natal, et, puisqu'il avait lu Ovide, il dut se rappeler ces beaux vers :

Nescio qua natali solum dulcedine cunctos
Ducit et immemores non sinit esse sui.

Epist. ex Ponto, I, III, 35.

[2] « Frater Romanus nomine et natione », dit Bern. Guid.

les grades alors si justement et si universellement appréciés. Il ne se montra nullement inférieur au choix dont l'avaient honoré les supérieurs, et lorsque Frère Thomas d'Aquin, après avoir dirigé pour la seconde fois notre école de Paris (1269-1271), dut partir pour l'Italie, c'est Frère Romain qui fut choisi pour lui succéder. Tous appréciaient plus que jamais « l'excellence de sa vertu et de sa doctrine »[1], selon le mot de Ptolémée de Lucques, lorsque inopinément il fut enlevé par la mort, en 1273. Frère Thomas se trouvait alors à Naples. Or Guillaume de Tocho raconte ce qui suit: « Frère Romain, maître en théologie, lui apparut (à Frère Thomas) un jour que celui-ci se trouvant au couvent de Naples était à prier dans l'église. Frère Thomas à cette vue lui dit: « Soyez le bien-« venu! Quand êtes-vous arrivé?» Frère Romain répondit: « J'ai « quitté ce monde, et, pour vos mérites, il m'a été accordé de me « montrer à vous ». Alors le Docteur qui avait été fort ému de cette apparition reprenant son attention, ajouta: « Puisque telle « est la volonté de Dieu, je vous adjure, par son nom, de me dire « ce qu'il en est de moi-même, et si mes œuvres sont agréables à « Dieu ». Frère Romain répondit: « Vous êtes dans des dispositions « excellentes, et vos œuvres sont agréables à Dieu ». Le Docteur reprit: « Et qu'en est-il de vous-même?» Frère Romain répondit: « Je suis dans la vie éternelle. J'ai passé seize jours en purgatoire « à cause d'une négligence que j'avais commise dans l'exécution « d'un testament. L'évêque de Paris m'en avait chargé, avec ordre « de l'accomplir sur-le-champ, et par ma faute, j'ai différé de réa-« liser ses intentions ». Frère Thomas reprit: « Qu'en est-il de cette « question sur laquelle nous avons disputé souvent, savoir si « les « habitus » acquis en cette vie demeurent dans l'autre?» Le défunt répondit: « Frère Thomas, je vois Dieu et ne me faites pas « d'autres questions sur ce point ». Mais Frère Thomas poursuivit: « Puisque vous voyez Dieu, dites-moi si vous le voyez par l'inter-« médiaire d'une « species », d'une image ou ressemblance ». Le défunt répliqua: « Ce que nous avons appris par la foi, nous le « voyons dans la cité du Dieu tout-puissant ». Et à l'instant il dis-

---

[1] « Fuit vir magnae excellentiae in vita et doctrina ». *Hist. Eccl.*, l. XXIII, cap. XVI.

parut. Le saint Docteur resta étonné d'une vision si étrange, et satisfait des réponses qu'il avait entendues » [1]. Ptolémée de Lucques affirme que souvent il avait entendu le saint Docteur raconter lui-même cette vision à Naples [2].

Entre autres ouvrages, Frère Romain laissa des sermons et des commentaires sur le livre des *Sentences*, fort remarquables par la profondeur de la doctrine [3]. D'après Taegio, ces commentaires se distinguaient aussi par la clarté et la précision [4].

Saint Thomas eut alors à Sainte-Sabine un autre ami non moins digne de lui; nous voulons parler de Frère Annibaldi degli Annibaldi della Molara. Il était le neveu du cardinal Richard degli Annibaldi, sans doute ce cardinal Richard qui, à plusieurs reprises, donna l'hospitalité à Thomas d'Aquin dans sa villa près de Rome. Il entra tout jeune dans l'Ordre, malgré les espérances que pouvaient lui donner dans le monde et son grand nom et sa grande fortune.

Il revêtit à Sainte-Sabine les livrées dominicaines, sous le pontificat d'Innocent IV, étant encore tout jeune, et se fit bientôt remarquer par la perspicacité de son intelligence et les générosités de son cœur. Il alla lui aussi perfectionner ses études à Paris, où, bientôt il passa du rang d'écolier à celui de professeur. Dès 1260 il est docteur de l'université. Rappelé dans sa patrie il fut admiré autant qu'il l'avait été à Paris. Il expliqua avec un immense succès le *Livre des Sentences* dans le couvent de Sainte-Sabine. En 1262 ou 1263, Urbain IV le fait Cardinal du titre des douze apôtres. C'était le second Cardinal de l'Ordre. On lui confie dès lors les affaires les plus importantes de la sainte Eglise, et en particulier il fut placé par Clément IV en tête de l'ambassade qui fut envoyée à Charles Ier, roi des Deux-Siciles, pour lui donner l'investiture de son pouvoir et recevoir ses serments de fidélité.

« Parvenu au faîte des honneurs, il ne perdit rien de son hu-

---

[1] Guill. de Tocho, *Vita S. Thomae*, apud Bolland.

[2] *Hist.*, l. XXIII, c. XVI.

[3] Cf. Echard, t. I, p. 263.

[4] « Vir magnae et excellentis doctrinae super quatuor libros *Sententiarum* clare et lucide scripsit ». *De insign. Ord.*, t. I, op. ms.

milité, nous dit la *Chronique d'Orviéto*, et son cœur ne devint nullement orgueilleux. Comme autrefois, lorsqu'il était simple Frère, on le vit toujours d'une profonde humilité, d'une piété merveilleuse, d'une dévotion inaltérable, et d'une charité ardente pour le prochain et pour les Frères de l'Ordre, auxquels il fit tout le bien qu'il put leur faire » [1]. Il fut l'ami intime de Pierre de Tarantaise, d'Albert-le-Grand et surtout de Thomas d'Aquin qui lui dédia la seconde partie de sa *Catena aurea*, comme il avait dédié la première au pape Urbain.

Il fut atteint d'une douloureuse maladie qu'il supporta avec une patience héroïque, et le conduisit au tombeau. Il mourut saintement à Orviéto en 1272 (d'autres disent en 1277), et fut enterré dans l'église des Frères. Sur sa tombe on grava ces vers barbares mais pleins de bonnes intentions:

Rome fut son berceau, les Annibaldi sa famille, le sacerdoce sa vocation ; son Ordre
Fut celui de Dominique, sa science fut de Dieu, sa dignité le cardinalat,
Qu'il décora du titre des XII Apôtres [2].

Il laissa un *Commentaire sur le livre des Sentences* et un volume de *Mélanges*. On y remarque en particulier une grande fidélité à reproduire les doctrines de Frère Thomas, son ami, dont il avait fait son maître [3].

Il nous reste d'autres noms importants à signaler dans l'histoire de Sainte-Sabine à cette époque.

Frère Aloysius ou Algisius de Rome, est envoyé, en 1240, comme Légat aux Génois. Grégoire IX le chargeait de louer un certain nombre de navires, aux frais du Saint-Siège, pour conduire les

---

[1] *Chron. Urbev.*

[2] Voici le latin :

Urbs genitrix, genus Annibalum, sors presbyter, Ordo
Dominici, fons divinus, praelatio cardo,
Quem decorat titulo duodecim apostolorum.

[3] Cf. ECHARD, t. I, p. 261 ; *Bull. O. P.*, pp. 447 et 502. Le P. Brémond indique de nombreux auteurs à consulter sur le cardinal Annibaldi. Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'année de son élévation au cardinalat : les uns indiquent 1262, les autres 1263. Dans POTTHAST, *Regest. Pontif.*, p. 1541, il signe les bulles seulement en 1263.

Légats et les prélats au Concile. Il obtint ce qu'il demandait. Mais Frédéric avait tout appris et ordonna à Enzio son fils d'attaquer les vaisseaux génois avec une flotte de quarante galères pisanes. Les Génois furent vaincus, et les Cardinaux et prélats furent jetés en prison, où ils moururent presque tous de misère [1]. Frère Aloysius se distingua en tout par sa prudence et sa fermeté.

A cette époque (1243) meurt à Sainte-Sabine un Frère convers dont les vieux documents font des éloges abrégés mais de la plus haute importance. Son humilité, son abnégation, sa conversation édifiante lui avaient créé une grande réputation dans Rome [2].

Frère Crescenzio de Cava, originaire de Rome, selon quelques vieux témoignages, fut créé Evêque d'Alatri en 1264 [3].

Frère Paparones de Paparonibus, né à Rome, d'une noble famille, embrassa la vie religieuse à Sainte-Sabine, et s'y acquit une grande réputation par sa vertu et par sa science théologique et canonique. Il était Procureur général de l'Ordre en 1265. La même année, Clément IV le fit Evêque de Foligno, et en 1285, Honorius IV lui confia l'Eglise de Spolète. Son administration fut irréprochable, et son passage dans ces deux diocèses laissa des traces durables et heureuses. Il édicta divers règlements qui témoignent de sa rectitude de jugement. On lui doit aussi un « Tractatus de septem peccatis mortalibus, ad usum confessariorum suae dioecesis » [4].

A cette époque florissait (1270) Frère Guillaume de Rome. Il était devenu docteur en théologie à l'Université de Paris; il s'était acquis en même temps la réputation de profond philosophe et d'orateur éloquent. Il laissa des commentaires sur les quatre livres des *Sentences*, et de nombreux sermons pour les dimanches et fêtes de l'année [5].

---

[1] Cf. Bzovius, ann. 1240. — *Carolus a S. Vinc., Ann. Dominic.* — Fontana, *Monum. Dominic.*; *Theatrum*, etc. — Brémond, *Bull. O. P.*, t. I, p. 116.

[2] Cf. Christianopulo, *Chron. ms.*, c. 787.

[3] Cf. Brémond, *Bull. O. P.*, t. I, p. 447, et t. VII, p. 514. — Cf. Ughelli, Bzov., Fontana. — *Regest. Vatic.*, Urb. IV, Epist. 280.

[4] Cf. Echard, t. I, p. 421. — Brémond, *Bull. O. P.*, t. I, p. 500; t. II, p. 18, et t. VII, p. 515. — Ughelli, Cavallerio, etc.

[5] Taeg., *De insign. O. P.*, t. I. — Echard ne parle point de cet écrivain.

D'après quelques indications probables, vers cette même date aurait vécu Frère Jacques de Rome. « Il fut d'une science éminente, nous dit Taegio, d'une éloquence rare, d'une vie aimable à tous, d'une réputation considérable, d'une influence très grande. Il a publié plusieurs ouvrages, qui méritent d'être lus de la postérité » [1]. Ces ouvrages sont d'abord un livre de sermons, et un autre ouvrage qui indique chez l'auteur une grande initiative d'intelligence: « De victoriis, de persecutionibus, de virtutibus et de vitiis regum romanorum liber ».

En 1272, Frère Philippe, de Rome, que son mérite avait fait élire Prieur de Viterbe, est nommé Evêque de Viterbe [2].

En 1276, Frère Pietro Saraceni, également romain d'origine, est élevé au siège d' « Interamne », en Ombrie [3].

D'autres noms seraient à signaler, d'autres détails à donner, si nous ne devions achever plus vite cette énumération, et nous abstenir d'ailleurs de conjectures dont les probabilités ne seraient pas suffisamment établies.

Signalons pourtant quelques personnages dont nous ne connaissons que le nom et les titres.

C'est Frère Parisius, romain, qui est fait Prédicateur général dans le Chapitre provincial de 1273, célébré à Sainte-Sabine même [4]. C'est Frère Pierre Fulconi, que l'on trouve Grand pénitencier du Pape en 1272 [5]. C'est Frère Laurent de Todi, qui est fait Définiteur général en 1269 [6]. Ces religieux vécurent certainement à Sainte-Sabine, s'ils ne furent les fils de ce même couvent. Il en faut dire autant de Frère Jean de Subgromineo, Premier aumônier du pape Grégoire X [7], en 1271.

Un grand nombre d'autres hommes remarquables passent à Sainte-Sabine durant cette période.

---

[1] Echard le fait mourir en 1406, sans oser donner cette date comme certaine. T. p. 749. Cf. Taeg., vol. I, fol. 96. *De insign. O. P.*

[2] Ughelli, Cavallerius, Fontana. Cf. *Bull. O. P.*, t. I, p. 539.

[3] Cf. Ughelli, Cavallerius, Bernard Guy; *Bull. O. P.*, I, p. 546.

[4] *Acta Capit. Prov. rom. mss.*

[5] Taeg., t. IV, fol. 177.

[6] *Acta Capit. Prov. rom. mss.*

[7] *Archiv. O, P.*, t. O. O., p. 174. — Murat., t. XI, col. 1290.

Au commencement de 1225, le bienheureux Guala, l'intrépide Légat des Souverains Pontifes, le futur Evêque de Brescia, est à Rome ; il s'y rencontre encore en d'autres circonstances, spécialement en 1226-1227, pour les intérêts de l'Ordre et de l'Eglise [1].

Vers 1230, Frère Ulrich de Frissach prêche dans l'église des Allemands et y opère des miracles de conversions [2].

Frère Ulrich était en son temps un héros de la sainteté.

Barthélemy-le-Petit, l'illustre missionnaire de l'Arménie, se fait consacrer Evêque à Rome [3] ; Barthélemy de Bragance, le grand Evêque [4] ; Barthélemy ou Ptolémée, soit Tholomée de Lucques, l'historien si connu [5] ; le bienheureux Gonzalve, plus célèbre sous le nom de saint Telme [6] ; le bienheureux Conrad de Suessa [7] ; le bienheureux Jacques de Voragine, l'auteur de la fameuse *Légende dorée* [8] ; Durand de Mende, l'initiateur de la science liturgique [9] ; Nicolas de Hanaps, le futur Patriarche de Jérusalem, d'abord Pénitencier pontifical à Rome [10] ; le bienheureux Ambroise de Sienne, également illustre par sa sainteté, sa profonde science et son irrésistible éloquence, et quelque temps lecteur du Sacré Palais : tous ces hommes et bien d'autres encore, honorent Sainte-Sabine de leur présence, durant cette période mémorable.

Au sujet du bienheureux Ambroise de Sienne, Taegio nous raconte que « le pape Innocent IV, dont la science était remarquable, ayant entendu parler avec grands éloges du serviteur de Dieu Ambroise de Sienne, essaya de l'élever à la dignité épiscopale. Mais le saint homme refusa absolument d'accepter. Or, à cette époque, les écoles de théologie, à raison des guerres continuelles, avaient été à peu près anéanties en Italie, spécialement à Rome.

---

[1] Cf. Mazetti, *Memorie... del B. Guala*, *passim*.
[2] Michel Pio, *Uomini illustri*, édit. Bonon., 1620, col. 136, cf. col. 111.
[3] Ibid., t. I et II, édit. 1607.
[4] Ibid., édit. 1620, col. 116.
[5] Echard, I, 272.
[6] Michel Pio, *op. cit.*, édit. 1620, col. 191.
[7] Echard, I, 280, 326.
[8] Ibid., I, 474. — Michel Pio, *op. cit.*, col. 271.
[9] Il est enseveli à Rome, dans l'église de la Minerve.
[10] Michel Pio, *op. cit.*, col. 263. Cf. Echard, I, 422.

Le Souverain Pontife, voulant réformer les études théologiques, obligea le bienheureux Ambroise à demeurer dans Rome, pour y enseigner la théologie. Il l'y enseigna trois années entières. Durant les loisirs il prêchait avec un grand succès au peuple et au clergé. Il blâmait surtout les discordes des prélats et des princes chrétiens, particulièrement au sujet de l'élection des Papes; d'où résultaient les longues vacances du Siège apostolique, et, par suite, tant d'offenses contre Dieu, de maux pour l'Eglise, de dommages pour la république chrétienne. Le concours et la dévotion de la multitude devint si considérable autour de lui, qu'il craignit pour son humilité, et se mit à éviter ce ministère, autant qu'il le pouvait, du moins dans Rome; et enfin il fit d'innombrables instances auprès des Supérieurs, pour être envoyé en un lieu, où il lui serait possible de se livrer plus complètement à l'oraison et à la solitude. Il obtint cette faveur et des supérieurs et du Souverain Pontife, et put passer encore quinze années en divers couvents d'Italie, se donnant tout entier aux plus sublimes contemplations » [1].

Nous avons rencontré jusqu'ici à Sainte-Sabine toutes les grandeurs de mérites qui peuvent illustrer une communauté; nous y avons rencontré tous les honneurs qui peuvent récompenser ou attester la vertu parmi les hommes: il manquait cependant encore une gloire suprême. Elle lui vint dans la personne du pape Innocent V.

Pierre de Tarantaise, l'ami d'Albert-le-Grand, de saint Thomas d'Aquin, l'un des plus grands et savants hommes de son époque si féconde en grands et savants hommes, vint souvent à Sainte-Sabine, et pendant son cardinalat et pendant son pontificat, hélas! trop court. Son élévation au pouvoir suprême avait rempli d'allégresse l'Ordre tout entier, et spécialement le couvent de Sainte-Sabine, qui naturellement devait être le privilégié du Souverain Pontife: mais aussi la mort prématurée du nouveau Pontife lui fut un deuil plus amer. Rien de plus touchant que la mort d'Innocent V, arrivée à Rome le 22 juin 1276. Se sentant près de mourir, il parla en ces termes aux religieux et aux prélats qui l'entouraient: « La vie humaine

---

[1] Taegio, *De insign. O. P.*, t. I. Cf. Echard, t. I, p. 401.

peut se comparer à un char. Il faut quatre roues pour un char: de même la vie humaine est soutenue de quatre roues mobiles. La première est la noblesse du sang, la seconde est l'abondance des richesses, la troisième est l'éclat de la science, et la quatrième est la beauté du corps ». Après avoir rappelé qu'il avait possédé la noblesse, la richesse et la science, il en vint à parler de la beauté. Il raconta qu'il l'avait possédée également, et au point que lorsqu'il était étudiant à Paris, on ne lui permettait presque pas de sortir, dans la crainte que sa présence ne provoquât des regards indiscrets. Et il ajouta: « Voyez! Où sont maintenant les roues de ma vie? Où est ma noblesse? Où sont mes richesses? Où est ma science? En ce moment, elles ne me servent de rien. Où est la beauté de mon corps? Voyez! » Et en disant cela, il se découvrit la poitrine, et tous le virent décharné, détruit, comme Lazare sortant du tombeau. Il fit observer que ce dernier bien de la beauté l'abandonnait comme les autres, et conclut qu'il faut mépriser les choses de ce monde, parce que tout y est fugitif et mensonger.

« Après avoir reçu tous les sacrements de la sainte Eglise, avec la plus profonde dévotion, il mourut à Rome, la veille de la fête de saint Jean-Baptiste, entouré d'un grand nombre de Cardinaux, et ayant près de lui le roi Charles de Sicile » [1]. Il fut enseveli au Latran, en grande pompe, et laissa parmi les hommes la réputation d'un savant et d'un saint.

Innocent V fut le premier Pape dominicain, à moins qu'il ne faille nommer avant lui Clément IV qui était du Tiers-Ordre. Tous ceux qui après lui furent choisis dans le même Ordre, imitèrent ses exemples: comme lui, Benoît XI et Pie V sont sur les autels, et Benoît XIII pourrait y être placé un jour [2].

---

[1] Taegio, *Chron. maj. ms.*, t. I.

[2] Voir pl. 29-52.

Nous voulons signaler ici un fait qui se rapporte peut-être à l'histoire du couvent de Sainte-Sabine, bien que nul document ne l'appuie d'une manière formelle. Il est raconté dans la vie du bienheureux Maurice de Hongrie (Bolland., *Acta*, XX mars) que ce serviteur de Dieu, marié depuis trois ans, ayant entendu raconter la vie de saint Alexis, en fut si ému, qu'il persuada à sa femme de se séparer, et entra chez les Dominicains, tandis que sa femme entra chez les Dominicaines. Or Saint-Alexis touche Sainte-Sabine,

On peut maintenant se rendre compte par les faits de ce qu'avait voulu saint Dominique, et après lui ses plus fidèles disciples de la première heure.

Le grand Lacordaire, qui « avait une trop haute intuition des choses et une trop juste pondération d'esprit pour donner dans le rigorisme » [1], ou encore dans le laxisme, s'en explique en ces termes : « Saint Dominique avait été chanoine régulier avant d'être apôtre ; il était par lui-même un homme de grande pénitence autant que de prosélytisme ardent, et il était naturel qu'il exprimât dans l'Ordre dont Dieu l'avait prédestiné à être le fondateur tout ce qui faisait le caractère de son âme et de sa personne. Il voulut donc, bien qu'en appelant les siens à être la lumière du monde par la doctrine et la prédication, les retenir dans les liens étroits de la vie cénobitique, et il ne leur épargna aucune des observances qui sont le fondement traditionnel de cette vie : l'abstinence perpétuelle de la chair, le grand jeûne du 14 septembre à Pâques, et la célébration en commun de l'office divin le jour et la nuit. Je ne dis rien des austérités secondaires, telles que le port de la laine à l'intérieur et à l'extérieur, l'interdiction du linge dans le coucher, l'aveu et la pénitence des fautes au chapitre, et enfin tout le détail des observances monastiques. Cet ensemble, rigoureux en lui-même, plus rigoureux encore pour des hommes destinés à une incessante communication avec le monde et au fardeau de l'apostolat, n'effraya point notre héroïque fondateur. Il s'y était soumis le premier, sans que ses forces fussent abattues ; il espéra que sa postérité y puiserait les mêmes grâces qu'il avait reçues de Dieu, sans y rien perdre du secours humain qui naît d'une vie bien ordonnée.

« Cependant par une modération et une prudence dignes d'un si grand homme, il permit à chaque Prieur de dispenser ses religieux dans les jeûnes, les abstinences, les veilles, la psalmodie de l'office, non pas seulement pour cause d'infirmité, mais, ce qui était

---

et celui qui raconte si éloquemment la légende est un missionnaire dominicain, qui semble bien parler comme un fervent visiteur de l'église du saint. Le narrateur aurait donc vécu à Sainte-Sabine. Mais nous n'avons pas de preuve péremptoire.

[1] P. Cormier, *Lettre du P. Lacordaire à une dame du monde*, publiée pour le centième anniversaire de la naissance de Lacordaire.

tout à fait nouveau, lorsque ces observances par leur application trop servile à chacun, auraient nui à l'étude, ou à la prédication, ou au bien des âmes. Ecoutons les propres paroles de ses Constitutions: « Sur ces points cependant le Supérieur dans son cou-« vent aura le droit de dispenser les Frères, lorsque parfois il le « croira utile, spécialement dans ces prescriptions qui sembleraient « empêcher l'étude, la prédication, le bien des âmes. Chacun sait « que dès le début notre Ordre fut spécialement institué pour la « prédication et le salut des âmes, et que notre zèle doit tendre « principalement au bien de l'âme du prochain » [1].

« Et la glose ajoute, de peur qu'on ne donne pas à ce texte toute son importance: « Puisque la fin de notre Ordre est la pré-« dication et le salut des âmes, les règles de l'Ordre ne doivent « pas être observées si strictement qu'elles empêchent le bien en « vue duquel l'Ordre a été institué spécialement, car ce qui est « institué en vue d'un but, ne doit point aller contre ce but, et ce « qui est ordonné à une fin doit être proportionné et adapté à cette « fin, et réglé en vue de cette fin » [2].

« Ainsi saint Dominique subordonnait l'institution monastique à l'institution apostolique: celle-ci était la fin, l'autre le moyen; et comme le moyen est nécessairement subordonné à la fin, il était permis, et même entendu, que tout frère-prêcheur pourrait, le besoin échéant, obtenir la dispense des principales austérités de l'Ordre. Il fut même réglé, quant à l'office divin, que les prédicateurs et les lecteurs en théologie n'en subiraient point l'obligation pendant qu'ils seraient dans l'exercice actuel de leur charge.

« Ces dispositions étaient l'œuvre d'une sagesse admirable; elles conciliaient ensemble, autant qu'il était possible, les deux vies que saint Dominique avait voulu réunir pour l'édification de l'Eglise » [3].

C'est grâce à cette législation que « lorsqu'on regarde dans le passé, on est saisi d'admiration... C'est une longue suite d'apôtres, de docteurs, de martyrs, de saints et de bienheureux, dont les noms

---

[1] *Const.*, Prol. text. 3. Le P. Lacordaire cite le latin.
[2] *Const.*, prol. litt. H. Le P. Lacordaire ici encore cite le texte latin.
[3] *Mémoire pour la restauration des Frères-Prêcheurs*, 1852, pp. 8-11.

ont un éclat universel ; et, par-dessous leur gloire, dans les chemins moins visités, on découvre sans peine encore une race d'hommes et de femmes qui ont édifié leur âge par leurs grandes vertus, ou qui l'ont éclairé par leurs lumières » [1].

De cet exposé il résultera deux sortes de lois dans les faits. Les unes sont fondamentales, essentielles, intangibles, destinées à maintenir l'alliance entre l'antiquité qui apporte les traditions de la grande vie monastique, et le présent qui impose un but nouveau : l'enseignement et la prédication.

A ces lois s'ajoutent des lois d'application, qui ont pour but de régler opportunément les détails de la vie, de manière à ce que chaque élément reste à sa place, avec sa valeur relative.

Aussi voit-on, dès le lendemain de la mort de saint Dominique, les législateurs changer, supprimer, remplacer ces lois, lorsqu'elles sont vieillies, même avant le temps : à ce point de vue le « vieux texte », le « texte primitif » n'existe pas, si ce n'est parmi les choses finies de l'histoire : il n'y a qu'une loi actuelle, vivante, calquée sur les exigences de l'heure présente ; perpétuelle sans doute de sa nature, comme toute loi, mais non pas vis-à-vis d'une autre loi qui pourra sagement la remplacer.

Et l'on redoute tellement que les lois ne répondent point aux réalités, que pour les créer on fait non seulement appel à l'intelligence et à l'expérience de trois séries de législateurs divers, espacées en trois années différentes, mais dès que la loi est énoncée, avant qu'elle soit définitive, on a soin de la mettre en pratique, afin de contrôler la justesse de l'idée par la contre-épreuve de l'application.

Ce même bon sens ou jugement présidera non seulement à la confection des lois, mais encore à leur application. Humbert de Romans ne craindra pas de nous le dire, avec cet esprit qui n'est point plaqué sur les choses, mais qui en jaillit spontanément. « Il est, dit-il, des Supérieurs qui ne peuvent pas supporter chez leurs prédicateurs cette inégalité de vie, sans laquelle il est à peine possible de produire de grands fruits... Ils ne savent pas que selon

---

[1] *Mémoire*, pp. 3-4.

le mot de l'*Ecclésiastique*, XLII, l'iniquité de l'homme vaut mieux que la bonté de la femme »[1].

On avait soin également de varier l'application selon les aptitudes et possibilités de l'individu. « Tous ne peuvent toutes choses ».

En fait d'études et de sciences, on imposait à tous le nécessaire : mais aux esprits plus distingués et plus aptes « on lâchait la bride sur le cou », selon l'expression alors communément employée.

Pour les esprits de portée moyenne on organisait l'enseignement à domicile. A Sainte-Sabine, il n'a pas existé avant 1230. On croyait franchement alors avec Festus que trop de savoir peut embrouiller certains esprits au point de les rendre fous[2].

Mais cet enseignement était confié aux plus intelligents, aux plus studieux, formés dans la discipline universitaire. Pour leur donner cette formation, le bienheureux Jourdain, qui savait les choses par expérience, non moins que par esprit, envoie dès 1228, de Sainte-Sabine à Paris de jeunes religieux qui devront y étudier à l'université : c'est-à-dire dans une véritable université comprenant « l'université des sciences, l'université des maîtres, l'université des disciples »[3]. La formule semble fort claire et fort suggestive.

Dans l'Ordre de saint Dominique, aux belles époques de son histoire, on tiendra énergiquement à la formation universitaire, à ce point qu'un jour on interdira de créer des « studia generalissima » en dehors des villes universitaires ; on exigera dans le voisinage une véritable université, dont on pourra à l'occurrence suivre l'enseignement, sous la direction des maîtres les plus fameux, pour

---

[1] « Praelati quidam non sustinent in praedicatoribus suis illam inaequalitatem vitae, sine qua vix fieri potest fructus magnus... non attendentes quod melior iniquitas viri quam mulier benefaciens. *Eccli.*, XLII ». *In Const.*, IX. Je n'ai pas à expliquer cette boutade du Saint-Esprit et d'Humbert de Romans ; chacun en sait le sens : il vaut mieux sacrifier un peu d'ordre pour faire quelque chose, que de respecter l'ordre, mais sans rien faire.

[2] Clément IV écrivait à Maître Guillaume de Saint-Amour, le 28 octobre 1266, qu'il méritait d'entendre « objurgationem qua Paulum tetigit Festus dicens : « Te multae litterae « faciunt insanire ».

[3] « Universitas disciplinarum, universitas magistrorum, universitas discipulorum ».

mieux comprendre le domaine, l'étendue, les aboutissants de la science sacrée.

Jourdain, pour l'avoir si bien compris, et être entré si franchement dans cette pensée, avait enthousiasmé les universités, et y avait fait ses plus nombreuses et ses plus nobles conquêtes. C'est dans les villes universitaires qu'il établissait de préférence les couvents nouveaux: au lieu de se séquestrer du monde intellectuel, il le conquérait.

C'est en réalité la grande méthode du moyen âge.

Plus tard, on s'est isolé, et pour faire semblant de rester fidèle au passé, se donner des illusions à soi-même, on appela du nom d'universités de simples facultés, forcément appauvries par leur isolement même: c'était un mot et non pas une réalité. Il n'est pas sûr qu'on y ait gagné, et qu'il ne soit pas à propos de revenir sur ses pas.

Pour le prêtre et pour le prêcheur, qui doivent exercer une influence sociale, la formation universitaire offrait d'immenses avantages.

Si l'on veut exercer une influence sociale, il faut des relations sociales: le prêtre ou le religieux ayant vécu dans le milieu universitaire, connaissait les hommes qui plus tard exerceraient un rôle social, le futur médecin, le futur juriste, le futur lettré, le futur savant; il connaissait les théologiens de langue et de génie différents: tandis qu'avec le système isolé, il se prive de cette force si considérable et indispensable. S'il ne les connaissait point personnellement, il les connaissait par intermédiaires, sans compter que le seul fait d'avoir étudié à l'université établissait forcément entre le prêtre et l'homme influent par son intelligence, une sorte de sympathie et de parenté morales, et créait au prêtre et au religieux cette auréole qu'il rapporte nécessairement d'un séjour dans un monde largement instruit.

Rien de pareil avec le système fermé et isolé, qui fait du prêtre un être à part, venu on ne sait d'où, dont on se défie par instinct, comme d'un inconnu.

Ce n'est pas tout! Pour exercer une influence sociale il est indispensable d'avoir l'esprit ouvert sur les préoccupations intellectuelles du milieu social; il faut savoir ce qui se pense et se dit,

tantôt pour l'accepter et s'en servir, si c'est une vérité, au bénéfice de la vérité religieuse, tantôt pour le réfuter, si c'est l'erreur. Ainsi utilisait-on le savoir des spécialistes en chaque discipline.

Le système fermé, celui des « fils du ciel », entourés de la « sainte muraille », supprime ce double avantage. Et c'est un grand malheur. C'est ce que disait il y a peu d'années le docte et judicieux cardinal Hergenröther à un catholique qui parlait de supprimer les facultés de théologie dans les universités allemandes: « C'est le plus grand plaisir que vous puissiez faire aux pires ennemis de l'Eglise ».

Depuis Julien l'Apostat jusqu'à Gambetta les plus habiles adversaires de la religion ont souhaité pour elle cet isolement intellectuel.

L'Ordre de saint Dominique en ceci se montra, durant la période primitive de son existence, d'une intelligence et d'une sagesse admirables. Tous les grands hommes du premier siècle sont élèves des universités, à commencer par saint Dominique, qui, selon l'expression dantesque, commença « par se faire grand docteur ».

Les titres les plus beaux, les privilèges les plus exorbitants conférés plus tard en dehors de ces conditions n'ont été souvent que des mots ne signifiant aucune réalité.

Une dernière observation nous reste à faire sur cette période d'activité intense et variée: chaque religieux agit, de par la volonté de l'Ordre, selon ses aptitudes personnelles. On ne s'imagine pas qu'au nom de l'obéissance on peut impunément confier toute forme d'activité à tous les religieux. On se spécialise, après avoir reçu la formation générale, et l'Ordre dirige l'activité de chaque spécialiste vers sa spécialité: s'agit-il d'organiser la liturgie, de régler le chant, de faire comprendre les lois, la vie pratique, de dégager l'esprit qui doit présider aux actes religieux, on en chargera l'admirable Humbert de Romans, qui mieux que nul autre, sait voir les choses dans l'idée qui les caractérise; faut-il enseigner et organiser les études de philosophie et de théologie: c'est Thomas d'Aquin, Innocent V, etc., qui en seront chargés, parce qu'ils ont étudié ces grandes sciences; est-il question de recueillir les lois de l'Eglise pour les rendre plus claires et plus authentiques, le juriste Raymond de Penafort en sera chargé; faut-il prêcher, ce sont les éloquents, Pierre Martyr, Jean de Vicence, le polyglotte

Jean le Teutonique, qui devront annoncer la parole sainte. Et ainsi de suite!

Comprise de cette manière, la loi n'entravait aucune activité, et faisait rendre à chaque activité tout ce qu'elle pouvait rendre.

Au surplus ces diverses activités pouvaient parfois travailler en collaboration. Humbert de Romans aura des collaborateurs pour l'organisation de la Liturgie dominicaine; Hugues de Saint-Cher s'aidera de nombreux concours pour la création des *Concordances*; Thomas d'Aquin s'adressera à Frère Guillaume de Maerbeka, dans Sainte-Sabine même, pour obtenir une meilleure traduction d'Aristote.

Ces faits expliquent l'incomparable énergie et fécondité de l'Ordre durant le XIII^e^ siècle. Jamais alors, au nom de l'obéissance et d'une grâce d'état mal comprise, on n'oblige un religieux à se chercher des talents acquis ou innés qu'il ne possède point, et à négliger l'utilisation de ceux qu'il possède en réalité.

Ajoutons enfin que cette sagesse pratique s'étendait dans tout le domaine de l'apostolat. On ne se contentait pas d'exposer devant les foules des vérités générales, des majeures d'arguments qui restent forcément en l'air plus ou moins et sont le domaine sacré de la rhétorique: mais on allait à la mineure, ou mieux à l'application circonstanciée par le « hic et nunc », le milieu et le moment, avec une variété et une verve sans limites. Humbert de Romans, le grand législateur de l'époque, non seulement nous le répète et nous le prouve avec sa perspicacité de psychologue et de juriste consommé, mais encore il nous le montrera par un exemple. Il écrit un recueil de canevas de sermons à l'usage des prédicateurs pressés, dit-il, mais au fond à l'usage surtout des alambiqués. Dans ce livre merveilleux, d'une utilité unique pour la connaissance du monde religieux au XIII^e^ siècle et de la méthode idéale de prédication populaire, et qu'il intitule: *De la manière de construire rapidement des sermons* [1], il divise la société en deux cents catégories à peu près, en indique la nature, les caractères, les défauts, les

[1] *De modo prompte cudendi sermones.*

devoirs, avec une précision merveilleuse, apprenant de la sorte au prédicateur à provoquer le bien chez l'auditeur, plutôt que son admiration, parlant non point seulement devant l'auditoire, non même seulement à l'auditoire, mais véritablement avec l'auditoire. Quelques traits, quelques formules saillantes et spirituelles résumaient et incarnaient la pensée: l'auditeur, contrairement à ce qui arrive le plus souvent à notre époque, savait toujours, en se retirant, ce qu'avait dit et voulu dire le prédicateur.

Ces réfléxions, quoiqu'un peu longues, sont fort insuffisantes: nous renvoyons le lecteur qui voudra s'en instruire à fond, aux écrits d'un homme de génie et d'un saint, qui saisit et exprima mieux que nul autre l'esprit de l'Ordre de saint Dominique, à l'époque où fleurissaient Innocent V, Thomas d'Aquin, Albert le Grand, Raymond de Penafort, et tant d'autres: nous voulons parler d'Humbert de Romans, cinquième Maître général de l'Ordre.

CHAPITRE V.

Le couvent de Sainte-Sabine fonde le couvent de la Minerve (1275). Ses hôtes jusqu'en 1326.

Frère Salimbene nous raconte dans sa chronique ce qui suit : « Je me trouvais une fois à Vienne en Dauphiné, lorsque y arriva Frère Guillaume Perrauld, des Frères-Prêcheurs, celui qui a fait la *Somme des vices et des vertus*. Il venait de Lyon, pour prêcher et entendre les confessions. Comme les Frères-Prêcheurs n'avaient pas de couvent dans la ville, il vint demander l'hospitalité aux Frères-Mineurs. Le P. Gardien m'en fit le « socius » et je causais familièrement avec lui. C'était un homme très humble, mais très distingué, quoique de petite taille. Je lui demandais pourquoi les Prêcheurs n'avaient pas encore une maison à Vienne. Il me répondit qu'ils préféraient posséder un bon couvent à Lyon, plutôt que d'en posséder une multitude » [1]. Il raconte encore au même endroit que les Dominicains n'ont pas de couvent entre Marseille et Vintimille, « parce qu'ils aiment mieux habiter de grands plutôt que de petits couvents ». Innocent V, par une lettre remplie de bienveillance, encourageait particulièrement les Frères à persévérer dans cette habitude si heureuse [2]. Les observances dominicaines sont telles qu'on n'en saurait demander la pratique entière à une

---

[1] *Chron. an. 1248.*

[2] *Bull. O. P.*, t. I, p. 543.

communauté peu nombreuse. Au reste l'histoire prouve que l'un des fléaux de l'Ordre de saint Dominique, l'une des causes de son affaiblissement a été en général la multiplication des couvents, des hospices, des maisons, des cures, où quelques religieux vivaient forcément de dispenses, de relâchement et souvent de paresse.

Cette vérité avait son importance à Rome autant que dans le reste du monde.

Toutefois, on trouva dès le début que Sainte-Sabine, située sur le faîte de l'Aventin, n'était pas assez dans le centre de Rome, pour les facilités du ministère, et on crut opportun de se chercher un pied-à-terre dans le centre même de la Ville éternelle.

S'il en faut croire Panciroli [1], on leur offrit d'abord l'église d'Ara-Coeli, qu'ils refusèrent sans doute comme ne répondant pas assez au but qu'ils se proposaient. Ils s'établirent près de l'ancienne église de la Minerve. dans le « Rione di Colonna e Pigna », à l'extrémité méridionale de l'antique Champ-de-Mars, qui s'étendait sur la rive gauche du Tibre, au pied du Capitole, du Quirinal et du Pincio.

Pompée y avait construit un Minervium ou temple de Minerve en souvenir et avec les dépouilles de ses victoires.

Ce temple se distinguait non point par la grandeur des proportions, mais par la pureté du style et la richesse des matériaux. Il était entouré d'une multitude de monuments, indiqués par les archéologues et découverts dans les fouilles de toutes les époques.

Survinrent les barbares, qui détruisirent le temple de Minerve, et, sur ses ruines, les chrétiens, au VI[e] siècle, construisirent un sanctuaire en l'honneur de la Mère de Dieu. C'est un fait remarqué par M. Rio que souvent les temples consacrés à la plus chaste des déesses furent remplacés par des temples érigés en l'honneur de la Vierge [2]. Ainsi en fut-il du Parthénon à Athènes, du Minervium à Rome.

En 750, dit-on, le pape Zacharie donna cette église à des religieuses grecques, qui fuyaient la persécution des Iconoclastes. Peu

[1] *Tesori nascosti*, p. 819.

[2] *L'art chrétien*, Introduction.

après le même Pontife transporta celles-ci dans leur monastère de Campo Marzo, mais leur laissa la possession de l'église de la Minerve; possession qui leur fut confirmée par Célestin III en 1197 [1]. Toutefois, en 1252, le pape Alexandre IV y plaça des religieuses appelées « Repenties », qu'il transporta à San-Pancrazio l'année suivante, parce que, dit-on, le local se trouvait trop étroit [2]. Voici la touchante lettre qu'Alexandre IV écrivait le 24 septembre 1255, au cardinal Jean, du titre de San-Lorenzo-in-Lucina, relativement à ces religieuses. Nous la reproduisons pour montrer une fois de plus combien peu change le génie charitable de l'Eglise : « Alexandre évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour perpétuelle mémoire de la chose. Nous savons avec quel zèle vous cherchez le salut des âmes, et avec quelle charité vous mettez les mains dans les gorges de l'enfer pour en retirer ceux qui s'y précipitent et y périssent. Nous avons donc jugé convenable d'aider vos désirs de toutes nos forces. Il existe dans Rome des femmes qu'on appelle « Repenties », et qui saisies d'une salutaire confusion pour les fautes qu'elles ont commises dans la corruption de leur chair, veulent sortir de la voie d'iniquité, pour entrer dans la voie des commandements de Dieu, et, autant que le permet la fragilité humaine, vouer à la vertu et à la sanctification leurs membres qu'elles ont fait servir jusqu'ici à des iniquités sans nombre. Vous vous êtes réjoui de leur conversion et avez partagé les allégresses des anges sur le retour du pécheur, et, plein d'un pieux zèle pour leur salut, vous avez songé à leur trouver une demeure convenable, où, séparées de la contagion du monde, elles pourront vivre selon Dieu; effacer par les nombreuses larmes de leur cœur les fautes de leur chair; contempler Dieu avec le regard purifié de leur âme, et, sous la discipline religieuse former comme un jardin fermé, une fontaine scellée. Nous louons en cela votre pieuse prudence, et nous voulons l'encourager par nos faveurs apostoliques. C'est pourquoi

---

[1] Pour plus de détails et sauf les corrections à faire d'après les preuves que nous citons, cf. MARTINELLI, *Roma ex ethnica sacra*; MAZETTI, *Notizie storiche di S. Maria sopra Minerva*.

[2] FONTANA, *De Prov. rom.*, P. I, cap. V.

nous voulons qu'à ces femmes et à celles qui viendront après elles pour travailler à leur salut, vous accordiez l'église de Sainte-Marie-sur-Minerve, ou toute autre qui vous semblerait mieux adaptée dans Rome, avec les maisons, les jardins, les possessions, leurs droits et leurs dépendances, perpétuellement et de notre pleine autorité; que vous leur en donniez la possession effective, que vous les y protégiez, que vous les y instruisiez selon la règle de quelque institut approuvé, afin que pratiquant ces observances, elles servent fidèlement le Seigneur; que vous mettiez à leur service des prêtres de la susdite église, ou de toute autre église que vous leur auriez accordée dans Rome; que vous réserviez pour l'entretien de ces prêtres une part convenable des revenus de cette église, jusqu'à ce qu'il ait été possible de leur conférer un bénéfice ecclésiastique suffisant. Nonobstant, etc. Donné à Anagni, le 8 des calendes d'octobre, première année de notre Pontificat »[1].

Lorsque cette communauté eut abandonné la Minerve, les Dominicains de Sainte-Sabine demandèrent leur maison au Souverain Pontife qui l'accorda, et aussitôt les Frères construisirent une chapelle près du nouvel hospice, pour le service des âmes. On était vraisemblablement en 1255.

Dans le principe, les religieux n'habitaient pas leur nouvelle maison, durant la nuit, ou d'une manière continue: durant le jour seulement quelques Frères descendaient de l'Aventin, pour prêcher et confesser, puis, le soir venu, remontaient à Sainte-Sabine.

Il semble même que l'on ait songé à abandonner le petit hospice, car on ne peut guère expliquer autrement la défense faite en 1266, par le Chapitre provincial réuni à Todi, aux Dominicains de Rome: « Nous défendons rigoureusement aux Frères de Rome d'aliéner en aucune façon le local récemment acquis »[2]. C'est sans doute après cette défense, qu'on assigna dans le nouveau couvent

---

[1] *Bull. O. P.*, t. I, p. 287.

[2] « Inhibemus districte Fratribus romanis ne locum Romae novum acceptum aliquatenus alienent ».

Aucun document ne nous prouve ou ne nous insinue qu'il puisse s'agir ici d'un autre pied-à-terre que la Minerve. Le P. Mazetti n'a point rapporté exactement cette prohibition capitulaire. *Mon. Prov. rom.*, vol. I, p. 181.

vingt religieux de Sainte-Sabine, s'il faut en croire la vieille chronique de Sainte-Sabine, aujourd'hui perdue, ou du moins introuvable pour nous [1]. On n'imagine pas cette assignation à une époque antérieure, puisque alors on songeait à abandonner la fondation commencée.

La communauté nouvelle fut simplement un vicariat, qui dépendait de Sainte-Sabine, comme en dépendait déjà celui de Tivoli.

Cependant l'inconvénient qui avait motivé le départ des Repenties, je veux dire l'insuffisance du local, se fit bientôt sentir pour les religieux. Surtout ils manquaient d'une église assez spacieuse pour leur ministère de prédication. Après quinze ans de patience, se trouvant toujours assez pauvres pour n'oser prudemment commencer une telle entreprise que la construction d'une église nouvelle, ils résolurent de solliciter celle de Santa-Maria-sopra-Minerva, qui était toute voisine, et appartenait, comme nous le savons, aux religieuses bénédictines de Campo-Marzo, et dans laquelle d'ailleurs les Frères prêchaient déjà et officiaient depuis quelque temps, au moins dans les circonstances plus solennelles. Cette église était fort ancienne, disions-nous, et quoique plus grande que la chapelle construite par les Frères, elle était de bien humbles dimensions.

Le P. Brandi, s'appuyant sur l'autorité des vieux documents, nous dit « que l'autel majeur de l'église se trouvait où fut plus tard l'autel du saint Rosaire et où s'élève aujourd'hui celui de saint Hyacinthe; la porte d'entrée s'ouvrait en face, à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'autel de sainte Marie-Madeleine, dans la chapelle des Maddaleni et des Capiferro » [2].

Avant de présenter leur demande au Saint-Siège, les Dominicains voulurent sans doute pressentir les religieuses de Campo-Marzo, qui se montrèrent généreuses, et se dirent disposées à céder cette église gratuitement, à la seule condition que les Frères prieraient pour chacune de leurs défuntes, dont la mort serait notifiée par

---

[1] Le P. Mazetti cite cette chronique dans son opuscule sur la Minerve.

[2] Nous citons le P. Brandi d'après un résumé manuscrit de sa chronique (il écrivait vers 1610) conservé aux Archives O. P.

l'Abbesse au Supérieur des Frères [1]. Elles délivrèrent même un acte authentique de donation.

Or en ce moment le pape Grégoire X se trouvait à Lyon, pour le Concile général, où s'agitait entre autres questions, celle de la réunion des Grecs dissidents. Mais il avait laissé comme Vicaire dans Rome, avec plénitude de pouvoirs, ce Frère Aldobrandini Cavalcanti, dont nous connaissons déjà le cœur et l'intelligence, et qui vivait précisément à Sainte-Sabine, au milieu de ses Frères. C'est à lui que fut présentée la requête, et le 16 novembre 1275, il répondit par le décret suivant: « Frère Aldobrandini, de l'Ordre des Prêcheurs, par la grâce de Dieu et du Siège apostolique, Evêque d'Orviéto, et Vicaire du Seigneur Pape dans Rome, à ses très chers dans le Christ, le Prieur et les Frères-Prêcheurs de Rome, salut éternel dans le Seigneur. — Lorsqu'on nous demande ce qui est juste et honnête, la stricte justice et la droite raison exigent que, selon le devoir de notre charge, nous conduisions ces demandes à un bon résultat: c'est pourquoi, nos chers Fils dans le Seigneur, nous acceptons avec bienveillance votre requête; et comme nos chères Filles dans le Christ, les religieuses du monastère de Santa-Maria-in-Campo-Marzo à Rome, de l'Ordre de saint Benoît, par une pieuse libéralité et une sage résolution, après avoir reçu préalablement notre autorisation et consentement, et autant qu'il appartenait à leur communauté, vous ont donné et concédé à vous ou à celui qui accepte pour vous, l'église de Santa-Maria-sopra-Minerva, et ont fait solennellement cette donation et concession, comme on le voit plus au long dans le document public écrit de la main d'Angelo Romano, notaire, Nous, par l'autorité du Seigneur Pape que nous invoquons en ce point, nous confirmons cette donation en votre faveur et en faveur de votre Ordre; et si quelque chose manquait à la légalité de cette donation, nous y suppléons par la même autorité. En foi de quoi, nous avons jugé opportun de vous délivrer les présentes lettres, munies de notre sceau, du sceau et de la signature de Gérard notre secrétaire. Fait à Rome, dans le palais de Sainte-Sabine, l'an du Seigneur 1275, indiction IV^e^,

---

[1] Fontana, *Prov. rom.*

le 16 novembre, quatrième année du pontificat du pape Grégoire X » [1].

Le Prieur de Sainte-Sabine était alors Frère Latino Malabranca, selon toute vraisemblance; le Provincial de la Province romaine était Frère Sinibaldi d'Alma [2].

Cette concession amena un conflit entre les Frères-Prêcheurs et le Chapitre de la basilique de San-Marco. La petite église de la Minerve était paroissiale et dépendait de la basilique. Afin de résoudre pacifiquement une question si délicate, on en confia la discussion à deux hommes également distingués par leur sagesse et leur large esprit: le chanoine Démétrius au nom du Chapitre de la basilique, et Frère Giovanni Guerreschi au nom du couvent de Sainte-Sabine. Ils convinrent de s'en rapporter à l'arbitrage du cardinal Uberto, du titre de Sant'Eustachio. Ce dernier décida, après avoir sans doute obtenu quelques concessions du Chapitre, que la paroisse de la Minerve appartenait aux Dominicains. Le Souverain Pontife, qui était alors Jean XXI, approuva la sentence du Cardinal par son Bref du 3 novembre 1276 [3]. Dès lors l'église de la Minerve fut indépendante de la basilique de San-Marco, sauf la prérogative des Fonts baptismaux qui ne fut accordée à la Minerve qu'en 1531, par Clément VII.

Les Frères cependant n'avaient pas attendu la solution de cette difficulté accessoire pour songer efficacement à la construction d'un couvent et à la reconstruction de l'église. Le jour même où Frère Aldobrandini confirmait la cession faite aux religieux de Sainte-Sabine par les Bénédictines de Campo-Marzo, il portait un autre décret autorisant les mêmes religieux à faire toutes les permutations ou ventes nécessaires ou utiles pour acquérir l'empla-

---

[1] Suivent les noms des témoins.

[2] Nous savons que Frère Oddo Colonna et Fra Latino Malabranca furent Prieurs en 1277, et que Frère Oddo vint après Frère Latino. Celui-ci terminait donc alors son priorat; il est dès lors vraisemblable qu'il était déjà Prieur en 1275. C'est une coïncidence providentielle que la rencontre de Frère Latino et de Frère Aldobrandino, qui travaillent ainsi ensemble à la construction des églises de la Minerve et de Sainte-Marie-Nouvelle.

[3] *Bull. O. P.*, t. I, p. 550.

cement indispensable. Ce grand homme fut assurément l'âme de l'entreprise nouvelle. Nous le savons par les actes que nous venons de rappeler; nous le savons aussi par son caractère et ses habitudes. C'est Frère Aldobrandini qui avait conçu la reconstruction de Sainte-Marie-Nouvelle; lui qui avait encouragé et fait adopter le plan proposé par Fra Sisto et Fra Ristoro; c'est lui encore, qui, rendu à sa liberté, par le retour du Pontife romain, retournera dans son cher couvent de Florence pour y préparer les « montagnes de matériaux » [1] nécessaires à la construction de la plus céleste des églises.

En ce moment d'ailleurs, les Frères élevaient partout des temples magnifiques, sinon par la recherche des matériaux, du moins par la pureté du style et l'austérité grandiose de l'exécution. Pise, Bologne, Venise, Milan, Trévise voyaient s'élever de superbes églises dominicaines: comment Rome n'aurait-elle pas bénéficié de cet élan? Au surplus l'Ordre de saint Dominique, aux grandes époques de son histoire, et tant qu'il a vécu de son âme, n'a jamais cessé de comprendre ce qui est grand et divin, dans l'art comme dans la science. Or parmi les siècles chrétiens le XIII[e] siècle est d'une grandeur incomparable pour son intelligence de l'architecture religieuse. C'est alors que s'élèvent les cathédrales de Cologne, de Beauvais, de Chartres, de Reims, d'Amiens, de Bruxelles, des Dunes, d'York, de Salisbury, de Westminster, de Burgos, de Tolède, etc.; c'est alors qu'en Italie se construisent la basilique de San-Francesco d'Assisi, le dôme de Florence, celui d'Orviéto, le Campo-Santo de Pise, Santi-Giovanni-e-Paolo de Venise, etc.

Les Dominicains assistèrent et coopérèrent à la création de ces chefs-d'œuvres, si grands qu'on en a perdu l'intelligence, lorsque les lumières surnaturelles de la foi ont cessé d'éclairer les esprits et fait place au paganisme renaissant.

Albert-le-Grand était un architecte de génie. Il donna le plan du chœur de l'église dominicaine de Strasbourg, qui fut le modèle de celui du dôme de Cologne; il a une part illustre, sinon unique,

---

[1] *Chronique de Sainte-Marie-Nouvelle* du P. Bigliotti.

dans la conception des cathédrales de Cologne et de Strasbourg, des églises dominicaines de Ratisbonne et de Bâle.

Fra Sisto et Fra Ristoro achèvent le palais du Podestat à Florence, reconstruisent le pont de la Carraia, élèvent Santa-Maria-Novella, vont travailler, par ordre du Pape, au Vatican. Et nous ne citons que les noms les plus illustres: combien d'autres devraient s'y ajouter [1]! Il nous suffira d'observer qu'en Italie particulièrement les plus belles églises dominicaines furent l'œuvre d'architectes dominicains: telles furent Sant'Agostino de Padoue (1227), Santi-Giovanni-e-Paolo de Venise (1246), San-Nicolò de Trévise (1231), Sant'Eustorgio de Milan (1260), Santa-Maria-Novella (1279), etc. Montalembert qui entre autres mérites illustres, eut celui de comprendre et de défendre l'art chrétien, alors que si peu le comprenaient et le défendaient contre les barbares modernes, disait en parlant des églises dominicaines en général: « Je vous fais observer en passant qu'une sorte de fatalité toute particulière semble s'attacher aux églises construites par les Dominicains, toujours d'un goût si simple, si pur, si régulier: elles sont partout choisies en premier lieu par les destructeurs » [2]. Cet acharnement contre l'art dominicain a surtout exercé ses ravages en France: en Italie, s'il n'a pas moins régné dans les idées, il s'est moins radicalement manifesté dans les faits. Il est vrai qu'on avait détruit autant que possible: on avait couvert de chaux les peintures d'Orcagna à Sainte-Marie-Nouvelle, construit des autels baroques, badigeonné

---

[1] Voir le bel ouvrage du P. MARCHESE: *Memorie dei più insigni pittori, scultori e architetti domenicani.*

En rappelant ces faits et en nommant ces édifices, nous ne pouvons oublier que cette architecture s'appelait « tedesca ». Nous sommes parfois tentés d'en croire sur parole ceux qui trouvent en Italie le berceau de tous les arts, parce que le paganisme y eut une seconde naissance, comme si l'art n'avait pas existé jusque-là, comme s'il fallait oublier, sur la recommandation de Vasari, les merveilles créées durant les siècles antérieurs et sous une autre inspiration que celle de la Renaissance. En parlant ainsi, nous ne voudrions pas laisser croire à quelque indifférence de notre part, ni pour l'antique art païen, ni pour l'art italien: nous les aimons l'un et l'autre; mais il y a loin de là à cet exclusivisme que professent les « renaissants » du XVI^e^ siècle, et les bourgeois du XIX^e^ qui voyagent « nel bel paese ». L'esthétique et l'histoire sont moins bornées.

[2] *Du vandalisme dans l'art.*

la chapelle de saint Pierre Martyr à Sant'Eustorgio; détruit, mutilé, défiguré les œuvres du passé: mais soit que la révolution fût moins dévastatrice en Italie, soit que les possesseurs des vieux édifices chrétiens fussent dans l'impuissance de reconstruire, on osa moins dans la destruction, et il est arrivé qu'aujourd'hui encore il subsiste en Italie un nombre assez grand des églises primitives, pour qu'il nous soit possible de deviner et de constater avec quelle élévation et noble simplicité on concevait alors l'art chrétien.

Le même goût présida au choix et à l'exécution du plan de Santa-Maria-sopra-Minerva.

Frère Aldobrandini qui avait déjà résolu Santa-Maria-Novella, fit appeler à Rome les deux architectes dominicains, Fra Sisto et Fra Ristoro, qui avaient rêvé la « Sposa » de Michel-Ange. Ou plutôt les deux Frères se trouvaient déjà à Rome, travaillant au Vatican, par ordre de Nicolas III, et bientôt Fra Sisto mourra à Rome même, dans l'hospice de San-Sisto-Vecchio en mars 1289.

C'est en effet une tradition ancienne, confirmée par les vraisemblances historiques et artistiques, que les architectes de Santa-Maria-sopra-Minerva furent les deux célèbres architectes dominicains. La nouvelle église devait être vaste, simple, bien proportionnée; elle aurait trois nefs, avec une croix latine, et serait de style ogival, tel qu'on le pratiquait en Italie. En un mot elle devait être ce qu'est Santa-Maria-Novella. Malheureusement la construction ne put être poursuivie d'un trait jusqu'à l'achèvement; les goûts changèrent et l'on introduisit dans le plan primitif ces modifications qui plus tard brisèrent l'unité de style dans le magnifique temple.

Mais au début, on ne prévoyait point ces impuissances et ces défaillances de l'avenir; et l'on se mit immédiatement à l'œuvre pour préparer les matériaux. Les Frères y apportèrent une ardeur constante et active. On recueillit les aumônes considérables que nécessitait une telle entreprise. La ville de Rome, les riches familles, les pauvres eux-mêmes voulurent contribuer à cette œuvre, que l'on considérait alors comme d'utilité publique, soit parce que la foi était vivante dans les âmes, et que l'on voyait dans la religion le salut pour le temps et l'éternité; soit parce que les religieux méritaient mieux cette confiance et cette gratitude des peuples.

Il fallut plusieurs années pour les préparatifs indispensables, et la première pierre du nouveau temple ne fut posée qu'en 1280. C'est alors que Nicolas III, de la famille des Orsini, écrivit la lettre suivante aux Sénateurs de Rome Giovanni Colonna et Pandolfo Savelli: « Nicolas évêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu, à ses chers et nobles fils Giovanni Colonna et Pandolfo Savelli, Sénateurs de Rome, Salut et Bénédiction apostolique. — Il est venu à notre connaissance que parmi les délibérations de la ville il en est une où il a été décidé que lorsque sera construite l'église de la Minerve, où se trouvent les Frères de l'Ordre des Prêcheurs, le Sénateur, après une délibération du conseil de la ville, accordera aux religieux une certaine somme d'argent pour la construction de cette église, au gré du Sénateur et du conseil. Or la construction de cette église commence en ce moment, et parce que votre délibération est louable, nous ordonnons à votre piété, par les présentes Lettres apostoliques, de réunir le conseil et les camériers de la ville, d'examiner avec toute la prudence possible quel est en ce moment l'état de la « camera », ce qui s'y trouve et ce qu'on peut espérer pour un avenir plus ou moins rapproché; et, après une discussion sérieuse, si on le peut sans nuire à la situation financière, d'exécuter convenablement la délibération prise en faveur des Frères, selon la détermination que vous aurez admise, de concert avec le conseil et les camériers. Donné à Soriano, le 8 des calendes de juillet, la troisième année de notre pontificat » [1].

Malgré cette générosité universelle, les ressources ne furent pas suffisantes, et les Pontifes durent venir de nouveau en aide aux Frères. Cinq jours après son couronnement, 2 janvier 1295, le pape Boniface VIII porta un décret qui leur allouait une somme assez considérable [2], et les travaux purent se continuer à peu près jusqu'en 1300. A cette époque, il fallut les interrompre, et attendre des circonstances plus favorables. On peut assigner deux motifs de cette interruption: le premier se trouve dans les dissensions qui agitèrent Rome et la chrétienté à cette époque; le second dans

[1] *Bull. O. P.*, t. I, p. 571.
[2] *Ibidem*, t. II, p. 39.

une moindre ferveur des Frères, et par suite dans la faveur amoindrie dont ils jouissaient auprès des fidèles. Alors en effet commence pour l'Ordre de saint Dominique cette période de décadence insensible qui suit dans toute société la période du triomphe et du repos. Humbert de Romans l'avait déjà pronostiquée dans sa lettre envoyée du Chapitre de Barcelone en 1261, et il l'avait dit, avec quelle poignante éloquence [1] ! Le mal venait à peine de commencer : mais déjà il existait, et Frère Robert d'Avignon pouvait en historien, sinon en prophète, prêter à Dieu ces paroles : « Dites aux fils du Chien aux grandes jambes, « canis varicosi » : Vous vous êtes enorgueillis, et vous avez abandonné votre humilité première. Vous êtes superbes dans les hauteurs de votre science, parce que vous avez plus de savants que les autres. Humiliez-vous sous ma main puissante, et donnez louange à mon nom, parce que c'est moi qui vous ai instruits, qui vous ai nourris et créés au milieu de la nuit. A vos pères, j'ai donné l'esprit de science, et je ne vous l'enlèverai point, si vous vous humiliez et si vous reconnaissez que je suis le maître des sciences » [2].

Il ne saurait rentrer dans notre plan de poursuivre l'histoire du couvent et de l'église de la Minerve. Jusqu'en 1280 ou 1281 ils formaient un vicariat entièrement dépendant de Sainte-Sabine : à cette époque un Prieur fut donné à la communauté nouvelle, et la séparation fut consommée. Dans le début l'harmonie régna entre Sainte-Sabine et la Minerve, entre la mère et la fille : plus tard celle-ci trouva que sa mère restait trop éternellement du XIII^e^ siècle, et s'émancipa des traditions maternelles...

L'église s'acheva peu à peu et lentement, avec des bigarrures de style apportées par chaque époque différente. Nous parlons ici d'un achèvement quelconque, et non point de celui qu'avaient imaginé Fra Sisto et Fra Ristoro : nous n'ignorons pas en effet qu'une véritable façade manque, que la voûte centrale n'est point à sa hauteur normale, etc. Malgré ces défauts, c'est néanmoins l'une des belles églises de Rome, d'autant plus remarquable que seule,

---

[1] V. HUMBERTI, *Opera de vita regulari*, vol. II, p. 519.

[2] *Liber visionum*, cap. X.

des églises modernes, elle nous rappelle le gothique du nord dans la capitale de la chrétienté.

Pour plus de détails, nous renvoyons aux auteurs qui en ont parlé dans des ouvrages spéciaux [1].

Nous ajouterons simplement ce résumé historique des constructions, tel que nous le trouvons dans l'abrégé de la chronique du P. Brandi: « La chapelle majeure ou le chœur fut construit par la famille Savelli; le grand arc qui domine l'autel principal, avec ses pilastres, par la famille Gaetani; la nef centrale, par le cardinal Turrecremata; la grande nef de la croix et les deux nefs latérales à celle du milieu furent élevées à l'aide des aumônes de personnes pieuses. Le cardinal Turrecremata et les Orsini se montrèrent particulièrement généreux. Ces derniers firent encore la façade de l'église » [2].

Telle fut l'une des plus belles œuvres des enfants de Sainte-Sabine. Elle nous montre de quelle manière ils entendaient la beauté du temple chrétien; elle nous apprend leur courage et leur activité; nous indique de quelle influence et de quel crédit ils jouissaient alors auprès du public. Le premier et le plus beau chapitre de l'histoire de la Minerve leur appartient tout entier, et lorsque cette génération des fondateurs fut passée, les faiblesses commencèrent, et jamais les héritiers de leur œuvre ne furent grands comme eux. Le couvent de la Minerve fut vaste et bruyant à certaines dates de son existence: jamais il ne fut si vivant, si puissant, si complètement dominicain qu'au jour des ancêtres, alors que tous « ces grands cœurs vivaient dans une petite maison », selon un mot expressif et profond du P. Lacordaire.

Durant soixante ans, les Frères partaient de l'Aventin, à pied, et faisaient, parfois sous un soleil de feu, ce trajet que nous faisons aujourd'hui plus facilement. Leur zèle, leur courage, et, par suite, leur influence sérieuse ne se démentirent jamais.

---

[1] Voir notre volume intitulé: *L'église de la Minerve à Rome.*

[2] *Ex archiv. O. P.*, vol. C.

Sur cette façade se trouve inscrit un certain nombre de dates rappelant les inondations les plus célèbres du Tibre dans Rome: ce sont les années 1422, 1495, 1530, 1557 et 1598. Cette dernière inondation fut de beaucoup la plus extraordinaire.

Nous saluons la Minerve une dernière fois et nous revenons à Sainte-Sabine, mais en passant par Tivoli, la vieille ville argienne, de 400 ans plus ancienne que Rome, où nous conduira l'antique voie Tiburtine, car la voie plus moderne n'existe pas encore. Nous n'allons visiter ni la villa Adriana, ni le temple de Vesta, ni les « Cascatelle », ni la Grotte des Sirènes ; mais la petite communauté dominicaine qui y habite et y fait le bien depuis l'an 1220 au plus tard.

Frère Raon et d'autres Frères se rendaient souvent à Tivoli pour y prêcher et y exercer le ministère des âmes [1]. Dès le principe, il y eut une communauté composée d'un certain nombre de religieux, qui habitait l'hôpital de San Giovanni. J. Viola, dans son *Histoire de Tivoli*, assure qu'en 1227, cette communauté comptait déjà vingt religieux. Etant donné le grand nombre de religieux qui formaient alors la communauté de Saint-Sixte, il n'y a rien là d'invraisemblable : peut-être même ce fait servira-t-il à nous expliquer plus facilement de quelle manière le couvent de Saint-Sixte, puis celui de Sainte-Sabine, purent compter alors plus de cent religieux : car la colonie de Tivoli dépendit successivement de Saint-Sixte et de Sainte-Sabine.

Malgré ces longs services, les Frères n'y eurent pas une église à eux avant l'an 1285. C'est le 19 juillet de cette année qu'Honorius IV écrit à l'Evêque de Tivoli la lettre suivante, que nous reproduisons, parce qu'elle regarde la communauté de Sainte-Sabine et nous donne une preuve nouvelle de son zèle et de son activité : « Honorius évêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu, à notre vénérable Frère l'évêque de Tivoli, Salut et Bénédiction apostolique. — Considérant avec attention les fruits nombreux que produisent les Frères-Prêcheurs au bénéfice des âmes fidèles, nous avons un amour particulier pour cet Ordre et pour ceux qui lui appartiennent, et volontiers nous mettons nos soins à l'implanter dans les lieux favorables. Or, notre cher Fils Munio, Maître de l'Ordre, et Jean, Provincial de la Province romaine, et d'autres Frères du même Ordre nous ont fait représenter qu'ils ne possèdent pas encore dans la

---

[1] Frère Rodericus Cerratensis, *Chronica*.

ville de Tivoli un local pour habiter, pour y célébrer le service divin et y annoncer au peuple la parole de Dieu, en temps opportun, et il nous ont demandé humblement de vouloir bien, dans notre paternelle sollicitude, leur accorder dans cette ville une église convenable. C'est pourquoi, Nous, qui avons justement à cœur le salut des âmes, qui voulons favoriser le pieux et louable projet des Frères, et vous donner, pour le bien du troupeau qui vous est confié, des ouvriers zélés et capables, Nous ordonnons à votre Fraternité, par ces Lettres apostoliques, que, conformément à nos désirs et à ceux du Siège apostolique, vous concédiez avec bienveillance, à l'Ordre et aux Frères susdits l'église de Saint-Blaise dans la même ville, avec ses droits et ses possessions. On assure qu'elle est convenable et commode pour les Frères. Vous écarterez donc toutes les difficultés. Quant aux deux prêtres, attachés, dit-on, au service de cette église, et établis par notre autorité, vous les pourvoirez de canonicats ou de prébendes dans l'église de Saint-Paul de la même ville, dès maintenant, s'il en est de vacants, ou aussitôt que vous en aurez la facilité..... Nonobstant, etc. Donné à Tivoli le XIV des calendes d'août, première année de notre pontificat »[1].

C'est assurément vers cette même époque qu'un Prieur fut établi dans la nouvelle communauté, et que dès lors ce couvent cessa d'être dépendant de Sainte-Sabine[2]. Mais ici encore nous devons constater que la première page de l'histoire de ce couvent est une gloire pour Sainte-Sabine.

Les Pontifes de Rome ne cessèrent de favoriser cette communauté, comme on peut le voir dans le *Bullaire dominicain*[3]: mais nous n'avons plus à nous en occuper, et nous reprenons notre chemin vers Sainte-Sabine, qui va se trouver diminuée par toutes ces colonisations.

Avant d'achever ce chapitre sur la force d'expansion de la com-

---

[1] *Bullar. O. P.*, t. I, p. 6.

[2] Il dépendait encore de Sainte-Sabine en 1277. Cf. Mazetti, *Monum. Prov. Rom.*, t. I, p. 188.

[3] Cf. t. VIII, *Index*, ad voc. *Conventus Tyburtinus*.

munauté de Sainte-Sabine, nous devons revenir un peu sur nos pas, pour recueillir un double souvenir.

C'est que d'abord au zèle de cette ardente communauté est due la création du couvent de San Giacomo d'Anagni, entre 1240 et 1250. Les débuts en sont un peu obscurs dans l'histoire: mais plus tard, lorsque les Souverains Pontifes eurent établi à Anagni leur séjour d'été, ce couvent prit une très grande importance. En 1356, il eut l'honneur de donner l'hospitalité à Frère Thomas d'Aquin.

Un autre souvenir est que Frère Tommaso Agni da Lentino, ayant sans doute reçu l'habit dominicain à Sainte-Sabine, le couvent de San Domenico Maggiore, qu'il fonda à Naples en 1231, doit encore son existence à celui de Sainte-Sabine.

Mais revenons à ce cher couvent.

Sainte-Sabine est diminué, mais reste pourtant un couvent nombreux et important, jusqu'au milieu du siècle suivant.

Ici comme durant toute la période primitive, les documents font défaut pour une histoire suivie, et il ne nous reste que des pages éparses et incomplètes: tâchons au moins de les réunir, afin de nous rendre compte de l'œuvre entière.

De 1277 à 1326 nous n'avons pu retrouver le nom que d'un petit nombre de Prieurs: mais tous sont entourés d'une auréole pure et grande.

La communauté à cette époque compte encore trente religieux [1]: les Prieurs devaient être bien choisis.

Après Frère Latino Malabranca, qui achevait son priorat en 1277, et que déjà nous connaissons, s'offre à nous, revêtu de la même charge, Frère Oddon Colonna, de l'illustre famille de ce nom, et, sans doute, enfant de Sainte-Sabine. Il s'occupa d'établir définitivement les Frères à Tivoli [2]. D'autres détails nous manquent sur ses œuvres: on peut croire néanmoins qu'il fut digne et du nom qu'il portait, et de la communauté qui le choisit pour la guider.

Un autre Prieur de Sainte-Sabine fut Frère Filippo Castelbuono.

---

[1] ARMELLINI, *Chiese*, p. 583, cite un manuscrit de Turin, appartenant aux débuts du XIVe siècle, où on lit: « Ecclesia S. Sabinae, titulus presbyteri Cardinalis, habet Fratres Praedicatores XXX ».

[2] MAZETTI, *Monum. Prov. rom.*, vol. I, p. 188.

Il était de Pérouse. Ses mérites éminents lui valurent l'élection au priorat de Sainte-Sabine (1286), où Honorius IV le vint chercher pour le créer Evêque de Florence. A peine eut-il reçu la consécration épiscopale, qu'il prit le chemin de son église. Il fut reçu avec une immense joie dans Florence; mais hélas! la joie ne tarda pas à faire place au deuil: le nouvel Evêque mourut avant d'avoir pu mettre la main aux œuvres qu'il avait à peine projetées [1].

Frère Uberto de Querciosa, qui gouvernait la communauté de Sainte-Sabine en 1298, était un prédicateur remarquable et zélé. Le Chapitre provincial de cette même année, célébré à Pise, le fait Prédicateur général, titre qui ne s'accordait alors qu'à ceux qui l'avaient sérieusement mérité. En même temps il est désigné comme Définiteur du Chapitre général, et on lui donne pour « socius » Frère Aldobrandino de Clusio, alors Prieur de Pérouse [2].

En 1300, Frère Micon, un autre Prieur de Sainte-Sabine, est également créé Prédicateur général, dans le Chapitre provincial d'Orvieto [3]. On le voit, les Supérieurs alors devaient donner le double exemple de la vertu et du talent: tous ces Maîtres en Théologie avaient enseigné, tous ces Prédicateurs généraux avaient prêché! Pas de Maître en Théologie ignorant, pas de Prédicateur général muet!

La discipline régulière était observée dans toute son austérité: gage assuré de triomphes glorieux. Les Chapitres provinciaux d'ailleurs n'avaient pas encore cessé d'y apporter la plus inflexible surveillance.

Les actes qui sont conservés nous apprennent que chaque année on désignait pour tous les couvents comme Visiteurs des Frères distingués par leur connaissance et leur amour des hommes et de la règle. Sainte-Sabine ne fait point exception, et chaque année le cher couvent a son Visiteur. Touchant souvenir de fraternité! Le Visiteur de Sainte-Sabine est très généralement le Visiteur de

---

[1] Cf. Echard, t. I, p. 403; *Bull. O. P.*, t. II, p. 18; Cavallerius, Fontana, Ughelli, etc.

[2] *Cap. Prov. rom.*, an. 1298.

[3] *Ibidem*, an. 1300.

Saint-Sixte [1]. Ce religieux, toujours étranger à la communauté qu'il doit visiter, observe les détails, interroge tous les Frères, corrige, dénonce, et empêche ainsi les petits abus de s'introduire et d'amener les désastres que l'on sait [2].

L'une des préoccupations que nous pouvons le mieux suivre à cette époque dans le couvent de Sainte-Sabine est celle des études. Nous connaissons un nombre assez considérable des Lecteurs qui y enseignèrent durant cette période. Outre les grands noms que nous connaissons déjà, outre celui de Frère Hugues de Billom que nous retrouverons bientôt, nous pourrions en signaler bien d'autres, que nous lisons dans les actes des Chapitres provinciaux. Parfois même les étudiants sont indiqués. Il nous paraît bon d'en rappeler quelques-uns, soit parce qu'ils appartiennent à notre histoire, soit parce que cette simple énumération nous montrera comment alors on savait prendre les bonnes volontés et les forces chez ceux qui les possédaient, afin de les utiliser en vue du bien commun, et comment l'exclusivisme ne présidait nullement aux choix que faisaient les Supérieurs.

En 1305, sont désignés comme Lecteurs pour Sainte-Sabine,

---

[1] D'après le manuscrit de Turin, cité par ARMELLINI, *Chiese*, p. 617, et datant du commencement du XIV^e^ siècle, « monasterium S. Sixti habet moniales LXX et Fratres Praedicatores XVI ».

Les Visiteurs sont les mêmes pour les deux communautés des Frères de Sainte-Sabine et des Frères de Saint-Sixte, en 1301, 1302, 1303, 1304, 1305, 1306, 1307, 1308, 1309, 1310, 1312, 1313, 1315, 1316, 1317, 1324, 1326, 1327, 1331, 1332, 1340, etc. Le P. Mazetti se trompe complètement, lorsqu'il affirme que jusqu'au milieu du XV^e^ siècle il n'y eut qu'un Visiteur pour Sainte-Sabine et la Minerve. *Notizie storiche del tempio di S. M. sopra Minerva*, p. 10.

[2] Voici les noms des Visiteurs de Sainte-Sabine que nous trouvons pour cette période, dans les Chapitres de la Province romaine: 1301, Frère Lapo de Prato; 1302, Frère Oddon de Pau; 1303, Frère Charino de Pise; 1304, Frère Dominique de Florence; 1305, Frère Gregorio degl'Incontri; 1306, Frère Bertrame d'Arezzo; 1307, Frère Bartolomeo de Florence; 1308, Frère Jacopo Gonella; 1309, Frère Ardigo; 1310, Frère Pierre de Villa; 1313, Frère Stefano de Prato; 1315, Frère Filippo de Spathariis; 1316, Frère Jacopo de Foligno; 1317, Frère .....so de Lucques; 1324, Frère Bartolomeo dei Cinquini; 1326, Frère Silvestro de Sienne; en 1327, Frère Angelo de Castello.

Quand le Chapitre ne désignait pas lui-même les Visiteurs, il en confiait le soin au Provincial.

Frère Pietro Baratta [1] et Frère Pietro de Cho, siennois; en 1310, Frère Giovanni de Tornaquinci; en 1311, Frère Pietro de San Salvatore, Frère Michele, Frère Bernardo de Foligno; en 1313, Frère Roberto de Sezze. Tous ces hommes durent exceller dans la vertu et la science, pour avoir mérité de succéder ainsi à Thomas d'Aquin, à Frère Aldobrandini, à Frère Latino, et à tant d'autres.

Mais le plus illustre des Lecteurs de Sainte-Sabine à cette époque est incontestablement Hugues de Billom. Il naquit à Billom en Auvergne, et revêtit l'habit de saint Dominique à Clermont-Ferrand. Après avoir étudié à Paris, il enseigna à Orléans, Angers, Autun et Rome. Dans la capitale du monde chrétien, il se montra d'un mérite si éminent, que Nicolas IV le créa Cardinal en 1288, et lui conféra le titre de Sainte-Sabine. Un vieil écrivain résume ainsi cette existence: « Il fut de saincte vie et science moult renommée. Il escript sur les quatre livres des Sentences, et pour les biens de luy en science et doctrine qui furent en luy, fust eleu cardinal et moult de bien fist en l'Eglise » [2].

Il écrivit d'autres ouvrages encore, dont Echard nous donne le catalogue [3].

Il mourut à Rome en 1297, et voulut que sa dépouille mortelle fût partagée entre son couvent de Clermont et son titre de Sainte-Sabine [4]. Selon l'usage de l'époque, les chairs et les entrailles furent laissées à Sainte-Sabine et enfermées dans un tombeau dont nous connaissons l'épitaphe; le squelette fut transporté de Rome à Clermont, où on lui fit des funérailles très solennelles [5], et où lui fut érigé un magnifique tombeau [6].

---

[1] Le Chapitre y envoie aussi comme étudiants Frères Alessandro et Martino d'Orvieto, Arnaldo et Pietro Nuti, de Viterbe, Rollando de Castello, Giovanni de Gubbio, Angelo Bonaparte, Giovanni Ricci d'Orvieto, et Giovanni de Toscanella.

[2] Vieux manuscrit des Archives O. P.

[3] T. I, p. 450.

[4] Cf. Franç. Duchesne, *Hist. des Card. Français*; Brémond, *Bull. O. P.*, t. II, p. 35; Cavallerius, etc.

[5] Cf. Echard, *op. cit.*

[6] Ce tombeau existe encore, dans la chapelle actuelle des Visitandines de Clermont, en face du tombeau de Nicolas d'Arfeuil, autre Cardinal dominicain, mort en 1382. Cette chapelle est simplement un bras de l'ancienne église des Frères-Prêcheurs et renferme des

Tous ses livres furent donnés à son couvent d'origine, conformément aux lois dominicaines, et il en reste à Clermont des volumes très intéressants.

A cette excellente organisation intérieure des études et des observances répondaient les circonstances extérieures, pour rendre, ou mieux pour laisser à Sainte-Sabine toute son importance passée. Aux yeux de la Province romaine, il est toujours le premier couvent dominicain de Rome, et les quatre derniers Chapitres provinciaux célébrés à Rome durant le XIII[e] siècle, en 1280, 1283, 1287, 1292 [1], se tiennent à Sainte-Sabine. Durant toute cette première période il s'y

---

souvenirs fort intéressants pour l'histoire de l'Eglise et l'histoire de l'art, malgré le bariolage des décorations modernes. Le tombeau du cardinal Hugues de Billom est à droite du spectateur, dans le sanctuaire, adossé à la muraille. Il se compose du tombeau lui-même et d'un grand encadrement avec fronton, l'un et l'autre de style gothique.

Au-dessus du tombeau, on voit une procession de divers personnages: au milieu, un Evêque en chasuble, crosse et mitre, et donnant sa bénédiction. C'est sans doute le Cardinal lui-même. Il est accosté de deux diacres, dont l'un porte l'encensoir et l'autre un cierge. Viennent ensuite d'autres prélats, et enfin quatre religieuses dominicaines. Cette procession pourrait représenter encore les funérailles du défunt, et alors le personnage principal serait l'Evêque de Clermont. Cf. DUCHESNE, *Hist. des Cardinaux français*, p. 306. Les funérailles furent en effet d'une solennité inouïe. La présence des religieuses dominicaines nous rappelle que l'illustre Cardinal avait une affection toute spéciale pour ses sœurs en saint Dominique. Entre autres preuves que nous pourrions rapporter, nous rappellerons seulement qu'il se fit le bienfaiteur insigne des Sœurs de San Giacopo de Rippoli, à Florence. Cf. la *Chronique* manuscrite de ce couvent, écrite par la très docte sœur Fiammetta Frescobaldi.

Au-dessus du groupe de la procession, on voit le Christ et la Vierge soulevant par le milieu un voile dont deux dominicains agenouillés tiennent les extrémités. Sur le voile se dresse à mi-corps l'âme du Cardinal, qui sous les traits d'une jeune fille, et les mains jointes, prend son élan vers le ciel. Cette manière de représenter l'âme d'un défunt est une imitation de l'art primitif des chrétiens. Cf. LUPI, *Dissert.*, p. 197.

Dans le centre du fronton, au milieu d'une couronne d'anges, on voit le Christ, qui de la gauche tient le globe terrestre, et de la droite bénit. Aux angles se dressent les statues de saint Pierre et de saint Paul.

Le tombeau était protégé jadis par une grille de cuivre doré, aujourd'hui détruite ou perdue.

Le tombeau du cardinal d'Arfeuil, placé en face, est également du plus haut intérêt, surtout par une peinture du XIV[e] siècle qui représente le crucifiement. Dans le pavé de l'église se voient enfin des pierres tombales d'une importance singulière pour l'histoire. Mais ces souvenirs sont en dehors de notre cadre, et nous laissons à d'autres le soin d'en faire un examen plus sérieux et plus complet.

[1] *Acta Capitul. Prov. rom.*

célébra neuf Chapitres provinciaux, auxquels vers la fin prenaient part environ cent religieux: ce qui suppose le couvent plus ou moins terminé. Il en est ainsi aux yeux de l'Ordre tout entier, et lorsqu'en 1292, pour la première fois, le Chapitre général est célébré à Rome, il choisit le couvent fondé et habité par saint Dominique, pour y discuter les intérêts de l'Ordre [1]. Il s'inspira sans doute des illustres et saintes traditions qui peuplaient le cher couvent; car, voyant se produire dans l'Ordre certain signe de décadence ou de faiblesse, le Chapitre employa le remède le plus efficace contre ce mal: il choisit pour Général un homme qui était non seulement pieux, non seulement instruit, mais encore ferme et sévère. Tel fut Etienne de Besançon, promu au généralat, dans le Chapitre de Sainte-Sabine La Chronique des Maîtres généraux nous apprend qu'il gouverna l'Ordre « in virga ferrea » [2]. Quand il s'agit de retenir une société sur la pente de la déchéance, ou de la relever d'une chute, l'histoire prouve et la raison démontre qu'une main ferme peut seule réaliser une telle entreprise. Il s'agit de relever les lâches, de soutenir les faibles, d'encourager et de défendre les généreux: un bras d'enfant ne suffit pas. Ainsi l'avait compris le Chapitre général de Sainte-Sabine [3]. Le couvent se montrait d'ailleurs parfaitement digne de ces préférences, non seulement par ses gloires passées mais encore par ses générosités actuelles. Il était le modèle de tous les autres. Le fait était si connu que lorsqu'il fallait augmenter chez quelques Frères les vertus religieuses, on l'envoyait à Sainte-Sabine. C'est ainsi qu'en 1308, Frère Gerardo Maccabini, après avoir été absout de son sous-priorat de Narni,

---

[1] *Archiv. O. P.*, I, I, 143.

[2] *Chron. maj. Ord.* — A la fin *Constit. O. P.*, édit. 1690.

[3] A toutes les époques et partout les hommes sérieux l'ont pensé ainsi. Parmi les faits innombrables que nous pourrions raconter nous choisissons celui-ci, que rapporte Lopez, dans sa *Continuation de Castiglio*: « Le fait du Crucifix de Zamora est très public dans la province de Castille. L'un des réformateurs se trouvant un jour en prières, pour demander ce qu'il avait à faire, le Crucifix lui parla et lui dit: « Reges eos in virga « ferrea ». Sache que pour vaincre la dureté du relâchement il faut un bâton de fer, si l'on veut ramener les lâches à l'Ordre ». *Hist. Ord. Praed.* an. 1613. La pensée est authentique, si le fait ne l'est point.

parce qu'il avait mal parlé du Légat, est assigné dans ce couvent, pour y apprendre le respect et le silence.

D'autres circonstances encore en augmentaient l'éclat durant cette période.

En 1285, si le conclave qui élut Honorius IV ne fut point célébré, comme on l'a dit [1], dans le palais des Savelli dont Sainte-Sabine était en quelque sorte une partie à peine séparée, le nouveau Pape du moins, étant de la famille des Savelli, s'établit dans ce palais, et y résida durant tout son pontificat (1285-1287), de sorte que l'église de Sainte-Sabine était alors l'église papale et le couvent était devenu le rendez-vous de tous les personnages influents [2]. C'est assurément à cette gloire constante qu'il faut attribuer le soin qu'eurent les Pontifes à cette époque, de conférer toujours le vieux titre cardinalice de Sainte-Sabine à des hommes éminents entre tous, choisis dans l'Ordre des Frères-Prêcheurs, ainsi qu'on peut le constater en relisant notre catalogue de Cardinaux titulaires. Les plus illustres furent Hugues de Billom, Gauthier de Wincterburn [3], Thomas de Jorz [4], Nicolas Boccasini [5], Nicolas de Prato [6], qui ont une grande place dans l'histoire de l'Eglise et du monde, à la fin du XIII[e] siècle.

Cependant la communauté de Sainte-Sabine ne se contentait point d'être illustre: elle voulait justifier par les œuvres les bénédictions qui lui arrivaient du ciel et de la terre.

Malgré la pénurie de documents, nous pouvons énumérer quelques-uns des hommes grands par leurs œuvres, qui furent alors les enfants ou les hôtes de Sainte-Sabine, et prouver ainsi combien peu leur suffisait la gloire.

---

[1] MURAT., t. XI, col. 1194.

[2] Le fameux archevêque Ruggeri, qui joue un si effroyable rôle dans l'épisode dantesque d'Ugolino, confirme de Sainte-Sabine en 1286 quelques donations faites, par une certaine Volpe aux Dominicains de Pise, pour la construction d'un hospice à Livourne. Cette confirmation est signée par Jacopo Lanfranchi, « pievano di Savigliano », lui aussi ennemi du comte Ugolino; par Azone di Panico, de Bologne; par Ubaldino d'Ugolino da Filizzone. *Docum. quae in Semin. Pis. asservantur.*

[3] Cf. *Bull. O. P.*, t. II, p. 115, note.

[4] Cf. ECHARD, t. I, p. 508; et *Bull. O. P.*, t. II, pp. 115, 124.

[5] C'est le futur Benoît XI. Cf. *Bull. O. P.*, t. II, pp. 82, 101, 103.

[6] MAZETTI, *Mon. Prov. rom.*, vol. I, p. 243.

Le célèbre cardinal Nicolas Albertini de Prato est le premier qui se présente à nous par l'importance de sa renommée. Il n'était point enfant de Sainte-Sabine, mais après avoir enseigné en divers couvents de la Province, il enseigna dans notre couvent, et s'y acquit cette influence qu'il ne perdit plus, auprès de tous ceux qui le connurent, spécialement auprès des Souverains Pontifes. Boniface VIII le fait Evêque de Spolète, Vicaire de Rome, son Légat auprès de Philippe-le-Bel et d'Edouard d'Angleterre. Benoît XI le crée Cardinal du titre de Sainte-Sabine et l'envoie comme Légat aux Florentins [1]. C'est lui qui voyant les Cardinaux divisés après la mort de Benoît XI, et le Saint-Siège vacant depuis près d'une année, conseilla l'élection de Clément V et fut ainsi la cause involontaire du séjour des Papes à Avignon, faute dont il prévint les conséquences par ses admirables conseils contre les fourberies et les violences de Philippe-le-Bel [2], et que répara complètement la dominicaine Catherine de Sienne en ramenant les Papes à Rome. Le cardinal de Prato couronna Clément V à Lyon [3]; il y couronna encore Jean XXII dans l'église des Dominicains; il couronna au Latran [4] l'empereur Henri VII qui lui devait son élection; il couronna à Naples Charles de Sicile et sa femme. En un mot il

---

[1] Aujourd'hui, Florence est une ville calme; il n'en était pas de même alors, et Dante lui disait:

Verso di te, che fai tanto sottili
Provvedimenti, che a mezzo novembre
Non giunge quel che tu d'ottobre fili.

Purgat., canto VI.

C'est durant cette légation du cardinal de Prato qu'eut lieu un accident horrible à Florence. On imagina, pour honorer le Légat, de représenter sur l'Arno une scène de l'Enfer dantesque. Pour assister au spectacle, une foule énorme se pressa sur le pont de la Carraja, alors en bois. Le pont se rompit et il y eut un grand nombre de noyés.

[2] Cf. RAYNALDUS, OLDOINUS, SAINT ANTONIN, etc.

[3] Clément V le fit alors Evêque d'Ostie.

[4] Sur ce couronnement, cf. *Bull. O. P.*, t. II, pp. 116-120; MURAT., t. XIII, col. 461, etc.

Nous avons parlé ailleurs d'un combat qui se livra près de Sainte-Sabine, à l'époque du couronnement impérial. Dans le *Bullaire* dominicain on trouve tout le cérémonial de cette dernière solennité. Ce cérémonial est fort curieux et suggestif.

est l'âme de l'histoire à cette époque. Il mourut à Avignon en 1321 [1].

Frère Aldobrandini de Chiusi, qui acheva sa vie à Sainte-Sabine, et dont nous avons trouvé la tombe si touchante dans notre église, se sanctifia et s'illustra par une existence très différente. La *Chronique d'Orvieto* nous en donne ce portrait: « C'était un prédicateur de sainte vie, d'un commerce doux et gracieux. Il aimait merveilleusement le silence; il ne commit jamais de faute par la langue, et refusait de garder le souvenir des injures ». Il fut Prieur de plusieurs couvents, confesseur vénéré des religieuses de Saint-Sixte; il fut nommé Visiteur de tous les couvents de la Province romaine, dont il devint encore le Vicaire général. Sous Benoît XI, qui le fit son pénitencier, il jouissait d'un grand crédit en cour de Rome. « Il célébrait avec une dévotion particulière la fête de saint Michel, qui était le jour anniversaire de son entrée dans l'Ordre, et, en son honneur, il faisait augmenter la réfection des Frères, ce jour-là. Il mourut à Rome, dans le couvent de Sainte-Sabine, au moment où il venait de revêtir les habits sacrés, pour la célébration des saints mystères. Il vécut cinquante-cinq ans dans l'Ordre, et ensuite il se reposa dans la paix. Il fut enseveli à Sainte-Sabine, devant l'autel de l'archange saint Michel. Les prélats et les chanoines de Rome furent convoqués à ses funérailles qui eurent lieu le 17 décembre 1310 » [2].

Fra Martino ressemblait beaucoup au saint religieux que nous venons de rencontrer. « Il était aussi prédicateur, nous dit la même chronique. Il devint bachelier à Rome, dans le couvent de Sainte-Sabine. Il était d'un commerce très agréable; on aimait être avec lui. Il se montra ami si fidèle, qu'il exposa sa vie pour ses amis. Dans toutes les adversités, sa patience fut invincible. Il finit sa carrière avec une grande piété, en octobre 1323 » [3].

Nous regrettons que la chronique ne nous ait point appris où et comment Fra Martino avait exposé sa vie pour ses amis. Sans

---

[1] Cf. ECHARD, t. I, p. 546. Le cardinal de Prato était l'ami de Dante. Parmi les lettres du grand poète, s'en trouve une au cardinal de Prato.

[2] *Chron. Urbev.*, pp. 66, 85, 103, édit. Girardin.

[3] *Ibidem*, p. 94.

nul doute, nous en croyons la chronique: mais nous aimerions les détails.

En 1288 mourait Frère Robert d'Angleterre, l'un des Cardinaux de l'Ordre. Il avait été Provincial d'Angleterre, puis Archevêque de Cantorbéry, très aimé du Roi et de la noblesse; enfin il avait été créé Cardinal de Porto. Il s'était spécialement distingué par son humilité. Même quand il fut Cardinal, il portait la chape de l'Ordre. Dans les villes où résidait la Cour romaine, on le voyait marcher à pied, avec une chape courte, accompagné seulement de deux serviteurs et de deux Frères [1]. Lui aussi il honora Sainte-Sabine de sa présence. Quand il fallut lui donner un successeur, choisi dans l'Ordre, les partisans des Colonna proposèrent Frère Munio de Zamora; mais le cardinal Latino proposa Frère Hugues de Billom, Maître du Sacré Palais, et ami intime du Roi de France. Le Pape accepta ce dernier choix.

Parmi les hôtes de Sainte-Sabine à cette époque, nul n'est plus grand et plus sympathique à nos yeux que Frère Munio de Zamora.

Il était né à Zamora, en Espagne, et y avait reçu l'habit dominicain à l'âge de 20 ans, en 1257. Il se distingua tellement entre ses frères, par sa sainteté et sa science, que bientôt il fut placé à la tête de sa Province; et, en 1285, le Chapitre général de Bologne le créa chef de l'Ordre. Dans le principe, il ne rencontra pas de difficultés; tout l'Ordre l'aimait et le vénérait [2].

Mais pourtant l'épreuve se préparait.

Nicolas IV, de l'Ordre de saint François, pour des motifs encore peu connus, ne tarda pas à se montrer mécontent du Général de l'Ordre, et en 1290, il chargea les Cardinaux dominicains Latino Malabranca et Hugues de Billom d'écrire aux douze Provinciaux réunis en Chapitre général à Ferrare, qu'ils eussent à obtenir la démission de Munio de Zamora, ou à le destituer. « Ce fut, dit Taegio, une immense surprise et une immense douleur pour tous, et d'une seule voix, on résolut d'interjeter cet appel: « Au nom du Seigneur,

---

[1] Cf. *Chron. Urbev.*, p. 34, édit. Girardin.

[2] Cf. ECHARD, t. I, p. 398.

« ainsi soit-il. — Nos vénérables pères et seigneurs, seigneur Latino,
« évêque d'Ostie et de Velletri, et seigneur Hugues, cardinal-prêtre
« du titre de Sainte-Sabine, ont ordonné par leurs Lettres aux Prieurs
« provinciaux de l'Ordre des Prêcheurs, réunis en Chapitre général
« à Ferrare..., de priver de sa charge de Maître général notre vé-
« nérable Père, Frère Munio, Maître de l'Ordre. Sans avoir assigné
« ni prouvé aucune raison d'une telle mesure, il ont désigné pour
« manifester et exécuter leurs ordres, quatre religieux, à qui ils
« ont ordonné de présenter leurs Lettres, selon l'information reçue
« d'eux-mêmes. La présentation et l'exécution de ces lettres crée
« un grave dommage pour nous et pour tout l'Ordre. Ils ont dé-
« fendu en outre à tous les prélats et frères de l'Ordre, par les
« mêmes Lettres et sous peine d'excommunication, d'empêcher en
« aucune manière l'exécution de ces Lettres, et l'accomplissement
« des prescriptions reçues. De leur propre autorité, sans faire con-
« naître les motifs, contre les règles du Droit, contre les privilèges
« et les coutumes approuvées de l'Ordre, ils ont absout le Général
« de sa charge, et créé pour l'Ordre d'autres dommages encore,
« qui seront exprimés en temps et lieu, affirmant qu'ils agissent
« ainsi pour obéir aux volontés de notre Très Saint Père le Pape
« Nicolas IV, qui leur aurait donné en outre plein pouvoir de
« commander et de disposer touchant les personnes de l'Ordre, et
« touchant certaines questions. Lorsque nous avons demandé avec
« instance aux exécuteurs copie de cette commission pontificale, ils
« ont refusé de la communiquer. Tous ces faits sont contraires aux
« prescriptions du Droit, aux privilèges et aux constitutions de
« l'Ordre, et constituent pour l'Ordre un affront et un dommage.
« C'est pourquoi, voulant appeler de l'autorité des deux susdits
« Cardinaux..., ne pouvant avoir commodément la preuve de leurs
« pouvoirs, et ne voulant point laisser passer le temps fixé pour
« les appellations, nous nous sommes rendu en présence de notre
« vénérable Père Frère Munio, Maître de l'Ordre, de Frère Jacques,
« Prieur de Milan, etc., et avons fait appel en ces termes : « Nous...
« voyant que nous sommes, en même temps que tout l'Ordre, in-
« dûment lésés, comme nous l'avons dit plus haut, par nos véné-
« rables Seigneurs Latino et Hugues..., contrairement aux pres-
« criptions du Droit et aux privilèges et institutions de notre Ordre ;

« prévoyant les mêmes dommages pour l'avenir, en notre nom et « au nom de tous nos subordonnés..., faisons appel au Siège apos- « tolique... ».

Les deux Cardinaux se trouvaient fort embarrassés entre leur amour de l'Ordre et le devoir d'obéissance au Pape. Le Chapitre le devina et leur écrivit qu'il serait heureux d'accomplir toutes celles de leurs prescriptions qui se pourraient accomplir, sans troubler la paix de l'Ordre. Il leur raconta les larmes des Frères et de tout l'Ordre, les gémissements, les douleurs, les périls d'une telle situation, ajoutant que s'ils avaient vu ces choses de leurs yeux, ils n'auraient pu, dans leur bonté, retenir leurs larmes. Il les supplie de conserver leur bienveillance à l'Ordre et de ne pas le troubler par des innovations, et fait observer avec saint Augustin, que le changement, même utile, d'une coutume, trouble par sa nouveauté; et termine en disant que les Frères aimeraient mieux mourir que de se soumettre à une telle innovation. Le Chapitre fait ensuite un superbe éloge de Frère Munio de Zamora.

Tous apposèrent leur sceau et leur signature à ce document, sauf Frère Jacques de Voragine qui avait perdu son sceau et n'y mit que son nom.

Après le Chapitre, le Général se rendit à Rome auprès du Souverain Pontife. Il fut reçu avec des reproches prévus, qu'il supporta avec la plus noble patience, mais le Pape l'autorisa à gouverner l'Ordre, jusqu'au prochain Chapitre.

Nicolas IV ne voulut pas revenir sur ses résolutions, et décréta de sa pleine autorité ce qui ne pouvait s'obtenir par les voies ordinaires du droit: il imposa personnellement à Frère Munio une démission qui devenait dès lors une destitution. On peut en lire le décret dans Echard [1].

Quant aux deux Cardinaux dominicains, leur responsabilité fut parfaitement dégagée aux yeux de l'Ordre, comme l'attestent les actes du Chapitre de 1292 [2].

---

[1] T. I, p. 398.

[2] Voici ses paroles: « Cum ex commissione facta D.nis Cardinalibus nostris, et appellatione contra eam facta, et prosecutione indiscreta multa per ordinem secuta fuerit turbatio,

Cependant les épreuves n'étaient point finies pour Frère Munio. Après avoir refusé, dit-on, l'archevêché de Compostelle que lui offrit Nicolas IV lui-même [1], il fut créé par Célestin V Evêque de Palencia, et enfin destitué par Boniface VIII [2].

Frère Munio se retira à Sainte-Sabine. « Il s'y choisit une cellule paisible et solitaire, et y passait tout son temps à l'étude, à la prière et à la méditation. Il célébrait la messe tous les jours, autant que possible » [3]. Il ne se plaignit jamais des hommes, et ne cessa de donner à tous l'exemple des plus parfaites vertus religieuses. Jusqu'à la fin il resta fidèle à la loi des jeûnes et abstinences, dont il aurait pu s'exempter à tant de titres. Il mourut le 7 mars 1300. C'est là assurément un type du caractère espagnol, tenace, héroïque, inflexible. Son portrait, exécuté en magnifique mosaïque dans Sainte-Sabine, nous rappelle excellemment cette énergie jusque dans la mort.

Un hôte encore plus illustre de Sainte-Sabine à cette époque fut Frère Niccolò Boccasini, ou Benoît XI. Il était né à Trévise d'une humble famille. A l'âge de quatorze ans il entra dans l'Ordre; il y étudia pendant quatorze ans; pendant quatorze ans il y enseigna, et pendant quatorze ans encore il y fut Supérieur. Il fut le neuvième Maître général de l'Ordre. Resté fidèle jusqu'à l'héroïsme à la cause de Boniface VIII [4], il en fut créé Cardinal, du titre de Sainte-Sabine; puis, un an après, il fut fait Evêque d'Ostie.

---

notum factum est universis quod ex iis quae certitudinaliter novit Capitulum, et tenuit pro firmo quod D.ni Cardinales nostri Ordinis sancta et sana intentione, et pro Ordinis promotione, et status ejusdem reparatione dictam commissionem sibi factam acceptaverint, et ideo districte inhibitum fuit ne aliquis occasione praedicta linguas suas contra praefatos D.nos et patronos laxare praesumat: quin potius ardentius et instantius in suis sanctis fervidis orationibus eos habeant commendatos, praecipue cum devotio eorum et affectio ad Ordinem continue augeatur. Si quis autem contrarium fecisse deprehendus fuerit, per praelatos severius puniatur ».

[1] *Archiv. O. P.*, vol. Q. Q., p. 693.

[2] Cf. *Année dominicaine*, t. II de juillet; Taegio, *Chron. O. P. ms.*, vol. I; Ech., I, p. 398.

[3] *Arch. O. P.*, vol. Q. Q., p. 693. Cf. Mortier, *Hist. des Maîtres généraux.*

[4] Il ne l'abandonna point lors de l'attentat d'Anagni, si impitoyablement caractérisé par Dante, *Purg.*, XX.

Le 22 octobre 1303 il fut à l'unanimité élu Souverain Pontife: c'était, croit-on, le Lévrier mystérieux du Dante [1].

Il était au delà des Alpes quand il connut sa promotion au cardinalat. Il prit immédiatement et à pied le chemin de l'Italie.

La *Chronique d'Orvieto* nous raconte ainsi ce voyage: « Lorsque son arrivée était annoncée dans une ville, et que le clergé et le peuple venaient en procession au-devant de lui, il hâtait le pas, s'éloignait de la foule, portant simplement le bâton de l'Ordre (un bâton de bois blanc autorisé par les Constitutions) et s'en allait au couvent de ses frères. Il se présenta de même au Pape, en lui disant: « Vous avez relevé le pauvre de la poussière et le misé-« rable de sa boue, pour le placer avec les princes sur un trône « de gloire ». Il fut le septième Cardinal de l'Ordre, dont il n'abandonna jamais les Règles. Rarement il mangeait de la viande, à moins qu'il n'y fût contraint par la maladie. Quand il en avait le temps, il venait assister à Complies et aux autres Heures avec les Frères, et chantait avec beaucoup de dévotion. Il aimait aussi recevoir la discipline des mains de l'Hebdomadaire au chœur, après Complies, comme tous les religieux. Il était parmi eux comme l'un d'eux. Et en même temps il était très affable et sa conversation plaisait à tout le monde » [2].

Ces douces habitudes furent celles de toute sa vie.

Maître général de l'Ordre, Cardinal de l'Eglise, Pontife suprême, il ne changea rien dans ses goûts, et toutes les fois qu'il le pouvait, il vivait au milieu de ses Frères. Souvent, il gravit à pied les pentes de l'Aventin, et visita Sainte-Sabine; souvent il y séjourna et y mêla ses prières à celles des grands religieux qui l'habitaient [3].

Il mourut à Pérouse, le 7 juillet 1304, après huit mois et quatorze jours de règne, et fut enseveli dans l'église des Frères-Prêcheurs,

---

[1] *Inferno*, c. I, v. 104. — Cf. les commentaires du P. Marchese, de Giuliani, de Troya, etc. — Cf. Lorenzo Fietta, *Niccolò Boccasini e il suo tempo*, vol. I, p. 471 et seq.

[2] *Chron. Urbev.*, pp. 19, 37-39, édit. Girardin.

[3] Il nomma trois Cardinaux du titre de Sainte-Sabine, comme on peut le voir d'après notre catalogue des Titulaires.

où lui fut construit un magnifique tombeau [1]. L'Eglise l'a placé sur les autels [2].

Il serait facile d'énumérer d'autres hommes remarquables vivant alors ou passant sous les cloîtres de Sainte-Sabine, toujours hospitaliers, toujours aimés. Nous y rencontrons les deux grands architectes Fra Sisto et Fra Ristoro, qui y proposent leur plan de la Minerve; Frère Fontana et Frère Barthélemy de Lucques, alors Bibliothécaires au Vatican (avant 1318); Frère Bernard de Trilia,

[1] Cf. *Bull. O. P.*, t. II, pp. 82, 101, 103; ECHARD, t. I, p. 444. — Cf. Souèges, Touron, les Bollandistes, Léon Gauthier, Fietta, etc.

[2] Voici l'épitaphe qu'on lui dédia:

O QVAM LAVDANDVS, QVAM DVLCITER EST VENERANDVS
INCLYTVS ISTE PATER! PRIVS EXSTITIT IN ORDINE FRATER
SANCTI DOMINICI, CHRISTI VIGILANTIS AMICI.
LECTOR HONORATVS, PRIOR EXSTITIT IPSE VOCATVS.
EFFECTVS TALIS FIT FRATRVM DVX GENERALIS.
SIC HOMO DOCTRINAE POST HAEC FIT CARDO SABINAE.
HOSTIA VELLETRVM TITVLVM SIBI DANT DVO LAETVM.
PRAEFVIT VNGARIAE LEGATVS, GEMMA SOPHIAE,
FIT PATER IPSE PATRVM, CAPVT ORBIS, GLORIA FRATRVM.
EST MERITO DICTVS RE, NOMINE, VIR BENEDICTVS.
TREVISII NATVS HIC PRIMO PONTIFICATVS
ANNO DECESSIT, SIBI RECTE SVBDITA REXIT.
IN NONO MENSE MORTIS PROSTERNITVR ENSE.
HVNC HOMINEM TANTVM REDDVNT MIRACVLA SANCTVM:
INNVMERIS SIGNIS DANS GRATA IVVAMINA DIGNIS.
LECTOR, HABE MENTI: CVRREBANT MILLE TRECENTI,
QVATVOR APPOSITIS, DVM TRANSIT HIC HOMO MITIS,
MENSE, DIE SEXTA JULII. SVNT TALIA GESTA.

Je ne sais s'il ne reste pas une intéressante étude à faire sur le contraste qui semble exister à première vue entre Boniface VIII et Benoît XI son successeur et son ami: contraste qui a trompé tant de vieux historiens. Il serait bon d'expliquer, tout en tenant compte des différences de caractère, comment Boniface VIII, le maltraité, le dépouillé, ne pouvait agir avec la mansuétude de Benoît XI; et comment ce dernier, entrant dans une situation toute faite, pouvait l'adoucir par la patience et même par des concessions. Les ouvrages de MM. Léon Gauthier et Lorenzo Fietta, surtout ce dernier, ne sont peut-être pas complets sous ce rapport. Et pourtant l'explication rationnelle de ce contraste serait en même temps une étude de philosophie utile pour éclairer plus d'une situation analogue. Il n'y eut pas plus de contradiction entre Boniface VIII et Benoît XI qu'il n'y en a entre Pie IX et Léon XIII.

l'illustre théologien de Nîmes, qui y plaide la cause de Frère Munio de Zamora [1]; Frère Pierre de Remiremont; Frère Giovanni Verreschi; Frère Giovanni de Gaëte; Frère Salvo Barga, de Lucques; Frère Giovanni de Poli, romain; Frère Ugo Borgognoni, de Lucques, et tous les autres religieux éminents qui gouvernèrent la Province romaine durant cette période, passèrent à Sainte-Sabine et l'aimèrent d'un amour filial [2]. On y rencontrerait même le célèbre Frère Eckard, que Boniface VIII a voulu créer lui-même docteur, et qui ensuite vit quelques-unes de ses doctrines réprouvées par Jean XXII, au moins pour cette forme panthéistique qu'il leur donnait, comme tant d'autres docteurs allemands de l'époque, précurseurs inconscients de Hégel et de Schelling, et plus immédiatement précurseurs des « Amis de Dieu ».

Mais il est temps de faire connaissance avec les Frères, qui, romains d'origine, furent naturellement les enfants de Sainte-Sabine, pour leur vie religieuse.

Voici Frère Salvi de Rome, qu'il ne faut point confondre avec Frère Salvi de Lucques, nommé plus haut et son contemporain. Celui dont nous parlons était originaire de Rome. En 1278, il était déjà connu par sa prudence et sa fermeté, et Nicolas IV lui confie d'examiner certaines élections épiscopales: commission qui de sa nature suppose chez celui qui en est chargé des vertus considérables.

Le 12 décembre 1289 il est élu Evêque de Recanati. Voici ce que lui écrivait Nicolas IV: « Depuis longtemps, le peuple de Recanati, fils ingrat envers l'Eglise romaine sa mère et maîtresse, étendant les ailes de son orgueil, faisant ligue avec les persécuteurs de cette même Eglise, n'a rien omis pour lui être nuisible au moyen de la persécution et de la ruse... C'est pourquoi le pape Urbain, notre prédécesseur, voulant punir ces excès... avait privé la ville de Recanati de son siège épiscopal [3]. Ensuite, ce peuple... repentant de ses fautes... nous a demandé humblement et instamment la restitution de cette dignité... C'est pourquoi nous lui rendons le siège épiscopal et créons cathédrale son église... Mais, son-

---

[1] Ech., t. I, p. 432.

[2] Voir ces noms dans l'ouvrage du P. Mazetti, *Mon. Prov. rom.*, vol. I, *passim*.

[3] Cf. Ughelli, 2e édit., t. I, p. 1219.

geant avec d'autant plus de soin à la réorganisation de toutes choses, que, à raison de l'absence prolongée d'un pasteur, nous voyons toutes choses plus lamentablement désorganisées, Nous, après avoir examiné toutes les circonstances, nous avons jeté les yeux sur vous, religieux des Frères-Prêcheurs, dont nous connaissons la vie louable, les œuvres vertueuses, la prudence et la circonspection, dans les choses spirituelles et temporelles ». Le Pontife ordonne ensuite qu'il sera consacré par Frère Latino Malabranca, Evêque d'Ostie [1].

Il ne trompa nullement l'espérance du Souverain Pontife, et réorganisa le diocèse de Recanati. Il y fonda aussi un couvent de son Ordre.

En 1291, il était Vicaire général du Pape à Rome [2]. C'était le quatrième Vicaire pontifical choisi parmi les enfants de Sainte-Sabine [3]. Peut-être d'autres religieux furent-ils revêtus de la même dignité, sans que les documents contemporains nous en aient transmis le souvenir: ce soupçon est autorisé d'un côté par le fait des absences fréquentes du Pape, et de la confiance qui entourait alors la communauté dominicaine de l'Aventin; d'autre part, par cet autre fait que nous devons presque au hasard la connaissance de ceux dont les noms ont pu être recueillis.

Mais revenons à l'Evêque de Recanati.

En 1294, il était de nouveau dans son diocèse.

A cette époque se rapporte la légende de la translation dans son diocèse de la Maison de Lorette.

Ce récit est trop connu, pour que nous ayons à le répéter. Nous renvoyons le lecteur à ceux qui l'ont discuté, et spécialement aux Lettres que Boniface VIII en aurait écrites à notre Evêque [4], si elles se retrouvaient un jour.

Frère Salvi mourut en 1300.

---

[1] Voir la Bulle entière, *Bullar. O. P.*, t. II, p. 26.

[2] Cf. *Bullar. O. P.*, t. VIII, p. 454.

[3] Frère Thomas Fusconi de Berta, en 1260, sous Alexandre IV; Frère Giovanni Colonna, sous Urbain IV, en 1262; Frère Latino Frangipani, sous Nicolas III, en 1280; et Frère Salvo de' Salvi, sous Nicolas IV, en 1291. Tous se montrèrent dignes de la confiance pontificale. — Cf. MORONI, *Dizion.*, art. *Vicario*.

[4] C'est le P. Denifle qui, à plusieurs reprises, nous en affirmait l'existence, et, nous semble-t-il, dans l'Archive du Vatican.

Frère Giordano Savelli, de l'illustre famille de ce nom, et romain de naissance non moins que d'origine, jeta sur la noblesse de son sang celle d'une vaste doctrine et d'une profonde vertu. Il fut successivement Evêque de Padoue et de Bologne [1].

Frère Stefano de Tasca était le contemporain et l'émule de Frère Giordano Savelli. Il se distingua lui aussi par son savoir et par sa noblesse, non moins que par sa vertu. Il devint Evêque de Bagnorea [2], placé sous la juridiction immédiate du Saint-Siège.

Un autre enfant de cette même génération, Frère Rainaldo, également romain de naissance, mérita d'être élu Evêque de Chieti, dans les Abruzzes [3]. Ces trois Evêques furent nommés en 1295.

En 1296, Frère Gentile Orsini, de l'illustre famille romaine de ce nom, qui revêtit lui aussi l'habit dominicain à Sainte-Sabine, fut créé, à raison de ses mérites, non moins qu'à raison de sa noblesse, Evêque de Catane, puis, en 1300, administrateur de l'archevêché d'Agrigente [4]. Il avait étudié à Paris [5].

En 1300, Frère Leonardo, encore romain, devient Evêque d'Aquila, dans les Abruzzes, soumis à la juridiction immédiate du Siège apostolique [6].

Parmi les religieux dont l'histoire nous a mentionné le nom et les mérites, nous devons compter encore Frère Cinzio Frangipani, qui est créé Prédicateur général dans le Chapitre provincial de 1288, Définiteur au Chapitre général, dans celui de 1295 [7]; Frère Gregorio del Trastevere, qui, en 1279, est nommé « socius » du Provincial pour le Chapitre général [8]; Frère Pietro del Trastevere, créé Prédicateur général en 1301 [9]; Frère Matteo de Thostis, nommé

---

[1] *Bullar. O. P.*, t. II, p. 73. Cf. Fontana, Cavallerio, Ughelli, Bernard Guidonis, etc.

[2] Cf. *Bullar. O. P.*, t. II, p. 72.

[3] Cf. *idem*.

[4] Cf. *idem*, p. 75.

[5] *Acta Capit. gener. an. 1268.*

[6] Cf. *Bullar. O. P.*, t. II, p. 74.

[7] Cf. *Acta Capit. Prov. rom.*

[8] Cf. *idem*.

[9] Cf. *idem*.

Prédicateur général la même année [1]; Frère Bambaldus, romain, qui enseigna dans l'Université de Paris [2]; Frère Guido Grassi, convers, qui fut « vestiaire très habile » à Sainte-Sabine, et y mourut après trente ans de vie religieuse [3].

Nommons enfin Frère Alberto de Rome. Il y était né et y avait embrassé la vie dominicaine. Il écrivit un commentaire sur les *Sentences*, et devint probablement Evêque, bien qu'on ignore de quel diocèse. Il dut vivre à l'époque où nous sommes, mais nous n'avons nulle date précise [4].

On a conservé encore le souvenir de Frère Rogerio de saint François, « jeune diacre, remarquable par son humilité, le charme de ses relations, qui mourut dans le Seigneur, à Sainte-Sabine de Rome » [5].

On a conservé la mémoire de Frère Jordani Viventi, « prêtre, prédicateur, de rapports agréables et bons, surtout avec les séculiers. Pour traiter les affaires du dehors, il se montra fort habile. Il passa sa vie à Rome, où il s'acquit un grand crédit et réputation, surtout auprès des nobles romains » [6].

Frère Pierre Bonaguida vécut également à Sainte-Sabine, étant Provincial de Rome et Procureur de l'Ordre. Il était bon prédicateur, d'un commerce agréable, très mortifié à table, très propre dans ses vêtements, fort goûté des Papes et des Cardinaux [7].

Frère Giovanni Pietro Rode Loossa, passa à Sainte-Sabine comme Vicaire général de la Province. Devenu malade, il écrivit un livre intitulé: *Livre des méditations de Frère Jean Rode* [8].

Frère Francesco Bernardini, bon prédicateur, bon chantre, bon écrivain, fut très goûté à la cour pontificale comme « socius » du Procureur général [9].

---

[1] Cf. *Acta Capit. Prov. rom.*
[2] Cf. MARTÈNE, *Collect. ampliss.*, vol. VI.
[3] *Chron. Urbev.*, p. 80, édit. Girardin.
[4] Cf. ECHARD, t. I, p. 466.
[5] *Chron. Urbev.*, p. 76, édit. cit.
[6] *Ibidem*, p. 79, édit. cit.
[7] *Ibidem*, pp. 86-87, édit. cit.
[8] *Ibidem*, pp. 98-99. Voilà un ouvrage à chercher.
[9] *Ibidem*, p. 106, édit. cit.

Frère Tancrède Bechari, qui était théologien subtil et bon prédicateur, ayant étudié à Naples, à Montpellier, à Paris, exerça diverses charges, et en particulier celle de Prieur de Sainte-Sabine [1].

Frère Ambroise de Chianciano, qui fut également Prieur de Sainte-Sabine, était un homme du plus grand mérite et très considéré pour son savoir, sa vertu et sa prudence [2].

Il nous reste à dire un mot d'un philologue et d'un artiste qui vécurent à cette époque dans Sainte-Sabine, et lui firent honneur.

Le philologue fut Frère Guillaume de Maerbecka. Il était flamand d'origine, helléniste célèbre à son époque. De même que Hugues de Saint-Cher travailla dans notre couvent à l'interprétation et à la révision textuelle des versions de la Bible, par les *Concordances* et les *Correctoria*, de même que Raymond de Penafort y organisa le *Corpus Juris*, ainsi Frère Guillaume nous y donna un meilleur texte latin d'Aristote, soit en corrigeant les traductions antérieures, soit en leur ajoutant celles qui manquaient encore.

C'est à Rome, à Sainte-Sabine, qu'il exécuta ce travail à côté de saint Thomas, qui sans être helléniste, connaissait assez le grec pour comprendre les défectuosités des anciennes traductions, et en attendait une nouvelle, avant de donner la dernière main à ses *Commentaires* sur le Stagyrite.

Frère Guillaume, comme tant d'autres Frères, avait sans doute étudié les langues orientales, pour évangéliser un jour l'Orient. Il mourut en 1280, Archevêque de Corinthe.

Sa traduction d'Aristote n'est pas élégante, mais en revanche, elle est remarquablement exacte [3].

Le couvent de Sainte-Sabine eut ainsi la gloire d'expurger des fautes de transcription et de version le Document de la foi, qui est la Bible; de rectifier le texte latin du Document de raison, qui est l'œuvre d'Aristote; d'organiser l'application des deux à la vie morale, par la rédaction authentique du *Corpus Juris*.

---

[1] *Chron. Urbev.*, p. 115, édit. cit.

[2] *Ibidem*, p. 116.

[3] Voir le P. MANDONNET, dans son beau livre: *Siger de Brabant*, vol. I[er], p. 40, deuxième édition.

Il mit ainsi à la disposition de l'Ordre, comme de l'Eglise elle-même, un thème et un texte sérieux, où l'on travaillerait dans chaque école de l'Ordre et du monde chrétien.

Ce n'est point là, croyons-nous, un mince service rendu à la science.

Nous voulons enfin ajouter ici avec le détail possible la biographie d'un artiste que nous avons promise plus haut.

Il s'agit de Fra Pasquale, sculpteur et mosaïste dominicain de Sainte-Sabine, à Rome.

Il est fort peu connu, et de cet oubli il est résulté que d'autres se sont emparé de ses œuvres comme de biens abandonnés. Ce sont les savants qui ne pouvant se résigner généralement à ne pas tout savoir, font des attributions arbitraires, quand ils n'en peuvent faire de sérieuses.

Cette injustice est à réparer.

Nous publiâmes, il y a quelque vingt ans, dans l'*Année dominicaine*, son sphinx conservé à Viterbe, et nous donnâmes à son sujet quelques indications biographiques. D'autres œuvres et d'autres documents ont été découverts depuis cette époque, qui nous permettent de préciser un peu les traits principaux de sa physionomie d'homme et d'artiste.

Nos documents graphiques se réduisent à deux courtes mais précieuses inscriptions gothiques, que nous allons transcrire en supprimant les abréviations.

La première se lit sur le socle d'un candélabre qu'avait sculpté Fra Pasquale pour Santa Maria in Cosmedin, aux pieds de l'Aventin [1].

A raison de l'étroitesse du socle, elle est distribuée en une ligne verticale, par syllabes morcelées, distribuées les unes au-dessus des autres.

---

[1] On dit que du candélabre de Fra Pasquale il ne subsiste que le socle et le lion qui le tient entre ses pattes. La colonne actuelle aurait été donnée en 1716 par le chanoine Crescimbeni, en substitution de la colonne ancienne qui aurait été transportée à Florence. Avis aux amateurs florentins, qui auront à faire des recherches. Nous doutons un peu de ce récit, tant le marbre de la colonne actuelle est identique absolument à celui du socle! Quoi qu'il en soit, ce dernier est authentique, et la colonne actuelle reproduit l'ancienne.

C'est d'ailleurs un distique construit selon toutes les règles, bien que, comme il arrive si souvent à toutes les époques, l'auteur de l'inscription, grand admirateur de Fra Pasquale, ait confondu la poésie avec la versification.

Cette inscription est très importante, parce que non seulement elle contient des indications biographiques, mais encore elle nous apprend que l'œuvre de l'artiste avait excité un enthousiasme lyrique.

La voici disposée normalement:

VIR PROBVS ET DOCTVS PASCALIS RITE VOCATVS,
SVMMO CVM STVDIO CONDIDIT HVNC CEREVM.

« L'homme habile et docte, justement appelé Pascal, avec un soin souverain a construit ce chandelier ».

Inutile d'observer que notre versificateur, comme plus d'un de nos contemporains, prenait hélas! le calembour pour de l'esprit, et trouve fort juste que notre artiste se soit appelé Pascal, puisqu'il devait exécuter un chandelier pascal.

L'autre inscription, dont nous avons rapporté plus haut le texte latin, se trouve sur le socle du sphinx qui jadis ornait une fontaine à Viterbe, et qui aujourd'hui est soigneusement conservé dans le musée de cette ville.

Elle est ainsi conçue:

« Ce travail est l'œuvre de Fra Pasquale, romain, de l'Ordre des Prêcheurs, l'an du Seigneur 1286 ».

Nous n'avons pas d'autres documents graphiques à interroger sur la vie de Fra Pasquale.

Ses œuvres au surplus nous renseigneront sur son mérite artistique.

Nous savons donc que Fra Pasquale était romain, et ses contemporains aiment à lui donner ce titre qui parle toujours.

On est heureux d'ailleurs de trouver un artiste romain dans Rome, qui compte chez elle tant d'œuvres d'art, et donna si peu d'artistes.

Chacun sait qui a lu l'*Enéide* et l'histoire, que les Romains tout occupés de commander au monde, ont su moins que les autres

faire respirer le marbre non plus que l'airain, et parler ou chanter avec éloquence.

Une exception ajoutée aux quelques autres qui sont connues, fait plaisir à rencontrer.

Fra Pasquale est des Frères-Prêcheurs, et c'est dans le célèbre couvent de Sainte-Sabine qu'il reçut l'habit religieux, puisque à cette époque il n'existait pas à Rome d'autre couvent dominicain.

Il put y rencontrer tous les grands hommes qui succédèrent alors: Albert-le-Grand, Thomas d'Aquin, Raymond de Penafort, Benoît XI, et bien d'autres. Il y rencontra, à n'en point douter, Fra Sisto, l'architecte qui vient travailler à la Minerve et mourir à Saint-Sixte-le-Vieux.

C'est une grande satisfaction à l'esprit et au cœur de voir se produire ensemble ces expressions diverses de la même vérité religieuse.

Ajoutons, au point de vue des arts, que l'Ordre de saint Dominique étant ordre monastique, avait besoin de belles églises pour sa liturgie, et qu'il chercha dans son sein les artistes qui lui furent nécessaires.

Il lui faut des architectes d'abord, et il possède particulièrement à cette époque en Italie Fra Sisto et Fra Ristoro; en Allemagne, l'incomparable Frère Volmar, qui crée à Colmar le « Paradis d'Alsace »; il aura ensuite ses sculpteurs, tels que Fra Jacopo Talenti, Fra Pasquale. Et nous ne nommons que les chefs.

Nous n'avons pas la date précise de la naissance de Fra Pasquale. Nous savons seulement qu'il exécutait son sphinx en 1286, à Viterbe.

Il lui avait fallu jusqu'alors un temps assez considérable, pour se faire la réputation qui lui valut l'honneur d'être appelé hors de Rome, à travailler à un monument public. Il devait avoir alors environ 50 ans d'âge, ce qui reporte vers 1235 la date de sa naissance.

L'inscription de Santa Maria in Cosmedin nous dit que Fra Pasquale était « probus », c'est-à-dire que dans son art, et selon le sens de l'expression à cette époque, il était « preux » ou « capable de faire des prouesses ». C'est un gros compliment qu'on lui adresse.

Il était « doctus », savant ou habile. Autre éloge considérable.

On ne dit pas si son savoir fut restreint à sa spécialité : l'expression semble avoir une portée plus générale.

Il a dû être un pieux moine, puisqu'il commence par une croix l'inscription qu'il a gravée lui-même, sans aucun doute, sur le socle de son sphinx de Viterbe, œuvre d'ailleurs toute profane.

Si nous étudions maintenant ses œuvres authentiques, nous trouvons qu'il posséda autant que nul autre à son époque la science de son art. De sa tendance au symbolisme et à l'élégance se dégage une pensée de poésie qu'on ne rencontre pas toujours dans les œuvres analogues de cette période, par exemple dans les œuvres de Vassaletto.

Et d'ailleurs il travaillait avec un soin opiniâtre, « summo studio ».

Ajoutons qu'il n'était pas exclusivement sculpteur, comme le fait voir entre autres son chandelier de Santa Maria in Cosmedin : il connaissait et pratiquait la mosaïque. C'est à lui et non à Fra Jacopo da Turrita qu'il faut attribuer la tombe fameuse de Munio de Zamora, érigée en 1300 dans l'église même de Sainte-Sabine.

Nous devons maintenant dire une parole de quelques œuvres de Fra Pasquale certainement authentiques.

A Rome, nous trouvons d'abord son chandelier de Santa Maria in Cosmedin, près de l'ambon, à gauche.

C'est une colonne torse en marbre blanc très fin, ornée de filets en belle mosaïque polychrome. Elle supporte un petit chapiteau corinthien, de facture moyen âge, où le pied du cierge devait s'adapter à l'aide d'une sorte de bobèche en fer ajouré, semblable à une petite corbeille.

Elle repose sur un petit socle carré. Derrière le socle se voit étendu, les pattes en avant et tenant le socle, un lion très expressif et très vivant. Il regarde sur sa gauche du côté du prédicateur.

Cette sculpture, indépendamment de son caractère élégamment réaliste, offre certaines caractéristiques utiles à retenir pour discerner les œuvres de Fra Pasquale. Nous en signalons une spécialement. Lorsqu'il nous représente ses lions et sphinx couchés, les pattes allongées (et il a une prédilection manifeste pour ces attitudes), on remarquera qu'il figure les poils seulement le long du profil infé-

rieur, en petites mèches souvent uniformes : ce qu'on ne trouvera pas dans les œuvres similaires de ses contemporains, par exemple dans le lion de Vassaletto conservé sous le porche de l'église « degli Apostoli », à Rome.

Le chandelier de Santa Maria in Cosmedin se distingue par la robustesse, l'élégance, la simplicité et le fini du travail.

Le fût de la colonnette comme proportions, comme identité de marbres s'adapte parfaitement au socle.

L'artiste avait le sentiment de l'art antique, puisqu'il s'est efforcé de nous reproduire un chapiteau corinthien et qu'il y a réussi. Son séjour à Sainte-Sabine lui avait permis de voir à chaque instant et d'admirer avec intelligence les chapiteaux classiques de la colonnade dans l'église fameuse.

Nous trouvons à Rome d'autres œuvres encore de Fra Pasquale.

Dans l'église de San Bartolomeo dell'Isola, au fond de la nef de droite se voient à droite et à gauche de la « scalinata » deux beaux lions couchés, qui sont assurément de Fra Pasquale, tant on y retrouve sa manière et ses caractéristiques ! Les lions ont été dès le début destinés à la décoration d'un même escalier ou portique, comme l'indique le mouvement convergent des deux têtes. Ils devaient d'ailleurs être adossés à un mur, comme ils le sont aujourd'hui, puisqu'ils sont coupés à mi-corps.

Nous attribuons pareillement à notre artiste une statue de saint Dominique, en marbre blanc, adossée à une colonne ornée de mosaïque, conservée à Sainte-Sabine.

Elle a horriblement souffert du temps et surtout des hommes. Il n'en reste plus que la partie supérieure. Elle fut brisée par les sauvages que Sixte V déchaîna un jour dans Sainte-Sabine. Elle ornait l'ambon en marbre et mosaïques, où avaient prêché tant d'hommes illustres : l'ambon et les ornements furent mis en pièces.

Le fragment de statue fut retrouvé plus tard au milieu des débris, puis encadré dans un mur extérieur où les intempéries ont continué l'œuvre des hommes.

Tel qu'il subsiste, ce buste est excellent par le naturel de l'attitude. Le saint debout, tient de la gauche contre son cœur un livre fermé, et l'appuie encore de la droite avec l'index et l'annulaire très élégamment dessinés.

Les draperies, parfaitement conservées aux épaules et sur le dos, sont excellentes de dessin et de modélé; la couronne des cheveux fort bien rendue; l'attitude vivante et élégante.

Nous l'attribuons à Fra Pasquale parce qu'il fut l'artiste qui exécuta l'ambon érigé à Sainte-Sabine, quand on eut divisé par une barrière solennelle l'église en deux pour les religieux et pour les fidèles. C'est à son époque que le mur et l'ambon furent construits, et c'est aussi à cette date que nous reportent quelques détails du costume de saint Dominique, par exemple le capuchon rattaché immédiatement à la chape et sans la mozette; la chape complètement fermée sur la poitrine.

Or il n'est pas admissible qu'ayant sous la main un artiste parfaitement capable de faire ce travail, les moines de Sainte-Sabine se soient adressés à quelque étranger. Fra Pasquale exécuta l'œuvre tout entière.

D'ailleurs, la manière de traiter les cheveux, dans la couronne monacale du saint, est tout à fait celle de Fra Pasquale dans les détails analogues et authentiques.

Nous lui attribuons encore le portrait de Munio de Zamora, exécuté l'an 1300, en mosaïque, sur sa tombe, dans le pavé de Sainte-Sabine.

Cette mosaïque est en général attibuée à Fra Jacopo da Turrita, parce qu'un premier ignorant ne sachant à qui la donner, l'aura donnée au mosaïste franciscain, et que tous les autres n'ont trouvé rien de mieux que de le répéter. Ce n'est pas seulement le savoir qui fait l'unité: une certaine ignorance la crée pareillement, quoique d'une autre façon. Et puis un « savant » ne doit jamais dire qu'il ne sait pas: il faut trop de science pour avouer cela.

Munio de Zamora avait trop souffert du pape franciscain Nicolas IV, et son Ordre l'avait trop énergiquement défendu, pour qu'on allât demander à un franciscain d'embellir sa tombe.

Au surplus, ce portrait est si caractéristique et individuel, qu'il est assurément ressemblant. Celui qui l'a exécuté avait connu le grand religieux. Ajoutons qu'il l'avait vu mort, tant l'expression de la mort y est frappante. Un religieux ayant vécu avec lui, l'ayant vu en artiste, pouvait seul réaliser une telle œuvre.

Nous aurions à indiquer d'autres œuvres encore attribuables à

Fra Pasquale dans la ville de Rome et ailleurs, en particulier le petit tabernacle en marbre et mosaïque des saintes Huiles, jadis de l'Eucharistie, dans l'abside de l'église de Sainte-Sabine, et les fragments de mosaïques dans la chapelle de la Confession : nous en ferons l'objet d'investigations ultérieures.

Nous voulons seulement appeler l'attention sur le sphinx et le lion conservés au musée de Viterbe.

Le sphinx, dont nous avons déjà dit un mot, est une tête de femme, qui porte les cheveux fort bien rendus, serrés autour de la tête par une bandelette, sur un corps de lionne plus ou moins réel ou fantaisiste, comme il convient pour l'être indéfini qui est représenté. Il ornait une fontaine publique, et a souffert considérablement du temps et des hommes. Malgré tout, l'expression conserve encore dans l'ensemble ce caractère étrange et indéfinissable qui convient au sujet.

Cette œuvre remplissait à merveille son rôle de composition décorative.

Tout près et dans le même musée se voit un lion du même artiste, et dans l'attitude du sphinx dont nous venons de parler, et dont il fait le pendant.

Malgré quelques mutilations peu graves, il est bien conservé.

Je suis sûr de ne pas étonner ceux qui l'ont vu en affirmant que pour l'époque il est vraiment très remarquable, et nous ne savons s'il serait facile de rencontrer alors une autre sculpture de ce genre, qui égale la nôtre comme expression de vie et de caractère. On trouvera quelques rois des animaux plus massifs, ou plus violents, on n'en trouvera pas qui ressemble de si près celui que Dante va sculpter à sa manière :

> .....Il regardait seulement
> A la façon d'un lion au repos.

Faisant abstraction des dimensions et du style, on pourrait établir une comparaison fort intéressante entre notre lion et celui, d'ailleurs incomparablement beau, de Bartholdy, sous la citadelle de Belfort.

Combien d'autres noms nous aurions à citer dans l'histoire

du vieux couvent, si l'on nous avait conservé au moins les débris de ses archives [1] !

On conçoit sans peine qu'un tel rayonnement à l'extérieur devait créer des sympathies nombreuses à la sainte et docte communauté. Nous citerons un seul fait pour le démontrer.

« Un noble romain avait une fille du nom de Stefania grandement dévote à Dieu et à saint Dominique. Par amour de la gloire céleste, elle désirait conserver sa virginité intacte jusqu'à la fin de ses jours, afin d'être agréable au Sauveur. Malgré toutes ses résistances, son père voulait la marier à quelque noble de haut rang, et, un jour, il promit la jeune vierge à un noble romain. Selon les engagements du père, elle allait être fiancée, lorsque, durant la nuit qui précéda le jour fixé pour la cérémonie, elle se recommanda à saint Dominique, qu'elle avait choisi pour son patron privilégié, le suppliant avec larmes de lui obtenir de Dieu la faveur de n'avoir jamais d'autre époux que Jésus-Christ.

« Or, cette même nuit, le bienheureux Dominique lui apporta secours ; car dès ce moment, et par l'opération de Dieu, sans douleur et sans effusion de sang, Stefania eut la lèvre inférieure fendue, de sorte que les dents inférieures restèrent en grande partie décou-

---

[1] La *Chronique d'Orvieto* nous indique d'une façon sommaire les religieux qui ont dû passer par Sainte-Sabine, pour diverses raisons simultanées ou successives. Et d'abord ce sont les religieux dominicains originaires de Rome, dès lors religieux à Sainte-Sabine en général et à cette époque devenus Evêques. Ce sont les Frères Annibaldi des Annibaldi, cardinal ; Latino Malabranca, cardinal ; Matteo Orsini, cardinal ; Giovanni Colonna, archevêque de Messine ; Paparone de Paperonibus, évêque de Spoleto ; Crescenzio de Chavi, évêque d'Alatri ; Pancrazio de Rocca di Papa, évêque de Bitonto ; Tommaso Fusco, évêque de Sienne ; Leonardo de Rione Colonna, évêque d'Alife ; Ildibrandi des Tosetti, évêque de Sutri ; Matteo de Satro, évêque en Albanie ; Leonardo, évêque de Penne ; Giovanni Giordani, évêque de Bologne ; Giovanni de Polo, archevêque de Nicosie ; Gentile di Pietro Stefano, évêque de Catane ; Jacopo de Fusiniano, évêque de Méthone ; Jacopo de Floreacquamore, évêque de Chiron ; Pietro Seracini, romain, évêque de Terni ; Stefano Tasca, évêque de Bagnorea ; Matteo de Mercato, évêque de... (Domacensis) ; Jacopo de Ripa, évêque de Castro.

Il faut y ajouter Frère Filippo (Ruggieri) de Rome, et Filippo Castelboni.

La même *Chronique* énumère ensuite les Pénitenciers du Pape qui ont dû vivre à Rome, et par conséquent à Sainte-Sabine. Ce sont les Frères Orlando de Civitella en Campanie, Consilium de Viterbe, Giordano de Todi, Jacopo de Sanzana, Ubertino Ar-

vertes, ce qui était une déformité considérable. C'est pourquoi pendant tout le reste de sa vie, elle eut la lèvre inférieure couverte d'un bandeau.

« Le matin venu, elle montra à son père, avec une grande joie, le don qu'elle avait reçu de saint Dominique. Le père, reconnaissant la volonté de Dieu dans ce miracle, approuva la résolution de sa fille.

« Elle vécut de longues années, et arriva à une vénérable vieillesse, conservant fidèlement son vœu de chasteté, pour le service et l'honneur du Christ. Quant à la dévotion qu'elle avait conçue dès son enfance pour saint Dominique, elle ne cessa de l'augmenter, et toutes les fois que les Frères de l'Ordre passaient près du château de l'Ile (Insulae), où elle habitait, à six milles de Rome environ, elle leur donnait toujours l'hospitalité, par amour du grand Patriarche. Elle les considérait comme ses enfants très chers, et les traitait avec une charité égale à son respect. Je l'ai vue et j'ai reçu l'hospitalité chez elle, avec notre très saint Père le pape Benoît XI, lorsqu'il se rendait à Pérouse, où il mourut et fut enseveli ».

Ainsi parle, dans sa *Vie de saint Dominique*, Frère Pietro Cali,

---

dinghi de Florence, Niccolò d'Orvieto, Ildebrandino de Chiusi, Niccolò de Pistoie, Francesco de Cortone, Angelo de Pérouse, Angelo de Sienne, Galgano de Sienne, Pietro de Viterbe, Francesco de Viterbe, Guglielmo de Pérouse, André de Rieti.

Il énumère les Maîtres en Théologie de la Province romaine, durant cette période, et forcément fils de Sainte-Sabine. Tous sont romains, sauf Frère Remigio de Florence. Voici leurs noms: Frères Annibaldi des Annibaldi, Romain Orsini, Giovanni Giordani dell'Isola, Gentile de Pietro Stefani, Matteo Orsini, Giovanni Porcari.

Enfin il nous donne la liste des Provinciaux de la Province romaine qui plus ou moins durent vivre à Sainte-Sabine durant le premier siècle de l'Ordre. Les voici: Frères Chiaro de Florence, Niccolò Giovenazzo, Umberto de Romans, Trojano de Naples, Roberto Normanno, Pietro de Chieti, Giovanni Colonna, Tommaso de Lentino, Ildibrando de Florence, Sinibaldi d'Alma, Pietro de Remiremont (Petrus de Romanico Monte, gallicus), Giovanni de Viterbe, Giovanni de Gaëte, Salvo de Barga, Giovanni de Polo, Niccola de Prato, etc.

Tous ces hommes remarquables ont dû, à raison de leur naissance ou de leurs fonctions, vivre à Sainte-Sabine.

Voir *Chron. Urbev.*, édit. Girardin, et lire les autorités que l'éditeur indique en grand nombre.

de Chioggia, un contemporain [1]. Nous avons trouvé dans l'église de Sainte-Sabine la tombe de Stefania, qui lui donne le titre gracieux de « Hôtesse générale des Frères-Prêcheurs ». On voit combien il était mérité. Cette tombe est à la fois un monument d'affection de la part de la défunte, qui ne voulut point se séparer après sa mort de ceux qu'elle avait aimés en ce monde, et de gratitude de la part des religieux, qui lui rendirent ainsi hospitalité pour hospitalité. La légende est gracieuse et suggestive.

Il est facile de comprendre que cette faveur populaire accordée aux Frères Mendiants ne devait point être agréable à tout le monde. En cette même année 1303, Boniface VIII fut obligé d'intervenir pour régler un différend survenu au sujet des confessions et des sépultures, entre le clergé séculier et les Frères Mendiants. Les couvents de Frères Prêcheurs et Mineurs qui soutiennent la lutte sont ceux de la Minerve, de l'Ara Coeli, de Sainte-Sabine et de San Francesco in Trastevere. Les religieux obtinrent une liberté relative, et à la condition qu'ils donneraient aux curés « tant en cire, tant en argent » [2].

Sous le même Pontife fut terminé un différend qui avait surgi entre les Dominicains, les Franciscains et les Ermites de saint Augustin, au sujet des prédications à Saint-Pierre. Ces prédications étaient nombreuses, et il s'éleva quelque difficulté sur la manière dont elles étaient distribuées. On nomma des délégués, avec pleins pouvoirs, et la question fut résolue pour l'avenir, le 13 juin 1299, par devant le Chapitre de Saint-Pierre, dont la délibération nous a été conservée.

Les deux couvents de Sainte-Sabine et de la Minerve y sont encore représentés l'un près de l'autre, sans autre émulation que celle du bien. Heureux temps! Chers souvenirs! Qui vous fera revivre pour nous?

---

[1] Cf. Mamachi, *Ann. Ord. Praed.*, Append. col. 352.

[2] Cf. *Bullar. O. P.*, t. II, p. 70.

Nous citons la traduction de La Fontaine; voici le texte: « Parochiali vero ecclesiae dabitur quarta plene et integre... de torticiis... de faculis... de oblationibus pecuniariis ».

CHAPITRE VI.

Sainte-Sabine seul couvent de noviciat dans Rome. Désolation. Résurrection sous le bienheureux Raymond de Capoue (1326-1393).

Dans une vieille chronique de l'Ordre de saint Dominique, conservée jadis au couvent de Saint-Maximin et imprimée par Dom Martène, on lit: « En ce temps-là, brillèrent en Lombardie deux grandes lumières, qui éclairèrent magnifiquement l'Eglise, je veux dire saint Dominique et saint François, dont le premier fut le fondateur des Frères aînés; le second celui des Frères mineurs »[1].

A l'époque où nous sommes, les Frères-Prêcheurs, pour ne point parler des autres, subissaient les conséquences fatales des triomphes, des privilèges, des dignités, et Dante écrivait avec une vérité simplement exagérée, « que peu d'étoffe aurait suffi pour faire des chapes »[2] à ceux qui se montraient complètement dignes des anciens temps.

L'Ordre fut le premier à s'en apercevoir, et s'efforça de lutter contre ce mouvement de chute, qui s'accusait de toutes parts. Ses premières préoccupations furent de sauvegarder les noviciats. On comprit sans peine que dans les communautés où par malheur, et par une contradiction manifestement absurde, ceux qui ont le plus pratiqué la vie religieuse apparaissent les moins généreux, il est

---

[1] *Collect. ampliss.*, t. IV, p. 229.

[2] *Parad.*, cant. XI.

impossible que, sans une sorte de miracle, les jeunes religieux, l'espérance d'un meilleur avenir, se puissent former convenablement. Alors, comme à toutes les époques où l'on conserva la notion de la vie religieuse, et où l'on sut encore sérieusement sa théologie, on pensait que c'est commettre un péché mortel que d'entrer soi-même ou de faire entrer autrui dans une communauté, où il sera moralement impossible de pratiquer convenablement et habituellement ses règles, et par conséquent de satisfaire à l'obligation grave qui s'impose au religieux. Aussi un ancien et bon religieux du couvent de Gradi avait-il inséré la sentence suivante, dans un recueil qu'il avait intitulé *Belles pensées*, « Dicta pulchra » : « Vous avez vu le religieux vagabond et ennemi de l'étude? Vous pouvez bien le compter parmi les oisifs, ou plutôt parmi les morts. Tous sont malades de sa puanteur cadavérique. Fuyez-le comme la peste, parce qu'il mènera les autres à la mort » [1]. Cette sentence est attribuée à un certain Roger, qui doit être Frère Roger, Prieur du couvent de Gradi en 1306.

Or, à l'époque où nous sommes, la décadence s'annonçait par les faiblesses des religieux anciens, et l'Ordre vit le péril qui en résultait pour les bonnes volontés nouvelles qui venaient s'offrir. Il faut ajouter encore que les couvents s'étant multipliés considérablement, il n'était plus possible d'y maintenir convenablement la plénitude des règlements, à raison des communautés parfois trop peu nombreuses. C'est pourquoi le Chapitre général de Paris, célébré en 1326, détermina que dans chaque Province de l'Ordre on désignerait quelques couvents plus fidèles au passé, qui auraient seuls le droit de conserver des noviciats pour eux et pour les autres communautés. Jusqu'alors, chaque communauté avait reçu et élevé ceux qui devaient la faire vivre dans l'avenir.

La Province romaine se conforma immédiatement à ce décret, et le Chapitre provincial, célébré la même année à Viterbe, indiqua les couvents de régularité et de noviciat qu'elle entendait main-

---

[1] *Chron. ms. conv. Grad.* : « Vidisti relligiosum vagantem et a litteris alienum? Illum profecto inter otiosos et mortuos computa, quorum foetore marcido coeteri corrumpuntur: illum ut pestem fuge, quia et alios ad interitum ducet ».

tenir: ce furent les couvents de Pise, de Lucques, de Florence, de Sienne, de Pérouse, d'Orvieto, de Todi, de Spolète et de Viterbe; pour Rome, le droit de former les novices fut conservé au seul couvent de Sainte-Sabine.

Ce choix est d'abord un hommage rendu à cette communauté. Elle devait s'être distinguée par sa fermeté dans le bien, par la délicatesse de sa conscience dominicaine, puisque malgré les influences prépondérantes que la Minerve commençait à se conquérir dans son milieu plus bruyant, on eut assez de confiance en Sainte-Sabine pour lui confier le soin de l'avenir.

Il résulte en outre d'un tel choix que toutes les gloires dont peut s'enorgueillir l'Ordre de saint Dominique dans Rome, à cette époque, sont dues principalement aux religieux de Sainte-Sabine, s'il est vrai que d'une manière générale tout dépend de l'éducation première dans la vie humaine.

Cette double conclusion s'autorise en outre de nombreux documents historiques, et en particulier des Chapitres provinciaux, qui assignent régulièrement un Visiteur pour Sainte-Sabine, et y envoient fréquemment des lecteurs, des prédicateurs et des étudiants, ou confient au Provincial [1] le soin d'y pourvoir. C'est à Sainte-Sabine

---

[1] D'après les Chapitres provinciaux de cette époque, les Visiteurs, Lecteurs et étudiants sont les Frères dont les noms suivent:

Visiteurs: Frère Angelo de Castello, en 1327; Frère Grano de Lucques, en 1331; Frère Pietro Saporetti, de Spolète, en 1332; Frère Jacobo Gualandi, en 1338; Frère Paolo de..., en 1339; Frère Bernardo de Foligno, en 1340; Frère Andrea de San Quirico, en 1341; Frère Francesco de Castelpopolo, en 1344.

Professeurs: en 1330, Frère Giovanni de Bictonio, Lecteur, et Fra Daniele de Gubbio, Bachelier; en 1337, Frère Nerio de Tertio, Lecteur, et Frère Giovanni Cucumeri, Bachelier; en 1332, Frère Niccolò de Via Lata, Lecteur, et Frère Giovanni Cucumeri, Bachelier; en 1338, Frère Pietro de Montorio, Lecteur, et Frère Niccolò de Piscina, Bachelier; en 1339, Frère Pietro de Montorio, Lecteur, et Frère Rainaldo Sermini de Sienne, Bachelier; en 1340, Frère Ranuccio Upezinghi, de Pise, Lecteur, et Frère Domenico Pichini, Bachelier; en 1341, Frère Florio de Velletri, Lecteur; en 1343, Frère Pietro de Montorio, Lecteur; en 1344, Frère Domenico Plagi, de Rieti, Lecteur, et Frère Francesco Roscoldi, Bachelier.

Etudiants et autres religieux assignés à Sainte-Sabine par les Chapitres provinciaux: en 1330, Frère Filippo Rogerio, prédicateur; en 1331, Frère Jacobo de Terni, et le Frère convers Giovanni de Prato; en 1332, Frère Jacopo Listulti, et les Frères convers Frère Michele de Florence, Frère Francesco Mascharelli et Frère Benedetto, tous

que les Dominicains de Rome se forment tous à la vertu, et que beaucoup parmi eux se forment à la science.

En lisant dans les Chapitres provinciaux les courtes mentions qui y sont faites de notre communauté, on remarquera qu'elle conserve une grande importance. Fréquemment on y assigne des prédicateurs et des Frères convers; plus souvent encore des Lecteurs et d'autres religieux, que l'on choisit dans tous les couvents de la Province. La présence constante d'un bachelier à Sainte-Sabine, nous apprend qu'il y avait là un « studium » important. Il y avait été institué dès 1305, par le Chapitre provincial de Rieti.

Toutefois, cette lecture, en nous apprenant que le mal est moindre à Sainte-Sabine qu'ailleurs, nous laisse néanmoins entrevoir des principes de décadence qui eussent effrayé saint Dominique. Les prédicateurs qui y sont assignés ont déjà des privilèges considérables; on y sent je ne sais quelle émotion à la vue des titres; on devine des facilités étranges, au sujet de la vie du moine mendiant. Le mal n'est pas encore grave: mais des symptômes certains indiquent sa présence. Bientôt il se manifestera dans des faits jusqu'alors inouïs à Sainte-Sabine: nous voulons dire la destitution de deux Prieurs, qui eut lieu à cette époque, en 1338 et en 1343. Dieu soit loué de ce qu'il donnait assez de conscience et d'énergie à l'autorité majeure pour supprimer les Supérieurs subalternes, lorsqu'ils se montraient incapables ou coupables: toutefois ces destitutions étonnent douloureusement chez les successeurs des Frères Tancrède, Aldobrandini, Malabranca, Fusconi, etc. En un mot l'héroïsme est en baisse. Honni soit qui mal y pense! Mais peut-être trouverons-nous une idée assez exacte de la situation morale des Frères en ce moment, dans cette prescription que porte

---

deux de Prato; en 1338, Frère Paolo d'Arce, et le Frère convers Frère Giovanni de San Miniato; en 1339, Frère Ugolino de Gubbio, étudiant, le Frère convers Frère Cecco Processi de Rieti, et Frère Francesco Pippi de Prato; en 1340, Frère Peregrino de Todi, et le Frère convers Frère Niccolò de Celsa; en 1341, Frère Tommaso de Gubbio, prédicateur; en 1343, Frère Ugolino de Gubbio, prédicateur, et deux Frères convers; en 1344, Frère Jacopo Diaci prédicateur, Frère Niccolò Tallone et le Frère convers Frère Egidio de Filacciano. Tels sont les noms que nous donne notre manuscrit des Chapitres provinciaux durant cette période.

le Chapitre provincial de 1332, célébré à Rome et sans doute à Sainte-Sabine: « Pour nos Sœurs de Saint-Sixte, qui ont fait au Chapitre une pitance solennelle, chaque prêtre dira une messe » [1]. La « pictantia solemnis » n'est plus la « pietantia » ou « pietas », cette aumône nécessaire qui se concédait aux moines primitifs, et qu'on ne dépassait point facilement: elle commence à plaire un peu plus par la « solennité ».

Au surplus, sauf ces données générales, nous n'avons que bien peu de notions importantes à offrir à notre lecteur, sur la période que nous traversons, c'est-à-dire celle qui nous sépare de la peste de 1348.

Les Prieurs dont les noms nous sont parvenus ne sont qu'en très petit nombre. En 1337, nous trouvons Frère Florido de Velletri, que le Chapitre provincial de cette même année crée prédicateur général. L'année suivante, Frère Giovanni Colonna est nommé « Administrateur » du couvent. Il appartenait à l'illustre famille des Colonna, comme cet autre Frère Giovanni Colonna, que nous avons déjà rencontré parmi les Prieurs de Sainte-Sabine, et qui devint Archevêque de Nicosie en 1260 [2].

Parmi les prédicateurs de renom qui se distinguaient alors à Rome, nous rencontrons dans la communauté de Sainte-Sabine, Frère Filippo Rogerio, qui en 1330 est « Administrateur » du couvent; Frère Tommaso de Gubbio et Frère Ugolino de Gubbio. Nous savons que ce dernier avait fait ses études à Sainte-Sabine.

Des théologiens distingués enseignèrent alors dans le cher couvent, où sont assignés comme Bacheliers par les Chapitres provinciaux, Frère Daniele de Gubbio, Frère Giovanni Cucumeri, Frère Niccolò de Piscina, Frère Rainaldo Sermini, Frère Domenico Pichini, Frère Francesco Roscoldi. Tous ces hommes s'étaient formés à une époque sérieuse, et l'on peut rester assuré, sans autres détails, que les titres qui leur furent conférés étaient mérités et signifiaient une valeur réelle, chez ceux qui en étaient honorés.

---

[1] « Item pro Sororibus nostris Sancti Sixti, quae solemnem pictantiam fecerunt Capitulo, quilibet sacerdos unam missam ».

[2] Cf. *Bull. O. P.*, t. II, p. 253; Cavallerius, Fontana, etc.

Mais après 1344, le silence subit et absolu se fait durant quelques années: on dirait le silence de la mort. C'est effectivement la mort qui règne, et il semble qu'il n'y eut pas de survivants, tant est complète la funèbre solitude. Les archives de l'Ordre sont interrompues, les noms des trépassés ne sont écrits nulle part que dans le livre de Dieu.

Jamais peut-être on ne vit un tel déluge de maux affliger en même temps et les âmes et les corps. Il nous importe de les énumérer rapidement, puisque ces calamités expliquent la désolation qui règne sur l'Aventin, naguères encore tout retentissant des louanges de Dieu.

Ce fut d'abord l'immense ruine causée par la peste de 1348. Durant l'année précédente, il était tombé une quantité énorme de pluie, préparant l'invasion du fléau, et, par la destruction des récoltes, rendant la famine inévitable. Voici la description qu'en donne le P. Marchese: « Dès le mois de mars 1348, se montrèrent en diverses localités les signes indubitables de la peste. On raconte qu'elle avait été apportée des régions orientales par des marchands génois ou catalans. Le fléau s'abattit d'abord sur le littoral de l'Adriatique et de la Méditerranée, puis bientôt envahit les cités populeuses, pénétra dans les vallées, gravit les montagnes, et dépeupla l'humble cabanne comme le palais des grands. Excepté Milan, qui fut préservé par les soins de Lucchino Visconti, l'Italie fut dévastée d'une extrémité à l'autre: mais c'est en Toscane surtout que le mal exerça ses fureurs. Il semblait obstiné et rebelle à toute sorte de soins. La mort était si rapide qu'elle ne laissait pas le temps de prendre aucun remède; et d'ailleurs les causes en étaient inconnues, les effets variés, les attaques incroyablement diverses les unes des autres. Le fléau ne faisait pas de différence entre jeunes et vieux, robustes et infirmes, pauvres et riches: il les atteignait tous avec une égale violence et les emportait dès le second ou le troisième jour. Les formes même de la mort étaient horribles; les visages étaient défigurés; les corps entièrement envahis par l'enflure et des taches hideuses. Alors se turent les colères civiles, se calmèrent les haines, cessèrent les arts, s'arrêta le commerce, fut oubliée l'autorité vénérable des lois divines et humaines. L'épouvante pénétra si avant dans le cœur des hommes, qu'on n'enten-

dait plus la voix de la nature, de l'amitié, de la religion ; chacun fuyait et la compagnie et même la vue de son voisin, et, au milieu des plus épouvantables angoisses, abandonnait ceux qui lui étaient le plus chers Dans Florence, même à cette époque de religion convaincue et active, on ne vit point ces miracles de charité, qui, à des époques plus rapprochées de nous, rendirent célèbres et admirables à Milan et à Marseille les noms des deux Borromée et de Belzunce. La famille humaine fut ravagée au point que Matthieu Villani, témoin contemporain, compare cette peste à un second déluge, où périt presque tout le genre humain. A Sienne, sur soixante mille habitants, quinze mille survécurent. A Florence, selon Boccace et Machiavelli, il mourut plus de quatre-vingt-seize mille citoyens, ou plus de soixante mille, selon le comput de saint Antonin. Le carnage ne fut pas moindre dans les cloîtres, et pour ne parler que de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, dans le monastère de San Iacopo de Ripoli, toutes les religieuses succombèrent sauf trois. A Santa Maria Novella, entre avril (le 5 avril) et août, plus de quatre-vingts religieux tombèrent victimes du fléau. C'était presque toute la communauté. Et les survivants n'étaient pas encore revenus de l'épouvante causée par cette dévastation universelle, que, durant les années suivantes, la peste revint souvent glaner ce qui avait échappé à sa première moisson. Le mal s'était en quelque sorte naturalisé dans ces contrées, et, avec les premiers soleils du printemps, germait de nouveau » [1]. Ce fut dès lors [2] un proverbe de dire en voyant une personne défigurée : « C'est la mortalité de quarante-huit » [3].

Le fléau ne fit pas moins de ravages ailleurs. Dans le couvent de Pise, il mourut trente-sept religieux, et vingt-neuf dans celui de Lucques. Dans la Province romaine, la vie sembla interrompue

---

[1] MARCHESE, *San Marco*, l. I.

[2] La peste reparut avec une fureur plus ou moins renouvelée en 1363, 1374, 1383, 1400, 1411, 1417, 1423, 1436, 1450, 1457, 1465, 1478, 1495, 1508, 1519, 1522, 1528. Cette dernière enleva plus de 60,000 florentins, et autant d'habitants des campagnes, d'après Varchi et Ammirato.

[3] BILIOTTI, *Chron. ms. S. Mar. Nov.* : « Hic videtur mortalitas quadraginta octo ». Nous avouons n'avoir jamais entendu ce proverbe en Toscane sous sa forme italienne.

complètement. Il n'y a plus de Chapitres provinciaux, la série même des Supérieurs ne se suit plus régulièrement. Les couvents ont été abandonnés ou ne sont plus habités que par quelques rares survivants, épouvantés.

Les dévastations furent à peu près les mêmes en France et en Allemagne.

Cependant des ravages plus lamentables encore s'accomplissaient dans les âmes. Jamais peut-être la foi ne courut de tels périls en Europe [1]. Mais nous n'avons à parler que de notre couvent de Sainte-Sabine, et nous laisserons au lecteur le soin de généraliser l'application des causes que nous allons signaler, à la situation générale de l'Eglise et des Ordres religieux.

La première cause à signaler, sinon au point de vue de la priorité, du moins au point de vue de l'importance, en ce qui concerne l'Ordre de saint Dominique, est la peste elle-même. Tous les historiens et chroniqueurs sérieux sont du même sentiment. Sébastien de Olmedo écrivait: « Cette cruelle peste parcourut l'Occident et enleva à l'Ordre un grand nombre d'hommes éminents en doctrine et en vertus. On fut obligé d'adoucir la rigueur primitive dans la nourriture et dans les autres observances, et lorsque la peste eut cessé, on ne put revenir à l'austérité d'autrefois. La tiédeur, la malice des temps, la fragilité humaine dont souffrent toutes choses en ce monde, furent cause que tous les Ordres religieux dévièrent de leurs traditions, et cette ruine n'a pu encore être entièrement réparée. Le nombre des mendiants avait augmenté, la charité de beaucoup s'était refroidie; les communautés furent appauvries et il devint impossible de subvenir avec les biens communs aux besoins de tous les religieux. Ainsi s'explique comment, malgré les injonctions nombreuses des Chapitres généraux faites aux Provinciaux et aux Définiteurs de chercher un remède convenable contre cette

[1] Ne citons qu'un mot de Boccace relatif aux conclusions morales que l'on tirait alors de l'acharnement de la peste: « Altri affermavano il bere assai, e il godere, e l'andare cantando attorno e sollazzando, e il soddisfare d'ogni cosa all'appetito che che si potesse, e di ciò che avveniva ridersi e beffarsi, essere medicina certissima a tanto male, e così come il dicevano, il mettevano in opera, a loro potere ». *Giorn. I*, introd.

peste [1], et d'indiquer dans le Chapitre suivant ce qui aurait été fait, on n'a pas encore trouvé le moyen efficace de subvenir à cet affaiblissement de l'Ordre. Alors commença l'âge de fer, l'âge dur, froid et vil, qui appelait un marteau et une enclume » [2].

Michel Pio entre dans le détail, et ajoute: « Les Frères moururent en grand nombre, et avec eux mourut l'observance de nos saintes lois, et avec l'imprudent remède naquit la propriété, la désobéissance et la vanité chez les religieux. Les couvents étaient abandonnés et désolés; l'Ordre semblait perdu. Les rares survivants furent pris d'une pitié cruelle et se mirent à donner l'habit dominicain à toute sorte de gens: à des enfants, à des hommes faits, à des vieillards, à des ineptes, à des ignorants, à des incapables. Ils s'y croyaient contraints par la nécessité. Mais une apparence de bien les fit tomber dans une erreur plus grave. Pour conserver ces recrues de peu de sens, de peu de force, de peu d'esprit, on les éleva mal; on leur accorda des commodités et des libertés. On croyait qu'avec le temps, le zèle et l'attachement à l'Ordre, de ses lois et de ses règles pénétreraient dans leurs âmes. Hélas! on comprit trop tard que de l'oisiveté, de l'insouciance ne saurait sortir aucun bon fruit, et que l'irrégularité du grand nombre entraîne le petit nombre hors la règle. Et lorsque moururent les quelques bons religieux épargnés par la peste, on oublia complètement la sévérité des ancêtres; on introduisit un mode de vivre sans respect des lois et des Supérieurs. On abandonna les jeûnes, les veilles, le silence; on introduisit le gras au réfectoire, la propriété dans les cellules, la dissolution partout. Il n'y avait plus de clôture. Chacun sortait du couvent selon son bon plaisir; on vivait à son gré, et beaucoup avaient des propriétés et des fermes » [3].

Ce n'est donc point sans motif sérieux, autorisé par l'expérience non moins que par le bons sens, que l'autorité de l'Ordre et celle de l'Eglise ont établi que tout couvent de noviciat serait indispen-

---

[1] « ...Adversus hanc pestem... ». Le P. Concina, après avoir cité ce mot, ouvre une parenthèse et ajoute cette juste recommandation: « Erigant aures RR. Magistri ». *Comment. Hist. Congr. B. Salom.*

[2] *Chron. Ord.*

[3] *Degli uomini illustri*, édit. 1607, lib. II, p. 358.

sablement et sérieusement un couvent régulier, où l'on ne recevrait les candidats à la vie religieuse que moyennant certaines garanties de bon vouloir et de bon sens.

Cet exemple ne devrait jamais être oublié par les créateurs d' « Ecoles apostoliques ». Jamais on ne prendra assez de précautions pour que ces vocations soient réellement libres et clairvoyantes. Nous ne supposons pas ici (bien que, en certaines contrées, le cas ne soit point chimérique, même à notre époque) une violence pesant sur les déterminations d'un enfant, mais bien de cette absence de délibération suffisante et sérieuse, provenant de ce que le jeune homme, ainsi élevé dans des circonstances à part, ne possède point tous les éléments de la question, et toutes les données du problème à résoudre. Le cardinal Cajetan, le meilleur commentateur de saint Thomas, a écrit sur ce point ces paroles très graves, que nous proposons à la méditation de tous ceux qu'elles peuvent concerner: « Amener quelqu'un à la religion est un acte saint de sa nature; toutefois, il faut considérer deux conditions, dans les cas particuliers: l'une regarde la personne que l'on introduit, l'autre l'ordre où on l'introduit. La personne à introduire ne doit être poussée ni par la violence, ni par la séduction; elle doit entrer spontanément et non point par égard pour la personne qui introduit. Il s'agit en effet de disposer de sa vie entière, et si on ne se décide point spontanément, il est à craindre qu'on ne retourne en arrière, et que le religieux lui-même ne tombe dans une vie mauvaise. Du côté de la religion, il faut qu'on y pratique une vie assez exemplaire, pour que le candidat puisse y espérer un profit spirituel. Si les vieillards y sont pleins de tiédeur, si les jeunes gens sont relâchés, ce sera un grand scandale pour le postulant, qui croyait entrer dans la voie de la perfection, et qui trouve au contraire dans le couvent tant de faiblesse et d'imperfection, qu'à bon droit il pourrait se dire trompé. Celui qui introduit ne dira peut-être point une parole de mensonge; mais le seul fait d'introduire est une louange imméritée pour l'Ordre où il s'agit d'entrer »[1]. Que serait-ce si au lieu de faiblesse et de relâchement, il s'agissait

[1] In 22ae, q. 189, art. 9.

d'une communauté où l'on ne travaillerait plus, où l'on vivrait avec moins de règle que n'en respectent les chrétiens dans le monde; où l'on prierait avec un dévergondage sans nom de routine, de cris, d'inattentions? Et cette doctrine de Cajetan, si pleine de raison, ne devrait-elle pas se présenter encore à la conscience de ceux qui, pour obéir d'une façon quelconque aux décrets pontificaux, laisseront subsister peut-être quelque ombre de régularité dans un couvent de noviciat, mais ne réservent aux jeunes religieux ainsi péniblement formés, qu'un genre de vie où il leur sera moralement impossible de faire honneur à leurs serments de profession? Mais à quoi bon parler de conscience religieuse à ceux qui font ou autorisent ces choses?

Cajetan parlant en particulier de l'introduction des enfants dans une communauté, s'exprime ainsi: « Lorsque la communauté où faut entrer est mauvaise, infâmée, ou sans règle, c'est insensé d'y introduire des enfants ou des jeunes filles. Cette erreur existe aujourd'hui dans beaucoup de pays. On introduit des enfants dans les couvents, des jeunes filles dans les monastères, appelés « conventuels », et toute réforme devient impossible, parce que les transgresseurs de la vie régulière ne cessent point d'y être entretenus et de s'y perpétuer » [1]. Le bienheureux Capponi da Porretta accepte et approuve sans restriction cette conclusion de Cajetan. Nous citons ces autorités pour l'usage de ceux qui auraient le plus l'obligation de les lire et de les comprendre.

Au surplus, ce n'était point là le seul motif de décadence dans l'Ordre. Même avant le fléau de la peste, on pouvait constater moins d'énergie dans l'élan du plus grand nombre. L'envergure et le souffle sont diminués. L'Ordre lui-même se l'avouait et s'en inquiétait. C'est que dans toute société d'hommes mortels il y a des lassitudes qui appellent le repos; le repos amène l'oisiveté, et l'oisiveté est le plus monstrueusement fécond des péchés capitaux, de même que l'orgueil. Ce dernier d'ailleurs est à redouter autant que la paresse, au lendemain de longs travaux et d'un éclatant triomphe; et ajoutons qu'il n'est point rare de les trouver réunis, sinon dans les

---

[1] In 22ae, q. 189, art. 5.

individus, au moins dans les sociétés. Les individus sont parfois aiguillonnés par le triomphe lui-même : ainsi en est-il de certaines natures énergiques et puissantes ; mais une société, si elle compte dans ses rangs des hommes dont le succès retrempe les énergies, en compte beaucoup plus d'une constance vulgaire, qui cherchent le repos sous les lauriers conquis par d'autres.

Ce péril exista pour l'Ordre de saint Dominique. Les charges illustres qui lui furent si fréquemment confiées ne firent que l'aggraver, en privant l'Ordre de ses meilleurs religieux, et en créant des fascinations pour les ambitieux vulgaires, qui ne pouvant grandir par l'intérieur se grandissent par le dehors.

Les Pontifes romains, sachant le mérite et l'influence des Frères, résolurent de s'en servir pour le gouvernement de l'Eglise, et de leur confier une portion de leur sollicitude. D'après l'énumération incomplète du P. Brémond dans le *Bullaire dominicain*, on compte sous Grégoire IX, quarante-deux élections ou transmutations de Cardinaux, Archevêques, Evêques, Légats, choisis parmi les Frères ; sous Innocent IV, soixante-trois ; sous Alexandre IV, trente ; sous Nicolas IV, vingt-neuf ; sous Boniface VIII, cinquante-quatre ; sous Clément V, soixante-trois ; sous Jean XXII, cent cinquante-trois ; sous Clément VI, soixante et onze ; sous Innocent VI, soixante-dix ; sous Urbain VI, cinquante-neuf ; sous Boniface IX, cent vingt et un. La même proportion existe pour les autres pontificats. Et nous ne comptons point ici les Vicaires de Rome, les Pénitenciers, les Chapelains [1], les Maîtres du Sacré Palais, les Lecteurs du Sacré Palais, les Inquisiteurs, les Théologiens, les Confesseurs des Evêques et des Princes, etc., appelés à vivre en dehors de l'Ordre. Dès l'antiquité, on comprit le danger, et l'on devina que ces charges, à raison même de leur importance et de leur éclat, produiraient en même temps et l'appauvrissement de l'Ordre à l'intérieur, et le péril de l'ambition à l'extérieur. C'est pour ce motif que certains chroniqueurs n'ont pas hésité à estimer la bienveillance des Souverains Pontifes vis-à-vis de l'Ordre en raison inverse du nombre

[1] En 1402, Boniface IX fut obligé de réprimer les licences que se donnaient les Chapelains pontificaux. Cf. *Bull. O. P.*, t. II, pp. 436 et 440.

d'Evêques qu'ils lui demandaient. Ce jugement est faux : mais il montre que l'on avait conscience du danger, et nous aide à comprendre comment et pourquoi Humbert de Romans pouvait écrire à Albert-le-Grand : « Je vous assure que je demande à Dieu de vous voir dans un cercueil et porté au tombeau, plutôt que de vous voir élevé sur une chaire de pontife, afin que nous n'en soyons point réduits à mourir avec le regret et la douleur de voir la constance de tous mise en péril par votre exemple ».

Aux titres conférés en dehors de l'Ordre, il faut ajouter les titres conférés à l'intérieur, appelés grades théologiques.

Dans le principe, les titres imposaient des charges et ne conféraient aucun privilège. Ils étaient d'ailleurs bien moins nombreux qu'ils ne furent plus tard. C'est dans l'Université de Paris seulement que se créaient les Maîtres en théologie, jusqu'à ce qu'Innocent VI, en 1362, fit participer l'Université de Bologne à ce privilège.

Les Souverains Pontifes créaient parfois des Maîtres en théologie, à raison d'une science éminente : mais ce n'était qu'une rare exception.

C'est dans le « Studium generale » de Saint-Jacques, à Paris, que, selon le choix et les ordres du Chapitre général ou du Maître général, les religieux les plus intelligents venaient parcourir successivement les trois degrés de la « Licence », du Baccalauréat, du Magistérat. Les candidats appartenaient alternativement ou à la Province de France ou aux autres Provinces de l'Ordre. Nous avons vu combien souvent le choix des Supérieurs honora le couvent de Sainte-Sabine.

Ces titres s'offraient alors uniquement à ceux qui avaient enseigné [1], et les avaient sérieusement mérités.

L'enseignement ne consistait point uniquement en quelques explications banales d'un texte quelconque, mais bien des leçons préalablement préparées et parfois apprises de mémoire : c'était donc un travail considérable et fructueux.

---

[1] Cf. Du Boulay, *Hist. universit. Paris.*, t. III, p. 245 Dachery, *Spicil.*, t. VI, p. 382 ; Echard, t. I, pp. 164-165.

La première année, le bachelier était désigné par le Chapitre général ou le Maître général, et enseignait les *Sentences* dans l'école d'un Maître.

A la fin de l'année, le Prieur de Paris et les Maîtres actuellement enseignant, le présentaient au Chancelier et juraient qu'ils le croyaient digne de recevoir la licence, c'est-à-dire la faculté d'enseigner comme Maître Le Licencié, après des examens publics, inaugurait son cours dans le palais épiscopal, puis le continuait deux ans, expliquant les *Sentences*. Durant une troisième année, il présidait les cours qui se faisaient par un Bachelier [1].

Ce rude labeur écartait l'ambition des paresseux et des incapables, et les titres étaient alors honorés, parce qu'ils avaient une signification sérieuse [2].

Au surplus, on les considérait dans l'Ordre comme une charge et un devoir, et non point comme un titre à la paresse et à la fatuité ; et on ne permettait point de les considérer sous une autre signification. Le Chapitre général célébré à Florence, en 1321, s'exprimait en ces termes : « Il a été dit aux premiers Prêcheurs : « Ne « vous appelez pas du nom de « Rabbi » : il n'y a qu'un maître « pour vous, et vous, vous êtes tous frères ». C'est pourquoi nous défendons strictement que nul religieux de notre Ordre, devenu Maître en théologie, soit désigné par son nom propre, et qu'on dise « Maître Pierre, Maître Jean ». Ces dénominations sont pleines de vanité et appartiennent aux séculiers qui font nommer leurs noms dans leurs terres. On dira toujours « Frère Pierre, Frère Jean », comme pour tous les autres. Lorsque les Maîtres en théologie, les Bacheliers ou Lecteurs seront désignés dans la « tabella » [3] pour

---

[1] Cf. ECHARD, *Summa S. Thomae suo auctori vindicata*, sect. II, § III.

[2] Uccelli raconte pourtant que saint Thomas avait fait une caricature dans la marge de l'un de ses manuscrits, où il avait représenté un docteur avec des oreilles d'ânes ; et au-dessous il avait écrit ce vers d'Horace :

Spectatum admissi risum teneatis, amici.

Mais cette intrusion de l'incapacité devait être sans doute bien moins fréquente que de nos temps.

[3] Liste des offices confiés à chaque religieux pendant la semaine. Elle se lit habituellement le samedi, pour la semaine suivante.

quelque office, on ne leur donnera pas leur titre, mais on écrira leur nom comme celui des autres ».

Cette organisation sévère diminuait les périls de l'ambition : et pourtant ils existaient dès cette époque, et nous voyons un religieux de Sainte-Sabine, Frère Gentile Orsini, que nous avons déjà rencontré, sévèrement puni par le Chapitre général de 1268, parce qu'il a reçu les palmes de Maître en théologie, sans le consentement de l'Ordre.

Ce fut bien pire, lorsque les titres théologiques se conférèrent partout et à tous dans l'Ordre. C'est alors que les « Maestri » comblés de privilèges et se croyant plus ou moins exempts de la Règle, purent néanmoins s'emparer du gouvernement de beaucoup de communautés et commandèrent des austérités qu'ils ne touchaient pas même du doigt, ou plutôt, pour se justifier eux-mêmes, laissèrent tomber et détruisirent les plus généreuses de nos traditions. En même temps, la science théologique diminua, et il vint un jour ou Erasme put écrire sans exagération de pensée : « Admirons la majesté des théologiens ! A eux seuls il est permis de parler incorrectement, et c'est au plus si on accorde au vulgaire le droit de leur disputer cette prérogative. Les théologiens se placent eux-mêmes immédiatement après les dieux ; et lorsque, à raison de je ne sais quelle vénération religieuse, ils s'entendent appeler « nos maîtres » [1], ils se figurent trouver dans ce titre quelque chose de ce nom ineffable, composé de quatre lettres et adoré des Hébreux. C'est pourquoi ils exigent qu'on écrive « Notre Maître » en lettres majuscules. Et ce titre est si rempli de mystères que si dans le latin on venait à renverser l'ordre des deux mots qui le composent ; si l'on mettait « notre » avant « maître » tout serait perdu, ou du moins la majesté du nom théologique souffrirait un grand outrage » [2].

---

[1] En Italie rien n'est connu comme les « maestri » dans un certain monde.

[2] *Eloge de la Folie*. Les vieilles éditions de ce livre, illustré par Holbein, renferment à propos du passage cité des caricatures qui sont des pages d'histoire. L'une d'elles surtout nous montre un docteur scolastique qui est une merveille de « maestro » borné, fat, têtu, assez malpropre. Je ne sais si saint Thomas a si bien réussi sa caricature du même personnage. La gravure d'Holbein est d'ailleurs devenue populaire en Allemagne, où l'on trouve souvent ce « maître en théologie » agrandi, traduit en terre cuite et transformé en pot à tabac, chez les épiciers.

L'Ordre de saint Dominique eut donc à souffrir de ces titres et de ces gloires, et le couvent de Sainte-Sabine, quoique plus fidèle au passé, dut néanmoins sentir le contre-coup de cet affaiblissement de l'Ordre en général. Nous savons d'ailleurs combien souvent ses enfants méritèrent les périlleuses distinctions de ces dignités et de ces titres.

Les douleurs qui à cette époque affligèrent l'Eglise furent une autre cause de décadence et de faiblesses, pour l'Ordre en général et pour le couvent de Sainte-Sabine en particulier.

La force des circonstances qui imposait aux Souverains Pontifes la nécessité de séjourner en dehors de Rome, diminua fatalement dans la capitale du monde chrétien l'activité religieuse, en transportant ailleurs le centre des intérêts catholiques. Les Romains s'étaient montrés indignes de rester les gardiens du trône pontifical, comme le leur disait Jean XXII, leur reprochant de s'être livrés à ses ennemis. Toutefois, il n'est pas juste de trouver absolument fausse cette page historique d'Alzog : « Benoît (XI) mourut avant d'avoir pu faire davantage pour l'Eglise. Philippe le Téméraire, comme l'appelle Jean de Müller, profita de la paix pour assujettir complètement le Saint-Siège à la France. La division qui éclata dans le conclave vint en aide à ses projets. Parmi les Cardinaux, les uns voulaient un pontife favorable à la mémoire de Boniface ; les autres un pape dévoué aux intérêts du monarque français. L'élection se prolongea d'une façon inconvenante, et l'astucieux Philippe réussit à la diriger sur un homme de son choix, Bertrand de Got, Archevêque de Bordeaux. Le nouveau Pape prit le nom de Clément V. Les instantes sollicitations des Cardinaux ne purent lui faire quitter la France. Il indiqua même Lyon pour lieu de son couronnement, premier pas vers la captivité de soixante-dix ans » [1]. Il faut ajouter, pour être plus vrai et plus juste, que depuis de longues années le séjour des Papes en Italie, et surtout à Rome, était devenu plein de périls. Avant de quitter l'Italie, les Papes avaient souvent quitté Rome, où le pouvoir pontifical était méconnu et par les Seigneurs qui se disputaient entre

---

[1] *Hist. de l'Eglise*, traduite par J. Loiseau.

eux, et par le peuple qui se divisait entre ces illustres factieux. Innocent IV, revenu du Concile de Lyon, préfère Pérouse à Rome (1251), bien que, par intérêt, les Romains viennent ensuite le chercher. Urbain IV n'a aucune confiance aux Romains, habite Orvieto (1263) et meurt à Pérouse (1264). Clément IV, voyant les Romains se donner à Conradin et à Henri de Castille, vit loin de Rome et meurt à Viterbe (1268). Le saint pontife Grégoire X se trouve lui aussi plus libre hors de Rome, vit à Orvieto, à Florence, à Lyon et meurt à Arezzo (1276). Martin IV, élu à Viterbe, ne croit pas opportun d'aller à Rome, se fait consacrer à Orvieto et meurt à Pérouse (1285). Benoît XI choisit d'abord sa demeure au Vatican, « plus loin des insolences du peuple et de l'orgueil des nobles », selon le mot de Ptolémée de Lucques, mais bientôt il fut obligé de s'éloigner encore, et il se fixa et mourut à Pérouse en 1304.

Les autres Souverains Pontifes vécurent aussi fréquemment en dehors la capitale du monde chrétien [1]: il n'est donc point surprenant que Clément V n'ait eu que peu de goût pour un séjour que les Papes italiens avaient trouvé intolérable [2]. En se reportant par le souvenir à l'époque où nous sommes, on conçoit sans peine que les Papes n'aient pas accepté de fixer leur demeure au milieu de ces hautes tours où commandaient les Savelli, les Conti, les Annibaldi, les Crescenzi, les Colonna, les Orsini, les Gaetani, et d'autres encore, d'autant plus que rien n'était connu depuis longtemps comme la fidélité instable de ces grands seigneurs. Dès le XII[e] siècle, Hildebert, parlant de ces petits tyrans, et s'adressant à Rome, s'écriait dans une poésie que ne refuserait pas de signer un poète de la

[1] C'est un travail intéressant et suggestif de suivre les Papes dans leurs pérégrinations durant les trois siècles qui ont précédé leur séjour à Avignon. On le trouve tout fait, et fort bien, par Mas-Latrie, dans son *Trésor de chronologie*, col. 1067-1124.

[2] Ces renseignements serviraient beaucoup aux prédicateurs ou écrivains de pacotille qui nous prodiguent si souvent les plus incroyables insanités et sur la perfidie des Français d'alors, et sur la couardise des Papes d'Avignon, et sur l'immuable fidélité des Romains. Il n'y a rien de fatigant comme ces ignorances déclamatoires, dont le moindre inconvénient est d'en faire complices les saints eux-mêmes, si on le pouvait, et de rendre leurs actes et leurs pensées ridicules.

renaissance, tant elle est élégante, pleine de « concetti » et d'amour pour les dieux :

> Heureuse ville, si elle n'avait pas ses maîtres,
> Ou si ses maîtres avaient honte de trahir ! [1]

Lorsque les Papes eurent quitté Rome et surtout l'Italie, il ne se fit plus dans le couvent de Sainte-Sabine ni ce concours de personnages importants, ni cette discussion des grands intérêts de l'Eglise ; le nombre des religieux fut amoindri, et avec eux la discipline, l'élan, la sainteté, les œuvres.

Pétrarque décrivait en vers douloureux la désolation de Rome entière :

> Voyez ces temples de Dieu, qui ont tant coûté à construire,
> S'écrouler en ruines ; ces autels sans leurs parements
> Rester silencieux, ne fumant plus que d'un encens misérable!
> Regardez combien rares s'arrêtent les étrangers sous leurs voûtes
> Et en quels mesquins ornements le prêtre entre au sanctuaire [2].

Et cela dura 60 ans, de Clément V à Grégoire XI.

Et cependant ce ne fut point le plus grand des maux qui affligèrent à cette époque l'Eglise et spécialement les Ordres religieux. A peine Catherine de Sienne avait-elle ramené le Pape dans Rome (1377) qu'éclata le grand schisme d'Occident (1378-1428). Si le séjour des Papes à Avignon avait amoindri chez les peuples le

---

[1] Urbs felix, si vel dominis Urbs illa careret,
Vel dominis esset turpe carere fide !

Cf. URLICHS, *Codex urbis Romae topographicus*, p. 87. On disait encore plus tard : « E quando Roma non voltò mantello? ». De 896 à 1859 on a compté à Rome 171 révoltes de Romains.

[2] Aspice templa Dei multo fundata labore
Ut ruitura tremunt, nullisque altaria gazis
Accumulata silent, modico fumantia thure !
Aspice quam rarus sedeat penetralibus hospes
Quamque inope sub veste petat delubra sacerdos.
Epist.

respect de la Papauté, ce fut bien pire lorsqu'il y eut dans l'Eglise deux ou trois Souverains Pontifes s'anathématisant à l'envi, et se partageant le monde chrétien. L'Ordre lui-même fut divisé : les provinces d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre, de Portugal, d'Islande, de Dacie, de Pologne, de Bohême, d'Hongrie, obéirent à Raymond de Capoue et à Urbain VI ; celles d'Espagne et de France, à Elie de Toulouse et à Clément VII.

Inutile d'insister sur les désastreuses conséquences de cette division. Le doute, les haines, les passions pénétraient partout, et partout brisaient les meilleurs ressors des âmes catholiques et religieuses.

Ces épreuves pesèrent sur la chrétienté tout entière : d'autres furent spéciales pour l'Italie. Nous voulons parler des divisions politiques dont, alors comme toujours, l'écho douloureux retentissait dans les sommets de la vie religieuse.

Nous savons avec quelle fureur les partis se divisaient Rome : ils n'étaient ni moins acharnés dans le reste de la péninsule. Venise soutient une longue guerre contre Trévise, Bologne et Padoue ; Anagni seconde les étrangers contre le Pape leur concitoyen ; Milan est divisé entre les Visconti et les Torriani, tour à tour maîtres et proscrits ; à Brescia, Bernard Maggi, le gibelin, chasse les Brusati, les Griffi, les Ugoni ; à Forli, les Ordelaffi mettent à mort Rinaldo, comte de la Romagne ; à Plaisance, Matteo Scotto, qui devait défendre la ville, y introduit les ennemis ; Asti brûle ses maisons sous la protection des étrangers ; à Bergame, les Coleoni et les Soardi fuient devant les Rivoli et les Bonsi. Partout la guerre ! Partout le feu et le sang ! Guelfes et Gibelins, Blancs et Noirs couvrent la malheureuse Italie de violences et de trahisons.

Or il arriva que le niveau de la vie et des pensées religieuses ayant déjà baissé dans les cloîtres, les moines ne furent plus capables de voir les choses d'assez haut pour n'en point être troublés, et ils souffrirent eux-mêmes des divisions extérieures. Les documents contemporains sont d'une clarté indiscutable sur ces faits, Le mal ne fit qu'augmenter lorsque Louis de Bavière eut envahi l'Italie. L'Ordre de saint Dominique lui était particulièrement odieux, parce qu'il était resté fidèle au Souverain Pontife. Le despote se vengea, comme se sont vengés les despotes de tous les

temps contre les moines: il chassait les Dominicains des villes où il entrait; il les exilait et les maltraitait, mettait leurs biens en vente, et détruisait les communautés. Tel fut le sort des Frères à Lucques, à Pise, à Arezzo, à Viterbe, à Tiferno, à Todi et ailleurs (1325-1335).

Les Dominicains tinrent ferme, et allèrent jusqu'à faire condamner le *De monarchia* de Dante, dont le Bavarois autorisait ses ambitions.

Après tant de haines extérieures, la paix ne pouvait régner dans les âmes, on le conçoit facilement, et en 1341, dans le Chapitre de Pérouse, éclata une division sérieuse entre les électeurs du Provincial. Le Chapitre général de l'année suivante dut intervenir: il ne parvint pas à rétablir la paix, et il fallut que le Chapitre général de 1343, célébré à Paris, privât la Province du droit d'élection. Dès 1309-1312 on trouve ces dissensions parmi les religieux, qui veulent modifier les élections d'après leurs idées politiques et parfois prétendent ne pouvoir en conscience céder à leurs adversaires. Les Chapitres provinciaux exhortent les religieux à oublier les noms de Guelfes et de Gibelins, de Blancs et de Noirs; punissent ceux qui pour appuyer leurs idées particulières invoqueraient le concours des séculiers. Les Chapitres de 1304, 1305, 1306, 1309 renouvellent ces recommandations et ces sanctions; celui de 1312 les résume en ces termes: « Pour éviter les périls, les troubles, les scandales qui se sont produits récemment, par la malice de quelques-uns..... nous défendons pour la seconde et troisième fois en vertu de la sainte obéissance, qu'aucun Frère n'intervienne, de vive voix ou par écrit, auprès de personnes constituées en dignité, mais placées en dehors de l'Ordre, pour obtenir qu'un religieux soit envoyé dans un couvent ou honoré d'une charge, ou pour empêcher qu'il ne soit transporté ailleurs ou privé de cette charge, et qu'il ne reste libre et dans son couvent et dans sa charge. On ne pourra invoquer dans ce sens aucun titre de parti guelfe ou gibelin, blanc ou noir, ni aucun motif séculier de ce genre. Si quelqu'un attentait le contraire, nous prononçons ici contre lui la peine d'excommunication à encourir « ipso facto », et nous le déclarons privé de voix active et passive, et punissable de la peine due à « la faute plus grave ».

Le Chapitre célébré à Arezzo en 1315 renouvelle les mêmes prescriptions.

Les prescriptions des Supérieurs démontrent sinon le mal, du moins le péril créé par cette agitation universelle des esprits et des choses [1]. A Rome, la discorde et la tyrannie s'exerçaient plus librement qu'ailleurs, grâce au délire de liberté qu'y avait introduit Nicolas de Rienzi [2], et les communautés religieuses y furent sans doute plus douloureusement éprouvées.

Cependant, ce n'était pas la fin des souffrances: d'autres, sinon plus funestes, du moins plus cuisantes, pesèrent alors sur l'Ordre de saint Dominique, et elles venaient de l'Eglise elle-même.

Nous laisserons la parole à l'antiquité: c'est plus sûr et plus convenable en pareil sujet. « (En 1337) le pape Benoît XII fit appeler le Maître de l'Ordre avec les religieux les plus importants, et leur annonça qu'il voulait réformer notre Ordre, comme il croyait avoir réformé l'Ordre des Frères-Mineurs, qu'il avait plutôt déformé. Il voulait que le Général, au nom de tout l'Ordre, se mit purement et simplement à sa disposition, afin de pouvoir modifier la formule de profession, contre laquelle il était particulièrement irrité, et les *Constitutions* et la *Règle*. Il disait que la règle était spécialement périlleuse parce qu'elle commence par un précepte, et qu'elle ne renferme que des préceptes. Le Maître général, voyant ce que le Pontife avait fait des Mineurs, des Moines blancs et noirs, à qui il avait imposé des obligations intolérables et impossibles, refusa

---

[1] L'Ordre de saint Dominique resta alors fidèle à la cause pontificale. Tandis que Louis de Bavière trouvait des serviteurs zélés dans les franciscains Ubertino de Casal, Occam et leurs disciples, et, après avoir fait déposer Jean XXII, essayait de mettre à sa place le franciscain Pietro Rainalducci, du parti des « spirituels» s'il vous plaît, il ne considéra les Dominicains que comme des adversaires. Aussi, lorsque le prince despote eut enfin demandé la paix de l'Eglise, le Pape lui envoya-t-il pour l'absoudre un Pénitencier dominicain, du nom de Frère Henri. Voici le texte de la lettre inédite, qu'écrivit le Souverain Pontife: « Petitioni tuae quâ nos saepe pulsasti benigno accedente affectu, quo saluti tuae non desit opportuni consilii medicina, dilectum filium Ffatrem Henricum Poenitentiarium nostrum ad te duximus transmittendum, cui promptus assentias tecum de animae tuae remedio, et devotus obsequio quod Deo debes et ejus Ecclesiae, tractaturo, eique provideas de securo conducto, quo tutum accessum habeat et recessum. — Datum Lugduni, idib. febr. Pontificatus nostri anno octavo ».

[2] Cf. les histoires de Rienzi par Du Cerceau, Schlosser et Papencordt.

son consentement, parce que ni Dieu de sa puissance ordinaire, ni le Pape ne peuvent forcer la volonté, et obliger quelqu'un à faire une nouvelle profession malgré lui [1], bien qu'il ait le droit de faire des corrections, selon sa conscience. C'est pourquoi Benoît XII employait les promesses et les menaces pour soumettre la volonté des Frères à sa volonté: mais les Frères refusèrent absolument.

« Cette querelle dura presque cinq ans, au point que le Maître de l'Ordre et d'autres religieux illustres en furent fatigués et abandonnèrent la Cour pontificale. On fit des quêtes dans tout l'Ordre, pour faire face aux dépenses que nécessita cette discussion.

« En 1338, le Maître général et les Frères luttent encore avec le Pape pour la liberté de l'Ordre, et refusent de consentir aux demandes qui leur sont faites. Le Souverain Pontife irrité défend que le Chapitre général soit célébré à Metz, où il avait été assigné dans le Chapitre précédent, et déclare qu'il se célèbrera à Avignon, ou ne se célèbrera nulle part.

« Le Maître général prévoyant que si le Chapitre se réunissait à Avignon, il y aurait un grand concours de religieux, et que peut-être quelques-uns accèderaient à la volonté du Pontife, d'où naîtrait un schisme dans l'Ordre, préféra ne pas célébrer le Chapitre, plutôt que d'exposer l'Ordre à ce péril. C'est ce qui arriva. Jusqu'alors ce fait ne s'était point présenté, à moins que la mort ou la destitution du Maître général ne fût survenue après la fête de saint Michel, comme il est marqué dans les Constitutions. Toutefois, le Général ordonna aux Provinces de célébrer leurs Chapitres provinciaux.

« En 1341, le 6 des ides d'août, le Maître général se trouvant à Avignon, pour défendre la liberté de l'Ordre, y mourut et fut enseveli dans l'église des Frères; et parce que sa mort était arrivée avant la fête de saint Michel, on célébra le Chapitre suivant.

« Benoît XII, en apprenant cette mort, fut rempli de joie, espé-

---

[1] Rien de plus certain que cette doctrine. Elle se base sur ce fait que les conseils évangéliques, précisément parce que ce sont des « conseils », n'obligent qu'à raison d'une promesse faite librement. Si le Souverain Pontife peut briser une promesse solennelle, ce que nie saint Thomas avec les théologiens d'alors, il ne peut en imposer une autre. Cf. SUAREZ, *De statu religioso*.

rant gagner l'adhésion des religieux aux projets qu'il caressait depuis quatre ans: mais quand il les vit plus fermes que jamais, sa colère ne fit qu'augmenter.

« Lorsque approcha l'époque du Chapitre général qui devait élire le chef de l'Ordre, le Pape appela devant lui le plus grand nombre possible de religieux et leur dit: « Maintenant, trêve de paroles, « et venons-en aux actes. Ou vous me livrerez la volonté des reli- « gieux, pour la réforme de la Profession, de la Règle et des Cons- « titutions, ou vous ne célébrerez point de Chapitre général, et alors « votre Ordre sera décapité et anéanti ». Les religieux refusèrent avec constance. Le Pape ajouta alors: « D'ailleurs vous ne sortirez « pas d'ici ».

« Après cette scène, le Pontife fut subitement saisi par la fièvre. Se voyant près de mourir, il se repentit, et laissa l'Ordre en liberté. Il mourut le 5 avril 1342, et nous fûmes délivrés de ses mains. C'est une chose remarquable que toutes les fois que le Pape abordait ce sujet avec les Frères et essayait de les ébranler, il en remportait la fièvre » [1].

L'Ordre encourut alors le péril où se trouvèrent plus tard la Congrégation dominicaine de San Marco, à l'époque de Savonarole, et la Compagnie de Jésus, sous le Général Ricci. Aux mêmes sommations, il fut répondu toujours de la même manière, par les actes, sinon par les paroles: « Sint ut sunt, aut non sint ».

Enfin une dernière épreuve frappa l'Ordre à cette époque. C'est encore une autorité impartiale qui nous en fera le récit. On y remarquera quelques détails sur la tenue des Ordres mendiants durant la peste. Alors comme au XV^e^ siècle [2], les Dominicains de Rome furent presque les seuls prêtres, avec les Franciscains, qui bravèrent la peste pour secourir les malades et les mourants.

« En 1351, les Cardinaux et d'autres prélats en grand nombre, avec une multitude de curés, s'élevèrent contre les Religieux mendiants, dans la Cour romaine. Ils voulaient et demandaient leur

---

[1] Ce récit est emprunté par Taegio à Galvaneus Flamma. Cf. TAEG., *Chron. maj.*, t. I.

[2] Cf. *Vie de sainte Françoise Romaine*, par M. DE BUSSIERRE.

suppression et anéantissement au pape Clément VI. Les Evêques alléguèrent vivement dans un Consistoire, que les religieux mendiants n'étaient pas appelés, ni élus par l'Eglise; qu'ils n'avaient pas le droit de prêcher, d'entendre les confessions, de donner la sépulture aux étrangers. Les prélats et les curés demandaient par conséquent que les religieux mendiants fussent supprimés, ou du moins qu'ils eussent à renoncer aux privilèges précédents, ou enfin qu'ils fussent contraints de donner non seulement la quatrième part du revenu des sépultures étrangères, mais que tous les honoraires fussent donnés aux curés. Les Mendiants, disaient-ils, étaient devenus trop riches, par suite de ces revenus. Les prélats et les curés apportèrent ces raisons et beaucoup d'autres encore, contre les religieux mendiants. Ce fut un Cardinal qui les proposa dans un long discours contre eux. Les religieux étaient présents, mais ne répondaient rien à ces objections; ou plutôt ils se rappelaient cette parole: « Soyez en paix et le Seigneur combattra pour vous ». C'est ce qui arriva sur-le-champ. A peine avait-on achevé l'accusation, que le Pape prit la parole en faveur des Ordres mendiants. Il rappela et montra avec beaucoup d'éloquence, par des citations du Droit et des Ecritures qu'il ne fallait pas mépriser les mendiants autant qu'on le disait, et qu'il ne fallait pas les supprimer. Il démontra que Dieu et l'Eglise les avaient appelés pour contribuer au bien des fidèles, bien que cette vocation fût arrivée un peu tard; qu'il fallait leur donner place parmi les autres ouvriers appelés au service de la vérité. Il cita entre autres l'exemple de l'apôtre saint Paul, qui sans avoir été au commencement, compris parmi les douze, et après avoir persécuté l'Eglise avec acharnement, fut ensuite inspiré et appelé par le Christ, devint le Vase d'élection, et fut illustre entre tous les apôtres. Et le Pape s'adressant aux prélats et aux curés, leur disait: « Si les religieux mendiants venaient « à se taire, de quoi parleriez-vous au peuple? Prêcherez-vous l'hu« milité? Mais vous êtes les plus fiers, les plus orgueilleux, les « plus superbes, les plus pompeux des hommes dans vos équipages « et pour le reste. Parlerez-vous de la pauvreté? Mais nul n'est « plus avide et plus rapace que vous. Les prébendes et les béné« fices du monde entier ne vous suffisent pas. Prêcherez-vous la « chasteté?... Sur ce chapitre, Nous nous taisons. Dieu sait comment

« chacun se comporte ; comment il nourrit le plus souvent son corps « dans les délices ». Le Pape ajouta que beaucoup de prélats et de curés haïssaient les religieux mendiants et leur fermaient leurs portes, parce qu'ils redoutaient que leur vie ne fût connue ; que souvent ils prodiguaient les choses de ce monde aux entremetteurs, aux ruffians, à des gens qui ne mendiaient pas. Ils ne devaient pas s'affliger, poursuivait le Pontife, si durant la récente peste les mendiants avaient reçu quelques biens temporels, ayant donné magnifiquement (solemniter) tous leurs soins aux mourants, alors que tant de curés avaient pris la fuite. Si, à l'aide de ces aumônes, ils avaient construit quelques édifices, il ne fallait point le voir avec peine, puisque tout cela servait à la gloire de l'Eglise entière, et qu'ils n'avaient point consacré ces ressources à se procurer des plaisirs, des satisfactions sensuelles. « Mais, disait-il encore, parce « que vous n'agissez pas et que vous n'avez pas agi de la sorte, « vous pleurez de ne pas tout avoir, pour tout consacrer à Dieu « sait quels usages. Voilà pourquoi vous accusez violemment les « Mendiants, vous qui le plus souvent, pour dire la vérité au plus « grand nombre, ne songez qu'aux biens périssables de ce monde. « Vous vous êtes réunis ici contre les Mendiants « sicut una con- « gregatio taurorum in vaccis populorum, ut excludatis eos qui « probati sunt argento ».

« Le Pontife fit remarquer en terminaut quels maux résulteraient pour l'Eglise, si les prélats obtenaient l'exécution de leur haine contre les Ordres mendiants. Il ajouta néanmoins que si l'on avait des accusations à formuler contre les religieux, on pouvait les mettre par écrit ; que les accusés en feraient autant, et que le Pape donnerait à tous d'excellents juges.

« Les accusateurs se retirèrent penauds et confus, et les religieux restèrent pleins de joïe et louèrent le vrai Dieu. On ignore ce qui arriva ensuite » [1].

---

[1] *Chronici Guill. de Nangis continuatio altera,* dans le *Spicilegio* d'Achéry, édit. 1723, p. 112.

Le tableau nous semble fort spirituel : mais il n'est pas nouveau pour le sujet, même à Rome. Puisque l'occasion s'en offre, nous croyons à propos d'éditer ici le texte de la

Nous avons reproduit cette page d'histoire, d'abord parce que c'est de l'histoire; ensuite parce que sans doute elle n'atteint personne dans le présent. Si par hasard elle atteignait quelqu'un, ce seraient en premier lieu certains religieux qui assurément, en quelques régions de ce monde, ne mériteraient nullement les éloges légitimes prodigués par les Pontifes à leurs ancêtres, ni la paternelle et spirituelle défense que nous venons de raconter.

Telles furent les principales épreuves de l'Ordre à cette époque. C'est une merveille qu'il n'y ait point succombé: mais hélas! ces douleurs l'atteignirent profondément, et débilitèrent cette vie surabondante dont nous avons jusqu'ici contemplé les fruits merveilleux dans notre cher couvent de l'Aventin. Cependant, à Sainte-Sabine, ce fut la diminution, ce ne fut ni la mort, ni la corruption. Il y resta constamment un petit groupe de religieux pour y continuer la mémoire et le regret du passé.

---

lettre qu'Innocent IV écrivait de Lyon, dès le 8 décembre 1248, à son Vicaire dans Rome:

« S. tituli Sancte Marie Transtiberim Presbytero Cardinali Vicario Nostro in Urbe, ut revocet ordinaciones contra Predicatores et Minores Fratres a Clericis Urbis late.

« Animarum salutem potissime affectantes, doluimus nimirum graviter, et turbamur si aliqua que ipsam impediant ab illis presumantur qui hanc ex ordine vel officio debuerunt specialiter procurare. Sane intelleximus quod Urbis clerici, occasione reformandi clerum illius loci, ordinarunt seu statuerunt quod nullus archipresbyter, seu presbyter, an clericus alius predicatorem aliquem ad ecclesie sue festivitates invitet, nisi ejusdem ordinis et condicionis existat. Dicuntur eciam quedam alia statuisse que viam salutis impedire videntur, et scandali materiam generare, ac dilectis filiis Fratribus Predicatoribus et Minoribus predicationis officium ad quod deputati esse noscuntur, specialiter prohibere. Ideo mandamus quatenus discreta circumspectione provideas ut constituciones et ordinaciones hujusmodi non serventur, sed irritentur pocius et penitus evacuentur. Et si quos eorum(dem) Fratrum in prejudicium seu gravamen predictorum Clericorum vel Cleri contra justiciam presumere aliquid forsan agnoveris, talem eorum excessum corrigas et emendari facias, prout tua discrecio viderit expedire. Contradictores, etc. Si vero nostra super hiis fuerit provisio requirenda, remedium in hac parte postquam de hoc tuas receperimus literas, apponere curabimus opportunum.

« Datum Lugduni VI idus decembris, anno VI ».

Reg. Vatic. Innoc. IV, ann. VI.

Les adversaires avaient naturellement palié des plus beaux motifs leur coquinerie, parce que heureusement l'homme a une conscience sans lui et malgré lui, et veut du moins en apparence agir selon la conscience, même lorsqu'il n'agit que par appétit. Le Pape sut deviner et dévoiler les motifs réels.

Les faits peu nombreux qui nous sont parvenus de cette époque nous apprennent même qu'on y aimait l'antique vie dominicaine et que la sympathie des fidèles se conservait presque intacte pour le cher couvent.

En 1367, on écrit ou l'on transcrit à Sainte-Sabine une chronique de l'Ordre, dont le manuscrit est égaré aujourd'hui, mais qui a été publiée par Dom Martène. Le grand bénédictin fait précéder son texte de cette remarque: « Telle est l'excellence de l'Ordre des Prêcheurs, tels sont ses mérites envers l'Eglise, que nous regardons comme un crime de négliger même les moindres monuments de ses antiquités. » C'est pourquoi nous insérons ici et offrons au pieux et docte lecteur deux histoires de l'Ordre que Mabillon a trouvées parmi les manuscrits de Sainte-Sabine. L'une est plus abrégée; l'autre est plus longue: toutes deux sont anonymes. Nous supposons que la première a été écrite par quelque religieux allemand, parce qu'il donne avec exactitude le catalogue des Provinciaux de la Province de Saxe. Il s'est montré plus exact, soit par amour de son pays, sans doute; soit parce qu'il connaissait les Supérieurs de cette Province mieux que ceux des autres Provinces »[1].

A la première, Dom Martène donne ce titre: « Histoire abrégée de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, d'après un manuscrit de Sainte-Sabine, datant de 1367 et étudié par Mabillon »[2].

C'est là un excellent indice. On étudiait la meilleure antiquité de l'Ordre: donc on l'aimait encore.

C'est un fait très constaté qu'aux époques ou dans les pays de décadence, on ne se soucie plus des gloires antiques, soit parce que le sommeil paraît préférable, soit parce que ces gloires pourraient réveiller des remords pénibles, en appelant la comparaison entre le présent et le passé. Le feu sacré ne s'éteignit pas à Sainte-Sabine. Et les fidèles ne s'y trompaient nullement. Leurs sympathies restaient acquises au couvent de saint Dominique, et ils avaient confiance en lui. Ils y créent des fondations, ils y choi-

---

[1] *Collect. ampliss.*, t. IV.

[2] « Brevis historia Ordinis Fratrum Praedicatorum ex mss. S. Sabinae anni 1367 (quam) eruit Mabillonius ». *Loc. cit.*

sissent leurs sépultures. En visitant les pierres tombales de l'église, nous avons déjà constaté ce fait significatif: nous ajouterons simplement qu'en 1375, un certain Domenico Leoni voulut être enterré à Sainte-Sabine, avec l'habit de l'Ordre, qui lui fut accordé, sauf le scapulaire [1]. On sait que la dévotion de mourir et d'être enseveli avec l'habit des Frères-Prêcheurs ou des Frères-Mineurs était fréquente à cette époque.

Inutile de rappeler que durant cette période le titre de Sainte-Sabine est occupé par des hommes dont le savoir et les dignités rehaussent la grandeur de la vieille église et du couvent qui s'abrite à son ombre [2].

Inutile d'ajouter encore que tous les grands dominicains qui passent alors dans Rome viennent saluer et le couvent et l'église, et parfois leur demander l'hospitalité. C'est le bienheureux Venturin de Bergame qui sous le pontificat de Jean XXII et de Benoît XII émeut l'Italie par ses ardentes prédications, et arrive à Rome, suivi d'une multitude de pèlerins et de convertis; c'est, dit-on, Frère Arghai, qui avec quelques compagnons, part de Rome pour l'Orient, où il fonde des couvents nombreux; c'est sœur Imata, qui appartenait au Tiers-Ordre, et, dans un âge déjà avancé, part également de Rome pour créer en Orient des colonies de Sœurs dominicaines. C'est la grande Catherine de Sienne qui vient vénérer fréquemment à Sainte-Sabine les vestiges de saint Dominique. Pierre de la Palud, l'illustre interprète des Ecritures, le théologien renommé, le futur Patriarche de Jérusalem; Frère Augustin Casatti, qui va être Evêque en Hongrie; le bienheureux Giacomo Benefatti, l'ami inséparable de Benoît XI et plus tard Evêque de Mantoue; Frère Nicolò Brunacci, disciple d'Albert le Grand, et théologien célèbre à son époque; Frère Giovanni Battista Tolomei, qui devait parcourir comme prédicateur l'Italie, l'Allemagne, la France, l'Angleterre, l'Orient, et conduire des bataillons de Croisés au secours de Ptolémaïs; Frère Stefano, convers, charpentier habile, qui est

---

[1] *Archiv. O. P.*, G, 1126: « Dominicus Petri Leonis de Leonibus sepelitur in ecclesia S. Sabinae in habitu Ordinis, dempto scapulari, 1375 ».

[2] On distingue parmi les titulaires Frère Jean de la Moulinerie; Frère Gérard d'Audomar. Cf. *Bullarum O. P.*, t. II.

chargé de diriger les réparations à faire dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran, se rencontrent dans les cloîtres de Sainte-Sabine.

Frère Filippo Ruffini fut l'un des hôtes les plus illustres et les plus sympathiques du vieux cloître, à cette époque. Il était né à Rome même, d'une famille noble, et y avait reçu l'habit religieux. Bientôt il était devenu un professeur et un prédicateur également renommé dans toute l'Italie. Il devint successivement Pénitencier au Vatican, Evêque d'Isernia, puis de Tivoli; Gardien du Conclave qui élut Urbain VI, Cardinal du titre de Sainte-Susanne, Légat à Lucques et à Pise, etc. Il mourut en 1380, selon l'opinion la plus probable, et fut enseveli à Sainte-Sabine. Il défendit de mettre aucune inscription sur sa tombe, et ainsi s'expliquent les divergences des historiens sur l'heure et le lieu de sa sépulture. C'est à peine s'il avait consenti que son nom fût rappelé dans l'épitaphe de sa mère, qui fut ensevelie en 1348 dans l'église de San Giovanni della Pigna. Frère Filippo laissa également plusieurs écrits remarquables énumérés par Echard [1].

D'autres noms encore se présenteraient sous notre plume, tels que ceux de Bartolomeo Papazurri, de Benedetto Vallato, Giovanni Colonna, etc., qui devinrent Evêques [2], si l'absence de tout document formel ne nous obligeait à laisser douteuse leur filiation à Sainte-Sabine. Il est du moins incontestable que tous étaient romains et que tous par conséquent reçurent à Sainte-Sabine, le seul couvent de noviciat dans Rome, les éléments de ces vertus qui les désignèrent pour de si nobles fonctions. Il en fut ainsi de tous les Dominicains romains à cette époque [3].

Puisque dans la vie religieuse surtout, l'avenir dépend du passé, on peut assurer sans crainte d'exagération que le noviciat de Sainte-Sabine fut en même temps la sauvegarde et la source de toutes les observances qui furent encore pratiquées à Rome parmi les Dominicains, durant la période que nous étudions. C'est à lui surtout que reviennent les éloges donnés vers 1356, par les Frères

---

[1] *Script. O. P.*, t. I, p. 682. Cf. *Bullar. O. P.*, t. II, pp. 239, 302.
[2] Cf. *Bullar. O. P.*, vol. II, pp. 241, 253, 265.
[3] Voir pl. 53-70.

arméniens-unis, aux Frères de Rome. Maître Jean parle ainsi dans une lettre que l'on possède encore: « Je me rendis en Occident, chez les Latins, et j'arrivai à Rome. Après avoir vu et entendu beaucoup de choses qui ne firent qu'augmenter en moi la certitude entière de la vérité de notre foi, je remarquai non seulement que notre peuple a dévié des droits sentiers de la foi chrétienne, mais encore que nos moines s'écartant des canons des saints Pères, sont sans ordre, sans règles, sans constitutions, sans chapitres, négligent les vœux de pauvreté et d'obéissance, se livrent au commerce et même à l'usure; vont, courent où ils veulent, en un mot vivent d'une façon si grossière, si indigne, qu'ils n'ont ni Chapitres provinciaux, ni Chapitres conventuels, ni Provinciaux, ni Prieurs, ni Visiteurs. Le zèle de la vie religieuse est éteint; chacun vit à son gré. Voyant au contraire que toutes ces observances sont parfaitement respectées chez les Latins, comme elles sont abandonnées chez nous [1], j'en ai été profondément ému, et, jour et nuit, je me demandais comment je pourrais travailler à la réforme de nos moines d'Arménie, de leurs monastères et de leurs constitutions. C'est pourquoi, après mon retour en Orient, moi et mes compagnons nous avons fait vœu de vivre religieusement, selon la Règle de saint Augustin et les Constitutions de saint Dominique. Saint Dominique sera désormais le Père, le Directeur, le modèle de notre Congrégation. Nous avons donc fait profession entre les mains de Frère Jean (de l'Ordre des Prêcheurs), latin d'origine, envoyé avec pleins pouvoirs, par le Pontife de Rome (Jean XXII), et avec l'autorisation accordée par le même Pontife, je fus choisi par mes compagnons comme Supérieur provincial de notre Congrégation des Frères-Unis » [2].

Ce témoignage important nous apprend que même à l'époque

---

[1] Ces moines étaient des Basiliens. Ils avaient connu les nombreux et ardents missionnaires dominicains qui évangélisaient alors l'Arménie, et furent tellement touchés de la grâce de Dieu et de la parole de ses apôtres, qu'ils abandonnèrent leurs erreurs, sortirent de leur relâchement, et se donnèrent à l'Ordre de saint Dominique, sous le nom de Congrégation des Frères-Unis d'Arménie. Le Souverain Pontife les soumit à la juridiction du Maître général de l'Ordre, en 1356. Cf. *Bullar. O. P.*, t. II, pp. 246, 248.

[2] Cf. *Bullar. O. P.*, t. II, p. 248. Galanus, *Conciliat. Eccl. Arm.*, p. 520.

la plus désastreuse de notre histoire, l'idéal du bien était conservé, que la pratique en était acceptée, avec une générosité incontestable, surtout parmi les religieux romains, formés à Sainte-Sabine.

Au surplus toute l'histoire confirme ce témoignage. Même au plus fort de l'épreuve et de l'affaiblissement, il se rencontrait des âmes nombreuses qui gémissaient sur les maux de l'Ordre en même temps que sur les maux de l'Eglise, et cherchaient le remède aux uns et aux autres.

Catherine de Sienne écrivait des lettres éloquentes pour réveiller et encourager les âmes endormies [1], et créait ou augmentait dans l'âme de son confesseur, le bienheureux Raymond de Capoue, l'ardent désir d'une grande réforme.

La bienheureuse Clara Gambacorti, la Térèse dominicaine, ouvrait son cœur à ses exhortations, et dès 1382 inaugurait la réforme à Pise, chez les Sœurs [2]. Les Frères Tommaso de Sienne, Nicolò de Ravenne, Robert de Naples, Tommaso Aiutamicristo de Pise, Girolamo de Foligno, Marcellino de Forli, Giovanni Dominici, et d'autres encore, en Italie; les Frères Conrad de Prusse, François Retza, Jean Stubach, Jean Nyder, etc., en Allemagne, n'attendaient qu'un mot d'ordre.

Ce mot fut donné d'abord par le ciel, s'il faut en croire les vieux récits. Le P. Michele Pio raconte ce qui suit: « Vers 1370, à l'heure de Complies, on eut, dans le réfectoire de San Domenico à Naples, une terrifiante vision, capable d'épouvanter justes et méchants. On trouva assis autour des tables de nombreux religieux inconnus, avec le capuchon tellement abaissé sur les yeux, qu'il était impossible de les reconnaître. Ils ne mangeaient point, mais se tenaient immobiles comme s'ils avaient attendu d'être servis.

« Le Frère réfectorier est effrayé à cette vue, et court au Prieur, qui croit à une fable ou à une erreur, et envoie néanmoins quelques religieux pour examiner les choses. Ceux-ci reviennent et confirment le récit. Le Prieur réunit le conseil, et il est décidé qu'on prendra le saint Sacrement pour se rendre processionnellement au réfectoire. A l'arrivée de l'Eucharistie, les étranges religieux se lèvent, font

---

[1] Voir ses lettres publiées par Tommaseo, selon l'ordre chronologique.

[2] Voir ses lettres recueillies par M. Guasti.

une inclination de tête, en se couvrant les yeux de leurs scapulaires, puis s'assoient de nouveau. On les interroge au nom de la divine Hostie; le premier parmi eux répond: « Nous sommes tous « religieux de l'Ordre, le plus grand nombre Maîtres, Prieurs, Su- « périeurs, Bacheliers, Lecteurs et autres dignitaires. Nous sommes « damnés à jamais à cause de nos ambitions, de nos orgueils, de « nos jalousies sans nombre, et d'autres vices semblables. Dieu « nous envoie à vous pour vous avertir, et pour preuve que nous « disons vrai, regardez!... » En même temps, ils ouvrent leurs chapes et montrent leurs corps dévorés de flammes. Alors le chef frappe un coup sur la table, et tous disparaissent.

« Au récit de l'horrible vision les Frères, comme réveillés d'une pesante léthargie, changèrent généralement de vie et se mirent à une conduite plus religieuse » [1].

On a créé cette légende pour raconter la situation historique.

Le mot d'ordre vint aussi de la terre. Le bienheureux Raymond, devenu Maître général des Frères-Prêcheurs pour toutes les Provinces qui reconnaissaient Boniface IX, écrivait le 1er novembre 1390: « Plus je sens mon insuffisance au gouvernement d'un si grand Ordre, plus je comprends qu'il m'est nécessaire de travailler à sa réforme et à son augmentation. Le mot « réforme » signifie proprement « reprise de la forme ancienne » [2]: c'est pourquoi, pour ré-

---

[1] Michele Pio, *Uomini illustri*, édit. 1607, col. 359.

[2] Cette définition, si simple, si vraie, si riche, que développera le bienheureux Raymond dans ses lettres, nous remet en mémoire les paroles du Chapitre général de 1622, que nous citons ici à l'intention de ceux qui parfois cherchent d'autant plus de prétexte à esquiver une loi qu'elle est plus opportune: « Ne hoc reformationis nomen quo saepius in his ordinationibus occasione reparatae regularis observantiae jam fere, temporum injuria, in nonnullis provinciis collapsae, utimur, aliquod forte praejudicium ordinis nostri unitati (invidiae et ambitionis ignem existante diabolo), progressu temporis generare possit, animadvertant omnes ordinis nostri fratres nihil aliud per idem reformationis vocabulum intelligi debere quam regularis vitae observantiam, juxta nostras sacras constitutiones et acta nostrorum Capitulorum generalium, non mutato habitu, nullisque novitatibus aut caeremoniis inductis, praeter usquemodo communiter receptas et approbatas. Quam quidem observantiam omnes ordinis nostri provincias... amplecti cupimus ». On voit manifestement que les révolutionnaires sont ceux qui ne veulent pas d'une réforme ainsi comprise. Voir les lettres du bienheureux Raymond citées dans Fontana, *Capit. gen.* art. *Reformatio.*

Chose étrange! L'histoire de toutes les réformes légitimes est constamment la même. Les noms des personnages changent: mais non pas les raisonnements.

former l'Ordre, je ne trouve pas de meilleur moyen que de considérer attentivement de quelle roche nous avons été taillés, de quelle carrière nous sommes sortis; que de tourner nos regards vers cet Abraham, père de tant de nations, c'est-à-dire vers le bienheureux Dominique, qui nous a engendrés par la vertu de l'Esprit, et vers Sara, je veux dire vers la sainte Religion, fille de nos pieux ancêtres, qui nous a enfantés nous-mêmes.

« J'ai porté toute mon attention sur ce point, durant la visite de l'Ordre, et selon la grâce qui m'a été donnée.

« Or, j'ai trouvé un grand nombre de religieux qui désirent ardemment revenir à cette forme primitive des observances régulières qu'a établies saint Dominique, et qu'ont perfectionnées ses pieux successeurs. C'est pourquoi, après y avoir réfléchi longtemps, après en avoir conféré fréquemment avec les religieux les plus vertueux, j'ai décidé absolument, soit pour inaugurer une réforme totale [1], soit pour satisfaire aux saints désirs des religieux susnommés, de décréter que dans chaque Province, il y aura au moins un couvent dans lequel on pratiquera exactement nos Constitutions. C'est donc avec le conseil et le consentement, et même d'après les instances et les supplications ferventes des religieux qui ont le plus la crainte de Dieu et l'amour de l'Ordre, que, autant que je puis, soit en vertu de l'autorité de ma charge, soit en vertu de celle que m'a conférée le dernier Chapitre général, j'ordonne, établis et décrète, et commande, en vertu de l'obéissance promise et de l'Esprit-Saint... que, dans le cours de l'année qui suivra la notification des présentes lettres, vous établissiez dans chaque Province au moins un couvent réservé pour l'observance régulière, et dans lequel puissent vivre au moins douze religieux; qu'ensuite des religieux, portés de bonne volonté pour ces observances, y soient assignés, jusqu'au nombre indiqué, ou jusqu'à un

---

[1] Il est important de noter que le bienheureux Raymond avait en vue la réforme « générale » de l'Ordre, et non pas uniquement une réforme « séparée ». La première est louable, la seconde est une utopie qui n'amène le plus souvent que divisions, à raison de deux orgueils qui se heurtent, celui des « purs » ou « cathares » et celui des autres. Est-ce que d'ailleurs il y avait, à raison des circonstances changées, des modifications à introduire dans l'application des lois, c'est une question différente que nous n'examinons pas ici.

nombre plus grand, si Dieu veut qu'il s'en trouve ; qu'on y assigne du moins ceux que l'on trouvera, et que dans ces couvents on pratique « ad unguem » nos Constitutions selon toute leur teneur, et les observances régulières, telles qu'elles sont déterminées dans nos Constitutions.

« Quant aux religieux que j'ai déjà réunis en certains couvents, pour cette même observance, et aux Supérieurs que je leur ai donnés, que nul ne s'avise de les molester, ou de leur créer des obstacles ; efforcez-vous au contraire de les soutenir, de les encourager, de les confirmer dans leur sainte pensée, selon la grâce qui vous sera donnée ».

Le bienheureux Raymond de Capoue, hautement soutenu par le pape Boniface IX, put poursuivre son œuvre à travers les difficultés. Oui ! Il y eut des difficultés ! Ce sont toujours les mêmes. On fit intervenir des Cardinaux ; on prétendit qu'il fallait tolérer les abus parce que les temps étaient mauvais, que les santés étaient affaiblies, qu'on allait trop vite : bref ! on apporta tous les lieux communs usités en pareilles circonstances. Mais avec l'aide de Dieu et du Pape, le bienheureux Raymond poursuivit son œuvre sans se laisser arrêter. Il faut lire les superbes lettres qu'il écrivait à cette occasion [1]. « Ne faites pas comme Simon-le-Mage, disait-il aux opposants, qui voulait la grâce des Apôtres et refusait de vivre comme les Apôtres..... Je sais qu'en tout sillon il y a le froment et l'ivraie, et que les disciples de saint Dominique ne sont pas plus privilégiés que les disciples du Christ, parmi lesquels se trouva un démon, à côté des onze juges de ce siècle. Si donc par malheur il se trouvait parmi vous quelqu'un qui voulût empêcher ou persécuter le bien, et la sainte vie de ses Frères meilleurs que lui, je ne suis point avec lui, qu'il le sache ! Je suis son ennemi capital, son adversaire acharné et infatigable, jusqu'à extinction... Que Dieu me préserve, non seulement de compter parmi les persécuteurs des saints, mais encore de ne point résister aux persécuteurs, et de ne pas les attaquer de toutes mes forces ! »

---

[1] Cf. FONTANA, *Capitula gen.*, édit. 1862, ad vocab. *Reformatio*. Cf. les histoires de cette réforme par Concina et de Rubeis.

Cette réforme, si vaillamment conduite, fit revivre les jours les plus glorieux de l'Ordre.

Lorsque sous l'action énergique du célèbre Réformateur dominicain, le sang eut repris son jeu dans les membres de l'Ordre, on assista comme à une sorte de résurrection. C'est une page historique du plus haut intérêt que celle de cette rénovation.

Entre autres signes de cette résurrection, nous signalerons la réorganisation des archives du Général. Elles ont été interrompues : le bienheureux Raymond met un terme à ce silence.

C'est dans le registre de l'illustre Maître général que nous trouvons les indications suffisantes pour affirmer que le couvent de Sainte-Sabine ne resta ni opposé ni indifférent au retour vers le premier idéal, mais qu'il l'embrassa avec générosité et amour.

Dès le 12 juin 1388, on voit le bienheureux Raymond accorder à quelques religieux l'autorisation de choisir leur résidence à Sainte-Sabine [1]. Le 15 septembre suivant, on le trouve occupé des intérêts matériels du couvent, et il oblige les Sœurs de Sainte-Agnès de Bologne à solder une somme due à Sainte-Sabine.

Le 1er avril 1393, il assigne à Sainte-Sabine pour deux ans Frère Antonio d'Aquila, et Frère Tizio de Piperno. Dix jours plus tard, Frère Nicolò de Terracine est élu Prieur, ce qui suppose une communauté déjà complète, et le P. Général confirme lui-même cette élection, en accordant à l'élu tous les privilèges et tous les pouvoirs qui accompagnent ordinairement l'exercice de cette charge.

Le nouveau Prieur était d'ailleurs très digne et du choix de ses Frères et des bienveillances du Général.

Les Sœurs de Saint-Sixte lui donnèrent bientôt un témoignage très significatif d'estime et de confiance, en le choisissant pour leur confesseur (3 juillet 1393).

Le bienheureux Raymond compta sur lui pour l'avancement de son entreprise. C'est pourquoi le 22 du même mois, il l'assigne à

[1] Il faut distinguer parmi les Frères de Sainte-Sabine à cette époque, Frère Francesco Nicolai, qui mérite d'être institué Vicaire du couvent, au moment où il s'agissait d'élire un Prieur pour le rétablissement de la loi. Il dut être lui-même un bon religieux (1388).

Sainte-Sabine pour trois ans; lui accorde l'autorisation d'avoir avec lui trois religieux prêtres ou convers, de quelque province qu'ils soient, et de recevoir trois novices qui seront instruits et formés dans le couvent de Sainte-Sabine. Il avait ajouté que nul Supérieur ne pourrait modifier ces décisions.

Parmi les religieux qui vécurent sous la direction de Frère Nicolò de Terracine, les vieux documents nous signalent Frère Nicolò de Frascati qui fut transféré du couvent de la Minerve à celui de Sainte-Sabine [1].

Le bienheureux Raymond préparait ainsi l'organisation définitive de sa réforme. Sachant bien que fatalement les communautés d'observance auraient plus ou moins à souffrir, dans leur générosité, de la direction donnée par des Provinciaux parfois peu favorables et nommés par les Prieurs de communautés relâchées, il résolut d'obvier à cette difficulté en soumettant les couvents réformés à des Vicaires désignés immédiatement par lui et ne relevant que de lui. Ainsi il sauvegardait la liberté du bien contre le despotisme ou les embûches du mal. Ce plan si sage fut appliqué dans l'Ordre entier: il le fut aussi dans la Province romaine, et le 16 novembre 1393, le bienheureux Raymond établit un Vicaire pour les couvents de Sainte-Sabine à Rome, de Rieti, de Viterbe, de Narni, de Todi, de Pérouse, et lui confère autorité sur les personnes et sur les choses [2]. Ce fut une Congrégation réformée.

Tous ces détails sont extraits des registres du bienheureux Raymond [3].

Il y eut ainsi deux sortes de Dominicains soumis au même chef suprême: ceux qui revinrent aux lois primitives, et ceux qui préférèrent la décadence actuelle. Les premiers s'appelèrent « observants », les autres « conventuels ». Le P. Biliotti explique avec une exactitude parfaite ce qui les distingue: « Quand furent morts les saints religieux d'autrefois, il ne resta que les partisans de la

---

[1] Frère Luca de Tivoli, Frère Jacopo de Nettuno, Frère Antonio d'Aquila, Frère Tizio de Piperno, tous religieux choisis parmi les plus dévoués à la vie dominicaine.

[2] Plus tard d'autres couvents lui furent ajoutés, spécialement ceux de Sienne et d'Orvieto.

[3] *Archiv. O. P.*

vie relâchée. Pour ceux-ci, les exemples illustres des ancêtres, les lois très sages qu'ils devraient considérer comme une pierre de touche pour éprouver, examiner et réformer leur vie, ne sont rien. Ils ne les suivent point; ils n'y pensent même pas. Ils ont cessé d'être « observants » et on les appelle « conventuels », sans doute parce qu'ils se contentent de porter l'habit religieux et de former un couvent, sans se préoccuper des vœux, des jeûnes, des veilles, de l'abstinence, du silence, et des autres pratiques établies par nos ancêtres. Parce qu'ils portaient l'habit, on les appelait « frati », mais parce qu'ils ne conservaient de la vie religieuse autre chose que l'abri du couvent, ils perdirent le nom d' « observants » et furent appelés « conventuels », titre nouveau qui a je ne sais quelle signification de licence et de relâchement. Il en fut ainsi pour tous les Ordres » [1].

Quoi qu'on en ait dit, ces paroles sont parfaitement exactes. Quiconque aura vu les faits de ses yeux ne sera point tenté d'y voir de l'exagération, et au contraire offrira volontiers d'en faire la démonstration preuves en main.

On se demandera peut-être pourquoi la réforme ne fut pas imposée à tous. Le bienheureux Raymond a répondu : « Est-ce qu'un Supérieur doit faire observer la règle, oui ou non? S'il ne le doit pas, ma charge est inutile. S'il le doit, nul n'aurait un reproche à me faire, dans le cas où j'obligerais tout le monde à pratiquer ce qui est écrit dans la Règle et les Constitutions. Il est incontestable qu'en vertu de leurs vœux et de leur profession religieuse, ils seraient tenus d'obéir exactement, sous peine de se mettre en contradiction avec leurs promesses solennelles. Tous en effet ont promis d'obéir au Maître de l'Ordre et à ses successeurs, selon la Règle de saint Augustin et les Constitutions des Frères-Prêcheurs, jusqu'à la mort. Et bien que nos Constitutions n'obligent point sous peine de faute, mais seulement à la punition, cependant, si le précepte du Supérieur qui a le droit de commander intervient, tous sont obligés de lui obéir sous peine de péché mortel et d'éternelle damnation. Mais ici, j'ai pitié de la faiblesse et de la fragilité

[1] *Chron. S. Mariae Novellae.*

communes, et je ne veux point imposer un fardeau trop lourd aux âmes qui me sont confiées, afin de ne point ressembler au médecin imprudent qui tue ceux qu'il veut guérir. Il n'en résulte pas néanmoins que je négligerai complètement les faibles, et que je ne ferai point le possible pour les amener à la pratique de leur Règle »[1].

Ces indications suffisent à nous donner une idée de ce qui se pratiquait dans les couvents réformés: on y observait « ad unguem » la Règle et les Constitutions, et Sainte-Sabine accepta pleinement et sans hésitation ce qui se devait admettre en principe dans tout couvent réformé[2]. On se reprit purement et simplement à la vie dominicaine que nous avons décrite plus haut.

---

[1] Cf. FONTANA, nouvelle édition au mot *Reformatio*, p. 422.

[2] L'auteur des *Monumenta Provinciae Romanae* est ici d'une naïveté peu adorable, et ne cesse de plaider « pro domo », comme il le fait d'ailleurs dans tout son livre, au grand détriment de la vérité et de la véracité. D'abord il voudrait bien nier, s'il le pouvait, l'existence même de la « Congrégation romaine réformée ». Il nous dit: « Alteram hoc saeculo (scil. XV) reformatam exstitisse congregationem juris Provincialis romani... inficiari non possumus, cum ejus historica vestigia satis perspicue appareant ». Vol. I, p. 387. Après avoir cité quelques-unes de ces preuves, promis un catalogue des Vicaires de cette congrégation, qu'il donne effectivement, quoique très incomplètement, après avoir indiqué les couvents qui composaient cette congrégation, etc., il ajoute: « Haec et alia sexcenta satis demonstrant Congregationem Observantiae Tusciae seu Reformatorum Romanae Provinciae aliam omnino fuisse ab ea S. Marci et Longobardiae, in hancque libentius descendo sententiam... ». Enfin il y a une concession! Mais l'auteur ne nous fait aucune faveur en nous faisant cette concession qui lui coûte tant. Il s'agit d'un fait qui se prouve autrement que par une concession de condescendance.

Il ajoute, dans le texte cité, que cette congrégation réformée était « juris Provincialis romani ». Il faut entendre ces mots équivoques et beaucoup trop larges dans le sens tout opposé à celui que voudrait insinuer l'auteur: « Vicarii Congregationum... auctoritatem eamdem habent quam Provinciales in suis provinciis... A Magistro Ordinis sunt instituendi, et ipso mortuo in suo officio perseverare debent. In Montepessulano (Capitulo) 1456, commiss. II ». Cf. FONTANA, *Capit. gen.*, au mot: *De Vicariis Congregationum*.

Les couvents réformés ne devaient guère au Provincial qu'une redevance pécuniaire.

Le compilateur que nous combattons prétend, en parlant de notre congrégation, que « obscura ejus initia, incertique conventus ». Il avait pourtant entre les mains le Registre du bienheureux Raymond, où il est dit: « (Die XVI novembris 1393), instituit (B. Raymundus) Vicarium in conventibus Urbis (S. Sabinae), Reatino, Viterbiensi, Narniensi, Thodertino et Perusino, in ipsorum annexis in capitibus et in membris ».

Il ajoute: « Circa saeculi (XV) medium enatam fuisse arbitror, cum vicariorum circa hoc tempus mentio exordiatur ». La vérité est qu'il est fait mention et des Vicaires et de la Congrégation et des couvents qui la composent, dès le 16 novembre 1393, et que la congrégation date de ce jour-là.

Les Congrégations réformées eurent une histoire pleine de vertus et de gloire, et prouvèrent une fois de plus que si l'on veut compter parmi les êtres utiles et estimés, il faut rester fidèle à sa vocation et lui faire honneur.

Si maintenant nous avions une observation à faire au sujet de cette réforme, nous émettrions la suivante.

Dans toute société, il faut une loi, et cela d'autant plus nécessaire que le but social est plus élevé et que les moyens à mettre en œuvre demandent plus de générosité.

Mais, le but restant le même, l'esprit qui inspire l'application des moyens ne devant point changer, faut-il en conclure que les lois prescrivant cette application doivent rester immuables? Assurément non! Ces lois pour ne pas rester « lettre morte », et même pour ne pas être nuisibles et contraires au but poursuivi, doivent varier selon les circonstances, et l'obligation du législateur est de pourvoir à ces modifications, selon les prescriptions de la sagesse, sinon la loi cessera d'être une prescription de bon sens pratique «ordinatio rationis ». C'est ainsi que l'Eglise adapte son Droit canonique.

On le sut dès le début, dans l'Ordre de saint Dominique. Jourdain de Saxe, le successeur immédiat du Fondateur, constate le fléau des lois trop nombreuses qui emmaillotent au lieu de soutenir, qui momifient au lieu de vivifier, et y pourvoit dès 1226, avec l'énergie que l'on sait, en les biffant pour les refaire plus rares.

Durant la plus belle période de notre histoire, le texte même des lois est constamment modifié en lui-même par des additions, des suppressions, des transformations. Ce n'est que plus tard, lorsqu'on ignora non seulement l'histoire, mais la signification des termes, qu'on nous parla avec une emphase à la fois douloureuse et risible du « texte primitif » des Constitutions. La vérité est que

---

On comprend tout ce qu'il y a de faux dans cette affirmation du même auteur: « S. Sabinae de Urbe coenobium Provinciae (romanae) jugiter obtemperavit usque ad annum 1500 ». *Op. cit.*, p. 193. Nous verrons que cette affirmation est erronée à un autre point de vue.

Il ne faut pas oublier enfin que le Prieur de Sainte-Sabine, Frère Nicolò de Terracine, est dès lors confesseur des religieuses de San Sisto: ce qui détruit une autre erreur du même historien. Et que d'autres erreurs à relever!...

si les législateurs du passé revenaient, ils seraient étrangement surpris de cette naïveté [1], qu'ils enseigneraient à leurs successeurs ce que c'est que l' « esprit des lois », leur apprendraient que la loi doit être une énergie vivifiante et non mortelle, et par conséquent adaptée à la condition actuelle et réelle du corps social, qu'enfin ceux-là uniquement sont les héritiers vrais du passé, qui prescrivent, non pas exclusivement ce qu'ont prescrit les ancêtres dans le milieu et les circonstances où ils vivaient, mais ce qu'ils prescriraient et feraient à l'heure présente, s'ils revenaient en ce monde poursuivre le même but, dans le même esprit. Ceux qui parfois se réclament le plus du passé en sont en réalité les pires adversaires; ils en arrivent à vouloir l'irréalisable, et à faire que forcément les lois ne sont plus qu'une entrave, et au plus un lointain remords, contrairement à la pensée des Fondateurs.

Ces lois d'application, sages sans doute à l'époque où elles furent créées, peuvent finir, avec la marche du temps, par être de « l'utopie », et n'exister qu'en pays imaginaire, surtout pour un Ordre qui doit exercer une influence sociale.

S'il nous était permis d'apprécier l'œuvre du bienheureux Raymond de Capoue, que d'ailleurs nous admirons, nous pourrions observer que cette « reprise de la forme » ne tint pas en compte suffisant, ou du moins n'énonça pas assez le principe de la vitalité et de la viabilité des lois, d'où dépendent celles de la société elle-même.

---

[1] Et nous ne parlons même pas ici de ceux qui ont cru trouver leur « texte primitif » dans le premier texte imprimé !...

CHAPITRE VII.

Sainte-Sabine, depuis son annexion à la Congrégation romaine, jusqu'à son annexion à la Congrégation lombarde (1393-1482).

Avant de poursuivre l'histoire de Sainte-Sabine, à travers des congrégations diverses, nous tenons à redire plus explicitement ce que nous avons déjà insinué au sujet des observances séparées ou des « Congrégations ». Sur ce système, nul n'a si bien vu ni si bien dit que le P. Lacordaire : nous voulons le citer ici avec son grand langage et son grand bon sens : « Vers le milieu du XIV^e^ siècle, une peste affreuse ayant ravagé l'Europe, les monastères de l'Ordre se trouvèrent dépeuplés. Au lieu d'accepter les conséquences du fléau, en rassemblant ce qui restait d'anciens, dans un petit nombre de couvents pour chaque Province, sauf même à perdre des droits et des revenus acquis, on aima mieux maintenir l'Ordre dans son étendue matérielle, en y appelant au hasard une multitude d'enfants et de jeunes gens. Leur éducation fut aussi imparfaite que leur vocation. L'âge emporta les vieillards, et avec eux les débris des saintes traditions et des généreux exemples. Une dissolution générale, que favorisa plus tard le grand schisme d'Occident, menaçait d'entraîner dans une ruine précoce l'œuvre de saint Dominique. Dieu suscita pour la sauver le bienheureux Raymond de Capoue.

« Ce grand homme investi de l'autorité souveraine parmi nous, au moment même où le schisme qui divisait la chrétienté divisait aussi notre Ordre, désespéra de le ramener en entier à l'honneur

de la régularité religieuse; mais, aidé par quelques hommes de même trempe que lui, il conçut le dessin de former çà et là des couvents de stricte observance, où se rendraient ceux que la grâce divine pousserait à embrasser dans son intégrité la pratique de nos lois. Ces couvents se multiplièrent; devenus assez nombreux, on en forma, non pas des Provinces, parce qu'ils étaient dispersés à travers les Provinces antérieurement établies, mais des Congrégations gouvernées par des Vicaires généraux. On leur imposa deux conditions: la première d'observer « ad unguem », c'est-à-dire sans aucune dérogation ni mitigation quelconque, les Constitutions de l'Ordre; la seconde, de ne pas même user des dispenses autorisées par ces Constitutions, si ce n'est pour cause d'infirmité proprement dite [1].

« Ces principes n'étaient pas seulement appliqués aux couvents de stricte observance isolés, mais aux couvents réunis en Congrégation, sous un Vicaire général, comme on peut le voir dans divers Chapitres généraux... [2]. On menaçait même les Congrégations, dès qu'elles sortiraient de ces règles, de leur retirer leur nom et leurs privilèges, et de les ramener à l'état de Provinces.

---

[1] Le P. Lacordaire ajoute ici dans son texte: « C'est ce qui résulte d'une multitude de Chapitres généraux, dont Fontana résume en ces termes les dispositions, au chapitre *De conventibus observantiae*: « In quamplurimis Capitulis generalibus sancitum est, et specialiter Romae, 1553, ord. 14; ibidem, 1558, conf. 13; ibidem, 1580, conf. 33; Avenione, 1561, conf. 12; Bononiae, 1564, conf. 8; Barcinonae, 1574, conf. 2; Romae, 1608, conf. 1; Parisiis, 1611, conf. 22; et Vallisoleti, 1605, ord. 16, sic dicitur: « Ordinamus et strictissime mandamus omnibus RR. admodum PP. Provincialibus, ut unusquisque in sua Provincia unum vel plures conventus, juxta qualitatem et numerum fratrum, deputet, in quibus Regula et Constitutiones Ordinis nostri cum omni rigore ab omnibus illic degentibus ad unguem observentur, nec cum aliquo ibi commorante in carnibus, vel aliis regulari vitae repugnantibus, quoquo modo, aut quovis praetextu vel colore, nisi propter actualem infirmitatem dumtaxat dispensari possit ».

[2] « ... Et en particulier dans celui de Rome en 1639, à propos d'un changement de nom apporté à la Congrégation d'Occitanie, laquelle devait s'appeler désormais Congrégation de Saint-Louis, il y est dit: « Instante Christianissimo Rege Ludovico XIII, statuimus ut posthac perpetuis futuris temporibus Congregatio Occitana titulo ac nomine Congregationis Sancti Ludovici insignita sit, eodemque in omnibus nominetur. Atque ipsam, quatenus opus sit, in possessione ac jurisdictione omnium conventuum ei hactenus unitorum et subjectorum, auctoritate apostolica confirmamus... ut in ipsis, tanquam ad strictiorem observantiam destinatis, Constitutiones Ordinis ad unguem observentur; nec in eis fiat dispensatio aliqua in jejuniis et abstinentiis, nisi ob actualem infirmitatem ».

« Le but et le motif de semblables prescriptions sont faciles à saisir. On avait remarqué que la décadence s'introduisait dans les monastères de notre Ordre par la faculté de la dispense; que c'était là le point vulnérable de notre régularité, et on espérait, en abolissant la cause, abolir l'effet. On considérait les instituts religieux où la dispense n'est admise que pour cause d'infirmité réelle, et l'on souhaitait s'approprier cette forte base, qui ne laisse plus de prise aux prétextes, en faveur du relâchement. Ce point de vue était digne assurément d'hommes jaloux de maintenir dans leur Ordre l'honneur sacré de l'observance; mais il n'en ruinait pas moins la lettre de nos Constitutions et encore plus l'esprit. Ce n'était pas en vain que saint Dominique et ses premiers successeurs avaient écrit à la première page de leur législation: « Sur « ces points cependant, le Supérieur a, dans son couvent, le pouvoir « de dispenser les Frères, lorsqu'il le jugera à propos, spécialement « dans les choses qui lui paraîtront empêcher l'étude, la prédication, « le bien des âmes »[1]. Ils avaient entendu par là rendre possible l'union de la vie apostolique à la vie monastique, et subordonner la seconde à la première, comme le moyen est subordonné à la fin, ainsi que le remarque expressément la glose des Constitutions. En supprimant la faculté active et passive de la dispense, si ce n'est en cas d'infirmité proprement dite, les réformateurs de l'Ordre en renversaient l'économie; ils faisaient prévaloir la partie accessoire sur la partie principale, le moyen sur la fin.

« Aussi le système des Congrégations, bien qu'il ait produit des hommes éminents en science et en sainteté, et maintenu pendant le XVI^e^ et le XVII^e^ siècles l'honneur de notre Ordre, n'a pu surmonter le défaut originel de sa conception. Il n'est point parvenu à ramener l'Ordre entier dans les voies de l'observance; il a même confirmé les Provinces dans leur irrégularité, en leur persuadant, par contre-coup, qu'elles avaient droit d'user et d'abuser de la dispense (et en leur soustrayant des générosités qui les eussent relevées)[2]; et enfin leur durée n'a jamais été longue, parce

---

[1] Lacordaire cite le latin.

[2] Cette dernière raison n'est pas apportée par le P. Lacordaire.

qu'un ressort trop tendu aspire à se briser... Ce sont là sans doute de glorieux efforts; mais peut-on dire qu'il y a eu succès? Depuis le bienheureux Raymond de Capoue, notre Ordre a ainsi oscillé entre deux pôles contraires: le pôle des Congrégations qui outraient nos Règles, et le pôle des Provinces qui ne les observaient pas » [1].

C'est à la lumière de ces principes indiscutables, exprimés une fois pour toutes, que nous entreprenons de raconter l'histoire du couvent de Sainte-Sabine devenu successivement membre puis tête de Congrégation.

La réforme véritable sera toujours l'organisation de lois d'application, greffées sur les lois fondamentales, mais déterminées par les possibilités morales et générales de l'Ordre dans les circonstances actuelles, et toujours, il va sans dire, selon l'esprit du glorieux Fondateur.

Quand d'ailleurs nous parlons du système des Congrégations, nous ne discutons pas une question de mot: nous tiendrions le même langage sur une Province basée sur les mêmes principes d'immobilité et même d'arbitraire.

Nous pouvons maintenant revenir à notre couvent de Sainte-Sabine.

La Congrégation réformée de la Province romaine poursuivit son existence durant tout le XV^e^ siècle, à travers des difficultés parfois amoindries, mais toujours renaissantes.

Il se produit peu d'incidents connus dans l'histoire de notre communauté à cette époque. C'est constamment la même vie austère et laborieuse, sous la direction de Supérieurs zélés et ardents. La réforme a pénétré partout et crée un élan général dans les âmes vivantes, et malgré l'absence presque complète de détails relatifs aux Frères de Sainte-Sabine, nous savons que notre cher couvent se trouva toujours parmi les plus généreux.

Veut-on savoir où se rencontre pour les moines le premier document à consulter sur leur histoire intime? Ce sont les indications que nous donnent les registres du Procureur. On y devine les préoccupations, les goûts, les sacrifices, les mortifications, et par

---

[1] *Mémoire pour la restauration de l'Ordre*, 1852, pp. 14-19.

suite l'esprit religieux des Frères, mieux que nulle part ailleurs. On y trouve aussi, hélas! de temps en temps, des preuves palpables et succulentes de décadence.

M. Taine, dans son bel ouvrage: *Les origines de la France moderne* [1], nous a indiqué quel usage on peut faire de ce genre de documents: usage auquel la vérité ne saurait que gagner à tous les points de vue, si l'on ne généralise pas trop vite.

Or ici, pour la première fois, nous rencontrons quelques indications semblables dans l'histoire de Sainte-Sabine. Elles nous sont conservées par les *Memorie* si souvent citées au cours de notre travail, et par une Bulle pontificale.

Les Frères à cette époque vivaient surtout d'aumônes.

Martin V exempte la communauté de certains impôts, le 25 mars 1423, et s'exprime de la sorte: « Martin, Evêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu, à nos chers Fils le Prieur et les Frères de Sainte-Sabine, du mont Aventin, à Rome, et de l'Ordre des Prêcheurs, salut et bénédiction apostolique.

« La gloire du saint Ordre dans lequel, renonçant aux joies de ce monde, vous offrez au Seigneur un culte plein de piété et de constance, dans l'esprit d'humilité, mérite que nous acquiescions, autant qu'il nous est possible dans le Seigneur, à vos demandes, surtout à celles qui ont pour objet votre avantage et votre tranquillité. Or, il nous a été présenté récemment de votre part une pétition dans laquelle il est rappelé que vous avez vécu jusqu'ici, et que vous vivez encore uniquement des aumônes que vous donnent chaque jour les fidèles habitant dans Rome, ou hors de Rome; il arrive ainsi fréquemment que les fidèles demeurant en dehors de Rome, et voulant, selon leur habitude, vous envoyer, par amour du Christ et de son nom, leurs aumônes de vin, de blé, de farine, d'huile, de fromage, de poisson, et autres denrées nécessaires pour votre usage et entretien, sont obligés, en arrivant en ville, et par les agents préposés aux impôts et aux portes de la ville, de solder un droit de gabelle et de péage. Il en résulte que les fidèles ne peuvent écouter leur bon vouloir, et, que ne pouvant faire leurs

[1] Cf. *L'ancien régime*, vol. I.

aumônes sans un grave dommage, ils se refroidissent dans leur charité et leur pieuse largesse, et cessent complètement de faire leurs aumônes. Il nous a donc été déclaré en votre nom que, par suite de cette situation, vous avez à souffrir une grande pénurie et indigence; et il nous a été demandé humblement d'y pourvoir, selon notre paternelle bienveillance, en votre faveur, et en faveur de ceux qui viendront après vous. Pour ces motifs, nous accédons à votre supplique, et, par notre autorité apostolique, en vertu des présentes Lettres, nous vous exemptons complètement vous et vos successeurs de toute sorte de droit, gabelle, péage ou taxe quelconque, à solder aux portes de la ville, pour le vin, blé et autres denrées nécessaires à votre subsistance, comme il est dit plus haut, qui vous seront données par les fidèles.

« Nous défendons encore aux douaniers, gardiens et autres préposés, de rien attenter, par eux-mêmes ou par autrui, en aucune manière, contre cette exemption et cette décision, et ordonnons que lorsque vous ou vos successeurs aurez attesté que ces denrées vous sont données en aumône par les fidèles, et pour votre usage seulement, ils laissent passer librement, sans impôt, péage ou charge quelconque, aux portes de la ville. Nonobstant, etc. Donné à Rome, près Saint-Pierre, le VIII des calendes d'avril, sixième année de notre Pontificat » [1].

Souvent les Pontifes romains avaient accordé des exemptions semblables à nos généreux ancêtres [2], tant est profondément vrai ce mot d'Horace:

> Plus on se refuse,
> Plus on reçoit des dieux [3].

Martin V aimait l'Ordre de saint Dominique; il l'avait comblé de faveurs dans toutes les parties du monde, comme le prouvent in-

---

[1] Cf. *Bull. O. P.*, t. II, p. 620.

[2] Cf. *Bull. O. P.*, t. VIII: *De consensu bullarum*, tit. X.

[3] Quanto quisque sibi plura negaverit,
A Dîs plura feret.
Ode XI, lib. III.

discutablement plus de deux cent quarante-six Lettres pontificales adressées à l'Ordre, durant un pontificat qui ne dura pas douze années entières. Il était romain et de la famille des Colonna: il devait en grande partie son élection à Frère Giovanni Dominici, qui avait obtenu l'abdication volontaire de Grégoire XII, l'abdication forcée de l'antipape Benoît XIII, et la déposition de Jean XXIII.

Ce Pape ne pouvait oublier Sainte-Sabine, qui vivait des idées de Giovanni Dominici, et ainsi nous nous expliquons les privilèges que nous venons de raconter avec les paroles pontificales, si touchantes, si paternelles.

On voit combien était rigoureuse la pauvreté des Frères à cette époque. Ils accomplirent même un acte de dépouillement que nous devons mentionner.

Les grands religieux qui inspiraient et dirigeaient la réforme, revenant aux traditions des premiers jours, refusaient même les possessions en commun. Giovanni Dominici, Fra Angelico étaient les adversaires déclarés de ce genre de propriété [1].

Les religieux de Sainte-Sabine ne furent point en arrière de générosité, et dès 1412 ils vendent une vigne qu'ils possédaient près de l'église, se réservant huit barils de vin chaque année.

Plus tard on admit forcément quelque modification. On loue des greniers et des « fienili », moyennant une certaine redevance; sur l'ordre de Sixte IV, le Cardinal d'Aussia et sa famille s'établissent dans le vieux palais des Savelli, à la charge de donner annuellement quatre tonneaux de vin aux Frères. Par contre le Cardinal d'Aragon, titulaire de Sainte-Sabine, laissa en mourant une aumône de cent écus. Enfin parmi les bienfaiteurs connus à cette date, et depuis longtemps, il faut mentionner surtout les Dominicaines Tertiaires établies depuis 1225, à l'endroit même où s'élève aujourd'hui le monastère des Saints-Dominique-et-Sixte. Elles faisaient de nombreuses aumônes à Sainte-Sabine, disent les *Memorie* [2].

---

[1] Pour la « vie privée », Fra Angelico est impitoyable. C'est pour ce motif qu'il peuple ses enfers de religieux qui portent la bourse au cou. Voir les Galeries Corsini à Rome, les Belle Arti à Florence, etc.

[2] C'est de ce document que nous extrayons les détails qui précèdent.

Telles étaient les ressources matérielles de la communauté de Sainte-Sabine. Ce sera une joie pour les saints de retrouver dans la maison de saint Dominique, cette pauvreté, cette gêne, cet abandon à la providence, joints à une légitime sollicitude.

Nous voyons que l'abstinence est rigoureusement maintenue, puisque nous apprenons qu'ils ne recevaient en aumônes que denrées maigres et austères. Ceci n'est nullement pour déplaire aux théoriciens modernes de la bonne santé. On se portait bien, on travaillait, on devait être heureux sur l'Aventin. Les âmes y devaient monter comme d'elles-mêmes vers les hauteurs de Dieu, selon le mot de l'Ecriture, car on y trouvait ces « templa serena », ces temples radieux, dont parle le poète, où les âmes se purifient.

Ces détails nous montrent ce que furent alors les pratiques religieuses dans les couvents réformés de la Province romaine, et dont Sainte-Sabine était le centre moral. Ils nous apprennent que dans la Congrégation romaine, non moins que dans la Congrégation lombarde, la réforme était réellement le retour à la forme première [1].

Aussi, la confiance de tous, spécialement la confiance du chef de l'Eglise restait-elle acquise à la communauté peu nombreuse sans doute, mais fervente et généreuse.

On nous permettra d'en citer une preuve intéressante. Eugène IV écrivait, le 7 janvier 1436, au Prieur de Sainte-Sabine : « Quoique toutes les églises du monde soient l'objet de notre sollicitude, comme nous l'imposent les devoirs de la charge que Dieu nous a confiée, et quoique toutes aient part à notre attention et protection, cependant, parmi toutes les églises, celles de Rome, et spécialement celles qui constituent les titres de nos vénérables Frères les Cardinaux et sont ordinairement confiées à leur soin et à leur administration, sollicitent plus vivement notre attention, et il nous convient particulièrement de les réparer, lorsqu'elles menacent ruine, et de les conserver dans leur intégrité.

« Or, sur un rapport digne de foi, nous apprenons que l'église de Santa Maria in Portico, dans Rome, titre de cardinal-diacre,

---

[1] Le P. Masetti, que cette histoire agace, prétend, contrairement aux preuves, que dans la Congrégation romaine, l'observance était « plus douce ».

après être restée longtemps vacante et sans titulaire ni administrateur, menace réellement ruine dans toutes ses dépendances, et que si on n'y pourvoit promptement, l'église elle-même ne tardera pas à être une masse de décombres. C'est pourquoi, Nous qui avons à cœur de restaurer les églises et les lieux de prière, nous nous adressons à vous, de notre propre mouvement, et sans en avoir été prié par vous ou par d'autres, et, comptant sur votre sagesse en qui nous avons pleine confiance, en ceci et en autres choses, nous vous commandons et ordonnons, par les présentes Lettres apostoliques, à vous et à vos successeurs, les Prieurs de Sainte-Sabine de Rome, de recueillir et percevoir par vous ou par d'autres les fruits, revenus et rentes de toutes les prébendes de cette même église, pour une année seulement, et de les employer soigneusement à réparer les constructions de cette église, au nom de Notre autorité apostolique » [1].

Nous regrettons de ne point connaître le nom de ce religieux qui méritait du Souverain Pontife un tel éloge. Un éloge d'Eugène IV est une gloire pour un homme.

Cependant l'exécution du décret pontifical devait rencontrer des obstacles, et il ne fut pas possible de faire rentrer tous ces revenus, selon les intentions du Pape. Dix ans plus tard, Eugène IV revient sur cette première décision, et dans un autre Bref inédit, il s'exprime de la sorte: « Il y a longtemps que pour des motifs certains... nous avions commandé à notre cher Fils, le Prieur de Sainte-Sabine à Rome ... de recueillir les revenus, pour un année seulement, les revenus (de l'église de Santa Maria in Portico)... pour les employer à la réparation de cette même église... Mais... le Prieur et les Frères de ce couvent... ne se sont point appliqués à recueillir ces revenus, à cause de leur exiguité, comme on le croit vraisemblablement... C'est pourquoi nous révoquons nos premières lettres par le présent rescrit » [2].

Il n'y avait pas eu désobéissance ou négligence de la part des Frères; mais il avait fallu ouvrir un procès contre ceux qui se

---

[1] Cf. *Bull. O. P.*, t. III, p. 56.

[2] *Reg. Eug. IV*, a. 15°, lib. I, f. 201.

croyaient ou feignaient de se croire lésés dans leurs droits. Durant ce temps s'écoulait l'année fixée par le Pontife et expirait le mandat embarrassant. Les religieux attendirent de nouveaux ordres qui n'arrivèrent point, jusqu'au jour où le Pontife, sur la demande de ceux qui avaient le plus fait opposition aux mandataires pontificaux, le premier Bref fut enfin annulé. Eugène IV ne cessa d'aimer la communauté de Sainte-Sabine, comme il aima toujours l'Ordre entier, en faveur duquel il expédia plus de trois cent six Lettres apostoliques, durant son pontificat, depuis le 9 mars 1431, jusqu'au 13 février 1447.

Le couvent de Sainte-Sabine continua ainsi son existence d'austérité et de zèle, de générosité et de dévouement. L'influence de son exemple rayonna autour de lui, et, sans aucun doute, inspira à la communauté de la Minerve la pensée d'une réforme, qui fut acceptée pour quelque temps.

En ce moment-là, la vie renaissait partout. L'Ordre avait reconquis son unité en même temps que l'Eglise elle-même, et on sentait comme un souffle de second printemps qui régénerait toutes choses.

Toutefois cette rénovation fut moins puissante dans la Province romaine, et dès le milieu du XV^e^ siècle, malgré les souvenirs, les enseignements et les exemples de saint Antonin qui avait passé à Rome et, sans aucun doute, avait fréquemment visité Sainte-Sabine, la décadence menaçait de nouveau, et le bien diminuait. La Congrégation réformée elle-même en souffrit, surtout en ce sens qu'elle rencontra des obstacles nouveaux à vivre de cette vie généreuse qu'elle voulait toujours. Nous n'avons pas à entrer ici en des détails trop étrangers à notre sujet, et il nous suffira de rappeler qu'à la même époque, florissait surtout par la vertu et la science la célèbre Congrégation de Lombardie, et toutes les communautés généreuses aspiraient à partager ses austérités et ses gloires; la Congrégation de Toscane rivalisait d'ardeur avec la Congrégation lombarde.

Le couvent de Sainte-Sabine ne pouvait manquer d'être saisi en ce moment d'une noble ambition: celle d'échapper complètement à la sujétion de la Province romaine, et de se donner en toute

liberté à l'une de ces Congrégations où le bien n'était l'objet ni de persécution, ni de jalousie.

Il opta pour la Congrégation lombarde, que Paul II, par sa Bulle du 13 novembre 1464, et sur la demande des religieux, avait complètement et définitivement organisée et délivrée.

Mais la réalisation de ce courageux projet n'était point facile. On désirait, on priait: enfin la Providence y pourvut.

Nous connaissons déjà le Cardinal d'Aussia, dont nous avons trouvé le superbe tombeau dans notre église: c'est lui qui fut choisi pour travailler à l'accomplissement des vœux de tous. Il sut comprendre les désirs des religieux, il vit que le voisinage du relâchement ne saurait être sans influence sur la bonne volonté elle-même, il comprit que les couvents réformés se donnant aux deux florissantes Congrégations de Lombardie et de Toscane, Sainte-Sabine ne pouvait rester ainsi isolée, sous peine d'un grave péril pour l'avenir. Il entra donc en plein dans la pensée des religieux et se chargea de porter lui-même leurs instances à Sixte IV, et de les appuyer de tout son crédit. Il parla avec de si bonnes raisons, que le Souverain Pontife acquiesçait à la demande par un Bref du 8 novembre 1482, que nous reproduirons plus loin.

Il nous reste maintenant à signaler ceux des hôtes de Sainte-Sabine dont le nom nous est parvenu.

Les Vicaires de la Congrégation réformée sont naturellement les premiers qui s'offrent à nous.

Ils vivaient le plus souvent à Sainte-Sabine. C'est de là que, sous l'inspiration du chef de l'Ordre et du Chef de l'Eglise, ils surveillaient et dirigeaient les intérêts généraux des couvents qui leur étaient soumis. Ils avaient d'ailleurs toute l'autorité des Provinciaux eux-mêmes.

Voici en effet la formule dont le bienheureux Raymond de Capoue se servait pour l'institution du bienheureux Giovanni Dominici, dans ces mêmes fonctions. Elle différait bien peu, si même elle différait, de la formule employée dans les cas analogues: « Parce que, je désire, dit le grand réformateur, parce que je désire de tout mon cœur que notre très saint Ordre devienne illustre et grand dans le monde entier; parce que sous l'action et la pression du zèle de Dieu, j'ai désiré, et je désire toujours de toutes mes

forces que la réforme se manifeste et se répande, j'ai fait avec le conseil et le consentement d'un grand nombre de religieux très saints, quelques réformes touchant l'observation parfaite de la Règle (de saint Augustin) et de nos Constitutions; j'ai désigné plusieurs couvents dans toutes les Provinces (pour la pratique de toutes les observances), et, grâce à Dieu, ils prospèrent et grandissent.

« Mais je veux que mon dessein s'accomplisse mieux encore, et que la réforme brille comme un flambeau sur le chandelier, pour la gloire de Dieu, pour le rétablissement des traditions de nos ancêtres, et pour la restauration du culte divin, hélas! si abandonné.

« C'est pourquoi, je vous choisis vous, dont la piété, la gravité, l'amour pour notre Ordre me sont connus... et je vous fais mon Vicaire, avec plein et entier pouvoir aus piritуel et au temporel, sur les chefs et sur les membres, vous donnant l'autorisation de visiter, de réformer, d'ordonner, de corriger, d'examiner, de commander, de convoquer, de révoquer, d'innover, d'exiger, d'expulser, de diriger, de juger, de dénoncer, de prononcer, de décider, d'aliéner, d'assigner, d'imposer silence, et de faire tout ce que je pourrais faire moi-même si j'étais présent en personne dans ces couvents. Et afin que vous puissiez gouverner et diriger ces couvents avec plus de facilité, de liberté et de profit, selon mes intentions, je ne veux pas que nul inférieur ne s'en occupe en rien, sans mon autorisation spéciale..., si ce n'est que les Prieurs provinciaux sont tenus d'augmenter, de protéger et d'entretenir les communautés réformées, et cela en toute fidélité et sincérité, sans palliatif, sans sophistication (sophisticatione). Si, ce qu'à Dieu ne plaise! il s'élève une question, un abus, je ne veux pas que sous prétexte de visite ou de compromis, le Provincial puisse intervenir par lui-même ou par d'autres, pour inquiéter, troubler, molester ou éloigner les religieux, en aucune façon, sans mon autorisation spéciale » [1].

Une telle charge donnait manifestement une très haute importance à celui à qui elle était confiée.

---

[1] Cf. De Rubeis, *Hist. Congr. B. Salomonii*, p. 27. A lire le P. Masetti, on croirait que les Vicaires n'étaient que les mandataires des Provinciaux.

Nous sommes loin de connaître tous ceux qui en furent honorés : mais parmi ceux dont les noms nous ont été transmis, plusieurs furent illustres dans l'Eglise de Dieu.

Frère Pietro Antonio de Viterbe, qui était Vicaire en 1447 [1], se faisait remarquer par la prudence et la maturité de ses conseils.

Frère Giuliano Naldi Ubaldurri, de Florence et enfant de San Marco, fut deux fois Vicaire de la Congrégation réformée (1454 et 1460), puis devint Archevêque de Colocza, à Rhodes (1473) [2]. Dans le Bref qui le faisait Evêque, Sixte IV lui disait : « Après une sérieuse déliberation que nous avons eue avec nos Frères sur la question de mettre en tête de cette église un homme de mérite, nous avons jeté les yeux sur vous, religieux des Frères-Prêcheurs, professeur de théologie et prêtre, dont le zèle pour la religion, la pureté de la vie, l'honnêteté des mœurs, la prudence dans les choses spirituelles, la circonspection dans les questions temporelles, et les autres vertus nombreuses nous ont été signalées par des témoignages dignes de foi ».

D'autres religieux encore non moins distingués nous sont signalés comme Supérieurs des couvents d'observance dans la Province romaine : ce sont Frère Tommaso Cuppi (1458), Frère Onofrio Romuli (1460), Frère Domenico de Sutri (1462), Frère Giovanni Battista de Rieti (1464), Frère Benedetto de Viterbe (1466), Frère Mattia de Viterbe (1474).

Bien d'autres noms nous sont inconnus, que nous aurions dû signaler, sans aucun doute. Les Vicaires de la Congrégation se succédaient tous les deux ans, comme il fut réglé en outre pour la Congrégation de Lombardie, et comme le prouve la confrontation des quelques dates que nous venons d'indiquer. Durant la période que nous étudions, il faudrait compter au moins cinquante noms de Supérieurs pour la Congrégation : c'est à peine si une dizaine nous est parvenue ; ou bien, si un plus grand nombre nous

---

[1] FONTANA, *Prov. rom.*, cap. II, p. 173.

[2] Cf. *Bull. O. P.*, t. III, p. 631. Il n'y a pas de raison d'imaginer que le Vicaire de la Congrégation n'est pas l'Archevêque. Le silence de Fontana ne prouve rien : chacun sait que Fontana n'est pas plus sérieux dans ses silences que dans ses récits. Le P. Masetti donne des détails sur le P. Naldi, *Monum. et Antiq. Prov. rom.*, vol. I, p. 438.

a été transmis à d'autres titres, ils ne nous sont pas connus sous le jour que nous envisageons en ce moment.

Quant aux Prieurs du couvent, il nous sont presque tous inconnus. Nous pouvons toutefois signaler le premier et le dernier de cette période de notre histoire.

Frère Nicolò de Terracine fut confirmé Prieur de Sainte-Sabine par le bienheureux Raymond de Capoue en 1393. C'était un homme d'un mérite éprouvé, puisqu'il fut choisi pour devenir le collaborateur d'une telle entreprise.

Les religieuses de Saint-Sixte le firent leur confesseur; le Général de l'Ordre lui conféra des pouvoirs étendus, qui nous donnent la mesure de la haute confiance dont il était l'objet. C'est à lui que l'on doit le rétablissement parfait de la vie dominicaine à Sainte-Sabine, durant la période que nous venons de parcourir à vol d'oiseau.

Frère Vincenzo de Narni fut celui qui la sauva en obtenant l'annexion de Sainte-Sabine à la Congrégation de Lombardie. Il avait été créé et confirmé Prieur de notre couvent le 27 juin 1482, avec tous les droits et privilèges ordinaires [1]; et c'est le 8 novembre suivant que Sixte IV expédia le Bref de réunion, sur les instances du Cardinal d'Aussia qui se faisait, disait-il, l'interprète de la communauté entière, et spécialement du Supérieur, il va sans dire.

On signale encore parmi les Prieurs de Sainte-Sabine, à cette époque, un homme de grand mérite, Frère Matteo d'Aquila. Il fut créé Prieur le 10 février 1475, et gouverna la communauté deux années de suite. En 1477, le Général l'autorise gracieusement à se démettre de sa charge, le créant seulement Vicaire, jusqu'à l'élection de son successeur. C'était un homme de grande prudence et d'une profonde humilité [2].

Parmi les religieux qui vécurent alors à Sainte-Sabine, il faut signaler Frère Giovanni Colonna.

Il était du diocèse de Verceil.

---

[1] *Reg. gen. P. Mag. Casseta.*

[2] *Reg. P. Mag. Mansueti.*

Nous devons confesser qu'il semble n'avoir été remarqué que pour son grand nom. En 1488, il fut transféré du couvent de Sainte-Sabine à celui de Saint-Pierre Martyr [1].

Quelques autres noms se présentent à nous, mais sans autre auréole que celle de l'humilité ed de l'austérité. Ce sont les noms de Frère Martino de Vérone, simple Frère convers qui demande (1474) et obtient de vivre dans l'observance de Sainte-Sabine; Frère Domenico de Brescia (1479), Frère Giovanni de Civitella (1396), Frère Pietro de Cava (1475). Nous jugeons de leur mérite par la générosité de leur entrée à Sainte-Sabine et par le milieu très saint où ils vécurent.

Nous ne saurions omettre de signaler en passant un fait qui sans appartenir directement à notre histoire, doit néanmoins être indiqué à raison de l'influence qu'il dut exercer sur l'esprit des religieux: nous voulons parler du séjour de saint Antonin à Rome. Ce grand religieux, avant de devenir le célèbre Archevêque de Florence, avait exercé une action profonde et étendue dans son cher Ordre, et il avait été successivement élu Prieur dans les couvents de Fiesole, de Florence (San Marco), de Naples, de Gaëte, de Cortone, de Sienne, de Pistoie; il avait été élu pareillement Prieur de la Minerve à Rome [2]. Sa Bulle de canonisation nous raconte comment il pratiquait, et par conséquent comment il aimait et prêchait la vie dominicaine: « Il était si fidèle observateur de sa Règle, que tous les Frères avaient les yeux tournés vers lui, comme sur un très brillant modèle, sur un guide très droit; que malgré sa jeunesse, ils lui confièrent le soin de diriger les autres et l'obligèrent à accepter la charge de Supérieur, dans diverses maisons de l'Ordre en Italie; et qu'il devint Vicaire général de la

---

[1] Voici ce qu'on lit dans le régistre du Général Casseta: « Fr. Joannes de Columna translatus est a conventu S. Sabinae de Urbe, ad conventum S. Petri Martyris... dioecesis Vercellensis, unde est oriundus, et ibi filius nativus fit, cum bonis quae acquisivit in Provincia Lombardiae 25 juni 1488 ». Il faut avouer que la mention pourrait être meilleure, et le religieux dont il s'agit ne ressemble guère à ce premier Jean Colonna, que nous avons rencontré à Sainte-Sabine, à la belle époque, ni à cet autre Jean Colonna qui devint Archevêque de Nicosie en 1360.

[2] Voir sa *Vie*, par Castiglione, ch. I.

Congrégation observante de Toscane. Il se comporta si excellemment en ces fonctions, il montra une si grande humilité intérieure et extérieure, conduisant ses subordonnés, par ses enseignements et ses paternelles admonitions, selon le devoir de sa charge; se rendant à lui-même, comme un vrai soldat du Christ, les services matériels qui lui étaient nécessaires, que tous le considéraient comme l'imitateur généreux des saints, et qu'en lui se voyait réalisée cette parole du Seigneur: « Que celui qui est le premier parmi vous « soit votre serviteur ». Il visita de nombreux couvents, où l'observance régulière était diminuée, et les remit dans la pratique des lois religieuses. Il était un parfait exemple à tous. Il s'imposait constamment quelque travail du corps ou de l'esprit, se livrait constamment à l'oraison, aux veilles studieuses, ne mangeait presque jamais de viande, portait constamment le cilice et une chaîne de fer sur la chair nue; dormait sur la terre ou sur une simple planche (il ne voulut coucher sur un lit de paille que dans sa vieillesse), s'infligeait sans cesse des jeûnes et des macérations, malgré la faiblesse de ses forces; passait de longues heures du jour et de la nuit dans la contemplation des secrets divins; il ne cessait de prêcher l'Evangile et d'écrire des ouvrages excellents, remplis de science sacrée et profane, admirables surtout par leur doctrine morale, dont bénéficièrent ses contemporains et ceux qui vinrent après lui » [1].

On conçoit sans peine que de tels exemples ne restèrent pas impuissants, et ils nous font deviner avec quel amour saint Antonin paraissait et était reçu à Sainte-Sabine, où la réforme avait le double mérite de la générosité actuelle et de la générosité ancienne.

Le titre de Sainte-Sabine reconquit un peu de son ancienne gloire, et il fut donné à des hommes alors illustres dans l'Eglise. Le Cardinal Valentin, Evêque célèbre en Hongrie; le Cardinal Æneas Sylvius Piccolomini, plus tard Souverain Pontife, sous le nom célèbre de Pie II; peut-être le Cardinal Niccolò Forteguerra, préfet

[1] *Bullar. O. P.*, t. IV, p. 420.

des armes ecclésiastiques, sous Pie II; le Cardinal d'Aussia, que nous connaissons; le Cardinal Jean d'Aragon; le Cardinal Jean de la Grolaye de Villiers, Ambassadeur de France à Rome, le célèbre Cardinal Julien Cesarini furent alors titulaires de Sainte-Sabine. Le Cardinal d'Aragon y choisit, dit-on, sa sépulture, mais il fut enseveli définitivement à la Minerve, avec une épitaphe digne de sa vie mécontente, agitée et assez vide.

Le Cardinal de la Grolaye de Villiers fit exécuter alors par Michelange le fameux groupe de la « Pietà », qui s'admire de nos jours à l'entrée de Saint-Pierre.

Le Cardinal Cesarini exécuta des réparations considérables dans notre église qui était son Titre; promulga en latin au concile de Florence, le Décret d'union, tandis que le Cardinal Bessarion le promulgait en grec, et enfin allait mourir héroïquement à la bataille de Varna.

Les autres titulaires furent moins illustres, mais tous réellement distingués par leurs vertus.

CHAPITRE VIII.

Le couvent de Sainte-Sabine depuis son annexion à la Congrégation réformée de Lombardie, jusqu'à la création de la Congrégation de Sainte-Sabine (1482-1668).

La célèbre Congrégation de Lombardie se composa primitivement des couvents réformés par le bienheureux Raymond en deçà des Alpes, et s'étendit ainsi à toute l'Italie. Plus tard, elle devint à la fois trop vaste et trop nombreuse, pour qu'une division ne fût point nécessaire: et c'est ainsi que naquirent en Italie plusieurs Congrégations réformées, spécialement celles de Toscane et de San Marco.

En 1482, la Congrégation de Lombardie était dans toute sa ferveur et sa gloire, tellement que le couvent de Sainte-Sabine désira lui appartenir et vivre de sa vie. Par l'intermédiaire du Cardinal d'Aussia, dont nous avons rencontré le superbe tombeau dans notre église, ils firent des instances auprès de Sixte IV, qui, le 8 novembre 1482, expédia le Bref suivant, également honorable pour tous: « Sixte IV, Pape. — A notre cher Fils le Vicaire général de la Congrégation de Lombardie, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs. — Bien-aimé fils, salut et Bénédiction apostolique.

« Nous ne perdons jamais de vue ce qui peut augmenter le culte divin, et permettre à votre Ordre de produire des fruits plus nombreux dans le champ du Seigneur. Sollicité par ce motif, et accédant aux supplications de notre cher Fils A. (Aussia), du titre de Sainte-Sabine, Cardinal-prêtre, de Montereale, qui a insisté beau-

coup auprès de nous, et nous assure que vous êtes très heureux de sa demande, nous avertissons votre piété, et vous commandons en vertu de la sainte obéissance de recevoir sous votre juridiction le couvent de Sainte-Sabine de Rome, de votre Ordre, et de le faire habiter par des religieux de votre Ordre. Nous voulons que cette maison, célèbre par son antiquité et par sa piété, appartienne à votre Ordre et à votre Congrégation, dès maintenant, et de la même manière que d'après la Bulle de Paul II, d'heureuse mémoire et notre prédécesseur immédiat, les couvents et maisons de Lombardie sont possédés et habités par des religieux de votre Ordre, et avec tous les privilèges accordés par nous et par nos prédécesseurs à votre Congrégation, et à votre Ordre. Nonobstant... Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 8 nov. 1482, douzième année de notre Pontificat »[1].

Nous savons quelle était cette organisation de la Congrégation de Lombardie, sanctionnée par la Bulle de Paul II, à laquelle renvoie Sixte IV. Paul II avait déclaré, dès le 13 novembre 1464, que le Vicaire général de la Congrégation ne dépendrait que du Général de l'Ordre; qu'il serait élu par les Prieurs des couvents réformés, par leurs « socii », et par les anciens Vicaires généraux de la Congrégation, soumis à celle-ci; qu'il serait confirmé par le Maître général, qu'il aurait absolument la même autorité que les Provinciaux, qu'il serait élu tous les deux ans, qu'il ne pourrait être destitué de sa charge même par le Maître général, sans le consentement de dix Prieurs de la Congrégation, qu'il pourrait venir en personne à Rome, ou y envoyer des Frères pour les intérêts de la Congrégation. Le Pape déclare en outre abrogés tous les privilèges accordés par les Généraux au détriment de l'observance régulière; il décide que tous les couvents réformés ou à réformer dans le territoire de la Congrégation appartiendront à la Congrégation elle-même; que les religieux délégués hors de la Congrégation resteront sous la juridiction du Vicaire général; et enfin il défend sous peine d'excommunication, que nul religieux

---

[1] Cf. *Bull. O. P.*, t. III, p. 611.

sorte de la Congrégation pour entrer dans un couvent soumis à une autre autorité [1].

Telle fut la discipline à laquelle se soumit spontanément la communauté dominicaine de l'Aventin. Elle vécut paisible et heureuse sous cette prudente législation, jusqu'en 1496. Le 7 novembre de cette année, Alexandre VI, qui le croirait? s'occupait lui aussi de la réforme de l'Ordre, et par un Bref spécial [2], créait une congrégation de couvents austères, dont San Marco serait l'âme: San Marco de Florence [3], où brillait alors Frère Jérôme Savonarole. De cette nouvelle congrégation fit partie le couvent de Sainte-Sabine [4]; et il connut lui aussi cet élan généreux qui avait à San Marco de Florence son point de départ, et fut assurément la plus intense manifestation de l'esprit chrétien et religieux, dans l'Eglise, à la fin du XV^e^ siècle, et au commencement du siècle suivant. Il eut lui aussi son rôle dans ce grand et terrible drame dont la dernière scène est la mort de Savonarole, qu'on a surnommé le dernier chrétien du moyen âge. Toutes les âmes qui s'étaient jetées à la suite du grand réformateur catholique, de l'adversaire irréconciliable du paganisme renaissant, furent alors écrasées de la catastrophe qui le frappa et le broya lui et son entreprise. Les grands débris de l'œuvre gigantesque furent alors dispersés, ou disloqués, et le couvent de Sainte-Sabine fut de nouveau annexé à la Congrégation de Lombardie. C'est le Général de l'Ordre, Joachim Turriani, qui, avec l'autorisation du Cardinal protecteur, et par suite, du Souverain Pontife lui-même, accomplit l'acte de cette réunion, le 2 novembre 1500 [5].

---

[1] *Bull. O. P.*, t. III, p. 443-445.

[2] *Ibid.*, t. IV, p. 124. Ce long document est à lire.

[3] *Ibid.*, t. IV, p. 126.

[4] Elle comprenait les couvents de la Minerve à Rome, de Santa Maria dei Gradi à Viterbe, de Santa Maria de la Quercia près Viterbe, de San Spirito à Sienne, de Santa Caterina à Pise, de Santa Sabina à Rome, de San Domenico à San Geminiano, de San Marco à Florence, de San Domenico à Fiesole, de San Domenico à Pistoie, de San Domenico à Prato, de S. Romano à Lucques, de Sant'Agnese à Montepulciano, de San Domenico à Pérouse, de San Domenico à Cortone, de Santa Maria del Sasso. Cette énumération est donnée par Alexandre IV lui-même, dans son Bref.

[5] *Archiv. O. P.*, Reg. gén. Voici le texte du registre que nous citons: « Conventus Sancta Sabina, de consensu R.mi D. Protectoris, datus est Fratribus Congregationis Lom-

Durant les derniers quinze ans que nous venons de parcourir, peu de détails nous sont connus: mais les grands faits que nous venons de rappeler nous indiquent suffisamment ce qui fut alors la communauté de Sainte-Sabine.

Un autre fait d'ailleurs nous donnera une idée du crédit dont jouissait le cher couvent auprès des Supérieurs.

En 1504, la chapitre de la Congrégation lombarde, célébré à Milan, oblige les religieux qui auraient l'autorisation de se rendre à Rome, à se représenter immédiatement au supérieur de Sainte-Sabine, et à demeurer dans ce couvent, à n'en pas sortir sans l'autorisation de ce Supérieur, et sans un Frère qui les accompagnera [1]. Si l'on veut maintenant saisir toute la signification de cette législation, il faut se rappeler cette prescription portée par le P. Casseta, Général de l'Ordre, le 11 juillet 1483: « Aux Pères et aux Frères de la Congrégation de Lombardie, il est défendu, en vertu de l'Esprit-Saint et de la sainte obéissance, et sous peine d'excommunication « latae sententiae » de passer la nuit ou de s'arrêter dans une maison de conventuels (mitigés), lorsque dans la même ville ou dans le voisinage se trouvera un couvent de vie régulière; ou simplement de passer dans ces maisons, quand même on aurait été renvoyé, expulsé, ou qu'on serait fugitif de cette Congrégation, d'une manière quelconque, si ce n'est pour demander l'hospitalité d'une nuit; et il est interdit à tous les Supérieurs de maisons de conventuels, sous les mêmes peines et de la

---

bardiae, cum privilegiis, juribus, etc. 2 nov. 1500». Reg. IX, fol. 145, p. 1. — Tous les documents que nous venons de citer sont tirés du *Bullaire* ou des Archives de l'Ordre. Comment expliquer alors que l'auteur du *Monumenta Provinciae romanae* ait écrit la phrase suivante: « Sanctae Sabinae de Urbe coenobium Provinciae (scil. romanae) jugiter obtemperavit, usque ad an. 1500. Tunc Fr. Franciscus Mei, Procurator et Vicarius generalis illud Longobardiae Congregationi, absente et inscio Magistro Ordinis, tradivit». Vol. I, p. 193. Est-ce que cet auteur prend ses souhaits pour des documents historiques? Nous ne voulons pas apprécier les motifs qui ont dicté ces mots, mais par amour de la vérité, que « nous préférons à Platon », nous dirons qu'elle renferme autant d'erreurs et de calomnies que de paroles.

[1] « Qui autem obtenta hujusmodi licentia (nempe Romam eundi) illud concesserunt, illico praesidenti Sanctae Sabinae se praesentent, et continue permaneant in conventu; nec exeant sine speciali licentia principalis praelati: Fratres autem hospites et etiam illuc, degentes soli non vadant per Urbem ».

même manière, et sous peine d'être privés de toute charge et de tout vote, d'oser les retenir chez eux, si ce n'est pour leur donner l'hospitalité dont nous parlons » [1].

C'était dur, mais salutaire. Aux grands maux, les grands remèdes!

Nous ne voulons pas omettre ici de rappeler que le monastère de San Sisto Vecchio, resté constamment et fraternellement dévoué au couvent de Sainte-Sabine, suivit l'exemple de ce dernier en toutes circonstances. Dès l'époque du bienheureux Raymond, il choisissait pour confesseur Frère Nicolò de Terracine, le Prieur de la Réforme à Sainte-Sabine. Il partagea lui aussi les vicissitudes que nous venons de rappeler, et enfin, en 1506, il obtint de Jules II l'autorisation de se donner absolument et exclusivement à la Congrégation de Lombardie [2].

De cette résolution découlaient plusieurs conséquences à signaler, qui sont une page de notre histoire. Avant même l'année 1474, les Généraux avaient accordé les privilèges suivants à la Congrégation Lombarde: « 1° Lorsque le Vicaire des Sœurs viendra à mourir ou à être rappelé, les Supérieurs des couvents qui s'en occupent d'ordinaire, gouverneront la communauté, jusqu'à la nomination d'un nouveau Vicaire. 2° Le Vicaire de la Congrégation, et les Supérieurs des Sœurs peuvent, pour une juste raison, entrer dans les monastères. 3° Aucune Sœur ne peut être reçue sans l'approbation du Vicaire général » [3]. L'intimité entre les deux cou-

---

[1] « Patribus et Fratribus Congregationis Lombardiae praecipitur in virtute Spiritus Sancti et sanctae obedientiae, et sub poena excommunicationis latae sententiae quatenus nullus possit pernoctari seu stare in conventu conventualium, ubi in eadem civitate vel extra est conventus etiam vitae regolaris; aut ad praedictum conventum declinare, sive talis Frater sit licentiatus, sive expulsus aut etiam fugitivus ab ista congregatione qualitercumque, nisi forte ibidem pro una nocte hospitaretur, et inhibetur omnibus et singulis praesidentibus quorumcumque conventuum conventualium, sub eisdem poenis, modo et forma qua supra, et sub poena absolutionis ab officiis et vocis (sic) quatenus non audeant tales retinere in conventibus, nisi ex praefata causa hospitii. In contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque. Datum Florentiae, die XI julii 1483 ». *Archiv. O. P.*

Le même jour, le Général accorde au Vicaire de la Congrégation le pouvoir de faire rentrer de force les religieux qui vivraient en dehors de la Congrégation

[2] *Bull. O. P.*, t. IV, p. 235.

[3] *Ex Reg. gen. O. P.*

vents fondés par saint Dominique à Rome, ne put que se raffermir plus complètement, à raison de ces faits et de ces prescriptions. Nous les rencontrerons plus tard dans les mêmes joies et les mêmes épreuves.

Le couvent de Sainte-Sabine eut alors trente années d'existence paisible, sérieuse, active et pieuse au dedans, non moins que fructueuse et exemplaire au dehors. Mais de nouvelles inquiétudes menaçaient à l'horizon. Le P. Giovanni de Finario, Maître de l'Ordre, écrivant, le 10 septembre 1531, au représentant du pouvoir civil de Viterbe, signalait ainsi et cette paix et ces inquiétudes: « Sa Sainteté (Clément VII) a grandement à cœur la réforme de tous les Ordres religieux, et spécialement de notre Ordre. Or, pour cette réforme, il n'y a qu'un moyen possible... Sa Sainteté a cru convenable et nécessaire de porter une Bulle, à ce sujet, afin que cette entreprise soit plus assurée et plus durable, et Elle a réglé, entre autres choses, que la Province romaine réformée rentrerait en possession de tous ses couvents... C'est ce qu'on a déjà réalisé à Rome, où le couvent de Sainte-Sabine, possédé de longues années et paisiblement par les religieux de la Congrégation de Lombardie, est retourné à la Province romaine »[1].

On a pensé souvent que Clément VII, un Médicis, avait été guidé par des préoccupations séculières, dans toutes ces décisions relatives à la réforme; on a affirmé qu'il avait pris la résolution générale de détruire toutes les Congrégations, pour en faire des Provinces, dans le but d'atteindre la Congrégation de San Marco, que l'on savait peu dévouée aux Médicis; cette accusation ainsi formulée est assurément injuste.

Le 10 août 1530, il expédia une Bulle où l'on voit que le Pape voulait alors conserver au moins la Congrégation de Lombardie et songeait même à lui annexer le couvent de la Minerve. S'adressant au Vicaire général de la Congrégation de Lombardie, il s'exprimait en ces termes: « Nous mettons tous nos soins et faisons tous nos efforts afin que ceux qui se sont voués à la vie religieuse, multiplient la fécondité de leurs œuvres et profitent plus fructueu-

---

[1] *Arch. O. P.*, t. O. O.

sement dans le service du Seigneur. Désirant donc que le Prieur et les Frères du couvent de Santa Maria sopra Minerva, dans notre ville de Rome, renoncent aux jouissances mondaines et vivent dans les observances régulières, selon les salutaires prescriptions de leur Ordre, et dans l'union de la charité et de ses devoirs, servent constamment le Dieu des vertus, pour la gloire du Nom divin, pour l'édification excellente et salutaire du prochain, Nous avons résolu, de notre propre mouvement, et de notre science certaine, et de la plénitude de notre autorité, d'unir, annexer, incorporer ce couvent, avec toutes ses dépendances, biens, droits, attenances, à votre Congrégation de Lombardie... » [1].

Le Pontife ne tarda point à s'apercevoir que ce moyen serait peu efficace, et à remarquer en outre que les religieux observants étaient beaucoup plus nombreux que les affaiblis. D'ailleurs il fallait compter avec un inconvénient plus grave encore. Les Vicaires des Congrégations réformées n'ayant point droit de vote au Chapitre général, les « conventuels » seuls avaient le droit d'élire les Supérieurs majeurs et de régler les intérêts suprêmes de l'Ordre. Clément VII, conseillé au surplus par le célèbre Cajetan, qui se montra excellent Supérieur autant qu'il avait été éminent théologien, comprit les inconvénients de cette situation, et prit l'année suivante une mesure d'une énergie exceptionnelle. Il supprima toutes les Congrégations réformées; érigea la Province réformée des Deux Lombardies, et la Province romaine réformée, à qui il conféra tous les droits des Provinces supprimées.

Quelques couvents n'acceptèrent point immédiatement leur conversion: ils furent réunis en une Congrégation, sous un Vicaire désigné par eux; mais n'eurent plus d'avenir devant eux, si ce n'est celui d'une mort lente. Elle arriva en effet, et on ne parla plus de ce résidu. Les couvents qui voulurent ressusciter durent accepter une réforme [2].

Cependant dans cette mesure prise par Clément VII se trouvait renfermée une clause capable de renouveler les inquiétudes

---

[1] *Bull. O. P.*, t. IV, p. 481.

[2] Voir dans le *Bullaire dominicain* les diverses Lettres de Clément VII relatives à ces faits.

de Sainte-Sabine. Après avoir réglé divers points et fait un tableau vivant des abus qu'il voulait guérir, le Pape ajoute : « Les maisons de la Congrégation Lombarde, maintenant supprimée, qui existeraient dans les limites de la Province romaine, d'après l'ancienne délimitation de l'Ordre, appartiendront désormais à la Province romaine, et demeureront sous la juridiction du Provincial actuel de la Province et celle de ses successeurs » [1].

Cette décision atteignait Saint-Sixte et Sainte-Sabine, et leur fut très pénible. Elle fut acceptée avec humilité et résignation. Lorsque néanmoins à Clément VII eut succédé Paul III, les Frères et les Sœurs se hâtèrent de solliciter auprès du nouveau Pontife l'abrogation de cette décision douloureuse.

Paul III accorda facilement la grâce demandée, et dès le second mois de son pontificat, il publiait la Bulle suivante : « Paul III, Pape. Pour mémoire perpétuelle de la chose. — La prudence attentive du Pontife Romain révoque parfois ou annule les ordinations et concessions faites par ses prédécesseurs, lorsque des motifs raisonnables le demandent, et lorsque ces décisions tendent manifestement au préjudice d'autrui. Or, comme nous l'avons appris récemment, le Pape Clément VII, d'heureuse mémoire, notre Prédécesseur, a séparé naguères et divisé de la Congrégation observante de Lombardie, le couvent de Sainte-Sabine de Rome, des Frères-Prêcheurs, qui lui appartenait, et a transformé la Congrégation elle-même en Province des Deux Lombardies, comme il est rapporté plus longuement dans les Lettres que ce même prédécesseur a émises à ce sujet. En vertu de ces Lettres, les Frères de la dite Congrégation et Province, pour obéir à notre Prédecesseur, abandonnèrent ce couvent, avec ses biens meubles et immeubles et tous ses droits, à d'autres religieux du même Ordre. — Nous avons appris encore que les religieux de cette Congrégation ont gouverné louablement, jusqu'à cette séparation, et même après cette séparation, et gouvernent encore aujourd'hui le monastère des religieuses de

---

[1] « Quod domus dictae suppressae Congregationis Lombardiae, in limitibus existentes romanae Provinciae juxta antiquam dicti Ordini institutionem, ad ipsam romanam Provinciam attineant, ac deinceps sub obedientia moderni Provincialis romani ac ejus in officio successorum permaneant ». *Bull. O. P.*, t. IV, p. 488 et seq.

San Sisto de Rome, appartenant au même Ordre, où ont vécu et vivent encore beaucoup de nobles femmes; et qu'il est avantageux au peuple romain que ce monastère de San Sisto reste sous la même direction, et qu'enfin les religieux de cette Congrégation ne peuvent convenablement demeurer dans Rome, sans y posséder un couvent. Aussi nos chers Fils les Conservateurs de la ville de Rome, Raimondo Capiferro, Raffaele Casalio, Antonio Frangipani et Giacomo Negri, citoyens romains et administrateurs du dit monastère, nous ont fait supplier humblement de daigner, dans notre bénignité apostolique, pourvoir à cette nécessité. C'est pourquoi, accédant à ces prières, de notre autorité apostolique et par la teneur des présentes Lettres, Nous révoquons, cassons et annulons, et déclarons être et rester de nulle force et de nulle valeur, et supprimons, comme si elles n'avaient jamais existé, cette séparation et extinction, et toutes les dispositions que les Lettres de Clément renferment à ce sujet, et toutes les conséquences qui en ont résulté. Le susdit couvent de Sainte-Sabine appartiendra perpétuellement à la Congrégation ou Province des deux Lombardies, comme avant la séparation et division; le Prieur et les religieux qui y demeurent maintenant, abandonneront et livreront ce couvent de Sainte-Sabine avec tous ses biens... intégralement au Provincial de cette Province (c'était Fra Angelo de Faenza), ou à son représentant en Cour romaine, à la première réquisition, effectivement, sans délai. — Pour la conservation des observances régulières dans le dit monastère de San Sisto, le couvent de Sainte-Sabine ne sera nullement soumis au Prieur général de l'Ordre, mais en sera perpétuellement et complètement exempt, comme avant la séparation et division. Si quelqu'un ose agir en sens contraire, il encourra par le seul fait l'excommunication « latae sententiae », etc. [1].

C'est le 23 décembre 1534 que Paul III porta la décision qui précède. Le couvent de Sainte-Sabine fut rendu effectivement à la Province de Lombardie, au mois d'avril de l'année suivante, et la cession fut faite par-devant notaire [2].

---

[1] Voir *Bull. O. P.*, t. IV, pp. 539-540.

[2] Le document notarié est conservé aux Archives de l'Ordre, en une copie assez défectueuse.

Il semble qu'après une décision si bien motivée, si solennellement imposée, et sanctionnée par de telles pénalités, toute objection aurait dû être impossible. Et pourtant il y eut encore des objections, tant la nature humaine est prompte à se faire illusion, dès que les passions sont en jeu.

Le 20 mars 1567, Pie V confirma dans une longue lettre apostolique le Bref de Paul III. Le grand Pape dominicain aimait trop sa Province de Lombardie et le couvent de Sainte-Sabine, et comprenait trop bien les intérêts de l'un et de l'autre, pour ne pas se prononcer en ce sens. Aussi, après avoir rappelé la décision de Clément VII, et résumé la décision contraire de Paul III, il confirme solennellement cette dernière. « Nous, dit-il, qui aimons tendrement cette Province des Deux Lombardies, où nous avons fait notre profession religieuse, et qui voulons rendre à chacun son droit, désirant qu'il ne s'élève plus aucun doute à ce sujet, de notre propre mouvement, de notre science certaine et de la plénitude de notre autorité apostolique, nous décidons et déclarons que le couvent de Sainte-Sabine, avec tous ses membres, biens meubles et immeubles, avec ses droits et dépendances, est perpétuellement uni, annexé, incorporé à la Province des Deux Lombardies, et qu'il lui appartient de plein droit, révoquant et annulant toute division, union, annexion et incorporation de ce couvent de Sainte-Sabine, contraire en quelque manière que ce soit, à la teneur de nos présentes Lettres... (Nous ne permettons) pas au Prieur ou aux religieux de la Province romaine, ou à tout autre, de les molester injustement, et contre les opposants et les rebelles, il sera procédé par des censures et peines ecclésiastiques » [1].

Ainsi protégée à l'extérieur et acceptée à l'intérieur, la vie dominicaine fleurit excellemment à Sainte-Sabine, durant cette époque.

Les Chapitres de la Province lombarde se célébraient régulièrement chaque année. On ne se contentait point de recommandations vagues sur la nécessité de l'honnêteté religieuse: on entrait dans le détail, on imposait des actes et on veillait à l'exécution rigoureuse des décisions capitulaires.

---

[1] Cf. *Bull. O. P.*, t. V, p. 153.

Nous connaissons la teneur de la plupart de ces Chapitres. Ils sont d'une simplicité et d'une austérité toute primitive, et nous montrent qu'on prenait à la lettre le programme qu'on s'était fixé de pratiquer les Constitutions de l'Ordre, sans les augmenter mais aussi sans les diminuer. Qu'il nous suffise de citer les premiers et les derniers de ceux que nous avons sous la main.

Dans le Chapitre ou la Congrégation célébrée à Reggio en 1482, il est ordonné, entre autres prescriptions, que les Supérieurs se réserveront les fautes suivantes, pour l'absolution: « Toute rébellion manifeste contre un Supérieur; le vice de propriété commis par celui qui retiendrait, par devers soi, quelque chose à l'insu de son Supérieur, et ne serait pas disposé à l'abandonner, sur la simple réquisition de ce dernier; par celui qui vendrait, donnerait, achèterait, échangerait, ou déroberait d'une manière quelconque un objet mis à son usage ou à l'usage d'autrui, sans l'autorisation du Supérieur et du Conseil légitimes, etc. ». On interdisait aux Frères de la Congrégation de vendre, donner, échanger, disperser d'une manière quelconque, sans l'autorisation du Prieur, les livres ou autres objets, concédés pour leur usage, à moins qu'il ne s'agit d'objets d'une valeur minime; ou de recevoir, sans la même autorisation, des présents d'une personne quelconque. Ceux qui seraient en contravention, devaient être punis comme voleurs, selon la teneur de la Règle et la gravité du délit. — On réglait encore que tous les religieux de la Congrégation, prêtres, novices ou convers, se confesseraient au moins tous les huit jours; on imposait aux confesseurs l'obligation grave de s'y prêter, avec une punition en cas de refus.

Cès obligations, renouvelées fréquemment, nous montrent où en étaient les âmes au point de vue de la générosité.

Le Chapitre de 1568, célébré à Crémone, accuse sans doute un peu d'affaissement dans les âmes et les corps: toutefois on maintient haut et ferme le principe de l'austérité monastique. Voici le langage que tiennent les Définiteurs: « Nous confirmons la défense de retenir de l'argent plus de vingt-quatre heures, ou d'en laisser chez le Dépositaire, pour le dépenser sans l'autorisation des Supérieurs. Ceux-ci veilleront avec le plus grand soin... à ce que nul n'ait des revenus ni grands ni petits, ou des dépôts considérables...

« Nous ordonnons que nul, parmi les « officiales » du couvent, ne retienne de l'argent pour son usage particulier, même avec la permission du Supérieur. Tout doit être confié au Dépositaire avec l'autorisation du prélat, obtenue pour tous les cas particuliers. Celui qui contreviendrait à ces ordres serait passible de la peine de la faute plus grave. Nul Supérieur ne peut accorder une permission générale de dépenser de l'argent, et tous doivent se rappeler que Notre Saint Père le Pape Pie V a révoqué toutes les permissions de retenir par devers soi quelque argent, dans notre Province, et annulé toute autorisation semblable accordée par un Supérieur quelconque, même par ses prédécesseurs; qu'il a defendu d'accorder à l'avenir aucune autorisation analogue de retenir ou dépenser de l'argent.

« Nous voulons également qu'on observe avec soin l'interdiction de dispenser toute la communauté pour l'usage du gras; d'introduire de la viande au réfectoire. Nous interdisons tout relâchement dans la dispense, si ce n'est pour un temps très court, et lorsqu'une maladie épidémique ou une nécessité urgente le motivera. Les Supérieurs qui seraient en contravention doivent être absouts de leur charge.

« Nous déclarons que les Prieurs ni les Lecteurs ne peuvent s'absenter du couvent pendant le Carême, sauf pour une raison grave, et jamais pour une prédication, sans l'autorisation du Provincial...

« De peur que l'ignorance, mère de tous les vices, ne vienne à s'étendre avec le temps, nous ordonnons et commandons sous précepte formel à tous les Supérieurs de nos couvents, de ne recevoir aucun jeune homme à la vestition sans l'avoir vu et examiné par eux-mêmes, avec le concours des examinateurs; et aux Vocaux de donner leur vote à un postulant inepte ou ignare.

« ... Les Supérieurs des couvents devront observer la règle souvent renouvelée de ne pas soustraire les novices aux soins du Maître des Novices, avant la quatrième année révolue de noviciat, sauf l'autorisation du Provincial ».

Il est interdit aux Prieurs de s'ingérer dans l'administration dus biens temporels du couvent, bien qu'ils aient le droit et le devoir d'ordonner, commander, et d'exiger chaque mois les comptes

du Procureur. Les confesseurs ou prédicateurs doivent consigner sans délai leurs honoraires; les « Maestri » ne doivent pas se distinguer par le luxe séculier de leurs vêtements; nul n'a le droit de porter la barbe vaniteusement entretenue [1].

On rappelle avec insistance la règle des Constitutions qui interdit d'élever aux Ordres sacrés des Frères insuffisamment instruits. « Parce que, disent les Définiteurs, le nombre des ignorants devient chaque jour plus considérable et qu'ils passent une vie oisive et fort inutile, nous ordonnons aux Supérieurs des couvents de veiller sur eux, de les exhorter à se convertir, parce que autrement on chargera le Procureur général d'obtenir pour eux la privation de toute fonction cléricale, et ils passeront au rang et aux occupations des Frères convers [2].

« ... Pour la conservation et l'augmentation de l'observance régulière, les Supérieurs sont priés de mettre tous leurs soins à maintenir non seulement ce qui est essentiel, mais encore, les cérémonies, le silence au chœur, au réfectoire, au dortoir; à veiller sur les religieux qui vont en dehors du couvent; ils doivent se rappeler que la première obligation de leur charge est de maintenir le culte divin du jour et de la nuit, et de se montrer eux-mêmes comme un exemple en toutes bonnes œuvres ». Viennent ensuite d'autres admonitions relatives à la solitude plus complète où doivent vivre les jeunes religieux; à l'obligation où sont les Lecteurs de chercher également et la vertu et la science religieuses; au devoir de ne pas conférer le titre de Prédicateur ou de l'enlever aux in-

---

[1] « Mandamus sub poena absolutionis ab officio, quoad fratres gradu aliquo insignitos, quoad reliquos autem fratres non graduatos, arbitraria Reverendo Provinciali, ne in posterum quis portet tunicas de bascia, nisi forsan talis fuerit quod speciem panni prae se ferat; et hoc nisi de licentia Reverendi Provincialis prius in scriptis habita; et ne quis portet camisias lineas, seu caligas, aut indumenta fere saecularia, bireta linea cum oculo, nasitergia aliasve lineas vestes decoras adeoque elaboratas, ut viros religiosos maxime dedeceat. Si quis autem oppositum facere non veritus fuerit, prima quidem vice gravis culpae poenae subjiciatur; secunda vero, omni voce, tam activa quam passiva privatus noscatur. — Firmamque pariter esse volumus ordinationem de non nutriendis barbis, sed admodum rasurae forfice deducendis, sub poena absolutionis ab officiis ».

[2] L'un des inconvénients de la vie commune est effectivement d'assurer aux fainéants le pain sans souci.

capables, à ceux qui s'écarteraient des enseignements de saint Thomas, qui s'attaqueraient aux Supérieurs ecclésiastiques, etc.

Cette législation qui suppose déjà quelque relâchement, reste néanmoins très honorable en elle-même.

Ce fut celle du couvent de Sainte-Sabine [1], car nous connaissons la plupart des Provinciaux de Lombardie et des Prieurs de Sainte-Sabine, et leur caractère, à défaut d'autres preuves, suffirait à nous prouver qu'alors toute bonne théorie passait forcément dans la pratique.

Si l'esprit dominicain se conserva à Sainte-Sabine durant toute cette période, avec sa générosité primitive, le cher couvent subit, hélas! des modifications dans sa construction matérielle, et ces modifications s'inspirèrent surtout du goût moderne. Nous n'avons pas à les raconter ici, après ce que nous en avons dit en décrivant le vieil édifice. C'est alors en particulier que les cellules anciennes font place aux chambres actuelles, alors que les cloîtres sont couverts de voûtes et surchargés de murailles, etc.

Le style a perdu de sa simplicité première: on entrevoit une certaine prétention au commode et au grandiose.

L'une des causes principales de ces transformations malheureuses fut ce fait que le couvent de Sainte-Sabine accepta alors de ses bienfaiteurs de sortir un peu de l'antique pauvreté, et fit bonne figure à la prospérité matérielle qui lui souriait de loin. Qui donc expliquera bien un jour l'influence désastreuse qu'exerce si souvent une trop grande richesse dans l'exécution des œuvres d'art, non moins que dans la pratique de la vie morale?

Qui nous dira comment alors la matière menace plus vivement d'étouffer l'idée?

Les ressources du couvent de Sainte-Sabine commençaient à devenir convenables, bien que jamais elles n'aient été exorbitantes. On loue le palais des Savelli [2], des jardins, des fenils, des

---

[1] Le P. Richini opine que le Chapitre provincial de 1592 fut célébré à Sainte-Sabine. *Series chron. Provincialium*, p. 14. D'autres documents affirment qu'il fut célébré à Bologne. Quoi qu'il en soit, ce Chapitre confirme tous les autres dans toutes leurs prescriptions rigoureuses.

[2] En 1548, Mgr Maria Ruffini obtint de Paul III qu'on lui louerait à perpétuité le palais e le ardin, moyennant une redevance de 36 écus, au lieu des quatre tonneaux de

greniers; les Tertiaires de Monte Magnanapoli continuent régulièrement leurs aumônes. La réputation de vertu dont jouissent les religieux leur attire la bienveillance de tous et la bienfaisance de beaucoup. Le Cardinal d'Aussia, le Cardinal d'Aragon, Frère Thomas Cajetan, le Cardinal de Burgos, Frère Alvarez de San Silvestro, la Comtesse de Pitiliano, l'Ambassadrice d'Espagne, le Cardinal de Paris, la Comtesse d'Anguillara, saint Pie V, le Cardinal Borromeo, la famille Odescalchi, le P. Giustiniani, le Cardinal Alexandrin, Sixte-Quint, le P. Beccaria, Général de l'Ordre, le Cardinal Bernerio, Mgr Ignazio Ciantès, et son frère Giuseppe Ciantès, la Comtesse de Rosano, Clément VIII et Clément IX se distinguent entre beaucoup d'autres par leurs munificences envers la communauté de Sainte-Sabine.

Enfin on vend parfois des objets trouvés dans les fouilles, pratiquées en vue d'un bénéfice pécuniaire. Le ministère apostolique donne aussi quelque résultat au point de vue matériel [1].

Le ministère apostolique fut alors d'une importance considérable à Sainte-Sabine.

Outre de nombreuses prédications qui se faisaient à Rome et dans les villes et bourgades des Etats pontificaux, les religieux avaient constamment un ministère fixe d'enseignement, de prédication ou de confessions.

En 1570, un religieux de Sainte-Sabine enseigne à la Sapience; durant toute cette période on les trouve d' « officiature » à Santa Prisca (1516), à San Sisto (1519), au Priorato (1572), à San Saba (1622), et ces charges se continuent pendant de nombreuses années. Ils confessent habituellement à San Sisto (1519), à San Domenico e Sisto (1584), à Santa Cecilia (1584), à Saint-Jean-de-Latran (1571), à Sainte-Marie-Majeure (1574), à Saint-Pierre (1538-1542), à Santa

---

vin payés jusqu'alors. Après quoi, il enleva de la porte l'écusson d'Honorius IV, qui avait construit ce palais le long de l'église, le remplaça par celui de Paul III et essaya de se faire croire propriétaire. Il en résulta un long procès qui évinça le « Monsignore ».

[1] On trouvera l'indication des détails et d'autres noms, dans les *Memorie*, que nous avons imprimées dans notre *Eglise de Sainte-Sabine à Rome*, en appendice, ou dans la *Cronaca di Santa Sabina* publiée par M. Rodocanachi. La préface y réunit tous les renseignements convenables.

Lucia, à San Lorenzo in Damaso, et ailleurs [1]. Ce genre de ministère nous montre quelle confiance avaient les Souverains Pontifes dans le savoir, la prudence et la piété des religieux [2]. Afin de généraliser le bien, les Papes leur confièrent même des paroisses. L'église de San Severino fut donnée par Paul III à la Province de Lombardie, en 1545 [3]; mais ce furent les religieux de Sainte-Sabine qui en restèrent spécialement chargés.

Saint Pie V alla plus loin, et le 13 juillet 1567, il donna au couvent de Sainte-Sabine l'église de San Nicolò de' Prefetti in Campo Marzio, à Rome. Laissons-le nous dire lui-même les motifs de sa munificence:

« Pie Evêque Serviteur des Serviteurs de Dieu, pour éternelle mémoire de la chose. Placé par un décret de la Providence à la tête de la sainte Eglise, nous sommes constamment préoccupé de rétablir et d'agrandir les lieux consacrés par la religion. Mais nous sommes depuis longtemps ému de l'état du très ancien et célèbre couvent de Sainte-Sabine de Rome, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs Observants et de la Province des Deux Lombardies. Il est maintenant déchu de son antique splendeur, à raison de la pénurie où il se trouve. C'est pourquoi nous voulons employer nos soins et nos efforts à l'augmenter, à le favoriser et à l'agrandir. Mais ce n'est pas assez.

« Il ne suffit pas que ce couvent, agrandi par Nous ou par d'autres, puisse contenir un nombre plus considérable de religieux: il faut que les Frères possèdent dans Rome une autre maison moins insalubre et plus saine, où ils pourront séjourner tour à tour, puisque sur le mont Aventin l'air est si mauvais, spécialement pendant l'été » [4]. Après ces considérants généraux, le Pape donne l'église de San Nicolò à Sainte-Sabine, de la manière la plus absolue et la plus solennelle, et écrit à ce sujet une Bulle très longue où sont prévues et détruites d'avance toutes arguties

---

[1] *Memorie.*

[2] *Bullar. O. P.*, t. IV, pp. 640-641.

[3] Les mêmes éloges se lisent dans les Bulles par lesquelles les Papes instituaient ces Pénitenciers, particulièrement à Saint-Pierre, sous Paul III.

[4] *Bullar. O. P.*, t. V, p. 163.

que l'on pourrait imaginer en opposition. La paroisse fut transférée à San Lorenzo in Lucina. Le Cardinal Bernerio fit exécuter des réparations considérables à San Nicolò et les religieux y furent convenablement installés [1].

En 1575, Grégoire XIII rendit la paroisse à San Nicolò [2], sur la demande des paroissiens eux-mêmes, mais la laissa au service et aux soins de Sainte-Sabine. Les religieux qui en étaient chargés n'étaient point « assignés », mais députés à San Nicolò [3]. La communauté de Sainte-Sabine eut ainsi un champ nouveau ouvert à son zèle. Saint Pie V avait compris à merveille que c'est peu de réunir des hommes en communauté; mais qu'il importe en outre souverainement de leur donner une raison d'être en créant un objet à leur activité extérieure non moins qu'à l'activité intérieure.

Sainte-Sabine recouvra ainsi quelques rayons de ses gloires d'autrefois; de nouveau ses cloîtres furent fréquentés ou peuplés d'hommes qui avaient bien mérité du ciel et de la terre.

Les Cardinaux titulaires de la vieille basilique sont le plus souvent illustres. Ce sont Hurtado de Mendoza, Archevêque de Séville; Fazio Santori, Evêque de Pampelune; François Ximénès, le célèbre franciscain espagnol; Bandinello Sauli, qui privé d'abord de sa dignité, réintégré ensuite, se retira à Sainte-Sabine, où il fit de nombreuses réparations et où il mourut saintement.

Ce sont les Cardinaux Louis de Bourbon, Evêque de Laon; Michel Ghisleri, futur Pape du nom de Pie V; Othon Truchses, Benedetto Lomellini, Vincent Giustiniani, Philippe Spinola et bien d'autres, qui tous se glorifièrent de porter ce titre et en augmentèrent l'éclat.

Durant la période que nous parcourons rapidement, plus de quatre-vingt-six Supérieurs gouvernèrent la Congrégation et Province de Lombardie, auxquelles appartenait notre couvent, et, venant à Rome pour les affaires de l'Ordre ou de la religion, durent y séjourner exclusivement, d'après la règle pour tous les religieux de

---

[1] *Bullar. O. P.*, t. V, p. 334.

[2] Piazza, *Gerarch. Cardin.*, p. 429 et seq.

[3] Cf. *Bullar. O. P.*, t. VI, p. 308.

Lombardie, établie par le Chapitre provincial de 1504. Lorsqu'un Frère avait reçu l'autorisation de se rendre à Rome, il devait se présenter aussitôt au Prieur de Sainte-Sabine, et ne pouvait sortir du couvent sans son autorisation spéciale [1]. Parmi les Vicaires ou Provinciaux qui honorèrent ainsi Sainte-Sabine de leur présence, citons le pieux Vincent Bandelli; le bienheureux Sébastien Maggi, dont le corps se conserve intact à Gênes, dans l'église de Santa Maria del Castello; Silvestre Prieras, qui le premier sans doute écrivit contre Luther. Par les soins de Domenico Grimani, il avait été appelé à Rome, sur un ordre de Jules II, dès 1511, afin d'y enseigner les Lettres sacrées. Il séjourna à Rome, où, en 1520, il imprima ses premiers ouvrages contre l'hérésiarque.

Jusqu'alors, on n'avait rien écrit sur les doctrines nouvelles, si ce n'est les thèses volantes du dominicain Tetzel [2].

C'est donc de Sainte-Sabine que partit la première réfutation du moine apostat, qui sentit vivement le coup et répondit par des injures intraduisibles et sans fin ni raison.

Prieras mourut de la peste, à Rome, en 1523, laissant la réputation d'un grand théologien, justifiée encore aujourd'hui par ses ouvrages, surtout par la *Summa Sylvestrina.*

François Silvestre de Ferrare, le célèbre commentateur de la *Summa Contra Gentes,* dont Léon XIII a fait réimprimer les doctes interprétations, fut lui aussi Supérieur de la Congrégation lombarde, et vécut à Sainte-Sabine. Il marcha sur les traces de Prieras et devint son émule dans la science et la vertu. Il fut également l'un des premiers adversaires reconnus de Luther. Il devint Maître général de l'Ordre en 1525 et séjourna souvent à Sainte-Sabine.

Le P. Sisto Fabri, plus tard Chef de l'Ordre, également célèbre par sa science et par ses épreuves, se retira à Sainte-Sabine

---

[1] « Admonemus omnes fratres nostrae Congregationis quod servata forma Constitutionum nullus vadat ad Curiam nisi de licentia R.di Vicarii generalis, vel Vicarii substituti, imminente necessitate... Qui autem obtenta hujusmodi licentia, illuc concesserunt illico Praesidenti Sanctae Sabinae se praesentent et continue permaneant in conventu. Nec exeant sine speciali licentia principalis praelati: fratres autem hospites, et etiam illuc degentes soli non vadant per Urbem ».

Ex Actis Capit., an. 1504.

[2] Cf. ECHARD, t. II, p. 55; ONOFR. PANV. dans la *Chron. Eccles.*, etc.

vers la fin de sa vie, y vécut cinq ans et y mourut en 1594[1]. Il fut enterré dans l'église, où nous avons rencontré son tombeau. Il avait ajouté foi trop facilement aux dires d'une visionnaire: de là ses malheurs.

D'autres religieux, Vicaires ou Provinciaux, connus en leur temps par leur science et leurs écrits, séjournèrent à Sainte-Sabine. Tels furent Frères Vincenzo di Calzado, Giovan Maria Capalla, Pietro Martire Festo, Girolamo Medici, Giovan Michele Plodio, Angelo Raffaele Ghirlentoni, etc.

Un grand nombre, sans laisser à la postérité des témoignages écrits de leur doctrine, brillèrent parmi leurs contemporains, et illustrèrent le cher couvent, dont ils furent les hôtes. Ce sont Frères Ippolito Beccaria, plus tard Général de l'Ordre; Pietro Martire Rusca, confesseur de Paul III; Giovan Maria Taparelli[2], Evêque de Saluces; Gregorio Boldrini, Evêque de Mantoue; Antonio Balduzio, Evêque de Trévise; Vincenzo Busiati, Evêque de Trani, etc.

Il faudrait nommer encore plus de quarante Inquisiteurs, religieux connus par leur prudence et leur énergie; et il ne serait pas difficile, si le temps ne nous manquait, de montrer qu'ils ont peu pratiqué le fameux axiome: « De Deo pauca, de Rege nihil ».

Nous aurions même à citer des noms illustres dans les Annales de l'Italie, tels que ceux des Martinengo, des Giustiniani, des Montecuculli, etc., mais il nous reste trop à dire, pour qu'il nous soit permis d'entrer dans les détails.

Les Prieurs du couvent ont le droit d'être moins oubliés que d'autres.

---

[1] En 1525, il publia à Rome et à Venise un ouvrage intitulé: *Apologia... adversus Lutherum*. Il avait fondé des écoles de langues hébraïque et grecque.

[2] Il était sans doute de la famille Taparelli d'Azeglio. M. Massimo d'Azeglio a écrit ses *Ricordi* pour démontrer que dans sa famille et même au-dehors bien peu avaient eu autant d'esprit que lui. Il dit en particulier beaucoup de mal des Jésuites, malgré son frère le Jésuite qu'il nomme; et beaucoup de mal des Dominicains, malgré son grand-oncle le Dominicain qu'il ne nomme pas. Heureusement que M. D'Azeglio nous avertit à plusieurs reprises qu'il y a toujours eu en lui du « gamin » et du « Don Quichotte ». Ainsi, tout s'explique et tout le monde est d'accord.

Nous en possédons la liste à peu près complète et nous y trouvons des noms qui méritent de fixer un instant notre attention, parce qu'ils sont dignes de notre estime et qu'ainsi en a jugé l'Eglise, en leur confiant une part de ses sollicitudes ; ou l'Ordre même, en se montrant fier de leurs mérites.

Plus de quarante-cinq Prieurs se succèdent à cette époque, tous hommes choisis pour représenter dignement dans la Capitale du monde chrétien l'illustre Province de Lombardie.

Quelques-uns nous sont connus plus particulièrement.

En 1505, un Frère Albizzi, de Florence, gouvernait la communauté, au moment où il fut nommé Evêque de Cagli.

Frère Léonardo de Milan, Prieur en 1510, était un théologien savant et sensé. Un certain Pierre de Lucques inventa et répandit à cette époque l'une de ces pieuses, et parfois désastreuses niaiseries qui germent comme des plantes parasites, autour du grand arbre du dogme chrétien. Il se mit un beau jour à prêcher dans les églises de Mantoue que la Mère de Dieu avait conçu son Fils « dans sa poitrine » [1]. Cette doctrine absurde provoqua les remontrances de l'Inquisiteur, Frère Domenico de Carignano: mais, parce qu'un « sot trouve toujours un plus sot qui l'admire », le prédicateur, qui tenait à sa rêverie, la rendit populaire dans un certain monde, et Cajetan crut à propos de la réfuter en démontrant qu'elle est la ruine du dogme, et spécialement du dogme de la Maternité divine [2].

La question dut être portée au tribunal de Jules II, qui nomma une commission pour la discuter. A côté des Dominicains Thomas Cajetan, Maître de l'Ordre, Giovanni de Ferrare, Maître du Sacré Palais, Enrico Jacobi, Pénitencier à Saint-Pierre, à côté d'autres personnages illustres, nous trouvons le Prieur de Sainte-Sabine, Frère Léonardo de Milan [3]. La proposition fut condamnée comme hérétique et scandaleuse, et le Pape confirma la condamna-

---

[1] Sa proposition était: « Christum conceptum fuisse in pectore B. M. Virginis, juxta cor, et ex tribus guttis sanguinis ».

[2] In III Part., q. XXXI, a. 5.

[3] *Bullar. O. P.*, t. IV, pp. 267-268.

tion. Dieu veuille que néanmoins elle n'ait plus d'écho dans le monde de nos jours!...

Peu d'années après, 1523, un autre Prieur se distinguait dans l'Ordre et dans l'Eglise: c'était Frère Bartolomeo de Mortaria. Leandro Alberti qui le connaissait personnellement, en fait les plus grands éloges, et parle en particulier de ses vastes connaissances en philosophie et en théologie, et de sa grande habileté à parler et à écrire la langue latine [1]. Il fut prédicateur illustre, à son époque, et on admira surtout ses discours académiques, prononcés dans les disputes publiques de théologie.

Il laissa des ouvrages dont plusieurs se sont perdus. On remarque en particulier une *Vie du bienheureux Jacques de Mevania* [2].

Frère Bartolomeo Mortario mourut en 1533, à Marseille, où il avait accompagné Clément VII, pour l'entrevue avec François Ier.

Frère Ange de Vérone ne fut pas moins considéré que le précédent, pour sa science théologique.

D'après Leandro Alberti, nul ne le surpassait pour l'intelligence et la solution des questions doctrinales [3]. Il fut Supérieur dans un grand nombre de couvents, et en particulier dans le couvent de Sainte-Sabine, en 1540.

Le Cardinal Bernerio avait été Prieur de Sainte-Sabine en 1585. Cet homme mérite d'arrêter plus longtemps notre attention. Toute sa vie il fut la providence de notre cher couvent. Son nom s'est présenté fréquemment sous notre plume, quand nous avons dû énumérer ses bonnes œuvres: mais nous n'avons pas dit ce qu'il était, à moins que les œuvres ne fassent connaître déjà beaucoup celui qui les accomplit.

Frère Girolamo Bernerio était enfant de la Province de Lombardie. Il se distingua également par le cœur et par l'esprit. En notant sa mort (1596), l'auteur des *Memorie* s'écrie: « Avec lui

---

[1] Leand. Alb., fol. 148. Cf. *Descritt. Ital.*, fol. 359. Et l'on sait si Leandro Alberti s'y entendait!

[2] Cf. Echard, vol. II, p. 86.

[3] Fol. 147.

finissent les délices du couvent! ». Les Romains lui dédient alors cet éloge si exceptionnel:

A FRA GIROLAMO BERNERIO CARD. | ÉVÊQUE ET PRINCE D'ASCOLI | AU PÈRE DE LA PATRIE | AU PÈRE DES PAUVRES | AU PÈRE DE TOUS | LES GENS DE BIEN | L. D. D. D. | 1595.

Il laissa un grand nombre d'écrits fort remarquables par l'élévation des sujets et par la profondeur et la fidélité de la doctrine thomistique [1]. Il tenait à grand honneur de pratiquer les règles et de conserver les doctrines de l'Ordre auquel il appartenait. L'Ordre de Saint-Dominique lui confia successivement le soin d'enseigner les jeunes religieux et de gouverner des communautés; l'Eglise lui accorda ses plus grands honneurs, et le fit successivement Evêque d'Albano, de Porto, d'Ascoli, et Cardinal [2]. Aucune de ces dignités ne diminua en lui la bienveillance et la simplicité: preuve d'une âme plus qu'ordinaire [3].

Sa mort fut un deuil pour tous, et plusieurs poètes se firent l'écho de la douleur universelle. L'un d'eux, Andreantonelli, s'écriait en beaux vers latins: « Nous versons des torrents de larmes, nous déchirons nos joues! C'est l'amour, Excellent Prince, c'est la piété, c'est la vénération qui nous y forcent! O mes yeux, répandez à flots des pleurs sanglants. Il me souvient et de ces merveilleuses vertus, et des richesses de cette intelligence, et de cette foi sereine, et de cette âme tranquille, et de ces paroles de feu, et de cet esprit ardent, et de cet amour de la religion, et de cette

---

[1] Voici ses principaux ouvrages: *De Sacra Doctrina; De Deo absolute sumpto; De Deo Trino; De natura, cognitione, gratia atque peccato angelorum; De voluntario et involuntario; De vitiis atque virtutibus; De legibus; De gratia; De divini Verbi Incarnatione; De poenitentia; De Theologia Mystica.*

[2] Cf. *Bull. O. P.*, t. V, pp. 475. 628, 630, 674, 721.

[3] La fresque de la « Vestition de saint Hyacinthe », dans l'église de Sainte-Sabine, nous donne les portraits de plusieurs religieux de la communauté, vers 1600. Toutes les figures sont énergiques et sincères; aucune n'y est grimée mystiquement ou mondainement. Le Cardinal Bernerio, à gauche du spectateur, est très beau et réalise le « mens sana in corpore sano ». Le religieux debout près de lui doit être son ami inséparable, le P. Raffaele de Riva. Voir pl. 71-80.

paternelle tendresse; et une douleur cruelle me brise le cœur »[1] Ces regrets étaient sincères, et sont tout autre chose qu'un deuil de routine.

Frère Adeodato Gentile[2], qui devint à son tour Prieur de Sainte-Sabine, fut digne de succéder à cet homme de bien. Il naquit à Gênes, en 1560, de parents nobles; revêtit l'habit de saint Dominique à Santa Maria del Castello, fut d'abord appliqué à l'enseignement, puis gouverna diverses communautés, spécialement celle de Sainte-Sabine (1589). Il fut nommé Inquisiteur à Milan, puis créé Commissaire général de l'Inquisition à Rome; enfin il fut nommé Evêque de Caserta. Durant douze années, il gouverna sagement cette église. Paul V avait pour lui la plus profonde estime et le fit son Nonce en plusieurs circonstances difficiles. Il mourut à Naples en 1616, et fut enseveli dans l'église de Santa Caterina de Formello, où lui fut dédiée une magnifique épitaphe, rapportée par Echard[3].

Tous les historiens nous en parlent avec éloge.

Il laissa plusieurs ouvrages, pleins de piété et de science. Il s'appliqua spécialement à défendre les prérogatives pontificales et la doctrine thomistique. On sait qu'à son époque s'agitèrent les fameuses questions « de auxiliis »[4], et sous ce rapport, ses écrits ont une importance spéciale, parce qu'ils sont d'un témoin et d'un ami de Paul V[5].

Frère Paul Manara, autre Prieur de Sainte-Sabine (1604), mérite aussi d'être nommé. Nous avons peu de détails sur sa vie:

---

[1] Voir *Archiv. O. P.*, vol. LII, p. 443. Le poème se conserve encore aux Archives du Vatican.

[2] Nous ne mentionnons pas ici le Prieur de Sainte-Sabine qui figure parmi les juges apostoliques du P. Ridolfi, Général de l'Ordre (1642). Il y a là une intrigue ourdie par le P. Mazarino, Provincial de la Province romaine, qui fut digne de porter son nom. D'autres feront ce récit.

[3] T. II, p. 403. Cf. *Bull. O. P.*, t. V, p. 629 et 727.

[4] Ses principaux ouvrages sont: *Catena aurea in novem annulos distincta, hieroglyphice perquisita; Almae Urbis mystica descriptio; Tractatus de Divinis auxiliis; Tractatu, de potestate Summi Pontificis; Tractatus de Immunitate Ecclesiastica.* Il écrivit encore d'autres ouvrages dont les manuscrits doivent se trouver dans la Bibliothèque Borghèse à Rome.

[5] Cf. Michele Pio, *Uom. ill.*, édit. 1607, col. 374.

nous savons que ses mérites reconnus le firent créer Evêque d'Acerra, en 1604, pendant son priorat de Sainte-Sabine [1]. Il mourut peu après son exaltation à l'épiscopat. Il était né à Borgotaro, en Lombardie, et avait embrassé la vie religieuse dans le couvent de Plaisance. Le Cardinal Bernerio le comptait au nombre de ses amis.

Un autre ami du même Cardinal, qui vécut lui aussi à Sainte-Sabine, fut Frère Raffaele de Riva. Il était vénitien d'origine, et s'était fait religieux dans le célèbre couvent des Saints-Jean-et-Paul. Dès le principe, il se fit remarquer par la perspicacité de son intelligence, la sûreté de sa mémoire et son ardeur au travail. Il était non moins distingué par la noblesse de ses manières. Après avoir fait ses études à Padoue, il fut livré à l'enseignement et bientôt à la prédication. Il eut soin de ne jamais séparer la beauté de la forme de la beauté de la doctrine, et s'acquit ainsi une très grande réputation d'orateur, de philosophe et de théologien. Le Cardinal Bernerio, avec qui il avait tant de ressemblance, en fit son ami inséparable.

Frère Raffaele fut nommé successivement Evêque de Corcyre et de Chioggia; mais ne tarda pas être emporté par une mort prématurée (1611) à l'âge de 42 ans. Il laissa plusieurs ouvrages de grand mérite, entre autres un commentaire sur le *De ente et essentia* de saint Thomas, où il rivalise de profondeur avec Cajetan; et des commentaires très brefs, mais merveilleusement clairs sur la première et la troisième partie de la *Somme théologique*. Il y discute spécialement les fameuses questions « de auxiliis » [2].

Mais revenons aux Prieurs de Sainte-Sabine, dont deux méritent encore d'être signalés, durant cette période.

Frère Maurizio del Bosco était un religieux plein de mérites. A plusieurs reprises, il mérita d'être mis à la tête de la communauté de Sainte-Sabine (1648 et 1667). Mais nous avons une autre preuve de l'estime dont il jouissait, particulièrement à Rome.

---

[1] Cf. Ughelli, *Ital. Sac.*, t. VII; Cavallerio, Fontana, Brémond. Cf. Michele Pio, *Uom. ill.*, édit. 1607, col. 374.

[2] Cf. Echard, t. II, p. 378. — Michele Pio, *Uom. ill.*, édit. 1607, col. 375. — *Bull. O. P.*, t. V, pp. 719 et 721.

En 1675, un grand projet se mûrissait et se réalisait dans la vieille communauté des Saints-Dominique-et-Sixte: Sœur Isabella Colonna songeait à fonder une communauté nouvelle, à Marino, bourgade peu éloignée de Rome et tributaire de la famille Colonna. La nouvelle communauté demandait l'observance exacte de toute la Règle dominicaine, sans dispense, ni diminution. Le P. Maurizio dut avoir une grande part dans ce généreux projet [1], puisque la Fondatrice fait demander au Souverain Pontife, par son frère le connétable Lorenzo Onofrio Colonna, que ce religieux reste son confesseur tant qu'elle vivra, et soit le Supérieur du nouveau monastère, aussi longtemps qu'il plaira à Dieu de le conserver en ce monde [2]. Le couvent de Sainte-Sabine a donc contribué à la fondation de cette communauté de Marino, qui, aujourd'hui encore, reste fidèle à son programme primitif et édifie ceux qui sont témoins de son existence. Ainsi s'expliquent les vieilles et pieuses intimités qui n'ont pas cessé d'exister entre le monastère de Marino et le couvent de Sainte-Sabine. Les Sœurs avaient d'ailleurs demandé que leurs confesseurs fussent toujours des religieux de notre couvent, autant que possible.

Quelques mois plus tard, une autre religieuse des Saints-Dominique-et-Sixte, la propre sœur d'Onofrio Colonna et de Sœur Isabella Colonna, dont nous venons de parler, demandait, par le même intermédiaire, l'autorisation de fonder un couvent de rigoureuse observance à Avezzano, dans le royaume de Naples. Or dans la supplique adressée à Clément X, il est demandé pour la fondatrice l'autorisation de n'avoir d'autre confesseur que le P. Pierre-Vincent Tonelli, ancien Prieur de Sainte-Sabine. On demande en outre qu'il soit le premier Supérieur et le premier confesseur triennal pour la communauté, parce que, disait la supplique, « à cause de sa vie exemplaire, il sera parfaitement capable de diriger et de raffermir excellemment les nouvelles religieuses dans la pratique des observances régulières » [3].

---

[1] Le P. Nanni de Sainte-Sabine avait été le Directeur de la fondatrice. Cf. *Cron. del Monastero di Marino*, ms. Un religieux du même couvent avait rendu un service analogue à sainte Françoise Romaine.

[2] *Bull. O. P.*, t. VI, p. 321.

[3] *Ibid.*, t. VI, p. 325.

Ces hommages rendus aux anciens Supérieurs de Sainte-Sabine, constituent une gloire vraie pour notre communauté, et nous indiquent l'esprit qui y régnait durant cette période.

Un autre religieux vécut encore à Sainte-Sabine vers cette époque: nous voulons parler du P. Sigismondo Ferrari. Il était né à Vigevano en 1589. Il embrassa la vie dominicaine dans le couvent de sa patrie, et après un noviciat où il laissa entrevoir ce qu'on pouvait espérer de lui, il fut envoyé à Salamanque pour y faire ses études. Il y eut pour professeur le célèbre Pierre Ledesma. De retour en Italie, il enseigna plusieurs années, puis fut envoyé à Gratz en Styrie, par le P. Serafino Sicco, Général de l'Ordre, et enfin, comme Régent des études, à Vienne en Autriche, par le P. Ridolfi. Non moins pieux que savant, il fut bientôt chargé de la Mission de Hongrie, qu'il retrempa dans l'esprit de saint Dominique: mais il y perdit la santé, et dut se retirer à Sainte-Sabine, où il mourut entre les bras de ses frères, en 1646 Le Chapitre général célébré à Valence l'année suivante, lui rendit cet illustre témoignage: « A Rome, dans le couvent de Sainte-Sabine (est mort) le T. R. P. Frère Sigismondo Ferrari. Il a rétabli l'observance régulière dans la Congrégation de Styrie, et fait refleurir l'Ordre en Hongrie. Jamais il n'usa de viande. Il avait reçu le don des pieuses larmes, et d'une grande ferveur dans l'oraison; il fut un religieux très exemplaire et plein de charité... Sa mort a été celle d'un saint ».

Il laissa plusieurs ouvrages, entre autres des commentaires sur la *Somme* de saint Thomas, divers opuscules contre les protestants, et une *Histoire de la Province dominicaine de Hongrie* [1].

Un religieux plus illustre encore voulut terminer sa noble carrière à Sainte-Sabine. Frère Giacinto Subbiani était né et avait embrassé la vie dominicaine à Arezzo. Il s'était acquis une grande réputation de savoir et d'éloquence, lorsqu'en 1640, il partit pour les Missions d'Orient. Il fut bientôt créé Archevêque d'Edesse et Coadjuteur de Smyrne. Il se fit consacrer très solennellement, dans l'Ile de Chio, en présence d'une multitude de chrétiens et de Turcs.

---

[1] Cf. Echard, t. II, p. 550.

Sans délai, il se donne tout entier au ministère de l'apostolat: c'est trop de zèle pour les Turcs. On le met en prison, et après une année de captivité également dure et périlleuse, il peut se rendre à Constantinople, où une autre mission l'attendait: celle d'y établir le culte catholique. Tous lui conseillaient la fuite, ou du moins le silence. Confiant en Dieu, il resta et se mit à exercer solennellement les fonctions épiscopales à Péra. Durant dix ans les Turcs et les schismatiques n'osèrent se mesurer avec ce courage. Mais brisé de fatigues, le noble Evêque dut s'imposer le repos, et il choisit son séjour à Sainte-Sabine. Il mourut en 1656, ayant occupé ses derniers loisirs à écrire quelques pages glorieuses de l'histoire catholique en Orient [1].

Que d'autres nous nous aurions à citer, s'il nous fallait indiquer seulement ceux que le hasard nous a conservés des hôtes de Sainte-Sabine. Ne rappelons que les noms français et illustres des Réginald, des Contenson, des Massoulié, des Jacques Goar qui ont augmenté de leur gloire la gloire de notre couvent [2]. Tant qu'ils vécurent à Rome, ils ne voulurent séjourner qu'à l'ombre des souvenirs de saint Dominique, c'est-à-dire à San Sisto Vecchio ou à Sainte-Sabine. Il faudrait nommer encore les Pères Thomas de Trans, Vincent Seiglier, Hyacinthe d'Argombat, Raymond Maylath, etc.

N'ajoutons qu'un mot sur les Dominicains qui voulurent abriter leur mort dans nos cloîtres, n'ayant pu à leur gré, y abriter leur vie. C'est à l'époque où nous sommes que moururent et se firent ensevelir à Sainte-Sabine des Dominicains illustres par leur savoir et leur pété, dont nous avons rencontré les tombes dans notre église. Il faut nommer d'abord le grand théologien et architecte, l'ami fidèle de Galilée, Frère Vincenzo Maculani [3].

Il convient de rappeler aussi l'historien et archéologue Frère Alfonso Ciacconio, mort et enseveli à Sainte-Sabine en 1600. Les do-

---

[1] Cf. ECHARD, t. II, p. 588.

[2] Cf. ECHARD, t. II, pp. 569, 570, 574, 579, 661.

[3] Voir ECHARD, t. II, aux noms indiqués. Sur Fra Vincenzo Maculani, ami de Galilée, voir notre *Eglise de Sainte-Sabine*, p. 440, sq.

cuments contemporains nous affirment qu'il fut enseveli dans notre église. S'il ne subsiste pas même une inscription pour en rappeler le souvenir, c'est assurément parce que le docte religieux fut enseveli simplement dans la tombe commune des Frères [1].

Nous n'omettrons pas non plus de nommer Frère Francesco de Florence, théologien et orateur célèbre en son temps, ancien Procureur général de l'Ordre († 1504); Frère Ippolito Camillo Guidi de Modena, excellent théologien, en 1631; Frère Umberto Locati, Commissaire du Saint-Office, qui nous parle si simplement de l'humilité de sa naissance et avait préparé sa tombe à Sainte-Sabine, dès 1570, mais ne put l'occuper; les Frères Ignazio et Giuseppe Ciantès, morts l'un en 1667, l'autre en 1670, célèbres par leur piété, leur savoir, et leur bienfaisance; Frère Ippolito Bianchi, « en qui la sagesse et la science avaient établi leur sanctuaire » († 1634); Frère Pietro Passerini, canoniste fameux († 1677); Frère Lattanzio Ranfoldi, théologien illustre à son époque († 1588); Frère Arcangelo Bianchi, Cardinal († 1530). Et nous omettons les Frères Remigio Nanni, Tommaso Zobbi, etc.

D'autres auraient voulu habiter notre couvent, mais sans pouvoir y réussir. De ce nombre fut le Cardinal Ghisleri, bientôt

---

[1] Ciacconio mourut en 1600. Il est très connu comme historien: il ne l'est pas assez comme créateur de l'archéologie chrétienne. Il est le premier, croyons-nous, qui ait « exploré en savant », les catacombes romaines. Panvinio avant lui, n'avait fait que compiler des documents écrits. Les recueils d'inscriptions et de dessins tirés des catacombes par Ciacconio ont été dispersés. Ce qui en subsiste a été publié.

Cette dernière question nous en inspire une autre: Comment se fait-il que le grand architecte dominicain, Giovanni Giocondo, ne soit pas regardé comme l'un des créateurs de la science archéologique? Il vécut de 1430 à 1529. Parmi les ouvrages écrits que nous a laissés ce merveilleux génie, il faut compter un recueil de deux mille inscriptions antiques. Vasari nous raconte que Frère Giocondo « s'adonna à l'étude des antiquités, et non seulement des édifices mais encore des inscriptions sépulcrales, et autres objets anciens, qu'il trouva à Rome, dans le voisinage et dans toute l'Italie. Il fit une collection fort riche de ces inscriptions et souvenirs, et la dédia à Laurent le Magnifique ». Cf. VASARI, *Vit. pitt.*; PANVINIO, *Antiq. Ver.*; MAFFEI, *Verona illustr.*; MARCHESE, *Memorie*, vol. II; ECHARD, t. II, p. 36, etc.; RUSKIN, etc.

Si Frère Giocondo avait un rival, ce serait l'étrange dominicain Frère Francesco Colonna, qui dans son *Hypnerotomachia*, se montre artiste, numismate, véritable archéologue. Fra Francesco Colonna vécut de 1433 à 1527. Voir la docte préface que Claudius Popelin a mise en tête de sa traduction de ce livre.

Pie V, qui aurait voulu se fixer à Sainte-Sabine. Ses fonctions ne le lui permettaient pas: il y multipliait du moins ses visites et ses aumônes.

Ici s'achève une période de notre histoire. Le lecteur aura pu se persuader une fois de plus, à la lumière des faits, que les œuvres que s'impose le Frère-Prêcheur sont en proportion directe de la vitalité qui l'anime, et que celle-ci est proportionnée de son côté à l'amour et à la pratique de la Règle dominicaine. Il est manifeste également que toute communauté religieuse, tout Ordre, toute société qui voudront revivre, devront indispensablement en revenir à ce qui est l'âme, le principe vital, la « forme substantielle » d'un corps moral, à cette énergie que leur transmirent les fondateurs.

Durant la période que nous venons de parcourir, l'Ordre de saint Domique tout entier n'avait pas cessé de confirmer, par l'ensemble de son histoire, cette loi dont nous avons étudié une application particulière dans notre récit. Quand une société est déchue, il peut sans doute se rencontrer encore parmi ses enfants quelques hommes qui à force d'énergie personnelle émergent de la platitude générale: mais l'action sociale n'existe plus. Elle n'a de force que par quelques puissants débris; la force d'ensemble, qui se compose de la force de tous, n'existe plus, et ne se reprendra que le jour où les morts et les endormis se reprendront à la plénitude de leur vie. Les pages qui vont suivre en seront une démonstration nouvelle. Nous verrons notre couvent de Sainte-Sabine échapper à la mort et recouvrer toute sa vitalité par ce seul et unique moyen. Il semble d'ailleurs qu'aux yeux de tous une prédestination s'attachait à ses murailles, et c'est un fait étrange que cet amour inaltérable que lui vouent les amis des traditions dominicaines, que cet espoir ou cette confiance acharnée qu'ils placent en lui. Citons à ce sujet un dernier témoin. Le P. Francesco Romeo, devenu Général de l'Ordre, s'était montré sévère contre les prévaricateurs. Il était enfant de San Marco et avait vécu des meilleures traditions de Savonarole [1]: et cela sans rhétorique!...

---

[1] Il fut avec le P. Ory et d'autres dominicains l'ami et le protecteur de saint Ignace de Loyola. Cf. Ribadeneira, *Vita S. Ignatii*, lib. III, c. XIV.

Aussi le P. Fontana lui rend-il le glorieux témoignage qu'il « ne fut aimé que des religieux de vie régulière ».

Or ce vénérable religieux, également célèbre et pour son savoir et pour sa piété, aimait spécialement Sainte-Sabine. Il y venait souvent. Le jour même de sa mort, après s'être confessé et avoir dit sa messe, il alla y déjeuner avec la communauté de ses prédilections. Après le repas, comme il se promenait avec un religieux, une tuile tomba du toit devant lui et faillit le tuer. Tout le reste du jour, il ne fit que parler de la mort, et le soir il fut frappé subitement d'un coup d'applexie, qui lui enleva presque complètement l'usage de la parole. C'est à peine s'il pouvait prononcer ces mots: « O Jésus, je te recommande ton Fra Francesco ». Il mourut âgé de 63 ans [1].

Nous verrons comment cette sympathie suprême d'un grand Supérieur qui voyait se développer les germes de la décadence, ne fut point trompée.

En terminant ce chapitre il convient d'ajouter un mot sur la vie matérielle du monastère. Ceci appartient également à l'histoire: ce sont même des faits de grande signification, disions-nous, parce qu'ils nous montrent ce que furent les âmes.

Le couvent était toujours pauvre. Il vivait de son travail, de quelques revenus et d'aumônes. Le travail était surtout la prédication, le service de quelques communautés religieuses, en particulier celle de Saints-Dominique-et-Sixte; puis l'office de Pénitenciers à Saint-Pierre, au Latran.

Les revenus étaient toujours les prix, ou en nature ou en argent, de quelques locations dans les dépendances du couvent, de greniers, de fenils, de jardins, du palais Savelli, etc. Parfois aussi on faisait encore des fouilles, et du fruit des trouvailles on retirait quelque argent.

Les *Memorie* imprimées à la fin de notre livre sur l'église de Sainte-Sabine, donnent les indications possibles à ce sujet.

Elles nous donnent également les noms des bienfaiteurs, et nous y renvoyons ceux qui nous liront et voudront être informés.

---

[1] Bottonio, *Ann. ms. conv. Perusini.*

On pourra consulter pour plus de détails un document inédit, qui se conserve aux Archives du Vatican [1], et qui démontrera une fois de plus combien le couvent de Sainte-Sabine avait su se conquérir la vénération universelle, et comment ses admirateurs savaient lui venir en aide.

Tout ce passé fut résumé et glorifié solennellement en 1594, par la canonisation d'un fils de Sainte-Sabine, saint Hyacinthe, le disciple et l'imitateur fidèle de saint Dominique: comme lui Docteur d'université, comme lui mortifié et humble, comme lui apôtre infatigable.

---

[1] Mss. lat., n. 9167.

CHAPITRE IX.

Une nouvelle réforme s'établit à Sainte-Sabine (1668-1695).

La nouvelle période de notre histoire ne sera pas moins glorieuse que la précédente. Nous avons constaté jusqu'ici que notre cher couvent resta généreusement fidèle à l'esprit de saint Dominique, et que constamment il montra une invincible antipathie pour les innovations débiles de la faiblesse humaine. Nous le verrons désormais devenir à deux reprises différentes, le foyer de la vie dominicaine proposé à l'Ordre entier.

Notre couvent devint d'abord le centre de la Congrégation célèbre de Sainte-Sabine, le cœur d'un renouveau dont beaucoup bénéficièrent pendant les affadissements du XVII^{e} et du XVIII^{e} siècles.

L'homme que Dieu avait prédestiné à ce grand œuvre fut le P. Hyacinthe-Marie Passerini de Sestola.

Il naquit à Sestola, non loin de Modena, le 21 janvier 1628, fête de sainte Agnès martyr. Ses parents étaient d'honnête condition et de mœurs profondément chrétiennes. Ils firent donner à leur enfant le nom de Michel. A l'âge de 15 ans, le jeune homme fut envoyé dans la capitale du monde chrétien, pour y apprendre les lettres humaines, et il y passa plusieurs années.

A cette époque le Général de l'Ordre était le P. Tommaso Turco, de Crémone, également distingué par sa science et sa fermeté. Il s'était entouré des hommes les plus capables de l'aider

dans le gouvernement de la grande famille qui lui était confiée, et parmi ces hommes l'on distinguait particulièrement le P. Pietro Maria Passerini, dont tous les canonistes connaissent les ouvrages nombreux et solides. Le P. Pietro Maria était l'oncle du jeune Michel Passerini, et c'est à son influence sans doute qu'est dû le séjour de ce dernier à Rome.

Les rapports fréquents du jeune homme avec les Dominicains, lui firent aimer l'Ordre des Frères-Prêcheurs. La pensée lui vint de partager leur vie, et, malgré les regrets de ses parents qui l'aimaient comme leur aîné, il se fit dominicain le 9 mars 1646, ajoutant à son nom de Michel celui de Hyacinthe-Marie: « Observons en passant, dit ici le P. Bartolomeo de Saint-Hyacinthe, que la vestition du novice avait dû se faire d'abord à la Minerve: mais bientôt il changea d'avis, plutôt pour un motif humain que pour un autre motif. Toutefois, ce fut assurément par une Providence toute spéciale que Dieu l'ayant choisi pour rétablir la règle à Sainte-Sabine, ne voulut point qu'il reçût l'habit à la Minerve, mais à San Sisto, où l'on pratiquait alors les lois dans toute leur rigueur; où vivaient de nombreux religieux, tous remplis de sainteté et de zèle, dont les exemples étaient toujours salutaires, et auprès desquels les novices pouvaient vivre en toute sûreté, sans avoir à craindre des obstacles extérieurs dans le chemin de la perfection et de l'observance exacte de nos lois » [1].

Le jeune novice fit des progrès rapides dans le bien, et s'acquit par son amabilité et ses vertus l'estime de tous particulièrement celle du P. Bonfilio, alors Prieur du couvent. Son humilité n'était pas moins édifiante. Un soir il traversait le dortoir en compagnie d'un autre Frère, lorsque le P. Bonfilio les voyant passer et croyant qu'ils manquaient au silence, leur imposa une punition sévère. Malgré leur innocence, les deux novices ne dirent pas une parole d'excuse, et le P. Bonfilio, qui plus tard connut la vérité, leur donna une place à part dans ses prédilections. C'est le P. Bonfilio lui-même qui racontait ces détails au P. Maylath.

---

[1] *Breve istoria*, p. 26. Dans notre récit nous suivrons les indications historiques du P. Bartolomeo de Saint-Hyacinthe, auteur contemporain du P. Passerini.

Cependant, la Providence qui donne à chaque homme des grâces proportionnées à la mission qu'elle lui impose, ayant prédestiné le P. Hyacinthe à de grandes luttes pour le bien, voulut l'y préparer par de longues et pénibles infirmités. Elles furent si considérables qu'elles mirent en doute sa vocation elle-même. Un séjour à Naples ne lui apporta que peu de soulagement. Toutefois, les Supérieurs jugèrent qu'à raison de la générosité dont le novice avait fait preuve en toute circonstance, ils pouvaient prudemment autoriser la profession, qui eut lieu le 20 octobre 1647. Le nouveau religieux joignit à ses autres promesses celle de vivre toujours dans des couvents de régularité irréprochable. Ce détail nous montre suffisamment avec quelle ferveur fut accompli cet acte décisif dans la vie de celui qui se consacre à Dieu.

Par l'intermédiaire de son oncle, le P. Hyacinthe aurait pu obtenir sans peine d'être assigné dans quelque couvent illustre de l'Ordre, où il aurait trouvé du bien-être et des honneurs: mais il comprenait dès lors combien il est difficile aux individus de pratiquer ponctuellement leurs Règles, dans une communauté qui les néglige, et il chercha un couvent où il lui serait possible d'allier les études sacrées à la régularité véritable. Il songea d'abord au couvent de Toulouse qui était alors une pépinière de savants et saints religieux, et il en écrivit à son oncle qui se trouvait alors en France. Cependant l'autorisation nécessaire se faisant attendre, il demanda et obtint d'entrer dans la Congrégation de San Marco des Gavotti. La permission de se rendre à Toulouse lui arriva sur ces entrefaites, mais il lui était devenu impossible d'en profiter, et il s'achemina vers Naples.

Le P. Bonfilio, qui l'aimait tendrement, l'accompagna jusqu'aux portes de Rome, et là les deux amis se séparèrent.

Le P. Hyacinthe fit tout son voyage à pied, malgré les difficultés du chemin et la faiblesse de sa santé. Il ne pouvait faire que douze milles par jour. Une fois il voulut marcher plus longtemps, mais il tomba de fatigue et dut prendre trois jours de repos, pour réparer ses forces. Sans perdre courage, il voulut imiter jusqu'au bout l'exemple de saint Dominique et de tous les Prêcheurs des premiers temps, qui faisaient à pied les voyages les plus longs et les plus pénibles. « Qu'importe, disait-il, de faire en

un jour vingt-cinq milles plutôt que dix? Mais il importe souverainement d'observer nos lois et d'imiter notre glorieux Patriarche ».

Cependant, il pensa faire mieux encore: il refusa de porter avec lui aucun argent pour le voyage, et ne voulut vivre que d'aumônes, qu'il demandait lorsqu'il en avait le besoin. Au surplus, peu de chose lui suffisait: un peu de pain, quelque fruit composaient tout son repas; et en même temps, « il était, disait-il, plus heureux que les princes », parce qu'il marchait sur les traces de saint Dominique.

Un jour, pendant son voyage, il rencontra une troupe de bandits. Il pouvait tout en redouter, d'autant plus que peu de jours auparavant un religieux avait été dévalisé, battu, lié à un arbre et abandonné en cet état. Le P. Hyacinthe fut moins malheureux. Lorsque les malfaiteurs le virent passer à pied, humblement et le sac sur l'épaule, ils jugèrent sans doute qu'une de leurs entreprises n'aurait aucun résultat, ou peut-être même furent-ils touchés de ce spectacle: en réalité, ils saluèrent avec quelque grâce le P. Hyacinthe et son compagnon, et les laissèrent passer sans même leur dire une parole désagréable.

Enfin il arriva à Naples et se rendit au couvent ou l'obéissance l'assignait: c'était le couvent de la Sanità, célèbre alors par son austérité.

C'est là qu'il séjourna jusqu'à l'automne de 1650. Il trouva dans cette maison bénie des hommes admirables de vertu et de sainteté. On y distinguait surtout le vénérable P. Raymond Rocco, Maître des novices, dont on a fait plus tard le procès de béatification, le P. Giovan Battista de Saint-Pierre, le P. Callisto et d'autres encore, dont parle le P. Marchese dans son *Diario Domenicano*.

On imaginera sans peine quels progrès merveilleux dut réaliser le P. Hyacinthe à une telle école, en présence de tels exemples, et avec les enseignements de tels maîtres, illustres alors par leur habileté dans la direction des âmes. Dieu voulut intervenir spécialement pour la purification de cette âme, en permettant qu'elle fût à cette époque troublée douloureusement par les inquiétudes du scrupule. Le P. Hyacinthe était particulièrement effrayé des responsabilités du sacerdoce qu'il n'avait pas encore reçu, n'étant que diacre lors de son arrivée à Naples. Mais il fut avec ses maîtres

d'une simplicité parfaite et mit littéralement son âme entre leurs mains: ainsi elle fut façonnée et affermie, et le P. Hyacinthe put être plus tard un guide sûr et éclairé pour les autres. Il fit alors la connaissance d'une sainte religieuse de son Ordre, Sœur Maria Villani, qui exerçait une grande influence autour d'elle, par l'efficacité de ses prières et par la sagesse de ses conseils. Cette religieuse comprenant ce qu'il y avait de généreux dans l'âme du P. Hyacinthe, lui voua une bienveillance spéciale, qui fut pour lui une force dans les circonstances les plus douloureuses de sa vie.

Durant la fin de son noviciat, le jeune religieux songea quelque temps à partir pour les missions étrangères. Mais le maître de son âme l'en dissuada, et l'assura que Dieu le réservait pour une autre mission, ajoutant que toute pensée de ce genre devait être considérée comme une tentation mauvaise.

Les études finies, le P. Hyacinthe fut fait Lecteur, puis envoyé à Ottaïano, pour enseigner la philosophie. Il lui fut pénible de se séparer des saints religieux qui l'entouraient: il accepta noblement ce nouveau sacrifice, et continua néanmoins à leur confier toute sa vie au moyen d'une correspondance assidue et soumise.

Cependant Dieu venait de permettre l'une de ces épreuves qui cachent invariablement, dans sa pensée, une grâce pour les élus: la peste était dans Naples et y faisait de nombreuses victimes. Les Supérieurs prirent les précautions dictées par la prudence et envoyèrent à Rome le P. Hyacinthe: il s'acheminait ainsi vers l'œuvre qui devait être la grande entreprise de sa vie.

Il arriva aux portes de la Ville éternelle: mais il dut subir, avant d'entrer, une longue et fastidieuse quarantaine. La douleur en fut cruellement augmentée par le retour des anciens scrupules, et le pauvre religieux n'avait personne à qui il put confier ses inquiétudes. Cette épreuve toutefois lui fut particulièrement profitable, en ce sens qu'elle le força à se formuler plus clairement l'une de ces vérités si simples que souvent on les oublie, ou qu'on ne les voit pas, et si lumineuses, qu'elles éclairent tout un monde et expliquent l'harmonie de toutes choses, une fois qu'on les a saisies du regard. Un jour que le P. Hyacinthe en était à méditer sur la miséricorde infinie de Dieu et à se rappeler que le Sauveur a répandu son sang pour le genre humain tout entier, il se dit à

lui-même: « Il n'y aurait donc point de remède pour moi dans l'Eglise de Dieu? Il est certain que Jésus-Christ a laissé le remède pour tous! ». Cette simple réflexion ramena la sérénité dans son âme troublée, et lorsque, après la quarantaine, il put entrer dans Rome et voir son oncle, le Père Passerini, alors Procureur général de l'Ordre de saint Dominique, toutes ses inquiétudes avaient subitement disparu.

Après quelques jours de repos, il alla s'installer à Sainte-Sabine, où résidaient alors les religieux les plus illustres de la Congrégation de Lombardie.

Le P. Hyacinthe avait vingt-huit ans.

On ne vivait plus alors au couvent de Sainte-Sabine avec toute la rigueur des âges primitifs, et bien des adoucissements avaient modifié les anciennes traditions, créées par saint Dominique. Mais le nouveau religieux sut se rappeler son passé, et les principes qui avaient inspiré son noviciat. Il s'appliqua spécialement à l'oraison, sous la direction de deux excellents religieux, les PP. Giuseppe Bonfilio et Archangelo Nanni. En tout ceci, on ne trouvait rien de fort singulier: il s'agissait surtout d'actes intérieurs qui ne faisaient pas nécessairement et immédiatement contraste avec les œuvres extérieures de tout le monde. Au surplus, la santé de l'ardent religieux imposait des freins à son zèle, dont elle ne pouvait servir tous les élans.

Cependant, il lui souvenait avec raison que s'il est bon de prier et de remplir les autres exercices de la vie spirituelle, il importe avant tout d'accomplir les obligations que nous imposent les Règles, auxquelles on a prêté serment; il savait que le souci d'éviter les singularités n'est pas toujours une raison suffisante de participer aux prévarications communes.

C'est à raison de cette vérité incontestable que le P. Hyacinthe, après avoir beaucoup prié, réfléchi, consulté, se résolut à tout faire pour ramener entièrement la régularité dominicaine dans le couvent de Sainte-Sabine.

Certes, il serait injuste de penser qu'il n'y eut pas alors des couvents généreux dans la Congrégation de Lombardie, et qu'il n'y eut partout des religieux, encore nombreux, « qui n'avaient pas fléchi le genou devant Baal », dit le P. Bartolomeo, et qui se

préoccupaient de rendre au présent la splendeur du passé. Toutefois le niveau général avait baissé vers la prosaïque médiocrité. On s'y laissait vivre, et c'était tout!

Se rendant compte de ces espérances et de ces douleurs, prévoyant les obstacles qu'il aurait à briser ou à tourner, sachant qu'il rencontrerait sur son chemin des adversaires obstinés et protégés par des personnages illustres; mais se confiant dans la grâce de Dieu et comptant sur ce fond de générosité que l'on trouve toujours dans le cœur de l'homme, quand les passions ne dominent pas, il prit l'irrévocable résolution de se consacrer tout entier au grand œuvre d'une réforme.

Il communiqua d'abord son projet au P. Passerini, son oncle, et au Général, le P. Marini. Tous deux louèrent le projet, l'acceptèrent et cherchèrent les moyens de le conduire à bon terme.

La première et peut-être la principale difficulté était d'éloigner de Sainte-Sabine les religieux qui l'habitaient et dont la présence créait un obstacle insurmontable à l'introduction d'une vie plus généreuse. Dès que le projet en fut connu, ces religieux, tous graves et souvent illustres par leurs services, s'autorisèrent néanmoins de leur crédit et de la faveur que leur accordaient plusieurs cardinaux, pour créer une opposition formidable.

Les Supérieurs de l'Ordre, en face de ces obstacles, voulurent obtenir le secours d'un retard. Le Procureur général en particulier conseillait à son neveu de modérer son zèle pour le moment, et d'attendre des circonstances plus favorables, que la Providence ne manquerait pas d'envoyer pour une tentative si belle, et il l'engageait à consacrer pour le moment son zèle et ses forces à d'autres œuvres non moins louables. Il le fit nommer Lecteur de philosophie au couvent de Mantoue.

Impossible de peindre la douleur et les perplexités du jeune religieux: douleur d'abandonner sa noble entreprise; perplexités en présence de l'opposition des uns et du découragement des autres. Il priait Dieu de lui venir en aide, bien que d'ailleurs ces préoccupations n'eussent aucunement entravé ses résolutions pratiques en face des ordres reçus, et qu'il se disposât à partir pour le lieu de son assignation. Cependant une pensée lui fut envoyée d'en haut en cet instant même.

Il y avait auprès d'Alexandre VII, qui gouvernait alors l'Eglise de Dieu avec autant de sagesse que de fermeté, un homme également remarquable par sa science et son énergie religieuses: c'était Prospero Fagnano, Secrétaire de la Congrégation des Evêques et Réguliers, dont chaque prêtre sérieux connaît sans doute le nom et les œuvres.

C'est à lui que s'adressa le P. Hyacinthe, et à qui il communiqua ses projets et ses difficultés, lui faisant observer quel bien pouvait résulter d'une réforme pour la Province de Lombardie et pour l'Ordre entier. L'éminent Prélat l'entendit, le comprit, lui promit son concours et lui dit d'avoir bon courage. Il en parla en effet au Souverain Pontife qui désirait lui aussi ardemment une réforme dans l'Ordre de saint Dominique [1]. Le Pape accepta immédiatement cette idée, l'approuva, la fit sienne et ordonna l'exécution. Il eut même alors une ambition superbe: « Mon Dieu! s'écria-t-il, combien je voudrais que cela réussit, et que l'observance, après s'être établie à Sainte-Sabine, s'établit encore à la Minerve! »

On devine le bonheur du P. Hyacinthe. Il remercia Dieu, et se mit aussitôt à l'œuvre.

D'abord il fallait éloigner les anciens religieux. Le P. Hyacinthe aurait voulu les écarter doucement, sans bruit: son bon vouloir fut inefficace, et il fallut un ordre pontifical pour les obliger à abandonner le couvent si sympathique. Il n'est pas invraisemblable d'ailleurs qu'ils n'y aient mis, cela va de soi, quelque entêtement d'amour-propre.

Tous durent partir, excepté le P. Arcangelo Nanni. Le Prieur, qui était alors Frère Vincenzo de Monte San Vito, résigna sa charge entre les mains du P. Marini, Général de l'Ordre; le Souverain Pontife fit déclarer que l'observance était rétablie à Sainte-Sabine et que ce couvent devenait un second noviciat pour la Province de Lombardie. Voici la teneur de ce décret aussi

---

[1] Le 11 mai 1655, il avait indiqué des couvents de noviciat, et par suite d'observances dans toutes les Provinces d'Italie. Il avait aussi érigé le couvent de San Sisto Vecchio, en noviciat général, pour l'Ordre entier. Rien de plus touchant que cette sollicitude du grand Pape. Cf. *Bull. O. P.*, t. VII, pp. 310-311.

ferme que simple: « Notre Très Saint Père Alexandre VII, Pape par la Providence divine, voulant rétablir l'observance régulière dans l'Ordre des Frères-Prêcheurs, par le présent décret fixe et désigne le couvent de Sainte-Sabine de Rome pour un second noviciat de la Province de Lombardie, dans lequel la Règle et les Constitutions de l'Ordre seront pratiquées selon toute leur rigueur, par tous les religieux. Nul n'y sera dispensé de l'abstinence ou d'aucune autre observance, sous aucun prétexte ou motif, sauf le cas d'actuelle infirmité, ainsi que le prévoient salutairement les Constitutions elles-mêmes. Le Pontife accorde aux Supérieurs réguliers de ce couvent, l'autorisation pour cette fois, de recevoir huit novices de chœur et trois convers à l'habit religieux, et, après le noviciat, à la profession religieuse, à la condition néanmoins qu'on observera les décrets de Sa Sainteté, en date du 11 mai 1655 [1], pour la réception des novices dans l'Ordre. Donné à Rome le 18 septembre 1658 » [2].

Les principales dispositions à observer, selon la recommandation du Pontife, étaient que le candidat serait examiné et admis ou refusé par votes secrets; qu'on se rendrait compte non seulement s'il possédait la connaissance de la langue latine, mais encore pour quels motifs il choisissait la vie religieuse et cet ordre religieux en particulier; qu'il faudrait constater qu'il se décide réellement par le désir de la perfection religieuse et du service de Dieu; et non point par ambition ou pour d'autres motifs humains. Une fois admis, il devrait être envoyé sans délai, en habits séculiers, au couvent de noviciat, et après un an d'épreuve, faire sa profession, pourvu qu'il eut atteint au moins sa seizième année d'âge. On devrait enfin lui protester qu'à raison de sa profession il serait tenu à la pratique des trois vœux, conformément à la Règle de saint Augustin et aux Constitutions des Frères-Prêcheurs, non point comme elles sont pratiquées ici ou là, mais selon leur teneur et leur esprit. Dans les couvents de noviciat, on devait pratiquer toute la Règle, spécialement en ce qui concerne la vie com-

---

[1] *Bull. O. P.*, t. VII, p. 310.
[2] *Ibid.*, p. 311.

mune, et on ne devrait y assigner que des religieux distingués par leur gravité, leur piété, leur zèle des observances religieuses.

C'est à raison de cette dernière prescription, qu'il fallut faire place vide à Sainte-Sabine. Sans doute on n'y connaissait pas « ces pharisiens dont parlait en son temps le bienheureux Raymond de Capoue, qui non contents de ne point entrer dans le temple, veulent encore empêcher les autres d'y pénétrer ». Lorsque de tels hommes vivent dans une communauté composée de leurs semblables, ils ne peuvent plus guère abaisser le niveau commun, puisque tout est déjà au niveau du sol: mais placer une communauté de noviciat où il se doit rencontrer des âmes passionnées, ou du moins réveillées par quelque idéal, en présence de ces religieux vieillis dans le désœuvrement, l'inertie, le mépris ou la négligence de leurs devoirs, sans autre souci que celui de vivre platement au jour le jour; sans charité entre eux, occupés constamment à se soigner, à critiquer, à créer de petites intrigues, c'est plus qu'un péril mortel, c'est un péché mortel. Ce péril n'était pas à redouter dans Sainte-Sabine. La communauté avait encore une tenue fort digne: on y travaillait encore, on y priait décemment. Seulement elle se composait surtout de religieux anciens, envoyés là d'un peu partout pour reposer leurs vieux services et leurs vieux membres: le séjour leur était tranquille et agréable. Il y manquait sans doute de la jeunesse: on le disait; mais en même temps la jeunesse eût semblé turbulente et aventureuse à la sage vieillesse. Et puis, étant donnée cette vérité étrange, mais incontestable, exprimée ainsi par un romancier, qu'il « fait tout de même bon vivre aux époques de décadence », et cela à raison du peu de goût que l'homme, même jeune, a pour l'héroïsme, il n'est pas bon que les novices ne rencontrent autour d'eux que des vertus déjà vieillies, et arrivées le plus souvent à la fin de leur élan et de leur souffle.

Ces hommes appauvris, s'il en existait, furent d'abord éloignés de Sainte-Sabine: et ce fut œuvre excellente.

Mais il restait à le peupler d'hommes assez généreux, possédant assez de vie religieuse pour la communiquer à ceux qui viendraient la leur demander, et pour créer des générations nouvelles et robustes.

Le P. Nanni fut seul jugé digne de rester à Sainte-Sabine. C'était un saint religieux. En parcourant notre église, nous avons déjà rencontré son souvenir, son éloge et son portrait. Sa science ne le rendait pas moins recommandable que sa piété. Le Cardinal Carpegna l'avait choisi pour son théologien ordinaire.

Ce religieux avait passé quinze ans déjà dans le couvent dominicain de l'Aventin, édifiant toute la communauté pas ses généreux exemples. On se disait en particulier, qu'une fois réveillé il ne voulait plus se rendormir, mais se levait et passait le reste de la nuit en oraison. Il mourut quelques années plus tard dans son couvent de Cagli, laissant la réputation d'un saint [1].

Mais ferait-il un bon supérieur? Le P. Hyacinthe le crut d'abord, et, par l'intermédiaire de Mgr Fagnano, le fit nommer le premier Prieur de l'observance. C'est le Pape lui-même qui fit la nomination: « Bien-aimé Fils, disait le Souverain Pontife, dans un Bref spécial adressé au P. Nanni, il n'y a pas longtemps, nous avons désigné, par notre Autorité apostolique, le couvent de Sainte-Sabine à Rome, de la Province de Lombardie et de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, comme un couvent de noviciat pour la même Province, dans lequel tous les religieux pratiqueraient exactement la Règle et les Constitutions de l'Ordre, telles que les a confirmées le Saint-Siège apostolique. Or nous avons appris que notre cher Fils le P. Vincenzo Serafino de Monte San Vito, Prieur du susdit couvent, avait spontanément donné la démission de sa charge, entre les mains de notre cher Fils Jean-Baptiste Marinis, Maître général de l'Ordre, de sorte que la charge de Prieur est devenue vacante et l'est encore, dans le dit couvent. Nous donc, voulant donner un digne Prieur à ce couvent, et ayant, par la grâce du Seigneur, une grande confiance en votre foi, en votre prudence, en votre vertu, en votre doctrine et en votre zèle pour la religion, Nous vous désignons et instituons, en vertu de l'autorité apostolique et des présentes Lettres, comme Prieur du couvent de Sainte-Sabine, à la place du susdit P. Vincent, avec tous les honneurs, toutes les prééminences, toutes les prérogatives, tous les privilèges,

---

[1] Cf. Marchese, *Diario domenicano*; Echard, t. II, p. 640.

grâces et indults, etc., dont jouissent les autres membres de l'Ordre. Commandant, etc. Donné à Castel Gandolfo, dans le diocèse d'Albano, sous l'anneau du Pêcheur, le 22 octobre 1658, quatrième année de Notre Pontificat »[1].

Jetant un regard autour de lui, le P. Hyacinthe devina un autre religieux qu'il crut capable de concourir à son œuvre: le P. Tommaso Menghini d'Albacina. C'était un saint religieux qui vivait au couvent de Fermo. Il fut appelé à Rome, et y arriva immédiatement, en compagnie d'un tertiaire, le Frère Giovan Battista dalla Pidona, du diocèse de Fermo. Toutes les espérances que l'on avait fondées sur sa générosité et son zèle furent magnifiquement réalisées.

Telle était cette humble communauté. Elle se composait de quatre religieux: trois prêtres et un tertiaire. Un second tertiaire arriva bientôt d'Orvieto, s'unit à eux et leur apporta son bon vouloir.

Si l'entreprise devait réussir avec des éléments si humbles, toute la gloire en serait manifestement à Dieu.

Il s'agissait toutefois de réunir à Sainte-Sabine une génération nouvelle pour maintenir et propager la régularité. De divers côtés se présentèrent des jeunes gens, qui reçurent les livrées dominicaines, et à qui on donna les noms des premiers saints de l'Ordre, pour signifier la rénovation de l'antiquité glorieuse, dont tout parlait à Sainte-Sabine. Les candidats de la vie religieuse sans appauvrissement furent bientôt au nombre de sept, et le P. Hyacinthe de Sestola fut créé Maître des novices. Nous connaissons maintenant assez ce religieux pour imaginer ce qu'il dut prêcher à ses novices et par ses paroles et par ses exemples. Une citation empruntée par son historien à l'un de ses manuscrits intimes, aujourd'hui perdus, nous donne quelques détails à ce sujet. Ils avaient le chapitre quotidien et commun, et en outre un chapitre particulier une ou deux fois par semaine; deux heures d'oraison par jour; des conférences spirituelles très fréquentes après le dîner, après la collation et même durant les récréations; des mortifications nom-

---

[1] Cf. *Arch. O. P.*

breuses et constantes; la confession et la communion deux ou trois fois la semaine, etc. [1].

Ces débuts étaient magnifiques: il leur manquait l'épreuve; Dieu la permit ou l'envoya.

Elle vint d'abord des réformateurs eux-mêmes.

Il est des hommes plus admirables par le cœur que par l'intelligence. Ils impriment d'énergiques mouvements; mais ils savent moins le diriger et le proportionner aux forces de tous. Ils ont la roideur, ils n'ont pas la flexibilité; ils connaissent la loi à appliquer, ils ne connaissent pas suffisamment les hommes à qui il faut appliquer la loi. Ces hommes ne devraient jamais passer au premier rang, parce qu'ils cessent d'y briller. Tel fut un peu le P. Hyacinthe Passerini lui-même, tel fut le P. Archangelo Nanni, tels furent bien d'autres à toutes les époques et dans toutes les circonstances. Nos deux religieux étaient des saints, mais ils n'avaient pas toujours l'intelligence assez large pour voir les choses au point de vue de quelques autres également dévoués au bien, et pour distinguer ce qui est inflexible dans la loi de ce qui peut et doit en être modifié dans les applications, selon les personnes, les lieux, les temps. Ils sont exposés à confondre l'entêtement avec la fermeté.

Le P. Nanni, était un admirable religieux, un modèle de générosité: mais ses scrupules le fatiguaient et fatiguaient les autres. Il se démit de sa charge n'ayant subi que la moitié de son priorat, et se retira dans son couvent de Cagli, pour y continuer ses œuvres de charité envers Dieu et le prochain.

Il eut pour successeur dans sa charge le P. Giacinto Paladino, dalmate d'origine, religieux docte, bon et zélé. Durant sa courte administration, le bien se continua à Sainte-Sabine, et l'on put en particulier séparer le noviciat de la communauté, détail important pour le recueillement et la paix des novices. La séparation se fit le jour de saint Joseph, et pour ce motif, le glorieux patriarche fut déclaré Protecteur du noviciat.

Les classes commencèrent bientôt pour les jeunes religieux. Le P. Passerini fut Lecteur de philosophie et enseigna la Logique dès la première année.

---

[1] *Breve Historia del convento di Santa Sabina*, ms.

Cependant une opposition ne tarda pas à se manifester entre le Prieur et le Maître des novices: ce dernier voulait marcher à grands pas et très loin, le premier ne voulait marcher que lentement et ne pas dépasser les limites de ce qu'on appelait une « osservanza civile ». Par lui-même le P. Paladino n'eût pas créé un obstacle aux générosités extrêmes du P. Hyacinthe; mais il était entouré, sollicité par quelques vieux religieux, que l'observance renouvelée tourmentait vivement, moins parce qu'elle menaçait leur « dolce far niente », que parce qu'elle leur créait des remords et leur devenait un reproche en leur rappelant ce qu'ils devaient faire et ne faisaient point. On alla jusqu'à demander l'expulsion du Père Maître et de ses novices, tant l'épine leur déchirait le cœur.

Le P. Hyacinthe se défendit, eut recours à son protecteur et ami fidèle, Mgr Fagnano, et, le 31 janvier 1661, il recevait le Bref suivant: « Alexandre Pape. Pour la future mémoire de la chose. Il y a peu de temps, Nous avons désigné par notre autorité le couvent de Sainte-Sabine à Rome, de la Province des Deux Lombardies, des Frères-Prêcheurs, pour un noviciat de la Province, dans lequel la Règle et les Constitutions du même Ordre, confirmées par l'Autorité apostolique, seraient observées exactement par tous les religieux qui y vivraient. Voulant donc que l'observance régulière reçoive sans cesse des accroissements nouveaux, et désirant instituer dans ce but un Prieur capable, Nous, qui, par Notre-Seigneur, avons grande confiance dans la charité, la prudence, la doctrine, la vertu, le zèle religieux de notre cher Fils Hyacinthe Passerini de Sestola, religieux profès de la même Province, l'ayant préalablement absout par nos présentes Lettres, et le déclarant absout de toute excommunication, peine et interdit, et de toute sentence ecclésiastique, censure et peine portée à « jure vel ab homine », en quelque occasion et pour quelque motif que ce soit, si par hasard il en avait encouru aucune, et pour l'effet des présentes seulement, ayant par nos mêmes présentes Lettres cassé de sa charge tout Prieur de Sainte-Sabine et Vicaire des religieuses des Saints-Dominique-et-Sixte, de notre propre mouvement, de science certaine et après mûr conseil, de la plénitude de notre pouvoir, nous instituons et députons par la teneur des présentes le même

P. Hyacinthe comme Prieur du couvent de Sainte-Sabine et Vicaire des religieuses des Saints-Domenique-et-Sixte, avec tous les pouvoirs, toutes les prérogatives, toute l'autorité, tous les honneurs et toutes les charges accoutumés, et pour le temps ordinaire. Ordonnant, etc. » [1].

Heureux les réformateurs qui rencontrent un ami comme Fagnano et un protecteur éclairé et ferme comme Alexandre VII!

A la suite de ce Bref, les opposants suspendirent la lutte et abandonnèrent Sainte-Sabine.

Le priorat durait alors deux ans: mais à l'expiration de sa charge, le P. Hyacinthe fut rétabli deux fois encore dans ses fonctions, par autorité pontificale et put ainsi, durant six années consécutives, continuer et raffermir son œuvre.

C'est le 23 avril 1661, fête de saint Georges, que fut rétablie l'observance dans toute sa plénitude. Le ciel même sembla à ces religieux prendre part et donner son approbation visible à l'entreprise hardie.

A cette même époque, comme plus tard lorsque le P. Lacordaire réunit ses premiers compagnons à Sainte-Sabine, il poussa près du vieux tronc de l'oranger planté, dit-on, par saint Dominique un rejeton nouveau, qui est devenu le tronc délabré dont il reste la moitié aujourd'hui encore, grâce au goudron qui le protège.

On remarqua aussi que le jour même où l'observance parfaite fut rétablie à Sainte-Sabine, un essaim d'abeilles vint se réfugier dans le mur du jardin qui regarde le Tibre pour y faire son miel, dit un auteur contemporain, comme les religieux se doivent retirer à l'écart afin d'y préparer et la cire de la doctrine qui éclaire, et le miel de la charité qui adoucit.

Nous savons quelles étaient les observances pratiquées dès lors dans notre communauté. Un témoin oculaire et compétent nous en a laissé le tableau, que nous reproduisons, sans le louer éperdument.

« Tous les religieux cherchent, sauf quelques rares exceptions, à progresser dans la voie de la perfection, par la pratique exacte

---

[1] *Arch. O. P.*

et ponctuelle de toutes nos lois, même des moins importantes. La vie commune est si complète parmi eux, que les Frères n'ont pas même à leur disposition leurs propres vêtements, et qu'ils sont distribués à chacun par le vestiaire, selon les besoins, et il arrive souvent que le même habit passe tour à tour à l'usage de plusieurs religieux. Quant à l'argent, aux dépôts, on n'en sait pas même le nom, et si l'on visitait les cellules de tous les religieux, on ne trouverait assurément pas un seul « quattrino », sauf chez le Procureur. En un mot, la vie commune est parfaite en toutes choses.

« Le silence et la solitude y sont observés avec une ponctualité si grande, qu'on ne trouvera jamais, si ce n'est par accident, un religieux s'entretenant avec un étranger dans le couvent, sans avoir préalablement demandé et reçu l'autorisation du Supérieur. De même un religieux ne parle jamais à un confrère sans la permission, excepté les malades et convalescents pour qui il existe une exception.

« L'abstinence perpétuelle de gras, les longs jeûnes depuis la Sainte-Croix jusqu'à Pâques, sont inviolablement observés, si ce n'est dans le cas d'une véritable et actuelle indisposition.

« On ne porte pas de vêtements de lin sur le corps, on observe le silence en temps et lieux indiqués par les Constitutions; nulles curiosités, nulles superfluités ne se trouvent dans les cellules des religieux. Pour Matines, on se lève à peu près à minuit, pendant toute l'année, sauf les trois jours qui précèdent Pâques.

« On célèbre l'Office divin avec une ponctualité et une piété exemplaires. On passe environ sept heures par jour au chœur, y comprise une heure de méditation. Tous les jours, on chante la Messe, Vêpres, Complies, Tierce ou Sexte avant la Messe, et une partie de Laudes.

« Quant à la rigoureuse et sainte formation des novices, inutile d'en parler. On donnerait d'ailleurs difficilement une idée de leur esprit d'obéissance et d'abnégation devant la volonté de leur Maître. Ils ne sortent jamais de leur cellule, sans la permission; ils suivent tous les exercices de la communauté, et s'imposent en outre plusieurs autres pratiques de piété, des oraisons, des lectures spirituelles, etc. Tous les vendredis, ils prennent la discipline; ils com-

munient très fréquemment, et vont souvent ensemble visiter les autels de l'église » [1].

Le P. Hyacinthe de Sestola resta Prieur jusqu'à Pâques de 1667. A cette époque, sa charge expirait. Il eut pour successeur le P. Maurizio Masinio del Bosco. C'était un excellent religieux, que les Dominicaines des Saints-Dominique-et-Sixte avaient demandé peu auparavant comme leur confesseur.

Cette élection fut le prétexte d'un procès devant la Congrégation des Evêques et Réguliers, entre le Provincial de Lombardie et le Général de l'Ordre. Le Priorat était devenu vacant le 3 mai, et dès le 12, Frère Vincenzo de Venise avait été élu Prieur à l'unanimité. Mais avant que le Provincial de Lombardie eut confirmé cette élection, la communauté de San Domenico de Reggio nomma le même Frère Vincenzo, comme Prieur. En présence de ce double scrutin, le Général ordonna au Provincial de confirmer le P. Vincenzo pour le couvent de Reggio et non pour celui de Sainte-Sabine, et, le 19 du même mois, il commanda au Vicaire de Sainte-Sabine de procéder à une nouvelle élection. L'ordre du Général fut communiqué aux trois électeurs du couvent de Sainte-Sabine et aux trois autres électeurs de San Nicolò dei Prefetti: mais ces derniers refusèrent de prendre part au scrutin et se plaignirent qu'on n'eût point confirmé la première élection où tout avait été régulier.

Alors le Général, profitant de son droit, nomma Prieur Frère Maurizio del Bosco, qui avait été antérieurement Prieur des couvents de Bosco et de Ravenne. La communauté de Sainte-Sabine était heureuse de ce choix: mais les ennemis du bien commencé n'y virent qu'une occasion très favorable de ressaisir le terrain perdu, et en appelèrent à la Congrégation, qui trompa leurs espérances malsaines, et, par son décret du 23 septembre 1667, déclara qu'il n'y avait aucun abus de pouvoir de la part du Maître Général et confirma la nomination du P. Maurizio [2].

---

[1] *Breve Istoria*, ms.

[2] Les pièces de ce procès nous fournissent quelques indications qu'il nous paraît bon de signaler.

La Province de Lombardie comptait alors 2500 religieux et 4000 religieuses.

Les religieux et novices de Sainte-Sabine étaient alors Frères Pietro Seimar, maître

Sous le nouveau Prieur, le P. Hyacinthe resta l'âme de la Réforme. Les novices lui étaient toujours confiés et, par sa vertu, il s'imposait moralement à tout le monde. La Providence voulut qu'après avoir commandé il fût soumis à toutes les rigueurs de l'obéissance.

Le P. Maylath racontait que le nouveau Prieur infligeait souvent des réprimandes publiques et des punitions à son prédécesseur, afin, sans doute, de mieux éprouver sa vertu. Celui-ci accepta toutes les peines que lui ménageait la Providence, par l'intermédiaire de ses représentants. Peut-être le Général de l'Ordre, le P. Marinis, n'était-il pas étranger à cette épreuve, car on le voyait invariablement sourire, lorsqu'on lui en racontait les détails, et il gardait le silence.

Le P. Hyacinthe en conclut sans doute qu'il n'était plus bon à rien, et songea à se retirer en Provence, dans la grotte de Sainte-Madeleine, afin d'y terminer sa carrière dans le silence et la contemplation. Ce fut le P. Maylath qui le découragea de ce projet et lui rendit la volonté de rester où Dieu l'avait envoyé.

En 1669, le P. Pietro Vincenzo Tonelli succéda comme Prieur au P. Maurizio del Bosco, et comme lui maintint toute l'observance.

En cette même année, mourait le P. Marinis, l'un des plus dignes chefs qu'ait eus l'Ordre de saint Dominique.

Or parmi les inquiétudes qui vinrent troubler son agonie, il y eut celle de n'avoir pas favorisé autant qu'il aurait pu le rétablissement et la conservation des observances dans le couvent de Sainte-Sabine. C'est pourquoi, le 1er mai, quelques jours avant sa mort, après avoir reçu le saint Viatique du Procureur général de

---

en théol.; Raymond Mailhat, lecteur; Albert Besanzonet, Domenico Vincenzo de Trino, Giovanni de Maiano, Procureur; Pietro delle Tavole, Francesco Botino de Diano, novice, Domenico de Dinanto, novice; Frère Giacinto de Sestola, Vicaire de Sainte-Sabine, Padron, Lecteur.

Les Sœurs des Saints-Dominique-et-Sixte furent impliquées dans la querelle. On prétendit qu'elles faisaient opposition à la nomination faite par le Général. La Prieure, Sœur Eufrasia Caffarelli, écrivit plusieurs lettres très fermes, pour repousser cette imputation et écarter ce prétexte de chicane.

l'Ordre, le P. Pietro Passerini, avec une profonde dévotion, il envoya au Souverain Pontife une lettre écrite de sa main, et méditée depuis longtemps, dans laquelle il sollicite deux grâces de Sa Sainteté: la première est de veiller sur l'Ordre, et de confirmer le P. Pietro Passerini comme Procureur général; la seconde est de prendre le couvent de Sainte-Sabine sous sa protection spéciale: « Avec la plus humble affection, disait-il, je supplie Votre Sainteté en faveur de mon couvent de Sainte-Sabine, conformément au mémoire ci-joint, et lui demande de faire expédier le plus vite possible le Bref apostolique qui doit assurer et affermir l'exacte et stricte observance de nos Constitutions, la rendre absolument inviolable pour l'avenir, et interdire toute sorte de relâchement, même dans les choses de minime importance. Qu'il ne soit jamais permis de séjourner dans le couvent à aucun religieux qui ne pourrait littéralement et sans dispense se conformer à toute la discipline la plus rigoureuse de l'Ordre, selon la formule primitive de nos lois » [1].

Ces paroles nous apprennent en particulier que de tout ce qui s'était fait à Sainte-Sabine, rien ne s'était fait que d'après la volonté des Supérieurs.

Le P. Marinis mourut le 20 juin, jour de la fête du « Corpus Christi ». Il était septuagénaire et avait passé sa vie entière dans le travail et les exercices de la discipline religieuse. Aussi le P. Pietro Passerini, dans la circulaire adressée à l'Ordre pour lui apprendre le deuil qui le frappait, pouvait-il s'exprimer ainsi, sans exagérer: « Le nommer, c'est dire son éloge, dire notre douleur, rappeler notre amour pour lui, donner un exemple à la postérité! Il y a tant de noms renfermés dans ce nom; tant de belles vertus, tant de mérites, tant de nobles actions! ».

Clément IX n'attendit pas le dernier soupir de son fils et de son ami, pour exaucer sa demande [2], et dès le 21 mai, il expédiait le Bref suivant: « Clément IX, Pape. Pour la perpétuelle mémoire de la chose. — La sollicitude pastorale qui nous a été imposée

---

[1] Cf. Giov. Batt. Pacichelli, *Vita del P. Marinis*, Roma, 1670.

[2] Dès le 13 mai il avait confirmé le P. Pietro Passerini dans sa charge, en faisant de lui un splendide éloge.

d'en haut, exige de nous que nous fassions constamment des efforts pour maintenir la discipline régulière, source intarissable, par la grâce divine, d'une multitude d'œuvres saintes. C'est pourquoi, selon le rapport que nous fit de son vivant [1] Frère Giovan Battista de Marinis, Maître général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, le couvent de Sainte-Sabine de Rome, qui appartient à la Province de Lombardie, ayant été destiné à être un couvent de noviciat pour la même Province, après avoir été formé sous l'inspiration salutaire de saint Dominique, le Fondateur de l'Ordre, et illustré par ses vertus héroïques, durant les années qu'il y vécut, nous, qui sommes animé d'une spéciale bienveillance pour ce couvent, nous voulons que la Règle et les Constitutions des Frères-Prêcheurs y soient observées comme aux temps primitifs, afin que les novices y soient instruits et formés avec une sainte simplicité, dans la perfection chrétienne, afin que de ce couvent les exemples des bonnes œuvres rayonnent sur toute la Province, pour l'augmentation de la piété [2]. Ainsi donc, de notre propre mouvement, de science certaine, après une mûre délibération et de la plénitude de notre pouvoir apostolique, nous établissons et ordonnons à perpétuité, par la teneur des présentes Lettres, que la Règle et les Constitutions de l'Ordre seront observées très exactement par tous les religieux qui habiteront le couvent de Sainte-Sabine, selon toute la rigueur du texte et de la lettre, et sans aucune des interprétations ou dispenses qui pourraient, d'une manière quelconque, les énerver ou les relâcher, et qu'il ne soit jamais permis à aucun religieux de l'Ordre de vivre dans ce couvent, s'il ne veut se conformer à cette observance très exacte. Nous décrétons que nos présentes Lettres resteront toujours durables, valables et efficaces; qu'elles auront toujours leurs effets pleins et entiers, et que jamais, sous prétexte de subreption ou d'obreption, de nullité, ou d'intention insuffisante de notre part, ou de tout autre défaut, même substantiel, nul ne

---

[1] D'après nos documents, le P. Marinis vivait encore lorsque fut rédigé ce Bref: mais le Pape s'exprime ici comme s'il eut été mort, parce que sans doute le Bref ne devait être publié que plus tard.

[2] On voit ici et l'estime de Clément IX pour Sainte-Sabine, et son intention d'en faire en quelque sorte une communauté idéale, aux yeux de l'Ordre entier.

s'avise de les noter, de les attaquer, de les diminuer, de les rétracter, de les ramener aux termes du Droit, ou d'en faire l'objet d'une controverse. Nous voulons que tous ceux à qui il appartient ou il appartiendra dans l'avenir, les exécutent inviolablement et intégralement en toutes choses, et qu'ainsi et non autrement, nul juge ordinaire, nul délégat, nul auditeur du Sacré Palais apostolique, nul Cardinal de la sainte Eglise romaine, nul Légat « a latere », nul autre supérieur ou dignitaire, ne puisse juger ou définir autrement. Nous leur ôtons tout pouvoir, toute autorité de juger ou d'interpréter d'une autre manière, et Nous déclarons nul et de nul effet tout ce que, sciemment ou par ignorance, ils auraient tenté en sens contraire. Nonobstant, etc. »[1].

Auparavant déjà le Pontife avait accordé la première faveur sollicitée par le P. Marinis, la confirmation du P. Passerini, comme Procureur de l'Ordre[2]. Clément IX donna bien d'autres marques encore de ses prédilections pour Sainte-Sabine. C'est là qu'il voulut, le 12 février 1668, béatifier Rose de Lima, la première sainte du Nouveau Monde et Tertiaire de saint Dominique[3]. Là il venait chaque année passer plusieurs jours, avant le Carême et la Station.

Nous possédons la description authentique de l'une de ces visites pontificales, et nous la traduisons en entier: « Clément IX, à l'exemple de Clément VIII, qui pendant les jours qui précèdent le Carême séjournait et couchait dans ce couvent, jusqu'au jour des Cendres inclusivement, vint lui aussi visiter notre église, et après sa visite, entra dans le couvent où tout était disposé pour le recevoir, monta dans le dortoir du Cardinal Bernerio, qui avait été entièrement couvert de tentures, et choisit pour ses appartements les quatre dernières chambres, que l'on avait également couvertes de tapis, ainsi que la loge qui regarde le Tibre. La première chambre, vers le Tibre, servait d'antichambre; la suivante était la salle d'audiences; la troisième servait de chambre à coucher, et la quatrième de chapelle. Aux serviteurs du Pape, on donna les chambres du corridor inférieur, situées au-dessous de celles du Pontife.

---

[1] Cf. *Bull. O. P.*, t. VI, p. 248.
[2] *Ibid.*, t. VI, p. 247.
[3] *Ibid.*, t. VI, p. 233.

Le Pape fit servir la communauté entière à ses frais, le soir de ce jour et les trois jours suivants: mais il voulut dispenser de l'abstinence pour le lundi et le mardi gras.

« C'est durant son séjour à Sainte-Sabine qu'il publia la Bulle de béatification de sainte Rose de Lima. Pendant la matinée du lundi, il sortit et se promena dans le jardin voisin de l'église, puis alla visiter les églises de Sant'Alessio et de Santa Prisca.

« Il recevait avec la plus grande bonté du P. Général, le P. Marinis, qui était présent, un crucifix d'ivoire d'un superbe travail; et du P. Prieur, le P. Maurizio del Bosco, deux rosaires et deux chapelets des oranges de saint Dominique. Il avait de fréquentes conversations avec le Général et le Prieur. Il fit présent au Général d'une grande boîte pleine d' « Agnus Dei » et de médailles d'argent indulgenciées, que le P. Général distribua aux religieux. Le P. Bernardino Masella de Venise offrit au Souverain Pontife un « Agnus Dei » bénit par saint Pie V, et un petit psautier du même saint, qui y avait écrit de sa main diverses oraisons [1] ». Enfin, le jour des Cendres, le Pontife présida la cérémonie, puis, dans l'après-midi, il reçut au baisement des pieds tous ceux qui se trouvaient présents et rentra dans son palais du Quirinal. Ce même Pape renouvela souvent son séjour à Sainte-Sabine ».

La communauté de Sainte-Sabine, ainsi encouragée et bénie, faisait chaque jour des progrès dans l'amour de sa régularité. En parcourant les rares documents qui nous restent, on peut constater cette progression de la bonne volonté et des bonnes œuvres. L'une des preuves à invoquer se trouve dans ce fait que les Supérieurs élus par les religieux sont toujours connus par leur austérité.

Le P. Hyacinthe fut encore Prieur durant quatre ans; le P. Maylath le fut à plusieurs reprises, le P. Cavallieri, non moins généreux que les deux précédents, le fut durant huit années Tous ces Supérieurs poursuivirent constamment le même but, et on les voit tous provoquer ou prendre des mesures d'assainissement et de préservation. Au surplus, le nouveau Général de l'Ordre, le P. Roccaberti, qui était comme son prédécesseur, un savant et un saint,

---

[1] *Breve Istoria*, etc.

se constitua hautement le protecteur de l'entreprise que nous racontons.

Le 17 décembre 1670, par une décision spéciale et avec l'autorisation particulière du Saint-Siège, le Général assigna à Sainte-Sabine quelques religieux de choix: les PP. Raymond Maylath, Hyacinthe Passerini, et quatre novices, et défendit que désormais on assignât dans ce couvent des religieux qui n'y auraient point reçu l'habit et fait profession, après avoir été formés dans la stricte observance.

Le P. de Roccaberti mérite d'être entendu, et voici sa lettre: « Malgré nos mérites insuffisants, nous venons d'être appelé au gouvernement général de l'Ordre, et nous pensons que notre premier devoir est de favoriser de notre mieux la régularité religieuse, par tous les moyens, particulièrement dans ces lieux où brillèrent davantage les exemples de nos pères, où ils nous invitent plus constamment à marcher sur leurs traces, et nous y encouragent le mieux dans l'inviolable respect de notre vocation, et l'exacte imitation de leurs vertus.

« Or parmi ces sanctuaires plus anciens et plus sacrés de notre Ordre, le monastère de Sainte-Sabine à Rome mérite sans aucun doute et à jamais notre meilleure vénération, parce qu'il fut spécialement le domicile de notre Père saint Dominique. Les murailles en sont encore rouges de son sang innocent, répandu à flots pour apaiser la colère de la divine justice; ses pierres sont encore un monument de la constante prière, des veilles, des miracles du nouveau Jacob notre Père; les angles en respirent encore la dévotion et la sainteté, et nous recommandent la perfection religieuse.

« Se rappelant attentivement ces souvenirs, notre prédécesseur, de bonne mémoire, le P. Frère Jean-Baptiste de Marinis, travailla sans relâche à y rétablir, à y maintenir, à y fixer pour toujours l'exacte observance de la Règle et des Constitutions. Et au moment de rendre l'âme à Dieu il montra que c'était là encore son principal souci, puisque en entrant en agonie il écrivit de sa propre main une lettre spéciale au Pape Clément IX, d'heureuse mémoire, pour le supplier de décréter dans un document apostolique que nul religieux de notre Ordre, qui refuserait de pratiquer exactement nos Lois, ne pourrait jamais y habiter. C'est ce que le même Pon-

tife décida par son « Motu proprio » du 21 mai 1669 [1], et ce dont il ordonna la perpétuelle observation de la plénitude de son autorité apostolique.

« Nous désirons donc de tout notre cœur exécuter les saintes intentions d'un si pieux Pontife, et la volonté très sage de notre prédécesseur: mais nous reconnaissons qu'il est impossible de mener l'entreprise à bon terme, si maintenant et pour l'avenir n'habitent pas dans ce couvent des religieux qui en soient les fils, et qui, d'un amour filial, cherchent à y maintenir la régularité introduite par la succession interrompue de leurs fils.

« Nous en avons parlé avec Notre Saint Père le Pape Clément X, le 6 juin courant de la présente année 1670. C'est pourquoi, par la teneur de ces lettres, par l'autorité de notre office, et avec les pouvoirs que nous a conférés le Souverain Pontife, nous affilions et déclarons et décrétons affiliés dans notre couvent de Sainte-Sabine à Rome, de notre Province des Deux Lombardies, les Pères Frères Hyacinthe de Sestola, Raymond Maylath, le Frère Giuseppe d'Ascoli, novice profès; Frère Vincenzo Maria d'Ascoli, novice profès; Frère Tommaso de Viqueria, novice simple; Frère Raimondo de Milan, novice simple; bien qu'ils aient fait leurs vœux pour d'autres couvents, ou aient été affiliés ailleurs, et malgré l'ordination du Chapitre général de Rome de 1589, interdisant les affiliations dans ce couvent. Sur ces points sans exception, et par l'autorité susdite, nous dérogeons spécialement à l'effet des présentes [2].

« Par la même autorité, nous défendons, disposons, ordonnons qu'à l'avenir nul ne puisse être affilié à ce couvent, s'il n'a été reçu et ensuite s'il n'a fait profession dans ce même couvent, et s'il n'y a été formé dans la sainte régularité; nous déclarons nul

---

[1] *Bull. O. P.*, t. VI, p. 248.

[2] Voici l'ordination à laquelle fait allusion le P. Roccaberti, et qui avait été provoquée entre autres par les inconvénients qui résultaient d'une « observance séparée »: « Ordinamus pro nostra Provincia utriusque Lombardiae ut nullus conventui Sanctae Sabinae de urbe in posterius affilietur, et qui modo eidem conventui affiliati sunt, et in aliis provinciae conventibus reperiuntur, eisdem aut aliis, ad arbitrium R. Ad. P. Provincialis inservire teneantur; neque in praefato conventu assignentur, nisi maxima urgente necessitate ». Ordin. 4.

et de nulle valeur ce qui aurait été fait ou attenté sciemment ou insciemment en sens contraire. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il ! » [1].

Ces dispositions furent confirmées l'année suivante, par un Bref spécial du Souverain Pontife [2]. Il fut décidé en outre qu'on enverrait même à l'extérieur, dans les Provinces les plus observantes, quelques novices qui plus tard reviendraient prendre leur part à l'œuvre commencée. C'est ainsi que le célèbre P. Raimondo Lezzoli et d'autres furent envoyés dans l'austère et docte Province de Toulouse.

En 1672, on prit une autre mesure non moins importante. Les religieux qui habitaient à San Nicolò de' Prefetti avaient voix dans les élections et délibérations de Sainte-Sabine: on conçoit qu'à raison des divergences de vues, il y eut là un inconvénient parfois sérieux. Le P. Roccaberti supprima ce droit, par ses lettres du 3 septembre, et déclara que les religieux de San Nicolò seraient considérés simplement comme « deputati » à Sainte-Sabine, même quand ils y auraient vécu antérieurement; et le Pape Clément X, par un Bref du 30 septembre de la même année confirma cette décision [3].

En 1676, on prit d'autres mesures encore. Comme en général les Provinciaux de Lombardie ne voyaient guère avec faveur le couvent de Sainte-Sabine, le Pape nomma Provincial le P. Clemente de Genova qui lui-même avait embrassé les austerités de la réforme, et s'imposait à tous par son profond savoir et sa vertu. Le P. Roccaberti, qui venait d'être élu Archevêque de Valence en Espagne, porta en outre quelques décisions spéciales pour Sainte-Sabine, touchant le silence, l'office divin, les études, l'oraison, le lever de minuit, etc.

Il décréta enfin qu'on ne pourrait nommer Prieur du couvent aucun religieux qui n'aurait pas la réputation d'être fidèlement

---

[1] Cette lettre est du 17 décembre 1670. Voir le P. Barthélemy Turre de San Giacinto, *Annali dell'osservanza di Lombardia*, ms., pp. 197, 198. Nous citons le ms. conservé aux Archives O. P.

[2] Voir *Ibid.*

[3] *Bull. O. P.*, t. VI, pp. 308-309.

et pratiquement attaché à toutes les observances, et n'aurait pas vécu au moins trois ans dans le couvent lui-même ou dans un autre couvent réformé. Cette décision fut promulguée le 3 août 1676, puis confirmée par le Cardinal Altieri, Protecteur de l'Ordre, d'après une faculté spéciale accordée par la Sacrée Congrégation.

A côté de ces rigoureuses mesures, il y eut quelques difficultés provenant de ce que les fondateurs de l'observance ne s'entendaient point parfaitement sur tous les détails: tant il est difficile même aux saints d'abdiquer leur sentiment personnel, ne s'agit-il d'ailleurs que de questions parfaitement libres! Et pour nous, nous ne ferons aucune difficulté d'avouer que le fondateur lui-même de l'observance renouvelée, le P. Hyacinthe Passerini, fut cause de ces malentendus. Il eut à nos yeux un double tort, à côté de très grands mérites: il eut l'esprit un peu étroit et le caractère méticuleux; puis, afin d'atteindre le but qu'il se proposait, il fit un trop facile usage de l'autorité majeure du Pape, des Cardinaux, des Congrégations.

Assurément tout était légitime au point de vue du droit rigoureux: mais on conçoit sans peine que ce moyen de faire imposer par force des idées qui ne s'imposent pas d'elles-mêmes put créer parfois des objections raisonnables. Aussi son panégyriste est-il obligé de nous faire le récit suivant: « (Le Prieur ayant renoncé à ses fonctions), il fallut procéder à une nouvelle élection (1682). Le P. Hyacinthe se trouvait alors constamment et gravement indisposé, et il ne voulut pas accepter la charge priorale. Il fit élire le P. Vincenzo Tonelli, qui auparavant déjà avait été Prieur, et se trouvait alors confesseur des religieuses d'Avezzano... Après l'élection, le P. Hyacinthe se retira dans le voisinage de Rome, pour se remettre de ses indispositions. Mais pendant ce temps, et avant que la nouvelle élection eût été confirmée, on fit comprendre à Sa Sainteté que pour le bien du couvent et de l'observance, il fallait nommer au priorat le P. Cavallieri de Lodi, et on lui présenta une supplique dans ce sens. Le Pontife accéda sans difficulté à cette demande... Le P. Cavallieri fut reçu avec joie par tout le monde... Il refusa de suivre les conseils du P. Hyacinthe

et lui fit entendre qu'il lui convenait de s'occuper exclusivement de la paix de son âme »[1].

Le P. Cavallieri fut réélu quatre fois et gouverna la communauté durant huit années, à la grande satisfaction de tous les religieux. Jamais la vie dominicaine ne fut plus parfaite à Sainte-Sabine qu'à l'époque dont nous parlons. L'auteur que nous venons de citer en parle en ces termes: « En cette année 1686, l'observance florissait magnifiquement dans le couvent de Sainte-Sabine. Les religieux ne se contentaient pas de tendre à la perfection par la pratique de leur Règle, mais y ajoutaient encore des œuvres de surérogation. Le P. Hyacinthe de Sestola... quelques semaines avant sa mort..., se disait très content de voir une communauté si exemplaire, si religieuse, où tout le monde cherchait à progresser dans la voie de l'Esprit. La paix et l'union y étaient si grandes que je ne me rappelle pas d'y avoir jamais entendu une parole amère entre eux; on y observait si ponctuellement le silence que les religieux, même anciens, qui voulaient dire une parole en demandaient l'autorisation au Prieur. Quant à la pauvreté, je dirai seulement qu'il n'y avait pas même chez nous l'ombre de vie privée, et tout était réellement mis en commun. Tous assistaient au chœur et les lecteurs actuels étaient seuls dispensés. D'ailleurs la plupart des religieux fréquentaient le chœur en dehors des heures communes. Ils y priaient et s'y donnaient la discipline. Particulièrement durant l'été et l'automne de cette année, presque tous les soirs, après Complies (que l'on disait après le souper, jusqu'à la fête de Sainte-Croix, et finissait à la tombée de la nuit, de la Sainte-Croix à Pâques), plusieurs religieux se rendaient à l'église et s'agenouillaient dans un coin obscur, ou dans une chapelle. Souvent j'entendais le bruit des disciplines, et parfois j'en ai compté plus de mille coups. J'avais le temps de réciter Complies, pendant que tel religieux s'infligeait cette pénitence. Ce bruit, à cette heure-là, excitait un sentiment mêlé d'effroi et de componction. Quelques séculiers qui vivaient dans le couvent, étaient séduits par de tels exemples, et passaient eux aussi une partie de la nuit à prier et

---

[1] *Annali dell'osservanza di Lombardia*, ms. pp. 136-137.

à remercier Dieu de leur avoir donné de tels enseignements pour le bien de leurs âmes.

« Les novices étaient parfaitement formés... Bref! je puis dire en vérité que ce couvent était véritablement un sanctuaire, un paradis sur terre, où chacun était saintement heureux de travailler à glorifier Dieu et à se sanctifier lui-même » [1].

Cet amour de tous les devoirs religieux s'étendait aussi au devoir de l'étude, et ici encore la lumière des intelligences était proportionnée à la chaleur des âmes. Tous le savaient alors. Aussi lisons-nous dans le *Diarium Italicum* de Montfaucon ce témoignage qui se rapporte à l'époque où nous sommes: « Le couvent et l'église de Sainte-Sabine appartiennent aux Dominicains de la stricte observance. Ces religieux peuvent facilement être proposés comme modèles à tous les religieux de Rome. Parmi eux, le P. Augustin est célèbre par sa piété et sa doctrine » [2]. Tous les contemporains de Mabillon et de Montfaucon sont du même avis.

Mais il est temps d'indiquer comment l'exemple avait rayonné de Sainte-Sabine dans d'autres couvents qui étaient devenus ses émules par leur générosité dans la reprise de la régularité: car le bien lui aussi est contagieux.

C'est la Pologne qui fut la première à en bénéficier. On dirait que la Providence voulut reproduire alors la glorieuse filiation dont saint Hyacinthe, le bienheureux Ceslas et leurs compagnons nous ont donné l'exemple au XIII^e^ siècle.

Parmi les rares religieux qui en 1661 consentirent à partager la vie austère de Sainte-Sabine avec le P. Hyacinthe de Sestola, se trouvait et se signalait par son savoir et sa piété le P. Ambroise Skopucki. Il appartenait à une noble famille de Pologne. Après avoir achevé ses études à Salamanque, il avait séjourné

---

[1] *Annali dell'osservanza di Lombardia.*

[2] « Coenobium et ecclesiam (Sanctae Sabinae) obtinent Dominicani qui strictioris disciplinae normam praeferunt, ut aliis Urbis monachis exemplo esse possint. In iis R. P. Augustinus pietate vir et doctrina clarus ». *Diar. Ital.*, cap. XII.

Nous ne parvenons pas à identifier ce religieux avec certitude: il s'agit probablement du P. Agostino Cermelli.

quelque temps dans le couvent de Toulouse, connu par sa régularité et sa doctrine; puis était venu à Rome, pour soumettre au chef de l'Ordre les généreuses pensées qui agitaient son âme. Vers la fin de 1661, il partit pour la Pologne; mais arrivé à Venise, il rencontra le P. Basilio Pica qui venait lui aussi de réorganiser les observances dans plusieurs couvents des Etats de Venise, spécialement dans celui de San Secondo, à Venise même. Le P. Basilio pria le P. Ambrogio de passer une année avec lui, d'autant plus que ce dernier se trouvait encore très jeune pour une entreprise aussi considérable que la réforme de la Pologne dominicaine. Le P. Ambrogio y consentit, et resta à San Secondo jusqu'au commencement de 1664. A cette époque il retourna à Rome et obtint du Général, le P. Marinis, en date du 12 avril 1664, une patente qui lui conférait tous les pouvoirs nécessaires pour la réalisation de ses projets. Ces projets étaient de construire en Pologne un couvent de très exacte observance pour en faire une pépinière d'apôtres destinés à évangéliser les vastes contrées de la Crimée, de la Moldavie, de la Valachie, etc. Son Provincial lui conseilla d'abord de rétablir un vieux couvent abandonné, où ne vivait plus qu'un seul religieux, et où se réunissait chaque dimanche une douzaine de catholiques pour l'office divin. La misère y était si grande que souvent le vin manquait pour la messe. Le P. Skopucki ne tarda pas à se persuader que cette restauration ne lui servirait que peu en vue du but qu'il se proposait, et, avec l'autorisation du P. Marinis, accepta (1665) les offres que lui faisait l'une de ses nobles parentes, Elisabeth-Victoire Potocka, de lui construire un couvent à Primislany, en Russie. Le P. Skopucki eut à souffrir de nombreuses contradictions: cependant Dieu bénit ses efforts et sa constance et en six ans il put se conquérir six couvents.

Les deux autorités civile et religieuse les prirent sous leur protection, grâce surtout à l'intervention du Prince de Radziwill, et ils purent continuer paisiblement le bien inauguré au milieu de tant d'orages. Par ses lettres du 17 octobre 1682, le P. Monroy, Général de l'Ordre, approuva, pour ces couvents et en vue du but spécial qu'ils se proposaient, diverses observances particulières, parmi lesquelles on peut remarquer la renonciation aux grades et

titres, l'étude des langues orientales, l'abstinence de vin et de toute boisson enivrante, etc. [1].

Mais c'est en Italie surtout que la communauté de Sainte-Sabine put exercer toute les influences de son bon exemple, de son zèle ardent. Le bien aime à se repandre, disaient les vieux scolastiques, et ils avaient raison. Aussi les religieux de Sainte-Sabine songeaient-ils à communiquer à d'autres la vie qui faisait leur propre bonheur. Dès 1666, ils voulurent introduire la régularité dans le couvent de Santa Caterina de Formello, à Naples. On y envoya le P. Pietro de la Taule, religieux connu alors par son austérité. Il était accompagné de quelques novices. Mais ce premier essai fut sans résultat. Le P. Pietro trouva qu'on faisait gras dans le couvent de Santa Caterina, et il eut le malheur de dire franchement que cet usage était contraire aux lois dominicaines. Le Prieur, sans doute un vrai « lazzarone », prétendit que cette doctrine était de la révolution, donna au P. Pietro une violente discipline sur les deux épaules, en présence de la communauté, après lui avoir adressé une forte réprimande. Il fallut s'en retourner, et laisser ces hommes à leur gras.

Quelques années plus tard, en 1673, la Providence offrit aux enfants de Sainte-Sabine une occasion plus favorable de faire le bien. Le couvent de San Domenico de Ravenne venait d'élire Prieur Frère Vincenzo de Trino, Maître en théologie, religieux exemplaire, qui avait vécu à Sainte-Sabine autrefois. Les circonstances étaient des mieux choisies: le Général favorisait le rétablissement de la vie dominicaine, et d'autre part la communauté de Ravenne était assez diminuée dans son personnel, pour qu'on n'eût à redouter aucune opposition sérieuse. Le P. Raimondo Cavallieri qui venait de passer trois ans à Sainte-Sabine fut nommé lecteur principal et maître des novices pour le couvent de Ravenne, et partit de Sainte-Sabine avec cinq novices profès, étudiants en

---

[1] Nous ne donnons pas d'autres détails sur l'histoire de cette réforme dominicaine en Pologne. Il nous suffira d'indiquer les deux ouvrages mss. du P. Barthélemy de San Giacinto, *Annali* et *Breve Istoria*, comme des sources à consulter indispensablement par ceux qui voudront de plus amples et très précieuses informations.

théologie. Tous ensemble ils firent le voyage à pied et arrivèrent à Ravenne vers la fin de mai 1673, en même temps que le nouveau Prieur.

Les quelques novices qui se trouvaient dans le couvent furent envoyés ailleurs, et la communauté nouvelle ne fit que continuer la vaillante existence de Sainte-Sabine.

On souffrit beaucoup, dans le principe. Les religieux n'eurent pas toujours le pain et les habits nécessaires durant la première année. « Mais, dit le P. Barthélemy de San Giacinto, cela ne doit aucunement sembler étrange. Puisqu'on a fait vœu de pauvreté, il convient d'en sentir quelquefois les effets. On ne pourrait pas dire, ce me semble, que nous sommes vraiment les pauvres du Seigneur, si de temps en temps nous ne souffrions quelque nécessité par amour pour lui » [1].

L'année suivante, une nouvelle colonie de religieux partit de Sainte-Sabine pour Ravenne. Elle se composait de deux novices, et des deux religieux Frère Angelo d'Onada et Frère Giacomo d'Onada. Quelques autres religieux de la Province s'y retirèrent; le Prieur ayant donné sa démission, Frère Angelo d'Onada fut élu à sa place et remit en ordre les intérêts matériels du couvent, et ainsi, après quelques difficultés, le bien triompha, et la communauté de Ravenne fut digne de celle de Sainte-Sabine. Il devint très prospère, lorsque le P. Cavallieri eut été fait Prieur, au point qu'il put lui aussi songer à la conversion des autres.

En 1680, il rétablit l'observance régulière dans le couvent de Pietracuta. Pietracuta est une petite ville perchée au sommet d'un rocher aigu, comme l'indique son nom, à petite distance de Rimini. Un couvent dominicain y avait été fondé et doté quelques années auparavant, par un riche et pieux avocat, sous le provincialat du P. Gentile, futur Archevêque de Gênes. Il était alors presque abandonné. On résolut de le repeupler. Mais, avant de prendre une résolution efficace, on voulut attendre la réunion du Chapitre provincial qui devait se célébrer à Bologne, en 1680. Lorsque la demande fut présentée au Chapitre, quelques religieux firent opposition, objectant

---

[1] *Annali*, ms. p. 39.

que si l'on introduisait ainsi la réforme dans les petits couvents, on pourrait essayer de l'introduire plus tard dans les couvents plus considérables.

Ce fut le Provincial qu'on venait d'élire, le P. Piatti, qui profitant de la circonstance pour faire une profession de foi, se chargea de répondre. « Puisqu'il ne vous plaît pas de pratiquer vos Règles, leur dit-il, du moins ne gênez point les autres, et ne faites pas comme le chien du jardinier qui ne mange pas de choux, mais empêche les autres d'en manger. Ce serait d'ailleurs chose excellente que l'observance se rétablît partout ». C'est alors que le Chapitre déclara le couvent de Pietracuta couvent d'observance. Le P. Cavallieri fut chargé d'inaugurer l'œuvre et partit de Ravenne avec un autre religieux, quelques novices, et un frère convers, surtout avec le vieux P. Sant'Agata, qui ne pouvant cheminer à pied, comme les autres, voyageait sur un cheval usé depuis longtemps.

A leur arrivée, les trois ou quatre religieux qui habitaient le couvent partirent, à l'exception du vieillard, le Père Da Verruccio, qui pleura de joie en revoyant son ami Frère Sant'Agata, et assistant à la miraculeuse rénovation de son couvent.

Il y eut là aussi des peines et des triomphes. Dans le début, la pauvreté était extrême. La situation devint meilleure à ce point de vue, sous le priorat du P. Giacomo d'Onada. D'ailleurs, toute la contrée fut profondément émue au spectacle des vertus des nouveaux religieux, surtout lorsqu'un fait étrange les eut en quelque sorte confirmées au nom du ciel. Il y avait à Pietracuta une coutume invétérée, celle de certaines réunions scandaleuses entre jeunes gens et jeunes filles, d'où résultaient des abus très graves. Les Dominicains, surtout le P. Cavallieri, d'accord avec le curé, s'élevèrent contre ce désordre. Les parents prirent la défense de leurs enfants. Le prédicateur rappela à ce propos la sentence de l'Evangile: « Il vaudrait mieux pour le scandaleux qu'on lui attachât une meule au cou et qu'on le précipitât dans la mer ». Or un jeune homme, publiquement connu pour son inconduite, se présenta à la communion, annonçant d'ailleurs son intention de ne point changer de vie. Le curé lui refusa la communion. De là grande fureur chez le père du jeune homme, qui menace le curé

de mort. Le prêtre reste inflexible dans son devoir. Le lendemain, le père scandaleux traversant un petit cours d'eau, où tout le monde passait chaque jour, tomba du char que traînaient ses bœufs et resta noyé. On regarda ce fait comme un châtiment providentiel, et une approbation de la doctrine soutenue par les prédicateurs. Il en résulta de nombreuses conversions.

Cependant, malgré la faveur universelle, on résolut bientôt d'abandonner ce couvent. Il était trop isolé et trop étroit pour qu'il fût possible d'y réunir une communauté suffisamment nombreuse pour la pratique des observances. Les religieux portèrent ailleurs leur zèle et leurs bons exemples.

Au surplus lorsque fut acceptée l'entreprise de Pietracuta, le couvent de Ravenne venait de commencer la réforme du couvent de Trino (1679), qui s'était choisi comme Prieur le P. Clemente de Genova, alors assigné dans le couvent de Ravenne. Le nouveau Prieur partit avec trois novices choisis, et s'achemina à pied vers Trino, où il arriva plein de courage avec ses compagnons, malgré les fatigues et les périls d'un si long voyage.

La réforme fut acceptée généreusement par les religieux et bénie de Dieu et des hommes. Les vocations furent bientôt nombreuses. Tout le Piémont fut édifié. Souvent le Duc et la Duchesse se faisaient recommander aux prières des dignes enfants de saint Dominique. Le P. Raimondo Cavallieri qui fut témoin de la régularité du couvent de Trino, s'en disait émerveillé. En 1682, après le Chapitre provincial qui venait de se célébrer dans le couvent des Grazie, à Milan, il accompagna jusqu'à Trino le P. Clemente de Genova, Prieur. Tous les novices attendaient, et lorsque de loin ils aperçurent leur supérieur et leur ancien Père Maître, ce fut une joie indescriptible. Aussitôt on prépare l'eau et les linges pour laver les pieds aux voyageurs, et tout cela se faisait avec une joie si douce, si pieuse, qu'on aurait cru assister à une scène du XIII^e^ siècle. Rien ne donne une idée de la rigueur avec laquelle on observe la Règle, disait le P. Cavallieri. Il craignait même qu'on n'allât à l'excès, surtout pour l'abstinence et la longueur des Offices. Ce zèle ne se démentit point, et l'on vit une fois de plus ce que peut la générosité humaine soutenue de la grâce divine. Les couvents de Sainte-Sabine de Rome et de Saint-Dominique

de Ravenne purent s'enorgueillir saintement du couvent de Saint-Dominique de Trino; il les égalait, si même il ne les surpassait.

L'année 1682 vit un autre triomphe de Sainte-Sabine: l'observance rétablie dans le couvent de Saint-Dominique à San Severino, dans la Marche d'Ancône. Ce couvent, appelé autrefois Santa Maria del Mercato, avait été fondé par saint Dominique lui-même, qui, se trouvant à Bologne, y envoya douze religieux, sur la prière d'un certain seigneur appelé Semiducci, descendant des marquis de San Severino.

Le temps avait diminué la vitalité dominicaine dans la vieille communauté: il fallait la lui renouveler. En 1681, une partie de la population envoya une supplique au Pape, le priant d'envoyer à San Severino des dominicains réformés. Mais un parti opposé créa de redoutables difficultés. Toutefois, grâce à la fermeté des honnêtes gens, elles furent surmontées, et le 22 avril 1682, arrivait à San Severino comme Prieur, institué par Décret apostolique, le P. Raimondo de Pratalboino. Il emmenait avec lui un lecteur, trois étudiants et un tertiaire. La population vint à leur rencontre et les reçut en triomphe. Bientôt une nouvelle recrue vint se joindre à la petite communauté, et en augmenter les forces: c'étaient un lecteur de philosophie avec quatre étudiants, venus de Sainte-Sabine, sans compter le vieux P. Benedetto Landi, dont le frère, chanoine à San Severino, avait beaucoup travaillé pour le succès de l'œuvre sainte. Ici encore on eut beaucoup à souffrir dans les débuts. Le P. Barthélemy de San Giacinto, qui eut sa part à l'entreprise nous raconte entre autres détails qu'on mangeait du pain fait avec de la balayure de grain, « scopatura di grano »[1]. Il est bon que les grandes œuvres commencent par des actes généreux. Elles méritent ainsi les bienfaisances divines et les sympathies humaines.

L'année suivante (1683), amena une autre conquête. Le P. Cavallieri venait d'être fait Prieur de Sainte-Sabine et se laissait conseiller par un homme également intelligent et vertueux, le P. Maylath. On résolut d'introduire la réforme dans quelque grand

---

[1] *Annali*, p. 132.

couvent de la Province, et on choisit le couvent de Bosco, qui pouvait abriter une centaine de religieux, bien qu'il fût situé dans un pays peu important.

Les circonstances semblaient heureuses; le Provincial aimait et protégeait l'observance, le Prieur de Bosco venait d'offrir sa démission, et celui qu'on avait élu à sa place ne pouvait être confirmé régulièrement. Le P. Cavallieri pensa que le meilleur moyen d'atteindre son but était de faire nommer un excellent Prieur et d'introduire peu à peu dans le couvent des religieux amis de l'observance, à mesure que d'ailleurs on éloignerait ceux dont on pourrait redouter l'opposition. Ce projet fut proposé au Provincial qui l'approuva, mais qui, redoutant de trop mécontenter la Province s'il faisait tout par lui-même, conseilla d'obtenir du Souverain Pontife un Bref spécial qui déclarerait le couvent de Bosco couvent d'observance, et nommerait un Prieur pour l'y rétablir.

Le P. Cavallieri revint tout heureux à Sainte-Sabine, chercha le Bref par lequel Pie V avait fondé le couvent de Bosco et où il déclarait son intention formelle que ce couvent fût toujours fidèle aux strictes observances, et en fit une copie qu'il porta au Comte Casone, alors secrétaire « della Cifra » d'Innocent XI, et plus tard Cardinal sous Clément XI. Le Comte Casone était tout-puissant auprès du Pape, et s'était constitué le protecteur et l'ami de tous ceux qui travaillaient à la réforme des Ordres religieux. Il marchait ainsi sur les traces de Mgr Fagnano de sainte mémoire.

Le Comte accepta avec enthousiasme de coopérer à l'œuvre qu'on lui proposait. Il prit la copie du Bref de Pie V [1], et la veille même de la fête du saint Pontife, il se présenta bravement devant Innocent XI, et lui demanda justice au nom du bienheureux Pie V, en le priant de ramener le couvent de Bosco à toute la rigueur de la Règle, conformément aux intentions du fondateur. Le Pape consentit à tout, nomma Prieur de Bosco le P. Tommaso d'Albacina, alors inquisiteur à Ancône, et l'un des premiers coopérateurs du P. Hyacinthe de Sestola, dans la réforme de Sainte-Sabine [2].

---

[1] Cf. *Bull. O. P.*, t. V, p. 132.

[2] En 1690, le P. Agostino Cermelli est assigné de Sainte-Sabine au couvent de Bosco, avec droit au conseil. C'est le Général qui fait l'assignation. *Ex Reg. Archiv. O. P.*

Le Provincial expédia sans délai la patente, et il semblait que tout fût heureusement terminé.

Il n'en était rien. Cette décision souleva une opposition formidable et criminelle. Le pouvoir séculier lui-même intervint, et le gouverneur d'Alexandrie déclara que jamais il ne tolérerait comme Prieur de Bosco un religieux qui ne serait pas sujet espagnol, tant sont parfois tyranniques les protections des pouvoirs séculiers!

Le P. Cavallieri était homme à tourner des obstacles, s'il ne pouvait les briser. Pendant qu'on discutait la question du Prieur, il fit désigner pour le couvent de Bosco un Vicaire, ami de la Règle, et envoyer de Sainte-Sabine le P. Tommaso Rigotti de Trente, avec cinq novices. Quelques semaines plus tard, arrivèrent de Trino le P. Clemente de Genova et quelques jeunes religieux. Les opposants comprirent alors qu'il était inutile de résister plus longtemps et préparèrent leur départ.

Mais on ne pouvait faire accepter le Prieur. Le P. Cavallieri seul était sujet espagnol, en âge de subir de telles responsabilités; seulement il était Prieur à Sainte-Sabine et restait l'âme de toute la future congrégation: il fallait le laisser à son poste.

Le Sénat de Milan, croyant fortifier son opposition, décréta qu'on ne souffrirait point comme Prieur de Bosco un religieux appartenant à l'une des nations qui usent du droit d'exclusion. On lui réproduit que le P. Tommaso d'Albacina était sujet de l'Eglise qui n'usait pas du droit d'exclusion. Cependant le Sénat obtint que le premier Prieur au moins serait sujet espagnol. Le Souverain Pontife créa donc Prieur Frère Carlo Francesco Corradi, de l'Etat de Milan. Il avait alors trente-trois ans, et était Lecteur et Maître des novices au couvent de Ravenne. Le nouveau Prieur arriva à Bosco vers la fin de 1683, conduisant avec lui quelques jeunes novices de Ravenne. Deux autres religieux furent encore envoyés du couvent de San Severino, et de la sorte la nouvelle communauté fut à même de faire face à toutes les obligations de nos Lois.

Il se rencontrera peut-être quelqu'un pour nous reprocher notre trop complète franchise dans ces récits. On nous demanderait peut-être de ne pas oser dire ce qu'on a osé faire. Nous répondrons avec les nobles paroles du noble Montalembert: « Je méprise

ces pitoyables mutilations de l'histoire, dictées par une fausse et impuissante prudence, et qui ont fait peut-être autant de tort à la bonne cause que les falsifications honteuses de nos adversaires. Quand je les rencontre dans les livres de certains apologistes, il me semble entendre la redoutable interrogation du Patriarche: « Croyez-vous que Dieu a besoin de vos mensonges, et que vous « plaidiez pour lui par la ruse? ». Quelques esprits timides me blâmeront; mais je leur préfère l'autorité de saint Grégoire-le-Grand, non moins grand comme moine que comme pape, et qui a écrit: « Mieux vaut le scandale que le mensonge ».

« ... Mais je la dirai surtout, cette vérité sainte et nécessaire, quand il s'agira des moines et de leurs fautes, parce que, comme l'a si bien dit saint Bernard, ce grand dénonciateur des désordres de la vie religieuse: « Ce n'est pas contre l'Ordre monastique, mais « pour lui, que je combats, quand je reprends les vices des hommes « qui en font partie; et je ne crains pas de déplaire ainsi à ceux « qui aiment l'Ordre; bien plus, je suis sûr de leur plaire, en pour- « suivant ce qu'ils ont haï ».

« Mais ajoutons aussitôt, avec un grand moine de nos jours [1]: « L'abus ne prouve rien contre quoi que ce soit, et s'il fallait dé- « truire ce dont on abuse, c'est-à-dire ce qui est bon en soi et cor- « rompu par la liberté de l'homme, Dieu lui-même devrait être « arraché de son trône inaccessible, où trop souvent nous faisons « asseoir près de lui nos passions et nos erreurs » [2]. Cette loyauté est notre devoir et notre honneur. Le grand Léon XIII la recommandait dans l'étude de l'histoire, en canonisant à peu près les superbes paroles de Cicéron que chacun sait de mémoire [3].

Nous pouvons maintenant revenir franchement à notre sujet.

---

[1] LACORDAIRE, *Discours sur les études philosophiques.*

[2] *Moines d'Occident,* Introduction.

[3] « Quis nescit primam esse historiae legem ne quid falsi dicere audeat; deinde ne quid veri non audeat, ne qua suspicio gratiae sit in scribendo, ne qua simultatis? Haec scilicet fundamenta nota sunt omnibus ». *De Orat.*, l. II, 14. Sans doute, ces lois sont connues: mais il n'y a rien de plus rare que leur loyale application. Ils sont bien rares les historiens qui ne commencent pas leurs récits avec des thèses « a priori » et ne cherchent pas à transformer les documents dans le sens de leurs idées préconçues.

En 1684, une nouvelle réforme se prépara d'elle-même et se présenta en quelque sorte sous la main des religieux de Sainte-Sabine.

Le couvent de Ferrara se trouvait réduit à un petit nombre de religieux, presque tous excellents dans leurs intentions. Ils demandèrent au P. Cavallieri de leur envoyer quelques jeunes religieux pour leur venir en aide. Le Prieur de Sainte-Sabine se hâta d'accepter ces propositions, et le P. Hyacinthe de Sestola, alors absent de Rome, arriva trop tard pour exposer utilement les craintes que lui causaient cette extension de la réforme et par suite cette dispersion des forces. Le P. Maurizio del Bosco, alors confesseur des Dominicaines de Marino, fut d'abord nommé Prieur de Ferrara, avec l'autorisation du Pape.

Cependant, pour faire plaisir au Provincial de Rome qui voulait introduire à la Minerve une espèce de réforme [1], et comptait sur le P. Maurizio, on créa définitivement Prieur de Ferrara le P. Clemente de Genova. Le Pape avait autorisé la substitution.

Les religieux de Ferrara n'avaient pas demandé un Prieur et se trouvèrent offensés de cette nomination. Ils firent porter leurs plaintes au Saint-Siège par l'Ambassadeur lui-même. Le Pontife les entendit avec beaucoup d'indifférence [2], et répondit négativement à leur requête.

Le P. Clemente partit à pied, avec un religieux prêtre et quelques novices, et arriva à Ferrara en juillet 1684.

On lui fit une réception polie et froide. Ayant réuni la communauté en chapitre, il déclara qu'il avait été fait Prieur pour le respect de la Règle et des Constitutions, et que, telle étant l'intention de Sa Sainteté, il exhortait tous ceux qui tenaient à rester dans le couvent à se conformer à ce programme.

Quelques semaines se passèrent sans autre mesure ni déclaration. Les religieux récemment arrivés pratiquaient leurs règles religieuses; les autres vivaient comme d'habitude, avec le moins d'efforts et le plus d'aises possibles. Alors le Prieur ordonna à

---

[1] « Qualche sorte di osservanza ». *Annali*, p. 150.

[2] « Il Papa sentì ogni cosa con molta flemma ». *Ibid.*, p. 151.

tous les religieux, par un précepte formel, de vouloir bien consigner entre les mains du Procureur, pour être consacrés à l'usage commun, tous les dépôts d'argent qu'ils pourraient retenir dans leurs cellules. Il donna un mois pour exécuter les ordres reçus. Le mois écoulé, il accorda encore quinze jours. On comprit qu'il n'y avait pas à lutter contre cette fermeté d'autant plus puissante qu'elle était plus maîtresse d'elle-même: les velléités de résistance s'évanouirent et les « frati » inutiles et lâches disparurent, remplis d'effarouchement.

Ils furent remplacés par quelques religieux venus des couvents de Ravenna et de Bosco, et pour la fête de la Sainte-Croix, 1684, la régularité parfaite régna dans le couvent de Ferrara. Le Provincial avait bien écrit au Souverain Pontife pour lui dire qu'il ne savait pas où assigner les non-valeurs récalcitrantes: le Pape lui répondit sans explication par l'ordre de les assigner ailleurs. Le P. Clemente de Genova fut à nos yeux un admirable supérieur et réformateur: ce que nous avons dit suffit à le prouver; mais traduisons encore ce dernier trait qui achève à le démontrer: « Impossible de raconter tous les bavardages que l'on publiait au sujet du P. Clemente. Jusqu'aux confins de la Calabre, il était connu comme un novateur, un homme singulier, etc. Pour lui, il connaissait tous ces récits, mais ne s'en émouvait en aucune façon. Il s'imposait à lui-même une vie très austère, et exhortait les autres à en faire autant. Il obligea même l'Inquisiteur et son Vicaire à revêtir un habit grossier et court, comme celui des autres, et à le porter publiquement à Matines et au « Salve Regina »: car il faut savoir que pour symboliser et peut-être augmenter son autorité, l'Inquisiteur portait un habit plus fin, et y ajoutait une queue.

Mais si l'Inquisiteur avait cédé, c'est qu'il connaissait le Prieur et l'inflexibilité de ses résolutions: pour s'en délivrer il offrit au P. Tommaso d'Albacina, Inquisiteur d'Ancona, d'échanger avec lui. Nous connaissons l'Inquisiteur d'Ancona. La Congrégation du Saint-Office autorisa la permutation, et tout le monde la reçut avec la plus grande joie.

Ces faits nous peignent exactement d'une part les puissances irrésistibles de la vertu constante, d'autre part les faiblesses orgueilleuses de l'attiédissement des caractères.

Nous allons le constater encore dans l'histoire résumée de la réforme introduite au couvent de Bologne. C'est vers Pâques de 1685 qu'il en fut question pour la première fois. Le Prieur de Sainte-Sabine, le P. Cavallieri en eut l'inspiration. Une telle pensée devait naître spontanément dans le couvent de Saint-Dominique à Rome.

Deux grandes difficultés se présentaient: le nombre encore restreint des religieux observants, et l'opposition probable des autres. Comment songer à l'organisation « de ce grand chaos de Bologne »? [1]

On résolut néanmoins de tenter la grande entreprise. Le Pape le désirait, Mgr Casone offrait son concours. Un Bref spécial nomma Prieur le P. Bonifacio Grandi de Venise, qui avait été Régent dans le couvent du Rosaire et Vicaire général de la Congrégation de Venise. Par la même autorité, le P. Tommaso Ferrari fut créé Régent des études. Il appartenait à la Congrégation « della Sanità » de Naples, et se distinguait par la sainteté de sa vie, l'amabilité de sa conversation et de son caractère, et l'élévation et la finesse de son intelligence.

Lorsque ces sages mesures furent connues à Bologne, la ville entière se souleva, prenant parti pour les religieux mécontents. Quand le nouveau Prieur arriva, le trouble ne fit qu'augmenter. Il dut se retirer au couvent d'Imola. Le Pape instruit de toutes choses, intervint énergiquement, fit expulser quelques religieux, et ordonna au Prieur et au Régent de prendre possession de leurs charges. Il nomma en outre Maître des étudiants le P. Cauvin, de Nice, religieux de la Province de Provence, distingué par son amour de la vertu et de la science. Ainsi fut inauguré le nouvel état de choses. Le P. Corradi qui fut nommé Prieur après le P. Grandi, compléta et acheva de calmer et de se gagner les esprits. Quelques jeunes religieux furent envoyés de Sainte-Sabine et de Bosco, et alors finit la période des rébellions latentes et des insolences ostensibles. Sans doute, la régularité fut moins complète

---

[1] « Provvedere quel gran caos del convento di Bologna ». *Annali*, p. 160. L'auteur des *Annali* était assurément très honnête: rappelons-nous pourtant qu'il écrit sous l'impression des difficultés.

à Bologne que dans les autres couvents, parce qu'il ne fut point possible d'y assigner un nombre suffisant de religieux sérieusement formés aux pratiques de la vie religieuse, et qu'il fut nécessaire d'y laisser toujours quelques religieux dont l'éducation dominicaine avait été insuffisante. Toutefois les résultats obtenus ne manquèrent nullement de grandeur. En 1689 le Prieur du couvent de Bologne était le P. Scotto de Savona, âgé de 40 ans, qui avait enseigné avec éclat la philosophie et la théologie dans les plus célèbres couvents de l'Ordre. Il était non moins recommandable par son amour de la vie régulière. Le Régent des études était le P. Clemente de Gênes, qui pour la connaissance des Ecritures et de la doctrine thomistique, n'avait pas son égal en son temps; le Bachelier était le P. Cauvin de Nice, lui aussi d'un gran mérite. On y trouvait comme lecteurs les PP. Gozzi, Beccaria, Agudi, tous hommes remarquables. Le noviciat était nombreux, les étudiants laborieux, les prédicateurs goûtés et sérieux.

Il y avait alors environs deux cents religieux à Bologne.

Les observances étaient fort respectables. On y acceptait l'Office de nuit, les jeûnes et les abstinences de Règle, le silence, etc. Ce n'était point l'élan de l'héroïsme, mais une consciencieuse générosité.

Le tableau que nous venons de dessiner rapidement nous montre l'action immédiate ou médiate qu'exerça la réforme de Sainte-Sabine. Il nous resterait beaucoup à dire; nous aurions à rappeler que les monastères de San Rocco et de Sainte-Monique à Ferrara imitèrent les couvents et embrassèrent la réforme, que la Province de Calabre choisit ses provinciaux parmi les religieux habitués aux austérités de Sainte-Sabine: mais les détails que nous avons donnés suffisent à notre but qui était d'abord de raconter l'histoire, ensuite de trouver dans l'histoire un enseignement éloquent.

Et pourtant nous n'avons pas même signalé une conséquence qui s'imposait fatalement chaque fois que nous faisions un pas dans notre récit. Nous avons vu constamment combien d'obstacles se sont rencontrés quand il s'est agi de faire le bien et d'écarter le mal. Les mêmes obstacles se retrouvent sur le chemin de la persévérance.

Pour faire et maintenir une réforme séparée dans un Ordre qui n'en est plus à l'époque de la ferveur universelle, deux moyens s'imposent fatalement: séparation entre les religieux observants et les autres, et, par suite, administration de la réforme par un supérieur particulier. Inutile d'insister sur cet axiome, suffisamment évident par lui-même et accepté par tous les réformateurs sérieux dans tous les Ordres religieux. Dans l'Ordre de saint Dominique, il suffit de nommer le bienheureux Raymond de Capoue, Jean Nider, Jean Dominici, Savonarole.

Ces considérations s'imposaient aux promoteurs de la nouvelle réforme, et on résolut d'obtenir que tous les couvents d'observance fussent réunis dans une Congrégation séparée et indépendante. Le P. Cavallieri était l'âme de ce projet qui fut accepté avec empressement par Mgr Casone, que nous connaissons, et par le Cardinal Howard, un grand ami de Sainte-Sabine. On en parla au Souverain Pontife, qui, après quelques hésitations, nomma une commission spéciale, composée des Cardinaux Altieri et Howard, du Général et du Procureur de l'Ordre, pour étudier ce projet. Le Cardinal Altieri et le Général de l'Ordre faisaient opposition; le Cardinal Howard et le Procureur général étaient favorables. Mgr Casone soutenait ces derniers de toute son influence.

Tant que la question resta secrète, la discussion resta honnête: mais lorsqu'un certain public en eut connaissance, on vit se produire alors ces tristes phénomènes de passions et d'injustices, qu'on a toujours vus dans le passé et qu'on retrouvera toujours à l'avenir, en semblables conjonctures. Toutes les insinuations perfides, toutes les accusations furent mises en avant, et parvinrent même aux oreilles du Pape. Nous avons à ce sujet des détails étranges.

A l'extérieur, on ne parlait que de cela. Les religieux de Sainte-Sabine devaient rester suspects d'hypocrisie; peut-être partageaient-ils les illusions criminelles de Molinos qu'on venait de condamner, etc. Bref, on n'en dormait plus!

A Sainte-Sabine on se contentait de multiplier les prières et les mortifications pour obtenir du ciel plus de bienveillance et de justice chez les hommes. Le Pape aurait voulu accorder immédiatement ce qu'on lui demandait; il y tenait personnellement et en

comprenait l'importance; mais il lui en coûtait de prendre une décision contraire à l'avis du P. Général et attendait une modification dans la manière de voir de ce dernier.

Pour notre part nous comprenons les hésitations du P. Général. Il savait ce qu'offre de dangereux et de fatalement compromis au point de vue pratique, la confusion entre l'idéal en soi et l'idéal réalisable; la lutte entre la ténacité des saints et celle des autres, celle-ci restant inévitablement victorieuse dès la troisième génération.

Cependant les couvents réformés envoyèrent une supplique au Pape, par l'intermédiaire de Mgr Casone, demandant avec instance la séparation tant sollicitée. Ils rappelaient que dans toutes les réformes on avait dû procéder de la sorte. Ils terminaient ainsi: « Qu'attendre d'une vigne florissante et fertile, mais sans haie, sans mur, sans gardien? Le sanglier des bois la dévorera. Que la piété du Souverain Pontife se laisse toucher par les supplications et les soupirs de plus de deux cents religieux qui vivent dans ces couvents, et demandent uniquement que la vie religieuse à laquelle ils se sont donnés en vue de leur salut éternel, ne soit point pour eux un péril et un scandale. Qu'elle leur soit une mère, non une marâtre! » [1].

Les adversaires, de leur côté, continuèrent leur opposition irréconciliable, employant les moyens les plus équivoques pour arriver à leur but. Ils venaient d'ailleurs de trouver un appui sérieux dans le Cardinal Orsini, futur Benoît XIII, que nous rencontrerons bientôt à Sainte-Sabine, mais qui ayant reçu l'habit religieux dans la Province de Lombardie, croyait servir les intérêts de cette dernière, en s'opposant de toutes ses forces à l'érection de la congrégation nouvelle. Les Dominicaines des Saints-Dominique-et-Sixte elles-mêmes, si dévouées précédemment à Sainte-Sabine, prirent hautement parti contre le projet nouveau. Enfin le Pape, jusqu'alors tout favorable, se laissa influencer par certaines dénonciations fausses auxquelles on ne pouvait répondre, parce qu'on ne les connaissait que par leurs résultats néfastes. Il paraît néanmoins avéré

---

[1] *Annali*, p. 223.

que la condamnation du livre: *Opera della divina grazia*, du P. Tommaso d'Albacina, influença défavorablement le Souverain Pontife, parce qu'on ne manqua point de lui laisser croire que la doctrine de ce religieux était celle de tous les autres. Cependant les Supérieurs de la Réforme ne perdirent point courage, continuèrent à prier et à agir, profondément persuadés, disaient-ils, de la vérité renfermée dans cette parole du Psalmiste: « Ils ont été mêlés aux païens, ils ont appris à faire leurs œuvres, ils ont servi leurs idoles et sont devenus leur jouet ».

Pour le moment, la situation resta indécise. Ce n'est que six ans plus tard qu'une décision devait être prise en faveur du bien le plus généreux.

Mais avant de raconter ce grand événement, il nous paraît bon, après avoir suivi durant ces derniers trente ans, l'histoire de la famille, de ses préoccupations communes, de signaler quelques-uns de ses plus illustres enfants. Plusieurs déjà nous sont connus.

Nous savons la mort et la vie également saintes du P. Nanni de Cagli; nous avons salué le P. Ambroise Scopucki.

Nous connaissons les œuvres et les vertus du P. Hyacinthe-Marie Passerini de Sestola, le restaurateur de l'observance régulière à Sainte-Sabine. Ajoutons un mot au sujet de ses dernières années.

Le P. Passerini n'avait jamais eu une forte santé: les travaux et l'âge l'affaiblirent avant l'heure. Lorsqu'il dut cesser de s'occuper de l'administration du couvent, le repos ne suffisait plus à réparer les ruines. Son âme seule resta debout, vaillante, zélée, ardente. Sa piété resta la même. Il suivait autant que possible tous les exercices de la communauté, et le reste du temps était consacré à de longues oraisons, à des lectures, à des conversations édifiantes. Comme il avait étudié autrefois le dessin, il s'occupait parfois à faire de pieuses miniatures qu'il donnait aux religieux. Il conserva quelques forces jusqu'à la fête de Sainte-Sabine, 29 août 1686. Comme il avait une dévotion spéciale pour l'illustre martyre, il voulut faire effort ce jour-là, pour assister aux Matines qui se chantaient à minuit.

Celui de ses disciples qui nous a laissés le plus de détails sur sa vie, le P. Barthélemy de San Giacinto, nous dit: « On ob-

serva que ce soir-là il chantait avec une dévotion et une allégresse toutes particulières. C'est qu'il avait la joie et la sainteté dans le cœur, et voilà pourquoi il faisait comme le cygne qui chante plus suavement à l'approche de la mort » [1]. Tous remarquaient cette joie qui rayonnait dans toute la personne du saint religieux. C'était assurément l'œuvre de la grâce; mais le spectacle de la belle communauté de Sainte-Sabine, si franchement dominicaine, devait lui apporter une grande consolation. Cette œuvre était la sienne, et il était heureux du bien qui se faisait.

Pour la fête de saint François, comme le temps était beau, il voulut aller une fois de plus visiter la cellule du grand patriarche à San Francesco à Ripa.

Le 11 octobre, il fut pris subitement d'un mal qui le mit aux portes de la mort. Quand on le lui annonça, il n'éprouva aucune émotion. Il fit placer en face de son lit une image du Sauveur portant sa croix, fit sa confession générale au P. Cavalieri, mais il ne put recevoir la communion, à raison des vomissements continuels dont il souffrait.

Tous ses amis vinrent le visiter, et se retirèrent profondément édifiés de la patience et de la joie du malade. Le Souverain Pontife lui envoya sa Bénédiction, qui le pénétra de bonheur et de reconnaissance. Enfin, le 16 octobre 1686, vers 7 heures du matin, après une courte et paisible agonie, entouré de toute la communauté, le P. Marie Hyacinthe Passerini de Sestola rendit sa sainte âme à son Créateur. Sa figure resta si paisible et souriante qu'on l'eût dit simplement endormi sous l'illusion d'un beau rêve [2].

A côté de ce saint religieux, un autre, son digne émule et ami, se présente à nous: c'est le P. Raymond Maylath.

Il était né en 1611, à Pamiers, dans le Comté de Foix.

Il fit ses premières études à Toulouse, et entra tout jeune dans l'Ordre, où il fit profession le 2 juillet 1634.

Il se distingua par son amour de la Règle dominicaine et par sa rare intelligence des questions philosophiques et théologiques.

---

[1] *Annali*, p. 206.

[2] *Ibid.*, pp. 188 et seqq.

Lorsqu'il eut achevé ses études, il fut livré à l'enseignement et l'on admira la profondeur et la clarté de sa doctrine et de son langage. L'Evêque François de Caulet avait grande confiance en lui, et le consultait souvent sur les questions les plus importantes. Il fut élu Prieur dans les couvents de Pamiers et de Toulouse, puis Maître des novices. En 1665, il fut appelé à Rome en même temps que d'autres religieux illustres, tels que les PP. Contenson, Goar, Massoulié, etc., puis il accepta de rester à Sainte-Sabine pour coopérer à l'œuvre du P. Hyacinthe Passerini. Il s'acquit l'estime de tous dans la Ville éternelle. Innocent XI, avant et après son élévation au Pontificat, le traitait comme un ami intime et dévoué, avec qui il n'avait pas de secret, même sur les questions les plus importantes. Le P. Raymond rendit des services immenses à l'œuvre de Sainte-Sabine, comme Prieur, comme conseiller, comme soutien auprès du Saint-Siège. Après une existence pleine de travaux et de mérites, il mourut à Rome, emportant les regrets de tous ceux qui l'avaient connu. Sa mort arriva le 15 février 1693. Il avait 82 ans.

Il avait écrit une *Summa philosophica*, qui eut de nombreuses éditions, et dont on ne saurait trop apprécier la clarté et la profondeur. D'autres ouvrages restèrent manuscrits, et, peut-être, ont été perdus! [1].

Il est un homme que nous ne saurions oublier ici, à raison de la part importante qu'il eut dans l'œuvre que nous racontons. Il s'agit du P. Giuseppe Bonfiglio. Il était né à Lucques le 14 novembre 1605, d'une famille distinguée par sa noblesse et par sa piété. Dès sa première enfance, il fut un modèle de piété: mais son âme se détacha plus complètement encore des choses de la terre, lorsque son père fut assassiné, la nuit de Noël, au sortir de l'église. Comme son père, il pardonna aux meurtriers et défendit de les rechercher.

De tels sentiments le conduisirent au sacerdoce. L'Evêque de Lucques se hâta de l'agréger à son diocèse. Le jeune prêtre se distingua par son humilité et par son amour de la solitude. A 26 ans, il fut fait Curé de Villabasilica.

---

[1] Cf. Echard, II, p. 735; Percin, *Hist. Conv. Tolos.*, P. I, p. 160; Souèges, *Année Dominic.*, t. II, p. 864; Barthél. de San Giacinto, *Annali* et *Breve Istoria*, *passim*.

Sa charité était admirable. Durant la peste, il se prodigua à tous les malades. Un jour, la veille de Noël, une pauvre femme vint lui dire qu'elle ne pourrait assister à la messe, parce qu'elle n'avait point de manches pour son corset. Le Curé lui donna immédiatement celles de son habit.

Dès lors, il pratiquait toute la pauvreté qu'il devait promettre à Dieu dans la vie religieuse. Inutile d'ajouter qu'il pratiquait avec non moins d'amour le devoir de l'aumône spirituelle. Il réformait les religieuses, convertissait les femmes de vie mauvaise, transformait la population qui lui avait été confiée.

Cependant le saint prêtre n'avait pas abandonné une pensée qui depuis longtemps l'agitait: celle d'entrer dans l'Ordre de saint Dominique, afin d'y travailler plus exclusivement au bien des âmes. Or il se trouvait alors, parmi les Dominicains de Lucques, un grand serviteur de Dieu, illustre par sa vertu et sa doctrine, le P. Ignazio del Nente [1]. Le saint prêtre va le consulter, et, après bien des prières et des explications, en reçoit l'assurance que Dieu l'appelle à la vie religieuse.

Aussitôt il s'occupa de se trouver un successeur capable de continuer son œuvre dans sa paroisse. Il s'adressa à un prêtre vertueux, appelé Antonio Grassi, originaire de Villabasilica, et vivant alors à Florence, lui confia sa succession de zèle, avec l'autorisation de l'Evêque, et partit pour Rome. Après avoir surmonté des difficultés assez considérables qui lui virent de ceux même qui auraient dû l'encourager, il reçut l'habit à San Sisto, le 29 mars 1643, et fit profession l'année suivante, le 31 mars 1644. Il fut envoyé immédiatement au couvent de San Esteban, à Salamanque, où il passa quatre années, pour se former à la vertu et au savoir. Il revint ensuite vers l'Italie, en passant par la France et en faisant un séjour de plusieurs mois dans la communauté si observante de Toulouse.

Le P. Giuseppe, rentré à San Sisto, fut bientôt discerné entre tous par sa doctrine et son austérité. Sa piété était loyale et un peu rude. Il refusa tous les titres qu'on lui offrit, sauf le titre de

---

[1] Cf. Echard, II, p. 557.

Prieur de San Sisto, auquel il ne put échapper. Sa franchise était proverbiale, à Rome. Sa liberté en faveur du devoir égalait sa constance à le remplir. On cite de lui un grand nombre de paroles marquées au coin de cette indépendance. « Vous faites trois mauvaises actions pour une, disait-il à un Supérieur qui créait trop facilement des « Maestri » en théologie; vous arrachez du chœur un religieux, au détriment du culte divin; d'un disciple vous faites un maître, au détriment du bien public; vous remplissez de vanité la tête d'un « frate », au détriment de son âme ». Il avait pour principe cette admirable vérité qu'il faut aimer toute sa Règle et surtout sa Règle, en fait d'observances. « Je voudrais, disait-il, que le lit où je mourrai, fût la pratique actuelle des Constitutions ». Et il ajoutait: « Les observances acceptées par amour de Dieu, sont la voie royale et infaillible. Les autres austérités plus sublimes, les autres exercices plus individuels sont des chemins raccourcis pour arriver plus vite à la perfection, mais en même temps ce sont des sentiers qui peuvent égarer, et parfois revenir sur eux-mêmes et aboutir à l'amour-propre » [1].

Sa piété était plutôt intérieure qu'extérieure, et il n'approuvait qu'avec précautions les pratiques extérieures qui peuvent si facilement distraire la pensée de Dieu. Avec une telle doctrine et de tels exemples, le P. Giuseppe acquit bientôt une influence considérable, et fut l'un des directeurs et confesseurs les plus suivis dans Rome. Il compta parmi ses disciples un grand nombre de personnages illustres. Par goût, il préférait de beaucoup confesser les personnes du peuple, et il donnait à ce sujet des explications d'une vérité et d'une finesse merveilleuses. A un jeune religieux, il donnait le conseil « de confesser plus d'hommes que de femmes, plus de pécheurs que de saints, plus de pauvres que de riches ».

Le P. Giuseppe Bonfigli acheva sa vie à Rome, où il mourut le 10 avril 1681, laissant la réputation d'un saint. On raconta de lui beaucoup de faits miraculeux [2]. Mais nous n'avons pas dit en-

---

[1] Quand on lui parlait de quelque religieux de vie privée, il ne répondait que par ce mot poignant: « Religioso con danaro! », c'est un religieux à argent!

[2] Sa vie a été imprimée à Lucques, en 1690, sous le nom du P. Bernardino Pieroti, « della Madre di Dio »; mais les documents avaient été recueillis par le P. Mellini de

core pourquoi nous nous sommes arrêté devant cette belle figure: c'est que le P. Bonfigli fut l'une des grandes énergies qui accomplirent l'œuvre de Sainte-Sabine. Ses conseils, ses interventions, son influence, son activité, ses prières: tout fut mis au service de la Règle et dans son couvent et au dehors. Les détails que nous avons donnés sur son caractère suffiraient à le démontrer: au surplus l'histoire s'est prononcée, quoique en termes trop laconiques, pour le fait qui nous regarde. « Son amour, son estime, son zèle pour l'observance régulière ne s'arrêtèrent point à sa propre personne ou à son couvent, nous dit le P. Barthélemy de San Giacinto, son contemporain. Il voulait aussi l'étendre, l'augmenter, la dilater, la maintenir ailleurs, et on peut le compter parmi les disciples les plus fidèles de saint Dominique, en ce siècle misérable; parmi ceux qui ont le plus fait pour la conservation de l'Ordre. Beaucoup de personnes dont la sagesse égalait la piété, applaudissaient à son zèle et à sa sainte liberté sur ce point, et les regardaient comme les plus précieux joyaux de la couronne qui lui était réservée.

« Il était le conseiller et l'appui de tous ceux qui allaient à Rome pour soutenir la cause de la régularité. C'est grâce à lui principalement que le couvent de Fiesole fut réformé et devint le centre de la nouvelle Congrégation de San Marco de Florence. C'est lui qui jeta dans l'âme du P. Hyacinthe Passerini ces germes qui ont

---

l'Oratoire de Rome, et mis en ordre par le Cardinal Colloredo. Ajoutons que ces deux derniers s'étaient servi largement d'une vie du P. Bonfigli, écrite par le P. Barthélemy de San Giacinto, que nous connaissons.

Peu de temps après sa mort, on publia à Rome son portrait, avec cet éloge: « Ven. P. Fr. Josephus Bonfilius Ord. Praed. Sacerdos, nobilis Lucensis, vir conspicuus, ingenii acumine, multiplici eruditione, mira in gravibus rebus gerendis dexteritate, forti pectoris robore, invicta animi constantia, exacta christianae amicitiae legum custodia, inenarrabili erga omnes praecipue in pauperes et egenos beneficentia, ardenti zelo, austera corporis maceratione, exacta regularium legum usque ad novissimam horam observantia, non interrupta diu noctuque orandi consuetudine, indefessa sacramenti poenitentiae administratione, ferventi erga sacrosanctae missae sacrificium devotione, tenero erga Beatissimam Virginem et S. Josephum pietatis affectu, magno sui mundique contemptu, singulari mentis et corporis castimonia, profunda humilitate, animam Deo reddidit Romae, IV Idus aprilis 1681, aetatis vero suae circiter 75. Sepultusque est in Ecclesia S. Mariae supra Minervam ».

fleuri plus tard. Il était Prieur à San Sisto, lorsque le P. Hyacinthe Passerini se présenta pour être reçu dans l'Ordre, et il lui donna l'habit religieux.

« Ce dernier ne fit qu'exécuter les leçons et les désirs du maître, quand il rétablit l'observance à Sainte-Sabine, et c'est ainsi que la réforme de ce couvent est due au P. Bonfigli, de même que la Congrégation de Sainte-Sabine, sœur jumelle de la Congrégation de San Marco » [1].

Inutile d'ajouter que le P. Bonfigli visita et habita souvent Sainte-Sabine, et qu'à ce titre encore nous aurions eu raison de le nommer dans cet ouvrage. D'ailleurs le P. Hyacinthe Passerini était resté toute sa vie sous la direction de son premier maître, et lui avait communiqué tous ses projets et rendu compte de tous ses actes. Le P. Bonfigli resta toujours le conseiller du P. Hyacinthe, avec les PP. Raimondo Rocco, dont on a fait le procès de béatification, et Giovanni Battista de San Pietro, à la mort duquel le P. Marinis, Général de l'Ordre s'écriait: « La couronne est tombée de notre tête! ».

Parmi les collaborateurs du P. Passerini, il faut nommer le P. Tommaso d'Albacina, qui dès le principe se donna tout entier au rétablissement des observances, devint Inquisiteur à Casal et ailleurs, fut élu plusieurs fois Supérieur, souffrit vaillamment une grande épreuve, celle de voir sa doctrine suspectée, se déclara toujours humblement soumis à l'Eglise et mourut en saint.

Le P. Pietro delle Taule mérite lui aussi d'être connu. Il était né à Taule, près de Gênes. Entré dans le sacerdoce, il s'était livré d'abord à l'enseignement de la jeunesse [2], lorsqu'il entendit parler de l'observance rétablie à Sainte-Sabine. Il partit immédiatement pour Rome, et y fut reçu au noviciat le 30 novembre 1662, par le P. Passerini lui-même qui alors était à la fois Prieur et Maître des novices.

---

[1] *Annali*, p. 103.

[2] Il enseignait la grammaire à un grand nombre d'enfants. Ce fait nous permet de rappeler que dès l'an 1286, un dominicain de Gênes, le P. Giovanni Balbi, composait pour les jeunes gens une grammaire et un dictionnaire latin, le *Catolicon*.

Lorsque fut arrivé le moment de la profession, le Maître des novices déclara devant le Chapitre réuni que jamais il n'avait eu occasion de lui infliger une pénitence ou une réprimande méritée. Jamais Fra Pietro ne démentit ces débuts généreux.

Il aimait particulièrement la pauvreté et la mortification. Il était d'une maigreur extrême; mais, ajoute le P. Barthélemy de San Giacinto, rappelant le mot de saint Bernard: « Un visage pâle et un corps amaigri font la beauté du religieux ». Sa grande dévotion était pour l'Eucharistie, et rien n'égalait le soin qu'il apportait à ce que tout fût propre et en ordre dans l'église. Il étudiait particulièrement l'Ecriture Sainte, le Droit canonique et les Constitutions de l'Ordre. Son humilité extérieure n'était que le reflet de l'humilité extérieure. Vivre inconnu des hommes afin de mieux appartenir à Dieu: tel fut tout son désir. Il vécut dans plusieurs couvents, à Sainte-Sabine de Rome, dans les couvents de Sanseverino et de Ravenne: il laissait partout la réputation d'un saint, mais partout on ignorait son nom. Jamais il n'étala son humilité.

Il mourut dans sa simplicité, comme il avait vécu, à Sanseverino, où il était de passage, au commencement de mai 1686 [1].

Parmi les hommes qui aimèrent et autorisèrent le plus le rétablissement des observances, il faut nommer ici un religieux célèbre en son temps, à raison surtout de la gloire que lui firent les molinistes, en imaginant qu'enfin un dominicain avait sérieusement abandonné les doctrines de son école, pour embrasser les doctrines opposées.

La vérité est qu'il ne fut ni thomiste ni moliniste [2]. Mais si sa doctrine est discutée, la sainteté de ses intentions et la générosité de ses vertus ne sauraient l'être.

Nous parlons du P. Giuseppe de Vita.

Il était sicilien d'origine et enfant du couvent de Palerme, où il mourut en 1677. Son amour de la pauvreté, du silence et des pratiques religieuses était célèbre. A sa mort, le peuple de Pa-

---

[1] *Annali,* pp. 175-183. Cf. *Breve Istoria.*

[2] Cf. Echard, II, p. 670 et seq.

lerme se disputa les lambeaux de ses vêtements, et on raconta même des miracles opérés par son intercession.

C'est en 1670, qu'il fut mandé à Rome par le Général de l'Ordre, pour y rendre compte de sa doctrine. Il y vécut à peu près deux ans, édifiant tout le monde par son humilité, sa patience et son amour de l'étude. Malgré son âge avancé, il couchait vêtu et se levait ordinairement pour Matines de minuit, ou bien s'il n'allait pas au chœur, il se levait néanmoins de très bonne heure, et avant que la communauté eût achevé l'Office. Il faisait habituellement deux heures d'oraison, avant de célébrer la messe. On donnerait difficilement une idée de sa piété dans la célébration des redoutables mystères. C'est là qu'il puisait sa force dans les épreuves.

Durant son séjour à Sainte-Sabine, il ne sortit que huit ou dix fois du couvent, pour répondre aux questions de ses examinateurs. Il est facile de comprendre la saine influence de ces exemples sur toute la communauté.

A cette même époque vivait à Sainte-Sabine un autre religieux non moins remarquable par sa sainteté. C'était le P. N. Piccini, l'un des premiers élèves du vénérable serviteur de Dieu Basilio Pica. Ses vertus, son zèle et sa haute intelligence lui méritaient la parfaite estime de tous. Dès lors il avait une grande réputation comme directeur des âmes. Plus tard il fut appelé à plusieurs reprises au gouvernement de la Congrégation de Venise.

Nous devons nommer aussi le P. Pietro Corazzari de Gênes, qui vécut à Sainte-Sabine en 1670-1671. C'était le plus grand missionnaire de son temps. Durant une mission qu'il prêcha à Bologne, on donna plus de 30,000 communions en un seul jour, dans la seule église de San Domenico. Toute la ville, toutes les contrées du voisinage étaient accourues. L'église, la place qui l'entoure, les rues elles-mêmes furent insuffisantes pour contenir la foule. Il reçut pendant cette prédication la conversion de plusieurs milliers de femmes perdues. Son ministère ne fut pas moins fructueux dans les autres villes où il prêcha, spécialement à Rome. Il fit plusieurs discours dans l'église de la Minerve, contre les spectacles mauvais. Or, détail caractéristique! pendant ces mêmes prédications, les religieux préparaient eux aussi des spectacles plus ou moins pieux. Le missionnaire leur demanda vainement d'y

renoncer: se voyant peu écouté, il brisa en secret les tréteaux qu'on avait ornés à grands frais. Il résolut alors de prêcher une mission à Sainte-Sabine. Le concours fut immense et le bien proportionné au concours. Jamais peut-être, depuis que l'Aventin est dépeuplé, foule semblable n'en avait gravi les pentes. Ici encore l'église fut insuffisante pour contenir la multitude, et plusieurs fois il fallut prêcher en plein air. Or ce digne enfant de saint Dominique, ce digne frère de saint Vincent Ferrier, était le plus austère des religieux. Durant son séjour à Sainte-Sabine, malgré ses labeurs de tous les jours, il n'omettait jamais d'assister à l'Office de minuit. Il ne se reposait que peu d'heures avant Matines; après Matines, il ne retournait point au lit, mais se mettait à prier et à étudier. Toutes les vertus religieuses brillaient en lui d'un éclat irréprochable.

Il mourut près de Gênes, en 1677 [1].

Un autre missionnaire appartient plus complètement encore à notre histoire. Nous parlons du P. Raimondo Lezzoli. Il était né à Milan, vers 1653. A l'âge de 17 ans, il reçut l'habit religieux à Sainte-Sabine, le 20 janvier 1670, et fit profession solennelle le 26 janvier de l'année suivante.

Il inspira tant de confiance par la force et la souplesse de son caractère, qu'il fut, avec quelques autres, assigné à Sainte-Sabine, par Bref apostolique, lorsqu'il fallut y former une communauté observante. Il fut envoyé à Avignon, en France, pour y faire ses études, puis rentra à Rome et y enseigna la philosophie. Il fut même chargé du noviciat pendant quelques mois.

Il était grand de taille, et de forte santé. Il avait les cheveux presque rouges. On devine un homme d'énergie.

En 1677, était arrivé à Rome Mgr Palu, Evêque d'Héliopolis, et Vicaire apostolique du Tonkin. Le P. Lezzoli eut la pensée de partir avec lui. Après avoir prié et consulté, il demanda aux Supérieurs l'autorisation nécessaire, se fit nommer Missionnaire apostolique par la Propagande, et, malgré les regrets poignants qui

---

[1] *Annali*, p. 54 et seq.

l'entouraient et le pénétraient, il quitta Sainte-Sabine le 18 septembre 1678. Il avait à peu près 26 ans d'âge.

Quelques mois s'écoulèrent encore avant son départ. A cette époque on se rendait aux Indes orientales surtout par trois voies différentes. Les Espagnols se rendaient de Cadix à l'isthme de Panama, puis s'embarquaient de nouveau sur l'Océan et arrivaient par l'occident aux Iles Philippines, au Japon, à la Chine, etc. Les navires de France, de Hollande et de Portugal, s'y rendaient généralement en faisant le tour de l'Afrique. Enfin on s'embarquait souvent dans un port de la Méditerranée, on s'arrêtait à Alexandrette, à trois journées d'Alep, puis on faisait le chemin par terre jusqu'au golfe Persique, où l'on trouvait des navires européens. Les Anglais préféraient cette dernière voie.

C'est la voie que choisit notre missionnaire. Ne trouvant pas de navire en partance dans les ports d'Italie, il alla s'embarquer à Marseille et en partit le matin du 21 janvier 1679. Il avait raconté lui-même son itinéraire dans des lettres du plus haut intérêt, si nous en jugeons par les résumés et les fragments qui nous en restent. Malheureusement elles sont perdues. Il arriva à Alexandrette le 23 février, et y séjourna jusqu'au 3 mars. Ce jour-là, il partit avec la caravane qui se composait de 200 chameaux et de 50 mulets. Ces derniers étaient montés par 50 hommes armés, européens ou turcs. Le 6, la caravane arrivait à Alep, où l'on s'arrêta jusqu'à la fin d'avril. Le P. Lezzoli écrivit à ses Supérieurs le récit de son voyage, se reposa, établit la Confrérie du Rosaire et celle du Saint Nom de Dieu, et se prépara un costume turc.

On partit le dernier jour d'avril, et quatre jours plus tard on arrivait sur les bords de l'Euphrate. Notre missionnaire traversa successivement Orfa, Sevarak, Diarbekir, Mossoul, Bassora, et arriva sur le golfe Persique le 4 juillet 1679. Il demanda l'hospitalité aux Augustins, qui y possédaient un petit couvent.

Le 26 novembre, il s'embarqua sur un navire anglais, toucha l'île d'Ormuz et le port de Bombay et arriva à Surate le 28 janvier 1680, où il s'arrêta plusieurs mois.

Il écrivit au P. Passerini des lettres pleines de joie et d'esprit religieux. Après avoir indiqué, d'une façon générale, l'état du règne de Jésus-Christ dans toutes ces contrées, il ajoute: « Préparez-moi

deux compagnons qui vaillent mieux que moi, et envoyez-les le plus vite possible, afin que je puisse partir avec eux dans quelque coin de notre mission, et y travailler selon les exigences de notre vocation... Mais rappelez-vous de les envoyer avec une bonne provision de recueillement. Ils en pourraient manquer en route. Pour moi, je remercie la bonté de Dieu. Il m'a permis de faire quelques jours de retraite, qui m'ont servi beaucoup pour remonter mon horloge... Je suis heureux de m'être déchargé de tout souci sur mon Supérieur. Nous vivons comme dans une communauté religieuse. Le matin, à 5 heures, nous faisons une heure de méditation, suivie des Litanies des Saints. A 6 h. commencent les messes... Nous étudions l'Ecriture et les interprètes; nous discutons des cas de conscience. Cette vie me rend heureux... Cela vaut bien mieux que de se casser la tête tout le jour avec les hommes aux grands capuchons [1], avec les idolâtres de leur ventre et de la vanité. « Pereant! Pereant haec omnia!... » [2]. Croyez-moi, donnez aux novices l'esprit d'apostolat lointain. Faites-leur goûter ce lait, et ils n'apprécieront plus les vanités religieuses » [3].

Le P. Lezzoli s'embarqua de nouveau le 2 mai, sur un navire français de 100 canons, en compagnie de quelques missionnaires français. On voyageait toujours en vue de la terre ferme. On longea la côte du Malabar. Le 17, on arriva au cap Comorin; on tourna l'île de Ceylan, et le 30, on fut sur la côte de Coromandel. Arrivé à Pondichéry, notre missionnaire fit une longue halte, puis partit pour Siam, où il arriva vers la fin de 1680. Il fit connais-

---

[1] Allusion aux capuchons de dimensions stupides que portaient certains « Fratoni », déjà ridiculisés par Dante: « Gonfia il cappuccio... ». *Par.*, XXIX, 117.

[2] « Questo è ben meglio che rompersi il capo tutto il giorno con capucci grandi, con idolatri del ventre e della vanità ». *Annali*, p. 79.

[3] *Annali*, p. 79. Ce langage venu d'un moine de Rome est d'autant plus remarquable que les romains missionnaires étaient « rarae aves ». Les environs immédiats de la Capitale du monde chrétien restaient à peu près païens, ou d'une ignorance superstitieuse qui ne vaut pas mieux que le paganisme. Notre communauté n'aimait pas les prêtres et les moines pour qui « la pelle è il numero uno », et qui se servent plutôt de l'Eglise qu'ils ne la servent! Dans le jardin de Sainte-Sabine on voit aujourd'hui encore, non loin de l'oranger de saint Dominique, un superbe palmier que nos missionnaires, dit-on, rapportèrent de l'Orient, et plantèrent pour symboliser le souvenir de leur idéal et encourager d'autres missionnaires à marcher sur leurs traces.

sance avec les missionnaires qu'il trouva dans ces diverses régions, et emporta l'estime universelle.

En 1681, il s'embarqua pour le Tonkin, mais il ne put descendre à terre cette fois, ayant été reconnu par un apostat, et dès lors étant sûr de mourir avant d'avoir rien fait.

Il put débarquer dans un second voyage, se mit immédiatement à l'étude de la langue, et pour la fête de saint Dominique, le 4 août 1683, il put commencer son ministère apostolique. Il avait pour compagnon un dominicain de Manille, Frère Jean de la Croix. Dès le début, les résultats furent considérables. Il y travailla de longues années, trouvant moyen d'échapper aux persécuteurs. Plus tard, il put seul avec son compagnon continuer son apostolat, tous les autres missionnaires ayant été reconnus et dénoncés. Ce fut un surcroît de travail et de consolation.

Cet exemple et le langage que nous avons rappelé ne devaient point rester sans écho à Sainte-Sabine. D'autres religieux se disposaient à partir pour les contrées infidèles. L'un des premiers qui se décida, fut le P. Bartolomeo de San Giacinto, que nous avons cité si souvent et qui est notre guide dans tout ce récit.

C'était un digne disciple du P. Passerini. Son amour pour son maître rayonne à chaque page de ses écrits. Il avait reçu l'habit à Sainte-Sabine, au mois de septembre 1677, et avait fait profession l'année suivante, le 18 septembre, la veille même du jour où le P. Lezzoli quittait le cher couvent. Ce jour-là sans doute pénétra ou s'affermit dans son âme la pensée qu'il devait réaliser plus tard.

En 1688, il enseignait la philosophie à Sainte-Sabine et avait sept élèves. C'est alors qu'il écrivit son histoire de la réforme dont il était le collaborateur. Son écrit ne s'étend qu'à cette date. Il en a donné deux rédactions: celle d'une Histoire et celle d'Annales. Ces ouvrages nous font connaître la piété et la générosité de l'auteur. Il recueillit également quelques indications sur l'histoire antérieure du couvent, qu'il réunit sous le titre de *Memorie*, et que nous connaissons également. On pourrait reprocher à notre écrivain quelques naïvetés, jamais de la mauvaise foi [1].

---

[1] La copie des *Annali* qui existait au couvent de San Marco à Florence avait reçu quelques additions faites par le copiste. Celui-ci terminait ainsi sa copie: « *Ταῦτα τὰ*

En l'année 1688, il partit comme missionnaire pour la Perse, et y fut mis à mort par les hérétiques. Ce saint religieux ne pouvait mieux finir que par le martyre. Il est l'une des gloires de Sainte-Sabine [1].

Le P. Cavalieri, que nous avons nommé si souvent, a droit à une mention toute spéciale. Il était né à Lodi, et s'était gagné l'estime de tous par son talent et sa régularité. Il enseignait la philosophie dans le célèbre couvent de Crémone, lorsqu'il résolut d'embrasser l'observance rétablie à Sainte-Sabine. Il arriva dans ce couvent pendant le mois de mai 1670. C'était un religieux complet. Tout dans ses œuvres est marqué au coin de la piété et de l'intelligence ferme et lucide. Il vécut dans notre couvent trois années comme Lecteur et huit années comme Prieur, sans compter d'autres séjours qu'il y fit à diverses reprises. Nous n'avons pas à répéter les actions considérables de sa vie que déjà nous avons signalées. Nous savons que les communautés gouvernées par lui furent des sanctuaires de paix et d'austérité. Nous savons aussi quelle constance le vaillant supérieur apporta dans la lutte contre les obstacles qui surgissaient de toute part en face de l'œuvre commencée.

Le même éloge est dû à la mémoire du P. Clemente de Genova. Son nom nous indique le lieu de sa naissance. Vers 1668, il embrassa la vie d'observance, et se distingua tellement entre tous par sa fermeté et sa prudence, que Clément X, par un Bref spécial, le fit Provincial de Lombardie, afin de donner un appui aux religieux amis de la règle, sans laisser aux autres des prétextes de récrimination. Placé ensuite à la tête du couvent de Trino, il y réalisa des merveilles de vie dominicaine.

παντα Ἀδελφὸς Οὐικέντιος Μαρία Νάρδιος τῆς τῶν Κυριακῶν τάξις ἐξ αὐτογράφου ἐν τῷ τῆς ἁγίας Σαβίνης περὶ τῆς πόλεως κοινοβίῳ ὄντος ἀφέγραψεν, καὶ ἐτέλεσεν ἐν τῇ τοῦ ἁγίοῦ Ἀποστόλου Ἀνδρέας ἡμέρᾳ. Ἐτῷ σωτηριὰς τῆς τοῦ Κυριοῦ ἡμων Ἰησου Χριστου γενήσεως ᾳψκή.

[1] Il avait une sœur dominicaine dans le couvent de Santa Caterina de Casale. Elle s'appelait Sœur Angela Cecilia. Elle fit le possible pour introduire la réforme dans son couvent et mourut en vraie sainte, après avoir vécu de même, le 7 octobre 1687.

Envoyé plus tard à Ferrara, il s'y conduisit avec une prudence et une fermeté remarquables, dédaignant d'ailleurs très profondément les appréciations disparates dont il pouvait être l'objet. Il répétait souvent cette belle parole de Cajétan: « C'est une sottise de répondre à tous ceux qui font des objections »[1]. Il ne donna des explications qu'à ses Supérieurs, et il eut raison[2]. Bref, il fut admirable et comme religieux et comme supérieur.

Nous n'avons rien dit encore du P. Giulio Giandaidone. Il était né à Girgenti en Sicile, s'était fait religieux à l'âge de 17 ans, était devenu Lecteur de philosophie et de théologie au couvent de Sciacca. Il y fut également Prieur. A l'âge de 35 ans, il devint Maître des novices. C'est alors qu'il commença à être effroyablement persécuté par le démon, qui s'attaquait visiblement à lui ou aux novices. Il fut obligé de se retirer. Un peu plus tard, il reprit sa charge, mais les persécutions recommencèrent, dit la chronique.

Cependant il avait un grand désir de terminer ses jours dans le couvent de Sainte-Sabine ou dans celui de San Sisto, sanctifiés l'un et l'autre par la présence de saint Dominique. C'est en 1677 qu'il fut assigné à Sainte-Sabine, il avait alors 50 ans. Le P. Maylath le fit immédiatement Maître des novices.

Sa vie était celle d'un saint. Malgré toutes ses fatigues, et malgré son âge, il ne s'absenta qu'une seule fois de l'Office de minuit, à raison d'un malaise plus violent que de coutume. Il dormait très peu et faisait de longues méditations devant son Crucifix, ou devant quelque image religieuse, qui lui parlait mieux que les livres.

Comme Maître des novices, il était impitoyable contre les défauts, mais tendre comme une mère pour les personnes. Aussi était-il aimé autant que vénéré.

Il avait médité si longtemps les mystères de la Passion du Sauveur, qu'il n'en pouvait plus parler sans répandre des larmes et faire pleurer ceux qui l'entendaient.

---

[1] « Cuilibet proferenti contraria stultum est respondere ».

[2] Si l'on veut avoir une idée des accusations bourgeoises portées contre lui par quelques « maestri » il faut lire les *Annali*, pp. 161-168.

Malgré de redoutables macérations, il conserva toujours les apparences de la santé.

Quelques jours avant la fête du très saint Sacrement, en 1678, il tomba gravement malade, et comprit que sa dernière heure avait sonné. Il fit appeler les novices dans sa cellule, leur adressa ses avertissements suprêmes, et permit alors qu'on le transportât à l'infirmerie.

Ce fut le P. Raimondo Lezzoli qui le soigna durant ses derniers jours. Il reçut tous les sacrements, et expira après une paisible agonie de quelques heures, le 10 juin 1678, entouré de tous les religieux qui priaient pour lui. On se partagea, comme des souvenirs précieux, quelques objets de piété qu'il laissait, spécialement une terrible chaîne de fer, toute ensanglantée, qu'il avait porté plus de quinze ans sur sa chair nue.

Nous ne saurions oublier dans cette galerie de portraits, ceux du P. Giacinto Paladino, qui vécut à plusieurs reprises à Sainte-Sabine. Il y fut Prieur et s'y montra ami de l'observance, quoique un peu faible vis-à-vis des adversaires. C'était un homme de grand savoir et d'une vertu calme et paisible.

Le P. Vincenzo de Trino, lui aussi l'hôte et l'ami de Sainte-Sabine, fut un vrai religieux, et contribua puissamment à généraliser les idées et les pratiques de la régularité dominicaine, surtout dans le couvent de Ferrara, où il fut envoyé avec quelques religieux choisis, Frère Pietro Martire de Pesaro, Frère Pesaro de Morano, Frère Angelo Maria d'Ovada, Frère Giacomo d'Ovada et un frère convers.

Il faut nommer aussi Frère Bernardo de Trento, qui ne fit d'ailleurs que passer à Sainte-Sabine. C'était un modèle de douceur, d'humilité et d'abnégation. Il avait son frère avec lui dans le couvent: par mortification ils ne se parlaient jamais.

Frère Bernardo pratiqua la mortification jusqu'à l'imprudence. On croit que ce fut la raison de sa mort si prompte. Il mourut dans le couvent de Trino, n'étant encore que diacre, en 1681.

Deux ans plus tard, en 1683, expirait saintement dans le même couvent Frère Antonio Peri, qui n'était encore que sous-diacre et avait pratiqué toutes les vertus des plus grands religieux.

Deux ans s'écoulèrent encore, et dans le même couvent mourait un autre jeune religieux, Frère Angiolo de Varese, qui donnait les plus belles espérances pour le cœur et l'esprit.

Leur émule à cette époque fut Frère Basilio de Lodi. Il reçut l'habit le 28 mai 1684, des mains du P. Cavalieri, et y mourut au mois de septembre suivant, après une maladie longue et fastidieuse, héroïquement acceptée et supportée. Il fut durant ce noviciat inachevé l'édification de toute la communauté, par sa patience, sa douceur, sa ponctualité. Le P. Cavalieri aurait voulu pouvoir le canoniser.

Le P. Rigotti de Trento a droit lui aussi à un souvenir. Il se fit remarquer par son invincible fermeté et devint ainsi l'une des colonnes de l'entreprise. Quand il fut nommé Prieur de Ravenne, on eut quelque frayeur de son austérité. « Que ce religieux fût très sévère, c'est un fait certain, dit le P. Bartolomeo ; mais qu'il le fût jusqu'à l'extrême, je l'ignore. Quoi qu'il en soit, il fallait alors dans le couvent de Ravenne un homme fort, constant, intrépide, zélé, plus rigoureux qu'agréable, afin de rétablir l'observance qui avait souffert sous le Priorat précédent. Le dernier Prieur était un saint, mais nul comme supérieur » [1].

Il avait lui aussi été formé à la vie religieuse dans le couvent de Sainte-Sabine.

Beaucoup d'autres noms se présentent encore sous notre plume. Il faudrait nommer les PP. Mazza, Commissaire du Saint-Office, et Pozzobonelli, Maître du Sacré Palais, tous deux amis intimes et dévoués de Sainte-Sabine, où ils venaient faire de longs et fréquents séjours; religieux également distingués par leur charge, leur science et leur piété, et qui voulurent être assistés à leurs derniers moments par ceux qu'ils avaient tant aimés et estimés durant leur vie.

Nous aurions à citer le nom du P. Ambrogio Palmieri, prédicateur illustre en son temps, et dont la parole était parfois efficace non moins que celle du P. Corazzari.

---

[1] *Annali*, p. 171

Plus d'une fois il séjourna à Sainte-Sabine, et y prêcha avec un grand concours de peuple. Nous devrions rappeler le souvenir de Frère Vincenzo d'Alba, qui mourut à Sainte-Sabine durant son noviciat, et que le P. Bartolomeo déclare « digne d'éternelle mémoire » [1].

Mais il faut se borner, malgré le bonheur qu'on éprouve à évoquer des âmes belles et nobles, et nous ne signalerons plus qu'un enfant, un hôte et un ami de Sainte-Sabine.

Le fils de Sainte-Sabine dont nous voulons parler est Frère Maria Vincenzo Orsini, que nous trouverons plus tard Souverain Pontife, sous le nom de Benoît XIII. Il naquit à Rome, le 2 février 1649. Par son père, Ferdinand Orsini, duc de Gravina, il descendait de ce jeune Napoléon Orsini, que saint Dominique, dans un miracle célèbre, ressuscita à San Sisto; par sa mère Giovanna Frangipani della Tolfa, il appartenait à une famille toute dominicaine dans ses traditions. Dès son enfance, il se distingua par sa piété et son intelligence. A peine entré dans l'adolescence, il demanda à être admis dans l'Ordre, mais les religieux n'osaient accepter, redoutant l'indignation d'une puissante famille qui serait ainsi privée de son unique héritier. Cependant le noble jeune homme ne perd point courage, se rend à Venise, et reçoit l'habit religieux des mains du P. Vincenzo Maria Gentile, Provincial de Lombardie, dans l'église de San Domenico. Ceci se passait le 12 du mois d'août 1667. On devine la colère de ses parents à cette nouvelle. Plainte est portée aux pieds de Clément IX, qui fait venir immédiatement le jeune novice à Rome, pour examiner lui-même sa vocation. L'examen fut sévère mais concluant, et le Pape ayant constaté la volonté de Dieu, répondit en se prononçant pour la liberté du candidat, comme avaient répondu ses prédécesseurs, à propos de la vocation de Thomas d'Aquin et de Giovanni Colonna. Le Pontife accorda même dispense des six mois de noviciat qui restaient à faire, et le novice fit profession solennelle à Sainte-Sabine, le 13 février 1669, entre les

---

[1] Les *Annali* indiquent d'autres noms encore, spécialement pp. 131-136, 145, 168, 233, 235, 283, 292 et *passim*. Ajoutons qu'en 1690, le P. Clemente Francesco Crispini fut assigné à Sainte-Sabine comme « lector primarius theologiae ». *Reg. ex Archiv. O. P.*

mains du P. de Marinis, Général de l'Ordre. On le conçoit, toute la noblesse romaine voulut assister à cette cérémonie qui eut lieu publiquement dans l'église. Parmi les assistants on distinguait tous les membres de sa famille, spécialement son noble père, et son oncle, le Cardinal Virginio Orsini. Le Maître des novices était alors le P. Hyacinthe Passerini de Sestola.

Frère Maria Vincenzo Orsini devint un parfait religieux, et pratiqua toute sa vie les obligations qu'il avait contractées le jour de sa profession. Il devint Cardinal, il devint Souverain Pontife: mais il resta toujours dominicain dans ses œuvres comme dans ses goûts. Lorsqu'il eut été fait Cardinal, il écrivait à ses frères en saint Dominique:

« L'obligation immense que j'ai contractée envers vous, lorsque, dans votre miséricorde, vous m'avez reçu parmi les enfants de saint Dominique, me fait un devoir de vous donner un témoignage d'affection paternelle, en ce jour douloureux où je dois sortir de l'Ordre. Je veux que vous trouviez un motif de consoler ma douleur dans la certitude que vous pourrez toujours compter sur mes faibles forces pour le bien de notre couvent, et vous me rendrez votre si précieuse amitié en retour de la mienne. Je vous assure que le Lecteur Vincenzo Maria Orsini ne mérite pas d'être chassé de votre souvenir, parce qu'il a été arraché au cloître. Son cœur reste avec vous; il vous conserve l'inaltérable respect et dévouement qu'il vous a jurés dans sa profession. Mes actes prouveront ce que mes paroles ne peuvent suffisamment exprimer... Je vous supplie de vouloir bien me laisser les deux cellules que m'avait accordées le P. Général... afin que dans les souffrances que j'éprouverai à la cour, je puisse me consoler en voyant pendre à mon côté les clés de mes chères cellules. Qui sait, mes Pères, si saint Dominique ne m'accordera point la grâce de mourir entre ces murailles bénies; de rendre mon dernier soupir entre les bras de mes frères bien-aimés? Je vous prie, les larmes aux yeux, de vouloir bien me pardonner toutes les fautes, tous les manquements que je pourrais avoir à me reprocher, parmi vous. Je baise vos saints scapulaires et vous embrasse bien tendrement; et je vous prie de me croire jusqu'à la mort votre frère et serviteur en Notre-Seigneur.

Fra Maria Vincenzo Orsini, O. P., Cardinal ».

On comprend, après cette lettre, ce que dut rester Sainte-Sabine au cœur de ce grand religieux. On a eu raison de graver son nom sur le marbre, à l'entrée de notre cher couvent.

Il ne nous appartient pas de résumer ici une vie aussi complète que celle de Frère Maria Vincenzo Orsini, l'espace nous faisant défaut, même pour donner de simples indications générales. Nous renvoyons le lecteur aux historiens de l'Eglise et de notre Ordre [1]. Au surplus, nous retrouverons plus tard le même serviteur de Dieu à Sainte-Sabine.

L'hôte que nous avons promis de nommer encore est le P. Alberto de San Benedetto. Il appartenait à la Province de Calabre. Après avoir enseigné avec gloire dans les plus fameux couvents de l'Ordre, il se retira à Sainte-Sabine, vers le mois d'avril 1687, et il y vivait paisiblement et avec édification depuis deux ans, lorsqu'il fut élu Provincial de sa Province. Malgré toutes ses résistances, il dut accepter cette charge, et quitta Sainte-Sabine en pleurant, le 6 juin 1689. Il promit de revenir dans le couvent de son choix, aussitôt sa charge expirée. Nous ne savons s'il put réaliser ce projet. Ce qui est certain c'est qu'il fit un grand bien à la communauté de Sainte-Sabine par ses bons exemples et par sa science remarquable.

L'ami dont nous avons parlé fut le Cardinal Howard. Il appartenait lui aussi à l'Ordre de saint Dominique, et maintenait dans sa personne les antiques traditions de sympathie qui existèrent toujours entre les Frères-Prêcheurs et le peuple anglais, jusqu'au jour où, pour justifier ses mauvaises actions, Henri VIII introduisit l'hérésie dans ses Etats. L'époque où nous sommes n'est plus celle où Frère Thomas d'Angleterre, lui aussi Cardinal, et du Titre de Sainte-Sabine, gagnait cinq de ses frères à notre Ordre: toutefois le passé n'était point sans écho. Le Cardinal Thomas Philippe Howard était un homme du plus haut mérite et un grand religieux.

Or ses meilleures prédilections furent toujours pour notre couvent, ainsi que le prouvent un grand nombre d'anecdotes qu'il

---

[1] Cf. Echard, II, p. 814 et seq.

serait facile de raconter. Lorsqu'il apprend qu'une vestition doit se faire au couvent, il y accourt sans se laisser inviter. Parfois, il vient visiter le « presepio » de l'église et du noviciat et se fait même accompagner d'illustres protestants. Le Comte de Salisbury était de cette visite en 1686. Le Cardinal se montrait d'une bonté et d'une simplicité parfaites. Il lui arrivait assez souvent de venir célébrer la messe à Sant'Alessio en l'honneur de saint Thomas de Cantorbéry, qui y avait vécu, pendant son séjour à Rome: ces jours-là il dînait généralement à Sainte-Sabine, dans le réfectoire commun, ne permettant jamais qu'on fît pour lui le moindre apprêt particulier.

Souvent, il venait chanter l'Office avec les religieux, et celà simplement et sans prétention, parce qu'il était noble de cœur et de sang. Il aimait beaucoup les novices. Lorsqu'il les rencontrait dans ses promenades, il entrait en conversation et se promenait avec eux. Il les conduisait quelquefois chez lui, à San Giovanni e Paolo. Il fit mettre des verres peints aux fenêtres de la chapelle du noviciat et un superbe baldaquin sur l'autel.

Lorsqu'il avait quelque nouvelle importante, il se hâtait, autant que possible, de la communiquer aux religieux qu'il aimait. C'est ainsi qu'en 1687, il vint leur lire une lettre autographe du roi Jacques II, où le souverain lui racontait la nomination d'un catholique comme Vice-roi d'Ecosse, la conversion d'un grand personnage, etc. Lorsque, la même année, le Comte de Salisbury fut sur le point de prononcer son abjuration, il le présenta de nouveau aux religieux de Sainte-Sabine. D'ailleurs, le Prieur de Sainte-Sabine avait travaillé à cette conversion, et c'est entre ses mains, et en présence de deux de ses religieux, que l'illustre néophyte fit son abjuration, dans le couvent de San Giovanni e Paolo.

Le bon Cardinal aimait beaucoup entendre les novices prêcher leur premier sermon au réfectoire. Il fut un jour si enthousiasmé du discours que prononça Frère Francesco de Lodi, simple étudiant, qu'il voulut l'entendre à plusieurs reprises et conduisait avec lui de jeunes anglais, afin de leur faire partager ses bonnes satisfactions. Une chose à remarquer, c'est que les *Annali* constatent toujours l'excellente tenue de ces visiteurs.

Ces détails nous montrent quelle affection le Cardinal Howard portait à notre cher couvent. Aussi le verrons-nous faire le possible pour obtenir l'érection définitive de la Congrégation de Sainte-Sabine. Il lui conserva cette faveur jusqu'à sa mort, qui arriva en 1694.

On le voit, durant la période de rénovation que nous venons de parcourir, le couvent de Sainte-Sabine ne cessa de former ou d'attirer des saints. Quelle gloire meilleure pour une communauté religieuse?

Nous ne saurions terminer l'histoire de cette période sans ajouter une parole au sujet des joies les plus intenses et les plus justes que puisse goûter une communauté religieuse: celles qui célèbrent la glorification de son idéal, des moyens qu'elle a employés et de la générosité qu'elle apporta à réaliser l'idéal par l'emploi courageux des moyens: nous voulons parler de la concession du culte aux saints et bienheureux de l'Ordre.

Durant les trois quarts de siècle qui s'écoulent depuis 1620, c'est une suite glorieuse et ininterrompue de triomphateurs et de triomphes. A toutes ces fêtes prenait part notre couvent avec tout l'Ordre, et il y avait plus de droits que nul autre, parce que ces béatifications et canonisations consacraient les principes dont il s'inspirait mieux que nul autre, et parce que souvent ceux qui étaient admis à l'honneur des autels avaient vécu et s'étaient sanctifiés dans ses murs.

En 1622, Grégoire XV reconnaît le culte des bienheureux Albert-le-Grand et Ambroise de Sienne; en 1667, Clément IX impose à tous l'Office de saint Vincent Ferrier; en 1668, le même Pontife reconnaît le martyre des missionnaires mis à mort au Japon; en 1670, il étend le culte de sainte Catherine de Sienne; en 1671, Clément X impose à tout l'Ordre l'Office de la bienheureuse Marguerite de Savoie; il étend l'Office du bienheureux Gonzalve et canonise saint Louis Bertrand; en 1674, il autorise le culte du bienheureux Jacques de Mevania; en 1675, il béatifie les martyrs de Gorcum, et étend l'Office de la bienheureuse Marguerite de Castello; en 1693, Innocent XII approuve le culte de la bienheureuse Jeanne de Portugal; en 1694, celui de la bienheureuse Osanna de Mantoue; en 1702, Clément XI approuve le culte rendu au bienheureux Augustin

Lucerini; en 1707, il impose à l'Eglise entière l'Office de saint Antonin; en 1712, il canonise le glorieux Pie V, et béatifie le bienheureux Ceslas Odrovanz, l'un ami, l'autre enfant de Sainte-Sabine; en 1714, il béatifie deux frères convers, les bienheureux Jean Massias et Martin de Porrès; en 1719, il béatifie le bienheureux Dalmace Moneri; en 1726, Benoît XIII canonise la bienheureuse Agnès de Montepulciano; en 1732, Clément XII canonise la bienheureuse Catherine de Ricci.

Et nous omettons des faits analogues, tels que l'extension du culte de sainte Catherine de Sienne et de la bienheureuse Lucie de Narni, la solennité de Tous les Saints de l'Ordre. Mais l'une de ces solennités fut célébrée avec plus d'éclat et de piété sur l'Aventin: ce fut la béatification, puis la canonisation de sainte Rose de Lima.

Clément IX, par une attention digne de sa bienveillance, voulut dater de Sainte-Sabine, durant le séjour qu'il y fit, le Bref de béatification, publié le 12 février 1668. Le Pape disait: « Notre sainte Mère l'Eglise, la vierge chaste fiancée au Christ son seul Maître, est glorieusement féconde. Elle se réjouit de voir chaque jour sa famille se multiplier par la grâce de Dieu: mais surtout elle exulte, elle tressaille, quand elle voit les vierges sacrées, éprises d'un zèle ardent pour un idéal meilleur, embellir des fleurs de la vertu l'intégrité de leur chair sans tache. Il convient en effet de célébrer sur terre par de dignes hommages la gloire sublime de celles qui conservèrent leurs lampes allumées pour aller au-devant de l'Epoux, et entrèrent avec lui au festin des noces, afin que celles qui suivent l'Agneau partout où il va, daignent implorer sans cesse de l'Epoux le secours, l'appui céleste pour notre infirmité, dans nos luttes contre les tentations du siècle. Selon le devoir de notre office pastoral, qui nous attache à l'Eglise catholique, Nous entrons volontiers dans cette sollicitude..., et de Notre autorité apostolique par la teneur des présentes nous accordons que la servante de Dieu Rose de sainte Marie porte désormais le titre de Bienheureuse... Donné à Rome, dans Sainte-Sabine, sous l'anneau du Pêcheur, le 12 février 1668, de notre Pontificat, la première année ».

Pour la circonstance on érigea dans le vestibule de l'église sur un socle de marbre blanc, une grande statue en stuc de la nou-

velle bienheureuse. Le style en est dans le goût de l'époque, et par conséquent fâcheux par ses mouvements guindés, ses exstases factices, sa mystique douteuse. La Bienheureuse est représentée debout, tenant l'Enfant Jésus entre ses bras. On l'y voit encore aujourd'hui. Le mérite artistique en est fort médiocre: mais l'inscription gravée sur le socle est intéressante:

A TOI, O ROSE,
O DU PARADIS EMPYRÉE NOUVEL
ORNEMENT VENU DU MONDE NOUVEAU!
PUISSE DURER LONGTEMPS
CETTE STATUE D'HONNEUR
ET RAPPELER À LA MÉMOIRE DE LA POSTÉRITÉ
QUE CLÉMENT IX PONTIFE SOUVERAIN
L'AN MDCLXVIII
SOUS CES TOITS DURANT PLUSIEURS JOURS
DAIGNA DEMEURER
ET DE T'INSCRIRE SOLENNELLEMENT
AU CATALOGUE DES BIENHEUREUX DU CIEL
PRIT LA RÉSOLUTION, LE XII FÉVRIER [1].

---

[1] Nous avons publié le texte latin dans notre volume *L'Eglise de Sainte-Sabine.*

Nous profitons de l'occasion qui se présente à nous pour consigner un fait digne d'intérêt, nous semble-t-il. Notre illustre ami, le peintre Louis Seitz, est mort travaillant à un projet de décoration d'une chapelle à Padoue, dans l'église du « Santo ». Le motif de la décoration était d'abord sainte Catherine de Sienne: sur notre conseil il lui adjoignit sainte Rose de Lima. Il y avait trois parois à décorer, et les dessins furent exécutés. En voici la distribution. L'artiste développe son sujet dans un encadrement architectural tel que le peintre de Lorette pouvait seul l'imaginer et le réaliser, avec des ornements, en arabesques, d'une fraîcheur et d'une variété admirables.

Dans la paroi du fond, ouverte au centre par une large fenêtre, il représente en haut, une Annonciation, tout à fait digne et même imitée de Fra Angelico, l'ange à gauche, la Vierge à droite de la fenêtre; dans le bas deux petites scènes de la vie de sainte Catherine: d'un côté elle se coupe ses beaux cheveux dans sa chambrette, au grand effroi d'un brillant jeune homme qui s'enfuit; de l'autre, elle est agenouillée aux pieds de la Vierge recevant l'anneau mystique de l'Enfant Jésus.

Dans la paroi de droite est représentée sainte Catherine de Sienne debout serrant de la droite sa couronne d'épines autour de son front, et donnant sa main gauche à baiser à sainte Rose de Lima qui est agenouillée à ses pieds. Deux personnifications, l'une de la vieille Europe avec ses sciences et ses lettres, l'autre du Nouveau Monde encore sau-

Ce fut Clément X seulement qui publia, le 12 avril 1671, la Bulle de canonisation. Le même jour était canonisé saint Louis Bertrand. Il était juste que ces deux canonisations fussent réunies en une seule: le premier nom inscrit au Catalogue des saints du nouveau monde ne devait pas être séparé de celui du grand Apôtre de l'Amérique du Sud. L'enthousiasme fut universel: il fut plus intense à Sainte-Sabine. On imagine la joie de tous, spécialement de ceux qui avaient au cœur le zèle de l'apostolat, lorsqu'ou lut solennellement ce début grandiose de la très longue Bulle, où se résumait l'esprit des deux fêtes:

« Le céleste Père de famille, dont la nature est bonté, la volonté puissance, les œuvres miséricorde, voyant que les Juifs, premiers invités, se reconnaissaient eux-mêmes indignes de prendre part au grand festin de la divinité, envoya un fidèle serviteur dans les faubourgs, sur les places publiques, pour chercher de tous côtés d'autres convives... De partout, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Europe, furent amenées des foules d'hommes et de femmes, de tout âge, de toute condition, de tout rang: l'Amérique seule languissait dans la pénurie. Elle ne connaissait pas le mystère de Dien

---

vage flanquent le groupe à droite et à gauche. Au-dessous du groupe central nous avions fait placer cette inscription en explication de la pensée:

ROSA CATHERINAM AEMVLATA MVNDO
VETERI NOVVM IN PIETATE DEVINXIT.

Dans la partie inférieure, occupée en grande partie par un ancien tombeau, se voit dans son berceau la petite Elisabeth, qui va s'appeler Rose, à raison d'une belle rose apparaissant dans le fond aux yeux des parents étonnés.

Dans la seconde paroi, sainte Rose était représentée montant vers le ciel et entourée d'anges, flanquée des deux vertus de la Contemplation et de la Pureté. Dans le bas, on voyait à droite la sainte travaillant, à gauche la sainte malade, étendue dans un fauteuil, recevant l'annonce qu'il faut quitter la terre; au centre l'ensevelissement de la sainte.

Un détail à noter: près de la sainte malade, le peintre a placé un chevalet, quelques silhouettes d'images pieuses, et, pendue au chevalet une large palette encore chargée de couleurs. Quand nous demandâmes à Seitz la signification du symbole, il nous dit: « C'est la signature de mon testament ». Il se sentait mourir de sa maladie de cœur, et en effet, peu de mois après, le lendemain du jour où il avait fait transporter dans la nouvelle Pinacothèque du Vatican la « Transfiguration » de Raphaël, le cœur cessa de lui battre. On ne trouvera pas dans l'histoire des artistes, une âme plus artiste et plus noble que celle de Seitz. Nous n'oublierons pas que c'est aux pieds de sainte Catherine et de sainte Rose qu'il a suspendu sa palette... hélas! pour toujours.

qui veut le salut de tous, elle n'entendait l'appel d'aucun apôtre: mais enfin arriva la plénitude des temps, et des ministres fidèles accoururent pour faire retentir l'invitation du Père aux oreilles de ceux qui vivaient dans les ombres de la mort... Au delà des frontières extrêmes de l'Ancien Monde, dans d'immenses régions, entre les rives de l'Atlantique et du Pacifique, le fidèle serviteur... l'Ordre des Prêcheurs multiplia ses courses et arriva jusqu'au Pérou; il y pénétra dès la première heure avec ceux que la Providence y envoya pour le découvrir. Avant les autres, il annonça aux païens de ces régions l'Evangile de Jésus-Christ; il y contresigna de son sang la parole de sa prédication, et il invita efficacement tous ces peuples au festin de l'Agneau. Par sa voix, par ses labeurs, par son sang, il féconda cette terre de l'or, pour la joie de l'Eglise militante et de l'Eglise triomphante. Or parmi les fleurs de piété, nées dans cette région, il faut remarquer en premier lieu Rose, fleur agréable à Dieu, aux anges et aux hommes, modèle de toute la perfection évangélique, le premier nom du Catalogue des saints dans le Nouveau Monde. Elle naquit pour cela, elle fut donnée pour cela, et l'Auteur de tous biens la remplit des dons de l'Esprit, de sagesse, d'intelligence; il l'embrasa si fort du feu de sa charité, que non seulement elle répandit un parfum agréable, mais encore une lumière merveilleuse dans cette partie jusqu'alors ténébreuse de la Maison du Seigneur. Elle y brilla comme l'étoile du matin dans la nuée, comme la pleine lune en nos jours, comme un soleil éclatant pour des durées sans fin. Nous croyons donc juste et raisonnable de la proposer à la vénération comme une élue de Dieu, comme une sainte, afin que du levant au couchant, toute langue, toute nation confesse que le Seigneur est grand dans toutes ses œuvres » [1].

---

[1] *Bull. O. P.*, t. VI, p. 281.

CHAPITRE X.

Erection de la Congrégation de Sainte-Sabine (1695-1731).

L'œuvre de la réforme progressait chaque jour. Les noviciats devenaient nombreux sans rien perdre de leur ferveur première. En 1688, la seule classe de philosophie à Sainte-Sabine, dirigée alors par le P. Bartolomeo de San Giacinto comptait sept étudiants [1], ce qui est un nombre relativement considérable, si l'on se rappelle que dans les couvents réformés, il y avait autant de noviciats d'études que de communautés. Aussi l'espace faisait-il défaut dans le couvent, et, en 1674, on fut obligé d'agrandir le jardin pour l'usage de la communauté [2].

Les dignes religieux surent coopérer à cette bénédiction de la Providence, et ne cessèrent d'employer tous les moyens possibles pour augmenter et protéger le bien.

En particulier, ils ne renoncèrent ni à l'espérance, ni au désir de faire ériger enfin la Congrégation de Sainte-Sabine. Au mois

---

[1] C'étaient Frère Giuseppe de Bergamo, Frère Giacinto Maria de Lucca, Frère Tommaso de Bologna, Frère Raimondo de Berbeno, Frère Luigi Maria de Lucca, Frère Giordano d'Imola et Frère Reginaldo de Posciano. *Breve istoria di Santa Sabina.*

[2] Cf. *Memorie*, an. 1674.

de mai 1688, ils se crurent à la veille d'obtenir enfin cette faveur. Le Cardinal Howard et Mgr Casone ne cessaient d'en parler au Pape, et ce dernier chargea Mgr Casone de rédiger un mémoire sur la manière dont devait se réaliser ce projet, et un essai de Bref pour en ordonner l'exécution. Les deux écrits furent remis à Mgr d'Albano, Secrétaire des Brefs. On s'était servi beaucoup, pour la rédaction du nouveau rescrit des anciennes lettres pontificales expédiées en faveur de la Congrégation de Lombardie. C'est le P. Cavallieri qui avait indiqué tous ces documents.

Mgr d'Albano lut le texte au Souverain Pontife qui ne fit pas d'objection et ordonna qu'il fut conservé pour être expédié aussitôt.

A la bonne nouvelle, on avait chanté un « Te Deum » à Sainte-Sabine, comme pour un triomphe certain. On ne doutait plus du résultat définitif. Et pourtant, hélas! ce résultat n'arriva point. L'événement qui provoquait la joie si légitime dans le vieux couvent, provoqua ailleurs d'autres sentiments et l'emploi d'autres moyens.

On fit entendre au Pape les vieilles objections, on insista sur le petit nombre et sur la jeunesse des religieux réformés, etc. Le Pontife hésita. Le Cardinal Howard espéra qu'il obtiendrait la faveur tant désirée, lorsqu'il vint porter au Vatican la bonne nouvelle que Jacques II d'Angleterre venait d'avoir un fils.

Mais cette dernière espérance fut encore trompée. De nouveau on dut recourir à la prière, puisqu'il n'y avait plus d'espérance qu'en Dieu.

On songea alors à retirer du couvent de Bologne les quelques religieux observants qu'on y avait envoyés, afin de ne leur imposer ni de trop graves périls, ni de trop dures souffrances.

Puis Innocent XI mourut le 12 août 1689, et eut pour successeur Alexandre VIII. Le nouveau Pape était aussi défavorable à l'œuvre de Sainte-Sabine, que le premier en avait été l'ami et le défenseur. « Aussi, nous raconte un contemporain, les ennemis de l'observance furent incroyablement satisfaits de cette élection. Les religieux de Sainte-Sabine n'osaient même plus descendre à la Minerve, parce qu'on les montrait au doigt. Nos amis avaient compassion de nous, mais n'osaient avouer leurs sympathies. Partout on nous

regardait de mauvais œil »[1]. On disait tout haut qu'enfin le « gavottisme » était fini[2]. Le Maître général de l'Ordre sembla lui-même autoriser ces joies malsaines, et consentit à envoyer dans tous les couvents réformés, sauf ceux de Sainte-Sabine et de Trino, des Visiteurs qui eurent le droit de transfilier, c'est-à-dire de transporter d'un couvent à un autre, les religieux selon leurs caprices. S'il est vrai qu'il ne fut point l'adversaire de la réforme, il oublia du moins cette maxime si sage formulée par le théologien Nazarius, et adoptée par tous les réformateurs sérieux: « Pour introduire une réforme, il importe rigoureusement de séparer ceux qui l'acceptent de ceux qui la refusent, et de ne pas les abandonner à l'autorité du même Provincial. Cette séparation fait disparaître les plus grands obstacles de la réforme projetée. Moralement ou humainement parlant, il est impossible de ramener des religieux aux observances primitives, sans cette séparation et exemption »[3].

Tout semblait donc désespéré. Le vieux P. Raymond Maylath en fut si affligé, qu'il en pleura ses plus abondantes larmes et en fut malade. Il est probable que le Maître général de l'Ordre, le P. Cloche, resté célèbre chez nous par la longueur, l'activité et la saine fermeté de son administration, obéissait à la volonté du Souverain Pontife; peut-être aussi le P. Cloche lui-même n'était-il point convaincu de l'utilité générale des Congrégations.

Le Pape, après un court pontificat d'un an et trois mois à peine, mourut, laissant à Sainte-Sabine une situation désolée, et à son successeur le soin de reconstruire ce qu'il avait démoli.

Au surplus, les religieux de Sainte-Sabine ne se considéraient pas comme définitivement vaincus, et sous le pontificat même d'Alexandre VIII, ils écrivirent un mémoire très clair, où ils racontaient leurs désirs et exposaient la situation réelle.

Nous le traduisons ici en entier, malgré sa longueur, parce qu'il nous montre avec détails les idées des religieux de Sainte-Sabine et nous raconte des faits d'une absolue évidence et signification, appartenant essentiellement à notre histoire.

---

[1] *Annali*, p. 296.
[2] *Ibid.*, p. 170.
[3] *Opusc.*

Le lecteur nous pardonnera, si tant est qu'il ne nous approuve point, se rappelant que l'histoire ne doit ni inventer le faux, ni dissimuler le vrai dans ce qui est de son domaine.

Voici notre texte:

« L'Ordre des Frères-Prêcheurs a été institué par saint Dominique son fondateur, avec des lois très saintes et très rigoureuses. On peut, pour l'austérité, le mettre sur le même pied que tout autre Ordre existant dans l'Eglise de Dieu.

« Il fut fondé sur la pauvreté complète; il ne devait rien posséder ni en particulier, ni en commun. Il reçut de saint Dominique des observances très sévères comme l'abstinence perpétuelle, hors les cas d'infirmité [1], les jeûnes continus de sept mois, c'est-à-dire depuis l'Exaltation de la Sainte-Croix jusqu'à Pâques, sans compter beaucoup d'autres jours de jeûne; l'Office de nuit toute l'année, les voyages à pied, une grande pauvreté et humilité dans le vêtement, la défense de porter sur la chair des vêtements de toile, même pour les infirmes; le silence presque perpétuel [2], l'interdiction faite aux religieux de parler sans une autorisation spéciale du Supérieur, et ceci afin qu'ils pussent vivre retirés dans leur cellules, occupés constamment à méditer la Loi du Seigneur, et les sciences saintes, où ils devaient se montrer infatigables. Le Patriarche porta encore beaucoup d'autres prescriptions, afin que ses disciples, autorisés par les exemples d'une sainte vie et d'une doctrine irréprochable, pussent vaquer ainsi au ministère apostolique et gagner des âmes à Dieu. Cette forme de vie n'a jamais été mitigée ni par les Souverains Pontifes, ni par les saints Conciles, comme cela s'est fait pour d'autres Ordres religieux. Il n'y a qu'une exception portant sur la propriété en commun, imposée

---

[1] Il y a ici une erreur. La dispense se peut légitimer non seulement par motif d'infirmité, mais encore par les exigences du ministère, qui sont l'enseignement et la prédication. Cette distinction est essentielle. Le ministère est le but, les observances le moyen. Celui-ci ne saurait se justifier que par son adaptation au but, et il devient illégitime, il n'est même plus un moyen réel, lorsqu'il empêche la réalisation du but formel. Les *Constitutions* sont d'ailleurs explicites sur ce point de bon sens.

[2] Exagération. Il y a dans ce début des erreurs de principes que l'on doit avouer et écarter franchement et nécessairement si l'on ne veut fausser la pensée de saint Dominique.

par le saint Concile de Trente: on n'a jamais dispensé de la pauvreté individuelle, et tous les religieux doivent vivre de la vie parfaitement commune, selon les prescriptions du même Concile dans la session XX^me^. Plus claires encore sont les déclarations du Pape Clément VIII, dans ses Décrets « Pro reformatione Regularium ».

« Les lois n'ayant pas été mitigées, l'obligation de les pratiquer s'impose aux religieux, comme dans le principe. Cela est d'autant plus incontestable qu'aujourd'hui, à chaque candidat qui est admis à la profession, le Supérieur déclare publiquement et devant le Chapitre, que s'il veut faire profession, il doit s'obliger à vivre non pas comme on vit aujourd'hui, ou comme on le pratique dans tel ou tel couvent, mais selon la teneur de la Règle de saint Augustin et des Constitutions des Frères-Prêcheurs.

« Il en est résulté que si par la suite des événements, la vie religieuse a subi de grandes déchéances à toutes les époques, il s'est néanmoins rencontré toujours, par la grâce de Dieu, des religieux qui gardèrent conscience de leurs obligations, et ont fait tous leurs efforts pour maintenir vivante la régularité dans leur saint état, et de conserver cette forme de vie qu'ils ont promise à Dieu e jour de leur profession.

« Seulement ces religieux ont toujours rencontré des difficultés et des obstacles très graves: aussi les Souverains Pontifes et les Maîtres généraux, n'ont-ils pas cessé de leur donner leur appui et faveur, de leur assurer toute facilité pour la réalisation de leur sainte entreprise, et de les délivrer de l'oppression et des violences que leur opposait la foule restée ennemie de ces austérités et rigueurs, comme on le verra bientôt.

« Le bienheureux Raymond de Capoue, le XXIII^e^ Maître général de l'Ordre, qui vécut en un temps où la vie religieuse se trouvait dans un état déplorable, ayant rencontré au cours de sa visite, un bon nombre de religieux animés de bonnes et saintes intentions, les réunit dans le couvent de San Domenico, à Venise, et y inaugura une exacte observance!

« Durant une période de trois ou quatre années, il fit de même dans trois autres couvents, puis, l'an 1391, il constitua ces quatre

couvents en une Congrégation immédiatement soumise au Maître général, et exempte de toute juridiction des provinciaux, lui donnant un Supérieur de la même observance, avec le titre de Vicaire.

« Telles furent les origines de la fameuse Congrégation de Lombardie, dont le P. Michele Pio, l'historien de l'Ordre, nous parle en ces termes: « L'an 1391 naquit une Congrégation de saints re-« ligieux. Elle commença à San Domenico de Venise, et se répandit « en peu de temps dans les Deux Lombardies, parce que constam-« ment un couvent ou un autre adhérait à la réforme. Elle prit le « nom de Congrégation de Lombardie. En 1531, après 140 ans d'exis-« tence, elle fut érigée en Province par Clément VII, et prit le nom « de Province des Deux Lombardies, parce qu'elle comprenait des « couvents de la Lombardie inférieure, et un bon nombre de ceux « de la Lombardie supérieure ».

« Ainsi s'exprime Michele Pio.

« Cette Congrégation fut le modèle de tant d'autres qui, à cette époque, se formèrent en Allemagne, en Espagne, en France et autres pays. L'Ordre en fut presque complètement réformé, comme on le lit dans la petite chronique imprimée à la fin des Constitutions, où l'on dit, à propos du bienheureux Raymond de Capoue: « Ce père entreprit la réforme de l'Ordre dans le couvent de « San Domenico, à Venise, d'où la réforme se répandit presque dans « toute la Lombardie, la Toscane, la Sicile, la Hollande, la Hongrie, « l'Allemagne, l'Espagne, la France ».

« Au témoignage du P. Giovanni d'Escuria, l'un des principaux réformateurs de notre Ordre, il n'y a pas d'exemple que nulle observance ait jamais eu de durée et permanence, si ce n'est par le moyen de ces Congrégations, qui, lorsqu'elles ont ramené à l'observance le plus grand nombre des couvents de ces Provinces d'où elles sont issues, sont de nouveau érigées en Provinces, comme il est arrivé dans les Congrégations de Lombardie, de Toscane, d'Espagne, de Toulouse et d'ailleurs.

« Les raisons qui démontrent la nécessité de ces Congrégations peuvent se réduire brièvement à deux. La première est que les religieux observants doivent rester séparés, et ne pas avoir de

rapports avec ceux qui vivent diversement: ce qu'il est moralement impossible d'obtenir, lorsque les couvents sont incorporés et unis sous le gouvernement d'un même Provincial.

« La seconde raison est que les observances ne peuvent subsister que sous le gouvernement d'un Supérieur qui lui appartienne à elle-même.

« Qu'il soit nécessaire de maintenir séparés des autres les couvents d'observance, c'est chose manifeste, pour deux motifs.

« Le premier est qu'il n'y a que ce moyen de maintenir la paix et la concorde parmi des religieux animés de sentiments si opposés.

« Les religieux observants ne veulent pas retenir de l'argent: les autres veulent leurs pécules et leur dépôts.

« Les premiers prétendent vivre selon les rigueurs du texte des Constitutions: les autres selon la dispense des gloses, ou selon les usages ou abus acceptés dans la Province.

« Chacun veut défendre son opinion, et de là naissent des troubles notables, et des inconvénients très nuisibles à l'union fraternelle et à la charité religieuse.

« Le second motif est que les rapports entre les observants et les autres amènent fatalement la destruction des observances. La lâcheté et la tiédeur saisissent bien plus que la ferveur et la vertu. Parfois un religieux tiède, peu convaincu de la nécessité des observances, suffit pour gâter et attiédir une communauté entière. C'est saint Jean Chrysostome qui a dit: « La dissolution d'un seul « détruit le bon ordre d'un grand nombre ».

« Nous en avons des expériences déplorables. Qu'il nous suffise d'en rappeler une seule.

« Il y a 26 ou 27 ans que l'observance fut introduite dans le couvent de Sainte-Sabine, par les soins du Pape Alexandre VII [1].

---

[1] L'observance fut introduite à Sainte-Sabine par Alexandre VII, le 18 septembre 1658. Notre mémoire d'ailleurs a été écrit vers 1690, sous le pontificat d'Alexandre VIII, comme on le voit vers la fin, ce Pape n'ayant d'ailleurs régné qu'un an et trois mois, de 1689 à 1691. Il s'était donc écoulé 32 ans depuis l'inauguration de cette réforme, et l'auteur de notre mémoire commet une erreur d'environ cinq ans. Mais peut-être ne compte-t-il qu'à partir de l'installation réelle de la réforme.

On y a vêtu un grand nombre de novices. Dès les premières années, sous le spécieux prétexte d'introduire l'observance dans la Province, on enleva ces novices après leur profession, et on les envoya à Naples, à Venise, et en d'autres grands couvents, peuplés de religieux habitués à une autre forme de vie. Ces novices, au lieu d'introduire l'esprit d'observance chez les autres, le perdirent eux-mêmes, et quelques-uns d'entre eux sont les pires ennemis de l'observance.

« On entend souvent sur ce point de grandes exagérations et plaintes.

« On dit que cette observance, en tant d'années, n'a pas produit d'hommes remarquables et insignes [1]. Et bien qu'ils en accusent, non pas les observances, mais le peu de soin qu'ils ont eu des pauvres novices vêtus dans l'observance. On les a mêlés avec les religieux amis de la liberté, et ils sont devenus plus dissolus que les autres: « On les a mêlés aux païens: ils ont appris leurs « œuvres ».

« Si on les avait gardés dans des couvents de véritable observance, nourris du lait qu'il reçurent durant la première année, ils seraient aujourd'hui des hommes achevés en toutes vertus et perfections.

« Une preuve en est que, comme durant ces dernières années, et à raison d'une prescription d'Innocent XI, on avait retenu une bonne partie des novices qui avaient reçu l'habit religieux, il en est résulté qu'on a obtenu un bon nombre de Lecteurs excellents, de Missionnaires pour le Tonkin et la Chine, et qu'il y a en Philosophie et en Théologie, beaucoup d'étudiants qui donnent les plus grandes espérances.

« Il y a plus. On a ramené à l'exacte observance les couvents de Bosco, de San Domenico à Ferrara; on aurait ramené presque celui de Bologne, si durant ces derniers mois on n'avait pas détruit ce qui avait été construit en quatre ans.

---

[1] Cette plainte est fréquente. L'histoire en démontre l'injustice. Dans l'Ordre entier, la première période, la plus régulière, fut le premier siècle, unique comme gloire. Dans les Provinces ou Congrégations, on peut dire que l'intelligence et le travail sont en raison directe de la régularité bien comprise, et en raison inverse de l'irrégularité.

« Et maintenant, que pour conserver l'observance régulière, il est nécessaire pour les religieux d'être gouvernés par des Supérieurs appartenant à la même observance, ou plutôt par des hommes éminents dans la vie spirituelle et la perfection, c'est une chose si manifeste, qu'elle n'a nul besoin de plus grandes explications.

« La vie religieuse est une école de perfection et de vertu, et le Supérieur doit y être Maître. Selon le mot de saint Grégoire, il devrait y avoir une telle distance entre le Supérieur et les subordonnés qu'il y en a entre le Pasteur et le troupeau. Il doit enseigner par les paroles, mais surtout par l'exemple, à l'imitation du Christ qui a « d'abord agi, puis a enseigné ». Si cela est vrai, comment les religieux d'observance pourront-ils être dirigés et encouragés à l'acquisition des vertus saintes, excités à la perfection, animés à la continuation d'une vie si pénitente et austère, par des Supérieurs qui se contentent d'une vie médiocre, qui ne pratiquent pas les vraies lois de l'Ordre, qui sont imbus de principes très différents, contraires à l'observance? Les Provinciaux sont le plus souvent choisis dans la masse commune de la Province, et se sont tellement imbus des maximes qui ont cours aujourd'hui: savoir qu'il faut se contenter d'une certaine médiocrité; ils sont si attachés aux traditions et aux usages de la même Province, qu'ils « croient accompli le service de Dieu », s'ils peuvent rabaisser les couvents d'observance au niveau des autres, et ils estiment que ce qui est au-dessus de cette médiocrité est nouveauté, indiscrétion, hypocrisie, etc.

« Il en résulte une contradiction. D'une part il doit exister une grande bienveillance et une affection cordiale entre les Supérieurs et les subordonnés, afin que ceux-ci aient toute confiance pour ouvrir leur cœur, chercher remède et consolation dans leurs épreuves, ce qui se fait spécialement durant les visites: et d'autre part, ces derniers connaissant fort bien les religieux, et sachant que les Provinciaux ne sont pas de leur observance, ne l'aiment pas, ne le protègent pas, nourrissent toujours un esprit de défiance; ils ne les voient pas volontiers, comme des enfants leurs pères aimés: ils se prémunissent au contraire, craignant d'être arrachés à l'observance, comme il arrive fréquemment pour les plus faibles, ou d'être troublés dans la pratique de la régularité.

« Un jour, les Pères de la Congrégation observante de Toulouse, érigée par ordre de Paul V en 1607, de laquelle sont sorties plus tard deux Provinces encore très observantes, touchèrent du doigt ces deux raisons. Ils eurent l'idée de réimprimer les opuscules du bienheureux Raymond de Capoue, de Jean d'Escuria, de Jean Nider, de Jérôme Savonarole, qui traitent des moyens de réformer l'Ordre. Ils en tirèrent deux conclusions fort importantes: « De ces opuscules, disent-ils, on pourra conclure surtout « deux choses: d'abord les Souverains Pontifes et les Maîtres gé- « néraux de l'Ordre ont toujours pensé que pour bien établir une « réforme et la propager en sécurité, il est absolument nécessaire « que les religieux réformés soient séparés de ceux qui ont un autre « genre de vie, de peur que la grande quantité de levain ne gâte « la petite masse; ensuite il faut que sous la protection du Maître « général, ils aient des Supérieurs appartenant à la même réforme; « sinon, comment pourraient la diriger, comment la goûter, puis- « qu'elle consiste surtout dans une pratique continuée, ceux qui ne « l'ont pas même essayée du bout des lèvres?»

« On ferait un volume, si l'on voulait raconter en détail les souffrances et les contradictions qu'on a subies durant ces dernières années dans le couvent de Sainte-Sabine, lorsque y apparut un petit germe d'observance, et qui n'ont fait que grandir à mesure que cette observance s'étendait à d'autres couvents.

« Ici nous ne dirons qu'un mot de ce qui a le plus empêché et peut empêcher encore le progrès de la régularité. Nous ne faisons pas cas des injures, des sobriquets, des moqueries, des impostures sans nombre que nous avons entendus, comme les titres de « gavotti », de sectaires, de perturbateurs de la paix, de schismatiques, de rebelles, de dissipateurs du bien des couvents, etc. [1]. Toutes ces grossièretés, par la grâce de Dieu, n'ont pas nui à l'observance: elles lui ont été plutôt utiles, en imposant la pratique de la patience.

---

[1] Quand les religieux ne sont plus que de « vieux garçons » ils tiennent parfois ce langage. Plus tard quelques-uns appelleront le P. Jandel « le grand tigre » et le P. Besson « le petit tigre ».

« Mais l'un des moyens principaux avec lesquels on a toujours cherché, et l'on cherche encore l'observance, et ceci à son grand préjudice, c'est d'avoir fait continuellement courir le bruit, et jusqu'aux oreilles des personnages les plus qualifiés, que dans cette observance on ne cultive pas les études, que les religieux qui en font partie ne sont qu'une catégorie d'idiots et d'ignorants, et qu'on ne rencontre parmi eux aucun sujet remarquable. Et on assure ces choses avec une telle franchise, qu'on devrait les prendre comme des vérités indubitables, et non point comme d'énormes impostures [1].

« Pour démolir cette machination si nuisible, il semble nécessaire d'indiquer en particulier quels sont les sujets les plus qualifiés qui à l'heure actuelle honorent notre observance.

« Dans le couvent de Sainte-Sabine, il y a présentement trois Lecteurs [2]: deux de Théologie et un de Philosophie. Et nous ne parlons pas du P. Général, du Provincial et d'autres, qui s'y rendent continuellement pour les fonctions publiques et privées.

« Dans le couvent de San Severino, qui est un petit couvent, il n'y a qu'un Lecteur de Philosophie: mais de grande vertu et doctrine.

---

[1] Les auteurs de notre mémoire ont ici des expressions très fortes: c'est regrettable qu'ils n'en aient pas trouvé de plus fortes, pour caractériser cette impudeur de l'ignorance. Le reproche rappelé ici, s'est rencontré partout et toujours, lors des réformes religieuses sur les lèvres des moines les plus paresseux et inutiles. Ce qui les excuse, c'est l'ignorance profonde qui les distingue au sujet de l'histoire, comme du reste. On peut assurément organiser les observances de façon à nuire aux études: mais les lois ont prévu l'inconvénient possible aux heures les plus héroïques de l'austérité. Tous ceux qui ont voulu reproduire ce passé y ont songé en général. Nous savons bien qu'en vertu du simple et admirable principe que « tout ce qui est reçu est reçu selon la mesure du récipient », et que la vertu chez un sot peut s'imbiber d'assez de sottise pour n'avoir plus que le nom de vertu. Mais d'abord le vieux principe se vérifie également chez les invertébrés du laisser aller. Et en second lieu, la Règle est toujours une sauvegarde contre les sottises, même pieuses. L'histoire d'ailleurs est là comme témoignage accablant. Enlevez de l'histoire littéraire et même artistique, de l'histoire de l'enseignement et de l'apostolat des moines ce qui appartient aux austères: et voyez ce qui reste pour les autres. Il leur reste d'avoir fêté les œuvres des ancêtres austères: et c'est à peu près tout.

[2] Nous avertissons les profanes qu'un Lecteur est un professeur qui fait des « Leçons ». Jadis le professeur « lisait » un texte « solennel », puis l'expliquait. C'est un malheur d'avoir renoncé à cette méthode pour tomber dans le fléau des « manuels courts, simples et précis ».

« Dans le couvent de Ravenne, il y a trois Lecteurs: deux de Théologie et un de Philosophie, tous trois d'une excellence hors ligne, comme peut l'attester le Maître du Sacré Palais dont ils ont été les disciples.

« Dans le couvent de San Domenico à Ferrara, il y a également trois Lecteurs: deux de Théologie et un de Philosophie.

« Dans le couvent de Bosco, peuplé de beaucoup de jeunes religieux, il y a quatre Lecteurs: deux de Théologie et deux de Philosophie. Et on vient de leur adjoindre comme Lecteur de Philosophie le P. Frère Domenico Maria Molinari, jeune religieux si excellent, qu'ayant subi ces jours derniers son examen chez le Maître Général, et en présence du Provincial, le Maître Général voulut que dans l'Acte même de l'examen, on lui confiât une bonne chaire: et ce fut celle de Bosco.

« Dans le couvent de Bologne, bien qu'on y ait presque détruit l'observance, il reste encore deux sujets très qualifiés, qui sont le Bachelier et le Premier Lecteur de Philosophie.

« Outre ces religieux qui enseignent actuellement, il y a dans le couvent de Sainte-Sabine, le P. Mailath, d'une doctrine et d'une vertu incomparables.

« Dans le couvent de Bosco, il y a le P. Frère Clemente de Genova, précédemment Régent à Bologne, prédicateur très zélé, possédant à la perfection la langue hébraïque. Il y a le P. M. Frère Angelo Maria Rossi d'Ovada, homme très savant, qui a enseigné la Théologie de longues années.

« Dans le couvent de San Domenico de Ferrara, il y a le P. M. Frère Albacina, Prieur du couvent, dont tout le monde connaît la vertu et la doctrine.

« Il y a le P. Frère Raimondo Scotto de Savona, actuellement Prieur à Bologne, et qui a enseigné la Philosophie et la Théologie pendant plus de quinze ans.

« Nous avons actuellement deux prédicateurs fameux: l'un est le P. Frère Palmieri Cieco, dans le couvent de Ferrara, tout disposé à mourir dans notre observance. L'autre est le P. Frère Tommaso Bossio de Pavie, qui habite le couvent de Ravenne, où il était précédemment Premier Lecteur. Et nous en pouvons compter d'autres encore qui sont d'une activité remarquable dans la prédi-

cation, par exemple le P. Frère Desiderio de Fregarolo, Prieur de Ravenne; le P. Frère Carlo Francesco Corrado de Lodi, Prieur de Bosco; le P. Frère Raimondo de Prato Albino, Prieur du couvent de Trino, prédicateur populaire et missionnaire fameux; le P. Frère Francesco Orlandi de Lodi, qui prêche actuellement à San Marco de Florence; le P. Frère Raimondo Lezzoli de Milan, missionnaire qui fait tant de fruit au Tonkin; le P. Frère Giovanni Bartolo Torre de Riccolta, qui appartenait précédemment à la Sacrée Congrégation de la Propagation de la Foi, destiné aux missions de la Chine; le P. Frère Giuseppe Maria Agudi de Milan, Premier Lecteur à Bologne. Et il faut leur adjoindre un grand nombre de jeunes gens, qui se préparent à continuer ces fructueux ministères.

« A tout ce que nous venons de dire, il faut ajouter encore que les religieux de l'observance vivent en général retirés dans leur couvent, et presque dans un silence continuel; que l'étude est la part principale de l'observance dans l'Ordre de saint Dominique: on devra en conclure qu'avec un si grand nombre de Lecteurs, une telle obligation et facilité pour étudier, on tient sérieusement compte de la science et des lettres chez ceux qui prétendent observer exactement leurs règles.

« Un autre fait qui a toujours été fort nuisible à l'observance régulière, c'est la visite des Provinciaux, lorsqu'en réalité elle devrait en être le soutien le plus efficace.

« Pour les raisons expliquées plus haut, les Provinciaux en général ont très peu de sympathie pour les couvents d'observance. Il en résulte que durant leur visite, ils disent, ou explicitement ou avec dissimulation, à l'oreille des religieux, surtout des plus jeunes, que l'observance pratiquée dans ces couvents est indiscrète, qu'il faut prendre un moyen terme; que le genre de vie des autres couvents de la Province démontre plus de discrétion et d'humanité; qu'on y étudie beaucoup, qu'il y a là des grands hommes; que dans les couvents d'observance, il ne règne pas l'obéissance voulue envers les Supérieurs majeurs. Il est arrivé ceci: que l'un d'eux étant venu visiter l'un de ces couvents, il commença, en plein Chapitre, son discours par ces mots du Seigneur à Moïse: « J'ai vu l'affliction de mon peuple en Egypte, et j'ai entendu ses « clameurs, sous l'oppression de ceux qui président aux travaux,

« et je suis descendu pour le délivrer de la main des Egyp- « tiens, etc. ».

« Le même personnage, visitant les couvents de Bosco et de Ferrare, dit des choses si exorbitantes, en plein Chapitre, et devant les novices simples, se laissa aller à des incandescences si furieuses, exagérant les duretés, les indiscrétions, les violences qu'il prétendait exister dans les couvents d'observance, que tous les religieux en restèrent absolument scandalisés, et qu'ils firent, comme ils le devaient, un recours au Souverain Pontife, afin qu'un tel visiteur n'entrât plus dans les couvents d'observance.

« Avec de telles manières de procéder, c'est un miracle qu'on n'ait pas complètement aboli cette petite société de religieux observants. Lorsque les religieux, surtout les plus jeunes, encore peu raffermis dans la vertu, entendent dire qu'il y a une autre forme de vie plus douce, plus discrète, et également sûre; lorsqu'ils l'entendent dire par les Supérieurs eux-mêmes, ils s'accommodent facilement à l'idée d'abandonner les voies difficiles, pour en prendre de faciles: et c'est ainsi qu'un grand nombre est sorti de l'observance. Si l'on disait que sur le grand nombre de jeunes gens qui ont revêtu l'habit dans ces couvents, un tiers à peine a persévéré, il ne dirait pas une fausseté.

« Ce qui plus que tout le reste a provoqué des larmes chez les religieux plus zélés, c'est le massacre « la strage » de tant de pauvres jeunes gens, qui le plus souvent finissent très mal: ce qui ne serait jamais arrivé, s'ils avaient été entre les mains de supérieurs unanimes, amis de l'observance, qui les eussent encouragés à persévérer dans la carrière commencée, consolés dans leurs tentations, et persuadés par leur exemple.

« Les plus grandes épreuves pour nous sont survenues après la mort d'Innocent XI.

« Ce Pontife s'était fait le protecteur très spécial de notre observance, qu'il avait fait introduire dans les couvents de Bosco et de Ferrare, et à peu près dans celui de Bologne. On ne saurait dire la haine que lui portaient dans leur cœur les adversaires des observances. Cette haine éclata immédiatement après sa mort. A peine avait-il expiré, qu'on envoya dans tous les couvents d'observance des Visiteurs, des Commissaires pris dans la masse de la Province.

Ce fut de l'étonnement, de la stupeur dans ces communautés. Il y avait dans la Province tant de couvents dilapidés, où l'on trouvait à peine quelques vestiges de vie chrétienne, pourquoi prendre en soucis tellement extravagants quelques pauvres couvents, où l'on cherchait à vivre dans la crainte de Dieu?

« Ces Visiteurs survinrent, et bien qu'ils eussent « scruté Jéru-« salem avec leurs lanternes », ils ne surent rien découvrir, grâce à Dieu, qui fut digne de censure, ni dans le gouvernement spirituel, ni dans le gouvernement temporel. Il est même bon de rappeler les paroles de l'un d'eux, homme de cœur, après sa visite du couvent de Bosco. Il passait à Gênes, et le P. Guzman lui demanda comment il avait trouvé le couvent de Bosco. Le Visiteur répondit ces paroles précises: « Plût à Dieu que tous les couvents « fussent aussi bien gouvernés au spirituel et au temporel! Je puis « dire pour ma grande consolation chez les uns, et ma grande con-« fusion chez les autres, que je crois avoir visité non pas le cou-«-vent de Bosco, mais bien celui de Salamanque, de Medenso: « tant j'y ai trouvé l'observance exacte en toutes choses, dans le « couvent, dans l'église, pour les études, pour les cérémonies, et « en tout ce qui concerne l'étude, le chœur, les cérémonies, à l'église « et partout ». Ce sont ses propres paroles.

« C'est le couvent de Bologne qui a le plus éprouvé les mauvais résultats de cette visite.

« Il faut se rappeler au sujet de ce couvent, que, bien qu'il fût le centre de toute la Province de Lombardie, il en était réduit à une telle misère spirituelle, que tous, même ceux qui ne sont pas les plus zélés, proclamaient qu'il fallait un puissant et efficace remède. Innocent XI s'y appliqua avec une sainte ardeur, et en quatre années il l'avait presque ramené à toute l'observance. Déjà il y avait un Prieur, un Sous-Prieur, des Modérateurs des études, des Lecteurs, un Maître des novices, et autres ministres, tous empruntés aux couvents d'observance. La plupart de ceux qui voulaient avant tout la liberté, avaient été exclus, ou étaient partis d'eux-mêmes. On y avait introduit la vie commune, l'abstinence, les jeûnes, la pratique de la vie retirée, etc. La ville toute entière en était édifiée. Durant les 56 jours que passa dans le couvent ce béni Visiteur, il détruisit tout. Il expulsa les Lecteurs, le Maître des novices,

les autres religieux chargés des offices: il ne laissa que le Prieur, le Bachelier et un Lecteur, avec quelques jeunes gens, qui bientôt demandèrent à rentrer dans leurs couvents d'observance, sans pouvoir en obtenir l'autorisation; et il remplit ensuite le couvent des religieux qui l'avaient habité auparavant. Ainsi fut traitée la maison de saint Dominique, où reposent ses restes sacrés. Le P. M. Clement de Gênes, qui y était alors Régent des études, écrivait au Maître général les extravagances qui se commettaient durant cette visite. « Voilà, Révérendissime Père, disait-il, ce que j'ai dû voir « avant de mourir, se commettre dans le couvent de notre Père « saint Dominique, déjà ramené à la régularité, et cela par un Visiteur « que les Supérieurs avaient envoyé pour réformer ce qui s'y trou- « vait de défectueux ». Et il terminait sa lettre par ces mots: « Père « Révérendissime, je vous transmets ces tristes nouvelles le cœur « débordant de larmes. L'observance dans ce saint couvent a reçu « durant cette visite un coup si fatal, que, à mon avis, toute votre « force, votre autorité, votre bon vouloir ne suffiront point à y re- « médier. Je dois m'attendre à mourir avant peu: votre Révéren- « dissime Paternité survivra, et verra si j'ai cru une chose fausse! « Dieu veuille qu'il en soit ainsi! ». Ce sont ses propres expressions.

« Et comme si tout cela était une œuvre glorieuse, et de souveraine utilité pour la Province de Lombardie, le Provincial chanta le triomphe dans une lettre imprimée, envoyée à la Province entière. Il y annonce la fin de son provincialat, et il commence de la sorte: « A tous nos Frères de la Province de Lombardie, salut, « augmentation de l'observance vraie et non factice, et des études « sévères.

« ... De quelle joie j'ai été innondé, il le sait notre Dieu très clé- « ment! C'est sous sa protection que nous sommes arrivé à la fin « de cette lourde charge du provincialat, et que nous avons triomphé « de tant de persécutions et du malheur des temps, pour sauve- « garder et revendiquer la liberté de la Province ».

« Dans une autre lettre également imprimée, par laquelle il notifie à la Province certains ordres du P. Général, il parle nommément des Prieurs des couvents d'observance, et il les honore des titres renfermés dans les paroles suivantes: « Ce sont là les pres-

« criptions de votre légitime pasteur, du Maître de tout l'Ordre, « qui conserve toute sa suprême autorité, sans aucune diminution, « et confirmée tout récemment par Notre Saint-Père le Pape. A « l'avenir, vous surtout, les Prieurs des couvents que vous appelez « encore d'observance, vous ne donnerez plus votre obéissance à « un étranger. A l'observance, vous joindrez l'étude, qui pendant « quelque temps a été en défaut; selon les traditions de l'Ordre « entier, vous les unirez toutes deux dans un juste équilibre; et enfin, « c'est dans la charité, dans le zèle, dans la piété, et non point « dans la passion des désirs, que vous dirigerez tous les novices « pour l'édification du monde, vous rappelant que c'est pour vivre, « et non point pour mourir, qu'ils furent admis à l'habit religieux ». Voilà de quelles louanges sont honorés, non point par les subalternes, mais par leurs Provinciaux; non point en secret, mais dans des lettres imprimées, dans des circulaires, les pauvres religieux qui cherchaient à observer leurs Règles, et qui ont fait recours à leur véritable chef, le Souverain Pontife, non pas pour obtenir des grades, des exemptions, des dispenses, mais bien la facilité de rendre à Dieu ce qu'ils ont promis, le jour de leur profession.

« Le dernier acte de cette tragédie a été la nomination d'un Prieur pour le couvent de Sainte-Sabine. On ne peut douter qu'on ait représenté au Saint-Père beaucoup de choses contraires à la vérité, afin d'obtenir la faculté obtenue.

« Pour l'intelligence de la question, il faut se rappeler comment Dieu, dans sa miséricorde, avait mis ce couvent dans l'état le plus heureux qu'on pût souhaiter. Il y avait là 28 religieux, qui n'avaient qu'un cœur, qu'une âme, qu'un seul désir, celui de servir Dieu. Pour le maintien de cet état de choses, tous les Pères, sans une seule exception, firent deux instances auprès du Maître général.

« En premier lieu, ils le supplièrent de leur accorder la faculté de réélire le Prieur qui était à la fin de ses fonctions, en le dispensant des interstices requis entre un priorat et l'autre. Cette demande fut refusée. On fit alors une seconde instance, demandant de pouvoir élire le Premier Lecteur du couvent, qui avait été déjà Prieur à Bosco, mais à qui il manquait une année sur les 40 exigées pour les Prieurs des couvents qui ont charge de religieuses. Ces

dispenses se donnent tous les jours. En tout cas, cette requête fut encore refusée.

« Les Pères s'étaient donc résolus à élire quelque autre religieux vraiment digne et de la même observance. Il n'en manquait pas qui avaient non seulement passé trois années dans des couvents d'observance, conformément aux Décrets portés pour Sainte-Sabine, et confirmés par le Cardinal Protecteur, sur l'ordre de la Sacrée Congrégation, mais qui encore avaient été plusieurs fois Prieurs dans ces couvents d'observance, et n'avaient besoin d'aucune dispense quelconque.

« Mais voilà que deux jours avant l'expiration du priorat, le P. Général envoya aux religieux vocaux la défense de procéder à aucune élection. On obéit respectueusement. Quelques jours se passèrent, puis, à la grande stupéfaction de tous on apprit qu'on avait nommé Prieur un religieux qui n'avait jamais vécu dans un couvent d'observance, et qui même depuis douze ans habitait dans un petit couvent de trois religieux, et où l'on vivait avec toute la liberté qui caractérisait la misère de cette époque.

« Cette nomination vraiment prodigieuse est considérée comme l'un des plus grands malheurs qui puissent atteindre l'observance. Sans doute le Maître général va protestant qu'il veut maintenir l'observance à Sainte-Sabine, et qu'il ne veut pas qu'il y soit changé un iota, etc.: mais il semble que les faits ne répondent pas aux paroles.

« Le Père Prieur ne saurait donner plus qu'il n'a. Un homme qui a vécu toujours selon les us et abus de toute la Province, depuis douze ans, dans ces commodités et libertés du petit couvent de Rivalta, comment pourrait-il s'accommoder aux austérités et à l'exactitude des observances de Sainte-Sabine, et en être le promoteur et le chef, selon son devoir?

« Mais si même, extérieurement, il s'y accommodait le mieux possible, cela ne signifierait à peu près rien, parce que ce ne serait pas le véritable esprit de régularité qui consiste dans une pieuse affection envers elle, et dans la persuasion très certaine qu'elle est la seule voie par laquelle il faut marcher, si l'on veut arriver à la perfection de son état; que sans cet esprit, les observances extérieures n'ont ni vie, ni persistance. Le Supérieur plus

que tout autre doit être rempli de cet esprit, puisqu'il doit le communiquer aussi aux autres. Si cet esprit peut se présumer chez un homme de la condition que nous venons de dire, nous laissons à des personnes plus sages le soin d'en juger.

« Déjà on commence à entendre des maximes fort contraires à cet esprit: c'est-à-dire que ce mode de vie est trop austère, qu'il faut s'accommoder le plus possible au mode de vivre de la Province, que le chœur est trop long, qu'il faut des dispenses plus fréquentes, etc. Ces insinuations, surtout quand elles sont faites par les Supérieurs, suffiraient à attiédir la plus sainte communauté.

« Nous ne devons pas taire une autre affliction qui atteignit les religieux de Sainte-Sabine.

« Le lendemain de la prise de possession du Prieur, le Provincial vint faire sa visite. Par la grâce de Dieu, il n'eut rien à corriger. Il résolut néanmoins d'envoyer quatre de nos novices dans le couvent de Naples.

« Ce coup fut le plus sensible et brisa le cœur de tous. On fit le possible pour l'arrêter. L'un des moyens employés excite la compassion et la tendresse. Le P. Général étant venu à Sainte-Sabine deux jours plus tard, tous les novices se jetèrent humblement à ses pieds, le suppliant de ne pas permettre, par charité, qu'on les arrachât à leur couvent d'observance, où ils avaient reçu l'habit religieux, afin d'y vivre et d'y mourir. L'orage a dès lors cessé pour le moment: mais nous savons que l'esprit du Provincial n'a point changé. On craint fortement que lorsqu'il reviendra de Ravenne, de Ferrare, de Bosco, il n'enlève un bon nombre des jeunes gens qui se trouvent à Sainte-Sabine, si Dieu, dans sa bonté, n'y met sa main trois fois sainte. Le Provincial est un homme ardent et qui réalise vivement ses idées. Si cela arrivait, toutes nos fatigues de nombreuses années seraient perdues, et ainsi s'évanouirait l'espoir que cette régularité naissante aura le progrès espéré et désiré par tant de personnes pieuses, dans l'Ordre et au dehors.

« Le remède efficace à tant de maux ne peut être à l'heure présente que donné par le Souverain Pontife, le Supérieur de tous les Ordres religieux, et bien plus essentiellement que ne le sont

tous les Supérieurs particuliers, comme l'enseignent Thomas d'Aquin, 22ae, q. 186, a. 5, ad 3, et Cajetan, ibid.

« Et ce remède ne saurait être que celui déjà proposé, et qu'Innocent XI, de sainte mémoire, avait déjà résolu de faire appliquer. Il fut prévenu par la mort et ne put achever l'œuvre commencée. Peut-être la Providence a-t-elle voulu laisser l'accomplissement de cette œuvre au successeur d'Innocent. L'observance de l'ancienne Congrégation Lombarde, commencée à Venise, fut affermie et établie par un Pape vénitien, qui fut Paul II: peut-être le Seigneur a-t-il disposé qu'Alexandre VIII, lui aussi Pape vénitien, donnera la forme et la stabilité à cette autre observance, qui est également lombarde. Et qui sait si le temps ne démontrera pas que ce serait là une des œuvres les plus illustres de son pontificat? Rien ne peut être plus glorieux pour l'Eglise que de voir les Ordres religieux revenir à leur antique splendeur et sainteté de vie » [1].

Alexandre VIII, au lieu de réaliser ces espérances, les étouffa. Ces luttes douloureuses, dont l'objet matériel n'a pas toujours grande importance en soi, mais dont les idées mises en présence sont de la plus hautes signification, nous démontrent une fois de plus les graves inconvénients du système des observances séparées, ou des Congrégations, et au contraire les avantages du système qui consisterait à modifier les lois « d'application » pour l'Ordre entier selon les exigences du « hic et nunc », du lieu et du moment, ce qui les rendrait possibles pour l'ensemble de la société, et permettrait de les imposer comme obligatoires.

Mais revenons à notre récit.

Innocent XII, le successeur d'Alexandre VIII, aimait les religieux, et c'est lui qui, pour Sainte-Sabine, réalisa le programme qu'on y ambitionnait.

Il commença par diminuer d'une manière générale l'autorité des Protecteurs des Ordres religieux, qui souvent en abusaient pour affaiblir celle des Supérieurs eux-mêmes et soutenir les brouillons inévitables. Le P. Bonfigli, que nous connaissons, se croyait

---

[1] Bibl. Vallicellana, ms. L, 23, fol. 260.

obligé de dire un jour à l'un d'entre eux: « Rappelez-vous, Eminence, que vous êtes Protecteur non pas seulement des pierres, mais encore de la vie religieuse ». Le Pape mit ensuite vigoureusement la main à l'œuvre de la réforme pour tous ceux qui pouvaient la supporter.

Il se montra d'une sollicitude toute paternelle envers l'Ordre de saint Dominique et ses plus tendres bénédictions furent pour les plus dignes Frères-Prêcheurs. Tous les hommes généreux qui voulaient faire le bien, se reprirent à espérer, ou plutôt on eut la certitude que le triomphe n'était pas loin, si Dieu prêtait vie à son Vicaire.

Ici nous voyons paraître sur la scène où nous sommes un religieux dont le nom rappelle naturellement et résume l'âme de l'Ordre: il se nommait Augustin-Henri de Guzman. Il appartenait à la famille des Comtes d'Olivarès [1], et fut fait Vicaire général de l'Ordre en 1693, par le P. Cloche qui partait pour la visite de l'Ordre.

Il est facile de prévoir que ce religieux aimerait le couvent de Sainte-Sabine, et qu'il se ferait l'appui et le conseiller de ceux qui y pratiquaient la vie même de saint Dominique. C'est lui en effet qui sanctionna et imposa pour ce couvent un règlement que nous traduisons ici en entier malgré sa longueur.

Le P. Cloche, sans doute, ne voulant contredire ni ses actes ni ses convictions personnelles, mais cédant à la volonté du Pape, se déchargea sur son Vicaire de la promulgation du règlement, et la confia ainsi à celui qui représentait avec le plus d'autorité les idées de Sainte-Sabine.

Ce document renferme des enseignements trop précieux, et nous montre d'une manière trop complète en quel sens on comprenait la vie dominicaine dans notre cher couvent, pour qu'il nous soit permis de le diminuer.

« Nous, Frère Henri de Guzman, Professeur de Sacrée Théologie de l'Ordre des Prêcheurs, humble Vicaire général et serviteur.

---

[1] *Bull. O. P.*, t. V, p. 424.

« Rien ne doit nous être plus à cœur que de promouvoir l'observance régulière dans les couvents où elle est déjà établie, de l'y conserver toujours dans son intégrité et sa perfection, et de montrer tout notre zèle pour le progrès de cette observance. Or elle a été heureusement introduite dans le couvent de Sainte-Sabine de Rome, avec l'approbation des Souverains Pontifes Alexandre VII, Clément IX et Clément X d'heureuse mémoire, et l'autorisation en forme de lettres patentes, délivrées par le Révérendissime P. Marinis et ses successeurs, avec la confirmation réitérée du Révérendissime P. Maître général De Roccaberti; et, afin de maintenir et d'augmenter cette même observance, on a porté diverses ordinations. Nous avons donc cru nécessaire de confirmer ces mêmes ordinations, et, soit pour plus de clarté, soit pour plus de sûreté, d'y ajouter quelques prescriptions qui nous semblent opportunes. C'est pourquoi nous avons pensé utile de faire les ordinations suivantes.

L'Office divin.

« Il faut réciter l'Office divin avec joie et dévotion, brièvement et succintement, en faisant néanmoins les pauses plus ou moins longues selon les temps, et en se rappelant ce qui est écrit dans la Règle: « Lorsque vous priez Dieu dans vos hymnes et vos « psaumes, ayez dans le cœur ce que vous proférez des lèvres ».

« Pendant toute l'année, les Matines se diront indispensablement vers l'heure de minuit, et tous y interviendront, à moins que le Supérieur n'ait cru bon, pour quelque motif, d'accorder une dispense à certains religieux.

« Le matin, après le lever, on donnera le signal pour la récitation de Prime. La Messe conventuelle et les autres heures se diront de manière à ce qu'elles puissent être suivies immédiatement du dîner, lorsque les religieux font deux repas, c'est-à-dire au moins une heure avant midi; et en temps de jeûne, vers l'heure de midi.

« On chantera Complies à l'heure qui convient le mieux pour le peuple, c'est-à-dire pendant l'été, vers la vingt-deuxième heure;

pendant l'hiver et tous les jours de jeûne, vers la vingt-troisième heure.

« Après Complies, les jours de jeûne, nul ne pourra parler, et il y aura silence profond jusqu'après Prime du lendemain. Lorsque les Frères font un repas le soir, on pourra différer le signal du silence profond, jusqu'à la fin de la seconde table [1], de manière toutefois que ce signal ne soit jamais différé au-delà de trois quarts d'heure après la première table.

« Pour exciter la dévotion des religieux et des séculiers, le chant est très utile, s'il est bien organisé. C'est pourquoi, nous conformant aux prescriptions de plusieurs Chapitres généraux, nous proposons d'admettre l'usage suivant dans tous les couvents d'observance où vivront au moins dix-huit ou vingt religieux :

« 1° Tous les jours, à Matines, on chantera l'Invitatoire, le « Te Deum », quand il faut le chanter, et le cantique « Benedictus ». On chantera aussi l'heure qui précède la Messe conventuelle, puis Vêpres et Complies.

« 2° Pour toutes les fêtes de la Vierge, des saints canonisés de notre Ordre, de la Circoncision de Notre-Seigneur, de l'Invention et de l'Exaltation de la sainte Croix; de la très sainte Trinité, du « Corpus Christi », de la Nativité de saint Jean-Baptiste; pour les fêtes des Apôtres Pierre et Paul, de sainte Marie-Madeleine, de saint Augustin, de sainte Catherine V. et M., de saint Etienne premier martyr, de saint Jean Evangéliste et de saint Laurent; pour la vigile de Noël, pour les deux jours qui suivent Pâques et Pentecôte, pour les fêtes de la dédicace et des saints titulaires de nos églises, on chantera Laudes.

« 3° Pour les solennités de la Nativité, de l'Epiphanie, de Pâques, de l'Ascension, de Pentecôte, de saint Dominique, de l'Assomption, de Tous les Saints, on chantera tout l'Office du jour et de la nuit. On fera de même les trois jours qui précèdent Pâques et le jour des Morts.

« Chaque jour, tous les religieux, même les Frères convers, devront faire une heure entière d'oraison au chœur, c'est-à-dire une demi-heure après Complies, et une demi-heure après Prime.

---

[1] Celle des religieux qui n'ont pu prendre leur repas avec la communauté.

« Une fois chaque année, tous les religieux prêtres, et ceux des Frères convers que le Supérieur en jugera capables, feront les exercices spirituels pendant dix jours, conformément aux ordinations plus récentes des Chapitres généraux. Ces mêmes exercices devront être faits, avant la vestition, par tous ceux qui devront revêtir l'habit de religieux prêtre ou de frère convers; par les novices simples, avant leur profession; par les novices profès qui devront recevoir un ordre sacré; par les Prieurs, au commencement et à la fin de leur priorat; et par les missionnaires, avant de partir pour leurs prédications.

De la pauvreté.

« Pour la pratique fidèle de la pauvreté, on conservera très exactement dans ces couvents la vie commune, que l'on maintiendra inviolablement en observant les prescriptions suivantes:

« 1° C'est avec les revenus, l'argent, les aumônes, etc., du couvent, que tous les Frères seront pourvus de tout ce qui leur sera nécessaire, de sorte que les religieux n'aient absolument rien à demander au dehors, pour leurs besoins. Si les Supérieurs étaient surpris en défaut notable sur ce point, surtout envers les malades, il faudrait les punir gravement.

« 2° Pour aucun motif ni prétexte, on ne tolérera dans ces couvents un religieux qui aurait des revenus, perçus par lui-même, ou par le procureur du couvent ou de toute autre manière. Les novices, avant leur profession, renonceront à tout, sans réserve; ils pourront néanmoins faire quelque réserve en faveur du couvent, s'ils le veulent. Les religieux étrangers qui viendraient dans ces couvents pour y rester, devront, durant l'année, se débarrasser de toutes les rentes annuelles, en faveur du couvent.

« 3° Lorsqu'un religieux, venant d'un couvent où l'exacte observance et la vie commune ne sont pas en vigueur, arrivera dans nos couvents pour y demeurer, il sera immédiatement vêtu, comme les autres religieux, aux frais de la communauté, pour les habits extérieurs et intérieurs, pour les chaussures, et pour tout le reste. Ce qu'il a apporté avec lui, vêtements, argent, livres ou autres objets, sera conservé pendant une année entière, et si, après ce temps, il veut persévérer dans la sainte observance, tous ces

objets, vêtements, argent, livres, etc., seront mis avec les autres biens de la communauté et appliqués à l'usage de tous, sans espoir pour ce religieux de les retirer un jour ou de les donner à un autre couvent. S'il veut s'en aller pendant l'année, on lui restituera intégralement tout ce qu'il avait apporté, et le couvent ne sera pas tenu de lui donner autre chose.

« 4° Dans ces couvents, on ne permettra pas aux religieux de retenir des montres (horologia rotata), des chapelets ou des rosaires précieux, des médailles d'argent, des « Agnus Dei » avec ornements d'argent, ou avec des ornements qui, sans être d'argent, seraient d'un travail précieux au point de vue de la rareté ou de l'art. On n'autorisera rien qui ne respire la sainte pauvreté. Et tout ce qui sera concédé à un religieux, pour son usage, même les livres, ne lui sera pas accordé, comme s'il devait les retenir toujours; mais le Supérieur le donnera à chacun indifféremment, selon ses besoins.

« Les vêtements seront mis en commun, sous la garde d'un ou deux Frères, et, puisqu'ils proviennent du vestiaire de tous, ils se-sont tous uniformes. Ils seront d'étoffe pauvre, de grosse laine. Pour la forme, on se réglera, sans exagération ni diminution, d'après ce qui a été prescrit par le Chapitre général de Rome, en 1656.

Les cellules.

« On observera avant tout cette ordination que faisait le Chapitre général de Rome, en 1569, par ordre du bienheureux Pie V: « Dans les couvents d'observance, on supprimera les antichambres « (aediculae) et la pluralité des cellules ». Les cellules des religieux n'auront jamais de clé, sauf celle du Prieur. On n'y laissera rien qui ne respire la sainte pauvreté; tout le mobilier, conformément à ce que fit décider saint Dominique, dans le Chapitre général de Bologne, en 1220, consistera en un petit lit, une table, une chaise, une lampe, deux images du Christ et de la Vierge, et quelques livres, selon les besoins de chacun.

« Il ne sera point permis aux religieux de recevoir des présents et de les conserver, pour eux, dans leurs cellules. Si un don est

fait à un religieux par les parents ou par d'autres personnes, on l'appliquera aussitôt à l'usage commun, et le Supérieur en disposera à son gré.

« Aucun religieux ne pourra entrer dans la cellule d'un autre, excepté le Supérieur, sous peine d'un jeûne au pain et à l'eau, comme il a été décidé par le Chapitre de Milan, en 1505.

Les voyages.

« Nous rappelons instamment en mémoire, et nous imposons très strictement, cette sage prescription, si conforme à nos Constitutions, portée par le Chapitre de Venise en 1502: « Que les religieux se souviennent de leur profession et des exemples de nos « Pères, et qu'ils fassent tous leurs voyages à pied, humblement « et pauvrement, et ayant toujours un compagnon de voyage. Nul « ne pourra désormais voyager à cheval, si ce n'est pour une cause « urgente, et après en avoir obtenu du Supérieur une permission « écrite, qui indiquera les motifs légitimes de la dispense ».

« Lorsqu'un religieux passe d'un couvent dans un autre couvent de la même observance, il ne doit porter avec lui que l'habit dont il est revêtu, un « viatique » modéré, une tunique intérieure... le Bréviaire, le livre des Evangiles et quelque livre de piété, pour son voyage. Le couvent qui le recevra doit l'accueillir avec une charité parfaite. On lui lavera les pieds, on lui donnera les vêtements et les livres et tout ce qui lui sera nécessaire.

Le silence et la solitude.

« Tous les religieux qui vivront dans ces couvents doivent rester entièrement étrangers aux affaires des séculiers, et sous aucun prétexte, ils ne pourront s'occuper de ce qui ne se rapporte pas à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Nous défendons en conscience aux Supérieurs d'accorder aux religieux la permission de sortir, si ce n'est pour une œuvre pieuse, et dans le cas d'une véritable nécessité. Les Frères pourront faire une promenade par semaine. Ils se conduiront avec une modestie vraiment religieuse. Ils ne marcheront point seuls, quelle que soit leur dignité; ils porteront

la chape, et sortiront deux par deux, mêmes les Frères convers. Ils porteront tout l'habit de l'Ordre, et toutes les fois qu'ils devront sortir, ils se feront remarquer par la gravité de leur démarche.

« Ils resteront dans leur couvent, afin de pouvoir se livrer plus attentivement à la contemplation des choses divines, à l'étude des lettres, aux pieuses lectures. Ils se tiendront dans leurs cellules, et n'en sortiront que pour l'Office divin, et pour les actions communes ou nécessaires, se rappelant que toutes les fois qu'ils auront été parmi les hommes, ils en reviendront moins hommes.

« Dans le cloître, au réfectoire, dans le dortoir, dans les cellules, à la chapelle, nul ne pourra jamais parler. Depuis le signal qui se donne après Complies, comme nous avons déjà dit, jusqu'à Prime inclusivement; et depuis le signal qui, pendant l'été, se fait après le dîner, jusqu'à none, on observera indispensablement le silence. Dans les autres lieux, ou autres temps, les Frères pourront parler avec une dispense spéciale, qu'il faudra obtenir chaque fois du Supérieur.

« Pour la pratique plus facile de ces prescriptions, il faudra confier la garde de la porte à un Frère sérieux et sûr, particulièrement chargé de ce soin, qui jamais n'avertira les Frères demandés au parloir, sans avoir préalablement averti le Supérieur et obtenu la permission d'avertir. Aucun religieux ne pourra envoyer ou recevoir de lettres, à l'insu du Supérieur. Si quelqu'un se rendait coupable de contravention, il serait d'abord corrigé paternellement; s'il se rendait encore coupable, il faudrait le punir selon la teneur de nos Constitutions. Il faudrait punir de la même manière ceux qui conserveraient des relations furtives de ce genre, spécialement parmi les novices.

La nourriture, l'abstinence, le jeûne.

« On observera rigoureusement le texte de nos Constitutions, touchant l'abstinence perpétuelle de nourriture grasse; touchant le jeûne à observer depuis la fête de Sainte-Croix jusqu'à Pâques, à l'exception des dimanches, et touchant le jeûne de tous les vendredis de l'année et des vigiles indiquées par l'Eglise ou par nos

Règles, et on ne pourra accorder aucune dispense sur ce point, si ce n'est dans le cas d'une actuelle infirmité.

« Chaque jour, en temps de jeûne, on donnera à midi, deux plats et une soupe. Le Prieur pourra ajouter un peu de dessert, ou quelques fruits, lorsqu'il le jugera convenable. Mais pour la collation du soir, le Prieur ne pourra ajouter ni salade, ni fromage, ni autre chose: la collation consistera en un morceau de pain et quelques fruits, en quantité modérée.

« Toute singularité est interdite au réfectoire. Tous les religieux, même les Supérieurs, recevront au réfectoire commun, le même pain, le même vin, les mêmes aliments. Les repas extraordinaires, ou en dehors des heures du dîner et du souper, ou en dehors du couvent: bref, tout ce qui n'est que pour le bien-être du corps et tue l'esprit, sera complètement inconnu dans ces couvents, car nous ne sommes pas les serviteurs de la chair et nous ne devons pas vivre selon la chair. Cependant il n'est pas défendu d'ajouter parfois quelque chose à l'ordinaire, par exemple en certains jours de fête, ou pour une honnête récréation, ou encore lorsqu'on reçoit quelques ecclésiastiques, ou quelques laïques pieux, amis du couvent. Mais ce surplus sera toujours donné dans le réfectoire commun. On fera toujours la lecture et on gardera soigneusement le silence. On observera la sobriété religieuse, et il faudra que les séculiers soient toujours édifiés de la frugalité des Serviteurs de Dieu, au lieu d'être offensés par leur luxe superflu. En temps de jeûne, le Supérieur ne pourra rien ajouter à l'ordinaire de la collation. On ne dispensera jamais du silence.

Les études. La prédication.

« Les Frères qui habitent les couvents réformés doivent se rappeler l'obligation qu'ils ont contractée et recevant l'habit religieux: celle d'édifier le prochain, non seulement par les exemples d'une sainte vie, mais aussi par les splendeurs de la doctrine. C'est pourquoi ils doivent aimer assez les études sacrées, pour lire ou méditer partout et toujours, le jour et la nuit, dans le couvent ou en voyage. Ils doivent graver dans leur mémoire tout ce qu'ils

pourront retenir, afin d'alimenter leurs prédications, et de donner des conseils salutaires au tribunal de la pénitence.

« Que les Prieurs se gardent soigneusement d'exposer aux périls de la prédication ou de la confession ceux qui se montreraient incapables de ces redoutables ministères.

« Les lecteurs doivent être très assidus dans leurs leçons et dans tous les exercices scolastiques. Ils auront cependant toujours sous les yeux le très salutaire avertissement qui se trouve dans le prologue de nos Constitutions, savoir que notre étude aura particulièrement pour but le bien des âmes. De la sorte, ils s'appliqueront surtout aux études utiles, éviteront les simples curiosités, et dans cette intention, ils s'appliqueront spécialement à connaître surtout le texte de saint Thomas, à le méditer, afin de nourrir avec ce lait fortifiant leurs jeunes disciples. C'est pourquoi nous exhortons les Prieurs à acquérir, dès que les facultés du couvent le permettront, autant de Sommes Théologiques qu'il y a d'étudiants en théologie, afin que chacun la tienne dans sa cellule, et y puise cette céleste doctrine, que le grand Docteur obtint par l'oraison plutôt que par l'étude, et que Dieu nous a donnée pour la défense de l'Eglise et pour la gloire la meilleure de notre Ordre [1].

Le Chapitre quotidien.

« Il est incontestable que la pratique de notre Règle et de nos Constitutions dépend en très grande partie de la pratique du Chapitre quotidien. C'est pourquoi nous ordonnons qu'il soit tenu très souvent, c'est-à-dire deux ou trois fois par semaine. Mais il n'est point nécessaire que chaque jour l'on répète ces longues recommandations, qui pourront être faites en trois ou quatre paroles. Après la récitation des prières, le Supérieur dira brièvement ce

[1] On avait alors dans la Province de Lombardie un très louable usage. Lorsque les jeunes religieux avaient achevé leurs études, les Supérieurs désignaient d'une manière générale ceux qui seraient voués ou à l'enseignement ou à la prédication, selon les dispositions manifestées durant les études: et alors, pendant deux ans, on leur imposait l'apprentissage pratique ou de l'enseignement ou de la prédication, sous un contrôle très sérieux. Rien de plus sensé qu'un tel usage.

qu'il croira opportun pour le bien de l'Ordre ou la correction des Frères. Tous s'accuseront sans exception. Il n'est pas nécessaire néanmoins que toute la communauté s'accuse dans le même Chapitre, qui alors serait trop long; elle pourra s'accuser en plusieurs Chapitres. Après l'imposition des pénitences, le Chapitre doit finir immédiatement.

« Enfin, pour conserver une plus complète uniformité dans les couvents d'observance, nous déclarons et établissons que les prescriptions présentes s'étendront à tous les couvents où la même observance est en vigueur, c'est-à-dire, outre le couvent de Sainte-Sabine de Rome, à ceux de San Domenico de Ferrara, de Sainte-Croix de Bosco, de San Domenico de Ravenne, de San Domenico de San Severino, de Santa Caterina de Trino. A tous ces couvents nous étendons les présentes prescriptions, et nous voulons qu'elles y soient observées, afin qu'il y ait partout non seulement un même esprit et un même cœur dans le Seigneur, mais encore la même manière de vivre.

« Que le Seigneur, nos très chers Fils dans le Christ, vous accorde la faveur de pratiquer tous ces préceptes, comme il convient à ceux qui aiment la beauté spirituelle et la sainte uniformité.

« Mais afin que rien ne manque, autant qu'il est en nous, à la très exacte observation de ces règles, et sachant combien il importe pour leur exécution, que ceux qui occupent les charges principales du couvent, se soient fait remarquer précédemment par la sainteté de leur vie et par leur zèle des observances régulières, nous voulons que, dans ces couvents, nul religieux ne puisse être créé Prieur, Maître des novices ou Lecteur principal, s'il n'a pas vécu louablement et avec édification dans ces couvents, au moins pendant les deux années qui précèdent immédiatement son élection.

« Nous ordonnons ensuite à tous les Prieurs de ces couvents, sous peine d'absolution de leur charge, d'observer et de faire observer par tous indistinctement ces prescriptions, sans admettre le prétexte d'aucun privilège, d'aucune exemption, et de faire lire nos lettres présentes intégralement, deux fois l'an, c'est-à-dire le vendredi après Pentecôte et le vendredi après l'Exaltation de la

Sainte-Croix, afin que nul ne puisse jamais en prétexter l'ignorance.

« Donné à Rome, le 27 février 1693 » [1].

Cet austère règlement est l'une des plus généreuses pages de notre histoire, si nous ne faisons erreur.

Il nous apprend en particulier que les couvents réformés restaient intimement unis entre eux, et il nous montre comment se préparait dans les esprits l'érection de la Congrégation tant désirée et tant combattue.

Innocent XII d'ailleurs s'était fait l'héritier des pensées d'Innocent XI. Le 28 mai 1692, il avait écrit au P. Cloche, qui se disposait à visiter tout l'Ordre, un Bref envoyé une première fois au Révérendissime P. Monroy, dans des circonstances analogues, par le Pape Innocent XI, le 8 mars 1680. Dans ce Bref, à côté de beaucoup de privilèges, est contenu l'ordre de travailler activement à la réforme, de destituer les Supérieurs faibles ou récalcitrants, et d'en imposer de fermes et de sûrs aux communautés ou Provinces relâchées [2].

Ces prescriptions annonçaient le grand acte si longtemps attendu.

C'est le 14 juin 1695, que le Pape expédia le Bref qui créait la Congrégation de Sainte-Sabine et rétablissait celle de San Marco de Florence. Cette dernière avait été détruite, sous le prétexte d'un bien meilleur: mais l'expérience avait suffisamment démontré la nécessité de la rétablir, pour que les seuls religieux à se convertir ne fussent pas ceux qui n'avaient point à se convertir.

Le Pape s'exprimait en ces termes:

« Innocent XII, Pape. Pour éternelle mémoire de la chose.

« Porté au faîte de la dignité pastorale, malgré l'insuffisance de nos mérites, par la bienfaisance ineffable de la Sagesse et de la Bonté divine, nous mettons tout notre soin et tout notre zèle à ce que les disciples de Jésus-Christ, qui partagent sa vie et le servent sous le joug suave de la discipline religieuse, progressent constamment dans cette carrière et sous cette direction. C'est pour-

---

[1] *Ex Archiv. O. P.*

[2] *Bullar. O. P.*, t. VI, pp. 355 et 399.

quoi nous instituons des Congrégations nouvelles de religieux, autant que nous le permet la Providence, après y avoir mûrement réfléchi, en tenant compte des temps, des lieux, des personnes, et en nous plaçant au point de vue de la gloire de Dieu, du bien de la religion, de l'édification des âmes. Or c'est aussi dans les Provinces lombarde et romaine de l'Ordre des Prêcheurs, que nous voulons sauvegarder, favoriser et promouvoir l'observance régulière, jusqu'à ce que, par la grâce de Dieu, elle atteigne à la perfection, et donne à l'Eglise des fruits abondants. C'est pourquoi nous avons résolu de pourvoir à un meilleur gouvernement et au progrès des couvents que nous allons désigner, existant dans les mêmes Provinces. Ainsi donc, après avoir par ces présentes Lettres absout et déclaré absouts, pour l'effet des présentes seulement, tous les religieux de toute excommunication, suspense ou interdit, et de toute autre sentence, censure ou peine ecclésiastique, portée « a jure vel ab homine », pour une raison ou pour un motif quelconque, et du consentement de nos vénérables Frères les Cardinaux et Prélats de notre cour, particulièrement chargés par nous des intérêts des Réguliers, par les présentes, de notre propre décision et mouvement, de science certaine, après une sérieuse délibération, et de la plénitude de notre pouvoir apostolique, nous exemptons les couvents de Sainte-Sabine de Rome, de San Domenico de Ravenne, de San Domenico de San Severino, de Santa Croce et de Tous-les-Saints de Bosco, de Santa Caterina de Trino; et en outre les couvents de San Marco de Florence, de San Domenico de Fiesole, de San Domenico de San Miniato, et l'hospice de Livourne; nous les exemptons de tout droit, de toute sujétion, juridiction, supériorité, correction, visite, gouvernement, direction, au spirituel et au temporel, de la part de nos chers fils les Provinciaux de chaque Province; nous les déclarons exempts, par la teneur de nos Lettres présentes, pour toujours et sans restrictions, eux et chacun d'eux, et avec tous leurs droits et privilèges. Nous réunissons ces couvents en deux Congrégations, l'une de Sainte-Sabine, appartenant à la Province des Deux Lombardies, l'autre de San Marco, appartenant à la Province romaine, lesquelles seront soumises immédiatement au Maître général de l'Ordre ou au Vicaire général « pro tempore », de sorte que nul autre Supérieur

dans l'Ordre, sauf les Vicaires ou autres Supérieurs des Congrégations elles-mêmes, ne puissent y exercer aucun acte de pouvoir; et ces Congrégations, nous les instituons et érigeons de notre plein mouvement, avec science entière, après mûre délibération, et à perpétuité, par nos présentes Lettres. D'ailleurs, dans tous ces couvents et dans tous ceux qui leur seront agrégés plus tard, tous les religieux seront tenus de vivre d'une manière parfaitement conforme à la règle qu'ils ont professée, et d'observer particulièrement avec une fidélité inviolable les prescriptions relatives à la vie commune, fixées par le Concile de Trente et par le Pape Clément VIII d'heureuse mémoire ».

Le Pape ajoute que les deux Congrégations seront immédiatement soumises au Général de l'Ordre, et gouvernées par des Vicaires indépendants des Provinciaux, dont les fonctions dureront deux ans, et qui seront nommés par le Général lui-même, pourvu qu'ils aient vécu au moins sept ans, avec édification, dans la pratique de la vie régulière.

Un mois plus tard, le 18 juillet 1695, le Souverain Pontife généralise ses intentions en les appliquant à tous les Ordres religieux, dans un Rescrit de la Congrégation dont chaque ligne nous montre sa tendre et forte sollicitude pour l'honneur et la fécondité de la vie monastique. Ce document devrait être lu et médité par ceux dont la conscience ne rougit ou ne tremble plus que difficilement. La Congrégation terminait en suppliant « tous les religieux, au nom de Sa Sainteté, de se mettre sans retard à l'œuvre, comme il convient à des fils d'obéissance, pour conformer leur vie à la Règle qu'ils ont embrassée, pour obéir sincèrement et fidèlement aux Décrets apostoliques dont le but est leur salut éternel; il s'agit de renoncer à ces vaines interprétations, à ces fourberies, qui ne sont que des prétextes de relâchement, des excuses pour justifier les mauvaises actions. Que les religieux se rappellent leur profession religieuse par laquelle ils se sont voués entièrement à Dieu; qu'ils marchent avec joie dans le chemin de la perfection où ils sont entrés, chemin difficile sans doute, mais agréable avec la grâce de Dieu. Qu'ils renoncent aux préoccupations mondaines. C'est vraiment une trop grande honte de ramener son cœur aux désirs du siècle, une fois que par une miséricorde spéciale de Dieu,

on y avait renoncé, et de violer ainsi envers Dieu une parole donnée, envers Dieu qui n'accepte point les dérisions. Ils ne doivent point oublier qu'ils sont particulièrement appelés à marcher sur les traces du Sauveur, qui s'est fait pauvre pour nous; qu'ils sont les imitateurs glorieux et en quelque sorte les héritiers des premiers chrétiens qui n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, parmi lesquels personne ne parlait de son bien particulier, mais qui mettaient toutes choses en commun, et chez qui tout se distribuait selon les besoins de chacun. Ils doivent donc persévérer dans la pratique de la vie régulière, et spécialement de la sainte pauvreté, qui est comme la mère des vertus. Qu'ils sachent mettre leur confiance en Celui dont le regard s'abaisse sur les pauvres, qui n'abandonne point ceux qui espèrent en lui, mais qui dans sa miséricorde infinie, donne le centuple et la vie éternelle à ceux qui abondonnent tout pour son nom » [1].

L'absence de documents contemporains ne nous empêchera point d'affirmer la joie que durent éprouver les religieux de Sainte-Sabine, lorsque s'accomplirent ces faits généreux et se promulguèrent ces doctrines bienfaisantes. C'était leur désir le meilleur qui se réalisait, c'était le triomphe des pensées qui les préoccupaient jour et nuit. Ils se mirent hardiment à réaliser les obligations que leur imposait la Providence. Sainte-Sabine était devenu un foyer nouveau de vie religieuse: ceux qui en approchaient le plus eurent à cœur de ne pas se montrer moins vivants qu'ils ne l'avaient été jusqu'alors, et que ne l'étaient ceux qui ne bénéficiaient que d'un rayonnement lointain.

Le Général de l'Ordre se montrait pour eux d'une bienveillance parfaite. A peine la Congrégation nouvelle fut-elle érigée solennellement, qu'un Vicaire fut nommé par lui et installé solennellement. Ce premier Vicaire de la Congrégation de Sainte-Sabine fut un homme reconnu alors de tous comme un dominicain de grand cœur et de grand esprit, Frère Raimondo Mario Scotto. Sa nomination se fit le 29 juin 1695.

---

[1] *Bullar. O. P.*, t. VI, pp. 414-415.

Dieu récompensait les souffrances et l'abnégation de ses serviteurs par un triomphe sans nuage. L'émotion fut grande et salutaire dans les couvents d'Italie. Le 16 septembre 1696, le couvent de Saint-Pierre Martyr de Césène se donnait à la nouvelle Congrégation et venait augmenter ses forces [1]. Quelques mois plus tard, il était déclaré couvent d'études et « studium formale », pour la Congrégation entière [2]. Ce dernier détail a son importance. Ce n'est pas une prétention nouvelle que la prétention de certains couvents, qui s'imaginent conserver le monopole de l'intelligence, quand déjà ils n'ont plus de cœur, et s'attribuent volontiers le droit de juger au point de vue de la science ceux dont ils n'osent imiter les vertus, comme si l'Ecriture se trompait quand elle déclare que « la sagesse vient de la crainte de Dieu » [3], et qu'on ne doit « donner que le bâton à ceux qui n'ont point de cœur » [4]. A plus forte raison ne faut-il pas leur supposer le monopole de l'esprit.

Innocent XII ne s'y laissa point tromper, et après avoir délivré la Congrégation de San Marco des prétentions de la Minerve [5], il se hâta d'accorder une liberté analogue au couvent de Sainte-Sabine et à la Congrégation entière, en déclarant que les étudiants pourraient être examinés et recevoir leurs grades dans le couvent de Césène [6]. Le Pape d'ailleurs, pour le bien des études et de la régularité eut soin de répéter le Bref d'Innocent XI qui diminuait autant que possible le nombre des « maestri » paresseux, ignorants, prétentieux et nuisibles [7].

D'autres communautés imitèrent celle-ci et se donnèrent à la Congrégation qui semblait posséder maintenant un avenir assuré : ce furent les couvents de San Domenico de Lugo, de San Marco de Meldola, de San Bonifacio en Corse, et de San Giacinto de Lotta, également en Corse. Les vocations étaient chaque jour plus

[1] *Bull. O. P.*, t. VI, p. 419.
[2] *Ibid.*, p. 420.
[3] *Eccl.*, XIX, 18.
[4] *Prov.*, X, 13.
[5] *Bull. O. P.*, t. VI, p. 418.
[6] *Ibid.*, t. VI, pp. 420-421.
[7] *Ibid.*, t. VI, p. 415.

nombreuses, et l'on dut demander des couvents plus ou moins vides, en particulier celui de Lugo, pour y envoyer des religieux [1].

Dans tous ces couvents on introduisit la discipline dominicaine avec toutes ses austérités. Ce fut un élan magnifique de ferveur et de sainteté.

Les études y furent également favorisées avec un soin irréprochable. Des lecteurs sérieux sont désignés pour l'enseignement, et on se garde bien de confier ce ministère difficile à ceux-là uniquement qui sont incapables de prédication. Les bibliothèques sont organisées. Celle de Sainte-Sabine en particulier s'enrichit considérablement, et Innocent XII adoucit les sévérités d'une ancienne loi portée par Urbain VIII qui défendait sous peine d'excommunication d'extraire jamais un livre de la Bibliothèque [2]. C'était favoriser le travail. Non contents de réveiller la vie partout, les Supérieurs se préoccupèrent encore de la protéger contre les influences malsaines de l'extérieur. Dans ce but, le P. Cloche, Maître général de l'Ordre, porte en 1717, un décret sévère par lequel il interdit strictement au Vicaire de San Nicolò de' Prefetti de recevoir, pour un séjour prolongé, des religieux étrangers à la communauté de Sainte-Sabine, et ce décret fut solennellement inséré et confirmé dans un Bref de Clément XI, la même année [3].

Qui soupçonnerait maintenant que l'obstacle à la poursuite d'un si grand dessein allait venir d'un dominicain, d'un enfant de Sainte-Sabine, d'un saint, en un mot de ce Frère Vincenzo Maria Orsini, que nous connaissons déjà, et qui, le 29 mai 1724, s'asséyait sur la chaire de saint Pierre? Et pourtant il en fut réellement de la sorte: et voici l'explication du phénomène étrange.

Le nouveau Pape aimait ardemment la discipline religieuse et les observances sans restrictions. Il désirait les voir refleurir dans son Ordre tout entier, il le souhaitait plus vivement encore pour sa chère Province de Lombardie. Il aurait voulu aussi donner à

---

[1] *Bull. O. P.*, t. VII, p. 367. A la page précédente on trouve la série des conditions requises par le Pontife pour la bonne tenue d'un noviciat. Ce document est à lire et à méditer.

[2] *Bullar. O. P.*, t. VI, p. 432.

[3] *Ibid.*, t. VI, p. 510.

cette dernière quelque satisfaction pour l'épreuve un peu rude qui lui avait été imposée lors de la création de la Congrégation nouvelle. Quelques religieux ne manquèrent point d'exploiter ce double sentiment et d'insinuer que le meilleur moyen d'obtenir ce double but serait de supprimer cette Congrégation. Le bien se répandrait ainsi dans la Province entière, une fois qu'on aurait brisé le vase étroit qui le renfermait, et en même temps on ferait disparaître les vieilles rancunes qui subsistaient encore. Il faut avouer d'ailleurs que l'exemple de la Congrégation de Sainte-Sabine avait provoqué un effort vers le bien dans la Province de Lombardie, et beaucoup de religïeux pouvaient être sincères en désirant cette fusion périlleuse. Tel fut sans doute le P. Gallarate, Provincial de Lombardie, ami personnel de Benoît XIII, qui travailla plus que nul autre au rétablissement de l'ancien état de choses.

Le Pape n'hésita que peu à entrer pratiquement dans cette voie. Deux mois après son exaltation, il enleva définitivement le couvent de Bosco à la Congrégation de Sainte-Sabine, pour le rendre à la Province lombarde [1]. D'autres mesures encore étaient prises qui montraient aussi chez le Pontife quelque pensée de protéger, sinon de venger la Province contre la Congrégation [2].

Il fut un peu plus lent à se décider sur la grave mesure de la suppression. Toutefois, il finit par se persuader qu'il rendrait effectivement la vie à la vieille Province lombarde en lui infusant dans les veines le sang plus jeune de sa fille, la Congrégation de Sainte-Sabine. L'extermination de celle-ci fut donc résolue et se fit le 5 juin 1726.

Ici, nous devons, pour plus de loyauté, donner la parole à Benoît XIII qui nous dira lui-même les motifs de sa décision. Nous verrons une fois de plus comment dans les choses humaines les appréciations peuvent être différentes, selon le point de vue d'où elles se font. Il y a en général des raisons favorables et contraires à toute résolution pratique, et des jugements peuvent être opposés sans qu'il y ait rigoureusement erreur. Celui-là sera le plus sage

---

[1] *Bull. O. P.*, t. VI, p. 537.
[2] *Ibid.*, t. VI, p. 562.

qui donnera la préférence aux raisons les meilleures, après avoir deviné les raisons pour et contre. Cette simple observation nous expliquera comment Benoît XIII a pu contredire son prédécesseur Innocent XII et être contredit à son tour par son successeur Clément XII, sans qu'aucun d'eux se soit trompé absolument.

Le Pape, dans son Bref de suppression s'exprimait en ces termes: « Cette sollicitude apostolique dont nous sommes pressé pour la propagation de la discipline régulière dans tous les Ordres religieux, nous l'éprouvons envers l'Ordre illustre des Prêcheurs et plus spécialement encore vis-à-vis de la Province de Lombardie, dont nous ne saurions oublier les mérites à notre égard. C'est là en effet que nous avons reçu l'habit religieux, aux jours de notre jeunesse, et que nous avons fait profession dans l'Ordre des Prêcheurs. Et de notre part, ce n'est point seulement une prédilection qui nous porte à accorder quelques faveurs à notre illustre famille; c'est aussi un devoir qui nous est imposé envers notre très chère Province, puisque après avoir tant travaillé à nous former à la vie apostolique, elle a le droit de recevoir quelque récompense à ses labeurs ». Le Pontife résume l'histoire de la Congrégation et spécialement du couvent de Sainte-Sabine, et ajoute: « La discipline régulière a fleuri dans la Congrégation de Sainte-Sabine et s'épanouit en d'innombrables exemples de vertus religieuses: mais par cette nouvelle forme de gouvernement (l'érection de la Congrégation), cette observance est plutôt confinée dans les limites de la Congrégation qu'établie pour le bien de la Province entière. Pour nous, instruit par une longue expérience, et désirant la propagation non moins que la conservation de la pure observance..., nous ordonnons et commandons, tout en maintenant la stricte régularité où elle a été introduite, et sans rétracter les prescriptions établies par nous pour l'établissement et la propagation de l'observance dans la Province de Lombardie, que tous les couvents (de la Congrégation) soient soumis, pour les biens et les personnes, à l'autorité, juridiction, visite, correction et gouvernement du Provincial de Lombardie... Mais afin de conserver et de rappeler dans la Province de Lombardie une discipline plus sévère, nous portons irrévocablement les prescriptions suivantes:

« La vie commune et la rigueur des observances religieuses qui sont en vigueur à Sainte-Sabine et dans les autres couvents, seront fidèlement maintenues et parfaitement respectées et pratiquées.

« Lorsque les Provinciaux se rendront dans ces couvents, ils ne se permettront aucun relâchement opposé à la Règle et ne le permettront pas davantage à leurs compagnons. Leurs exemples doivent être un enseignement pour les autres.

« Ainsi se comporteront en outre les Visiteurs, les Vicaires des Provinciaux, les Commissaires qui, pour un motif quelconque, passeront dans ces couvents. D'ailleurs, ces fonctions ne devront être confiées qu'à des hommes connus par leur zèle, par leur gravité, par leur amour de l'observance.

« Puisque la Province de Lombardie est divisée en plusieurs Régions, à la tête desquelles sont placés des Vicaires qui les dirigent au nom du Provincial, nous voulons qu'il soit créé une nouvelle Région dans la même Province, sous le nom de Sainte-Sabine, dans laquelle seront compris tous les couvents de l'ancienne Congrégation, et qui sera soumise à un Vicaire particulier. Ce dernier devra toujours vivre dans l'un des susdits couvents.

« Le noviciat simple sera maintenu dans le couvent de Sainte-Sabine, avec le droit de recevoir à la vestition, comme il avait été déterminé par un décret d'Alexandre VII, avant que ce couvent ne fût séparé de la Province de Lombardie. Les Provinciaux feront le possible pour y assigner autant de novices qu'il y a de cellules dans le noviciat.

« Comme les affiliations, au lieu de nuire, sont plutôt favorables à la discipline régulière, et afin que les religieux observants soient maintenus dans les couvents auxquels ils appartiennent par l'affiliation, nous défendons de donner desormais l'habit religieux à aucun postulant qui ne soit affilié à un couvent, soit dans la Région de Sainte-Sabine, soit au moins dans la Province, si les couvents de cette Région, par hasard, ne pouvaient plus recevoir de religieux, à cause du trop grand nombre de leurs sujets...

« Les jeunes religieux qui auront reçu l'habit à Sainte-Sabine ou dans un couvent de sa Région, quel que soit d'ailleurs leur nombre, ne pourront faire leurs études dans des couvents étrangers.

« Les assignations pour les études devront durer au moins cinq ans, et le Provincial ne pourra assigner ailleurs aucun étudiant, sauf dans le cas d'une maladie attestée par le témoignage du conseil conventuel, et avec serment ».

Le Souverain Pontife ajoute quelques autres prescriptions fort sages touchant les études. Il exige en particulier que les Lecteurs aient fait profession dans les couvents d'observance, ou qu'au moins ils y aient vécu louablement une année, avant d'être livrés à l'enseignement dans la Région; puis il engage les Provinciaux à exhorter les jeunes gens à faire leurs cours d'études dans ces mêmes couvents d'observance. Le Pape ajoute enfin que nul religieux ne pourra être élu Prieur, Maître des novices, supérieur à un degré quelconque, dans ces communautés, s'il n'a fait profession dans l'un des couvents de la Région, ou si du moins il n'y a passé précédemment quatre années dans la pratique fidèle des observances, tandis que les religieux des couvents réformés pourront toujours être élus et confirmés pour ces fonctions, dans les autres couvents de toute la Province [1].

Telles sont en résumé les principales dispositions du Bref qui supprimait la jeune Congrégation de Sainte-Sabine, tout en laissant subsister une ombre de son organisation. On y voit clairement la pensée du Saint Pontife. Il veut avant tout protéger le bien qui s'est déjà réalisé; il veut ensuite le propager, et enfin remercier et relever sa chère Province de Lombardie.

La mesure terrible prise par le Pontife est toute à la gloire de Sainte-Sabine.

Étant donnée la difficulté de la situation, et une fois prise la résolution que nous venons d'indiquer, il était difficile de mieux régler les détails, de mieux indiquer les moyens, pour atteindre ce but, en lui-même si enviable. On peut dire que si le résultat ne répondit point aux espérances, la faute en fut plutôt à la nature même des choses qu'à l'organisation du plan à réaliser.

Nous ne savons d'une manière précise comment fut accueillie cette décision par les religieux de la Congrégation de Sainte-Sa-

---

[1] *Bull. O. P.*, t. VI, pp. 571-593.

bine. Deux faits sont néanmoins hors de doute, savoir que tous la respectèrent et l'acceptèrent sans révolte, dès qu'elle émanait des lèvres même du Vicaire de Jésus-Christ, et que néanmoins l'obéissance, d'ailleurs parfaitement soumise, fut profondément douloureuse. Ils devinaient trop bien quels détours et quels sophismes pourrait employer un jour contre l'observance un Provincial mal intentionné, si par malheur il venait à se rencontrer. Sans doute on trouve dans le Bref de Benoît XIII les preuves manifestes que ces religieux ont été consultés et ont donné leur avis sur les moyens à mettre en œuvre pour préserver la régularité, de même qu'on y trouve l'inspiration de ceux qui demandaient le rétablissement de l'ancien état de chose [1]: mais la Congrégation de Sainte-Sabine n'eut à se prononcer que sur les circonstances d'un fait arrêté antérieurement, et sans elle.

Toutefois, nous le répétons: l'obéissance fut ce qu'elle devait être; elle fut absolue.

Au surplus, s'il est vrai qu'on ne partageait point toutes les espérances de ceux qui avaient provoqué ou accompli la ruine de la Congrégation, on comprenait parfaitement le point de vue auquel s'était placé le Pontife. Ce dernier d'ailleurs achevait l'expression de sa pensée dans une série de paroles ou d'actes par lesquels il montrait que son intention irrévocable était réellement

---

[1] Nous avons lu un mémoire présenté à Benoît XIII, au nom de la Province, en cette circonstance. Il contient à peu près tout ce que le Bref nous offre de favorable à la Province, mais pas un mot sur les mesures à prendre pour sauvegarder les observances. On les indique comme étant déjà décidées. Ce mémoire rappelle ce qu'ont déterminé successivement tant de Pontifes au sujet de Sainte-Sabine; puis il ajoute que la première pensée de ces Papes fut assurément de propager l'observance. Or, y est-il dit, il est impossible de la propager dans la Province de Lombardie, si les couvents de la Congrégation n'en font point partie. C'est en résumé ce que l'on disait: « promovendosi presentemente l'umile istanza della riunione alla Provincia di Lombardia del convento di Santa Sabina e degli altri ». La conclusion était: « Da questo discorso, avvalorato dall'esperienza, si dimostra sempre più che la domanda è conforme allo spirito del Breve d'Innocenzo XII, ed all'introduzione de' conventi d'osservanza, senza che possa in veruna maniera temersi il detrimento della medesima ». *Arch. O. P.*

C'était invoquer trop tôt l'expérience. Quant à l'esprit du Bref d'Innocent XII il eût été plutôt que la Province lombarde acceptât pour elle les observances dominicaines et laissât la paix à ceux qui les pratiquaient.

la réforme de sa chère Province. C'est ainsi qu'il nomma d'office deux Provinciaux successivement, le P. Girolamo Lambertenghi de Como, en 1728, et le P. Lauro Maria Piccinelli de Brescia en 1730: deux religieux qui s'étaient acquis son estime par leurs vertus sérieuses. C'est ainsi encore que dès le 28 août 1726, il remerciait un autre Provincial de Lombardie, le P. Gallarate de Milan, de manière à rendre ses desseins encore plus explicites. Le P. Gallarate avait travaillé plus efficacement que personne à la décision prise par Benoît XIII, et ce dernier avait pour lui autant d'amitié que de confiance. Lorsque le P. Gallarate eut achevé les deux années de son provincialat, le Pape voulut qu'il restât encore une année à la tête de la Province.

Voici en quels termes lui parlait Benoît XIII: « Votre zèle pour la diffusion de l'observance régulière dans notre très chère Province de Lombardie, vous a fait recevoir avec bonheur les décisions de notre autorité, par lesquelles nous nous sommes efforcé de rétablir cette Province dans ses anciens droits, et d'y rétablir la discipline de l'Ordre. Nous avons reçu avec joie l'expression de votre gratitude et nous y avons lu un nouveau témoignage de votre vertu. Nous prions avec ardeur le Dieu Tout-Puissant de seconder nos vœux, et de récompenser votre piété et votre reconnaissance. Comme gage de ces espérances, nous vous donnons avec affection, cher fils, notre bénédiction apostolique » [1].

Cette conviction, cette énergie, cette prudence du Pape firent sans doute naître chez quelques-uns la pensée que peut-être l'entreprise réussirait. C'eût été une gloire nouvelle et plus grande encore pour Sainte-Sabine. Deux faits considérables venaient d'embellir les pages des annales du cher couvent: il avait été le centre et le foyer d'une réforme sérieuse pour l'Italie dominicaine, et il avait provoqué chez ces couvents même dont il s'était séparé ce désir ou cette velléité de mieux faire, qui permettait au Pape de leur rappeler énergiquement ce que doit être la vie dominicaine. Que serait-ce si toute la Province lombarde se transformait, à l'exemple de Sainte-Sabine?...

---

[1] *Bull. O. P.*, t. VI, p. 601.

Mais hélas! l'expérience vint bientôt démontrer que cet espoir était loin de sa réalisation. Les difficultés surgirent, non point d'une opposition, mais d'une inertie incurable. Souvent la difficulté n'est pas de briser les résistances actives, mais bien les résistances passives et sournoises, qui ne disent et ne font rien, et sur lesquelles il est impossible de compter pour aucune générosité. C'est là ce qu'apprit l'expérience. Le P. Concina a exposé cette situation avec esprit et clarté. Le P. Carattini objectait au sévère moraliste: « En un mot je ne tire qu'une conclusion des nombreuses paroles de Plantamura (pseudonyme de Concina): s'il est vrai qu'il faut partout et toujours éviter des rapports quelconques avec les religieux relâchés, il en résulte que Benoît XIII a été grandement coupable de réunir la Congrégation de Sainte-Sabine à la Province lombarde ». Le P. Concina répond: « Voilà qui est certain! Notre adversaire ne veut ni prudence ni précaution, et en même temps il en affirme la nécessité. Il confesse que sa Province est tombée dans le relâchement. Il mérite un châtiment de la part de ses confrères, pour une semblable accusation. Qui devinera quel châtiment il mérite?

« Assurément, pour réformer la Province lombarde Benoît XIII lui donna la Congrégation de Sainte-Sabine! C'est fort bien!

« Mais parce que l'expérience avait montré qu'elle ne voulait pas de réforme, Clément XII sépara de nouveau la Congrégation de la Province, afin que la déformation ne vint pas détruire la réforme » [1].

Clément XII s'était effectivement préoccupé de la question de Sainte-Sabine dès son arrivée au Pontificat, en 1730. Après dix mois de réflexion, il se persuada que la mesure prise par Benoît XIII n'aurait aucun des résultats désirés par le saint Pontife, et il la révoqua le 2 mai 1731.

Le nouveau Pape commence par résumer exactement les deux Brefs d'Innocent XII et de Benoît XIII, puis il ajoute: « Mais, comme il nous a été rapporté, cette fin pieuse et louable que se sont proposée uniquement nos deux prédécesseurs, c'est-à-dire le rétablissement de la stricte observance dans la Province de Lombardie, sera obtenue bien plus facilement et plus complètement par

---

[1] *Defensio Decret. Concil. Trid.*, vol. II, p. 85.

les moyens qu'a indiqués le Pape Innocent. Une longue expérience l'a démontré pour les deux Congrégations (de San Marco et de Sainte-Sabine). Et d'ailleurs, puisqu'un Supérieur doit être un modèle pour les inférieurs, on peut croire, selon toute vraisemblance, qu'il en sera plus exactement ainsi, si aujourd'hui, comme autrefois, la Congrégation de Sainte-Sabine est gouvernée par son Vicaire général, qui aura lui aussi professé une vie plus austère. Si au contraire elle est soumise à un Provincial de vie plus large, il sera difficile à ce dernier de donner aux religieux de la Région de Sainte-Sabine l'édification d'une vie plus mortifiée. Enfin il est constaté que la difficulté pour les religieux de sortir de la Congrégation favorise les observances, comme l'avait déclaré le Pape Innocent; tandis que la faculté accordée à tous les Frères par le Pape Benoît de sortir de la Région, pour devenir Prieurs, Lecteurs, ou pour exercer toute autre charge dans tous les couvents de la Province, où, n'étant point appelés à introduire la réforme, ils ne peuvent exiger des religieux plus d'austérité dans leurs habitudes, pour la vie commune, l'abstinence, les jeûnes, le silence, et autres observances analogues, il en résulte peu à peu que les religieux de la Congrégation s'appauvrissent eux-mêmes, sans profit pour les autres, et ainsi, au détriment de la Province entière, le nombre des religieux observants diminue au lieu d'augmenter. On peut ajouter que les dispositions prises par le Pape Innocent sont plus conformes aux désirs de la Congrégation des Réguliers, puisque celle-ci ne trouva aucun moyen plus sûr et plus opportun pour introduire l'observance que de destiner dans chaque Province de tous les Ordres religieux quelques couvents, où l'on observerait exactement la Règle et la vie commune, et d'où les religieux ne pourraient passer à d'autres couvents moins austères, comme il est indiqué dans les décrets mêmes de la Congrégation. C'est pourquoi, nous qui voulons, autant que Dieu nous le permettra, favoriser et encourager la Congrégation de Sainte-Sabine, ses couvents, ses religieux, et pourvoir à leur prospérité et à leur bon gouvernement, après avoir relevé par les présentes Lettres tous ces religieux de toute sentence ecclésiastique, censure et peine, portée « a jure vel ab homine », pour une raison ou une circonstance quelconque, seulement pour l'effet des présentes Lettres, après les

avoir déclarés absouts, et pour les raisons indiquées et pour d'autres raisons non moins justes qui nous y engagent, de notre propre mouvement, de science certaine, après mûre délibération, et de la plénitude de notre pouvoir apostolique nous révoquons les précédentes Lettres du Pape Benoît, avec toutes les dispositions qu'elles renferment; nous les déclarons sans valeur ni effet; et nous confirmons, approuvons et renouvelons les Lettres du Pape Innocent, avec toutes les clauses qui y sont contenues concernant la Congrégation de Sainte-Sabine; nous leur rendons la force et l'efficacité inviolable, irréfragable de l'Autorité apostolique, et nous les étendons à tous les couvents qu'embrasse aujourd'hui la Région de Sainte-Sabine et à tous ceux qui plus tard pourront appartenir à la Congrégation de Sainte-Sabine » [1].

Dans ce raisonnement de Clément XII on reconnaît sans peine toutes les réflexions aussi justes que pénétrantes qui se faisaient à Sainte-Sabine. Elles nous permettent aussi d'entrevoir comment on y avait reçu les décisions de Benoît XIII, et de deviner quelle fut la joie de ces bons religieux, lorsque Clément XII eut rétabli ce qu'ils pouvaient parfaitement considérer comme leur droit, s'il est vrai que chacun a le droit de ne pas être troublé et gêné dans l'accomplissement de ses devoirs librement choisis.

L'avenir de la Congrégation fut dès lors assuré: il ne restait plus qu'à bénéficier saintement de cette dernière faveur de la Providence.

D'ailleurs Clément XII n'omit rien pour encourager les religieux réformés dans la voie où ils étaient entrés. Le 28 juillet 1733, il décidait d'une manière générale que les Vicaires des Congrégations, ainsi que le Définiteur et l'Electeur auraient le droit de vote dans les Chapitres généraux [2]: décision importante, puisque la Règle a le droit d'être représentée surtout par ceux qui l'aiment, la comprennent et la pratiquent plus excellemment. La Congrégation de Sainte-Sabine bénéficia elle aussi de cette décision, et eut ainsi sa part dans les meilleures prescriptions des Chapitres généraux célébrés à cette époque.

---

[1] *Bull. O. P.*, t. VI, p. 714.

[2] *Ibid.*, t. VI, pp. 732-734.

Un peu plus tard, le même Pontife portait une prescription nouvelle, non moins favorable aux Congrégations de Sainte-Sabine et de San Marco. Il écrivait le 15 mai 1734: « Nos chers Fils, les religieux des Congrégations de Sainte-Sabine et de San Marco nous ont fait exposer que les Lettres du Pape Innocent XII notre prédécesseur, en date du 14 juin 1695, déclarent que le Maître général de l'Ordre pourra nommer les Vicaires généraux des Congrégations, mais ne disent point que ce choix devra être fait parmi des religieux présentés par les Congrégations elles-mêmes. Et toutefois, pour un bon et utile gouvernement, il serait à propos qu'ils fussent présentés par les Frères qui connaissent plus facilement et plus sûrement ceux qui se distinguent par leur vertu, leur science, leur habileté dans les affaires, et leur prudence, et par suite, par leur aptitude à protéger et à étendre les observances régulières. Le choix du Général serait ainsi plus sûr que s'il le faisait d'après de simples témoignages ou relations qu'il recevrait d'ailleurs. Un fait analogue s'est produit dans l'ancienne Congrégation de Lombardie. Dans le principe, c'est le Général de l'Ordre qui nommait librement le Vicaire général: mais plus tard on comprit que pour un bon gouvernement, il vaudrait mieux que l'élection se fît par la Congrégation elle-même. Le Saint-Siège décida que le Vicaire général serait « postulé » par la Congrégation et confirmé par le Général de l'Ordre. La postulation se faisait par les Prieurs des couvents et par leurs « socii », ou assistants, par les Maîtres en théologie et par les religieux qui auraient été précédemment Vicaires généraux; la confirmation se faisait par le Général durant les huit jours qui suivaient les présentations, autrement elle était censée confirmée par le Souverain Pontife. Cette méthode fut suivie dans l'ancienne Congrégation lombarde jusqu'à son érection en Province... C'est pourquoi, nous, qui voulons favoriser le bon gouvernement et les progrès des deux Congrégations, nous statuons et ordonnons que les deux Congrégations de Sainte-Sabine et de San Marco, choisiront dans leurs Chapitres trois religieux dignes et capables pour le gouvernement de la Congrégation, même quand ils n'enseigneraient point ou n'auraient jamais enseigné la théologie ou la philosophie; qu'ils pourront les présenter au Maître général, lequel sera tenu de choisir à son gré l'un de ces trois religieux,

pour en faire le Vicaire général, durant le mois qui suivra la présentation » [1].

Ces considérations et ces décisions du Pape nous semblent suffisamment claires et en elles-mêmes et dans leurs conséquences, et nous croyons inutile d'ajouter aucune considération ou commentaire à ce sujet.

La Congrégation de Sainte-Sabine est désormais constituée, vivant de sa propre vie et convenablement protégée contre les périls actuels. Il lui avait fallu quarante-six années, de 1688 à 1734, de luttes et de patience pour obtenir ce triomphe définitif, malgré les oppositions des gens de bien, et elle devait durer jusqu'au triomphe brutal des hommes de la révolution.

Nous devons maintenant faire connaissance avec les hôtes les plus illustres de notre couvent durant cette période.

L'un des plus assidus et le plus illustre de tous fut le Pape Benoît XIII. Il fit exécuter quelques réparations dans le couvent et aurait voulu y consacrer des sommes plus considérables encore, s'il avait pu réaliser ses projets. Il partageait ses affections entre Sainte-Sabine et San Sisto Vecchio. On sait qu'il songea à faire revivre ce dernier couvent, qui lui était cher à tant de titres. Presque invariablement, il allait chaque année passer le jour du carnaval dans la solitude de San Sisto, et le jour du Rosaire à Sainte-Sabine. Il revêtait alors l'habit de l'Ordre [2] et allait au chœur psalmodier ou chanter avec les religieux. On raconte qu'il arriva un soir à Sainte-Sabine, vers la tombée de la nuit, au moment où l'on chantait Complies. Il n'y avait que peu de lumière au chœur, parce que les religieux savaient l'Office de mémoire. Le Pape entra, sans être reconnu, et arrivant en retard, c'est-à-dire après le chant du premier « Gloria Patri », fit la « venia », et s'étendit

---

[1] *Bull. O. P.*, t. VII, pp. 740-741.

[2] On savait autrefois que Benoît XIII, dans son Bref *Custodes* du 7 mars 1726, s'autorisant de la doctrine des Conciles, des Pères, des Evêques réguliers et des Saints, avait rappelé aux Evêques choisis dans les Ordres religieux, l'obligation de conserver les rites et en particulier les vêtements de leur Ordre, et la tonsure religieuse; et leur devoir de rentrer dans leurs couvents, s'ils venaient à sortir de leur charge. Rien de plus raisonnable que cette doctrine. Tous les grands Evêques de l'Ordre de saint Dominique l'ont professée et mise en pratique. Cfr. *Bull. O. P.*, t. VI, pp. 581-584.

tout de son long au milieu du chœur, jusqu'à ce que le Prieur lui fit signe de se relever. Le Prieur croyant n'imposer qu'une mortification à un autre retardataire, laissa le Pape assez longtemps ainsi humilié. Mais on imagine la surprise lorsqu'il reconnut l'erreur [1]. Le Pape se montra fort satisfait de la sévérité du Prieur à son égard.

Ces exemples du saint Pontife étaient un encouragement pour tous, dans la voie de la générosité religieuse. Il mourut le 21 février 1730.

Après le Pape Benoît XIII, il faut nommer le Cardinal Tommaso Maria Ferrari. Il était né dans la Pouille, et, tout jeune, était entré dans la Congrégation alors si austère « della Sanità ». Le P. Cloche, Général de l'Ordre, annonçant sa mort à tous les religieux, faisait de lui cet éloge: « Il devint un vivant exemple de modestie, de pauvreté, de mortification et d'obéissance; il ne pensait ou n'entreprenait rien qui n'eût pour objet la gloire de Dieu ou le salut du prochain, l'honneur de la religion, l'exaltation de l'Eglise, l'accroissement de la discipline régulière à laquelle il était profondément attaché. Il s'efforça constamment d'unir la science à la piété. Il consacra ses efforts les plus assidus à pénétrer les mystères de la sainte Ecriture, et des enseignements authentiques de saint Thomas, dont il exposa la doctrine avec succès, pendant plusieurs années. Il explora toute l'antiquité chrétienne, surtout dans les ouvrages des Pères. Bientôt il s'acquit une vaste réputation, et Innocent XI, juste appréciateur du mérite sérieux, le fit inopinément Maître du Sacré Palais, en 1688. Il s'acquitta magnifiquement des devoirs de sa charge. Les prédications si pieuses qu'il faisait pendant le Carême, ravissaient d'admiration le Pape et les Cardinaux. Il sut se conquérir auprès de tous les hommes de bien cette estime qui s'accorde toujours à une religion sincère, à une piété sans fard, à l'amour invariable de ce qui est juste et vrai, à cette sagesse de la vie qui ne se dément jamais; à la prudence dans les affaires, à la maturité dans les con-

---

[1] Le 9 juin 1725, année sainte, il dînait avec les Frères, à Sainte-Sabine. P. Virgulti, *Vita del P. Amici*, p. 98.

seils, surtout à la douceur et à la simplicité dans les habitudes. Lorsque Innocent XII, qui l'aimait particulièrement, l'eut créé Cardinal, aux applaudissements de tous, le 12 décembre 1695, il ne changea rien au genre de vie qu'il avait observé dans notre Ordre. On retrouva chez le Prince de l'Eglise la modestie, la piété et les autres vertus qu'on avait admirées chez le religieux »[1]. Or nous savons que dans la vie religieuse il se montra toujours un modèle de sainte austérité. Lorsque l'admirable P. Raimondo Cavallieri, Prieur de Sainte-Sabine, songea à introduire la réforme au couvent de Bologne et chercha autour de lui, en Italie, les religieux sur lesquels il pourrait compter, il choisit entre tous le P. Bonifacio Grandi[2], et le P. Tommaso Ferrari. Ce dernier lui fut signalé par ce P. Benedetto de Calabre que nous avons rencontré à Sainte-Sabine. Les deux religieux furent assignés à Bologne par Innocent XI, sur la demande du P. Cavallieri, y enseignèrent avec le plus brillant succès, et y édifièrent la ville entière par leurs vertus dignes du premier siècle de l'Ordre. Le Cardinal Pignatelli, alors Légat à Bologne, plus tard Archevêque de Naples, écrivait au sujet du P. Ferrari: « Soyez certain qu'il n'y a pas dans le monde un théologien supérieur au P. Ferrari. Si je ne le voyais revêtu de chair, je le prendrais pour l'ange des génies ».

Appelé à la charge de Maître du Sacré Palais, et plus tard, comme Cardinal, devenu membre des Congrégations de l'Inquisition, des Evêques et Réguliers, du Concile de Trente, des Rites, de l'Examen des Evêques et de l'Index, il eut une part décisive dans toutes les questions doctrinales qui s'agitèrent de son temps. Il fut choisi comme arbitre dans la célèbre discussion qui s'éleva à propos du probabilisme, entre le P. Thyrse Gonzalès, Général des Jésuites et les Assistants de la Compagnie; défendit énergiquement et avec succès les ouvrages du Cardinal Noris, que des écrivains pseudonymes S. J. calomniaient et voulaient absolument faire condamner, parce qu'ils ne pouvaient y répondre autrement; contribua beaucoup à faire condamner définitivement les apologies

---

[1] Voir Concina, *De vita Fratris Thomae Ferrarii*. Romae, 1755, p. 110.

[2] Cf. Echard, II, p. 730.

chrétiennes des rites chinois, et les propositions de Quesnel. Il fut l'un des examinateurs des *Maximes des Saints* de Fénelon, et même le Pape lui soumit l'examen des autres Cardinaux. L'Archevêque de Cambrai lui avait écrit une lettre fort belle pour le fond et pour la forme: mais notre Cardinal dut se montrer défavorable à la doctrine nouvelle, et c'est à lui en grande partie que l'on doit la condamnation du quiétisme de Fénelon, Alors s'agitaient les fameuses disputes du probabilisme: dans toutes ces questions et discussions, le P. Ferrari se montra également éloigné et de la doctrine scandaleuse de certains laxistes, et des enseignements outrés des rigoristes. Surtout il sut deviner et déjouer la tactique de ceux qui pour propager certaines théories immorales, s'autorisaient habilement d'une sainte horreur pour Jansénius.

Le Cardinal Ferrari fut l'ami de tous les hommes illustres de l'époque. Il était écouté de tous. Sur son avis, le Cardinal d'Aguirre refuse l'évêché de Murcie, le futur Clément XI accepte la papauté, le pieux et docte théatin Tomasi se résigne au cardinalat [1]. Dans la nombreuse correspondance que le Cardinal avait laissée à Sainte-Sabine en mourant, on trouva de fréquentes lettres de l'Empereur Léopold Ier, de l'Empereur Joseph Ier, de l'Empereur Charles VI, d'Auguste, Roi de Pologne, de Jean V, Roi de Portugal, de Louis XIV, Roi de France. Les lettres de Princes ne se comptaient plus. L'un de ses meilleurs amis fut le célèbre P. Michel Lequien, avec qui il entretint une correspondance suivie, et à qui il conseilla de faire son édition de saint Jean Damascène. Nous devons ajouter que Benoît XIV, qui avait été son élève, accepta la dédicace de sa vie écrite par le P. Concina, et en faisait le superbe éloge qu'on lit à la fin de cet ouvrage [2], et qui fut imprimé sous les yeux du docte Pontife: « Nous avouons en toute sincérité, disait-il, que depuis bien longtemps le Saint-Siège n'a pas eu un cardinal comme le Cardinal Ferrari.... Nous l'avons connu dès notre jeunesse. Sorti du « Collegio Clementino », nous avons étudié

---

[1] Le P. Concina en nous racontant ce fait, ajoute que Clément XI dans ses nominations se rappelait ces paroles de saint Bernard: « Non volentes, neque currentes assumito: sed cunctantes, sed renuntiantes etiam coge illos ». *De Consid.*, l. IV, cap. 5.

[2] P. 119-120.

la théologie sous sa direction. Dans le « Collegio », nous avons étudié le traité des Actes humains: mais avec la méthode vainement subtile de certains scolastiques. Le P. Ferrari nous enseigna la vraie et solide théologie. Lorsqu'il était Maître du Sacré Palais, nous songions à prendre notre grade de Docteur. Les thèses avaient été tirées, lorsque peu de jours avant l'examen, nous fûmes saisis de la fièvre. L'examen dut être renvoyé de quelques jours: mais le P. Ferrari exigea l'extraction de nouvelles thèses, tant il aimait religieusement le devoir. Clément XI avait résolu de nous conférer un canonicat de Saint-Pierre, auquel était annexé une chaire de théologie; nous eûmes dès lors à offrir un nouveau témoignage de notre science théologique, et nous le demandâmes au Cardinal Ferrari. Il nous répondit: « Je n'ai pas oublié ce que vous saviez « il y a dix-huit ans; mais j'ignore ce que vous savez aujourd'hui. « Si vous n'avez pas continué à étudier la théologie, vous l'aurez « oubliée, pendant ce long intervalle ». Et il fut impossible de lui faire écrire un autre témoignage. Clément XI, en lisant cette attestation, admira l'intégrité du Cardinal et nous conféra le canonicat. Il avait une incroyable facilité de parole. Son éloquence était agréable, coulante, douce, sans charlatanisme, et en même temps forte et pénétrante. Ses sentences étaient équitables, modérées, éloignées des extrêmes. En toutes choses il apportait une prudence réfléchie, une doctrine solide, une dextérité merveilleuse ».

Ces paroles du docte Pontife, qui semble en même temps s'être peint lui-même, nous montrent combien l'élève doit au maître. Il existe une sorte de proverbe connu au sujet de Benoît XIV, qui fut, dit-on, « maximus in folio, minimus in solio ». D'après le témoignage de ce Pape, il faudrait conclure, si le proverbe est vrai, qu'il a plus profité de la science que de la dextérité de notre Cardinal [1]. Mais le proverbe est-il vrai? Que répond l'histoire?...

Cependant, la beauté de ce caractère n'est pas le seul motif de notre sympathie pour lui: il en est un autre qui donne au Cardinal Ferrari une place à part dans notre histoire.

---

[1] Benoît XIV a confirmé cet éloge de notre Cardinal dans le Décret de béatification de sainte Jeanne de Chantal, 21 août 1751. Les Visitandines feront bien de le relire pour apprendre tout ce qu'elles doivent de gratitude au P. Ferrari.

A peine le Cardinal Pignatelli fut-il devenu Souverain Pontife, sous le nom d'Innocent XII, qu'il institua une commission pour la réforme des Ordres religieux. On y distinguait les Cardinaux Casanate, Albano, Howard et Colloredo. La commission approuva l'érection des deux Congrégations de San Marco et de Sainte-Sabine. Le Pape avant de se prononcer, voulut avoir l'avis du P. Ferrari, alors Maître du Sacré Palais. Ce dernier qui aimait sérieusement la vie religieuse et dominicaine, répondit qu'il était digne du Pape de rétablir la discipline monastique et ecclésiastique qui avaient souffert du temps; et concluait que le Décret des Cardinaux étant juste et salutaire, il fallait le confirmer par l'Autorité apostolique. Sur cet avis, le Pontife publia son Bref, et un religieux de Sainte-Sabine, le P. Lorenzo Virgulti, témoin contemporain, put écrire « que le Révérendissime P. Ferrari a le droit d'être appelé le fondateur des deux Congrégations de San Marco et de Sainte-Sabine, parce que s'il s'était montré contraire, le Pape n'aurait certainement pas approuvé la décision » [1].

C'est qu'il était lui-même un grand religieux. Nous le comprendrons sans peine en relisant quelques détails de la vie qu'il s'était imposée lorsqu'il devint Cardinal. Nous ne rappellerons point que sa maison était tenue avec toute la régularité monastique: ne parlons que de ce qui lui était personnel.

Devenu Cardinal, il ne changea rien à ses vêtements, et disait qu'il voulait entrer dans la tombe avec ceux qu'il avait reçu au noviciat. Il n'usait que de vêtements en laine, et se couchait vêtu, comme le doivent faire les Frères-Prêcheurs. Un jour il se fit réparer un habit qu'il avait porté dix-huit ans.

Il n'usa jamais de viande dans ses repas, sauf durant sa dernière maladie, et sur l'ordre du médecin. Il jeûnait rigoureusement du 14 septembre à Pâques, et tous les vendredis du reste de l'année, sans compter les autres jeûnes imposés par les Constitutions. Pour la vigile des fêtes de la Vierge, de saint Thomas, de saint Dominique, il jeûnait au pain et à l'eau. Une fois que la fête de Noël était tombée un vendredi, il s'aperçut qu'on avait frauduleu-

---

[1] *Vita del P. Raimondo Cavallieri.*

sement apprêté son repas avec du jus de viande: il le refusa, bien qu'il n'eût rien mangé depuis quarante-trois heures.

Il déclarait que la pauvreté religieuse est d'une souveraine importance pour le bien des âmes, et condamnait comme futiles tous les prétextes que l'on invoque pour introduire la vie privée dans les couvents.

Il employait les revenus de sa charge à des œuvres pieuses, à s'acheter des livres utiles, à faire des réparations urgentes aux édifices sacrés, et spécialement à constituer des dots pour les jeunes filles pauvres.

Il avait un registre à part pour ces dernières générosités, et le tenait constamment près de lui.

On devine maintenant le motif secret de toutes ses prédilections pour le couvent de Sainte-Sabine, où resplendissait alors la vie dominicaine d'une floraison toute rajeunie. On peut dire qu'il y était sans cesse. Chaque année il s'y retirait pendant l'automne. Lorsque tout le monde ecclésiastique de Rome fuyait à la campagne pour les « ottobrate », lui, il se retirait sur l'Aventin, pour y faire une retraite de dix jours, et y passait le reste de ses vacances avec les religieux. Il y suivait absolument la vie de tout le monde. Il se levait à minuit pour l'Office, gardait le silence, pratiquait l'obéissance, comme le plus édifiant des novices. Un jour, il eut un mot à dire à un religieux, et, présumant la permission du Supérieur, il lui parlait à voix basse, dans le lieu fixé pour ces communications indispensables. Or Frère Antoine Isoard, un simple convers, vint à passer et leur fit une rude remontrance. Le Cardinal ne répondit rien, baissa la tête et se retira.

Il en était ainsi pour tous les exercices de l'observance, la table commune, la discipline, etc.

Ainsi vécut le saint religieux. Sa mort fut digne de sa vie.

Le P. Cloche, Général de l'Ordre, annonçant à toutes les Provinces son passage à l'éternité, racontait ainsi ses derniers moments. « (Se sentant à sa dernière heure), il reçut le Viatique que nous lui avons donné nous-même. Il était couché à terre, et sa foi, sa componction, sa piété, sa joie se manifestaient vivement, malgré la prostration des forces. Il demanda lui-même l'Extrême-Onction..., puis, le visage serein, l'âme tranquille, la bouche doucement entr'ou-

verte, sans effort, sans aucun signe de souffrance, entouré de ses frères et de ses amis, il rendit l'âme le 20 août de cette année, à l'âge de 69 ans » [1].

On était en 1716. Il fut enseveli dans l'église de Sainte-Sabine, où l'on peut lire son humble épitaphe composée par lui-même.

Son testament n'indiquait que des œuvres saintes.

Pour son cher couvent de Sainte-Sabine, qu'il avait tant aimé et qu'il avait constamment soutenu, il fit ce que le Cardinal Casanate fit pour la Minerve: il lui laissa sa bibliothèque. De son vivant, il en avait fait agrandir et embellir le local; après sa mort, il lui laissa ses livres. « Je laisse, disait-il, au couvent de Sainte-Sabine mes livres, mes écritures et manuscrits [2]. Je défends absolument de les vendre ou de les aliéner d'une manière quelconque. Je veux que tout soit conservé dans la Bibliothèque elle-même que j'ai fait naguères ériger à mes frais, avec les autres livres du couvent et à l'usage des religieux. Il faut qu'à l'étroite observance régulière, dans laquelle ils vivent, et dans laquelle j'espère qu'ils vivront toujours, ils unissent une égale ferveur pour les études, afin de pouvoir servir l'Eglise et travailler au salut des âmes, selon le but de leur Ordre et conformément à l'esprit de notre Père saint Dominique ».

Avec raison le P. Concina voudrait que ces paroles fussent gravées sur l'or et le cèdre. Il en conclut justement que, d'après « le très sage Cardinal, l'austérité de la vertu est toujours accompagnée de la science des choses saintes ». Et en effet, ajoute le célèbre moraliste: « Il est constaté par l'histoire que les Ordres religieux, aussi longtemps qu'y fleurit la discipline monastique, possèdent en grand nombre des hommes illustres par la science et par la vertu, qui glorifient l'Eglise du Christ, par la sainteté de leurs mœurs et la pureté de leur doctrine » [3].

Une autre bonne œuvre que nous ne devons point oublier fut la fondation d'une rente annuelle de 20 écus en faveur du collège

---

[1] Concina, *De vita Card. Ferrarii.* Cf. Ponsi, *Vita Rev. P. Cloche*, p. 207.

[2] Dans la vie du Cardinal Ferrari, écrite par Concina, se trouve le catalogue des ouvrages manuscrits laissés par l'illustre défunt. Que sont devenus ces ouvrages?

[3] *De vita Card. Ferr.*, p. 103.

d'Albenarer, pour la Mission d'Arménie, alors profondément éprouvée. Le P. Eusebio Franzosini, Provincial d'Arménie, écrivait vers cette époque: « Autant fut florissante autrefois la mission des Dominicains dans la grande Arménie, autant elle est désolée aujourd'hui. Cette Province fut fondée en 1328, sous Jean XXII, par Frère Bartolomeo Parvo, de Bologne, de l'Ordre des Prêcheurs, plus tard Evêque de Maraga. En très peu de temps il convertit tous les moines basiliens, hérétiques et schismatiques, qui se firent catholiques et même dominicains, puisque tous revêtirent l'habit de l'Ordre, sous le nom de Frères-Unis, et qu'Innocent VI les soumit entièrement à l'Ordre. Ils étaient alors au nombre de sept cents, et possédaient cinquante monastères. On érigea cinq évêchés. Mais à la suite des révolutions, des guerres, des pestes, il ne resta que le seul archevêché de Naxivan, dont les titulaires, jusqu'ici furent toujours des Dominicains. Des nombreux couvents, dix seulement subsistent encore, quoique à peu près abandonnés » [1].

Le Cardinal Ferrari voulut, selon ses forces, venir en aide à cette situation désespérée, et fit la fondation que nous avons rappelée et qu'un gouvernement s'est appropriée plus tard avec le droit simpliste que donne la rapacité.

A l'époque où nous sommes, tous les regards à Sainte-Sabine étaient d'ailleurs tournés vers l'Orient. Le cher couvent avait des missionnaires en Chine, au Tonkin, en Perse, en Arménie, dans la Bulgarie.

Frère Raimondo Lezzoli, que nous connaissons déjà, était devenu Vicaire apostolique en Chine, puis Evêque titulaire d'Olnenus en Achaïe [2] en 1697. Il mourut en 1706.

En 1709, Frère Pietro Martire Ballari de Parme devient Archevêque de Naxivan [3].

Sept ans plus tard, le 8 janvier 1716, le P. Barnabé Fedeli, jadis patricien de Milan, ancien Prieur de Sainte-Sabine, est créé

---

[1] *Arch. O. P.*
[2] *Bull. O. P.*, t. VI, p. 435.
[3] *Ibid.*, t. VI, p. 158.

Evêque d'Hispahan en Perse [1], et il y mourut en 1731, à l'âge de 67 ans.

En 1701, le P. Archangelo Feni, de Brescia, part à son tour, et il est fait Archevêque de Naxivan. Il meurt en 1709. Il était parti avec trois compagnons prêtres, dont deux nous sont connus par leur nom, les PP. Corradino de Valtellina, et Antonino. Clément XI les avait encouragés et recommandés. Le P. Corradino fut nommé Evêque d'Hispahan, en 1714, mais il refusa l'honneur et fut remplacé par le P. Fedeli, en 1716.

Dix ans s'écoulent à peine qu'un autre dominicain de la même Congrégation, le P. Domenico Maria Salvini, partit en 1719, et monta sur le même siège archiépiscopal en 1732 [2], après avoir évangélisé la Perse et l'Arménie. Il mourut à Sainte-Sabine en 1765 et y fut enseveli dans l'église, où se voit sa tombe.

Inutile d'ajouter qu'un grand nombre de religieux suivirent ceux que nous venons de nommer; d'autant plus que tous ceux-ci avaient été les hôtes ou les enfants de Sainte-Sabine, et devaient naturellement entraîner à leur suite les meilleurs dévouements. C'est à peine si nous pouvons ajouter quelques noms et quelques dates. Le P. Tommaso de Sestri part en 1701, et devient Evêque de Nysse; le P. Felicissimo Barberi de Novara, part pour la Perse avec le P. Giovan Battista de Bernardis, et y meurt après de longues années d'apostolat; les PP. Eusebio Fransozini et Gaetano Codaleoni de Milan, sont envoyés à Mossoul par Benoît XIV. Le P. Corradino Ferriani était parti à son tour. Le P. Bernardo Bergomi, de Milan, Provincial d'Arménie, avait tant travaillé, que le peuple l'avait proclamé Archevêque [3].

Malheureusement la destruction des archives du couvent nous a privés presque entièrement des noms et des détails. Nous savons seulement que les Missionnaires avaient horriblement à souffrir des exactions et des persécutions. On écrivait une année que l'un d'eux avait perdu la raison, que l'autre avait eu les jambes séchées à la suite d'affreuses bastonnades.

---

[2] *Bull. O. P.*, t. VI, p. 520.
[1] *Ibid.*, t. VI, p. 747.
[3] Bibl. Vat., ms. lat., n. 9167.

Nous ne pouvons nous abstenir de saluer encore à Sainte-Sabine un religieux éminent et par son nom et par sa vertu, que nous avons déjà rencontré: nous parlons du P. Augustin-Henri de Guzman. Il fut nommé Evêque de Leyria. Il fit le contraire de ce que font beaucoup d'autres en face d'une mitre: il obtint, à force d'instances, de rester Evêque élu et simple moine.

Faisons connaissance encore avec un religieux qui séjourna à Sainte-Sabine, vers cette époque. Il se nommait Tommaso Betti. Il était enfant de San Marco et dans toutes les charges qu'il avait exercées, il s'était montré digne de son éducation religieuse, nous voulons dire intraitable au sujet de l'ombre même d'un relâchement. Peut-être même en arriva-t-il à l'entêtement.

Innocent XI qui voulait introduire un peu de bien dans la Province romaine, l'en créa Provincial.

Inutile de raconter les oppositions et les intrigues dont il fut l'objet. L'Inquisition trouva moyen de le faire exiler à Tiferno. Mais le vaillant religieux obtint du Souverain Pontife l'autorisation de venir à Sainte-Sabine, afin de défendre sa cause. Il fut déclaré innocent, et ses adversaires furent reconnus coupables de calomnie. On le fit de nouveau Prieur de San Marco, qui était digne de le posséder [1]

Mais voici une figure encore plus originale: celle de Frère Antoine-Marie de Turlé.

Il était né à Toulouse, en 1655, de la noble famille de Turlé. Dès son enfance il se fit remarquer par sa piété et par son intelligence. Il devint ensuite Docteur « in utroque », et Secrétaire royal

---

[1] Un « maestro » que nous ne nommerons pas, a écrit à ce sujet les escobarderies suivantes: « Nec dubium Bettum virum fuisse pium, et veterum patrum exemplar. Attamen morum severitatem quam ipse profitebatur, quamque edidicerat in domibus sancti Marci, Sanitatis et Farensi, nimio fortassis ardore in alios quoque inducere cupiebat. Etiam in sacris coenobiis distinguenda veniunt quae praecepti et quae consilii sunt: ad priora contuenda omni nisu adlaborandum, non item ad secunda, praecipue si obstent aut veteres consuetudines, quae vim legis induerint, aut leges aperte non praecipiant, an temporum conditiones non sinant ». Il est regrettable que ce « maestro » ne nous demande pas d'indiquer les « consuetudines » et les « conditiones » que trouva le P. Betti: nous les lui aurions indiquées, et il se serait aperçu de quelles dégradations il se constitue ainsi le défenseur.

au Parlement de Toulouse. Jeune encore, il épousa une demoiselle de la noblesse de son pays, qui devait le rendre heureux: mais, hélas! pour un motif que nous ignorons et que notre document qualifie « d'accident étrange », il dut s'en séparer et en même temps abandonner sa patrie.

Il se retira à Rome, où il fit bientôt connaissance de deux prêtres, MM. Antoine Charlas, Vicaire général de Pamiers, et Henri Dorat, Archiprêtre d'Aix, exilés pour avoir défendu courageusement les droits du Souverain Pontife, dans la question de la Régale [1].

M. Dorat, homme distingué par sa piété et sa prudence, devina l'âme du Baron de Turlé, résolut de la donner toute à Dieu, et y réussit. Un jour, le noble exilé, quitte son épée et se retire dans une sorte d'ermitage, à Monte Mario, en dehors de Rome. Il se livre tout entier aux exercices de piété, et ne sort plus de sa retraite que pour assister aux Offices religieux ou accomplir quelque œuvre de miséricorde. Il donnait en aumônes tout ce qu'il possédait. Il vécut de cette vie durant dix années, c'est-à-dire jusqu'en 1698. A cette époque mourut M. Charlas, et M. Dorat se fit dominicain à Sainte-Sabine. Le Baron de Turlé demanda et obtint l'autorisation de se retirer lui aussi à Sainte-Sabine.

C'est le 23 novembre 1701 qu'il arriva au couvent.

Il revêtit un costume très singulier, dans le but de s'attirer le mépris de tous ceux qui le voyaient, sans le connaître, et il y réussit à merveille, au point que personne ne voulait aller avec lui dans les processions, sauf un ancien ami, qui savait la réalité des choses. Il ne changea rien à son genre de vie jusqu'en 1703. A cette époque, sa femme mourut à Toulouse, et il devint entièrement libre.

Il demanda alors l'habit de saint Dominique: mais toujours fidèle à son esprit d'humilité, il ne voulut être que Frère convers. Chose étrange, les religieux le lui refusèrent sous prétexte qu'il était trop âgé! Le généreux postulant crut voir dans ce refus une

---

[1] Antoine Charlas, ancien Supérieur du Séminaire de Pamiers, s'était retiré à Rome, et il y mourut en 1698. Bien qu'il eut combattu le P. Noël Alexandre dans la question de la Régale, il aimait les Dominicains de Sainte-Sabine, et ses amis y firent transporter son corps l'année suivante.

volonté de la Providence, et se résigna à continuer encore le même genre de vie.

Or, en décembre 1715, il tomba gravement malade. Sa patience émut toute la communauté, et les Supérieurs lui offrirent alors l'habit qui lui avait été refusé antérieurement. Le Général de l'Ordre donna les dispenses nécessaires, et le Prieur de Sainte-Sabine, le P. Giovanni Battista Piccolomini, le revêtit des livrées dominicaines, en lui imposant le nom de'Antonio Maria. Cette grâce ne fut point la seule: la santé du malade se rétablit, et l'humble Frère put reprendre sa vie d'abnégation. Le Chanoine Fattinelli disait un jour de lui au P. Amici: « Tenez compte de ce Frère: il en arrive à peine un par siècle ».

L'année suivante, le 2 février 1717, après un saint noviciat, il fit profession solennelle entre les mains du Prieur, qui était alors le P. Pietro Martire Netta. Dès lors, il ne songea plus qu'à se préparer à la mort. Il demanda et obtint l'autorisation d'habiter, comme infirmier, une cellule du noviciat. Rien ne saurait exprimer son abnégation, son humilité, son obéissance, dans l'accomplissement de ses fonctions. D'ailleurs il les aimait de toute son âme, car depuis quelque temps il n'avait plus qu'une pensée, celle de sa mort prochaine.

Un jour le P. Amici, Prieur, est stupéfait de voir venir à lui Frère Antonio Maria qui lui demande humblement la permission d'abandonner sa petite cellule, pour passer dans une autre plus grande. Une telle prière ne s'explique point chez l'héroïque religieux, et le Prieur lui en demande le motif: « C'est que, dit-il, ma cellule actuelle ne pourra contenir tous les religieux au moment de ma mort ». Le P. Amici accorde cette demande. On était en juillet 1722. Or voilà que le 22 de ce mois, l'humble Frère se trouve indisposé, et fait appeler le Prieur en lui demandant les derniers Sacrements. « Mon Père, disait-il, je désire mourir, non point parce que je me lasse de faire pénitence, mais parce que je veux entrer dans la maison de mon éternité ».

Le 24, il reçut le saint Viatique à genoux, dans la chapelle du noviciat, après avoir demandé pardon à tous les religieux de ses mauvais exemples. Deux jours plus tard, il reçut l'Extrême-Onction, et le 30, il expira, entouré de tous les religieux, qui, à genoux,

chantaient le « Salve Regina » et l'antienne « Magne Pater sancte Dominice ».

Il avait veçu presque 67 ans, dont 20 dans le couvent de Sainte-Sabine. Le P. Amici qui en a écrit une notice restée manuscrite, d'où nous tirons les détails racontés, termine ainsi la petite et touchante biographie: « Sa vie admirable, sa mort très précieuse et étonnante, nous laissent croire que déjà il jouit de la récompense accordée à ces saintes actions, par lesquelles Frère Antonio Maria de Turlé laissera à jamais parmi les religieux de ce couvent un très cher souvenir » [1].

Quant à M. Henri Dorat, ce prêtre vertueux qui avait inspiré tant de générosité à Frère Antonio Maria, il avait lui aussi reçu l'habit dominicain à Sainte-Sabine, des mains de son ami, le Cardinal Colloredo, le 12 décembre 1699, et pris le nom de Frère Joseph: mais il était mort dès le 24 juillet 1701, consumé par les mortifications et les travaux, et laissant lui aussi la réputation d'un saint.

---

[1] *Archiv. O. P.* Le P. Amici écrivait cette notice étant Prieur de Sainte-Sabine, (1721-1724) c'est-à-dire à l'époque même de la mort du vénérable Frère. L'ancien Baron de Turlé fut dignement apprécié du P. Amici, aussi que des Cardinaux Colloredo et Ferrari, des PP. Mellini de l'Oratoire, et Valentino des Mineurs Réformés, qui restèrent toujours ses amis intimes.

Il existe à l'Angelica, sous la rubrique Sal. 18, 7, un volume de documents parmi lesquels une « Nota mss. di alcuni celebri soggetti esiliati o fuggiti di Francia per gli affari della Regalia, e che sono sepolti a Santa Sabina ».

Cette note fut envoyée au Cardinal Passionei par un religieux de Sainte-Sabine, qui l'avait extraite du *Libro delle vestizioni* et du *Libro dei morti*, aujourd'hui, hélas! disparus. Nous la transcrivons ici à raison de son intérêt historique, en rappelant d'ailleurs qu'il suffisait alors de soutenir les droits du Pape dans la question de la Régale pour être suspect de Jansénisme aux yeux de Louis XIV.

« *Ex Libro vestitionum.* Die 3 novembris 1692, P. Rainaldi Prior induit habitu clericali (habit de religieux prêtre) D. Jacobum Levesis, de Ebreduno, presbyterem, aetatis annorum 36, quem appellavit Fr. Augustinum.

« Die 12 decembris 1699, P. Rainaldi de Landa induit habitu clericali D. Enricum Dorat, de Burdigala, annorum 60; et D. Joannem Ipamiensem annorum 39; primum vocavit Fr. Joseph, secundum Fr. Lucam.

« Die 17 decembris 1699, Dominum Isoardum de Massilia habitu conversorum R. P. Rainaldi Prior induit ».

« *Ex Libro defunctorum.* Ds. Antonius Charlas, vir pietate et doctrina insignis, sub pontificatu Innocentii XI, tunc temporis feliciter regnantis, Romam se contulit, ibique

Nous avons le devoir de nous arrêter un instant devant cette belle figure du P. Dorat, dont une Vie inédite et très édifiante se conserve à la Bibliothèque Vaticane [1]. Elle est écrite en italien, par un dominicain français de Sainte-Sabine, qui avait connu son héros comme Archiprêtre d'Aix, et qui est sans doute le P. Louis de Serry, connu à Rome sous le nom de P. Charles, ou peut-être le P. Jean de Pamiers, qui prit l'habit en même temps que le P. Dorat.

La famille Dorat était fort considérée à Bordeaux, et très appréciée à la cour de France, à ce point que le Prince de Condé, ayant remarqué un jour la grossesse de la Dame Dorat, lui demanda d'être le parrain de son enfant: il fut accepté, et l'enfant était notre futur dominicain. Nous ne voulons citer ici que les deux pages qui terminent la biographie dont nous venons de parler: elles suffiront à nous faire comprendre l'âme du saint religieux. Ceux qui voudront connaître la confiance qu'il se mérita à Rome, en particulier dans la question de la Régale, devront recourir au manuscrit du Vatican [2].

« Parmi les nombreuses vertus qu'il pratiqua à un degré éminent et admirable, comme prêtre séculier et comme religieux [3], on

---

die 7 aprilis anni 1698 mortuus est, sepultusque in ecclesia Sancti Stephani in Piscinula; indeque ex licentia E.mi D.ni Cardinalis de Carpineto Romae Vicarii in nostram ecclesiam Sanctae Sabinae translatus est, die 27 februarii 1699.

« R. P. Joseph Dorat, natione Gallus, pietate ac prudentia eximius, cum sexagenarius habitum nostrae religionis hoc in coenobio suscepisset, ac per annum cum dimidio in eo maxima cum observantia vixisset, die 27 julii anni 1701 mortuus est.

« Fr. Antonius Isoard, natione Gallus. Romam venit sub pontificatu Innocentii XI, suscepitque in conventu nostro habitum conversorum 1699: post vitam optime exactam, mortuus est die 4 februarii anni 1715.

« Aloisius de Serris, vulgo dictus Pater Carolus, obiit die 16 februarii 1718, in domo Ill.mi D.ni Fatinelli, omnibus Ecclesiae sacramentis munitus. Ejus autem cadaver in nostram ecclesiam delatum fuit, 16 februarii dicti anni.

« Die 17 novembris P. Fr. Augustinus Lavesi, omnibus Ecclesiae sacramentis munitus diem clausit extremum 1737, aetatis 82 ».

Ces personnages furent ensevelis dans la tombe commune des religieux: de là l'absence de tout monument extérieur.

[1] Mss. lat., n. 7456.

[2] Cf. Sfondrati, *Gallia vindicata*, p. 368.

[3] Sa charité, sa mortification ne furent pas moins remarquables.

remarquait surtout sa dévotion envers le Saint Sacrement de l'autel. Il apportait le plus grand soin à se préparer à la célébration des saints Mystères, et les accomplissait avec la plus ardente dévotion.

« Il avait coutume de s'y disposer par une heure d'oraison mentale; puis il se rendait à l'église, entendait une messe, et enfin, tout recueilli en lui-même, il passait en sacristie afin de célébrer à son tour.

« Il avait coutume de ne jamais parler avant d'avoir dit la messe, sauf les cas de nécessité, et alors il le faisait le plus brièvement possible. Il disait souvent que le prêtre doit en ce moment garder le silence, afin de porter à l'autel une langue vierge. Quels étaient ses sentiments, quelles consolations goûtait son cœur, durant la célébration du Sacrifice, son humilité nous l'a caché. Il faut pourtant que les allégresses de son âme aient été nombreuses et exceptionnelles, puisque alors on remarquait sur son visage un tel recueillement, une telle joie, qu'ils manifestaient à n'en pas douter les délices intérieures que goûtait son esprit.

« Après la Messe il faisait immanquablement une demi-heure au moins d'action de grâces. Pendant ce temps, il ne répondait à aucune question, n'admettait personne.

« Un jour, un Cardinal se rendit à Sainte-Sabine pour lui parler, juste pendant l'heure de son action de grâce. On l'avertit par deux fois, mais il ne bougea pas, et ne se leva que lorsque sa demi-heure de remercîments fut finie. Il disait qu'il ne faut pas quitter Dieu pour un Cardinal. Il affirmait que le moment de l'action de grâces était le meilleur pour demander et obtenir les grâces du ciel.

« On dirait que le Seigneur a voulu récompenser cette fidélité au moment de sa mort, comme tous l'observèrent. Après une pénible infirmité, il s'était quelque peu rétabli et on le crut hors de danger, lorsqu'un jour, à l'improviste, il eut une grave rechute, et se trouva réduit à l'extrémité. On avertit le Prieur, son directeur ordinaire; il se confessa avec grande peine, et réclama immédiatement le saint Viatique. Comme on retardait un peu, il dit avec une sainte impatience: « Pour l'amour de Dieu, qu'on se hâte de « m'apporter la communion! ». On la lui donna aussitôt, en via-

tique, et il sembla se remettre un peu. Les religieux se retirèrent pour vaquer à leurs occupations. Le serviteur de Dieu, qui même à l'agonie ne voulait pas omettre ses exercices ordinaires de prières et d'action de grâces, pria ceux qui l'assistaient de retourner la clepsydre pour une demi-heure, et de le laisser seul. On lui obéit, et il entra dans une profonde méditation.

« Cependant le garde-malade, voyant qu'il s'en allait, fit le signal habituel pour appeler les religieux, qui arrivèrent selon la coutume: on fit la recommandation de l'âme, on récita les Litanies des saints, et, juste au bout de la demi-heure, le malade remit très paisiblement son âme entre les mains de son Dieu.

« Ce que voyant, un grand religieux, d'esprit très pondéré, disait: « Nous lisons que parfois les saints ont assisté à la mort les serviteurs de Dieu: ici nous voyons que Jésus-Christ en personne est venu assister à celle du P. Joseph Dorat, pour l'introduire au ciel » [1].

Le P. Domenico Maria Amici, qui nous a transmis ces détails, était lui-même un admirable religieux, que nous devons faire connaître aux visiteurs de Sainte-Sabine.

Il naquit à Rome le 15 novembre 1687, de Mariano Amici et de Giovanna Pecci. Son parrain fut le Prince Giovan Battista Borghese.

Il commença ses études au Collège Romain, où il profita merveilleusement des leçons et des exemples de ses maîtres, surtout du P. Balestra, son confesseur.

A quatorze ans, il obtint l'autorisation de se présenter comme postulant au couvent de Sainte-Sabine, et le P. Cavallieri, qui en était Prieur, fut dès le premier instant charmé de l'humble et franche sollicitation du jeune homme. C'est le 16 décembre 1701 qu'il reçut l'habit des mains du Cardinal Colloredo; mais à cause de son jeune âge, il ne put faire profession que deux ans plus tard, le 17 février 1704. Il obtint la permission de conserver son nom de Dominique, par amour du saint Patriarche. Veut-on connaître ses sentiments à cette époque? Voici un passage des ré-

---

[1] *Vie du P. Dorat*, ms., p. 112.

flexions qu'il écrivait durant sa retraite de 1705: « J'ai considéré que tous doivent mourir: grands ou petits, maîtres ou lecteurs, tous! Il faut tout abandonner. J'en ai conclu qu'il ne faut jamais rechercher des dignités, ni aucun grade; qu'il faut détacher mon cœur des choses de la terre, avec le secours de votre grâce, ô mon Dieu. Seigneur, mon Dieu et mon tout, je ne veux que vous: ne m'abandonnez pas! ».

Appliqué aux études, il prit pour devise cette magnifique parole de saint Bernard: « La science enfle, si elle est sans charité; la charité erre, si elle est sans science » [1].

Il fit des progrès considérables, grâce à son application et à son talent, fut créé Lecteur et enseigna successivement la philosophie, la morale et la scolastique. De 1714 à 1720, il fit également des prédications très fructueuses, parce qu'il joignait l'éloquence de l'exemple à la pénétration des paroles. Il donna si bonne opinion de lui, qu'en 1721 il fut créé Maître des novices, et que durant toutes ces années, il gouverna la communauté de Sainte-Sabine comme Prieur ou comme sous-Prieur « in capite ». Mais rien ne lui faisait perdre de vue l'œuvre capitale de sa sanctification. « Le ciel, disait-il, n'a jamais coûté trop cher »; et il en concluait qu'il devait être « un saint, non pas au pinceau, mais « au ciseau ».

Toutes ses vertus furent héroïques. Rien n'égalait ses terribles mortifications physiques. Nous ne pensons pas que nul à Sainte-Sabine, depuis saint Dominique, ait porté aussi loin que lui le courage des macérations. Il avait fini par se mettre à nu la chair des épaules, de sorte que ses vêtements en étaient toujours ensanglantés, et que pour cacher aux autres ses mortifications, il avait pris le parti de laver lui-même son linge. C'est dans la chapelle du Crucifix ou encore dans une sorte de grotte creusée au-dessous du couvent, du côté du Tibre, qu'il accomplissait ses exécutions. Ses exercices spirituels n'étaient pas moins l'objet de ses sollicitudes.

---

[1] « Scientia sine charitate inflat, charitas sine scientia errat ». SAINT BERNARD, serm. 69, *in cant.*

Une note trouvée dans sa cellule après sa mort, nous en donne une idée: « 1° L'oraison. Je m'appliquerai de toutes mes forces à ce saint exercice; l'objet ordinaire en sera la Passion de Jésus-Christ, et je ferai tout le possible pour en retirer les enseignements merveilleux qu'elle contient, surtout pour la résignation entre les mains du Seigneur. 2° Solitude intérieure et extérieure. Je pratiquerai la solitude extérieure autant que me le permettront mes rapports avec les religieux et les personnes du dehors; la solitude intérieure, encore plus importante, en me surveillant moi-même, selon cette parole: « Attende tibi ». Il me sera utile dans ce but de me rappeler autant que possible la présence de Dieu en moi-même... 3° Examen de conscience pour voir comment je me conduis... Enfin, je choisirai chaque mois un jour, pour me recueillir et renouveler mes résolutions ».

Comme il vient de nous le dire, la première de ses dévotions était le Crucifix. A sa mort, on fit beaucoup de sonnets, d'élégies, de compositions en tout genre: mais celui qui exprima le mieux, nous dit son historien, la vie entière du saint religieux, fut un Père Jésuite, qui publia à sa louange ce vers inspiré de l'antique: « Tout qu'il s'efforçait de dire était Christ »:

Quidquid conabar dicere, *Christus* erat.

On ne pouvait l'entendre parler du Crucifix, sans être ému et pleurer avec lui.

Après le Crucifix, la sainte Vierge et saint Dominique étaient l'objet de ses plus tendres dévotions. Il prêchait souvent le Rosaire dans l'église de Sainte-Sabine. On remarquait aussi qu'il arrivait toujours à point, pour la récitation de l'Office de la Vierge, qui se disait tous les jours dans le dortoir, avant Matines.

Son amour pour saint Dominique se manifesta spécialement par les efforts constants à l'imiter autant que possible.

Dans ses rapports avec les autres religieux, comme Prieur et comme Maître des novices, le P. Amici se distingua surtout par une fermeté pénétrante et douce, qui ne fléchissait jamais et à laquelle chacun était néanmoins heureux de se soumettre. C'est qu'en tout il parlait le seul langage de la piété et du devoir.

Tant de vertus l'avaient mûri rapidement pour le ciel.

Le 11 janvier 1727, il fut pris d'une fièvre violente. Immédiatement il fit ses préparatifs de départ pour l'éternité. Il se confessa et communia à plusieurs reprises; demanda pardon à tout le monde, fit ses dernières recommandations aux novices. A l'un d'eux il dit: « Mon enfant, dimanche prochain, je serai à l'église aussitôt que je serai expiré, prenez le nerf de bœuf (celui dont il se servait pour ses disciplines), et jetez-le en un endroit où personne ne puisse le trouver ». A un autre, il avoua que durant ses vingt-cinq ans de vie religieuse, il ne s'était jamais repenti d'être entré dans l'Ordre, bien que les Supérieurs l'eussent laissé constamment dans le couvent de Sainte-Sabine. A tous, il recommanda de vivre selon ses enseignements et non selon ses exemples.

Le samedi, 18, il sentit que son heure suprême était arrivée. Il reçut une dernière fois la communion, et supplia le Prieur de rester près de lui, pour lui donner une nouvelle absolution au dernier moment, lorsqu'il lui serrerait la main. Il se réjouit à la pensée de mourir un samedi, jour consacré à la Vierge. Il l'invoquait sans cesse, ainsi que saint Dominique et d'autres saints préférés: spécialement sainte Catherine de Sienne et saint Louis de Gonzague. Souvent aussi on l'entendait répéter cette touchante invocation: « Tous les saints de l'Ordre des Prêcheurs et de l'Ordre des Mineurs, priez pour moi ». Il expira paisiblement, au moment où le prêtre qui célébrait la messe conventuelle entonnait le « Gloria in excelsis ». Le prêtre fut averti et appliqua immédiatement la messe pour le repos de l'âme du défunt. Benoît XIII fut très affligé de cette mort et accorda l'indulgence plénière applicable à l'âme du défunt, à tous ceux qui le lendemain dimanche, réciteraient le chapelet à cette intention. L'église de Sainte-Sabine put à peine contenir la foule des personnes qui voulurent voir une dernière fois le saint religieux. Tous le regardaient comme un grand serviteur de Dieu, et l'invoquaient comme un protecteur. Pour ce motif sans doute, sa tombe fut distinguée par cette humble inscription que nous avons trouvée dans l'église, en face de l'autel du Crucifix.

Les novices, en rentrant dans leur noviciat, observèrent un triple arc-en-ciel concentrique, au-dessus de Saint-Pierre: « Ce sont di-

saient-ils, les portes du ciel qui s'ouvrent pour recevoir notre Père Maître » [1].

Parmi ces novices, il en était un pour lequel le pieux défunt avait eu une prédilection spéciale: c'était Frère Michelangelo Barbarini, de Rome. Il avait dix-neuf ans, et se distinguait par son innocence, sa piété, son esprit de mortification. Or le matin même de sa mort, le P. Maître le fait approcher de son lit et le prie d'ouvrir la fenêtre de sa cellule, parce qu'il veut voir le ciel; puis il lui dit: « Voulez-vous venir avec moi, mon enfant? » — « Et où », reprend le novice. — « En paradis », répond le P. Maître ». — « Oui, mon Père », répond le jeune religieux. — « Et bien, ajoute le P. Maître, priez Dieu afin que j'y aille, et quand j'y serai, il me souviendra de vous ». Le novice en conclut qu'il mourrait dans le courant de l'année. Il mourut effectivement, le 30 octobre 1727, dans le couvent de Ferrare, où les Supérieurs l'avaient envoyé pour ses études. Le Cardinal Légat disait en parlant de lui: « Les Dominicains ont perdu un novice sur la terre, mais ils ont un petit saint de plus dans le ciel ». La ville de Ferrare s'émut de la mort du saint novice, qu'elle avait à peine entrevu, durant quelques mois. Ainsi passent les saints en faisant le bien.

Le P. Lorenzo Filippo Virgulti, qui nous a transmis ces faits, était lui-même un enfant de l'admirable génération que nous étudions en ce moment. C'était un théologien solide et un habile hébraïsant. Pour ce motif, il fut fait prédicateur ordinaire des juifs à Rome, en 1728. Il écrivit plusieurs biographies pleines de piété, de saine doctrine, et d'amour pour la régularité religieuse. Toutes n'ont pas été imprimées.

Les plus importantes sont sans doute celles du P. Cavallieri et du P. Amici. Nous avons déjà salué en passant cet homme intelligent et pieux.

D'autres noms encore s'offrent à nous et devraient être rappelés à nos souvenirs reconnaissants. Frère Giacinto Gaetano Chiurlia,

---

[1] Ces détails sont tirés de la *Vita del P. Domenico Maria Amici*, écrite par le P. Virgulti, Rome, 1738. L'auteur raconte beaucoup d'autres faits édifiants, et nous apprend en particulier que le P. Amici passait habituellement en méditation la nuit du jeudi au vendredi, en souvenir de l'horrible nuit de la Passion.

de Bitonto, par exemple, avait lui aussi vécu à Sainte-Sabine. Il était devenu le fils spirituel du P. Amici, et il disait que souvent il avait trouvé de grands religieux dans les couvents, mais nul aussi grand que le P. Amici.

Il fut également l'ami intime du Cardinal Ferrari, dont il avait écrit une Vie restée manuscrite. En 1693, il fut fait Evêque de Giovenazzo, dans le Royaume de Naples, et mourut en 1730, plein de mérites devant Dieu et de gloire devant les hommes [1].

Il conviendrait de signaler encore le P. Ildefonso Cingia, le P. Alvares Ara, le P. Giovanni Battista Piccolomini qui se distinguèrent comme théologiens savants et comme sincères religieux. Nous aurions à nommer encore les Prieurs que nous connaissons et qui ont droit à notre souvenir, spécialement le P. Saverio Bruno Toma, qui fut deux fois Prieur, écrivit vaillamment contre l'usure, et se distingua spécialement par son savoir et sa douceur; le P. Garino, qui lui aussi fut deux fois Prieur; le P. Pio Francesco Torniello, le P. Pietro Martire Netta, le P. Giuseppe Maria Casali; le P. Nicolò Agostino Chignoli, théologien célèbre à son époque; le P. Raimondo Berolato, hébraïsant consommé; le P. Agostino Garibelli, autre hébraïsant très distingué et illustre prédicateur des Juifs, etc. Tous ces grands religieux passèrent dans notre monastère à cette époque.

Il faudrait signaler encore les Vicaires de la Congrégation, et les Provinciaux de Lombardie, pour la période ou Sainte-Sabine fut de nouveau soumise à leur juridiction, sous Benoît XIII. Tous séjournèrent dans le cher couvent. C'est ainsi que le 6 décembre 1728, le P. Domenico Girolamo Lambertengo, Provincial, envoie de Sainte-Sabine une lettre de félicitation à Benoît XIII, à propos du triomphe considérable que venait de remporter le Souverain Pontife, en 1728, alors que Mgr de Noailles, l'Archevêque de Paris, accepta enfin la Bulle *Unigenitus* [2].

---

[1] Ughelli, *Ital. Sac.*, t. VII; Cavalerius, t. I, p. 689; Ponsi, *Vita P. Antonini Cloche*, p. 210.

[2] Cf. *Bull. O. P.*, t. VI, p. 673.

Le Pape lui-même avait voulu faire part de sa joie à sa chère Province de Lombardie, tant il se considérait toujours comme membre de la famille dominicaine. D'ailleurs, la soumission de l'Archevêque de Paris était due spécialement au dominicain Graveson, l'un des esprits les plus distingués de son temps.

Il est difficile de trouver alors dans l'histoire dominicaine un fait illustre qui n'ait d'une façon ou d'une autre, un écho dans le vieux monastère.

Il nous serait possible de rencontrer à l'époque où nous sommes et de présenter au lecteur d'autres hôtes de Sainte-Sabine, ceux en particulier qui appartiennent à la France, plus ou moins exilés par Louis XIV.

Il y a d'abord le P. Louis de Serry, connu alors sous le nom de P. Charles. Il mourut pieusement, le 16 février 1718, dans la maison du Cardinal Fatinelli, et fut enseveli à Sainte-Sabine.

C'est lui peut-être qui a écrit la vie si édifiante du P. Dorat qui se conserve à la Vaticane en manuscrit, et mériterait tout-à-fait l'impression.

A côté de ce P. Serry, nous pourrions saluer aussi le P. Hyacinthe Serry, son parent sans doute, plus illustre comme historien polémiste et théologien, qui se rendit à Rome pour prendre connaissance des documents relatifs aux fameuses Congrégations « De Auxiliis », et dut y vivre plus ou moins à cette époque.

Le P. Jean de Pamiers avait été reçu dans la communauté de Sainte-Sabine, à l'âge de 39 ans, le 12 décembre 1699, et porta le nom de Père Lucas. Peut-être a-t-il collaboré à la vie du P. Dorat.

Il faudrait saluer encore l'excellent et un peu rude Frère Antoine Isoard de Marseille. Il était venu à Rome, sous le pontificat du grand Pape Innocent XI, et avait reçu l'habit de Frère convers dans notre couvent, le 17 décembre 1699, des mains du P. Rainaldi.

Il y mourut le 17 février 1715, après une vie religieuse parfaitement comprise et pratiquée.

Nous serions en droit d'évoquer encore l'ombre du fameux canoniste le P. Pietro Passerini, l'oncle du fondateur de la Congrégation de Sainte-Sabine.

Il avait connu, approuvé, encouragé et protégé l'entreprise: aussi son tombeau, avec un magnifique portrait, se voit-il dans notre église. Il appartenait de cœur à Sainte-Sabine, y séjourna plus d'une fois, et voulut y reposer ses cendres.

Mais nous nous arrêtons dans l'énumération d'autres détails, parce que nous craignons que nos lecteurs, moins touchés que nous, de tous ces souvenirs, ne se fatiguent à nous suivre dans le récit de ce passé [1].

---

[1] Les registres des Maîtres généraux indiquent des assignations faites à Sainte-Sabine; entre autres en 1693, Frère Antonino de Genova et Frère Ambrogio de Quirniento sont assignés comme étudiants, avec Frère Carlo de Cereto, convers; en 1696, Frère Ambrogio de Boschiano, prêtre, et Frère Angelo de Monte Isola, convers, y sont également envoyés.

CHAPITRE XI.

Le couvent de Sainte-Sabine depuis l'érection définitive de la Congrégation, jusqu'à la révolution française (1731-1812).

Dieu bénit manifestement l'œuvre tentée à Sainte-Sabine, au milieu de tant d'obstacles. Ce fut une première bénédiction que l'on ait pu triompher de difficultés si nombreuses et si redoutables: une bienfaisance plus grande encore fut que le triomphe n'ait point engendré le calme, la lassitude et la décadence. L'œuvre sera détruite par la violence extérieure, elle ne périra point de sa propre faiblesse. Or l'expérience prouve que pour toutes les sociétés la période la plus périlleuse n'est point celle de l'organisation et de la lutte, mais bien celle du repos qui accompagne la victoire.

La Congrégation de Sainte-Sabine grandit merveilleusement. En 1774, elle possédait seize couvents ou vicariats, sans compter deux monastères de religieuses et un « collegio » de Tertiaires, qui étaient placés sous sa juridiction [1].

---

[1] Voici les noms de ces couvents et monastères:
Le couvent de Sainte-Sabine, à Rome;
Le couvent de San Domenico, à Ravenne;
Le couvent de San Domenico, à San Severino;
Le couvent de San Domenico, à Ferrara;
Le couvent de San Domenico, à Lugo;
Le couvent de Saint-Pierre Martyr, à Césène;
Le couvent de San Domenico, à San Bonifacio, en Corse;

Vers cette même époque, le nombre des religieux entrés dans la Congrégation depuis 1702, était d'environ 230, dont 180 prêtres. Il faut y ajouter ceux qui s'étaient donnés à la Congrégation, après avoir émis leurs vœux dans d'autres couvents. Le nombre des religieux et des couvents augmenta constamment, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, jusqu'à la veille de la révolution. Il faut toutefois avouer que la Congrégation de Sainte-Sabine ne compta jamais des multitudes autour d'elle: c'est que l'héroïsme n'est point pour les foules, surtout aux époques semblables au XVIII^e siècle. D'ailleurs, rappelons-nous que l'important n'est point d'avoir dans une société des membres nombreux, mais bien des membres vigoureux et puissants.

Ce dernier avantage appartint magnifiquement à Sainte-Sabine. A l'heure où la révolution frappe à ses portes, nous y trouvons toute le ferveur, tout l'élan des premiers jours. Il serait facile d'en apporter des témoignages éloquents.

Le P. Concina, si difficile à contenter, écrivait en 1755: « Dans ce couvent de Sainte-Sabine, la discipline régulière est toujours florissante, non seulement selon la lettre, mais encore selon l'esprit de charité, par laquelle, comme aux siècles primitifs de l'Ordre, tous s'aiment sincèrement, sans jalousies, sans autre émulation que celle de se sanctifier de plus en plus parfaitement. On y observe la vie commune très exactement, on y récite l'Office de minuit, on y pratique l'abstinence perpétuelle, le silence, le jeûne, la solitude, l'humilité des vêtements et toutes les lois dominicaines » [1]. Concina était alors témoin oculaire.

Le couvent de la Santissima Annunziata, à Trino;
Le couvent de Santa Maria Maddalena, à Cherasco;
Le couvent de Santa Maria delle Ulive, à Meldola;
Le couvent de San Marco, à Meldola;
Le vicariat de San Giacinto, à Lotta, en Corse;
Le vicariat de San Nicolò, à Campo Marzio, à Rome;
Le monastère (des Sœurs) de Sainte-Monique, à Ferrare;
Le monastère de San Rocco, à Ferrare;
Le « Collegio » des Tertiaires de Trino.

Ex Arch. O. P.

[1] *De vita Card. Ferrarii*, p. 103.

En 1789, le P. Angelo Tribaudini renouvelait auprès du Général une demande qu'il réitérait depuis 1782, et il disait: « C'est moi qui, jadis, lorsque j'étais jeune, avais refusé l'affiliation dans ma Province de Lombardie, pour embrasser la vie plus rigoureuse de la Congrégation de Sainte-Sabine. Plus tard, par je ne sais quelle fatalité, je fus arraché à ma Mère, à cette chère Congrégation, et depuis longtemps j'en éprouve la plus poignante douleur. Je désire vivement et de tout mon cœur y rentrer; je le demande avec instances et supplications. S'il est permis de passer d'une vie plus dure à une vie plus douce, comme on l'accorde parfois, ne me serait-il pas permis de choisir ce qui est meilleur? J'ose espérer de la bonté du Chef de l'Ordre qu'il exaucera mes prières » [1].

Une autre supplique confirme la signification de celle qui précède. En 1790, le 23 avril, les religieuses appelées « Civette » [2] de San Severino, présentaient au Chapitre provincial de Lombardie la supplique suivante: « Sœur Maria Maddalena Stefanucci, Supérieure du couvent appelé « delle Civette », dans la ville de San Severino, avec le consentement de toutes ses chères filles et sœurs, demande très humblement à vos Très Révérendes Paternités de daigner les agréger à l'Ordre du glorieux Patriarche saint Dominique, sous la direction de la Congrégation de Sainte-Sabine, et sollicite l'autorisation de revêtir l'habit du même Ordre, comme le portent les Tertiaires partout ailleurs » [3].

Enfin, à l'heure même de la spoliation, le P. Giuseppe Gaddi rappelant les motifs de sympathie ou de pitié que peut invoquer le vieux couvent, nous dira « qu'il fut habité par saint Dominique et qu'il est couvent de parfaite observance » [4].

Les études n'étaient pas moins florissantes que les observances. En 1768, sur une liste de 150 religieux prêtres, profès, plus de 90 sont désignés comme Lecteurs, dont la grande majorité ont enseigné en divers couvents de la Congrégation. Quelques-uns seulement ont subi l'examen sans avoir enseigné plus tard. Notre

---

[1] *Ex Archiv. O. P.*

[2] Les « Coquettes ».

[3] Le Chapitre provincial renvoya la pétition au Général de l'Ordre. *Archiv. O. P.*

[4] *Ex Archiv. O. P.*

document n'indique pas toujours les couvents où enseignèrent ces Lecteurs: mais nous en trouvons plusieurs à Sainte-Sabine. Il y avait aussi des Lecteurs publics, par exemple à Ferrare, Frère Evenzio Martini; à Lugo, Frère Vincenzo Cavalletti.

L'une des vérités que l'on comprenait le mieux dans la Congrégation de Sainte-Sabine, c'est qu'on n'est pas théologien suffisant pour avoir étudié quelques années les sciences sacrées sur le banc des élèves. Il faut y ajouter un travail personnel de réflexion et de maturité: sinon, on s'expose fatalement à jeter dans les chaires chrétiennes un grand nombre de diseurs sonores et vides, pour le plus grand mal de la vérité, des fidèles et des prédicateurs. Les études étaient donc encouragées et pratiquées à Sainte-Sabine. Il est à noter encore que si l'on y enseignait surtout la théologie scolastique, avec sa méthode serrée, et ses curiosités investigatrices, on n'y négligeait nullement la théologie positive, et toute l'érudition accessoire mais toujours importante, tirée des faits et des analogies. La bibliothèque du couvent prouve avec surabondance cette affirmation.

Inutile d'ajouter qu'on y enseignait et qu'on y étudiait saint Thomas dans son texte et dans ses meilleurs interprètes, qu'on y défendait énergiquement les grandes thèses dominicaines. En 1782 même nous voyons le couvent de Sainte-Sabine adopter l'usage de défendre, comme on le pratiquait dans la Province romaine, au moins une thèse de Lémos, dans toutes les disputes solennelles.

La prédication édifiante et fructueuse suivait naturellement une telle préparation, puisqu'elle était à la fois pieuse et lumineuse, puisqu'elle gagnait le cœur et l'esprit.

Les prédicateurs étaient divisés en plusieurs catégories. Il y avait d'abord les prédicateurs pour les Juifs, qui devaient connaître particulièrement leur langue, leurs usages, leurs difficultés. Un fait nous aidera à comprendre comment on entendait ces fonctions parmi les religieux de Sainte-Sabine.

En 1754, le 6 avril, Benoît XIV promulgait un Bref pour l'érection d'une chaire de théologie à Lugo, sur la prière du futur Cardinal Emaldi. Le Pape disait: « Notre cher Fils le Vicaire général de la Congrégation des Deux Lombardies nous a fait exposer récemment qu'il avait créé, dans le couvent de Lugo, diocèse d'Imola,

une chaire de théologie morale, conforme aux principes très sûrs de Thomas d'Aquin, sur la demande de notre cher Fils Tommaso Antonio Emaldi, notre Camérier secret, et pour le bien des clercs et des prêtres ».

L'une des conditions était que « le Lecteur serait toujours un dominicain de la Congrégation de Sainte-Sabine, et qu'il devrait être choisi à l'arbitre du Vicaire général de la même Congrégation ».

Benoît XIV ratifia toutes ces dispositions.

Or le premier Lecteur fut Frère Tommaso Luigi Ballapani. Avant son départ pour Lugo, il laissait au Général la note suivante: « Depuis 1742, le P. Tommaso Ballapani reçut du Cardinal Guadagni la patente de Coadjuteur du prédicateur des Juifs à Rome, avec droit de succession à la première vacance. Pour ce motif, il s'est appliqué longuement à l'étude de la langue hébraïque, et il a prêché souvent et constamment aux Juifs de Rome. Lorsque le P. Raimondo Berolati partit de Rome pour aller à Bologne occuper sa chaire, il aurait dû lui succéder: mais, sur le conseil de ses Supérieurs et afin de ne pas interrompre le cours des classes qu'il faisait alors comme Lecteur, il céda sa place au P. Agostino Garaballi, aujourd'hui Prédicateur des Juifs à Rome. Maintenant ce même religieux doit se transporter à Lugo pour y inaugurer la chaire de théologie que vient d'y fonder Mgr Emaldi: cependant il supplie Votre Révérendissime Paternité de lui maintenir sa première patente et de ne pas permettre qu'il soit nommé un autre Coadjuteur pour le Prédicateur des Juifs à Rome. Pour obéir à votre Révérendissime Paternité, le même Frère Tommaso Ballapani part volontiers de Rome pour Lugo, petite ville obscure, sans livres, sans aucun commerce de lettres ni de lettrés, afin d'y ouvrir la nouvelle école de Mgr Emaldi, et d'y consacrer toutes ses forces à l'heureux acheminement de l'œuvre; mais il la supplie pourtant de se rappeler de lui, après quelque temps, et de le ramener de Lugo » [1].

---

[1] *Archiv O. P.*

En 1768, les Prédicateurs des Juifs étaient les Pères Lecteurs Tommaso Ballapani et Tommaso Lupi à Rome; le P. Lecteur Garaballi à Ferrare, et le P. Philippe Perozzati à Lugo.

Les autres Prédicateurs étaient divisés en deux catégories, les uns, ceux qui avaient plus de talent sans doute, étaient destinés à prêcher dans les villes: à l'époque où nous sommes, en 1768, on distinguait parmi eux les PP. Lecteurs Joseph Lucca, Nicolò Biondi et Antonio Gatti; d'autres, se destinaient plutôt aux campagnes: le P. Lecteur Vincenzo Miglioli de Crémone s'était fait alors une réputation, comme prédicateur populaire. On comptait aussi trois missionnaires apostoliques: les PP. Lecteurs Frère Domenico Lanza de Turin, Frère Giovanni Battista de Bernardi, et Frère Maurizio Garzoni de Turin. Parlant de la Congrégation en général, le P. Concina, après avoir fait de ses observances l'éloge que nous savons, ajoutait, au sujet des études et de la prédication, ces quelques traits que nous aimons à reproduire: « De cette petite Congrégation de Sainte-Sabine sont sortis des hommes célèbres pour combattre les combats chrétiens, pour gagner les infidèles à la foi catholique, maintenir chez les catholiques les principes de la vraie doctrine, en éloigner les relâchements de la morale viciée, pour éclairer les populations ignorantes et illustrer les principales universités d'Italie. Aujourd'hui (1755) nous trouvons dans la chaire théologique de la célèbre et royale université de Turin le P. Nicolò Agostino Chignoli, qui par la profondeur de sa science et la sainteté de sa vie s'est acquis l'admiration universelle. Dans la vieille université de Bologne, le P. Raimondo Berolato enseigne les lettres hébraïques et se livre avec le plus grand succès au salut des âmes. Le P. Saverio Bruno Toma qui pour la seconde fois se trouve à la tête de ce couvent de Sainte-Sabine, est un homme des plus remarquables par la douceur de ses habitudes et par ses connaissances dans les sciences sacrées. Il a écrit avec un succès complet contre le crime de l'usure. Le P. Agostino Garaballi travaille à la conversion des Juifs. Je ne dis rien des jeunes lecteurs et des étudiants, qui donnent les meilleures espérances, et nous promettent une moisson abondante dans la vertu et dans la science.

« En ce qui concerne les missions lointaines, plus de douze religieux sont sortis de cette petite phalange pour gagner les con-

trées de l'Orient, depuis la mort du Cardinal Ferrari, et quatre viennent de partir ces jours derniers, les uns pour la Perse, les autres pour la Mésopotamie. Qu'il nous soit permis de citer deux noms illustres, le P. Barnaba Fedeli de Milan et le P. Domenico Maria Salvini de Lodi (tous deux anciens Prieurs de Sainte-Sabine). Ce dernier est aujourd'hui Archevêque de Naxivan en Arménie.

« Cependant le zèle apostolique de la petite Congrégation fait plus encore. Il faut compter aussi tous ces religieux, qui chaque jour, sur l'invitation des Evêques, sont à parcourir l'Italie, pour catéchiser, prêcher, administrer les Sacrements, détruire dans l'Eglise de Dieu les broussailles de la morale relâchée, et y réaliser des fruits merveilleux. Tout Rome en est témoin. Les uns prêchent dans les villes, les autres dans les villages: mais tous évitent ce fléau du langage superbe, et ces paroles creuses, qui aujourd'hui, pour le plus grand mal des auditeurs, envahit notre Italie: c'est au contraire par la simplicité apostolique, par la doctrine de l'Evangile, qu'ils instruisent et convertissent les peuples » [1].

L'étude des détails ne dément point cette appréciation générale. Arrêtons-nous devant quelques-unes des plus nobles et des plus saintes figures de prédicateurs que nous offre cette époque.

La première qui se présente à nous est celle du P. Lodovico Maria Calco. Il naquit à Milan le 26 décembre 1669. Son père fut le Sénateur Sigismondo Calco, sa mère Francesca dei Custodi, tous deux de famille illustre par le sang, par les vertus et par les services rendus à la patrie. Cette famille aimait l'Ordre de saint Dominique de préférence à tout autre: qu'il nous suffise de rappeler en preuve que le P. Lodovico eut un oncle, un frère, quatre sœurs et quatre nièces qui se donnèrent à la vie dominicaine, et surent préférer aux avantages de leur situation dans le monde ce mélange d'austérité et de lumière imaginé et réalisé par le Chérubin d'Osma.

Notre futur dominicain fit ses études sous la direction des Jésuites au collège de Santa Maria de Brera, à Milan. Dès lors on vit, selon le mot de son historien, tout ce qu'il pouvait faire « pour

[1] *De vita Card. Ferr.*, pp. 104-105.

son cher Jésus Crucifié ». Ce qui fut moins vite reconnu, ce fut son intelligence. Comme il parlait très peu, on en conclut qu'il manquait de pensée. Il fallut une circonstance solennelle, où on l'accabla de questions, pour persuader clairement à tout le monde qu'il avait autant d'esprit que de cœur.

Dès lors il se sentit incliné à la vie dominicaine, au point que sans avertir personne, il partit un jour à pied pour Monza, et y demanda résolument l'habit de l'Ordre dans le couvent de San Domenico. Les Supérieurs, sans lui opposer un refus formel, le renvoyèrent à ses études, qu'il poursuivit avec succès, et attendirent l'heure de Dieu. Les parents qui avaient été si effrayés de cette résolution de leur enfant, se reprirent à leurs espérances mondaines. Toutefois leur illusion ne fut pas de longue durée: ils comprirent bientôt que la résolution du jeune homme ne changerait plus; et, une fois les études achevées, le père lui-même accompagna son fils au couvent célèbre de Santa Maria delle Grazie à Milan, où il fut reçu le 24 juin 1685. Comme couvent de vestition et de noviciat, le Provincial lui assigna celui de Garessio en Piémont. Son noviciat fut irréprochable, et le digne candidat fit profession le 15 octobre 1686, à la grande joie de tout le monde. Appliqué immédiatement aux études de philosophie, le P. Lodovico fit preuve d'un tel talent, qu'on le fit dès lors le répétiteur de quelques novices moins heureusement doués. Ses études théologiques furent également des plus brillantes.

Mais c'est par sa piété principalement qu'il se distingua entre tous. Dès lors, ses mortifications sont héroïques; dès lors il grave dans sa chair vive, sur sa pointrine, le nom de Jésus; dès lors il fait vœu de chercher en toutes ses œuvres la plus grande gloire de Dieu. Sa plus grande ambition est de vivre dans un couvent de rigoureuse observance. Il put la réaliser et entra dans la Congrégation de Sainte-Sabine. Ses études achevées, il eût voulu se consacrer à la prédication: les Supérieurs en disposèrent autrement et l'envoyèrent successivement enseigner la philosophie dans le couvent de Bosco et la théologie dans celui de Ferrara. Auparavant déjà il avait pu faire un séjour dans le couvent de l'Aventin: c'est là qu'il avait célébré sa première messe, en répandant d'abondantes larmes de joie et de gratitude.

Autant que le lui permettaient les occupations de l'enseignement, le P. Lodovico travaillait au salut des âmes. A Ferrara en particulier, il fit un bien très considérable par la sainteté de ses exemples, la sûreté de sa doctrine et l'éloquence qui rayonnait de ses actes et de ses paroles.

Il rêvait toujours l'apostolat et aurait voulu partir alors pour la Morée: il fut envoyé comme Lecteur de théologie à Césène. Cependant il se sentait appelé à la prédication. Dans cette dernière ville il mit fin à certains désordres publics, jusques-là indestructibles, et par suite s'attira les meilleures bénédictions de l'Evêque et des gens de bien, et les malédictions des jeunes libertins qui lui reprochaient « de n'avoir jamais à la bouche que l'enfer, le diable, la mort, le jugement, l'éternité ».

C'est alors qu'il obtint du Vicaire de la Congrégation l'autorisation de renoncer à l'enseignement pour se livrer tout entier à l'apostolat, et qu'il fit un nouveau séjour à Sainte-Sabine. Mais tous ses projets furent troublés par son élection au Priorat du couvent de Césène. Il se résigna, accepta et se rendit où l'appelait la Providence. Sa présence à Césène fut un bien immense pour les religieux à qui il inspira un amour tout nouveau de leur règle, et pour les séculiers qu'il ramena avec un succès admirable, à l'intelligence et à la pratique de leurs devoirs chrétiens. Il profita également d'un voyage à Ravenne, nécessité par la célébration du Chapitre, pour évangéliser la Marche d'Ancône, où sa parole fut bénie merveilleusement.

A peine eut-il achevé son priorat qu'il reprit son ancien projet de partir pour la Morée, et il se rendit à Venise pour s'embarquer: mais le Vicaire général lui retira subitement son autorisation, le rappela à Rome, le fit son compagnon pour la visite des couvents, sachant tout le bien que pouvait opérer sa seule présence dans des communautés d'ailleurs saintement disposées. Tous ses loisirs étaient, il va de soi, consacrés à la prédication. Il prêcha particulièrement à Milan avec les plus consolants résultats.

Cependant le départ de plusieurs religieux de Sainte-Sabine pour l'Arménie et la Perse réveillèrent toutes ses anciennes ambitions d'apostolat lointain. De nouveau il se rendit à Venise pour les réaliser enfin: de nouveau hélas! il rencontra des obstacles dont

il ne put triompher, et il revint prêcher à Milan, où déjà il avait opéré un bien si considérable. De Milan, il passa à Rome, puis à Naples, partout prêchant de parole et d'exemples. A Naples, il transforma le séminaire, convertit une multitude d'âmes, et devint l'ami de Mgr San Felice, Evêque de Nardo. Il s'entretint souvent avec ce dernier de la réforme du clergé, et alla prêcher à Nardo, où il travailla à la création d'une Congrégation de prêtres vivant en communauté. Il résolut même de généraliser cette pensée et d'introduire la communauté chez le clergé, autant que possible. Laissons son biographe nous raconter comment il obtint du Pape les autorisations nécessaires. « Il aimait avec préférence ce genre de prédication qui se tenant plus dégagé des lois sévères de l'éloquence, consiste à parler au cœur, ou, comme l'a écrit saint Vincent Ferrier, à « faire prêcher Jésus Crucifié »; méthode préférée des plus sérieux et des plus fervents missionnaires. Le P. Calco, en vrai missionnaire, l'employait presque constamment, et il désirait que tous les enfants de saint Dominique, spécialement dans la Congrégation de Sainte-Sabine, la missent généralement en pratique. Dans ce but, il songea à demander au Souverain Pontife pour lui et pour ses Frères de la Congrégation la faculté de prêcher des missions dans toute l'Italie, selon les opportunités, et, par la même occasion à entretenir le Souverain Pontife de ses projets relatifs à l'introduction de la vie en commun chez le clergé séculier. Ceci était son but principal. Il était certain que s'il subissait un refus pour son entreprise principale, il obtiendrait au moins la concession tant désirée pour la Congrégation de Sainte-Sabine. Il se mit donc à faire des visites à plusieurs Cardinaux, surtout à son Eminence le Cardinal Fabrizio Paolucci, homme remarquable à bien des titres, et spécialement disposé à favoriser le bien de toutes manières possibles. Le Cardinal Paolucci était Secrétaire d'Etat et pouvait beaucoup par son influence et son autorité, auprès de Clément XI qui gouvernait alors l'Eglise. Il reçut le P. Calco avec la plus grande bienveillance..., devina les qualités du saint religieux, et un jour vint le chercher dans son propre carrosse pour le présenter au Souverain Pontife » [1].

---

[1] *Vita del P. Lodovico Maria Calco*, P. I, c. XV, Venezia, 1754.

Le Pape fut plein de bonté, se fit exposer les projets et les moyens, puis, pleinement convaincu, accorda tout ce qui lui était demandé.

On devine le bonheur du P. Calco. Sans perdre de temps, il se met à l'œuvre pour réaliser ce qui lui tenait le plus au cœur, l'introduction de la vie commune dans le clergé. Il part aussitôt pour Troia, où le terrain avait été préparé, et du premier coup, il obtient que huit prêtres des plus considérés inaugureraient le nouveau genre de vie [1].

La noblesse, le clergé, le peuple étaient dans l'enthousiasme: le bien général fut immense.

Dieu jugea que c'était assez pour le mérite de son serviteur: le 14 août 1709, le P. Lodovico Calco fut saisi subitement d'une fièvre terrible, et il comprit qu'il ne s'en relèverait pas. Il reçut tous les sacrements, fut visité par l'Evêque, par le Séminaire, par le peuple: à tous il fit ses recommandations suprêmes. Inutile d'ajouter que les Dominicains de Troia l'entouraient et de leurs soins et de leurs prières.

Au dernier moment, il eut quelque frayeur des jugements de Dieu. Le prêtre Frasa, son saint ami, lui dit alors: « Père Lodovico, n'avons-nous pas le Sang de Jésus-Christ en main? Allons donc joyeusement au tribunal de Jésus-Christ ». Le mourant répondit souriant: « Oui, allons joyeusement »; et il ne détachait pas ses regards du Crucifix. Quand les religieux qui l'assistaient virent arriver le dernier combat, ils entonnèrent, selon l'habitude dominicaine, le chant du « Salve Regina », et lorsqu'on fut arrivé aux mots: « Et Jesum benedictum », le P. Lodovico Maria Calco expira. On était au soir du 20 août 1709. Il n'avait pas atteint sa quarantième année. Lorsqu'on lava son cadavre, on trouva écrits sur sa poitrine en grandes lettres [2], et de droite à gauche, ces mots: « Vivat Jesus! ». On le transporta dans l'église, et il fut très difficile de le préserver convenablement contre la piété indiscrète

---

[1] On les appelait les « Conviventi ».

[2] « Grandi di un'oncia: distinguendosi detti caratteri, perchè erano più bianchi della pelle ». *Vita*, p. 79.

de la multitude, qui aurait voulu le mettre en pièces pour posséder ses reliques [1].

Il était de coutume que le Prieur de Sainte-Sabine annonçait aux autres couvents la mort de tous les religieux de la Congrégation. Voici la circulaire funèbre qu'écrivit le Prieur aux couvents de la Congrégation et à ceux de la Province de Lombardie, qui restèrent toujours en communauté de suffrages pour les défunts: « Très Révérend Père, salut. Tandis que nous étions heureux d'apprendre et d'admirer ensemble les œuvres qu'entreprenait pour le plus grand bien des âmes, à raison de sa mission apostolique, le Révérend Frère Lodovico Maria Calco, de Milan, tout à coup nous recevons la nouvelle aussi douloureuse qu'imprévue de son passage de cette vallée de larmes à une vie meilleure, comme nous l'espérons. Il employait toutes ses forces à prêcher la parole divine dans la ville de Troia, au royaume de Naples, lorsqu'il fut saisi d'une fièvre maligne, et, le septième jour de la maladie, après avoir reçu avec la plus grande dévotion tous les sacrements, dans la paix du Sauveur, il lui rendit son âme, dans le couvent de San Girolamo de Troia, le 20 août, à l'âge de 40 ans. Impossible d'exprimer par des paroles le zèle ardent qui le consumait pour la gloire de Dieu. Il obtint d'abord du Général, ensuite du Souverain Pontife, l'autorisation de parcourir les Provinces afin d'allumer par ses prédications, dans le cœur des hommes, l'amour de Jésus-Christ, dont il avait constamment le nom sur les lèvres. Bien que nous ayons à croire que notre religieux jouit déjà de sa récompense dans le ciel, si toutefois elle était retenue dans le Purgatoire, je la recom-

---

[1] Sur son tombeau, fut gravée l'inscription suivante:

P. FR. LVDOVICVS MARIA CALCHI ORDINIS PRAEDICATORVM CONGREGATIONIS S. SABINAE, MEDIOLANENSIS, NON MINVS NATALIBVS QVAM PIETATE ILLVSTRIS, DVM ANIMARVM ZELO DEI VERBVM IN APVLIA PECVLIARI DEI AFFLATV SEMINARET, HABITA AD ID A SVI ORDINIS GENERALI ET A SANCTISSIMO DOMINO NOSTRO CLEMENTE VNDECIMO POTESTATE, TROIAE POSTRIDIE IDVS SEXTILES FEBRI CORREPTVS DECVBVIT ET TERTIO DECIMO KAL. SEPTEMBRIS ANTE PRIMAM FACEM, IN OSCVLO DOMINI OCCVBVIT, ATQVE DEPOSITVS EST DVODECIMO EARVMDEM KALENDARVM AERA VVLGARI 1709.

Tous ces détails sont extraits de la *Vita del P. Lodovico Maria Calco*, imprimée à Venise en 1754, par l'un de ses amis, qui fut lui aussi enfant de la Congrégation de Sainte-Sabine, et vécut dans notre couvent. Ce livre est très édifiant.

mande instamment à vos suffrages et à ceux de vos religieux, afin qu'elle en soit délivrée au plus vite, et entre en possession du bonheur éternel. Donné à Sainte-Sabine, le 30 août 1709 ».

On raconta une multitude de faveurs surnaturelles obtenues par son intervention auprès de Dieu. Son souvenir et son culte se conservèrent vivants dans les âmes. Trente ans après sa mort, on profita de quelques réparations à faire dans l'église, pour ouvrir son tombeau. Le corps du saint religieux fut trouvé intact et flexible, bien que les vêtements fussent en poussière. On le transporta ailleurs, et l'on dressa solennel procès-verbal de la conservation merveilleuse [1].

Nous ne parlerons pas des vertus pratiquées par le saint religieux: nous laisserons au lecteur le soin de deviner ce que nous ne pouvons décrire. Nous ne raconterons pas les dons surnaturels qui lui furent départis, attendant sur ce point le jugement définitif de l'Eglise. Nous traduirons seulement une page de sa vie, parce qu'elle intéresse vivement les religieux Passionistes, qui d'ailleurs la connaissent, et, à Rome, faisaient de fréquentes visites à Sainte-Sabine en mémoire du P. Calco: « Après avoir raconté différents faits qui montrent clairement que le P. Calco posséda l'esprit de prophétie, il ne sera pas hors de propos d'ajouter un mot au sujet d'un Ordre religieux, né en ces derniers temps, et dont le serviteur de Dieu avait prévu et annoncé la fondation. Depuis peu, quelques prêtres animés du véritable esprit de Dieu, se sont réunis pour se consacrer entièrement à Jésus-Christ Crucifié, et pour augmenter en eux-mêmes et chez les peuples la dévotion à la très sainte Passion du Sauveur. Leur chef a été un prêtre séculier d'Alexandrie, appelé Paul de la Croix; et, sous sa direction, ils ont embrassé un genre de vie si austère et si dur, qu'à notre époque déchue, tout le monde prétendait qu'il leur serait impossible de continuer. Entre autres austérités et mortifications qu'ils pratiquent avec une

---

[1] Voici la nouvelle épitaphe que l'on grava sur le second tombeau:

HIC IACET CORPVS SERVI DEI FRATRIS LVDOVICI MARIAE ORDINIS PRAEDICATORVM MEDIOLANENSIS EX NOBILISSIMA ET SENATORVM CALCORVM FAMILIA DOLENTES POSVERE FRATRES XII KAL. SEPTEMBRIS 1709. VNDECIMO POSTEA KAL. IVLII 1739, IN DECENTIORE QVO IACET LOCO INTEGRVM ET INCORRVPTVM REPOSVERE LAETANTIS.

admirable ferveur il faut compter la plus rigoureuse pauvreté. Ils ne possèdent rien, ni en commun, ni en particulier; marchent pieds nus, se contentent d'une seule tunique très humble, de couleur noire, qu'ils ceignent avec une ceinture de cuir. Ils aiment et pratiquent excellemment leur Règle, et s'appliquent avec charité et zèle à la prédication, pour provoquer dans les âmes l'amour et l'imitation de la Passion du Sauveur. Comment on a pu croire que le P. Lodovico avait prophétisé le nouvel institut, je le rappellerai avec les paroles du P. Andrea Pallavicini, qui dans une déposition solennelle a affirmé ce qui suit: « Je, soussigné, atteste que « me trouvant à Milan en 1707, encore dans l'état séculier, j'eus « le bonheur de connaître le P. Lodovico Maria Calco, des Frères- « Prêcheurs, de sainte mémoire, qui alors habitait au Vicariat de « Santa Maria della Rosa, et y travaillait infatigablement au salut « des âmes. J'avais entendu dire que par l'intermédiaire du ser- « viteur de Dieu, Pietro Frasa, prêtre séculier, il envoyait des jeunes « gens revêtir l'habit de saint Dominique dans la Congrégation de « Sainte-Sabine. Or, je nourrissais moi-même depuis quelque temps « le désir de me faire dominicain; je me mis donc sous sa direc- « tion, et, pendant l'été, je me rendais chaque jour après la classe, « dans la maison du prête Frasa, où, avec d'autres jeunes gens, « j'écoutais d'abord un entretien spirituel de ce prêtre ou du P. Calco; « après quoi, nous sortions tous ensemble, pour prendre un peu « d'air. Les deux serviteurs de Dieu nous donnaient encore ainsi « les lumières et les instructions qui nous étaient nécessaires sur « l'état religieux auquel nous aspirions. Un jour (je ne sais plus « quel fut ce jour, mais je sais que ce fut pendant l'été de 1707), « il arriva que me trouvant seul avec le P. Lodovico Maria Calco, « et écoutant ses leçons, il me parlait éloquemment de la pauvreté « religieuse. C'est alors qu'il prononça ces paroles: « La pauvreté! « Vous le verrez: il viendra un Ordre religieux fondé entièrement « sur la pauvreté ». Pour le moment, je n'y fis pas autrement at- « tention. Mais quand j'eus reçu l'habit dominicain, je rapportai « cette parole à l'un des principaux religieux de Sainte-Sabine, à « Rome, où je me trouvais alors. Il me répondit que ce nouvel « Ordre était inutile puisqu'il en existait déjà qui vivaient de la sorte. « Il entendait parler des Capucins. Cependant, je n'avais jamais

« oublié la parole du P. Calco, et je craignais qu'elle ne dût plus « se vérifier, parce que arrivé déjà à l'âge de 56 ans, je n'avais « pas encore entendu parler de la nouvelle fondation. C'est durant « les mois de mars et d'avril 1746 que des lettres de Rome m'ap- « prirent qu'on venait de faire instance auprès de Benoît XIV, heu- « reusement régnant, pour obtenir l'approbation d'un nouvel institut « religieux; que Sa Sainteté ayant fait examiner leurs Règles par « divers théologiens, celles-ci avaient été reconnues conformes à « l'Evangile, et que l'Ordre nouveau avait été approuvé sous le « titre de Congrégation des Clercs réguliers déchaussés, de la Pas- « sion de Jésus-Christ. J'écrivis à Rome pour savoir si elle était « fondée sur la pauvreté: des personnes dignes de foi me répon- « dirent qu'il en était précisément ainsi... ». Ces indications me persuadent que c'est là l'Ordre annoncé par le serviteur de Dieu Lodovico Maria Calco. Il fut institué 39 ans après la prédiction »[1].

La Congrégation des Passionistes est toujours austère et florissante. Elle prouve par un exemple frappant combien il est faux que les courages d'autrefois ne se peuvent plus concevoir aujourd'hui.

Un autre religieux mérite lui aussi notre attention spéciale: nous voulons parler du P. Vincenzo Maria Ricci.

Il naquit à Casal, le 22 février 1729. Son père était le Comte Ricci, et ainsi il avait quelque parenté avec sainte Catherine de' Ricci, la grande dominicaine florentine. Sa mère était la Comtesse Barbara Violante Sannazaro, et appartenait à la famille de l'illustre poète de ce nom. Au baptême, il reçut le nom de Giovanni Battista Venanzio. Durant son enfance, sa santé eut fréquemment à souffrir: le jeune homme se distingua par une patience héroïque à supporter parfois les douleurs les plus aiguës.

Il fit ses études jusqu'à la philosophie inclusivement sous la direction de son oncle, le P. Adeodato Ricci, et même avant d'entrer dans l'Ordre, il lisait habituellement les Epîtres de saint Paul, les œuvres de saint Augustin et la *Somme théologique*. Plus tard, il donnera à ses lectures pieuses un caractère plus mystique, et il

---

[1] *Vita*, p. 157-159.

lira de préférence les œuvres de Thomas a Kempis, de Louis de Grenade, de sainte Thérèse, de saint François de Sales et de Lorenzo Scupoli: livres classiques dans l'étude de la piété, comme on sait.

Il n'avait pas encore dix-sept ans lorsqu'il songea à la vie religieuse et se décida à embrasser l'Ordre de saint Dominique. Il en écrivit au Prieur de la Minerve, puis, après avoir reçu l'autorisation de ses parents, il partit pour Rome, et revêtit les livrées dominicaines le 24 décembre 1746, jour de la canonisation de sa parente sainte Catherine de' Ricci, et s'appela dès lors Fra Giovanni Vincenzo Maria. Il fit profession solennelle au mois de décembre de l'année suivante. Appliqué immédiatement aux études, en deux ans, il refit sa philosophie; puis il étudia la théologie avec tant de succès, que le 14 avril 1752, il passa au collège de Saint-Thomas, où n'entraient que les jeunes gens choisis entre tous. Dans la lettre qui annonçait sa mort et contenait son éloge funèbre, on lisait: « Sous la direction de maîtres excellents, il s'appliqua également à la science et à la vertu. Il fit de tels progrès dans l'une et l'autre, que chez lui le désir d'apprendre et l'amour de l'oraison, la piété et le talent, le savoir et l'humilité semblaient se disputer la première place. C'est pourquoi, ses études achevées, il fut chargé d'enseigner la philosophie pendant trois ans, dans le couvent de la Minerve ».

Il aurait continué, s'il n'avait réalisé dès lors un projet qu'il méditait depuis longtemps, et qu'il n'avait communiqué qu'au P. Tommaso Ignazio Maria Natta, son parent, saint et docte religieux, qui fut plus tard orné de la pourpre romaine. C'est alors, dis-je, que conformément à une résolution longuement discutée, et sur le conseil du P. Natta, il entra dans la Congrégation de Sainte-Sabine.

Il visitait souvent la communauté dominicaine de l'Aventin, et chaque année il y venait faire sa retraite.

Il était profondément édifié du spectacle qu'il avait sous les yeux, et résolut de se donner à la Congrégation, afin d'être plus libre et plus encouragé dans l'amour et la pratique de sa Règle. C'est en 1757, qu'il accomplit cet acte important avec l'autorisation du Maître général, le P. de Boxadors, et celle du Vicaire de

la Congrégation, le P. Luigi Maria Curioni. Après un court séjour à Rome dont il profita pour visiter encore une fois les églises les plus célèbres, il partit à pied pour le couvent de San Severino, où il ne fit que passer, et se rendit au couvent de Saint-Pierre-Martyr de Césène, pour y enseigner la théologie morale. Durant son bref séjour à San Severino, il devint l'ami intime de l'Evêque, Mgr Giuseppe Vignoli, plus tard Evêque de Carpentras en Provence.

Il arriva à Césène en septembre 1758, et y resta jusqu'à la fin de 1760. « Devenu Lecteur de théologie dans notre couvent de Césène, disait son éloge funèbre, il donnait tous ses soins aux leçons de chaque jour, et cependant il était toujours le premier à l'Office de minuit, et le temps qui suivait Matines, il l'employait à prier dans l'église, à étudier, à écrire dans la bibliothèque. Après s'être si bien exercé et armé, il pouvait passer sur le champ de bataille, d'après le conseil de saint Jérôme, qui écrivait à Rusticus: « Quant aux combattants qui sortiront des exercices du cloître, il « faut qu'ils se soient montrés endurcis aux rudes débuts de la « solitude, que longtemps, ils aient donné des preuves de leur « vaillante conduite; qu'ils se considèrent comme les plus petits « de tous; que ni la faim, ni la satiété ne les aient jamais dominés; « qu'ils soient heureux de la pauvreté; que leur vêtement, leur « visage, leur parole, leur démarche soient un enseignement de « vertu ». Les loisirs que lui laissaient ses études, il les employait « à combattre l'empire du démon sur les âmes, ajoute le même éloge, à procurer le salut du prochain et la gloire de Dieu, surtout à faire le catéchisme aux ignorants, et à entendre leurs confessions. On comprend les secrets désirs du fervent religieux: il voulait être apôtre et missionnaire. Ce fut l'une des ambitions saintes qui l'engagèrent à entrer dans la Congrégation de Sainte-Sabine, qui chaque année envoyait en Orient un certain nombre de religieux, pour y réaliser l'une des pensées de saint Dominique. Les glorieuses nouvelles qui de temps en temps arrivaient de la Chine et du Tonkin enflammaient son âme et ravivaient ses désirs. En 1745, on apprend que deux dominicains, les PP. Francesco Gil et Matteo Alonzo Leziniana ont été mis à mort pour la foi au Tonkin; en 1747 et 1748, que cinq autres, les PP. Pietro Martire Saus, Francesco Serrano, Giovanni Alcober, Gioachino Royo et

Francesco Diaz, sans compter de nombreux tertiaires, ont encore donné leur sang pour Jésus-Christ. Benoît XIV avait fait une allocution consistoriale à ce sujet, et le P. Brémond, Maître général de l'Ordre, en communiquant cette allocution à tous les religieux, ajoutait: « Vous comprenez, mes Frères, quelles grâces nous de-« vons rendre à Dieu, qui, à une époque aussi misérable que la « nôtre, a daigné se choisir et susciter parmi les enfants de saint Do-« minique, des hommes riches en vertus, plus puissants que les « forts de ce monde, clairvoyants comme des prophètes, généreux « dans les combats, contempteurs magnanimes de la vie, et triom-« phateurs glorieux dans la mort. Nous avons raison sans doute « de nous glorifier saintement dans le Seigneur et de nous féliciter « mutuellement de ce que les noms de nos martyrs, déjà écrits « dans le ciel, apportent un nouvel éclat aux Fastes de notre Ordre, « et un nouvel encouragement à la pratique des vertus religieuses « et héroïques. Comment, à de si religieux triomphes, ne pas se « sentir battre le cœur dans la poitrine? Qui n'ambitionne des luttes « si belles?... Ce sont là, ô nos très chers, les vœux des hommes « vraiment apostoliques! C'est là leur récompense! Dans l'Ordre « que nous avons choisi, cette gloire nous a été léguée par les an-« cêtres, elle a été augmentée par nos contemporains, et récemment « encore nous a été proposée comme l'objet d'une sainte émula-« tion. Ne soyons point lâches! Devenons les imitateurs de ceux « qui par la vigueur de leur foi et par leur héroïque patience, sont « devenus les héritiers des célestes promesses. Courons au combat « qui nous est offert!... » L'admirable P. Brémond, qui parlait ainsi, avait été lui-même missionnaire à la Martinique autrefois. Sa parole n'en était que plus efficace. Le P. Ricci n'y résista point et organisa tout pour son départ. Il revit Casale et Rome [1], puis alla s'embarquer à Venise, avec deux compagnons d'apostolat, les PP. Giovanni Battista Dei Bernardi et Maurizio Garzoni. Il fallut attendre plus de trois mois à Venise, où le P. Ricci s'y acquit

[1] Il passa rapidement à Bosco, patrie de Pie V, et vit le couvent fondé par ce grand Pape. Il fut profondément ému à la pensée que ce Pontife avait résolu de donner sa démission pour finir ses jours en paix dans le couvent de Bosco.

auprès de tous la réputation d'un saint. On ne put mettre à la voile que le 6 mai 1762, et arriver à Ispahan qu'après un voyage d'un an et trente-cinq jours.

Durant le voyage, le P. Ricci avait pratiqué toutes ses mortifications habituelles. Ses abstinences restèrent perpétuelles; ses jeûnes, ses veilles, ses macérations ne furent point adoucis. Il ne modifia point son genre de vie, arrivé au terme de ses vœux.

Il s'appliqua énergiquement à l'étude de la langue, et dès le début se mit à faire autour de lui tout le bien possible.

Cependant il résolut de se rendre à Bassora, pour s'entendre avec le P. Cornelio de San Giuseppe, du Carmel, Evêque d'Ispahan, et arriva à Schiraz, près de l'ancienne Persépolis. Il y put prêcher, y fit un grand bien et s'y arrêta quelque temps. Il partit de là pour Carck afin d'y attendre l'évêque; mais il n'y parvint qu'après une journée de lutte contre les vents opposés, et sous un soleil de feu. Ce fut hélas! son dernier combat: Dieu ne lui en demandait pas d'autres. Dès le soir de son arrivée, il se sentit mal, puis fut pris d'un grand vomissement de sang et expira entre les bras d'un chrétien. Le gouverneur hollandais protestant, voulut qu'il fût enseveli avec tous les honneurs, et fit accompagner son cadavre par 60 soldats catholiques et par tous les officiers.

Il était mort le 23 août 1764.

L'espace ne nous permet pas de rien ajouter au sujet de ses vertus et de son savoir. Espérons qu'avant longtemps l'Eglise les proposera solennellement à l'imitation de tous.

Un jour Benoît XIV lui disait finement: « Courage, Père Ricci! Continuez dans votre voie! Si vous mourez sous mon pontificat, je veux vous canoniser ». Cet éloge n'était point exagéré.

Il a laissé dans ses lettres et autres manuscrits un grand nombre de sentences dont on ne saurait trop admirer le bon sens et la profondeur. Il disait à un religieux: « Observez le plus exactement possible nos saintes Constitutions. Si vous le faites, vous deviendrez un saint, parce que la sainteté consiste à accomplir la volonté de Dieu et à l'accomplir avec amour. Or la volonté de Dieu est que vous remplissiez les obligations de votre état. Vous voyez donc que la pratique extérieure de vos Règles, jointe à la volonté fervente de plaire à Dieu en toutes choses, nous conduit par un

chemin sûr et facile au royaume des cieux, au faîte de la perfection ».

Qu'y a-t-il de plus vrai et de plus raisonnable encore que cette observation sur l'humilité? Comme on y reconnaît sans peine celui qui lisait constamment son saint Thomas, et toujours à genoux! « La véritable humilité se fonde sur la vérité, de sorte qu'elle ne nous empêche point de voir en nous certaines vertus, certains biens que Dieu y a mis dans sa miséricorde. Observons encore que notre confiance en Dieu doit grandir en proportion de l'humilité, parce que nous devons nous humilier, reconnaître notre misère, notre indignité, notre bassesse, notre néant, uniquement pour exalter le Seigneur, glorifier sa miséricorde, sa bonté, sa grandeur. C'est ainsi que l'humilité nous fait non point pusillanimes, mais généreux ».

Cependant il faut nous arrêter, quoique à regret, dans ces belles citations. Ne disons plus qu'un mot de ses impressions à Sainte-Sabine, puisque nous les connaissons.

Il écrivait à sa mère: « Je suis pour quelques jours à Sainte-Sabine... Je m'y trouve avec le plus grand plaisir, parce que j'y vois partout les vestiges ineffaçables de tant de saints qui ont illustré et sanctifié ce couvent; et en particulier de notre bienheureux Père saint Dominique, qui y vécut quelque temps. Il semble que comme héritage paternel il ait légué son esprit à ces religieux, ses enfants ».

Les religieux de Sainte-Sabine racontaient de leur côté « que le P. Ricci, parmi eux, semblait confus et étourdi. On le voyait agenouillé dans tous les angles de ce vénérable couvent, de cette antique église. Il en baisait le pavé avec la plus tendre dévotion. Il passait de longues heures du jour et de la nuit à prier dans l'église; il baignait de ses larmes cette pierre qui durant tant de siècles avait recouvert les reliques des invincibles martyrs vénérés sous l'autel, et sur laquelle saint Dominique s'était prosterné tant de fois, pour l'arroser de ses larmes... Au Chapitre, il lui semblait voir le saint Patriarche lui-même donner de ses mains l'habit de l'Ordre aux deux frères, aux deux illustres apôtres saint Hyacinthe et le bienheureux Ceslas, et il demandait d'être lui aussi revêtu de leur esprit. Au réfectoire, il lui semblait voir encore saint Do-

minique à la place du Prieur (cette place était ornée de l'image de saint Dominique, et par respect pour lui, restait toujours vide), et il ne pensait plus qu'à la lecture qui s'y faisait, et qu'à la mortification du goût et des regards. Lorsque enfin il se rendait avec les autres au jardin, pour la récréation, la vue de l'oranger planté par saint Dominique le ravissait. Il se croyait indigne de recueillir quelques-uns des fruits sans nombre qu'il produit encore, malgré une longévité de plus de 600 ans ».

Mêmes sentiments dans la cellule de saint Dominique.

Ces quelques traits suffisent pour nous faire aimer cette âme à la fois tendre et forte du P. Ricci, l'un des hôtes les plus illustres de Sainte-Sabine [1].

Nous ne pouvons qu'indiquer un petit nombre de noms parmi tous ceux qui appartiendraient de droit à nos annales.

Le P. Romano Forastieri, né à Ferrare, entra tout jeune dans la Congrégation, se montra un soutien invincible de la régularité religieuse, et des grandes études dominicaines. Il enseigna longtemps la philosophie et la théologie dans plusieurs couvents, au grand profit des jeunes religieux. Sa mortification était héroïque et sa joie inaltérable. Il conduisit un grand nombre d'âmes dans les voies de la perfection.

Durant sa dernière maladie, on l'entendait souvent répéter : « O sainte obéissance ! O sainte obéissance ! ».

Il mourut, en vrai saint, le 3 juin 1766, âgé de 63 ans, et laissant chez tous les religieux le plus profond regret [2]. Il avait vécu lui aussi à Sainte-Sabine.

Le P. Venanzio Troncossi était né à Faenza, de famille noble. Tous l'aimaient, grands et petits, riches et pauvres. Il fut l'un des plus savants théologiens de son temps, enseigna beaucoup, et

---

[1] La plupart de ces détails sont tirés de la *Vita del P. Fr. Gio. Vincenzo Maria Ricci*, 2ª edizione, Vicenza, MDCCLXXIV. C'est un travail sérieux, bien fait et très édifiant. L'auteur avait connu le P. Ricci.

Une autre vie du même serviteur de Dieu avait été publiée à Venise, quelques années auparavant par le P. Giovan Battista Contarini. Nous ne connaissons ce livre que par la mention que nous en trouvons dans le premier.

[2] Cf. *Vita del P. Ricci*, p. 119.

écrivit plusieurs ouvrages restés inédits. Il passait une grande partie de ses journées et de ses nuits en méditation, disant que l'oraison est la nourriture de l'âme. Il fut aussi Maître des novices très habile, confesseur et directeur éclairé et ferme. Plusieurs fois, il fut Prieur de Sainte-Sabine. Il prêchait souvent les exercices spirituels dans la vieille église, et beaucoup de prélats et de cardinaux venaient l'entendre et se mettre sous sa direction. Le futur Clément XIII fut l'un de ses fils spirituels.

Il mourut le 17 février 1769, à l'âge de 89 ans. On voit combien peu les redoutables mortifications pratiquées par lui durant tant d'années, avaient affaibli sa santé [1].

Le P. Raimondo Berselli, de Lodi en Lombardie, après une enfance tout angélique, entra jeune encore dans notre Congrégation. Il fit ses études théologiques à Rome, et y reçut le sacerdoce. Son désir était de partir pour les missions lointaines, et il s'offrit à la Propagande, qui, en 1721, l'envoya en Perse. Il avait alors 28 ans. Il accompagna son compatriote, Mgr Salvini, que déjà nous avons trouvé dans notre couvent. Il s'arrêta à Guilfa, près d'Ispahan, et c'est là que le trouva le P. Ricci. Il était alors missionnaire depuis 40 ans, et malgré les travaux, les périls, les souffrances, longtemps seul prêtre catholique dans ce vaste royaume, il ne se laissa jamais abattre; jamais non plus il n'avait rien diminué des austérités promises à Dieu par lui, le jour de sa profession religieuse. Souvent il fut dépouillé, frappé, mis aux fers: rien ne l'effraya: il voulait mourir sur la brèche, et Dieu exauça son désir. Il eut la douce joie de voir venir à lui de nouveaux apôtres, ou des successeurs; il aida le P. Ricci dans l'étude de la langue et des habitudes. Lorsque ce dernier s'éloigna pour visiter son Evêque, il le laissa en très bonne santé. Mais douze jours seulement après la séparation, le P. Berselli se mourait d'une maladie douloureuse, supportée avec une patience inaltérable, et muni de tous les secours de la religion.

---

[1] Cf. *Vita del P. Ricci*, p. 121. Il était né le 29 janvier 1680, et avait fait profession le 27 septembre 1702.

C'était vers la fin d'avril 1764. Le grand missionnaire était âgé de 61 ans. Il nous semble qu'il serait difficile de rencontrer un plus beau type de l'apôtre chrétien [1].

Le prêtre qui l'avait assisté à ses derniers instants était précisément le P. Gio. Battista De Bernardis que nous connaissons déjà, et qui lui aussi avait vécu à Sainte-Sabine. Il recueillit la succession que lui laissaient les PP. Ricci et Berselli, et se montra digne de ses devanciers [2]. Il mourut à quelques mois de distance.

Le P. Maurizio Garzoni, qui, comme les PP. Ricci et De Bernardis, avait séjourné dans le cher couvent, et avait accompagné d'abord ces deux missionnaires, s'en sépara à Alep, et prit la route de Mossoul, pour attaquer ainsi l'ennemi sur divers points à la fois. Il fut encore un digne émule de ceux que nous venons de rappeler [3].

En 1792 et 1795, nous le trouvons dans notre couvent, tout brisé d'âge et de fatigues [4].

Le P. Andrea Pallavicini, que nous avons déjà rencontré, et qui, d'après son propre témoignage, avait vécu à Sainte-Sabine, était également un saint religieux et un théologien très habile [5].

Le P. Raimondo Dinelli de Lucca était connu par son zèle apostolique, et passa lui aussi à plusieurs reprises dans notre cher couvent [6].

Les deux religieux qui écrivirent les biographies des PP. Calco et Ricci méritent aussi d'être signalés. La lecture de leurs livres nous montre en eux des théologiens instruits et sûrs, des historiens consciencieux, des religieux fidèles à leurs vœux. Ils avaient tous deux enseigné. L'auteur de la Vie du P. Ricci nous raconte que lorsque partit le généreux missionnaire, il lui baisa la main, et en reçut cet encouragement: « Courage, mon fils, courage! Le paradis est à nous! Nous en savons le chemin; le viatique spiri-

---

[1] *Vita del P. Ricci*, pp. 148 et 231.
[2] *Ibid.*, p. 98 et *passim*.
[3] *Ibid.*, p. 98 et *passim*.
[4] *Annal. O. P.*,p. 418, ms.
[5] *Vita del P. Lod. Calco*, pp. 158-159. Il avait 56 ans en 1746.
[6] *Ibid.*, p. 44 et *passim*.

tuel et temporel nous est fourni abondamment par la religion; les moyens sont assurés, la grâce de Dieu est prête: que tardons-nous? » [1].

Le P. Ildefonso Maria Cingia, après avoir été Vicaire général de la Congrégation, enseigne la Théologie à Sainte-Sabine en 1753 [2].

Le P. Domenico Lanza, avant de partir pour l'Orient, où il devient missionnaire illustre et heureux, avait vécu dans le cher couvent, et nous l'y retrouverons plus tard parmi les religieux les plus écoutés [3].

Nous n'avons pas signalé encore le célèbre P. Concina, qui s'installa à Sainte-Sabine afin de se défendre contre ses adversaires réguliers et séculiers, et de s'abriter de plus près sous la protection de Benoît XIV, son ami et son bienfaiteur. Il profita de son séjour pour y écrire la Vie du Cardinal Ferrari [4].

Le P. Nicolò Agostino Chignoli de Trino, vécut à Sainte-Sabine et comme Vicaire de la Congrégation et comme hôte dévoué.

Il était né le 21 avril 1707, et avait fait profession le 21 avril 1723. Il travailla dans notre couvent à la composition de plusieurs de ses ouvrages, qui sont loin de mériter l'oubli où les a relégués à notre époque [5].

Il faudrait nommer encore le P. Romolo Ansaldi et d'autres hommes distingués, si l'espace nous était donné. Ne citons plus que des noms qui nous appartiennent plus exclusivement.

---

[1] *Vita del P. Ricci*, p. 112.

[2] *Vita del P. Lod. Calco*, pp. I et II.

[3] *Vita del P. Ricci*, p. 230. Le P. Lanza était né à Turin le 22 septembre 1718, et avait fait profession le 24 octobre 1738.

[4] Parmi les hôtes du couvent, il faudrait signaler les Vicaires généraux de la Congrégation, qui tous, sans doute, vécurent derrière nos saintes murailles. Nous donnons ici les noms des Vicaires généraux dont nous avons eu connaissance: les PP. Giovanni Romagnoli de Milan, Eustachio Svienci de Ferrare, Teodoro Mozzachini de Novare, Bruno Saverio Toma de Cotoneo, Giuseppe Domenico Lucca de Pavie, Agostino Chignoli de Trino, Ildefonso Maria Cingia, Tommaso Maria Arnaldi, Niccolò Giudici, Luigi Maria Curioni, etc. Tous ils furent excellents religieux au point de vue de la sainteté et de la doctrine.

[5] Parmi les religieux romains d'origine que nous rencontrons alors à Sainte-Sabine, il faut distinguer, outre le P. Tommaso Aloisio Ballapani, déjà nommé, les PP. Pio Michele Ghislieri, neveu de saint Pie V, Giovan Gaetano Bernini, et Niccolò Maria Biondi.

Le 17 décembre 1737 se mourait dans notre couvent, et âgé de 82 ans, un homme qui mérite une mention toute spéciale.

C'était le P. Augustin Levesi, auparavant Jacques Levesi. Il était né à Embrun, en 1656. Il avait vécu 36 ans comme prêtre séculier, entouré de l'estime générale que lui avait meritée sa prudence, sa vertu et son savoir. L'Evêque l'avait fait professeur de Théologie et Directeur dans son Séminaire, et il s'y acquit une telle réputation, que les Cardinaux Le Camus et Grimaldi ne crurent mieux faire que de s'adresser à lui pour en former des prêtres capables d'arrêter l'invasion du Calvinisme.

Il était invinciblement attaché à la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas, non moins qu'aux enseignements de l'Eglise romaine. C'est son amour pour ces grandes choses qui lui valut l'exil. Il renonça aux avantages de sa fortune, de son nom, et se rendit à Rome, se confiant en la Providence.

Il vint frapper à la porte de Sainte-Sabine et demanda l'autorisation d'y faire une retraite: après sa retraite, touché de la grâce divine et du bon exemple des religieux, il dit adieu à tout et demanda à revêtir les livrées dominicaines. Il fut écouté et devint un parfait religieux, profondément attaché à sa Règle, disposé à l'observer lui-même et à la faire observer par les autres. Il travailla considérablement à obtenir d'Innocent XII le Bref d'érection de la Congrégation de Sainte-Sabine.

Sa réputation ne tarda pas à s'établir dans Rome et à s'étendre au loin, et l'on vit un grand nombre d'Evêques et de Cardinaux recourir à ses lumières.

Il ramena à la foi catholique beaucoup de personnages considérables, qui entrèrent spontanément en relation avec lui. On cite en particulier le Baron Richard et sa femme, de la Belgique, le Prince Drepont (*sic*) d'Allemagne, le Comte Bielk, suédois, plus tard Sénateur romain. Les Souverains Pontifes eurent en lui la plus grande et la plus intime confiance, surtout Clément XI qui le fit son Légat auprès de Charles XII roi de Suède, et le chargea de conférer à Vienne, avec le Prince Galitzin, représentant du Czar, au sujet de l'union de l'Eglise grecque à l'Eglise latine. Il accomplit sa mission, selon les vœux du Souverain Pontife, mais très humblement et en vrai religieux. Il ne voulut qu'un compa-

gnon de voyage, et rappela ainsi les légats qui au XIII^e^ et XIV^e^ siècles partaient de notre couvent, comme des autres couvents, entourés surtout de leur humilité et de leurs mérites. Il profita de la circonstance heureuse qui s'offrait à lui, pour visiter les religieux et les religieuses qu'il rencontrait sur son passage: partout, il laissa le souvenir des meilleurs exemples et des plus salutaires enseignements.

A son retour, le Pape lui offrit l'évêché de Rimini; le P. Le Tellier lui offrit des bénéfices et des dignités au nom de son pénitent et maître: il refusa énergiquement et on lui laissa son indépendance.

Il mit tous ses soins et usa de toute son influence pour faire rétablir le cours de Théologie dogmatique au collège de la Sapience à Rome, pour extirper certaines doctrines relâchées en morale, sous prétexte de combattre Jansenius, pour ramener la vigueur de l'ancienne discipline. Il accepta le titre de Pénitencier apostolique à Sainte-Marie-Majeure et divint le directeur d'une multitude d'âmes. Il confessait le matin et le soir, environ six ou sept heures par jour. Nul n'était plus connu que lui pour sa bonté, pour la sagesse de ses conseils, pour la fermeté de sa direction. Il gagna à l'Ordre de saint Dominique un grand nombre de vocation excellentes.

Lorsque fatigué par les années et par les travaux, il sentit que son heure approchait, il voulut être plus seul avec Dieu; renonça à presque toutes les relations extérieures et ne sortit plus de son couvent.

Il y assistait régulièrement à tous les exercices et y pratiquait toute sa règle, comme les plus humbles et les plus robustes religieux. Il consacrait presque tout son temps à la prière, ou à la lecture spirituelle.

Il aimait particulièrement son Rosaire qu'il avait toujours en main, et qu'il récitait souvent en répandant des larmes. « Tel fut cet homme, tels furent ses mérites; tel était celui que nous pleurons. Nous avons été les témoins de sa piété, de son humilité, de sa charité, de toutes ses vertus religieuses », disait le Prieur de Sainte-Sabine, en annonçant sa mort aux autres communautés. Il mourut muni de tous les sacrements de l'Eglise, et heureux de

se conformer à la volonté de Dieu par un sacrifice suprême, celui de la vie [1].

En 1748, mourait un autre religieux, qui fut lui aussi une gloire de notre couvent. Nous citerons le seul document que nous ayons sous la main à son sujet, une lettre du Prieur des Dominicains de Rieti, annonçant la mort du P. Paolino Maria Formani; c'est le nom de notre religieux: « Je vous annonce la précieuse mort du P. Frère Paolino Maria Formani de Lucques, arrivée le 21 janvier dernier. Il appartenait à la Congrégation de Sainte-Sabine de Rome, et se trouvait dans le voisinage de Rieti, pour prêcher des missions. Auparavant, il était venu ici, prendre la bénédiction de l'Evêque, et avait passé plusieurs jours dans notre couvent, où il a laissé la réputation d'un saint. Il nous quitta et commença immédiatement ses prédications en diverses localités du Diocèse. Son zèle sans borne, son incroyable sainteté lui permirent de convertir sincèrement les multitudes qui accouraient pour l'entendre. Il se trouvait dans un faubourg voisin de cette ville, où il avait prêché plus de quinze jours et répandu une grande quantité de son sang, afin de gagner à Jésus-Christ ces âmes pour lesquelles il aurait voulu, disait-il, donner mille fois sa vie, lorsque brisé par ses extraordinaires labeurs et par ses jeûnes, il tomba gravement malade, et après cinq jours de souffrance, rendit paisiblement son âme à son Créateur, se trouvant assisté par l'un de nos religieux que je lui avais envoyé.

« Il me faudrait plus d'une lettre, il me faudrait un volume entier pour écrire à votre Révérende Paternité les faits merveilleux qui se sont produits avant et après sa mort. A peine arrivé dans la localité où il est mort, il annonça clairement et à plusieurs reprises non seulement le jour précis de son trépas, mais encore beaucoup d'autres circonstances déjà vérifiées. Lorsque son cadavre fut exposé à la vénération des fidèles, on accourut en foule et de très loin pour le visiter. Pendant deux jours il fut entouré d'une multitude qui pleurait et se disputait les moindres fragments de ses habits, ou le bonheur de faire toucher à son corps quelques

---

[1] *Ex Archiv. O. P.*

objets de piété. On a raconté beaucoup de faits merveilleux, de guérisons instantanées. Beaucoup de témoins les affirmant: mais je les omets, faute de temps.

« C'était un homme admirablement doué, nous dit la circulaire de sa Congrégation. Il était estimé et vénéré non seulement des princes et des prélats romains, mais de Rome toute entière. On le regardait comme un saint. A peine eut-il terminé son cours de Théologie, qu'il fut destiné à la prédication, en qualité de Missionnaire apostolique. C'est ainsi qu'il s'était gagné le cœur de tous. Il consacra sept années à ce glorieux ministère. C'est après ce temps, qu'il a terminé sa courte carrière, à l'âge de 42 ans, nous laissant la persuasion que déjà il jouit de la récompense accordée à ses glorieuses fatigues » [1].

Un autre grand religieux fut le P. Tommaso Maria Credo de Gallipoli, qui mourut à Sainte-Sabine, le 19 août 1767, âgé de 64 ans. Le Prieur du couvent s'exprimait ainsi dans la lettre où il annonçait la mort du saint religieux: « Nous avons perdu un homme dont la mémoire doit nous rester d'autant plus chère que non seulement il a procuré le bien temporel de ce couvent, mais qu'en outre, par ses exemples, par ses exhortations, par ses conseils, par ses études constantes, par le dédain de son bien-être corporel, il a procuré autant que possible le bien des âmes. Il fit ses études littéraires à Naples, sous la direction de maîtres excellents, et il y conçut un amour si grand des sciences divines, qu'il méprisa toutes les joies, tous les honneurs que lui offrait le monde, pour se donner à notre Ordre. Il vint à Rome, entra dans ce couvent de vie régulière, et après un noviciat irréprochable, il s'appliqua soigneusement à l'étude de la Philosophie et de la Théologie, sans cesser de tendre constamment à perfectionner en lui la vertu et la piété. Il avait l'oisiveté en horreur. Il évitait soigneusement toute négligence dans la pratique de nos austérités religieuses, et il apportait dans leur accomplissement une bonne volonté, une joie, une fidélité merveilleuses. Devenu prêtre, il fut jugé assez instruit dans la science des saints, assez affermi dans

---

[1] *Ex Archiv. O. P.*

la pratique de la vertu, pour être immédiatement destiné et livré à la prédication et au ministère des âmes. Il s'y consacra tout entier. Envoyé en Corse, il y exerça plusieurs années ce ministère de charité et de dévouement, avec une générosité qui lui faisait oublier ses propres aises, et passer souvent des nuits entières sans sommeil. Comme il ne se glorifiait que de savoir une chose: Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié, sa prédication n'avait guère recours aux paroles de persuasion inspirées par la sagesse humaine: c'est en montrant l'Esprit de Dieu et sa vertu qu'il produisait la conviction. Son éloquence s'adressait à tous: les cœurs les plus durs étaient pénétrés, émus, brisés, changés. Aussi tout le monde l'aimait en Corse. Il se conduisait de manière à persuader, à première vue, que comme l'Apôtre, il était disposé à leur donner non seulement l'Evangile, mais encore sa propre vie.

« Cependant la volonté de Dieu le rappela à Rome. Le bon religieux accepta tous les ordres donnés au nom de l'obéissance, et fut à plusieurs reprises Procureur dans ce couvent. Il exerça avec soin et fidélité les devoirs de sa charge, préférant sans restriction le bien commun à son bien particulier. Dans cette charge si périlleuse et si difficile, il ne changea rien à son ancien genre de vie, aussi longtemps que le lui permit sa santé. C'était pour nous un sujet d'admiration que de voir cet homme, préoccupé de si nombreux intérêts, accablé de tant de travaux, chercher constamment et uniquement ce qui pouvait être à l'avantage des autres, bien que, à plusieurs reprises, il ait demandé à être délivré de sa charge, afin de pouvoir se livrer plus complètement à l'oraison et aux autres exercices de piété... Nous avons d'excellents motifs de croire que notre Frère a mérité déjà d'être reçu dans les bras de son Maître » [1].

Nous ne pouvons oublier le P. Domenico Valloni de Milan, qui mourut à Ferrare, le 27 avril 1768, âgé de 70 ans. Son talent et son amour de l'étude l'avaient désigné pour l'enseignement. Il occupa plusieurs chaires de Théologie ou de Philosophie. Il enseigna particulièrement à Sainte-Sabine, avec le succès le plus

---

[1] *Ex Archiv. O. P.*

sérieux. Par son amour sincère et courageux des observances régulières, il mérita d'être placé deux fois à la tête de toute la Congrégation, et deux ou trois fois à la tête du couvent de Sainte-Sabine.

Tout le monde l'aimait comme Supérieur. Il se distingua aussi par son habileté dans la direction des âmes, par son amour énergique des observances, par sa patience, et par sa charité envers le prochain. Il était toujours joyeux, même parmi les souffrances. Il aimait beaucoup l'oraison, à laquelle il consacrait chaque jour plusieurs heures consécutives, et avait une dévotion spéciale pour la sainte Eucharistie. Sa mort eut tous les signes de la prédestination, quoique inattendue. Il fut pleuré de tous ceux qui l'avaient connu.

Nous nous arrêtons un moment dans l'étude de cette touchante galerie. Nous craignons même d'avoir trop multiplié les détails, aux yeux de ceux qui aimeraient moins que nous le cher couvent.

D'ailleurs de redoutables événements s'annoncent. Des bruits inquiétants arrivent de l'autre côté des Alpes. On dit qu'un nouvel ordre de choses s'est levé, qu'on a brusquement brisé le vieux passé; qu'on a assassiné les nobles et les prêtres, et que tout cela est fait par la Liberté. C'est la révolution. Bientôt on apprend qu'elle a franchi les Alpes, qu'elle approche de Rome, où l'on voit arriver chaque jour ceux qui fuient devant elle.

Sainte-Sabine continuait son existence à la fois humble et forte. En 1779, le Supérieur du couvent reçoit l'autorisation d'envoyer aux ordinations sacerdotales quatre novices, et de donner l'habit religieux à trois candidats [1]. Les religieux vocaux, ou ayant voix aux élections, étaient au nombre de dix, parmi lesquels on distinguait le célèbre missionnaire Frère Domenico Lanza, et le P. Gabriel Raynaud, qui avait amené deux de ses neveux dans la Congrégation [2].

---

[1] *Ex Archiv. O. P.* Les nouveaux prêtres étaient Frères Alessandro Macherelli, Tommaso Tommasi, Jacopo Vincenzo Raynaud, et Hyacinthe Balthazar Raynaud. Ces deux derniers étaient de Nice.

[2] Cf. *Reg. Mag. gen.*

Cependant l'inquiétude générale arrêtait plus d'une vocation, et l'on se demandait avec anxiété ce que deviendrait l'avenir. Notre couvent ne souffrit pas immédiatement de l'épreuve, parce qu'il recueillit les religieux qui lui arrivaient des couvents supprimés. Mais dès le commencement de 1791 ce dernier avantage lui manqua. Tous les religieux étrangers durent partir et il ne resta un moment que les deux PP. Domenico et Tommaso Ancarani pour continuer la communauté. Ils écrivent au Chef de l'Ordre une lettre désolée, le suppliant instamment de leur envoyer du secours [1].

En 1792, les novices sont dispersés à Ferrare et à San Severino. Ils étaient alors au nombre de cinq. L'un deux, Frère Brugnatelli, se distinguait par son talent, et l'on crut bon d'imprimer des thèses qu'il avait écrites.

L'année suivante, nous trouvons encore un Visiteur pour le couvent de Sainte-Sabine.

Chaque année les Supérieurs y assignent un ou deux religieux, pour maintenir la communauté suffisamment nombreuse.

De nouveau nous y trouvons quelques étrangers, spécialement le P. Bouchon, un bon religieux, ex-Vicaire général de la Congrégation du Très-Saint-Sacrement; le P. Ferenzi de San Marco [2].

En 1796, il ne reste que cinq religieux vocaux.

En 1800, le P. Gabriel Raynaud est créé « Président » de la communauté. L'année suivante, le P. Benedetto Bonnini est institué Prieur par le Vicaire général, parce que les électeurs ne sont pas en nombre.

Parmi les religieux qui y vivent en ce moment, nous distinguons le P. Brighenti de l'ancienne Congrégation du bienheureux Jacques Salomoni. Après la révolution, il sera l'un de ceux qui contribueront le plus à réunir et à relever les ruines amoncelées.

Tous les Vicaires de la Congrégation séjournent également à Sainte-Sabine [3] et s'aident à y maintenir la vie régulière: car sous

---

[1] *Archiv. O. P.*

[2] Cf. *Reg. Mag. gen.* et *Archiv. O. P.* passim.

[3] Voici les noms que nous trouvons parmi nos notes: Frères Tommaso Angelico Bessutti, Domenico Valloni (2 fois), Gabriel Raynaud, Emmanuel Fontana, Giacinto Magnavalli, Dionisio Cittadini, Filippo Macario, Antonio Fraticelli, Cherubino Cantelli, Arnaldi.

les coups et les étreintes de la désolation, notre couvent reste généreux. Un rapport dressé en 1803, par le Prieur, et envoyé au Maître général, nous apprend que la communauté se compose de trois religieux prêtres et de trois convers. On y récite l'Office en commun; les Matines se disent avant la collation du soir. Chaque jour il y a méditation en commun et messe chorale, parfois chantée. Les jours de fête, on récite publiquement le Rosaire avec les Litanies de la Vierge, bien que souvent il n'y ait personne dans l'église. L'église est si pauvre que pour les grandes solennités, on emprunte des « paramenti » aux religieux de Sant'Alessio. Les jeûnes et les abstinences de Règle s'observent rigoureusement, de même que le silence et la vie commune. On fait la lecture pendant le repas; on porte l'habit et la rasure monastiques, etc.

Cependant la mort menaçait de toutes parts. Les derniers représentants de la génération héroïque disparaissaient les uns après les autres.

Le P. Pietro Antonio Salineri mourait à Savone le 20 janvier 1802. Il était entré dans l'Ordre à Sainte-Sabine, et y avait fait ses études. Après une vie pleine d'austérités et de vertus religieuses, après un apostolat infatigable et bienfaisant, après une fidélité irréprochable dans la pratique de toutes ses règles, il quittait ce monde en odeur de sainteté.

Ainsi mourait deux ans plus tard, en 1805, le P. Tommaso Carbonara, qui avait renoncé aux richesses et aux grandeurs du monde, car sa famille était riche et noble, pour entrer dans la Congrégation de Sainte-Sabine, où il devint excellent religieux, et sauva un grand nombre d'âmes.

Quelques années plus tôt, en 1797, était mort le P. Carlo Ceslao Sandigliano que nous avons trouvé en tête du couvent de Sainte-Sabine. Sa piété et sa bonté, jointes à une prudence et à une fermeté inébranlable pour le bien, l'avaient rendu un Supérieur aimé et admiré de tous. Il expira en souriant.

Tous ces départs annonçaient, ce semble, un prochain et complet triomphe de la mort.

On enlève de l'église les reliques et les marbres précieux, pour les soustraires à la rapacité ou à la brutalité des barbares qui approchent.

Et cependant, dès 1806, on commence encore un nouveau registre pour la Congrégation de Sainte-Sabine, et on écrit ce titre à la première page: « Registre de la Congrégation de Sainte-Sabine, de la Province des Deux Lombardies, depuis l'année 1806, alors que la Congrégation se composait de trois couvents: celui de Rome (Sainte-Sabine) avec l'hospice de San Nicolò, celui d'Osimo et celui de San Severino, auxquels on joint habituellement le monastère de Marino, immédiatement soumis au Maître général. Les autres couvents, c'est-à-dire ceux de Ravenne, de Ferrare, de Césène, de Lugo, de Corse, etc., avec les monastères de San Rocco et de Santa Monica à Ferrare, ont été détruits par l'invasion des Français » [1].

Bientôt il fut difficile aux Prieurs de ces trois couvents de se réunir pour l'élection du Vicaire général. D'ailleurs, dès 1809, ces trois couvents eux-mêmes n'ont plus de Prieurs. Le Chef de l'Ordre charge alors le P. Filippo Macario, ex-Vicaire général, de sauver ce qu'il pourra des débris de la Congrégation, et lui donne pour cela pleins pouvoirs.

Le nouveau Vicaire général songe immédiatement à Sainte-Sabine, et le 7 décembre 1809, il y assigne le P. Carlo Cerutti. Ce fut la dernière assignation qui se fit avant le dernier grand crime de la révolution.

En 1810, le Maire de Rome publiait un décret de Sa Majesté déclarant incorporés au Domaine public tous les biens ecclésiastiques et tous ceux des corporations religieuses.

Le couvent de Sainte-Sabine se trouva enveloppé dans cette catastrophe et fut mis en vente à l'enchère, le 25 septembre 1812, comme on le voit par le Bulletin des ventes de ce jour, n. 161.

La première fois, il ne se présenta pas d'acquéreur, et l'enchère fut renouvelée le 30 octobre. Cette fois il s'en présenta un seul, l'avocat Gilbert Boucher, Procureur impérial près la Cour d'appel siégeant à Rome. Le cher et illustre couvent lui fut adjugé au prix de 8000 frs, comme le démontre le procès-verbal n. 3269, conservé aux archives de l'ancienne Direction générale du « De-

---

[1] *Ex Archiv. O. P.*

bito pubblico pontificio ». Ainsi fut consommée une grande iniquité en même temps qu'une grande sottise.

Une réflexion s'impose à la fin de ce chapitre.

La Congrégation de Sainte-Sabine est un effort et un résultat magnifiques. On ne saurait trop admirer ces énergies intellectuelles et morales qui en rayonnent de toutes parts. Créer de grandes âmes est la première des gloires dans toute société.

Peut-être faudrait-il y constater le défaut inhérent à toute Congrégation de ce genre. Elle se protège plus qu'elle ne s'étend; elle est une branche heureuse dans l'arbre, greffée excellemment: elle ne renouvelle pas la sève de l'Ordre.

Ceci ne pourrait être que le résultat d'une loi générale possible et imposée à tout l'Ordre, eu égard au milieu dans lequel l'Ordre se meut réellement avec le respect possible du passé: absolu dans les principes, variable dans les applications.

CHAPITRE XII.

Le couvent de Sainte-Sabine depuis la révolution jusqu'à la réforme du P. Jandel (1812-1850).

Cependant une Providence spéciale sembla veiller sur le sort du cher couvent de Sainte-Sabine. Le Roi d'Espagne s'émut de l'acte brutal que venait d'accomplir la révolution, et il résolut de sauver la maison où avait vécu le grand espagnol Dominique de Guzman [1]. Il chargea le Prince de la Paix, Emmanuel Godoy, de manifester son désir à l'avocat Gilbert Boucher, et d'entrer en négociations avec lui. M. Boucher, pour être agréable au Prince, offrit de céder le couvent au seul prix d'achat, et à la condition qu'il rentrerait dans ses frais de contrat. Ces stipulations furent acceptées et le contrat nouveau fut passé le 19 janvier 1813 pardevant le Notaire Giovanni Pernazzo.

Le Roi d'Espagne, qui venait d'achever des réparations considérables à Sant'Alessio, ne se contenta point de cette première

---

[1] Au surplus, il resta habituellement quelques religieux dans le vieux couvent, même après la spoliation. Dans un vieux *Livre de Messes*, nous relevons pour les années 1807-1808, les noms de quelques Pères qui y célébraient dans l'antique église; ce sont les PP. Nicolò del Frate, Maurizio Benedetto Olivieri, Angelo Gagliardi, Carlo Ceruti, Giovanni Crisostomo Gori, Aloisio Invernizi, Domenico Maria Gianelli, Cherubino Cantelli, Giuseppe Lag...naccio, Domenico Bilotta, étudiant, Giuseppe Cappucci, Lodovico Valeriani. Il y eut même des Supérieurs: en 1796, le P. Domenico Pietro Giuli est Prieur; de 1800 à 1808, nous trouvons le P. Gabriel Raynaud comme Président; en 1808, le P. Emanuele Fontana, au même titre.

munificence envers Sainte-Sabine. D'après le témoignage de l'inscription que les Dominicains reconnaissants vouèrent au Roi en 1816, et placèrent à l'entrée de la chapelle de saint Dominique, le couvent fut préservé d'une ruine imminente, et la chapelle du Fondateur embellie et restaurée. Quand tous ces travaux furent achevés, Charles IV rendit le couvent à ses anciens propriétaires. Ceci se passait le 9 septembre 1815 [1].

Il est d'ailleurs certain que même durant la révolution il resta toujours quelques religieux à Sainte-Sabine; il est certain encore qu'ils y rentrèrent le jour où le Roi d'Espagne en devint le propriétaire légal. Mais ils étaient peu nombreux et ils ne formaient pas strictement une communauté.

De telles ruines ne se réparent point en un jour.

Les hommes généreux se trouvent moins facilement que les pierres d'un édifice.

La Congrégation de Sainte-Sabine était détruite et les religieux dispersés. Cependant, dès 1815, un certain nombre de bons religieux s'y sont réunis et y ont repris ce qu'ils pouvaient des anciennes observances. En 1816, le P. Filippo Bartolotti, qui était un religieux honnête, sinon héroïque, est « Président » de Sainte-Sabine.

En 1819, le P. Giuseppe Maria Ramondo en est Vicaire, et en 1822, le P. Tassoni, Prieur. Cette même année, sur l'Ordre du P. Viviani, Pro-Vicaire général des Frères-Prêcheurs, le P. Bardani, Secrétaire de l'Index, et le P. Buttaoni, Bibliothécaire de la Casanate, sont nommés Visiteurs du couvent de Sainte-Sabine.

On le voit, la communauté s'est reformée et se trouve complète, quoique pas nombreuse.

On songeait en même temps aux réparations matérielles, devenues nécessaires, et le 12 juillet 1825, le P. Francesco Vincenzo Lazzarini, qui habitait le couvent et n'ignorait pas les arts, fut chargé de surveiller les travaux à exécuter dans la vieille basilique, comme nous l'avons indiqué ailleurs [2].

---

[1] On conserve aux *Archives O. P.* les documents relatifs à ces transactions.

[2] Dans notre *Histoire de l'église de Sainte-Sabine.*

Cependant, dès le 14 septembre 1819, Pie VII avait accompli un acte important, dont nous ne connaissons pas complètement les motifs. Il avait rendu le couvent de Sainte-Sabine à la Province de Lombardie, par son Bref *Nonnulla*, que nous n'avons pu retrouver, et par un autre Bref, dont nous ignorons la date et le titre. Dans le premier, le Pape déclarait qu'après un délai de dix ans, à compter du jour de l'expédition du Bref, la Congrégation de Sainte-Sabine ne serait plus propriétaire du couvent, qui appartiendrait alors à la Province de Lombardie. Dans le second, le Pape supprimait cette condition, et transférait purement et simplement la propriété de la Congrégation à la Province [1]. Ces deux décisions, surtout la dernière, eurent sans délai des résultats pratiques.

La Province de Lombardie les considéra comme très sérieux, en ce qui concernait ses intérêts, et se regarda immédiatement comme propriétaire de Sainte-Sabine. On le conçoit d'autant plus facilement qu'elle avait travaillé sans doute à provoquer le Bref *Nonnulla*. Comme elle n'avait alors que le couvent de Forli, destiné à la formation des jeunes religieux dans la piété et la science, elle résolut de faire de Sainte-Sabine un couvent d'études.

Dans la « Dieta » tenue à Macerata, en mai 1823, et dans le Chapitre provincial célébré à Faenza, en mai 1825, il fut décrété que l'on enverrait à Sainte-Sabine un certain nombre d'étudiants. Ce décret fut mis à exécution, et le « studium » fut rétabli à Sainte-Sabine; on y reprit aussi les observances régulières, autant que le permettaient les circonstances. Nous y trouvons même des étudiants dès 1822, avant les décisions prises par la Province lombarde.

Le Chapitre de Faenza y mit d'ailleurs un zèle très louable. Il s'adressait au P. Velzi, Vicaire général de l'Ordre, et lui disait: « Nous supplions le Révérendissime P. Vicaire général de prendre sous sa protection spéciale la Province de Lombardie, qui est par-

---

[1] Nous empruntons ces détails à un rapport secret fait par le Général des Capucins, en 1825, touchant le couvent de Sainte-Sabine, et d'ailleurs peu sérieux et plein d'erreurs historiques et autres. Voir *Archiv. O. P.* Le Bref de Léon XII ne signale que celui du 14 septembre 1819.

tout en ruines, depuis les dernières catastrophes; et de ne rien omettre pour la relever et pour lui rendre son ancienne splendeur. Nous recommandons particulièrement à sa bienveillance et à ses faveurs le couvent de Sainte-Sabine, où est placé tout l'espoir de la Province »[1]. Le Vicaire général accepta avec joie cette supplique, et le 1er janvier 1826, confirma en ces termes les Actes du Chapitre de Faenza:

« Les Actes du Chapitre provincial de notre Province des Deux Lombardies, célébré à Faenza, dans le couvent de Saint-André, le 9 mai 1825, sont dignes d'être confirmés par nous. C'est pourquoi, tout ce qui s'y trouve prescrit pour l'observance régulière, pour le culte divin, pour le progrès de la piété..., pour la formation des jeunes gens, pour leur avancement dans les études, nous l'approuvons de toute l'autorité de notre charge, nous le confirmons de tout notre pouvoir, et nous ordonnons à tous les religieux de la Province de mettre à exécution chacune des ordinations du Chapitre »[2].

Nous sommes heureux de pouvoir indiquer ici jusqu'où furent portés les efforts des Supérieurs et des religieux, pour le rétablissement des traditions du passé. On verra que ce n'était pas tout l'idéal, mais que c'était déjà quelque chose, et que cette page de l'histoire de Sainte-Sabine n'est point sans honneur. Le 4 juillet 1824, le Vicaire général écrivait au P. Pompejani, Sous-Prieur de Sainte-Sabine: « J'ai l'obligation de promouvoir autant que possible l'observance régulière dans tous les couvents; mais surtout dans celui de Sainte-Sabine, où elle a toujours fleuri de la manière la plus édifiante. C'est pourquoi je me trouve dans l'inévitable nécessité de m'en occuper avec la plus vive sollicitude. Résolu de mettre la main à l'œuvre, je signifie à votre Très Révérende Paternité les dispositions que j'ai cru devoir prendre à ce sujet, et que vous devrez absolument mettre en pratique.

« Elles se réduisent aux suivantes:

« On rétablira l'usage si nécessaire de l'oraison mentale; elle se fera le matin après Prime, et le soir après Complies, sauf pour

---

[1] *Ex Archiv. O. P.*

[2] *Ex Archiv. O. P.*

les deux jours de promenade. Tierce, Sexte et None seront séparées de Prime, et se diront toujours un peu avant midi. Matines ne se finiront point pour Vêpres ou pour Complies, excepté les deux jours où il est permis de sortir du couvent pour la promenade. On déterminera une heure pour la récitation de Matines. On observera rigoureusement le silence durant les repas, et dans les lieux réservés.

« Votre Très Révérende Paternité ne saurait ne pas voir la souveraine importance de ces dispositions, pour ramener dans ce couvent le véritable esprit de l'observance régulière, et lui rendre ce crédit dont elle jouissait auparavant. Je suis persuadé que l'on prendra immédiatement les mesures nécessaires pour leur exécution parfaite. Je vous en impose expressément l'obligation, et j'en charge votre conscience devant Dieu. Je vous avertis en outre que devant et voulant pourvoir à la bonne direction du noviciat, j'institue provisoirement le P. Bonarelli Pro-Maître des novices, et je lui communique les prescriptions qu'il aura à mettre en pratique ».

Nous possédons la lettre que le Supérieur, cette fois un véritable Supérieur, écrivit au P. Bonarelli. La voici:

« Le P. Pompejani, étant à la fois Lecteur et Sous-Prieur, et chargé encore d'autres obligations, ne peut s'occuper comme il conviendrait de la direction du noviciat. Je me trouve contraint de lui donner un remplaçant. Persuadé de la sagesse, de la piété et de la saine doctrine de Votre Paternité, au sujet de la vie religieuse, je lui signifie par la présente lettre, que je l'ai choisie pour cette charge. Je vous institue Pro-Maître des novices, et je prescris à ces derniers de vous donner le respect et l'obéissance que les novices doivent à leur Maître. En vous confiant ces fonctions, je crois nécessaire en outre de vous indiquer les prescriptions auxquelles vous aurez à vous conformer.

« Nous devrez veiller en premier lieu à ce que le noviciat soit toujours fermé à clé; vous devrez ensuite ne jamais permettre à un novice de sortir seul du noviciat, surtout d'entrer à son gré dans les cellules des religieux. Enfin vous devrez les accompagner toujours en promenade, les jours destinés à la promenade, et les conduire plutôt en dehors de la ville, dans les endroits retirés et solitaires.

« Telles sont les prescriptions que j'impose expressément, en vous confiant cette charge. Je ne doute point que vous n'acceptiez de bon gré l'obéissance.

« PS. - Vous aurez soin de fixer en outre les heures où l'on devra se retirer dans les cellules pour l'étude, et d'ordonner que les novices portent la rasure conformément à nos Constitutions. La présente lettre sera lue au réfectoire, en présence de la Communauté » [1].

Le ton un peu sec de ces lettres nous avertit que le Supérieur ne peut plus compter exclusivement sur le bon vouloir de tout le monde, et qu'il sent le besoin de parler d'autorité. Malheureusement, il en était ainsi. A la faveur des troubles, quelques religieux étrangers avaient trouvé bon de s'implanter à Sainte-Sabine, pour faire servir la religion à leurs fantaisies. A force d'intrigues et d'influences ils s'étaient rendus les maîtres, et il n'était pas facile de briser la position qu'ils faisaient défendre par quelques personnages intéressés et importants.

Puisqu'il y a aussi des misères historiques, pourquoi ne nommerions-nous pas les PP. Borgetti et Mancini : deux malheureux en religion, qui s'étaient installés à Sainte-Sabine, et n'y avaient alors qu'un seul souci, celui d'augmenter leur pécule, aux frais de tout le monde? De tels hommes sont les Iscariotes des Ordres religieux. Si l'on veut que la gloire des communautés n'en soit pas atteinte, il faut les signaler par leur nom, et réprouver hautement leurs manœuvres. Inutile de prétendre les cacher. Il est même immoral de ne pas les stigmatiser, parce que la justice veut que le mal soit mis au pilori, comme elle veut que le bien soit couronné.

Ce furent de tels hommes qui empêchèrent le succès complet des mesures prises par les Pontifes et par les Supérieurs de l'Ordre, à Sainte-Sabine.

Il faut ajouter encore qu'il se trouvait alors dans le vieux couvent quelques-uns de ces religieux qu'on appelle des « braves gens », parce qu'ils ne commettent point des malversations ouver-

---

[1] *Archiv. O. P.*

tement condamnables: mais sur lesquels il est impossible de compter pour le bien meilleur de la vie religieuse, dans le vrai sens de ce mot. Ils appartiennent à la catégorie de ces êtres peu caractérisés qui semblent faire la transition d'une espèce à l'autre, dont les tissus sont peu à peu envahis par les dépôts calcaires, et qui finissent par se pétrifier [1]. Quelques-uns de ceux-là se trouvaient à Sainte-Sabine. Dante les aurait regardés et aurait passé; faisons mieux: passons encore et ne regardons pas.

Le bien ne se faisait donc que péniblement.

Le Pape et les Supérieurs le savaient, et songeaient silencieusement au remède, en attendant toutefois que l'expérience vint confirmer ou démentir leurs craintes. Dès 1825, le Souverain Pontife, Léon XII, avait chargé le Général des Capucins de faire une sorte d'enquête sur Sainte-Sabine. Nous possédons le résultat des observations faites par le digne religieux. S'il est incontestable qu'il s'est trompé dans plusieurs assertions relatives au passé, on ne peut mettre en doute ni sa clairvoyance au sujet du présent, ni l'importance de la conclusion par laquelle il terminait son rapport. « Le Supérieur général, disait-il, a insisté à diverses reprises auprès du Chapitre provincial de Lombardie, réuni en ce moment à Faenza (1825), afin qu'il pourvût efficacement à cet état de choses, qu'il établît un Supérieur zélé, un Maître des novices vraiment généreux, et un Professeur capable de les instruire sérieusement. Il semble que jusqu'ici la Province de Lombardie n'a pas été à même de réaliser ces vœux. C'est pourquoi le meilleur serait de rendre le couvent de Sainte-Sabine utile aux deux Provinces romaine et lombarde, en y établissant un noviciat pour les deux Provinces. Mais, dans ce cas, il serait absolument nécessaire de le placer sous la juridiction immédiate du Général, qui devrait y créer une communauté avec des religieux de zèle et de mérite, y introduire la vie parfaitement commune, et préparer les jeunes gens à l'embrasser et à la propager ensuite dans les autres couvents ».

[1] Il n'y a pas dans l'Evangile de parole plus vraie que celle-ci: « Nemo mittit vinum novum in utres veteres, etc. » *Luc.*, V, 37. Jamais les Supérieurs d'Ordre ne devraient oublier cette frappante métaphore.

Après avoir signalé deux difficultés, l'une provenant de l'opposition probable de la Province lombarde, l'autre des intrigues des Dominicains hybrides dont nous avons dit un mot, le Rapporteur ajoute: « Il ne faut pas oublier que le P. Général en rétablissant la vie commune dans le couvent de Rieti, pour les religieux de la Province romaine qui voudraient l'embrasser, a proposé au Saint-Père, dans un mémoire spécial, de désigner le couvent de Sainte-Sabine pour les religieux de la Province de Lombardie qui seraient disposés également à accepter la vie commune, sans dissimuler toutefois les obstacles qui se rencontreraient et qui effectivement se sont rencontrés. Dans le couvent de Rieti, on a déjà rétabli la parfaite régularité et la vie commune. On n'a rien fait de semblable à Sainte-Sabine, où l'on ne pouvait d'ailleurs rien faire » [1].

Ce compte rendu fut écrit pendant que la Province lombarde célébrait le Chapitre de Faenza, dont nous avons cité les paroles. On y trouve manifestement l'inspiration du Général des Dominicains, qui en indiquant ce qu'il a fait pour le bien, signale aussi les impuissances que lui crée la présence des religieux récalcitrants, maintenus à Sainte-Sabine par de hautes protections.

Léon XII attendit et réfléchit jusqu'au 20 juillet 1827. C'est alors qu'il envoya au P. Velzi le Bref suivant:

« Léon XII, Pape. Pour mémoire perpétuelle. Il nous convient de donner tous nos soins, toute notre sollicitude à l'illustre Famille de saint Dominique, qui a produit tant d'hommes remarquables et dans la vertu et dans la science; saint Thomas d'Aquin, qui par la multiplicité, la variété et la facilité de son savoir, a mérité le nom de Docteur angélique; saint Vincent Ferrier, l'infatigable prédicateur de l'Evangile; saint Raymond de Penafort, qui, sur l'ordre de Grégoire IX, a compilé le volume des Décrétales, etc. Il faut que les enfants, à l'exemple de leurs glorieux ancêtres, soient le soutien et l'ornement des deux sociétés civile et religieuse. Or nous savons que dans tout Ordre religieux, de l'excellente formation des novices dépendent le bien et l'honneur

---

[1] *Archiv. O. P.*

de l'avenir. Si la formation est négligée ou relâchée, tout tombera et s'écroulera peu à peu et fatalement. A ce sujet, nous manifestâmes, il y a trois ans, notre désir qu'il y eut dans la Province romaine un couvent où la discipline religieuse fût observée rigoureusement, comme il en existait déjà dans la Province de la Gaule cisalpine, sous le patronage et la protection du roi de Sardaigne. Et ce fut une grande joie pour notre cœur d'apprendre qu'à Rieti, dans cette église où saint Dominique, fondateur de l'Ordre, fut déclaré appartenir à la phalange des saints, plusieurs religieux avaient repris ce genre de vie conforme aux décrets de nos prédécesseurs, notamment de Clément VIII, et offraient l'espérance certaine de devenir d'excellents ouvriers dans la Vigne du Seigneur. Mais nous voudrions aussi que dans cette ville de Rome, qui est le centre de l'Eglise catholique, il y eût une autre formation pour l'Ordre de saint Dominique comme pour les autres Familles religieuses. Or des hommes distingués par leur doctrine et leur piété, que nous avions chargés de visiter les maisons religieuses de Rome [1], pour y réformer les abus, s'il y en avait, nous ont précisément rapporté que nulle maison ne serait plus favorable à notre but que le couvent de Sainte-Sabine sur l'Aventin, loin du bruit de la ville, dans un air salubre, un site agréable, lieu bénit à d'autres titres encore, depuis les commencements de l'Ordre, pour les membres de la Famille dominicaine. Durant presque six siècles la discipline religieuse y a été exactement respectée et observée. Nous savons sans doute que notre prédecesseur Pie VII, d'heureuse mémoire, par ses lettres expédiées sous l'anneau du Pêcheur, le 14 septembre 1819, a enlevé ce couvent à la Congrégation de Sainte-Sabine pour le donner à la Province de la Gaule cisalpine. Toutefois nous avons résolu qu'à l'avenir il deviendra un couvent de noviciat pour les deux Provinces de Rome et de la Gaule cisalpine. Nous pensons que les religieux de cette dernière ne trouveront point mauvaise notre résolution, puisqu'ils aiment beaucoup leur Ordre et qu'ils seront heureux de voir ce couvent transformé en pépinière,

[1] C'est alors que le Général des Capucins, après avoir visité Sainte-Sabine, rédigea ses *Brevi, succinte e riservate notizie,* dont nous avons parlé.

où croîtront de nouvelles plantes qui seront l'honneur de l'Ordre, l'espoir de l'Eglise, et donneront des fruits en leur temps. Nous espérons que les jeunes gens y viendront de toutes parts, pour y observer les Règles qu'ils ont embrassées, et y réaliser dans la pratique des œuvres saintes: ce que signifient leur nom et leur habit. C'est pourquoi, voulant montrer notre particulière bienveillance envers la Famille dominicaine, voyant qu'il manque une maison de noviciat dans Rome, et que le couvent de Sainte-Sabine est parfaitement adapté à ce but, considérant enfin que les novices de la Province de la Gaule cisalpine n'y ont été que peu nombreux, depuis l'année 1819, jusqu'à ce jour; malgré la peine que ces religieux éprouveront peut-être à se voir enlever ce couvent, mais à raison du bien plus considérable qui résultera d'un changement, sera une consolation pour tous, et rendra la soumission plus facile, nous, de notre propre mouvement et de science certaine, de la plénitude de notre pouvoir apostolique, nous déclarons que le couvent de Sainte-Sabine, laissé et donné jusqu'ici à la Province de la Gaule cisalpine, sera désormais un noviciat commun pour les deux Provinces de Rome et de la Gaule cisalpine; qu'il ne restera soumis à aucun Provincial, mais obéira immédiatement au Général de l'Ordre. C'est pour ce motif que nous ordonnons à notre cher Fils Giuseppe Maria Velzi, Vicaire général de l'Ordre, de ne rien omettre pour répondre à nos intentions. Nous avons confiance dans son habileté, sa prudence et son expérience des choses, et nous ne mettons pas en doute que ce couvent ne soit bientôt enrichi d'hommes capables d'instruire et d'initier excellemment dans la vie religieuse les jeunes gens qui leur seront confiés, de les former par la douceur, la patience, les enseignements, les exemples édifiants. Afin de mieux obtenir ce résultat, et par notre autorité apostolique, nous déclarons que tout autre noviciat est absolument supprimé dans les deux Provinces, et qu'à l'avenir nul ne pourra revêtir définitivement l'habit de saint Dominique et faire ses vœux solennels, si auparavant il n'a fait un noviciat d'une année, soit dans le couvent de Sainte-Sabine à Rome, soit dans celui de Saint-Dominique à Rieti. Si nos intentions sont parfaitement réalisées, nous espérons de la bonté du Dieu de toute consolation que les enfants de saint Dominique seront toujours les vaillants qui entourent la

litière de Salomon, les soldats choisis du Christ, les dignes successeurs des saints ».

Cette mesure du Pontife était fort sage, et il n'est pas impossible qu'en d'autres circonstances analogues la création d'un noviciat général ne soit encore un moyen sérieux de former de vrais religieux, surtout dans les pays où les noviciats particuliers n'ont plus qu'un recrutement apauvri. Selon les ordres de Léon XII, et malgré quelques réclamations d'ailleurs très respectueuses de la Province lombarde, on se mit sans délai à l'œuvre pour adapter le couvent à sa destination nouvelle.

De partout arrivent des maîtres et des jeunes gens choisis. On tâche de reconstituer un peu les archives du couvent, dispersées par les sauvages qui viennent de passer, et l'on dépense 21 écus, uniquement pour faire rétablir le registre des fondations pieuses [1].

On achète un cheval pour apporter les provisions de la ville à Sainte-Sabine. Un jour le cheval s'enfuit puis est ramené par le « stallino » du Prince Colonna, qui demande un écu et 50 baïoques pour sa peine.

Une autre fois, Frère Costanzo étant à faire quelques provisions chez un « épicier de via Montanara », a le malheur de détourner les yeux de sa bourse pour regarder son turbulent cheval, et la bourse disparait. C'étaient 4 « scudi » de perdus, presque toute l'encaisse du procureur.

On rétablit aussi le bac sur le Tibre, au pied de l'Aventin.

On avait rapporté encore à Sainte-Sabine les reliques des saints.

Plus tard enfin on y rapporta les peintures. Ce fut le Ministre des Beaux-Arts lui-même, le Chevalier Jacobini, qui prit l'initiative de cette résolution. Un Ministre des Beaux-Arts qui écrit à des moines pour un autre but que celui de les dépouiller est un phénomène

---

[1] Nous lisons la note suivante dans un livre de *Spese*, à propos d'un paiement fait le 28 février 1829 : « Il suddetto Signore Domenico Bianchi estrae dall'Archivio della Sacra Visita tutte le memorie e documenti relativi alle fondazioni dei Legati pii, appartenenti al convento di Santa Sabina, le quali memorie e documenti più non esistono presso dei PP. di Santa Sabina, per la dissipazione dell'Archivio del convento, nella soppressione del medesimo, sotto il governo Francese, e compilò la nuova riduzione ». Peut-être reste-t-il à Paris quelques vestiges des archives de Sainte-Sabine.

trop rare, pour que nous ne citions pas la lettre, à titre de curiosité. S'adressant au Prieur, il lui parlait en ces termes, le 3 septembre 1849: « Le soussigné Ministre du Commerce et des Beaux-Arts prie votre Seigneurie illustrissime de s'entendre avec lui pour retirer les tableaux précieux qui appartiennent à votre vénérable église, et qui, pendant les derniers bouleversements politiques avaient été mis en sûreté dans le palais pontifical de Latran. Je suis avec la plus profonde estime, votre très humble serviteur, le Ministre C. Jacobini » [1].

Les annales des gouvernements ont peu de pages aussi honorables que ces quelques lignes, parce qu'elles racontent peu de restitutions: il convient de la souligner comme une exception.

Le couvent de Sainte-Sabine ne fut plus inquiété de l'extérieur, sauf en deux circonstances qu'il faut rappeler, puisqu'elles semblent présager, hélas! ce qui arrivera un jour.

Au commencement de 1832, le choléra asiatique venait de faire son apparition dans le voisinage de l'Italie. Le Gouvernement pontifical prit ses précautions en prévision du fléau. Il ne dépouilla pas les religieux de leurs biens, mais il leur imposa un acte de générosité, qui fut accepté courageusement, quoique avec douleur.

Le 9 mai, le Secrétaire de la Consulta écrivait au Général de l'Ordre: « La présence du choléra asiatique aux portes de l'Italie, la terreur qui le précède, le carnage qu'il fait de ceux qu'il atteint, doivent attirer toute l'attention du Pontife régnant... C'est pourquoi le Secrétaire de la Consulta et le Président de la Commission s'adressent à Votre Paternité Révérendissime, et la prient de vouloir bien donner les ordres convenables, afin que non seulement, au besoin, le couvent soit concédé comme hôpital subsidiaire à l'hôpital de la « Consolazione », mais encore afin que le Supérieur local laisse dès maintenant l'entrée libre aux médecins qui devront le visiter, en examiner la capacité, et le pourvoir de lits et autres objets nécessaires. Nous ne doutons point que Votre Paternité, pénétrée de l'importance de l'objet et de la gravité des circonstances, ne trouve dans sa religion et sa charité, le moyen de se-

---

[1] *Archiv. O. P.*

conder de son côté la bienfaisance pontificale, et de venir en aide à l'humanité souffrante » [1].

Une telle perspective était sans doute redoutable, surtout pour un couvent de noviciat à peine installé: mais on fut généreux. Dieu ne le fut pas moins, et l'hôpital de Sainte-Sabine ne devint pas nécessaire.

Dans une autre circonstance, en 1848, et pour des motifs d'une autre nature, on songea à « louer » une partie du jardin de Sainte-Sabine, sans avoir même prévenu les Supérieurs. Cette fois, la réponse fut rédigée autrement. Le P. Ajello, Général de l'Ordre, écrivit au Cardinal Préfet de la Congrégation des Evêques et Réguliers: « Le Maître général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, a appris avec la plus grande surprise qu'il est question de louer la partie orientale du jardin contigu à l'église de Sainte-Sabine. Persuadé que c'est là un grand préjudice pour le couvent qui, à nos yeux, a toujours été considéré comme un véritable sanctuaire, je déclare en mon nom et au nom de tout l'Ordre que j'entends faire opposition. Je prie donc votre Eminence Illustrissime et Révérendissime de vouloir bien suspendre l'exécution ».

On comprit, et l'entreprise n'eut pas de suite.

Ce furent les seules inquiétudes de Sainte-Sabine durant cette période, jusqu'au jour ou les troubles de 1848 amenèrent sur l'Aventin des soldats de tous drapeaux.

Il nous faut maintenant revenir sur nos pas, et faire connaissance avec la communauté nouvellement organisée, à la suite du Bref de Léon XII.

Avant tout, on établit la vie commune dans sa rigueur antique, au noviciat et dans l'ensemble de la communauté. On ne fit exception que pour quelques vieillards entêtés, dont on ne put se débarrasser immédiatement, parce qu'on ne savait trop où les envoyer.

Sainte-Sabine possède toujours San Niccolò de' Prefetti, et il n'y a qu'une seule administration pour les deux maisons.

Quant aux observances régulières, elles furent à peu près ce que nous avons indiqué plus haut, et nous ne pensons pas qu'il soit utile de répéter les détails.

---

[1] *Archiv. O. P.*

Les Prieurs furent des hommes graves et pieux. Ils n'ont pas l'élan des ancêtres, mais ils sont honnêtes et sérieux.

Ils font et ils veulent ce qui est ordinairement possible. Ils marchent, si on ne sent pas qu'ils aient des ailes. Ceux qui se distinguent, sont le P. Bertolotti [1], qui redoutait un peu que la Providence ne vint à lui manquer; le P. Tommaso Ancarani qui vivait habituellement à Sainte-Sabine et gouvernait souvent la communauté avec sagesse et lenteur; le P. Tommaso Capponi, qui eut un peu de la vigueur que rappelle son nom; le P. José Casaurran, ancien Vicaire des Provinces espagnoles.

Tous ces hommes d'ailleurs, aussi bien que ceux dont nous passons les noms, étaient doués de vertus solides.

Le premier Maître des novices fut excellemment choisi: c'était le P. Brighenti, que nous avons déjà rencontré. Il avait toute l'énergie et toute la piété d'un saint d'autrefois. Après lui furent nommés les PP. Paul Nahabet et Marich: tous deux parfaits religieux. Les autres nous sont peu connus dans leur caractère.

Durant les premières années, le noviciat fut vraiment considérable. Ici pour la première fois nous trouvons le *Livre des Professions* de Sainte-Sabine, et nous pouvons l'utiliser pour nous rendre compte de la vitalité, d'abord très grande relativement, puis diminuée peu à peu du noviciat général. En 1828, nous comptons treize professions religieuses; quinze en 1829, quatre en 1830, cinq en 1831, cinq en 1832, dix en 1833, deux en 1834, sept en 1835. Depuis ce moment, le nombre diminue, et de 1846 à 1850, on ne note que deux professions de Frères convers. C'est qu'on avait obtenu le droit d'ériger ailleurs des couvents de noviciat; et dès lors, celui de Sainte-Sabine devait fatalement tomber et mourir.

Les religieux qui appartinrent à cette génération ont généralement fait honneur au couvent qui les abrita [2]. Quelques-uns sont devenus célèbres par leurs talents ou par leurs titres. Le P. Alberto Guillelmotti, le futur et illustre historien de la marine pontificale, faisait profession en 1828. Parmi les novices de l'année

---

[1] Le P. Bertolotti avait essayé de sauver quelque chose du couvent de Sainte-Sabine, durant la révolution, en le vendant à un révolutionnaire, qui le revendit à son tour.

[2] Voir pl. 71 sqq.

suivante, on distingue le P. Vincenzo Maria Gatti, qui sera un jour Maître du Sacré Palais et écrira des ouvrages importants. En 1833, fait profession Frère Leone Sallua, plus tard Commissaire du Saint-Office et Archevêque.

Les PP. Romanengo, Milella, Connelly comptaient parmi les jeunes gens qui alors peuplaient les cloîtres de Sainte-Sabine, et devinrent des hommes remarquables. Beaucoup d'autres se sont distingués ou par leurs vertus, ou par leur talent de prédicateurs, ou à d'autres titres encore: surtout comme excellents théologiens scolastiques, à une époque où la scolastique était si bafouée. Mais tous ces noms n'intéresseraient pas tout le monde, et d'ailleurs l'espace nous fait défaut pour tout dire. Quelques-uns d'ailleurs reviendront plus tard sous notre plume.

Ici nous ne voulons que rappeler la mémoire de quelques hommes qui appartinrent plus ou moins à la génération précédente, et moururent pendant que la nouvelle grandissait.

Le premier qui mérite notre attention est le P. Domenico Imperatori, qui mourut à Turin en 1826. Voici en quels termes le Supérieur du couvent de Saint-Dominique de Turin annonçait sa mort: « Au lendemain de la terrible révolution, notre Ordre, croyons-nous, est revenu à la vie et à une discipline meilleure en Piémont; et nous avons aujourd'hui un noviciat nombreux et excellent, l'espoir sérieux de l'avenir. Tout semblait marcher à souhait! Mais, hélas! en ce monde, il n'y a point de joie pure, et, selon la parole de Salomon, la douleur occupe toujours l'extrémité de nos allégresses. Notre bonheur s'est changé en deuil: la mort nous a ravi un homme que nous aimions comme l'auteur et le gardien du bien qui s'est fait parmi nous. Cet homme est le docte Maître en Théologie, le Prédicateur infatigable et incorruptible, le P. Domenico Imperatori Intra, de Novare, que le Révérendissime Vicaire général de l'Ordre nous avait envoyé de Rome, à nos débuts, pour tenir sa place parmi nous. Il rétablit la discipline régulière dans notre couvent, sur la base solide de la parfaite vie commune. L'an dernier, il fut reçu dans notre Province, et nous revint, pour achever et perfectionner dans la constance ce qu'il avait commencé dans la force. Lorsque, il y a cinq ans, il vint au milieu de nous pour la première fois, on ne saurait dire avec quelle rapidité et

quel bonheur, s'appuyant uniquement sur la grâce divine, il dissipa de nombreuses difficultés qui semblaient insurmontables. Lorsqu'il nous revint, il augmenta la vie régulière, rétablit la situation matérielle qui était en souffrance, fit refleurir le culte divin dans notre église. Il inspira aux jeunes gens un tel amour de la vie religieuse, des études sacrées, de la prédication sainte, qu'on pourrait à bon droit le comparer à l'aigle qui provoque ses aiglons à essayer leurs ailes.

« C'était là toute son occupation, lorsque la mort l'a saisi, le 21 décembre 1826, après sept jours de maladie, ayant reçu tous les secours de la religion. Nous ne pouvons dissimuler notre douleur... Cependant nous avons aussi la consolation de penser qu'il était parfaitement préparé, que maintenant il jouit de la gloire des élus et qu'il prie pour nous afin que notre Ordre reprenne sa splendeur primitive » [1].

Impossible d'entrer dans le détail de son existence. Depuis le premier jour de sa vie religieuse, jusqu'à son dernier soupir, il a vécu selon la Règle qu'il avait jurée; il l'a pratiquée simplement, sans restriction, sans dissimulation. Il avait quinze ans, lorsqu'il embrassa l'Ordre, dans le couvent de Sainte-Sabine, qui depuis saint Dominique jusqu'à nos jours n'a pas cessé d'être une pépinière de saints. On eût dit qu'il avait revêtu toutes les vertus religieuses avec l'habit religieux. Il était inflexible sur la discipline religieuse. Rien ne l'arrêtait, rien ne le décourageait pour la rétablir ou la conserver.

Aussi grande fut sa douleur, lorsque après les orages de la révolution, il ne put, avec les meilleurs efforts, la ramener dans son cher couvent. Cependant Dieu récompensa son fidèle serviteur même avant sa mort. Le P. Domenico avait appris en effet du Vicaire général de l'Ordre et du Maître du Sacré Palais que, grâce à l'intervention de Léon XII, la vie régulière d'autrefois allait être rétablie à Sainte-Sabine. L'excellent vieillard en répandit des larmes de joie, et chanta un « Nunc dimittis » d'action de grâces: car il avait encore sa belle et forte voix.

Il mourut à l'âge de 69 ans.

---

[1] *Archiv. O. P.*

Un an plus tard se mourait encore à Turin d'un coup d'apoplexie, mais fortifié des sacrements de l'Eglise, un autre digne enfant de Sainte-Sabine. C'était le P. Bernardo Sapelli. Il était né à Osimo, et était entré tout jeune dans le cher couvent. Il y fit ses études et y reçut le sacerdoce. Il montra pour la science des dispositions si exceptionnelles, qu'il fut envoyé à San Severino, pour y enseigner la Philosophie. Il y prêcha également avec un succès remarquable. Il était si aimé à San Severino, que lorsque aux approches de la révolution, il dut quitter son couvent, toute la population l'accompagna jusqu'aux portes de la ville. Il fut appelé à Turin pour y prêcher: le succès fut complet et sérieux. Il réunissait la foule, bien qu'il prêchât chrétiennement. Aux jours où triomphait la révolution, son courage fut invincible. Voyant les âmes se perdre et les ouvriers de Dieu diminuer en nombre, il se multiplia lui-même, fonda un couvent de Tertiaires dominicaines pour l'éducation des jeunes filles qui menaçaient de rester sans Dieu; il se fit confesseur et prédicateur infatigable. Une multitude d'âmes lui doivent leur salut.

Au lendemain de la révolution, le P. Gaddi, Général de l'Ordre, le fit son Commissaire auprès du Roi de Sardaigne, et grâce à son influence, on put rétablir un bon nombre de couvents.

Au milieu de toutes ses occupations, il ne perdait jamais de vue la présence de Dieu, non seulement parce qu'il faisait tout pour lui, mais encore parce qu'il ne parlait que de lui. Il avait à un haut degré l'esprit d'oraison, et il ne disait aux autres que ce qu'il avait d'abord pensé pour lui-même.

Il mourut le 27 janvier 1828, à l'âge de 70 ans. Son corps fut exposé à l'église. Toute la ville accourut pour lui baiser les pieds et obtenir quelques fragments de ses habits. Le clergé fut le premier à lui rendre ces hommages, tant la vertu du défunt était reconnue de tous [1] !

Un an ne s'était pas encore écoulé qu'expirait, toujours à Turin, le P. Tommaso Tosi, qui à la vérité ne fut point fils du couvent de Sainte-Sabine, mais qui y vécut comme Maître des novices.

---

[1] *Archiv. O. P.*

C'était un théologien de premier mérite, qui avait enseigné toutes les sciences sacrées dans un grand nombre de couvents et à l'université de Turin. Comme Maître des novices, il se distingua par l'élévation et la largeur de ses vues et par l'austérité et la fermeté de ses convictions au point de vue de la discipline régulière. Il examinait toutes les questions en philosophe et en théologien. Chez lui, le cœur ne précédait jamais l'esprit; mais le cœur se donnait d'une manière d'autant plus absolue que la conviction était plus éclairée. Il était l'ami intime du P. Bernardo Sapelli, et son émule dans l'ambition de tout ce qui est bien.

Il mourut le 21 août 1829, ayant dépassé les 70 ans[1].

Deux mois après lui, un autre religieux que nous connaissons déjà, et dont le nom a sa place toute marquée dans l'histoire de Sainte-Sabine, rendait son âme à Dieu dans notre couvent de Saint-Dominique de Pérouse. Nous voulons parler du P. Maurizio Viviani.

Il s'était fait inconsciemment une réputation de théologien consommé, de supérieur habile et ferme, et de saint religieux. Il fut Régent des études dans le collège de Saint-Thomas à Rome; Pie VII le fit Visiteur apostolique pour la Sicile. En 1819, le chef de l'Ordre étant mort, le Pape voulait nommer le P. Viviani Maître général: l'humble religieux sollicita et obtint du Souverain Pontife de n'être appelé que Pro-Vicaire général. Durant l'exercice de sa charge, il eut surtout à cœur trois choses: ramener l'observance dans les communautés détruites, y faire refleurir les études sérieuses, et provoquer la béatification de nos saints, qui sont nécessairement nos modèles.

Le 16 octobre 1823, se trouvant accablé d'âge et de fatigues, il demanda et obtint de Léon XII de résigner sa charge, pour se préparer paisiblement à mourir.

Il avait constamment pratiqué toute sa Règle et n'avait rien omis pour la rétablir partout, spécialement dans les couvents de Rieti et de Sainte-Sabine.

Il mourut lui aussi à la suite d'une attaque d'apoplexie, le

[1] *Archiv. O. P.*

26 novembre 1829, en invoquant ses saints de prédilection: saint André Avellino, saint Dominique et la sainte Vierge.

Le P. Tommaso Ancarani appartient aussi à Sainte-Sabine. Il était né d'une famille distinguée de Faenza, en 1763. Il avait deux frères et une sœur. Le premier de ses frères se fit comme lui dominicain et devint prédicateur célèbre; le second entra d'abord dans le clergé séculier, où il se distingua par un talent très remarquable de théologien et d'orateur; plus tard, il embrassa également la vie dominicaine. Sa sœur enfin revêtit à son tour les livrées de saint Dominique dans le couvent de San Rocco, à Ferrare.

Le P. Tommaso Ancarani, après des études rapides mais sérieuses, entra jeune encore au couvent de Faenza.

Il fit un bon noviciat sous la direction d'un vieux et docte Maître, le P. Domenico Burlandi. Grâce à une intelligence pénétrante et à une mémoire extraordinaire, il fit à Ferrare un excellent cours de Philosophie et de Théologie. On y garda longtemps le souvenir d'une dispute solennelle que le jeune religieux y soutint pendant trois jours, devant le public, sur toute la Théologie. Il avait tout ce qu'il faut pour devenir savant et érudit: il devint l'un et l'autre. Il fut en outre orateur distingué. Constamment poursuivi par la révolution, il vécut, enseigna et prêcha dans un grand nombre de couvents. Il habita en particulier à Sainte-Sabine, où nous l'avons rencontré avec son frère en 1791. Pie VII avait grande confiance en ses lumières et lui confia des charges importantes, quand il s'agit de réorganiser la religion en Italie. Lorsque le P. Velzi eut donné sa démission, le P. Tommaso Ancarani lui succéda par ordre de Léon XII, tant son zèle était connu et apprécié. A Rome il se conquit une grande influence, sans intrigues, sans aucun des moyens ordinaires, mais uniquement par sa vertu et son caractère. Il aimait beaucoup les jeunes gens et en était aimé. Il resta jusqu'à la fin d'une grande activité. Il écrivait de sa main presque toute sa correspondance, enseignait, prêchait, et n'omettait pas sa Règle. Il mourut le 2 février 1831 [1].

[1] *Archiv. O. P.*

Son frère Angelo Domenico, devint Maître général de l'Ordre; se distingua parmi tous les prédicateurs de son temps et mourut à Sainte-Sabine le 29 août 1847 [1].

Un autre religieux distingué, qui appartint à notre couvent par sa profession religieuse, fut le P. Alessandro Macchiavelli. Il était né de parents nobles, à Bologne, en 1759. Il avait reçu l'âme d'un saint, et, tout jeune encore, répondant à l'appel de la grâce, il vint demander l'habit religieux dans notre cher couvent. Il était d'une piété et d'une intelligence vraiment angéliques. Il réalisa des progrès exceptionnels dans la double science de l'Ordre: la Théologie et la Philosophie, et enseigna ensuite dans plusieurs couvents. Durant l'orage révolutionnaire, il fut renvoyé à Bologne, où il devint prédicateur goûté de tous par son savoir et son beau langage.

Jamais il ne voulut avoir de l'argent chez lui, et, avec l'autorisation des supérieurs, il distribuait tout ce qu'on pouvait lui donner, même lorsque, chassé de son couvent, il devait vivre au milieu des séculiers.

Il s'appliqua surtout à faire embellir les églises et les bibliothèques des couvents où il vécut. Il ressemblait à son célèbre homonyme par une intelligence fine et pénétrante; il en différait complètement par son admirable droiture. Il mourut saintement et en souriant, à Bologne, le 23 octobre 1843 [2].

La veille, il avait été précédé au ciel par le P. Vincenzo Airenti, son ami intime. Celui-ci appartenait à une famille noble de Dulcedo en Ligurie. Après un brillant cours d'études littéraires, il imita l'exemple de son frère et se fit dominicain à Médine. Il étudia à Gênes et joignit l'amour des lettres antiques à la connaissance de la Philosophie et Théologie scolastiques.

Après avoir beaucoup prêché et avec un succès continu, il fut élu Prieur de Sainte-Sabine, où il se fit aimer de tous par sa dextérité dans le gouvernement et par sa bonté envers tout le monde. Il mourut à Rome, dans l'hospice de San Nicolò de' Prefetti, le 22 octobre 1843.

---

[1] *Archiv. O. P.*

[2] *Ibid.*

Enfin nous devons rappeler le nom et les mérites du P. Giovanni Giuseppe Capponi.

Il était né à Bergame, et avait reçu une éducation très chrétienne. Il étudia à Fano, à Gênes et à Bologne. Après le traité de Tolentino, il fut obligé de s'exiler et alla compléter ses études dans le couvent d'Urbino, où enseignait alors avec éclat le P. Tosi. Revenu à Gubbio en 1816, il fut admirable de charité pendant les épidémies qui sévirent à cette époque. Il visitait tous les malades, administrait les sacrements. Un jour il ne se trouva plus personne pour porter au cimetière les cadavres des morts, tant on redoutait la contagion. Il les prit lui-même sur ses épaules et fit les funérailles de ses propres mains. Il rendit ainsi, en leur faisant honte, un peu de courage aux vivants.

Ces belles actions lui valurent une réputation considérable et lui acquirent l'amitié des hommes les plus distingués de l'Italie. Au nombre de ses amis, et au rang des plus intimes, nous trouvons Mgr Giuseppe Pecci, plus tard Evêque de Gubbio, homme distingué entre tous par la noblesse de son sang, par sa science et par ses mœurs angéliques [1]. Il travailla beaucoup à la formation intellectuelle et morale du jeune clergé et se gagna l'affection et l'estime de tous. Envoyé à Rome comme Confesseur des Dominicaines de San Domenico e Sisto, il se lia d'amitié avec les

[1] Nous supposons que Mgr Joseph Pecci était parent de Léon XIII et du Cardinal Joseph Pecci. Pour ce motif, nous transcrivons le passage suivant de la lettre dans laquelle le Prieur de Gubbio annonçait la mort du P. Capponi. On y trouvera peut-être un indication importante sur les traditions dont a pu hériter le Pape théologien: « Tum vero (P. Joannes Joseph Capponi) intimius Josephum Peccium hodiernum Icuvinorum Episcopum, virum cum primis nobilem, doctum et eruditum, moribusque angelicis exornatum, pertractare coepit; eo quippe tempore Capituli praepositus, Clericorum collegio praeerat, recentemque Episcopum provicario munere auxiliabatur. Duobus autem hisce muneribus demortuus noster decoratus, ea tam strenue exsequebatur, ut utraque summa dexteritate et ex auditorum curiatorumque suorum sententia expediret. Quapropter Scholasticis exercitationibus ad unguem usque servatis, disputationibus catecheticis quolibet anno parandis, pene unus ipse alumnos diversarum paroeciarum nedum suae, multa, tum festivitate, tum auctoritate, tum minis, tum exiguis honorum tesseris opportune impertitis, apprime erudiebat... Anno 1727, Synodo Dioecesanae interfuit, in qua judex clericis probandis institutus est ». Ces paroles furent écrites et imprimées en septembre 1848. Qui ne croirait à un portrait de Léon XIII? — *NB.* Nous écrivions ceci en 1884.

Cardinaux Zurla et Albano. C'est alors qu'à deux reprises différentes, il fut nommé Prieur de Sainte-Sabine. Toutes ses qualités se montrèrent encore dans le cher couvent, dont il rétablit la situation temporelle, en dénonçant et en faisant punir un religieux prévaricateur que nous avons déjà nommé.

Il quitta Rome, après l'expiration de sa charge, puis y revint avec Mgr Giuseppe Pecci, qui devait y être consacré Evêque.

En 1840, il fut nommé Provincial de Lombardie, puis rentra à Gubbio, déjà chargé d'infirmités.

Sa piété égalait son activité. Chaque matin, avant de se mettre à aucun travail profane, il consacrait habituellement trois heures à l'accomplissement de ses devoirs de dévotion.

Il mourut saintement, au milieu des regrets universels, à Gubbio, le 5 septembre 1848, après de nombreuses souffrances héroïquement supportées [1].

Nous aurions encore d'autres noms à évoquer du silence injuste qui les entoure. Le P. Braida, par exemple, le grand Missionnaire vivait à Sainte-Sabine dès le 23 janvier 1828.

Il n'était encore que novice profès, quand il vint de Turin dans notre couvent, pour y chercher la science, l'esprit religieux et le sacerdoce, et s'y retremper au souvenir des missionnaires d'Orient.

Il ne faudrait pas oublier le P. Mazzuchelli dont on célébrait naguères le centenaire de naissance aux Etats-Unis. Il était né à Milan au commencement du siècle dernier, et se trouvait à Sainte-Sabine comme étudiant, lorsque y arriva le célèbre P. Fenwick, dominicain irlandais, premier Evêque de Boston, et ami de Washington. Il offrit ses services à l'Evêque missionnaire qui les accepta, partit pour le Nouveau Monde, où il réalisa un apostolat d'une admirable fécondité, où il créa en particulier une florissante congrégation de Dominicaines enseignantes.

Il y avait alors à Sainte-Sabine toute une colonie de jeunes religieux irlandais, qui s'y préparaient à l'apostolat lointain. En 1837, trois y font leur profession religieuse.

---

[1] *Ex Archiv. O. P.*

Il est surtout un nom glorieux qu'il ne faut pas omettre. C'est à Sainte-Sabine, qu'en 1839 faisait enfin profession le saint missionnaire qui fut le P. Emmanuel-Pierre-Marie Alemany, plus tard Archevêque de San Francisco, où il a réalisé les choses admirables que savent les historiens des missions. Il habitait notre couvent depuis 1834, mais il ne put faire sa profession qu'en 1839, à raison des troubles de l'Espagne, son pays.

Il avait près de lui son frère, lui aussi dominicain, devenu plus tard le théologien bien connu à San Marco de Florence.

Mais il est temps désormais d'arriver au dernier chapitre de notre histoire, qui en sera sans doute l'un des plus intéressants, à bien des points de vue.

CHAPITRE XIII.

Le couvent de Sainte-Sabine, depuis la réforme du P. Jandel, jusqu'à nos jours (1850-1911).

Ce chapitre, on le voit par les dates, est tout d'actualité. A ce titre, il est plus difficile qu'un autre. Soit dit sans naïveté, on s'entend plus facilement avec les morts qu'avec les vivants.

Après avoir entrevu le péril, et nous être demandé de quelle manière il nous serait possible de l'éviter, nous avons résolu d'abord de parler peu nous-même, et de céder la plume à des mains plus autorisées. Mais pour autant, nous ne ferons point parler les subalternes: nous nous adresserons à ceux qui furent les premiers ouvriers de la grande entreprise: d'abord au P. Lacordaire l'initiateur, ensuite au P. Jandel l'organisateur. La passion et l'ignorance sacrifient parfois l'un de ces hommes, pour exalter l'autre. Ce serait criminel, si l'on savait ce que l'on fait.

Pour nous, ils furent tous deux d'admirables religieux; nous les vénérons et les aimons comme des aïeux et des saints. Sans doute, des différences de leurs esprits et de leurs éducations résultèrent des divergences de sentiments; sans doute encore nous avons nos convictions à nous: mais nous ne reconnaissons à personne le droit d'affirmer ou d'insinuer que nous serions moins respectueux pour celui dont nous discuterions les idées ou les actes.

Le P. Lacordaire et le P. Jandel ont écrit chacun un superbe mémoire sur les faits qui vont nous occuper. Celui du P. Lacor-

daire est resté inachevé et a été publié sous le titre de *Testament.* Celui du P. Jandel a été achevé, mais est resté inédit. La publication en sera fort édifiante le jour où les esprits seront devenus complètement calmes.

C'est ce double document que nous suivrons pas à pas, sauf à y ajouter quelques réflexions, s'il y a lieu, et à y insérer quelques autres « pièces justificatives ».

On sait la vie du P. Lacordaire: nous ne répèterons pas des faits connus de tous. Il nous suffira de rappeler ici les motifs qui déterminèrent sa vocation: « Mon long séjour à Rome (du mois de mai 1836 au mois de septembre 1837) me permettait beaucoup de réflexions, je m'étudiais moi-même et j'étudiais aussi les besoins généraux de l'Eglise. Quant à moi, parvenu déjà à ma trente-quatrième année, entré dans le clergé depuis douze ans, et ayant paru deux fois avec quelque éclat dans ce qui avait été tenté pour la défense et le progrès de la religion en France, je me voyais seul encore, sans lien avec aucune institution ecclésiastique... Si de ces considérations personnelles, je passais aux besoins de l'Eglise elle-même, il me semblait clair que depuis la destruction des Ordres religieux, elle avait perdu la moitié de ses forces. Je voyais à Rome les restes magnifiques de ces institutions fondées par les plus grands saints, et sur le trône même pontifical siégeait alors après tant d'autres, un religieux sorti du cloître illustre de saint Grégoire-le-Grand. L'histoire plus expressive encore que le spectacle de Rome me montrait, dès la sortie des catacombes, cette suite incomparable de cellules, de monastères, d'abbayes, de maisons d'étude et de prière, semés des sables de la Thébaïde aux extrémités de l'Irlande, et des îles parfumées de la Provence aux froides plaines de la Pologne et de la Russie... Sous cette trace lumineuse, qui est comme la voie lactée de l'Eglise, je discernais pour principe créateur, les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, clé de voûte de l'Evangile et de la parfaite imitation de Jésus-Christ. Jésus-Christ avait été pauvre, vivant dans son enfance d'un travail manuel, et, durant le cours de sa vie apostolique, de la seule charité de ceux qui l'aimaient; il avait été chaste comme un lis uni à la divinité; il avait pratiqué l'obéissance envers son Père jusqu'à la mort de la Croix... Fallait-il croire que l'heure était

venue où l'on ne reverrait plus ces grands monuments de la foi, et ces divines inspirations de l'amour de Dieu et des hommes... Je ne pouvais le croire. Tout ce que Dieu a fait est immortel de sa nature, et il ne se perd pas plus une vertu dans le monde, qu'il ne se perd un astre dans le ciel.

« Je me persuadais donc, en me promenant dans Rome et en priant Dieu dans ses basiliques, que le plus grand service à rendre à la chrétienté au temps où nous vivions, était de faire quelque chose pour la résurrection des Ordres religieux. Mais cette persuasion, tout en ayant pour moi la clarté même de l'Evangile, me laissait indécis et tremblant, quand je venais à considérer le peu que j'étais pour un si grand ouvrage » [1]. Après avoir examiné ses difficultés intérieures, après avoir discuté quel Ordre sollicitait le plus ses préférences, après avoir consulté et prié, il prit enfin son parti, et résolut de ramener les Frères-Prêcheurs en France.

Il devait naturellement commencer par Rome, où il arriva le 15 août 1838. Le Père général accueillit avec une joie profonde la proposition qui lui fut faite; le P. Lacordaire écrivit son *Mémoire pour le rétablissement des Frères-Prêcheurs,* que tout le monde lut et aima, puis rentra en France pour s'y chercher des compagnons, emportant la promesse que le couvent de Sainte-Sabine lui serait donné pour son noviciat, et qu'on enverrait ailleurs les quelques novices qui y vivaient encore. Toutefois la décision relative à Sainte-Sabine fut modifiée par le Cardinal Sala, sous d'autres inspirations, et ce n'est pas dans notre cher couvent que le P. Lacordaire fera son noviciat.

Revenu à Rome avec Frère Requédat, le P. Lacordaire reçoit l'habit dominicain à la Minerve, le 9 avril 1839, fait son noviciat à la Quercia, tout en écrivant son admirable *Vie de saint Dominique*, et y fait profession le 12 avril 1840.

Revenu à Rome dès le lendemain de sa profession, avec Frère Requédat, il fut établi au couvent de Sainte-Sabine et y séjourna, de la mi-avril 1840 au 30 novembre de la même année. « Trois autres français étaient venus nous joindre et habitaient avec nous

---

[1] *Mémoire*, publié sous le titre de *Testament*, par Montalembert, p. 88 et seq.

le cloître de Sainte-Sabine. Le premier qui s'appelait Piel était un architecte dont la réputation commençait à poindre; le deuxième, appelé Besson, était un jeune peintre venu à Rome avec sa mère, pour y étudier les grands modèles de l'art... Le troisième... était un jeune ecclésiastique du diocèse de Nancy, qui avait été Supérieur du Petit-Séminaire de Pont-à-Mousson » [1]. C'était l'abbé Jandel.

Au mois de novembre, le P. Lacordaire vint en France pour inaugurer l'Ordre de saint Dominique à Notre-Dame de Paris, avec tout l'éclat d'un grand triomphe; puis rentra à Rome, le 7 avril 1841, accompagné encore de cinq aspirants de la vie dominicaine.

Sur ces entrefaites, on avait transféré à Saint-Clément la petite colonie de Sainte-Sabine. On connaît la vieille basilique et le vieux cloître de Saint-Clément. Une grande solennité s'y préparait: celle de la prise d'habit pour tous ces jeunes gens qui entouraient avec amour et admiration le P. Lacordaire. Tous s'y préparaient par une retraite, l'église avait été ornée de fleurs et de feuillages: la joie et l'espérance régnaient dans toutes les âmes. Le Pape avait bénit l'entreprise, tout semblait assuré. Hélas! il n'en était rien! « Tant que mon dessein n'avait paru à tous que la chimère d'un esprit aventureux, personne n'avait songé à y mettre obstacle. On espérait du temps seul la ruine d'un projet extravagant. Mais il n'en était plus ainsi; la publication de mon *Mémoire* et de la *Vie de saint Dominique*, le succès éclatant du Discours de Notre-Dame, ma prise d'habit personnelle et ma profession, et enfin cette brillante jeunesse qui n'attendait plus que l'heure d'en suivre l'exemple, tout cela avait ému la jalousie et la crainte de mes adversaires, quels qu'ils fussent. Un soir que nous rentrions de la promenade dans la cloître de Saint-Clément, un ordre nous vint de la Secrétairerie d'Etat de quitter Rome, et d'aller où nous voudrions pour y prendre l'habit, et y faire notre noviciat. Je répondis que dès le lendemain, l'ordre serait exécuté. Mais le lendemain, de bonne heure, un second ordre nous vint qui m'enjoignit de rester à Rome, pendant que la moitié de mes compagnons se rendrait à la Quercia et l'autre moitié au couvent de Bosco dans le Piémont.

---

[1] *Testament du P. Lacordaire*, pp. 107-108.

« L'intention était visible; on espérait, en nous séparant, nous dissoudre, et que ces trois tronçons ne pourraient plus conserver leur sève, privés de racine et d'unité. Mais c'était une erreur. Notre dispersion fut comme la captivité de Babylone; elle enflamma les âmes d'une générosité plus fervente, et pas une défection n'eut lieu dans ce petit troupeau arraché à son pasteur » [1].

« Nous nous sommes séparés avec la plus grande douleur et la plus grande joie, écrivait le P. Lacordaire à Mme Swetchine, pleins de confiance les uns dans les autres, nous aimant tous et espérant nous revoir un jour réunis en France » [2].

Durant le séjour des jeunes religieux ou postulants à Rome, et spécialement à Sainte-Sabine, on se conforma extérieurement à ce qui se trouvait établi; mais en même temps on jugea ce qui était à faire en voyant ce qui manquait. On faisait de nombreuses visites aux églises de Rome; on y admirait les profusions de l'art et des souvenirs. Toutefois on n'admirait point l'art romain sans restriction.

Requédat écrivait de Rome à son ami Piel, l'architecte: « Les souvenirs religieux dont Rome abonde nous ont beaucoup servi à nous préparer à la prise d'habit. Ce n'est pas que le luxe et la grandeur de ses églises m'éblouissent; non, cela m'a seulement prouvé que Rome possédait de plus beau marbre et donnait beaucoup d'or à ses églises; je n'en ai pas vu une seule qui puisse me faire oublier Notre-Dame de Paris. Mais il y a tant de souvenirs précieux!...

« Les artistes français qui sont venus à Rome depuis nombre d'années, ont rendu un bien mauvais service à leur patrie, en perpétuant dans l'esprit de beaucoup d'Italiens, surtout des ecclésiastiques, la mauvaise réputation d'athéisme que la France a gagnée à la révolution. Cette triste observation engagea le P. Lacordaire à proposer à Besson, à Cabat, à Cartier de fonder à Rome une société dont le but serait, pour les membres, de se sanctifier et de s'instruire, et pour la France de prouver qu'elle a des enfants qui

[1] *Testament*, pp. 113-114.
[2] *Lettres à M. Swetchine.*

connaissent le Symbole des Apôtres. Vous connaissez Besson, sa bonté et son dévouement. Cabat est un peintre, ami du P. Lacordaire et de tous ceux qui le connaissent. Il vit avec Besson: ce sont deux anges qu'abrite un même toit. M. Cartier est un jeune peintre français, ami de Besson et de Cabat et bon catholique. Ils ont saisi cette proposition avec empressement, et doivent se réunir tous les dimanches, pour entendre la messe, non plus seulement comme catholiques, mais aussi comme artistes français. Ils feront ensuite un petit fonds commun, afin d'établir une bibliothèque, et de faire en outre certaines œuvres de charité. Leur intention est d'accepter tous les artistes catholiques, surtout français, qui se présenteront. Cette sainte association aura en outre l'immense avantage de donner une famille et nombreuse et charitable à tous les pauvres jeunes gens qui viennent à Rome... ». Ce fut la Confrérie de saint Jean-l'Evangéliste.

Il était de notre devoir de rappeler ici et cette pensée et cette œuvre qui appartiennent à l'histoire de Sainte-Sabine. Nous ne savons si une autre tentative semblable fut essayée ailleurs: mais nous croyons que nulle en nos temps n'a précédé celle-là, et que cette association fut au moins le symbole de ce qui devrait être [1].

Tous ceux qui en firent partie ont conservé pour Sainte-Sabine un impérissable amour.

On vient de voir comment le P. Lacordaire fut l'initiateur de la réforme la plus récente qui ait été faite dans l'Ordre de saint Dominique, tout en ne songeant d'abord qu'à ramener en France l'Ordre des Frères-Prêcheurs. Nous pensons que nul autre que lui ne pouvait faire ce qu'il a fait. Il fallait sa vertu, son élan, son génie, son humilité, pour entraîner à sa suite des dévouements généreux, imposer à la France révolutionnaire la présence des moines, et déjouer à force de droiture les menées de l'éternelle malveillance qui suit toute œuvre bonne. Telle fut l'œuvre du grand initiateur Lacordaire.

Voici celle du P. Jandel qui en fut l'organisateur. Lacordaire disait: « Le P. Jandel est admirable. C'est l'homme qu'il me fal-

---

[1] Voir Berthier, *L'œuvre artistique du P. Besson* et *L'œuvre artistique du P. Danzas*.

lait; je serai l'homme du dehors et lui du dedans; car bien que je fasse des progrès dans la vie spirituelle, l'homme actif et ardent se fait jour encore » [1].

Rien de plus juste que cette parole, et aucune ne fait plus d'honneur au P. Lacordaire.

Le P. Jandel songera à organiser les activités, à mettre dans ce mouvement l'unité qui doit préparer l'universalité. Il va nous raconter lui-même les diverses circonstances de ce progrès qui se fit dans les âmes des premiers disciples du P. Lacordaire.

« C'est dans l'hiver de 1837-38 que j'eus l'occasion de faire la connaissance du Très Révérend Père Lacordaire, alors abbé Lacordaire. Il était venu à Metz, prêcher une station...

« Après avoir été accepté par le P. Lacordaire, je m'étais rendu à la Quercia dans les premiers jours de mars 1840, pour me mettre entre ses mains, tout prêt à commencer mon noviciat. Mais le Père était alors sur le point de terminer le sien, et ne voulait plus laisser prendre l'habit à aucun de ceux qui s'offraient à lui, avant l'époque de sa profession, afin de ne pas être exposé, si les circonstances lui permettaient un prochain retour en France, à laisser ses compagnons isolés dans un noviciat d'Italie. Il me dit donc de retourner l'attendre à Rome, où il se rendrait lui-même aussitôt après avoir prononcé ses vœux, et où il règlerait d'une manière définitive les mesures que nous aurions à prendre. En effet il émettait sa profession solennelle le dimanche des Rameaux, et prêchait à Saint-Louis-des-Français le jour de Pâques. Le 16 mai suivant, il réunissait à Sainte-Sabine (où il se retirait lui-même avec le Frère Requédat) ses premiers compagnons, pour y passer ensemble une année de retraite et d'études en habit ecclésiastique, pendant qu'il nous préparait les voies, en travaillant à nous ouvrir un noviciat régulier, soit en Italie, soit en France. Il passa avec nous environ les six premiers mois, et ne nous quitta que sur la fin de l'automne, pour retourner en France, et y faire accepter dans la chaire de Notre-Dame, l'habit dominicain.

---

[1] *Lettre à Mme De la Tour du Pin.*

« On conçoit aisément que dans cette vie d'intimité et de famille, nos conversations devaient souvent rouler sur nos projets d'avenir et nos communes espérances. Or ces conversations nous révélaient clairement et tout à la fois, dans le P. Lacordaire, une admirable disposition et une lacune alarmante. Plein de foi dans le secours de la divine Providence, et de confiance dans la bonté de son œuvre, il comptait sur le succès, sans en connaître encore les moyens, et sans même s'en inquiéter, n'ayant point de projet arrêté d'avance, mais s'abandonnant à la divine Providence, et s'en remettant aux événements pour lui manifester les desseins de Dieu.

« Par malheur, cette disposition de vivre au jour le jour, et de se laisser guider par les événements, le P. Lacordaire ne l'appliquait pas seulement aux moyens d'opérer notre rétablissement en France, il l'étendait encore aux bases mêmes sur lesquelles il devait s'opérer [1]. Ainsi, dans sa pensée, notre degré d'observance devait être déterminé par les circonstances, et la législation dominicaine lui apparaissait comme un vaste cadre, dans lequel il se réservait la liberté de se mouvoir à son gré; au lieu de prendre pour base et pour point de départ invariable et fixe notre législation, telle que nos saints et les siècles l'avaient faite, il se croyait autorisé à la subordonner à ce qu'il jugerait plus favorable au but apostolique qu'il se proposait [2].

---

[1] Il semble que le P. Lacordaire en voulant conserver « le cadre » conservait par le fait « les bases ». Ce qu'il voulait surtout adapter, c'était l'application de la loi, ou encore quelques lois subalternes qui ne pouvaient plus avoir d'application. Peut-être que si on avait causé plus à fond, on se serait aperçu d'un notable malentendu. Ni le P. Lacordaire ne voulait supprimer simplement la loi, ni le P. Jandel ne voulait la pétrifier, pensons-nous. Cette conclusion résultera des textes qui vont suivre.

[2] Le P. Lacordaire lui-même a parlé plus d'une fois dans ce sens. Il suffira de se rappeler ce qu'il écrivait à Mme Swetchine le 27 août 1838: « Le noviciat sera d'une année, après quoi la colonie retournera en France, moi étant Provincial, ou même Vicaire général, avec carte blanche. Toutes les modifications nécessaires seront faites à la Règle. Nous pourrons fonder des collèges pour l'éducation de la jeunesse, avec exemption de l'office public pour les Pères occupés dans les collèges, et nous aurons ainsi trois sortes de maisons: les noviciats, les maisons professes, les collèges, unissant par là la vie des clercs réguliers à celle des Ordres monastiques, ce qui est une grande nouveauté, mais nécessaire et qu'on nous concède ». Le P. Chocarne dit que ce plan eût « éxigé une trop grave atteinte à la Règle du grand Ordre ». Il a parfaitement raison. *Vie du P. Lacordaire*, vol. I, p. 254.

« Pour moi, n'ayant alors aucune connaissance de nos Constitutions, et ne sachant pas quelle latitude elles pouvaient accorder aux religieux sur les points dont il s'agissait, je ne m'en préoccupais pas. Faut-il même le dire et confesser ingénument ma lâcheté? J'étais tout content de voir le P. Lacordaire manifester dans l'occasion des tendances mitigées, tandis que les aspirations de l'excellent Frère Piel vers les austérités de la vie monastique et les espérances qu'il exprimait à cet égard pour l'époque de notre rétablissement, me faisaient peur et parfois m'impatientaient... Pour accepter les austérités de notre Ordre, j'eus à combattre toutes les répugnances de la nature, et il ne me fallut rien moins que l'évidence et la conscience du devoir, pour me décider un peu plus tard, non seulement à les embrasser, mais encore à les réclamer comme une condition « sine qua non » de ma profession solennelle.

« Telles étaient mes dispositions, dans lesquelles je persévérai pendant toute l'année de notre séjour à Sainte-Sabine.

« Je ne parlerai point ici de notre rapide passage à Saint-Clément et de la dispersion qui suivit presque immédiatement et qui transféra une partie d'entre nous au noviciat de la Quercia, et les autres à celui de Bosco... Je dirai seulement qu'ayant pris l'habit à la Quercia le 15 mai 1841, nous y étions resté quatre à la fin de cette même année: le Frère Aussant, le Frère Hernscheim, le Frère Roy-Lafontaine et moi.

« Notre digne et respectable Père Maître (des novices) avait parfaitement compris qu'outre notre peu de connaissance de la langue italienne, des instructions à la portée de quatre ou cinq jeunes novices italiens, de 16 à 19 ans, seraient peu profitables à des hommes déjà formés et appelés d'ailleurs à une vie si différente de la leur. Il avait donc réglé qu'en dehors du chœur et des exercices généraux de la communauté, nous ferions en notre particulier tous nos autres exercices, tels que lecture spirituelle, chapitre, études des Rubriques et des Constitutions. Et il avait également préféré que nos novices français s'adressassent à moi, bien que novice comme eux, pour la confession et la direction. Ainsi nous étions chargés de nous former nous-mêmes, sous l'œil de Dieu et sous l'action de sa grâce.

« Or, à mesure que les mois du noviciat s'écoulaient, et que nous acquérions une connaissance un peu moins superficielle de nos Constitutions, et que nous voyions s'approcher chaque jour l'époque d'un engagement irrévocable et solennel, un travail de plus en plus sérieux et profond s'opérait dans nos âmes. Frappés de l'état de décadence auquel nous voyions notre Ordre réduit en Italie, du contraste, ou plutôt de l'opposition qui existait, même au couvent de noviciat, entre la loi et la pratique, de la naïveté avec laquelle les jeunes novices italiens, s'entretenant avec nous des quelques débris d'oservance, auxquels les novices étaient encore assujettis, nous disaient que ce n'était là que l'affaire d'une année, et qu'après la profession cela serait mis de côté, nous commençâmes à ouvrir les yeux et à comprendre la grandeur de l'abîme qu'un Ordre religieux creuse sous ses pas, lorsqu'il vient à perdre le respect et l'amour de sa législation, pour y substituer la coutume et l'arbitraire. Nous vîmes combien il était facile d'arriver insensiblement et par degrés, sans même s'en apercevoir, à ce triste niveau que nous avions sous les yeux, et qui nous inspirait une si juste répulsion. La logique nous amenait dès lors à conclure que pour nous préserver en France d'un semblable malheur, nous n'avions qu'un moyen, celui de nous attacher fortement et pour toujours à l'esprit et aux lois de notre Ordre, en faisant table rase de toutes les prétendues coutumes, qui, dans ces derniers temps, l'avaient défiguré, ce qui nous était d'autant plus facile que nous allions arriver en France sur un terrain neuf et complètement déblayé; qu'il fallait donc surtout bien nous garder d'ouvrir la porte à l'arbitraire, qui était pour nos Provinces d'Italie la source de tant de maux, dont le spectacle nous navrait le cœur.

« Ces réflexions nous faisaient tout naturellement ressouvenir de nos entretiens de l'année précédente avec le P. Lacordaire, et des hésitations qu'il ne nous avait jamais dissimulées, sur le degré précis d'observance qui devait inaugurer le rétablissement de notre Ordre en France. Nous commençâmes alors à nous inquiéter sérieusement et pour l'avenir de l'œuvre à laquelle nous nous étions dévoués, et pour nous-mêmes et notre propre avenir. Nous ne pouvions nous faire à la pensée d'être exposés à concourir, malgré nous, à préparer à la France pour un avenir plus ou moins pro-

chain, l'humiliant spectacle d'un ordre déchu de sa première ferveur et tombé dans le relâchement, et d'avoir peut-être un jour nous-mêmes à vivre dans un milieu analogue à celui dans lequel nos âmes avaient tant à souffrir. Ce n'était pas certes que nous eussions à craindre immédiatement un pareil résultat. Nous connaissions l'énergie du P. Lacordaire, sa profonde antipathie pour le laisser aller italien, et sa volonté ferme de conserver les grandes lignes de la vie dominicaine; mais nous savions aussi qu'il n'était pas immortel, que d'ailleurs, une fois un principe posé, il n'est pas au pouvoir même du génie d'en arrêter les conséquences; que si, dès le début nous nous arrogions le droit de faire de l'éclectisme et de choisir dans nos Constitutions ce qu'il nous conviendrait de prendre ou de laisser, nous ne pouvions empêcher les générations successives que nous aurions ensuite à former, de le revendiquer pour elles-mêmes, et d'en user au même titre et plus largement que nous [1]; et nous pouvions tenir pour certain qu'avant un demi-siècle, une œuvre fondée sur une semblable base serait en pleine décadence, et que nous serions peut-être condamnés à vivre assez longtemps pour en être les témoins. Ces considérations se mûrissaient lentement par l'étude de nos Constitutions, par nos conférences et surtout par la méditation, lorsque la mort du Frère Piel, arrivée à Noël de l'année 1841, et dont nos Frères de Bosco nous transmirent la nouvelle, devint pour nous un nouveau et puissant avertissement. Le Frère Piel en effet était parmi nous le plus ardent promoteur de la sévérité de l'observance; et d'autre part, son âge, l'énergie de son caractère, la générosité de son dévouement et les sacrifices qu'il avait faits en entrant dans notre Ordre, lui donnaient sur le P. Lacordaire un ascendant prononcé, auquel ne pouvait prétendre aucun autre d'entre nous. C'était donc une des principales colonnes de notre œuvre naissante que le Seigneur ve-

[1] Il est clair que la modification apportée aux lois ne se peut introduire que par le pouvoir législatif lui-même, et que l'arbitraire ne saurait non plus régner dans leur application. Nous ne pensons pas que Lacordaire ait dit ni pensé le contraire. Il eut fallu mettre en principe que l'autorité législative examinera ce qu'il conviendrait de faire dans les circonstances nouvelles. Il ne faut, dans les lois humaines, prêcher ni l'immobilité, ni la révolution: toutes deux également fatales.

nait de nous enlever; et si sa perte ne devait pas ébranler l'édifice, elle nous imposait un devoir plus impérieux de ne rien négliger de ce qui pourrait en assurer la solidité.

« Après bien des réflexions, nous prîmes le parti de rédiger un mémoire, pour y exposer au Révérend P. Lacordaire, avec un respect filial et une conviction profonde, les funestes conséquences qui résultaient nécessairement de l'incertitude et de l'arbitraire en matière de législation religieuse; le malheur d'accoutumer les novices à considérer les observances de l'Ordre comme un fardeau du noviciat, bon seulement pour ceux qui n'y étaient pas encore obligés par les vœux, et dont ils seraient débarrassés précisément à partir du jour où ils auraient contracté l'engagement solennel de le porter jusqu'à la mort; enfin la nécessité de donner pour base à l'œuvre de notre rétablissement, le respect et l'amour de nos lois, n'en rejetant aucune « a priori », et attendant que l'expérience vint nous en démontrer l'impossibilité ou les inconvénients, pour en demander alors une légitime dispense. Le travail de rédaction fut répartis entre le Frère Hernscheim et moi. Le Frère Hernscheim, qui certes n'a jamais passé pour un esprit étroit et systématique, et dont la remarquable intelligence envisageait les choses de haut, avec autant de largeur que de profondeur, s'était chargé de faire ressortir l'importance de la fidélité aux observances même les plus gênantes, même en apparence les plus minutieuses... L'ancien professeur de philosophie rationaliste faisait bon marché de la prétendue nécessité de se prêter aux exigences du siècle.

« Nous terminions notre mémoire en exprimant la pensée que c'était à la mort précieuse du Frère Piel et à son intervention auprès de Dieu, que nous devions cette unanimité de sentiments, dont nous étions animés. Nous regardions comme un devoir de conscience de les manifester au P. Lacordaire, et de lui demander si nous pouvions être assurés de voir nos vœux réalisés, parce que sans cette assurance, quelque pénible que put nous être le sacrifice, nous sentions que nous serions obligés de nous retirer, et que c'était pour nous un devoir de ne « professer » qu'avec cette garantie...

« Le Révérend P. Lamarche, l'ami et le Père de notre œuvre, que le P. Lacordaire lui-même nous avait donné pour directeur

pendant tout le temps de notre séjour à Sainte-Sabine, et à qui j'avais communiqué notre *Mémoire*, en avait été si satisfait, qu'il m'avait engagé à le traduire en latin pour le soumettre au Révérendissime P. Ancarani, alors Maître général de l'Ordre... Comme nous ne nous étions pas entendu avec nos Frères de Bosco, nous crûmes à la Quercia ne pouvoir mieux faire que de leur envoyer le mémoire que nous venions de signer, afin qu'ils en fissent un examen sérieux, et que, s'ils partageaient nos convictions, ils eussent à le signer eux-mêmes, et à l'adresser au P. Lacordaire. Il fut signé à l'unanimité et envoyé immédiatement...

« La réponse si impatiemment attendue nous arriva enfin. Elle était bonne, encourageante, mais évasive...

« Je voulus me prémunir davantage encore contre ma propre faiblesse et contre l'entraînement des circonstances imprévues qui pouvaient survenir. Je me déterminai donc à m'engager par un vœu particulier à ne jamais coopérer activement à aucune modification arbitraire de notre législation... Personne à la Quercia n'avait eu connaissance de mon vœu; mais à Bosco, je m'en ouvris avec le P. Aussant et le P. Besson, avec lesquels mes rapports étaient plus intimes. Ceux-ci voulurent m'imiter et contractèrent le même engagement. Je crois que peu à peu plusieurs autres de nos Frères firent de même.

« Sur ces entrefaites, le P. Lacordaire arrivait lui-même à Bosco, après sa station de Bordeaux... Ce vœu, aussi bien que la demande que nous lui avions faite, avait à ses yeux l'inconvénient d'être trop absolu, parce qu'il s'étendait à tous les points de nos Constitutions, sans distinction ni réserve, et ne laissait pas même pour les détails secondaires la liberté de faire la part des circonstances et de l'imprévu. Il venait donc nous proposer un autre vœu, qu'il avait lui-même formulé, et qui, embrassant tous les articles principaux, et comme la charpente de la Législation dominicaine, assurerait à notre œuvre des bases solides, tout en laissant une certaine latitude pour les points accessoires et secondaires, et tranquilliserait tous les esprits, en leur garantissant le maintien de toutes les grandes lignes de l'édifice dominicain, et l'observance de toutes les austérités de la Règle. Il était prêt, pour sa part, à prononcer le premier ce vœu dont il allait nous donner lecture. Il y avait en

effet renfermé dans une série d'articles assez nombreux tous les points les plus propres à garantir non seulement l'observance de notre Ordre, mais encore le maintien de la discipline religieuse en général. Je n'en citerai que quelques-uns: 1° Le chapitre de la coulpe; 2° la présentation au Supérieur de toutes les lettres actives et passives; 3° le serment à faire par les électeurs d'élire le plus digne; 4° l'abstinence perpétuelle; 5° les jeûnes de Constitutions; 6° le lever de nuit pas plus tard que deux heures du matin, etc.

« Il nous proposa d'user de ses pouvoirs pour commuer notre vœu, si nous voulions le remplacer par ce dernier. Nous y consentîmes sans aucune résistance, et ce fut, si je ne me trompe, le jour de l'Assomption que nous contractâmes tous, à la suite du P. Lacordaire, ce nouvel engagement » [1].

Cette longue citation nous a semblé utile, pour éclairer quelques personnes sur les faits qui y sont rappelés. On y verra ce qu'il y a eu de vrai et de faux dans les récits qui nous parlent d'antagonisme entre le P. Lacordaire et le P. Jandel. Pour nous, nous croyons que ce dernier et ceux qui le suivirent furent non seulement dans leur droit mais encore dans leur devoir; toutefois ce serait une injustice de regarder le P. Lacordaire comme opposé au programme de ses disciples. Il voulait comme eux être « moine jusqu'au cou », selon son expression. La divergence ne porta point sur la générosité à embrasser la Règle; mais plutôt sur une question de formule et de tempérament. Lorsqu'on put causer de plus près et faire un dialogue au lieu de deux monologues, on fut presque surpris de voir qu'on était d'accord, ou peu s'en fallait.

Il nous a paru indispensable de raconter ici ces préoccupations des dominicains français, parce qu'elles nous expliquent l'origine de ce que nous allons voir à Sainte-Sabine.

---

[1] *Mémoire ms. du P. Jandel.* Cette formule de vœu donne toute la pensée du P. Lacordaire, et nous semble, au point de vue historique, de très grande importance. Nous ajouterons que pour nous, sur le fond de la question il avait parfaitement raison, et qu'il faisait preuve de jugement en tenant compte du « hic et nunc », comme dit saint Thomas. Au surplus le P. Jandel et les autres novices le pensaient de la sorte, puisqu'ils ne répugnaient qu'aux « modifications arbitraires », et qu'ils acceptèrent « sans aucune résistance » la formule du P. Lacordaire.

D'ailleurs c'est à Sainte-Sabine que naquirent les convictions et inquiétudes du P. Jandel et de ses amis, comme il nous l'a appris lui-même.

Nous omettrons ici des détails qui appartiennent à une autre histoire, les fondations des couvents de Nancy, Chalais, Flavigny; le retour en France des religieux que nous avons rencontrés à Sainte-Sabine, et que la mort n'avait pas frappés avant l'heure; nous arrivons immédiatement à l'année 1850. Pie IX appelle subitement le P. Jandel de France à Rome, et le 30 septembre, il lui envoie un Bref qui le nomme Vicaire général de l'Ordre « ad beneplacitum Sanctae Sedis ». Le P. Jandel en donnant cette nouvelle à sa famille, disait: « Une chose qui m'effraie par la responsabilité qu'elle nous impose, c'est de voir à quel point les hommes les plus zélés comptent sur la France, et sur l'initiative de l'action française; d'autres, plus timides, s'en effraient, parce qu'ils craignent toujours de notre part, la précipitation; d'autres enfin la redoutent, parce qu'ils trouvent mieux leur compte au « statu quo ». Aussi, lorsque le Saint-Père opère ou veut opérer quelque réforme utile et sérieuse, les Italiens appellent cela « l'intervento francese ad ogni grado ».

Pie IX en appelant le P. Jandel à la tête de l'Ordre voulait, s'il était possible, réveiller un peu les dominicains d'Italie.

Le P. Jandel se mit à l'œuvre sans délai. Il prit possession de sa charge le 2 octobre, et immédiatement il appela auprès de lui le P. Besson.

Mais il faut rendre la plume au P. Jandel: « En attendant l'arrivée du P. Besson, écrit-il,... je rédigeais une circulaire à la Province de France... Après avoir constaté la décadence de notre Ordre, et l'avoir attribuée en grande partie à l'abandon de l'observance vivifiée par l'esprit, j'ajoutais: « Respectons donc, aimons « et observons nos Règles; faisons-en une constante et sérieuse « étude; mais observons-les toutes sans distinction, restriction ni « réserve ». Deux mois plus tard, j'adressai à tout l'Ordre, en date du 25 décembre, une nouvelle circulaire: « Nous n'innovons rien « que ce qui nous a été transmis, selon cette parole de saint Ber« nard: « Que mon Supérieur n'augmente pas mon vœu sans ma « volonté; qu'il ne le diminue pas sans une necessité ». Notre inten-

« tion n'est nullement de créer des lois nouvelles, à notre arbitraire, « ni de changer les lois anciennes ou de les détruire, mais de rap- « peler les religieux de bonne volonté à la pratique exacte de nos « lois, qui ont été faites par les saints, et approuvées par l'Eglise, « et qui jamais n'ont cessé de conduire à la perfection la plus « élevée, tant qu'on les a observées. Il ne nous appartient pas de « choisir entre loi et loi, ordination et ordination, retenant ou re- « jetant à notre gré: cet éclectisme est la ruine de la vie religieuse, « parce que c'est la destruction du principe d'autorité, et le prin- « cipe de l'examen privé avec toutes ses conséquences » [1].

« On le voit, je ne dissimulais pas ma conviction profonde qu'il n'y avait de salut pour notre Ordre, que dans le retour à l'observance primitive, et je n'avais pas même attendu jusque-là, pour en tenter la réalisation. Dès la fin d'octobre, j'avais réuni à Sainte-Sabine, sous la conduite du P. Besson, que j'en avais institué Prieur, un noyau d'hommes de bonne volonté, qui avaient répondu avec empressement et générosité à mon premier appel. Presque tous m'avaient été fournis par le couvent de la Quercia, où, peu d'années auparavant, la vie commune et la régularité avaient été introduites par les efforts du respectable P. Buttaoni, et de quelques religieux qui s'étaient joints à lui. Il avait alors obtenu de Grégoire XVI que le couvent cessât de faire partie de la Province Romaine, et fût placé sous la juridiction immédiate du Général; et comme Sainte-Sabine était également couvent généralice, j'avais sur ces deux communautés une entière liberté d'action » [2].

C'est le 16 octobre 1850 que les religieux de la Quercia arrivèrent à Sainte-Sabine, au nombre de seize. On fit alors l'inventaire de ce qui se trouvait au couvent: rien de plus humble et de plus pauvre.

« A ce noyau de la Quercia ne tardèrent pas à venir se joindre de jeunes religieux de différentes provinces, désireux d'expérimenter une observance qu'on ne connaissait plus parmi eux, et

[1] Il ne faudrait pas conclure de ce langage que l'autorité ne peut pas modifier les lois d'application, mais simplement que ces applications ne doivent pas s'introduire malgré l'autorité ou sans l'autorité.

[2] *Mémoire ms.*

qu'ils avaient si souvent entendu déclarer impossible. Sainte-Sabine devint dès lors une pépinière destinée à préparer pour toutes les Provinces de l'Ordre des éléments de régénération. Parmi le grand nombre de ceux qui s'y succédèrent, pendant ces treize années, tous sans doute ne persévérèrent pas; mais il en est bien peu qui n'en aient emporté des sentiments meilleurs, et une idée plus haute de la vie religieuse; qui ne s'y soient dépouillés de bien des préjugés et qui n'aient conservé de ce berceau de l'Ordre, et du temps qu'ils y ont passé, un souvenir mêlé d'affection et de respect.

« Sainte-Sabine ne pouvait manquer de paraître à nos Pères italiens une innovation bien hardie... Aussi je sentis la nécessité d'un point d'appui et d'une tradition derrière laquelle je pusse m'abriter. De concert avec le P. Besson, nous prîmes le parti d'adopter complètement l'observance de la Province de France, à l'exception de certaines concessions de détail, faites aux habitudes et au climat d'Italie... [1].

« L'observance de Sainte-Sabine, malgré ses modestes proportions, attira sur elle tous les regards, et mit en émoi toute la Minerve... Les hommes les plus graves et les plus respectables de la Minerve n'en furent pas moins allarmés. Ils se sentaient humiliés et se croyaient presque déshonorés par le contraste d'une observance plus sévère, qui s'établissait à leur porte: « Inde irae! ». Ce qui augmentait l'irritation, c'est que notre pauvre petit couvent de Sainte-Sabine avait conquis la bienveillance du Saint-Père, et l'approbation des personnages les plus élevés. A tout moment, des Prélats, des Cardinaux, des étrangers de distinction, parlant à nos Pères de la Minerve, leur faisaient, les uns innocemment, d'autres peut-être par malice, un pompeux éloge de Sainte-Sabine, et ces éloges étaient autant de coups d'épingle qui les blessaient au vif. Quelque soin que les « Sabiniens », comme on les appelait, prissent de s'effacer, quelles que fussent la modestie et l'humilité du P. Besson, et nos précautions pour éviter toute apparence de ri-

---

[1] Une fois de plus on constate que le P. Jandel lui aussi admettait qu'il convient de tenir compte des circonstances dans la mise en œuvre des lois d'application.

valité, et toute comparaison pénible, il ne dépendait pas de nous d'empêcher que mille circonstances ne vinssent réveiller chaque jour des susceptibilités trop ombrageuses, chez des hommes auxquels nous ne pouvions accorder l'unique satisfaction qui les eût contentés, la suppression d'une observance qui les plaçait malgré nous dans une situation d'infériorité relative, à leurs yeux et aux yeux du monde. Aussi Sainte-Sabine devint le point de mire de toutes les attaques, et les accusations les plus contradictoires ne lui furent pas épargnées. Les uns prétendaient que les religieux étaient traités trop splendidement, tandis que d'autres me reprochaient de les laisser mourir de faim; je méconnaissais l'esprit de notre Ordre, en voulant former des contemplatifs, et en sacrifiant les études à des observances de moines; ces pratiques étaient d'ailleurs impossibles de nos jours, et surtout sous le climat de Rome, et j'allais infailliblement tuer tous ces pauvres jeunes gens, sur lesquels reposait l'avenir de leurs Provinces. Et puis j'allais endetter et ruiner le couvent, en y recevant un nombre de religieux tout à fait hors de proportion avec ses revenus, etc. Pour tout dire en un mot, l'organisation de Sainte-Sabine suscita parmi nos Pères de Rome une panique et une levée de boucliers...

« Au milieu de la tourmente, le P. Besson faisait redoubler les prières à Sainte-Sabine, n'opposait à toutes les attaques que son inaltérable douceur...

« Une autre circonstance vint augmenter les alarmes de nos Pères. Au printemps de 1851, le Cardinal Orioli adressa à tous les Généraux d'Ordres un Décret pour l'Italie, en date du 12 avril, portant qu'à l'avenir tous les couvents de noviciat et d'études devraient être en même temps couvents d'observance et de vie commune. J'accueillis avec joie cette prescription, que je n'aurais pas osé espérer, et qui semblait à mon inexpérience devoir porter un coup mortel au relâchement et à la vie privée. Le P. Lacordaire, à qui je me hâtais d'annoncer cette bonne nouvelle, en jugea de même, et il me répondit, le 6 mai, qu'il « bénissait Dieu de cette « mesure décisive, pour le rétablissement de l'observance ».

« Je m'empressai donc de communiquer par une circulaire ce Décret aux Provinces d'Italie, en leur exprimant mon énergique et ferme volonté de le faire fidèlement exécuter.

« La vie commune et l'observance dans les couvents de noviciat, on pouvait encore s'y résigner, avec l'espoir de trouver deux ou trois religieux par Province qui voulussent bien s'y assujettir: mais dans les couvents d'études, c'était trop fort! C'était condamner tous les Lecteurs, tous les hommes qui faisaient « la carrière » et qui aspiraient aux grades, à renoncer aux douceurs de la vie privée et au laisser aller des couvents italiens, et cela pendant tout le cours de leur enseignement, et jusqu'au jour où ils auraient enfin conquis le bonnet de Maîtres en théologie. Une pareille perspective avait de quoi faire frémir avec un supérieur qui se montrait résolu à prendre la loi au sérieux et à la faire observer plus de trois jours [1]. Aussi l'on ne dit rien, mais on se prépara à une vigoureuse défense... On sait que le Cardinal Orioli était religieux conventuel, et son Ordre n'était pas un de ceux auxquels le nouveau décret était moins antipathique. Ses membres les plus influents vinrent donc lui présenter leurs réclamations, et obtinrent de lui qu'il se bornerait à faire observer la loi dans les couvents de noviciat simple, et que pour les couvents d'études on fermerait les yeux. Cette première victoire, remportée par les Conventuels, était dès lors gagnée par tous les autres Ordres.

« Mais restait la question des noviciats simples, pour lesquels la loi demeurait en vigueur; et l'observance de Sainte-Sabine se dressait de nouveau devant nos Pères italiens, comme un épouvantail... Il fallait à tout le moins trois pères pour chaque couvent, et comment trouver dans chaque Province d'Italie trois religieux assez héroïques pour se dévouer à se lever à 3 heures du matin, à faire habituellement maigre, à s'accuser au Chapitre, en un mot à pratiquer à peu près le genre de vie qu'ils avaient professé?... La modeste observance de Sainte-Sabine devint donc le « delenda Carthago ». En dernière analyse, on se montra disposé à respecter tous les points de notre observance (celle de Sainte-Sabine), à l'exception d'un seul. L'abstinence perpétuelle avait même trouvé grâce à cause de la facilité des dis-

[1] Le proverbe italien dit en effet qu'à « Rome les lois durent trois jours ». C'est même beaucoup. « A Rome on fait les lois, ailleurs on les observe », dit un autre proverbe mieux informé.

penses à l'hospice. Le lever de nuit fut le seul article sur lequel il n'y eut pas de transaction possible. Je me montrais cependant tout disposé à de larges concessions. J'étais prêt à ne l'exiger nulle part, à ne pas même y astreindre les couvents de noviciat; mais je demandais instamment que le principe fût maintenu, et qu'il fût permis aux hommes de bonne volonté, qui l'accepteraient spontanément, comme la Province de France et Sainte-Sabine, de conserver au sein de notre Ordre ce souvenir et cette tradition des temps meilleurs. Cette demande était assurément bien modeste, et cependant je ne tardai pas à m'apercevoir qu'elle avait fort peu de chances de succès...

« Je ne voulus pas accepter aux yeux de tous mes Frères la solidarité d'une mesure que je regardais comme désastreuse, et qu'il m'aurait fallu mettre moi-même à exécution, et sanctionner par mon autorité. Je sentais bien d'ailleurs qu'après un tel échec, j'aurais perdu toute force morale, et me serais trouvé désarmé vis-à-vis de ceux qui avaient compté sur moi, pour la faire revivre parmi nous. Je n'attendais donc que l'instant de ma délivrance, et j'avais fait faire une nouvelle démarche auprès du Souverain Pontife, pour hâter l'acceptation de ma démission » [1].

Mais en date du 17 mars, le P. Jandel reçut de la Congrégation, sur l'ordre du Pape, un rescrit où, entre autres prescriptions, il était porté que l'heure du lever pour Matines serait laissée à la discrétion des supérieurs immédiats, sans que toutefois, dans les couvents d'observance, il fût permis de le retarder jusqu'après 4 heures. Quant au couvent de Sainte-Sabine, on n'y devait rien changer.

C'est un douloureux spectacle de voir un pauvre et consciencieux Supérieur disputant ainsi pas à pas les derniers débris de l'observance monastique, contre des religieux à qui d'ailleurs elle n'est point imposée, et qui n'ont d'autre motif que la crainte d'être troublés dans leur sommeil par leurs Frères plus éveillés. Est-ce que du moins on ne se contentera pas d'avoir ainsi détruit peu à peu le décret de 1851, sauf pour le cher couvent de Sainte-Sabine?

---

[1] *Mémoire ms.*

Non, il va sans dire! On aura encore recours aux moyens habituels de la sape cachée, de la mine secrète, de l'intrigue auprès de puissants et indifférents subalternes, en un mot de l'intrigue classique. Voici ce que nous lisons dans la vie de Mgr de Ségur: « Le Pape lui donnait (à Mgr de Ségur) en toute occasion des marques de sa confiance, pour les petites négociations comme pour les grandes. C'est ainsi qu'il le chargea un jour d'une commission d'un genre assez particulier, près du P. Jandel, Supérieur général de l'Ordre des Dominicains. Cet austère et saint religieux avait été choisi par Pie IX lui-même pour ce poste d'honneur et de combat, dans le but d'introduire doucement, mais fermement, dans les couvents d'Italie, la réforme établie par le P. Lacordaire dans les couvents de France. C'était une entreprise difficile, à cause du relâchement et des abus qui régnaient dans plusieurs des Provinces italiennes; on résistait sourdement, et des plaintes amères contre le Général taxé de dureté, de maladresse, et, pour tout résumer en un mot, de « furia francese » [1], étaient arrivées jusqu'au Souverain Pontife. Pie IX, assez ennuyé de ces réclamations auxquelles il ne voulait ni accorder trop d'importance, ni opposer une fin de non-recevoir absolue, se décida à prendre pour intermédiaire Mgr de Ségur.

« Vous connaissez le P. Jandel, lui demanda-t-il un jour, à la fin d'une audience? — Je le crois bien, Très Saint Père: je me confesse à lui de temps en temps. — Et bien, allez le trouver de ma part, et dites-lui d'y aller doucement avec nos Italiens, s'il veut obtenir un résultat. — La commission était embarrassante, disait Mgr de Ségur, en racontant cette anecdote, car jusque-là le Pape avait soutenu le P. Jandel envers et contre tous. Il fallait pourtant obéir, et le jeune prélat se rendit au couvent de Sainte-Sabine, où se trouvait alors le saint et terrible Général des Dominicains. « Mon « pauvre cher Père, lui dit-il sans préambule et avec sa simplicité

[1] Ce mot indique le grand grief de ses inventeurs, qui furent sans doute quelques dormeurs dérangés. L'italien n'est point paresseux par nature: c'est lui qui exécute dans l'univers entier les plus immenses entreprises de construction: mais quand il n'est pas talonné par le besoin, ce qui est le cas des moines, il succombe parfois au soleil et trouve les Français horribles de n'en pas faire autant.

« habituelle, je viens de chez le Pape, et voici la commission dont il « m'a chargé pour vous ». Le P. Jandel l'écouta avec une tranquillité parfaite, et quand le message fut achevé, il répondit doucement: « Que la volonté de Dieu s'accomplisse! Mais puisqu'on « ne m'avait fait venir à Rome que pour cela, je n'ai plus aucune « raison d'y rester, et je vais aller le dire au Saint-Père » [1].

Le P. Jandel ne se contenta point de voir le Pape et de lui exprimer de vive voix ses regrets et ses désirs. En octobre 1851, il écrivit un petit mémoire qu'il porta lui-même à Pie IX, le 19 novembre de la même année. Rien n'a été écrit de plus ferme, au point de vue de la régularité religieuse, depuis les jours du bienheureux Raymond de Capoue. Il est même curieux de comparer les lettres analogues des deux Supérieurs de notre Ordre. Les objections à résoudre, les réponses apportées, le style même se ressemblent à s'y méprendre.

Le P. Jandel disait à Pie IX: « La responsabilité qui pèse sur moi dans le poste si pénible auquel Votre Sainteté a voulu m'appeler me fait un devoir de conscience de vous exposer avec une humble et filiale franchise mes craintes et mes convictions, au sujet de l'altération de l'observance, dont sont menacés les couvents de la Quercia, de Sainte-Sabine et de Rieti.

« J'ai dit « l'altération de l'observance », parce que j'avais pris un soin scrupuleux de ne rien imposer aux religieux de ces couvents, au delà de ce qui nous était prescrit, et quiconque avancerait le contraire, prouverait ou qu'il ignore ce qui se fait à Sainte-Sabine, ou qu'il ignore notre Législation.

« Or cette altération, si elle a lieu, sera le désaveu solennel de ma circulaire du 25 décembre, dont Votre Sainteté avait daigné me témoigner sa satisfaction, et qui n'a pour objet que d'inculquer la nécessité d'un retour franc et complet aux lois et aux ordinations de notre Ordre, aux traditions et aux exemples de nos saints; principe sur lequel j'avais basé toute la ligne de conduite que j'ai suivie depuis un an, et que Votre Sainteté avait encouragée en me recommandant de tenir ferme et d'y persévérer.

---

[1] Mgr DE SÉGUR, *Souvenirs et récits d'un frère*, par le Marquis de Ségur, vol. I, p. 255.

« Et dans quelles circonstances un tel désaveu aurait-il lieu? C'est lorsque plus de cinquante religieux, dans l'espace de quelques mois, se sont empressés de répondre à mon appel, en surmontant tous les obstacles; lorsque tous les yeux sont fixés sur eux; lorsqu'un grand nombre d'autres m'ont en secret manifesté les mêmes désirs, sans oser encore se déclarer, retenus uniquement par la crainte de la ruine prochaine, dont on leur dit notre œuvre menacée; lorsque ceux qui se sont groupés autour de moi, jouissent de la paix de l'âme et de la santé du corps, et proclament qu'ils n'ont jamais été aussi heureux: c'est ce moment que l'on choisirait pour déclarer l'observance impossible, et pour l'étouffer au berceau, en la rendant une désobéissance criminelle.

« S'il s'agit d'avoir égard à l'état de décadence des Provinces d'Italie, et de tolérer, même pour leurs noviciats, des adoucissements à la sévérité de nos Règles, j'en conçois la raison, j'apprécie la gravité des circonstances, et, sans croire au succès de ce moyen, je suis tout prêt à l'employer. Mais cette concession même est un motif de plus de ne pas détruire l'observance dans les couvents immédiatement soumis à ma juridiction; et de ne pas la bannir de ces derniers asiles, qu'elle conserve encore sur le sol d'Italie.

« On me dit qu'il faut faire des concessions au malheur des temps et au relâchement général: et les saints ont toujours pensé que plus les désordres étaient grands, plus il fallait leur opposer le contraste de grands exemples et de grandes vertus.

« On dit qu'il faut éviter le contraste, dans l'intérêt de la paix: mais le seul moyen d'avoir la paix avec les religieux déréglés est de les imiter, et nous ne saurions l'acheter à ce prix; toutes les transactions ne serviront qu'à redoubler leur audace, en leur prouvant qu'ils peuvent tout ruiner avec de l'astuce et de la persévérance, et ils n'en sont déjà que trop persuadés.

« On dit que le zèle doit être réglé par la prudence: mais peut-on craindre l'indiscrétion du zèle, quand on se borne à ob server des Règles sanctionnées par l'Eglise et pratiquées par tous nos saints, dont elle a déclaré la prudence héroïque en les canonisant?

« On dit qu'il faut ménager les santés: mais les dispenses individuelles, non seulement autorisées, mais prescrites par nos

Constitutions, ont toujours suffi et suffisent encore pour atteindre ce but.

« On dit enfin que l'observance nuit aux études et au ministère, comme si notre Législation n'avait pas été destinée dès le principe à des hommes consacrés au ministère et à l'étude! L'approbation de l'Eglise et l'expérience de six siècles ont tranché la question: l'observance est la source nécessaire des grâces qui doivent féconder notre travail humain; elle est la sauvegarde de l'étude et du zèle, comme l'esprit de dissipation et d'immortification en est la ruine.

« S'il s'agissait aujourd'hui de tenter l'expérience, je concevrais que l'on pût hésiter: mais elle a été tentée; elle a réussi au delà de toute expérience; il ne s'agit que de la continuer; si elle échoue, on sera toujours à temps de faire alors ce qu'on veut faire aujourd'hui: il ne saurait y avoir péril en demeure.

« Lorsque tant de désordres règnent impunément dans nos couvents d'Italie, sans que Votre suprême autorité et Vos constants efforts puissent y porter remède, l'observance de nos Règles serait-elle la seule chose contre laquelle on invoquerait avec un plein succès la Toute-Puissance du Saint Siège, et qui ne devrait pas être tolérée dans un seul couvent dominicain d'Italie?

« Très Saint-Père, l'une des nombreuses gloires de Votre Pontificat est le zèle que vous n'avez cessé de déployer pour la réforme des Ordres religieux, et je ne puis penser qu'au moment où, dociles à votre voix, plus de cinquante de mes Frères ont tout quitté pour se dévouer à cette sainte entreprise, ils verraient tout à coup leurs espérances déçues.

« Si pourtant, dans Votre sagesse, vous exigiez d'eux ce sacrifice, je Vous promets d'avance de leur part une soumission sans bornes; mais je ne puis dissimuler qu'elle serait accompagnée d'un découragement profond, qui refoulerait peut-être pour toujours au fond de leur âme tout élan généreux.

« Tant d'autres ont la liberté du mal! Eux, ne demandent que la liberté du bien. L'unique faveur qu'ils sollicitent de Votre Sainteté, c'est de pouvoir vivre d'une vie complètement dominicaine, et de faire ainsi contrepoids, en présence de Dieu et des hommes, aux scandales et aux dérèglements d'un trop grand nombre de

leurs frères, par la ferveur et l'austérité de leur vie. C'est la grâce que moi-même j'implore à genoux, en leur nom et au mien. Daignez agréer l'hommage du profond respect et de l'entière soumission, avec lesquels je suis, Très Saint-Père, de Votre Sainteté le très humble, très obéissant et tout dévoué serviteur — Frère A. V. Jandel ».

Pie IX pouvait écouter et comprendre ce langage. Il le comprit et se déclara irrévocablement le protecteur et l'ami du P. Jandel et de son œuvre.

« Quelque temps après, un jour que le P. Jandel était gravement malade, Pie IX ayant rencontré les novices de Sainte-Sabine dans la campagne romaine, leur dit en souriant: « Allez-vous laisser « mourir le P. Jandel? Le Pape ne le veut pas: c'est le plus saint « homme qu'il y ait à Rome en ce moment » [1].

A partir de ce jour-là la régularité eut un asile en Italie, et cet asile fut le couvent de Sainte-Sabine. Plus tard, on introduisit avec l'approbation du Pape, le lever de nuit, comme on l'y avait pratiqué jusqu'à la fin du siècle dernier, et la régularité y fut parfaite, digne des temps primitifs de l'Ordre. « Toute la Règle et rien que la Règle! ». On vit ce principe réalisé à la joie de tous ceux qui aimaient sincèrement le bien. On connaît suffisamment désormais les observances dominicaines, pour savoir ce que renferme ce mot et deviner quelle était la vie des religieux de Sainte-Sabine, au point de vue des observances.

Les études étaient cultivées avec soin et incomparablement plus sérieuses que dans aucune communauté dévoyée. Les examens s'y faisaient régulièrement chaque trimestre, et les étudiants étaient appréciés avec une justesse de vues que l'avenir a presque constamment confirmées. Il est sorti de ces écoles des théologiens de mérite, des hommes sûrs et prudents, des prédicateurs sérieux, dont plusieurs vivent encore.

L'une des préoccupations de Sainte-Sabine était celle de l'apostolat lointain. Dès l'année 1850, le P. Jandel avait parlé des mis-

[1] Marquis DE SÉGUR, *op. cit.*, vol. I, p. 226.

sions avec l'éloquence d'un apôtre, et, malgré l'affaissement de l'Ordre, une multitude de demandes lui avaient été faites. Mais le prudent Supérieur savait que ce redoutable ministère exige une préparation proportionnée aux obstacles, et pour ce motif, il envoya à Sainte-Sabine ceux qui avaient manifesté le désir sérieux de porter l'Evangile aux peuples « assis dans les ombres de la mort ». C'est ainsi que dans le cher couvent, à côté de ceux qui venaient apprendre la théorie et la pratique des observances dominicaines pour les répandre plus tard dans leurs Provinces respectives, vivaient en grand nombre de futurs Missionnaires. On y trouvait par conséquent des religieux venus de toutes les parties du monde, et parfois on y donnait des « académies » polyglottes où l'on entendait parler tour à tour le français, l'italien, l'allemand, l'anglais, le flamand, l'espagnol, le portugais, le grec, le latin, le russe, l'arabe, l'hébreu, etc.

La communauté se composait habituellement d'environ soixante religieux. Chaque année, de 1853 à 1866 inclusivement, comptait en moyenne dix vestitions religieuses, et amenait en outre d'autres novices qui venaient de loin s'y former à la plénitude de la vie dominicaine. Depuis 1866, le nombre des novices diminue, à la suite de la création de noviciats dans un grand nombre de Provinces, et des craintes qu'inspirait dès lors la situation politique, pour l'avenir de notre couvent. Les registres de la communauté nous apprennent que 195 novices revêtirent l'habit dominicain à Sainte-Sabine durant cette période, et qu'un nombre considérable d'autres religieux y vécurent et s'y sanctifièrent.

Tous parlent encore avec amour et enthousiasme de ces beaux jours. Il y avait tant d'élan, de générosité, de vertus, et depuis lors on a vu de près tant de douleurs!...

Les Supérieurs furent tous des hommes remarquables par la piété et l'intelligence. Le P. Besson que nous allons mieux connaître; le P. Henri Amanton, futur Evêque Missionnaire; le P. Mauri, plus tard Evêque de Rieti, mort Cardinal; les PP. Quaglia et Gramondo, deux hommes éminents par le sérieux de l'intelligence et du cœur, se succédèrent au gouvernement de la communauté, et surent y maintenir haut et ferme le principe du devoir. Les trois derniers furent également Lecteurs ou Professeurs à Sainte-Sabine.

Il nous suffira de rappeler que leurs élèves en ont conservé un impérissable et parfait souvenir.

Telle fut la communauté de Sainte-Sabine dans son ensemble. Ajoutons que la vertu et la science théologique ne firent oublier ni les arts ni les autres sciences.

C'est alors que le P. Besson peignait San Sisto Vecchio, et d'autres travaillaient avec lui, ou lui empruntaient le goût de l'art religieux.

On s'occupait aussi d'archéologie. « En octobre 1855, dit M. Descemet, les Dominicains du couvent de Sainte-Sabine voulurent faire tracer un jardin sur la pente rapide et inculte qui, terminée au sommet par de vieilles murailles de briques et de tuf, descend, à l'ouest-nord-ouest de l'Aventin, vers la Marmorata et le Tibre. Les difficultés de l'entreprise furent un stimulant plutôt qu'un obstacle: tous les religieux se mirent à l'œuvre avec un zèle digne du succès, et des découvertes aussi intéressantes que nombreuses ne tardèrent point à récompenser leurs efforts » [1]. Le docte M. Descemet s'oublie trop ici lui-même, et nous allons lui faire rappeler par l'illustre M. De Rossi la part qui lui revient dans cette entreprise. « Derrière l'église et le couvent de Sainte-Sabine, disait alors le grand archéologue, sur le côté de l'Aventin qui regarde au couchant et offre une vue magnifique sur le Tibre qui coule au bas, le sommet de la colline est soutenu et défendu par une ceinture de murailles, où l'on trouve encadrés çà et là quelques restes de substructions et d'édifices antérieurs. Cette muraille, de l'avis de tous et avec raison, est assignée au

[1] *Mémoire sur les Fouilles exécutées à Sainte-Sabine.* M. Descemet, que nous avons bien connu, était un excellent Tertiaire de saint Dominique, ainsi que sa sœur, peintre de mérite. Leur dévotion enthousiaste pour le P. Besson leur inspira la pensée de faire une belle collection de ses dessins, aquarelles, peintures. Cette collection devint la propriété des religieuses chargées de continuer leur œuvre de bienfaisance en faveur des jeunes filles pauvres. Elle passa entre nos mains, grâce à la générosité de la noble Comtesse Anna Boutourlin, Tertiaire de saint Dominique. Elle est devenue le fond principal de la collection que nous avons donnée à la Province de France, à la condition que celle-ci ferait les frais du volume que nous avons publié sous le titre de *L'œuvre artistique du P. Besson.* C'est ainsi que nous pûmes prendre l'initiative de cette pubblication. L'autre version est une interpolation introduite à notre insu dans l'un de nos livres.

XIII^e siècle, et attribuée avec vraisemblance à Honorius III, qui donna le couvent aux Frères-Prêcheurs. Aujourd'hui, ces religieux qui y séjournent encore, pris de la louable et docte curiosité d'explorer ce qui se trouve de vieux monuments derrière ce mur, l'ont ouvert en deux endroits, et encouragés dans leur entreprise par le zèle et l'intelligence du très érudit M. Charles Descemet, ont entrepris d'extraire la terre et les débris que l'on a trouvés dans les souterrains. Les recherches n'ont point été vaines, ni les fatigues perdues. Les excellents religieux font tous les jours de très belles et très importantes découvertes » [1].

Ce n'est pas ici le lieu de répéter ce qu'ont écrit au sujet de ces fouilles les deux savants que nous venons de nommer, et nous renvoyons le lecteur à leurs écrits [2].

Nous rapporterons seulement la lettre que le Ministre du commerce et des travaux publics écrivait au Prieur de Sainte-Sabine, le 31 décembre 1851: « J'ai appris avec plaisir que dans le jardin de Sainte-Sabine on a retrouvé des monuments notables pour la topographie antique, avec des inscriptions et des statuettes en bronze très importantes. Je connais l'érudition et le goût (« la gentilezza ») de votre Révérendissime Paternité, et je suis sûr que les objets trouvés seront conservés avec tout le soin que l'on met à conserver les autres objets d'art, dans le couvent dont vous êtes le très digne Supérieur. Mais afin de me réjouir avec certitude de ces découvertes, qui, me dit-on, rendent ce lieu toujours plus célèbre, j'en attends de votre paternité le compte rendu ordonné par la loi, et une description exacte qui en instruira ce ministère, chargé du soin des monuments antiques » [3].

L'année suivante, le même Ministre, « conformément au décret du 7 avril 1820, publié par ordre souverain, relativement aux antiquités et aux fouilles, accorde aux religieux dominicains de Sainte-Sabine l'autorisation de faire des fouilles et de rechercher les antiquités, dans l'enceinte de leur couvent. Auparavant on a

---

[1] *Scavi di Santa Sabina*, p. 1.

[2] DESCEMET, *Mémoire sur les fouilles exécutées à Sainte-Sabine*. — DE ROSSI, *Scavi nell'orto di Santa Sabina*.

[3] *Archiv. O. P.*

constaté la réalisation des conditions voulues par la loi; on a fait préalablement les vérifications sur place, et demandé l'avis de la Commission générale consultative pour les antiquités et beaux-arts. Les religieux devront commencer et poursuivre les travaux à leurs propres frais, sans que cette concession puisse se transmettre à d'autres, sous peine d'annulation et d'autres sanctions portées contre ceux qui font des fouilles sans autorisation. Les religieux ne pourront commencer aucuns travaux, sans avoir averti auparavant le ministère, qui surveillera par lui-même ou fera surveiller les excavations et reconnaîtra successivement les objets trouvés, pour en faire un rapport. On rappelle les dispositions du susdit Décret, avec les peines qui l'accompagnent; on défend en particulier de détériorer les murs antiques et de toucher aux sculptures avant l'inspection qu'en doit faire sur place la Commission d'antiquités et beaux-arts.

« Ces dispositions seront exactement observées dans les fouilles autorisées pour les religieux dominicains de Sainte-Sabine. Cette autorisation sera valable pour un an à partir de cette date » [1].

On le voit, le meilleur enthousiasme pour tout ce qui est beau et grand animait nos religieux.

Le public le comprenait; des personnes généreuses donnaient les moyens matériels.

Les fouilles se firent surtout aux frais de Mlle Gladstone. Mais hélas! cette œuvre allait s'interrompre. Le clan des adversaires se croyait arrivé à l'époque de l'Antéchrist, à la fin du monde. Son sommeil n'était plus qu'un cauchemar agité. On porta plainte à Pie IX, qui pourtant, de sa fenêtre du Vatican, aimait à regarder, avec une lunette, les religieux travaillant avec ardeur pendant les heures de récréation. On déclara l'abus intolérable: les dominicains, disaient-ils, deviennent des manœuvres! [2]

Ces récriminations peu sensées décourageaient les Supérieurs; puis le P. Besson partit comme missionnaire pour l'Orient: tout fut arrêté; les puits furent fermés, et on ne les a plus rouverts.

---

[1] *Archiv. O. P.*

[2] On avait planté dans le talus environ deux cents ormeaux qui ont grandi et que le Municipe de Rome vient de dégager (1911) en taillant les broussailles qui les encombraient.

La communauté de Sainte-Sabine poursuivait avec amour et entrain sa vie pauvre et généreuse. Ni Dieu ni les hommes ne lui manquaient. Dieu la soutenait dans les épreuves par sa grâce, par sa paix et par l'espérance d'un avenir meilleur pour l'Ordre de saint Dominique. Les hommes entouraient Sainte-Sabine de leur sympathie. Il serait facile d'en apporter de nombreux témoignages.

Pie IX donnait l'exemple. Il en parlait toujours, et y venait souvent. C'est ainsi que le 11 mai 1854, après avoir fait une visite aux Chevaliers de Malte sur l'Aventin; il entre à Sainte-Sabine, parcourt l'église et le couvent, entre au réfectoire où sont les religieux, et veut voir la nourriture qui leur était donnée [1], ayant sans doute entendu raconter qu'on les affamait.

Une autrefois, il envoie à Sainte-Sabine un veau rôti pour la communauté, avec la dispense du maigre, ce jour-là. Dans une autre circonstance, il fait donner un calice au couvent, ou encore un Crucifix de saint Pie V [2]. Que d'autres faits ou pourrait citer!

Les livres du Procureur nous indiquent les noms de quelques bienfaiteurs. Ils citent le plus souvent les noms de Gladstone, Odescalchi, Bonaparte, Orloff, Afan-de-Rivera, De Caraman, Goormachtig, Yvert, etc.

Parfois la bienfaisance est très gracieuse. Pourquoi rappellerions-nous pas qu'un jour la Princesse Odescalchi envoie au P. Besson, par ses enfants, un âne tout enrubanné, qui devait servir à porter la provision de la ville à Sainte-Sabine?

La Princesse Augusta Bonaparte de Canino, plus tard Princesse Gabrielli, donne à Sainte-Sabine une superbe bannière en soie blanche, qu'elle avait brodée elle-même; au milieu était un délicieux groupe du Rosaire, peint « con amore » par le P. Besson. Le Fra Angelico moderne n'a rien peint de plus artistique et de plus achevé.

Il serait facile de multiplier les anecdotes [3].

---

[1] *Giornale di Roma*, an. 1854, n. 111.

[2] *Vie du P. Besson*, vol. I, p. 249.

[3] Malgré les spoliations, Sainte-Sabine, à raison du passé, est resté un lieu cher à bien des âmes. C'est ainsi que le 23 février 1883, Mlle Nathalie de Giers, profitant d'un

Mais il est temps de saluer les dernières grandes figures de cette longue série que nous achevons de parcourir.

Faisons d'abord connaissance avec celles des hommes distingués qui appartiennent à l'avant-dernière génération de Sainte-Sabine, bien qu'ils aient quitté ce monde lorsque la dernière génération était déjà formée et vigoureuse.

En 1858, le 10 février, le P. Gonsalvo De' Filippi se mourait à Ancône, à l'âge de 61 ans. Il était né à Riva, en Ligurie, de parents nobles, et avait reçu une éducation cultivée et pieuse. Jeune encore, il imita deux de ses oncles, les PP. Domenico et Giovanni Tommaso De' Filippi, et entra dans l'Ordre des Frères-Prêcheurs. C'est à Sainte-Sabine qu'il fit son noviciat et émit ses vœux solennels. Dès lors, il annonça ce qu'il serait un jour: un bon religieux, un théologien sûr et un orateur distingué. Il enseigna quelques années et prêcha beaucoup et avec un succès universel. La vertu qui lui coûta le plus et lui valut le plus de mérites, fut la patience, et néanmoins toutes les âmes qui furent en communication avec la sienne n'eurent qu'à se louer de sa bonté et de sa douceur. Il fut Prieur d'un grand nombre de couvents, et ne cessa pas d'aimer celui qui était le berceau de sa vie religieuse [1].

Le P. Vincenzo Maria Cassini était un compatriote du P. De' Filippi. Dès son enfance il s'était distingué par sa tendre piété. Il fit son noviciat à Sainte-Sabine, puis s'appliqua aux études avec le plus grand succès. A son tour, il enseigna la Philosophie et les Lieux théologiques de Melchior Cano en divers couvents, spécialement dans le « studium generale » de Bologne, par ordre du Général. Il fut Supérieur de plusieurs communautés, et partout il enseigna d'exemple et de conseil la régularité religieuse, autant qu'on pouvait la pratiquer durant les circonstances malheureuses de l'époque où il vécut. Il avait une grande dévotion pour saint Do-

---

voyage à Rome, veut abjurer le protestantisme dans la chapelle de Saint-Dominique, à Sainte-Sabine; que M. Théodore de la Rive veut y entendre la première messe qu'il ait entendue comme catholique, etc., etc.

[1] *Archiv. O. P.*

minique et sainte Catherine de Sienne. Il mourut doucement et pieusement, à Forli, le 17 décembre 1866, regretté de tous ceux qui le connurent et spécialement de ses religieux [1].

Le P. Vincenzo Maria Gatti, comme ces deux religieux, naquit au beau pays de Gênes. Il vint au monde à Riva Ligure, le 15 mars 1811. Dès son enfance première, il se fit remarquer par sa vive intelligence et son amour de l'étude et de la piété. A l'âge de 17 ans il dit adieu au monde et entra au noviciat de Sainte-Sabine, où il fit ses vœux solennels, le 8 novembre 1829. Après de brillantes études, il enseigna en divers couvents, devint Maître en théologie. Il écrivit des ouvrages estimés des théologiens.

En 1870, il succéda au P. Angelo Modena, comme Secrétaire de l'Index, et en 1872, au Révérendissime P. Mariano Spada, comme Maître du Sacré-Palais. Il se distingua constamment par sa bonté et par son zèle. Sa mort arriva le 8 novembre 1881.

D'autres noms seraient à signaler encore. Le P. Giacinto De Ferraris, âgé de 71 ans, mourait à Sainte-Sabine le 17 juillet 1874. Il s'y était retiré, pour y jouir d'une paix plus grande, après l'invasion de Rome.

Le P. De Ferraris était d'une très vaste érudition, et, contrairement à bien d'autres, il avait l'esprit ouvert à toutes les questions sérieuses, même actuelles. Il connaissait plusieurs langues anciennes et modernes, avait étudié avec soin et perspicacité les doctrines scolastiques, ne négligeait point l'archéologie, ni la poésie. Il honora le couvent de Sainte-Sabine par sa mort et par son tombeau. En 1870, Pie IX l'avait créé Archevêque de Naupacte « in partibus » [2].

Le P. Vincenzo Acquaroni augmenta par ses vertus la gloire de notre cher couvent. Il était né à Tivoli, s'était fait dominicain en 1828, avait enseigné plusieurs années, avait été chargé par le P. Jandel de diverses missions difficiles, et enfin, en 1874, était Prieur de Sainte-Sabine. L'excellent P. Aicardi que nous avons connu, et qui était fort capable d'apprécier le mérite d'autrui, en

[1] *Archiv. O. P.*
[2] *Archiv. O. P.*

a tracé ce portrait: « Le nom et la vie de cet excellent religieux étaient connus dans toute la Province et au dehors. Il eût été difficile de trouver un religieux plus observant et plus austère. Nul n'eut jamais à se plaindre de lui, tous admiraient ses vertus religieuses. La douceur de son caractère, sa profonde humilité, son obéissance docile, son amour de la pauvreté, son esprit de mortification, son assiduité dans la prière, son zèle pour le salut des âmes, et tant d'autres vertus, le firent estimer et aimer de tous ceux qui le connurent » [1]. Comme Prieur de Sainte-Sabine, et il le fut plusieurs fois, « il maintint dans sa vigueur l'observance régulière, ajoute le même témoin, il la maintint par ses paroles et surtout par sa vie exemplaire. Il était constamment occupé à prêcher ou à confesser ». Il y brisa ses forces. Se sentant frappé à mort, il espéra trouver quelque soulagement dans le couvent de la Barra, à Naples: il y trouva la mort, le 28 août 1874. Tout le monde proclama que sa mort était celle d'un saint, et le peuple mit en pièces ses vêtements pour en conserver des reliques.

Le P. Lodovico Aicardi, que nous venons de citer, a lui aussi sa place dans notre nécrologe. Il naquit à Cartari et entra au couvent de Sainte-Sabine, en 1832, à l'âge de 23 ans. Il se montra dès lors un véritable enfant de saint Dominique. Le Très Révérend Père Ligiez, Prieur de Sainte-Sabine, en parlait en ces termes, dans la lettre qui annonçait sa mort:

« Il n'hésita pas à se joindre aux hommes de bonne volonté, qui se réunirent au couvent de la Quercia, sous la juridiction immédiate du Général, pour y pratiquer plus exactement nos règles, et y vivre en préférant non pas le bien particulier au bien de tous, mais le bien de tous au bien particulier. Dans cette communauté, notre défunt compta des religieux qui le surpassaient par le talent et par le savoir: nul ne le surpassa dans la piété religieuse, dans la charité fraternelle, dans l'abnégation personnelle ». Il fut Procureur dans plusieurs couvents, spécialement à Sainte-Sabine, où il se trouva également Sous-Prieur « in capite », lorsque nous y commencions nos recherches pour cette monographie de Sainte-Sabine.

---

[1] Lettre de faire part.

Il nous est doux de donner ici un souvenir de gratitude et de vénération à ce bon religieux. Il nous encourageait de son bon sourire, ne s'irritait pas lorsque nous arrivions en retard des archives du Vatican ou d'ailleurs, mais nous prédisait que nous ne trouverions rien à dire de notre couvent, qui n'avait plus ses vieux documents.

L'une de ses dernières occupations à Sainte-Sabine fut de faire exécuter des réparations assez considérables, dans la chapelle ou la chambre de saint Dominique, à l'aide de pieuses aumônes qui lui avaient été faites.

Il aimait beaucoup notre couvent, et se plaisait à rappeler ce qu'il y avait fait. Il racontait en particulier combien de tracasseries lui avait coûtées, durant son premier « sindacato », la plus grande des cloches qui s'y trouvait jusqu'alors.

Il est mort pieusement, à Sainte-Sabine même, le 1er mai 1882, à l'âge de 72 ans.

Les hommes que nous venons de voir défiler sous nos yeux appartiennent tous au monde ancien, par leur caractère. Ils étaient en arrière d'un siècle, au point de vue des préoccupations et même des pensées. Rome en était là. Nous ne disons point que ce fut un mal: nous constatons un fait visible.

Mais voici une génération nouvelle, vivante, faite pour la bataille de nos jours.

Il passa, après le P. Lacordaire, sous les cloîtres de Sainte-Sabine, un grand nombre de religieux éminents.

Nous ne louerons que les morts.

Le premier nom qui se présente à nous est celui de Frère Requédat. Il était né à Nantes, en 1819, d'une famille enrichie par le commerce, et avait reçu au Baptême le nom d'Hippolyte. A dix-huit ans, il faisait partie d'une réunion de jeunes gens, la plupart élèves de M. Buchez, qui discutaient avec ardeur les plus hautes questions modernes, et, chose étrange! les jugeaient d'après les idées de saint Thomas d'Aquin. Il lut le *Mémoire* du P. Lacordaire et se donna à lui. Il fut son premier compagnon. Il reçut l'habit dominicain à la Minerve, le 9 avril 1839, et s'était appelé Pierre. Il fit son noviciat à la Quercia, et le P. Lacordaire en écrivait: « Mon jeune compagnon est un saint, et en même temps

pour moi un ami tendre, dévoué, une vraie pierre précieuse, parmi les belles âmes que Dieu m'a fait la grâce de connaître et d'aimer jusqu'à présent » [1].

Il fit sa profession avec le P. Lacordaire, et avec lui revint à Rome l'année suivante, et habita Sainte-Sabine.

Mais Dieu appela vite à lui cette belle âme, et le P. Lacordaire sut lui aussi, par expérience, selon l'une de ses plus touchantes paroles « que ceux que nous aimons sont aimés par un autre ». Dès le mois d'août 1840, la santé du jeune religieux ne laissait plus d'espoir, et le 2 septembre, au matin, après avoir reçu tous les sacrements et demandé pardon à tous les frères, il expira doucement.

Les lettres et les autres écrits du P. Lacordaire nous apprennent quelle blessure profonde cette mort lui fit au plus vif du cœur: « Des âmes semblables me vinrent plus tard, disait-il encore sur son lit de mort; mais aucune plus belle, aucune plus pure et plus dévouée, aucune empreinte au front d'une prédestination plus rare... La mort en le frappant bientôt d'un arrêt précoce, y a laissé dans ma mémoire une virginité que rien n'a ternie » [2].

Son corps fut déposé d'abord dans le caveau. L'année suivante, le P. Lacordaire en fit exhumer les restes, et placer sous un sarcophage en briques à l'extrémité de la nef occidentale de l'église de Sainte-Sabine. Il composa et fit graver sur une planche de marbre une inscription qui est un chef-d'œuvre, et que nous avons lue en parcourant notre basilique:

« Nous ensevelîmes ce doux et fort jeune homme dans l'église même de Sainte-Sabine, et quelquefois encore l'étranger y discerne son modeste tombeau de briques, surmonté d'une inscription qui rappelle son nom, sa mort prématurée et l'œuvre dont il fut les prémices » [3].

Les restes du saint religieux ne sont plus dans notre église et ont été transportés en France.

---

[1] *Lettre à Mme De la Tour du Pin.*

[2] *Testament*, p. 105.

[3] LACORDAIRE, *Testament*, p. 109.

Au moment où le corps de Frère Requédat fut placé dans le cercueil, un jeune religieux se jette éperdument sur lui, le couvrant de ses baisers et de ses larmes, le pressant convulsivement dans ses bras. C'était Frère Piel, l'ami intime de Frère Requédat.

Il était né à Lisieux en 1808. A 24 ans, il déclare qu'il sera « architecte ou rien ». Il avait effectivement l'âme et l'ardeur d'un grand artiste. Il étudie le Dante; le Vieux Testament et Vitruve, écrit des articles pour l'Encyclopédie et l'*Européen*, vient à Paris et s'installe en face de Notre-Dame, pour l'étudier, la garder, et dénoncer les vandalismes dont le chef-d'œuvre peut-être l'objet; il fait dès cette époque bâtir une église gothique à Nantes. Il fréquente lui aussi cette réunion de jeunes gens que nous rappelions il y a un instant et y fait connaissance de Requédat. Ils ne sont pas encore chrétiens.

Le dernier veut se convertir et se confesser; Piel voudrait se convertir, mais non se confesser.

Cependant, Requédat venait de trouver sa « spécialité » et de décider son entrée dans l'Ordre. Bientôt il part pour Rome, et en embrassant son ami, il lui dit: « A un an, Frère Piel! Je vous attends comme novice ».

Durant son noviciat, Frère Requédat n'oublie pas « Frère Piel ». Il le tient au courant de toute sa vie, de toutes ses pensées; lui écrit des lettres longues et fréquentes.

Quand le P. Lacordaire eut créé à Rome l'Association artistique de saint Jean l'Evangéliste, pour « la sanctification de l'art et des artistes par la foi catholique », et pour « la propagation de la foi catholique par l'art et les artistes », Piel fut chargé de créer à Paris une œuvre semblable, et fut nommé premier Prieur de saint Jean l'Evangéliste.

Mais Requédat n'était pas encore content. Il écrivait à son ami des lettres de feu, pour lui faire aimer ce qu'il aimait lui-même. « Heureux, disait-il, celui qui sent toujours dans la maison de Dieu son cœur enflammé d'amour! Heureux moments que ceux où les embrassements du Crucifix brûlent les lèvres et mouillent les yeux! ».

Cependant Piel hésitait. La gloire était là. Ses articles étaient remarqués; des travaux lui étaient demandés; sa thèse devenait

populaire; M. Vitet le recommandait à M. Guizot. Enfin, la voix de Dieu triomphe. Il écrit à l'un de ses amis: « Je pars le 20 avril, lundi de Pâques, pour aller rejoindre M. Lacordaire et notre cher Hippolyte. Rien n'y fera obstacle que la sainte volonté de Dieu. Je crois à la vérité de ma vocation; et je la suis... Quant à l'art chrétien, Notre-Seigneur y pourvoira. Son serviteur n'a point la conscience d'avoir mission, ni d'être maître en ces choses dans le monde qu'il quitte. Il va à Rome pour lui obéir, et s'il est dans ses desseins de l'employer dignement au rétablissement de la religion par l'art, son serviteur est disposé à lui obéir en cela comme en tout ». Il avait raison de noter cette possibilité dans son sacrifice; car l'Ordre auquel il se donnait est celui des Frères Sisto, Ristoro, Volmar, Giocondo, Maculano, etc.

C'est à Sainte-Sabine que Piel put embrasser son ami. Il y resta plusieurs mois étudiant Rome et saint Thomas, en attendant l'heure de l'entrée dans l'Ordre. « Les ruines de Rome ne m'ont rien appris sur l'architecture d'un peuple qui fut grand, dit-il, mais sans cœur et sans pitié au temps qu'il exerça les arts. Seulement, j'ai compris, à les voir, ce qu'ajoute de pompe et de majesté à ces vieilles pierres l'histoire sanglante de nos Pères dans la foi. Chacune est un autel sur lequel le plus pur sang des justes a coulé; cela les rend bien plus chères au nouveau chrétien qui vous parle, que le ciseau du sculpteur ne les a faites précieuses à l'architecte que vous avez peut-être oublié. Je vois de la loge du couvent toute la ville de Rome, et principalement les quartiers historiques: c'est d'une beauté unique ».

Il semble qu'une telle âme fut trop grande pour ce monde, et que sa patrie naturelle fut le ciel. « Huit mois après la mort de Requédat, une nouvelle victime s'offrait pour le succès de l'œuvre commencée. C'était Piel que son ami semblait attirer encore au ciel, après l'avoir attiré à la foi et à la vocation religieuse. Les postulants français avaient quitté le couvent de Sainte-Sabine pour celui de Saint-Clément, où ils devaient enfin prendre l'habit et faire leur noviciat. On était au mois de mai 1841. La cérémonie de la prise d'habit était précédée d'une retraite pendant laquelle, chaque jour, les futurs religieux s'en allaient en silence visiter quelque sanctuaire de Rome, et y prier pour l'œuvre commune. Le ven-

dredi de cette semaine, ils se rendirent à la « Scala Santa », et, comme ils montaient à genoux, selon la pieuse coutume, les degrés qu'une victime divine avait gravis la première, Piel, resté en arrière, se sentit inspiré d'offrir sa vie pour ses Frères. Eut-il alors le pressentiment qu'il serait exaucé? C'est assez probable; ce qui est certain, c'est que frappé à quelques jours de là des premières atteintes du mal, il s'en alla au-devant de la mort avec une tranquillité et une sérénité, dont tout le monde était surpris. Le P. Lacordaire étant venu le voir au couvent de Bosco, où il avait été envoyé, rendait ainsi ses impressions: « La maladie a fait en quatre « mois des progrès affreux, et je n'ai plus retrouvé de lui que son « âme encore toute vivante, calme, sereine, résignée et même d'une « inconcevable gaieté. Frère Pierre était résigné comme lui; il avait « comme lui fait à Dieu le sacrifice de sa vie: mais sa paix avait « quelque chose d'austère, tandis que Piel semble jouer avec la « mort, et n'éprouver pas plus de regrets que de tentations. Il « semble qu'il se soit attendu toute sa vie à mourir comme il « meurt, et à l'âge précis où il meurt ».

« Il était heureux de mourir pour l'Ordre qu'il avait tant aimé, et pour l'expiation de ses fautes passées. Il se confessait tous les jours, et souvent avec d'abondantes larmes. « Sa mort devait être « le second holocauste offert à Dieu pour expier nos fautes, disait « le P. Lacordaire, et nous préparer dans l'adversité des bénédic- « tions plus grandes que nos malheurs. Piel expira le 19 décem- « bre 1841 (à Bosco). Son corps fut descendu dans les caveaux « funéraires du couvent, ou notre mémoire ne cessera de le cher- « cher » [1].

« Dans le petit groupe des religieux ou postulants de Sainte-Sabine, Piel, par l'énergie de son caractère, et le tranché de ses aspirations ascétiques, exerçait une sorte de prestige dont le P. Lacordaire lui-même ne savait pas toujours se défendre. Cet homme était vraiment taillé pour faire un grand orateur et un saint. Un

---

[1] *Vie du P. Lacord.* par le P. CHOCARNE, vol. I. Nous renvoyons à ce livre, pour de plus amples détails. Cf. *Notice biographique* par M. Am. Teyssier; *Frère Piel de Lisieux*, par M. Al. de Beaurepaire.

de ceux qui l'ont le mieux connu disait de lui: « Sa parole rappelait le style de Pascal » [1].

Lorsque Piel quitta la France pour venir à Sainte-Sabine, il amenait avec lui un ami et un compagnon: c'était Hernscheim.

Hernscheim était né à Strasbourg en 1816, de parents israélites. Encore enfant, il reçut le baptême, mais perdit la foi à l'Ecole normale, dans ses études philosophiques.

Il se distingua dans la métaphysique rationaliste au point de provoquer les jalousies de M. Cousin lui-même. Au moment où il allait prendre possession d'une chaire de philosophie, Dieu lui envoya la grâce d'une maladie qui le mit aux portes de la mort. A la lumière de l'éternité, le philosophe vit clair sur ce monde: « Au moment de la mort, dit-il, le monde m'a paru comme rien; j'ai tout-à-coup aimé Dieu plus que la créature qu'on aime le plus; j'embrassais le Crucifix en pensant à la Passion de Notre-Seigneur; je priais avec une ferveur que je ne connaissais pas, la sainte Vierge et les saints, et je répétais avec une sorte d'extase ces paroles simples et consolantes: « Je vous salue, Marie, pleine de grâce... ». Surtout, je répétais avec ravissement les dernières paroles: « ...maintenant et à l'heure de notre mort ». Je sentais en effet qu'il fallait alors que Dieu accumulât sur moi toutes ses miséricordes, car j'étais bien coupable devant lui. Qui m'eût parlé alors d'un système philosophique, eût été bien pauvre à mes yeux, et, cependant j'avais là tous mes cahiers avec toutes les doctrines qui ont été imaginées depuis le commencement du monde; tout cela m'abandonnait au moment de la mort: ce n'était plus que du vent et de la fumée. Quand un homme au moment de la mort aura quitté la foi pour la philosophie, quand j'aurai vu cela de mes yeux, alors on pourra me faire l'éloge de la philosophie » [2].

Echappé à la mort et à l'erreur, Hernscheim part pour Sainte-Sabine. Là enfin, il trouve, avec la foi ardente, une philosophie certaine. Il écrit avec enthousiasme, le jour de sa découverte, le jour où il rencontre une philosophie qui confirme la foi et s'en

---

[1] P. Chocarne, *Vie du P. Lacord.*, vol. I.

[2] *Notice sur le P. Hernscheim*, par le R. P. Ant. Danzas.

éclaire: « J'ai donc trouvé une vraie philosophie qui n'est pas sous le vent de tous les systèmes, et qui est la tradition de l'Ordre des Dominicains. Mon cher ami, je n'ai lu encore qu'un demi-volume, mais le rouge me monte au visage, et je suis honteux pour notre siècle, quand je pense qu'il ne s'occupe pas de pareils livres, qu'il réfute les enseignements qui y sont contenus, et qu'il les réfute, sans les connaître ». Il vécut huit mois à Sainte-Sabine.

Le P. Lacordaire nous a peint de la sorte le P. Hernscheim:

« Hernscheim fut de ceux qui soutinrent à Saint-Clément de Rome l'orage imprévu qui sépara notre petit troupeau. Le couvent de la Quercia lui fut assigné pour le lieu de son noviciat, et il eut la douleur d'en sortir, sans avoir prononcé ses vœux, à cause du doute que faisaient planer sur sa tête les restes du mal auquel il avait échappé. Bosco le reçut, et il y prononça enfin ses vœux.

« Assigné au couvent de Nancy, le premier que la divine Providence nous avait permis de fonder en France, il y vécut plusieurs années dans un progrès constant, soit pour la piété, soit pour l'éloquence apostolique. C'était un esprit ferme, ingénieux, profond, d'où sortaient de temps à autre des vues qui ravissaient, mêlées à une onction douce et pénétrante. Nous croyions déjà posséder en lui un vrai prédicateur de Dieu, lorsque le mal qui l'avait mis sept années auparavant proche de la tombe, la lui rouvrit pour toujours. Il mourut le 14 novembre 1847, s'estimant une de ces pierres obscures que la main de l'architecte cache dans les profondeurs de la terre, et qui, tout inconnue qu'elle est, a cependant sa part dans la solidité de l'édifice. Son corps a été enseveli à la chartreuse de Bosserville, près de Nancy, et il est le premier, parmi les morts, qui ait eu pour couche dernière le sol de la patrie ».

A côté de Piel, de Requédat, de Hernscheim, nous trouvons le Frère Besson. Le P. Lacordaire disait, au moment de mourir: « Sainte-Sabine en recevant le jeune Besson dans sa petite colonie française, y reçut un accroissement de piété et de grâce qui renfermait tout une bénédiction » [1].

[1] *Testament*, p. 108.

Charles-Jean-Baptiste Besson naquit le 10 avril 1816, près de Besançon. Il perdit son père avant de naître, et fut élevé par son aïeul maternel et par sa mère dans les meilleures traditions de la piété et de l'honneur.

Bientôt des revers de fortune ruinèrent sa famille, et Mme Besson prit le chemin de Paris, pour y vivre de son travail. Elle ne tarda pas à y appeler son fils qui sut se faire aimer de tous. Le Curé de Notre-Dame-de-Lorette, M. l'abbé Leclerc, se fit surtout l'ami et le bienfaiteur de l'enfant et de la mère.

Le jeune Besson commença ses études, et se distingua par la perspicacité de son intelligence, et aussi par son amour du dessin. Ses anciens condisciples racontaient souvent avec quel succès il ridiculisait ses maîtres par des caricatures piquantes, parfois même un peu séditieuses.

« Ayez patience, disait l'Abbé Leclerc; quelque chose me dit « que cet écolier indocile sera un instrument entre les mains de « Dieu ». Cette persuasion était si forte chez lui, qu'en mourant, il laissa à la mère un legs de 40,000 frs, qui étaient, je crois, tout son patrimoine » [1].

En 1832, M. Roux-Lavergne entra à la pension comme professeur. « Il distingua sur-le-champ l'élève artiste, et ressentit pour lui une vive et profonde sympathie. Le jeune Besson avait alors seize ans. Il était d'une taille moyenne et d'une complexion délicate. Son portrait qu'il dessina lui-même à la plume, vers cette époque, offre des traits réguliers, des yeux d'une vivacité extrême, un beau front, couronné d'une chevelure abondante. Sa physionomie exprimait une grande douceur, mais qui s'alliait à une énergique volonté » [2]. M. Roux-Lavergne admira cette belle et riche nature. Doué lui-même d'une imagination vive et d'une exquise sensibilité, il éprouva pour le jeune Besson un sérieux attachement, et s'appliqua à donner une bonne direction à l'activité de son intelligence, et à le guider dans l'étude du vrai et du beau... Pour

[1] Lacord., *Testament*, p. 107.

[2] Cartier, *Le P. Besson*, C'est à ce livre que nous empruntons la plupart de ces détails.

élever son esprit vers des régions supérieures, il lui ouvrit des horizons philosophiques, et le lança même dans des théories politiques » [1].

Dès 1833, l'artiste philosophe avait conquis sa liberté. Il peignait le portrait de l'Abbé Leclerc, son bienfaiteur, étudiait les procédés de l'art, chez Souchon, se passionnait lui aussi pour les doctrines de Buchez, faisait connaissance avec des artistes de talent et d'avenir, spécialement avec Piel le jeune architecte. Il entrait en plein dans les convictions et les désirs de ceux qui voulaient briser enfin les clichés fastidieux de la renaissance, pour conquérir un peu d'inspiration dans l'art. Piel et Besson, deux futurs dominicains, ont donné à l'Ordre des Prêcheurs la nouvelle gloire artistique d'avoir, parmi les premiers, combattu pour les artistes de la première renaissance, et contre ceux de la seconde.

On voulut populariser par la gravure les doctrines de l'école nouvelle: le futur peintre de San Sisto prêta ses crayons et eut du succès.

En 1835, M. Souchon partait pour l'Italie avec Sigalon, qui devait, par ordre du Gouvernement français, copier le « Jugement » de Michel-Ange. L'élève accompagna son maître dans la patrie des arts, et visita successivement Florence, Sienne, Pérouse, Assise, Rome. Ce fut pour lui un idéal nouveau.

A son retour, il entra dans l'atelier de Paul Delaroche, qui l'engagea à porter toute son attention sur le dessin. Besson faisait alors de nombreuses copies au Louvre, peignait des sujets anatomiques préparés par le Docteur Tessier, dessinait les détails de Notre-Dame de Paris, et acquérait son admirable facilité à faire des maquettes.

Rome avait laissé dans son âme de si profonds souvenirs, qu'il voulut la revoir dès 1838. Il se livra activement à ses études artistiques. Rien de plus gracieux que les enfants et les jeunes filles qu'il dessinait alors. La pureté, la noblesse et la souplesse en sont les qualités les plus caractéristiques.

[1] Cartier, *Le P. Besson.*

Les horizons incomparables de la campagne romaine le ravissaient. Il fait de nombreuses excursions dont il profite pour dessiner des paysages et aussi pour étudier les vieux maîtres: Cimabue, Giotto, Mazaccio, etc.

Ce fut sur ces entrefaites que le P. Lacordaire interrompant tout à coup la suite de ses premiers triomphes oratoires, vint revêtir à Rome l'habit des Frères-Prêcheurs, et fonda la Confrérie de saint Jean l'Evangeliste. Le futur P. Besson en fit partie, et peignit son premier tableau, la « Résurrection de Lazare » conservé aujourd'hui encore chez les Dominicains de Saint-Clément. Il y symbolisait la résurrection de l'art chrétien.

Puis (1839) il faisait une copie de Notre-Dame de la Quercia, et enfin, en 1840, il s'enrôlait lui-même sous la bannière de saint Dominique. « Le jeune peintre qui a fait la copie de la Madone de la Quercia, écrivait le P. Lacordaire, s'est aussi donné à nous. Nous n'y pensions pas pour le moment, à cause de sa mère dont il est le fils unique; mais c'est sa mère elle-même qui l'a tout à coup engagé à suivre sa vocation, le soir du jour où elle venait d'entendre mon sermon de saint Louis [1]. Pendant deux jours, elle ne cessa de lui en parler, devenant chaque fois plus résignée et plus pressante. J'arrivai le mercredi, sans le savoir, et je n'eus que la peine de me baisser pour recueillir cette belle fleur. C'est tout à fait la miniature d'Angelico de Fiesole, une âme incomparablement pure, bonne, simple, et une foi de grand saint. Il s'appelle Besson ». Il avait pris le nom d'Hyacinthe, lors de sa vestition religieuse.

Quelle réunion d'âmes que celle qui, le 16 mai 1840, entoure le P. Lacordaire sous le vieux cloître de Sainte-Sabine! Requédat, Piel, Hernscheim, Besson, Jandel, Danzas, « tous tirés de ce monde par des voies diverses », disait Lacordaire. Depuis les jours de saint Dominique, on n'y vit jamais réunion d'hommes plus riches d'intelligence, plus nobles de cœur.

Frère Besson suivit le sort de ses frères, et avec eux passa successivement à Saint-Clément et dans le couvent de Bosco.

---

[1] C'était le jour de Pâques, 1840. Le P. Lacordaire revenait de la Quercia. Son sermon débutait ainsi: « Nous avons vaincu! Nous avons vaincu! ».

C'est dans ce dernier couvent qu'il prit l'habit religieux, et débuta dans la vie dominicaine, avec une incroyable ferveur. Rien ne lui coûtait, et il se résigna même au sacrifice de ses chers pinceaux.

La charité, l'humilité sous toutes leurs formes furent les vertus principales du jeune religieux. Bientôt il devint un modèle pour tous, et on le créa Maître des novices dans le nouveau couvent de Chalais. C'est alors pour la première fois qu'il reprit un pinceau.

« On permit à un religieux de prendre le portrait du P. Besson, pour le donner à sa mère... Pendant les intervalles de pose, le P. Besson prenait les pinceaux et improvisait un charmant tableau. C'était la première fois depuis son sacrifice, qu'il touchait une palette; et il sentait renaître si vivement l'inspiration, que son âme en était toute troublée. Ce tableau représente le baiser de saint Dominique et de saint François, une des plus belles pages écrites par le P. Lacordaire, dans la vie du saint Fondateur. Dominique rayonnant de jeunesse et de pureté, enlace de ses mains l'humble François, dont les stigmates et le regard expriment l'ardent amour » [1].

Au mois de décembre 1846, le P. Besson dit adieu à ses chers novices: il partait pour le couvent de Nancy. Nous ne dirons rien ici, ni de ses prédications si pénétrantes, ni de son laborieux priorat à Nancy, ni de son dévouement héroïque pendant le choléra de 1849. Nous renvoyons pour ces beaux détails, au livre de M. Cartier, son ami, son digne historien.

Le 27 septembre 1850, le P. Jandel était mis à la tête de l'Ordre, pour lui rendre, s'il le pouvait, la plénitude de sa Règle et de sa vie. Les difficultés devaient être considérables: il y en avait autant que d'« usi » (ou usages), et il y avait bien plus d'« usi » que de personnes.

Le premier soin du P. Jandel fut d'appeler près de lui le P. Besson, pour l'associer à la grave entreprise que nous connaissons. Le P. Besson quitta Nancy le 8 octobre 1850, arriva à Rome, reçut du Pape une audience touchante, et s'installa à Sainte-Sabine. Il y fut le généreux ouvrier de la vie de réforme inaugurée par

[1] Cartier, *op. cit.*

le P. Jandel. On a raconté ailleurs ce que furent ses pensées en ce moment de sa vie. Nous ne citerons ici qu'un mot écrit par lui à un religieux capable de le comprendre, au P. Danzas, lui aussi artiste, lui aussi ami intelligent de l'antique idéal de l'Ordre: « Comment vous rendre ce que mon cœur éprouve de douloureux et de doux tout à la fois, à cette vue toujours présente du berceau de notre Ordre? Où sont maintenant les saints qui l'habitèrent pendant tant d'années? Que ne disent pas à mon âme ces murailles qui reçurent les confidences du cœur de notre saint Patriarche, qui entendirent ses soupirs brûlants et héroïques; ce pavé qu'il arrosa si souvent de son sang?... ». Il se trouva bientôt à la tête d'une communauté de 60 religieux. L'espace manquait, et pour l'augmenter, il se résigna, sans le dire, à passer ses nuits dans une sorte de réduit obscur, couchant dans un long coffre qui sert aujourd'hui à recueillir les débris de la sacristie.

Il songeait et il travaillait comme nous savons à la réforme morale de la communauté; il pensait aussi à la restauration matérielle de Sainte-Sabine, au point de vue artistique. Hélas! le temps et les ressources lui firent également défaut.

C'est alors, en 1852, qu'il songea à la décoration plus facile du chapitre de San Sisto Vecchio. Il s'agissait d'y créer tout un poème, ou plutôt d'y reproduire celui de la vie de saint Dominique. L'entreprise n'effraya point le Prieur de Sainte-Sabine, car il était alors Prieur de son couvent. Elle fut commencée en 1852, et continuée avec des interruptions, jusqu'en septembre 1856, époque à laquelle, au milieu de son second priorat, il fut nommé Visiteur de la mission dominicaine de Mossoul. Il se rendit à Constantinople, puis à Mossoul, où il fut missionnaire et médecin également dévoué, et toujours artiste.

Parti de Rome le 26 septembre 1856, il y rentra le 8 juillet 1858, se hâta de rendre compte au Pape de sa mission, et lui offrit une pierre chargée d'hiéroglyphes, destinée « à faire la joie et le tourment de bien des antiquaires ». Il apportait de riches albums, sans compter d'innombrables dessins à la plume, qu'il envoyait à ses amis. Lors de son retour, il avait visité, avec un amour de saint et d'artiste, les lieux où vécut et mourut Notre-Seigneur. « Ses vues de Rome étaient très remarquables; celles de la Terre-Sainte

le sont bien davantage. Elles sont plus simples, plus calmes, plus religieuses, plus dignes des souvenirs dont son esprit peuplait tous ces horizons. Beaucoup n'ont vu autour de Jérusalem qu'un sol aride, des ruines sans caractère, une végétation pauvre et une terre désolée. Le P. Besson en a saisi les aspects variés, et les a reproduits avec noblesse. Ses dessins faits à la hâte, à la mine de plomb, quelquefois retouchés à la plume et légèrement lavés, offrent un ensemble capable de plaire aux artistes, et de leur être utiles. La vérité absolue du passage historique n'est certainement pas nécessaire; mais pourquoi ne pas l'admettre, quand elle offre des beautés que l'imagination la plus heureuse ne saurait inventer? » [1].

Ajoutons: pourquoi ne pas l'accepter, quand la vérité absolue peut seule satisfaire un disciple de Jésus-Christ? Je veux voir les horizons, les montagnes, les vallées où Il a reposé lui-même son divin regard. Tout est presque là pour le touriste chrétien.

Durant quelques mois de séjour à Rome, le P. Besson revint à ses peintures de San Sisto, qu'il dut néanmoins laisser inachevées. Peu après, il fut envoyé en France, pour y examiner quelques divergences survenues entre les dominicains français, dont les uns, au moment de la réforme de 1849, comme nous avons vu, s'étaient donnés au P. Lacordaire sans restrictions; les autres avec quelques réserves, quoique tous se fussent donnés à lui avec un égal amour et une semblable vénération.

Il rentra à Rome en octobre 1858, revit bientôt la France, et enfin repartit pour l'Orient, le 18 septembre 1859.

Il reprit à Mossoul sa vie de missionnaire, c'est-à-dire de charité, de sacrifice et de travail, et y mourut le 4 mai 1861, en héros et en saint.

Après sa mort, beaucoup de personnes l'ont invoqué comme un bienheureux, et pensent en avoir été exaucées.

L'espace nous fait défaut, pour l'apprécier plus longuement au point de vue de ses divers mérites. Overbeck parlant du P. Besson artiste, disait: « C'est notre maître à tous ». Un soldat romain qui

---

[1] Cartier, *op. cit.*

allait l'entendre prêcher à Saint-Louis-des-Français, sans le comprendre, le jugeait comme orateur en disant: « C'est un Crucifix qui parle ». Comme religieux, nous pensons qu'il fut par son caractère et sa générosité la plus fidèle reproduction de saint Dominique qui se puisse rêver.

On se demandera peut-être comment de tels sacrifices pouvaient s'accepter et se supporter par des natures vivantes, comme celles que nous venons de rappeler.

La réponse est qu'ils aimaient Dieu et s'aimaient entre eux. « Vous rappelez-vous, écrivait le P. Hernscheim au P. Besson, vous rappelez-vous cette matinée de Sainte-Sabine où tous trois, vous, le Frère Piel et moi, causant ensemble des choses du Bon Dieu, le bon Frère Piel me sauta au cou, tout en larmes, et m'embrassa avec effusion de cœur? Il me semblait alors que nos cœurs n'en faisaient qu'un, et que le bon Dieu nous unissait dans cet embrassement spirituel, pour nous élever vers lui et nous rendre capables de grands sacrifices ». C'est ce que disait aussi le P. Lacordaire au P. Jandel: « Oh! quand l'âme est unie à Dieu et que le cœur est content, tout le reste devient bien facile ».

Le P. Lacordaire et le P. Jandel! Ils ont aussi leur place à Sainte-Sabine. Nous parlerons peu de ces deux hommes, soit parce que déjà nous en avons parlé, à un autre point de vue, soit parce que leur vie, surtout celle du premier, sont suffisamment connues, et ne peuvent que difficilement être résumées.

Le P. Lacordaire était né, le 12 mai 1802, à Recey-sur-Ource, près de Dijon, dans cette Bourgogne qui fut la patrie de saint Bernard et de Bossuet. Il s'appelait Jean-Baptiste Henri. Plus tard, en se faisant religieux, il prit en outre le nom de Dominique.

Après de bonnes études à Dijon, il s'appliqua au Droit, et vint faire son stage à Paris, où il plaida avec succès.

En 1823, il renonce au barreau et entre à Saint-Sulpice, où il est fait prêtre en 1827. Nommé Aumônier au collège Henri IV, il s'annonce comme orateur hors ligne. En 1830, il devient collaborateur de l'*Avenir*, dont quelques doctrines sont condamnées par Grégoire XVI (18 septembre 1832) et se sépare résolument de Lamennais révolté. En 1834, ses conférences au collège Stanislas font beaucoup de bruit, et ont un immense succès de popularité.

Le P. Lacordaire parlait un langage intelligible aux hommes de son siècle, et en fut écouté. La fondation des conférences de Notre-Dame et le courage de briser avec la vieille forme de prédication, devenue inutile, seront l'une de ses plus belles gloires.

On sait comment l'abbé Lacordaire interrompit ses conférences, pour revêtir les livrées dominicaines, et ramener les Frères-Prêcheurs en France; comment il reprit bientôt avec un éclat inouï la série de ses triomphes oratoires, pour le bien de la religion; comment il les interrompit, pour fonder le Tiers-Ordre enseignant et mourut à Sorèze le 21 novembre 1861, laissant la réputation du premier orateur chrétien de ce siècle, celle d'un caractère sans reproches et d'un très grand religieux. On n'oubliera jamais à Sainte-Sabine qu'il y vécut et qu'il y ramena la vie.

Le P. Jandel était né à Champey, près de Nancy, le 18 juillet 1810, d'une famille très honorable, dont il reçut une éducation à la fois distinguée et chrétienne. Il résolut d'embrasser la vie sacerdotale, et il fut prêtre le 20 septembre 1834.

Ses supérieurs avaient déjà remarqué en lui toute la sagesse, toute la prudence et la fermeté de l'âge mûr, non moins que l'élévation de son intelligence et sa forte vertu: c'est pourquoi, peu de temps après son ordination, ils le firent Supérieur du petit séminaire de Pont-à-Mousson.

Mais la Providence l'avait prédestiné à d'autres labeurs.

En 1838, Lacordaire était venu prêcher le Carême à Metz, et avait mérité encore le titre de « Prophète nouveau » que lui avait donné Mgr De Quélen. L'abbé Jandel vint l'entendre comme tout le monde, et il fut ravi.

Il lui fit une visite que Lacordaire rendit, et ces deux hommes s'aimèrent. « Autant, dit-il, j'avais été ébloui et subjugué par la puissance et l'éclat de sa parole, autant j'étais demeuré édifié et ravi de la modestie, de la candeur et de la simplicité de sa conversation. Aussi laissa-t-il dans mon âme, à son départ de Metz, une profonde impression d'affectueuse sympathie, et de respectueuse admiration » [1].

---

[1] *Mémoire ms.* Cf. CHOCARNE, *Vie du P. Lacord.*, vol. I.

Lorsque, au printemps de 1839, parut le *Mémoire pour le rétablissement en France des Frères-Prêcheurs,* l'abbé Jandel en fut profondément ému; il fut séduit par tout ce que cette entreprise avait de généreux et d'important pour l'avenir de l'Eglise de France. Il pensa en être, malgré quelques tendances vers la Société de Jésus.

Un an après, lorsque le P. Lacordaire vivait humblement renfermé dans une cellule de novice, au couvent de la Quercia, l'abbé Jandel alla l'y rejoindre pour discuter la grande question de sa vocation. Toutefois, pour plus de sûreté, il voulut faire une retraite chez les Jésuites de Rome et s'adressa au R. P. De Villefort. Ce noble religieux examina attentivement cette âme, et, après avoir réfléchi et prié, il lui dit: « Vous êtes appelé à vous faire dominicain; offrez-vous au P. Lacordaire, et demain, en disant la sainte messe, remerciez Dieu de la grâce qu'il vous a faite, en fixant votre vocation ». L'abbé Jandel consulta encore Grégoire XVI qui lui répondit: « Les deux Ordres ont été fondés par deux grands saints; tous deux ont fourni de grands saints à l'Eglise, et tous deux peuvent lui en donner encore; je vous laisse le choix, vous êtes pleinement libre ». Le Révérendissime P. Roothaan, Général des Jésuites, fut consulté à son tour, et il lui répondit avec magnanimité: « Ne songez plus à la Compagnie; soyez dominicain ».

L'abbé Jandel crut que la volonté divine s'était désormais manifestée suffisamment, et il écrivit au P. Lacordaire: « Vous pouvez disposer de moi comme si j'avais fait déjà vœu d'obéissance ».

Cependant plusieurs considérations et en particulier la crainte de compromettre un bel avenir, engagèrent les postulants à rester à Rome, dans le couvent de Sainte-Sabine, jusqu'à nouvel ordre, comme nous l'avons rappelé.

Lorsqu'ils furent dispersés, le Frère Jandel fut du groupe de la Quercia, où il prit l'habit le 15 mai 1841, avec le nouveau nom de Vincent, et fit profession l'année suivante, le jour de la Pentecôte.

On sait déjà quelles pensées le préoccupèrent à cette époque, et nous n'y reviendrons pas.

De retour en France, il fut Supérieur de plusieurs couvents, prêcha en Lorraine et en Dauphiné avec une éloquence d'apôtre

dans le sens sérieux du mot, et il venait d'être assigné au couvent de Paris, lorsque Pie IX lui confia la direction et la résurrection de l'Ordre.

Comme Supérieur, il n'eut en vue qu'une seule préoccupation, celle qui l'avait uniquement inquiété comme simple religieux, nous voulons dire le devoir. Jamais il ne fléchit sur ce point. On pourra discuter certains actes en eux-mêmes; les uns le trouveront trop sévère, d'autres trop exclusif: il est du moins un fait où nulle divergence d'avis n'est possible: c'est l'amour du devoir, chez le grand Supérieur. En tout, partout, toujours il s'en inspire: il veut tout cela et ne veut que cela.

C'est ainsi qu'il a pu rendre à son Ordre un immense service: celui de le réveiller, et par suite de créer chez les uns l'enthousiasme, chez les autres le remords.

Il n'a laissé personne indifférent.

Sainte-Sabine eut une grande part, ou mieux la plus grande part dans ses affections. C'était le centre de ses espérances.

Plus tard seulement il sera bon de raconter en détails tout ce qu'il y avait concentré d'amour et de zèle.

Il y réunit tous les religieux qui peuvent étudier et comprendre l'Ordre. Là, se préparent les nouvelles éditions de la Liturgie dominicaine, des Constitutions, etc.; là on songe à faire revivre le glorieux passé des Frères-Prêcheurs, par des études consciencieuses de leur histoire. Il y était toujours, au moins de cœur. Il avait souhaité que l'on écrivit l'histoire du cher couvent: mais on avait répondu que l'absence de documents rendait l'entreprise impossible. Ce nous est une douce joie d'avoir accepté, et réalisé, selon nos forces, une pensée du P. Jandel, en écrivant les nombreuses pages que nous achevons en ce moment.

Comme religieux, et malgré l'honneur de sa charge, « il pratiqua la pauvreté avec autant et plus d'exactitude que le plus humble de ses frères. Jamais la multiplicité des affaires ne lui fit oublier qu'il devait être, pour les besoins de son âme, le premier et le dernier: « Tu tibi primus et novissimus ». Et même dans l'épuisement de sa dernière maladie, il se montra fidèle, jusqu'au scrupule, à ses anciennes habitudes de piété, comme la confession fréquente, la préparation attentive à la sainte messe, les médita-

tions quotidiennes et la visite au Très Saint Sacrement. Il ne négligeait rien de ce qui pouvait sanctifier les enfants que saint Dominique lui avait donnés, aimant à s'occuper de chacun d'eux, qu'ils fussent près de lui, dans les Provinces de l'Europe, ou perdu dans le fond des Amériques, ou dévoués aux missions chez les infidèles. Il répondait par lui-même aux religieux qui lui écrivaient, et donnait à tous des avis prudents et des consolations tirées de la Foi » [1].

Accablé des fatigues que lui causaient ses nombreux travaux et les tristesses de l'Eglise et de l'Ordre en Italie, il succomba avant le temps. Il mourut à Rome le 11 décembre 1873. Il restera l'un des plus illustres supérieurs que Dieu ait donnés à l'Ordre de saint Dominique, et son nom sera à jamais loué de tous ceux qui aimeront sincèrement le bien.

Plus d'un défunt mériterait d'être rappelé à notre souvenir, si l'espace ne nous manquait. Il faudrait rappeler le très digne P. Lamarche, l'ami et le conseiller des premiers dominicains français de Rome; le doux et pieux P. Aussant; le P. Bourard, assassiné par la Commune de Paris, en 1870; le P. Amanton, qui fut Prieur de Sainte-Sabine, puis Missionnaire et Evêque à Mossoul; le P. Paul Colonna, qui mourut à Sainte-Sabine, à l'âge de 70 ans, et égala la gloire de son nom par son austérité et son humilité; Frère Pio Rocchi, de Valentano, jeune religieux qui annonçait le plus bel et le plus saint avenir, enlevé par la mort le 11 janvier 1863; Frère Bartolomeo Concordia, religieux convers, dont la vie et la mort furent remplies de prodiges 1835-1860 [2]; le P. Spada, Maître du Sacré Palais, etc.

Nous devrions en nommer bien d'autres.

---

[1] R. P. Cormier, *Le R.me P. Jandel.* Allocution prononcée à son service funèbre.

[2] Le P. Vincenzo Acquarone a laissé une vie manuscrite de ce saint religieux. Nous y lisons que Frère Bartolomeo Concordia naquit à Nepi le 21 février 1835; que durant son enfance il fut deux fois guéri merveilleusement; que dès lors, il eut le don de prophétie, et fut universellement regardé comme un saint. Après bien des inquiétudes et des essais, après avoir pratiqué généreusement les plus difficiles vertus, il fut admis comme Frère convers postulant à Sainte-Sabine, le 10 octobre 1857. Vers la fin de 1859, il y tomba malade, et y mourut le 15 janvier 1860, après avoir fait ses vœux entre les mains du Très Révérend Père Mauri, alors Prieur du couvent, mort Cardinal. On a raconté

Le P. Danzas fut l'un des ouvriers de la première heure, l'héritier fidèle de ces maîtres que nous venons de rencontrer, comme le P. Besson, artiste chrétien, comme le P. Lacordaire, historien des origines dominicaines, comme le P. Jandel, infatigable propagateur de la regularité religieuse.

D'autres encore auraient droit à un souvenir. Dans les universités de Louvain, de Toulouse, d'Angers enseignent aujourd'hui avec distinction des religieux qui se formèrent à la science et à

---

une foule de merveilles, accomplies par son intercession. Dans le monde il s'était appelé Francesco Saverio.

Le 9 mars 1869, la réputation de sainteté du pauvre Frère convers s'était répandue un peu partout et l'on crut à propos, après de nombreuses demandes, d'extraire de la sépulture commune sa dépouille mortelle, pour la placer à part, dans la chapelle du Rosaire, avec une inscription qui rappelle dans l'église ses vertus et son nom. Dans l'intérieur du nouveau cercueil on enferma, avec les ossements, l'avis suivant: « Ossa haec sunt F. Bartholomaei Concordia, conversi professi Ord. Praed. patria Nepesini, qui die 15 januarii anno 1860, phthysi confectus, aetate 25 annorum nondum expleta, hora post meridiem secunda et amplius, pie in Domino obiit, atque in communi Fratrum sepulcro hac in ecclesia Sanctae Sabinae conditus. Sed, vulgata exinde atque in dies percrebrescente fama virtutum ipsius, obtentis quoque, ut fertur, ad sui nominis invocationem, miris beneficiis prodigium prae se ferentibus, ad preces religiosae Familiae hujus coenobii, in hunc privatum loculum translatus est, auctoritate ecclesiastica. De hac quidem translatione publicum exstat monumentum rogatum, per acta D. Dominici Monti, Tribunalis Vicariatus Urbis Notarii aeque ac Cancellarii ».

On a assez bien résumé la vie de Frère Bartolomeo dans le sonnet suivant:

Te splendor di natali non distinse,
Ne d'avite ricchezze alcun retaggio,
Ma dell'eterna sapienza un raggio
Soavemente la tua mente cinse.

Cristiano Eroe, ne' ceppi non t'avvinse
Il mondo, non t'illuse il suo linguaggio;
Giammai la povertà, giammai l'oltraggio
In te l'amor del Crocifisso estinse!

Fu la tua vita un palpito, un affetto
Indomito, incessante al sommo Bene,
Ver la tua sola e vera patria, il cielo!

Negletta vita! Ma di morte al telo,
Poichè s'estinse alle durate pene,
Scorse la terra in te d'un Dio l'eletto!

la vertu dans le cloître de Sainte-Sabine. Ceux qui ont importé et défendu le mieux les traditions dominicaines dans les Provinces françaises, en Belgique, en Piémont, en Toscane, et ailleurs, sont enfants de Sainte-Sabine.

Que de noms il conviendrait d'ajouter à ceux que nous venons d'indiquer, s'il fallait énumérer ceux qui ont été les enfants de Sainte-Sabine, ou y firent des séjours prolongés!

On y trouve des théologiens de grand mérite, tels que les PP. Quaglia, Pellegrinetti, qui enseignent à Sainte-Sabine; Guillermin et Belon, plus tard professeurs dans les Instituts catholiques de Toulouse et de Lyon; Caronès, canoniste; Marchand, Martin, Kunrath et tant d'autres.

Il y a aussi des missionnaires illustres. Ce sont surtout les PP. Tom. Gentili, devenu Evêque de Fou-Tcheou, O' Callagan, Forestier, De Lasplanes, Ribon, Rose, Larco, King, plus tard Evêque, qui ont porté l'Evangile en Chine et en Amérique: et nous nommons seulement les plus connus.

Il conviendrait d'y ajouter encore des orateurs remarquables, tels que les PP. Burke, Gaudenzi, Tinti, Mauri, plus tard Cardinal, Lombardo, le réformateur de la Province de Sicile. Tous ces hommes étaient en même temps des théologiens, et ne furent pas de simples parleurs.

On y trouverait même des pédagogues, tel que le P. Lécuyer.

Des érudits remarquables y ont vécu, tels que les PP. Ligiez, qui a réalisé l'achèvement du Bullaire dominicain; Bonnet, qui travailla à la continuation d'Echard; Mullooly, l'archéologue bien connu pour ses découvertes de Saint-Clément; Ceslas Bayonne, qui a fait tant de recherches sur Savonarole; Rouard de Card, et d'autres; Henri Chatillon, le praticien très éclairé du Plain-Chant.

On y rencontre des mystiques, tels que Fr. Bramante; les PP. Iweins, Doussot, Anselmi, Pavoni, Ruley, Massini. Ce dernier, que j'ai connu lorsque nous travaillions ensemble à la reconstitution du couvent de San Domenico de Fiesole, était un homme remarquable par la piété, l'intelligence et le dévouement.

Il y eut de futurs dignitaires de l'Eglise et de l'Ordre, les PP. Vincenzo Boggiani aujourd'hui Evêque, Luddi aujourd'hui Evêque d'Assise, Cormier actuellement Maître Général des Dominicains.

S'il fallait s'occuper de l'illustration du sang, nous rencontrerions les noms des PP. Colonna, Orsini, De Rivera, de Kettenberg, de Van den Burg, de Van Enryk, etc.

On y trouve des religieux de toutes les nations d'Europe et d'Amérique. On y rencontre même un chinois, le P. Elia Maria Ly, né à Canton, qui y reçoit l'habit religieux des mains du P. Jandel, en 1863, en présence de l'Infante Isabelle de Portugal.

Et d'ailleurs quel est le dominicain ou l'ami de l'Ordre dominicain qui n'a pas visité Sainte-Sabine, s'il l'a pu un jour, et expérimenté je ne sais quelle douce et pénétrante influence qui s'échappe de ces pierres, de ces murs, de ce cloître?

Mais ces noms et ces faits appartiennent à d'autres historiens, et nous fermons ici nos annales, sauf un mot qui nous reste à dire.

Le 17 mai 1874, la Giunta Liquidatrice des Biens ecclésiastiques de Rome envoyait « au Révérend Supérieur du couvent des Dominicains, à Sainte-Sabine, Rome », un décret dont l'objet est ainsi indiqué: « Prise de possession des biens du couvent des Dominicains de Sainte-Sabine ». Le décret disait: « La Giunta Liquidatrice des Biens ecclésiastiques de Rome a délibéré de prendre possession des biens de ce couvent, le 21 courant, à 9 heures, par l'intermédiaire de M. Tobone Agostino, son délégué ». On lit bien: La Giunta Liquidatrice a pris possession du bien d'autrui. Elle ne saurait se mieux qualifier: c'est tout à fait cela.

« Le local devra être débarrassé en quinze jours.

« En vous communiquant ceci, le soussigné a confiance que Votre Révérende Paternité voudra se trouver présente à cet acte, ou qu'elle déléguera une personne de sa confiance pour y assister; l'avertissant d'ailleurs que la prise de possession aura lieu également, si malgré avis, elle refusait de comparaître.

« C'est en outre un devoir de la Giunta de vous rappeler les articles 13 de la loi du 7 juillet 1866, et l'article 10 de la loi du 19 juin 1873, touchant la responsabilité qui pèse sur les Supérieurs des maisons religieuses, et les peines établies pour les contraventions à ces lois. Pour le Président, Pezzeri » [1].

---

[1] *Archiv. O. P.*

Le P. Vincenzo Acquaroni, Prieur de Sainte-Sabine, répondit: « Le P. Vincenzo Acquaroni, Supérieur du couvent de Sainte-Sabine, à Rome, déclare solennellement par le présent écrit, qu'il proteste contre la prise de possession dont la Giunta Liquidatrice menace le couvent de Sainte-Sabine; protestant de fait qu'il cède uniquement à la force de la loi, dont il nie d'ailleurs l'efficacité juridique, d'une manière absolue; et laissant intacts et saufs tous droits, toute propriété de l'Ordre dominicain. Il déclare enfin que sur ce couvent la Nation espagnole entend exercer la revendication de ses droits. Rome, Sainte-Sabine, 21 mai 1874 ».

Inutile d'ajouter que le vol armé eut raison, comme ont raison ceux qui le commettent.

Depuis cette époque, il n'y eut plus de communauté à Sainte-Sabine. Deux ou trois religieux y ont séjourné habituellement, pour le service de la basilique.

Les autres résident dans l'intérieur de la ville, et ne montent au couvent que les jours de fête solennelles pour la célébration des offices.

Le vieux, illustre et saint couvent à été transformé en lazaret. Les spoliateurs ont consenti à respecter les cellules de saint Dominique et de saint Pie V, avec le Chapitre, et ont laissé contre argent la moitié de l'aile septentrionale aux religieux.

Le reste a été bouleversé; le cloitre avec sa colonnade si simple et si gracieuse, a été effroyablement mutilé, pour devenir un dortoir, à l'usage des colériques; le vieux préau, si intéressant, est asphalté, le puits est fermé, les vieux arbres sont arrachés, les souvenirs si précieux outragés, et ainsi de suite.

Nous n'entrons pas dans d'autres détails: c'est inutile et douloureux. Dix ans plus tard, en juillet 1884, on écrivait de Rome à un journal de Florence, la *Nazione*: « Les conditions sanitaires de Rome continuent à être excellentes. Toutefois on prend les plus louables précautions, pour éloigner le péril. Le lazaret de Sainte-Sabine peut contenir trois cents malades, hommes et femmes, et il est disposé selon toutes les règles de l'art médical. Il y a un premier édifice pour la visite des malades; il y a des salles d'observation, puis l'hôpital proprement dit, avec la salle mortuaire, les remises pour les chars, le corps de garde, les brouettes, les brancards, etc.

« Tout est prêt, jusqu'aux sonnettes électriques qui doivent être appliquées aux défunts, durant les premières heures qui suivent la mort.

« Le personnel sanitaire est également préparé : le service d'assistance pour les hommes sera fait par des infirmiers ; celui des femmes sera confié aux Sœurs de saint Vincent de Paul qui déjà sont à leur poste ».

Sans doute mieux vaut pour le cher couvent d'être transformé en hôpital qu'en caserne : mais pourquoi dépouiller des moines, pourquoi détruire tant de souvenirs, quand on peut construire ailleurs et mieux des refuges pour les malades?

Ici s'achève notre travail.

Beaucoup de noms nous ont passé sous les yeux : beaucoup d'autres nous sont restés inconnus. Nous avons salué les chefs les uns après les autres, quand nous les avons rencontrés : il ne nous reste qu'a saluer d'un mot la foule des innommés, qui ont marché à leur suite avec une générosité qui ne se révèlera qu'au dernier jour, et dont le silence même est une leçon éloquente [1].

Les conclusions s'imposent d'elles-mêmes.

Sainte-Sabine eut la gloire de rester toujours digne de saint Dominique son fondateur. L'esprit du Chérubin d'Osma y créa constamment des lumières renouvelées, qui souvent rayonnèrent au loin et magnifiquement.

Une autre conclusion suffisamment claire, c'est qu'il n'y a d'existence sérieuse pour les Ordres religieux que s'ils vivent selon l'esprit de leurs fondateurs et selon des lois applicables, telles que ceux-ci les ont faites en leur temps, et telles qu'ils les ont voulues pour l'avenir.

Nous terminons par cette vieille invocation à saint Dominique : « O Dominique, Père bienfaisant, souvenez-vous de votre œuvre ; intercédez auprès du Suprême Juge, en faveur de vos pauvres enfants ».

---

[1] Nous aurions dû saluer une touchante apparition de la sainteté féminine aux abords du cher couvent, nous voulons parler de sœur Claudia de Angelis, qui appartenait au Tiers-Ordre de saint Dominique. Elle naquit à Anagni, le 5 avril 1675, vécut 40 ans dans la pratique des plus angéliques vertus, créa à Anagni et à Segni deux maisons pour l'instruction des enfants pauvres, et mourut à Rome le 29 juin 1715, après avoir manifesté le désir d'être enterrée à Sainte-Sabine, où elle repose dans la chapelle du Rosaire. C'est, à n'en pas douter, une bienheureuse du Ciel.

P. S. *Le 7 décembre 1911.*

Depuis que nous avons écrit les pages précédentes, le couvent n'a compté que très peu de religieux, deux ou trois à peine, disions-nous.

Nous avons à cœur de saluer les morts.

Le P. Giacinto Carli nous a quittés il y a quelque six mois, ayant vécu à peu près cinquante ans à Sainte-Sabine.

C'était un homme simple, calme, pieux, sans grand besoin de travail extérieur: l'homme providentiel et symbolique tel qu'il le fallait pour rappeler le droit dans un bastion désert. Sa messe, son Bréviaire, la lecture de l'*Osservatore* et de la *Civiltà*, ses confessions chez les aveugles de Sant'Alessio: c'était toute sa vie.

Il fut en réalité, dans sa mesure, un religieux très édifiant.

Le Très Révérend P. Zeno l'a suivi de près dans l'autre monde.

Il appartenait à l'antique et très noble famille des Zeno de Venise.

C'était avant tout un homme de vie intérieure, peu fait, lui aussi, pour la vie au dehors.

Tous les jours de l'année, avec sa régularité d'ancien officier, par tous temps et tous chemins, même à l'âge de 72 ans, partant à 5 h. du matin, et à pieds, il se rendait de Sainte-Sabine à San Sisto Vecchio, pour dire la messe à quelques religieuses du Tiers-Ordre, faisant et refaisant sans cesse le chemin qu'avait fait tant de fois saint Dominique, pour y visiter les Sœurs.

Sauf cette œuvre de zèle, quelques confessions d'autres religieuses, et des services qu'il pouvait rendre par l'intermédiaire de son frère, Gentilhomme de la Reine Marguerite, rien ne l'intéressait plus dans le monde qu'il avait si généreusement quitté.

Nous voulons ajouter ici une anecdote que nous donnons comme certaine, mais que chacun expliquera comme il l'entendra.

Un mois avant d'entrer lui-même dans son éternité, il apprit la mort de son frère. A partir de ce moment, il entendit sans relâche comme une voix lui disant à l'oreille: « Prépare-toi! Prépare-toi! C'est vrai! C'est vrai! » [1]. A ce point qu'il se rendit chez un

---

[1] « Preparati! Preparati! È vero! È vero! ».

spécialiste pour se faire soigner l'oreille. Le spécialiste lui massacra l'oreille: mais la voix continua. Peu de semaines s'écoutèrent et il fut atteint de paralysie partielle, à 5 h. du matin, à l'heure où il partait habituellement pour San Sisto.

Il perdit l'usage de la parole, mais garda toute sa connrissance jusqu'à bout. Après trois jours, il mourut saintement comme il avait vécu.

Il avait 72 ans d'âge, et était dans sa dix-neuvième année de Priorat.

Nous sommes d'autant plus heureux de déposer sur sa tombe ce mot de vénération, qu'il est accompagné de notre profonde reconnaissance pour la possibilité matérielle qu'il nous a faite de publier nos deux volumes sur l'église et le couvent de Sainte-Sabine, avec la bienveillante autorisation, il va sans dire, du Révérendissime Père Cormier, Maître Général de l'Ordre de saint Dominique.

Les Prieurs de Sainte-Sabine

Nous n'avons pas la prétention de donner une liste absolument complète des Prieurs de Sainte-Sabine, mais seulement la liste de ceux que nous avons rencontrés dans nos excursions historiques.

L'année placée avant chaque nom n'indique pas nécessairement la date de l'élection: c'est l'une des années du priorat en question indiquée par quelque document. Il se peut dès lors qu'en une même année soient indiqués deux priorats: l'un qui finit, l'autre qui commence.

Il faut observer encore que parfois les religieux qui ont été une fois Prieurs reçoivent encore ce titre, même quand ils sont sortis de charge, ou qu'un simple Présideut ou Vicaire porte usuellement le nom de Prieur, dans certains documents.

1219. Saint Dominique, peut être considéré comme premier Prieur, puisqu'il est fondateur.
1220. Le Bienheureux Tancrède, premier Prieur en titre.
1232. Frère Aldobrandini.
1235. » Giovanni della Penna.
1251. » Pancrazio.
1252. » Nicolò.
1253. » Tommaso Fusconi de Berta.
126... » Aldobrandini.
1271. » Giacomo Bowaczano [1].

[1] Envoyé par les Colonna à Philippe-le-Bel. Arrêté à Lyon en 1297, il y mourut.

1277. Frère Latino Malabranca.
1277. » Odone Colonna.
1286. » Filippo Castelbono [1].
1298. » Uberto de Querciosa [2].
1300. » Micone.
1327. » Florido de Velletri.
1330. » Filippo Rogerio de Perugia, Administrateur.
1337. » Florido de Velletri.
1338. » Giovanni Colonna, Administrateur.
13.... » Tancredo Bechari.
13.... » Ambrogio de Chianciano.
13.... » Francesco Nicolai, Vicaire.
1393. » Nicolò de Terracina.
1475. » Matteo d'Aquila.
1482. » Vincenzo de Narni.
1485. » Tommaso d'Axillo.
1486. » Girolamo de Bologne.
1487. » Tommaso de Verio de Mantoue, Vicaire.
1490. » Vincenzo de Ventimiglia, Vicaire.
1491. » Tommaso de Vicenza.
1500. » Domenico de Murano.
1503. » Valentino de Mantova.
1504. » Gabriele de Valenza.
1505. » Tommaso degli Albizzi, de Florence, Vicaire.
1506. » Girolamo de Genova.
1508. » Pietro de Cremona.
1509. » Valentino de Mantova.
1510. » Leonardo de Milano.
1514. » Giovan Battista de Fano.
1517. » Arcangelo de Verona, Vicaire.
1517. » Girolamo de Vicenza.
1518. » Alberto de Milano.

---

[1] Voir son éloge au *Bullaire O. P.*

[2] On trouve à cette époque Frère Giacomo Giovenale comme Sous-Prieur.

1519. Frère Francesco de Sassolo.
1522. » Raimondo Soncinate.
1522. » Tommaso dei Cospi de Bologna.
1523. » Bartolomeo de Mortaria.
1524. » Silvestro Prierias.
1526. » Bartolomeo de Mortaria.
1530. » Vincenzo d'Imola.
1530. » Pietro Pualio.
1531. » Paolo de Saluzzo.
1531. » Giuliano Mazzatti.
1532. » Gregorio de Prato.
1535. » Filippo...
1536. » Agostino de Ferrara.
1536. » Leandro de Bologna, Vicaire.
1538. » Angelo de Verona.
1538. » Agostino de Ferrara, Vicaire.
1540. » Francesco de Soncino.
1540. » Angelo de Verona.
1542. » Francesco de Soncino.
1543. » Agostino de Linguilia.
1544. » Gaspardo de Ferrara.
1546. » Michele de Ferrara.
1549. » Francesco de Soncino.
1552. » Stefano d'Asti.
1553. » Valentino de Ventimiglia.
1554. » Michele de Genova.
1557. » Giovanni Maria Linguasco.
1558. » Stefano d'Asti.
1559. » Giacomo de Calvisano.
1561. » Giacomo de Sant'Angelo.
1562. » Arcangelo de Gambalo.
1564. » Giacomo de Sant'Angelo.
1567. » Innocenzo de Modena.
1568. » Benedetto de Montereale.
1569. » Giovan Antonio de Floriano.
1571. » Feliciano de Morbinio.
1573. » Agostino Valdiraro, Vicaire.

1575. Frère Domenico de Sarzina.
1576. » Domenico de Soucino.
1577. » Stefano de Cento.
1578. » Angelo de Brescia.
1580. » Francesco de Forli.
1581. » Vincenzo de Ravenna.
1582. » Lodovico de Rimini.
1583. » Giovanni Sauli de Genova.
1584. » Ippolito Maria Beccaria de Mondovi.
1585. » Girolamo Bernerio.
1586. » Girolamo d'Hostilia.
1588. » Francesco Fontana de Como.
1589. » Deodato Gentili de Genova.
1590. » Vincenzo Polaster de Bosco.
1591. » Teofilo Lupatino.
1591. » Girolamo de Castelgofredo.
1592. » Deodato Gentili de Genova.
1593. » Paolo de Borgotaro.
1594. » Aurelio de Genòva.
1595. » Faustino de Vezia.
1596. » Vincenzo de Calvisano.
1598. » Girolamo Marozza.
1600. » Paolo de Pietrasanta.
1602. » Paolo de Garexio.
1604. » Paolo Manara de Borgotaro.
1605. » Vincenzo Fantuzzi.
1606. » Giovanni Andrea de Roma.
1607. » Girolamo de Camerino.
1609. » Sisto de Carcamò de Como.
1611. » Girolamo de Quintiano.
1613. » Paolo de Forli.
1615. » Domenico de Mantova.
1617. » Vincenzo de Cottignola.
1619. » Tommaso d'Argenta.
1621. » Battista Beccarino.
1623. » Angelo Brixio de Cesena.
1625. » Paolo de Cagli.

1627	Frère	Angelo de Veglia.
1629.	»	Serafino d'Argenta.
1630.	»	Valentino de Ventimiglia.
1632.	»	Girolamo de Napoli.
1632.	»	Michelangelo de Cesena.
163...	»	Girolamo de Napoli.
1633.	»	Girolamo Ponzoni.
1634.	»	Giacinto Respini.
1635-36.	»	Angelo Maria Federici.
1637.	»	Agostino Cermello.
1638.	»	Agostino de Cagli [1].
1639.	»	Lattanzio Berretta.
164...	»	... Brixio.
1641.	»	Giovanni Domenico de Modena.
1643.	»	Giovanni Vincenzo de Modena.
1644.	»	Vincenzo Maria Grosso de Mantova.
1646.	»	Michele Egidio de Brescia.
1646.	»	Pietro Maria d'Urgnano.
1647.	»	Guglielmo de Moncalvo.
1648.	»	Maurizio del Bosco.
1650.	»	Domenico de Modena.
1653.	»	Silvio de Sant'Angelo.
1658.	»	Vincenzo Serafino de Monte San Vito.
1658.	»	Michelangelo Nanni.
1660.	»	Giacinto Paladino.
1661.	»	Giacinto Sestola (six ans).
1667.	»	Maurizio del Bosco.
1669.	»	Vincenzo Tonelli.
1671.	»	Raimondo Maylath.
1673.	»	Giacinto Passerini de Sestola (quatre ans).
1677.	»	Raimondo Maylath.
1679.	»	Vincenzo Maria Allegri.
1681.	»	Antonio Fondi.
1682.	»	Raimondo Cavalieri (huit ans).

[1] Il y eut alors comme Sous-Prieur *in capite* Frère Giacinto Sterpini, ou Sterpiani.

1690. Frère Prospero Vincenzo de Ripalta.
1692. » Rainaldo de Landa.
1694. » Raimondo Cavalieri.
1716. » Giovanni Battista Piccolomini.
1717. » Pietro Martire Netta.
1718. » Barnabà Fedeli.
1721. » Giuseppe Maria Casali.
1725. » Le même.
1730. » Maurizio de Bosco.
1747. » Alessandro Maria Bonoli.
17.... » Tommaso Angelico Bessuti.
17.... » Domenico Valloni (trois fois).
17.... » Venanzio Trancossi (plusieurs fois).
17.... » Garino (deux fois).
1753. » Bruno Saverio Toma (deux fois).
1756. » Aloisio Curioni.
1765. » Tommaso Angelico Besserzi.
1768. » Sebastiano Biggini.
1780. » Angelo Maria Torlini.
1781. » Carlo Ceslao Sandigliani.
1792. » Le même.
1796. » Domenico Pietro Giuli.
1798. » Tommaso Ancarani, Président.
1800. » Gabriele Raynaud, Président.
1801. » Le même.
1808. » Emmanuele Fontana.
1816. » Filippo Bartolotti, Président.
1819. » Giuseppe Maria Raimondi, Vicaire.
1822. » ... Tassoni.
1828. » Giuseppe Tenderini, Président.
1828-33. » Filippo Bartolotti.
1833. » Paolo Nahabet.
1837. » Giuseppe Tommaso Capponi.
1840. » Antonio Giuseppe della Santa.
1842. » Giuseppe Casaurran.
1846. » Pietro Domenico Modena.
1848. » Antonio Millarelli.

1851. Frère Giacinto Cambiaso.
1851. » Giacinto Besson.
1853. » Enrico Amanton.
1854. » Giacinto Besson.
1856. » Sebastiano Gramondo.
1856. » Enrico Amanton.
1858. » Egidio Quaglia.
1859. » Egidio Mauri.
1862. » Angelo Martini.
1863. » Vincenzo Acquaroni.
1866. » Egidio Mauri.
1867. » Vincenzo Acquaroni.
1871. » Giacomo Gerbino.
1880. » Enrico Chatillon.
1882. » Vincenzo Ligiez.
1892. » Bernardo Zeno, pendant 19 ans.
1911. » Enrico Vacas Galindo.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE . . . . . PAGE III

PREMIÈRE PARTIE. — Construction et description du couvent . . . . . » 1

CHAPITRE Ier. — Les cloîtres . . . . . » 3
» II. — Les Dortoirs . . . . . » 47
» III. — Les jardins du couvent . . . . . » 93

DEUXIÈME PARTIE. — Les hôtes de Sainte-Sabine . . . » 103

CHAPITRE Ier. — Saint-Sixte-le-Vieux . . . . . » 105
» II. — Installation à Sainte-Sabine . . . . » 147
» III. — Le couvent de Sainte-Sabine de 1221 à 1275 . . . . . » 193
» IV. — Personnages et faits illustres de l'histoire de Sainte-Sabine à cette époque. . » 253
» V. — Le couvent de Sainte-Sabine fonde le couvent de la Minerve (1275). Ses hôtes jusqu'en 1326. . . . . » 327
» VI. — Sainte-Sabine seul couvent de noviciat dans Rome. Désolation. Résurrection sous le bienheureux Raymond de Capoue (1326-1393). . . . . » 373
» VII. — Sainte-Sabine, depuis son annexion à la Congrégation romaine, jusqu'à son annexion à la Congrégation lombarde (1393-1482) . . . . . » 413
» VIII. — Le Couvent de Sainte-Sabine depuis son annexion à la Congrégation réformée de Lombardie, jusqu'à la création de la Congrégation de Sainte-Sabine (1482-1668). . . . . » 431

Chapitre IX. — Une nouvelle réforme s'établit à Sainte-Sabine (1668-1695) . . . . . Page 463
» X. — Erection de la Congrégation de Sainte-Sabine (1695-1731) . . . . . » 533
» XI. — Le couvent de Sainte-Sabine depuis l'érection définitive de la Congrégation, jusqu'à la révolution française (1731-1812) . . . . . » 603
» XII. — Le couvent de Sainte-Sabine depuis la révolution jusqu'à la réforme du P. Jandel (1812-1850) . . . . . » 637
» XIII. — Le couvent de Sainte-Sabine, depuis la réforme du P. Jandel, jusqu'à nos jours. . . . . » 661

Les Prieurs de Sainte-Sabine . . . . . » 719

Table des matières . . . . . » 727

Index alphabétique . . . . . » 729

Table des illustrations . . . . . » 761

INDEX ALPHABÉTIQUE

A

Acteurs. Les poètes et leurs acteurs païens se réunissaient dans le temple de Minerve, près du futur Sainte-Sabine, page 68.

Fr. **Agostino Garabelli**. Hébraïsant consommé. Travaille à la conversion des Juifs, 600, 608.

Fr. **Agostino Lavesi**. Excellent Thomiste très fidèle à l'Eglise, 627.

Fr. **Albert**. Célébré par sœur Cécile, 124.

Albert-le-Grand. Il séjourne à Sainte-Sabine, 159, 300.

Fr. **Alberto de Rome** le 1er. Vit à Saint-Sixte, 179.

Fr. **Alberto de Rome,** le 2e. Il commente les *Sentences* et pour ses mérites devient Evêque, 360.

Fr. **Alberto Guillelmotti**. Historien illustre de la marine italienne. Novice à Sainte-Sabine, 650.

Fr. **Alberto de San Benedetto**. Pieux et docte professeur, 525.

Fr. **Albizzi,** Evêque de Cagli, 450.

Fr. **Aldobrandini Cavalcanti.** Evêque de Pérouse, Vicaire du Pape, 281.

Fr. **Aldobrandini de Chiusi.** Prédicateur de sainte vie et d'ardente éloquence, 350.

Alexandre IV révoque les décisions hostiles d'Innocent IV, 298.

Alexandre VI crée lui aussi une Congrégation de moines austères, 433.

Fr. **Alessandro Macchiavelli**. Ame pure et ingénue, 656.

Fr. **Algisio ou Aloysio**, de Rome. Légat auprès des Génois, etc., 312.

Fr. **Alphonse Ciacconius**. Grand archéologue. Enseveli à Sainte-Sabine, 457.

Fr. **Alvarez Ara**. Théologien, pieux et profond, 600.

Sr. **Amata**, délivrée du démon par saint Dominique, 147.

Fr. **Ambrogio da Chianciano**. Considéré pour son savoir et sa vertu, 361.

Fr. **Ambrogio Palmieri**. Prédicateur émérite, 522.

Fr. **Ambroise Scopucki**. Réformateur de la Pologne doménicaine, 490.

Le B.x **Ambroise de Sienne**. Il enseigna à Sainte-Sabine, 159, 315.

Anagni. Sainte-Sabine y fonde un couvent, 342.

Fr. **Andrea Pallavicini**. Très bon théologien, 625.

Fr. **Andrea de Rieti**, Pénitencier du Pape, maître en théologie, 370.

Fr. **Angelo Gozzi**. Excellent prédicateur, 184.

Fr. **Angelo Martini**. Son grand zèle pour l'entretien des cellules de saint Dominique et de saint Pie V, 51.

Fr. **Angelo de Pérouse**. Pénitencier du Pape, 370.

Fr. **Angelo de Sienne**. Pénitencier du Pape, 370.

Fr. **Angelo Tribaudini**. Il insiste d'une façon touchante pour entrer et mourir dans sa Congrégation de Sainte-Sabine, 605.

Fr. **Angelo da Varese**. Il meurt jeune après avoir donné les meilleures espérances, 522.

Fr. **Angelo de Vérone**. Théologien hors ligne, 451.

Fr. **Annibaldo degli Annibaldi della Molara**. Digne ami de saint Thomas, 311.

Fr. **Antoine-Marie Turlé**. Curieuse et pieuse histoire, 589.

Fr. **Antonin Danzas**. Disciple de Lacordaire, novice à Sainte-Sabine, 712.

Fr. **Antonin Isoard**. Inde saint Marseillais, 601.

St. **Antonin à Rome**. Heureuse influence, 427.

Fr. **Antonio Gatti**. Bon lecteur, 608.

Fr. **Antonio Peri**. Un jeune saint, 521.

Apostolat. Ses conditions, 242.

Appartements pontificaux à Sainte-Sabine, 44.

Aptitudes. On le savait distinguer à Sainte-Sabine, 232, 233.

Arcades (L'Académie des) se réunissait jadis sur l'Aventin, 100.

Fr. **Arcangelo Feni**. Archevêque de Naxivan, missionnaire, 588.

Fr. **Arcangelo Nanni**. Un saint homme, 473.

Architecte rendu à la vie par saint Dominique, 117.

Architecture. Architectes dominicains, 334.

Art. L'art chez les Dominicains, 248.

Asinius Pollion. Il crée une bibliothèque publique sur l'Aventin, 68.

Fr. **Augustin-Henri de Guzman**. Grand par son nom et par sa vertu, 589.

Aumônes. A Sainte-Sabine on vivait d'aumônes. Récits légendaires mais symboliques, 215, 417.

Fr. . . . **Aussant**. Doux et pieux compagnon du P. Lacordaire à Sainte-Sabine, 711.

Austérité dans l'Ordre. Récits légendaires et édifiants, 233.

B

Fr. **Bambaldo**. Il appartient à Sainte-Sabine, et devient professeur à Paris, 360.

Fr. **Barnabé Fedeli**. Evêque d'Hispahan, missionnaire, 587, 606.

Fr. **Barthélemy de Bragance.** Evêque illustre, 315.

Fr. **Barthélemy-le-Petit.** Illustre Missionnaire en Arménie. Consacré Evêque à Rome, 315.

Fr. **Bartolomeo de Mortaria.** Savant religieux, 451.

Fr. **Bartolomeo Concordia.** Frère convers, mort en grande réputation de sainteté, 711.

Fr. **Basilio de Lodi.** Donnait les plus brillantes espérances quand il mourut jeune encore, 522.

Le **Belvédère** de Sainte-Sabine. Description, 64.

Bendinello Sauli. Cardinal, fait continuer les voûtes du Cloître, 6.

Fr. **Benedetto Bonnini.** Prieur à Sainte-Sabine pendant la révolution, 633.

Benoît XI. Il fut d'abord titulaire de Sainte-Sabine, 348.

— Il venait souvent visiter en Sainte-Sabine, 354.

Benoît XII. Il veut transformer l'Ordre à sa guise, puis s'en repent sur son lit de mort, 393.

Benoît XIII. Il est fils de Sainte-Sabine, 523.

— Il démolit l'œuvre d'Innocent XII à Sainte-Sabine, 568.

— Son œuvre est démolie à son tour par Clément XII, 575.

— Il est très dévot à Sainte-Sabine, 579.

Fr. **Bernard de Trilia.** Théologien illustre, 356.

Fr. **Bernardo Borgomi.** Archevêque Missionnaire en Arménie, 588.

Fr. **Bernardo de Foligno.** Lecteur remarquable à Sainte-Sabine, 345.

Fr. **Bernardo Sapelli.** Dominicain fort pieux et instruit, 653.

Fr. **Bernardo de Trente.** Modèle d'humilité et de mortification, 521.

Fr. **Bernardo Zeno.** Un saint homme décédé naguères.

Fr. **Bertrand d'Espagne.** Dominicain de la première heure, 188.

Bible. Etudes bibliques à Sainte-Sabine, 239.

Bibliothèque. Description, 68.

— Elle est augmentée par Fra Latino Malabranca, 69.

— Son organisation, son usage, 70, 73.

— Réorganisée par le cardinal Ferrari, 71.

Bienfaiteurs de Sainte-Sabine au XVI^e^ siècle, 445.

— Au temps du P. Besson, 690.

Sr. **Bona**, guérie par saint Dominique, 120.

Fr. . . . **Bonarelli.** Maître des novices à Sainte-Sabine, après la révolution, 641

Borromini, architecte, embellit la cellule de saint Dominique, 53.

Fr. . . . **Bouchon.** Saint religieux vit à Sainte-Sabine, 633.

Fr. **Thomas Bourard.** Fusillé sous la Commune à Paris, 711.

Bozzani, peintre. Il exécute un tableau de saint Dominique, 50.

Fr. . . . **Braida.** Célèbre Missionnaire, 658.

Fr. . . . **Bramante**, 713.

Fr. **Brighenti.** Excellent et intelligent religieux, 633.

Fr. **Buonviso.** Vrai et immédiat disciple de saint Dominique, 186.

Fr. . . . **Burke**, 713.

C

Canonisations dominicaines au XVII^e^ siècle, 527.

Sainte **Catherine** de Sienne vient à Rome, 390.

Caves. Les caves d'été et d'hiver, 42.

Cèdre de saint Pie V. Bénit par le P. Jandel, 97.

Cellule de saint Dominique. Description, 47, 84.
— La légende raconte que saint Dominique y reçut saint François et saint Ange du Carmel, 54.

Cellule de saint Pie V. Description, 58.

Cellules des religieux aux premiers temps, 81.

Le bienheureux **Ceslas**, enfant de Sainte-Sabine, 18.

Fr. **Ceslao Carlo Sandigliano**. Un saint religieux, 634.

Le **Chapitre** de Sainte-Sabine. Description, 18.
— Ses gloires, 22.
— Il devait être restauré par le P. Besson, 20.
— Le Chapitre en général. Son but, 21, 26.
— Légendes relatives au Chapitre de Sainte-Sabine, 30.
— Chapitres provinciaux célébrés à Sainte-Sabine au XIVe siècle, 346.
— Un Chapitre général à Sainte-Sabine, 347.

Charles IV, roi d'Espagne rachète le couvent de Sainte-Sabine et le rend à l'Ordre, 48,637.

Chasteté religieuse, 225.

Fr. **Chiaro**. Juriste fort habile, saint religieux, 276.

Fr. **Chiaro**. Provincial de Rome, 370.

Fr. **Cinzio Frangipani**. Prédicateur excellent, 359.

Clément IV. Il était du Tiers-Ordre dominicain, 317.

Clément VI défend avec beaucoup d'esprit les Ordres Mendiants, 395.

Clément VII réorganise la réforme de l'Ordre, 436.

Clément IX impose l'observance stricte à Sainte-Sabine, 481.
— Il fait embellir l'Oratoire de Saint-Dominique, 49.
— Il béatifie sainte Rose à Sainte-Sabine, 483.

Clément XII démolit l'œuvre de Benoît XIII à Sainte-Sabine, 575.
— Il se fait le bienfaiteur de Sainte-Sabine, 45.

Fr. **Clemente de Gênes**. Modèle de fermeté et de prudence, 519.

Cloître de Sainte-Sabine. Description, 3.
— On le recouvre de voûtes, 6.
— Il est orné de peintures, 6.
— Il est curieux par les inscriptions antiques, 10.
— Un cloître décrit par Lacordaire, 7.

Confrérie d'artistes organisée de Sainte-Sabine, 665.

Congrégations dans les Ordres religieux, 413.
— Congrégation Lombarde à laquelle se donne Sainte-Sabine, 431, 441.
— Congrégation Romaine, 416.
— Congrégation de Sainte-Sabine, 553, 603.

Fr. . . . **Connelly**. Excellent novice, 651.

Le Bienheureux **Conrad de Suessa**, 315.

Fr. **Consilium de Viterbe.** Pénitencier du Pape, 369.

Fr. **Corradino Ferriani,** missionnaire en Arménie, 588.

Fr. **Corradino** de Valtellina, missionnaire, Evêque d'Hispahan, 588.

Corridor monastique décrit par Lacordaire, 77.

Couvents dominicains. Ils doivent être plus peuplés que nombreux, 327.

Fr. **Crescenzio de Chavi**. Evêque d'Alatri, 313, 369.

Fr. **Cristiano**. Sa vie angélique, 181.

Cuisinier. Ses obligations, 41.

D

Fr. **Daniele de Gubbio**, Bachelier, 375.

Décadence relative dans Sainte-Sabine, 373.

Démons. Ennemis de l'Ordre, 295.

« **Dirigimur!** ». Légende instructive, 195.

Fr. **Domenico Ancarani**. Reste seul avec son frère à Sainte-Sabine, 633.

Fr. **Domenico Burlandi**. Docte Maître, 655.

Fr. **Domenico Imperatori**. Un modèle de régularité intelligente, 651.

Fr. **Domenico Lanza**, missionnaire illustre en Orient, 608, 626.

Fr. **Domenico Maria Amici.** Un futur Bienheureux, 695.

Fr. **Domenico Maria Salvini,** missionnaire. Archevêque de Naxivan, 588, 609.

Fr. **Domenico Pichini,** Bachelier, 375.

Fr. **Domenico Plagi,** Lecteur, 375.

Fr. **Domenico Valloni.** Très intelligent, très dévot à l'Eucharistie, 631.

Dominicains. Fidèles toujours aux Papes légitimes, 391.

Fr. **Dominique d'Espagne** et la mauvaise femme, 226.

S.t **Dominique de Guzman.** Sa vie, 109.

— Sa mission, 111.

— Maître du Sacré Palais, 155.

— Il disperse ses disciples, 112.

— Ses succès à Rome, 118.

— Il visite les recluses, 120.

— Il rend la vie à l'architecte tombé d'un mur, 121.

S.t **Dominique.** Il guérit fr. Jacques de Melle, 122.

— Il est prophète, 123.

— Il rend la vie à l'enfant mort, 136.

— Il obtient le pain miraculeux, 137.

— Il réforme les religieuses de Rome, 140.

— Il rend la vie au jeune Napoléon Orsini, 143.

— Il guérit Bona, la recluse, 120.

— Il guérit Lucie la recluse, 121.

— Il installe les sœurs à Saint-Sixte, 144.

— Il guérit sœur Amata, 147.

— Il transporte les Dominicains à Sainte-Sabine, 147.

— Il renonce à toutes les possessions en faveur des Sœurs, 150.

— Il multiplie le vin, 147.

— Il raffermit la vocation d'un novice à Sainte-Sabine, 149.

— Il passait des nuits en prière, 81.

— Il rencontre saint François au Latran, d'après la légende, 111.

— Il meurt à Bologne, 152.

— Caractères de son œuvre, 318.

— Translation de ses reliques, 294.

Fr. **Dominique Lacordaire**. Sa vie, 661, 707.

— Il installe à Sainte-Sabine ses jeunes compagnons, et y vit lui-même, 78.

— Il est l'initiateur de la réforme dominicaine, 78.

Dortoirs. Description, 47.

Dortoirs. Comment s'y comporter, 90.

— Légendes à leur sujet, 87.

— Celui de saint Pie V, 58, 63.

Durand de Mende, attaché à l'Ordre, 315.

E

Fr. **Eckard,** le Mystique, 357.

Fr. **Egidio Mauri**, Cardinal, 686.

Fr. **Egidio Quaglia.** Excellent professeur et Supérieur, 334.

Eglises dominicaines, au XIII^e^ siècle, 334.

Fr. **Emmanuel-Pierre Alemany.** Missionnaire célèbre, Archevêque de San Francisco, 659.

L'**Enfant** de Tuta rendu à la vie par saint Dominique, 136.

Ennius le poète, sur l'Aventin, 68.

Fr. **Enrico de Rome.** Sa pureté angélique, 168.

Fr. **Etienne de Besançon,** élu Maître Général à Sainte-Sabine, 347.

Fr. **Etienne d'Espagne.** Vocation *ex abrupto* de par saint Dominique, 186.

Fr. **Etienne de Metz.** Il vit à Sainte-Sabine, 187.

Etudes. L'Ordre de saint Dominique est le premier fondé pour les études saintes, 69.

— Ce qu'elles furent dans l'Ordre, 236.

— Sainte-Sabine couvent d'études, 238, 244.

Etudiants à Sainte-Sabine, 375, 479, 533.

Eugène IV charge un religieux de Sainte-Sabine de surveiller les réparations de Santa Maria in Pertici, 420.

Fr. **Eusebio Franzosini,** missionnaire en Arménie, 588.

F

Fazio degli Uberti décrit Rome, 64.

Fr. **Felicissimo Barberi**, Missionnaire, 588.

P. **Ferenzi**. Il vient de San Marco à Sainte-Sabine, 380.

Fr. . . . **de Ferraris**, 692.

Fr. **Filippo Bartolotti**. Il vend Sainte-Sabine pendant la révolution pour le sauver, 638, 650.

Fr. **Filippo Castelbono**. Il est fait Archevêque de Florence, 343, 369.

Fr. **Filippo Macario**. Homme de tout sérieux, 635.

Fr. **Filippo de Rome.** Devient Evêque de Viterbe, 314.

Fr. **Filippo Ruffini.** Après beaucoup de dignités, il devient cardinal, et il le méritait, 401.

Fr. **Filippo Ruggieri**. Evêque, Prédicateur, 369, 375.

Fr. **Florio de Velletri.** Lecteur, 375.

Fr. **Fontana**. Bibliothécaire au Vatican avant 1318, 356.

Santa **Francesca Romana**. Avait son confesseur à Sainte-Sabine, 445.

Fr. **Francesco Bernardini**. Bon prédicateur, bon chantre, bon écrivain, 360,

Fr. **Francesco de Cortone**. Pénitencier du Pape, 370.

Fr. **Francesco Nicolai,** religieux distingué, 407.

Fr. **Francesco Roscoldi.** Bachelier, 375.

Fr. **Francesco Vincenzo Lazzarini.** Il surveille les travaux à Sainte-Sabine, 638.

Fr. **Francesco Silvestro de Ferrara.** Théologien célèbre, Commentateur de la *Summa contra gentes*, 448.

Fr. **Francesco de Viterbe**. Pénitencier du Pape, 370.

Frères Pèlerins de la Foi. Ils ont leur berceau à Sainte-Sabine, 160.

Deux **Frères** quittent l'Ordre, 123.

Frottingham F. L. Architecte loue le cloître de Sainte-Sabine, 4.

Fr. **Fruger**. Compagnon de saint Dominique, 187.

G

Fr. **Galgano de Sienne**. Pénitencier du Pape, 370.

Fr. **Gabriel Raynaud**. Excellent religieux sous tous rapports, 633.

Fr. **Gaetano Codaleoni**. Missionnaire en Arménie, 588.

Fr. **Garino**. Excellent Prieur, 600.

Fr. **Gaudion**. Une belle vocation des temps primitifs, 175.

Fr. **Gauthier de Wincterburn**. Cardinal titulaire de Sainte-Sabine, 347.

Fr. **Gentile Orsini**. Evêque pour ses mérites, 359.

Fr. **Gentile di Pietro Stefano Orsini**. Maître en théologie, Evêque de Catane, 359, 369.

Fr. **Giacinto Carli**. Il vit environ 50 ans à Sainte-Sabine, d'une tenue toujours édifiante et simple, 716.

Fr. **Giacinto Maria de Sestola**. Son œuvre, sa mort, 463, 507.

Fr. **Giacinto Subbiani**. Missionnaire, Archevêque d'Edesse, 456.

Ginnasi, Cardinal. Habite et travaille près de Sainte-Sabine, 99.

Fr. **Giordano Savelli**. Evêque de Padoue, puis de Bologne, célèbre en son temps, 359.

Fr. **Giordano de Todi**. Pénitencier du Pape, 369.

Fr. **Giordano Viventi**. Affable, habile et pieux, 360.

Fr. **Giovanni Battista de Bernardi**. Missionnaire apostolique, 588, 608.

Fr. **Giovanni Battista Piccolomini.** Très bon théologien, 600.

Fr. **Giovanni Battista de Marinis,** 480.

Fr. **Giovanni de Bictonio.** Lecteur, 375.

Fr. **Giovanni de Calabre.** Au service des Sœurs de Saint-Sixte, 178.

Fr. **Giovanni Colonna.** Il va mendier. Saint, savant et noble, 277.

Fr. **Giovanni Cucumeri.** Bachelier, 375.

Fr. **Giovanni de Gaëte.** Provincial Romain, 370.

Fr. **Giovanni Giordani dell'Isola.** Maître en Théologie et Evêque de Bologne, 69, 69.

Fr. **Giovanni Giuseppe Capponi.** Admirable de charité, 657.

Fr. **Giovanni de Penna.** Ame très favorisée de Dieu, 173, 254.

Fr. **Giovanni de Polo.** Archevêque de Nicosie, 69, 357, 369.

Fr. **Giovanni Pietro Rode Loossa.** Pieux écrivain, 454.

Fr. **Giovanni de Rome.** Un privilégié de saint Dominique, 179.

Fr. **Giovanni de Subgromineo.** Premier aumônier de Grégoire X, 314.

Fr. **Giovanni Tornaquinci.** Noble, pieux, intelligent, 345.

Le bienheureux **Giovanni de Verceil.** Théologien et canoniste célèbre, Maître Général de l'Ordre, 245, 291.

Fr. **Giovanni Verreschi.** Bon lecteur à Sainte-Sabine, redoutable aux hérétiques, 281.

Fr. **Giovanni de Viterbe.** Provincial Romain, 370.

Fr. **Girolamo Bernerio.** Cardinal, bienfaiteur insigne de Sainte-Sabine. Il fait travailler dans le cloître, 6, 451.
— Il achève les appartements pontificaux, 44.

Fr. **Giuliano Naldi Ubaldurri.** Il devient Archevêque de Colocza, 425.

Fr. **Giulio Giandaidone.** Un saint eccessif, 520.

Fr. **Giuseppe Bonfiglio.** Savante et austère, 508.

Fr. **Giuseppe Lucca.** Bon lecteur, 608.

Fr. **Giuseppe Maria Casali**. Honore son couvent par ses vertus, 600.

Fr. **Giuseppe Ramondo**. Bon religieux, bon supérieur, 6 8.

Fr. **Giuseppe Vita.** Théologien toujours éprouvé et toujours pieux, 513.

Fr. **Giustiniani Vincenzo.** Cardinal. Il continue les voûtes du cloître, 6.

Le bienheureux **Gonsalve** ou Telme. Patron des marins, 315.

Fr. **Gonzalvo de' Filippi**. Théologien sûr, orateur très distingué, religieux fidèle, 691.

Fr. **Gregorio.** Contemporain de saint Dominique. Sa sainteté, 124.

Fr. **Gregorio** du Trastevere. Religieux très distingué, 359.

Le bienheureux **Guala**. Ami de saint Dominique, Evêque de Brescia, 315.

Fr. **Guido Grassi.** Convers. « Vestiaire très habile », 360.

Fr. **Guillaume de Montferrat.** Grand Missionnaire en Orient, ami de saint Dominique, 182.

Fr. **Guillaume de Moerbecka.** Traducteur célèbre des œuvres d'Aristote. Devint Evêque de Corinthe, 361.

Fr. **Guglielmo de Pérouse.** Pénitencier du Pape, 370.

Fr. **Guglielmo de Rome.** Docteur en théologie de Paris, 313.

H

Habit dominicain. Les origines, 128.

Hébraïsants. Ils furent nombreux à Sainte-Sabine, et parfois des plus habiles, parce que le couvent était chargé de prêcher aux Juifs des Etats pontificaux et dans leur langue, 72, 606, 608.

Henri Amanton. Missionnaire, Evêque à Mossoul, 686, 711.

Fr. **Henri Chatillon.** Soigne à Sainte-Sabine la réédition des livres liturgiques, 713.

Fr. **Henri de France,** passe à Sainte-Sabine, 187.

Fr. **Henri de Moravie.** Compagnon de saint Hyacinthe, 167.

Fr. **Henri de Thuringe**. Ardent apôtre, 245

Fr. . . . **Hernscheim**. Disciple du P. Lacordaire, 699.

Histoire. A Sainte-Sabine on étudiait l'histoire dominicaine durant la période de relâchement, 399.

L'**Histoire** ne doit pas être mutilée, 498.

Honneurs. Inconvénients des fonctions honorifiques dans l'Ordre, 384.

Honorius III donne Saint-Sixte à saint Dominique, 116.

— Il donne ensuite Sainte-Sabine pour les Frères, 147.

Honorius IV est élu Pape à Sainte-Sabine, 348.

Hôtes de Sainte-Sabine, 369, 375, 400, 449, 457.

Fr. **Hugues de Billom,** Cardinal, 345, 348.

Fr. **Hugues de Saint-Cher**. Cardinal célèbre, 299.

Le bienheureux **Humbert de Romans**. L'admirable supérieur, 288.

Saint **Hyacinthe**. L'Apôtre de la Pologne, 162.

Fr. **Hyacinthe Besson.** Sa biographie. C'est un vrai saint, 701.

— Il couche dans un réduit, 44.

— Il est maître des novices, 676.

— Il oppose le silence aux clameurs, 56.

Fr. **Hyacinthe Cormier.** Maître Général de l'Ordre, 713.

I

Fr. **Ildelfonso Maria Cingia.** Bon professeur, bon Supérieur, 600, 626.

Fr. **Ildibrandi Tosetti,** Evêque de Sutri, 369.

Impatience. Comment elle coûte la peau à un Frère, 234.

Infecondi (Academia degl') existe près de Sainte-Sabine, 68.

Innocent IV. Il aime d'abord, puis il n'aime plus les Frères, 297.

Le bienheureux **Innocent V.** O. P. ou saint Pierre de Tarantaise. Science et sainteté, 315.

Innocent XI. Il aime Sainte-Sabine et veut lui donner la liberté du bien, 534.

Innocent XII institue la Congrégation de Sainte-Sabine, 552.

Inscription qui impose le « silence » à Sainte-Sabine, 56.

Inscriptions antiques dans le cloître, 10.

J

Fr. **Jacopo,** le 1er. Autre Procureur de choix, 176.

Fr. **Jacopo,** le 2me. Novice hésitant qui sait se reprendre, 177.

Fr. **Jacopo de Bowaczanis.** Homme important qui finit mal, 258.

Fr. **Jacopo de Bénévent.** Homme de grand savoir, 173.

Fr. **Jacopo le Cistercien,** demande l'éloquence pour les Prêcheurs, 245.

Fr. **Jacopo Diaci,** Prédicateur, 376.

Fr. **Jacopo de Floreacquamore,** Evêque de Chirone, 369.

Fr. **Jacopo de Fusiniano,** Evêque de Méthone, 169.

Fr. **Jacopo de Melle.** Procureur modèle, 122, 175.

Fr. **Jacopo de Ripa,** Evêque de Castro, 369.

Fr. **Jacopo de Rome.** Un savant sérieux, 314.

Fr. **Jacopo Salomoni** dei Benefatti, l'ami de Benoît XI, 400.

Fr. **Jacopo de Sanzana,** Pénitencier du Pape, 369.

Fr. **Jacopo Suron ou Xuron,** disciple de saint Dominique, 180.

Fr. **Jacopo da Varazze**, l'auteur de la *Légende dorée*, 315.

Jardin du couvent. Rempli de souvenirs, 93.

Jardin de Sainte-Catherine. Splendide panorama de Rome, 98.

Fr. **Jean d'Espagne ou de Navarre.** Il dirige d'abord les Frères convers de Saint-Sixte, 178.

Fr. **Jean de Pamiers.** Exilé pour sa fidélité au Pape, 593, 601.

Fr. **Jean-le-Teutonique.** Maître Général de l'Ordre a dû passer à Sainte-Sabine, 288.

Saint **Jérôme** sur l'Aventin, 68.

Fr. **José Casaurran**. Ancien Vicaire des provinces espagnoles, 650.

Fr. **Joseph Dorat.** Homme très remarquable par son esprit religieux, son détachement, son jugement pratique, 592.

Le bienheureux **Jourdain de Saxe**. Successeur immédiat, admirateur et imitateur de saint Dominique, 283.

— Il a la gorge coupée par un frère convers devenu fou et se guérit miraculeusement, 285.

Juifs. Ils sont évangélisés d'office par les Dominicains de Sainte-Sabine, et ils se montrent reconnaissants, 72, 607, 698.

L

Fr. **N. Lamarche,** 711.

Fr. **Latino Malabranca Frangipani**. Légat et Cardinal célèbre, 258, 261. — Il est l'auteur du *Dies irae,* 265.

Fr. **Latino d'Orvieto**. Il vécut en bonne piété, et mourut en bonne vieillesse, 184.

Fr. **Laurent d'Angleterre**. Compagnon de saint Dominique, 180.

Fr. **Laurent d'Espagne.** Il habite et édifie Sainte-Sabine, 188.

Lavoirs. Leur importance, 43.

Lecteur du Sacré Palais. Institué à Sainte-Sabine, 69.

Lecture de la Règle et des Constitutions au Réfectoire. Son importance, 232.

Léon XII veut que Sainte-Sabine soit couvent de noviciat pour les provinces de Rome et du Piémont, 644.

Fr. **Léon Sallua.** Commissaire du Saint-Office, 651.

Fr. **Leonardo,** Evêque de Penna, 360.

Fr. **Leonardo de Milan.** Théologien savant et sensé, 450.

Fr. **Leonardo de Rome**. Il devient Evêque d'Aquila, 359.

Fr. **Leonardo di Rione Colonna** d'Alife, Evêque, 369.

Letarouilly, architecte, ne comprend pas le cloître de Sainte-Sabine, 4.

Livres choraux de Sainte-Sabine, 250.

Livres donnés par Fr. Latino Malabranca au couvent de Sainte-Sabine, 69.

Livres donnés par le Cardinal Ferrari au couvent, 71.

Livres hébraïques nombreux et variés à Sainte-Sabine, pour les controverses avec les Juifs, 72.

Fr. **Lodovico Aicardi.** Vicaire de Sainte-Sabine; très pieux, très habile, 692.

Fr. **Lodovico Ballapani.** Théologien et hebraïsant, 607.

Fr. **Lodovico Calce.** Un saint à béatifier, 609.

Fr. **Lorenzo Filippo Virgulti.** Excellent théologien; excellent hébraïsant, 599.

Fr. **Lorenzo de Todi.** Religieux remarquable, 314.

Fr. **Louis de Serry.** Pieux et sage, 601.

Lucie, la recluse, guérie par saint Dominique, 121.

M

Macchia, dans le talus de l'Aventin. Plantée d'ormeaux par le P. Besson et ses novices, au grand scandale de quelques-uns, 97.

« **Maestri** ». On en parle avec une considération modérée, 386.

Maîtres généraux de l'Ordre qui vécurent à Sainte-Sabine, 195.

Maître du Sacré Palais créé à Sainte-Sabine, 69.

— Ses fonctions, 156.

Mannelli, stucateur, exécute le « paliotto » de la chapelle de saint Dominique, 50.

Fr. **Mariano Spada,** 711.

Fr. . . . **Marich,** 650.

Marliani, peintre, exécute des travaux dans la chapelle de saint Pie V, 61.

Martin V exempte Sainte-Sabine, pauvre, des gabelles et impôts, 417.

Fr. **Martino** le premier. Il tenait trop à sa belle Bible, 225,

Fr. **Martino** le second. Excellent esprit, excellent cœur, 350.

Fr. **Martino d'Aquila,** très digne Prieur, 426.

Fr. **Matteo de Mercato,** Evêque de..., 269.

Fr. **Matteo Orsini,** Cardinal, 369.

Fr. **Matteo de Satro,** Evêque en Albanie, 369.

Fr. **Matteo Tosti.** Il est créé Prédicateur général parce qu'il avait prêché et bien, 354.

Le bienheureux **Maurice de Hongrie**. Comment il change de vie, 317.

Fr. **Maurizio del Bosco,** favorise pour les Sœurs les fondations de Marino et d'Avezzano, 454, 479.

Fr. **Maurizio Garzoni,** Missionnaire à Mossoul, 625.

Fr. **Maurizio Viviani**. Saint, habile et ferme, 654.

Fr. **N. Mazza.** Commissaire du Saint-Office, 522.

Fr. **N. Mazzuchelli,** Missionnaire en Amérique, 658.

Fr. **Meneghini d'Albacina.** Un saint et intelligent religieux, 474.

Mgr de **Merode** fait exécuter quelques réparations dans le « cortile » pour ses soldats, 9.

Fr. **Michele**. Enseigne à Sainte-Sabine, 345.

Fr. **Michele Ghisleri**. Le futur Pie V. Voir ce mot.

Fr. **Michele de Ussero.** Habita notre couvent, 188.

Fr. **Micon**. Un Prédicateur général qui avait prêché, 343.

Fr. **N. Milella,** 651.

La **Minerve**. Origines et description, 328.

— Couvent fondé et peuplé par Sainte-Sabine, 237.

— Etait jadis sous la dépendance et l'influence de Sainte-Sabine, 339.

— Eglise de la Minerva fondée par Sainte-Sabine, 336.

Fr. **Antonin de Monroy.** Maître général de l'Ordre. Embellit l'oratoire de Saint-Dominique. 51.

Fr **Munio de Zamora.** Déposé violemment de sa charge, il se retire à Sainte-Sabine, où il vit et meurt saintement, 351.

Muratori, peintre, exécute un tableau pour la chapelle de saint Pie V, 60.

N

N. Un Frère convers anonyme et célèbre à Rome en son temps, 313.

Naples. Un fils de Sainte-Sabine y fonde San Domenico Maggiore, 342.

Napoléon Orsini rendu à la vie par saint Dominique, 143.

Fr. **Nicolo Augusto Chignoli.** Théologien célèbre, 600, 608, 626.

Fr. **Nicola Biondi.** Bon prédicateur, 608.

Fr. **Nicola de Frascati.** Religieux exemplaire, 408.

Le bienheureux **Nicola Palea de Juvenazzo.** Célèbre par sa vertu et son zèle, 174, 227, 257, 276.

Fr. **Nicola de Terracine.** Religieux très sûr, 407.

Novices rieurs, encouragés par le bienheureux Jourdain de Saxe, 210.

Noviciat. Description de celui de Sainte-Sabine, 77.

— Bonne formation des novices au XIII^e^ siècle, 235.

Fr. **Nerio de Tertio,** Lecteur, 375.

Fr. **Nicolò d'Orvieto,** Pénitencier du Pape, 370.

Fr. **Nicolò de Pistoia.** Pénitencier du Pape, 370.

Fr. **Nicolò de Via Lata,** Lecteur, 375.

F. **Nicolò de Piscina,** Bachelier, 375.

Fr. **Nicolas de Hanaps,** Grand Pénitencier du Pape, 315.

Fr. **Nicolò Albertini** de Prato. Fameux Cardinal, titulaire de Sainte-Sabine, où il avait enseigné, 349, 370.

Fr. **Nicolò Boccasini.** Le futur Benoît X. Voir ce mot.

O

L'**Obéissance religieuse** et l'autorité, 227.

Fr. **Odone de Rome.** Disciple immédiat de saint Dominique, 177.

Fr. **Odone Colonna.** Prieur émérite de Sainte-Sabine, 342.

Oranger de saint Dominique, 94.
— Un rejeton pousse à l'arrivée de Lacordaire.
— Comme il en avait poussé un autre lors de la fondation de la Congrégation.
— Visité et vénéré par saint François de Sales, 96.

Ordres Mendiants. On leur fait la guerre, 296, 395.

Fr. **Orlando de Civitella.** Pénitencier du Pape, 369.

Fr. **Othon de France.** Disciple immédiat de saint Dominique, 187.

P

Palmier rapporté d'Orient, dit-on, par les Missionnaires, 96.

Fr. **Pancrazio di Rocca di Papa,** Evêque de Bitonto, 256, 369.

Fr. **Paolo de Venise.** Vécut à Sainte-Sabine dès la première heure, 187.

Fr. **Paolo Manara.** Il devient Evêque d'Acerra, 453.

Fr. **Paolino Maria Formani**. Prédicateur qui laisse la réputation d'un saint, 629.

Fr. **Paparones de Paparonibus**. Riche de vertus et de savoir, 313.

Fr. **Parisius**. Il devint Prédicateur général à raison de son éloquence, 314.

Fr. **Pasquale,** sculpteur et mosaïste. Ses œuvres connues, 252, 352.

Passions. Il faut les mortifier, 213.

Paul III. Il supprime les décisions de Clément VII sur la réforme religieuse, 438.

Fr. **Paul Nahabet.** Très bon religieux, 650.

Pauvreté religieuse à Sainte-Sabine, 214.

— Pauvreté individuelle, 217.

Peintures restituées à Sainte-Sabine par le gouvernement pontifical, 647.

Peste. Elle dépeuple Sainte-Sabine et appauvrit la régularité, 378, 380.

Philippe Howard, Cardinal. Anecdotes édifiantes, 525.

Saint **Pie V**, O. P., confirme les décisions de Paul III sur la réforme religieuse, 44.

— Il construit les appartements pontificaux à Sainte-Sabine, 44.

— Il aurait voulu s'y fixer, 459.

— Il visite fréquemment la communauté, 58.

Pie VII. Faisait prier dans la chapelle de saint Pie V durant ses tribulations, 62.

Pie IX donne un Crucifix et accorde des Indulgences à la chapelle de son Patron saint Pie V, 51.

Fr. . . . **Piel,** 696.

Fr. **Pierre d'Espagne.** Disciple immédiat et fidèle de saint Dominique, 188.

Fr. **Pierre Requédat.** Admirable disciple de Lacordaire, 694.

Fr. **Pierre de Remiremont.** Théologien éminent, 357.

Fr. **Pierre de Tarentaise.** Futur Innocent V. Voir ce mot.

Saint **Pierre Martyr,** honoré à Sainte-Sabine, 265.

Fr. **Pietro Antonio Salineri.** Prédicateur austère et éloquent, 634.

Fr. **Pietro Antonio de Viterbe.** Supérieur remarquable par sa prudence, 425.

Fr. **Pietro Bonaguida**. Homme fort considéré pour son savoir et son jugement, 360.

Fr. **Pietro Baratta.** Lecteur habile, 345.

Fr. **Pietro de Chieti.** Elu Provincial à Sainte-Sabine, 270, 280.

Fr. **Pietro de Cho.** Il enseigna à Sainte-Sabine, 345.

Fr. **Pietro Corazzari.** Illustre en son temps comme Prédicateur populaire, 514.

Fr. **Pietro Fulconi.** Grand Pénitencier du Pape, 814.

Pietro di Lucca. Un fanatique, 450.

Fr. **Pietro Passerini.** Canoniste célèbre, 601.

Fr. **Pietro di San Salvatore.** Professeur à Sainte-Sabine, 345.

Fr. **Pietro di Montorio,** Lecteur, 375.

Fr. **Pietro Saraceni,** Evêque, 369.

Fr. **Pietro di Viterbe**. Pénitencier du Pape, 370.

Fr. **Pietro Martire Ballari**. Archevêque de Maxiran, Missionnaire, 587.

Fr. **Pietro Martire Netta**. Religieux très estimé, 600.

Fr. **Pietro Saraceni**. Devient Evêque de Terni, 314.

Fr. **Pietro delle Taule.** Grand dévot de l'Eucharistie, 512.

Fr. **Pietro du Trastevere**. Religieux considérable et considéré, 359.

Fr. **Pio Francesco Torniello**. Bon théologien, 600.

Fr. **Pio Rocchi.** Mort prématurément et saintement, 711.

Poissons. « Point de poissons pour les Lombards ! », 292.

Fr. . . . **Pompejani,** 640.

Fr. . . . **Pozzobonelli,** 522.

Préau, ou cour intérieure du cloître. Description, 9.

Frères **Prêcheurs.** Leur mission providentielle, 105.

— Leur zèle dès la première heure, 246.

Prière. Elle doit se mêler à l'étude, 243.

Prison militaire. Un peu de psychologie ethnographique, 75.

Procureur Général de l'Ordre institué à Sainte-Sabine, 290.

Procureurs Généraux choisis jadis à Sainte-Sabine, 291.

Propreté. Vertu nécessaire surtout dans une communauté, 43.

Fr. **Prospero Fagnano** favorise beaucoup la réforme à Sainte-Sabine, 470.

Fr. **Ptolémée de Lucques**. Bibliothécaire au Vatican avant 1318, et historien célèbre, 315, 356.

R

Fr. **Raffaele de Riva.** Nommé évêque de Corcyre, puis de Chioggia, 454.

Fr. **Raimondo Berselli.** Ardent Missionnaire en Orient, 624.

Fr. **Raimondo Berolato.** Hébraïsant consommé, prédicateur des Juifs, 600, 608.

Fr. **Raimondo Cavalieri.** Excellent religieux, excellent supérieur, 484, 488, 519.

Fr. **Raimondo Dinelli.** Prédicateur célèbre à son époque, 625.

Fr. **Raimondo Lezzoli.** Illustre Missionnaire en Orient, 615.

Fr. **Rainaldo de Rome.** Devient Evêque de Chieti, 359.

Fr. **Rainaldo Sermini,** Bachelier, 375.

Fr. **Raon.** Disciple immédiat et généreux de saint Dominique, 172.

— Il apprend miraculeusement la mort de saint Dominique, 153.

Fr. **Ranuccio Upezinghi**, Lecteur, 375.

Saint **Raimond de Penafort.** Il organisa le Droit canonique, 286.

Le bienheureux **Raymond de Capoue.** Il réforme l'Ordre, 404.

Fr. **Raymond Maylath.** Religieux du plus grand mérite, 480.

Réfectoire. Celui de Sainte-Sabine. Description, 31.

— Quelques vandalismes commis dans celui de Sainte-Sabine, 32

— Austérités au réfectoire, 34.

— Discrétion dans les austérités au réfectoire, 37.

— Bonne tenue au réfectoire, 38.

— La lecture au réfectoire, 40.

Réfectorier. Les fonctions, ses qualités, 39.

Réforme religieuse. Elle se produit dans l'Ordre, 403.

— Récit effrayant et symbolique au sujet de la Réforme, 403.

— Sainte-Sabine y aspire et y adhère, 407, 410.

— Elle s'étend de Sainte-Sabine ailleurs, 492.

— Une réforme nouvelle au XVII^e^ siècle, 463.

Le Bienheureux **Réginald d'Orléans.** Il entre dans l'Ordre et devient le généreux collaborateur de saint Dominique, 124.

— Il est guéri miraculeusement, 126.

— Il visite les Saints Lieux, 132.

— Il se rend à Bologne, 132.

— Sa mort, 134.

Fr. **Reginaldo de Piperno,** ami de saint Thomas, 309.

— Il est guéri sur les prières de saint Thomas, 308.

Religieuses. Leur réforme nécessaire à Rome au temps de saint Dominique, 140.

Reliques. Le gouvernement pontifical restitue les reliques de Sainte-Sabine, 647.

Repas. On n'en doit pas conserver les restes dans le couvent, 139. — Légende à ce sujet, 80.

Fr. . . . **Rigotti de Trente,** 522.

Fr. **Ristoro,** architecte, 356.

Fr. **Robert d'Angleterre.** Il est fait Cardinal, 351.

Fr. **Robert le Normand.** Très ami de l'étude, 280.

Fr. **Roberto da Sezze.** Lecteur à Sainte-Sabine, 345.

Fr. **Roccaberti,** Maître Général, et Sainte-Sabine, 485, 487.

Rodocanachi (M.) publie la *Cronaca* de Sainte-Sabine, 3.

Fr. . . . **Romanengo,** 651.

Fr. **Rogério de Rome.** Excellent réfectorier, 179.

Fr. **Rogerio de San Francesco.** Mourut jeune, mais plein de vertus, 360.

Fr. **Romano Orsini.** Maître en Théologie, 370.

Fr. **Romano de Rome,** le 1er. Il devient Evêque, 274.

Fr. **Romano de Rome,** le 2me. Excellent professeur à Paris et écrivain, 309.

Rome. Elle se rend peu digne d'abriter le Sainte-Siège, 388.

Fr **Romolo Ansaldi.** Grand érudit, 626.

S.te **Rose.** Béatifiée à Sainte-Sabine, 528.

Rossano (Princesse de). Elle fait exécuter un beau « paliotto » pour l'Oratoire de saint Dominique, 50.

Ruggieri, le fameux Archevêque de Pise, à Sainte-Sabine, 348.

Rusconi, stucateur. Exécute de beaux stucs dans la chapelle de saint Pie V, 60.

S

Saint-Sixte-le-Vieux, donné à Saint-Dominique, 114.
— Description, 113.
— Berceau de la communauté de Sainte-Sabine, 105.
— Ses gloires racontées par Clément VIII, 116, 117.
— Donné aux Sœurs Dominicaines, 144.

Sainte-Sabine, le couvent. Les Frères s'y installent, 147.
— Il est le centre de l'Ordre durant la plus belle période, 195.
— Son éloge par les Frères Arméniens au XIVe siècle, 400.
— Situation matérielle au XVe siècle, 419.
— Son activité au XVIe siècle, 445.
— Ses ressources au XVIe siècle, 444.
— Situation religieuse durant la réforme du XVIIe siècle, 490.
— Vie de la communauté à cette époque, 477.
— Il se donne à la Congrégation lombarde plus généreuse, 422.
— Il songe à s'en séparer, 504.
— Il veut s'ériger en Congrégation, 533.
— Sa situation au lendemain de la révolution, 640.
— Sa vie après 1828, 644.
— Il est menacé de devenir un lazaret, 648.
— Il devient le centre de la réforme française, 661.
— Son observance à cette époque, 675.
— Il devient un lazaret, 714.

Fr. **Salvo de Barga**. Provincial Romain, 370.

Fr. **Salvi de Rome**. Il est fait Evêque de Recanati, 357,

Fr. **Salvo Barga**. Il vit à Sainte-Sabine en bon religieux, 357.

Sanction des lois nécessaires, 213, 231.

San Nicolò de' Prefetti donné à Sainte-Sabine, 446.

La Sapience (Université) a ses origines à Sainte-Sabine, 158.

Les **Savelli**. Leur palais, description, 98.

Fr. **Saverio Bruno**. Ecrivit vaillamment et doctement contre l'usure, 600, 608.

Schisme d'Occident. Combien fatal, 391.

Science. Tentation de science, 241.

Fr. **Sebastiano Gramando**. Religieux très remarquable, 686.

Le bienheureux **Sebastiano Maggi** à Sainte-Sabine, 448.

Louis Seitz, peintre. Un souvenir de ce grand et cher artiste, 429.

Fr. **Sigismondo Ferrari**. Religieux exemplaire et zélé, 456.

Fr. **Silvestro Prieras**. Illustre théologien, 448.

Fr. **Sinibaldi dell'Alma**. Très éloquent, très saint, 283.

Fr. **Sisto de Rome**. Il passe à Sainte-Sabine, 187.

Fra Sisto l'architecte a dû vivre à Sainte-Sabine où s'élaboraient les plans de la Minerve, 356.

Fr. **Sisto Fabri**. Maître Général de l'Ordre : un saint intelligent, mais crédule, 448.

Stefania dell'Isola. Sa touchante histoire, 369.

Fr. **Stefano de Ruzzolo**. Docteur ès-lois, 185.

Fr. **Stefano Tasca**. Savant, vertueux, il devint Evêque de Bagnorea, 359, 369.

T

Fr. **Tancredo Beccari**. Théologien subtil et instruit, 361.

Fr. **Tancrède de Bologna**. Il est le premier Prieur de Sainte-Sabine, 147, 170, 254.

Fr. **Tancredo de Sienne**. Egalement saint et savant, 172.

Fr. **Saint Thomas d'Aquin** à Sainte Sabine, 301.
— Il y enseigne, 159.
— Il y tient le « Studium », 303.
— Son activité littéraire à Rome, 304.
— Il y travaille à la *Somme*, 307.
— Il y convertit deux rabins, 305.
— Il chante la fête du Saint-Sacrement 305.

Fr. **Thomas Jorz**. Cardinal titulaire de Sainte-Sabine, 348.

Tivoli. Sainte-Sabine y fonde un couvent, 340.

Fr. **Tommaso Agni de Lentino**. Il devient Evêque de Bethléem, et le méritait, 281.

Fr. **Tommaso Ancarani**. Vécut souvent à Sainte-Sabine et l'honora de la sorte, 633, 650, 655.

Fr. **Tommaso Ballapani**. Hébraïsant distingué et prédicateur des Juifs, 608.

Fr. **Tommaso Betti**. Rigide observateur de la loi, 589.

Fr. **Tommaso Capponi**. Il a toute l'énergie que rappelle son nom, 650.

Fr. **Tommaso Carbonara**. Il sauve beaucoup d'âmes, 634.

Fr. **Tommaso Maria Credo**. Religieux très saint et très zélé, 630.

Fr. **Tommaso Ferrari**, Cardinal. Aime beaucoup Sainte-Sabine, 580.
— Il réorganise et enrichit la bibliothèque, 71.
— Il crée la chapelle de saint Pie V, 59.

Fr. **Tommaso Fusconi de Berta**. Vertueux, prudent, zélé. Il devient Evêque de Céphalu, puis de Sienne, 257, 369.

Fr. **Tommaso de Gubbio**. Prédicateur, 376.

Fr. **Tommaso Lupi**. Hébraïsant habile et Prédicateur des Juifs, 608.

Fr. **Tommaso da Sestri**. Evêque de Nysse, Missionnaire, 588.

Fr. **Tommaso Tosi**. Théologien de premier mérite, très aimé des jeunes gens, 653.

Fr. **Trojano del Regno, ou de Naples**. Premier Procureur Général de l'Ordre, 280.

U

Fr. **Ubertino Ardinghi**. Pénitencier du Pape, 370.

Fr. **Uberto de Querciosa**. Prédicateur remarquable et zélé, 343.

Fr. **Ugo Borgognoni**. Il enseigna à Sainte-Sabine, 357.

Fr. **Ugolino de Gubbio**. Prédicateur, 376.

Fr. **Ulrich de Frissach**. Il opère des miracles de conversion parmi les Allemands de Rome, 315.

Universités. La culture universitaire dans l'Ordre, 208, 321.

V

Vicaires Pontificaux choisis dans la communauté de Sainte-Sabine, 358.

Vicaires de la Réforme à Sainte-Sabine au XV^e^ siècle, 425.

Vie active et contemplative, 198.

Fr. **Vincent Jandel** organise la réforme de l'Ordre, 666.
— Il est à la tête de l'Ordre, 675.
— Il rencontre des obstacles, 679.
— Il écrit à Pie IX une magnifique lettre, 682.
— Sa vie, 708.

Fr. **Vincenzo Acquaroni**. Très pieux Prieur, 692.

Fr. **Vincenzo Airenti**. Religieux très instruit, 656.

Le bienheureux **Vincenzo Bandelli**. Grande piété, grand savoir, 448.

Fr. **Vincenzo Maria Cassini**. Rempli de science et de piété, 691.

Fr. **Vincenzo Macolano**. Architecte et théologien, Cardinal, ami de Galilée, 457.

Fr. **Vincenzo Maria Gatti**. Docte théologien, 651, 692.

Fr. **Vincenzo Miglioli**. Célèbre prédicateur populaire, 608.

Fr. **Vincenzo da Narni**. Il eut une grande part dans l'histoire de la réforme religieuse, 426.

Fr. **Vincenzo Orsini**. Le futur Benoît XIII. Voir ce mot.

Fr. **Vincenzo Ricci**. Très rigide pour la régularité. 617.

Fr. **Vincenzo Tonelli**. Sa fermeté dans l'observance régulière, 480.

Fr. **Vincenzo da Trino**. Apôtre de la régularité religieuse, 521.

Les **Visiteurs** de Sainte-Sabine, 231, 344.

Les **Vocations** au XIII^e^ siècle, 204.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

1. — Le saint Dominique de F. Zuccheri, église de Sainte-Sabine.
2. — L'Aventin.
3. — L'église et le couvent de Sainte-Sabine, vus du pont Quattro Capi.
4. — Sainte-Sabine et les restes du palais Savelli au XVII^e siècle.
5. — Les bases du palais Savelli.
6. — Remparts du palais Savelli: nord.
7. — Le long des remparts du palais Savelli: vue sur Saint-Pierre.
8. — Remparts du palais Savelli: est.
9. — L'entrée du couvent de Sainte-Sabine.
10. — L'église de Sainte-Sabine, le cloître de l'église et celui des Dominicains, palais et remparts des Savelli. Esquisse à vol d'oiseau de M. G. Rohault de Fleury.
11. — Plan de l'église et du cloître actuel de Sainte-Sabine.
12. — Le cloître de Sainte-Sabine: est.
13. — Le cloître de Sainte-Sabine: sud.
14. — Colonnes et pilier du cloître.
15. — Le préau du cloître de Sainte-Sabine, avant les derniers dégâts.
16. — Le cloître de Sainte-Sabine recouvert d'un simple toit. Dessin de G. Rohault de Fleury.
17. — Le cloître de Sainte-Sabine pendant les derniers dégâts.
18. — Une fenêtre du chapitre de Sainte-Sabine vue de l'intérieur.
19. — Saint Hyacinthe, les bienheureux Ceslas et Hermann partent pour le nord de l'Europe. F. Zuccheri, à Sainte-Sabine.
20. — La chapelle de saint Dominique.
21. — Le Saint-Dominique de Bozzani.
22. — La chapelle de saint Pie V.
23. — Vue de Rome depuis le Belvédère.

24. — Le jardin, côté est; l'église.

25. — L'oranger de saint Dominique en 1850. Dessin du Père Besson.

26. — L'oranger de saint Dominique aujourd'hui.

27. — Une branche de l'oranger chargée de fruits.

28. — Le jardin et le couvent, côté sud.

29. — Le même.

30. — Le cèdre dit de saint Pie V.

31. — Saint Dominique, de Tommaso da Modena.

32. — Saint Pierre Martyr, du même.

33. — Saint Thomas d'Aquin, du même.

34. — Le bienheureux Innocent V, du même.

35. — Le bienheureux Benoît XI, du même.

36. — Le cardinal Hugues de Saint-Cher, du même.

37. — Le cardinal Annibaldi degli Annibaldi, du même.

38. — Le cardinal Pierre de Tarantaise, du même

39. — Le cardinal Robert Kilwarby, du même.

40. — Le cardinal Latino Malabranca, du même.

41. — Le cardinal Hugues de Billom, du même.

42. — Le cardinal Nicolò Boccasini, du même.

43. — Le cardinal Nicolò Albertini da Prato, du même.

44. — Le cardinal Gauthier de Wincterburn, du même.

45. — Le cardinal Nicolas de Freauville, du même.

46. — Le cardinal Thomas Jorz, du même.

47. — Le cardinal Guillaume de Marlesfeld, du même.

48. — Le cardinal Matteo Orsini, du même.

49. — Le cardinal Guillaume de Bayonne, du même.

50. — Le cardinal Boniface, du même.

51. — Le cardinal Thomas des Moulins, du même.

52. — Le cardinal Gérard de Daumar, du même.

53. — Le cardinal Jean des Moulins, du même.

54. — Frère Guido, de Naples, du même.

55. — Le bienheureux Maurice de Hongrie, du même.

56. — Frère Pierre de la Palud, du même.

57. — Frère Augustin de Hongrie, du même.

58. — Frère Jacques de Venise, du même.

59. — Le bienheureux Ambroise de Sienne, du même.

60. — Frère Vincent de Beauvais, du même.

61. — Frère Bernard de Traversa, du même.

62. — Frère Pelagiano, du même.

63. — Frère Sendre, du même.

64. — Frère Gauthier d'Allemagne, du même.

65. — Frère Isnard, du même.

66. — Le bienheureux Jean de Vicence, du même.

67. — Le bienheureux Albert-le-Grand, du même.

68. — Le bienheureux Jean-le-Teutonique, du même.

69. — Saint Raymond de Penafort, du même.

70. — Le bienheureux Jourdain de Saxe, du même.

71. — Le cardinal Latino Malabranca sculpté sur le tombeau de saint Pierre Martyr.

72. — Le vénérable Humbert de Romans: fragment de sa tombe.

73. — Frère Ildibrandi de Chiusi. Sa tombe dans l'église de Sainte-Sabine.

74. — Frère Munio de Zamora. Sa tombe dans l'église de Sainte-Sabine.

75. — Sainte Catherine de Sienne: dans l'église de Sainte-Sabine.

76. — Saint Pie V: ancienne gravure.

77. — Frère Francesco Silvestro Prieras.

78. — Frère Vincenzo Giustiniani.

79. — Frère Sisto Fabri.

80. — Frère Alfonso Ciaconio.

81. — Religieux de Sainte-Sabine en 1600. Fresque de Zuccheri; dans l'église.

82. — Le cardinal Girolamo Bernerio et son ami Frère Raffaele de Riva. Tiré de la fresque précédente.

83. — Le cardinal Vincenzo Maculano.

84. — Le cardinal Tommaso Maria Ferrari.

85. — Le vénérable Lodovico Maria Calco.

86. — Le P. Barnabé Fedeli, évêque missionnaire en Perse.

87. — Le P. Pietro Passerini.

88. — Le vénérable Benoît XIII.

89. — Le P. Guillelmotti.

90. — Le P. Lacordaire novice à Sainte-Sabine. Peinture de Chassériau.

91. — Le P. Lacordaire en chaire, vers 1860. Esquisse de Janmot.

92. — Le P. Vincent Jandel.

93. — Frère Piel, à son entrée à Sainte-Sabine.

94. — Frère Requédat, sur son lit de mort.

95. — Le P. Hyacinthe Besson.

96. — Le cardinal Egidio Mauri.

97. — Le P. Vincenzo Lombardo.

98. — Le P. Antonin Danzas.

99. — Le P. Henri Amanton.

100. — Le P. Vincent Ligiez.

101. — M. Cartier, T. O. P.

102. — M. Descemet, T. O. P.

103. — M. G. Rohault de Fleury, T. O. P.

104. — Le R^me^ P. Hyacinthe Cormier, aujourd'hui Maître Général de l'Ordre.

105. — Le R^me^ P. Lepidi, aujourd'hui Maître du Sacré-Palais.

106. — La Vénérable Sœur Claudia De Angelis, T. O. P.

N. B. — Les deux en-têtes des pages 1 et 103 sont des mosaïques trouvées à Sainte-Sabine.

CORRIGENDA.

Page 449, la note 1 se rapporte à François de Ferrare, trois lignes plus haut.

Page 543, 2^e^ ligne, au lieu de: « l'on cherche encore l'observance », lire: « l'on cherche encore à décrier l'observance ».

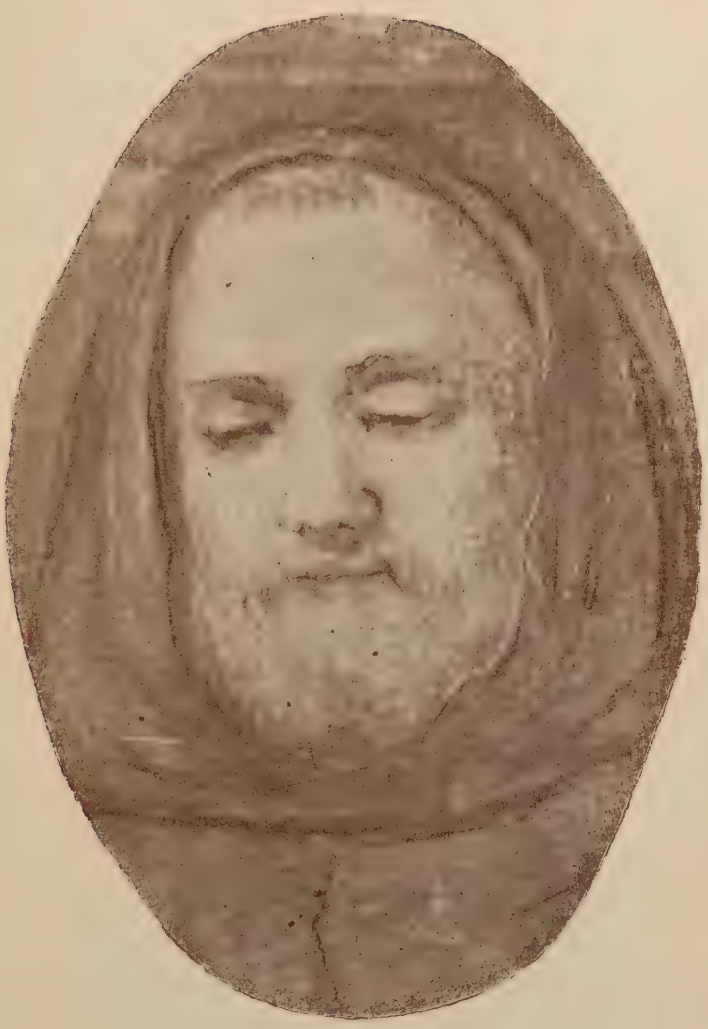

1. — Le saint Dominique de P. Zuccheri, église de Sainte-Sabine.

2. — L'Aventin.

3. — L'église et le couvent de Sainte-Sabine, vus du pont Quattro Capi.

4. — Sainte-Sabine et les restes du palais Savelli au XVII^e siècle.

5. — Les bases du palais Savelli.

6. — Remparts du palais Savelli : nord.

7. — Le long des remparts du palais Savelli: vue sur Saint-Pierre.

8. — Remparts du palais Savelli : est.

9. — L'entrée du couvent de Sainte-Sabine.

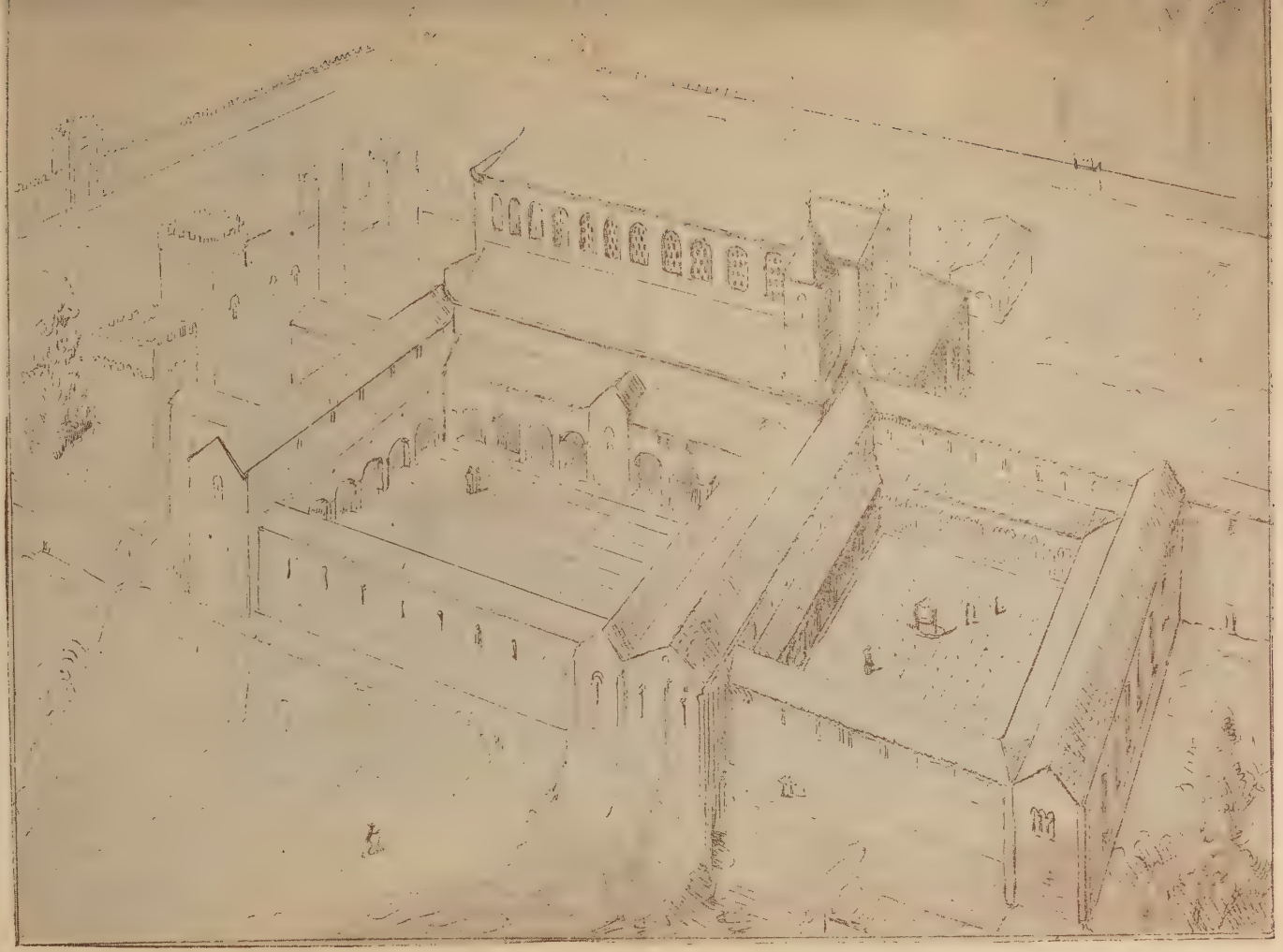

10. — L'église de Sainte-Sabine, le cloître de l'église et celui des Dominicains, palais et remparts des Savelli. Esquisse à vol d'oiseau de M. G. Rohault de Fleury.

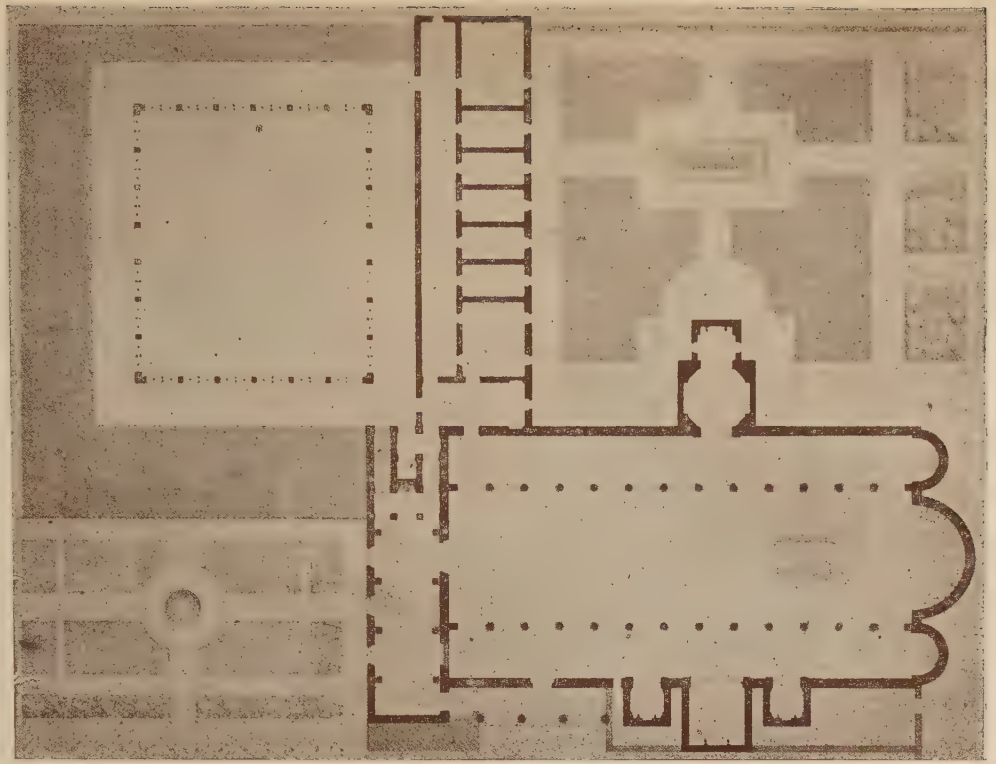

11. — Plan de l'église et du cloître actuel de Sainte-Sabine.

12. — Le cloître de Sainte-Sabine : est.

13. — Le cloître de Sainte-Sabine: sud.

14. — Colonnes et pilier du cloître.

15. — Le préau du cloître de Sainte-Sabine, avant les derniers dégâts.

16. — Le cloître de Sainte-Sabine recouvert d'un simple toit.
Dessin de Rohault de Fleury.

17. — Le cloître de Sainte-Sabine pendant les derniers dégâts.

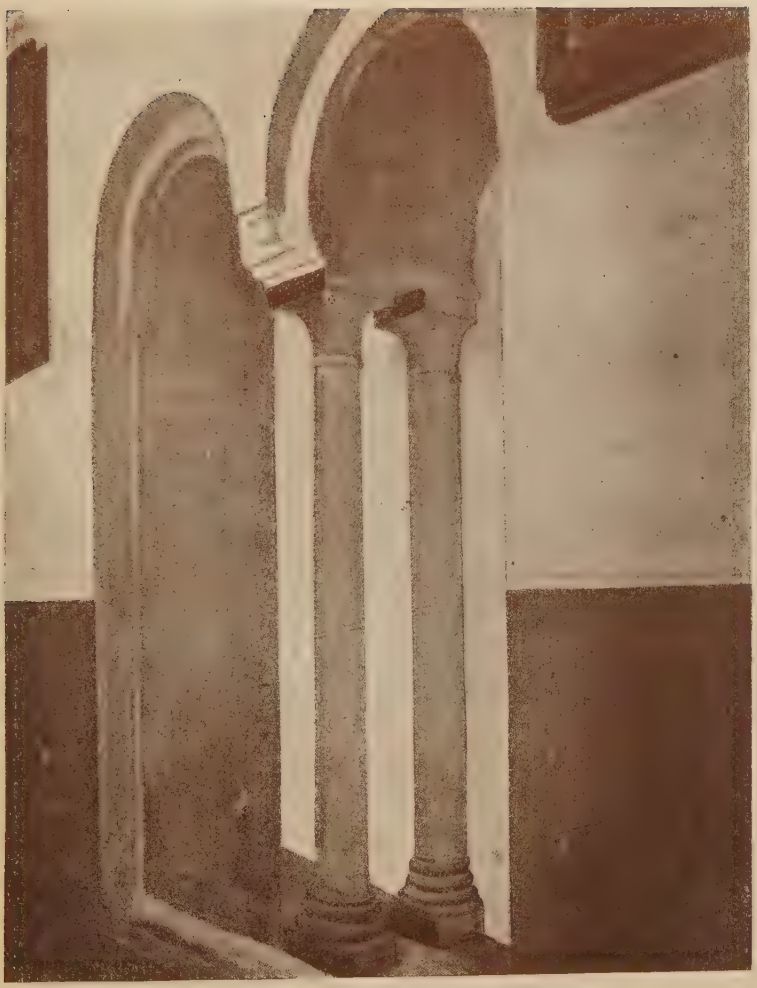

18. — Une fenêtre du chapitre de Sainte-Sabine vue de l'intérieur.

19. — Saint Hyacinthe, les bienheureux Ceslas et Herman partent pour le nord de l'Europe, par F. Zuccheri, à Sainte-Sabine.

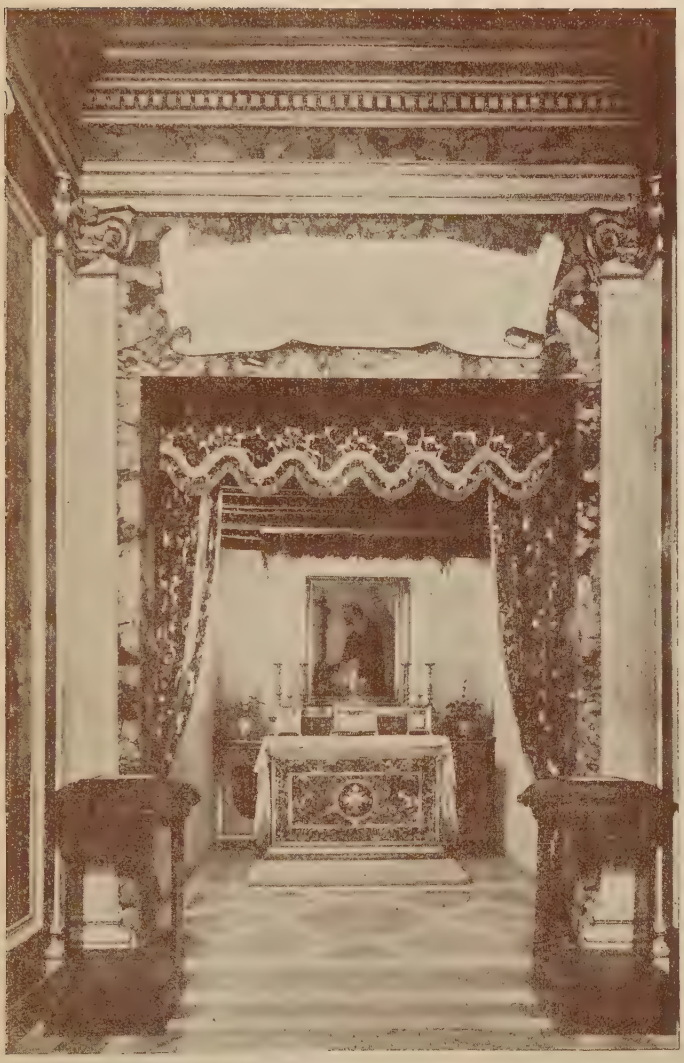

20. — La chapelle de saint Dominique.

21. — Le Saint-Dominique de Bozzani.

22. — La chapelle de saint Pie V.

23. Vue de Rome depuis le Belvédère.

24. — Le jardin, côté est; l'église.

25. — L'oranger de saint Dominique en 1850.
Dessin du Père Besson.

26. — L'oranger de saint Dominique aujourd'hui.

27. — Une branche de l'oranger chargée de fruits.

28. — Le jardin et le couvent, côté sud.

29. — Le même.

30. — Le cèdre dit de saint Pie V.

31. — Saint Dominique de Tommaso da Modena.

32. — Saint Pierre Martyr, du même.

33. — Saint Thomas d'Aquin, du même.

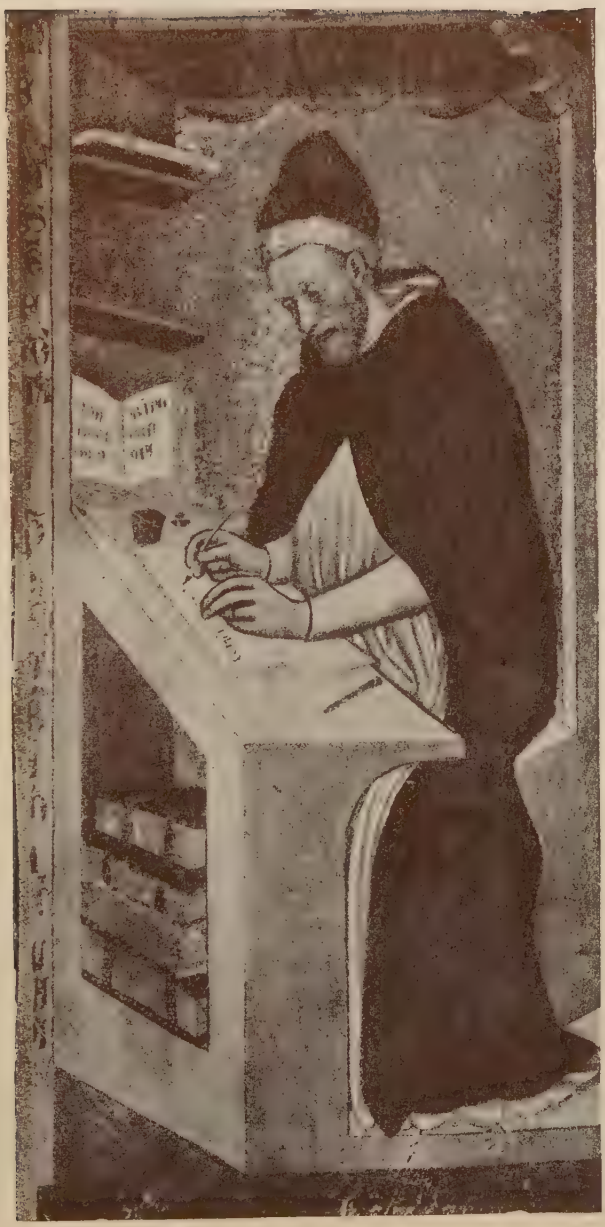

34. — Le bienheureux Innocent V, du même.

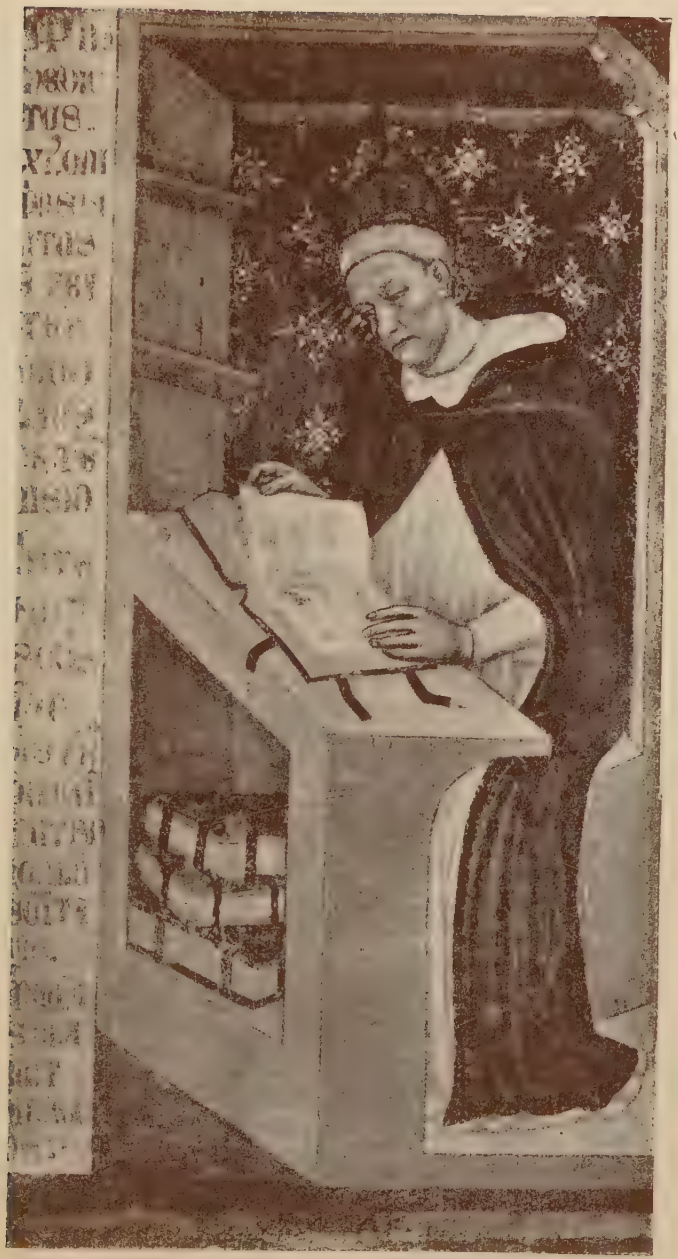

35. — Le bienheureux Benoît XI, du même.

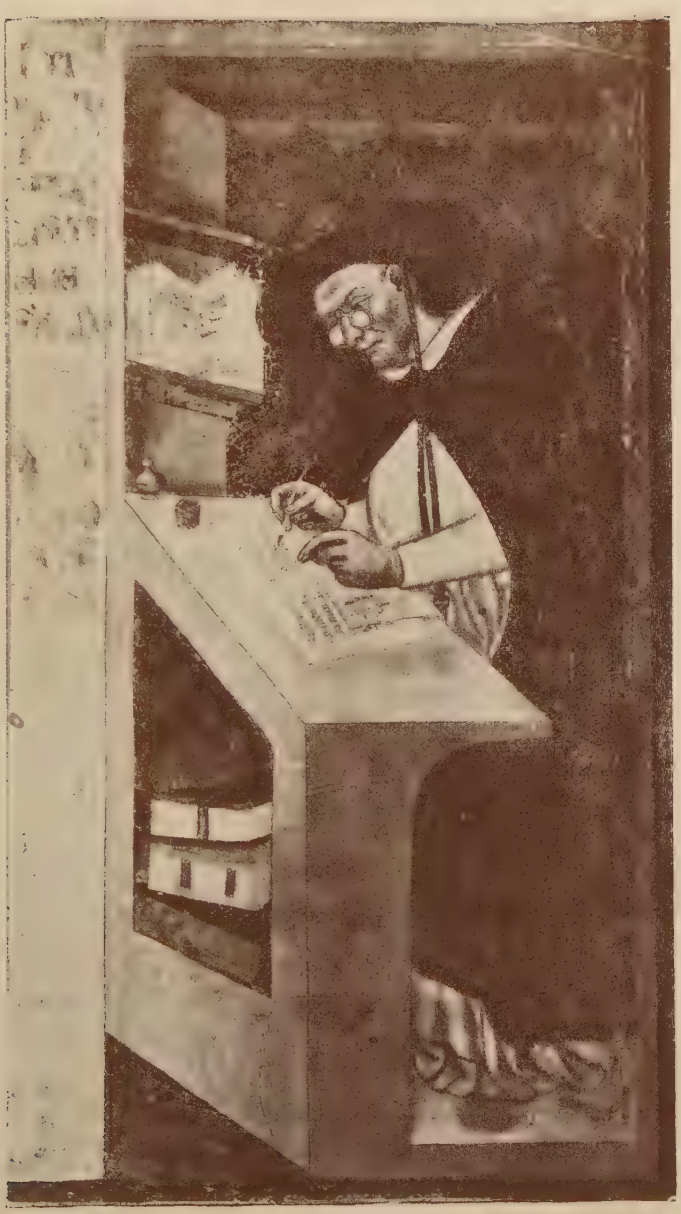

36. — Le cardinal Hugues de Saint-Cher, du même.

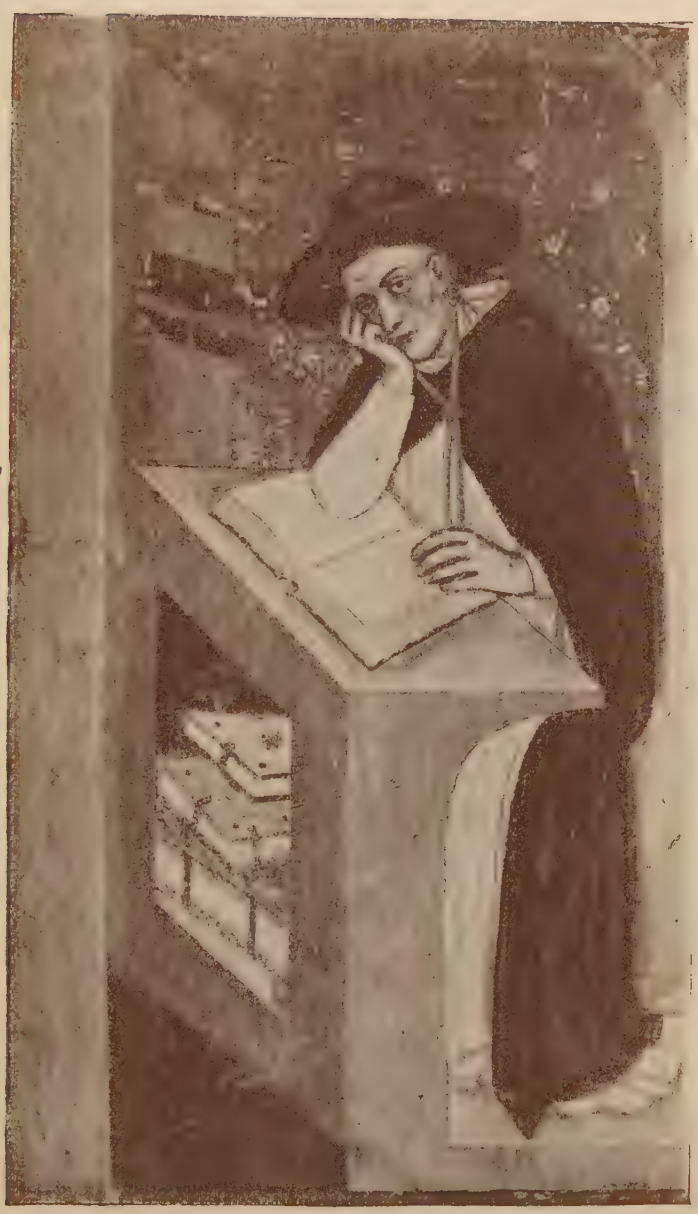

37. — Le cardinal Annibaldi degli Annibaldi, du même.

38. — Le cardinal Pierre de Tarantaise, du même

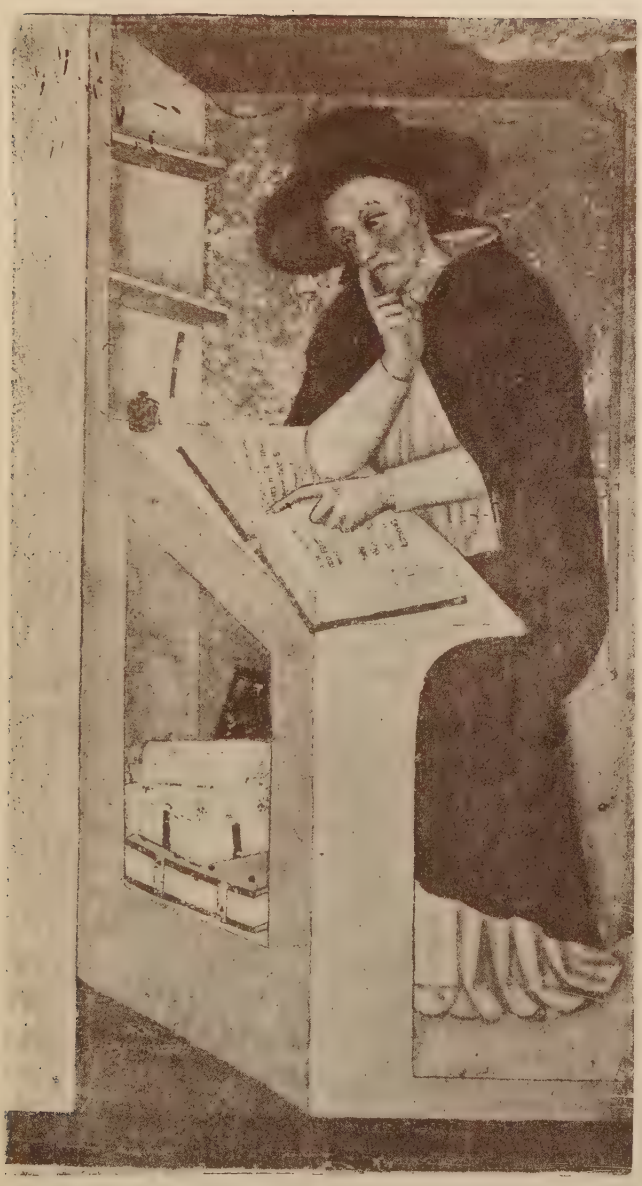

39. — Le cardinal Robert Kilwarby, du même.

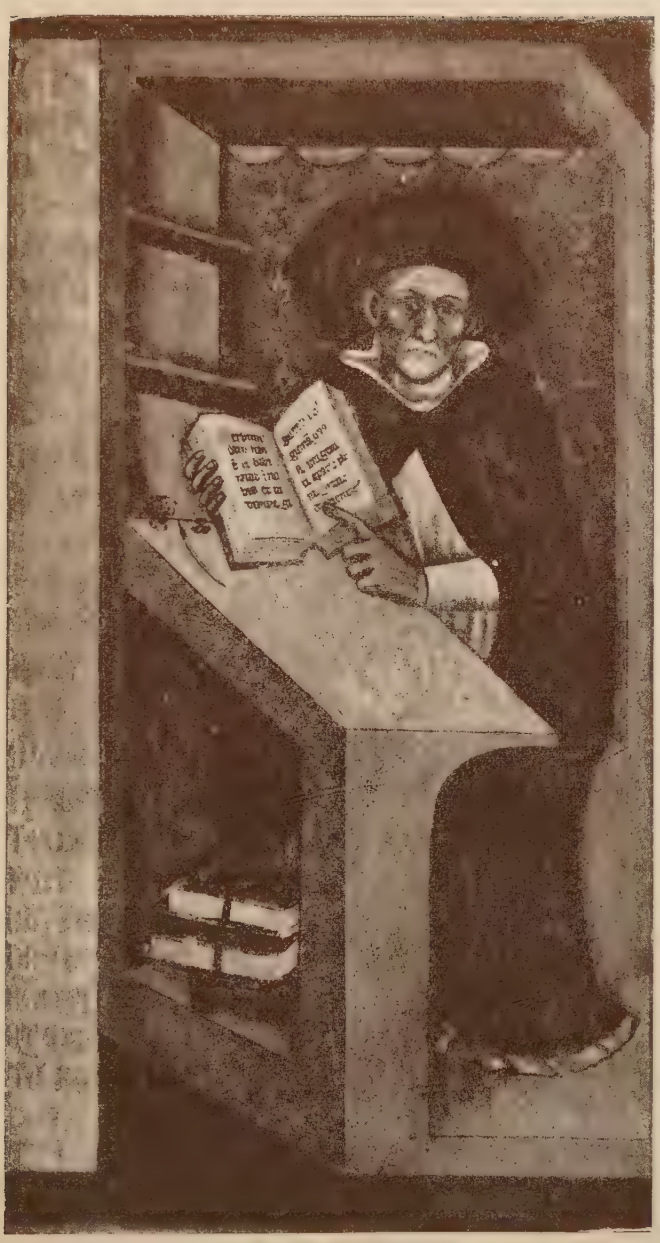

40. — Le cardinal Latino Malabranca, du même.

41. — Le cardinal Hugues de Billom, du même.

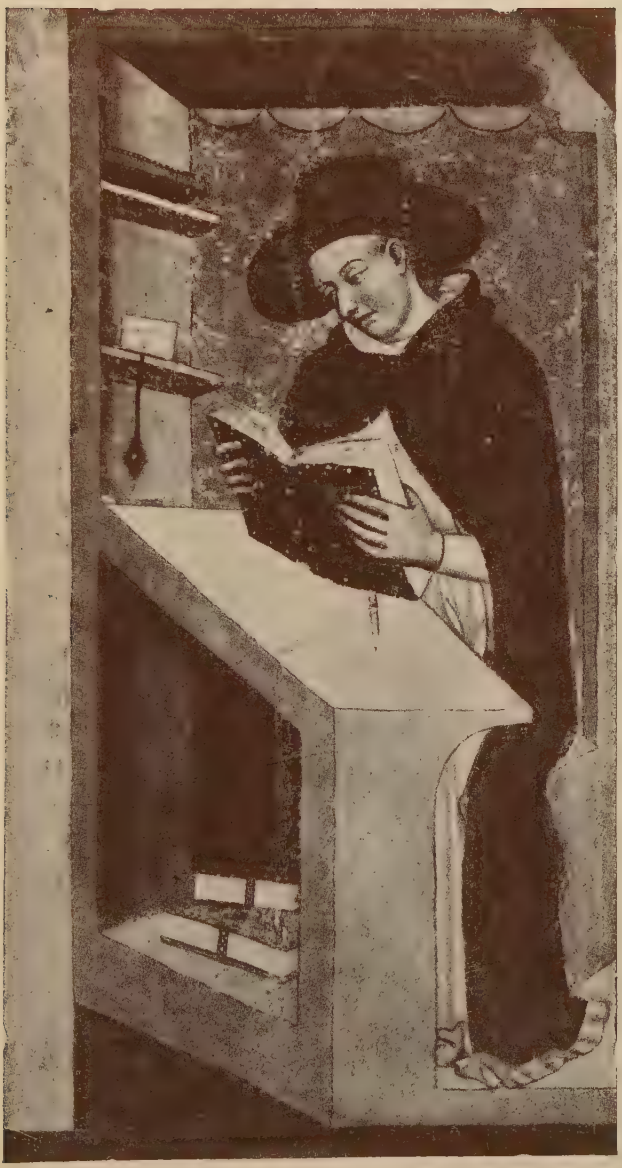

42. — Le cardinal Nicolò Boccasini, du même.

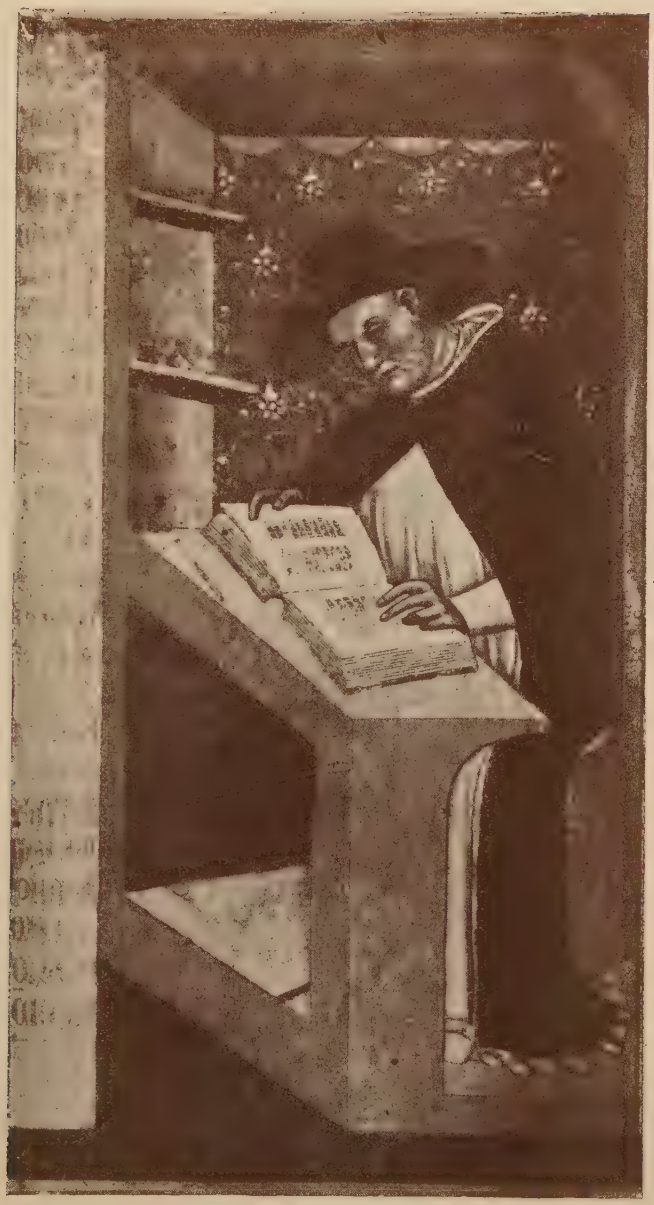

43. — Le cardinal Nicolò Albertini da Prato, du même.

44. — Le cardinal Gauthier de Wincterburn, du même.

45. — Le cardinal Nicolas de Freauville, du même.

46. — Le cardinal Thomas Jorz, du même.

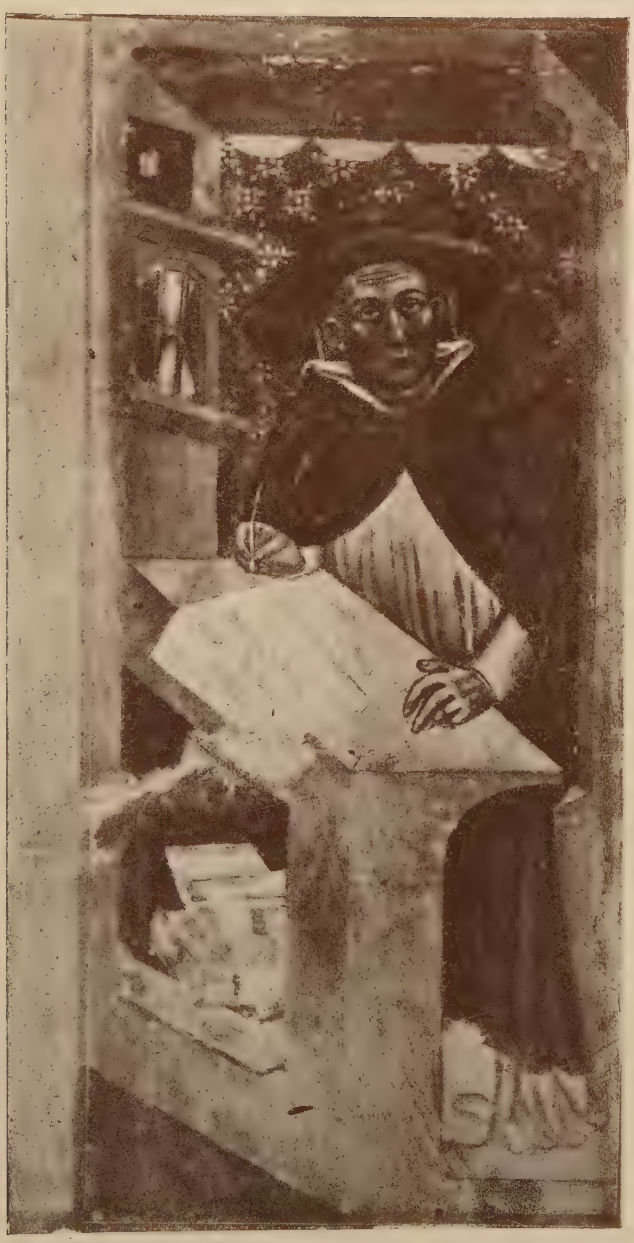

47. — Le cardinal Guillaume de Marlesfeld, du même.

48. — Le cardinal Matteo Orsini, du méme.

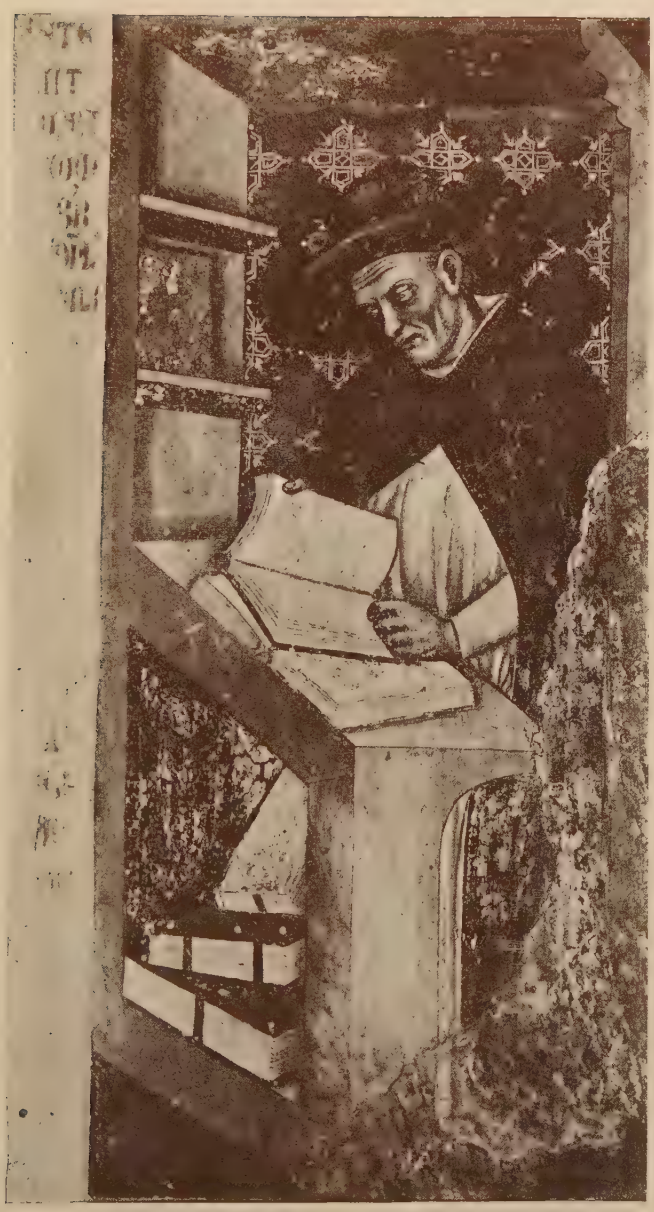

49. — Le cardinal Guillaume de Bayonne, du même.

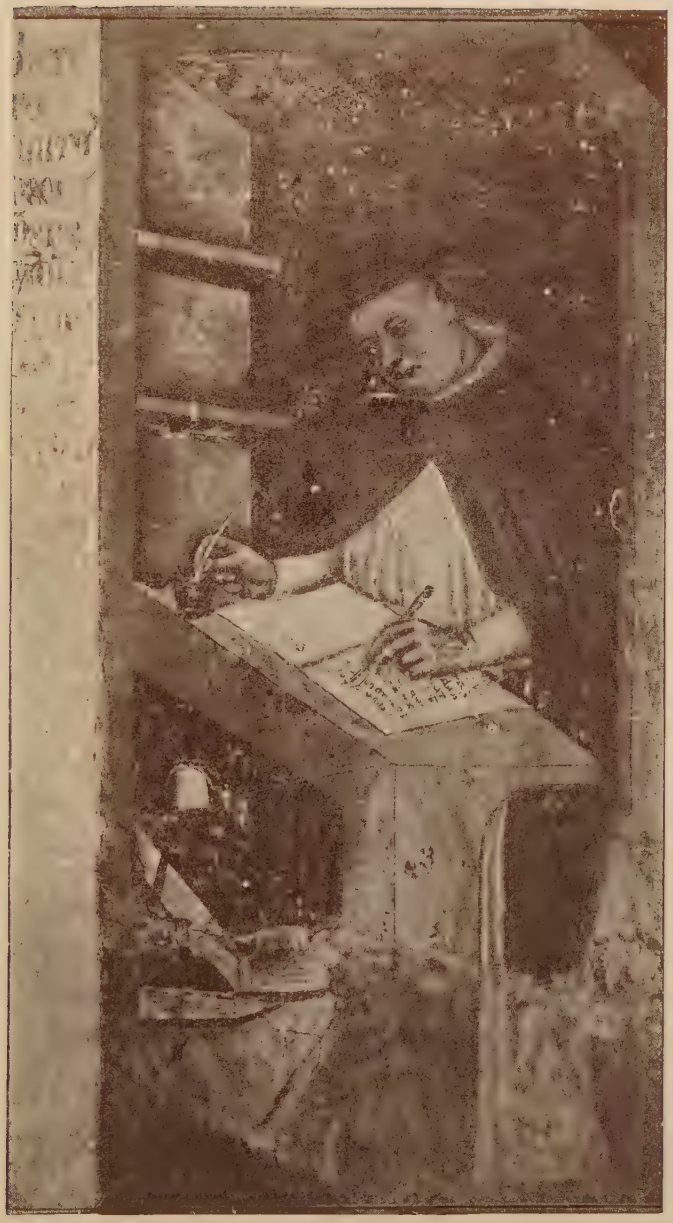

50. — Le cardinal Boniface, du même.

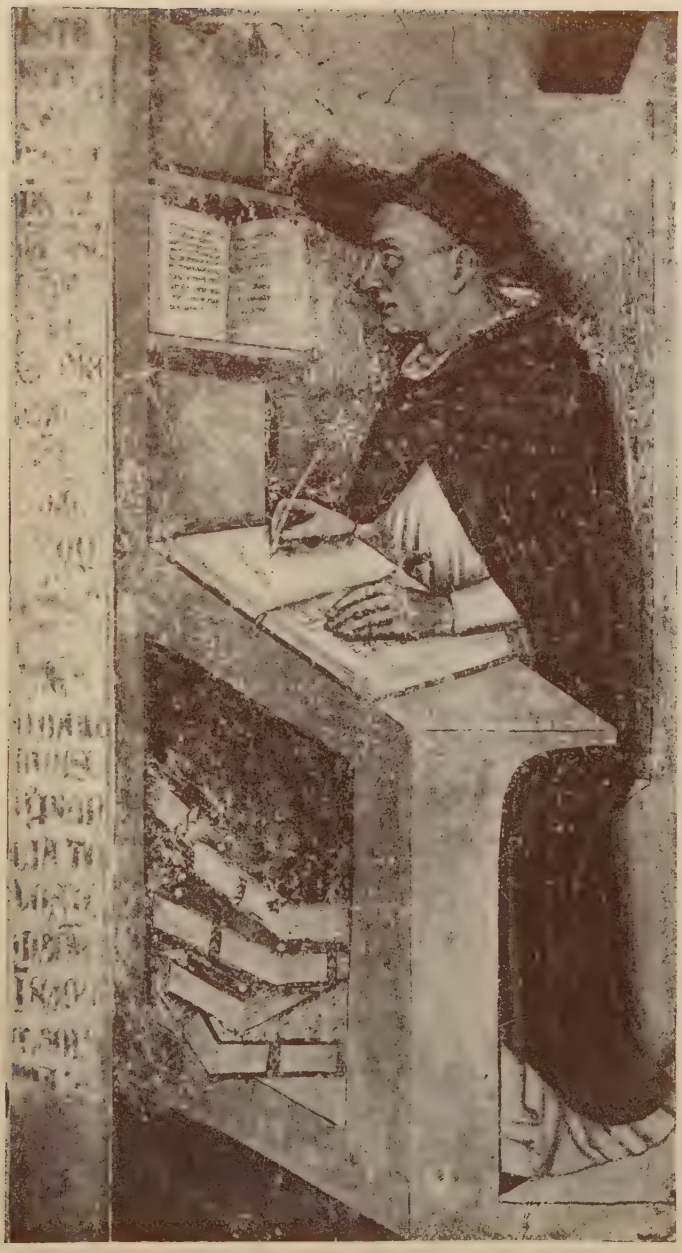

51. — Le cardinal Thomas des Moulins, du même.

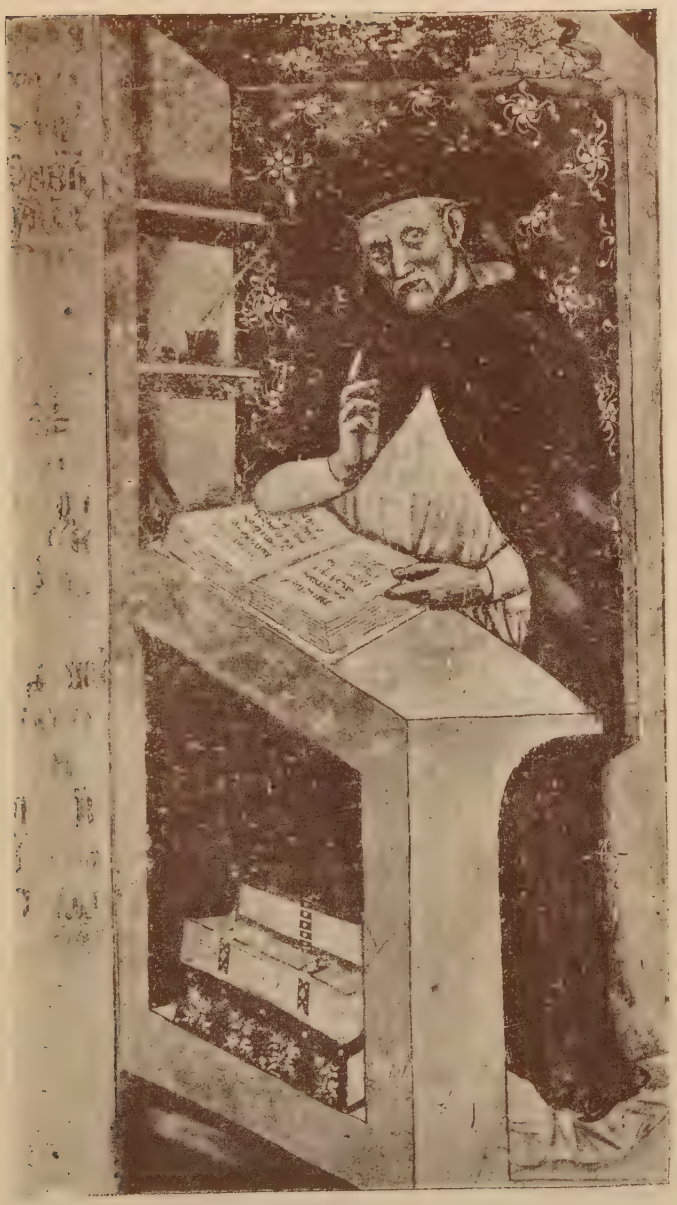

52. — Le cardinal Gérard de Daumar, du même.

53. — Le cardinal Jean des Moulins, du même.

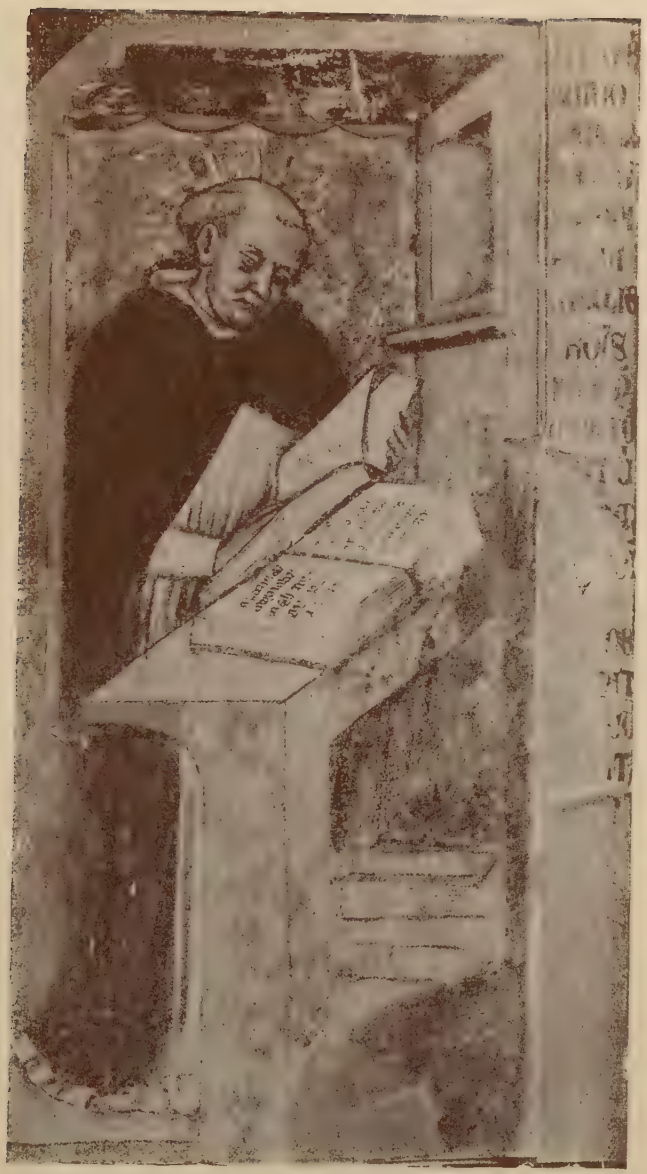

54. — Frère Guido, de Naples, du même.

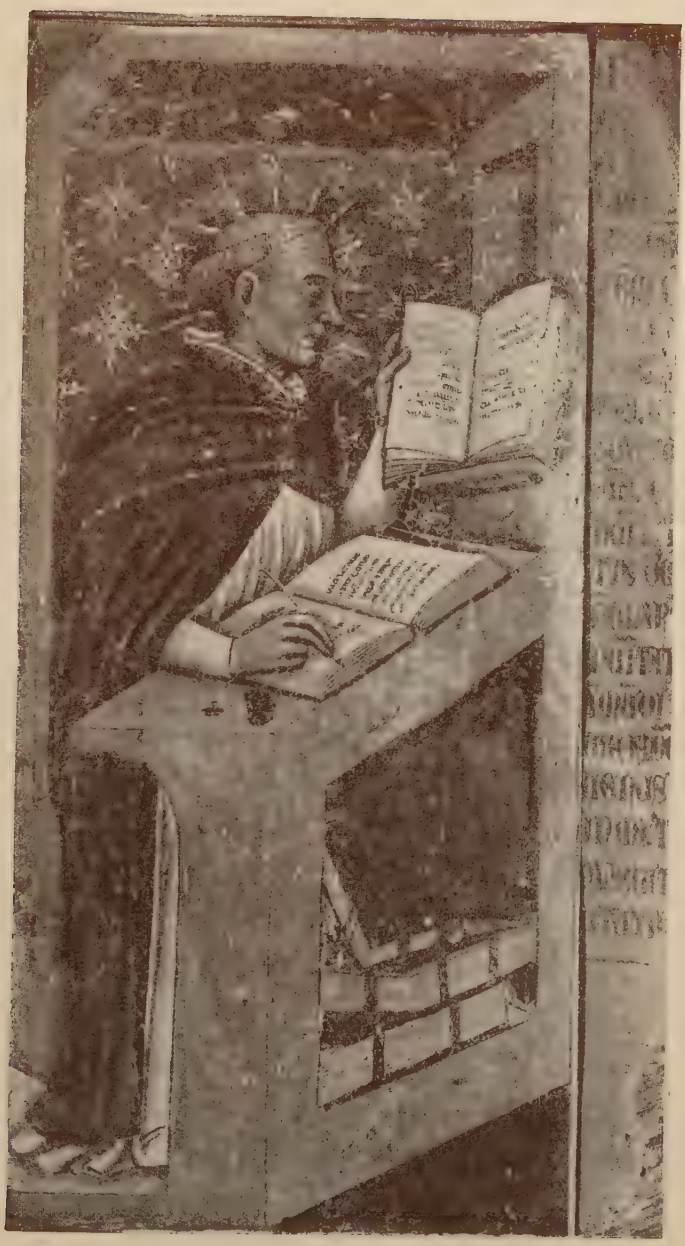

55. — Le bienheureux Maurice de Hongrie, du même.

56. — Frère Pierre de la Palud, du même.

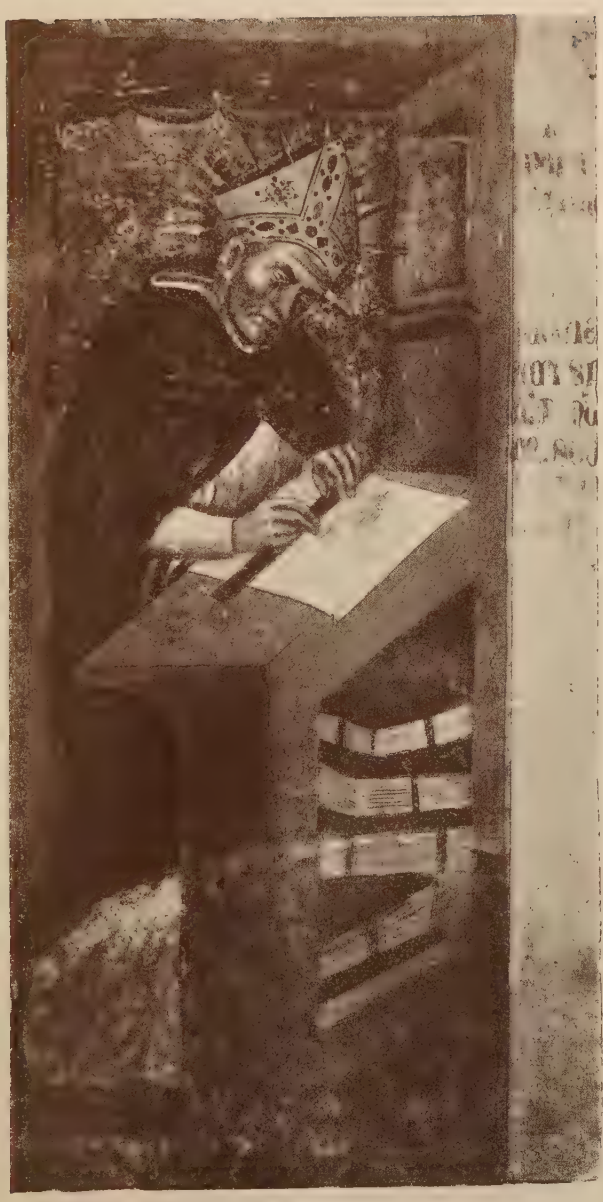

57. — Frère Augustin de Hongrie, du même.

58. — Frère Jacques de Venise, du même.

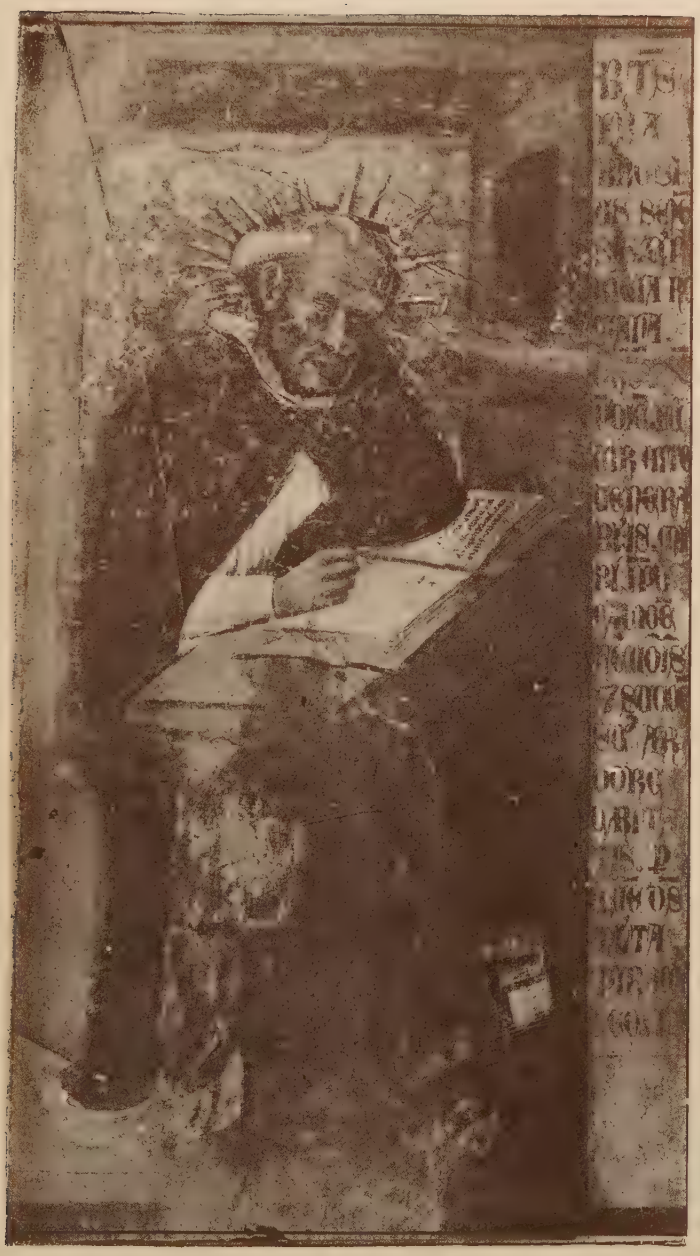

59. — Le bienheureux Ambroise de Sienne, du même.

60. — Frère Vincent de Beauvais, du même.

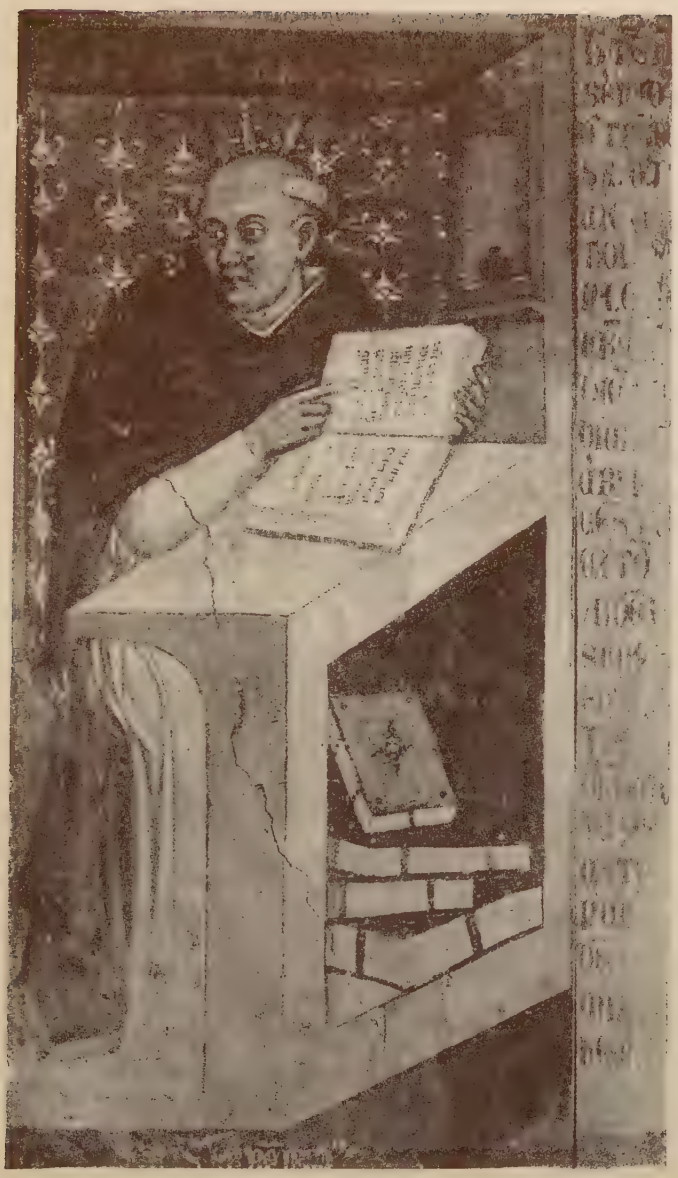

61. — Frère Bernard de Traversa, du même.

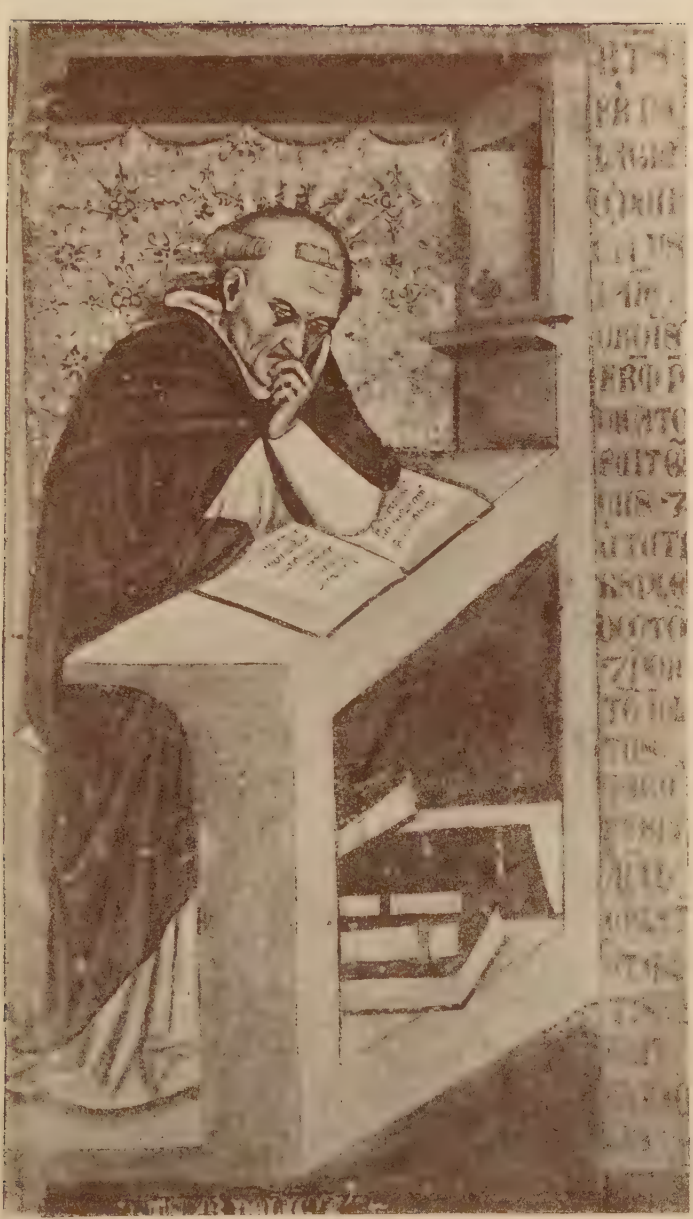

62. — Frère Pelagiano, du même.

63. — Frère Sendre, du même.

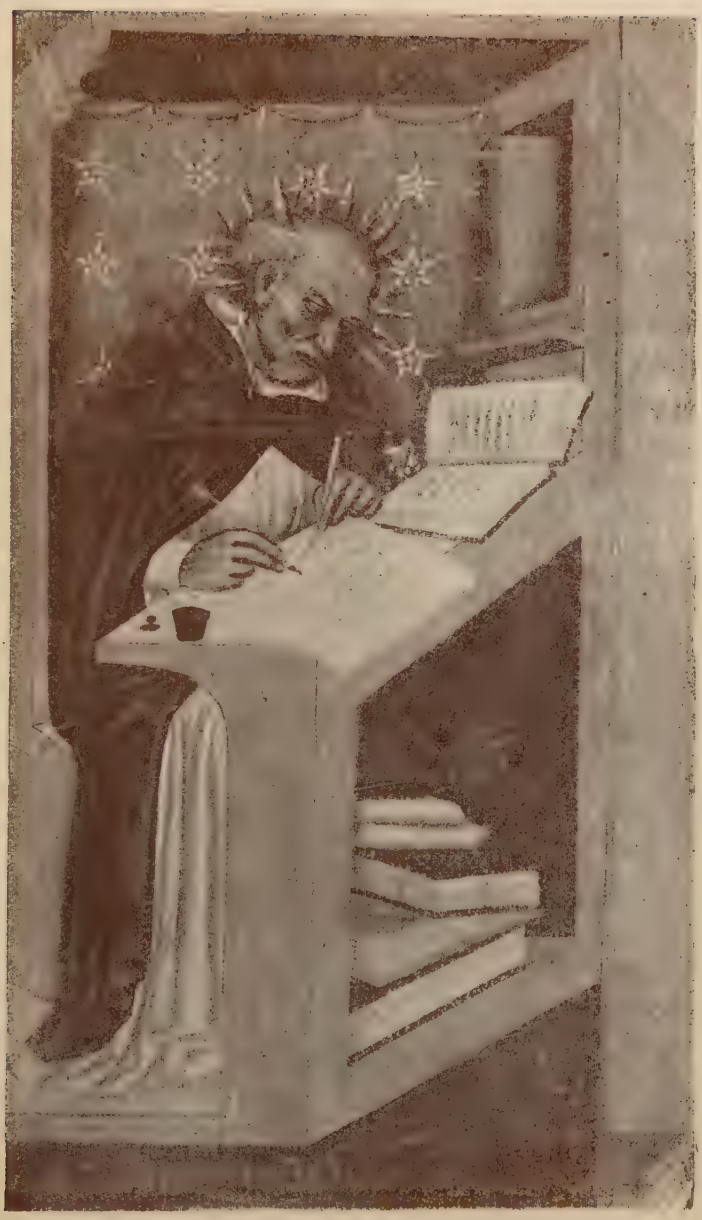

64. — Frère Gauthier d'Allemagne, du même.

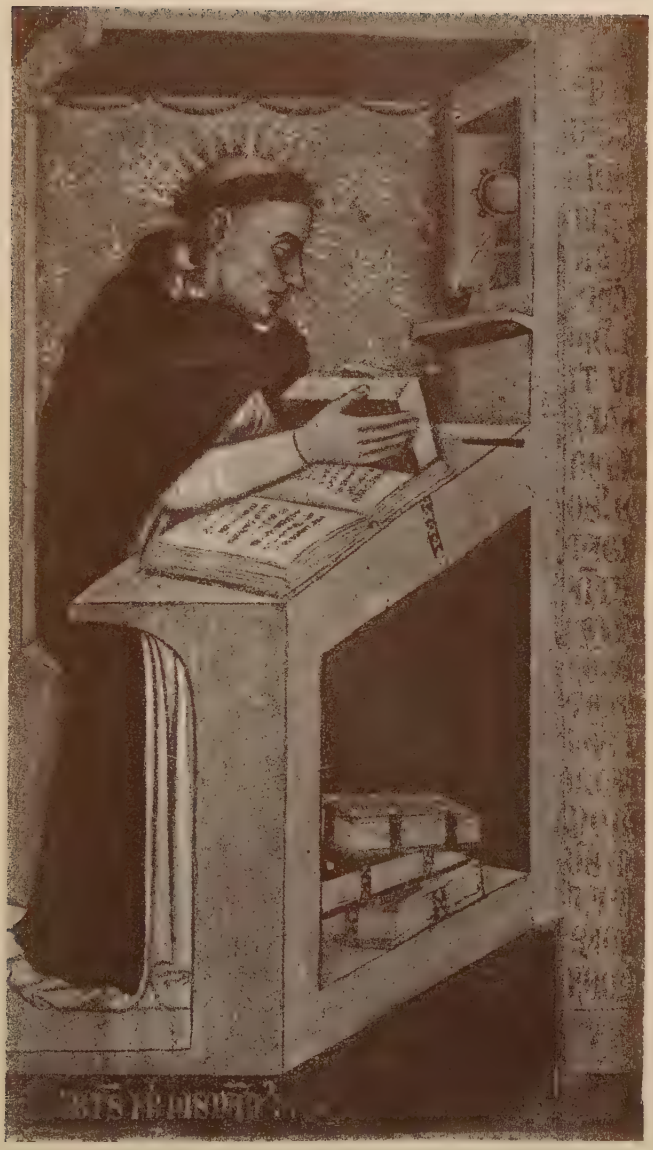

65. — Frère Isnard, du même.

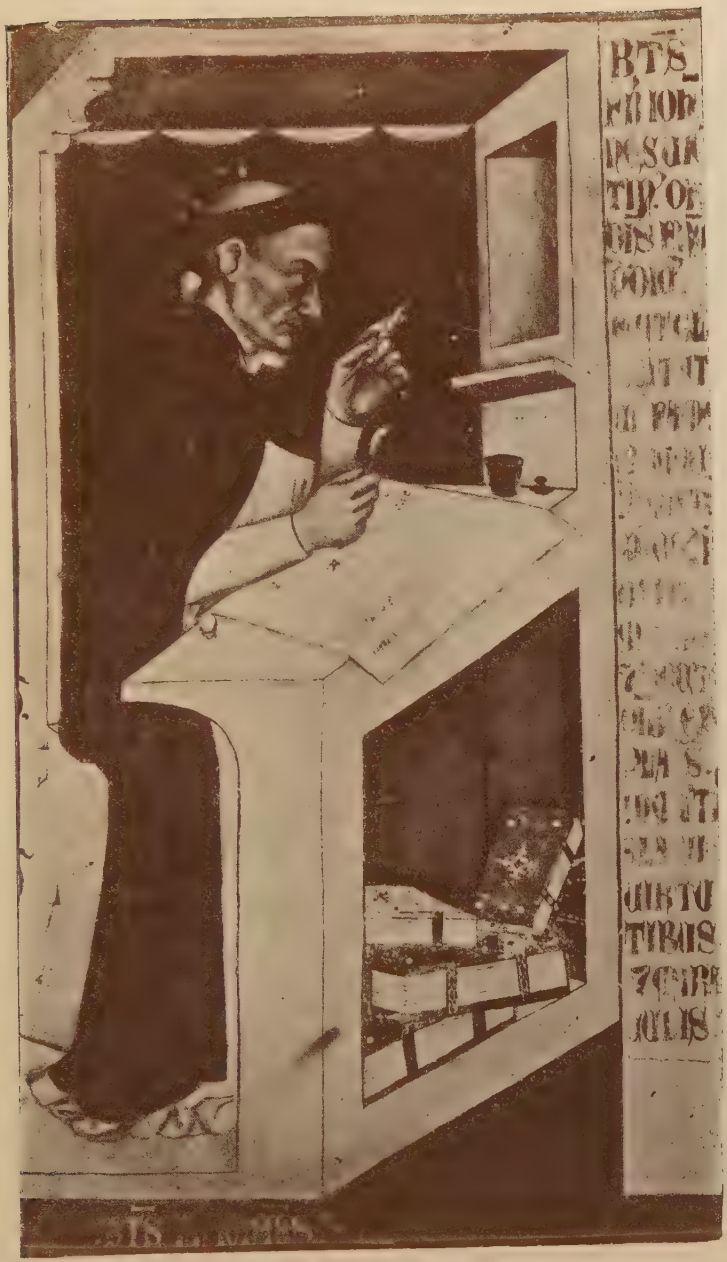

66. — Le bienheureux Jean de Vicence, du même.

67. — Le bienheureux Albert-le-Grand, du même.

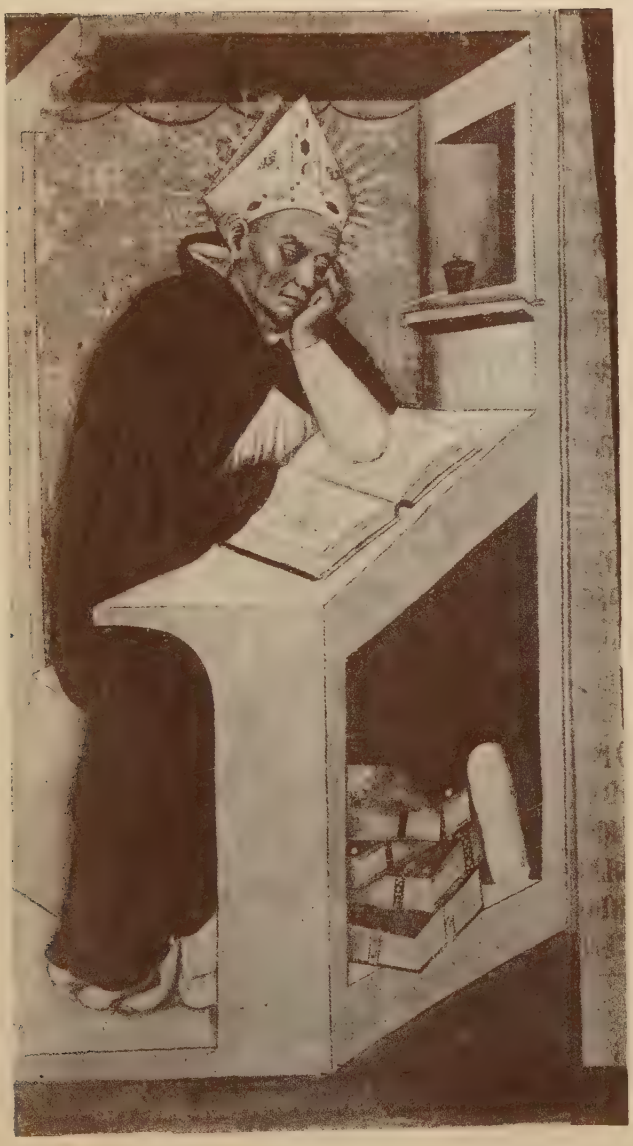

68. — Le bienheureux Jean-le-Teutonique, du même.

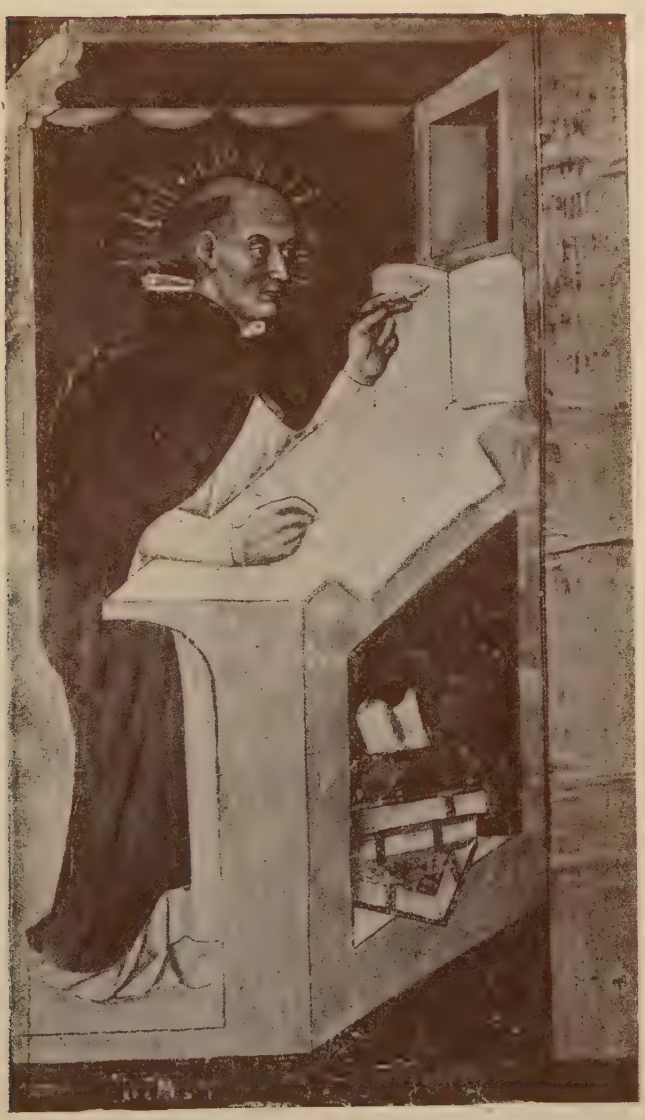

69. — Saint Raymond de Penafort, du même.

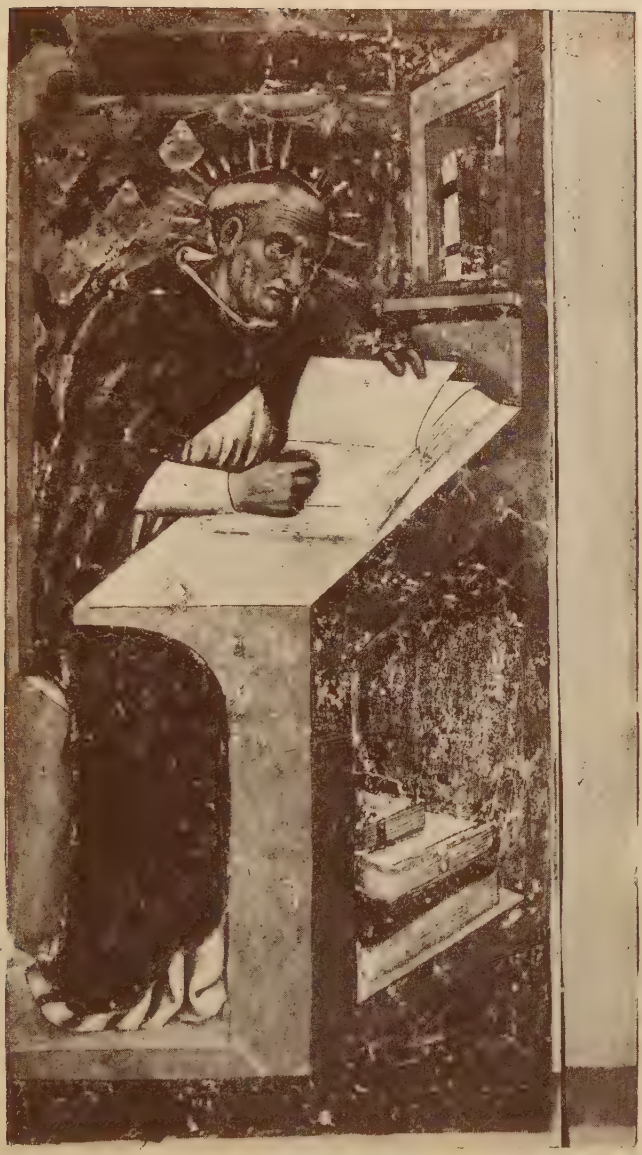

70. — Le bienheureux Jourdain de Saxe, du même.

71. — Le cardinal Latino Malabranca
sculpté sur le tombeau de saint Pierre Martyr.

72. — Le vénérable Humbert de Romans: fragment de sa tombe.

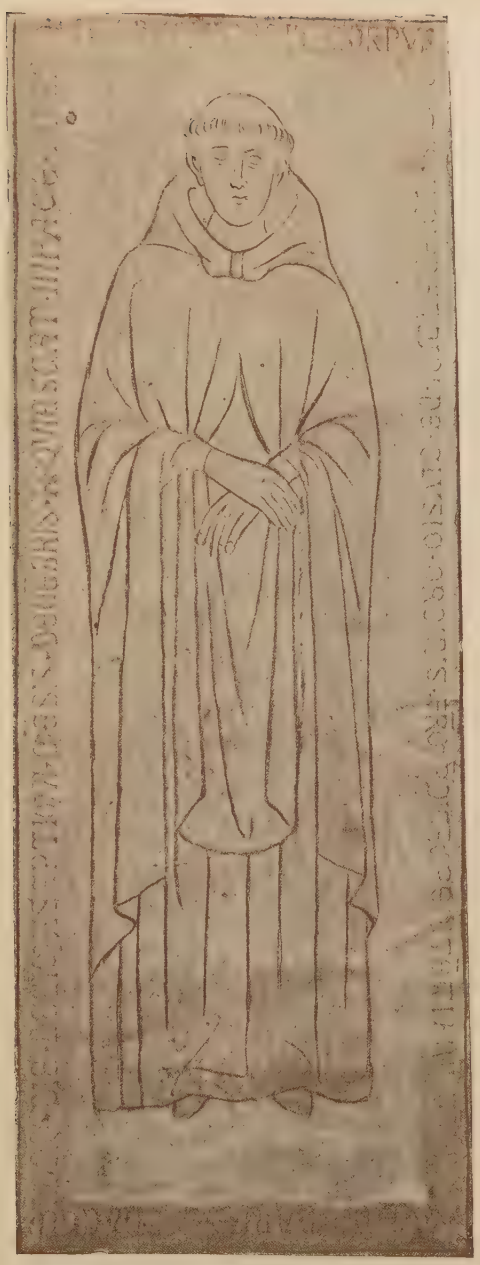

73. — Frère Ildibrandi de Chiusi.
Sa tombe dans l'église de Sainte-Sabine.

74. — Frère Munio de Zamora.
Sa tombe dans l'église de Sainte-Sabine.

75. — Sainte Catherine de Sienne: dans l'église de Sainte-Sabine.

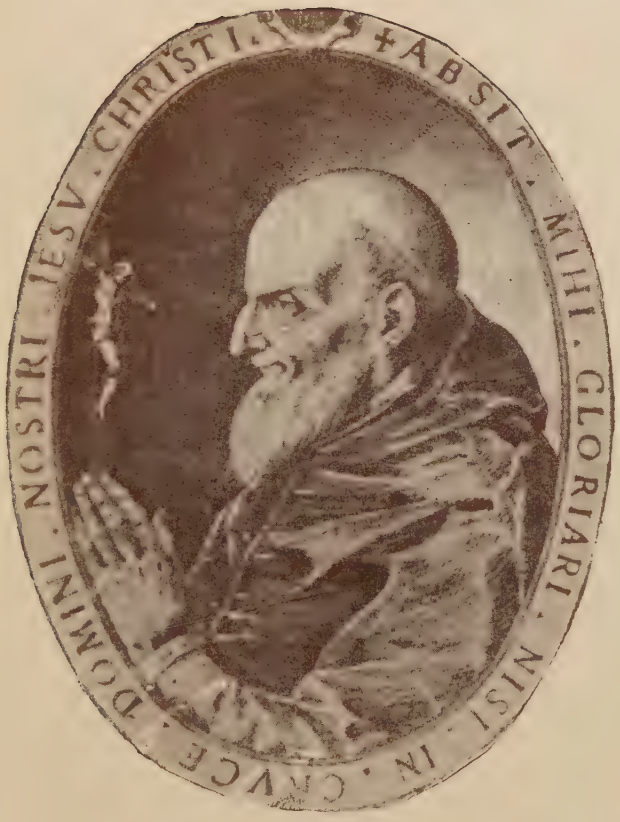

76. — Saint Pie V : ancienne gravure.

77. — Frère Francesco Silvestro Prieras.

78. — Frère Vincenzo Giustiniani.

79. — Frère Sisto Fabri.

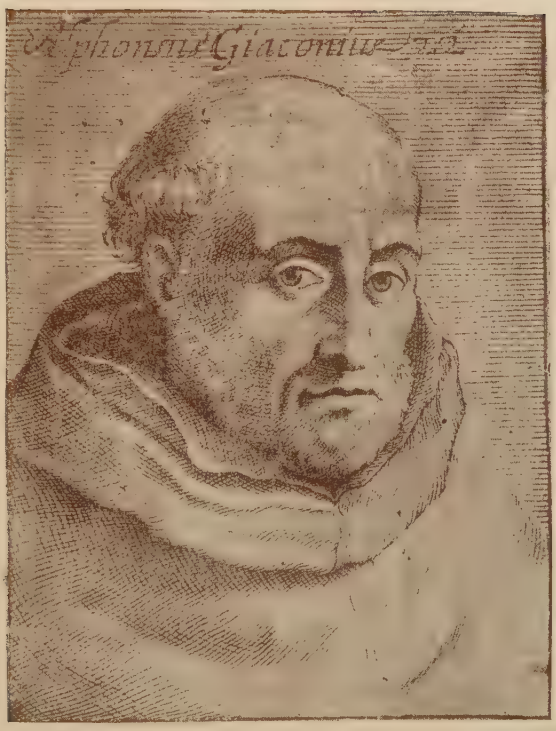

80. — Frère Alfonso Ciaconio.

81. — Religieux de Sainte-Sabine en 1600. Fresque de Zuccheri, dans l'église.

82. — Le cardinal Girolamo Bernerio et son ami Frère Raffaele de Riva. Tiré de la fresque précédente.

83. — Le cardinal Vincenzo Maculano.

84. — Le cardinal Tommaso Maria Ferrari.

85. — Le vénérable Lodovico Maria Calco.

86. – Le P. Barnabé Fedeli, évêque missionnaire en Perse.

87. — Le P. Pietro Passerini.

88. — Le vénérable Benoît XIII.

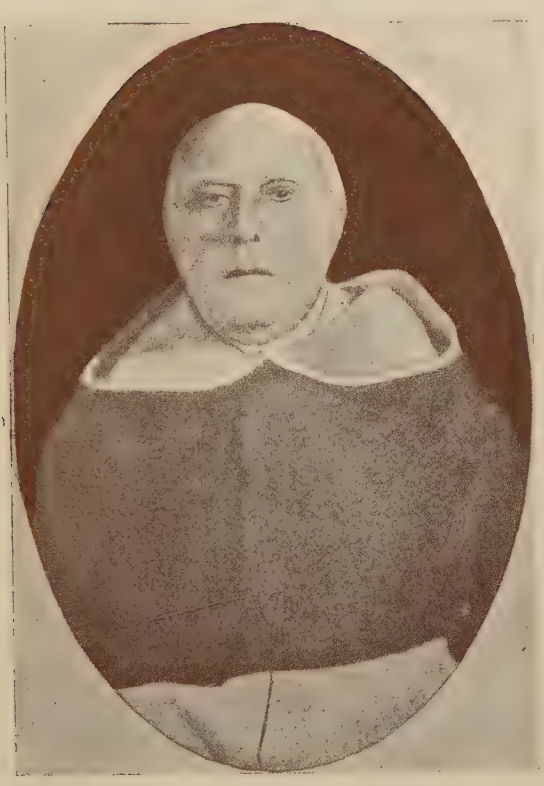

89. — Le P. Guillelmotti.

90. — Le P. Lacordaire novice à Sainte-Sabine.
Peinture de Chassériau.

91. — Le P. Lacordaire en chaire, vers 1860. Esquisse de Janmot.

92. — Le P. Vincent Jandel.

93. — Frère Piel, à son entrée à Sainte-Sabine.

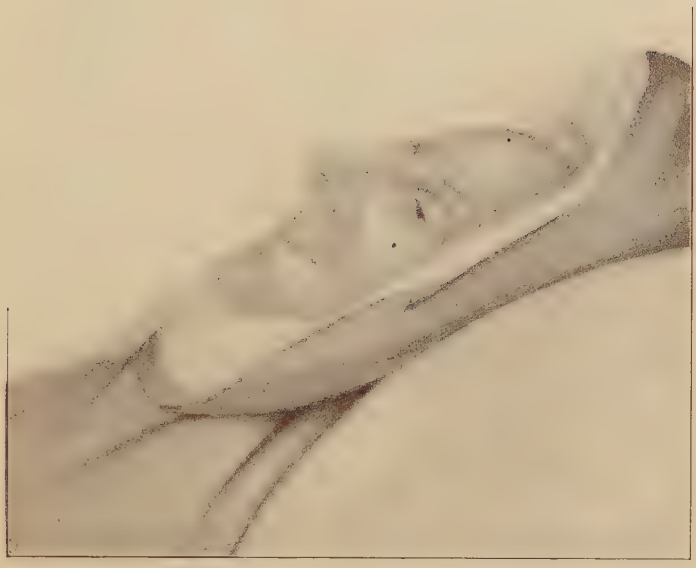

94. — Frère Requédat, sur son lit de mort.

95. — Le P. Hyacinthe Besson.

96. — Le cardinal Egidio Mauri.

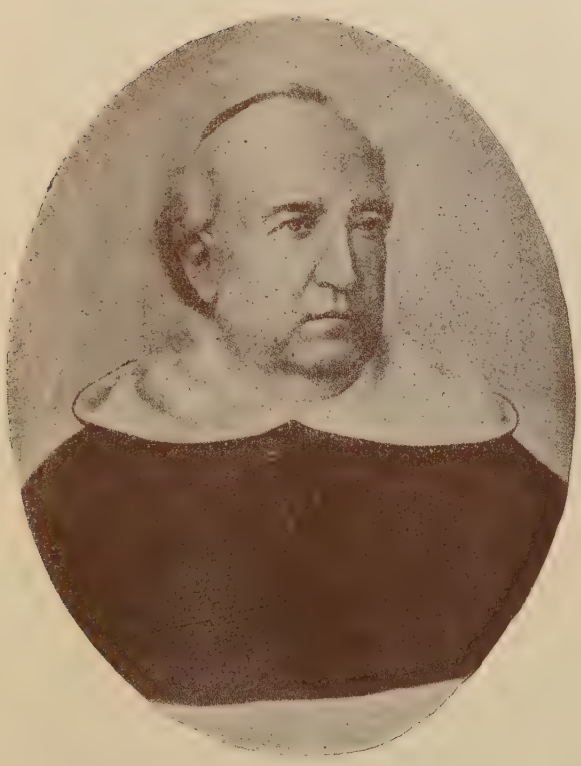

97. — Le P. Vincent Lombardo.

98. — Le P. Antonin Danzas.

99. — Le P. Henri Amanton.

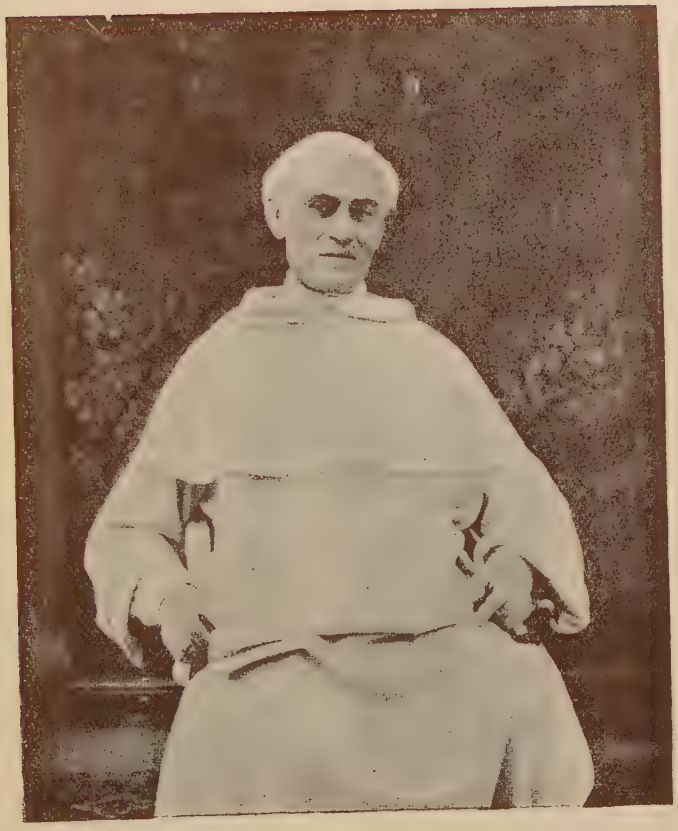

100. — Le P. Vincent Ligiez.

101. — M. Cartier, T. O. P.

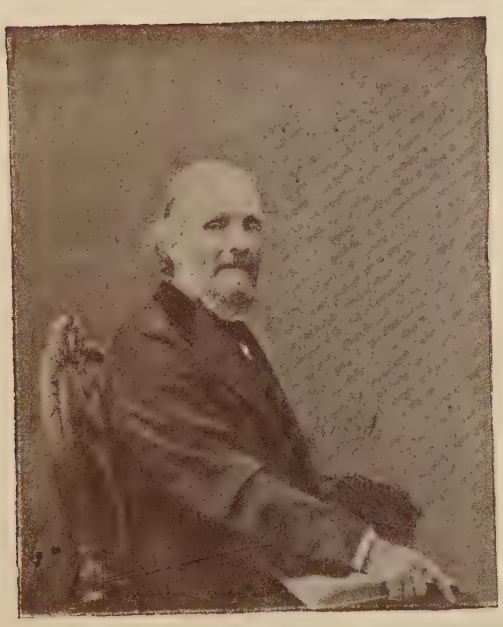

102. — M. Descemet, T. O. P.

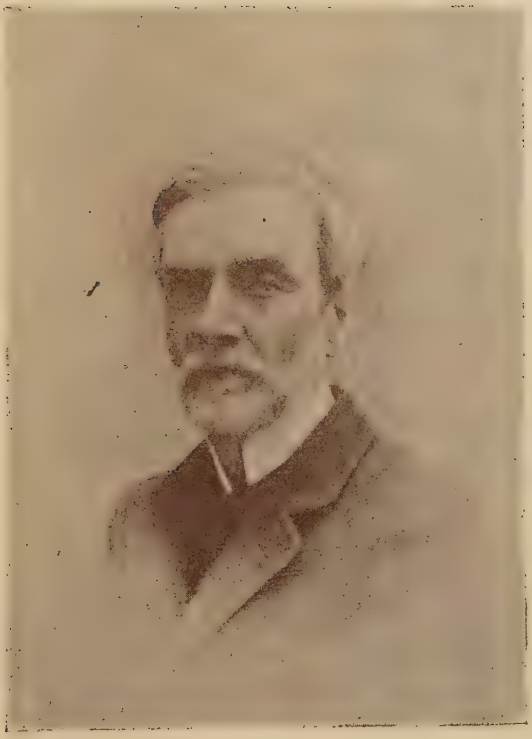

103. — M. G. Rohault de Fleury, T. O. P.

104. — Le révérendissime P. Hyacinthe Cormier, aujourd'hui Maître Général de l'Ordre.

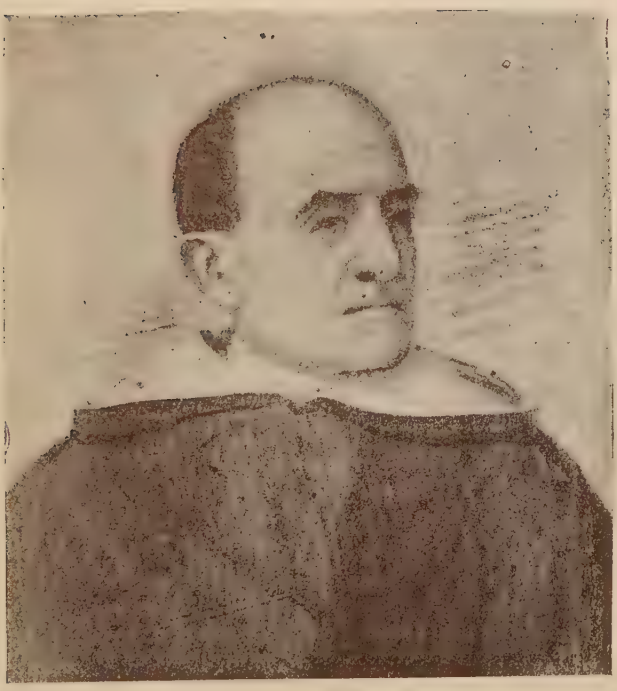

105. — Le révérendissime Père Lepidi
aujourd'hui Maître du Sacré-Palais.

106. — La vénérable Sœur Claudia De Angelis, T. O. P.

Acc: 5469 271.2 (45)
B26
Berthier, J.-J.
AUTHOR
Couvent de Sainte-Sabine a Rome, 1
TITLE